Quis ut Deus? | Dieu premier servi

TOME V | N° 4

REVUE INTERNATIONALE
DES
SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

---

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 4 — 20 AOUT 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . **20** fr. par an.
{ Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **2** fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC



LIVRAISON DU 20 AOUT 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaitre ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** Paris, xviie.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.



La Religion Maçonnique

ET LE

CONGRÈS DU PROGRÈS RELIGIEUX

IIe Article

Nos prévisions ont été singulièrement dépassées. Le *VIe Congrès international du Progrès religieux* nous apparaît comme une progression harmonique se résolvant dans un accord parfait dont la tonique serait la note protestante ; la médiante, la note pacifiste ; la dominante, la note laïque, et enfin l'octave, la note maçonnique qui rend si bien le triple son de la Réforme, de l'Antipatriotisme et de la Contre-Eglise.

Que ce congrès ait été protestant, aucun de ses membres n'en disconviendra. L'un des orateurs les plus distingués, le pasteur J. Emile Roberty, avait nommé ce sixième congrès et les cinq précédents : les *Congrès internationaux du christianisme libéral et du Progrès religieux* [1]. C'était dans une conférence prononcée à l'*Ecole des Hautes Etudes Sociales*, le 28 mars dernier. Il suffit de la lire pour se convaincre combien nous étions dans le vrai quand nous écrivions, le 20 juillet, que les congressistes n'étaient pas même des protestants orthodoxes, mais des libéraux pour qui le surnaturel n'existe plus » [2]. On y recueille des aveux comme ceux-ci :

1. *Grande Revue*, 10 juillet 1913, p. 22 : *Les tendances actuelles du protestantisme libéral.*
2. *Revue internationale des Sociétés Secrètes*, 1913, t. V, p. 2353 : *La Religion maçonnique.*



« Depuis la Réforme, le christianisme libéral s'épanouit plus librement et trouve son appui dans l'essence même du protestantisme qui réclame, en fait, le libre examen des Saintes Ecritures et de la tradition...

« Enfin, comme toutes les réformes religieuses sérieuses, le protestantisme libéral est issu d'un besoin de sincérité. L'idée d'enseigner ce qu'on ne croit pas, ou ce qu'on ne croit plus, lui est particulièrement odieuse, et, comme le protestantisme tout entier enseigne que la religion a son siège — non pas seulement, mais avant tout — dans la conscience individuelle, toute son histoire ecclésiastique se résume dans le conflit entre les exigences de la conscience individuelle et les nécessités de l'unité collective. Et il a toujours, à ses risques et périls, préféré briser celle-ci que de laisser attenter à la sincérité de la prédication et de l'enseignement. Ne pas se tromper soi-même pour ne pas tromper les autres, tel fut toujours son plus noble souci, et pour lui avoir tout sacrifié, il lui sera sans doute, s'il en a besoin, beaucoup pardonné [1] ».

Puis, après avoir constaté la faillite de la foi du protestantisme libéral, « complètement dégagé du dogme de l'autorité infaillible de la Bible, qui constituait le dogme central de l'orthodoxie protestante » ; après l'éloge de la piété libérale individuelle, éclose de l'individualisme protestant dans d'innombrables variétés « qui sont une preuve de sa vitalité » ; après la négation du « caractère surnaturel » de la Bible, de la divinité de Jésus, de la fondation historique et spécifique de l'Eglise, qu'il faut rattacher à la mythologie assyrienne, au judaïsme, à l'action paulinienne et à la philosophie alexandrine ; après les attaques coutumières contre Rome, et l'affirmation d'une religion basée sur le symbolisme d'une double expérience religieuse et chrétienne, le pasteur Roberty en vient à un éclectisme qui justifie parfaitement l'appel de toutes les sectes et de tous les libres croyants au *Congrès du progrès religieux*.

« C'est ce principe de vie, dit-il, que le protestantisme libéral prétend pouvoir retrouver sous toutes les matières empruntées au sol assyrien, hébraïque, palestinien et plus tard grec et romain, et dont l'éclat et la valeur sont temporaires, tandis que le principe de vie, l'expérience religieuse, possède toujours la même vertu, tant du moins que la constitution psychologique de l'humanité n'aura pas été radicalement modifiée [2] ».

Dès lors, tous ceux qui ont un vague sentiment de religiosité, au plus profond de l'immanentisme obscur de leur subconscience, toutes ces individualités, mythiques bien plus que mystiques, peuvent communier au sixième congrès du christianisme libéral,

1. *Grande Revue*, art. cit. p. 7 et 8.
2. *Grande Revue*, art. cit. p. 17.



qui est lui-même dans une phase éternellement progressiste ; car, selon Vinet, que cite M. Roberty :

« La réformation, comme principe, est en permanence dans l'Eglise comme le christianisme. En deux mots, c'est le christianisme lui-même se restaurant spontanément et par ses propres forces. En sorte qu'aujourd'hui même, quelle que soit l'importance de l'événement du XVI[e] siècle, la réformation est encore une chose à faire, une chose qui se refera perpétuellement et à laquelle Luther et Calvin n'ont fait que préparer un chemin plus uni et une porte plus large. Ils n'ont pas une fois pour toutes réformé l'Eglise, mais affermi le principe et posé les conditions des réformes futures [1] ».

Notre congrès est donc libéralement protestant. "*La Lanterne*", elle-même, en convient dans des termes presque facétieux [2] :

« Le *Temps* a dit que « ce congrès a provoqué dans le monde religieux et dans les milieux scientifiques une grande curiosité ». *L'Univers* prétend, au contraire, que « les stériles et vagues élucubrations et palabres des chrétiens progressistes et des libres croyants n'ont attiré l'attention de personne ». Pour cette fois, nous serons de l'avis du journal catholique. L'autre est protestant et parle pour ses pasteurs.

« Des pasteurs, en effet, des théologiens de la Réforme, des prédicants, des prêtres catholiques excommuniés et reniés, des mystiques, des idéologues, des métaphysiciens, et non des moins assembleurs de nuages, il y en eut de quoi faire tout un concile. Mais pas un savant, que nous sachions.

« Si M. Boutroux a présidé le congrès, c'est en raison de l'autorité que lui reconnaissent ces Pères du concile qui ont précisément besoin du verbalisme confus de sa métaphysique pour emmêler tant bien que mal leurs divergences et contradictions, et non point par des titres que ne lui ont jamais accordés les « milieux scientifiques ». De lui, M. Georges Matisse, dans son beau livre qui vient de paraître : *Les Ruines de l'idée de Dieu*, a dit âprement : « Fondé sur des notions imprécises, son vague idéalisme semble proche de la confusion mentale ». Et voilà justement ce qui convient aux congressistes religieux.

« Au reste, l'aveu de médiocrité de cette manifestation d'un prétendu congrès religieux est dans les dires du *Temps* comme dans ceux de *L'Univers*. L'un et l'autre journal, quand il s'agit de cette chose si grave, la religion, ne parlent que de *curiosité*. Aux temps passés, c'eussent été des haines, des colères, des polémiques, des disputes, des injures, des violences, des ana-

1. *Grande Revue*, art. cit. p. 21.
2. *La Lanterne*, 21 juillet 1913. L'attaque contre M. Boutroux est injuste, nous oserions même dire injustifiée. *L'Action française* (26 juillet 1913) dit ce philosophe *fourvoyé* ; il est sûr que l'on surprit sa bonne foi, qu'on sut déjouer ses essais d'abstention, qu'on le choisit pour dissimuler le sectarisme du congrès et qu'il ne put se dérober quand il s'aperçut trop tard qu'il servait uniquement de chaperon à ces fanatiques.



thèmes, des tueries, des guerres, des bûchers. Grande époque ! Alors, oui, la religion était affaire d'importance, question de liberté ou de geôle, de vie ou de mort ! Mais aujourd'hui, ce n'est plus qu'une *curiosité*, ainsi qu'il arrive de toutes les ruines ».

" *La Libre Parole* " appelle ce congrès « la conjuration judéo-protestante [1] ». Nous n'estimons pas que la présence de Théodore Reinach, flanqué de quelques rabbins, suffise à déterminer ici une influence israélite. Mais le mot « conjuration » n'en est pas moins à sa place, car la note pacifiste du congrès fut une note pangermaniste et anti-française. C'est ce qu'a fort bien relevé " l'*Action française* " en stigmatisant « l'assemblée que tinrent, sous prétexte de progrès religieux, quelques philosophes français un peu indécis, en face de beaucoup de pasteurs prussiens très décidés ». Aussi ce journal ajoute-t-il plus loin [2] :

« Il a bien fallu que, le dernier jour, avant qu'on se sépare, elle finît par « sortir », la véritable pensée des organisateurs, et qu'elle fût formulée, la véritable conclusion, la conclusion pratique, efficace, agressive, vers laquelle tendaient, qu'elles le voulussent ou non, toutes ces « consciences » malades d'une seule et même fièvre bien reconnaissable : la peur, la haine, l'horreur de la France et de ses traditions les plus précieuses, les plus inimitables...

« Au surplus, il est bon que l'expérience ait été faite, une fois encore, pour la foule des Français optimistes, généreux, indulgents à toutes les manifestations de ce qu'ils supposent être de la « pensée ».

« Que l'objet réel, nécessaire, inévitable, de ces sortes de congrès ne pût être maintenu aujourd'hui, dans la sphère haute et sereine de la spéculation philosophique ; que tout dût se ramener bientôt, entre les interlocuteurs venus des quatre coins du monde, à une question de politique internationale ; et qu'il ne dût s'agir en fait que de décider, entre étrangers bienveillants, la place qui serait laissée, dans les conseils de l'Europe civilisée, à l'influence, à l'autorité morale séculaire de notre France, c'est ce qui est apparu quand on a vu monter à la tribune le professeur Th. Ruyssen. Ce pédagogue glorieusement spécialisé, depuis quelques mois, dans l'éducation pacifiste des Alsaciens-Lorrains annexés à l'Empire allemand, représentait évidemment tout ce que pouvait tolérer, en fait de religion et de philosophie françaises, ce grave concile de tous les plus fameux docteurs en théologie humanitaire ».

La note laïque ne fut, elle aussi, pas moins accusée que les deux autres. *L'Humanité* [3] remarque dans le discours du pasteur Ro-

1. *La Libre Parole*, 18 juillet 1913.
2. *L'Action française*, 22 juillet 1913.
3. *L'Humanité*, 21 juillet 1913.



berty l'insistance avec laquelle il appuie sur l'esprit anticlérical, *essentiellement laïque* et démocratique du christianisme libéral[1]. Mais " *La Croix* "[2] fit observer, avec " *L'Action* ", que ce laïcisme était protestant, c'est-à-dire religieux, ou plutôt irréligieux. Voici cette double citation :

« On avait tant affirmé que l'objet de ces Congrès était de « mettre en relation, dans tous les pays, ceux qui s'efforcent d'unir la pure religion et la liberté parfaite, et d'accroître parmi eux la confraternité et la solidarité » ! Naturellement, cette « pure religion » s'entendait d'une religion débarrassée « du dogme et des pratiques extérieures » ; c'était « l'âme religieuse en ce qu'elle a de plus général et de plus substantiel », et qu'on définit ainsi : *une même faim et soif de justice et d'amour, de fraternité humaine et de mutuel respect.* Formule *bien laïque*, estime l'*Action*, et donc « louable pour tous ». Mais il y avait une Bible dans un coin ! Et chaque matin, on débutait par une lecture et une méditation de la Bible ! Le Congrès n'est plus spécifiquement *laïque*, il est chrétien et protestant. L'*Action* poursuit :

« Les pasteurs protestants, anglais, allemands, américains, français y sont l'énorme majorité. A côté d'eux, il n'y a guère que quelques philosophes, tel M. Boutroux, de très rares catholiques libéraux suspects à Rome, tel notre distingué confrère M. Julien de Narfon, et quelques représentants de collectivités religieuses hindoues, chinoises, japonaises ou persanes. Enfin, on vend aux portes de la salle des images de Coligny, on organise des excursions dans le « Paris des Martyrs », on organise pour dimanche un service solennel à l'Oratoire : de toutes parts, en somme, de la neutralité promise émerge la croyance chrétienne protestante ».

« Nous ne parlerons pas précisément, nous, de croyance chrétienne protestante ; car la majeure partie des figurants de ce Congrès n'ont aucune foi réelle. Pour eux, non seulement Jésus-Christ n'est pas Dieu, mais il en est pour qui Dieu même n'est pas un être personnel ».

Comme la prétendue tolérance du congrès recouvre l'intolérance et la rage anticatholique de ces libéraux réformés ! " *L'Echo de Paris* " a très justement fait justice de ces hypocrisies en écrivant[3] :

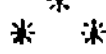
« De temps à autre, un certain nombre de « religiosistes », — il faut créer un mot pour cette maladie du sens religieux — s'amusent à tenir des assises auxquelles ils convoquent, je cite exactement, « autour d'une même et grande espérance d'une action commune tous les hommes qui ont le besoin de croire ». Hier, c'était le *Parlement des religions* à Chicago, aujourd'hui,

1. Cf. *Grande Revue*, art. cit. p. 22.
2. *La Croix*, 24 juillet 1913.
3. *L'Echo de Paris*, 21 juillet 1913 billet de Junius.



c'est à Paris, le *Congrès du Progrès religieux*. Celui-ci s'est ouvert mercredi, dans la salle de la Société d'Horticulture. Si cette entreprise s'en tenait à son programme, elle ne serait qu'enfantine. « Convoquer les fidèles d'une Eglise quelconque à proclamer », je cite toujours, « que le fond seul de la foi est éternel, tandis que la forme, quelque vénérable, quelque indispensable qu'elle soit, est transitoire », c'est leur demander de renier leur Eglise, puisque, être d'une Eglise, c'est croire que la vérité religieuse est là et non pas ailleurs... Des formules aussi parfaitement vides ne réuniraient qu'une poignée d'utopistes, et des analyses aussi spéciales que celles des philosophes égarés là ne seraient point pour en augmenter le nombre, si les vrais meneurs de l'affaire n'avaient pas un objet plus précis. Lisez le compte rendu de la première séance et vous distinguerez la réalité profonde de cette équivoque croisade. *Elle est dirigée contre une seule Eglise, l'Eglise catholique.* Nos gens parlent avec une onction attendrie de la tolérance, et quels souvenirs ont-ils cherchés dans le passé ? Tous ceux des guerres religieuses du onzième au quinzième siècle : Albigeois, Cathares, Vaudois, Huguenots. On sent frémir derrière leurs phrases d'amour la rancune inguérissable contre des répressions qui datent de trois cents, quatre cents ans ! Cet instinct seul est la preuve que leur conception de la tolérance est celle de tous les libres-penseurs. Nos congrégations dépossédées, nos religieux persécutés, nos évêchés et nos séminaires confisqués caractérisent cette tolérance-là. C'est le mot toujours vrai que Rivarol prêtait au terroriste : « Sois mon frère ou je te tue ».

De telles appréciations, concordantes malgré la diversité d'opinions de leurs organes, nous dispensent de longues citations qui nous eussent imposé d'attendre le compte rendu du congrès. D'ailleurs, ce compte rendu sera-t-il exact et ne nous apportera-t-il pas une rédaction atténuée et moins agressive ? Peut-être ; en tout cas, citons ce que nous avons entendu.



A l'ouverture du congrès, le pasteur Charles Wagner, de Paris, qui préside la séance, souhaite la bienvenue aux congressistes ; il y avait environ 500 personnes dans la salle[1]. « Je vous salue, dit-il, vous tous qui venez de tous les points de la terre pour apporter votre contribution au progrès religieux ; je vous salue, vous, pasteurs

1. Les portraits des principaux membres du congrès ont été donnés le 16 juillet dans le « *Christian Commonwealth* ». — « *L'homme libre* » (17 juillet 1913) relève dans l'allocution du pasteur Wendte, de Boston, secrétaire international du Congrès, cette phrase plus poétique que sincère : « Ce temps cherche une âme ». Ce que cherche le grand organisateur des congrès du protestantisme libéral, c'est l'anéantissement de l'âme religieuse dont la foi n'a plus d'objet et la morale plus de règle. Il pourra réunir longtemps « ceux qui ont besoin de croire ». Cf. *La Lanterne*, 21 juillet 1913.



de toutes les religions, penseurs libres, avec la chaleur coutumière à notre vieille terre de France, la terre de Jeanne d'Arc, la terre des martyrs huguenots... ». Que le congrès s'affirme huguenot dès le début et qu'il offre aux congressistes une promenade dans le *Paris des martyrs*, sans doute dans un but de fraternel apaisement, rien de plus naturel. Mais comment oser dire ce mensonge historique que la terre de Jeanne d'Arc, de celle qui fut la grande chrétienne, invitant Anglais et Bourguignons à venir faire avec elle la guerre aux hérétiques et écrivant une lettre de menace aux Hussistes, apparentés en ligne directe avec les protestants, comment dire que cette terre catholique est celle des martyrs huguenots dont tout l'effort quatre fois séculaire a pour but de la débaptiser ! La terre des martyrs huguenots est la terre internationale des francs-maçons et des juifs, mais elle n'est pas la terre de France ; ils travaillent dans un commun effort contre notre pays, donc ils n'en sont pas.

Le thème de la soirée portait sur « *les symptômes récents de progrès de la liberté religieuse* ».

Le pasteur Roberty a résumé, en son nom et au nom de ses deux collègues de l'Oratoire de Paris, les pasteurs Viénot et Monod, la profession de foi libérale de sa conférence. Tout en rejetant tout le passé orthodoxe, « nous libéraux, dit-il, nous n'en sommes pas moins attachés à notre Christ et à nos vieux psaumes. Nous sommes extrêmement protestants ; mais, dans notre tolérance, nous comprenons que le monde entier ne le soit pas encore ». Tolérance de surface, qui s'applique rarement aux orthodoxes, puisque le pasteur Roberty convient « que même à Paris, orthodoxes et libéraux se heurtent parfois avec passion », tolérance qui ne s'applique jamais aux catholiques, les parias du libéralisme et de la laïcité chers à tous les libéraux.

L'état d'esprit du libéralisme huguenot est nettement formulé par le professeur Montet, docteur en théologie de l'Université protestante de Genève.Ce professeur, auquel on donne le titre de Président de l'Eglise nationale vaudoise, s'en prend aux évangélistes, c'est-à-dire aux orthodoxes, qui persécutent les libéraux. « Leurs cœurs, dit-il, valent sans doute mieux que leur théologie ». D'ailleurs,cette théologie est sérieusement entamée : on n'étudie désormais la Bible qu'au point de vue historique : plus de Trinité, plus d'enfer, plus de rédemption, plus de miracles, plus de divinité du Christ, « mais son humanité gagne ce que perd sa divinité ».— Voilà ce qu'on peut appeler un stupide blasphème ! — « Auprès des orthodoxes sont les catholiques qui forment la majorité dans le



canton de Genève, mais qui laissent cependant la liberté aux protestants ». On coupe la parole à ce théologien sans théologie ; il eût pu ajouter que les protestants ne furent pas aussi tolérants pour les catholiques il y a quelques années : le souvenir de la persécution, où s'entrechoquent les deux noms de Mgr Mermillod et de l'apostat Hyacinthe Loyson, est encore vivace.

Mêmes plaintes amères de la part du pasteur E. Fœrster, docteur en théologie, de Francfort, qui apporte aux congressistes le fraternel salut de la grande association du protestantisme allemand. Comme son confrère de Suisse, cet Allemand se plaint de la double réaction catholique et orthodoxe. Fait inouï ! les orthodoxes ont emprunté aux catholiques « les procédés intolérables d'une inquisition opposée à tous les principes de la Réforme . Mais les libéraux triompheront des catholiques et des orthodoxes, bien qu'ils ne puissent user des armes de ces derniers ». Ce pasteur espère beaucoup dans la *Grande Encyclopédie moderne,* prête à paraître, « qui sera aux mains des protestants libéraux allemands, le plus merveilleux instrument de progrès religieux et de fraternité évangélique ». N'oublions pas non plus cette prophétie si caractéristique : « Je vous répète ce que je vous ai dit au Congrès de Berlin : Les églises protestantes d'Allemagne ne sont pas loin de grands et dangereux ébranlements ». N'est-ce pas là ce que nous consignons mensuellement dans nos index maçonniques ? Toutes les sociétés secrètes, toutes leurs filiales, toutes les sectes religieuses en faillite, toutes les ligues de libre-pensée préparent, non seulement dans leur sein, mais dans leur pays et dans le monde entier « de grands et dangereux ébranlements ».

Le pasteur D. M. Fischer, de Berlin, confirme les affirmations de son confrère de Francfort.

Enfin, un pasteur de Bruxelles atteste que le protestantisme est en progrès en Belgique. En 1830, on comptait un protestant sur 700 habitants, aujourd'hui, on en compte un sur 500. Mais la réaction romaine est l'hydre qu'il faudrait abattre. Dire qu'il y a 1.500 communes qui n'ont que des écoles catholiques ! « Toutefois, ajoute l'orateur, soyez sûrs que nous n'abandonnerons pas la lutte ; nous sommes unis et prêts à toutes les attaques.... Le christianisme libéral fait des progrès. Le grand esprit, le patriote clairvoyant dont je salue avec respect la présence ici, M. Goblet d'Alviella, l'apôtre de l'union de la religion et de la philosophie, nous aidera à arracher la Belgique aux périls de la réaction catholique et à fonder dans notre pays le christianisme libéral ».

Notons encore dans cette séance d'ouverture un pasteur de La



Haye, député au congrès par les frères de l'église de Hollande, « la plus ancienne des organisations chrétiennes antidogmatiques, la conservatrice du grand principe de la liberté de conscience et de tolérance ». Ce pasteur se plaint d'un réveil du catholicisme et entrevoit des symptômes inquiétants : une diminution de l'esprit libéral, la démission du ministère prétendu libéral, l'indifférence du peuple, la menace du cléricalisme catholique et protestant : « Nous ne sommes pas tranquilles, dit-il ; pourtant notre courage reste à la hauteur des difficultés de notre tâche ».

Cette tâche est de combattre à outrance, on le voit, l'Eglise catholique, et de convertir ou de pervertir, si faire se peut, l'église orthodoxe protestante, pour arriver enfin à l'adogmatisme parfait et à l'amoralité complète, c'est-à-dire à une religion négative qui sera celle de tout l'univers, la religion unitaire et internationale. Aussi n'avons-nous pas lieu de nous étonner que le dernier orateur ait terminé par ces appels anarchistes : « Guerre à la guerre ! Vive l'Humanité ! Vive l'amour mutuel de tous les enfants de la terre » ![1] Inscrivons donc du même coup la double note antipatriotique et anticléricale.

∴

Les séances du jeudi, 17 juillet, furent consacrées au sujet du programme ainsi libellé : « *La contribution française à l'émancipation et à la liberté religieuses* ». Cette contribution a permis aux orateurs de faire, en présence d'une salle réduite de moitié, soit 250 au lieu de 500 personnes, l'apologie des protagonistes de la liberté religieuse et mieux encore le procès de ses antagonistes arriérés, ignorantins et inquisiteurs.

Le Révérend Samuel A. Eliot, docteur en théologie, président de l'Association unitaire d'Amérique, mit en lumière les martyrs des Albigeois, des Vaudois, des Cathares, les grands ancêtres dont l'héroïsme réclame des imitateurs.

Le « *billet de Junius* » déjà cité[2], répond parfaitement à ces pali-

1. On distribuait d'ailleurs au Congrès le journal mensuel : *Contre la guerre et la paix armée*. — Nous passons sous silence les pasteurs américains et européens, ainsi que les chefs des religions orientales, qui ont répété le même thème sans variations appréciables. Quelques journaux ont tenu à nommer le rabbin Wise (Cf. *Le Matin*, 17 juillet. *La Libre Parole*, 18 juillet) ; et *l'Homme libre* (19 juillet) n'a pas voulu laisser dans l'ombre le surintendant Christian Roher, de la Congrégation du Temple, à Jérusalem. Hommes et doctrines sont négligeables.

2. *Echo de Paris*, 21 juillet 1913.



nodies, contre lesquelles nous invoquerons à notre tour la critique historique moderne.

« Il fait bon, au sortir de ces phraséologies fallacieuses, de se mettre devant les faits. Vous parlez des Albigeois et des Cathares, des Vaudois, des Huguenots. Pourquoi ne parlez-vous pas de l'Irlande et des *lois pénales* votées sous la reine Anne ? Pourquoi ne dites-vous pas que le *Catholic Relief Bill*, qui affranchit les catholiques anglais du plus implacable ostracisme, date seulement de 1829 ? Pourquoi surtout n'ajoutez-vous pas que la plupart de ces soi-disant luttes religieuses furent surtout, furent uniquement des luttes politiques ? Pour ce qui est des plus longues et des plus sanglantes, celles du XVIe siècle, cela ne fait pas de doute. Un témoin peu suspect d'hypocrisie, car il a raconté lui-même la dureté de sa justice sommaire, sans en rien pallier, Blaise de Montluc, a dit cela très nettement dans le livre cinquième de ses *Commentaires*. Dès 1562, il distinguait dans la Réforme le premier effort d'un radical changement, non pas dans l'Eglise, mais dans le Royaume. Il pressentait le Jacobin dans le Huguenot. Il parle du roi aux ministres protestants : « Quel roi » ? répondent-ils. « Nous sommes les rois. Celui-là que vous dites est un petit rayot de m... Nous lui donnerons des verges, et lui donnerons un métier pour lui faire apprendre à gagner sa vie comme les autres. » Et ailleurs : « Les ministres prêchaient publiquement que, s'ils se mettaient de leur religion, ils ne paieraient aucun devoir aux gentilshommes, ni au roi, aucune taille ; autres prêchaient que les rois ne pouvaient avoir aucune puissance que celle qui plairait au peuple... Quand les procureurs des gentilshommes demanderaient les rentes à leurs tenanciers, ceux-ci répondraient qu'ils leur montrassent en la Bible s'ils les devaient payer ou non, et que, si leurs prédécesseurs avaient été sots et bêtes, ils n'en voulaient point être. » Il ne s'agit plus là de la liberté de conscience, il s'agit d'un conflit d'intérêts sous étiquette religieuse, comme celui auquel nous avons assisté dans l'affaire Dreyfus, sous étiquette humanitaire. La foire d'empoigne qui a suivi le triomphe a éclairé les plus aveugles ».

Nous nous empressons de taire les panégyriques de Calvin, Castellion, Jurieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, Quinet, Renouvier, Vinet, Lamennais, Hyacinthe Loyson, Pécaut, auxquels il faut ajouter tous les protestants libéraux de langue française. Ce sont des clichés surannés, mais parfois avec des nuances qu'il est important de fixer. Ainsi le pasteur Roberty accorde que Calvin fut le « Robespierre de la Réforme[1] » ; il n'en est pas moins le père du libéralisme protestant. Comment cela ? Parce que ses disciples, épars dans les diverses sectes nées du calvinisme, ont été plus logiques que le maître : ils ont conclu qu'il n'y avait plus d'église d'autorité, puisque c'est la foi seule qui sauve ; et qu'il n'y a pas besoin des

1. Cf. *Le Rappel*, 19 juillet 1913.



Ecritures ni du culte, puisque Dieu parle au cœur même de l'homme et que la religion est dans le témoignage intérieur de l'Esprit-Saint. Sur cette conscience intérieure s'est établie « la parenté de la conscience humaine avec la Divinité ». Et alors, écoutez les conclusions : « Dans certaines religions, plus on est croyant, plus on est soumis au prêtre ; dans le calvinisme, plus on est croyant, plus on est libre.... Comme la Compagnie de Jésus a enfanté Voltaire, ainsi Calvin nous a enfantés, nous les protestants libéraux.... ». On ne saurait mieux affirmer que toute religion qui se sépare de l'Eglise catholique décline invariablement jusqu'à la négation religieuse ; de même que logiquement la Franc-Maçonnerie tout d'abord déiste, puis panthéiste, rejette peu à peu son Grand Architecte de l'Univers pour n'être plus que laïque, c'est-à-dire athée.

Autre nuance inespérée. A propos de Castellion, de Michel Servet, de l'Inquisition, le pasteur John Viénot affirme naturellement que « l'intolérance est le fruit empoisonné de la seule Eglise catholique » parce qu'elle a poursuivi l'hérésie non pas comme « *error* », mais comme « *gravitas* », ce qui veut dire non pas comme erreur, mais comme faute morale. De là, les bûchers, les potences, les croix, les fosses où on enterrait les femmes vivantes.... A ce moment, l'orateur, grisé peut-être par de frénétiques applaudissements, ajoute : « L'exemple de l'Eglise catholique a entraîné Genève ; celle-ci a brûlé Michel Servet » ! — Oui, nous le répétons, il y a là une explication inespérée, inouïe jusqu'à ce jour : Ce n'est plus Calvin qui a brûlé Servet, c'est Genève, c'est Rome. Tout le mal vient de là, Rome seule est responsable de toutes les hécatombes, alors que la Réforme lui prêchait d'exemple et de parole la tolérance. C'est bien la même prédication dans les loges maçonniques : tolérance et fraternité faisaient le fond de tous les discours au XVIII[e] siècle ; mais l'Eglise et la Royauté, bien qu'elles fussent alors un peu trop en délicatesse avec Rome, n'en ont pas voulu et ce sont elles qui ont élevé les échafauds et non pas Robespierre « le Calvin de la Révolution » ; encore là, toute l'histoire est à refaire, et à ce gigantesque travail libérateur, surveillé par les convents, se sont employés résolument les Aulard et les Fleischmann.

La répétition des attaques anticatholiques a suivi l'évocation des noms les plus sectaires. Pour le professeur Bonet-Maury, de Paris, vice-président du congrès et signataire du manifeste qui l'annonçait, Voltaire « a arraché le masque aux pharisiens et au clergé de son temps...., combattu sans relâche le fanatisme religieux persécuteur.... ; s'il n'a pas tué l'infâme, il l'a mis en fâcheux état..., du reste, il avait un idéal très élevé de religion naturelle se rapprochant de la « *Société des Amis* dits *Quakers* » ; et — ce qu'on igno-



rait — Voltaire a été le *vrai précurseur du mouvement unitaire et pacifiste....*; son empreinte sur le cerveau humain ne sera jamais effacée ». L'*Action française*[1], par la plume de M. Henri Vaugeois, appelle cette conférence « les grossières divagations anticléricales d'un pasteur Bonet-Maury, qui vient de découvrir l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire ». Mêmes actions de grâces huguenotes rendues à Jean-Jacques Rousseau[2] « le précurseur des libres croyants d'aujourd'hui, rompant avec les arguments d'autorité, qu'ils soient pris dans la tradition, dans la hiérarchie ou dans les textes sacrés... ; celui qui a choisi pour guide non pas la raison, mais *le sentiment* intérieur » ; à Edgar Quinet[3] ; à Renouvier[4] ; à Vinet et à sa pensée religieuse progressiste[5] ; à Lamennais, que M. Gaston Riou, quali-

1. L'*Action française*, 22 juillet 1913.

2. Etude du professeur Paul Seippel, de Zurich, lue par le pasteur Viénot, et suivie d'une communication de Lyonnel-Dauriac sur le même sujet. Cf. *Le Temps*, 18 juillet 1913.

3. Etude du professeur Valès, de Paris.

4. Etude du pasteur Fargues de Paris : Renouvier rationaliste, libéral, a établi péremptoirement l'inanité du miracle et explique ceux de Jésus par la suggestion ou l'action morale ; il a limité Dieu qui agit dans chaque âme sans qu'on puisse dire s'il est un ou multiple ; sa philosophie n'est pas une religion, mais il a contribué à *combattre le fanatisme religieux* et à établir la libre croyance ; ce sont ses titres de gloire.

5. Ce travail, est du professeur A. Chavan, de Lausanne. Il fait de Vinet, resté orthodoxe, un des pères du libéralisme, s'appuyant sur le vœu qu'i exprimait « de réformer constamment la Réforme » (Voir plus haut cette citation de Vinet faite par Roberty). Vinet a pressenti également la religion *d'expérience religieuse et chrétienne*, quand il a dit : « La religion, ce n'est pas le christianisme, c'est le Christ, c'est Dieu dans le cœur ». Le Dr Chavan a développé cette idée dans « *Le croyant moderne* », nous extrayons ces lignes de la conférence du pasteur Roberty (*Grande Revue*) art. cit. p. 21) :

« Cette vie est inspirée sans doute, dirigée, réglée même par la puissance, l'ascendant de la personnalité du Christ ; c'est ici que le protestantisme libéral retrouve l'expérience religieuse de l'autorité, mais d'une autorité spirituelle qui n'a rien de commun avec l'autorité légale d'un dogme, d'une institution ou d'un texte. La personnalité, l'esprit, la vie du Christ prend ici la place occupée autrefois par son enseignement, ou par la Bible, ou par l'Eglise. L'autorité du Christ ne dicte plus des idées à croire, elle inspire une manière d'être et d'agir ; le chrétien sera l'homme qui, ayant pleine confiance en la valeur de la vie intérieure du Christ, c'est-à-dire de son Evangile, pour détruire le mal individuel et le mal social, a pris la résolution de faire dériver sa propre vie et celle de la société de l'influence rectrice et créatricé de Jésus ».

Voilà le Christ protestant, sans divinité, sans Eglise, sans doctrine, réduit au rôle d'impressionniste et d'hypnotiseur spirituel. On comprend que les théosophes éprouvent le besoin de réincarnations christologiques, et l'on se prend à regretter qu'Alcyone soit réclamé par son père à son heure messianique. Car le Christ du libéralisme huguenot est si vague, si imprécis, si



fié par « *Le Matin* » de jeune publiciste protestant, félicite d'avoir lâché le Pape pour le peuple : « L'Encyclique *Singulari nos* avait décidé Lamennais à choisir l'humanité contre la Papauté ! L'ultramontain avait enfin découvert qu'un troupeau conduit par un berger infaillible n'est pas sûr d'être bien conduit pour le bonheur de l'humanité[1] ; à l'ex-Père Hyacinthe Loyson, encore une recrue de la libre-pensée et de la morale indépendante, un frère par là-même des protestants libéraux[2] ; à Félix Pécaut qui, d'après le pasteur C. Piepenbring, de Strasbourg, se rendant compte « que le christianisme ne peut être considéré comme une religion indispensable et sûre », a rêvé de fondre ensemble ce qu'il y avait de bon, « mais surtout d'humain », dans les croyances juives, chrétiennes et grecques : « Inspirons-nous du sublime enseignement de notre grand Pécaut, conclut le pasteur strasbourgeois, et commençons à former dans le monde entier, sans acception de professions de foi, la ligue du bien ; elle assurera le règne de la religion unitaire de l'humanité ». Ajoutez encore les violences de M. Em. Cauderlier de Bruxelles à propos de *la crise du catholicisme au* xx*e* *siècle* [3] ; puis la déclamation de M.-J. van Veen, de la Haye, sur *le modernisme romain en Hollande*, et les principaux comparses de ce 17 juillet auront été nommés. Car les leaders de ce jour-là furent le pasteur

impersonnel que ce n'est plus même le corps astral, c'est l'évanouissement d'un fantôme.

Le Lien de l'ère nouvelle, dont nous avons déjà parlé, a pris pour épigraphe ce mot de Vinet, si profond qu'il parait paradoxal : « L'Evangile est la conscience de la conscience » ; et le numéro de mai-juin 1913, distribué au congrès, contient un petit article : *Au pays de Vinet*.

1. Cf. *Le Matin*, 18 juillet.

2. Travail du Rév. Etienne Giran, d'Amsterdam, puisé aux meilleures sources, c'est-à-dire dans le journal intime du P. Hyacinthe, d'où il extrait les blasphèmes de ce renégat signés d'un nom d'emprunt : « On ne peut plus rien attendre du catholicisme pour l'humanité... Le christianisme a été l'instrument de la plus néfaste, de la plus criminelle déviation de l'humanité... Le seul refuge qui reste est le théisme intégral vivant .. Il n'y a plus qu'un moyen de libérer l'humanité, c'est de détruire l'Eglise romaine ». On comprend que le pasteur Giran puisse terminer en disant qu'Hyacinthe Loyson a dû vaincre ses hésitations et se libérer complètement de Rome, si bien que son fils a fait graver sur sa tombe cette belle et simple devise : « Le Père Hyacinthe fut un vainqueur ». D'ailleurs les mêmes sentiments sont exprimés dans le numéro du 18 février 1912 des *Droits de l'homme*, que l'on distribuait aux congressistes.

3. M. Cauderlier a fait le procès de l'Eglise catholique et porté sa condamnation. D'après cet énergumène, cette condamnation se trouve dans les œuvres de Messeigneurs Duchesne et Battifol et des abbés Loisy et Romolo Murri.



Frank-Puaux, de Paris, et le professeur Karl Bornhausen, de Marbourg, qui firent rendre à la note anticatholique un son antifrançais.

Le pasteur Frank-Puaux parla de Jurieu, envisagé comme le défenseur de la liberté de conscience contre « le plus despotique des rois », et comme le théoricien de la souveraineté populaire. Thèse sans doute éminemment protestante pour que *Le Temps* après en avoir dit quelques mots dans son numéro du 18 juillet, y revienne longuement le lendemain. D'après M. Frank-Puaux, l'Edit de Nantes était la proclamation de la liberté de conscience, de la liberté de l'enseignement, de la liberté d'accès pour tous les Français, sans distinction de croyances, aux fonctions de l'Etat ; proclamation que la France lançait « la première au monde, au déclin du XVIe siècle, et qui mettait fin à la guerre civile et religieuse. Aussi la révocation de l'édit de Nantes, « sous le fallacieux prétexte, dit M. Frank-Puaux, de l'intolérance des Etats protestants voisins », a-t-elle rapporté une loi perpétuelle et irrévocable et parjuré la parole royale, fondement de la monarchie. « Entraîné par un clergé sectaire, qui poursuivait, depuis un siècle, l'abrogation de l'Edit de tolérance, Louis XIV perdit définitivement la monarchie. Cette révocation marque le premier pas dans la chute vertigineuse de la royauté, et ce coup d'Etat, fait par un roi contre la loi du royaume qu'il devait respecter le premier, fut justement puni ».

L'*Action Française*[1] fait remarquer que « la révocation de l'Edit de Nantes a été demandée et approuvée, à deux ou trois exceptions près, par l'unanimité des Français contemporains et, pour démontrer qu'elle était en opposition avec le droit public de l'époque. M. Frank Puaux plaide tout autre chose. Sa théorie de lois « perpétuelles » et « irrévocables » ne peut même se soutenir quand on se rappelle que les traités d'union (France et Bretagne, France et Provence) ont dû eux-mêmes se soumettre aux vicissitudes du temps. Pour nous, la révocation de l'Edit de Nantes fut un acte de défense nationale, une nécessité politique, s'imposant avec les exigences de vie ou de mort qui réclament impérieusement aujourd'hui la révocation de la naturalisation des juifs, la suppression de la Maçonnerie et l'épuration de l'élément sectaire et antipatriotique trop accusé parmi les protestants libéraux.

On comprend que Jurieu, ennemi déclaré de la royauté, ait appelé tous les citoyens à préparer l'œuvre désastreuse de la Révolution. C'est dans ce sens qu'il établit le principe anarchique de la souve-

1. *L'Action française*, 19 juillet 1913.



raineté du peuple. Celui-ci fait seul les rois, et ses droits sont imprescriptibles. Les mêmes coups frappaient au reste le trône et l'autel. « Jurieu, dit l'orateur, avait dénoncé les abus criants et les vices honteux de la Rome papale, fut même prophète en annonçant la venue de l'Antechrist ; trois ans plus tard éclatait la révolution grandiose qui chassa pour toujours d'Angleterre la Papauté »... Quant à la Révolution française, Jurieu n'y fut pas étranger. Un de ses ouvrages : *Les soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*, fut réédité un siècle plus tard, en 1788, sans autre changement que ce nouveau titre : *Les vœux d'un patriote*, et l'on put croire que l'auteur véritable, le pasteur Jurieu, était déjà, au temps du Grand Roi, un de ces patriotes qui attendaient de la convocation des Etats Généraux le salut, ou plutôt la ruine de la France. Car M. Frank-Puaux peut, en terminant son panégyrique, exalter l'homme qui « a rendu un inestimable service par la lutte contre un roi persécuteur, infidèle à la parole royale ; par la dénonciation de l'esclavage, qui est un crime, de la conquête qui est un vol ; par la proclamation de la souveraineté du peuple, principe de la Révolution française, libératrice des nations... ; il peut, au milieu des frénétiques applaudissements, s'écrier : « La France n'a pas eu de plus fidèles serviteurs de son honneur et de sa liberté que nos grands ancêtres et leurs descendants », nous lui répondons simplement que ceux qui ont fait la Révolution, et surtout ceux qui s'en vantent, sont des criminels, et que la gloire qu'ils tirent de tels bouleversements religieux et politiques prouve jusqu'à l'évidence qu'ils sont anti-français.

Le professeur Karl Bornhausen, de Marbourg, traita de « *la pensée religieuse dans la littérature française au XIXe siècle* ». Rien de saillant, rien de violent, rien qu'un souffle protestant et pangermaniste. Citons :

« Il convient de remarquer que les penseurs et les réformateurs religieux véritables ont eu le sens profond de la littérature ; nommons seulement Luther, Schleiermacher et Alexandre Vinet ».

Que viennent faire ces deux Allemands dans une étude sur la littérature française ? Poursuivons :

Il est remarquable que déjà en dix-huit cent trente-et-un, un romancier ait donné à la France la solution de son énigme : Stendhal, dans « *Le Rouge et le Noir* ». C'est à lui que remonte la théorie des deux Frances, tellement en faveur à l'heure actuelle. Il traça un tableau saisissant de la France révolutionnaire et anticléricale et de la France noire de la Restauration et de toutes les réactions ; ses contemporains ne remarquèrent pas ces antithèses et il a fallu arriver au XXe siècle pour en découvrir la vérité.



« C'est une erreur grave que de tenir la France rouge pour irréligieuse ; Stendhal ne pose pas un conflit religieux ; il affirme plutôt un contraste purement psychologique, le contraste le plus élémentaire et le plus frappant de la nature humaine. Voici les extrêmes qu'il pose : conservateur et progressiste, mystique et rationaliste, autorité et liberté. Ce sont des états d'âme qui se heurtent sans cesse chez tous les hommes et dans tous les peuples, à tous les degrés de civilisation et dans tous les genres d'activité. La personnalité met toujours son empreinte sur la pensée, l'action ou l'émotion esthétique. La raison ou l'intuition ne peuvent jamais dominer d'une façon exclusive ; le rationalisme extrême n'éteindra pas l'intuition et l'autoritarisme le plus conservateur doit toujours tenir compte de la raison.

« Il en est de la collectivité comme de l'individu, avec une différence toutefois : l'âme populaire évolue plus lentement et renferme certains éléments immuables, malgré les formes multiples qu'elle revêt. Il est resté jusqu'à aujourd'hui dans l'esprit gaulois un certain contraste ; il aime les dilemmes : rouge ou noir, monarchie ou république, révolution ou réaction. Il pose avec force ces alternatives et il a ainsi rendu d'importants services aux autres peuples ; la vivacité française, la rapidité avec laquelle s'opérèrent les réformes conservatrices ou radicales firent ressortir les avantages et les inconvénients d'une évolution trop brusque ; aussi, la France a-t-elle été à plusieurs reprises l'éducatrice de l'Europe et du monde entier. Mais les tempêtes qui l'ont assaillie ne lui ont souvent pas permis de recueillir tous les fruits de ses efforts ».

Ainsi, d'après ce professeur, les deux Frances sont affaire de mots, tout au plus d'impressions, d'émotivités ; la France révolutionnaire est aussi religieuse que la France catholique, mais c'est une religion rationaliste et libertaire, laïque évidemment, disons le mot : protestante libérale. Nous ne saurions dire si, au fond, ces deux religions adorent Dieu ; ce ne doit cependant pas être le même, car elles n'ont ni le même culte ni les mêmes ministres, et la déesse Raison chasse aujourd'hui, comme en 1793, prêtres et religieux jusqu'à ce qu'elle les fusille ou les guillotine.

Autre passage intéressant :

« On ne peut s'expliquer l'avortement lamentable de la Révolution. L'esprit français a dû subir l'*asservissement religieux* et la tutelle intellectuelle de l'Empire. Napoléon est un politique dépourvu de *mysticisme* : tous les moyens lui paraissent bons pour imposer son joug ; il fait de l'autel le valet de son trône et institue une église d'Etat dont il est au fond le pape. Sa manœuvre échoue, car il ne se soucie pas d'apaiser la soif religieuse : le romantisme donne à la religion des forces nouvelles par ses élans mystiques et ses aspirations esthétiques. Il va, suivant l'exemple de Châteaubriand, chercher dans un passé glorieux les inspirations que réclame le présent, et découvre ainsi les trésors de la tradition chrétienne.

« Une série d'enthousiastes, Joseph de Maistre, puis Bonald, Lamennais,



exaltent en politique la force de la centralisation catholique ou insistent sur le rôle social de l'Eglise. Un protestant fait une tentative analogue : Benjamin Constant reconnaît en tant qu'historien la valeur de la foi-sentiment ; pourtant, son idéalisme religieux, si dégagé de toute contrainte dogmatique, n'est qu'une voix dans le désert, impuissante à délivrer l'esprit français ultramontain.

« Le romantisme ne tarde cependant pas à se séparer de l'Eglise. La religion se réduit chez Lamartine à un sentimentalisme vague ; Vigny et Dumas la bannissent de la poésie et du roman, et Sainte-Beuve ne la respecte que par curiosité d'historien. Quant à Musset, l'enfant du siècle par ses fautes et ses malheurs, il trouve des accents touchants pour regretter son manque de foi. Le romantisme abandonne donc l'autorité pour la liberté. Seul un poète adopta une attitude vraiment positive, tout en conservant le vieil esprit voltairien : c'est Victor Hugo. Bien qu'il ait sensiblement modifié ses vues durant sa longue existence, il a toujours fait une place à la religion dans ses poésies ; l'éclectique qu'il était présente dans ses notions de Dieu, de la liberté et de l'immortalité une synthèse originale de panthéisme et de déisme ; le sens qu'il eut toujours pour la valeur religieuse et morale de la bonté, son culte de la pitié et surtout son sentiment intense du mystère divin attestent que la flamme religieuse couve encore sous les cendres.

« Ce libéralisme cessa avec Quarante-Huit. La philosophie positive d'Auguste Comte institua le culte de la Science et créa en littérature le réalisme et le naturalisme. L'on crut de Balzac à Zola que la piété se réduisait à des facteurs intellectuels et sociaux ; le sentiment religieux proprement dit n'eut plus qu'un intérêt purement psychologique. Mentionnons le chef-d'œuvre du genre : *la Tentation de Saint-Antoine*. La critique analytique de Flaubert démolit toute religion ; mais, son scepticisme continuel, méthode pénétrante et authentiquement française, a émis des vues fécondes : la raison n'y arrive pas à bout de la religion qui est, au fond, un élément essentiel et vital du cœur humain. Cette étude unique fait date dans la littérature française.

« Les aperçus nouveaux que révélait « *la Tentation* » furent vite oubliés. Des esprits radicaux adoptèrent un intellectualisme sans bornes et un rationalisme si conséquent que l'homme n'eut même plus le droit de s'étonner. Hippolyte Taine reconnaît seulement les faits établis par la science. Pour Renan, la religion appartient au passé, et il le regrette : bien qu'il ait hérité du romantisme quelques bribes de sentiment, il a comme Taine une conception positiviste de la nature et de l'histoire. La religion se ramène pour les positivistes à un phénomène naturel négligeable qu'on mentionne avec un sourire de mépris. L'énorme diffusion qu'eurent leurs idées a grandement contribué à propager l'incrédulité dans les masses. Il est difficile d'apprécier le mal que la libre-pensée a causé à la France. Ce culte idolâtre rendu à la Science et cette incompréhension absolue en matière religieuse l'ont empoisonné jusqu'à aujourd'hui ».

Un peu plus loin, le professeur Bornhausen expose la part du protestantisme dans cette influence littéraire :



« Bien que l'infime minorité huguenote ne puisse qu'agir très lentement, le protestantisme français n'est pas resté en arrière dans cette œuvre de défense. Félix Bungener avait eu déjà, en 1850, le mérite d'affirmer l'esprit protestant. La religiosité timide et le mysticisme délicat de Pierre Loti ne peuvent donner des armes ni à droite, ni à gauche. Grande fut la déception de ceux qui avaient rêvé d'en faire le chef du protestantisme moderne. C'est plutôt l'érudition qui joua le rôle prépondérant : les Schérer et les Reuss, les Lichtenberger et les Sabatier préparèrent un approfondissement de la religion et reconnurent que la raison et l'intuition en sont les deux conditions nécessaires.

« Le modernisme chercha un compromis entre l'intellectualisme et le dogme. Les efforts de Loisy et de Laberthonnière pour concilier la science et la religion contribuèrent à renverser l'idole positiviste dans une plus grande mesure que ne le fit la lutte violente engagée par l'autoritarisme romain contre l'incrédulité. Une nouvelle école philosophique, dont Blondel et Armand Sabatier sont les plus éminents représentants restaura l'irrationalisme et l'idéalisme. Boutroux et Bergson accréditèrent dans les milieux cultivés la contingence des lois de la nature et l'élan vital. Il n'a pas encore été permis de constater en littérature ce passage de la philosophie au volontarisme et à l'intuitionisme ; il convient toutefois de relever le style qrillant et le terme littéraire qui caractérisent ces nouvelles tentatives ».

Enfin le conférencier conclut :

« Il vient donc de s'opérer, au sein de la France cultivée, une transformation étonnante. Il y a quelques années à peine, la religion semblait s'y mourir ; or, l'on peut constater maintenant un revirement dans la littérature, le miroir fidèle de l'âme populaire. Elle a évidemment à travailler longtemps pour que cet esprit nouveau se propage et pénètre les masses. Un devoir s'impose au catholicisme et au protestantisme, non de lutter pour l'autorité ou la liberté, mais d'arriver à concilier le sentiment religieux et une pensée libre. Constatons la force avec laquelle cette tendance s'affirme dans deux mouvements actuels, la Jeune République et la Jeune France.

« L'esprit français a le privilège d'envisager toutes les questions au point de vue national : la religion bien qu'humaine subit aussi cette influence ; c'est ce qui lui donne tant de prise sur le peuple. Sans vouloir méconnaître cette union bien naturelle, nous affirmons que la morale et la religion sont universelles et que leur avenir dépend de la marche commune des peuples chrétiens vers le même idéal spirituel. Nous autres, Allemands, nous étudions la littérature française parce que nous y saisissons sur le vif et dans toute sa force l'esprit d'un grand peuple.

« Nous suivons avec une curiosité inquiète, avec angoisse, l'évolution de la belle jeunesse française et nous tremblons de la voir verser dans un étroit nationalisme. Nous souhaitons donc ardemment que le souffle religieux qui traverse la France ne tourne pas au nationalisme, mais qu'il franchisse au contraire les Vosges. Puisse cette esquisse prouver notre désir de comprendre l'âme française et montrer nos efforts pour communier avec elle. La men-



talité française peut éprouver quelque difficulté à se rapprocher du christianisme allemand actuel. Mais chercherions-nous la religion chez autrui, si nous n'en possédions pas nous-mêmes ? Aussi, est-ce pour nous une joie de découvrir l'orientation nouvelle qui se manifeste chez nos voisins. Nous sommes également « Aux écoutes de la France qui vient » et nous demandons à Dieu que ce soit une France religieuse.

« Nous ne saurions, en effet, oublier des génies comme Calvin, Descartes et Pascal, qui ont par leur influence effacé les frontières. C'est qu'ils ne se sont pas contentés d'allier une religion vivante à une pensée forte : ils les ont léguées à la postérité sous une forme éternelle. Voilà l'apanage de la France. Nous espérons que la nouvelle génération reprendra cette glorieuse tradition, qu'elle unira la beauté et la profondeur, l'esprit français et l'humanité et que sa littérature offrira généreusement au monde les fruits de son idéalisme ».

L'Action française [1] ajoute ce qui suit au court résumé qu'elle fait de cette conférence :

« Cela n'est encore que cours de littérature bien fantaisiste.

« Mais, ce qui est insupportable, c'est qu'à propos de littérature ou de « progrès religieux », *Herr professor Bornhausen* (von Marburg), vienne nous donner, à nous, jeunes Français, des leçons de politique française. Cet *Herr doctor* nous a appris qu'il y avait dans la jeunesse française deux grands mouvements, celui de la Jeune-République et celui des Jeune-France. On sait combien la Jeune-République, déliquescence sillonniste, attire les jeunes hommes de notre pays ! On ne sait pas ce qu'est le mouvement des Jeune-France pour la bonne raison que ce mouvement n'existe pas.

1. *L'Action française*, 19 juillet 1913. M. Charles Maurras fait suivre la lettre dont nous donnons un extrait des réflexions suivantes :

« Chose curieuse, et qui montre bien qu'il y a quelque chose de changé en France, nous trouvons un écho de cette indignation parmi certains jeunes républicains combistes qui écrivent à *l'Action*, pas la nôtre, la mauvaise, celle de M. Henry Berenger. D'abord, le critique de la maison, M. Marcel Giraud, s'est étonné de voir, dès le commencement de la première séance, le laïcisme humanitaire du Congrès tourner au protestantisme affiché. Il s'y serait attendu s'il avait bien voulu nous écouter. Le laïcisme n'a qu'un but, ici conscient, là inconscient, qui est de nous protestantiser. Et quand nous serons bien protestants, il faudra nous germaniser ! Un autre rédacteur de l'*Action*, qui ne signe pas, s'est rebiffé tout comme notre correspondant, à cette odeur de germanisme qui s'élève souvent de la Vache à Colas. Le discours de M. Bornhausen l'a choqué, lui aussi, et, pour mieux motiver son écœurement, il a transcrit le texte des paroles de ce professeur, de Marbourg.

« Le rédacteur de l'*Action* conseille à l'Allemand d'aller porter les fruits de son idéalisme chez Guillaume II. Nous voudrions aussi lui conseiller pour notre part de modérer son zèle dans l'interprétation de Pascal. Pascal est un auteur français, un auteur catholique, un auteur difficile. Triple embarras pour un pauvre Allemand. »



« De plus, M. Bornhausen demande que la jeunesse française ne soit pas nationaliste. Est-ce que ça le regarde, ce Prussien ? Ça le regarde évidemment, parce que le nationalisme français rassemble toutes les énergies françaises contre le grand ennemi de notre culture et de notre patrie. Et ce bon Prussien fut bien heureux de travailler pour son roi de Prusse, en plein Paris, aux applaudissements du député juif, Th. Reinach, placé tout à son côté et des Français pacifistes qui l'entouraient. Car, il faut vous le dire, ce passage du discours allemand contre le nationalisme français fut particulièrement applaudi. Il n'est pas même besoin d'être nationaliste pour se sentir gêné devant de tels spectacles. Le congrès du progrès religieux a donc bien présenté, à un certain moment tout au moins, un grand air antifrançais. Je tenais à vous le dire, cher Criton, pour que vous le disiez. Aujourd'hui plus que jamais, il importe de répondre à toutes les attaques contre la défense française ».

A notre tour, nous rapprocherons de l'indication allemande un article de la veille, signé d'un ancien ministre de la marine, de la race évidemment des Pelletan, des André et des Combes, M. Gaston Thomson ; l'article est intitulé : « *Un dangereux revenant*[1] ». Le voici :

« Il est certain que, dans le pays tout entier, d'une façon générale, la journée du 14 Juillet a été une imposante démonstration républicaine et patriotique. Comme le constatait, hier, le *Radical*, les centaines de milliers de citoyens qui se pressaient aux revues militaires, ont attesté une fois de plus que la foi patriotique et la foi républicaine sont indissolubles.

« Mais il est certain également — et il faut le constater — qu'à Paris de sérieux efforts ont été tentés pour changer le caractère de la manifestation. Les acclamations n'allaient pas, toutes, à la République. Dans les groupes les plus bruyants, on retrouvait beaucoup de ces anciens ligueurs qui constituaient, manifestement, il y a quelques années, les forces de violence et de réaction. Tout en criant : « Vive l'armée ! », ces grands faiseurs de bruit semblaient chercher des yeux le cheval nationaliste et je n'aurais pas été surpris, pour ma part, si dans la soirée, aux Ambassadeurs, ils avaient réclamé avec fracas Paulus et « *En revenant de la Revue* ».

« En réalité, nous recueillons en ce moment les fruits de la politique dite d'apaisement et, pour parler net, de la politique de défaillance et de compromissions pratiquée dans ces dernières années.

« Nous allons à un péril qui, si l'on n'y prenait garde, menacerait non seulement les institutions parlementaires, mais la sécurité même du pays.

« Un grand nombre de députés républicains, parmi les plus sincères et les plus résolus, veulent que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que notre défense soit pleinement assurée. Ils n'admettent pas plus le désarmement matériel que le désarmement moral. Ils ont le souci de « la ligne des frontières ». Ils ont montré qu'ils étaient disposés à accepter les plus

1. *L'Homme libre*, 16 juillet 1913.



lourds sacrifices pour que la sécurité nationale soit complète. Ils veulent préparer la paix.

« Or, et je n'ai pas besoin d'insister, ce n'est pas la paix que nous préparerait le *nationalisme*, ce patriotisme de « café-concert ».

Ainsi « le dangereux revenant », c'est le nationalisme ! Or, depuis l'avènement du parti radical au pouvoir, en 1898, le mot d'ordre, insinué d'abord, puis ouvertement donné par un gouvernement maçonnique aux parlementaires, aux élus de toutes les assemblées issues de la politique, aux fonctionnaires de toutes les administrations, aux organes républicains de la presse, a été, sans conteste et sans trêve, la guerre au nationalisme, toujours attaqué, discrédité, diffamé, souffleté pour enlever à nos ennemis d'Outre-Rhin leur dernière inquiétude. Et voilà précisément que, sans éclat mais avec l'autorité d'un maître, Karl Bornhausen vient nous rappeler ce mot d'ordre que répète Jaurès tous les matins. Sous le couvert de la littérature et de l'esthétique, c'est un huissier qui nous laisse une signification en bonne et due forme : « *Nous autres Allemands, nous suivons avec une curiosité inquiète, avec angoisse, l'évolution de la belle jeunesse française et nous tremblons de la voir verser dans un étroit nationalisme* ». Après tout, quand cet Allemand parle de la sorte, quand il veut nous faire croire que Descartes et Pascal ont effacé les frontières, pour que le pangermanisme ne connaisse plus d'obstacles à une expansion mortelle pour notre patrie, il fait métier de prussien et œuvre germanique, ce qu'il se croit permis à Paris comme à Berlin, puisqu'il s'agit d'un congrès international ; mais les autres ? ceux de chez nous ? — Ils font besogne de traîtres et service de valets.

On s'étonnera peut-être que nous n'ayons pas parlé de la conférence de M. Boutroux, en cette journée du 17 juillet, sur une pensée de Pascal : « Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas ». Ce fut une idylle perdue dans un drame de discorde. Selon M. Boutroux, l'explication de cette apparente contradiction se trouve dans cette doctrine : « Cette belle raison corrompue a tout corrompu ». Donc deux formes de la raison : la forme altérée et la forme normale. La première est la raison géométrique, qui comprend tout et explique tout mathématiquement, scientifiquement. La seconde part des réalités et en cherche les principes, mais sans jamais réussir à déterminer ces derniers adéquatement, car ils sont très fins et en nombre infini.

« Or c'est de la raison géométrique, non de la raison en général, que Pascal a dit qu'elle ne peut rien entendre aux raisons du cœur.



S'il a écrit : raison tout court, sans épithète, c'est dans le sens de : votre raison, ce que vous philosophes, appelez raison, prétendant, à tort, que votre raison est toute la raison.

« Pour bien entendre la phrase de Pascal, il faut suppléer : « géométrique », après « raison », et lire : Le cœur a ses raisons que la raison (géométrique) ne connaît point.

« Si le sentiment et la raison se combattent, c'est que l'homme a laissé dégénérer sa raison qui, à l'origine, dans son état de pureté, s'unissait spontanément au sentiment pour la découverte de la vérité. L'homme est déchu ; ce n'est que par la piété qu'il peut purifier sa raison et en faire l'auxiliaire du cœur. Et la pensée qui, pour M. Boutroux, résume la philosophie de Pascal, est celle-ci : « S'ouvrir par les humiliations aux inspirations [1] ».

Encore une fois cette causerie psychologique détonnait dans un tel milieu ; et l'essai de M. Julien de Narfon sur Montalembert n'était pas davantage à sa place [2].



Le vendredi 18 juillet, la séance fut ouverte par le discours de M. Boutroux sur *la Philosophie et la Religion*. Quelques tendances immanentistes réduisant la religion à un sentiment intérieur, semblable à l'expérience religieuse du protestantisme libéral ; quelques idées élevées, fondant la pratique religieuse sur ces textes évangéliques : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » ; « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel » ; un corollaire imprévu et flatteur pour l'audidoire, assimilant à l'idée de Dieu le concept de tolérance appliqué à toutes les religions, ce que M. Boutroux, souligne délicatement par le passage suivant de Jacob Bœhme dans *Aurora* : « Considérez les oiseaux de nos forêts : ils louent Dieu chacun à leur manière, sur tous les tons et dans tous les modes. Voyons-nous que Dieu s'offense de cette diversité et fasse taire les voix discordantes ? Toutes les formes de l'être sont chères à l'être infini » ; tel fut ce discours dont voici la conclusion, un peu vague, mais terminé par deux demandes du *Pater* dans le texte original, ce que remarque " *L'Humanité* " en

1. Cf. *Le Temps*, *Le Matin*, *L'Homme libre*, *Le Journal*, du 18 juillet, *Le Rappel* du 20 juillet 1913.

2. Voir " *L'Action française* " du 21 juillet 1913 : *La dernière incarnation de Narfon* : et dans le même journal, le 24 juillet, la réponse de M. Julien de Narfon. Puis son article dans " *Le Figaro* " du 26 juillet, enfin " *La Vigie* " du juillet 1913.



ces termes [1] : « Conséquemment tout savant que tu sois, mon frère, tu dois être aussi religieux. Faisons donc notre prière à Dieu ! J'ajoute que M. Boutroux fit la prière en grec ».

« Si maintenant, dit l'illustre philosophe, l'on rapproche l'une de l'autre la nature et la science d'une part, et la religion d'autre part, telles que les conçoit la philosophie, on trouve que du point de vue de la raison même, religion et science ou nature doivent être considérées comme compatibles entre elles, non parce qu'elles ne peuvent se rencontrer, mais au contraire, parce qu'elles se pénètrent mutuellement et sont intérieurement parentes.

» La nature et la science représentent l'être observable pour nos sens, tel qu'il se trouve actuellement réalisé, ainsi que la connaissance des lois de cet être. La religion se rapporte, non à l'être tel qu'il est donné à nos sens, à l'être actuel, mais aux sources et aux principes de l'être ; à l'ouvrier, non à l'œuvre. Elle nous fait participants de la création même de l'être.

« Comment l'œuvre supprimerait-elle l'ouvrier ; comment la connaissance de ce qui est nous induirait-elle à nier ce qui doit être ? Pour que se concilient la science et la religion, deux conditions sont à la fois nécessaires et suffisantes. Il faut d'une part que la religion soit essentiellement spirituelle, c'est-à-dire s'inspire uniquement de l'idée de Dieu, et non de l'idée de quelque intérêt matériel ; car la religion est l'affirmation de l'insuffisance du réel pour réaliser la perfection. D'autre part, il faut que la science soit considérée comme exprimant l'état de fait de la nature, et non une forme éternelle et absolue ; en sorte que nulle formule scientifique ne prétende jamais à la valeur d'un principe adéquat et indépendant des faits. L'absolu n'existe que dans le domaine spirituel, et, là, il est un avec la liberté.

« C'est ainsi que la raison du philosophe qui, d'elle-même, comme l'a dit Pascal, reconnaît qu'une infinité de choses la dépasse, est le trait d'union naturel et nécessaire entre la science et la religion. Les difficultés qu'une raison purement logique accumule, une raison plus large et plus philosophique les fait évanouir. C'est vraiment l'homme avec son intelligence et avec son cœur, ce ne sont pas seulement les lèvres de l'initié qui répètent : ἐλθέτω ἡ Βασιλεία σου, γενηθήτω τὸ θέλημά σου ὡς ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ τῆς γῆς ».

Le Dr Wendte, de Boston, secrétaire international et organisateur des Congrès du christianisme libéral et du progrès religieux, lut un rapport auquel nous n'eussions pas prêté attention s'il se fût agi simplement des voyages de cet étranger, en quête d'adhésions au congrès de Paris, et des espoirs libérateurs qu'il en a rapportés. Mais l'une de ses impressions fortifiantes et consolatrices fut la

1. *L'Humanité*, 21 juillet 1913.

constatation mondiale que le règne prolongé de la superstition, de l'intolérance, du fanatisme, de la puissance cléricale, en un mot, va prendre fin. « Partout, dit-il, de puissantes sociétés secrètes se constituent dans le but de combattre le cléricalisme »... D'ailleurs, la religion progressiste se développe considérablement ; son organe à Londres est : *The Christian Commonwealth*... Enfin, un des plus heureux moyens de propagande et de lutte sera la série de réunions et de conférences, organisée pour l'automne 1914 dans les grands centres de vie religieuse : Constantinople, Jérusalem, San-Francisco, Boston, Shanghaï, etc., auxquelles prendront part les fidèles des religions dissidentes, orientales, païennes, groupés aux théosophes, aux libres-croyants et aux libres-penseurs, c'est-à-dire le monde religieux et irréligieux tout entier, sauf les catholiques, Avouons que cet ostracisme nous fait honneur.

Cette journée du vendredi et celle du samedi furent consacrées à traiter, sous la rubrique générale de « *questions actuelles*[1] », certains problèmes dont l'un fut posé en ces termes :

« Une religion universelle est-elle désirable et possible » ? Le professeur Rod. Otto, de Gœttingue, conclut à l'impossibilité ; le F.·. Goblet d'Alviella à l'inopportunité, c'est une question prématurée[2] ; le Rév. Walter Walsh, ministre de l'église théiste de Londres, à l'irréalisation. Le professeur Bouddhiste, M.D.B. Joyatilaka et le professeur hindou, Rabindranath Tagore, de Calcutta, suivent l'avis des occidentaux. En résumé, tout le congrès est pour la négative. On croirait entendre les délégués du convent ne pouvant édifier, tout maçons qu'ils soient, une morale laïque internationale. Les rêves unitaires, religieux ou pacifistes, s'évaporent dès qu'on veut les élaborer ; ce sont des bulles de savon, et les enfants seuls perdent leur temps à ce jeu aussi futile qu'inconsistant.

Les « questions actuelles » du Congrès ne présentent qu'un intérêt secondaire, mais leur exposé fournit si bien l'occasion d'entrer en lutte contre l'Eglise catholique qu'elles semblent presque ne pas avoir d'autre but.

Un orateur non inscrit au programme, M. Teissonnière (?) aborde « *la possibilité d'une réconciliation entre la pensée religieuse et la*

1. Le professeur R. Eucken de l'Université d'Iéna, parla sur l'*Esprit religieux et la philosophie moderne*. Le même thème avait été choisi par le Comm. Alessandro Chiapelli, de l'Académie des Lincei, à Rome.

2. Le F.·. Goblet d'Alviella croit qu'on pourrait arriver à une entente et que « le devoir envers l'humanité » en serait la base. Naturellement, cette entente ne saurait avoir lieu avec l'Eglise catholique, qui, sous Pie X, devient une société extrêmement réduite et fermée, sans relations avec le monde du dehors ».



conscience moderne. Il commence par affirmer que le monde rejette tout dogmatisme religieux. « Nulle église, assure-t-il, ne peut plus émettre sérieusement la prétention de détenir seule la vérité... il faut donc que l'Eglise catholique consente enfin à être de son siècle... il est temps de répandre une piété pratique, allégée de prières surannées et désuètes, faite d'une attitude fière et de solidarité « car pécher contre la charité, c'est recrucifier le Christ ».... aussi plus de morale de renoncement, de soumission, d'humilité.... « nous opposons à la sainteté des mains blanches, la sainteté des mains calleuses du travailleur ».... débarrassons l'idée de Dieu de toutes les sottises dont l'ignorance séculaire l'a enveloppée.... plus de doctrine de la rédemption, elle est étroite, illogique, immorale même.... l'église doit être animée de l'esprit libéral, le seul vivifiant, capable de trouver la science de la vie future, qui fondera l'union entre le ciel et la terre[1] ».

Un docteur en théologie de Paris, le professeur Maurice Goguel, nous apporte « *l'Etude critique du christianisme primitif dans ses rapports avec le progrès religieux* ». Il prétend que Jésus, qui ne manque pas d'une certaine grandeur pour avoir enseigné le pardon à une époque de divisions et de haines, n'était qu'un homme illuminé par Dieu et que sa conception du monde religieux n'a rien qui lui soit personnel.

Le professeur E. de Faye, de Paris, pose cette « question actuelle » : *Pourquoi le gnosticisme n'a-t-il pas réussi ?* Malgré sa vitalité première, bien que le « danger gnostique » ait été le danger le plus redoutable et la crise la plus menaçante pour le christianisme, il dut disparaître parce qu'il tomba dans une profonde décadence intellectuelle et dans un ritualisme trop rigide. De là deux conséquences fort applaudies puisqu'elles s'adressent aux catholiques : « Toute église qui proclame la faillite de la science prépare sa propre ruine et est, elle aussi, condamnée à disparaître ; la religion où le rite domine est une religion mourante, c'est le cas de la religion romaine et de là vient sa croissante infériorité.... En mourant, le gnosticisme a légué le rite au christianisme, le rite est un germe de mort ». Ce sont, sans doute, ces aperçus qui font du gnosticisme une « question actuelle ». Ils ne furent point du goût du patriarche gnostique Synésius, plus connu sous son vrai nom,

1. Cette lecture fut suivie d'un travail du professeur Charles Werner, de l'Université de Genève sur « *la nature religieuse du sentiment esthétique* ». Dans la même séance, Mlle Marie Dienner parlera sur « *l'Art et le Culte* ». On sait combien souvent l'esthétique et l'art servent de véhicule aux idées hétérodoxes et maçonniques, et que les groupements qu'ils désignent sont parfois des sociétés secrètes déguisées.



Fabre des Essarts. Ayant obtenu la parole, grâce à l'intervention de son ami Paul-Hyacinthe Loyson, il dit : « Je vous croyais un Congrès libre des religions libres : vous êtes un Sanhédrin !... J'ai le droit de défendre la religion en laquelle j'ai foi... La Gnose n'a jamais été le cauchemar de l'humanité..., elle n'a pas failli étouffer le christianisme, mais bien être étouffée par lui... Même, au IV[e] siècle, à son déclin, elle comptait parmi ses membres de grands penseurs.... En tout cas, elle a eu le rare honneur d'être la première et la seule religion féministe, en admettant les femmes à tous les degrés du sacerdoce.... La Gnose n'est pas morte..... les Albigeois, les Vaudois, et même Jeanne d'Arc furent des gnostiques[1] ».

Encore de nouvelles accusations à propos du christianisme progressif ou progressiste qui retient cinq conférenciers. Le premier, le pasteur Fernand Ménegoz, de Strasbourg, compare cette forme de christianisme au monisme de Hæckel et d'Oswald ; il dit fort justement que le monisme est un matérialisme à peine déguisé... un positivisme qui, à l'observation scientifique, refuse de joindre l'intuition de la conscience et regarde la religion comme exclusive du progrès. Les chrétiens progressifs, c'est-à-dire les protestants libéraux, sont dualistes, et leur nom atteste qu'ils tendent à l'évolution et au progrès. Mais les monistes ont pleinement raison quand il s'agit des religions dogmatiques qui entravent l'intelligence sous le joug de la résignation, « et l'une des tares les plus graves du catholicisme a toujours été d'exploiter la crédulité des foules naïves en leur servant des légendes futiles et des rites surannés au lieu de doctrines pures... ». C'est là ce que le bon La Fontaine appelait « le coup de pied de l'âne ».

Les autres orateurs de « *l'idéal social du christianisme progres-*

1. Voici Jeanne d'Arc, accolée le mercredi soir aux martyrs huguenots par le pasteur Wagner, qui nous revient le vendredi comme gnostique. C'est la thèse templière soutenue par M[e] Bressonnet-Favre et autres. Elle ne peut que sourire au patriarche de l'église gnostique de France, que « *La Libre Parole* » du 27 juillet 1913 nous présentait en ces termes : « On a raconté que l'inauguration du monument élevé, au Père-Lachaise, à la gloire du renégat Hyacinthe Loyson, avait réunis l'ex-abbé italien Romolo Murri, une hottée de pasteurs protestants, un tombereau de rabbins et un individu qualifié au petit bonheur d'archevêque assyrien !

Savez-vous quel était ce prélat asiatique ? Un peu plus que rien, mais pas grand chose : M. Fabre des Essarts, qui fut prêtre de l'Oratoire, qui défroqua pour se marier, endosser la redingote et s'asseoir sur le rond de cuir du fonctionnaire ».

Quant au féminisme gnostique, nous avons annoncé dans le dernier numéro de la revue p. 2732, la consécration récente d'une Sophia, c'est-à-dire d'une femme qui remplira les fonctions de l'épiscopat.



siste » furent MM. S. K. Bakker, de Hollande ; le pasteur T. Rondda Williams, de Brighton ; le professeur Otto Baumgarten, de Kiel ; le professeur Charles Gide, de Paris ; tous acclament les théories socialistes et révolutionnaires... « l'esclavage de l'ouvrier... le crime du capitalisme... et surtout, le scandale d'une religion qui soutient les pires iniquités sociales et n'écoute pas les justes revendications des prolétaires ». — Vous le voyez, c'est bien encore la faute de l'Eglise catholique [1].

* * *

Les « questions actuelles » sont toujours au programme du samedi. Elles comportent : « *La base de la morale* » dont parlent plus spécialement le pasteur Paul Jæger, de Fribourg, réputé pour un maître parmi ses coréligionnaires ; le Rév. W. Tudor Jones, Ph. D. de Londres ; le Rév. George R. Dodson, Ph. D. de Saint-Louis. Ces études ont laissé la morale sans base indiscutable, parce qu'on ne veut pas du principe d'autorité qui n'existe que dans l'Eglise catholique.

La seconde question, traitée dans la matinée du samedi fut celle « *des rapports et des devoirs des croyants libéraux* :

1° *Avec les croyants traditionnalistes* par le pasteur de l'Oratoire, Wilfred Monod. Peu respectueux pour le « troupeau bêlant des braves et honnêtes orthodoxes » ; il importe de leur faire comprendre, dit-il, que le dogme seul ne produit pas la vie et d'attaquer leurs docteurs ignorants ou trop peu sincères pour ne pas enseigner une doctrine à laquelle ils ne croient plus ; ces dogmatistes sont les vrais fossoyeurs de la foi. Mais si l'on peut tenter la conversion des orthodoxes, il est de toute rigueur que les protestants libéraux n'aient aucun contact avec les catholiques. La sincérité des prêtres de l'Eglise romaine est suspecte, et l'on doit déclarer la guerre aux « *Machiavels de la religion* ».

2° *Avec les non croyants*, par M. Paul-Hyacinthe Loyson. Que venait-il faire dans un congrès religieux, ce libre penseur ? Deux choses : Annoncer qu'il sera avec les protestants et les juifs pour lutter contre le péril clérical ; demander aux libéraux d'abandonner les restes de religion et de culte qui détournent le monde moderne, afin d'achever ensemble la ruine du catholicisme qui ne changera jamais... Pie X a scellé la pierre du tombeau du modernisme catholique, mais il reste le modernisme protestant, celui des membres du congrès, c'est celui-là qui triomphera de l'Eglise ca-

1. Le professeur Charles Gide invita les congressistes à prendre part aux prochain *congrès des chrétiens sociaux* à Bâle. — A la fin de la séance, M. Lods parla d'une traduction nouvelle de la Bible, faite et publiée sous les auspices de la société biblique, à Paris, pour illustrer son centenaire.



tholique... Entre temps, l'orateur fait l'éloge de la Réforme et remercie les protestants « d'avoir prêté à son père vénéré le libre abri de leurs temples contre la férocité romaine. Les larmes de nos pères sont des diamants, les gouttes de leur sang sont des rubis ». Au fond, le fils du Père Loyson veut unir la libre pensée, c'est-à-dire la liberté de ne penser que laïquement, avec la libre croyance, c'est-à-dire la liberté de ne pas croire, et il a estimé, non sans raison, que c'était une bonne fortune de s'en ouvrir aux protestants libéraux, dont la foi, affranchie par le libre examen, est déjà de la libre pensée. Aussi lisons-nous dans « *Rappel* »

1. *Le Rappel*, 21 juillet 1913. — Il y avait communion de pensées entre les libres croyants et les libres penseurs représentés par M. Paul-Hyacinthe Loyson. Nous lisons, en effet, dans *Le Temps* du 21 juillet :

« Les membres du congrès du progrès religieux se sont rendus nombreux cet après-midi, au cimetière du Père-Lachaise, où le monument élevé « à la mémoire d'Hyacinthe Loyson et d'Emilie Hyacinthe Loison, la compagne de sa vie et de son apostolat » a été inauguré. MM. Ferdinand Buisson, député de Paris ; Romolo Murri, député au Parlement italien ; Schnitzer, professeur à l'Université de Munich, Sulivan et Charles Wendte, secrétaire général du congrès du progrès religieux, ont prononcé de brèves allocutions ».

Nous croyons intéressant de donner les deux discours de MM. Buisson et Romolo Murri à cette cérémonie annexe du Congrès religieux. (*Le Radical*, 21 juillet 1913) :

DISCOURS DE M. FERDINAND BUISSON

MESDAMES, MESSIEURS,

Le monument que nous inaugurons est élevé, semble-t-il, à la mémoire d'un grand vaincu. Mais ce n'est là qu'une apparence. Il ne faut pas appeler vaincu celui qui, par le sacrifice de sa personne, hâte le triomphe de sa cause.

Il ne faut pas dire qu'il a échoué, celui qui, épris d'un grand idéal, le cherche partout, ne le trouve nulle part, et recommence à chercher jusqu'à sa dernière heure sans avoir songé un instant à en désespérer.

Telle a été la destinée de Hycinthe Loyson. Une seule passion remplit son âme et sa vie : l'idée religieuse et le sentiment religieux. Mais, chez lui, ce sentiment est si pur et cette idée si haute, il y associe des exigences morales si délicates à la fois et si impérieuses qu'il ne peut s'arrêter à aucune des étapes où d'autres ont trouvé le repos. Lui, une voix intérieure lui crie : « Marche ! marche ! » Et il obéit, par religion, disait-il, par probité, dirons-nous.

C'est d'abord, comme tant d'âmes d'élite, l'austère beauté de la vie contemplative qui l'attire. Mais, à mesure qu'il y pénètre, il en sent le vide. Et de son cloître même, ce carme écrit : « C'est un corps sans âme que notre pauvre Carmel ! »

Il découvre le devoir d'être de son temps et de son pays, et l'idéal mystique s'efface devant l'idéal social.

Après cinq années de triomphe oratoire à Notre-Dame, un ordre du supérieur général l'invite à changer de langage, à la veille du concile. Le père Hyacinthe répond en renonçant tout ensemble à la chaire de Notre-Dame et à son couvent : « J'ai promis, dit-il, l'obéissance monastique, mais dans les limites de l'honnêteté de ma conscience, de la dignité de ma personne et de mon ministère ».

Cette primauté de la conscience, inspiratrice et régulatrice du sentiment religieux, devait avoir un autre effet dont témoigne avec un éclat singulier l'histoire de cette âme. C'est de voir ses croyances mêmes indéfiniment s'élargir, s'élever et se spiritualiser.

La pensée d'Hyacinthe Loyson est au début strictement catholique. Bientôt à travers des élans de mysticisme, elle s'imprègne d'une ardente charité qui s'étend à toutes les communautés chrétiennes. Puis, il songe à toutes les grandes religions qui,



« Paul-Hyacinthe Loyson entreprit de montrer qu'une œuvre commune peut réunir libres-croyants et libres-penseurs. Œuvre de sincérité qui exige de ceux-là, avec l'abandon des formules désuètes auxquelles seule les rattache la timidité de leur pensée, l'affirmation courageuse de *toute* leur foi ; qui exige de ceux-ci, avec l'abandon de leurs préjugés hostiles, l'accord de leur conduite et de leur doctrine pour faire bénéficier même leurs adversaires des bienfaits de la tolérance et du respect.

avant le christianisme, dans le paganisme même, ont contribué à la préparation de l'Evangile.

Mais, je ne veux pas suivre d'étape en étape le cours de cette révolution intérieure. Je n'en signalerai que le terme.

Ce chrétien, ce catholique, ce prêtre, accepte la présidence d'honneur d'une société dont le nom seul est une hérésie : *Union de libres-penseurs et de libres croyants*. Et c'est là qu'il parle pour la dernière fois en public, à plus de quatre-vingt-trois ans, avec une puissance, une sérénité, une noblesse d'inspiration qui fit comprendre, disons mieux, qui fit sentir aux uns comme aux autres qu'il y avait là une grandeur morale dans laquelle tous, croyants et incroyants, nous pouvions de cœur et d'âme nous incliner.

C'est le souvenir de cette participation courageuse à une entreprise condamnée par toutes les intolérances de droite et de gauche qui m'a déterminé, messieurs, à prendre ici la parole au nom du groupe qui a été la dernière famille spirituelle de ce grand homme de bien.

Mon premier mouvement, je l'avoue, fut de décliner l'invitation que m'adressait son fils avec cette intrépide générosité qui n'a peur de rien. J'avais peur, moi, d'un malentendu,et peut-être d'un reproche: celui de paraître tirer à nous outre mesure, dans le sens de la Libre-Pensée,un homme qui a vécu et qui est mort profondément religieux.

Mais, la réflexion m'a éclairé. Il est juste que les libres-penseurs témoignent aux libres croyants au moins autant de largeur d'esprit qu'ils leur en demandent. Et il faut qu'on sache que la Libre-Pensée n'est pas une orthodoxie à rebours.

La libre-pensée n'est pas une doctrine, c'est une méthode qui consiste à chercher le bien et le vrai avec toutes les forces de notre raison, de notre cœur et de notre conscience. Quiconque accepte de faire cet effort sa vie durant, quoi qu'il arrive et quoi qu'il lui en coûte, celui-là est un penseur libre. Ne le jugez pas sur les doctrines auxquelles aboutira le travail de son esprit. La seule question qui se pose est celle-ci : s'est-il engagé à faire son métier d'homme, qui est de penser, d'aimer et de vouloir ? Ou bien s'en est-il déchargé sur autrui, abandonnant à un tiers le gouvernement de sa pensée et la direction de sa vie ?

De ces deux attitudes, vous savez celle qu'avait choisie l'homme que nous venons honorer. Nous manquerions donc à la fois à ce que nous lui devons et à ce que nous devons à la vraie conception de la libre-pensée si nous laissions supposer que cet homme qui croyait en Dieu n'était pas à sa place parmi nous, à côté d'autres qui n'y croient pas.

En vain nous dira-t-on que sa foi était celle d'un poète et d'un mystique, éperdument épris d'un « Dieu vivant » qui échappait aux définitions théologiques, qu'il cherchait non par delà les nuages, mais au fond de l'âme humaine dans ce « soupir indicible » dont parle l'*Imitation*. Soit. Mais cela même, messieurs, croyez-vous que la libre-pensée l'interdise ou l'exclue ?

Prétendez-vous la restreindre aux seuls exercices du raisonnement pour ensuite lui reprocher sa froideur et sa sécheresse ?

Sachez, au contraire, que rien de ce qui est humain ne lui est étranger : et qu'y a-t-il de plus humain que ce que les poètes et les mystiques ont toujours appelé le divin ?

Voilà dans quel esprit, avec quels sentiments à la fois de pieux respect et de parfaite indépendance j'ai accepté, mon cher ami, l'honneur de rendre hommage à votre vénéré père.

J'espère n'avoir pas trahi votre confiance. Peut-être ai-je même répondu à votre intime sentiment filial, car il est impossible que, fils d'un tel père, vous n'ayez pas pour suprême ambition l'espoir de le continuer. On ne continue la vie qu'en vivant. Et lui-même vous eût prescrit de commencer où il a fini.



« Paul-Hyacinthe Loyson eut pour célébrer cette entente des libres-penseurs et des libres croyants des accents d'une véhémente éloquence qui furent chaleureusement et unanimement applaudis ».

A la fin de la séance du samedi matin, M. Théodore Reinach avait remercié le Congrès de la place faite au judaïsme et réclamé des congressistes une protestation contre l'accusation du crime rituel, surtout à propos de l'affaire de Kiew. « Je ne vous demande pas, a-t-il dit, un vote de flétrissure contre ce réveil d'un fanatisme médiéval : mais je suis sûr que vos âmes sont unanimes à le réprouver, cela me suffit ». Nous nous contentons d'opposer à cette supplication et aux applaudissements de la salle, les deux articles de

Tel qu'il apparaîtra aux regards du visiteur qui passe, ce monument évoquera l'image de deux vies obscures, unies dans l'amour et dans la vaillance : *Conjuges in æternum*. Et n'est-ce pas assez ? S'il s'approche et lit le nom, de lointains souvenirs lui reviendront. Et qu'il soit catholique, protestant, juif, sans confession, il se représentera, mieux sans doute, que les contemporains, la belle unité de cette longue vie, brisée de tant de déchirements, empoisonnée de tant d'outrages, mais dominée, soutenue et illuminée d'un bout à l'autre par une même inspiration, toujours grandissante, de plus en plus pure, large et fraternelle, religieusement humaine et humainement religieuse. Et il se dira tout bas : « Peut-être ne fût-ce qu'un rêve, mais c'était le plus beau des rêves ! »

DISCOURS DE ROMOLO MURRI

Parmi ceux qui venaient du catholicisme, Hyacinthe Loyson fut, par excellence, le libre croyant.

Le catholicisme, Hyacinthe Loyson l'avait aimé d'un immense amour, de cet amour qui, embrassant toutes les pures idéalités humaines, cherche dans l'Eglise l'instrument merveilleux de leur réalisation.

Déçu, trompé, dégoûté par les progrès d'un catholicisme qui divinisait un homme — l'homme même qui s'opposait depuis un demi-siècle à toutes les plus nobles et plus profondes aspirations de l'âme nouvelle des peuples d'Europe, — le P. Hyacinthe se sauva dans la liberté. Mais dans cette liberté, il emporta avec lui vaillamment et fidèlement son idéal, son espérance et son amour.

Libre, il le fut dès lors plus que tout autre. Toute sa vie n'a été qu'un long effort pour faire l'harmonie entre ses principes et ses actes, entre l'univers et Dieu.

Croyant, il le resta plus que jamais. Sa foi était d'une merveilleuse fraîcheur. Le vent du catholicisme papal avait passé sur son âme et sur sa vie, sans les dessécher, ni les aigrir, ni les rendre incapables d'espoirs confiants et de généreux courages, tant cette vie était riche, tant cette âme était noble !

Est-ce que le P. Hyacinthe, messieurs, a réussi à concilier le principe de liberté et l'instinct de religiosité. Est-ce qu'il nous a laissé le mot sauveur de l'harmonie intérieure définitive ? Ce serait trop demander à un homme. Il est bon que chacun de nous recommence pour son propre compte le douloureux pèlerinage de la liberté qui aboutit à la vérité. Ce que le P. Hyacinthe nous a laissé d'accompli, c'est l'exemple même de sa vie, le témoignage de ses luttes, de sa victoire, et de sa joie religieuse. Cette chaleur de fraternité et de bonté que nous éprouvons ici aujourd'hui, c'est sa mémoire qui la répand sur nous. Voilà pourquoi nous continuerons à converser avec lui, à l'avoir pour compagnon dans nos luttes libératrices.

« Pour nous, Italiens, termine l'orateur, qui entre tous les peuples portons comme un poids terrible la domination d'un pape qui s'est fait Dieu et qui de Dieu a fait le geôlier des âmes, pour nous qui, selon le mot de notre poète Carducci,

Ne pouvons prier sans maudire,

il nous est doux de rendre un témoignage à cet admirable apôtre qui avait conservé dans la lutte toute la candeur de son âme, et avait rempli son cœur des échos de toutes les prières humaines montant comme un seul hymne vers les cieux ! »



notre collaborateur M. Albert Monniot, sur *Le Crime rituel* parus dans nos derniers numéros du 20 juillet et du 5 août ; et, dans celui-ci, la publication encore inédite de *l'Acte d'accusation contre Menachile-Mendel-Tevieuw Beylis, bourgeois de la ville de Kiew.*

La séance de l'après-midi, après une communication de M. Paul-Hyacinthe Loyson qui fit acclamer le nom de Magalhaes-Lima (les Maçons, les libres-croyants, les libres-penseurs, une triple entente cordiale), commença par la lecture d'une conférence du rabbin Germain Lévy sur *L'Emotion divine*. L'orateur souligne de fait l'entente judéo-protestante en affirmant le libéralisme israélite :

« Nous sommes, dit-il, vous le savez, des libéraux ; comme tels nous sommes très près de vous et rien d'essentiel ne nous sépare »... Eloignés des sectaires de droite et de gauche, nous marchons dans les voies de la paix...; honneur soit à ceux qui veulent que l'humanité n'ait qu'un seul psaume et le chante dans la libre union des cœurs... Tout ce qui dans la religion élève notre âme au-dessus des contingences de la terre est l'émotion divine... elle est à la base de l'optimisme messianique fondé sur l'espérance d'un avenir meilleur... elle est à la base de l'optimisme naturel, qui voit en toutes choses cette émotion divine : Pour le poète tout est poésie ; pour le penseur, tout est pensée... ». — Si le rabbin était un Français de France, ce serait de la fiction et de l'utopie ; mais il est juif, et, derrière l'émotion divine, on sent percer le pacifisme, l'internationalisme et les petits profits dans l'intérêt de la race [1].

Nouvelle « question actuelle » : *La liberté religieuse et l'Eglise*. C'est Romolo Murri qui parle le premier et voici l'analyse qu'il a donnée lui-même de son allocution :

« L'Unité religieuse est-elle possible ?

« Non, si on l'entend à la manière de Rome — c'est une liberté de servitude! Nous disons, nous, que l'homme s'est conquis toutes les libertés dans tous les domaines. Il a détruit et reconstitué successivement toutes les institutions à la mesure des temps nouveaux. Pourquoi ne ferait-il pas de même en religion ? Il ne s'agit pas de fondre en une seule toutes les églises existantes. Chacune est pour nous une mère qui a bercé notre âme — et l'hu-

1. Sur : *La liberté religieuse et les* Credo *de la chrétienté*, question traitée par le docteur Lee Mc Collester, de Boston, le docteur Lholzky et le professeur G. Boros, de Koslover, Hongrie, il n'y a rien de particulier à dire. Le programme avait annoncé le docteur Michaud, doyen de la Faculté de théologie vieille catholique de Berne ; cet ex-dominicain, ex-vicaire de la Madeleine, devait parler de l'*esprit de conciliation*. Il n'a pas paru ; ce qu'il lui faudrait au reste, ce serait l'esprit de réconciliation avec sa mère la Sainte Eglise, qui n'est point encore « vieille catholique » malgré ses 1900 ans.



manité compte des milliers de mères... Non, l'unité que nous poursuivons, c'est le Dieu intérieur qui nous la donnera, non plus le Dieu qui était accaparé par l'Eglise, cette Eglise qui s'interpose entre le fidèle et l'évêque, et l'évêque entre le prêtre et le Pape ; mais le Dieu de tous, le *Dieu des hommes, créateurs eux-mêmes de Dieu !* Ah ! messieurs, vous ne savez pas ce qu'il nous en coûte à nous, Italiens, pour nous affranchir ! Nous laissons des lambeaux de notre conscience dans nos chaînes brisées, et nous saignons encore de notre libération !

« Rome, laissez-moi terminer en évoquant sa double majesté, sa double tyrannie. Sous les Césars, elle asservit les peuples, puis ces peuples affranchis reçurent de sa domination leur droit, — le droit romain. Puisse aussi la seconde Rome, l'Eglise papale, après avoir opprimé les âmes, leur léguer le don de la liberté ?

Ces idées furent si violemment exprimées qu'une partie de l'auditoire en fut effrayée. Le professeur Joseph Schnitzler, de l'Université de Munich, crut devoir continuer le même sujet sur le même ton, si bien qu'au terme de ce troisième jour du Congrès, une Allemande sentit le besoin de nous dire : « A voir la violence avec laquelle la plupart des orateurs ont attaqué la Religion Romaine, je commence à croire qu'elle n'est pas aussi malade qu'on nous le disait et qu'elle n'est pas près de disparaître ».

Miss Maud Petre, la confidente du P. Tyrrell, vient clore cette question. Elle éprouvait l'irrésistible et féminine velléité de nous avouer « qu'elle avait été catholique, mais qu'elle était renégate... qu'elle ne perdait plus son temps dans la vaine et stérile discussion des dogmes... qu'il y a mieux à faire quand la réaction triomphe sur toute la ligne dans l'Eglise romaine... et que le Pape Pie X a perdu, en condamnant le modernisme, la plus magnifique occasion de servir l'humanité... ; cette condamnation est un suicide, celui de la Papauté... ». Elle conclut en femme pratique « qu'on ne peut mettre en échec les chefs de l'Eglise qu'en attirant au libéralisme les catholiques, mais que, pour les gagner, surtout les plus influents, il faut leur laisser l'illusion d'une obéissance maîtresse d'elle-même, noblement volontaire au lieu d'être servile, et capable de résister quand la conscience le commande ».

Tandis que le professeur Martin Rade, de l'Université de Marbourg, parle sur « *la liberté religieuse* », l'*Union internationale des femmes chrétiennes libérales* siège dans une salle contiguë. Le professeur Ehrhardt, de Paris, docteur en théolohie, succède à M. Rade et tranche la question de « *la liberté religieuse et l'Etat* » par cette formule : « *L'Eglise libre dans l'Etat neutre ; voilà*, dit-il, *la loi de l'avenir* ».

« *La liberté religieuse et l'Ecole* » fut effleurée par une directrice



d'école, Mlle Karola Barth, licenciée en théologie, de Francfort-sur-le-Mein.

Le congrès allait s'éteindre dans une finale terne et estompée, lorsque deux orateurs lui rendirent son éclat antifrançais et anticatholique.

Tout d'abord, le professeur Ruyssen, professeur à l'Université de Bordeaux, président de l'Association de « *la Paix par le Droit* ».

Voici l'article de « *L'Action Française* » à ce sujet [1] :

« Il ne faut plus dire que le Congrès pour le progrès religieux présenta « un grand air antifrançais ». Il faut dire maintenant « un air antifrançais grandissime ».

« Savez-vous quelle fut la clôture ?... Un discours de Ruyssen.

« On ne s'attendait pas à celui-là. Parler de « la bonne volonté entre nations » était pour messieurs les congressistes un droit strict ; ils pouvaient même, sur ce terrain, parler en Patriotes et en Français. Mais, on nous réservait une surprise : l'inévitable et lamentable surprise : Le professeur bordelais prévint que sa présence s'expliquait parce qu'il était « philosophe », et il annonça qu'il allait parler en « philosophe ». Ceux qui ignoraient ce qu'est « la philosophie » de Ruyssen furent vite au courant. Sa philosophie, c'est le pacifisme de la *Paix par le droit*, décidément bien vieillot.

« D'abord, M.Ruyssen a troublé ses auditeurs en leur exposant le conflit moral, inévitable, assure-t-il, pour toute âme chrétienne, si la guerre survenait. Faudrait-il écouter la voix de la Patrie qui dit : « Frappe ! » ou celle de la conscience qui dit : « Ne frappe pas ! » Le philosophe Ruyssen a posé ce dilemme. Il n'a pas conclu. Peut-être songeait-il à ce moment à son ex-collègue, Paul Passy, et peut-être veut-il pouvoir interroger aujourd'hui les candidats à l'Ecole Normale supérieure sur « la Patrie et l'Humanité », où il est examinateur pour la philosophie.

« Puis le pacifiste démasqua ses batteries : « ...la Paix par le Droit », au nom de laquelle je parle un peu ce soir... » Pourquoi, un peu ? M. Ruyssen parlait tout à fait pour « la Paix par le Droit », M. Ruyssen parlait même contre *l'explosion nationaliste* et contre « cette presse qui se fait une spécialité profitable de susciter des troubles et des querelles ». Et puis M. Ruyssen a préconisé le rapprochement franco-allemand sans même prononcer les mots d'Alsace-Lorraine. Et puis, M. Ruyssen « philosophe », mais philosophe qui ne se perd pas toujours dans le monde nouménal de Kant, son grand chéri, descendit de l'estrade pour distribuer à la sortie des petits papiers, phénomènes de naïveté pacifiste.

« Le congrès pour le progrès religieux a donc dévié en manifestation politique. Allemands et Français, aux applaudissements de l'assistance presque tout entière, *ont dénoncé le nationalisme de France*, sans dire grand'chose du pangermanisme. Ruyssen a tendu la main à Bornhausen. Il faut le noter, il faut le répéter : le congrès pour le progrès religieux a fait de la politique.

1. *L'Action Française*, 21 juillet 1913.



et de la politique antifrançaise. Je sais beaucoup de gens, d'abord bien disposés, qui ne sauraient le pardonner ».

A l'antifrançais Ruyssen, on peut associer l'anticatholique Stefano [1], jeune prêtre moderniste, italien d'origine et habitant Genève ; les libres croyants, les libres penseurs ne lui suffisent pas, il veut les prêtres libres. « Si nous voulons en finir, dit-il, avec les monstruosités du cléricalisme romain, avec la tyrannie papale, nous n'avons qu'une mesure à prendre, c'est de fonder l'*Association des prêtres libres*. Je connais, en Italie, plusieurs centaines de prêtres, jeunes, ardents, doués d'admirables facultés, d'une grande valeur, dont le sang bouillonne sous les affronts incessants de la camarilla vaticane. Leurs âmes sont en pleine fermentation de haine et de révolte contre leurs chefs despotiques... ; mais, que peuvent-ils faire, sinon dévorer en silence leur honte et l'indignité forcée de leur situation ? Les prélats les éclaboussent de leur luxe et de leurs tapageuses richesses. Eux, ils sont pauvres !

« Je fais appel à vos cœurs ; ils ne seront pas insensibles au malheur de nos frères opprimés. Aidez-nous, trouvez-nous les ressources nécessaires : c'est pour vous, autant que pour la liberté religieuse, que nous voulons travailler ».

Après ces trois jours d'une prédication toute d'intolérance, de discorde et d'aigreur, le pasteur John Viénot prononça ces paroles d'adieu :

« Les organisateurs de ce congrès, qui a développé ses importants travaux dans un esprit de tolérance, d'union et d'amour mutuel, vous remercient d'avoir bien voulu leur apporter le concours de vos précieuses lumières. Ils vous souhaitent un heureux retour dans vos patries respectives ».



Il est inutile de dire que notre conclusion est la contradictoire de celle du pasteur John Viénot. Mais il est bon de rappeler que le pacifisme et l'antipapisme, dégagés de tout le verbiage de ces trois jours, sont les deux buts inlassablement poursuivis par la Franc-Maçonnerie. Ce qui nous autorise à soutenir, comme au 5 juillet

1. C'est sans doute cet apostat qui vient de faire paraître dans « *Le Radical* » du 31 juillet 1913, un article sur « *le mariage des prêtres* ». Il y parle, comme au congrès, de 500 prêtres italiens, prêts à apostasier et à se marier. S'il en était de la sorte, l'Italie serait à deux doigts de sa perte. Heureusement, ce sont des chiffres de journaliste renégat.



dernier, que ce congrès religieux a été, sous forme protestante, le congrès de la religion maçonnique.

Ses membres étaient-ils francs-maçons ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'en Angleterre la majorité des pasteurs fait partie des loges [1], qu'en Amérique la proportion est presque égale, et qu'en Allemagne, si les orthodoxes sont sur plusieurs points en opposition avec la Maçonnerie, les libéraux (ceux de notre congrès, par conséquent) et les fidèles de la Ligue évangélique sont en rapports fraternels avec elle. Nous savons également que les divisions, bien plus apparentes que réelles, qui forment la droite, la gauche et même l'extrême-gauche de la Maçonnerie allemande, sont de peu d'importance au point de vue religieux, et que, selon le docteur Brauweiler [2], « les systèmes soi-disant chrétiens des trois Grandes Loges de la Vieille-Prusse, *réduisent leur christianisme à l'attitude qu'elles prennent à l'égard des non-chrétiens* ; *elles ne les admettent pas, et c'est tout leur christianisme* ». D'ailleurs le Grand-Maître de la Grande Loge nationale des Francs-Maçons d'Allemagne exposait, en mai dernier, à Lord Ampthill, quelle est la religion de la Maçonnerie chrétienne allemande.

Voici ce passage important :

« Mais qu'est-ce qu'on enseigne, dans nos sections ? Je réponds : Comme dans toute parfaite Maçonnerie, une méthode, une voie pratique, grâce à laquelle il est possible d'arriver au développement harmonique de la vie et de tous ses attributs. Ce qui caractérise cette méthode, c'est l'influence du symbolisme et du mystère sur l'homme intérieur, et la séparation entre la vie fraternelle, en réunion, d'avec le monde extérieur. Toutefois, toute pratique doit être fondée sur une théorie qui lui serve de guide. Chez nous, c'est la pure doctrine de Jésus-Christ, que nous vénérons comme le Maître Suprême de l'Ordre entier. Cette doctrine n'est point enseignée seulement dans les paroles du Seigneur selon la tradition, mais encore dans sa vie, par laquelle il les confirma, et dans sa mort, par laquelle il les scella. Nous appelons cette doctrine une doctrine pure, parce que, pour nous, elle est indépendante de ce que les communautés chrétiennes, obéissant à des nécessités historiques, y ont ajouté en dogmes de foi, en formation de systèmes ; parce qu'elle est indépendante aussi de ce qui appartient à l'époque où le Maître vivait. C'est son Evangile éternel qui forme l'inébranlable pierre angulaire de toutes les communautés chrétiennes en tous les temps. Nous devons, par conséquent, demander à chacun de ceux qui veulent faire route avec nous : premièrement, qu'il admette de cœur cette doctrine ; et, en second lieu, qu'il n'appartienne point, extérieurement, à une communion religieuse, non chrétienne, parce que le conflit entre la confession intérieure

1. Cf. *Revue internationale des Sociétés secrètes*, 1912, t. II, p. 1105, et *passim*.
2. *Revue internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. V., p. 2358; et plus loin, p. 2913.



et la confession extérieure signifierait insincérité, et, par suite, immoralité, et ce serait dès lors maçonniquement impossible. C'est là l'unique motif, mais toujours suffisant, qui nous empêche d'admettre comme membres, dans nos Loges, des non-chrétiens.

« Nous sommes ainsi arrivés à la seconde grande distinction qui sépare la Droite de la Maçonnerie allemande d'avec sa Gauche. Cette dernière nous accuse, en conséquence, d'avoir abandonné le « Principe humanitaire » qui demande l'admission de tout homme libre et de bonne réputation, sans avoir égard à sa confession religieuse ; elle a créé le mot de passe : « principe humanitaire » comme opposition au principe chrétien. Nous ne reconnaissons pas cette distinction d'opposition. Dans notre opinion, « l'humanitarisme » n'est que porté à la perfection par la pure doctrine de Jésus, si par ce mot spécieux nous entendons le caractère idéal de la race humaine. C'est cela que notre sœur, la Grande Loge *Aux Trois Globes*, — qui, ainsi que nous, exclut les non-chrétiens — a exprimé, lorsqu'elle a inscrit dans son grand hall ce mot : « *Humanité* ».

Cette doctrine chrétienne sans fondement historique, sans dogmes, sans autre code que l'Evangile éternel, source de perfection de l'humanitarisme, n'est-ce pas celle de nos congressistes, et leur religion n'est-elle pas la religion maçonnique ? Un certain nombre même vont plus loin et veulent encore se séparer des derniers vestiges du ritualisme et d'un nominalisme trop chrétien de forme. Ceux-là peuvent rejoindre la gauche de la Maçonnerie allemande, les cinq Grandes Loges de Saxe, de Hambourg, de Francfort, de Bayreuth et de Darmstadt ; les cinq Loges indépendantes reconnues ; l'*Union des Francs-Maçons allemands*, qui propage, elle aussi, « l'idée progressive », et qui compte, d'après son président, le Dr. Bischoff, 14.000 membres[1] ; ou enfin, l'extrême gauche maçonnique : *Le Soleil levant*. L'article du 31 mars dernier, extrait du journal *Die Leuchte* est très instructif à ce sujet :

« On distingue deux tendances dans la Franc-Maçonnerie allemande : la tendance chrétienne et la tendance humanitaire. Dans la Maçonnerie chrétienne, on exige du candidat qu'il appartienne à une confession chrétienne, car tout le rituel, toute l'organisation, tout le cérémonial, sont fondés sur cette exigence. La Maçonnerie humanitaire, au contraire, accepte des non-chrétiens, mais elle présuppose aussi chez les aspirants, la croyance en Dieu, comme on le voit dans les *Anciens devoirs*. Or, il y a aujourd'hui des milliers d'hommes d'une haute valeur intellectuelle, qui, après une lutte intérieure des plus pénibles, sont arrivés à une conception cosmique plus libre, qui ne déterminent point leurs actes d'après un Etre supra-terrestre, inaccessible

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. IV, p. 1567. L'idée « *progressive* » a remplacé le Grand Architecte de l'Univers dans le premier article des statuts du G∴ O∴ de France.



à notre connaissance, non plus que par l'espoir ou la crainte d'un sort *post mortem*. La vieille Franc-Maçonnerie reste étrangère à cette grande lutte des conceptions cosmiques ; elle se refuse à retrancher certains détails d'organisation qui ne sont pas en rapport avec notre temps, et qui étaient parfaitement appropriés au passé. Il s'est fait maintes tentatives, aux époques les plus diverses, pour mettre la Maçonnerie en harmonie avec l'époque ; ces tentatives ont toujours échoué contre la direction rigoureusement conservatrice des Grandes Loges allemandes, et l'on ne peut rien attendre d'elles pour un temps indéfini.

« Quoi d'étonnant, dès lors, si les esprits les plus nobles de notre temps n'éprouvent aucune sympathie pour la Maçonnerie, et la regardent comme une institution vieillie ? Les hommes qui dirigent les destinées de la nation n'appartiennent point à la Maçonnerie et ne lui appartiendront pas tant qu'il lui manquera un principe de développement organique. Il est manifeste que la Maçonnerie perd du terrain. Ce fait est visible dans la vie publique. Des milliers de nos contemporains gémissent sous le poids des chaînes que leur impose une orthodoxie toute-puissante, mais ils n'osent les secouer, par crainte de perdre leur place, de plonger leurs familles dans la misère... C'est pour cela qu'en 1907, à Nuremberg, un certain nombre d'hommes animés d'un noble enthousiasme pour cette cause, se réunirent afin de former un nouveau système de Loges qui se développerait indépendamment des Grandes Loges allemandes. Ainsi naquit la Ligue Maçonnique *Au Soleil Levant*. Son but est de former un lien entre les hommes d'esprit libre, de haute valeur intellectuelle, qui, dans ces dernières décades, se sont tenus à l'écart de la Maçonnerie ; ils formeront l'élite libre-penseuse de notre temps... Cette ligue n'exige de ses adhérents aucune profession de foi religieuse, elle admet même ceux qui ont une religion, Chrétiens, Juifs, Bouddhistes, etc.

« Le F. Z. A. S. est une Ligue de Loges maçonniques pour les hommes libres de bonne réputation, qui rejettent tout dogmatisme dans la recherche de la connaissance de ce qui existe, qui se refusent à toute intolérance. La Ligue et ses Loges ont composé, pour manifester leur tendance, un Rituel simplifié, sans renoncer aux formes qui agissent sur l'état d'esprit.

« Quant à l'exposé de la morale, c'est une morale toute sociale, qui n'a d'autre idéal que de rendre les relations sûres et agréables [1] ».

Nous constatons loyalement que la religion maçonnique allemande, au pays où les Loges prétendent avoir le plus de tenue morale, se prête docilement aux exigences des consciences les plus rebelles au dogmatisme et à l'éthique surannée des cultes intransigeants. Ceux qui ont besoin de croire, et qu'appelait de ses vœux le pasteur Wagner, peuvent indifféremment s'instruire aux congrès du progrès religieux ou aux loges du « *Soleil couchant* » de la Vieille-Prusse et du « *Soleil levant* » de la jeune Allemagne.

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. IV, p. 1580.



Si notre congrès et la Maçonnerie fraternisent sur le terrain religieux, ils donnent l'exemple d'une entente cordiale non moins disciplinée au point de vue du pacifisme. Relisez le magistral article de M. Flourens : *Un Fiasco maçonnique à l'aurore du* XXe *siècle de l'ère chrétienne*[1], vous y jugerez l'effort tenté en faveur d'un arbitrage pacifiste qui mettrait le gouvernement du monde aux mains des Juifs et des Francs-Maçons.

« En 1907, écrit l'ancien ministre, les Juifs, qui avaient fait l'élection de Roosevelt, exigeaient qu'on fît un pas en avant, qu'au-dessus des pouvoirs gouvernementaux, législatifs, judiciaires et administratifs des peuples, fût élevée une juridiction suprême où ils seraient les maîtres comme ils étaient déjà les maîtres dans le Parlement de l'humanité par l'entremise de leurs agents, maçons ou maçonnisants ».

Et plus loin :

« Quel motif enflamme donc le zèle de M. Bourgeois ? Pourquoi déploie-t-il une activité si pénétrante et si insinuante pour faire marcher les récalcitrants, pour triompher des hésitations, des scrupules de la conscience, des objections de la raison et de l'expérience ? Pourquoi, s'écrie-t-il à tout propos, « nous ne pouvons pas quitter la Haye sans avoir rien fait et nous n'aurons rien fait tant que nous n'aurons pas établi l'arbitrage obligatoire et la Cour permanente ? »

« Son but, il l'a nettement précisé quand il a dit qu'il fallait lever, au-dessus du Gouvernement, de la législation et de la justice des Nations, l'autorité suprême d'une juridiction cosmopolite. Ce faisant, il était l'agent de la Franc-Maçonnerie qui, elle-même, obéissait aux Juifs.

« Les Juifs, quand ils ont déterminé le tzar d'abord, Roosevelt ensuite, à convoquer ou à faire convoquer la première, puis la seconde Conférence de la Haye, poursuivaient l'exécution d'un plan mûrement médité et méthodiquement organisé. Profondément convaincus de la supériorité de leur race et du rôle de domination sur les gentils que les destins lui assignent, ils veulent faire passer dans la loi mondiale ce qui est déjà dans les faits, dans les coutumes et dans les mœurs. Depuis la sainte Russie jusqu'à la France athée, depuis la vieille Angleterre, qui avait su conserver jusqu'à ces derniers temps les vestiges de l'oligarchie aristocratique, jusqu'à la jeune Amérique, la fleur et l'espérance de la démocratie ploutocratique, ils voient toutes les nations s'agenouiller devant leur puissance financière aussi dévotement que, jadis, leurs ancêtres devant le symbolique veau d'or.

« Peuple-Pape et Peuple-Roi, ils veulent détenir officiellement le magistère suprême qu'ils exercent occultement. Pour réaliser cet idéal, si patiemment poursuivi depuis tant de siècles, à travers les péripéties les plus diverses

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1912, t. I, p. 335. Citations p. 372 et 377. Cf. *Le Congrès de la libre-pensée*, Munich, septembre 1912 ; t. II, p. 695.



de triomphes et d'humiliations, de misères et de souffrances compensées par la jouissance intime du pouvoir que donne la détention de l'or, il n'y a plus, pensent-ils, qu'un effort à tenter. Il faut briser cet antique cadre des nationalités, de tous côtés battu en brèche par les sophistes du socialisme, les Jaurès et les Hervé, et par les doctrinaires du pacifisme et de l'humanitarisme qui, par une voie détournée, mènent, plus sournoisement, mais plus sûrement, au même but. Atteints de la cécité, qui frappa la Royauté Française à la veille de la Révolution, les Gouvernements sont ou dupes ou complices, croyant par leur complaisance pour l'erreur s'acquérir un regain de popularité.

« Au nom de la solidarité de la race humaine, préconisée jadis dans un livre de M. Bourgeois ; au nom de la fraternité des peuples, de l'amour de la paix, ce bien suprême des nations comme des individus, la Conférence va démanteler la place et y introduire le principe destructeur qu'il ne s'agira plus que de faire fructifier et développer. Laissez les Juifs accomplir cette besogne, ils s'y entendent merveilleusement.

« Il n'est question de rien jeter à bas, ni de rien révolutionner. On laisse subsister, sans y apporter aucune modification, l'organisation intérieure ou extérieure de tous les Gouvernements. On projette seulement de superposer à la hiérarchie des Pouvoirs publics, dans les divers pays, un rouage nouveau, dont le fonctionnement, du reste, est réduit, au début, à quelques cas limitativement déterminés et d'une application assez rare, mais qui est susceptible, dans l'avenir, de prendre une extension indéfinie.

« Il s'agit d'instituer une Cour mondiale devant laquelle on sera obligatoirement astreint à comparaître et qui dira aux Gouvernements : Vos mesures peuvent vous paraître justes, mais moi, je les trouve iniques et il faudra les rapporter ou je vous condamnerai au paiement de dommages-intérêts ; qui dira, aux Parlements : Vos lois peuvent plaire à vos électeurs, mais elles sont contraires à ma jurisprudence, il faudra les abroger ; qui dira aux cours et tribunaux : Vos décisions peuvent être conformes aux us et coutumes des pays que vous habitez, mais elles sont contraires au courant humanitaire qui doit désormais dicter les sentences des compagnies judiciaires ; il faudra jeter au feu vos codes, vos coutumes et le recueil de vos arrêts. A l'avenir, le monde entier doit se régler sur un seul type et c'est à nous qu'il appartient exclusivement d'en dessiner le modèle.

« Ce restera un mystère pour l'historien que ces deux innovations, si contraires au génie de l'humanité comme à ses traditions, aient été acceptées, en principe, par l'unanimité des délégations de quarante-six Etats souverains. Ce phénomène étrange prouve la force irrésistible d'un grand courant maçonnique, quand il a été savamment organisé de longue date et qu'il a la connivence, plus ou moins avouée, des Gouvernements ou de leurs représentants ».

Ajoutez à ce programme la V[e] manifestation internationale, à Luxembourg, en mai 1912, dont la circulaire préliminaire adressée « au nom de la Paix et de la Fraternité universelle », s'appuyait sur



les *Constitutions* d'Anderson et portait les signatures des FF.·. Bernardin, Kahn, Kraft, Laurent, Quartier-la-Tente et Junck[1]. Rappelez-vous la lettre envoyée l'an dernier aux Grands-Maîtres des Grandes Loges, par le club maçonnique international de Londres. On y pouvait lire[2] :

« Nous sommes d'avis qu'à aucune époque de l'histoire moderne, les Francs-Maçons n'ont été plus en mesure d'exercer leur influence individuelle et collective pour le maintien de la paix, et que jamais cette nécessité ne fut plus urgente. Nous vous demandons de vous unir à nous pour propager le bon vouloir qui joint les uns aux autres les membres du Club maçonnique international parmi nos FF.·. de tous pays, et, par leur intermédiaire, d'agir sur ceux qui règlent le destin des nations ».

N'oubliez pas tous les meetings pacifistes qui eurent lieu, l'automne dernier, à Berlin, à Bâle, à Londres, à Madrid, à Paris et jusqu'à Rome, d'où Gustave Hervé fut congédié par la police[3] ; ni la conférence de Berne, la honte de nos parlementaires maçons ou maçonnisants[4]. De tels rapprochements établissent la part prépondérante de la Maçonnerie dans l'idée du pacifisme et dans sa mise au point. Car il ne faut pas se dissimuler que ce mot n'a pas la même signification Outre-Rhin. En France, c'est l'antinationalisme. Aussi la *Ligue des Droits de l'Homme*, rappelant l'époque de sa fondation, affichait-elle à Paris et en province, dans un appel antipatriotique, « qu'elle ne saurait oublier qu'elle est née en des jours où le nationalisme paradait déjà sous le masque du patriotisme, et que ces origines l'ont marquée d'un caractère ineffaçable[5] ». Ce caractère ineffaçable de la *Ligue des Droits de l'Homme* et des ligues similaires, des congrès et des manifestations, des conférences et des meetings pour la Paix universelle, c'est, chez nous, la tare infamante de l'antipatriotisme, indispensable au succès de l'immense conspiration des Sociétés secrètes, dont le but est la république mondiale et l'asservissement des peuples à la puissance judéo-maçonnique[6]. Mais la conception de cette œuvre

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1912, t. I, p. 511, 542 ; 1913, t. III, p. 445.

2. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1912, t. V, p. 2594.

3. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1912, t. II, p. 1307.

4. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. IV, p. 2106 ; t. V, p. 2595. Cf. T. V, p. 2599 : *Ligue rationaliste française pour la paix* ; 2557 : Discours du F.·. Renaud à la Loge de l'*Alpina*.

5. *La Bataille syndicaliste*, 15 juillet 1913.

6. Relire les documents de J. Devoulx : *Le Conseil secret de la Conspiration et la Révolution française*, 1913, t. IV, p. 1351 ; et les extraits des correspondances parisiennes du *Standard* et du *New-York Times*, 23 février 1913 (t. IV,



grandiose ne peut s'effectuer que par étapes successives. L'attaque a débuté contre les nations catholiques; les nations protestantes subiront le second choc. En attendant, les loges de la Vieille Prusse soutiennent l'impéralisme, et ne sont pas encore ébranlées dans leur loyalisme par les loges du Sud, tenancières du bloc rouge, surtout en Bavière et dans le Grand-Duché de Bade. Il n'y a donc aucun fonds à faire sur l'accord prétendu des socialistes allemands et français. Pour les premiers, le pacifisme n'est encore qu'un thème de discussion, mais ils ne refuseront ni un pfenning, ni un homme pour la guerre capable d'assurer à l'Allemagne une suprématie incontestée et l'hégémonie mondiale. La Franc-Maçonnerie s'entend donc parfaitement avec le professeur Bornhausen, quand celui-ci exprime la crainte « de voir la jeunesse française verser dans un étroit nationalisme », elle ne veut plus de France d'abord et dès lors plus de nationalisme chez nous; ensuite, lorsque notre pays sera germanisé et protestantisé, on verra La Franc-Maçonnerie et le Congrès du progrès religieux sont également antifrançais[1].

Il va de soi qu'ils sont également *antipapistes* : c'est le mot qui dissipe toutes les équivoques.

Protestants et Maçons étrangers récuseraient le mot *irréligieux*. Le pasteur Wagner n'a-t-il pas affirmé, dès l'ouverture du congrès, que « notre patrimoine le plus précieux est le patrimoine religieux, héritage de nos glorieux ancêtres, qu'il faut purifier et accroître, et non pas laisser perdre par une négligence coupable et un conservatisme étroit...; que chaque génération adapte donc à ses besoins nouveaux les croyances de la génération précédente, car on ne vit pas de la foi de ses pères, mais de la sienne propre, et nous sommes

p. 2025), particulièrement ce passage : « Le but du Grand-Orient est de détruire toute religion, en commençant par écraser le catholicisme romain en France, de renverser tous les trônes hostiles et d'établir une république universelle, mais une république où ses propres grands-prêtres seraient dictateurs.... ».

1. Cf. « *La Picardie* », 19 juillet 1913 : *Une campagne franc-maçonnique* : « *La Liberté du Sud-Ouest* », 16 juillet : *L'Utopie maçonnique*, Jean Bidegain. — Une des brochures les plus curieuses distribuées au Congrès du Progrès religieux fut celle-ci : *La Conscience mondiale : Société internationale pour favoriser la création d'un centre mondial devant servir d'abri et d'agent aux intérêts communs des nations, en vue d'aider tous les peuples à marcher par la paix et la dignité, dans les larges voies du progrès humain.* Bureau permanent Hendrik C. Andersen, 3, Piazza del Popolo, Rome. Les plans de la future cité sont joints à la brochure, avec le dessin de la Tour du Progrès : quatorze pages d'adhésions contiennent les noms de maçons de marque.



les croyants d'une religion dont le fond est éternel et la forme transitoire ». On peut se demander s'il s'agit d'un progrès ou d'un recul religieux ; mais on serait mal venu de dire que ce congrès est irréligieux, et de traiter de même la Maçonnerie anglo-saxonne et américaine [1].

De ces deux côtés, on se révolterait de plus belle si nous employions le terme de *libre-penseur*. Dans de tels milieux, on est libre croyant, bien qu'on soit libre d'avoir une religion adogmatique et anticonfessionnelle. Sans doute il y a des libres penseurs parmi les libéraux et les maçons, même en Allemagne et en Angleterre, seulement ils gardent l'étiquette du Grand Architecte de l'Univers ou d'un déisme indéfini. La *Lanterne* [2] a fait remarquer sagement que M. Ferdinand Buisson s'était trompé en essayant l'accord de la libre pensée et de la libre croyance.

« Son éloquent discours (celui que nous avons donné plus haut) fut donc, une fois de plus, avec de vives remontrances aux « intolérants de droite et de gauche », la célébration de la libre-pensée-méthode, — non pas doctrine, mais « méthode qui consiste à chercher le bien et le vrai avec toutes les forces de notre raison, de notre cœur et de notre conscience ». Sans plus.

Peu importent, selon M. Buisson, « les doctrines auxquelles aboutit le travail de l'esprit ». Il ne s'agit que de chercher. Quoi qu'on trouve, tout est bon. Vous pouvez aller au Dieu de M. Boutroux, à l'hymne fait de toutes les prières humaines de Romolo Murri, à l'évangile débonnaire du pasteur C. Wagner, à la Bible « d'édification » du pasteur Roberty, ou même au credo romain et au pape et, pour tout dire, à la « libre croyance ». Vous n'en êtes pas moins libre-penseur, puisque vous avez la méthode.

Quelques-uns auraient eu en tête que la libre-pensée, c'est au moins la réprobation du principe même de la foi, du dogmatisme, du surnaturel, de la rêverie métaphysique ou mystique, et que penser, c'est justement le contraire de croire, — que donc la libre-pensée, c'est le contraire de la libre-croyance.

D'autres encore se seraient imaginé que la libre-pensée, c'est la recherche, si l'on veut, mais conditionnée par les données certaines de la science, et non déchaînée au hasard sur les chemins qui mènent au seuil des temples et des églises.

Tous ceux-là, M. Buisson les étonnera un peu, avec sa belle et vague définition. M. Boutroux diluant la religion, et M. Buisson, la libre-pensée, cela fera bientôt de la théologie comme on fait de la bouillabaisse ».

1. On a distribué au Congrès un programme touchant l'*Origine de toutes les religions*. C'est une divagation d'un groupe d'Initiés qui dépose ses ouvrages à la *Bibliothèque Néosophique*, 9, rue de La Tour. Encore une nouvelle religion ésotérique.

2. *La Lanterne*, 22 juillet 1913.



Nous serions sûrs des mêmes dénégations en usant de l'épithète de « moderniste ». Ni les discours de M. J. Van Veen sur « *le modernisme romain en Hollande* » et de M. Paul-Hyacinthe Loyson sur le double modernisme catholique et protestant ; ni les conseils pratiques de Miss Maud Petre pour incliner les fidèles vers les doctrines chères au P. Tyrrell, ne peuvent constituer ici un congrès moderniste [1]. Il fut mieux que cela ; s'élevant à la hauteur de la Maçonnerie qui se flatte d'être la Contre-Eglise, ce congrès fut *antipapiste*.

« Il apparut — aussi clairement que le jour — écrit M. de La Valette-Monbrun [2] — que, pour la pluralité des congressistes, *le catholicisme, c'était l'ennemi*. L'ennemi irréconciliable, car, nous ne croyons pas trahir la pensée du Congrès en lui attribuant cette thèse, qui est comme le résumé de la plupart des discours prononcés.

« D'une façon générale et aujourd'hui comme autrefois, l'Eglise catholique par son « dogmatisme limité, exclusif », par son esprit de domination, par son opposition systématique à tout progrès, est en contradiction absolue avec la société moderne, en même temps que par son formalisme étroit, ses cérémonies, ses pompes extérieures, elle s'oppose au culte tout spirituel et intérieur du Christ ».

Toutefois, nous ne disons pas « anticatholique », mais bien « antipapiste » pour qu'aucun congressiste et aucun franc-maçon ne puisse nous infliger un démenti. Ce démenti, en effet ne saurait venir d'Amérique. La traduction du livre si documenté de M. Preuss en fournira une preuve irréfutable. Le F.·. Norwood, plusieurs fois cité dans notre revue, auteur d'un article intitulé : *La Franc-Maçonnerie et le cléricalisme* [3], et d'une série d'études sur *les Jésuites et la Franc-Maçonnerie*, écrivait à ce sujet [4] :

1. Ce fut le sujet de l'article : *Un Congrès moderniste*, dans « *La Vigie* » du 24 juillet 1913 et les *Cahiers Romains* du 27 juillet et du 3 août reprirent la même idée. Pour nous, elle ne résume nullement le congrès.

2. *La Picardie*, 28 juillet 1913. — *La Correspondance hebdomadaire* du 22 juillet termine ainsi l'article consacré au *Congrès du Progrès religieux* :

« De pareils congrès, loin d'avancer leur cause, ne peuvent obtenir qu'un résultat pratique, — un résultat ironiquement favorable à l'Eglise : ils étalent au grand jour la conjuration de tous les ennemis du Catholicisme ».

3. *New Age*, juin 1912.

4. *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, 1913, t. V., p. 2614. Les Jésuites représentent le « papisme » pour toute la Maçonnerie. En date du 1er février dernier, on lisait dans la *Bauhütte* (p. 33) : « Ce qui donne de l'importance à l'institution maçonnique, c'est principalement le fait qu'elle a toujours marché de l'avant en traînant le char de la civilisation et qu'elle n'a jamais reculé. Nous n'en demandons pas d'autre preuve que la haine des ennemis



« Il est évident que la hiérarchie romaine, dirigée par les Jésuites auxquels le Pape a donné une autorité déterminée dans les Etats-Unis sur tout ce qui concerne l'éducation, a réussi à organiser les catholiques de ce pays en une masse pratiquement compacte contre le système scolaire public ».

L'Espagne se trouve accidentellement associée à l'Amérique dans l'article : *Les Maçons latins et l'Eglise catholique par un F∴ d'Amérique*, que publiait le 31 mars 1913, le *Bulletin du Grand-Orient Espagnol* [1]. On peut y lire :

« Tous les Francs-Maçons devraient être au fait de l'attitude de l'Eglise Catholique Romaine vis-à-vis de la Maçonnerie. Nous entendons par l'Eglise Romaine, non pas ces milliers de bons citoyens parmi lesquels nous vivons, mais cette camarilla de prêtres italiens de Rome, ce corps gouvernant qui est la source d'où sortent des volumes menteurs, de basses accusations dirigées contre la Maçonnerie... » Le *Tyler Keystone*, parlant de la hiérarchie de Rome, dit : « Son existence est assurée par l'ignorance du peuple, auquel on enseigne que la damnation éternelle attend ceux qui ne se laissent pas conduire ; et tout moyen de s'instruire leur est absolument interdit.

« Considérez la profonde ignorance du peuple dans les pays où le catholicisme est le maître. Cette ignorance n'est point due à un désir particulier du gouvernement, car tout gouvernement sait que la prospérité dépend du développement intellectuel du peuple ; c'est un moyen employé consciemment, de propos délibéré, systématiquement, par l'Eglise Catholique, qui sait bien qu'elle a abusé de son pouvoir sur le peuple, et qu'il n'y a plus que l'ignorance qui puisse lui assurer l'empire sur une nation. Il n'y a pas à en douter, le clergé possède l'influence dominante dans l'Eglise Romaine, et, si l'Eglise se laissait aller à elle-même, elle mourrait promptement de sa mort naturelle et serait réorganisée sur d'autres bases ».

Pour la Belgique, les preuves surabondent. Aussi rappellerons-nous seulement ce jugement de la « *Mulheimer Volkszeitung am Rheim* » dans un article ayant pour titre : *La Franc-Maçonnerie contre l'Eglise en Belgique* [2] :

« Nulle part, si ce n'est en Espagne, la lutte de la Franc-Maçonnerie contre l'Eglise n'est plus vive qu'en Belgique. Dans les conseils communaux où la Franc-Maçonnerie croit avoir la majorité, les Sœurs sont

de toute civilisation et particulièrement de nos ennemis les plus intimes, les Jésuites, qui ont trouvé sur leur route un bloc difficile à enlever, la Franc-Maçonnerie ». Cf. 1913, t. IV, pp. 1274 et 1577-1578 : *sur les Jésuites et les Maçons allemands*.

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. IV, p. 1533.

2. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. III, p. 366. Le numéro de la « *Gazette populaire de Mulheim-sur-le-Rhin* » est du 20 décembre 1912.



chassées des hôpitaux et remplacées par des diaconesses protestantes. Le but poursuivi est la *déchristianisation de l'Ecole* ».

Les loges de Hongrie partagent les mêmes sentiments que nous trouvons exprimés dans les études si précieuses de D. Karl Huszar, membre du parlement hongrois. Contentons-nous de citer le fait suivant [1] :

« Le 3 novembre 1909 eut lieu, dans la Loge l'Union, de Kolosvar (Klausenbourg), une séance à laquelle prirent part plusieurs Loges, et où fut inauguré le mouvement anticatholique, sous sa forme première, la laïcisation. Le Fr∴ Peter Agoston, professeur à l'Ecole de Droit Catholique et Royale, y développa la proposition de la Loge *Saint Ladislas*, de Navgarad. Cette proposition était ainsi conçue :

« Attendu que le Cléricalisme est le plus grand obstacle au développement du pays et du peuple, et cela : 1° parce que ses dogmes entravent la liberté de la pensée et de la recherche, et qu'il jouit de possessions publiques qui le mettent en état d'exercer une contrainte sur les pères de famille ; 2° parce que le Cléricalisme favorise la disposition naturelle de l'homme à la paresse intellectuelle, et entrave le développement agricole du pays par une culture trop peu intensive, qui se borne à l'emploi des forces humaines et animales ; 3° parce qu'en déclarant que l'aisance est un péché, la pauvreté une vertu, il porte le croyant à l'inactivité ; 4° parce que les écoles cléricales, en insistant principalement sur l'influence de l'au-delà, comme s'il était seul à gouverner ce monde, ôtent à l'homme le sentiment de l'indépendance, parce que l'Etat a besoin de caractères fermes, — parce que c'est dans les écoles catholiques qu'on obtient les résultats les plus faibles, que leur installation est des plus défectueuses, que la durée des études y est la plus courte, bien que les Ecoles catholiques reçoivent les deux tiers de la subvention de l'Etat (ce qui est faux, dit l'auteur de cet article)... parce que le but et la tâche de la Maçonnerie sont de répandre la lumière, tandis que le cléricalisme cherche à répandre les ténèbres.

« *La Loge de Saint-Ladislas,dans son travail en commun du 1er mai* 1909, *a déclaré qu'elle regarde la lutte contre le Cléricalisme comme son devoir le plus important.* Et, selon elle, les meilleurs moyens d'atteindre ce but, sont l'égalité, l'universalité et le secret du vote, l'éducation neutre, et la sécularisation. C'est pourquoi la Loge est d'avis qu'il faut exercer d'abord une action sur la presse dans cette direction ; ensuite, qu'il faut former un comité de membres des Loges qui s'unissent à elles, pour travailler à la conduite de la lutte anticléricale, comité qui devra s'occuper de réunir les sommes nécessaires à la propagande, et en vue de la création d'une Union profane et d'un journal de la jeunesse.

« En outre, la Loge *Saint-Ladislas* adresse à toutes les autres Loges l'invitation de n'admettre à faire partie de la chaîne fraternelle que ceux qui

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. III, p. 673.



seront partisans du suffrage universel, égal et secret, de l'Enseignement neutre et de la sécularisation ».

L'Allemagne ferait-elle exception? A Dieu ne plaise! Le *Bayreuther Bundesblatt* (Munich, 1er novembre 1912) terminait en ces termes un article sur *la composition de la Maçonnerie allemande* [1] :

L'hostilité et la haine contre le christianisme et l'Eglise sont les ressorts de cette société qui redoute la lumière ».

Le Dr Brauweiler, que nous avons cité, ajoute, après avoir dit que l'influence maçonnique s'est fait sentir profondément au temps du Kulturkampf [2] :

« *Les Maçons allemands, comme ceux du monde entier, font à l'Eglise Catholique une guerre où ils emploient tous les moyens.* On en a eu la preuve en ces dernières années à l'occasion de l'Encyclique *Borromæus* et du serment antimoderniste : L'œuvre montée par la Société Kraus, sous le titre *l'Œuvre de Secours pour les victimes du serment antimoderniste*, a reçu les subventions en argent de nombreuses Loges ».

Les conclusions du fameux discours du F∴ Weiss, discutées et votées dans le 11e congrès général de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, tenu à Francfort-sur-le-Mein, le 21 avril 1912, sont rappelées, ainsi que les essais publiés par le F∴ Horneffer, dans l'*Année maçonnique* du *Der Herold* [3].

Voici les articles 15, 16 et 17 [4] :

« 15. Le Franc-Maçon ne nie pas les valeurs civilisatrices éthico-religieuses contenues pour un grand nombre d'hommes dans la Religion catholique, mais il lui est impossible de fermer les yeux sur les tendances anticivilisatrices de l'Eglise catholique en général.

« 16. Là où l'Eglise catholique repousse la tolérance, là où elle entrave la liberté de croyance, là où elle entraîne les consciences, là où elle enraye la liberté de la recherche en voulant faire du dogme ecclésiastique la base de toute culture intellectuelle, là le Franc-Maçon doit être son adversaire déclaré et la combattre avec la dernière vigueur.

« 17. Le Franc-Maçon avec une claire conscience, est le serviteur des prin-

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. IV, p. 1026.

2. *Art. cit.* 1913, t. V, p. 2358.

3. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1913, t. IV, p. 1566. Plus haut (p. 1272), nous avons noté un article du F∴ Aug. Horneffer *Der Tat*, février 1913, qui désignait l'Eglise catholique comme la première ennemie de la Maçonnerie.

4. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 1912, t. II, p. 699.



cipes humanitaires francs-maçonniques, et il les répand où et comme il peut. Il combat donc, absolument de lui-même, sans impulsion haineuse, la fausse civilisation de l'Eglise catholique et son action hostile à l'esprit national ».

En Suisse, une circulaire, signée par un certain nombre de Francs-Maçons influents qui ont pris part au Congrès international de la Paix, à Genève, circulaire reproduite par l'*American Freemason* de février 1913, prétendait que « les efforts incessants du Vatican n'ont pour but que de lui rendre sa place parmi les puissances temporelles, et d'élever la Papauté au-dessus de tous les gouvernements » ; et cette circulaire finissait par un appel à toute la Maçonnerie, en vue d'une lutte décisive contre Rome et l'Eglise catholique.

Cette sollicitude du pouvoir temporel des Papes se retrouve au Grand Orient de France, lorsque le président du Convent de 1912, le F.·. Bouley, interrompit le discours sur la morale du F.·. Lebey pour proposer une motion « qui, j'en suis sûr, dit-il, ne va pas soulever d'objection », c'est la suivante :

« *L'Assemblée générale du Grand-Orient de France adresse aux Francs-Maçons italiens son salut fraternel à l'occasion de la Fête nationale qu'ils célèbrent aujourd'hui pour commemorer la déchéance du pouvoir temporel de la papauté* ». (Applaudissements) [1].

Au reste, le F.·. Lebey, qu'on avait interrompu, venait de déclarer, lui aussi, la guerre au catholicisme :

« Vous sentez la nécessité d'en finir, une fois pour toutes avec l'Eglise avec les Eglises. Nous nous devons de réussir ce que plusieurs révolutions par suite de trop d'indulgence, ont manqué. Tant que nous n'y aurons pas réussi, nous ne pourrons ni travailler efficacement, ni édifier quoi que ce soit de solide. L'homme réfléchira mal ou à travers bien des réticences, et tout sera sans cesse à recommencer ».

A quoi servirait d'ailleurs de multiplier les témoignagnes de l'antipapisme des loges françaises, lorsque tous nos actes publics en font foi. Le point capital était de montrer les mêmes tendances

1. Compte rendu du Convent de 1912, p. 270. *L'Agence Roma* du 1er août contient l'entrefilet suivant : PAYS-BAS. L'accueil que les Pays-Bas ont fait au Cardinal Van Rossum et surtout les prévenances de la Reine pour le prince de l'Eglise catholique, ne laissent pas de repos aux protestants sectaires réunis dans une *Ligue Protestante*. Leurs manœuvres dans la presse tendent visiblement à soulever le fanatisme des protestants, leur mettant sous les yeux le danger *papiste* qui menace la patrie. Les messieurs de la Ligue oublient qu'en Hollande les catholiques composent plus d'un tiers de toute la nation et qu'ils ont le droit à ce qu'on accueille bien un haut dignitaire de leur Eglise ».



et le même mot d'ordre dans la Maçonnerie mondiale et de constater que le *Congrès du progrès religieux* n'avait qu'une religion maçonnique, dont l'unique dogme et la raison d'être majeure est l'attaque du catholicisme.

Comprenons surtout, par l'histoire de bientôt deux siècles, que la Maçonnerie est une immense force de désorganisation, incapable d'édifier quoi que ce soit sur les ruines qu'elle accumule. Personne n'a mieux formulé cette vérité que le F∴ Wyrouboff dans le remarquable discours qu'il prononça, le 11 novembre 1872, à la tenue de la Loge « *La mutualité* »[1]. L'orateur jette un coup d'œil sur les travaux de l'année et se rend compte, avec le Vénérable de la loge, que non seulement le Rite écossais, mais toute la Maçonnerie française « est bien malade, qu'elle est comme frappée de stupeur et de paralysie ». D'où vient, se demande-t-il, qu'après avoir été « si vivante, si active, elle soit tombée si subitement dans un sommeil léthargique, bien voisin de la mort » ; et cela au moment où triomphe le parti républicain, « si largement représenté dans la Maçonnerie » ? Pour répondre à cette question, le F∴ Wyrouboff définit la Maçonnerie moderne comme il suit :

« Beaucoup de personnes pensent que la Maçonnerie représente un ensemble de doctrines déterminées, qu'elle constitue une association ayant pour but de propager et de faire triompher un certain nombre de principes philosophiques reconnus comme justes et comme vrais. Il y a là un malentendu qu'il importe beaucoup d'écarter, si l'on veut apprécier d'une manière exacte le rôle qu'elle a joué et qu'elle est destinée à jouer encore.

« A sa naissance, — j'entends sa naissance historique et non celle qui, enveloppée d'une mystérieuse légende, se perd dans la nuit obscure des siècles, — la Maçonnerie avait, en effet, une doctrine, une conception particulière des choses ; c'était une religion nouvelle, religion vague et mystique, qui venait faire concurrence à la vieille religion de plus en plus usée par le temps et par la critique. Nous retrouvons la trace de ce mysticisme dans nos règlements et dans nos rituels, et vous savez que nous sommes tous unanimes à les considérer un peu comme ces antiques papyrus auxquels on craint de toucher, parce que le moindre contact les ferait tomber en poussière et qu'on respecte cependant à cause de leur valeur passée. Nul de nous ne songerait un seul instant à considérer ces formules étranges, ces bizarres cérémonies, comme des doctrines sérieuses, encore moins comme une philosophie acceptable. Nous reconnaissons ainsi leur anachronisme, nous reconnaissons que les idées de nos pères ne sont plus nos idées. Comment pourrait-il en être autrement ? Le progrès ne consiste-t-il pas dans une étude

1. Ce discours, trop peu connu, et que nous ne pouvons reproduire ici en entier, est sorti des presses d'Eugène Heutte et Cie, à Saint-Germain. Brochure de 16 pages.



de plus en plus exacte de la nature et de l'humanité, dans le remplacement des phrases vagues par des aperçus précis sur le monde qui nous entoure ? Nos frères aînés en Maçonnerie croyaient avoir tout dit en dotant l'univers d'un architecte et l'ordre social, d'une égalité idéale, d'une justice absolue. Sans manquer de respect à leur mémoire, poussés par l'insatiable curiosité de l'esprit humain, nous avons cherché autre chose et nous avons trouvé mieux. Nous avons découvert que ce qu'on prenait pour des réalités, étaient de naïves fictions, des produits de l'imagination en quête de l'inconnu, que les anciennes explications étaient des lieux communs, souvent même des jeux de mots ; nous avons donc pris les vieilles chartes, les vieux codes et, sans hésiter, nous les avons renvoyés dans les archives des curiosités historiques. Nous avons eu raison de faire ainsi : seulement, le charme a été rompu, l'antique unité a été détruite et nous nous sommes trouvés dans cet état si caractéristique de notre siècle, qui s'appelle l'anarchie. L'anarchie ! elle est partout : dans la politique tiraillée entre la monarchie et la république, entre la centralisation et le fédéralisme ; dans la morale, flottant entre le christianisme et la révolution ; dans la constitution sociale, oscillant entre l'individualisme et le socialisme ; dans la philosophie, cherchant son équilibre entre la révélation et le libre examen. Cette confusion extrême, qui a envahi toutes les couches sociales, tous les pays sans exception, a dû nécessairement pénétrer aussi dans nos Temples. Elle y règne, en effet, en souveraine ».

Plus loin, le F∴ orateur expose très pertinemment cette anarchie maçonnique :

« Nous n'avons pas de philosophie commune ; nous avons au milieu de nous les représentants du déisme à ses divers degrés, depuis le Dieu personnel, habillé à la dernière mode par le protestantisme libéral, jusqu'à cette ombre insaisissable qui porte le nom de Grand Tout ; nous avons des athées de couleurs différentes, depuis les critiques purs jusqu'à ceux qui croient aux atômes ; nous avons enfin, des disciples de cette philosophie qui déclare hautement qu'en matière de causes premières, elle ne sait rien et ne veut rien savoir.

« Nous n'avons pas non plus de morale commune. Il y en a parmi nous qui acceptent, sans restrictions et sans amendements, les principes de 89, il y en a qui pensent que la doctrine de l'utilité est seule actuellement admissible dans les rapports sociaux, il y en a enfin, qui croient que, dans les circonstances présentes, la morale individuelle, la morale relative est la seule possible.

« Quant à la politique, c'est encore bien pis, car la passion vient s'y mêler à l'anarchie. Vous me direz qu'ici au moins nous sommes tous républicains, que nous sommes unis ainsi par un sentiment commun ; mais cette république sur laquelle nous nous entendons tous est bien plus un mot qu'une chose, car, chaque fois que nous essayons de la définir, les discussions commencent et le désaccord apparaît. La république, permettez-moi cette com-



paraison un peu triviale, est un de ces grands paniers dans lesquels on peut porter toute espèce de choses : les restes du dîner qu'on a mangé la veille et les provisions fraîches qu'on mangera le lendemain ; c'est un cadre susceptible d'enchâsser les plus belles institutions comme les plus grandes monstruosités. Rappelez-vous cette longue série de républiques qui commence à Sparte et à Rome où le père de famille avait droit de vie et de mort sur ses esclaves et sur ses enfants, qui se continue à Venise et à Gênes et qui aboutit enfin à la Suisse, aux Etats-Unis, à la France présente, sans compter les républiques de l'Amérique du Sud, celles du Val-d'Andorre, de Saint-Marin et de Liberia, et dites-moi s'il est possible d'expliquer ce que l'on pense sur la politique en disant tout simplement qu'on est républicain ? D'ailleurs, n'avons-nous pas vu les républicains de Versailles et les républicains de Paris s'entr'égorger avec un acharnement que les catholiques de la Saint-Barthélemy ont peut-être seuls surpassé ? Nous sommes tous républicains, libres-penseurs, seulement, nous le sommes chacun à notre manière, ce qui signifie qu'en politique, comme en philosophie, nous avons chacun notre doctrine, tantôt semblable, tantôt contraire à celle de notre voisin.

« De cette absence d'unité dans les Loges, je conclus à l'absence d'unité dans la Maçonnerie tout entière, et l'absence d'unité veut dire absence de doctrines déterminées. Qu'est-ce donc que la Maçonnerie ? Elle est tout autre chose qu'une école de philosophie, ou de théories politiques, elle est une école d'action. Son organisation s'adapte merveilleusement à une activité commune, chaque fois que les circonstances rendent cette activité commune particulièrement nécessaire. N'ayant pas de but propre, du moins de but suffisant pour vivre, il faut que ce but lui vienne du dehors, qu'il lui soit, en quelque sorte, imposé par les événements. Il s'établit ainsi une relation intime entre le monde profane et le monde maçonnique, le monde profane donnant un objectif que le monde maçonnique ne peut faire surgir de son propre sein, le monde maçonnique marchant vers cet objectif avec les moyens puissants dont il dispose et que le monde profane n'a pas.

« Or, en prenant les choses en gros, dans leur grande généralité, il y a pour l'activité sociale deux ordres d'objectifs possibles : on peut se proposer de détruire ce qui existe, ou de fonder quelque chose de nouveau. Imaginez toutes les combinaisons que vous voudrez, elles se réduisent toujours à ces deux manières de procéder : la *critique* et *l'organisation* ».

Or, et c'est là le côté philosophique de cette étude, notre temps réclame l'organisation, et la Maçonnerie n'est faite que pour la désorganisation.

Lisez plutôt :

« Notre époque doit donc être, à mon avis, une époque organique, ce qui ne veut pas dire — remarquez-le bien — qu'il ne faille plus rien détruire, mais seulement que la critique doit occuper le second rang, que l'organisation doit occuper le premier. Dans l'ensemble de la vie sociale, c'est, en effet, ainsi que se passent les choses : un immense travail de reconstruction



se produit ; ceux qui regardent sans passion et sans parti pris voient très bien à travers les trous de ces vieilles défroques, le catholicisme et la monarchie, qui recouvrent les sociétés, le mouvement lent, mais continuel, ininterrompu, vers une conception nouvelle et un nouveau régime politique. Pourtant, lorsqu'on examine un à un les organes et les institutions du corps social, on aperçoit tout de suite qu'il en est un certain nombre qui sont tout à fait étrangers à ce mouvement, qui ne sont pas susceptibles d'y prendre part, qui sont exclusivement destinés à l'activité critique. Ce sont tous ceux qui appartiennent aux siècles passés et qui se sont conservés sans modification.

« Parmi ces institutions, je place la Maçonnerie. Née dans une époque de luttes, elle continue à être un instrument de guerre ; elle est apte à combattre ce qu'elle croit injuste et nuisible, elle est incapable de rien fonder. Vous allez, du reste, tout de suite comprendre pourquoi il ne peut en être autrement. Pour construire en commun un édifice quelconque, que faut-il ? Avant tout, par dessus tout, un plan déterminé, c'est-à-dire une conception unique. J'ai déjà dit qu'elle n'en avait point et, d'ailleurs, sa constitution même l'en empêche, car elle l'oblige à recevoir dans son sein toutes les croyances, toutes les philosophies, à la seule condition que ces croyances et ces philosophies soient sincèrement pratiquées. Pour combattre, au contraire, pour protester, pour faire de l'opposition, il ne faut qu'une seule idée commune, souvent même un mot de ralliement, ce qu'on appelle en politique un drapeau suffit.

« On est républicain modéré ou républicain radical, on se déclare socialiste et tout est dit : on marche au feu la main dans la main avec son voisin qui a fait la même déclaration. On ne se demande pas ce que c'est que la république, on ne cherche pas à déterminer la limite qui sépare la modération du radicalisme, on ne se donne pas la peine de préciser la différence entre les démocrates purs et les socialistes. On n'a pas besoin de tout cela, on n'en a pas le temps. Comme l'armée qui, malgré les éléments intellectuels divers qui la composent, reprend son unité au moment où l'étranger vient fouler le sol de la patrie, le parti libéral oublie ses dissidences intestines, et se groupe pour attaquer l'ennemi commun.

« C'est ce phénomène qui s'est produit pendant l'Empire. La Maçonnerie était puissante alors, son influence considérable. C'est elle qui a donné le signal de l'opposition dès les premières années du règne, quand tout était muet, excepté le maître et ses séïdes ; c'est elle qui a organisé avec les épaves du parti vaincu, la résistance systématique aux empiètements du honteux régime que la France n'a hélas ! que trop longtemps supporté ; c'est elle enfin, qui a toujours contribué dans une large mesure aux triomphes électoraux des républicains et notamment, à l'éclatant succès de 1869. Les hommes les plus marquants du barreau et du journalisme venaient, à cette époque, dans nos temples chercher un refuge et un appui ; ils y venaient même alors que la presse était devenue relativement libre, que les réunions privées et publiques étaient permises. La vie coulait à grands flots, le travail marchait gaiement, parce que tout le monde savait qu'à travers les



crevasses de plus en plus nombreuses de l'édifice impérial, on apercevrait bientôt le grand but poursuivi, le port de salut qui porte le nom de République.

« Ce port si impatiemment attendu, si ardemment désiré, nous y sommes arrivés. Il semblait qu'il n'y avait plus qu'à descendre à terre pour commencer à construire ces jetées et ces digues qui protègent les navires contre les coups de vent ; beaucoup descendent, en effet, ils visitent la plage et s'y établissent, mais un grand nombre d'autres restent sur le vaisseau, interrogent avec inquiétude le paysage et trouvent que le port dans lequel ils sont pourrait bien ne pas être celui auquel ils ont rêvé. Quelques-uns même, mettant à la mer les embarcations de bord, vont chercher ailleurs ; ils font naufrage et disparaissent dans l'abîme. Le vaisseau repart de nouveau à la recherche de terres plus hospitalières ; mais le découragement a envahi l'équipage, chacun indique une route à suivre et le temps se passe en hésitations et en tâtonnements.

« C'est là où nous en sommes actuellement. L'opposition n'est plus possible, et nous n'avons plus de but. Les rares dissidents ne comptent pas au milieu de la masse de ceux qui se sont ralliés au régime présent, les uns parce qu'ils croient que les mots amèneront un jour la chose, les autres parce qu'ils pensent que rien de mieux n'est possible à l'heure présente, d'autres enfin parce qu'il ne leur déplaît pas de voir le triomphe de l'ordre, fût-ce au détriment de la liberté. Je ne fais pas ici de politique, je n'ai donc pas à approuver ou à critiquer ces adhésions, j'ai simplement besoin de les constater pour comprendre la situation présente de la Maçonnerie. Oui, mes frères, ne nous le dissimulons pas, nous avons vécu d'opposition, et maintenant que l'opposition est impossible ou inopportune, notre vie s'en va petit à petit, notre énergie s'éteint avec une effroyable rapidité. C'est, sans doute, un bien triste aveu à se faire, mais ne craignons jamais d'envisager les choses en face, car, c'est la seule manière de tirer profit d'une situation, quelque difficile qu'elle soit, et de trouver un fil conducteur au milieu de la complexité extrême des événements. Si nous reconnaissons notre véritable rôle, notre véritable puissance, nous aurons fait, soyons-en convaincus, un pas immense en avant, nous cesserons de gaspiller nos forces en efforts stériles, nous ne tenterons plus l'œuvre de reconstruction qui, dans le langage plus à la mode, s'appelle l'œuvre de *régénération*. Je le répète, et j'insiste beaucoup sur cette idée ; la Maçonnerie est un assemblage d'éléments trop hétérogènes pour arriver à fonder quoi que ce soit de durable ; elle est destinée à la résistance, à la lutte, à la critique ; il faut qu'elle s'y renferme pour être réellement grande, réellement utile.

« Ici, une explication me paraît nécessaire, car il est important que je ne laisse dans vos esprits ni malentendus, ni équivoque. En m'entendant ainsi prêcher l'opposition systématique, on pourrait croire que je prétends entrer dans le domaine de la politique militante, que je conseille d'attaquer l'ordre actuel des choses, comme on a attaqué le régime si misérablement tombé, il y a de cela deux ans. Rien ne saurait être plus contraire à mes intentions. Je suis trop convaincu de l'impossibilité de créer artificiellement des courants



d'idées qui n'existent pas dans la société, je suis trop habitué à m'incliner devant la nécessité des faits historiques, pour être disposé à entreprendre une œuvre qui ressemblerait fort au travail de l'écureuil tournant dans sa cage.

« D'ailleurs, je vous l'ai dit, le but de notre activité doit nous venir du dehors, du monde profane, de la masse sociale tout entière. C'est quand le malaise sera général, les douleurs sourdes transformées en souffrances aiguës, le besoin de marcher en avant sérieusement entravé, que l'opposition reprendra ses droits ; elle ne sera pas alors seulement dans nos temples, elle sera partout, elle naîtra et se développera sans mesures factices, sans efforts de notre part. Peut-être une pareille situation se présentera-t-elle bientôt. Qui peut prévoir l'enchevêtrement des circonstances politiques ?

« La vraie sagesse consiste à prévoir toutes les éventualités heureuses et les éventualités malheureuses, et à être prêt à tout événement. Or, pour nous, Maçons, être prêts, veut dire être organisés, rester unis. Supportons stoïquement notre paralysie momentanée dans la conviction qu'il viendra un jour où notre travail sera de nouveau utile, indispensable à la société profane au milieu de laquelle nous vivons.

« Remarquez, je vous prie, ce trait curieux et caractéristique ; c'est quand la société est tranquille, par conséquent contente, que nous autres nous sommes malades, c'est quand la vie renaît régulière au dehors que la mort s'introduit chez nous ; et notre activité reprend avec une énergie d'autant plus grande, que les symptômes du mal social sont plus manifestes.

« Je profite de ce rapprochement pour en tirer une conclusion ; nous devons, ce me semble, chercher si, dans l'organisme compliqué de la nation, il n'y a pas quelque part un point malsain, — il y en a toujours, même au milieu de la santé apparente. — Nous devons le déterminer et nous attacher à le combattre.

« Eh bien ! je crois qu'il ne faut pas chercher longtemps pour trouver, en dehors de la politique proprement dite, une plaie sociale qui envahit les tissus et qui peut devenir menaçante si on ne lui met pas d'obstacles. Vous comprenez que je fais allusion au développement excessif du cléricalisme. Je ne dis pas, remarquez bien, *catholicisme*, et la distinction est importante. Si la France était catholique, si la religion y avait des racines profondes dans les masses, je ne vous aurais pas conseillé de la combattre, la peine eût été inutile, car on ne détruit pas ainsi, en quelques années, les croyances populaires ; mais la France depuis bien longtemps est complètement indifférente ; le catholicisme y est devenu affaire de parti, il s'est transformé en cléricalisme. Ce parti est puissant, il serait insensé, coupable même de le nier ; et, comme tous les partis qui se cramponnent au passé, en face d'un présent qui leur échappe, il ne recule devant aucun sacrifice, devant aucun moyen pour se maintenir en place. C'est une justice à leur rendre, — — et je la leur rends bien volontiers, — les cléricaux ont développé et développent tous les jours une activité extraordinaire ; ils ne négligent aucune occasion de propagande, ils ne laissent passer aucun prétexte pour étendre leur influence. Ils prennent la question par ses petits côtés et ils ont gran-



dement raison de le faire, car c'est par les petits côtés que la religion et la philosophie pénètrent dans les profondeurs des masses sociales. Non contents d'avoir entre leurs mains l'éducation de l'enfance, ils aspirent au monopole de l'instruction à tous ses degrés ; ils vont plus loin : empiétant sur les prérogatives professionnelles, ils organisent quelque part, dans les Pyrénées et dans les Alpes, des cabinets de consultations gratuites, où ils distribuent des remèdes destinés à guérir toutes les maladies, depuis les cors aux pieds, jusqu'aux peines les plus secrètes du cœur.

« Et, c'est en présence de pareils adversaires et dans un pareil moment que nous, les soldats de la libre-pensée, nous nous croiserions les bras, regardant faire sans protester ? C'est devant ces ennemis implacables et acharnés de toute civilisation, de tout progrès, que l'institution maçonnique, reniant son passé, oubliant sa tradition, montrerait sa faiblesse et ferait acte d'indifférence ? Non, cela ne peut être et cela ne sera pas. Nous avons le droit et le devoir d'agir. Rome nous a maudits, nous a excommuniés ; d'un trait de plume, elle nous a envoyé aux enfers ; nous sommes, à son égard, dans le cas de légitime défense qui est le plus sacré de tous les droits, puisque aucune législation n'a jamais osé le nier. Rome déclare la guerre à la raison moderne, nous devons accepter le combat ; il est grandement temps de montrer que la raison moderne ne craint pas d'être vaincue, qu'après avoir brisé, au nom de la justice, le trône temporel de la papauté, elle jettera un jour à tous les vents, au nom de la Science et de la Philosophie, les superstitions et les supercheries.

« En face de l'obéissance passive à des décrets qui viennent d'un pays que personne de nous ne connaît, plaçons la liberté, non cette liberté qui consiste à marcher au hasard, quelquefois à reculons, mais cette liberté qui nous permet de toujours avancer vers le but suprême de la civilisation, le bien-être intellectuel et physique des masses.

« D'ailleurs, pour cela, nous n'avons qu'à reprendre une tradition momentanément interrompue dans la Franc-Maçonnerie. Vous connaissez tous quel retentissement a eu, à son heure, la brillante campagne entreprise par le Frère Massol, au profit de l'indépendance de la morale. Je le vois au milieu de nous, je suis d'autant plus heureux de reconnaître que c'est grâce à son courage, à sa persévérance, à son dévouement, que la victoire a été complète, un principe important a pris racine dans les esprits, une brèche considérable a été ouverte dans le vieil édifice. Nous n'avons qu'à suivre cet exemple, nous n'avons qu'à continuer la besogne et à ouvrir des brèches nouvelles par lesquelles les intelligences, libres de toute entrave, s'élanceront à la conquête de l'avenir. Je ne veux ni ne puis indiquer ici un programme, je me borne à dire qu'en face du cléricalisme, l'heure n'est pas venue d'abdiquer, que les circonstances nous poussent à la lutte, et que cette lutte nous devons l'entreprendre avec plus d'énergie que jamais [1] ».

Cet appel aux armes, qui s'est précisé dans le cri de guerre de

1. La fin du discours traite de la loge « *La Mutualité* ».



Gambetta : « Le cléricalisme voilà l'ennemi »! ne peut tromper que ceux qui sont dupes par intérêt ou par vocation. Le cléricalisme, quoi qu'en dise le F.·. Wyrouboff, c'est le catholicisme, c'est le « papisme ». Pesez ces paroles : « Rome déclare la guerre à la raison moderne, nous devons accepter le combat ; il est grandement temps de montrer que la raison moderne ne craint pas d'être vaincue ; qu'après avoir brisé au nom de la patrie, le trône temporel de la Papauté, elle jettera un jour à tous les vents, au nom de la science et de la philosophie, les superstitions et les supercheries ». Ensuite, les hostilités ne datent pas de la troisième République, le renversement du pouvoir temporel vient clore le second Empire ; et le député, M. de Gailhard Bancel, écrivait très justement, il y a quelques jours[1] : « Il n'est pas moins certain que, pour acheminer l'Italie vers Rome, par haine de l'Eglise et du Pape, les républicains d'alors (sous Napoléon III), devenus les radicaux d'aujourd'hui, ont été les partisans acharnés de cette politique fatale, qui devait, après Sadowa, aboutir à Sedan ».

Bien plus, les hostilités datent de l'origine de la Franc-Maçonnerie, qui n'est, en effet, « qu'un instrument de guerre », créé pour tout détruire, avec l'aide de la Réforme et du philosophisme. « Incapable de rien fonder, parce qu'elle manque de plan déterminé et de conception unique », la Maçonnerie se ressaisit dans l'attaque, reforme ses rangs dans l'unité de plan et d'action dès qu'il s'agit de démaçonniser ; ses véritables armes sont la hache du démolisseur et la torche de l'incendiaire. Voyez 1793, 1871 ; voyez le Portugal, la Turquie, la Chine. Et comme l'édifice le plus gigantesque, construit sur le roc le plus inébranlable, est l'Eglise catholique, la Maçonnerie a pour premier objectif et pour but initial de le réduire en ruines et d'en jeter la poussière aux quatre vents du ciel. Alors seulement, elle aura terminé son œuvre et assuré son triomphe. Jusqu'ici ce n'est encore que la guerre sans armistice, sans désarmement, la guerre anticléricale, qui seule, c'est désormais un fait d'histoire, rallie dans tous les pays les majorités maçonniques pour tous les Kulturkamph, et en dehors de laquelle le bloc mondial et antipapiste se désagrège et s'effrite ; la guerre à mort : on dirait la formidable banquise qui d'un demi-choc coula le *Titanic*. Oui, l'Eglise est, elle aussi, un vaisseau ; mais la Maçonnerie, sceptique et railleuse, verra quelque jour que sur ce vaisseau, le pilote, le pape infaillible, sait éviter tous les blocs de glace, et que, si jamais il sentait sombrer son navire, il réveillerait le pilote divin, le Christ, qui calme la mer et

1. *La Libre Parole*, 3 Août 1913.



les flots. Courage, Messieurs, frappez fort pour mieux exciter nos énergies, faites bloc pour que de votre Fédération mondiale surgisse enfin notre Fédération universelle, car, en dépit de vos congrès religieux et de vos convents irréligieux, la religion maçonnique ne prévaudra pas contre la religion catholique.

La Rédaction.



UN DOCUMENT

Le Crime rituel de Kiev : l'Acte d'Accusation

Je crois devoir interrompre aujourd'hui mes études sur le crime rituel pour présenter aux lecteurs de la *Revue* un document dont la publication constitue pour nous une véritable aubaine. Ce n'est pas seulement une primeur — puisque ce document ne pourra être publié en Russie avant le procès, qui ne sera jugé que dans quelques mois — c'est, en sa sécheresse de procès-verbal, une preuve accablante de la réalité du meurtre rituel.

Voici cette pièce, sans autres commentaires :

Meurtre rituel d'André IOUCHINSKI

ACTE D'ACCUSATION CONTRE MENACHILE-MENDEL-TEVIEW-BEYLIS, BOURGEOIS DE LA VILLE DE KIEV.

A. *Découverte du crime.*

I. Le 20 mars 1911, à l'extrémité de la ville de Kiev, loin de toutes constructions, dans une grotte de l'enclos de Berner, a été découvert le cadavre d'un garçon. Le cadavre se trouvait assis, le dos et la tête appuyés contre une paroi et les pieds contre l'autre, les genoux écartés. Ses poignets étaient liés derrière le dos avec une grosse corde. Le cadavre n'avait qu'une che-



mise, un caleçon et un bas. L'autre bas, d'aspect et de couleur identiques, se trouvait dans la même grotte à quelque distance du cadavre, ainsi que la casquette et la blouse. Ses talons s'appuyaient sur les deux bouts d'une ceinture de cuir. Au-dessus de sa tête, dans un petit enfoncement de mur, il y avait cinq cahiers d'écoliers roulés. La ceinture et les cahiers portaient cette inscription : « A l'élève de la classe préparatoire André Iouchinski », et sur un des cahiers se trouvait imprimé : « Ecole religieuse Sophie de Kiev ».

La tête et le corps avaient des blessures, mais *on ne trouva point de traces de sang dans la grotte.* (Cf. 15, 258, 4, 147, 201, 262, 266, tome I).

II. On eut tôt fait d'établir l'identité du mort : c'était André Iouchinski, âgé de 13 ans, fils bâtard de la bourgeoise Alexandra Prichodko et élève de la classe préparatoire à l'école religieuse Sophie de Kiev. (Cf., 127, 248, 168, t. I ; 346, t. II.)

B. Données de l'enquête médico-légale.

A. *Autopsie du corps.*

Les médecins légistes firent l'autopsie du cadavre d'Iouchinski et constatèrent les mutilations suivantes :

I. Sur la peau des mains, là où elles étaient liées par une corde, on trouva des cicatrices avec hémorragie interne. La même hémorragie interne se retrouvait sur la sclérotique des yeux et sur les paupières. Sur la face interne des lèvres, on remarquait les traces, produites par la pression des dents ; la muqueuse avait des éraflures. A part les éraflures de la tête, de la figure et du tronc, on découvrit dans la région temporale et occipitale de la tête des blessures produites par un nombre considérable de piqûres, dont cinq avaient atteint les os crâniens. Une de ces blessures était même parvenue jusqu'à la dure-mère et l'autre dans la cervelle, ce qui avait produit l'hémorragie dans l'hémisphère gauche sous la pie-mère. Sur les tempes, il y avait des blessures identiques dont une sur la tempe gauche et 13 sur la droite. Sept de ces blessures (six de la tempe droite et une de la gauche) avaient atteint les os. Sur le côté droit du cou, on constata sept blessures ; sur la pomme d'Adam, deux, et une sous la mâchoire inférieure. Sur le côté droit, sous l'aisselle, on découvrit quatre blessures ; dans la partie droite du dos, sur l'omoplate, entre l'hypocondre et le bassin, aussi quatre blessures ; sur le sein gauche, sous la mamelle, sept.

II. Dans les organes internes, il se trouva des mutilations correspondant aux blessures extérieures. Le poumon droit et le foie eurent chacun trois lésions internes ; le poumon gauche et le rein droit n'en avaient qu'une chacun. Le cœur portait quatre lésions dont une lui était parvenue à travers le poumon. Autour d'une des blessures, parvenues jusqu'au cœur, il resta sur la peau une plaie circulaire.

III. L'aspect des diverses blessures était variable. Les unes n'étaient que des piqûres, d'autres avaient la forme triangulaire, ovale, ou allongée, toutes longues de 2 à 9 m/m. Les mêmes mutilations, de forme allongée, furent



découvertes sur la boîte crânienne, dans les endroits où la perforation n'avait pas eu lieu ; les blessures pénétrantes avaient la forme de losanges.

IV. Les blessures de la tête, de la tempe gauche et du cou ont provoqué une hémorragie si abondante que le corps était presque exsangue. (Cf : 13, 31, 44, tome I ; 327, tome III).

V. La chemise, le caleçon aussi bien que la blouse et la casquette trouvés dans la même grotte étaient tachés de sang. Sur la partie gauche de la chemise, on percevait des traînées de sang descendant de l'épaule en obliquant un peu vers la gauche. Une de ces traînées avait pris une direction sinueuse à droite. La doublure de la casquette avait des taches de sang, de même qu'à l'extérieur et à l'intérieur de la visière. Les taches de sang sur la blouse étaient recouvertes de terre glaise. La partie supérieure du caleçon était imprégnée de sang. La ceinture du caleçon était retournée montrant les plis qui, de même que le fond, contenaient de la terre glaise mêlée de feuilles sèches. *L'étoffe du caleçon et de la blouse était absolument intacte.* Sur la chemise, il y avait trois déchirures longues de 7 $^{m}/_{m}$. Les bords d'une de ces déchirures étaient propres, et les autres, dans la région des taches de sang sur la chemise, étaient un peu souillés. La casquette était percée de quatre longues déchirures. Leurs bords portaient des traces de sang. (Cf : 147, tome I ; 336, 76, 228, tome II).

B. *Expertise médicale.*

Les experts, M. Obolonsky, professeur titulaire de la chaire de médecine légale à l'Université de Kiev, et le prosecteur de la même chaire, Toufanoff, se basant sur les données de l'autopsie et sur les résultats de l'examen du linge, des vêtements d'Iouchinski, et de la grotte où avait été trouvé le cadavre aboutirent aux conclusions suivantes :

Parmi les mutilations constatées sur le corps d'Iouchinski, les blessures de la tête et du cou avaient été portées quand le cœur était encore en pleine activité, et les autres, quand son mouvement était déjà affaibli. De son vivant, Iouchinski avait eu les mains liées et la bouche fermée de force. Iouchinski était dans la position verticale et légèrement incliné vers la gauche pendant qu'on le torturait. Il n'avait que son linge, et sa casquette était sans doute mise à l'envers, car cette position seule permet de faire concorder les déchirures de la casquette avec les quatre blessures du crâne. L'instrument avec lequel les blessures étaient faites, était un objet pointu, dans le genre d'un stylet à section rectangulaire taillée en biseau. Les premiers coups étaient portés à la tête et au cou, et les derniers au cœur. Il y avait un coup dans le cœur où la lame entra complètement jusqu'au manche, qui laissa une empreinte sur la peau. Les coups avaient été portés *par plusieurs personnes.* La nature de l'instrument et la multitude de blessures, parfois en forme de simples piqûres, démontrent très bien que le but dans lequel elles avaient été portées fut celui *de causer à Iouchinski le plus de tourments possibles.* Son corps ne contenait plus que le tiers de son sang ; le linge et les vêtements n'en portent



que des traces minimes, et le reste du sang s'est écoulé principalement par la veine du cerveau, par l'artère temporale gauche et par les veines du cou. La cause déterminante de la mort d'Iouchinski fut la perte immédiate du sang et l'asphyxie par étouffement. L'absence de traces de sang dans la grotte, la position du cadavre, ainsi qu'une grande quantité de terre-glaise et de feuilles sèches à l'intérieur du caleçon, tout cela prouve qu'Iouchinski fut tué ailleurs. Puis, il fut traîné dans la grotte, la tête en avant, déjà en état de rigidité cadavérique, et fut appuyé contre le mur. Par la suite, la rigidité disparaissant, son corps s'affaissa. (Cf : 166, 147, tome I ; 303, tome III).

II. Le docteur Kossorotoff, membre du Conseil Médical, interrogé sur les mêmes questions, se trouva complètement d'accord avec les experts sus-nommés. Tout en partageant leur opinion sur les causes de la mort d'Iouchinski et sur les instruments qui la provoquèrent, il reconnut que toutes ses blessures lui furent portées de son vivant, et, sans doute, par plusieurs personnes. En même temps, il trouva que, malgré *les souffrances inimaginables*, la disposition générale des blessures ne permettait pas de supposer que le seul but en fut de causer le plus de tourments possibles. Ainsi, par exemple, les piqûres ne lui étaient point portées sans distinction dans toutes les parties du corps. D'autre part, on n'avait pas essayé les autres moyens de tortures tels que : pincements, coups portés par des instruments émoussés, etc. On ne trouve même pas de piqûres portées aux endroits les plus sensibles, universellement connus, par exemple des piqûres sous les ongles qui sont extrêmement douloureuses, etc...

En même temps, ce qui saute aux yeux, c'est que les blessures ont été principalement groupées aux endroits où le pouls est le plus facilement perceptible, par exemple sur le cou, sous l'aisselle, dans la tempe et dans la région du cœur. Enfin, le corps était complètement vidé de sang, ce qui n'était point nécessaire dans l'intention de supplicier seulement. Tout cela donne la certitude que le but des blessures était *d'obtenir le plus de sang possible pour un usage déterminé.* (Cf : 100, 101, tome VIII).

C. Résultats de l'enquête.

Une première enquête a établi les faits suivants :

I. Pendant quelques années, — jusqu'au mois de mai 1910, Iouchinski vivait avec sa mère et son beau-père, Luc Prichodko à Kiev dans le quartier Lukianowka, *non loin de l'enclos de Berner*. Puis, il déménagea avec eux dans la Predmosnaïa Clobodka, du gouvernement de Tchernigow, — située tout près de Kiev. Sa grand'mère, Olympiade Niéjinsky et sa tante maternelle, Nathalie Iouchinski vinrent aussi de Lukianowka pour s'établir là. Il fréquentait ses parentes presque quotidiennement.

Au mois d'août de la même année, grâce aux instances de sa tante, Iouchinski fut admis à l'école religieuse Sophie à Kiev. Dans la suite, il était obligé de partir de grand matin pour arriver à temps à l'école.

Tout en vivant dans la Clobodka, Iouchinski faisait parfois un détour



par Lukianowka pour voir ses anciens camarades et pour jouer avec eux. Son meilleur ami était un certain Eugène (Génia) Tchébériak. (Cf : 127, 172, 248, 159, 58, 239, tome I ; 87, tome II ; 282, tome V).

II. Le 12 mars au matin, Ioutchinski se leva, comme à l'ordinaire, très tôt, déjeuna *d'un potage maigre*, resté du dîner de la veille. Puis il prit ses livres et ses cahiers et, ayant quitté la maison environ vers 6 heures du matin, se dirigea vers Kiev. Tandis qu'il traversait la Clobodka, il fut aperçu dans un endroit par un certain Paul Pouchka, et dans l'autre, tout près du pont sur le Dnièper qu'il avait pris pour aller à Kiev, par une certaine Marie Pouchka.

Cependant, ce jour-là, Iouchinski ne parut point à l'école et ne rentra pas à la maison.

Tout d'abord, sa mère supposa qu'il était allé passer la nuit chez Nathalie Iouchinski, comme cela s'était passé plusieurs fois, et elle ne s'inquiéta point.

Mais lorsque, le lendemain matin, on sut qu'André n'était pas chez sa tante, Alexandra Prichodko se mit à sa recherche chez ses parents et connaissances.

Ayant vainement cherché partout, elle fit une déclaration à la police et à la direction de l'école religieuse, et puis elle vint avec son mari à la rédaction du journal *Kiewskaïa Misle* et demanda d'y annoncer la disparition de son fils.

Les recherches qu'on fit les jours suivants furent vaines jusqu'à ce qu'enfin on découvrit le cadavre d'Iouchinski. A l'autopsie, on trouva dans l'estomac du garçon des morceaux de pommes de terre et de betteraves, sans doute *les restes du potage* dont la digestion n'avait pu être achevée. Ce fait démontre, selon les médecins-experts, *qu'Iouchinski mourut trois ou quatre heures après avoir mangé.* (Cf : 127, 248, 195, 187, 172, 58, 9, 13, 166, tome I ; 76, tome II).

III. *Intervention de Borchewsky et de Michouk.*

Le 22 mars, tout au début de l'enquête, avant l'interrogatoire des témoins, un certain *Juif* Borchewsky, *collaborateur du journal « Kiewskaïa Misle »*, vint, *sans être appelé*, chez le juge d'instruction. Il exposa la visite de la mère d'Iouchinski à la rédaction du journal et dit que sa conduite lui parut suspecte. Selon lui, la mère d'Iouchinski ne paraissait point affligée en annonçant la disparition de son fils et n'exprimait point la grande douleur, naturelle dans des cas pareils. Au contraire, elle et l'homme qui l'accompagnait restaient indifférents et souriaient à la proposition de laisser leur adresse dans le cas où l'enfant serait retrouvé. (Cf : 11, tome I).

Ce témoignage de Borchewsky fut ensuite réfuté *par toute une suite de personnes* qui démontrèrent que, tout en exposant les vaines recherches faites sur son fils disparu, Alexandra Prichodko était très affligée et pleurait amèrement. (Cf : 60, 177, 179, 189, 198, 199, 294, tome I). Ceci avait été démontré pendant l'enquête. Or, au début des recherches, la police suivait *la piste donnée par Borchewsky*. Sur l'ordre de Michouk, chef de la



police secrète de Kiev, Alexandra et Luc Prichodko furent arrêtés le 24 mars, et les 25, 26 mars eut lieu la perquisition à leur domicile par les agents détectives. On enleva des murs sept morceaux de plâtre portant des taches fauve-foncé et on prit, pour la même cause, la blouse et la jupe d'Alexandra Prichodko, ainsi que la blouse de travail de Luc Prichodko et deux torchons. Cependant, on ne trouva pas de preuves convaincantes, et le 5 avril, le ménage Prichodko fut remis en liberté.

Par suite des recherches chimiques sous microscope, on constata que les taches sur les objets confisqués *ne portaient point de traces de sang.* On constata aussi que, depuis le 7 jusqu'au 12 mars, Luc Prichodko se trouvait *continuellement* dans l'atelier du relieur Kolbassoff à Kiev, où il était engagé. (Cf : 334, 66, 71, 45, 54, 299, 308, tome I ; 21, 224, tome II).

V. *Intervention de M. Ordinsky, collaborateur du journal « Kiewskaïa-Misle ».*

Cependant, dans Kiev la conviction s'était répandue *qu'Iouchinski fut tué par les Juifs dans des intentions religieuses.*

Malgré cela, tout le long de l'enquête, on soutint la version qu'Iouchinski avait été tué par sa mère et son beau-père. Entre autres, au mois de mai de la même année 1911, se présenta chez le juge d'instruction, *de sa propre initiative,* M. Ordinsky, un autre collaborateur du journal « *Kiewskaïa-Misle* ». Il prétendait avoir entendu chez sa connaissance *Traina Klein,* la blanchisseuse Olga Simonenkoff raconter le fait suivant :

Avant la découverte du cadavre d'Iouchinski, la sœur de Simonenkoff rencontra un jour dans la rue, l'oncle maternel d'Iouchinski qui lui dit *en souriant* : « Le garçon s'est perdu, et il n'y a pas moyen de le trouver ». Puis, selon Ordinsky, Simonenkoff raconta qu'un ou deux jours après la disparition d'Iouchinski, elle avait aperçu sur le quai du Dnieper un homme et une femme. Ils prirent un fiacre, y déposèrent un sac très lourd et se dirigèrent vers l'hôpital de Cyrille. A la question du cocher demandant ce qu'ils portaient, il paraît qu'ils répondirent : « un garçon malade ».

Traïna Klein précisa que Simonenkoff, en parlant du meurtre d'Iouchinski, disait qu'il avait été tué par sa mère, son beau-père et son oncle maternel *dans l'intention d'hériter de l'argent qui lui avait été légué.* D'après elle, ce crime devait avoir eu lieu dans la Clobodka, et le cadavre aurait été transporté dans un sac dans l'enclos de Berner. (Cf : 49, 62, 114, 116, 117, 122, 219, 215, tome I ; 34, 60, 95, tome II).

Interrogée par le juge d'instruction, Olga Simonenkoff déclara avoir entendu dire par les marchandes des Halles que les parents d'Iouchinski connaissaient les meurtriers et que son cadavre fut transporté dans un sac à l'aide d'un fiacre. Simonenkoff affirma qu'elle en avait parlé à la juive Klein, chez laquelle elle avait fait la lessive, mais nia absolument avoir dit quelque chose sur la conversation qui eut lieu (selon Klein) entre sa sœur et l'oncle d'Iouchinski. (Cf : 127, tome II). Les dépositions d'Alexandra Prichodko, de sa mere Olympiade Niéjinsky, de même que d'un certain Ba-



sile Simak démontrent qu'André Iouchinski était fils de Phédoci Tchirkoff, qui avait été l'amant d'Alexandra Prichodko (ci-devant Iouchinski) pendant deux ans. Puis, Tchirkoff quitta Kiev et Alexandra pour faire le service militaire et ne revint plus. Avant le service militaire, Tchirkoff disposait de la somme de 2.000 roubles, reçus pour la maison qu'il avait vendue à Simak en 1897. Sur ces 2.000 roubles, il prêta à Simak, sur billet, 300 roubles. Bientôt après, Tchirkoff se mit à mener une vie très dissipée, et, au bout de sept mois environ après la vente de la maison, il disait à Simak qu'il ne lui restait plus rien. Puis, comme il dut partir pour le service militaire, Tchirkoff abandonna *sans ressources* Alexandra Prichodko et son fils André Iouchinski. Des 300 roubles que Simak devait à Tchirkoff, il donna 75 roubles à Alexandra Prichodko et il envoya le reste à Tchirkoff lui-même. (Cf : 127, 248, 310, 313, tome I).

VI. Cependant, apparut une autre version, différente de celle qui accusait les parents d'Iouchinski. On attribua le meurtre à certains criminels connus dont l'intérêt était de se débarrasser de l'enfant, qui était, semble-t-il, au courant de leurs agissements, et dont ils craignaient la dénonciation. Parmi les complices, on nommait la mère de Génia Tchébériak (ami d'André Iouchinski), une certaine *Vera Tchébériak* qui avait des relations constantes avec le monde criminel. (Cf : 54, 99, 103, 105, 309, 327, 328, 342, 249, tome II).

Cependant, il n'y avait point de preuves sérieuses pour justifier cette version. En même temps, l'affaire devenant de plus en plus claire, on constata la complicité *d'un certain Juif Mendel Beylis* qui contribua au meurtre d'Iouchinski pour des raisons de fanatisme religieux. C'est pourquoi Beylis figure au *procès* au banc *des accusés*.

VII. *Seconde intervention de Michouk.*

Dans la suite, on modifia la version que nous venons de signaler. Les meurtriers étaient bien des criminels, mais *le but était autre*. Notamment, on voulait *simuler un meurtre rituel*, l'attribuer aux Juifs, exciter la haine nationale des Russes et, au moment du massacre (« pogrome »), profiter des biens des Juifs.

Dans cette version, Vera Tchébériak avait encore le rôle de complice. L'interrogatoire et la mise en prison de Beylis eurent lieu *le 3 août* 1911. *Le 25 août* même furent présentées au juge d'instruction *les preuves matérielles* confirmant la dernière version. Ce jour-là, Michouk, chef de la police secrète (qui, plus tard, dut être écarté complètement de cette affaire), communiqua à la justice la découverte faite par lui sur le Mont Urkoff à Lukianowka. Cette découverte était un paquet d'objets appartenant, paraît-il, à Iouchinski. Jusque-là, une partie des vêtements qu'Iouchinski portait le 12 mars, n'avait point encore été trouvée. Notamment, le pantalon, le paletot, les bottes ni les bretelles que, d'ailleurs, les derniers temps, il n'avait point portées. Ce qui manquait encore, c'étaient les livres qu'il avait sur lui en quittant la maison le 12 mars. Or, dans le paquet découvert par Michouk se trouvait, sur un sac de toile, un tas de charbon ; et, dans ce tas, des mor-



ceaux d'étoffe et de papier brûlés, un bouton, un crochet du pantalon, des bretelles et aussi deux stylets. Dans le sac, on trouva des morceaux d'enveloppe et de lettres *que le feu n'avait point touchés*. Sur ces morceaux, on pouvait très bien déchiffrer l'adresse d'un certain Romaniouk et les noms « Koutcherenko », « Tchoupenko » et aussi les prénoms « Micha » et « Vera ». Il fut impossible de rétablir le texte exact de ces lettres ; cependant, des phrases détachées, il résultait que « Micha » et « Tchoupenko » invitaient « Koutcherenko » à venir chez « Vera » pour quelque affaire de première importance. (Cf : 156, 162, 205, 206, 207, 210, 212, 209, tome II ; 195, tome V ; 127, 172, tome I ; 103, tome III).

Michouk expliqua qu'il avait fait cette trouvaille sur les indications d'un certain Kouchnir qui, *vers le milieu du mois d'août*, lui annonça les faits suivants : le meurtre d'Iouchinski fut commis par des voleurs qui, voulant provoquer un massacre de Juifs (« pogrome »), simulèrent un meurtre rituel. Les complices de ce meurtre étaient Koutcherenko, Tchoupenko, Romaniouk et Vera Tchébériak. Michouk produisit une lettre de Kouchnir d'où il résultait que les personnages sus-nommés avaient pris la résolution de tuer un garçon quelconque *avant la Pâque juive*. Ils accomplirent leur dessein chez Romaniouk à Lukianowka et leur choix tomba, grâce aux instances de Tchébériak, sur Iouchinski, dont ils enterrèrent les effets sur le Mont Urkoff. (Cf : 207, 216, tome II).

On constata que le paquet n'avait séjourné que *peu de temps* en terre, car, malgré l'humidité du charbon et de quelques objets comme inutilisés à dessein, d'autres parties du sac étaient sèches, et l'étoffe ne portait point trace de moisissure. Les stylets trouvés dans le paquet furent soumis par le juge d'instruction au prosecteur Toufanoff qui avait fait l'autopsie du cadavre d'Iouchinski. En même temps, on présenta les bretelles à Alexandra Prichodko et à Nathalie Iouchinski, mère et tante de la victime. Toufanoff déclara qu'en raison de leur forme et de leurs dimensions, les stylets en question ne pouvaient *en aucune façon* être les instruments d'où provenaient les blessures d'Iouchinski. De leur côté Prichodko et Utchinsky dirent que les bretelles n'étaient point celles d'Iouchinski. (Cf: 206, 209, 290, 231, tome II ; 195, 200, tome V.)

VIII. *Intervention de M. Brasoul-Brouchkowsky, un troisième collaborateur du journal « Kiewskaïa Misle »* [1].

La première enquête sur l'affaire d'Iouchinski fut terminée le 5 janvier 1912. Le 10 janvier fut prononcé l'acte d'accusation contre Beylis, et, *dès le 18 janvier*, le procureur de la Cour d'assises de Kiev reçut une déposition relative à cette affaire, de Brasoul-Brouchkowsky collaborateur de deux journaux, *Rousskoïe Slovo* et *Kiewskaïa Misle*.

Dans sa déposition, Brasoul-Brouchkowsky dit qu'ayant suivi tout le procès d'Iouchinski depuis l'origine, il a acquis la conviction qu'Iouchinski a été tué par une bande de criminels, craignant de sa part une dénonciation ; pour dérouter la police et cacher les traces du crime, on aurait simulé un meurtre rituel. Faisant appel au témoignage de Tchébériak et de Pétroff,

1. Journal juif. (*Note de la Rédaction*).



Brasoul-Brouchkowsky énumère quelques circonstances accusant, selon lui, Prichodka, beau-père d'Iouchinski, Niéjinsky, oncle maternel d'Iouchinski, deux frères Mifflé, Nazarenko,et encore quelques inconnus.En même temps, Brasoul-Brouchkowsky donnait quelques détails sur le crime. Ainsi, par exemple, il disait que le crime avait eu lieu non loin de la grotte où avait été trouvé le cadavre, qu'à cet endroit Iouchinski fut amené par Nazarenko et que le premier coup lui fut porté par Niéjinsky. Brasoul-Brouchkowsky dit aussi qu'il jugeait sa déposition indispensable «pour ramener la police sur la vraie piste. » (Cf : 370 tome II ; 6, tome VII).

Dans la suite, Brasoul-Brouchkowsky avoua qu'en faisant sa déposition *il n'avait pas grande confiance* en ce qu'il avançait, mais que son but était d'introduire la discorde parmi les criminels pour faciliter la marche du procès

En même temps, Brasoul-Brouchkowsky, malgré sa précédente déposition, déclara avoir toujours été persuadé que les meurtriers n'avaient pas l'intention de *simuler un crime rituel*. (Cf : 238, 277 tome IV).

IX. *Nouvelle intervention du Journal « Kiewskaïa Misle », par l'intermédiaire de Brasoul-Brouchkowsky.*

La déposition de Brasoul-Brouchkowsky n'eut aucune suite dans l'affaire Beylis. On ne refit point l'enquête, et l'affaire fut appelée à l'audience pour la première fois le 17 mai 1912. Mais, dès le 6 mai,le sous-chef de la gendarmerie de Kiev, lieutenant-colonel Iwanoff, dirigeant jusque là les enquêtes sur le meurtre d'Iouchinski reçut de Brasoul-Brouchkowsky, une nouvelle déposition. Brasoul-Brouchkowsky y répétait qu'Iouchinski avait été tué par des voleurs professionnels, mais nommait déjà *d'autres* meutriers, tels que Singaïewsky,Roudsinsky et Laticheff. Dans sa déposition, Brasoul-Brouchkowsky dit que le meurtre avait été commis à l'escient de Vera Tchébériak dans son appartement même. Le caractère et la multiplicité des blessures pouvaient être expliqués par le désir de faire avouer à Iouchinski sa dénonciation. Plus loin, Brasoul-Brouchkowsky dit que les coups étaient portés par un stylet pour verser le moins de sang possible, afin d'éviter les traces qui en pouvaient rester. Pour prouver tout ce qu'il avançait, Brasoul-Brouchkowsky faisait appel au témoignage d'une certaine Malitsky, de « deux femmes-témoins qui étaient entrées dans l'appartement de Tchébériak aussitôt après le crime » et de deux témoins « auxquels Singaïewsky se confia et fit un demi-aveu de sa complicité dans le meurtre ». Après certaines recherches, Brasoul-Brouchkowsky désigna ces témoins et dit que c'étaient les deux sœurs Diakonoff, et que Singaïewsky avait fait son aveu à un certain Karaeff en présence de Machaline. (Cf : 163, tome VII).

X. Au reçu de ces preuves nouvelles, on recommença l'enquête, et on en déduisit les faits suivants :

Brasoul-Brouchkowsky avait rassemblé toutes ces nouvelles à l'aide de Vigranoff, Krassowsky, Machaline et Karaeff. Krassowsky, jadis le chef de la police secrète de Kiev, fut disgrâcié ensuite et nommé commissaire de police.



Quand Michouk, nouveau chef de la police secrète, fut écarté des enquêtes concernant l'affaire d'Iouchinski, ces fonctions furent confiées au lieutenant-colonel Iwanoff. On lui donna comme aide Krassowsky, alors commissaire de police, et ce fut lui qui fit l'enquête depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre 1911. Puis, il fut relevé de ces fonctions, remis à ses occupations habituelles et révoqué définitivement au mois de janvier 1912.

Du temps où il faisait l'enquête, il avait pour aide un certain Vigranoff (ancien agent détective) qui, ensuite, fut écarté de l'affaire par Krassowsky lui-même. Selon Brasoul-Brouchkowsky, Vigranoff entra à son service personnel au mois d'août ou de septembre 1911. C'est avec lui qu'il acquit toutes les connaissances faisant partie de sa première déposition et dans lesquelles, comme il avait lui-même avoué, « il n'avait pas grande confiance ». *Krassowsky* proposa à Brasoul-Brouchkowsky de « travailler » avec lui au commencement d'avril 1912. En février de la même année, un certain Machaline, élève des Cours agricoles, lui offrit ses services. Machaline invita aussi son ami Karaeff qui, ayant séjourné dans la prison de Kiev pour un crime d'Etat pendant trois ans et demi, connaissait parfaitement le monde criminel.

Krassowsky déclara qu'il n'avait pris part aux enquêtes que pour se réhabiliter auprès de la société et auprès de quelques particuliers dont les insinuations contribuèrent à sa démission. Quant à Karaeff, il voulait « s'acquitter auprès de ses partisans révolutionnaires, qui l'accusaient de provocations ». (Cf : 187, 188, 262, 204, 154, tome I ; 238, 277, 60, 235, 122, 123, tome IV ; 61, 195, 210, tome V). Brasoul-Brouchkowsky et ses alliés, croyant, comme ils le disaient, à la complicité de Vera Tchébériak dans le meurtre d'Iouchinski, résolurent d'en savoir plus long au moyen des personnages qui lui étaient proches.

Dans ce but, Krassowsky et Vigranoff entrèrent en relations avec les deux sœurs Diakonoff qui fréquentaient Tchébériak. Quant à Karaeff, il se proposa comme but de gagner la confiance de Singaïewsky, frère de Tchébériak.

Krassowsky rapporta le fait suivant qu'il tenait de Katherine Diakonoff : Le 11 mars, pendant qu'elle restait chez Tchébériak, elle vit venir Iouchinski. Sa conversation ce jour-là, avec Génia Tchébériak, avait roulé sur la poudre. Le lendemain, Diakonoff vint de nouveau chez Tchébériak vers midi et, de l'antichambre, elle vit Laticheff, Singaïewsky et Roudsinsky qui s'enfuirent dans la chambre voisine. Ce fut alors aussi qu'elle aperçut que le tapis, d'ordinaire étendu sur le plancher, était roulé et se trouvait sous le canapé. Puis, un autre jour, Katherine Diakonoff raconta à Krassowsky que, quand on portait des piqûres à Iouchinski et qu'il essayait de crier, Tchébériak ordonnait d'arracher une taie d'oreiller et d'étouffer ses cris. Une autre fois, Diakonoff dit « qu'on avait fait des piqûres à l'aide d'un stylet pour ne pas éclabousser le sang, et que, tandis que l'un piquait, l'autre recueillait le sang dans des torchons ». A la question de qui elle tenait tous ces détails, Diakonoff répondit à Krassowsky que « Vera Tchébériak elle-même lui avait raconté tout cela par amitié ». (Cf : 60, 75, tome IV).



Karaeff démontra qu'ayant fait la connaissance de Singaïewsky, il avait tâché d'amener la conversation sur le meurtre d'Iouchinski. Au courant d'une de ces conversations, Singaïewsky dit que « Laticheff, Roudsinsky, Vera Tchébériak et lui sont soupçonnés d'avoir tué Iouchinski, chez Tchébériak ». Un jour, pour éprouver Singaïewsky et pour obtenir ses confidences, Karaeff se dit être bien renseigné sur l'arrestation prochaine de Singaïewsky et de Tchébériak. Cette nouvelle émotionna vivement Singaïewsky et il exprima l'intention de tuer immédiatement les sœurs Diakonoff parce qu'elles le trahissaient ». Alors Karaeff offrit à Singaïewsky de délibérer sur les moyens d'éviter le danger, avec Machaline, qui, vers cette époque, avait aussi réussi à faire connaissance de Singaïewsky. Alors, en présence de Machaline, Karaeff dit en désignant Singaïewsky : « Voilà le vrai meurtrier d'Iouchinski. Ses complices sont Vera Tchébériak, Roudsinsky et Laticheff ». Après cela, il demanda à Singaïewsky si c'était vrai, et si l'affaire s'était passée ainsi. Singaïewsky répondit : « Oui, cette affaire est bien à nous ». Puis, sur la proposition de Machaline de raconter comment l'affaire s'était passée, il répondit que le matin du 12 mars, ils « firent l'affaire », après quoi, partirent pour Moscou. Et à cette question : pourquoi ils n'avaient pas su cacher les traces ? il répondit :« La faute en est à la tête de notre ministre « Roudsinsky ». (Cf : 122, tome IV).

Machaline appuya le rapport de Karaeff et ajouta que Singaïewsky, avouant le crime, raconta que ce crime avait été commis par lui, Roudsinsky et Laticheff, dans le logement de Tchébériak. Peu après le crime arrivèrent les deux sœurs Diakonoff, mais les meurtriers eurent le temps de s'enfuir dans une autre chambre et de couvrir le cadavre d'un manteau. C'est pourquoi Diakonoff ne les a pas vus, non plus que le cadavre. (Cf : 135, tome IV).

Interrogée par le juge d'instruction, Katherine Diakonoff témoigna qu'elle fréquentait beaucoup Tchébériak. Le 11 mars, notamment, elle vint chez Tchébériak vers midi ; et ce fut entre midi et une heure qu'était arrivé Iouchinski chez Génia pour lui prendre de la poudre. Les garçons s'apprêtaient à sortir; mais, vers trois heures de l'après-midi, comme Diakonoff s'en allait, Iouchinski resta encore chez Tchébériak. Le lendemain, elle vint de nouveau voir Tchébériak dans l'après-midi. Elle dit ne pas se rappeler si sa sœur Xénie l'accompagnait ce jour-là. Quand elle fut dans l'antichambre, elle vit dans une des chambres quatre personnes : Singaïewsky, Roudsinsky, Laticheff et Lissounoff qui, l'ayant aperçue s'enfuirent dans une autre chambre. Le tapis n'était roulé qu'à moitié, mais l'aspect extérieur de la partie roulée n'évoqua point chez elle l'idée de recouvrir quelque objet. Dans la suite, *elle vit en songe* que ce tapis recouvrait feu Iouchinski. Elle conta ce songe à Krassowsky. Le soir du 13 mars, elle était venue avec une de ses amies, Hélène Tchernakoff, sur la prière de Tchébériak, passer la nuit chez elle. Mais une peur inexplicable s'empara d'elles, et toutes trois s'en allèrent chez Diakonoff où Tchébériak passa la nuit. Une fois, avant Pâques, en 1912, vers huit heures du soir environ, un homme *masqué* l'accosta dans la rue. Cet homme l'ayant appelée par son prénom lui dit qu'il la connaissait, et ils bavardèrent pendant trois heures environ dans la rue. Dans la suite, elle rencontra le même individu deux ou trois fois encore dans la rue.



Il portait toujours son masque et ne se nommait point. Au cours du dernier rendez-vous, l'inconnu amena la conversation *sur le meurtre d'Iouchinski* et dit qu'il avait été tué par Singaïewsky, Roudsinsky, et Laticheff chez Tchébériak. Il lui dit aussi qu'ils avaient simulé un meurtre « commis par les Juifs » pour provoquer le massacre des Juifs : « Pogrome », au cours duquel on pourrait profiter de leurs biens. Cet inconnu lui raconta également qu'en piquant Iouchinski avec des stylets, « on recueillait son sang sur des torchons ». Diakonoff avait raconté tout cela à sa sœur Xénie et à Krassowsky, mais elle nia lui avoir jamais dit « le tenir de Vera Tchébériak qui le lui aurait conté en raison de leur amitié ». Car jamais Vera Tchébériak ne lui avait tenu de pareils propos. Toutefois, à l'interrogatoire supplémentaire, Katherine Diakonoff dit au juge d'instruction que Tchébériak lui avait raconté cette histoire de torchons. Tout en racontant ce fait, Tchébériak lui aurait dit que le meurtre aurait eu lieu chez Prichodko, mais elle n'expliqua point d'où elle le tenait. En outre, K. Diakonoff dit que la fille de Tchébériak, âgée de 10 ans, Ludmila, prononça une fois la phrase suivante : « Maman n'a pas tué Iouchinski, elle était alors dans l'escalier ». Une autre fois, Ludmila lui dit qu'on tua Iouchinski à l'aide de stylets appartenant à Tchébériak et à Miffé, mais qu'ensuite on les jeta dehors « pour qu'on ne soupçonne pas qu'Iouchinski fut tué chez nous », expliqua la petite. (Cf : 143, 151, 163, 259, tome IV).

Comme on vient de le dire, K. Diakonoff démontre que le 11 mars Iouchinski est venu chez Tchébériak entre midi et une heure et y restait encore au moment où Diakonoff quittait Tchébériak, vers 3 heures de l'après-midi. Cependant, on a constaté que ce jour-là, *Iouchinski fut à l'école et assista aux leçons qui se terminèrent à midi.* Après quoi, avec son camarade Névène, il longea la rue Vladimir et n'alla point du tout à Lukianowka où habitait Tchébériak.

Les amis se séparèrent près du Théâtre de la ville. La tante d'Iouchinski, Nathalie Iouchinski, propriétaire d'une fabrique de boîtes, lui avait donné la commission d'acheter au bazar Bessarabska des boutons à pression spéciaux. C'est pourquoi il est fort probable qu'Iouchinski s'y rendit directement à la sortie de l'école. La mère dit qu'Iouchinski revint à la maison *vers 2 heures de l'après-midi.* La Clobodka où il vivait se trouvait à quelques verstes de l'école et du bazar Bessarabska, et en même temps tout à l'opposé de Lukianowka. Nathalie Iouchinski dit qu'André lui apporta les boutons *vers 3 heures de l'après-midi.* Il expliqua son retard par le fait qu'il s'était laissé entraîner à jouer avec ses frères. (Cf : 168, 58, 291, 127, 172, tome I ; 275, 285, tome III).

L'affirmation de K. Diakonoff que le 12 mars elle avait vu chez Tchébériak quatre personnes est contredite par les rapports de Krassowsky et Vigranoff auxquels elle avait dit n'en avoir vu que trois : Singaïewsky, Roudsinsky, et Laticheff. D'ailleurs, Diakonoff s'est contredite elle-même par sa déclaration au lieutenant-colonel Iwanoff, à qui, tout en nommant les trois personnages ci-dessus, elle ne parlait point de Lissounoff. D'ailleurs, l'enquête constata que Lissounoff se trouvait en prison du 28 février au 17 mars 1911. (Cf : 60, 64, 210, 163, tome IV ; 165, tome V).



Xénie Diakonoff, contre le témoignage de sa sœur, prétendit qu'elle ne lui avait jamais soufflé mot du meurtre d'Iouchinski et qu'ils ne s'étaient jamais entretenus au sujet des meurtriers. Il en fut de même pour Hélène Tchernakoff qui, malgré les affirmations de K. Diakonoff, déclara n'être jamais allée avec elle passer la nuit chez Tchébériak, et n'avoir jamais avec ses deux compagnes cédé à un mouvement de terreur. D'après elle, elle rompit avec Tchébériak, dès 1910, à la suite d'une querelle où Tchébériak l'avait souffletée. (Cf : 87, 289, tome IV).

Avant la dernière déclaration de Brasoul-Brouchkowsky, K. Diakonoff avait subi l'interrogatoire des agents de police et n'avait donné aucune preuve sérieuse, ce qu'elle motiva par la grossièreté avec laquelle on la traita, et dit qu'elle ne pouvait parler dans de telles conditions. Le lieutenant-colonel Iwanoff, chargé d'enquêter l'affaire, certifia que, pendant six mois avant la déclaration de Brasoul-Brouchkowsky, il s'était servi de K. Diakonoff pour différentes recherches, et qu'il n'en avait appris rien de particulier. Et cependant, au cours de l'enquête provoquée par la déclaration de Brasoul-Brouchkowsky, Diakonoff fit des « déclarations sensationnelles ». En même temps, le lieutenant-colonel Iwanoff remarqua que, tout d'abord, K. Diakonoff répondait aux questions d'une façon vague et embrouillée ; plus tard, ses réponses aux mêmes questions devinrent claires et précises, mais elle paraissait toujours embarrassée de répondre aux nouvelles questions. C'est pourquoi le lieutenant-colonel Iwanoff eut l'impression que la précision des réponses lui venait du dehors, comme si cela résultait de quelque dressage. (Cf : 195, tome III ; 163, tome IV ; 335, tome V).

La déposition de Malitsky, sur laquelle s'appuie Brasoul-Brouchkowsky dans sa déclaration, consiste en ce qui suit :

Le 23 novembre 1911, Malitsky démontra au juge d'instruction qu'au mois de mars, avant la découverte du cadavre d'Iouchinski, lorsqu'elle, Malitsky, se trouvait dans son logement, au-dessous de celui de Tchébériak, elle entendit, vers 11 heures du matin, le bruit des pas d'un homme ; elle pensa que c'était Vera Tchébériak. Puis elle entendit s'enfuir un enfant et puis deux hommes courir dans la même direction. Ensuite, elle entendit des pleurs, des cris perçants d'un enfant et enfin quelque vacarme. Le jour même, un peu plus tard, elle apprit d'une femme quelconque que les enfants de Tchébériak étaient alors absents. Quelques jours après, en traversant la cour, elle entendit les enfants parler entre eux de quelques torchons ensanglantés dans la boîte aux ordures, mais qu'elle-même ne les avait point vus (Cf : 116, tome III).

Pendant l'enquête qui eut lieu au mois de décembre de la même année, Malitsky ajouta que, quelque temps après les cris perçants, elle avait nettement entendu plusieurs hommes porter un lourd fardeau qu'ils déposèrent sur le plancher et traînèrent ensuite. C'est alors aussi qu'elle entendit un cri de mécontentement de Vera Tchébériak (Cf : 282, tome III).

Malitsky a été interrogée plusieurs fois. Dans la suite, elle ajouta encore, qu'ayant entendu des pleurs d'enfant et le tapage, elle comprit que dans le



logement de Tchébériak, il se passait quelque chose d'extraordinaire et d'étrange. Elle conçut nettement que, là-haut, on avait saisi un enfant et qu'on lui faisait quelque chose. Par conséquent, elle ne doutait pas que « le meurtre d'Iouchinski ait eu lieu chez Tchébériak. »

Cependant, interrogée pour la première fois le 8 juillet 1911, Malitsky, tout en disant du mal de Tchébériak, ne disait absolument rien de tous ces « pleurs et vacarmes », et avait terminé sa déposition par les mots : « Je ne sais rien de cette affaire ». Quand le juge d'instruction lui demanda la cause de sa réminiscence pendant la première enquête, ellé répondit qu'elle avait peur de Tchébériak et qu'outre cela, « elle était fort occupée et ne réfléchissait point sur ce qu'elle avait entendu au-dessus d'elle en mars 1911 » (Cf : 98, tome II ; 116, 282, tome III).

Malitsky parla pour la première fois à propos du vacarme dans le logement de Tchébériak *le 10 novembre* 1911. Elle confia cette affaire à Kiritchenko, commissaire de police de son quartier. Malitsky lui dit qu'elle avait entendu les cris perçants et le vacarme *vers 7 ou 8 heures du soir*, tandis que, dans la suite, elle rapporta ce fait *à 11 heures du matin*. Comme explication de cette divergence, Malitsky dit que Kiritchenko l'avait mal comprise. (Cf : 235, 282, tome III ; 92, tome VIII).

Malitsky raconta le même fait à une de ses connaissances, une certaine Sitnitchenkowa, en décembre 1911, et à sa question pourquoi elle n'en avait pas parlé avant, Malitsky répondit qu'elle se serait tue si Tchébériak ne l'avait pas insultée ; mais « qu'à présent, elle allait s'en venger ». En effet, il résulta de la première déposition de Malitsky qu'elle s'était querellée avec Tchébériak qui lui avait même donné un soufflet. Zacharchenko, le propriétaire de la maison qu'habitaient Malitsky et Tchébériak, affirma ce fait. Il raconta que, tout d'abord, elles étaient de grandes amies, mais qu'ensuite, déjà après le meurtre d'Iouchinski, elles se querellèrent et Tchébériak souffleta Malitsky. (Cf : 282, 17, tome V ; 98, tome II).

En novembre de la même année, le commissaire de police Kiritchenko, ayant bien inspecté le logement de Tchébériak, aperçut sur la tapisserie des taches qui ressemblaient à des taches de sang. Voulant vérifier ce fait, et se rappelant les paroles de Malitsky sur l'existence des torchons ensanglantés dans la boîte aux ordures, le juge d'instruction fit l'inspection du contenu de celle-ci en présence d'un médecin et détacha sept morceaux suspects de tapisserie. Mais on ne trouva point de torchons dans la boîte et *point de traces de sang* sur la tapisserie. Le tapis dont parlait Brasoul-Brouchkowsky n'avait non plus de traces de sang : ce qui fut confirmé par l'analyse chimique sous microscope.

XI. *Brasoul-Brouchkowsky et Vera Tchébériak.*

Brasoul-Brouchkowsky dit que toutes les données de sa première déposition lui furent communiquées par V. Tchébériak et par Pétroff. Ainsi, dans le courant d'un entretien concernant le meurtre d'Iouchinski, Pétroff nomma Niéjinsky et Prichodko comme complices. En même temps, Pétroff ajouta que ce n'étaient que ses suppositions. Puis Pétroff et Tchébériak nommèrent



Miffé et Nazarenko et exposèrent les faits, qui, plus tard, firent part de la déposition envoyée au procureur. (Cf : 238, tome IV).

Interrogée par le juge instructeur sur les renseignements fournis à Brasoul-Brouchkowsky, *Tchébériak témoigna* la chose suivante : Ayant fait sa connaissance par l'intermédiaire de Vigranoff, Brasoul-Brouchkowsky se mit à la fréquenter assidûment. Puis, il lui demanda de lui communiquer tout ce qu'elle apprendrait sur le meurtre d'Iouchinski. Plusieurs fois, Brasoul-Brouchkowsky et Vigranoff lui donnèrent des commissions différentes, par exemple de leur rassembler des renseignements sur cette même affaire, que, d'ailleurs, Tchébériak accomplissait volontiers. Au moment de leurs entretiens, on faisait mention aux noms de Prichodko, Niéjinsky et Miffé. De temps en temps, Brasoul-Brouchkowsky et Vigranoff lui demandaient si elle consentirait *à endosser la responsabilité du crime*, lui affirmant qu'elle y « gagnerait ». Elle répondait toujours par un refus. Un jour, après une pareille réponse de sa part, Brasoul dit : — « Eh bien, tant pis ! Continuons ce que nous avons commencé, accusons Miffé. A cette époque-là, Brasoul avait le brouillon de sa déposition, où il désignait Miffé et d'autres personnes comme étant les meurtriers d'Iouchinski.

Ayant fait part à Pétroff et à Tchébériak du contenu de sa déposition, Brasoul leur demanda d'appuyer dans la suite cette même déposition et dit à Tchébériak qu'il pourrait broder tant qu'il voudrait. Tchébériak et Pétroff y consentirent, mais ce dernier déclara qu'il y perdrait une journée de travail. Brasoul répondit qu'il lui rembourserait 30 jours, et lui donna 50 roubles, de même que 25 à Tchébériak ; après quoi, ils se rendirent ensemble chez le Procureur. Interrogée dans la suite par le lieutenant-colonel Iwanoff, elle dévoila une partie de la vérité ; mais y ajouta des histoires de son crû, tout en soutenant les faits exposés dans la déposition dont une partie était une invention pure de Brasoul et de Vigranoff. En plus des 25 roubles précédents, elle en reçut encore 30 : 10 de Brasoul lui-même et 20 par l'intermédiaire de Vigranoff.

On lui donna cet argent, car elle se trouvait dans la misère. (Cf : 15, 28, 36, tome IV).

Pétroff raconta que Brasoul-Brouchkowsky et Vigranoff, prétendant que Beylis n'était point le meurtrier d'Iouchinski, tué par d'autres, insistèrent pour s'occuper de sa mise en liberté. Ils disaient avoir des preuves exactes que le meurtre fut commis par Miffé, par Nazarenko, par Prichodko, par Niéjinsky et encore par un inconnu. Un jour, Brasoul-Brouchkowsky lut à Pétroff et à Tchébériak sa déposition adressée au Procureur; et, avec Vigranoff, il proposa à Pétroff et à Tchébériak d'appuyer tous ces faits, disant qu'une fois interrogés, ils ne devraient employer la forme que de supposition. Quand Pétroff dit que l'interrogatoire lui fit perdre des journées de travail, Brasoul dit que lui (Pétroff) et Tchébériak *seront compensés*. Brasoul ajouta aussi *qu'il était autorisé de les compenser* ; mais ne dit point par qui. Alors Pétroff et Tchébériak donnèrent leur consentement et, à l'interrogatoire, appuyèrent la déposition de Brasoul-Brouchkowsky. Pétroff reçut 50 roubles, qui lui étaient transmis par Vigranoff, de la part de Brasoul-



Brouchkowsky. A part cette somme et 15 roubles qu'il avait reçus avant, il recevait plusieurs fois de Vigranoff de petites sommes de 3 et 5 roubles, et autant de la part de Brasoul. (Cf : 185, tome IV).

Brasoul-Brouchkowsky expliqua les *dons de petites sommes de* 2 ou 5 *roubles qu'il faisait* à Tchébériak, parce qu'il connaissait sa misère. Il est à remarquer que, selon Brasoul-Brouchkowsky, Tchébériak recevait toujours cet argent de Brasoul-Brouchkowsky lui-même, et jamais par l'intermédiaire de Vigranoff. Quant à Pétroff, Brasoul-Brouchkowsky nie lui avoir jamais donné de l'argent. Toutefois, Vigranoff témoigna qu'il avait donné de petites sommes à Tchébériak et à Pétroff, et que *c'était toujours de la part de Brasoul-Brouchkowsky.* (Cf : 277, 200, tome IV ; f. 9, tome V).

XII. *Brasoul-Brouchkowsky, Vera Tchébériak et Margoline.*

On parvint à établir qu'au mois de décembre 1911, Brasoul-Brouchkowsky et Vigranoff firent, avec Tchébériak, *un voyage de Kiev à Karkoff* pour une entrevue avec un « personnage important » ,ainsi que Brasoul-Brouchkowsky le disait à Tchébériak.

Ce personnage important, c'était *M. Margoline, avoué à Kiev*, lequel, depuis le mois de janvier 1912, avait pris en mains *la défense de Beylis.* (Cf : 15, 97, 101, tome IV ; 28, 29, tome V).

D'après le témoignage de Tchébériak, le 5 décembre, Brasoul la prévint que le lendemain, ils feraient un voyage pour une entrevue avec un « personnage important »; il ne dit pas où, mais Tchébériak sut qu'il s'agissait d'un député de la Douma. Brasoul lui expliqua qu'elle pourrait confier à ce personnage le récit de la démission forcée de son mari et de toutes ses infortunes depuis qu'on l'avait mêlée à cette malheureuse affaire d'Iouchinski Elle y consentit. Et le lendemain, elle reçut la visite de Vigranoff et de Péréchrist (employé à la rédaction du journal « *Kiewskaïa Misle* »), qui lui proposèrent de se rendre à la gare. En chemin, Vigranoff lui dit qu'ils iraient à *Karkoff.* Tchébériak, Brasoul et Vigranoff firent ce trajet en deuxième classe d'un rapide. A Karkoff, ils descendirent dans un hôtel, d'où ils passèrent à un autre très richement meublé, et où ils trouvèrent un monsieur auquel Brasoul présenta Tchébériak. Ce monsieur lui posa quelques questions sur l'affaire d'Iouchinski et lui demanda *un secours.* A sa question quel serait ce secours, l'inconnu lui proposa de « prendre sur elle » le meurtre d'Iouchinski,tout en lui promettant pour cela beaucoup d'argent ». En ce moment, trois hommes sortirent de derrière une portière,et l'un d'eux dit à Tchébériak :« Eh bien ! Tchébériak, prenez sur vous ce meurtre, vous gagnerez 40.000 roubles ». Elle refusa. Alors, le premier individu tâcha de la persuader de ne rien craindre, tout en disant qu'elle recevrait un document avec lequel elle ne serait jamais découverte et que, dans le cas de dangers, *les meilleurs avocats* la défendraient. Puis, il lui demanda de bien réfléchir. Ils revinrent dans leur hôtel ; et là, Brasoul continuait à la persuader de consentir. Mais elle refusa encore une fois,et,le lendemain,partit pour Kiev avec Brasoul et Vigranoff. Ce voyage ne lui avait rien coûté, *tout étant payé par Brasoul*, qui lui dit que le voyage était fait aux frais du « person-



nage important » qu'elle avait vu à Karkoff. Puis Brasoul lui dit que ce monsieur *tenait l'argent d'une « société »* qu'il ne nomma point. Il ajouta encore que lui-même, il ne possédait point assez d'argent pour pouvoir voyager, faire voyager les autres et faire l'enquête,et que c'est *ce monsieur-là qui lui fournissait l'argent nécessaire* (Cf : 15, 28, tome IV).

Interrogé à l'enquête sur le voyage à Karkoff, Brasoul-Brouchkowsky démontra qu'il n'était fait que parce que Tchébériak avait besoin de faire une enquête dans cette ville. Auparavant,il voulut faire contrôler l'impression qu'avait produite sur lui Tchébériak. C'est alors qu'il résolut de la faire voir à quelqu'un de complètement nouveau. Son choix tomba sur *l'avoué Margoline*, comme sur l'homme *s'intéressant le plus à la vie publique.* Après quelques hésitations, Margoline y consentit,et ils résolurent de *fixer un rendez-vous à Karkoff* le jour où, sans cela, Margoline aurait à s'y rendre pour une affaire quelconque. Brasoul n'avait point nommé Margoline à Tchébériak et l'avait présenté comme député de la Douma à Karkoff, parce que, disait-il, il ne voulait pas compromettre Margoline par une connaissance avec Tchébériak. A part lui et Vigranoff, Brasoul invita Péréchrist pour surveiller Tchébériak à Karkoff. Péréchrist allait secrètement dans un autre wagon. Brasoul déclara que tout le voyage était fait *à ses frais*, car, en qualité de journaliste, il avait de grandes sommes à sa disposition pour cette affaire. Ils arrivèrent à Karkoff le soir,et bientôt se rendirent tous trois dans l'hôtel où se trouvait *Margoline.* Sur la demande de Brasoul, Tchébériak raconta à Margoline tout ce qu'elle lui avait raconté sur l'affaire d'Iouchinski. A part lui et Vigranoff, *il n'y avait personne à cette entrevue*, et Margoline ne proposa point à Tchébériak de prendre ce crime sur elle, non plus que de l'argent sous forme de compensation. Puis ils revinrent dans leur hôtel,et, le lendemain matin,*revirent de nouveau Margoline.* Pendant cette entrevue, qui fut d'ailleurs très courte, *il n'y avait personne non plus*, et Margoline ne fit point de propositions à Tchébériak. Le jour même, Brasoul-Brouchkowsky, Vigranoff et Tchébériak repartirent pour Kiev. Cependant, ni lui, ni Vigranoff n'interrogèrent Tchébériak sur les enquêtes ; ils le firent dans les intérêts de « la conspiration ». Jusqu'à leur départ, ils n'avaient point vu Péréchrist, et ce n'est que dans le train que ce dernier dit à Vigranoff que Tchébériak *ne vit personne à Karkoff.* (Cf : 288, 277, tome IV).

XIII. *Tchébériak et encore des collaborateurs du journal « Kiewskaïa Misle ».*

A part Margoline Brasoul-Brouchkowsky dit avoir montré « Tchébériak à Kiev, de nouveau pour vérifier ses impressions, *aux collaborateurs du journal Kiewskaïa Misle* — Iablonowsky et Ordinsky. L'entrevue eut lieu dans le cabinet d'un restaurant, et là,Tchéberiak répéta tout ce qu'elle avait dit à Margoline. (Cf. 277, tome IV).

Tchébériak démontra que, lorsque quelque temps après le voyage à Karkoff,Brasoul-Brouchkowsky et Vigranoff l'invitèrent au restaurant, elle y vit *les trois messieurs* qui avaient assisté (étant sortis de derrière la portière) à son entrevue à Karkoff avec le personnage important. Celui qui lui



avait proposé alors 40 mille roubles lui dit qu'il fallait bien y consentir. (Cf : 28, tome, IV).

Vigranoff et Margoline appuyèrent la déposition de Brasoul-Brouchkowsky. (Cf : 200, 290, tome IV, 26, tome V).

Selon Brasoul-Brouchkowsky et Vigranoff, leur voyage à Karkoff avait pour but de rassembler des renseignements sur l'affaire d'Iouchinski par l'intermédiaire de Tchébériak. Car Tchébériak, disaient-ils, avait besoin de voir un certain *Lissounoff* qui devait se trouver dans la prison de Karkoff. Or, ils *n'avaient point pris d'informations* sur la présence de Lissounoff à Karkoff. Et on constata par la suite, qu'en 1911, Lissounoff *n'était guère dans la prison de Karkoff.* (Cf : 238, 277, 200, 220, 225, tome IV).

XIV. *Brasoul-Brouchkowsky et Margoline.*

Lorsque Brasoul-Brouchkowsky exposait à Krassowsky son voyage à Karkoff, il dit entre autres choses qu'il trouvait nécessaire de mettre Margoline au courant de cette affaire,parce que ce dernier *était un membre très actif de la société juive à Kiev et que, par conséquent,il s'intéressait beaucoup à faire dissiper la version du caractère rituel du meurtre d'Iouchinski.* (Cf : 60, tome IV).

D. Conclusions faites par les professeurs M. Sikorsky et M. Pranaitis.

I. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles fut tué Iouchinski et le caractère extraordinaire de ce meurtre en même temps que l'opinion générale professant qu'Iouchinski fut tué par les Juifs *dans des intentions religieuses,* obligèrent la justice d'avoir recours à une expertise spéciale.

Il fut proposé à *M. Sikorsky,* médecin aliéniste très connu par ses travaux dans le domaine de la psychologie,*professeur de l'Université de Kiev,* de dire si le meurtre d'Iouchinski n'avait pas été commis par un aliéné, d'une part, et, d'autre part, de fixer autant que possible le but de ce meurtre et la profession ou la nationalité des meurtriers. Et, pour vérifier la supposition générale qui attribuait ce crime aux Juifs fanatiques, on interrogea le prêtre Glagoleff, professeur d'hébreu à l'Académie de Théologie de Kiev, M. Troïtzky, professeur d'hébreu et d'archéologie biblique à l'Académie de Théologie de Saint-Pétersbourg, et *M. Pranaïtis, licencié en théologie, prêtre catholique.*

II. A la *première* des questions qui lui furent posées, le *professeur Sikorsky* donna une réponse *négative.* Il reconnut que le meurtre d'Iouchinski avait été accompli par plusieurs personnes. Ces personnes avaient bien médité et exécuté cette affaire avec *une perfection technique.* Or, Sikorsky en déduit que jamais des aliénés n'auraient pu commettre un crime pareil, car la divergence de leur délire et de leur état d'âme les aurait empêchés d'être solidaires. A part cela, des aliénés n'auraient point pu tenir leur crime en



secret, et leur maladie même ne leur aurait pas permis d'accomplir un meurtre aussi compliqué.

Se basant surtout sur les données de l'autopsie du cadavre, Sikorsky distingue nettement *trois particularités* dans la procédure du meurtre : *l'abondante vidée de sang, le désir de causer le plus de tourments possible,* et enfin *la mise à mort de la victime.* Le dernier de ces actes, dont chacun a un caractère tout à fait indépendant, fut la blessure dans le cœur, alors que la victime avait déjà subi les deux premiers et que sa mort prochaine était évidente pour les meurtriers. Les premiers coups, qu'on porta à Iouchinski, lui blessèrent la dure-mère et les veines du cou et provoquèrent une forte hémorragie.Ces blessures étaient sans doute mortelles, et,dès ce moment, la mort d'Iouchinski fut certaine. Cependant, ces blessures n'étaient pas de celles qui puissent l'amener très vite. Or, les meurtriers ne blessèrent pas le cœur aussitôt ; au contraire, ils tâchèrent d'éloigner le moment de la mort, le faisant sans doute exprès pour accomplir les deux premiers numéros du programme fixé — la coulée du sang et les tourments. On parvint surtout à torturer Iouchinski par des blessures toutes spéciales, comme des piqûres à la tête et au foie.

Puis, Sikorsky constata que toutes les mutilations étaient portées à Iouchinski d'une main ferme qui ne tressaillait point de frayeur et qui n'augmentait pas la force des mouvements suivant sa colère. Peut-être était-ce la main d'une personne habituée à tuer les bêtes... Le professeur Sikorsky déduit de la technique même du meurtre *que ce travail si sûr, si lent et si cruel, devait être assuré par quelque chose de très grand.*

Enfin, quand il s'agit de la profession et de la nationalité des meurtriers, le professeur Sikorsky, se basant sur les points de vue historiques et anthropologiques, considère le meurtre d'Iouchinski comme étant un meurtre *typique* dans toute une suite de meurtres de ce genre, qui se répètent de temps en temps en Russie et dans les autres pays. Ce qui rend typique ce meurtre, c'est, d'après Sikorsky, la manière de *tirer le sang, de torturer* et enfin de *tuer* la victime. Sikorsky dit que la cause psychologique de tous ces meurtres est « *la Vendetta des fils de Jacob* » sur les individus des autres races. La ressemblance extraordinaire de cette vendetta dans tous les pays s'explique « parce que le peuple, accomplissant ces crimes, vivant parmi les autres peuples, y apporte toujours les traits psychologiques de sa race ».

Toutefois, les crimes pareils à celui d'Iouchinski, ne s'expliquent pas complètement par la vendetta nationale. A ce point de vue, on pourrait admettre les tourments et l'assassinat, mais ce fait qu'on choisit toujours les *enfants* et les adolescents, de même que *la prise du sang,* ne peut avoir, selon Sikorsky, pour cause, que *l'acte religieux.* (Cf : 232, tome I)

III. L'expertise qui s'occupa des cérémonies de la religion juive donna les résultats que voici :

Les professeurs Glagoleff et Troïtzky,se basant sur la Bible et le Talmud, donnèrent une réponse négative sur la possibilité de l'emploi par les Juifs du sang humain, et, en particulier, du sang chrétien.



Selon le professeur Glagoleff, la défense de Moïse de faire couler le sang humain et la défense de l'employer dans la nourriture n'a jamais été ni atténuée, ni abolie par les rabbins-talmudistes. Par conséquent, il n'y a pas moyen de constater l'emploi du sang chrétien par les Juifs. Ce serait contradictoire à toute l'organisation de la religion juive quant aux données *officielles*. Et, si les meurtres rituels avaient jamais eu lieu, ce n'était que *méchante superstition* et *exaltation religieuse de personnages particuliers*. (Cf : 13, tome II).

Le professeur Glagoleff expliqua entre autres que la *loi écrite* interdit aux Juifs l'emploi du sang en général. Quant à la loi orale, elle permet d'employer le sang de poisson et de sauterelles de même que du sang en général *dans le but médical*, sur la prescription du médecin qui a la même importance que le rabbin dans la vie des Juifs. Il est interdit aux Juifs de tuer un homme, Juif ou étranger, excepté les cas où le meurtre se commet pendant la guerre, ou qu'il signifie punition pour quelque crime. Cependant, la loi orale interdit aux Juifs *de sauver les étrangers de la mort*, même s'ils n'étaient pas en guerre avec les Juifs. On demande au professeur Troïtzky comment alors comprendre les deux textes que voici : « Tout « goïm » (celui qui n'est pas un Juif) étudiant la loi—doit mourir » et « fût-il le meilleur des goïme », M. Troïtzky déclara *reconnaître* parfaitement l'existence de ces deux textes dans la littérature juive, mais être embarrassé pour définir leur influence sur la vie et les relations des Juifs envers les étrangers. Tout en niant l'emploi du sang chrétien par les Juifs dans un but rituel, le professeur Troïtzky déclara qu'il n'envisageait cette question qu'au point de vue de la religion des Juifs talmudistes. Quant à s'exprimer d'une manière précise sur cette même question, mais envisagée au point de vue des mystiques juifs, le professeur s'y déclara incapable, n'ayant qu'une notion très vague de ce sujet. (Cf : 191, 197, 231, tome VI).

IV. L'expert Pranaïtis a différé complètement d'opinion avec les professeurs Glagoleff et Troïtzky. Ayant étudié la religion juive sous toutes ses formes, il est parvenu à découvrir *l'existence chez les Juifs* de ce qu'on appelle « *le dogme du sang* ».

Le prêtre catholique Pranaïtis base cette conclusion sur les faits suivants :

Toutes les écoles rabbiniques, malgré leur divergence dans différentes questions, sont unies entre elles par la *haine des non-Juifs*, qui, selon le Talmud, sont considérés non comme des hommes, mais comme « *des bêtes sous la forme humaine* ». Ce sentiment de haine et de méchanceté que les Juifs professent envers tous les hommes appartenant à d'autres nationalités et religions, atteint son apogée quand il s'agit *des chrétiens*. De ce sentiment résulte la permission et même l'ordre proféré par le Talmud de tuer *les non-Juifs*. Ce célèbre commandement : « ne tue pas » ne concerne que les Juifs, *et non les autres peuples*.

Cependant, le sentiment de la haine n'est pas le seul moteur qui régisse les relations des Juifs avec les étrangers dans le sens indiqué. C'est qu'on identifie l'extermination des non-Juifs à *un héroïsme religieux*, prescrit par



la loi. D'après la loi mystique, en particulier, tout meurtre d'un non-Juif hâte *l'arrivée du Messie*, à quoi doit aspirer chaque Juif. Le meurtre d'un non-Juif a aussi le sens *d'un acte de sacrifice* ; or, cet acte était *l'un des plus importants du culte Juif*. Depuis la destruction du Temple de Jérusalem et de l'autel, les sacrifices sanglants n'avaient pu avoir lieu. *Pour les remplacer, on établit l'extermination des non-Juifs et des chrétiens en particulier.* Il est recommandé de tuer les non-Juifs d'après un certain plan indiqué par la cabale. Il faut les tuer, « *les lèvres bouchées*, comme les bêtes qui meurent sans voix ni cri », et il faut leur porter douze blessures de couteau et une grande plaie, ce qui fait treize ». Or, tout en citant ce texte de l'œuvre mystique « *Zohar* », où cette description du meurtre est donnée, l'expert Pranaïtis a surtout fait remarquer au juge instructeur que la bouche d'Iouchinski fut bouchée, et qu'à la tempe droite, il lui fut porté *treize blessures*.

Puis, Pranaïtis donna quelques indications sur le rôle important que joue le sang dans la religion juive. Entre autres, le sang est considéré comme un médicament. Si un Juif a besoin de sang, il ne doit pas couper, mais « piquer et pincer ». L'opinion que le sang est interdit pour la nourriture des Juifs n'est pas trop juste, car dans le Talmud, on trouve *des indications contradictoires*.

Un traité annonce que le sang forme une boisson comme l'eau, le lait, etc. On y dit aussi que le sang reçu des piqûres peut bien être consommé. Enfin, dans la littérature juive concernant la question du sang, on permet aux Juifs d'employer le sang comme nourriture *quand il est cuit*.

Quant aux causes et aux buts qu'ont les meurtres rituels, Pranaïtis s'en rapporte au livre *du moine Néophyte*, ancien rabbin, ayant reçu le baptême, qui explique pourquoi les Juifs ont besoin de sang, et que surtout, ils le mélangent à leur *pain azyme pascal*. Pranaïtis trouve cela bien possible, car la loi permet aux Juifs d'employer *le sang cuit*.

Tout cela étant donné, et, y ajoutant les meurtres rituels connus dans l'histoire universelle, l'expert Pranaïtis en tira la conclusion que voici : *Les meurtres des chrétiens par les Juifs dans des intentions religieuses existent en réalité*, comme résultat extrême et dénaturé de toute la religion juive. Quant au meurtre d'Iouchinski, par les circonstances dans lesquelles il eut lieu, par la méthode dont furent portées les blessures, par leur disposition, parce qu'on a dépourvu le corps du sang, et par le temps dans lequel fut commis le crime, tout cela donne les traits caractéristiques *du typique crime rituel.* (Cf : 234, tome VI).

V. La sus-nommée *œuvre du moine Néophyte*, dont l'exemplaire fut trouvé dans la bibliothèque fondamentale de l'Académie de Théologie de Saint-Pétersbourg, fut traduite du grec devant le tribunal par l'expert Troïtzky, professeur de la même Académie.

Dans son œuvre, Néophyte affirme que le judaïsme garde *un mystère redoutable* (terrible), qui n'existe pas dans ses livres, et qui consiste en ce que les Juifs tuent les chrétiens, pour se procurer leur sang, qui leur est nécessaire pour différents besoins. D'après Néophyte, ces meurtres ont trois bases : tout d'abord, c'est la *haine excessive* qu'ils ont pour les chrétiens, et qui leur



fait croire qu'en commettant un crime pareil, ils font un sacrifice à Dieu. La seconde base, c'est la superstition qu'ils ont à l'égard du sang, lui attribuant des effets magiques. Enfin, en troisième lieu, les rabbins, qui hésitent dans leur affirmation que Jésus-Christ n'était pas le vrai Messie, pensent qu'ils seront *sauvés* s'ils s'aspergent du sang chrétien. Le sang chrétien, une fois obtenu, s'emploie pour des besoins différents. Les rabbins le considèrent comme un excellent médicament contre les maladies de la peau et des yeux qui frappent si souvent les Juifs. On emploie aussi le sang à la cérémonie du mariage, de la circoncision, de la mort, et surtout *pour les pains azymes.* Pour ce dernier besoin, ils enlèvent les enfants avant la fête de Pâque, les enferment, puis les tuent pour obtenir du sang. Le meurtre est toujours *précédé de tortures* : les Juifs piquent les enfants croyant qu'ils torturent Jésus-Christ.

Cet emploi du sang chrétien forme le mystère le plus grand, connu seulement par les rabbins, les érudits et les pharisiens, et inaccessible pour le peuple. Le père en mourant transmet ce mystère, sous condition de serment terrible, à l'un de ses fils. Néophyte dit que ce mystère lui fut confié par son père qui exigea de lui le serment de ne jamais le dévoiler, même à ses frères. Mais, ayant reçu le saint baptême, Néophyte crut impossible de se taire sur ce point. (Cf : 170, tome VI).

D. *Culpabilité de Beylis.*

On conclut à la culpabilité de Beylis dans l'affaire d'Iouchinski grâce aux faits suivants :

I. On avait déjà dit qu'Iouchinski sortit de chez lui pour la dernière fois le 12 mars de grand matin. En sortant, il avait sur lui ses livres et ses cahiers, mais, malgré cela, il n'avait point été à l'école ce jour-là. Comme la veille, Iouchinski avait dépensé toute la provision de poudre dont il se servait pour tirer avec son petit fusil d'enfant ; et, comme quelques jours avant, il avait dit à sa grand'mère, Olympiade Niéjinsky qu'il lui fallait se procurer *de la poudre* chez quelqu'un à Kiev, Niéjinsky prétend qu'avant d'aller à l'école, il se rendit pour prendre *de la poudre.* (Cf : 189, 195, 237, 278, 290, tome I ; 71, tome II).

II. Dans la suite, on constata qu'au lieu d'aller à l'école qui se trouvait au centre de Kiev, Iouchinski se rendit à Lukianowka. Le sus-nommé Génia Tchébériak raconta au mois d'avril à l'étudiant Wladimir Goloubeff que *le matin du 12 mars, Iouchinski vint chez lui* et qu'ils allèrent se promener dans l'enclos de Berner, d'où ils revinrent dans la rue Verchne-Iourkowsky. Durant les conversations qui suivirent avec Goloubeff, Tchébériak se mit à nier d'avoir vu Iouchinski ce jour-là ! Cependant, sa première déposition fut appuyée par les témoins Kazimir et Ouliana Chakowsky qui affirmèrent avoir vu, *justement le 12 mars,* vers 9 heures du matin, *Iouchinski avec Tchébériak.* Tout d'abord, ce fut Ouliana Chakowsky qui les vit. Ils restaient au coin des rues Verchne-Iourkowsky et Palowtsky et mangeaient des bonbons. Un peu plus tard, ils étaient vus par Kazimir Chakowsky près de la



maison qu'habitait Tchébériak. Iouchinski tenait en ce moment une boîte avec de *la poudre noire*, probablement *de la poudre* qui lui fut donnée par Génia Tchébériak. (Cf : 219, 224, tome I ; 150, 107, 129, 159, tome II).

III. La propriété où vivait Génia Tchébériak avec ses parents, donne sur la briqueterie de Zaïtzew, située *tout près* de l'enclos de Berner où fut découvert le cadavre d'*Iouchinski*. Dans la propriété de Zaïtzew, demeurait *Menachile-Mendel-Teview Beylis*, employé de la briqueterie ; là aussi se trouvait un *atelier de sellerie* où l'on pouvait se procurer des *alènes*. Dans le mur qui entourait la propriété de Zaïtzew, il y avait des trous, et c'est par là que nos garçons y pénétraient pour jouer. (Cf : 329, 290, 152, 322, 126, tome II ; 231, tome V).

IV. D'après Kazimir Chakowsky, environ trois jours après le 12 mars, il rencontra dans la rue *Génia Tchebériak* et lui demanda s'ils s'étaient bien amusés l'autre jour avec André Iouchinski. Génia répondit qu'ils n'avaient pas eu de chance, car, lorsqu'ils pénétrèrent dans l'enclos de Zaïtzew *un homme à la barbe noire* les effraya. Kazimir Chakowsky dit au juge d'instruction que, d'après lui, *cet homme à la barbe noire* n'était autre que « *Mendel* », l'employé de la briqueterie de Zaïtzew. Chakowsky exprima aussi la même supposition : Mendel aurait pris part au meurtre d'Iouchinski, et *Génia Tchébériak aurait amené exprès André Iouchinski dans cet enclos*. (Cf : 125, 128, tome II).

Selon la déposition d'Ouliana Chakowsky, sa connaissance Anna, surnommée « Wolkiwna », lui raconta en présence du garçon Nicolas Kalujni que, lorsque Génia Tchébériak, André Iouchinski et un troisième garçon jouaient dans l'enclos de Zaïtzew, l'homme à la barbe noire qui y vivait saisit devant elle Iouchinski et le traîna vers le grand four. Dans la suite, Wolkiwna nomma cet homme et dit que c'était « Mendel », l'employé de la briqueterie. Anna Wolkiwna, dont le vrai nom est Zacharoff, nia à l'enquête d'avoir eu une conversation pareille avec Chakowsky. De même, Nicolas Kalujni niait tout d'abord d'avoir entendu cette conversation entre Zacharoff et Chakowsky. Mais, dans la suite, il avoua que Zacharoff, dans sa présence, avait parlé à Chakowsky d'avoir vu *un homme à la barbe noire qui traînait un garçon vers le four*. (Cf : 129, 133, 141, 144, 140, 145, tome II).

VI. Une fois, étant ivre, Ouliana Chakowsky raconta à un certain Adam Politchouky qui faisait des recherches sur cette affaire, que son mari, Kazimir Chakowsky, avait vu de ses propres yeux comment le 12 mars, *Mendel Beylis traînait Iouchinski vers le four*. Interrogé par le juge d'instruction, Ouliana Chakowsky déclara qu'elle ne se rappelait ce qu'elle avait dit en état d'ivresse et niait que son mari avait vu quelque chose. Kazimir Chakowsky le niait aussi. Du reste, le ménage Chakowsky fut interrogé plusieurs fois et changeait toujours ses témoignages. Ainsi, Ouliana Chakowsky déclara que Zacharoff ne lui avait point nommé l'homme qui avait traîné le garçon vers le four. Kazimir Chakowsky démontra que Génia Tchébériak, tout en lui contant comme ils avaient été effrayés avec Iouchinski à la briqueterie, ne lui avait point dit qu'ils l'avaient été par un homme à la



barbe noire. Chakowsky dit que ce fut lui-même qui supposa que les enfants avaient été effrayés par nul autre que Mendel Beylis. Cependant, au cours de sa dernière déposition, Chakowsky dit de nouveau que Génia Tchébériak lui avait vraiment dit qu'ils avaient été effrayés dans l'enclos de Zaïtzew par *un homme à la barbe noire*. (Cf : 131, 133, 134, 139, 144, 145, 143, tome II ; 21, tome V).

VII. Génia Tchébériak, à son interrogatoire par le juge d'instruction, expliqua qu'il avait vu André Iouchinski environ 10 jours avant la découverte de son cadavre. D'après Génia, André était venu chez lui alors vers 2 heures et l'invita à aller se promener, mais il refusa, et André était parti. Dans la suite, Génia *changea un peu sa déposition*, disant qu'André était venu pour lui demander *de la poudre*, que d'ailleurs, il n'avait pas pu lui donner, et qu'André partit seul. (Cf : 239, tome I ; 62, tome II).

VIII. Apparu devant la justice en qualité *d'accusé* de complicité avec d'autres personnes dans le meurtre d'Iouchinski, Mendel Beylis ne se reconnut pas coupable. (Cf : 156, 162, tome II).

En prison, Beylis se trouva quelque temps dans le même compartiment avec un criminel, Kosachenko, mis en liberté *en novembre* 1911. Avant la mise en liberté de Kosachenko, le geôlier Omelianowsky exigea qu'il lui remette toutes les lettres qu'il avait avec lui. Après quelques hésitations, Kozachenko lui remit la lettre de Beylis adressée à sa femme : « Chère femme, écrivait-il, fais un bon accueil à l'homme qui te remettra cette lettre ; il peut bien t'aider dans mon affaire; indique-lui ceux qui témoignent contre moi... Pourquoi personne ne sollicite mon affaire ?... Je sens que je ne pourrai pas être encore longtemps en prison, je perds courage... Si cet homme te demande de l'argent, donne-lui la somme qu'il jugera nécessaire... Ce sont mes ennemis qui témoignent faussement contre moi... » Cette lettre était signée par Beylis lui-même avec ce *post-scriptum* personnel : « *Tu peux avoir confiance en cet homme comme en toi-même ?* (Cf : 139, 129, 120, tome III).

Cette lettre fut remise au juge d'instruction qui interrogea aussitôt Kosachenko, et voici ce que ce dernier démontra :

En prison, Kosachenko avait parlé plusieurs fois avec Beylis sur l'affaire d'Iouchinski. Beylis lui demanda *d'empoisonner* pour de l'argent deux témoins et *de soudoyer* un troisième. Beylis ne nomma ce dernier que par son prénom et dit qu'il vivait dans le bourg Obouchow ; quant à l'empoisonnement, il désigna un certain homme surnommé « Grenouille » et un autre surnommé « Lanternier ». Beylis ne dit pas ce que savait « Grenouille », mais, à propos de « Lanternier », il dit que celui-ci « *l'avait vu au moment où il portait feu Iouchinski* ». Avant la mise en liberté de Kosachenko, Beylis lui donna cette lettre adressée à sa femme, écrite par un autre criminel Pouchalsky sous la dictée de Beylis et signée par Beylis lui-même. En remettant cette lettre à Kosachenko, Beylis dit *que sa femme lui transmettrait l'argent amassé par la nation judaïque intéressée à cette affaire*. Cet argent, il devrait l'employer pour *empoisonner* les deux témoins sus-nommés. Des Juifs, il



recevrait aussi la strychnine pour l'empoisonnement. Beylis ne nomma pas la somme d'une manière très précise. Il dit seulement que Kosachenko obtiendrait pour les dépenses jusqu'à 500 roubles. Dans le cas où Kosachenko accomplirait tout ce qu'on lui demandait, il aurait obtenu tant d'argent que cela lui aurait assuré toute sa vie ». (Cf : 122, tome II).

Beylis ne désigna point « Grenouille » et « Lanternier » par leurs prénoms et noms, mais, grâce à quelques témoins, on établit que le sobriquet « Grenouille » était donné à un certain Michel Nakonetchny, et celui de « Lanternier » à Kazimir Chakowsky. Nakonetchny ne dit rien qui puisse accuser Beylis, et quant à Chakowsky, nous avons déjà lu sa déposition. (Cf : 122, tome III ; 112, 126, 129, 107, 135, 103, tome II).

IX. On a déjà parlé de ce que Chakowsky avait dit à propos de l'homme à la « barbe noire ». Basile Tchébériak, le père de Génia, raconte que Génia lui avait parlé aussi de l'effroi que leur avait causé *Mendel Beylis* au moment où ils jouaient, lui et André Iouchinski dans l'enclos de Zaïtzeff. A part cela, Génia parut avoir raconté à son père qu'une semaine avant la découverte du cadavre d'Iouchinski, *deux juifs en habits extraordinaires* étaient venus chez Beylis Génia, qu'il avait vu comme ces juifs faisaient la prière. Aussitôt après la découverte du cadavre ces juifs quittèrent le logement de Beylis. (Cf : 287, tome III).

Malheureusement, le juge d'instruction n'obtint toutes ces dépositions nouvelles qu'après *la mort de Génia Tchébériak qui tomba subitement malade de dysenterie et mourut le* 8 *août* 1911.

Sa sœur Ludmila, âgée de 10 ans, appuya devant le juge d'instruction le récit de son frère à propos *des deux juifs*. Selon elle, ils allèrent avec Génia pour acheter du lait à Beylis et aperçurent dans son logement deux juifs qui leur firent grande peur. Ludmila dit avoir nettement vu sur l'un d'eux une mante noire et un haut chapeau d'étoffe noire. A part cela, Ludmila Tchébériak témoigna qu'elle avait vu André Iouchinski une semaine avant la découverte de son cadavre. Iouchinski était venu chez eux à 8 heures du matin et invita Génia à se rendre dans l'enclos de Zaïtzeff pour s'amuser à descendre la « macque ». Ludmila et sa petite sœur Valentine accompagnèrent Génia et André Iouchinski ainsi que les autres enfants, dont elle ne se rappelle qu'Evdoky Nakonetchny. Ayant pénétré dans l'enclos de Zaïtzeff les enfants s'amusèrent sur le macque, quand tout à coup ils virent *Mendel Beylis avec les deux autres juifs qui couraient sur eux*. Les enfants s'enfuirent. Ludmila et les enfants qui se trouvaient plus près du mur parvinrent à s'échapper, quant à Génia et à Iouchinski ils furent *saisis* par Beylis. Génia eut la chance de se dégager et de se sauver et Iouchinski *fut traîné par Beylis vers le four de la briqueterie*. Valentine, la petite sœur de Ludmila, s'attarda sous l'enclos de Zaïtzeff, car, étant petite, elle n'avait pas la force de courir aussi vite que les autres enfants.

Elle racontait ensuite à Ludmila avoir bien vu comment *Iouchinski avait été traîné vers le four par Beylis et par les deux juifs* qui avaient poursuivi les enfants. (Cf : 263, tome II ; 13, tome V.)



Evdoky Nakonetchny raconta que les ouvriers de la briqueterie chassaient très souvent les enfants qui jouaient sur la « macque », mais elle dit ne pas se rappeler le fait raconté par Ludmila Tchébériak. (Cf : 19, tome V).

Valentine Tchébériak ne fut point interrogée par le juge d'instruction. *Elle tomba subitement malade, presque en même temps que son frère Génia de la dysenterie et mourut quelques jours après la mort de ce dernier.* (Cf : 271, 273, 276, tome II).

X. Mendel Beylis déclara qu'*il n'avait point connu* André Iouchinski, pas plus que Génia Tchébériak, mais qu'il connaissait sa mère. Il était employé à la briqueterie de Zaïtzeff, et il lui arrivait souvent d'en chasser les garçons qui y jouaient. Il nia complètement avoir donné l'asile aux juifs en « costumes extraordinaires ». Son père appartenait à la secte des « kassides »; mais lui-même, paraît-il, n'était point religieux et travaillait le samedi. Cinq ans auparavant, il était allé une fois dans le lieu de Zaïtzeff, non loin de Kiev, pour voir comment on préparait les pains azymes. Puis il les avait apportés à Kiev avec le vin pascal et les avait distribués aux parents de Zaïtzeff. Il avoua avoir passé, avec Kosachenko, une lettre à sa femme, mais nia avoir demandé à ce dernier d'empoisonner ou de soudoyer qui que ce soit. Kosachenko lui aurait dit pouvoir lui aider. Beylis dicta la lettre à Alexandre Pouchalsky et la transmit à Kosachenko. Il explique la phrase où il parlait de l'argent parce que cet argent devait récompenser Kosachenko pour sa commission et non pour soudoyer quelqu'un. (Cf : 160, tome II ; 368, tome II ; 378, tome V).

En vertu de tout ce qui précède, Menachile Mendel Teview Beylis, bourgeois de Kiev, âgé de 39 ans, est accusé d'avoir tué, en compagnie avec d'autres personnages demeurés inconnus à la justice, André Iouchinski, âgé de 12 ans, avec des intentions de fanatisme religieux. Notamment, il est accusé d'avoir saisi le sus-nommé garçon le 12 mars 1911, au moment où il jouait dans l'enclos de la briqueterie de Zaïtzeff, et de l'avoir traîné dans la fabrique. Là, au su et avec le consentement de Beylis, ses complices lièrent les mains d'Iouchinski, lui fermèrent la bouche et le tuèrent, tout en lui ayant porté 47 blessures à la tête, au cou et au tronc, et ayant mutilé la dure-mère, le foie, le rein droit, les poumons et le cœur, ce qui causa d'énormes souffrances et aboutit à rendre le corps exsangue.

En foi de quoi, et vu l'article 201 du jugement criminel, le bourgeois *Menachile Mendel Teview Beylis* doit paraître devant le jury des assises de Kiev.

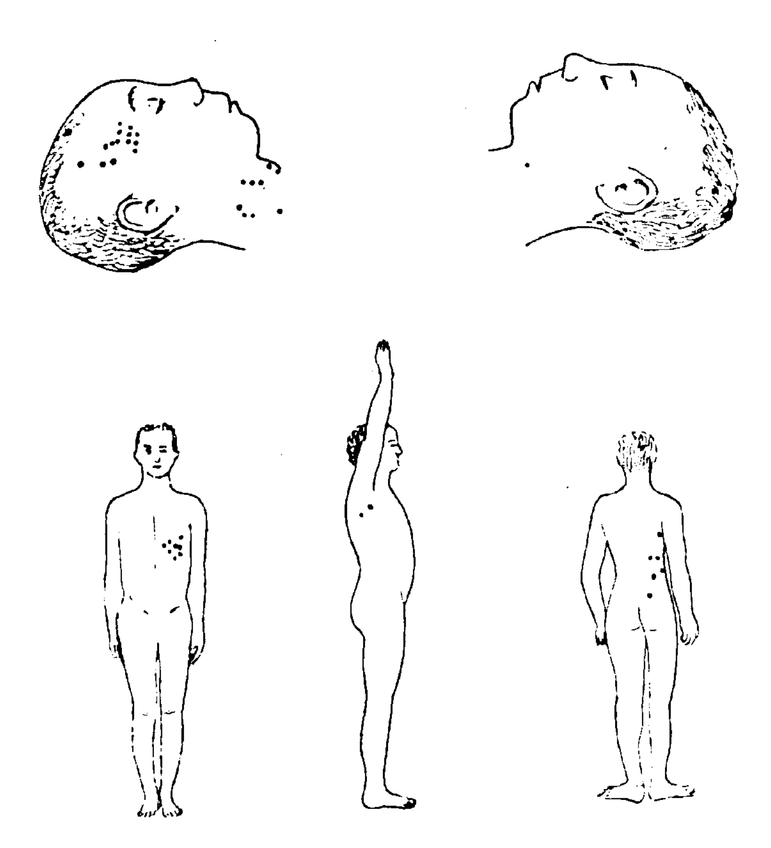
***

Je me reprocherais d'ajouter quoi que ce soit. Nous tirerons plus tard de ce document les déductions qui s'imposent.

Je verse maintenant au débat une pièce qui n'est pas moins édifiante.



C'est la photographie des plaies du petit Iouchinski, la malheureuse victime des Juifs de Kiev :



Расположеніе ранъ, нанесенныхъ на тѣлѣ Андрея Ющинскаго, умученнаго въ г. Кіевѣ 12го марта 1911 года.

Exposition (photographie) *des plaies faites à André Iouchinski et qui ont causé sa mort, au milieu de grandes souffrances, à Kiev, le 12 mars 1911.*

Il sera tout de même difficile aux Juifs devant ces 47 plaies « légères et caressantes » faites pour la plupart du vivant de l'enfant, de prétendre qu'il est mort d'insolation ou de la rupture d'un anévrisme.

Si le sujet pouvait prêter à rire, comme on ferait des gorges chaudes des assertions de ces médecins français ou allemands qui, d'un millier de lieues, et probablement grâce aux lorgnettes acqui-

ses en Israël, ont aperçu, discerné nettement l'invraisemblance d'un crime rituel !

ALBERT MONNIOT.

Nous ajoutons à ce document d'une importance considérable, une note que nous avons reçue d'une autre source, qui résume le crime rituel en question et donne les références du Talmud et de la Cabale :

Le meurtre du petit Iouchinski, à Kiev, a fait trop de bruit en son temps pour le devoir raconter ici encore une fois. Les Juifs font tout leur possible pour étouffer l'affaire et pour convaincre les autorités de l'inexistence du meurtre rituel en général, et, dans ce cas, en particulier. Et cependant voici les résultats de la dernière expertise faite pour éclaircir l'inquiétant mystère.

Le professeur Sikorsky nie absolument la démence du meurtrier [1].

Se basant sur les résultats de l'autopsie, il établit trois faits d'une imporportance extrême : une hémorragie très abondante, cruautés exercées sur la victime et enfin sa mort. Pour éloigner le moment de la mort, afin de pouvoir obtenir plus de sang, les meurtriers prolongeaient les supplices du pauvre petit et lui ménageaient longtemps le suprême coup au cœur. On le blessait par de petits coups à la tête (trait spécial qui se répète dans tous les cas où l'on accuse les Juifs du meurtre rituel) ; on lui a pratiqué une profonde blessure dans le foie, ce qui devait procurer au malheureux petit d'indescriptibles souffrances.

A la question, à quelle race pouvait appartenir le meurtrier, M. Sikorsky n'hésite pas de donner une réponse claire : « Prenant tout en considération, je dois avouer que le meurtre d'Iouchinski porte tous les traits typiques du meurtre dit rituel, que la chronique criminelle note de temps en temps ». Comme motif du crime, M. Sikorsky relève la haine et la vengeance des descendants de Jacob contre la race qui leur est odieuse. Et le choix de l'enfant pour victime provient, selon lui, des prescriptions du culte talmudiste.

Les Popes (prêtres orthodoxes), MM. Glagoleff et Troïtzky se sont prononcés contre la supposition dans ce cas du meurtre rituel, car, d'après eux, la loi de Moïse défend de manger du sang. M. Troïtzky ajoute cependant qu'on peut supposer la permission spéciale pour un Juif de manger du sang en cas d'une maladie qui l'exigerait, et toujours avec la permission du rabbin.

M. l'abbé Pranaïtis, curé de Tashkent, ancien professeur de la langue hébraïque à l'Académie ecclésiastique catholique de Saint-Pétersbourg, est d'un avis tout à fait contraire. Il dit que la foi des Juifs renferme ce qu'on appelle « le dogme du sang ». Toutes les écoles des rabbins enseignent la haine contre les non-Juifs, qu'ils considèrent être des animaux, tandis que, seuls, les Juifs appartiennent au genre humain. Donc, tuer un non-

1. On voulait expliquer par la folie du meurtrier la manière dont il s'est servi pour tuer le garçon.



Juif n'est point un crime, comme n'est point un crime de tuer une mouche un oiseau, un poisson, un fauve, ou un autre animal quelconque. Le commandement « tu ne tueras pas » ne se rapporte qu'au meurtre d'un Juif.

Les mystiques Juifs déclarent que le meurtre d'un chrétien fait approcher la venue du Messie ; donc, tuer un chrétien, est une action très digne. Le meurtre d'un chrétien a tous les traits d'un sacrifice sanglant, ce qui est un des plus sacrés devoirs du culte.

En vérité, le Talmud est plein de vives recommandations d'ôter la vie aux chrétiens. « Otez la vie, même au plus juste parmi les idolâtres »[1] ; et encore : « Qui fait couler le sang des impies fait un sacrifice cher à Dieu[2] ».

« Iront au quatrième palais du Paradis tous ceux qui pleurent Sion et Jérusalem aussi bien que ceux qui ont exterminé les restes des peuples idolâtres. Ils vont être distingués par la pourpre tous ceux qui ont exterminé les restes d'idolâtres[3] ».

Les citations pareilles sont si abondantes dans le Talmud qu'il y a seulement embarras du choix.

Dans la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg se trouve l'œuvre d'un moine Néophyte qui a été anciennement rabbin.

Ce Néophyte assure que son père lui a confié, sous un serment solennel, le secret du crime rituel qui est connu seulement par les rabbins et les docteurs. Ce secret ne se communique autrement qu'oralement. Le père initie le fils.

Les Juifs, selon lui, commettent le crime rituel : pour faire le sacrifice cher à Dieu, pour en extraire les qualités magiques et surtout, vu que n'ayant aucune certitude que le Christ était Messie, ils croient qu'en buvant du sang de chrétien, ils se fortifient et sont plus dignes d'être sauvés.

LIC.

1. Tr. *Aboda*, XXVI, 2 Tas. et Ven. Sep. XIII, 3.
2. Tr. *Aboda*, XXVI, 2.
3. *Zohar*, I, 38 et 39.



UNE PAGE D'HISTOIRE

RECTIFICATION

Monsieur le Directeur,

Dans mon 2e article sur « une Page d'Histoire » paru dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* du 20 juillet dernier, il s'est glissé quelques erreurs d'impression dues à ma mauvaise écriture.

A la dernière page de l'article, il faut lire *Peyerl* au lieu de *Prayer* et centr*é* au lieu de centre.

En outre, j'ai dit qu'un député, M. Chaulin-Servinière, mort tragiquement depuis, avait connu, par un témoin au 1er degré, les propos tenus au Commandant Lebrun-Renault, alors capitaine, par Dreyfus, avant sa dégradation, le 5 janvier *1894*. C'est le 5 janvier *1895* qu'il faut lire.

Ajoutons que le témoin est un étranger, de famille honorablement connue, qui était parvenu à assister aux préliminaires de la dégradation.

Il a raconté de suite et sans penser à mal ce qu'il avait vu et entendu.

M. Chaulin-Servinière l'a su le même jour par cette voie.

On ignore dans quelles conditions M. Chaulin-Servinière a été amené à rencontrer sur le Boulevard le Commandant Lebrun-Renault, comme celui-ci en a déposé.

Sur le conseil de ses amis, le jeune étranger, tout en regrettant les ennuis incompréhensibles en apparence survenus au Commandant Lebrun-Renault et dont il avait été involontairement la cause, s'abstint, à partir du 6 janvier 1895, de toute immixtion dans l'Affaire. Il a voulu ainsi s'éviter les désagréments qu'aurait pu lui attirer sa qualité d'étranger, et en même temps éviter tout désagrément à l'officier qui avait, de grand matin, réussi à le faire pénétrer dans l'Ecole Militaire, le 5 janvier 1895.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Charles Granson.

10 Août 1913.



INDEX DOCUMENTAIRE

MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la REVUE. *Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.*

Antimaçonnerie

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Nous lisons dans la *Libre Parole*, 11 juillet 1913, sous le titre : « *les Ligues catholiques féminines* » :

Le 4e conseil de l'*Union internationale des ligues catholiques féminines*, qui représentent deux millions de membres, vient de se tenir à Londres, sous la présidence d'honneur de Mrs James Hope et la présidence effective de Miss Fletcher, fondatrice de la Catholic Women's League, dont le Saint-Père avait bien voulu désigner l'aumônier-conseil, Mgr Bidwell, pour le représenter.

Pour l'Allemagne, le *Frauenbund* avait délégué la baronne de Mirbach ; le *Verein Erwerbstatigen Frauen :* Mlle de Shalsha-Ehrenfeld;



le *Lehrerinnen Verein :* Mlle Schmitz ; pour l'Autriche, le *Kath-Reichs-Frauen Verein :* la comtesse de Walterskirchen ; pour la Belgique, la *Ligue des Femmes chrétiennes :* la marquise du Chasteler, la baronne Nicaise, la comtesse de Liedekerque ; de Boston, la *Ligue des Femmes catholiques* avait envoyé Mrs Walsh ; du Canada, la *Fédération Nationale de Saint-Jean-Baptiste :* la marquise de Courcy ; pour l'Espagne, la *Liga de Señoras para la Accion catolica* avait délégué Mme Giraudier y Badia ; pour la France, la *Ligue Patriotique des Françaises :* la vicomtesse de Vélard ; l'*Action sociale de la Femme :* Mme Chenu et Mme Le Roy-Liberge, à qui est due l'initiative de cette Fédération ; pour la Pologne, les trois ligues de Cracovie, Varsovie et Léopol : la comtesse Wodzicka, miss Alma-Tadema ; pour la *Protection de la jeune fille* : Mgr Muller-Simonis, la comtesse de Villeneuve-Bargemon ; pour la République Argentine, la *Ligue des Dames catholiques*, Mme de Gramajo ; pour la Suisse, le *Frauenbund :* la baronne de Montenach, qui apporta un rapport plein de terrifiantes révélations sur les horreurs de la traite des blanches, contre laquelle la comtesse Wodzicka et la comtesse de Walterkirchen présentèrent une motion abolitionniste ; Mme Giraudier fit un très intéressant exposé de l'état du théâtre en Espagne ; Mlle de Shalsha, la baronne Nicaise parlèrent de la mauvaise presse et de la FRANC-MAÇONNERIE, CONTRE LESQUELLES LES LIGUES CONTINUERONT A LUTTER ; Mme Chenu, des progrès de l'éducation catholique en France.

La séance publique de clôture fut présidée à Westminster Hall par S. E. le cardinal Bourne, qui voulut bien accueillir les déléguées dans son palais et les féliciter de leurs travaux importants pour la cause catholique ; trois rapports étaient inscrits au programme : ceux de la vicomtesse de Vélard sur l'organisation des ligues ; de la baronne de Mirbach sur le *Frauenbund*, et de Mme Le Roy-Liberge sur le *Trade Boards act...*

Le conseil se termina par une intéressante excursion aux collèges d'Oxford et par une superbe réception qui réunissait, dans les salons princiers du duc de Norfolk, la plupart des notabilités catholiques anglaises, aux déléguées des ligues féminines.

BELGIQUE. — *Le Libéral* ayant écrit qu'il y avait « beaucoup de braves gens et peu de brebis galeuses » parmi les Francs-Maçons, la *Gazette de Louvain*, 29 juin, répond :

Qui sont-ils, les Francs-Maçons ? Où les prend-on ? Dites-nous leurs noms, *Libéral*, vous devez les connaître, pour que nous puissions examiner si parmi eux il y a beaucoup de braves gens.

Ils se cachent et ils se terrent. Ils ont peur de la lumière, de la claire et pure lumière du soleil. Leurs loges sont des antres de secret et de mystère. Nul ne peut savoir ce qui s'y passe, ni ce qu'on complote. C'est donc bien sale, ou bien honteux, que l'on doive rougir ainsi de se faire connaître ?



Quelle est donc cette doctrine étrange qui exige de ses adeptes le secret absolu, et leur impose le mensonge comme le premier de leurs devoirs ? Car enfin, c'est un mensonge énorme et continuel que d'être maçon dans le secret, et d'assister à des conciliabules que nul ne peut savoir, et recevoir des mots d'ordre que tous doivent ignorer; c'est un mensonge énorme et continuel que d'aller toujours par les voies tortueuses, reniant sans cesse l'institution dont on suit les voies ; c'est un mensonge et une trahison vis-à-vis de tous ceux à qui on fait ou laisse ignorer pareille affiliation.

Qu'ont-ils donc à craindre, les Maçons ?

Qu'ont-ils à craindre, si leurs pensées sont pures, et leurs intentions droites, s'ils n'ont rien à cacher d'indigne et de honteux ? On ne les tuera pas et nul ne songera à leur en faire reproche. Est-ce ainsi que nous faisons, nous ? Nos églises sont sur les places publiques, et chacun peut y entrer ; nous y allons, et chacun peut le savoir ; notre catéchisme, notre enseignement, nos doctrines, nos tendances sont à la portée de tous indistinctement.

Pourquoi donc, ô *Libéral*, se cachent-ils, les Maçons ? Dites-nous, qu'ont-ils fait pour l'humanité ? Où sont vos grands hommes, ceux que la Maçonnerie a faits plus grands et meilleurs ? Où sont vos œuvres de charité, de dévouement, d'amour du prochain ? Où sont vos martyrs, vos missionnaires, vos Petites sœurs des pauvres ? Où sont-ils, les Maçons qui renoncent à tout, aux droits de la naissance, aux privilèges de la fortune, aux plus légitimes satisfactions de l'esprit du cœur, pour s'en aller dans les hôpitaux, dans les hospices de vieillards, au chevet des miséreux, sur les plages lointaines, sous les glaces du pôle ou dans les grandes forêts équatoriales ? Où, dites-nous où ?

Que la Maçonnerie ne rende pas les hommes meilleurs, nous vous croyons volontiers. Mais qu'elle les rende plus mauvais, c'est non moins certain.

Car, en outre du mensonge dont elle fait une règle et de la duplicité qu'elle impose à tous ses adeptes, elle se révèle comme l'agent le plus actif de la désorganisation politique et sociale de tous les milieux où elle s'introduit. La république portugaise est son œuvre, et elle n'a guère droit d'en être fière ; la Turquie lui doit ses défaites et une anarchie sans précédent ; l'Italie songe enfin à se défendre contre elle ; la France lui doit l'affaire Dreyfus, cette flibusterie qu'est la « liquidation » des congrégations, l'affaiblissement de son prestige extérieur et le malaise profond qui l'agite depuis tant d'années.

La Maçonnerie est le chancre de tout organisme social. Elle complote de détruire et le trône et l'autel. Elle s'acharne à corrompre par la parole et par la plume : Semons la corruption à pleines mains! s'écriait-elle par l'organe d'un de ses plus illustres représentants italiens. Semons la corruption par le journal, par l'image, par le théâtre, dans la rue et à l'école ; corrompons la femme et qu'elle soit à



nous, déchristianisons l'humanité, détruisons l'Eglise catholique, faisons la guerre à Dieu !

Cette œuvre de haine impie et sectaire, voilà le but et l'action de la Maçonnerie.

ETATS-UNIS. — Notre éminent collaborateur M. Gustave Gautherot publie dans l'*Univers*, 28 juillet 1913, sous le titre : *La Franc-Maçonnerie américaine. Douze cent mille « perroquets »*, l'article suivant :

Le « secret » maçonnique sera bientôt le secret de Polichinelle ; et c'est là un fait dont l'importance se mesure à l'importance même du rôle que la secte a joué et joue encore sur la scène du monde.

On a contesté son influence ; mais les négateurs sont des « esprits forts » qui se distinguent surtout par leur ignorance en la matière, — à moins que ce ne soit par la plus gobeuse des naïvetés.

La Franc-Maçonnerie américaine, en particulier, passe aux yeux de l'immense majorité de nos contemporains « avertis » pour une innocente et d'ailleurs très zélée « société de bienfaisance ».

Nul n'ignore le développement inouï du réseau de ses loges : environ *seize mille* loges, dont 14.500 pour la seule Amérique du Nord, comprenant (en 1910) 1.275.930 membres.

Nul n'ignore que ce million et quart d'initiés a littéralement opéré la conquête de la démocratie d'outre-mer : aux Etats-Unis, la presse est imbue de leurs doctrines ; ils sont les maîtres de l'école, de la magistrature, du parlement, du gouvernement ; les présidents de la République les patronnent ; les ministres et les évêques protestants eux-mêmes fréquentent en grand nombre leurs réunions, et il n'est pas rare de voir des temples — des temples « chrétiens » — dont la première pierre est posée, selon leurs rites, par leurs dignitaires...

On sait tout cela, — ou on devrait le savoir, car ce n'est là-bas un mystère pour personne, — mais on s'en tient aux déclarations officielles des loges américaines : elles prônent la « tolérance » universelle et la fraternité ; elles rendent hommage au « Grand Architecte » ; elles exigent le respect de l'autorité et la pratique des « bonnes mœurs » ; ses affiliés sont d'ailleurs de loyaux citoyens, d'honnêtes industriels, de bons pères de famille...

Que cachent ces apparences ? Qu'y a-t-il derrière cette façade ? Si ces francs-maçons américains sont en effet de braves gens, comment et dans quel but exploite-t-on leur crédulité ? — Ces graves questions viennent de recevoir une réponse.

Un savant américain, M. Arthur Preuss, éditeur de la *Catholic Fortnightly Revue*, — *Revue catholique bi-mensuelle*, — est l'auteur d'une *Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine*, dont la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* commence à publier la traduction française.



Cette étude est nourrie de la plus sûre et de la plus exacte des documentations. Elle expose d'ailleurs la doctrine maçonnique d'après les ouvrages classiques d' « autorités » célèbres comme le F∴ Albert G. Mackey, *Grand Pontife général* du « Royal Arch », et le F∴ Albert Pike, *Souverain Grand Commandeur* du « Suprême Conseil méridional du Rite écossais », membre honoraire de presque tous les Suprêmes Conseils » du monde.

Or voici, en quelques mots, ce qu'enseignent ces grands-maîtres.

« Le devoir d'un apprenti enrôlé est contenu tout entier dans les vertus de *silence* et de *secret* » : ce sont là les « vertus cardinales » du *Select Master*.

« Le secret, qui est l'essence de l'institution, est tenu à l'égard des initiés comme à l'égard des profanes. Car il y a deux sortes de maçons : 1° ceux qui aiment surtout à banqueter, et qu'on appelle ironiquement « membres du degré du Couteau et de la Fourchette », 2° les maçons « savants ».

« Les premiers, et c'est l'immense majorité, ignorent tout, au fond, des principes maçonniques. Ils peuvent être « brillants », c'est-à-dire au courant du rituel et des cérémonies initiatiques, mais ils n'en ont pas pénétré le sens. Au reste, la « lumière » n'est communiquée que « par degrés », et il faut arriver au 9e degré dans le Rite écossais, pour percer toutes les cloisons étanches de la Secte. Pendant la moitié, au moins, de la hiérarchie, on fait accroire au maçon qu'il sait beaucoup de choses, alors qu'en réalité, l'Art lui échappe presque tout entier : il n'est, aux yeux de ses F∴ plus instruits, aux yeux des « maçons *ésotériques* », qu'un « maçon perroquet ».

« Qu'on ne m'accuse pas d'exagérer ! Les degrés bleus, — dit Albert Pike, dans l'instruction du « Chevalier Kadosch » ou 13e degré du Rite écossais, — ne sont que la cour extérieure ou le portique du Temple. Une partie des symboles y est montrée, à l'Initié, *mais il est intentionnellement induit en erreur par des interprétations mensongères. On n'a pas l'intention de les lui faire comprendre, mais on a celle de lui faire croire qu'il les comprend...* La Maçonnerie n'est autre chose que le Sphinx, enterré jusqu'à la tête dans les sables...

« On lit aussi dans l'instruction du 3e grade, le grade de « Maître » : « La maçonnerie *cache* (c'est Pike qui souligne) ses secrets à tous... et se sert de fausses explications et de fausses interprétations de ses symboles pour égarer ceux qui ne méritent que d'être induits en erreur ». Il répète en concluant : « *La maçonnerie cache jalousement ses secrets et fourvoie de propos délibéré ses interprètes orgueilleux* ».

« Même pour sa femme, le bon maçon doit rester un étranger en tout ce qui concerne l'*Art Royal* : « Ayez soin surtout, — dit le *Ritualiste maçonnique*, de Mackey, — de ne pas mettre votre famille, vos amis et vos voisins au courant des affaires de la Loge ».

Pourquoi donc enfin tant de dissimulation ? Nous l'exposerons ul-



térieurement aux lecteurs de l'*Univers*, car le Sphinx lui-même a parlé.

D'ores et déjà, on peut apprécier la jobarderie de ceux qui croient, « sur parole », à la « bienfaisance » ou à l'innocuité de la Maçonnerie américaine : le mensonge est le voile derrière lequel s'accomplit l'œuvre du mal.

C'est ce qui s'est produit chez nous au XVIIIe siècle : en dehors des masses populaires, — éternellement dupes et victimes, — les spoliés, les proscrits et les « raccourcis » de la Révolution avaient été, en grand nombre, les artisans de leurs propres malheurs. Eux non plus ne voyaient, dans l'affriolant occultisme des loges, qu'une source de plaisirs, et qu'un moyen de travailler au « progrès » de l'Humanité.

Cependant, aux Etats-Unis comme en France, l'histoire vérifie le bien-fondé de la condamnation portée dès 1738 par le Pape Clément XII contre ces « ennemis de la sûreté publique », qui cachent leurs desseins « sous les dehors affectés d'une probité naturelle ».

— Le Directeur d'un important périodique maçonnique rapporte qu'il a reçu du Directeur d'un journal de l'Iowa une pièce qui lui a paru de quelque intérêt. Elle se compose d'une vingtaine de pages dactylographiées ; et une enquête sommaire donne lieu de supposer qu'elle a été répandue dans le pays. L'auteur de cette pièce lui a donné la forme d'une « *Lettre au Président des Etats-Unis* » ; il signe du nom de F.-X. Weinschenk, et, d'après ses propres assertions, il est le manager du *Bureau international d'information pour la Presse,* qui a son quartier général à Washington, dans l'édifice de la District National Bank. Cet auteur donne comme référence le fait d'avoir dirigé pendant deux ans en Europe une *Agence catholique internationale de Presse*. Il a été aussi directeur de banque et commissaire d'immigration dans le Kansas. Il se croit donc en état de diagnostiquer la maladie dont souffre le pays, dont souffre le monde, et de prescrire les remèdes nécessaires. Et le périodique maçonnique ajoute à cet exposé les réflexions suivantes :

Nos lecteurs n'ont pas besoin qu'on leur rappelle que nous n'avons cessé de protester contre tout étalage de haine irraisonnée ou de préjugé de la part de la Fraternité Maçonnique contre l'Eglise catholique. Il est vrai aussi que je refuse d'accepter tous les mensonges que la haine sectaire peut inventer, que la bigoterie ignorante peut répandre ; mais je manquerais à mon devoir envers la Fraternité, si je négligeais de mentionner une grossière calomnie dirigée contre la Maçonnerie par un homme qui présente son catholicisme comme son principal mérite et comme un droit à se faire entendre.



On se rappelle que, il y a deux ou trois ans, un journal catholique de Chicago, publia un violent article contre la Franc-Maçonnerie, où il affirmait l'existence de *Grades noirs*, connus seulement d'un très petit nombre, et néanmoins combinés de manière à diriger toute la Maçonnerie. Léo Taxil, en ses meilleurs moments, n'inventa jamais rien de plus étrange, rien dont l'absurdité fût plus manifeste. Au sommet de l'horrible édifice imaginé par l'écrivain catholique, était placé un « Juif renégat », planant, comme Satan, au-dessus des noirs abîmes de l'enfer. Je ris de la chose, et n'y pensai plus : ce n'était pour moi qu'un nouveau spécimen de l'extrême sottise. Peut-être n'aurais-je pas rappelé ce fait, sans la pièce que j'ai présentement sous les yeux.

En effet, ce document dactylographié, contient le second chapitre de ce roman de diablerie maçonnique. Mais celui-ci, à la différence du premier, est envoyé indistinctement à toute la presse. Il peut se faire, bien que j'en doute, qu'il y ait des directeurs de journaux assez sots pour le reproduire. Quant à exercer une influence quelconque sur le personnage éminent auquel il est adressé (le président des Etats-Unis), c'est là une idée trop absurde, pour qu'on s'y arrête un seul instant. Dans cette longue lettre, le juif qu'on nous avait donné comme chef inconnu de la Maçonnerie, est nommé. Ce n'est ni plus ni moins que le représentant de la Maison Rothschild, à Londres. Et de plus, ainsi que l'affirme cet ex-manager de l'Agence catholique internationale de la presse, la combinaison judéo-maçonnique gouverne le monde entier par le moyen du trust de l'argent, dont il va nous montrer les ramifications. Après avoir dit que le trust américain, ou plutôt international, de l'argent existe, l'auteur y associe, comme partie du même système, le scandale Marconi dans le gouvernement anglais. Si les enquêtes parlementaires faites au Congrès (américain) et au Parlement (anglais) ont échoué, c'est grâce aux intérêts internationaux qui étaient en question, et grâce à la force de l'organisation. Le quartier-général de cette puissance d'argent est à Londres, et il est formé du vrai roi d'Angleterre, de Rothschild, qui est en même temps le chef de la Franc-Maçonnerie mondiale. « Désormais, reprend-il, en parlant de cette combinaison à deux, composée de la tête couronnée du Gouvernement anglais, qui est aussi le chef officiel de la Franc-Maçonnerie mondiale, elle sera désignée comme la tête couronnée du Gouvernement anglais. Les systèmes variés de profit employés par eux, en outre du trust du courtage des titres, et de l'accaparement de l'argent, comprennent un sytème injuste de fusion forcée des trusts, le système de franchise, les cessions de terres, etc. »

Il y a longtemps que la Maçonnerie a été accusée par ses ennemis ignorants et impuissants de s'entendre avec le diable. Mais l'accusation se présente sous un angle nouveau, quand on la formule comme celle de trusts financiers, de monopoles de diverses sortes,



comme une intervention dans la politique internationale au profit de l'Angleterre.

C'est ici que se montre le pied fourchu. Tout ce que l'écrivain a de haine, est dirigé contre l'Angleterre et les choses d'Angleterre. Il tente d'enchevêtrer les faits et les fictions de façon à faire croire au peuple américain des classes ignorantes et faciles à influencer, que l'Angleterre a toujours des arrière-pensées sinistres dans ses rapports avec les Etats-Unis. Je ne saurais dire, — et vraiment je regretterais d'être obligé d'en venir là, — que la hiérarchie responsable de l'Eglise catholique, soit pour quelque chose dans ces assertions. Mais je regarde cette pièce comme un *ballon d'essai*, lancé pour que des gens plus avisés et plus discrets profitent des indications données par la direction qu'il prendra, ou bien comme un subalterne dans une affaire militaire aventureuse ; s'il réussit, on profitera de l'avantage de l'opération, et s'il échoue, on en sera quitte pour le désavouer comme irresponsable. Mais, étant donné le sens général de ce document, les autorités de l'Eglise ne peuvent s'absoudre elles-mêmes, ni même prouver qu'elles sont restées tout à fait neutres. Il faudrait être un bien mauvais observateur, pour n'avoir pas remarqué, depuis des années, avec quelle ardeur tous les organes de l'Eglise catholique s'occupent à semer les soupçons et à entretenir la vieille amertume entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le même observateur attribuerait aux intrigues et aux intérêts de cette Eglise, l'échec du traité d'arbitrage devant le Sénat. A tort ou à raison, les autorités catholiques redoutent qu'une entente entre les deux pays n'affaiblisse leur pouvoir dans la partie internationale.

Je ne sais par quel effort d'imagination Mr Weinschenk associe la Maçonnerie et feu J. Pierpont Morgan. Mais ce dernier gentleman nous est donné comme ayant été le représentant américain de la combinaison judéo-maçonnique. Ce serait un vain gaspillage d'écriture et de papier, que de citer un passage quelconque de cette calomnieuse rodomontade. Il suffira de dire que tous les événements de ces dernières années, — des douze dernières années, pour être précis, — doivent être imputés à cette terrible conspiration maçonnique. Paniques, coups portés sournoisement au crédit de telle ou telle nation, voilà les procédés employés pour amener les peuples obstinés à se courber sous le joug des Juifs, tant maçons que financiers. Mais si tous ces moyens échouent, les armées sont mises en mouvement, pendant qu'on refuse le nerf de la guerre à ceux qui ont encouru l'inimitié de la combinaison satanique. C'est là que l'imagination de l'auteur se donne libre carrière. Selon lui, la guerre russo-japonaise, la guerre hispano-américaine, la guerre des Balkans n'ont eu d'autre but que de servir les projets cachés de la Maçonnerie internationale.

Comme but accessoire, mais rentrant dans le plan général, l'auteur nous parle d'un complot tendant à détacher les catholiques de leur foi, à déchristianiser les nations, et à favoriser aussi les desseins et la haine de la Maçonnerie contre l'Eglise. Le serment anglais du con-



ronnement, qui interdit l'accès d'un catholique au trône, le mouvement en avant des hommes et de la Religion (*The Men and Religion forward movement*), en Amérique, l'attitude aisée et tolérante des Eglises protestantes, — tout cela, avec d'autres choses inoffensives, — est cité comme la preuve qu'on cherche à éloigner les fidèles du bercail et à donner aussi à la Maçonnerie l'empire du Monde.

Ce serait un curieux sujet d'étude que de chercher à comprendre une intelligence qui voit un complot profondément médité pour miner la foi, jusque dans la tolérance et le désir de concorde. Toutefois, l'auteur entrevoit obscurément le fait que le Catholicisme n'arrivera point à prévaloir contre l'Américanisme. Les Eglises protestantes pourraient échouer entièrement, mais à part un faible reste, le Catholicisme ne profiterait point de leur dissolution, parce que l'esprit du temps et le sentiment du pays sont contraires aux principes mêmes, à la constitution de cette Eglise. Sachant cela, et connaissant les pertes continuelles qu'éprouve l'élément le plus important, le plus influent, de la population catholique, Mr Weinschenk ne trouve rien de mieux que de s'en prendre à la haine et aux tracasseries maçonniques. Cette attitude n'est pas celle d'un homme isolé. Le directeur de ce périodique a été souvent accusé de projets suspects pour avoir cherché de temps à autre à calmer des rancunes entretenues sans fondement. Il a été accusé de vouloir inspirer à la Maçonnerie un esprit de large tolérance si attrayant que des catholiques pousseront la désobéissance à leur Eglise jusqu'à se faire Francs-Maçons. Et d'autre part, ce même directeur n'a point hésité à prendre la défense des autorités de l'Eglise, quand elles étaient l'objet d'attaques absurdes de gens irresponsables, prétendant parler au nom de la Franc-Maçonnerie, et certains FF.: sont allés jusqu'à faire entendre que ce périodique était subventionné par l'Eglise catholique pour soutenir les intérêts de celle-ci.

M. Weinschenk n'omet pas de mentionner l'ex-président Roosevelt, qu'il accuse plus ou moins directement d'être de connivence avec les conspirateurs. Cela s'explique peut-être par les affiliations maçonniques de cette personnalité éminente. Son successeur à la Maison-Blanche n'est pas nommé, il n'est l'objet ni d'un éloge, ni d'une critique. John D. Rockefeller est désigné comme ne faisant point partie de la bande maçonnique, ce qui lui a valu les attaques dirigées par le gouvernement contre son monopole et ses actions. Pour finir, le Président Wilson reçoit le conseil de mettre la force physique de la nation « entre les mains d'un citoyen fidèle au chef du pays, et absolument dévoué aux intérêts de ce même pays. » Le Président est aussi averti que des « agents de la conspiration judéo-maçonnique se sont faufilés jusque dans son cabinet ».

Un homme de bon sens trouvera peut-être que les détails cités ou exposés sont trop absurdes pour mériter qu'on les relève. Mais le directeur de ce périodique ne croit pas avoir perdu son temps. On peut être certain que dès qu'apparaît une critique, les journaux de



l'Eglise prendront une attitude moqueuse et déclareront que le document est indigne de créance. Mais si on le laisse passer sans faire de remarques, il sera suivi d'autres affaires peut-être plus sérieuses, d'où résultera une agitation grave. Il est bon que tous les vrais Américains, Maçons ou non, soient mis en garde contre les tentatives faites pour engendrer la haine entre les nations amies, sans autre dessein que de favoriser les projets politiques de l'Eglise catholique. Il serait également à propos que les Maçons de Washington fissent une enquête et un rapport sur le rôle de ce Bureau international d'information, qui se trouve dans notre capitale.

France. — La Franc-Maçonnerie, type de la Société secrète, revêt des formes multiples. Pour suivre les avatars de la secte protée, l'antimaçonnerie doit aussi, afin d'arriver à un résultat pratique, diviser son action. Les uns consacrent tous leurs efforts à démasquer le travail politique qui s'effectue dans les Loges du Grand Orient de France; d'autres suivent les manifestations de la Franc-Maçonnerie internationale, s'occupent plus particulièrement des infiltrations maçonniques et des filiales de la secte. Certains mettent toute leur application à se procurer, pour les produire au grand jour, les documents secrets de la Franc-Maçonnerie. Des érudits étudient le passé afin de mieux voir clair dans le présent. D'autres enfin estiment que la Franc-Maçonnerie tire sa puissance de l'occultisme et s'efforcent de creuser les arcanes ésotériques qui lient entre elles toutes les sociétés secrètes.

Tous ces travaux sont utiles. C'est de leur ensemble què finira par sortir la lumière. Les efforts de chacun doivent donc être loués et encouragés par tous les moyens.

C'est pourquoi nous croyons que les antimaçons gagneraient à perdre l'habitude de présenter au public, comme agissant plus ou moins consciemment sous l'inspiration de la secte, ceux qui travaillent dans un compartiment différent du leur, ou ne partagent pas toute leur manière de voir.

Il faut demeurer plus modeste et bien se persuader que nul de nous ne détient la vérité absolue. Estimons-nous heureux si, en réunissant et coordonnant tous nos travaux, dans les diverses parties des Sociétés secrètes, nous arrivons à entrevoir quelques bribes de lumière, sur la vie, les moyens et le but de la secte.

Ce n'est pas en se posant, les uns ou les autres, en chefs d'école et en tranchant du haut d'un savoir personnel, plus outrecuidant peut-être que réel, pour juger et mettre à l'index les travaux de ses confrères, qu'on y parviendra. Rappelons-nous que le vrai savant est modeste, car il sait ce qui lui reste à apprendre, et n'ignore pas, pour y être tombé, combien l'erreur est facile.



Passer systématiquement sous silence les efforts des voisins, sous prétexte qu'on ne partage pas leur manière de voir, et faire la « muette » sur tous les travaux, dont on n'approuve pas les conclusions, n'est pas un moyen de servir la grande cause de l'antimaçonnerie.

C'est pourquoi, mettant de côté avec le plus grand soin toute espèce de considérations personnelles, nous nous sommes toujours efforcés, à la *Revue*, de signaler les travaux de nos confrères en antimaçonnerie, sans les accuser de trahir la cause, même si nous les croyions dans l'erreur, sans toutefois, non plus, abdiquer pour cela notre droit de critique loyale. Nous devons reconnaître que nous avons plus d'une fois rencontré la même réciprocité dans les colonnes de nos confrères *La France-Antimaçonnique* et *La Bastille*.

Nous croyons que l'intérêt bien entendu de l'antimaçonnerie serait de voir généraliser cette manière de faire, et de signaler sans exception aux lecteurs de tous les organes antimaçonniques les travaux : conférences, articles, livres, qui traitent de la question. Cela, nous tenons à le répéter, sans entraver en rien le droit de libre appréciation et de critique qui appartient à tout écrivain.

Nous ajoutons encore que nous ne voyons pas non plus, en quoi le fait de travailler dans des parties différentes contre la secte protée, ou de porter des jugements divers sur les causes de sa puissance et ses moyens d'action, peut empêcher les antimaçons de s'entendre et de se fédérer. En quoi cela empêcherait-il chacun de nous de diriger ses efforts, ses recherches et ses études suivant ses capacités ou sa tournure d'esprit et dans la voie qu'il croirait la plus utile à la défense de la sainte Eglise ?

Et ceux auxquels cela peut faire plaisir pourraient, tout de même, continuer à se croire et à se proclamer chefs d'école.

Malheureusement il y a les questions de personnes... alors ! Quand donc tous ceux qui se disent ses défenseurs aimeront-il assez la sainte Eglise pour trouver que le sacrifice est léger, du moment qu'il s'agit de la servir ?

Il suffirait, peut-être, de mettre dans nos travaux un peu plus de surnaturel divin pour le comprendre. Faute de le faire, et à force de fréquenter la Franc-Maçonnerie, nous finirions par en prendre les déplorables mœurs. Ne perdons pas de vue que, quelles que soient notre science, nos peines et nos veilles, nous ne triompherons que par la prière et en commençant par nous vaincre nous-mêmes.

Est-ce que nos adversaires n'oublient pas tout lorsqu'il s'agit de combattre l'Eglise ? Imitons-les donc, en ce point, pour abattre la puissance de la contre-Eglise.



— Nous empruntons au *Nouvelliste* de Bordeaux, 16 juillet, le passage suivant du compte rendu de la troisième journée catholique tenue à Castillon-sur-Dordogne, le dimanche 13 juillet, sous la présidence d'honneur de S. E. le Cardinal archevêque de Bordeaux :

A neuf heures, la séance de travail, à l'école libre des garçons, est ouverte devant plus de 150 personnes. Le premier rapport est présenté par le docteur Ansonneau, dont le zèle antimaçonnique est bien connu. Avec une documentation impeccable, il nous expose le rôle de la franc-maçonnerie dans l'enseignement. Pourquoi n'aurions-nous pas la liberté en cette matière ? La Belgique nous donne un salutaire exemple. La F∴ M∴ veille dans l'ombre. C'est la « contre-Eglise » qui doit « succéder aux religions usées dans l'apostolat moral », dit le F∴ Combes. Or, qui tient les écoles tient la France, et la République est la F∴ M∴ à découvert, assure le F∴ Blatin. « La F∴ M∴ est toute-puissante ». « L'Etat c'est nous », dit le F∴ Massé à Cahors. L'orateur nous signale ensuite l'œuvre néfaste de la « Ligue de l'enseignement », servante de la secte. Fondée en 1866, elle ne lève le masque que quand elle se sent maîtresse de la place, et aujourd'hui son caractère maçonnique a été reconnu dans de nombreux convents. Très souple, elle s'insinue partout sous la forme d'œuvres post-scolaires. Le programme maçonnique en matière d'enseignement est presque réalisé de nos jours. Et le docteur Ansonneau montre à l'assistance attentive les efforts des F∴ M∴ pour faire aboutir les lois scolaires au Parlement. 14.000 établissements fermés, les congrégations chassées, l'ignorance grandit chaque jour. Voilà le bilan ! L'enseignement secondaire n'obtient pas grâce devant eux, et les plus fanatiques vont jusqu'à demander l'exclusion de l'enseignement de tous ceux qui auraient fait vœu de chasteté ou même, comme au Congrès des loges de l'Afrique du Nord, que soit frappé de déchéance le père de famille qui enseignerait une religion à ses enfants.

La meilleure façon de se défendre contre la M∴, c'est de l'attaquer en la démasquant.

Des bravos chaleureux accueillent la fin de cet intéressant rapport.

La journée s'est terminée par le vote d'un ordre du jour dont *La Liberté du Sud-Ouest*, 15 juillet 1913, nous donne le texte :

« Les catholiques réunis à Castillon, le 13 juillet 1913, après avoir entendu les divers orateurs :

1° Protestent énergiquement contre les projets scolaires actuellement en discussion à la Chambre ;

2° Réclament, sur le terrain communal, la répartition équitable des secours aux enfants indigents de toutes les écoles ;



3° Sur le terrain législatif, la R. P. scolaire pour toutes les écoles, au prorata de leurs élèves ;

4° Le droit d'enseigner pour toute personne offrant les garanties nécessaires au point de vue intellectuel et moral.

Et se séparent aux cris répétés de : « Vive Castillon ! » « Vive Jeanne d'Arc ! » « Vive le Pape ! » « Vive la liberté ! »

Italie. — Nous lisons dans *L'Idea Nazionale*, de Rome, à la date du 24 juillet 1913 :

« Depuis le jour où l'on apprit que le général Fara quittait la Maçonnerie, notre journal entreprit une énergique campagne contre l'infiltration de cette Association secrète dans tous les organes de l'État, et surtout dans l'armée et la marine. Notre lutte contre une puissance mystérieuse qui, selon nous, est funeste à la Nation, eut un très grand retentissement dans l'opinion publique, dans les journaux de tous les partis, et au Parlement, connaissant l'importance du problème que nous avions soulevé, désireux de contribuer autant qu'il est en nous, à en présenter les divers aspects, nous nous proposons de recueillir sur ce sujet les appréciations de tous les hommes éminents de la politique et de la culture italienne, y compris nos adversaires, car nous ne voulons que provoquer, en recourant à toutes les opinions, une claire et libre discussion sur une question que nous regardons comme une des plus graves de la vie nationale.

« Nous avons donc adressé aux personnalités les plus marquantes, le questionnaire suivant :

« 1° *Croyez-vous que le maintien d'une association secrète telle que la Maçonnerie, soit compatible avec les conditions de la vie publique moderne ?*

« 2° *Croyez-vous que le rationalisme matérialiste et l'idéologie humanitaire et internationaliste dont s'inspire la Maçonnerie dans ses manifestations, correspondent aux tendances les plus vivantes de la pensée contemporaine ?*

« 3° *Croyez-vous que l'action, tant visible qu'occulte, de la Maçonnerie dans la vie italienne, et particulièrement dans les institutions militaires, dans la magistrature, dans l'école, dans les administrations publiques, se résolve en un avantage ou un dommage pour le pays ?*

« Pour pouvoir garantir la publication intégrale de chaque réponse, quel qu'en soit le contenu, nous avons prié et nous prions toutes les personnes interrogées de s'expliquer avec toute la brièveté possible. Il ne s'agit pas, comme on le voit, d'un referendum banal comme ceux avec lesquels certaine presse quotidienne occupe l'oiseuse curiosité ;... nous voulons donner à toutes les personnes qui exercent de l'influence, à quelque titre que ce soit, sur l'opinion



publique italienne, de prendre franchement position en face de la Maçonnerie, soit pour, soit contre elle. Si notre appel est apprécié comme il mérite de l'être des Maçons et des Antimaçons, la lutte n'en aura que plus de sincérité.

Beaucoup de réponses intéressantes, nous sont déjà parvenues. Notons entre autres, celles des sénateurs Benedetto Croce, Riccardo Carafa d'Andria, Pasquale Villari, Annibale Marazio, Martinez, Gavazzi, Ercole Vidari, Giulio Monteverde, des honorables De Marco et Abignente, des professeurs Varisco et Mingazzini, de MM. Giovanni Amendola, etc.

Armée

France. — Les lignes suivantes sont extraites d'un article de « Cyr » dans *La Croix*, 17 juillet 1913 :

Il y a quelques semaines, la Loge *Amitié et Fraternité*, de Dunkerque, célébrait par un banquet rituélique, la fête solsticiale. Parmi les FF∴ venus de différents points de la région figuraient, avec leurs insignes, rubans et tabliers de peau, trois militaires, dont un gradé.

Le lundi 19 mai, à la Loge *Ernest-Renan*, Orient de Paris, le F∴ Montagnier, officier, accompagné de deux FF∴ officiers d'artillerie, discutait la loi de trois ans.

Le mardi 20 mai, à la Loge *La Justice*, Orient de Paris, le F∴ Accambray, capitaine d'artillerie, en compagnie du F∴ Thalamas, dont les opinions sont suffisamment connues, faisait une conférence sur « l'organisation de l'armée nationale, la loi de trois ans, l'état-major et le haut commandement ». Le même F∴, capitaine, faisait sur le même sujet, le 12 juin, une conférence à la Loge *La République*, dont l'ineffable F∴ général Peigné est vénérable d'honneur *ad vitam*.

A l'ordre du jour de plus de vingt Loges a figuré, en ces dernières semaines, ce sujet brûlant de la loi de trois ans.

Donc, librement, en France, les militaires de tous grades fréquentent les Loges ; et il est notoire qu'en ces « lieux de réunion », on discute les questions de défense nationale, de haut commandement, de recrutement, etc., dans un esprit qu'indiquent assez clairement les acclamations en l'honneur de la Conférence de Berne, la présence d'hommes, comme le F∴ Thalamas et la présidence d'honneur du général Peigné.

Or, le 27 mai 1895, le ministre de la Guerre adressait aux chefs de corps une circulaire où nous lisons :

« Les règles de la discipline militaire s'opposent à ce qu'un militaire entre, sous aucun prétexte, dans une association ayant un ca-



ractère politique ou religieux ; il ne peut, quel que soit son grade, faire partie d'une autre Société quelconque, sans *l'autorisation expresse* du ministre de la Guerre.

« Comme le rappelait le maréchal Soult, en 1844, un militaire *ne doit contracter d'autre engagement que le lien qui le rattache au service*, connaître *d'autre commandement* que celui de ses chefs, d'autre guide que son drapeau.

« Ces principes sont toujours en vigueur. (*B. O. E. M.*, volume 31, page 51. *Discipline générale*.)

Le 15 novembre 1904, le général André lui-même, ministre de la Guerre, dans une circulaire destinée à fixer les règlements en ce qui concerne la participation des militaires aux Sociétés d'intérêts, Sociétés commerciales, d'assurances, etc., rappelait la circulaire de son prédécesseur en 1895, le général Zurlinden, et, après avoir reproduit le texte du premier paragraphe que nous venons de transcrire, il ajoutait expressément :

« Ce principe reste toujours en vigueur. (*B .O. E. M.*, volume 31, page 52). »

Le 21 août 1911, nouvelle circulaire du ministre de la Guerre. C'est M. Messimy qui écrit, cette fois :

« Il a été signalé au ministre que des militaires assistent à des réunions publiques.

« Les manifestations politiques, de quelque nature qu'elles soient, étant formellement interdites aux membres de l'armée, les militaires doivent s'abstenir d'une manière absolue, même en tenue civile, d'assister à ces réunions. (*B. O. P .R.*, 2e volume 1911, page 1011.) »

Voilà donc qui est clair et net.

Or, jamais l'autorité militaire n'a tiré de leur sommeil indulgent les circulaires ministérielles pour inquiéter les soldats et les gradés qui appartiennent notoirement et activement à la F.·. M.·., association politique et politiquante.

En revanche, dès qu'il s'agit de soldats catholiques, les principes et règlements sont toujours férocement « en vigueur ». Ils s'agrémentent même de prescriptions spéciales ayant pour but exprès de multiplier les barrières entre le soldat et le prêtre.

A preuve, cette autre circulaire rédigée le 7 novembre 1911, par le même Messimy, et qui, cette fois, n'invoque même plus le grand « principe ».

« Il m'a été signalé qu'à l'occasion du départ des jeunes soldats au régiment, les patronages catholiques s'étaient livrés à une propagande active tendant à ce que les militaires fussent constamment en rapports, dans leurs garnisons, avec les ministres du culte, dont certains seraient spécialement désignés pour les recevoir.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, s'il ne peut être



question d'empêcher les membres de l'armée d'observer les pratiques de leur religion, ni de fréquenter individuellement les ministres du culte, il y a lieu cependant de rappeler aux chefs de corps l'interdiction faite aux militaires de fréquenter les cercles et autres centres de réunion ayant un caractère confessionnel ».

Nous voilà loin des « associations politiques ou religieuses » dont l'interdiction « reste en vigueur ».

D'autre part, on laisse bien tranquilles les soldats s'affiliant aux Loges, sociétés essentiellement politiques.

— L'*Eclair*, du 15 juillet 1913, publie, sous le titre *Petit billet pour le F.·. Chautemps*, l'article suivant :

Nous avons reçu de M. Jean Bidegain, démenti au Sénat par M. Emile Chautemps, cette riposte, que nous nous empressons de publier :

M. Dominique Delahaye, sénateur de Maine-et-Loire, a lu, à la tribune du Sénat, le 10 juillet, l'article que j'ai publié, dans l'*Eclair*, le 24 mai, sous le titre : *La Source du mal*,[1] article où il était prouvé, au moyen de documents maçonniques récents, que la Franc-Maçonnerie est, en France, la véritable source de l'antimilitarisme.

Le F.·. Emile Chautemps, sénateur de la Haute-Savoie, a répliqué que mes citations devaient être apocryphes.

Je vais prouver le contraire.

Le toast antimilitariste porté par le F.·. Desmons, sénateur du Gard, vice-président du Sénat, président du Convent du G.·. O.·. de France de 1899, se trouve, tel que je l'ai reproduit sans en changer un *iota*, à la page 368, lignes 21 à 26 incluse, du volume édité par le Secrétariat Général du G.·. O.·., et qui porte ce titre : *Compte rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux de l'Assemblée Générale du 18 au 23 septembre* 1899.

Les autres citations de mon article du 24 mai ont été prises dans une brochure intitulée : *L'Armée, ce qu'elle doit être, ce qu'il faut modifier*. Cette brochure émane de la L.·. *L'Avenir*, O.·. de Paris. Elle a, pour préface, une circulaire de cet Atelier, dont il suffira de citer les passages suivants :

Or.·. de Paris, le 23 juin 1904.

T.·. C.·. F.·.,

Le 20 février 1903, nous demandions *à toutes nos sœurs LL.·.* de nous envoyer les vœux militaires adoptés par elles et toutes leurs études se rapportant à ce sujet.

De toutes parts, les travaux affluèrent, et, en octobre 1903, un rap-

1. Voir : *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, numéro du 20 juin, p. 1900.



port général sous forme de livre et intitulé : *L'Armée. Ce qu'elle doit être. Ce qu'il faut modifier*, par N. X..., fut envoyé à chaque Atelier.

Les propositions de modifications à ce rapport furent incorporées au travail primitif, et une édition définitive vient de paraître.

Comme vous le voyez, T∴ C∴ F∴, *l'œuvre que nous publions aujourd'hui est due à la Maçonnerie tout entière.*

Le rôle de notre Atelier s'est borné à coordonner les renseignements et les vœux reçus de toutes parts, à faire les frais d'études, de tirage et d'envoi du rapport général, et à s'imposer, pendant dix-huit mois, un labeur écrasant, pour mettre debout une œuvre dont tous les F∴ M∴ ont le droit d'être fiers. Elle est en effet la synthèse :

1° de tous les vœux militaires adoptés par les différents Convents depuis dix ans ;

2° de tous les vœux militaires émis par les Loges, de toutes les études sur ce sujet effectuées par elles ;

....

Notre Atelier a tenu à faire une œuvre collective. Son rôle n'apparait nulle part. Aussi peut-on dire que, sous le pseudonyme N. X..., se trouve la F∴ M∴ tout entière.

....

Si le F∴ Emile Chautemps veut vérifier l'exactitude de mes textes, je suis certain que le F∴ Vadécard se fera un plaisir de mettre à sa disposition les deux volumes où je les ai puisés. — Jean BIDEGAIN.

— *Le Cri d'Alger*, 15 juillet 1913, publie le document suivant :

L∴ La Démocratie Maçonnique

O∴ de Paris, Temple : 16, rue Cadet

Paris, le 23 mai 1913.

TT∴ CC∴ FF∴,

Nous avons la faveur de vous adresser ci-dessous le vœu qui a été voté par notre At∴ dans sa tenue du 16 *mai* 1913 .

La Démocratie Maç∴ :

Considérant que la Maç∴ est universelle et qu'elle doit travailler au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité ;

Considérant que le devoir maç∴ consiste à faire tous ses efforts en faveur de la paix mondiale ;

Considérant que le Conseil de l'Ordre a, dans une circulaire, fait connaître le sentiment maç∴ contre le projet d'armements nouveaux;

Considérant qu'une tentative de rapprochement franco-allemand a été faite à Berne, qui ne peut qu'être utile à la cause de la paix ;

Considérant qu'au lendemain de cette conférence, le vote de la Chambre approuvant le maintien de la classe sous les drapeaux ne



peut que rendre inopérants les résultats obtenus par cette Conférence et donner prétexte aux chauvins allemands en faveur de leurs armements nouveaux ;

Regrette que des députés maçons aient voté la confiance et l'approbation du maintien de la classe préconisé par la presse chauvine et le gouvernement réactionnaire de M. Barthou, l'ancien lieutenant de M. Méline ;

Regrette que ces FF∴ députés aient manqué au devoir et à l'esprit maç∴ en se séparant des 241 députés républicains et n'aient pas craint de mélanger leur vote avec les députés réactionnaires, partisans de la revanche, et des députés actionnaires de sociétés, vivant de l'industrie militaire ;

Invite le Conseil de l'Ordre à prendre l'initiative de sanctions contre les FF∴ députés qui ont voté le maintien de la classe sous les drapeaux.

Nous espérons, T∴ C∴ Vén∴, que vous voudrez bien saisir les FF∴ de votre At∴ de ce vœu, en nous avisant de son approbation, et l'appuyer énergiquement auprès du Conseil de l'Ordre.

Recevez, T∴ C∴ Vén∴, pour vous et les F∴ de votre At∴, l'assurance de nos sentiments frat∴ et dévoués.

Par Mandement de la L∴ :
Le Vén∴
E. Massonneau,
56, rue d'Allemagne.

La Loge *La Démocratie maçonnique* avait à l'ordre du jour, pour la tenue du 16 mai 1913 : *L'apprentissage et l'enseignement professionnel.* (Voir la *Revue* du 20 juin, p. 2031).

— *La Libre Parole* du 16 juillet a publié le document que voici :

Monsieur,

Le rapport de M. Hennion, qu'a publié le *Matin*, concernant la propagande antimilitariste dans les casernes, débutait par une allusion aux anciens cercles catholiques des villes de garnison.

Mais si, comme le croit M. Hennion, les influences cléricales et syndicalistes sont également néfastes dans l'armée, que n'emploie-t-on, pour connaître les affiliés à la C. G. T., les mêmes procédés qui ont servi jadis à faire connaître les soldats fréquentant les cercles confessionnels ?

Comme je sais que les journalistes sérieux et loyaux aiment à se trouver en présence de faits « précis », permettez-moi, Monsieur, de vous faire connaître les procédés employés par l'autorité militaire, en 1903, pour avoir le nom des soldats qui fréquentaient les cercles,



Je faisais, à cette époque, mon service au 135e d'infanterie, à Angers. J'appartenais à la 10e compagnie, dont le capitaine, Monsieur Levesque du Rostu, devait démissionner plus tard, au sujet des inventaires.

On nous réunit, un après-midi, à la porte du bureau du sergent-major, et on nous fit entrer un à un.

Comme le capitaine était absent, ainsi que le lieutenant, M. C..., ce fut le sous-lieutenant D... qui nous reçut.

Le sous-lieutenant D... était un officier qui donnait les plus grands espoirs. Extrêmement intelligent, très distingué, aimant de tout cœur son métier, il ne devait pas être très flatté du vilain rôle qu'on lui donnait à jouer ce que sa conscience (qui était fort droite) devait hautement réprouver.

Je fus appelé le premier auprès de lui.

— Fréquentez-vous le cercle de M. l'abbé Chapelain ? me demanda-t-il.

— Oui, mon lieutenant.

— Quand vous vous rendez dans ce cercle, vous n'êtes pas sans y rencontrer de nombreux camarades. Eh bien ! pourriez-vous me donner quelques noms ?

(Le jeune officier rougissait de honte en me posant cette question).

— Mon lieutenant, répondis-je, permettez-moi de ne pas répondre à votre question. Comme je sais que tous les hommes du 135e doivent être interrogés, que ceux qui fréquentent le cercle se déclarent, mais mon rôle n'est pas de faire de la délation.

— Oh ! ne vous formalisez pas, mon ami, me dit-il. Il n'y a aucun mal à fréquenter le cercle, et, par conséquent, vous ne porterez pas préjudice à vos camarades ! Si je vous demandais avec qui vous êtes allé au café hier, je suis sûr que vous n'auriez aucun scrupule à me dire : « J'étais avec un tel et un tel ! »

Un combat pénible se livrait en moi. J'aimais Monsieur D... J'étais bon soldat et ne voulais pas désobéir. D'autre part, quoique bien jeune (j'avais 19 ans), je comprenais tout ce qu'il y avait de mal à dénoncer des camarades. Enfin, pressé de questions, je citai 2 noms, mais par hasard. Je savais que ceux que j'indiquais étaient de fiers soldats, et que, leur tour arrivé, ils se feraient un point d'honneur de dire bien haut : « Oui, je vais au cercle ».

Les noms furent inscrits très soigneusement sur une liste, et tous les hommes de la compagnie subirent un à un l'odieux interrogatoire.

Quelques mois plus tard, les soldats de la garnison avaient accoutumé de se rendre à une messe, dite spécialement pour eux, dans une église alors toute neuve dont j'ai oublié le nom, mais qui se trouve tout près du Jardin des Plantes.



Le général Peigné, qui commandait alors le 9e corps, voulut connaître le nom des soldats qui assistaient à cette messe, et alors, par ordre du colonel, on dut établir dans chaque compagnie cet invraisemblable état, « état nominatif des hommes qui ont déclaré assister à la messe militaire ».

J'étais devenu, à cette époque, caporal-adjoint au fourrier de la section-hors-rangs.

Le fourrier étant absent, c'est à moi qu'incombait le soin de faire l'état.

Je me mis naturellement en tête de liste, et un autre soldat (un musicien rengagé) donna aussi son nom. Avant de remettre mon état à l'adjudant de semaine, je dus, selon l'usage, le faire signer par mon capitaine. Le capitaine est maintenant retraité.

— Tiens, me dit-il, vous allez à la messe ? Enfin, enfin... c'est votre affaire ! puis il signa.

Le lendemain, nous étions convoqués au bureau du colonel.

Permettez-moi, avant de poursuivre, de vous faire le portrait de cet officier supérieur. Le colonel W..., qui devait plus tard commander la brigade de Saint-Denis, est le plus bel officier que j'ai jamais connu, adorant son métier, l'armée, sa patrie, ses soldats ; il était un peu anticlérical et le disait à qui voulait l'entendre. Mais il n'était pas un sectaire. Pour lui, on pouvait être catholique et bon Français, certes ; mais personnellement, il ne connaissait qu'une religion : celle de l'honneur ; c'était un beau soldat.

Il nous réunit donc dans son bureau. Nous étions peut-être 15 (sur un régiment à 16 compagnies !). Je remarquai qu'il y avait beaucoup de soldats du peloton des dispensés, appartenant aux régiments de la division, qui comprenait les 135e, 77e, 66e et 32e d'infanterie.

— Mes amis, nous dit-il, je vous félicite d'avoir donné vos noms. Un soldat ne doit connaître que la franchise. Mais j'ai à vous transmettre l'ordre de ne plus assister à la messe militaire. Aussi bien, cet ordre émane directement du général de corps d'armée. Je sais bien que quelques-uns d'entre vous vont hésiter. En effet, mes enfants, vous voilà placés entre deux autorités : celle du général, celle de l'évêque. A laquelle obéir ? Eh bien, je vais vous donner la solution : Puisqu'on vous défend d'aller à la messe militaire, n'y allez plus, et alors vous obéirez au général. Mais allez à toute autre messe qui vous plaira, et ainsi vous obéirez à l'évêque. Vous m'avez compris ?

Un soldat du 32e répondit fièrement : « Non, mon colonel ! »

Le colonel souffrait visiblement. Il se tourna vers le soldat et lui dit : Je ne peux discuter avec vous. D'ailleurs, vous n'êtes pas de mon régiment ; vous appartenez au 32e, faites ce qui vous plaira.

Voilà, Monsieur, quelle inquisition on pratiquait au régiment en 1903. Le hasard a voulu que, dans mon régiment, les ordres supé-



rieurs fussent exécutés par des officiers honorables. Mais qu'a-t-il pu se passer ailleurs !

Veuillez agréer, etc...

B..., *sergent-major de réserve.*

— *Le Nouvelliste de Lyon* publie, dans son numéro du 18 juillet 1913, sous le titre *Une Campagne Franc-Maçonnique*, un article auquel nous empruntons les passages suivants :

La campagne qui est menée depuis plusieurs mois, non seulement contre la loi de trois ans, mais encore contre toute augmentation de nos armements, est essentiellement maçonnique. Elle est sortie d'une décision prise par le Grand-Orient dès qu'il fut question de grossir nos effectifs afin d'être prêts à soutenir le premier choc de l'armée allemande renforcée de plus de 200.000 hommes.

Depuis lors, des conférences furent organisées dans tous les milieux maçonniques de France sur ces deux sujets : « *La réaction militariste* » et « *L'augmentation de la durée du service militaire* ». Les orateurs de ces réunions se recrutèrent, pour que la question parût être traitée par des compétences, parmi des anciens généraux affiliés à la franc-maçonnerie. Pédoya, Peigné, Percin représentèrent l'élément militaire contre « la réaction militariste », et l'on sait, par la lettre où le général Peigné expliquait son absence du meeting de la salle Wagram, qu'il avait été chargé, lui, de pérorer dans les Loges parisiennes contre la loi de trois ans. Quant au général Pédoya, il faisait la province avec d'autres équipes que le F∴ Gustave Hervé avait mises sous la protection des syndicalistes et des libertaires dans son journal *La Guerre Sociale*.

« Comme la visite de ces équipes, écrivait-il, n'est pas du goût des radicaux traîtres et félons, il se pourrait que l'on essaie parfois de faire de l'obstruction. Heureusement les socialistes, les syndicalistes et les libertaires du crû qui n'ont pas un poil dans la main, seront là. »

Ainsi fut constituée la garde du corps maçonnique chargée de protéger les orateurs des Loges contre les protestations des patriotes.

Après avoir reproduit en partie la « planche » de la L∴ *La Démocratie maçonnique* que nous venons de citer, le *Nouvelliste* ajoute :

Comme on le voit, c'est la franc-maçonnerie qui s'oppose à l'accroissement de nos forces, et ce sont ses adeptes qui sont chargés de combattre la loi dans le pays et de l'empêcher d'aboutir au Parlement. La décision du Grand-Orient est si formelle à cet égard que les maçons considèrent comme traîtres à la franc-maçonnerie les quelques membres des Loges qui n'ont voulu écouter, dans la circonstance, que



leur patriotisme. Ceux-là sont voués aux gémonies, et on demande des sanctions contre eux.

On savait depuis longtemps l'influence néfaste que la secte exerçait sur le Parlement ; mais jamais elle ne l'avait autant montrée que dans cette grave question de la défense nationale. A ce titre, elle est, autant que la C. G. T., illégalement constituée, car elle sort des règlements statutaires qu'elle a dû déposer pour obtenir sa capacité juridique et où elle s'interdit d'autre objet que celui d'une société de secours mutuels. Elle n'est pas moins dangereuse pour l'avenir de la nation que la C. G. T. ; car si celle-ci détourne les soldats de leur devoir, la franc-maçonnerie jette la perturbation dans les sphères dirigeantes et exerce, sur la représentation parlementaire comme sur le gouvernement, une pression fatale aux intérêts du pays.

Enfin, et c'est le comble, tandis que le Reichstag votait des armements dirigés contre la France, que les journaux allemands nous couvraient d'injures, les francs-maçons des deux pays fraternisaient, non pas à Berlin, où l'on n'eût pas supporté leurs intrigues, non pas même sur un territoire neutre, mais en plein Paris. Il y a quelques jours, la Loge *La Fidélité* convoquait une « nombreuse délégation » de FF.·. allemands à une tenue où fut adopté un vœu tendant à un rapprochement avec l'Allemagne.

A la suite de cette réunion, une circulaire a été adressée à toutes les Loges de France pour qu'elles adoptent à leur tour le même vœu. Cette délibération et ce vœu marchent de pair avec la campagne menée par la franc-maçonnerie contre nos précautions défensives militaires.

Il serait temps que l'opinion ouvrît les yeux sur les dangers que fait courir au pays la secte internationale, qui a conduit à l'anarchie et à la ruine toutes les nations qui se sont courbées sous sa désastreuse influence.

— Le *Staatsbürger Zeitung*, de Berlin, publie, dans son numéro du 13 juillet 1913, une lettre de son correspondant parisien, M. Lusignan-Mahé, sur la conspiration judéo-maçonnique contre l'armée française :

« Le plan dreyfusien judéo-maçonnique auquel se soumet la République française s'est poursuivi avec une persévérance infatigable, et a atteint déjà son but dans l'armée. Grâce à ce plan sémitique, l'officier français, qui était jadis fier de sa profession et de son prestige, n'existe pour ainsi dire plus. La loi criminelle du service de deux ans, chef-d'œuvre de l'esprit juif de destruction et de bouleversement, a donné le coup mortel à la profession de l'officier, et depuis l'application de cette loi, l'officier n'est plus un chef, mais le paria de la démocratie. Les régiments français ont cessé depuis, pendant huit mois sur douze, d'être une troupe instruite, pour n'être plus que des dépôts



de recrues. L'instruction de détail est faite avec tant d'intensité et de persévérance, que l'officier n'a plus le temps, comme auparavant, de trouver le loisir de s'occuper de ses affaires privées, de ses études, de goûter le repos nécessaire entre les grandes manœuvres et l'appel de la classe nouvelle vers le 15 novembre. En bonne logique, cette instruction de détail incombe aux sous-officiers, et ne regarde pas les officiers. Mais le pouvoir civil judéo-maçonnique, qui règne au ministère de la guerre, s'est évertué à faire le contraire. L'officier qui a acquis une quantité extraordinaire de connaissances à l'Ecole Saint-Cyr et à l'Ecole Polytechnique, connaissances bien supérieures à celles qu'on exige partout ailleurs en Europe, est employé en quelque sorte comme « la bonne à tout faire » dans les plus minces détails du service et de l'instruction des recrues, et on exige, avant tout, qu'il soit là, toujours là.

« D'autre part, les sous-officiers qui devraient être chargés de ce travail, qui est leur fonction, s'en voient de plus en plus écartés ; ils abandonnent le métier militaire, où l'on ne tient aucun compte de leur dévouement, où l'on ne veut pas l'utiliser ; leur valeur professionnelle baisse en proportion de l'amoindrissement de leur état.

« Au lieu de veiller à ce que l'officier élève davantage à lui les sous-officiers, ses auxiliaires, auxquels il doit s'en remettre pour l'exécution des détails, la direction judéo-maçonnique de l'armée fait en sorte que l'officier descende au niveau des sous-officiers. Il lui faut être à la caserne dès une heure très matinale, on l'emploie à veiller aux plus petits services. Il est naturel que ce contact incessant avec les hommes lui fassent perdre de son prestige. Et quand il s'en va le soir, il a perdu la force et le goût qui lui seraient nécessaires pour se préparer à des fonctions plus hautes.

« Ce n'est pas assez de faire de lui chaque jour, et tout le jour, un professeur de gymnastique, d'équitation, un surveillant de dépôt d'habillement, un chef de cuisine, un chef d'infirmerie. On a voulu même faire du lui un maître d'école. Depuis l'établissement de l'enseignement universel, gratuit, laïque, et la fermeture des Ecoles des Frères, le nombre des illetrés dans les régiment s'est accru dans des proportions effrayantes. Le maître d'école laïque, souvent un juif, est, dans sa circonscription, le maître politique des grands personnages : c'est lui qui leur inocule la pure doctrine républicaine, lui qui mène les élections, lui qui surveille le curé, lui qui envoie à Paris les rapports secrets ; ce sont là ses fonctions réelles, plutôt que l'enseignement de l'alphabet et de la table de multiplication. Il instruit de moins en moins le petit paysan français ; en conséquence, l'officier français se voit forcé d'apprendre aux recrues à lire et à écrire. Mais les docteurs de la suprématie du pouvoir civil ont décrété que la caserne devait être le prolongement de l'école. Les connaissances militaires passent donc au second plan ; on enseigne aux soldats toute sorte de choses, de l'économie rurale, de l'industrie, du commerce. L'officier doit leur faire des conférences sur des sujets tout à fait étran-



gers à leur métier de soldats, « sur la chimie », la technique mécanique, l'astronomie, les mathématiques, et les soldats doivent apprendre tout cela dans le délai de deux ans.

La conséquence la plus grave et la plus dangereuse de la suprématie juive dans l'organisation militaire de la République consiste dans ce dogme, que *l'armée a sa raison d'être, non point dans la préparation de la guerre, mais dans la nécessité de servir le pouvoir civil.* Le pacifisme judéo-républicain à outrance éloigne de l'armée jusqu'à la vision d'une guerre possible.

Par suite, l'on emploie l'officier aux besognes les plus diverses : à Lille, éclate une grève de balayeurs, vite on a recours aux soldats, qui doivent déposer leurs fusils pour s'armer de balais, qu'ils manœuvrent sous l'œil des officiers. Lorsque les postiers ont fait grève à Paris, ce qui s'est vu souvent dans ces dix dernières années, on a vu les soldats pourvus de boîtes et faisant la distribution. Il en est de même quand les électriciens, les employés de chemin de fer, les conducteurs de tramways jugent à propos de s'accorder quelques vacances sous le nom de grève. Le soldat, comme l'officier, est la bonne à tout faire ».

Mais, sous le régime anarchique du Grand-Orient juif, qui gouverne la République, les grèves sortent de terre comme des champignons, au Nord, au Sud, en Champagne. A la moindre alerte des capitaux, dans les pays où se déclare la grève, les troupes se voient chargées du service de la gendarmerie, elles y perdent leur prestige ,leur popularité et leur temps. Non seulement leur instruction est suspendue pendant longtemps, mais elle est remplacée par les leçons de la démoralisation la plus dégradante. En 1911, les grèves de la Champagne ont duré six mois, elles ont occupé les deux tiers de la cavalerie d'un corps d'armée de la frontière. Et cela, pour garder pendant ce temps une attitude passive, subir les injures avec résignation, assister impassibles aux scènes de pillage, pour ne pas troubler l'ordre judéo-maçonnique, tel qu'on le conçoit *en haut*.

Quel abaissement pour les officiers, qui étaient insultés, raillés devant leurs soldats ! On crachait sur eux, sans qu'ils pussent protester. Quelle douleur pour les officiers français, chargés de veiller à l'honneur du drapeau. Quelques-uns sont tombés lapidés par la populace ; ils ont été les victimes de la sale politique des Juifs.

L'aristocratie et la haute bourgeoisie ne permettent plus à leur fils de se préparer à la carrière d'officier ; jadis, on voyait 45.000 candidats aux Ecoles Polytechnique et de Saint-Cyr, qui ne contiennent que quelques centaines de places ; aujourd'hui, les candidats commencent à faire défaut. Les établissements qui préparaient les jeunes gens en vue de ces Ecoles, ont fermé leurs portes, faute d'élèves. On ne prépare plus guère que pour des examens qui mènent à la banque et au commerce. C'est pour cela que nous avons dans l'armée une foule de lieutenants, de capitaines, de commandants qui se nomment



Jacob, Grumbach, Meyer, Aschwang, Aaron, Simon, Davidson; des généraux qui se nomment Abraham, Lévy, Cahen.

Sic transit gloria mundi ! Cette armée, quand même elle compterait 600.000 hommes sur le pied de paix, n'est pas en état de sauver la France et de vaincre l'Allemagne. L'officier français d'aujourd'hui ne doit pas être un soldat pour la République juive. A la caserne, il est sous-officier, maître d'école, chef de cuisine. En dehors de la caserne, il remplit les fonctions d'employé des postes, de balayeur, de gendarme. Le gouvernement lui défend de penser en soldat, de se sentir soldat. En conséquence cette théorie, le général Bailloud, qui commandait en 1907 sur la frontière lorraine, a été sacrifié, parce qu'il avait dit quelques mots de souvenir et d'esprit à un vieux colonel alsacien qui se retirait. Le crime de Bailloud aux yeux du maître juif, toujours tout-puissant à Paris, était d'avoir parlé de guerre à des officiers, dont pourtant la profession est de faire la guerre.

Le service de trois ans va contraindre le gouvernement, bien malgré lui, à rendre à l'armée les officiers français, à rétablir leur prestige, à relever la dignité de leur état. En dépit de la secte hébraïque, antifrançaise, la France sera commandée et se fera obéir.

Cet article n'a aucunement le ton d'un article écrit par un Allemand pour un public allemand. On dirait que c'est un emprunt fait par ce journal à un journal français. D'autre part, il y a des erreurs. Notamment l'affaire Bailloud, qui est différente et bien plus récente.

ITALIE. — Nous avons donné dans la *Revue* du 20 juillet dernier, p. 2381, une note indiquant l'intervention de l'Allemagne au sujet des officiers francs-maçons dans l'armée italienne. *La Presse-Associée* revient sur le même sujet et publie, à la date du 2 juillet, la dépêche suivante de son correspondant de Munich :

A Munich, dans les milieux militaires de l'entourage du prince Léopold, on dit que l'Allemagne est pour quelque chose dans la détermination prise par le gouvernement italien, pour ne pas dire par le roi, d'interdire à tout officier ou soldat de l'armée italienne de faire partie d'une société secrète, c'est-à-dire de la Franc-Maçonnerie. Le kaiser est intervenu pour décider le roi Victor Emmanuel a faire adopter au plus tôt cette mesure nécessaire au maintien de la discipline et de l'esprit militaire dans l'intérêt de la Triplice. D'une façon ou d'une autre, il semble donc qu'une intervention allemande s'est produite à Rome pour faire décider la mesure en question.

— Le Dr Georges Von Graevenitz, très au courant des choses



militaires, a publié l'article suivant dans la *Schlesische Volkszeitung* du 24 juin 1913 ; nous le traduisons d'après le texte reproduit dans une revue maçonnique allemande, en faisant remarquer que nous avons déjà signalé un article de ce périodique, en date du 19 mai 1913, sur le même sujet (Voir *Revue* du 20 juillet, p. 2374) :

« Déjà souvent l'action exercée sur l'armée par la Franc-Maçonnerie, qui a en Italie un caractère très sectaire et très radical au point de vue politique, a donné lieu à des discussions fort vives, ayant surtout pour objet le favoritisme et le système des recommandations. Ces querelles, qui tirent leur origine de ce que de nombreux officiers appartiennent aux Loges, ont pris une forme très âpre par suite des questions posées par des Parlementaires très en vue, comme le général Morra di Lavriano, et le médecin major-général Santini, au Sénat. On déclare sans ambages dans la presse militaire, que l'affiliation des officiers aux Loges leur est indispensable s'ils veulent faire leur chemin. Les deux ministres de la défense nationale ont dénié, devant le Parlement, tout danger de ce côté, mais le Ministre de la Guerre a fait savoir qu'il comptait « qu'aucun membre de la grande famille militaire n'appartiendrait aux Loges, c'est-à-dire à une Société secrète ».

Il a déclaré que, tant qu'il occuperait son poste, il ne souffrirait pas que des influences maçonniques d'en haut ou d'en bas, qu'elles eussent leur source dans le corps des officiers ou en dehors de ce corps, exerçassent leur action sur le mess, les situations légales, ou les affaires de service. Ces déclarations ont été lues au corps des officiers comme ordre du jour. Si le Ministre de la Guerre était convaincu que le corps des officiers est réellement à l'abri de toute action maçonnique, une communication de ce genre aurait été tout à fait superflue. Mais le fait qu'un fort grand nombre d'officiers appartiennent aux Loges, est un secret si connu que l'ignorance du Ministre à cet égard serait vraiment comique, dit l'*Esercito*. La menace faite par le Ministre d'exclure de l'armée les officiers qui s'appuient sur leur qualité de Maçons pour exercer une pression sur leurs camarades, ou qui supportent en silence cette pression, ou qui s'arrangent pour en tirer parti, a été accueillie par les mêmes éclats de rire que les circulaires envoyées périodiquement pour menacer des châtiments les plus graves « ceux qui se font recommander par des députés ou autres » en vue d'un avancement plus rapide. Ainsi, écrit encore l'*Esercito*, un écrivain militaire bien connu, le marquis Terzi, dit ouvertement que le ministre n'a pas la puissance nécessaire pour faire respecter cet ordre : « Tout le corps des officiers, même dans l'entourage immédiat du ministre, est déjà beaucoup trop profondément infecté de Franc-Maçonnerie. L'ordre en question n'a eu qu'un résultat pratique, c'est de faire savoir qu'un certain nombre d'officiers généraux comme l'adjudant du Roi, général Brusati, le sous-secrétaire d'Etat Mirabelli,



et le chef de l'Etat-Major, général Pollio, ne sont pas Maçons ; et encore on le sait parce qu'ils ont déclaré eux-mêmes ne point l'être ! »

Cet article ne nous apprend rien de nouveau et ne fait que répéter tout ce que nous avons publié sur cette question dans les précédents numéros de la *Revue*. Il est seulement curieux, parce qu'il a été inséré dans une revue maçonnique allemande.

— L'*Action Française* reproduit dans son numéro du 4 août 1913 la correspondance suivante reçue par le *Patriote*, de Bruxelles, de son correspondant de Rome :

Les journaux catholiques et libéraux continuent avec ardeur leur propagande contre l'infiltration maçonnique dans l'armée. Les journaux radicaux qui sont les organes de la secte, ont reçu la consigne de se taire. Mais, de toutes parts, les libéraux excitent le gouvernement à appliquer les beaux principes que le ministre de la Guerre a proclamés au Sénat.

On veille à ce que ce discours ne reste pas une seule déclaration, mais se traduise en mesures énergiques qui délivrent l'armée italienne des influences occultes qui l'oppriment. D'après certaines statistiques, 3.000 officiers seraient affiliés à la Loge, et l'on constate que les officiers maçons sont plus nombreux dans les places fortes de la frontière. C'est ainsi que Vérone est littéralement infestée d'officiers qui ont juré l'obéissance au Grand-Orient.

Le ministre de la Guerre a dit avec solennité qu'il considérait comme un manquement à l'honneur toute affiliation à une société secrète. Il ne pourrait donc tolérer que des militaires sans honneur demeurent à la tête de l'armée. Aussi, dès le lendemain, les grands chefs qu'on soupçonnait d'être inscrits à la Loge déclarèrent par lettre qu'il n'en était rien ; le chef de l'état-major, général Pollio et le général Brusati, premier aide de camp du Roi, firent cette déclaration et la rendirent publique. Plusieurs autres officiers supérieurs les imitèrent.

On avait cependant espéré qu'ils seraient beaucoup plus nombreux, ceux qui se sépareraient nettement de la Secte. Mais on constata bien vite que la consigne des Frères était de laisser passer l'orage sans rien dire, sans protester contre l'appréciation du ministre, mais aussi sans abandonner la discipline maçonnique, que le ministre trouvait « indigne d'un officier loyal ».

Devant cette attitude de résistance passive, le ministre résolut de communiquer directement ses ordres aux officiers, et il obligea tous les chefs de corps à convoquer leurs subordonnés au « grand rapport » pour leur donner lecture de son discours au Sénat. Il y eut alors des scènes comiques que les journaux révélèrent.

C'est ainsi qu'à Vérone, on prétendit que la majorité des officiers



présents à cette lecture étaient maçons, depuis les généraux jusqu'aux lieutenants. L'officier qui lisait et ceux qui écoutaient les appréciations du ministre sur les militaires affiliés étaient eux-mêmes maçons : ils s'entendaient traiter de déloyauté et de servilisme par leur chef suprême, et devaient encaisser ces injures sans broncher. Aussi le ministre s'émut-il de cette situation et il vint lui-même à Vérone pour faire une enquête sur place à ce propos et s'assurer de l'indépendance des soldats qui doivent défendre cette citadelle avancée.

On ne connaît pas encore le résultat de cette démarche ; mais le ministre de la guerre et le président du conseil sont trop décidés à délivrer l'armée de l'influence occulte qui en fausse le commandement, pour qu'on puisse être certain qu'ils mèneront cette entreprise à bonne fin, sans esclandre, mais sans faiblesse. Et c'est un fait caractéristique que tout le pays les approuve et que la Loge n'ose se faire défendre par ses propres organes.

Boy-Scouts

Angleterre. — Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec, 12 juillet 1913 :

Les journaux de Londres annoncent que le roi d'Angleterre vient de nommer son oncle le duc de Connaught, président des *Boy-Scouts* d'Angleterre, qui sont d'environ 30.000.

On sait que le duc de Connaught, gouverneur général du Canada, est le Grand-Maître de la Grande-Loge Anglaise.

C'est significatif.

— La note suivante, que nous empruntons à un important journal maçonnique anglais, montre bien les rapports de la secte avec les Boy-Scouts :

A l'Exposition Impériale des Scouts, des Rally et des Scouts marins (sea-scouts) qui a eu lieu au Bingley-Hall, Birmingham, le comte de Dartmouth, Grand-Maître provincial du Comté de Stafford a adressé une allocution à ces jeunes gens, et leur a dit qu'il s'était rallié au mouvement d'où était sortie leur organisation, parce qu'il croyait que le système d'éducation du Boy-Scout était réellement une partie importante de l'éducation de la jeunesse. Il a ajouté qu'il appartenait lui-même à un autre grand corps, la Franc-Maçonnerie. Une des choses qui leur étaient enseignées et qui les mettaient en rapport avec l'Art, c'était qu'on ne peut espérer d'arriver au commandement avant d'avoir appris l'obéissance.

France. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse du diocèse*



d'Angers, 13 juillet 1913, la note suivante, émanée de la direction diocésaine des œuvres de jeunesse :

Une propagande assez active se fait en ce moment, par toute la France, et en particulier à Angers, en faveur de certains groupements d'enfants ou de jeunes gens, qui portent les noms de *Boy Scouts* ou d'*Eclaireurs de France*. Leur but déclaré est le développement de l'esprit militaire et patriotique.

Les moniteurs ou instructeurs sont généralement animés des meilleures intentions.

Cependant, nous croyons devoir inviter les familles chrétiennes à la plus grande réserve, relativement à cette propagande.

Les exercices de service en campagne ou de petite guerre, que pratiquent les *Boy-Scouts*, sont depuis fort longtemps en usage dans nos patronages et nos œuvres catholiques de vacances ; le costume de nos enfants est peut-être moins pittoresque, mais le budget familial ne s'en plaint pas. L'éducation patriotique ne laisse rien à désirer chez nous : si l'on enseigne l'antimilitarisme, ce n'est pas à l'ombre de la croix.

Nos enfants n'ont donc rien à apprendre chez ces *Eclaireurs de France* équipés à l'anglaise.

Ils trouvent en plus, dans nos patronages, une formation morale et chrétienne, qui est le fondement indispensable des mâles vertus.

Puisqu'ils ont chez nous plus et mieux, ce serait une déplorable erreur de laisser entamer nos organisations, qui ont fait leurs preuves, et de soutenir, avec les ressources des catholiques une manœuvre suspecte.

Nous savons trop bien ce qu'est la neutralité maçonnique. Nous devons en fuir jusqu'à l'ombre.

— Nous trouvons la même note dans la *Semaine religieuse* du diocèse d'Avignon :

Les Eclaireurs de France. — Nous ne saurions trop mettre en garde les catholiques contre cette organisation essentiellement laïque et maçonnisante. Plusieurs journaux catholiques de la région ont, par surprise, inséré des communiqués relatifs à la fête nationale des Eclaireurs qui doit avoir lieu fin juillet. Nous espérons que nos lecteurs avertis ne s'y laisseront pas prendre.

— Nous trouvons dans l'*Action Meusienne*, de Verdun, 28 juin 1913, la reproduction suivante de la *Semaine religieuse* du diocèse :

L'Association des Boy-Scouts, ou Eclaireurs, a été fondée en Angleterre, en 1907, par le lieutenant-colonel Baden-Powel protestant militant ; M. Chéradame, libre-penseur, les a fait connaître en France par un article du *Petit Journal*, 28 juillet 1909. La première patrouille



fondée en France l'a été à Paris, au patronage protestant de Grenelle, par le pasteur Grallienne, en octobre 1910. Tous les journaux anticatholiques du monde prônent vivement le scoutisme. Des trois associations scoutistes de France : les Boy-Scouts protestants français, les Eclaireurs français ou Débrouillards de la Ligue d'éducation nationale, les Eclaireurs de France, la première a un programme inspiré du protestantisme, les deux autres comprennent parmi leurs adhérents la fine fleur des propagandistes Francs-Maçons, protestants et juifs : Israël Lévy, Théodore Reinach, Ferdinand Dreyfus, Gabriel Monod, Cruppi, Painlevé, Paul-Hyacinthe Loyson, Bouffandeau, Mesureur, Dufresne, etc. N'est-ce pas assez pour rendre cette association suspecte aux familles et aux jeunes gens catholiques ?

Le but du scoutisme, en apparence, n'a pas l'air bien méchant : grouper les jeunes gens, les adolescents et même les enfants, en dehors de toute idée politique et religieuse, dans le seul but de développer chez eux les qualités d'initiative qui font les hommes vraiment dignes de ce nom. En réalité, sous ces dehors de neutralité et de tolérance, le scoutisme imite trop la Franc-Maçonnerie pour ne pas poursuivre le même but. Il a l'initiation, le serment, les grades, les épreuves, les mots et signes de reconnaissance, les saluts et insignes particuliers, ses rites grotesques, etc. ; tout un système de pratiques destinées à briser le ressort moral de la jeunesse pour en faire le jouet de la Franc-Maçonnerie.

Par sa prétendue neutralité, le scoutisme est opposé aux directions du Saint-Siège. Par la prédominance qu'il donne aux exercices physiques, il méconnaît l'importance de la formation morale et religieuse de la jeunesse. Par l'esprit laïque et irréligieux de ses directeurs, par ses accointances avec la Franc-Maçonnerie, il paraît bien, en dépit des déguisements dont il se couvre, une filiale de cette association antichrétienne.

A tous ces titres, le scoutisme doit éveiller toutes les défiances des parents catholiques. Dans les patronages catholiques, les enfants et les jeunes gens trouvent une culture physique suffisante en même temps qu'une sérieuse formation morale et religieuse ; on ne leur impose pas, comme dans le scoutisme, un serment qui porte préjudice aux droits des familles, et l'on peut dire que les parents manqueraient gravement à leurs devoirs et enfreindraient un précepte formel de l'Eglise en permettant à leurs enfants de s'enrôler dans les « Eclaireurs ».

— Nous lisons dans le *Rappel*, 20 juillet 1913 :

Nice. — Fête du 14 juillet. Manifestation républicaine. — Devant les efforts des partis réactionnaires et de l'Eglise pour attirer à eux la jeunesse après l'école, en fondant de nombreuses sociétés, dans lesquelles les enfants et les jeunes gens sont embrigadés et, avant



tout, conduits à la messe, des républicains dévoués ont songé a organiser également des sociétés pour soustraire l'enfance et l'adolescence à l'emprise cléricale.

C'est ainsi qu'une société républicaine et laïque, les *Boy-Scouts alpins*, vient d'être fondée par le vaillant républicain, professeur de gymnastique des écoles publiques de Nice, président de la Fédération des sociétés de préparation militaire, M. Pécoud. Grâce à la générosité d'un autre républicain, M. Darras, et du journal républicain *Le Petit Niçois*, cent quatre-vingts enfants et jeunes gens des écoles publiques et du lycée ont été complètement équipés ; exercés en quelques séances, ils ont défilé, après la revue militaire, d'une façon irréprochable, au milieu d'une foule sympathique, qui n'a pas ménagé ses appaudissements et aux enfants et aux hommes dévoués qui les dirigeaient : M. Pécoud, MM. les lieutenants Clérissy, Jugand, Buchez, Calamel, MM. Willaume, consul du Guatemala, docteur Moricet, Vincenot, Pellegrin, Imbert, Ghis, etc.

Un drapeau, offert par l'éminent artiste M. Comba, a été remis à la compagnie des Boy-Scouts après une belle allocution patriotique et républicaine du lieutenant Clérissy. Puis, aux accents de la musique « Les Enfants de Nice », a eu lieu le défilé.

Les républicains ont constaté avec regret que M. le préfet des Alpes-Maritimes, ainsi que le général gouverneur et la municipalité, ont quitté les tribunes officielles juste avant le passage de nos enfants. Faut-il voir dans ce fait une marque de désapprobation — de la dernière heure — de l'œuvre républicaine accomplie par nos vaillants amis ? Cependant, M. le préfet, aussi bien que M. le maire, ancien ministre « républicain » de la guerre, et le général gouverneur de Nice ont manifesté leur sympathie pour cette œuvre ; ils ont même accepté d'en faire partie comme membres du comité d'honneur. Alors..., nous ne comprenons pas du tout leur attitude en cette circonstance.

Parmi les personnages officiels qui sont restés et ont manifesté par leur présence leur satisfaction et leurs sentiments républicains, nous notons particulièrement M. l'inspecteur d'académie, à qui nous adressons, pour ce fait, nos respectueuses félicitations.

Les officiers sans troupes, au nombre de plus d'une centaine, ont, en revanche, tous assisté au défilé et les applaudissements nourris de la foule, les cris répétés de : « Vive la République ! » ont fait oublier à nos jeunes boy-scouts et à leurs dirigeants l'espèce d'ostracisme dont le monde officiel avait l'air de les frapper.

Ajoutons que cette organisation offre ceci de remarquable, qu'elle est entièrement gratuite. Les soins médicaux sont assurés gratuitement aux jeunes sociétaires par M. le docteur Moricet, président de l'Œuvre des Patronages laïques ; le soin de la bouche et des dents par M. Cabridens, chirurgien-dentiste. Des sorties régulières auront



lieu prochainement, avec des exercices en campagne ; une automobile d'ambulance accompagnera toujours la société.

Adressons toutes nos félicitations à notre bon confrère le « *Petit Niçois* » et à son directeur, M. Jean Moro, à M. Pécoud, dont l'activité inlassable ne connait pas d'obtacles, à M. Darras, et à tous les vaillants qui ont fondé cette œuvre à laquelle nous souhaitons longue vie et prospérité.

On ne saurait mieux démontrer que les Boy-Scouts sont une œuvre de guerre dirigée contre l'Eglise catholique.

Bibliographie

ALLEMAGNE. — Nous lisons dans un journal maçonnique de Berlin :

Le 11 février 1912, trois FF∴ fort érudits, le F∴ docteur Bernhard Beyer, de Bayreuth, le F∴ Wolfstieg et le Fr∴ Kekulé von Stradonitz (Directeur du *Herold*), étaient chargés de faire un rapport sur une proposition faite par le Fr ∴ L. Keller, sur l'institution d'un comité historique. Le rapport de cette commission, rédigé par le Fr∴ Wolfstieg, fut soumis à la 50e assemblée annuelle générale de l'*Union des Maçons Allemands*, qui décida d'ajourner sa décision pour faire un examen approfondi de la proposition qui leur était soumise, et dont le vote eût entraîné des dépenses assez élevées.

En attendant la solution, le Fr ∴ docteur Bernhard Beyer, propose la création d'un journal maçonnique historique qui étudierait la Maçonnerie à deux points de vue, le point de vue ancien, c'est-à-dire les choses du passé, et le point de vue qu'il appelle d'une manière assez imprécise, celui de l'histoire intérieure. Cette dernière partie aurait néanmoins un objet bien défini. Les loges importantes ont des Musées, qui ne sont pas accessibles à tous les Maçons, non point que l'entrée leur en soit interdite, mais à cause de la distance à parcourir. Il s'agirait de créer une publication illustrée, dont les illustrations reproduiraient, en les accompagnant de notices détaillées, divers objets du mobilier des Loges, tapis, tabliers, insignes ; on y joindrait des fac-similés de documents anciens ; bref, on mettrait sous les yeux des Maçons, tout ce qui peut les intéresser et en même temps leur apprendre l'histoire de l'Ordre.

La Loge *Ars Quatuor Coronatorum*, de Londres, qui porte le n° 2.076, est un modèle que nous proposons à la Maçonnerie allemande, dit le docteur Beyer.

Il rappelle une proposition déjà faite, en 1903, par les Grands-Maîtres Gerhard, Von Kuycke, et Wagner ; il s'agissait de créer un journal scientifique qui représenterait l'Union des Grandes-Loges : ce journal devait s'appeler *Acta Latomorum*.



ÉTATS-UNIS. — La Bibliothèque de la Grande-Loge de l'Etat d'Iowa, à Cedar Rapids, possède un exemplaire de l'édition des *Constitutions* imprimée en 1734. Il n'existe que trois autres exemplaires connus de cette édition.

ITALIE. — Deux journaux qui sont les organes profanes de la Maçonnerie, le *Secolo* et le *Messaggero*, ont publié un petit ballon d'essai, dans lequel ils conseillent aux savants, dans l'intérêt des recherches historiques, de demander que les Archives du Vatican et celles du Saint-Office deviennent la propriété du gouvernement italien.

Germania, de Berlin, du 11 juin, d'après *Latomia*, de Leipzig, n° du 5 juillet 1913, p. 317.

Crémation

AUTRICHE-HONGRIE. — Il y a, depuis plusieurs années, à Vienne, une société de propagande pour la crémation, appelée *La Flamme*. Elle vient de faire une démarche auprès du maire de Vienne, M. Weisskirchner, catholique chrétien-social, pour obtenir la construction d'un four crématoire. Celui-ci a déclaré qu'il n'y était pas opposé en principe, mais qu'il voyait des objections financières. Il a promis d'étudier la question. AIR, 2 juillet 1913.

FRANCE. — Dans la *Tunisie Francaise*, 17 juillet 1913, M. H. Tridon publie un excellent article sur « l'incinération des corps ». Nous en extrayons les passages suivants :

Les journaux nous apprennent que la *Société pour la Propagation de l'Incinération* des corps, a tenu récemment sa 32e assemblée générale.

Il nous a paru intéressant d'examiner où en est la question de la crémation, que nous devons à la Franc-Maçonnerie internationale de voir posée en Europe et dans le Nouveau-Monde. La Franc-Maçonnerie, on le sait, s'est donné pour tâche de faire la guerre aux religions dans toutes leurs manifestations, aussi ne faut-il pas s'étonner de la voir à la tête du mouvement, qui, sous certains prétextes, habilement choisis, nous le reconnaissons, n'a d'autre but que de détacher peu à peu l'âme du peuple des pratiques religieuses.

En France, par exemple, ne voit-on pas à la tête de la *Société pour l'Incinération* des francs-maçons notoires, tels que le docteur Barrier, membre de l'Académie de Médecine, ancien directeur de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, président ; du docteur Georges Salo-



mon, du docteur Cornet, médecin en chef de la préfecture de la Seine, et tant d'autres seigneurs, F∴ de moindre importance ?

Le promoteur du vote émis, le 30 mai 1880, par la Chambre des députés, en vue de donner à tout majeur ou mineur en état de tester la faculté de choisir librement son mode de sépulture, pourvu que celui-ci soit conforme à la décence et à l'hygiène, n'était-il pas le F∴ docteur Blatin, qui fut président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient et président du Collège des Rites ?

En Europe, en Amérique, c'est la Franc-Maçonnerie qui mène la propagande en faveur du retour au mode païen de sépulture.

Une littérature même est née pour poétiser la destruction des cadavres par le feu :

« L'incinération, dit Paul Margueritte, libère l'image aimée que nous conservons : nous ne voyons pas, au moins, le souvenir escorté d'un fantôme innomable : le feu, le grand feu détruit tout ce qui meurt, tout ce qui pourrit, pour ne laisser subsister que le souvenir immortel. Quand on y pense, de plus en plus, on comprend l'extension prise en tous pays par les bûchers salutaires, phares flamboyants des sépultures rapides. Ces hautes torches nous apparaissent comme les flammes du progrès, reliant la science prévoyante des temps modernes à l'intuition religieuse de l'antiquite. »

«... Ça et là, écrit Pierre Loti sur l'incinération à Nagasaki, gisant sur quelque terrasse mortuaire, une chaise à porteurs, petite et en bois blanc, très mince, comme pour promener une poupée, indique la place d'un mort nouvellement amené à ce haut domaine ; c'est là-dedans quo'n a apporté sa cendre, et l'usage veut qu'on laisse le véhicule léger pourrir sur place avec les lotus en papier d'argent qui servirent au cortège.

« Où brûle-t-on, ces morts ?

« En ville, on ne les rencontre jamais que déjà tout incinérés, tout réduits, tout gentils et ne pesant plus, portés allègrement à l'épaule sur des bâtonnets, dans des petits palanquins en bois blanc.

« Quand j'ai interrogé les Japonais sur le lieu des bûchers, ils m'ont, chaque fois, évasivement répondu : « Dans les montagnes... par là... par là haut ! » Il n'y a donc que de la poussière humaine, ici, pas de cadavres, jamais, pas de décomposition, ni de forme affreuse, et cela supprime tout effroi sous ces ombrages... »

Les partisans de l'incinération nous rappellent avec complaisance qu'en Asie, les incinérations sont presque partout des fêtes : ils nous citent les funérailles grandioses du roi Norodom, à Pnom Penh, le bûcher fait de bois odorants, brûlant pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, au milieu de la forêt emplie de musique et de parfums, où des bonzes conduisaient les danses sacrées..

Sous la plume de ces écrivains de grand style, l'incinération tourne



à l'idylle, il ne nous manque plus en Europe que les danses sacrées et... les bonzes...

Flatter l'imagination, c'est déjà quelque chose ; la terrifier c'est mieux :

Ce sont surtout des médecins qui se sont chargés de la besogne.

A l'usage de la Société pour l'Incinération, qui s'en est servie pour sa propagande, le docteur Brouardel, a tracé un tableau naturellement très historique, dans son réalisme, de l'état de décomposition dans lequel se trouvent les cadavres 7 mois, 11 mois, un an, 22, 25 mois, 3 ans après l'inhumation ; mais qui donc a jamais eu l'idée de se représenter l'image d'êtres chéris dans cet état ?

A Tunis, dans la *Dépêche Tunisienne*, du 28 février 1906, M. le docteur G. Funaro, chef respecté de la maçonnerie italienne locale, s'est appliqué à décrire les différentes phases de la décomposition des corps, et terminait par cet argument « *ad sacerdotes* » : « Si la crémation rencontre une opposition acharnée de la part des ministres de certaines religions révélées, c'est qu'ils y trouvent la ruine de leurs intérêts matériels ».

L'insinuation ne tient pas ; car les ministres des dites religions ne manqueraient pas d'être conviés, comme par le passé, à procéder aux services religieux si les règles auxquelles ils sont soumis les y autorisaient, leur casuel n'en souffrirait donc pas ; et leur refus de prêter leur ministère prouve bien au contraire leur désintéressement...

Enseignement

Généralités Internationales. — La Franc-Maçonnerie allemande et la Franc-Maçonnerie française favorisent une œuvre d'éducation qui consiste à échanger des enfants des deux pays. Un périodique allemand contient une annonce à ce sujet, provenant de la Loge d'Epinal (Vosges); de plus, nous apprenons par une source analogue qu'il existe dans la Grande-Loge de Bayreuth une agence spéciale pour cet échange, et qu'elle a envoyé en France cinq enfants, et assuré à trois jeunes étrangers l'entretien, puis un placement.

Algérie. — Nous lisons dans les feuilles de l'Agence *Roma* :

Le vaillant *Semeur Algérien*, signale un discours sectaire prononcé par l'instituteur, nommé Romain, devant les enfants des écoles à l'occasion d'une fête organisée sous le patronage de la municipalité. Il a proposé Camille Pelletan comme type idéal du bon Français, et outragé l'Eglise, « Société qui meurt ». Toujours la prétendue neutralité ! AIR, 10 juillet 1913.

Bade. — On tend de plus en plus à séparer l'Ecole de l'Eglise, dans le Grand-Duché :



Après le *Motu proprio* sur le serment moderniste, il a été établi que, pour pouvoir enseigner dans les écoles secondaires, les membres du clergé catholique devraient à l'avenir prouver ne pas avoir prêté le serment antimoderniste. Les trois écoles normales catholiques ont été rendues interconfessionnelles. La nouvelle loi scolaire dispense les enfants de « dissidents » de tout enseignement religieux. Les professeurs de religion (catholiques et protestants) ont été exclus de la commission d'examen pour le baccalauréat. On fait une guerre acharnée au lycée catholique privé de Sasbach et aux « convicts » épiscopaux existant dans plusieurs villes, en réclamant la fondation de « convicts » de l'État annexés aux gymnases et aux lycées.

Le bloc libéralo-socialiste qui gouverne actuellement dans le Grand-Duché continuera dans cette voie avec cet esprit de suite que les sectaires ont acquis et que tant de catholiques ont oublié. AIR, 21 juillet 1913.

BAVIÈRE. — Nous lisons dans les feuilles de l'Agence *Roma* :

Les *Münchester Neueste Nachrichten*, dans leur n° 307, ont violemment attaqué l'enseignement religieux catholique. Les ecclésiastiques de l'Union catéchistique de Munich, réunis dans une assemblée extraordinaire, ont répondu par une vigoureuse protestation. AIR, 8 juillet 1913.

BELGIQUE. — Le *Patriote*, de Bruxelles, publie, dans son numéro du 27 juillet 1913, l'article suivant sur la question de l'enseignement qui, à la suite du projet de loi déposé par le Gouvernement et dont nous avons donné le texte dans le numéro du 20 juillet, p. 2401, est à l'ordre du jour :

Il faut absolument instituer en Belgique l'enseignement obligatoire en même temps que laïque, car si vous vous contentez de le proclamer obligatoire sans ajouter qu'il doit être laïque, vous verrez les enfants fréquenter les écoles congréganistes. Depuis longtemps, la maç∴ est d'accord sur ce point. (*Convent maçonnique*, du 7 mai 1876, p. 17).

Après que le Grand-Orient de Belgique eut fait mettre la question à l'étude, dans les différentes Loges du pays, un Convent maçonnique fut spécialement convoqué, le 27 mars 1904, à Bruxelles, afin d'arrêter les « mesures à prendre pour enrayer la cléricalisation de l'enseignement public à tous les degrés », c'est-à-dire, en langage franc : pour arrêter le programme d'action maçonnique, en vue de la déchristianisation progressive du pays par l'école dite publique, ou celle qui est bénéficiaire des deniers de tous.

Les diverses décisions du Convent s'exécutent successivement. Pour assurer leur succès, les pouvoirs cartellistes refusent systématiquement une croûte de pain, même le pain municipal, comme à



Ixelles, aux enfants pauvres des écoles catholiques, soumises cependant au programme et à l'inspection de l'Etat ; ils continuent à puiser largement dans les caisses des contribuables.

Des millions, par exemple, ont déjà été pris dans nos poches à tous, pour multiplier, en exécution de la « Proposition V » votée par ledit convent, les nouvelles écoles normales « anticléricales », provinciales et communales, établies sur le modèle des écoles normales maçonniques de la ville de Bruxelles, dans le but avoué de vider les écoles « neutres » de l'Etat.

A quoi doivent servir surtout ces écoles normales maçonniques ? — A préparer et à assurer la main-mise de la Maçonnerie sur le pays. La preuve ? La voici.

Dans la tenue du Grand Orient du 7 février 1908, le F.·. Alexis Sluys disait : « Il faut créer des écoles normales communales qui forment des instituteurs bien préparés, au point de vue moral notamment... il ne faut pas qu'un éducateur tremble ». (*Bulletin du G.·. Or.:. de Belgique*, 1908, p. 156). On devine ce que cela veut dire dans pareille bouche !

Dans la tenue du 10 février 1907, le F.·. Hasse, « Sérénissime Grand Maître National », disait : « Nous n'avons pas les enfants. Nous devons créer des légions d'éducateurs qui nous les amèneront, qui en feront nos successeurs... » (*Ibidem*, 1907, p. 220).

Est-ce clair ?

A l'exécution d'une autre décision du Convent du 27 mars 1904 et par les mêmes moyens, la Maçonnerie belge s'applique aujourd'hui. Cette décision était libellée comme suit au programme de ce *caucus* de porte-truelles :

Proposition II. — Comités de défense scolaire. — Le G.·. Or.:. et les LL.:. provoqueront la fondation, partout où il sera possible, de comités de défense de l'enseignement public avec mission spéciale de faire une active propagande pour amener le plus grand nombre possible de parents à faire dispenser leurs enfants de l'enseignement religieux dans les écoles primaires et dans les établissements moyens de l'Etat. Ces comités veilleront particulièrement à la dénonciation des abus qui se produiraient dans ces écoles ; à cet effet, ils se mettront en rapport avec les mandataires publics anticléricaux et avec le corps enseignant laïque anticlérical.

Au dernier numéro du *Bulletin de la Ligue maçonnique de l'enseignement*, se trouve annexée une brochure spéciale « Document n° 32 », sous le titre : *Les comités de défense et de propagande scolaires*. Rapport présenté au Conseil général par M. A. (lexis) Sluys. A la fin de la brochure, un « Projet de statuts ». F.:. Sluys indique que des comités de l'espèce fonctionnent déjà notamment à Anvers et à La Louvière, avec le plus grand succès.

Le F.:. Desguin, échevin de l'instruction publique à Anvers, écrivait au F.:. Buls, dit le F.:. Sluys (p. 7), le 15 novembre dernier :



« ... C'est la Fédération des cercles d'anciens élèves des écoles communales qui en a pris l'initiative, l'administration communale les a aidés matériellement et financièrement ».

Quant aux ressources de la « *Ligue de défense scolaire louviéroise* », qui date de l'année dernière, on lit (p. 8) : « éventuellement des subsides émanant des pouvoirs publics ».

Donc, non contente de mettre à la charge des contribuables ses écoles athées, la Maçonnerie veut encore payer des deniers publics, la propagande qu'elle dirige en faveur des dites écoles ! Ces mêmes FF.·. hurlent comme des possédés chaque fois qu'il est question de permettre, à l'aide de quelques subsides, à des parents pauvres catholiques, d'user efficacement de leur droit constitutionnel, de faire élever leurs enfants comme ils l'entendent !

Dans sa déclaration ministérielle de novembre dernier, M. de Broqueville a dit excellemment :

« Le gouvernement estime que l'obligation scolaire ne saurait être imposée si la loi ne sauvegarde complètement la liberté des parents pauvres aussi bien que des riches, de choisir pour leurs enfants l'éducation qui leur convient ».

Que les Chambres y veillent ! Vu les menées de la Veuve Hiram et de ses satellites, cette liberté ne saurait être trop efficacement sauvegardée ; toutes les mesures doivent être adéquates à l'objet suprême, qu'elles auront pour but de protéger.

Brésil. — La Loge *La Cosmopolite*, des Vallées de Belen, a réalisé un des projets favoris de la Maçonnerie du pays ; elle fonde dans le pays des écoles laïques, auxquelles elle donne les noms des illustrations maçonniques, Fr.·. F. Lauro Sodré, Federico de Almeida, Saldanha, Marino y Macedo Suarez.

Espagne. — Voici la circulaire adressée par le Cardinal Aguirre, archevêque de Tolède à l'Episcopat espagnol. Nous en donnons la traduction d'après le texte publié par *Il Siglo futuro*, 14 juillet 1913 :

Vénéré Frère et très cher ami, — Vous n'ignorez pas que, depuis quelques années, et comme si l'on exécutait un plan, on a promulgué un grand nombre de dispositions relatives à l'instruction publique, les unes directement contraires aux droits de l'Eglise, les autres susceptibles d'être interprétées et appliquées à son détriment. Telles sont, pour n'en citer que quelques-unes, celles qui préconisent la très dangereuse coéducation sexuelle, comme orientation pédagogique, les réformes introduites dans l'Ecole supérieure de l'enseignement, au détriment de l'enseignement de la religion, la diminution des nominations de professeurs pour cette branche d'études, les bibliothèques circulantes, où figurent des livres mentionnés à l'index, la sécalari-



sation complète des Ecoles normales dirigées par des religieuses, les attaques contre la liberté d'enseignement, garantie par la constitution, la dispense, en faveur des dissidents, d'assister à l'explication du catéchisme dans les Ecoles, la suppression des examens pour l'enseignement de la religion dans les Instituts, l'abolition des privilèges accordés depuis si longtemps aux Ordres enseignants, la place inférieure donnée au curé dans les commissions locales d'enseignement primaire, l'influence scandaleuse des sectaires dans les centres supérieurs de la direction, et le décret royal du 5 mai dernier, qui, à la violation de lois positives, ajoutait le fait de ne mentionner en aucune manière l'intervention de l'Eglise dans la préparation des programmes et, par suite, dans l'inspection de l'enseignement. Cette omission considérable a donné lieu, de la part de Mgr le Nonce Apostolique, qui nous fournit tant de preuves de son zèle et de sa discrétion, à une très opportune question, à laquelle M. Lopez Muñoz, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a répondu que « cette mesure ne modifie pas les droits concédés aux autorités diocésaines par la loi du 9 septembre 1857, et autres dispositions prises de commun accord ».

La réponse ne pouvait être autre, car les lois du royaume, votées par les Cortès et sanctionnées par la couronne, ayant été reconnues par l'accord des deux puissances, il ne peut y être dérogé par la volonté des ministres. D'après cette déclaration autorisée, les attributions que le pouvoir civil a reconnues à l'Eglise, en matière d'enseignement officiel, sont restées en vigueur, et n'ont rien perdu de leur force.

Ces droits, il convient de ne pas cesser de les exercer, d'autant plus qu'ils reposent sur des idées très sages, afin qu'on ne puisse, pour les supprimer, nous alléguer qu'ils sont tombés en désuétude. A l'imitation de ce que nous faisons, nous, Prélats, en visitant les diocèses, il faut que les Archiprêtres visitent les écoles primaires de leur district respectif ; conformément aux arrêts royaux du 24 mars et du 4 avril 1852. Il est fort regrettable que tous les curés, selon l'article 81 de la loi sur l'instruction publique, ne fassent pas une repasse de doctrine et de morale chrétienne, aux enfants des écoles élémentaires, au moins une fois par semaine, et ne fassent pas subir un examen mensuel de doctrine, comme le recommande l'article 46 du règlement non abrogé du 28 novembre 1838. L'article 42 du même règlement, confirmé par des dispositions qui abrogent d'autres dispositions contraires, dit textuellement : « Dans les localités où existe la louable « coutume que les enfants aillent à la messe paroissiale avec le maître, le dimanche, cette coutume sera maintenue, et dans celles où « elle n'existe pas, les maîtres et les commissions s'efforceront de « l'introduire, chacun en ce qui les concerne », et trois articles plus loin, il est dit d'une manière absolue, que le maître conduira les enfants à l'Eglise, pour qu'ils se confessent.

Les représentants du Gouvernement ont dit en plein Parlement,



que si le pouvoir civil manque à ses devoirs en matière d'enseignement, les autorités ecclésiastiques manquent pareillement aux leurs, en n'exerçant pas les droits qui leur sont reconnus par la loi ; il serait fort triste qu'ils puissent le dire avec raison.

Mais il servirait de peu de convaincre les curés de la nécessité extrême qu'il y a de faire usage des facultés qui leur appartiennent en matière d'instruction officielle, si les chefs des centres d'instruction publique s'efforcent plus ou moins ouvertement d'accumuler tous les obstacles pour empêcher l'exercice de ces droits, éluder l'efficacité de leur intervention et tromper leur vigilance. De là, l'avantage reconnu, mais non encore apprécié, d'ouvrir la carrière de maîtres primaires et de professeurs aux Ecoles normales à des laïques qui méritent une confiance absolue, et aussi à des séminaristes ou prêtres qui secondent les vœux de l'Eglise, par leur saine doctrine, leurs exemples édifiants, qui imitent l'union et l'aide mutuelle de nos adversaires, en aidant d'autres catholiques à arriver aux chaires et à occuper les postes d'inspecteurs.

Pour arriver, même au prix de n'importe quels sacrifices, à accroître le nombre des bons maîtres, et à exercer sur l'enseignement officiel, une influence étendue et profonde, il importe beaucoup que nous nous opposions par tous les moyens légaux, à la destruction des libertés relatives à l'enseignement, qui sont consignées dans le Code fondamental, que nous favorisions les établissements religieux qui se consacrent à l'enseignement, que nous encouragions l'assistance au catéchisme, que nous prêchions aux pères de famille la très stricte obligation où ils sont d'éloigner leurs enfants des écoles anticatholiques, de celles qui sont mensongèrement appelées neutres, et des bibliothèques où leur sont offerts des livres ennemis de la société et de la foi chrétienne.

Je me suis permis de vous détourner de vos occupations pour vous exposer ces idées, non point que je doute que vous en ayez d'autres, ni parce que le zèle vous ferait défaut pour les mettre en pratique, mais pour soulager auprès de vous mon cœur accablé par les tristesses du présent, et les craintes de l'avenir, et pour que, en unissant nos travaux, comme nous unissons nos espérances, nous cherchions des moyens efficaces d'empêcher que l'enseignement officiel de notre chère patrie ne soit déchristianisé, et n'achève de se séculariser, au préjudice des fidèles qui nous sont confiés.

De Votre Excellence le bien affectionné frère, ami, et dévoué serviteur.

Fr. G. M. Cardinal AGUIRRE, Archevêque.

— Le Congrès catéchistique de Valladolid a eu un grand succès. Le prochain Congrès aura lieu à Grenade en 1916. AIR, 1er juillet 1913.



— **Nous lisons dans un organe maçonnique :**

« La Loge *La Catoniana*, de la vallée de Madrid, considérant que les recueils de contes en usage dans les écoles laïques pour l'instruction et l'amusement de l'enfance ne remplissent pas les conditions désirables pour développer l'intelligence des enfants, au double point de vue de la morale universelle et de la libre évolution de la pensée, a décidé de faire un recueil de contes enfantins, et a pris à sa charge les frais d'impression, en petits fascicules distincts, qui seront distribués dans les écoles neutres et laïques de toute l'Espagne.

« En conséquence, elle prie les FF.·. de la Fédération de se donner la peine de composer des contes, et de les envoyer au secrétariat de la dite Loge ; elle sera extrêmement reconnaissante de ces envois, qui contribueront à favoriser l'instruction primaire de la nouvelle génération, instruction fondée sur les sains principes de l'éducation rationnelle et progressive ».

— **La majorité républicaine de la municipalité de Corogne (Galice) vient d'accorder une subvention de mille pesetas, malgré la protestation des conseillers catholiques, à l'école « laïque » dirigée par M. Constancio Romeo, anarchiste connu. AIR, 16 juillet 1913.**

— **La *Epoca*, de Madrid, 10 juillet 1913, publie la note ci-dessous :**

Le Comité de défense sociale de Barcelone, qui a organisé le meeting antisectaire tenu dans cette ville, a adressé aux chefs des partis de droite les conclusions votées dans ce meeting. On y demande l'abrogation des décrets royaux du 25 avril et du 5 mai, qui restreignent l'enseignement du catéchisme et diminuent les attributions des Conseils municipaux et provinciaux pour les donner aux inspecteurs officiels ; on demande en outre la destitution de D. Rafael Altomira, des fonctions de Directeur général de l'Enseignement primaire, et le choix des curés pour les bibliothèques dites circulantes, pour en retrancher les livres qui sont condamnés par l'Eglise.

L'illustre chef du parti conservateur, D. Antonio Maura, a répondu en ces termes : « Monsieur le Président du Comité de défense sociale de Barcelone, j'ai lu avec l'attention qu'elles méritent les conclusions du meeting antisectaire de Barcelone, que vous avez eu la bonté de me transmettre dans votre lettre du 12 courant (12 juin), conclusions auxquelles adhère certainement une fraction considérable de l'opinion nationale, et le parti conservateur se doit de leur donner satisfaction ».

Etats-Unis. — Au cours d'un sermon à l'église de la Sainte-Trinité, le pasteur Nolan, de Lewiston, à déclaré que certaines écoles



supérieures, *High Schools,* aux Etats-Unis, sont des écoles de démoralisation, où garçons et filles tiennent librement de mauvais propos et se livrent à des amusement indécents et à des jeux obscènes. « La cause du mal est, a-t-il dit, l'absence de tout enseignement religieux dans les écoles publiques ». AIR, 4 juillet 1913.

— La question des fraternités de la lettre grecque va-t-elle passer à l'état chronique ? En tout cas, elle n'est pas près de recevoir une solution définitive, et nous devons nous borner encore une fois à enregistrer les incidents qui ont quelque importance ou du moins quelque intérêt. Voici d'abord un article de *The Herald*, Boston, 24 juin 1913, dans lequel l'auteur cherche à apporter quelque clarté dans le sujet.

« Dans quatre Etats, les assemblées législatives ont eu à discuter des bills abolissant les fraternités de la Lettre Grecque dans leurs Universités respectives. Les luttes soutenues par le président actuel, M. Wilson, alors qu'il dirigeait l'Université de Princeton, ont été le sujet d'éloges : Woodrow Wilson, a dit l'orateur du Bill dans le Wisconsin, est devenu ce qu'il est, pour avoir combattu les Fraternités à Princeton. Les étudiants de cette Université en étaient arrivés à se féliciter de cette suppression, et ils ont dû être fort surpris en entendant citer Princeton comme un spécimen des maux que peuvent produire les Sociétés de la Lettre Grecque. Il est également surprenant que M. Wilson, après avoir lutté si énergiquement contre les Sociétés de la Lettre Grecque à Princeton, sort lui-même membre de la *Phi Kappa Pi*, la plus ancienne Fraternité de l'Etat de Virginie, dont il devint membre à l'époque où il étudiait le droit. Il ne paraît pas agir pour ou contre ces Sociétés, mais ses filles font partie de la Sororité *Gamma Phi Béta*, et elles s'y font remarquer par leur activité. L'ex-Président Taft est membre de la *Phi-Upsilon*, et quand il voyage, il se détourne de son trajet pour assister à ses réunions. Roosevelt, ainsi qu'on l'aura deviné, est favorable aux Fraternités ; il fait partie de deux d'entre elles ».

Dans un article d'un autre journal l'*Evening Sun*, de New-York, la question se complique d'un autre élément nouveau : le Juif. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Le Collège de la ville de New-York doit être le reflet de notre monde. New-York est destiné à être gouverné et dirigé par les hommes qui font actuellement leurs études et conquièrent leurs grades dans ce Collège. Si le Collège contient un très grand nombre de Juifs, ainsi qu'on le dit, je suis d'avis que la Fraternité *Alpha Delta Phi* devrait accueillir les représentants de ce qu'il y a de mieux dans cette race. *Alpha Delta Phi* peut rendre alors un grand service, jouer son vrai rôle, qui est de faire tomber les barrières. Enfin



de compte, nous devons nous attendre à partager avec eux la tâche de soutenir notre pays et notre société. Les Juifs sont destinés à être une grande puissance dans notre pays, non seulement dans le commerce et la finance, mais encore par l'élévation intellectuelle et morale. Il faut s'occuper de leur assimilation au corps politique.

— Nous lisons dans *Fortnightly Review*, Techny (Illinois), 1er juin 1913, p. 345 :

150 membres de la classe des Sophomores (la seconde des 4 classes entre lesquelles sont répartis les élèves des Collèges ou Universités des Etats-Unis) à l'Université de Yale, se sont ligués pour combattre les Sociétés secrètes dans les Sociétés d'anciens. Ils demandent que le secret soit limité à « une intimité raisonnable ». Voici une des résolutions qu'ils ont votées, telle que nous la trouvons dans le Magazine l'*Outlook* (T. 104, n° 2) :

« Il a été affirmé que le secret est essentiel pour assurer aux Sociétés la considération dont elles ont besoin. Nous déclarons que si les Sociétés ne peuvent commander le respect avec ou sans le secret, et par le seul moyen de l'estime que les gens ont pour leurs membres, c'est qu'elles n'ont pas choisi les membres les plus dignes de faire partie d'une Société ».

Les Sophomores ont enfin une notion d'une vérité qui est encore ignorée de bien des membres adultes des Sociétés secrètes répandues dans le pays — y compris quelques catholiques, nous avons le regret de le dire.

— Le *Public Ledger*, Philadelphie, 22 juin 1913, écrit :

La question des Sororités, beaucoup moins ancienne que celle des Fraternités de la Lettre Grecque est arrivée au même degré d'acuité que cette dernière, et comme les évolutions des suffragettes sont survenues depuis, on voit que le monde féminin yankee est en pleine révolution. Le 21 juin, trois cents jeunes personnes, élèves des Ecoles supérieures et normales de Philadelphie, ont tenu l'assemblée bisannuelle de la Société à laquelle elles appartiennent, la *Sigma Lambda*. Dans cette réunion, qui a eu lieu à l'hôtel Walton, elles ont décidé que les sociétés secrètes ne sont piont un élément *indésirable* dans la vie américaine. Des déléguées étaient venues de tous les Etats. Dans l'ouest, les législatures ont décidé de retirer tout concours aux Fraternités et Sororités, qu'elles regardent comme antidémocratiques. La Sororité a un journal, le *Link*, (Trait d'Union).

Cette réunion s'est terminée par un bal, qui d'ailleurs faisait partie de l'ordre du jour.

FRANCE. — Sous le titre *Et la Neutralité?* nous lisons dans *l'Instituteur Français*, 25 juillet, p. 440 :



Le jeudi 26 juin dernier, dans l'après-midi, M. le pasteur Wagner a fait, à l'école publique de la rue Froment (XI[e] arrond. de Paris), une leçon-modèle de morale sur ce sujet : « Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort ».

Assistaient à cette leçon, entre autres notabilités scolaires, Madame Potel, inspectrice primaire, et M. Bernard, directeur de l'Ecole normale de la Seine. 40 instituteurs ou institutrices avaient répondu à l'appel du groupement pédagogique organisateur. Quant à l'auditoire enfantin, il se composait d'une trentaine d'élèves des écoles communales, garçons et filles, de 10 à 12 ans... Un « pasteur protestant » a pu parler de la morale protestante, à des élèves de l'école laïque..., en se plaçant sous le patronage d'autorités laïques. Et alors je pose cette question :

Si un prêtre catholique s'avisait de demander le préau d'une école laïque pour y faire à des élèves de l'école laïque, par-devant des instituteurs laïques, une leçon-modèle sur la morale « chrétienne », lui en donnerait-on l'autorisation ?

— Nous avons reproduit dans le numéro de la Revue du 20 juin, p. 1961, un article de l'*Instituteur Français*, dans lequel M. Théodoric Legrand demande qu'on rende l'instituteur à sa classe au lieu de l'employer à toute autre chose. Voici un document qui vient à l'appui de cette thèse, nous l'empruntons au *Nouvelliste* de Bordeaux, 21 juillet 1913, qui l'a pris lui-même dans la *Libre Parole*. Ce serait, nous dit-on, la reproduction d'une carte de visite ? !

THÉOPHILE FERNAND-NOEL

Instituteur

Chevalier du Mérite agricole ; Président de l'Avenir du Prolétariat ; Président de la Société de Tir « La Fraternelle Paul-Bert » ; Vice-Président de la Fédération Mutualiste Indépendante d'Indre-et-Loire ; Directeur-adjoint et Econome des Caravanes scolaires d'Indre-et-Loire ; Secrétaire général des Cérémonies civiles et d'Education populaire de Touraine ; Trésorier de la Société d'Apiculture de Touraine ; Secrétaire-Trésorier de la Société Colombophile « Les Courriers de Tours » ;

Membre actif de :

Secours Mutuels des Instituteurs et Institutrices d'Indre-et-Loire ; L'union amicale des Instituteurs et Institutrices d'Indre-et-Loire ; Groupe syndicaliste des Instituteurs et Institutrices d'Indre-et-Loire ; Confédération générale du Travail ; La Fédération des amicales primaires élémentaires ; La Solidarité d'Indre-et-Loire (Ligue départementale autonome) ; Université populaire ; L'Emancipation de l'Instituteur ; Les Démophiles Or.·. de Tours (Grande Loge de France ; Chap.·. des Démophiles de Tours) ; Groupe fraternel des fr.·. maç.·. membres de l'Enseignement ; Orphéon de Tours (Conseil d'administration) ; Association syndicale des pêcheurs à la ligne



(contrôleur) ; L'Ancienne de Tours (tir et gymnastique) ; Tir « L'Amicale des gares » ; Union amicale des Membres de l'Ordre du Mérite agricole ; Les Enfants du Loir-et-Cher ; Comité radical-socialiste Paul-Bert ; Fédération des Comités radicaux-socialistes de la 1re circonscription de Tours ; Comité exécutif permanent du Parti républicain (1re circonscription); Syndicat des Propriétaires à Chatelaillon (Charente-Inférieure) ; Bibliothèque d'arrondissement (Tours) ; Le Mutualiste prévoyant d'Indre-et-Loire ; La Prévoyance fraternelle de Tours ; L'Epargne fraternelle de Tours ; L'Union coopérative d'épicerie ; L'Abeille, société d'assurances ; La Mondiale, Société d'assurances ; La Mutuelle du Mans ; L'Avenir de Poitiers ; L'Union (assurances et vol) ; La Mutuelle européenne ; L'Union patriotique d'Indre-et-Loire ; Société protectrice des pigeons-voyageurs ; Fédération des sociétés colombophiles d'Indre-et-Loire ; Ligue des Consommateurs français.

— M. P. Courreges, instituteur, membre du C. D. de la Seine, écrit dans le *Rappel*, 21 juillet 1913, en parlant de la « crise » qui sévit sur le « recrutement » des instituteurs :

Quelque important que puisse paraître le jeu de la situation matérielle sur le recrutement ; de quelque poids que la modicité des traitements ait pesé dans la crise, il ne faudrait pas croire que c'est là la seule raison, la seule cause de la situation présente. Il en est une autre aussi grave, aussi indiscutable, que nous voudrions préciser dans une large mesure : c'est la situation morale.

Peut-être n'a-t-on pas assez considéré cet autre point de vue ! Et s'il en est ainsi, pourquoi ne pas dire tout ce qui est utile, tout ce qui peut servir la cause de l'école primaire publique ? La situation morale du personnel primaire est aujourd'hui aussi pénible qu'était précaire, hier, sa situation matérielle.

Il y a quelque vingt ans, l'instituteur était un homme considéré, maître de son enseignement, libre dans sa classe. Il avait la confiance de tous et il donnait satisfaction à tous ; il arrivait à des résultats indiscutés, parce que son autorité n'était pas discutée. En est-il ainsi maintenant ? Non, mille fois non !

L'instituteur n'est plus un homme respecté ; il n'est pas maître de son enseignement ; il n'est pas libre dans sa classe. La confiance qu'il avait s'est muée en méfiance, nous pouvons dire en suspicion. Il lui faut enseigner non ce qu'il croit utile, mais tout ce qu'on lui dit d'enseigner. Il n'est même pas maître de la manière, car les grands pédagogues du jour lui imposent la leur. L'instituteur est devenu l'homme de tous les besoins. Il enseigne le tir, il dirige des amicales d'anciens élèves, des patronages ; il surveille des cantines ; il fait de la peinture, du modelage, du jardinage, de l'agriculture ; il faut qu'il fabrique des hommes complets de 6 à 13 ans. Hélas ! le nombre des illettrés augmente ! Et si l'on tenait compte des insuffisamment instruits, on constaterait plus sûrement combien il est dangereux de vouloir trop faire.

Comment veut-on avoir des enfants de 13 ans bien instruits ? Comment



peut-on exiger de l'instituteur qu'il les fournisse, si on ne lui en laisse ni le temps, ni la liberté, sous sa responsabilité ?

Sa responsabilité ? Elle le guette partout ! Il est responsable des accidents dans l'école, dans les œuvres complémentaires de l'école. Il est responsable de son enseignement, des progrès de ses nombreux élèves, de leur éducation. Il en reste moralement responsable dans la vie. Ne l'a-t-on pas accusé d'être le grand pourvoyeur des prisons et des bagnes ? Son enseignement est surveillé, décrié. On dit et on écrit chaque jour qu'il enseigne ce qu'il n'a pas le droit d'enseigner. Les plaintes succèdent aux plaintes, les affaires aux affaires, les interpellations aux interpellations. Du bruit qui ne fait que gâcher la besogne.

Le grand public est au courant de tout ce qui se passe et même de ce qui ne se passe pas à l'école. Les polémiques ardentes le renseignent, surtout mal. Et l'instituteur est déconsidéré.

Ce qu'on ne dit pas, c'est que la Franc-Maçonnerie, qui est l'auteur de cette situation, ne tient pas à ce que l'instituteur soit considéré; au contraire. Elle veut simplement qu'il se fasse le serviteur docile de la Loge.

— Nous lisons dans la *Vérité* d'Oran, sous la signature Léon Maissiou :

Du jour où la Franc-Maçonnerie eut mis la main sur le pouvoir politique, elle voulut s'en servir pour diriger l'éducation et l'enseignement. Les Francs-Maçons ne cherchent pas à le dissimuler. Le F.·. Mercier, rapporteur des travaux des Loges au convent de 1895, affirmait très nettement :

« La Franc-Maçonnerie, toujours désireuse de voir se développer chez tous l'instruction, base indispensable de tout perfectionnement social, a montré par l'organisation de notre enseignement primaire, dont elle est la véritable inspiratrice, tout l'intérêt qu'elle porte à la cause de l'enseignement populaire. Ce sont les meilleurs de ses membres : les Paul-Bert, les Floquet, les Jules Ferry, qui ont été les promoteurs des lois scolaires; aussi, aujourd'hui comme jadis, la Franc-Maçonnerie surveille avec un soin jaloux le fonctionnement régulier de notre enseignement primaire. »

Cela concorde parfaitement avec le vœu formulé au convent de 1879, par le F.·. Francolin :

« Que partout où il y a un enfant, partout où il y a une école, on trouve la main du Franc-Maçon ».

Jules Ferry, affilié, en 1875, à la Loge : *La Clémente amitié*, en même temps que Littré, était l'homme des Loges. Il était leur instrument politique et l'on a vu par l'hommage que lui décernait le F.·. Mercier, que sa besogne avait été jugée satisfaisante. Initié à la pensée maçonnique, Jules Ferry savait fort bien où il allait. Lorsque, pour endormir les méfiances, il introduisait un vague déisme dans les programmes, et lorsqu'il prêchait une neutralité scrupuleuse dans des circulaires fameuses, l'austère Jules Ferry jouait



plaisamment la comédie. L'école « laïque » une fois organisée sur le modèle voulu par la Maçonnerie, cette dernière essaya d'y implanter son esprit. Le F.·. Bouffandeau, dont le nom amusant n'avait pas encore acquis sa triste célébrité, proposait le vœu suivant au convent de 1896 :

« L'assemblée générale du Grand-Orient de France, fidèle aux traditions de la F.·. M.·., invite les LL.·. de la Fédération à étudier les moyens pratiques et efficaces par lesquels l'Ordre.·. peut coopérer à l'œuvre d'éducation morale poursuivie avec succès, depuis 15 ans, par les maîtres laïques de l'enseignement et les familles ayant la foi républicaine. Elle invite, en outre, le Conseil de l'Ordre.·. à provoquer la rédaction de manuels de morale inspirés des principes maçonniques. »

Or, de ces principes, en voici un défini par le F.·. Ferdinand Buisson, dans un congrès, à Amiens :

« Le grand principe sur lequel Jules Ferry, Gambetta, Paul Bert, ont fondé l'école laïque est reconnu, 25 ans après, aussi solide qu'ils l'avaient prétendu : *c'est le principe de la morale indépendante du dogme*, antérieure et supérieure à tous les catéchismes qui ont la folle prétention de lui donner un fondement métaphysique... L'école laïque fut, dans les faits sociaux, la première affirmation du relativisme et de l'évolutionnisme ; elle rejette l'absolu du dogmatisme métaphysique, quel qu'il soit. »

Après cela, on parlera de neutralité religieuse; après cela et après cette autre affirmation qui est du F.·. Blatin :

« Je désire surtout qu'on enseigne à nos (il dit: nos) élèves combien cette morale (la leur) est différente de celle qui nous a été léguée par le christianisme »... (Bulletin du G.·. O.·., janvier 1895, p. 474-475)...

On pourrait multiplier les citations et les textes. Nous n'en citons que quelques-uns établissant nettement l'intention que l'on a avouée de faire de l'école laïque une institution anticatholique. Les faits ont prouvé que l'on y avait en partie réussi.

— Nous empruntons le document ci-dessous au *Réveil de Vernon*, 5 juillet 1913 :

La *Fédération des œuvres laïques scolaires et postscolaires d'Indre-et-Loire* vient d'être fondée.

Cette institution avait été préparée dans la L.·. *Les Démophiles*, à la suite du vote, à la première tenue de mai, d'un ordre du jour ainsi conçu :

« La L.·. *Les Démophiles*,

« Considérant que l'esprit des instituteurs profanes devient de plus en plus mauvais au point de vue radical ; considérant que les œuvres laïques ont une tendance à se soustraire à la direction de la F.·. M.·. ; considérant que l'intérêt supérieur de la F.·. M.·. commande de ne pas perdre de vue la préparation de la jeunesse ; considérant que le Conseil de l'Ordre, par sa circulaire du 20 avril dernier, enjoint à toutes les Loges de son obédience de créer dans chaque département une fédération des œuvres scolaires et



postscolaires, décide : 1° De créer sous ce titre profane une fédération dont la présidence devra appartenir au F.·. Besnard (33e), ancien membre du Conseil de l'Ordre ; 2° Que les statuts de cette organisation seront rédigés par des F.·.-M.·. en réunions profanes ; 3° Que la première vice-présidence appartiendra au F.·. Camille Chautemps, aux lieu et place du F.·. Rosier qui se désiste en sa faveur ; 4° Que le secrétariat général devra être occupé par un F.·. ayant au moins le 18e grade ; 5° Qu'en aucune façon les profanes ne devront avoir la majorité dans le bureau. »

Conséquemment, et obéissant fidèlement aux ordres de la Franc-Maçonnerie, la réunion a nommé président : F.·. Besnard (33e); vice-présidents : F.·. Camille Chautemps (32e), et M. Moutier ; secrétaire général : F.·. Proust (18e), ancien conseiller municipal conservateur en Loir-et-Cher, commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, maire radical de Neuillé, juge à Loches ; secrétaire-adjoint : F.·. Oheix (3e) ; trésorier : M. David. Le F.·. Besnard dit que le bureau sera complété (en Francs-Maçons bien entendu) lors d'une prochaine réunion. Une grande manifestation maçonnique est en préparation pour lancer cette œuvre et préparer les élections législatives.

— M. Arthur Gervais écrit dans l'*Instituteur Français*, organe des intérêts de l'enseignement primaire, 25 juillet 1913, p. 438 :

C'est la Politique qui a chassé Dieu de l'Ecole, et non une prétendue évolution philosophique, dans le sens matérialiste, qui se serait faite dans l'esprit des Français et en particulier des instituteurs. Si l'esprit public évolue, au contraire, vers les doctrines spiritualistes — et il y a de fortes raisons pour le croire, — si, inquiet des progrès de la criminalité et surtout de cet état d'anarchie où se débat la société actuelle, et ayant perdu sa foi dans la vertu moralisatrice de la Science, il revient à cette Autorité invisible, celle de Dieu, le meilleur auxiliaire de toute autorité humaine, et sans laquelle toute vie sociale lui paraît impossible, l'Ecole laïque se trouve dans ce cas en désaccord avec les aspirations réelles du Pays ; de là cet arrêt dans son développement, que ses meilleurs amis sont obligés de constater, et son impopularité croissante.

ITALIE. — *Il momento* de Turin, publie l'article suivant dans son numéro du 3 juillet 1913 :

Le Secrétariat National « *pro Schola* », qui représente l'Union populaire des catholiques italiens, communique aux journaux catholiques l'esquisse du programme d'action que les catholiques devront exercer pour la défense de l'école chrétienne contre les attentats continuels et hypocrites que la loi italienne et la Maçonnerie projettent pour ôter à l'Ecole son caractère religieux, et en faire un instrument de parti pour la guerre anticléricale. Le programme en question a été discuté et établi en ses points essentiels dans une réunion tenue à Milan sous la présidence du comte de la Torre, président de l'Union populaire ; réunion à laquelle prirent part les principales



personnalités catholiques qui, depuis des années, emploient tout leur zèle à développer le mouvement scolaire.

Le programme passe d'abord en revue les raisons historiques pour lesquelles les Italiens en général, et les catholiques italiens en particulier, à la différence des autres peuples d'Europe, ont eu tardivement conscience des problèmes scolaires ; ce qui a permis aux partis ennemis de la religion, d'imprimer peu à peu à la législation une direction centraliste, qui l'a mise aux mains du gouvernement, et a produit graduellement le laïcisme. Aujourd'hui, par un ensemble de causes, parmi lesquelles il faut mettre au premier rang la manie désordonnée de laïciser tout l'enseignement public, la conscience des catholiques menacés de perdre toute liberté, toute influence religieuse dans le domaine de l'Ecole, s'est réveillée, et s'insurge contre l'oppression ; elle a créé en Italie un vrai mouvement scolaire, entraînant gouvernement et partis dans une discussion animée des problèmes qui intéressent la culture populaire.

Mais il est nécessaire que ce mouvement soit discipliné, pour que toutes les bonnes volontés et les énergies du bien soient coordonnées en vue du but à atteindre.

« Ce qui est urgent, lit-on dans le programme, ce qui importe avant tout, c'est la *propagande orale et écrite*, ayant pour but d'agiter sans trêve toutes les questions, tous les faits qui se rapportent à l'Ecole ; c'est d'enflammer le cœur du peuple, en lui montrant l'honnêteté de notre programme, qui ne demande point des privilèges, mais la liberté pour les pères chrétiens d'avoir des écoles et des maîtres chrétiens ; sans diminuer en rien l'autorité de l'Etat, qui, dans un gouvernement de forme civile et démocratique, doit être, non pas l'oppresseur des droits inaliénables de l'individu et de la famille, mais le défenseur de ces droits, l'agent qui modère ou accélère l'impulsion dans la vie collective, le gardien et le défenseur de toute liberté.

« En conséquence, nous nous proposons d'instituer des comités de pro-« pagandistes, choisis parmi les *amis de l'école*, c'est-à-dire parmi les per-« sonnes qui se consacrent plus spécialement à l'étude des questions sco-« laires et à l'éducation de la jeunesse ; et nous les convoquerons dans chaque « région, pour une première entente.

« Le but à atteindre est de fonder dans chaque paroisse, ou, si cela n'est « pas possible, au moins dans chaque commune, la *Ligue des pères et des mères « de famille*, ligue dont la vie devra être entretenue par des réunions, par « des conférences et par la presse. Ces Ligues conscientes et disséminées « constitueront les cadres d'une grande organisation de résistance, sur la-« quelle on pourra compter pour un mouvement général et uniforme qui « assurera des conquêtes graduelles ou définitives. Les directions diocé-« saines seront particulièrement invitées à assister au travail de propagande, « et à élire dans leur propre sein des délégués qui représenteront le Secré-« tariat diocésain *pro Schola*, qui devra correspondre avec le Secrétariat « national ».

« La propagande écrite (il s'agit surtout de celle des journaux) ne devra pas être décousue, occasionnelle, restreinte à certains objets, s'occuper de



faits nouveaux ou de nouvelles dispositions arbitraires. Elle devra être continue, persévérante, même dans les journaux hebdomadaires, qui prospèrent dans presque tous les diocèses d'Italie. Ces derniers devront avoir *une rubrique scolaire toujours ouverte, écrite dans un langage très accessible, contenir une partie relative aux questions générales de l'Ecole, et une autre partie relative à l'action locale : statistique scolaire, associations d'instituteurs et leur action, mouvement de propagande, d'organisation, de résistance, et aussi l'appréciation des livres d'étude en usage dans les écoles.* La tâche très importante de la critique calme et vigoureuse de certains livres de classe, et spécialement de ceux qui sont en usage dans les écoles moyennes et normales, doit être confiée surtout à nos journaux quotidiens. C'est une œuvre nécessaire, hautement chrétienne et civique, que de mettre sous les yeux des parents toutes les faussetés, les infamies qui, sous le nom et les apparences de la Science, se trouvent dans les pages de certains textes de philosophie, de pédagogie, d'histoire, que recommandent les autorités supérieures. Une autre critique non moins importante et salutaire, incombe à nos quotidiens ; c'est l'étude ample, sévère, persévérante de toute l'organisation scolaire, afin que le public connaisse le redoutable engrenage du pesant mécanisme étatiste, qu'il voie les graves et multiples dommages de nature variée qui en résultent pour le corps enseignant, pour les élèves, pour les familles, pour la nation. Et pour cela aussi, notre but est de grouper, de la manière qui sera reconnue la plus pratique, les directeurs de tous les journaux du parti catholique, pour une action concrète et systématique sur les problèmes de l'éducation et de l'école.

Le programme s'occupe ensuite de la défense des écoles privées. « Nous devons, dit-il, veiller à ce qu'elles soient les derniers asiles dans lesquels se réfugiera, comme en une protestation incessante et solennelle, le droit de la famille à la liberté de choisir le mode d'éducation de ses enfants. L'isolement dans lequel ont vécu jusqu'à ce jour ces écoles, n'a certes pas été favorable à leur cause. Si à l'esprit libéral de la Loi Casati a succédé assez brusquement, sans transition, le despotisme césarien des pouvoirs exécutifs, qui se sont servis de règlements, de circulaires, de notes pour étouffer la vie des établissements privés, cela est dû en grande partie à l'abandon où ils se trouvaient, privés de toute défense, incapables de toute résistance légitime et vigoureuse. C'est ainsi que des inspections, des rapports sans contrôle ont eu pour résultat fréquent de faire naître des soupçons, de mortifier injustement maîtres et élèves, d'ébranler la confiance du public et de donner une apparence de légalité à de nouvelles dispositions vexatoires.

L'*Association didactique Italienne*, fondée à Rome en 1904, comprit que le temps était enfin venu (et il était même venu tard) d'agiter le problème de l'école privée, et de tenter avec un zèle louable leur groupement. Il y aurait déjà eu des motifs suffisants d'organiser les Ecoles privées : leur perfectionnement mutuel au point de vue moral et didactique, la délibération sur des objets techniques ou légaux, la recherche et le placement d'un bon personnel enseignant. Mais ce qui doit surtout les porter à se liguer, c'est la nécessité de leur propre défense. Et, comme ce problème s'entrelace et se



confond naturellement avec celui de l'éducation, l'organisation nationale que nous proposons (et qui devrait être dirigée par ses propres statuts) ne doit pas se borner aux établissements privés, mais embrasser tous les groupes intéressés à demander et à défendre la liberté de l'Ecole. Cette grande association devrait se donner comme but immédiat de surveiller l'éducation de la jeunesse, de suppléer aux perversions et aux lacunes de l'enseignement dans l'Ecole, au moyen d'établissements subsidiaires. L'un des besoins les plus urgents auxquels on devrait satisfaire serait la création d'hôtels-pensions pour les étudiants des Universités, de la pension-famille pour les élèves des Ecoles moyennes, classiques, techniques, normales, qu'il faudrait établir à côté de chaque Université, et partout où existent des écoles secondaires. Ainsi, grâce à la réunion des forces domestiques et sociales, en attendant des temps meilleurs, nous accomplirons dans la mesure du possible, le grand devoir commun qui s'impose aux familles et aux éducateurs, celui de former aux principes de la religion la conscience et la vie de la jeunesse que les parents confieront à nos soins. Ainsi, nous aurons le spectacle nouveau et magnifique de jeunes gens appartenant aux pensionnats catholiques qui, tout en assistant en masse aux cours des écoles publiques, donneront l'exemple des bonnes mœurs, du respect, de l'étude infatigable.

Grandes lignes du programme. Le Secrétariat termine par l'indication des grandes lignes à suivre pour l'action immédiate qu'il faudra entreprendre en faveur de l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires. En voici les principales :

1° On fondera dans chaque paroisse, ou au moins dans chaque commune, des ligues de pères et de mères de famille pour la défense de l'école chrétienne ;

2° On activera la propagande pour donner à la commune l'autorité sur ses propres écoles ;

3° Le Secrétariat entreprendra la rédaction depuis longtemps attendue d'un opuscule relatif aux patronages scolaires à fonder, en se conformant à la loi du 4 juin 1911 ;

4° On adressera les mêmes exhortations à tous les périodiques et journaux, afin qu'ils agitent continuellement et étudient sous tous les aspects la question scolaire, qui enferme le problème capital de l'éducation et de la morale du peuple.

5° Enfin, pour tout ce qui se rapporte à l'enseignement religieux dans l'école, on a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La commission consultative du Secrétariat national *pro Schola* de l'Union populaire, tout en proclamant de nouveau l'opportunité de reprendre, à l'ouverture de la nouvelle année scolaire, toutes les pratiques nécessaires pour obtenir l'instruction religieuse dans les Ecoles, insiste sur la nécessité d'une agitation immédiate pour réclamer la revision de la législation scolaire, de manière à empêcher toutes mesures arbitraires, de la part du pouvoir exécutif, et à assurer ainsi la dignité et la réelle efficacité de l'enseignement religieux. »

L'Union populaire recommande donc à tous ses adhérents de se mettre immédiatement au travail de propagande en sa faveur ».

— Nous lisons dans la *Stampa*, Turin, 4 juillet 1913 :

L'Union des Dames catholiques italiennes, que préside la princesse Cristina Giustiniani-Bandini, a accueilli avec une vive indignation la dernière délibération du Conseil municipal de Rome au sujet de l'enseignement religieux. Le 1er juillet, le Conseil avait à s'occuper d'une demande de locaux dans lesquels pourrait se donner l'enseignement religieux ; cet enseignement était réclamé par 85 pères de famille. Le Conseil, après une longue discussion, déclara que la demande de concession des locaux était une affaire de règlementation qui devait être résolue par l'Administration, sans qu'il fût nécessaire de faire intervenir le Conseil. Cette fin de non-recevoir fut votée par 52 voix contre 2 ; le Conseil approuva un ordre du jour par lequel il rappelait sa délibération de juillet 1908, et l'interprétait en ce sens que l'enseignement religieux ne pouvait être donné dans les écoles de Rome que sur la demande expresse faite par les pères de famille au Conseil municipal. Il passait donc à l'ordre du jour sur la question des locaux à concéder pour l'enseignement religieux.

A la suite de ce vote, la Présidence de l'Union des Dames catholiques italiennes a adressé au ministre Credaro la lettre suivante :

« Excellence, — Le Conseil municipal de Rome, au mépris manifeste de la Loi, a rejeté la demande régulièrement présentée par les pères de famille en vue d'obtenir des locaux scolaires pour que les enfants y reçoivent l'enseignement religieux. La violation de la Loi n'atteint pas seulement le bon droit des citoyens, mais encore Votre Excellence, qui a déclaré n'avoir pas de devoir plus grand, ni d'autre ambition que de faire observer cette Loi. Les catholiques, sans attendre que d'autres leur rendent justice, sauront se défendre contre les mauvais procédés sectaires et revendiquer la liberté que les petits blocards foulent aux pieds. Quant à nous particulièrement, Dames italiennes, nous n'épargnerons ni fatigues, ni sacrifices, pour sauver à tout prix l'âme chrétienne de nos fils. Néanmoins, nous devons protester contre une violence qu'exerce l'administration civile de la ville catholique par excellence, et par laquelle elle donne l'exemple de l'outrage à une loi où l'on a gardé quelque apparence du respect des droits d'autrui. Nous protestons, pour que le peuple sache ce que signifie la liberté de conscience dans le langage maçonnique, pour qu'il sache mériter et conquérir la vraie liberté. Votre Excellence comprendra le devoir d'assurer aux Dames catholiques, que personne n'est au-dessus des lois, ou elle aura le courage de se déclarer solidaire des Francs-Maçons des Loges capitalistes. Que Votre Excellence dise ouvertement qu'elle repousse notre légitime protestation comme le Conseil municipal de Rome a rejeté la demande régulière des Pères de famille. Que Votre Excellence veuille bien être explicite dans sa réponse, parce que l'Ecole sans Dieu ne doit pas accueillir insidieusement les fils de chrétiens ».



Luxembourg. — L'évêque de Luxembourg vient d'adresser une longue protestation au Directeur de l'Instruction publique contre la suppression de la religion parmi les matières de l'examen pour l'entrée à l'école normale. Il demande la révocation de cette mesure. AIR, 30 juillet 1913.

Saxe. — Nous lisons dans *The Morning Star*, Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1913 :

Le parti du Centre, dans le Royaume de Saxe, vient de publier une brochure où il traite de la nécessité d'une organisation plus forte. Il s'adresse non seulement aux catholiques, mais encore aux chrétiens, pour former un groupe nouveau non-confessionnel, qui aura pour programme la réforme parlementaire, l'amélioration des conditions sociales, qui sont un danger public, et la liberté complète de conscience. Il y est fait allusion à plusieurs de ces lois d'exception qui sont une violation de cette liberté.

L'une de ces lois est d'une grande importance pour les catholiques ; elle oblige les enfants des catholiques à recevoir l'enseignement protestant, partout où ils ne peuvent recevoir l'enseignement catholique, et elle n'impose point cette obligation aux enfants des non-catholiques ; ainsi les enfants des Juifs ou des libres-penseurs peuvent ne recevoir aucune instruction religieuse, s'ils n'ont pas une école particulière. En outre, lorsqu'un enfant catholique continue à recevoir l'enseignement protestant jusqu'à l'âge de douze ans, il est désormais regardé comme protestant, et élevé comme tel. Un grand nombre des catholiques saxons appartiennent à la classe ouvrière ; leur profession les oblige à des déplacements fréquents et prolongés, par exemple au temps de la moisson, et ils sont obligés par la loi de mettre leurs enfants à l'école de la localité où ils sont. Il en résulte que les enfants des catholiques se trouvent rarement en état de recevoir l'enseignement catholique à l'école. On ne possède pas de données statistiques indiquant les effets de ce système, mais on sait que sur 25.055 enfants de catholiques, il y en avait en 1909, 3.465 qui ne recevaient pas l'enseignement catholique.

Suisse. — Dépêche de l'Agence *Roma*, d'après la *Liberté* de Fribourg, 7 juillet :

Suisse. — A la fin de juin, la société suisse des instituteurs a tenu son assemblée annuelle à Kreuzlingen (Thurgovie). La proposition de neutralité de l'association au point de vue politique et religieux, faite par M. Grüber, de Berne, a été repoussée, après une vive discussion par 46 voix contre 26. L'assemblée a décidé de ne pas rendre ce vote public. — AIR, 9 juillet 1913.

Esperanto

France. — La *Critique du Libéralisme* publie dans son numéro du 15 juillet, p. 525, sous le titre *L'Espéranto dans les offices reli-*



gieux, quelques documents auxquels nous empruntons les passages suivants :

On lit dans la *Semaine religieuse* de Nice, 27 juin: Le groupe esperanto-catholique de Nice organise pour le dimanche 29 juin, à trois heures précises, en l'église Notre-Dame, une nouvelle cérémonie esperanto-religieuse avec cantiques ot sermon en esperanto. Constatons, en passant, le bon travail accompli pour la propagation de la langue internationale par le groupe esperanto-catholique depuis sa récente fondation, quelques mois à peine, et votons-lui félicitations et succès encore plus grands pour l'hiver prochain, ce qui n'est pas douteux.

La *Semaine Religieuse*, de Nice, ajoute :

Il n'y a pas qu'à Nice où l'Eglise a introduit l'esperanto dans ses offices. Voici les dernières nouvelles reçues d'Angleterre : Au récent Congrès britannique espérantiste, les offices religieux de la charmante cité d'Eastbourne eurent lieu en esperanto. La cérémonie du dimanche à Holy Trinity Church fut particulièrement remarquable, et le sermon en esperanto du R. H. Bond fut très écouté. Le duc de Connaught patronnait officiellement le Congrès, et l'évêque de Chichester avait accordé sa bienveillante autorisation pour l'emploi de l'esperanto au cours des offices.

Cette note appelle deux réflexions afin d'éviter toute confusion : le duc de Connaught est Grand Maître de la Franc-Maçonnerie, et l'évêque de Chichester est anglican et non pas catholique, comme le laisserait supposer la forme donnée à la note de la *Semaine Religieuse* de Nice.

La *Critique du Libéralisme* signale encore des articles favorables à la langue universelle par le P. Odon de Ribemont, O. M. C., dans les *Etudes Franciscaines*, avril-mai 1910, et par le P. Condamin, S. J., dans les *Etudes*, 5 décembre 1910, à propos du livre de M. G. Gautherot. M. l'abbé Barbier ajoute avec juste raison :

La Franc-Maçonnerie appuie l'esperanto de toutes ses forces... Ce projet d'une langue internationale servirait-il ses desseins, et les partisans de celui-ci favoriseraient-ils, à leur insu, tout d'abord en prêchant pour cette langue, des infiltrations d'un nouveau genre ? Nous sommes de ceux qui le craignent.

Cette note était écrite lorsque nous lisions dans la *Critique du Libéralisme*, 1er août :

Un de nos abonnés bien informé signale que l'évêque de Chichester est un évêque anglican, que Holy Trinity Church est une église anglicane, et que le R. H. Bond est donc probablement anglican.



Sont-ce là des modèles à donner aux catholiques pour leur persuader que l'Eglise introduit l'Esperanto dans ses offices ?

SUISSE. — Nous lisons dans un organe maçonnique allemand :

— L'assemblée annuelle des FF.·. qui font partie de l'*Espéranto Framasona* aura lieu le 30 août, à 8 heures du matin, dans le local de la Loge *l'Espérance*, de Berne, pendant le 9e Congrès international espérantiste. Pour la première fois, avec le consentement de la Grande Loge suisse l'*Alpina*, le Rituel aura lieu également en Esperanto.

— *Universala Framasona Ligo.* — Un certain nombre de Francs-Maçons distingués lance l'appel suivant : « Depuis des siècles, la Franc-Maçonnerie du monde entier, en divers camps ou groupes, se partage la tâche de travailler à la construction d'un temple, ou plutôt à la taille des pierres. Séparée par toutes sortes de différences, qui sont souvent de pure forme, elle n'a pu malheureusement, jusqu'à ce jour, travailler avec union à réunir les pierres taillées pour la construction du Temple qui doit enfermer tout l'Univers, bien que tous aient dans l'âme le même idéal de l'Art Royal. Le cœur doit saigner à tout Frère qui a une vision claire, qui conçoit avec justesse les idéals maçonniques, quand il contemple les abîmes qui rendent impossible un travail commun de tous les FF.·.. Cet état de choses a duré assez longtemps, et pendant assez longtemps on s'est livré à des considérations théoriques sur une union plus étroite de toutes les Grandes Loges. Il est temps maintenant de chercher les moyens de nous rapprocher. Un grand nombre de FF.·. de tous les Rites et de tous les pays sont arrivés à l'idée qu'on ne peut atteindre au but désiré que par une union mondiale absolument neutre. C'est pour cela que sera fondée à Berne, le 30 août 1913, l'*Universala Framasona Ligo*... Dans cette Ligue, chaque Fr.·. conserve toute sa liberté. Cette Ligue est neutre, en ce qui concerne la race, la religion, la nationalité, le rite et la langue. Les travaux préparatoires sont terminés ; il y a un projet de statuts. La cotisation annuelle est de 2 marks. La Ligue aura pour organe officiel le *Bulletin international des relations maçonniques*, à Neuchâtel ».

Cet appel est accompagné d'une exhortation donnant l'adresse du Fr.·. Barthel, qui s'est fait l'apôtre du mouvement maçonnique espérantiste pour l'Allemagne, et qui se termine : 1° par la recommandation d'apporter ses insignes maçonniques ; 2° par quelques vers qui doivent être fort beaux dans leur langue.

Franc-Maçonnerie

ALLEMAGNE. — Nous empruntons quelques passages significatifs à un article paru récemment dans un journal maçonnique allemand. L'auteur semble nous y indiquer que la Maçonnerie allemande va sortir de sa torpeur conservatrice et participer à l'activité qui pousse le peuple allemand dans toutes les directions.



« Nous sommes Allemands, dit l'auteur, et nous devons avoir le courage de reconnaître que nos Loges allemandes, comme produits du sol allemand, sur lequel elles ont poussé, possèdent les vertus précieuses de l'Allemand... Mais aussi qu'elles ont des défauts, qui sont: le manque d'indépendance politique, le manque de rapide initiative pour aller en avant vers un but bien défini et le manque de confiance légitime de soi. Nous attendons toujours des Bismarck, pour faire faire un pas de plus au bon Michel, en le poussant avec l'impétuosité sûre de la victoire. Ce manque d'indépendance politique, nous le retrouvons dans nos Loges, nous voyons la Maçonnerie allemande se donner le travail le plus pénible pour maintenir l'usage de fermer la porte à la religion et à la politique.

« Mes Fr.·.,cela doit-il durer ? Ne faut-il jamais espérer que nos Loges en viendront à se dire qu'elles ont des devoirs envers le pays, qu'elles doivent rassembler tous les éléments nécessaires, non seulement pour l'éducation de l'individu, mais encore pour l'éducation de notre peuple, en vue de lui donner l'esprit d'indépendance ?...

« Puisse venir un temps où la collaboration de tous les amis de notre peuple allemand, en vue d'un but conçu avec indépendance et pleine conscience, ne sera plus un épisode passager (comme le fut le relèvement de l'Allemagne en 1813) mais un état durable. Et puisse-t-on dire alors que ce furent les Francs-Maçons allemands qui ont contribué à atteindre ce but, en marchant en tête comme des pionniers, vers cette fin bien déterminée . »

— Le journal *Anhalt-Staatsanzeiger* de Dessau contient dans son numéro du 24 avril, sous la rubrique *Franc-Maçonnerie* les détails qui suivent :

« Il y a peu de temps, ainsi qu'on nous a prié de l'annoncer, il s'est formé à Dessau un cercle dénommé *Sirius*, dépendant de la Ligue Maçonnique *Au Soleil Levant*, de Nuremberg ; il s'agit d'une véritable sécession maçonnique, dont les adhérents se proposent de réaliser les idéals maçonniques par d'autres voies que celles que suivent les Grandes Loges. La Maçonnerie actuelle a besoin d'être réformée. La nouvelle Maçonnerie *Au Soleil Levant* vise à établir l'unité de tous les systèmes, et en même temps la pureté de la Maçonnerie primitive, sous la direction d'une entière liberté de croyance, de conscience et d'esprit ». En outre, la Maçonnerie *Au Soleil Levant* n'aurait rien à voir avec le monisme, le déisme, et autres *ismes* (*sic*) et elle ne serait point dirigée contre la Maçonnerie existante.

— Il a été maintes fois proposé, dans des Loges ou Grandes Loges, de rédiger des listes des F.·. qui en font partie. La chose est d'usage courant aux Etats-Unis et en Angleterre ; il n'en va pas de même sur le continent, les propositions de ce genre sont immédiatement et vivement repoussées. On l'a vu en Suisse ; nous en citerons un autre exemple :



A la 9e réunion libre des Vénérables de Saxe-Thuringe, tenue à Altenberg dans la Loge *Archimède aux trois planches à tracer*, le 1er juin 1913, la proposition a été faite de dresser et de publier (herausgeben) la liste de tous les FF.·. faisant partie des Loges de cette région. Cette proposition a été rejetée pour des raisons financières, et aussi pour des raisons de convenance.

Cf. *Revue* 1913, t. V, p. 2443.

— Nous empruntons les nouvelles suivantes aux journaux maçonniques allemands :

Le 29 juin 1913 a eu lieu la consécration solennelle de l'édifice que s'est fait construire la Loge *Stein an der Alle* (Pierre sur l'Alle). A l'occasion de cette cérémonie, la Loge a adressé au prince Frédéric-Léopold, protecteur de la Grande Loge Nationale, un télégramme de bienvenue, auquel Son Altesse a répondu en faisant connaître qu'il avait offert à l'administration de la guerre tout son palais, avec ses salles et salons spacieux pour en faire un hôpital.

— Le Président du Comité d'organisation pour la fête commémorative de la Bataille des Nations (bataille de Leipzig), le Fr.·. Cl. Thienne, a pourvu à ce que la Maçonnerie y fût représentée en assurant vingt-cinq bonnes places aux Vénérables allemands qui font partie de l'Union des Vénérables de Saxe et Thuringe. Seize de ces places sont retenues pour les Vénérables de la Ville de Leipzig.

— Il s'est fondé un cercle maçonnique dans le territoire du protectorat allemand de Tsing-Tau, à Kiao-Tchéou, avec l'autorisation de la Grande Loge Nationale des Francs-Maçons allemands. Ce cercle est sous l'obédience immédiate de la Loge *Zur Goldenen Kugel* (Au Globe d'Or) de Hambourg.

— A en juger d'après les apparences, il y aurait lieu de distinguer trois Maçonneries différentes, 1° La Maçonnerie anglo-saxonne (Grande-Bretagne, possessions britanniques et Etats-Unis) ; 2° La Maçonnerie allemande (Empire d'Allemagne) ; 3° La Maçonnerie latine (France, Italie, Portugal, Espagne ; tout le reste du bassin de la Méditerranée, et toute l'Amérique de langue portugaise et espagnole). Cette division géographique correspondrait à des différences, à des nuances politiques, religieuses, sociales, etc.

Nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion de montrer que cette différence n'est qu'extérieure, superficielle ; la Maçonnerie a partout le même caractère, les mêmes tendances. Par exemple la Maçonnerie allemande qui passe pour respectueuse des pouvoirs établis et du Christianisme, va nous apparaître comme la digne sœur de la Maçonnerie anglo-saxonne et de la Maçonnerie latine. On peut leur appliquer les vers d'Ovide :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.



En ce qui concerne l'Allemagne, nous prierons d'abord les lecteurs de se reporter aux indications déjà données par la *Revue*, particulièrement dans les numéros du 20 mai 1913, p. 1565; et du 20 juillet 1913, p. 2357, où l'on donne le commencement de l'article et où l'on promet de revenir sur ce point. Nous sommes en mesure de donner aujourd'hui cette étude entière qui établit d'une manière irréfutable cette unité des tendances maçonniques. La Maçonnerie allemande se sentant serrée de près, a tenté une réplique, et s'est attiré ainsi une nouvelle et définitive démonstration.

L'Allgemeine Rundschau, revue hebdomadaire, qui paraît à Munich, sous la direction de M. le Docteur en droit H. Brauweiler, a publié, le 12 avril 1903, l'étude dont nous parlons plus haut et, le 26 juillet de la même année, la réponse aux dénégations d'une feuille maçonnique. Ces deux articles sont un peu longs, mais si nourris de faits, qu'il n'est guère possible de les résumer. Nous nous bornerons à supprimer, quoique à regret, les considérations générales du début.

Nous reprenons les deux derniers paragraphes du 20 juillet (*loc. cit.*) :

LE DANGER MAÇONNIQUE

Les Francs-Maçons allemands, comme les Francs-Maçons de tous les pays, combattent l'Eglise catholique par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. On en a eu les preuves suffisantes en ces dernières années à l'occasion de l'Encyclique *Borromæus* et du serment antimoderniste. L' « Œuvre de secours » montée par la Société Kraus, « pour aider les victimes du serment antimoderniste » a reçu l'appui financier de nombreuses Loges.

Au point de vue de l'intervention dans la politique, les Loges allemandes restent fort en arrière de la Franc-Maçonnerie latine. En particulier, dans les deux Parlements de Berlin, la Franc-Maçonnerie n'a aucune importance. Les Loges de la Vieille Prusse ont secondé la politique suivie par le Gouvernement, et c'est surtout en Alsace-Lorraine et dans la Prusse Orientale qu'on les voit à l'œuvre. Dans l'Allemagne du Sud, surtout à Bade et en Bavière, on ne saurait méconnaître la part des Loges à la formation du Bloc rouge. Il ne faut pas non plus oublier que les tentatives de rapprochement avec la Maçonnerie française ont été appuyées avec ardeur par les Loges de l'Allemagne du Sud. Mais on peut dire d'une manière générale que c'est surtout dans les administrations communales et dans les affaires locales, que l'action des Loges se fait sentir.

Comme les circonstances politiques où se trouve l'Empire allemand ne permettent pas aux Loges une action politique bien étendue, l'impulsion créatrice des FF.·. a cherché un autre terrain pour s'exercer ; cette tâche, c'est d'enseigner au monde profane la conception maçonnique du monde. A cette tâche, *l'Union des Francs-Maçons allemands* s'est consacrée avec une ardeur extraordinaire. Voici comment elle procède.



1° *Propagande pour gagner aux Loges des affiliés laborieux et zélés.* Des écrits apologétiques sont lancés dans la circulation, mis en vente, distribués dans les cabinets de lecture et les bibliothèques de prêts. La doctrine maçonnique est prêchée aux profanes en des conférences publiques qui, généralement, se rattachent à des créations maçonniques. La presse publique est régulièrement alimentée d'articles de propagande maçonnique. Le bureau de travail de *l'Union des Francs-Maçons allemands* annonçait récemment qu'en deux ans, il n'avait pas paru moins de 420 articles dans la presse (bien entendu la presse libérale). Il faut, dit le docteur Bischoff, attirer d'abord dans les Loges ceux qui donnent la lumière au peuple ; écrivains de tout genre, hommes du monde et hommes de science, professeurs d'Universités, journalistes, auteurs dramatiques, romanciers, etc. Il est à remarquer que les Loges contiennent une forte proportion d'instituteurs en exercice, environ 4 % de la totalité de la Maçonnerie ; en 1907, parmi les 1.200 Vénérables en fonction, il n'y avait pas moins de 298 instituteurs ou professeurs, soit un quart du nombre total.

Dans ce même ordre d'idées, il faut mentionner l'œuvre de mission auprès de la jeunesse académique, à laquelle les Maçons attachent une grande importance. Un exemple montrera comment on s'y prend : Le 30 avril 1912, le Fr.·. Karl Weiss de Constance (curé, vieux-catholique de la ville), fit à Erlangen, dans la Loge *Germania zur deutschen Treue* (Germania à la Fidélité allemande) une conférence sur ce sujet : « *l'Eglise catholique, sa lutte contre la Franc-Maçonnerie, et comment celle-ci doit se défendre* [1] ». Le groupe local des Francs-Maçons de *l'Union des Francs-Maçons allemands* avait invité de nombreux profanes ; et, en effet, on y vit les membres de deux Corporations, au grand complet, de jeunes officiers, des fonctionnaires supérieurs et subalternes, des instituteurs, des ingénieurs, des techniciens, des négociants, des industriels. On avait aussi invité quelques jeunes savants des Ecoles supérieures ; ils prirent une part fort active à la discussion. On peut regarder comme un succès cette première tentative pour entrer en contact avec des gens de formation intellectuelle analogue. Les Corporations d'Etudiants, au moment du départ, demandèrent qu'on mît à leur disposition des livres propres à leur faire mieux connaître la Maçonnerie. (Cette conférence avait intéressé et enthousiasmé les jeunes académiciens (*Bauhütte* 1912, n° 25).

2° *Influence sur l'éducation de la jeunesse.* L'effort pour gagner les instituteurs en exercice et les affilier s'explique tout naturellement par le désir de faire entrer les idées maçonniques dans l'esprit de la jeunesse. Les Francs-Maçons sont partisans déclarés de l'enseignement simultané, et, dans les Loges, on les exhorte à défendre partout et de toutes les manières cet enseignement. Cela n'a rien de surprenant. Les Francs-Maçons soutiennent pratiquement les établissements interconfessionnels qui ont pour but l'éducation (Jardins Frœbel, patronages de garçons et de filles Schmid-Schwarzenberg), il faut aussi mentionner l'Ecole impériale d'escrime, fondée par le Franc-Maçon Nadermann. La création la plus récente est celle des *alum-*

1. Voir la *Revue*, 1912, t. II, p. 697.



nats neutres d'écoliers. Le premier fut fondé à Lörrach, en septembre 1911 ; puis des maisons interconfessionnelles pour les jeunes filles, pour les étudiants, pour les apprentis, les jeunes négociants, techniciens, artistes, sont en projet. Les organisations interconfessionnelles pour l'utilité de la jeunesse sont en très grande faveur auprès de la Maçonnerie.

3° *Influence exercée sur l'éducation du peuple.* — On connaît les rapports intimes qui existent entre la Loge et la Grande Société en vue de propager l'éducation dans le peuple. On peut citer, sous la direction intellectuelle de Francs-Maçons connus, la Société Comenius ; la Fondation commémorative des poètes allemands, l'Union des Amis de Herder, à Strasbourg ; la Société Pestalozzi, à Zurich. Le bureau du Cartel des Unions libres d'éducation populaire comprend un grand nombre de Maçons actifs. A Leipzig et dans d'autres localités, sont organisés des cours populaires et des soirées populaires récréatives. La grande institution d'éducation populaire de Fürth est une œuvre maçonnique pour les profanes.

Parmi les œuvres d'éducation populaire, la propagande pour la Libre-Pensée est manifestement une de celles qu'on doit mettre à l'actif de la Maçonnerie. Les frères Ernst et Auguste Horneffer, si connus, sont des Francs-Maçons et trouvent dans le monde maçonnique un appui empressé. Le Fr.·. docteur Ernst Horneffer, dans une conférence qu'il fit le 14 février 1912 devant une Loge de Berlin, rapportait qu'avec l'appui d'un grand nombre de partisans de ses idées, appartenant aux trois Loges de Munich, il avait entrepris depuis plusieurs années de faire, le dimanche, dans des localités écartées, des conférences maçonniques (c'est-à-dire de Libre-Pensée), mais sans y faire connaître la source réelle de ses idées, devant un auditoire comptant des milliers de personnes appartenant à toutes les classes de la population. (*Herold* 1912, p. 105) [1].

Il n'est pas facile, pour le non-maçon, de se rendre compte jusqu'à quel

1. Une assertion extrêmement significative est celle que fit le même Fr.·. Ernst Horneffer, en janvier 1912, à l'occasion d'une conférence du pasteur protestant Jatho au Kindlkeller de Munich. Il représentait la religion des Francs-Maçons, la religion de l'Humanité, combattue par les Cléricaux, comme « étant la véritable religion de l'Europe ; cette religion, c'était l'esprit artistique de l'Hellénisme uni avec l'esprit social du Christianisme ». Ce qu'il y a derrière l'esprit artistique de l'hellénisme est bien connu de tous ceux qui ont suivi le travail depuis des années centralisé à Munich, en vue de propager le « libre » esprit de la nudité grecque et de la culture du nu, en opposition systématique avec les idées chrétiennes de moralité. L' « esprit artistique de l'Hellénisme » est caractérisé par certains excès qu'on a vus dans les expositions, par les apothéoses de la chair qu'on a lues dans certains journaux et certaines publications de librairie, par les tentatives sans cesse renouvelées d'offrir au public des danses en état de nudité, par les spécialités que poursuit systématiquement le « Théâtre artistique ». On savait depuis longtemps qu'il y avait en cela de la méthode et du système. Le Fr.·. Ernst Horneffer a fait connaître le premier de quel côté soufflait ce vent-là.



point ces tentatives agissent, parce que les Loges couvrent du voile épais du mystère l'ensemble de leur œuvre. Et l'on doit dire : *Le danger maçonnique* consiste beaucoup plus encore dans ce secret, dans l'impossibilité de contrôler l'activité des Loges, que dans ces efforts eux-mêmes. La Maçonnerie est une *société secrète* parce qu'elle a pour principe de cacher sa composition, de ne point laisser connaître ses membres, et de dérober au regard son action. Elle ne saurait détourner d'elle la qualification de société secrète, alors même qu'elle ne réaliserait pas entièrement l'état de choses défini par la législation pénale comme constituant la société secrète. Il est juste de reconnaître que plusieurs Maçons, surtout de ceux qui prennent part au travail de propagande, se déclarent aujourd'hui publiquement Francs-Maçons. Mais le gros de la Maçonnerie n'est point connu du public. C'est à ce fait que tient le succès de l'action maçonnique. La méthode maçonnique consiste en ce que, dans la Loge, les membres reçoivent l'exhortation d'agir en dehors de la Loge, et que cette action personnelle de gens dont l'affiliation maçonnique n'est point connue, donne des résultats plus importants que si les fils qui les rattachent à la Loge étaient visibles. Cela s'applique aux entreprises de nature politique tout comme à celles qui s'accomplissent dans le domaine de l'éducation de la jeunesse et de la formation du peuple. En particulier, l'on reconnaîtrait dans bien des circonstances qu'il a été possible à la Maçonnerie d'acquérir de l'influence dans les institutions et unions profanes, pour les mettre au service de la Loge, et qu'on a pu en signaler les acteurs comme appartenant à la Loge. Il faut dire aussi que les efforts faits pour *se faufiler* dans les organisations — car on ne peut employer une autre expression — les efforts faits, disons-nous, pour donner à la Loge la direction secrète de ces institutions, en cachant soigneusement la qualité de Maçon, révèlent une regrettable indifférence en fait de franchise et d'honnêteté.

Le secret gardé, en ce qui concerne l'affiliation à la Maçonnerie, a encore pour effet — au point de vue de la raison d'Etat et de la morale publique — de lui donner une influence fâcheuse dans les débats judiciaires, dès qu'il s'agit d'affaires personnelles. A la tactique qui consiste à placer dans tous les postes importants des personnalités dévouées à l'idée commune, vient s'ajouter l'obligation de la solidarité « fraternelle », obligation qui a une portée très étendue. Et ici fait presque entièrement défaut la possibilité de contrôle de la publicité, qui pourrait réfréner les abus. On peut à bon droit qualifier de fléau public, le favoritisme exercé par les Loges. On en trouve les traces dans toutes les branches des services publics. On affirme que certaines catégories de fonctionnaires se recrutent exclusivement parmi les Francs-Maçons, que les candidats qui veulent se faire nommer, et les employés qui veulent faire leur chemin, sont obligés de s'affilier à la Loge. On ne saurait s'imaginer à quel point l'influence maçonnique s'impose dans les administrations municipales. La Bavière fournit depuis plusieurs décades des exemples de cette domination maçonnique ; on pourrait en dire autant de maintes villes de la province rhénane et de la Westphalie.

Il y a encore un domaine de la vie publique et légale où les influences



secrètes de la Loge et de la solidarité fraternelle secrète trouvent à s'exercer de la manière la plus fructueuse : c'est la procédure. Que l'on songe à ce qui peut résulter de l'existence de relations fraternelles entre le juge et l'une des parties du procès, entre le juge et l'accusé dans un procès criminel, entre le juge et les jurés, les représentants du ministère public, les experts, les témoins. L'on voit, par là, que l'union secrète de la Maçonnerie introduit dans toute la vie publique le danger de la corruption. Pourquoi les hommes qui occupent des charges à responsabilité, pourquoi ceux qui ont pour devoir de veiller à la moralité publique se préoccupent-ils si peu d'un tel état de choses ?

Lorsque les Maçons nous combattent, ils ne font qu'exercer leur droit, et nous ne saurions les en blâmer. Mais nous devons exiger formellement que, pour eux comme pour nous, la lutte ait lieu la visière levée, avec des armes honorables. Dans la séance du Reichstag du 5 novembre 1875, un orateur glorifia sur un ton solennel « le grand principe de la publicité, que nous « devons faire prédominer de plus en plus dans toutes nos institutions pu- « bliques. Une Société qui fuit la publicité n'a aucun droit à l'existence. « Une Société ne doit rien accomplir qui ne soit accessible aux regards de « tous ; elle doit mettre son honneur à vivre à la grande lumière de la publi- « cité ».

L'homme qui parlait ainsi, le député, docteur Schultz-Delitzsch, était lui-même Franc-Maçon ! Par malheur, ses FF.·. n'ont pas jugé à propos de se rendre accessibles à cette publicité.

(*Allgemeine Rundschau*, de Munich, nº 15, du 12 avril 1913, pp. 293-294.)

Le danger maçonnique (*suite*)

Les Loges de Munich ont fait paraître dans le journal *Münchner Nachrichten* (nº 343 du 8 juillet 1913), au sujet de l'article précédent, une déclaration conçue dans des termes qui ne permettent pas de la reproduire textuellement. Dès lors, au lieu d'entreprendre une polémique contre les Loges de Munich, je préfère offrir aux lecteurs de l'*Allgemeine Rundschau*, une exposition plus détaillée encore de la réalité.

« 1º Cet article, disent les Loges, part de la présupposition fausse, que « l'*Union des Francs-Maçons allemands* combat toute croyance liée à des « dogmes, et le fait d'après une conception antichrétienne du monde ».

Les Loges de Munich auraient dû se faire expliquer par le Fr.·. Ernst Horneffer si la Franc-Maçonnerie ne représente pas une conception particulière du monde, la conception humanitaire, qui est essentiellement antichrétienne et en opposition, surtout, avec la conception catholique du monde. En présence des milliers de passages pris dans la littérature maçonnique, où cette conception est qualifiée d'erreur, l'assertion des Loges de Munich fait l'effet d'une raillerie à l'adresse du public.

2º ...« L'assertion que la Franc-Maçonnerie aurait exercé une influence « effective dans le Kulturkampf, est une affirmation sans preuve ».

Les faits suivants serviront de réponse.



La guerre contre l'ordre des Jésuites fut organisée par le Congrès protestant de Darmstadt, au commencement d'octobre 1871, sous la direction du Grand-Maître de la Maçonnerie, le professeur Bluntschli. A côté de lui, des postes bien en vue dans l'Union protestante étaient occupés par les FF.·. Schenkel, Holtzmann et Zittel, de Heidelberg ; l'archiprêtre (Oberpfarrer) Schwarz, de Gotha ; les professeurs Baumgarten, Holtzendorff, Sydoro, de Berlin ; les pasteurs Melle et Marchot, à Brême, et MM. Seydel et Schiffmann. Lorsque l'épiscopat de Prusse répondit à la résolution du Congrès protestant par une déclaration formelle en faveur des Jésuites, le Fr.·. Bluntschli composa une réponse qu'il envoya à la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*. Au commencement de 1872, le Fr.·. Bluntschli reçut d'un grand nombre de villes allemandes la prière de venir faire chez elles des conférences publiques sur des sujets relatifs au mouvement religieux contemporain, et, en particulier, sur la question des Jésuites, et les rapports entre Rome et l'Allemagne. Bluntschli déféra à ces demandes et fit des conférences, par exemple à Carlsruhe, à Bade, à Mannheim, à Cologne, à Elberfeld, à Krefeld, sur l'*Ordre des Jésuites et l'Empire allemand*. Les Loges de ces villes se chargèrent des préparatifs et lui ménagèrent un accueil si favorable que Bluntschli en fait mention avec fierté dans son journal, à propos de la Loge de Bade. (*Denkwürdiges aus meinem Leben* (Souvenirs autobiographiques, t. III, p. 292). Lorsque fut crée le mouvement de pétition contre l'Ordre des Jésuites, la *Bauhütte* du 13 avril 1872, publia un encouragement, une « sommation » en règle :

« On espère que tous les FF.·. maçons ne se borneront pas à signer eux-« mêmes la pétition, mais encore qu'ils emploieront tous les moyens pour « faire signer et répandre les feuilles mises en circulation dans le but d'ob-« tenir l'expulsion des Jésuites, les pires ennemis de la tolérance et de la ci-« vilisation, les corrupteurs de la morale, les agitateurs hostiles à la paix, à « la liberté et à la patrie, les ennemis jurés de la Franc-Maçonnerie. Nous « regardons comme notre devoir de recommander ici-même aux FF.·. l'ac-« complissement de cette tâche [1] ».

Le Grand-Maître de la Grande Loge de Hambourg, le Fr.·. Glitza, dans sa circulaire d'août 1872, insista expressément sur le devoir des Francs-Maçons, de prendre part au Kulturkampf : « Ce combat nécessaire est, « par sa nature même, une lutte individuelle ; ce n'est pas la Loge qui doit « se présenter comme combattant, c'est uniquement chacun des Francs-« Maçons qui doit le faire individuellement ; la tâche de la Loge est de faire « les préparatifs en vue de cette lutte décisive... J'en suis fermement con-« vaincu, mes FF.·., la Fraternité maçonnique gagnera d'autant plus en « considération et en étendue, qu'elle déploiera une activité plus efficace, « particulièrement si elle sait agir sans bruit et même d'une manière secrète « pour réaliser des objets importants, et elle deviendra une puissance réelle, « alors qu'elle s'est contentée jusqu'à ce jour d'en avoir l'apparence exté-« rieure ».

1. Voir la *Revue*, 1912, t. II, p. 1278.



De plus, lorsque l'on déclare que la participation des Loges à la formation du Bloc-rouge, « n'est pas mieux démontrée », on fait là un aveu qui doit être accueilli avec gratitude.

3° « Rien n'est plus inexact, plus contraire à la réalité que le tableau de « la Franc-Maçonnerie, tel que le fait le docteur Brauweiler, surtout dans « la dernière partie de son article, où il parle du secret maçonnique ».

Or, je n'ai rien dit de ce que les Francs-Maçons appellent leur « secret maçonnique ». Cela est une question à laquelle le grand public est absolument indifférent. J'ai parlé d'une Société secrète, de l'impossibilité d'exercer un contrôle sur l'action des Loges, de la volonté d'être, par principe, une société dont les membres ne sont point connus, et de tout ce qui a trait à l'œuvre des Loges. Je n'ai rien à retirer de tout cela. J'ai cité les paroles du docteur Schultz-Delitzsch : « Une Union qui redoute la publicité n'a « point droit à l'existence ». La Franc-Maçonnerie fuit la publicité. En dehors de la Loge, il n'y a dans notre pays aucune Union qui fasse des efforts aussi inquiets et systématiques pour se tapir dans les ténèbres, qui non seulement veuille que ses membres ne soient point connus, mais encore leur fait un devoir de taire leur affiliation. Nous avons parfaitement le droit de qualifier de Société secrète une pareille organisation. Si la Maçonnerie ne veut pas présenter ce caractère, il lui est aisé de s'en défaire. Pourquoi ne le fait-elle pas ?

4° « Lorsque le docteur Brauweiler prétend que la Franc-Maçonnerie « allemande développe le fléau du favoritisme, il tient un langage absolu- « ment indigne, un langage qui ne peut s'expliquer que par la haine inson- « dable que le cléricalisme professe à l'égard de la Franc-Maçonnerie ».

C'est une chose digne de remarque que la même conviction existe dans des milieux non cléricaux. Il n'est pas jusqu'au prince de Bismarck lui-même, qui n'ait dû reconnaître qu'il n'a rien pu faire contre « l'influence secrète » de la Franc-Maçonnerie dans les questions de personnes [1]. Le président supérieur de la province du Rhin, M. von Kleist-Retzow, s'est vu forcé d'exiger la communication annuelle des listes de membres des Loges Rhénanes, pour « se défendre contre le système de recommandations et de protections ». Comment, d'ailleurs, la Maçonnerie allemande pourrait-elle prétendre à une pureté angélique sous ce rapport, alors que ses amies, les Loges de France et d'Italie, se livrent, sous la protection du secret, à une véritable orgie de recommandations et de favoritisme. Qu'on se rappelle seulement le scandale des fiches dans l'armée française sous le ministère André, et ce qui s'est passé tout récemment en Italie.

1. Les lecteurs de la *Revue* n'auront sans doute pas oublié l'anecdote si caractéristique rapportée d'après l'*Avvenire d'Italia* et les mémoires de Bismarck. On y voit celui-ci essayant en vain d'obtenir de Guillaume le rappel du F∴ Brassier de Saint-Simon, ambassadeur de Prusse à Florence, où il compromettait la politique bismarckienne par sa sotte crédulité. Mais Guillaume I[er] était Maçon, et la solidarité maçonnique lui interdisait de causer le moindre ennui à un F∴ (Note de la R.).



5° « Enfin, quand on prétend que la solidarité maçonnique nuit à l'administration de la justice en Allemagne, on ne se borne pas, par cette monstrueuse accusation, à faire à la Maçonnerie allemande une injure grave et dépourvue de tout fondement ; mais, en outre, on porte atteinte à la considération que mérite la magistrature allemande. Le docteur Brauweiler n'a pas honte de parler ainsi des juges, jurés, organes du ministère public, experts et témoins qui, selon lui, introduiraient une véritable corruption dans la vie publique parce qu'ils appartiennent à la Franc-Maçonnerie ! Le langage du docteur Brauweiler tend à faire entendre en propres termes que, selon lui, les Francs-Maçons cherchent à se rendre des services mutuels en parlant contre leur serment, contre leur conscience dans les procès criminels. Cette attaque est si vile, si monstrueuse, qu'il est vraiment au-dessous de notre dignité de dire un mot de plus, et qu'il suffit de dédaigner, d'aussi laides calomnies ».

Si les gros mots avaient une valeur démonstrative, je devrais être terrifié. Mais, c'est justement l'exagération de cette appréciation qui doit faire hésiter un jugement sain. C'est vraiment une belle impudence que d'imputer à la Franc-Maçonnerie des procédés qui ont pour effet de « déconsidérer la magistrature allemande ». La majorité des magistrats allemands n'appartient pas à la Maçonnerie, et, dans les milieux judiciaires, on professe à l'égard de la Maçonnerie une très faible sympathie. Pour étayer ma critique, les faits me suffisent ; ils prouvent que les gens qui participent à un procès peuvent être influencés subjectivement dans leur attitude par des relations « fraternelles » intimes, et qu'un état de choses fâcheux en résulte pour le public, lorsque de telles relations sont complètement soustraites au contrôle public, qui connaît, qui doit connaître et apprécier toutes les relations personnelles. Il est impossible d'opposer une contradiction à tout ce qui précède. Mais, quand cette contradiction est exprimée dans la forme que lui donnent les Loges maçonniques de Munich, on doit leur rappeler que des accusations très graves ont déjà été formulées au grand jour de la publicité, et que la Franc-Maçonnerie ne s'en est point disculpée. Ainsi, en 1877, un haut fonctionnaire de la justice, le docteur Karl Tornow, a déclaré dans un journal très lu que, pendant qu'il était en fonctions à Berlin, il n'a pas vu moins de quatre graves procès criminels où les FF. ·. jurés ont tout simplement acquitté le Fr. ·. accusé et convaincu de la faute. Il a ajouté textuellement : « Pour ma part, je suis fermement décidé, dans le cas où j'aurais le malheur de comparaître devant des jurés, à qualifier publiquement de gredins (Schufte) ceux d'entre eux qui appartiendraient à la Maçonnerie, et je les prendrais en horreur. Qui peut compter sur un jugement impartial, sur la justice, alors que de pareilles bassesses sont non seulement possibles, mais encore fréquentes ? Alors, toute justice disparaît, et les juges ne sont plus que des comédiens ».

Dans la *Sachsische Volkszeitung* (journal populaire de la Saxe) n° 273, du 1er décembre 1911, on rapporte le cas suivant de l'autorité secrète exercée sur la magistrature par la Maçonnerie :

« Un Franc-Maçon était cité devant le tribunal civil. A la fin des débats,



« l'avoué du Franc-Maçon, Franc-Maçon lui-même, fit part au juge de la « décision prise par la Loge d'exiger de lui, juge, une sentence conforme à la « décision de la Loge. Le juge n'était pas encore membre admis définitive- « ment dans ladite Loge ; il repoussa la demande avec indignation ; l'avoué, « parlant alors en qualité de représentant de la Loge, le menaça de mettre « obstacle à son avancement, si l'ordre relatif à la sentence n'était point « exécuté. Le juge déclara que cette intrusion était contraire au serment « qu'il avait prêté, et qu'il avait le droit de s'en plaindre à ses supérieurs. « L'avoué franc-maçon lui répliqua d'un ton fort calme, qu'il agissait avec « l'approbation de ceux-ci, parce qu'il avait pris la décision en Loge, de « concert avec eux. A l'audience suivante, la même tentative fut renouvelée ». L'auteur de cette communication en tirait la conclusion qu'on ne devait jamais confier à des Francs-Maçons des fonctions judiciaires, ni même des fonctions publiques, quelles qu'elles fussent, car un Franc-Maçon pouvait se trouver chaque jour dans la nécessité d'agir contre le devoir et le droit, sous l'influence de son serment (maçonnique) et de ses confrères.

Selon moi, tant que de pareilles accusations seront formulées contre les Francs-Maçons sans qu'ils s'en disculpent, les Loges maçonniques de Munich feront bien de ne pas se montrer aussi insolentes. Je dois ajouter expressément que dans mon premier article, je n'ai point parlé de cas analogues, mais seulement du *danger maçonnique*, et que je l'ai fait en termes généraux. J'ai dit que des relations personnelles, qui ne sont point contrôlées et qui ne peuvent pas l'être, peuvent exister, qui influencent subjectivement les dispositions des parties en présence dans un procès. Voilà ce que j'ai dit, et ce que je maintiens intégralement.

Hagen inW.

Le rédacteur en chef de l'*Allegemeine Rundschau*

Dr en droit H. Brauweiler.

Angleterre. — **La *Vérité*, de Québec, 5 juillet 1913, publie un intéressant article de « Lumen » sur « la Maçonnerie et l'Empire anglais ». Après avoir relevé différents passages de la *Revue*, numéros de février et de mai 1913, l'auteur en tire les conclusions suivantes :**

Parmi les appuis du trône protecteur protégé, appartenant aux Loges il ne faut pas omettre le clergé protestant de toutes les dénominations, évêques en tête. Pas de Loges, petites ou grandes, dans l'Empire, qui n'ait son chapelain, et, comble d'hypocrisie kabbalistique pour ceux qui connaissent le vrai dogme de la religion maçonnique, ce sont invariablement des révérends. A cela, rien d'étonnant : Protestantisme et Maçonnisme moderne ont la même origine judéo-kabbalistique. Ils se tiennent la main contre le Catholicisme...

Admirons l'habileté avec laquelle on exploite les échanges de visites amicales entre FF.·. allemands et anglais, représentés comme les grands fac-



teurs de la paix internationale, action politique internationale au premier chef. La Maçonnerie est représentée comme apportant la Paix du monde dans son tablier. Si l'on ne savait que toute l'histoire du Maçonnisme le montre comme l'agent le plus redoutable de révolutions sanglantes, de persécutions, de discordes civiles ou internationales, toujours en vue de détruire la civilisation chrétienne, on serait tenté de croire, un instant, à ces pantalonades du pacifisme maçonnique. C'est la Maçonnerie impériale qui a répandu la Révolution antichrétienne dans le monde, à commencer par la France. C'est elle qui introduisit ses Loges en Portugal, tombé on sait dans quel trou, et en Espagne qu'on pousse internationalement vers le même trou. Une de ses premières Loges fut implantée secrètement à Rome même. Clément XII a pu se rendre compte du pacifisme maçonnique avant de condamner la Maçonnerie Impériale en 1738.

Le Kaiser, homme d'Etat impérial, sur lequel le Maçonnisme n'a pu jusqu'ici mettre la main, bien que son aïeul et son père lui eussent appartenu a dû saisir le vrai sens politique hostile du fameux rapprochement des FF.·. anglo- allemands, suivant, de si près, la coagulation des FF.·. franco-allemands, pendant que l'hégémonique Angleterre pousse le roi très catholique d'Espagne dans les bras de la cordiale entente franco-anglaise.

Le Kaiser sait qui vise cette concentration internationale.

Ce mouvement, certes, ne présage rien de bon ni pour la paix du monde, ni pour le catholicisme. N'oublions pas qu'au fond de tous les mouvements de la Maçonnerie mondiale se cache un but antichrétien et un complot visant la Papauté, tête de la vraie civilisation, qu'il s'agit de détruire.

— Il n'est pas rare de trouver les représentants de l'église anglicane et de l'armée anglaise réunis sous le toit de la même Loge. En voici un exemple typique emprunté à un maçonnique anglais :

« En l'absence inévitable du Très-Révérend Fr.·. le lord évêque de Chichester, ex-Grand-Chapelain et Premier Surveillant de la Loge du Temple du Roi Salomon, nº 3464, retenu par ses devoirs épiscopaux, et du capitaine T.-G. Lumley Smith, qui sert actuellement avec son régiment dans le Nord de l'Inde, les offices de Premier et de Second Surveillant ont été remplis par les Fr.·. R.-C. Davies, et D.-L. Hewitt, tous deux ex-maires de la ville de Chester. En cette même circonstance, l'office de Chapelain a été rempli par le Révérend C.-A. Griffin, de Dunham-on-the-Hill. »

— La lettre suivante, empruntée à un journal maçonnique anglais, nous fait connaître l'existence à Paris d'une Loge anglaise :

« ...Dois-je conclure de votre silence que les Maçons anglais sont, en France, une quantité négligeable, et qu'ils ne méritent aucune attention ? Ce que je demandais se réduisait à ceci : Puisque nous travaillons exactement de la même manière qu'on le fait en Angleterre, I. T. N. O. T. G. A. O. T. U. (au nom du Grand Architecte de l'Univers) pourquoi les FF.·. qui sont en visite à Paris ne sont-ils pas autorisés à visiter la Loge Anglo-Saxonne ?



Ils ne manquent jamais de le faire quand ils se trouvent dans l'embarras, et on est surpris de voir avec quelle facilité ils trouvent l'adresse du F.·. Aumônier, mais toutes les fois qu'un Maçon est invité à s'affilier à notre Loge, il répond : « Ma Loge-Mère me dit que je ne le peux pas ». Pourquoi cela ?

« Bien vôtre R.-M. ETHERIDGE, ex-Vénérable, 18e.

— Nous lisons dans une revue maçonnique anglaise :

Un grand nombre de membres de l'Association de Manchester pour les recherches maçonniques se sont rendus le 21 juin à York, ville que l'on peut à bon droit appeler la Mecque de la Maçonnerie. Après une visite aux nombreux monuments de la ville, une séance eut lieu dans le local de la Loge d'York, nº 236. Le Fr.·. W.-R. Makins, bibliothécaire honoraire, lut une conférence sur l'histoire de la Loge, et fit l'énumération des raretés et curiosités qu'elle possède : citons entre autres les cinq rouleaux des *Ancient Charges* ; le rouleau nº 2 contient le mot de *Freemasons* ; le nº 4 contient la clause spéciale qui vise l'admission des femmes, clause que l'on attribue avec certitude à une erreur de copiste. Puis on visita le cimetière, où bon nombre de vieilles tombes sont ornées d'insignes maçonniques ; la cathédrale, qui a un vitrail orné d'emblèmes de même origine, retint longtemps l'attention des visiteurs.

AUTRICHE-HONGRIE. — Une revue maçonnique allemande relève les anomalies que présente le régime auquel est soumise la Franc-Maçonnerie dans l'empire dualiste :

La Franc-Maçonnerie est interdite en Autriche ; cependant, les Loges y existent sous le nom de Réunions humanitaires. Dans l'autre moitié de l'Empire, la Hongrie, la Maçonnerie est tolérée. Quant à la Bohême, elle a sa Maçonnerie sous forme de cercles maçonniques qui travaillent selon le système allemand, et n'entendent pas être tenus en tutelle par la Grande Loge de Hongrie. Cette Maçonnerie compte bien plus sur sa sœur de l'Empire allemand que sur sa rivale de Hongrie.

— Nous lisons dans une autre revue maçonnique allemande :

La Grande Loge Symbolique de Hongrie fait savoir qu'à l'occasion du Congrès des Naturalistes qui aura lieu à Vienne en septembre 1913, elle organisera une soirée de réception et un banquet pour les FF.·. étrangers.

BELGIQUE. — Le *Patriote*, de Bruxelles, publie l'article suivant dans son numéro du 13 juillet 1913 :

Le *Soir* insinua naguère, d'après un journal ultra-socialiste de ses amis, que la Maçonnerie « exploitait » le cas Ferrer, mais qu'elle n'aurait pas empêché son exécution. On le sait, malgré cela, le *Soir* n'a cessé d'exploiter le



cas Ferrer au profit de la Maçonnerie, et, comme elle, contre le catholicisme qui n'y peut mais.

Aujourd'hui, l'*Avanti*, l'organe officiel du parti socialiste italien, publie ces lignes ; nous les reproduisons d'après l'*Unita Cattolica* de Florence :

« Tandis qu'en Espagne se déroulait le procès Ferrer, accusé d'avoir organisé les mouvements de Barcelone, une grande agitation protestataire fut provoquée pour sauver Ferrer. Il est notoire que Ferrer faisait partie de la Maçonnerie, et on croit communément qu'elle a fait tous ses efforts pour l'arracher à la mort. Au contraire, peu de jours avant la féroce condamnation, le Grand-Maître de la Maçonnerie espagnole lança une lettre circulaire aux Loges (à celles d'Italie aussi), les invitant à suspendre immédiatement l'agitation pour Ferrer. Ferrer mort, il fut élevé sur les autels du Grand Architecte et servit de porte-étendard à maintes manœuvres blocardes. Le fait que nous avons rapporté a été raconté par Charles Malato, frère intellectuel de Ferrer, à un groupe de socialistes et anarchistes napolitains, en février 1912. Malato ajouta que, à cette occasion, il avait quitté avec indignation la Maçonnerie, et il nous autorisa à rendre publique sa déclaration ».

Le *Peuple* est dans les meilleurs termes avec Malato, dont il accueille la prose ferrériste. S'il ne lui demande pas de s'expliquer sur l'article de l'*Avanti*, c'est que le journal de F.·. Vandervelde et de F.·. Furnémont est le complice de la Maçonnerie... contre Ferrer.

Canada. — Le Grand-Maître de la Grande-Loge du Canada à Ontario, le Fr.·. Aubrey White, a mentionné dans son rapport annuel les faits suivants :

« Un Fr.·. appartenant au barreau s'est vu interdire l'exercice de sa profession par ses collègues, après un débat régulier. Plusieurs des avocats étaient des hommes éminents dans leur profession ; ils étaient aussi Maçons. Le Fr.·. qui était l'objet de mesures disciplinaires a intenté une accusation de conduite non maçonnique à ces FF.·., à raison des mesures qu'ils avaient prises et qui leur étaient imposées par leur charge. La Loge m'a informé de cette accusation ; j'ai décidé que la Loge n'en tiendrait aucun compte et ne les mentionnerait point sur ses registres, parce que nous n'avons point à juger un Fr.·. au sujet de ce qu'il fait comme serviteur de l'Etat. Les accusations restent entre les mains du Grand Secrétaire. — Le même Fr.·. a présenté une accusation contre le juge, à raison du langage dont celui-ci s'est servi dans le prononcé du jugement. J'ai agi dans ce second cas de la même manière. — Le même Fr.·. s'est plaint d'un fonctionnaire de la police, à raison de ce que ce dernier avait fait dans l'exercice de sa fonction. Même décision. Le Fr.·. qui avait porté ces accusations a été mis en jugement pour conduite non maçonnique, mais la sentence n'est pas encore rendue ».

Cuba. — Nous empruntons les nouvelles suivantes à un organe de la Franc-Maçonnerie latine :



L'*Union Latine*, une des Loges de l'île de Cuba, Orient de la Havane, appuyée par toutes les Loges de la juridiction maçonnique cubaine, a pris l'initiative d'un Convent qui se tiendrait à la Havane, et auquel seraient invités tous les Corps maçonniques d'Amérique.

L'arrière-pensée qui a inspiré cette initiative, non encore réalisée, est indiquée dans ce passage du compte rendu présenté par le Grand-Maître de la Maçonnerie cubaine : il s'agit de montrer, par une manifestation publique, ce dont est capable la Maçonnerie de ce pays pour les intérêts qu'elle représente, et de prouver en outre que le peuple cubain est mûr pour la vie politique, et capable de s'organiser sous une constitution parfaitement autonome.

— La Grande Loge de Cuba a pris part pendant l'année maçonnique à plusieurs cérémonies officielles, de manière à donner l'idée qu'elle fait partie intégrante de l'organisation politique. D'abord, elle a présenté ses hommages au Président de la République Cubaine, à l'occasion du 1er janvier, et au Palais national. Puis, avec les Loges *Hijos de America* (Fils de l'Amérique), *Amor Fraternal*, *Washington*, et d'autres Loges de la Havane, qui ont pris l'initiative de la fête, elle a rendu hommage au libérateur de Cuba, en déposant une couronne au pied de sa statue érigée dans le Parc central de la ville ; un de ses membres, le F.·. Grand Député Dionisio Péon, y a prononcé un discours. Cette manifestation a eu lieu le 24 février 1913. Ce même jour, la Grande Loge a assisté en corps à l'inauguration de la statue élevée par le peuple cubain au Fr.·. La Luz y Caballero.

— **Dans son rapport annuel, le Grand-Maître de la Maçonnerie Cubaine, Fr.·. Francisco Sanchez Curbelo, s'exprime ainsi :**

« Les rites qui constituent les réceptions dans chacun des grades maçonniques forment un ensemble si logiquement enchaîné que, s'ils sont mutilés ou modifiés, il en résulte une atteinte profonde à la vérité qu'ils ont pour but d'enseigner ; c'est là, à mon avis, une des causes les plus actives des déceptions que nous éprouvons. Cela nous expose aux attaques et aux sourires des profanes, diminue la considération de la Maçonnerie.

« Je sais fort bien que notre code dispose sagement que les Loges de la juridiction peuvent régler leurs pratiques d'après le Rituel reconnu qui leur convient le mieux, mais cette faculté ne donne point et ne justifie point la licence qui aurait pour effet d'ôter au Rituel toute sa valeur par des altérations ou des suppressions arbitraires. Mais il suffit de reconnaître le mal pour en voir le remède : je vous recommande donc la création d'un Grand Inspecteur, charge qui existait dans les premières années de notre Grande Loge ; il aiderait avec compétence et encouragerait les Grands-Maîtres Adjoints pour faire disparaître les abus signalés ».

Danemark. — Une revue maçonnique anglaise publie les renseiseignements suivants :



Le feu roi de Danemark avait été admis dans la Loge du *Temple du Roi Salomon*, nº 3464, sur la présentation du Fr.·. Sir William Hesketh Lever. Dans la dernière réunion de cette Loge, le même Fr.·. a fait admettre comme membre, le roi Christian, de Danemark, en remplacement de son père, le roi Frédéric. A cette même Loge appartiennent d'autres personnages importants : R. Freke Gould, écrivain maçonnique fort érudit, le prince Frédéric-Léopold de Prusse, le vicomte Kitchener, les ex-présidents des Etats-Unis, Taft et Roosevelt.

ECOSSE. — Nous trouvons les renseignements ci-dessous dans une revue maçonnnique américaine :

La Grande Loge d'Ecosse, est une des plus considérables du monde maçonnique. Elle a sur sa liste 857 Loges disséminées dans toutes les parties du monde, excepté dans les pays qui ont des Grandes Loges indépendantes. Presque toutes les provinces maçonniques anglaises ont une ou plusieurs Loges sous la constitution écossaise. Elle compte 55 Loges dans l'Inde, 68 dans le Queensland (Australie), 36 dans l'Australie proprement dite, 12 dans la Nouvelle-Zélande, 38 dans le Transvaal, etc.

ESPAGNE. — Nous lisons dans *El Liberal*, de Madrid, 3 juillet 1913 :

« Nous avons rapporté l'impertinente lettre adressée par la Ligue anticléricale espagnole à Mgr l'évêque de Madrid, au sujet de la sépulture donnée au Franc-Maçon et Libre-Penseur Luis Morote. L'évêque de Madrid a bien voulu faire faire à cette lettre une réponse des plus courtoises par son théologal, D. Juan Aguilar Jimenez, mais cette concession n'a servi qu'à lui attirer une autre missive de la Ligue en question. La Ligue reconnaît que l'Eglise a accueilli et béni la dépouille mortelle de Luis Morote, mais elle rappelle qu'il fut un libre-penseur convaincu, un Maçon, un impie, que peu de jours avant sa mort, il exprima avec énergie, dans un meeting, sa fierté de n'être point catholique ».

Nous trouvons, d'autre part, dans un journal maçonnique les détails suivants :

Dans la soirée du 14 juin, à neuf heures et demie, a été célébrée, dans le temple du siège central, une grande tenue funèbre pour honorer la mémoire du dévoué Fr.·. Luis Morote.

« Cette tenue a été organisée par le Grand Conseil de l'Ordre, avec le concours du Souverain Chapitre Rose-Croix l'*Espérance*, nº 8, et des Respectables Loges *Iberica*, nº 7, *Catomana*, nº 336, et *Condorcet*, nº 343, l'Illustrissime Grand-Maître ayant cédé la présidence de cette cérémonie solennelle au Fr.·. docteur Jose Moreira, Vénérable de la Loge *Iberica* à laquelle appartenait le défunt... Des discours éloquents et émus furent prononcés en cette circonstance par le Très-Illustre Grand-Maître, docteur Miguel Mo-



rayta, le Grand-Commandeur, docteur Luis Simarro et les FF.·. Lescura et Barea y Bariobero ; ces discours furent résumés par le Fr.·. docteur Moreira.

— Un travail d'apprenti, publié par un journal maçonnique, contient le passage suivant :

« Pour terminer, je dirai un mot des pratiques pour l'entrée. J'ai été étonné de voir que, pour entrer dans la Maçonnerie, une *condition indispensable* est d'ignorer entièrement les fins qu'elle se propose, car vous exigez que le profane déclare n'avoir reçu d'aucun Fr.·. le conseil d'y entrer, qu'aucun Fr.·. ne lui a parlé d'elle. Je me demande donc : quel mal y a-t-il à ce que le profane qui sollicite son admission, soit instruit des fins altruistes que la Maçonnerie se propose ? Y a-t-il un homme qui puisse désirer d'entrer dans une Association dont il ignore les fins ? Et s'il sait d'avance que notre but moral est désintéressé, n'entrera-t-il pas dans notre sein avec de meilleures dispositions pour accomplir les tâches qu'il assume en entrant dans la Maçonnerie ? »

L'auteur de ce travail exprime le vœu que la Maçonnerie renonce à cet usage, qu'au lieu d'exiger l'abstention, elle pratique ouvertement la propagande.

— Nous recevons copie de la pièce suivante, où ont été respectées les fautes de l'original :

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

GRAND-ORIENT ESPAGNOL

A tous les Suprêmes Conseils, Grands-Orients, Grandes Diètes et Grandes Loges qui forment la Maçonnerie Universelle. SANTÉ, PROSPÉRITÉ, FORCE, UNION, STABILITÉ, JOIE, PUISSANCE.

Vénérables Frères : La Maçonnerie Capitulaire et Philosophique du Grand-Orient Espagnol a été convoquée, selon nos lois, à des élections générales par suffrage direct, afin de désigner un frère pour occuper la haute dignité de Souverain Grand Commandeur de notre Suprême Conseil pendant les années de 1913 à 1917, et dans une tenue qui a eu lieu dans ce Siège, les Grands Inspecteurs Générauxfirent un examen des actes électoraux, lesquels ont donné pour résultat l'élection pour la dignité du Souverain Grand Commandeur, Président du Suprême Conseil de 33e degré, de l'Illustre Frère docteur LUIS SIMARRO, de nom symbolique (*Franklin*), 33e.

En conséquence, l'Assemblée des Grands Inspecteurs Généraux du Grand-Orient Espagnol, en sa session célébrée le 31 mai, a solennellement proclamé Souverain Grand Commandeur, Président du Suprême Conseil du 33e degré, l'Illustre frère docteur LUIS SIMARRO (*Franklin*), 33e.



Et nous, Dignataires du Suprême Conseil du Grand-Orient Espagnol, vous le communiquons pour votre connaissance et afin que vous reconnaissiez comme tel Grand Commandeur, à l'Illustre Frère docteur Luis Simarro, 33e.

Nous vous saluons fraternellement et vous envoyons la triple accolade et obscule de paix.

Tracé à l'O.·. de Madrid, le 31 mai de 1913 (e.·. v.·.) — le S.·. Grand Commandeur, p.·. t.·., Dr José Moreira Espinosa, 33e, Le Gr.·. Chancelier, Secrétaire général, Victor Gallego, gr.·. 33e.

Cette pièce a été aussi rédigée en anglais. Une seconde pièce qui l'accompagne nous donne les noms des autres dignitaires élus :

Souverain Grand Commandeur en second le Fr.·. Andrés Lopez Rodriguez, 33e ; — Grand Orateur, ministre d'Etat, le Fr.·. Dr José Moreira Espinosa, 33e ; — Grand Chancelier, Secrétaire général, le Fr.·. Victor Gallego Barrientos, 33e ; — Grand Trésorier, le Fr.·. Victoriano Lopez Alfonso Gutierrez, 33e ; — Grand-Maître des Cérémonies, le Fr.·. Antonio Lopez del Villar, 33e ; — Grand Expert, le Fr.·. Enrique Gras Morillo, 33e ; — Grand Capitaine des Gardes, le Fr.·. Félix Jaime, 33e.

Ces élections ont servi en même temps à inaugurer le nouveau temple maçonnique, disposé dans une des salles du vaste local que le Grand-Orient Espagnol occupe à l'entresol du numéro 5 du Pretil de los Consejos.

— De l'Agence *Roma :*

On constate l'influence commerciale des émissaires du protestantisme anglais en Galice et en Andalousie. La plupart des émissaires protestants anglo-saxons sont aussi les émissaires du maçonnisme anglo-saxon. Il y a un lien étroit entre le protestantisme et la Franc-Maçonnerie qui explique l'entrain avec lequel les protestants des différents pays ont accueilli le scoutisme. — AIR, 16 juillet 1913.

Etats-Unis. — Nous empruntons les renseignements qui suivent à divers journaux maçonniques américains :

Le temple maçonnique d'Indianapolis (Etat d'Indiana) est un bel édifice qui a coûté 650.000 dollars (environ 4 millions de francs) ; il présente une particularité originale : il n'a pas de fenêtres. L'aération y est assurée au moyen d'un système de ventilateurs.

— Un comité a été organisé pour célébrer le centenaire de l'élévation du Maine à la dignité d'Etat de l'Union, en 1820. Le Fr.·. Fred. E. Boothby, de Portland, est président de ce comité.

— Il y a.à Sacramento, en Californie, deux Loges maçonniques entière-



ment composées de Chinois ; toutefois, l'une d'elles compte parmi ses membres, un blanc, un seul.

— Le dixième District maçonnique de New-York, comprend quinze Loges, travaillant en sept langues et rédigeant leurs procès-verbaux en anglais. Six de ces Loges travaillent en langue italienne, trois en français, deux en espagnol, les autres en danois, en suédois, en norvégien et en syrien. Quatre de ces Loges sont situées dans Brooklyn, et les autres à Manhattan.

Voici les Loges de langue française du dixième district : L'*Union française*, n° **14**, **133** membres, elle est entrée dans sa **116e** année ; la *Sincérité*, n° 373, 87 membres ; la *Clémente Amitié Cosmopolite*, n° **410**, **108** membres.

— Le Grand-Maître de la Grande Loge de Californie, le F.·. Filmer, assisté des autres officiers de la Grande Loge, et d'autres sociétés, a officié (*sic*) le 28 juin, pour la pose de la première pierre de l'Hôtel des postes à Santa-Barbara, au nom du Gouvernement des Etats-Unis, et à la requête du Fr.·. D. Hunt, de la Loge de Santa-Barbara, n° **192**. Le Fr.·. Hunt, qui est directeur de la poste, a commencé l'opération en s'adressant en ces termes au Fr.·. Filmer :

« Grand-Maître Filmer, j'ai le plaisir de vous demander, au nom du Gouvernement les Etats-Unis, que la Fraternité Maçonnique préside à la pose de la première pierre ».

Cette opération fut faite en conformité exacte avec le rite maçonnique, après quoi le Révérend J. Walter Carpenter prononça une allocution.

— Les *Chevaliers Templiers* de l'Etat de Colorado qui vont tenir leur conclave triennal à Denver, font construire, dans ce but, un édifice temporaire qui contiendra 26.400 places assises, aura une circonférence de 2.000 pieds, et coûtera environ 28.000 dollars.

— L'Ordre moderne des *Chevaliers du Temple* a été déclaré Ordre militaire en 1881 par le Grand-Maître Dean. Jusqu'à 1856, les bijoux du Templier consistaient en un tablier noir, un collier noir avec un petit poignard suspendu.

— Roald Amunden, qui a découvert le Pôle Sud, est Maçon. Il en est de même de Robert E. Peary, qui a découvert le Pôle Nord. Il fait partie de la Loge *Kane*, n° 454, de New-York.

— Il y a quelques années, à Chicago, une Loge comptant cinq cents membres avait passé pour une Loge exceptionnellement nombreuse, et il y en avait fort peu qui pussent se vanter d'atteindre ce chiffre. Mais un changement surprenant s'est produit dans ces dernières années ; actuellement, une Loge qui ne compte que ce nombre de Maçons passe pour une Loge fort ordinaire. Il y en a une qui va atteindre le chiffre de 1.500 ; huit ou dix en



comptent un millier. Toutefois, il y a, à Chicago, une Loge qui attire l'attention, c'est la Loge *Veritas*, fondée le 12 juillet 1910, qui a dû affilier son 500e membre le 12 juillet 1913. La plupart des membres de cette jeune Loge sont des jeunes gens, dont les pères appartiennent à diverses autres Loges.

— Dans la ville de New-York, les Loges de langue allemande sont assez nombreuses et assez importantes pour former à elles seules un District maçonnique, le neuvième. Elles manifestent des tendances conservatrices. Elles ont un hospice commun situé à Tappan, et un Temple également commun, à New-York même, dans la 15e avenue ; la valeur de ces deux propriétés est estimée à un million de francs. Sur les 29 Loges du district, 20 sont situées dans New-York, six à Brooklyn, les trois autres sont à Brooklyn, Richmond et Queen's Boroughs. Le Grand-Maître du District est un dentiste, le Fr.·. Ch. Vetter.

— La Maçonnerie américaine montre une certaine tendance à former des groupes plus importants que ceux des Grandes-Loges limitées à chacun des Etats, comme le prouve la note ci-dessous :

« A sa réunion annuelle, tenue le 13 juin 1913, la Grande Loge a adopté « les résolutions suivantes : Résolu par la Grande Loge des Anciens et Acceptés Maçons de l'Etat d'Orégon, en sa 63e réunion annuelle, qu'il est avantageux de former un Corps maçonnique central représentatif ; lequel « serait composé de trois délégués des Grandes Loges, ou du moins de la « majorité des Grandes Loges dans les Etats-Unis d'Amérique et dans l'Amérique Anglaise du Nord, avec autorité pour édicter des lois et prendre « des mesures qui seraient obligatoires pour les diverses Grandes juridictions, à condition que ces lois et mesures soient en accord et en harmonie « avec les Devoirs et Points fixes (landmarks) de la Franc-Maçonnerie ; cela « dans le but de faire régner l'amitié, la morale et l'affection fraternelle, « en même temps que l'uniformité des lois et du travail ritualiste parmi les « Maçons de langue anglaise sur ce continent ».

La seconde résolution propose la ville de San-Francisco et la date du premier lundi de septembre 1912 pour la réunion des délégués en question ; la troisième résolution charge le Grand-Maître de pourvoir à l'exécution des deux premières.

— Nous lisons ce qui suit dans les procès-verbaux de la Grande-Loge de Rhode-Island pour le 24 juin 1847 :

« Le Révérend Fr.·. Eli W. Stokes, Fr.·. de couleur, dûment recommandé, a demandé à être admis, mais des objections ayant été soulevées, il a retiré sa demande. — Voté qu'un Comité sera nommé pour examiner le cas de notre Fr.·. Stokes. — A la réunion trimestrielle, le 27 septembre 1847, le Comité fit connaître ses conclusions que voici : « Cette Grande Loge « juge inopportun, dans l'état actuel de la société, que les Loges qui lui sont



« subordonnées initient aux mystères de la Franc-Maçonnerie des hommes « de couleur, mais en même temps, elle reconnaît pleinement le droit de « ces derniers, quand ils peuvent prouver qu'ils ont été reçus dans la « Maçonnerie en une Loge régulière, et qu'ils ont une bonne réputation « de moralité, à occuper un siège dans toute Loge de cette juridiction, « toutefois, en laissant aux Loges la faculté de reconnaître ce droit ou de « ne point en tenir compte ».

— Un journal maçonnique américain nous dit :

« Il y a bien peu de Maçons qui aient étudié avec autant de soin et d'intelligence les origines de la Franc-Maçonnerie, que le Fr.·. T. Schultz, du Maryland ».

Voici un spécimen de ce soin et de cette intelligence : Après avoir déclaré qu'il est convaincu que la Maçonnerie date de Salomon, le F.·. Schultz ajoute :

« Le second Temple, celui qui est connu sous le nom de Temple de Zorobabel, fut commencé l'an 735 avant Jésus-Christ; à cette époque, Pythagore avait environ 35 ans, ainsi que nous l'apprenons par les encyclopédies (*sic*), et il fut un grand voyageur, un chercheur zélé de la vérité. Est-ce pousser la crédulité trop loin que d'admettre que Pythagore a pu visiter Jérusalem à cette époque, et acquérir les connaissances ésotériques possédées par ceux qui construisaient ce temple, ainsi qu'il acquit d'autres connaissances en Egypte? Cela donnerait une base raisonnable aux écrivains des manuscrits anciens qui rattachent son nom à notre Fraternité.

« Il faut avoir présent à l'esprit ce fait que ces anciens écrivains avaient accès à des manuscrits et à des écrits qui sont perdus pour nous. On dit que pendant le quinzième siècle, l'accumulation des anciens écrits et manuscrits était si grande, que les boulangers s'en servaient pour chauffer leurs fours, etc. »

La Maçonnerie est certes une institution malfaisante, mais elle est parfois bien divertissante. Si ses origines sont obscures, nous le devons en grande partie aux boulangers du XV[me] siècle !

N.-B. Le même journal maçonnique nous apprend que ce F.·. Schultz est décédé.

France. — Parlant de la candidature de M. Bourgeois à l'Académie Française, M. Maurice Talmeyr écrit dans le *Gaulois*, 8 juillet 1913 :

Si nouveau et si extraordinaire que pourra sembler le phénomène, serait-il très paradoxal de penser qu'en poussant aussi énergiquement M. Léon Bourgeois à l'Académie, on cherche tout simplement à y faire entrer le grand Franc-Maçon ? « Nous ne sommes pas en république, mais en Franc-Ma-



çonnerie », disait l'archevêque d'Aix, voilà déjà trente ans, et quelqu'un se figurerait-il, par hasard, que cette parole n'est plus vraie ? Ne citait-on pas officiellement, il y a encore quelques mois, les délibérations maçonniques à la tribune du Sénat comme les prédicateurs citent les Ecritures dans la Chaire ? La Maçonnerie, en un mot, n'est-elle pas véritablement devenue chez nous l'anti-Eglise, et pourquoi, dès lors, ne prétendrait-elle pas avoir désormais ses principes sous la coupole, tout comme l'Eglise y a les siens ? Si tout se passe, toutefois, en pleine lumière dans l'Eglise, et si ses évêques ou ses cardinaux entrent ouvertement à l'Académie comme évêques et comme cardinaux, tout ne se passe-t-il pas en revanche « à couvert » dans la Loge, et ses anti-prélats ou anti-cardinaux n'ont-ils pas toujours le plus grand soin, tout en souriant, de ne pas se donner pour ce qu'ils sont ?

Un anti-prélat à l'Académie, et, bien entendu, un anti-prélat ne s'avouant pas ni ne pouvant s'avouer, connu pour en être un partout ailleurs, mais protestant qu'il n'en sera jamais un là, s'illusionnant peut-être lui-même sur la duplicité forcée de son personnage dans le charme de l'éminente assemblée dont il est tout ébloui d'être, s'attendrissant sur les traditions de la vieille France quand il y siège, les sapant quand il n'y siège plus, et jouant ainsi moitié consciemment, moitié inconsciemment son rôle maçonnique, comme se joue presque toujours tout rôle maçonnique, mais occupant au demeurant la place que la Secte a voulu lui faire occuper et y marquant le triomphe du Triangle comme elle entend qu'il l'y marque ! N'est-ce donc pas là, très vraisemblablement, ce que représente, en réalité, la candidature académique de M. Léon Bourgeois ?... Maintenant, l'Académie n'est-elle pas prévenue ? N'a-t-elle pas l'œil ouvert ? N'a-t-elle pas fait venir le fameux *sourcier* dont la baguette suit sous terre cette candidature souterraine ?... Tout est là !...

— Nous lisons dans le *Rappel*, 7 août 1913 :

On sait ce qu'il est advenu de la Représentation proportionnelle. Née dans les Loges du Grand-Orient, préconisée, réclamée, acclamée par tous les convents maçonniques, les arrondissementiers l'ont dénoncée comme « cléricale », le jour où elle leur a paru menacer leurs privilèges.

Demain, quand toute la France se sera enfin convaincue de la nécessité de la réforme constitutionnelle, certains ne manqueront pas de crier : revision, réaction.

Apprenons-leur donc, s'ils l'ignorent, que la question de la revision constitutionnelle est inscrite depuis deux ans à l'ordre du jour de *toutes les Loges* du Grand-Orient, qu'elle a fait l'objet des discussions du dernier convent et qu'enfin, conformément au vœu de cette assemblée, le Conseil de l'Ordre invite, à l'heure où nous écrivons, toutes les Loges de son obédience à lui fournir des rapports sur ce sujet.

Dira-t-on que MM. Debierre, président du Conseil de l'Ordre, et Marcel Sembat, vice-président, sont des réactionnaires ?

Cela n'empêche pas la Franc-Maçonnerie de soutenir *mordicus* qu'elle n'est pas une association politique.



— Nous avons déjà signalé les générosités que chaque année le Conseil général de Paris et le Conseil général de la Seine font, avec l'argent des contribuables, à l'Orphelinat maçonnique, sans parler des allocations accordées aux filiales de la secte. Nous lisons dans le *Bulletin Municipal Officiel*, 3 août 1913 :

1913. 1261. — *Cession, à titre gratuit, de mobilier réformé à l'Orphelinat maçonnique* (M. Henri Galli, *rapporteur*).

Le Conseil.

Vu le mémoire, en date du 19 juin 1913, par lequel M. le Préfet de la Seine propose d'autoriser la cession gratuite, à l'Orphelinat maçonnique, de 35 tables de classe réformées, à deux places,

Délibère :

Est autorisée la cession, à titre gratuit, à l'Orphelinat maçonnique, 19, rue de Crimée, à Paris, de 35 tables de classe réformées, à deux places.

— Nous reproduisons les documents suivants qui concernent l'affaire Marix. Ce jeu de petits papiers éclaire d'un jour curieux la mentalité maçonnique. Le *Journal d'Amiens*, 20 juillet 1913, écrit :

La démission du F.·. Marix, retrouvée par le F.·. Dutilloy, dans les vieux papiers de la L.·. *Picardie*, n'était pas une démission donnée spontanément pour cause d'indignité reconnue par le signataire, mais une formalité rituelle, de pure forme et de style, sans aucun rapport avec la conduite, ou privée, ou publique, du capitaine.

Et, à cet endroit, il nous faut passer la plume à l'*Ami de la Vérité*...

Notre F.·. Marix a bien donné sa démission, le 30 mai 1905, de la Loge *Picardie* ; il a bien été *contraint* de donner cette démission ; il l'a bien écrit à son vén.·. et ami, le F.·. X., le signataire de l'odieux document précité, et il lui en a même donné, *dans cette même lettre*, les raisons, que celui-ci s'est bien gardé de reproduire, et qui sont les suivantes, tout à l'avantage de notre excellent F.·. Marix. On sait qu'à la Grande Loge, aussi bien d'ailleurs, qu'au Grand-Orient, un F.·. ne peut être nommé 30e qu'après avoir prêté le serment qu'il ne fait plus partie, comme membre actif, d'aucune autre obédience ; et c'est ainsi que, sur le point d'être nommé 30e, *à la Grande Loge*, Marix écrivait aux Vénérables des Loges du Grand-Orient, dont il faisait partie, pour les informer qu'il avait « *le vif regret d'être contraint* de donner sa démission de membre actif de leurs ateliers » !

Cette explication, non seulement le Vén.·. de la L.·. *Picardie* s'est empressé de la supprimer, en faisant reproduire la lettre de Marix, *qui la contenait*, mais encore il a poussé la mauvaise foi jusqu'à ajouter, lui-même, faussement, hypocritement, ignominieusement, des insinuations tendancieuses lesquelles devaient déchaîner, dans toute la Presse, les commentaires les plus malveillants, contre notre F.·. Marix, son F.·., son ami, et qui dé-



chaîneront contre ce Vén.·. félon la juste colère de tous les FF.·. loyaux ! On représentera, dès lors, le F.·. Marix comme ayant été chassé de la Franc-Maçonnerie, comme n'étant plus digne de l'estime de ses FF.·. et, en particulier, de l'estime de ce Vén.·., qui avait communiqué, en 1909, cette lettre, de Marix, écrite en 1905, alors qu'il s'était conduit, vis-à-vis de Marix, en 1906, comme l'on sait, sur le quai de la gare d'Amiens !

La *Picardie*, 22 juillet, après avoir reproduit ce passage ajoute les deux pièces suivantes :

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·. L.·. PICARDIE.

O.·. D'AMIENS

Amiens, le 25 juin 1913 (E.·. V.·.).

T.·. ch.·. V.·.,

TT.·. cc.·. FF.·.,

La L.·. *La Montagne* ayant sollicité de la L.·. *Picardie* des renseignements sur l'ex-fr.·. Marix qui avait appartenu à notre At.·., notre Vén.·. fit répondre conformément aux instructions qu'il avait reçues en ten.·. régulière; et ses déclarations, d'ordre exclusivement maç.·., motivent aujourd'hui une ignoble campagne d'injures contre lui par un organe à la solde de l'ex-fr.·. Marix, *L'Ami de la Vérité*.

Malheureusement pour notre sécurité, nous avons pu apprécier la trop fertile imagination et l'amoralité de l'ex-fr.·. Marix, mais nous ne le croyions pas descendu aussi bas.

Afin d'obtenir un grade maç.·. de plus de la G.·. L.·. D.·. F.·., l'ex-fr.·. Marix avait démissionné de la L.·. *Picardie* et de l'obéd.·. du G.·. O.·. D.·. F.·., un an au moins avant son départ d'Amiens : il n'avait droit ni à un banquet ni à nos adieux le jour de son départ.

Il est donc absolument faux que nous lui ayons offert un banquet familial.

Il est non moins faux qu'une délégation de la L.·. se soit rendue à la gare quand il quitta Amiens.

Profondément indignés de toutes ces calomnies, nous nous solidarisons entièrement avec notre cher Vén.·., ancien membre du Cons.·. de l'O.·., pour lequel nous avons tous le plus frat.·. respect. Nous gardons notre absolue confiance en ce vieux militant de la première heure, toujours sur la brèche, toujours élu par nous à l'unanimité, et, avec les 21 L.·. du G.·. O.·. D.·. F.·. réunies en Congrès à Calais, le 18 mai dernier, nous protestons devant vous, T.·. c.·. Vén.·., et devant votre R.·. At.·., avec la plus grande énergie, contre les infamies répandues sur le compte de notre Vén.·. par des agents de division maç.·..

Recevez, T.·. Ch.·. Vén.·. et TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos plus frat.·. sentiments.



Congrès des L.·. du N.·. et du N.·. O.·.

A l'unanimité,

Le Congrès des LL.·. du N.·. et du N.·. O.·. adresse au Vén.·. de la R.·. L.·. *Picardie*, l'expression de sa sympathie et de sa confiance ;

Proteste énergiquement contre l'infamie dont il se trouve victime de la part d'un organe qui se réclame de la F.·. M.·. et demande au Conseil de l'O.·. :

1° De désavouer cet organe et d'affirmer par une déclaration publique qu'il n'a pas qualité pour louer ou désavouer au nom de la F.·. M.·. ;

2° D'obtenir de la G.·. L.·. de France une déclaration identique ;

3° De rechercher les Fr.·. Maç.·. coupables de cette diffamation et, s'il en existe, de les référer à la justice maçonnique.

La R.·. L.·. *Picardie*,

Félicite et remercie le Congrès des LL.·. du N.·. et du N.·. O.·.. d'avoir pris, comme il convenait la défense de son Vén.·., se solidarise entièrement avec celui-ci qui, dans l'affaire Marix, a toujours agi d'accord avec l'At.·.

Elle appuie de toute son énergie la demande adressée au Conseil de l'O.·. par le dit Congrès.

— Nous lisons dans la *Gazette de France*, 3 août 1913 :

M. Marcel Blatin vient d'éditer sa thèse de doctorat. M. Marcel Blatin est le fils du fameux docteur Blatin qui fut Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie française, président du Grand-Orient et qui exerça dans la secte une influence d'autant plus grande qu'il était un plus farouche anticlérical. M. Marcel Blatin, en outre, est Franc-Maçon lui-même ! Or, la thèse en question, sa thèse de doctorat, roule sur les infirmiers et infirmières.

M. Marcel Blatin déclare que les infirmières laïques sont, dans les hôpitaux, une cause permanente de scandales ! Il écrit :

« Pendant cinq années d'hôpital, comme « interne », à Clermont-Ferrand, et comme « externe » à Paris, j'ai pu voir de près les avantages et les inconvénients de nos organisations hospitalières. De bonne heure, mon attention fut attirée par l'insuffisance des soins que l'on donne aux malades de nos hôpitaux. Ayant passé alternativement dans les services tenus par les religieuses à l'Hôtel-Dieu et à Clermont-Ferrand, et dans d'autres, desservis par des laïques, à Lariboisière et à Tenon, j'ai pu comparer les différentes catégories d'infirmières qui donnent leurs soins aux Français... »

Et plus loin :

« On a beaucoup insisté sur l'ardeur exagérée avec laquelle les sœurs cherchent à faire des conversions. On a prétendu qu'elles abattent le moral des malades à force de leur parler de la mort, qu'elles les fatiguent par des exercices de piété et qu'elles vont jusqu'à priver des vivres ou des mille douceurs dont elles disposent ceux qui refusent d'aller à la messe.

« Pour ma part, je n'ai jamais constaté chose pareille ; j'ai bien vu, à plusieurs reprises, des malades se plaindre de ce que la sœur les traitait mal parce qu'ils ne faisaient point la prière. Mais, lorsque j'ai poussé l'enquête à fond, j'ai toujours constaté qu'il s'agissait de gens peu intéressants,



qui s'employaient surtout à mettre le désordre dans la salle. Les religieuses savent mieux que nos infirmières laïques des hôpitaux (qui sont loin d'être des modèles) parler aux malades, les encourager, les consoler.

« Elles savent mieux surtout maintenir dans la salle une discipline et un ton de bonne éducation qui font souvent défaut ailleurs. Elles répriment les grossièretés de leurs hospitalisés et de leurs sous-ordres. Grâce à elles, le bon ton est respecté, et on n'entend pas les infirmières tutoyer l'interne comme cela se voit ailleurs. En tout cas, il faut reconnaître qu'on trouve chez les sœurs un admirable esprit de dévouement et de charité ».

M. Blatin, ensuite, énumère tous les scandales dont sont cause les infirmières laïques, et il déclare que ces scandales et ces désordres sont inconnus dans les quelques hôpitaux qui ont conservé les sœurs.

Il est peu probable que cette loyauté du fils d'un des plus remarquables « grands pontifes » de la Franc-Maconnerie soit appréciée comme elle le mérite dans les Ateliers de la secte.

— Nous lisons dans un organe maconnique du Canada :

Le Suprême Conseil de France, par un décret daté du 28 juin 1912, a constitué un Chapitre Rose-Croix à Papeete (Taïti) sous le titre de *Fides et Justitia* n° 443. L'Illustre Fr∴ Du Temple a été installé le 2 octobre dernier comme chef. C'est le second Chapitre travaillant en langue anglaise qui ait été constitué par le Suprême Conseil. Le premier, les *Pilgrims* (Pèlerins) constitué à Paris sous le n° 440, a été installé en décembre 1911.

— Les *Cahiers Romains* publient sous le titre : *La Secte contre l'Eglise*, un article dont nous reproduisons les principaux passages, à titre documentaire, sans pour cela en adopter absolument et intégralement toutes les conclusions et déductions.

Les études antisectaires demeurent entièrement stériles, si elles ne font voir comment les sectes unies conspirent à un même but, qui est de ruiner la Sainte Eglise et l'ordre social.

M. Gustave Bord constate les fréquentes attaques des groupements et des sociétés semblables contre les « corps politiques et religieux »; il reconnaît que « la Franc-Maçonnerie est une Académie internationale de conspiration »... « Le Maçon, écrit-il dans le même article de revue (15 février 1913), *le Maçon ne crée pas l'événement, mais il guette et profite des circonstances, non pas à la suite d'une entente préméditée*, mais parce que sa mentalité et sa discipline sont telles qu'il n'est pas nécessaire de lui donner un ordre pour qu'il agisse dans un sens déterminé [1] ». C'est là, chez M. Bord, un principe dont il étend l'application à toutes les périodes de la guerre entreprise par la Maçonnerie contre le trône et l'autel. Il paraît ne pas croire à ce qu'une parole autorisée appelle *un seul et même centre de direction* ; il ne semble pas admettre *une secte embrassant dans ses immenses filets la presque*

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, 15 février 1913, p. 239.



totalité des nations et se reliant à d'autres sectes qu'elle fait mouvoir par des fils cachés, ni un plan arrêté d'avance. D'après lui, c'est « l'idée maçonnique » qui « chemine et broie sans cesse » ; « c'est la mentalité maçonnique, dit-il, (p. 240) qui fait agir tous les initiés ». Si la Franc-Maçonnerie est « une académie internationale de conspiration », c'est seulement parce que, dans le domaine de la pratique, des groupements d'hommes imbus de l'idée maçonnique, de la mentalité maçonnique, surgissent pour l'action selon les circonstances et les milieux ! Assurément, le rôle de l'idée maçonnique est capital et l'influence de la mentalité sectaire est incontestable ; mais, pour propager cette idée en l'inculquant fortement, pour produire cette mentalité chez un grand nombre, ne faut-il pas une entente préméditée, organisée, un centre de direction ? Pour maçonniser les esprits dans les divers pays par une campagne de presse incessante, par des programmes laïcisateurs d'enseignement à tous les degrés, un plan arrêté d'avance n'est-il pas indispensable, et ne faut-il pas, pour le concevoir, le transmettre, le faire exécuter ,un centre international ? Quant à l'action directe, des mouvements partiels pourraient éclater sous l'influence de l'idée, de la mentalité maçonnique, mais non pas une révolution européenne, ni une conspiration générale telle que fut celle qui ravit au Souverain Pontife son domaine temporel.

Cette union des sectes qui constituent la Contre-Eglise a été nettement affirmée par les documents pontificaux, notamment par Léon XIII dans l'encyclique « *Humanum Genus* » : « Les fauteurs du mal, dit-il, paraissent *s'être coalisés* dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et *fortement* organisée, la société des Francs-Maçons... Il existe actuellement dans le monde plusieurs sectes qui diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine; elles se ressemblent cependant et *sont d'accord entre elles* par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la Franc-Maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent ».

Dans l'encyclique du 19 mars 1902, qui est comme son testament, Léon XIII insiste d'une manière frappante sur l'unité de la secte antichrétienne. Rien de plus fort n'a été dit. C'est le dernier cri d'alarme du pasteur des pasteurs qui voit de toutes parts les loups envahir et menacer le troupeau. Voici en entier ce passage, malheureusement très inconnu : « Léon XIII montre donc encore une fois, précédant toutes les autres, une secte ténébreuse que la société porte depuis de longues années dans ses flancs, et qui, comme un germe mortel, y contamine le bien-être, la fécondité et la vie. *Personnification permanente de la révolution*, elle constitue une sorte de société reconnue et dont la raison d'être consiste entièrement dans la guerre à faire à Dieu et à son Eglise. Il n'est pas besoin de la nommer, car à ces traits, tout le monde a reconnu la Franc-Maçonnerie, dont nous avons parlé d'une façon expresse dans notre Encyclique « *Humanum Genus* » du 20 avril 1884, en dénonçant ses tendances délétères, ses doctrines erronnées et son œuvre néfaste. *Embrassant dans ses immenses filets presque la totalité des nations et se reliant à d'autres sectes qu'elle fait mouvoir par des fils cachés*, attirant et retenant ensuite ses affiliés par l'appât des avantages



qu'elle leur procure, *pliant les gouvernements à ses desseins*, tantôt par ses promesses et tantôt par ses menaces, cette secte est parvenue à s'infiltrer dans toutes les classes de la société. *Elle forme comme un Etat visible et irresponsable dans l'Etat légitime.* PLEINE DE L'ESPRIT DE SATAN qui, au rapport de l'apôtre, sait au besoin se transformer en ange de lumière, elle met en avant un but humanitaire, mais elle sacrifie tout à ses projets sectaires ; elle proteste qu'elle n'a aucune visée politique, mais *elle exerce en réalité l'action la plus profonde dans la vie législative et administrative des Etats*, et, tandis qu'elle professe en paroles le respect de l'autorité et de la religion elle-même, *son but suprême* (ses propres statuts en font foi) est *l'extermination de la souveraineté et du sacerdoce*, en qui elle voit des ennemis de la Liberté. « Or, il devient de jour en jour plus manifeste que c'est à l'inspiration et à la complicité de cette secte qu'il faut attribuer en grande partie les continuelles vexations dont on accable l'Eglise et la recrudescence des attaques qu'on lui a livrées récemment par la *simultanéité des assauts* dans la persécution qui a soudainement éclaté dans ces derniers temps, comme un orage dans un ciel serein, c'est-à-dire sans cause proportionnée à l'effet ; *l'uniformité des moyens mis en œuvre pour préparer cette persécution*, campagnes de presse, réunions publiques, productions théâtrales ; *l'emploi dans tous les pays des mêmes armes, calomnies et soulèvements populaires, tout cela trahit bien vraiment l'identité des desseins et le mot d'ordre parti d'un seul et même centre de direction, simple épisode du reste qui s'attache à un plan arrêté d'avance*, et qui se traduit en actes sur un théâtre de plus en plus large, afin de multiplier les ruines que nous avons énumérées précédemment. Ainsi, veut-on surtout restreindre d'abord, exclure complètement ensuite l'instruction religieuse en faisant des générations d'incrédules ou d'indifférents, combattre par la presse quotidienne la morale de l'Eglise, ridiculiser enfin ses pratiques et profaner ses fêtes sacrées ». Ces paroles précises et profondes de Léon XIII contiennent tout un programme d'études antisectaires... M. Bord écrit encore dans la préface de son ouvrage « *La Franc-Maçonnerie en France* » : « Le caractère secret de la société maçonnique a entraîné ses adversaires dans une série de fausses déductions. Ils ont défini la Franc-Maçonnerie, sous prétexte qu'elle cachait ses délibérations : société qui détient un secret religieux, social et politique, et ils se sont mis à la recherche de ce secret. *Faire croire qu'on dispose d'une puissance occulte, c'est presque la posséder*, est un axiome maçonnique. La F.·. M.·., en effet, a intérêt à *laisser croire* qu'elle a eu et qu'elle a encore une influence occulte lui permettant d'intervenir dans l'histoire des peuples chaque fois qu'elle le croit nécessaire. *L'affirmation* est facile à faire et impossible à contrôler.. »

Ce que M. Bord semble avoir le plus à cœur de bannir à tout jamais de l'esprit de ses lecteurs, c'est l'idée d'une entente préméditée, d'un plan arrêté d'avance, d'un seul et même centre de direction, d'un pouvoir occulte enfin.. Il n'est rien que Léon XIII s'efforce davantage d'inculquer aux pasteurs et aux fidèles. Ce que M. Bord déclare « impossible à contrôler », Léon XIII l'a constaté jusqu'à l'évidence. Il en a fait une longue et profonde expérience. Il a eu sous la main les archives du Vatican. Il ne pense pas que les papiers de la Haute-Vente Romaine, saisie par la police sous



Grégoire XVI publiés par Crétineau-Joly (*l'Eglise Romaine en face de la Révolution*) et cités par Deschamps, ajoutent à « l'obscurité » de la question maçonnique. L'allusion à ces documents, dans l'encyclique « *Humanum Genus* », est transparente : « Il s'est trouvé dans la Franc-Maçonnerie des sectaires pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens de saturer la multitude de licence et de vices, bien assurés qu'à ces conditions, elle serait tout entière entre leurs mains et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux ». Voici précisément ce qu'avait écrit Vindice à Nubius, son complice : « Popularisons le vice dans les multitudes. Qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent. Faites des cœurs vicieux, et vous n'aurez plus de catholiques ».

Dans les documents de la Haute-Vente et dans d'autres de même nature, Léon XIII a eu la preuve irréfutable du complot sectaire qui a spolié le Saint-Siège. « Après avoir, dit-il, dans l'encyclique « *Humanum Genus* », dépouillé le Pape de sa souveraineté temporelle...., ils l'ont réduit à une situation tout à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin en ces derniers temps, les fauteurs de ces sectes en soient arrivés au point *qui était dès longtemps le but de leurs secrets desseins* : à savoir, de proclamer que le moment est venu de *supprimer la puissance sacrée des Pontifes romains et de détruire entièrement cette Papauté qui est d'institution divine* ». Léon XIII ajoute :

« *Pour mettre hors de doute l'existence d'un tel plan, à défaut d'autres preuves, il suffirait d'invoquer le témoignage d'hommes qui ont appartenu à la Secte,* et dont la plupart, soit dans le passé, soit à une époque plus récente, ont attesté comme certaine la volonté où sont les Francs-Maçons de poursuivre le catholicisme d'une inimitié implacable, et leur ferme résolution de ne s'arrêter qu'après avoir ruiné de fond en comble toutes les institutions religieuses établies par les Papes ».

Ces témoignages dont parle Léon XIII sont ceux-là même qu'ont recueillis Barruel, Deschamps, Claudio Jannet, et d'autres à leur suite... — AIR. CAHIERS ROMAINS, 27 juillet 1913.

— Sous le titre « Un projet maçonnique » notre collaborateur Bidegain publie l'article suivant, qui a paru dans la *Liberté du Sud-Ouest*, 5 août 1913 et dans *L'Eclair*, 7 août.

Quelques députés appartenant aux groupes de gauche ont exprimé l'opinion que, devant le nouvel effort financier demandé au Parlement pour la défense nationale, la création d'une Commission de contrôle s'imposait.

Pourquoi, disent-ils, ne confierait-on pas à des délégués permanents, choisis par le Parlement, et munis de pouvoirs précis, le soin de stimuler les énergies défaillantes, de rappeler chacun à son devoir et de réclamer, au besoin, les sanctions nécessaires ?

C'est là un projet d'origine maçonnique dont nous avons le devoir de suspecter le but. Nous allons dire les raisons de notre méfiance.

Ces raisons, nous les trouvons dans la brochure *L'Armée, ce qu'elle doit*



être, ce qu'il faut modifier, où furent réunis tous les vœux d'ordre militaire émis par les Loges françaises.

Dans les premières pages de cet opuscule, on lit ceci :

L'armée a pour but de défendre la France et la République. Elle doit être nationale et *républicaine*.

L'armée possède, dans son ensemble, les mêmes sentiments *démocrates* et *républicains* que la nation.

En conséquence :

Il est nécessaire que les chefs appelés à la diriger représentent ses tendances et son esprit, c'est-à-dire qu'ils soient *démocrates* et *républicains*.

D'où découle :

La nécessité absolue pour le pouvoir civil de surveiller étroitement le recrutement des cadres, *de n'y admettre que des éléments démocrates et républicains*.

Ce qui précède doit être commenté parce que cela fut écrit par des Maçons.

En effet, lorsque les FF.·. prononcent ou écrivent les mots : « Démocratie », « République » ou « républicain », ces vocables ont, pour eux, une acception toute spéciale et très étroite.

La F.·. M.·., mère du Jacobinisme, est une Contre-Eglise, essentiellement antireligieuse, internationaliste et, par conséquent, pacifiste, qui croit posséder la vérité absolue et qui a l'ambition de l'imposer, *per fas et nefas*, à tous les hommes.

C'est pourquoi les FF.·. ont rédigé, de 1901 à 1904, les fameuses « fiches » sur les officiers français que nous avons fait connaître au pays par l'intermédiaire de Guyot de Villeneuve. La F.·. M.·. voulait substituer, aux officiers traditionalistes, peu disposés à se courber sous son joug, des officiers que leurs origines et leur mentalité prédisposaient à devenir ses auxiliaires, ou qui, par leur affiliation aux Loges, lui appartenaient.

Au Convent du G.·. O.·. de 1904, un F.·. autorisé, le F.·. colonel de Lartigue, aujourd'hui général, expliquait, en ces termes, la nécessité de « républicaniser » nos officiers.

Une chose est certaine, c'est que la masse des officiers est foncièrement cléricale, réactionnaire, nationaliste... Enfermés comme dans une tour d'ivoire, les officiers, quelle que soit leur origine, à part quelques exceptions cependant, regardent l'évolution qui se fait dans l'esprit et les aspirations de la Nation ; ils n'en suivent pas le mouvement ; leur mentalité reste la même.

Notre premier but sera donc d'essayer la transformation de cette mentalité de manière à la mettre à l'unisson de celle de la démocratie française. (*Convent de* 1904, *pp.* 441, 442).

Puis, après avoir présenté un vœu réclamant l'unité d'origine des officiers — vœu qui fut adopté par le Convent — le F.·. colonel de Lartigue disait :

Dans ces écoles (d'officiers), les professeurs ne perdront pas de vue que



leur but est non seulement de faire, des jeunes gens astreints au service militaire, des soldats, mais aussi des hommes préparés aux luttes de la vie *et surtout des citoyens capables de défendre la République, si elle était menacée, aussi bien par les armes que par le bulletin de vote.* (*Convent de* 1904, *p.* 443.)

Ainsi, l'armée doit être, *surtout*, une école destinée à former des électeurs pour la République, pour la République maçonnique, bien entendu. Les soldats ont pour mission de défendre la patrie — cela, les Loges veulent bien l'accepter — mais ils doivent, *surtout* — remarquez bien ce *surtout* — être capables de défendre, *même par les armes*, la « vraie » République.

Cela est, pour la Secte, d'une importance primordiale, et elle nous l'explique ainsi, à propos de l'avancement des officiers :

Il est du devoir de ceux à qui incombe la nomination aux emplois supérieurs de donner toujours la préférence aux candidats dont, à mérite *à peu près égal*, les sentiments civiques étayent, soutiennent et renforcent même l'énergie.

Réserver les fonctions importantes aux patriotes républicains.

Il ne faut jamais oublier que les sentiments sont le moteur naturel des individus et que la raison pèse bien peu de chose quand ils sont violemment insurgés contre elle. *La simple prudence commande donc de donner la première place à la valeur civique et républicaine dans les raisons qui déterminent le choix pour les fonctions les plus importantes.*

Epuration.

Pour atteindre ce but idéal, il faut nécessairement procéder par étapes, en commençant par les plus courtes et les plus faciles.

D'abord, choix d'officiers républicains pour le professorat des Ecoles, de façon à orienter dès maintenant l'esprit des futurs officiers dans la direction normale.

Ensuite, choix d'officiers républicains pour les hauts commandements et les plus importantes fonctions secondaires.

Puis, épuration des corps spéciaux (état-major, intendance, directions, etc...).

Enfin, sélection progressive des éléments supérieurs *par des choix judicieux et des avancements bien surveillés au point de vue de la valeur civique et républicaine.* (*Brochure « L'Armée ».*)

Pour que sa confiance en l'armée française soit entière, la F.·. M.·. a d'autres exigences encore :

Il faut subordonner *entièremeent* l'autorité militaire à l'autorité civile.

1° *En faisant toujours diriger l'armée par un civil*, sauf exception motivée par une valeur sociale incontestable ;

2° *En subordonnant toute action militaire à une direction civile ;*

3° En gardant entier le droit de nomination et de révocation ;

4° En soumettant *tous* les actes de la vie militaire au contrôle de la justice civile. (*Brochure « L'Armée ».*)

Les Loges émirent un grand nombre de vœux tendant à l'institution de Commissaires civils aux armées, institution indispensable pour atteindre le



but si clairement indiqué par les citations précédentes. Nous ne citerons que ceux présentés au Convent de 1905 et que voici :

En présence des menées réactionnaires qui se donnent libre cours dans l'armée française, la L.·. *La Solidarité*, O.·. de Paris, émet le vœu que les pouvoirs législatifs votent :

1° La création de commissaires civils délégués aux corps d'armée et aux préfectures maritimes et nommés par le ministre de la justice ;

2° La création d'inspecteurs des finances pour surveiller et vérifier la gestion des corps de troupes et assurer, avec l'ordre administratif et les économies, le respect absolu de la République et de ses lois, œuvre légale des représentants du peuple.

Et, dans la brochure *L'Armée*, la F.·. M.·. réclame la création de Commissaires civils, même en temps de guerre :

Il est nécessaire qu'un représentant de l'autorité civile prenne la haute direction de toute expédition, en ne laissant la force agir que dans les limites et les conditions strictement nécessaires à la réussite désirée. Car l'intérêt du civil le pousse, autant que son devoir, à réduire au minimum le rôle de la guerre pour développer l'action pacifique.

La Convention l'avait bien senti quand elle délégua des commissaires aux armées, et le rôle qu'ils y jouèrent est connu de tous. Il y a lieu de reprendre, sur ce point comme sur tant d'autres, la grande tradition révolutionnaire. Que la direction supérieure de toute opération de guerre soit toujours confiée à un civil.

Ce sont ces vœux des Loges qu'un petit groupe de députés reprend aujourd'hui.

La F.·. M.·. a longtemps détenu, en France, le pouvoir. « Nos institutions politiques sont, aujourd'hui, d'une façon toute naturelle, entre les « mains des Francs-Maçons de France », lit-on dans le *Bulletin* du G.·. O.·. d'août-septembre 1888.

Nous avons tout à craindre de cette Secte ; maintes fois, elle avoua ses ambitions illimitées.

« Il faut que la F.·. M.·. reste ce qu'elle doit être, *la maîtresse* et non la « servante des partis politiques », disait la *République Maçonnique* du 30 avril 1882.

Et, au Convent de 1890, le F.·. Fernand Maurice s'écriait : « Je dis « que dans dix ans la Maçonnerie aura emporté le morceau, *et que personne « ne bougera plus en France en dehors de nous.* »

On le voit, les Commissaires civils aux armées seraient uniquement les instruments de la domination maçonnique, les exécuteurs des projets et des vengeances de la Secte.

Le *Bulletin maçonnique* de 1889 (p. 267) ne disait-il pas :

Le franc-maçon doit être citoyen, mais il doit être franc-maçon *d'abord*, conseiller municipal, député, sénateur, ministre, président de la République, *ensuite*.

Cela doit éveiller notre méfiance si nous nous souvenons que la société à



laquelle les FF.·. sont liés par des serments solennels cache, avec une extraordinaire obstination, ses délibérations et son véritable but.

L'hégémonie politique, exercée, chez nous, par la F.·. M.·. est contraire à la doctrine républicaine. Son intervention dans les choses de l'armée est dangereuse pour la défense nationale. Pour s'en convaincre, il suffit de lire cette déclaration du F.·. Debierre au banquet du Convent de 1910, qu'il présidait :

« Nous ne devons jamais oublier que la Franc-Maçonnerie est, *avant tout* « *et surtout internationaliste.* » (*Convent de* 1910, p. 324.)

Ajoutons, pour préciser la nature de cet internationalisme, que, depuis plusieurs années, le G.·. O.·. de France cherche, par tous les moyens, à renouer ses relations d'il y a quarante-trois ans avec les Grandes-Loges allemandes, et que le Convent de 1908 approuva, par 293 voix contre 41, la suppression faite, par le Conseil de l'Ordre, sur l'*Annuaire de l'Obédience*, de la liste des loges d'Alsace et de Lorraine qui, en 1871, mises en demeure, par l'autorité allemande, de rompre toutes relations avec la Maçonnerie française, avaient préféré se dissoudre.

Le F.·. Lafferre, président, légitima cette suppression en disant que la liste des loges protestataires « était en même temps, pour les autres, pour « les Allemands, plus qu'un *memento*, qu'elle était *un reproche* et qu'il « fallait ôter de devant les regards des hommes dont nous étions décidés « à accepter les offres, *des souvenirs qui leur étaient particulièrement pénibles* (Convent de 1908, p. 48.)

Aucun patriote ne saurait accepter le projet dont nous avons parlé, parce que l'adopter serait favoriser les projets d'une société secrète et internationale qui commet les pires lâchetés et ne recule pas devant les plus honteuses abdications. Jean BIDEGAIN.

Conférences dans les Loges de la région Parisienne

I. GRAND-ORIENT

1er JUILLET. — *L'Amitié* : Recrutement maçonnique, révision de la Constitution. — *Athena* : Initiation rituélique, Agape. — *Les Travailleurs* : l'Esperanto et la Franc-Maçonnerie ; Organisation de l'Instruction et de l'Education dans la Démocratie au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. — *La Fédération universelle* : Tenues de Compagnonnage et Maîtrise. — *La Raison* : Etude locale sur la vie économique ; Le travail dans les Loges, le Congrès, le Convent. — *La Fraternité des Peuples* : Les habitations à bon marché. — *Droit et Justice* : La Réforme de la Justice maçonnique ; Organisation du travail maç.·. dans les LL.·., le Congrès et le Convent. — *Aurore Sociale* : Les nouveaux impôts. — *Victor-Hugo* : Le mensonge de l'éducation morale dans la famille. — *La Défense laïque* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions. — *Le Foyer maçonnique* : Révision de la Constitution, modification du règlement général, réforme de la justice maçonnique.



2 JUILLET. — *L'Union de Belleville* : Réforme de la justice maçonnique. — *L'Ecole mutuelle et l'Atelier socialiste* : Organisation de l'éducation et de l'instruction dans une Démocratie, au point de vue industriel, commercial, agricole et technique. — *Science et Travail* : Le recrutement maçonnique ; Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions. — *Etoile Polaire* : Organisation de l'instruction et de l'éducation. — *Les Réformateurs Unis* : Compagnonnage. — *Germinal* : Organisation de l'éducation dans la démocratie ; Etude locale sur la vie sociale. — *La Clémente Amitié* : L'Alcoolisme ; l'Education de l'adolescence. Tenue de Maîtrise.

3 JUILLET. — *Les Frères unis inséparables* : L'organisation nationale de l'Instruction et de l'Education dans une démocratie ; L'organisation du Travail maçonnique. — *La Concorde* : Rapport sur la morale individuelle.

4 JUILLET. — *Les Amis de l'humanité* : L'Individu et les Sociétés. — *L'Etoile de l'Avenir de Seine-et-Oise* : Révision de la Constitution ; recrutement maçonnique. — *Voltaire* : L'organisation de l'instruction et de l'éducation au point de vue industriel, commercial, agricole et technique ; Le recrutement maçonnique. — *Le Progrès* : Initiation. — *Montaigne* : Initiations ; Un voyage en Roumanie, conférence avec projections lumineuses. — *Les Précurseurs* : Proposition d'un rapprochement franco-allemand ; L'enseignement technique, industriel et commercial dans une démocratie ; Vie économique et sociale dans la banlieue parisienne ; Organisation du travail maçonnique ; Révision de la Constitution.

5 JUILLET. — *L'Evolution économique* : Révision de la Constitution ; Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions. — *Unité-Fraternité* : Compte rendu de la fête de parrainage maçonnique. Initiations. — *Les Rénovateurs* et *Force et Matière* : Tenue solennelle : Le Gouvernement belge et sa politique, la situation militaire en Belgique, conférence par le F.·. Vandervelde, membre de la Chambre des représentants de Belgique, membre de la T.·. R.·. L.·. *Les Amis Philanthropes*, or.·. de Bruxelles, sous la présidence du T.·. Ill.·. F.·. Debierre, sénateur, Président du Cons.·. de l'Ordre, accompagné du T.·. Ill.·. F.·. Bouley, Souv.·. G.·. C.·. du Gr.·. Col.·. des Rites. Le T.·. Ill.·. F.·. Marcel Sembat, député, Vice-Président du Cons.·. de l'Or.·. répondra au F.·. Vandervelde. Col.·. d'Harmonie dirigée par le F.·. Gratia.

7 JUILLET. — *La Jérusalem écossaise* : La Révision de la Constitution ; L'organisation de l'Education et de l'Instruction dans une démocratie, au point de vue industriel, commercial et technique. — *Les Droits de l'homme* : La Révision de la Constitution ; travail dans les Loges et au Convent. — *Les Amis du Progrès* : Organisation de l'instruction dans la démocratie ; la réorganisation du travail dans les Loges ; Compte rendu d'une visite à une Loge de Belgique. — *Arts et Métiers* : Causerie sur le Maroc ; projet de travail pour l'année 1913-14.

8 JUILLET. — *L'Avenir* : Organisation nationale de l'Instruction et de l'Education dans la Démocratie ; Excursion à Coucy-le-Château, le diman-



che 20 juillet. — *Liberté* : Rapprochement franco-allemand ; De l'évolution nécessaire de la F.·. M.·. au point de vue politique et social. — *L'Expansion Française:* La Révision de la Constitution. — *Fraternité* : Causeries sur les questions renvoyées à l'étude des Loges. — *Conscience et Volonté* : Organisation nationale de l'Instruction et de l'Education au point de vue industriel, commercial et technique ; Etude locale sur la vie économique et sociale des régions. — *La Bonne foi* : Prix à accorder aux patronages laïques ; Maîtrise solennelle.

9 JUILLET. — *La Lumière* : Modifications à la Constitution ; Le Collectivisme. — *L'Equité* : Rapports sur les questions renvoyées à l'étude des Loges par le dernier Convent ; Instruction et éducation maçonniques. — *Enseignement mutuel* : Compte rendu du Congrès des Loges de la région parisienne ; questions renvoyées à l'étude des Loges ; le Rapprochement franco-allemand ; préparation de la fête d'Adoption ; Lecture d'un Rituel. — *Travail-Vérité-Justice* : Rapport sur les circulaires n°s 9 et 10 du G.·. O.·.. — *L'Effort* : Morphine, Ether, Cocaïne. — *Fécondité* : Le Patriotisme, ce qu'il doit être à notre époque en tenant compte de la situation internationale et sociale ; Rapport sur diverses brochures relatives à la loi de trois ans et au Rapprochement franco-allemand. Vote sur un vœu relatif au recrutement régional et aux dépenses que les permissions occasionnent aux soldats ; le crédit populaire. — *Le Centre des Amis* : Morale individuelle ; Rapports entre la Raison, la Vérité et la Tolérance.

10 JUILLET.— *L'Alsace-Lorraine* : Leur Centenaire de 1813 ; Choses d'Alsace-Lorraine ; Organisation nationale de l'Instruction et de l'Education, etc. — *La Solidarité* : L'Instruction et l'Education dans une démocratie, etc. ; Rapprochement franco-allemand ; vœu concernant les sanctions intervenues à la suite des incidents militaires. — *La Libre-Pensée* : Affaire Marix ; Tenue collective de Compagnonnage : Les sens ; Les Bienfaiteurs de l'humanité. — *Les Vrais Amis* : La Défense laïque, conf. par le F.·. Daube, 18e, vén.·. de la L.·. *L'Effort*, secrétaire général de la « Ligue d'Action et de Défense laïques ». — *L'Education Coopérative* : La révision de la Constitution ; L'Organisation nationale de l'Instruction et de l'Education. — *La Solidarité nogentaise* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions. — *Etienne-Marcel* : Circulaires n°s 4, 5 et 9 du Conseil de l'Ordre. — *Philosophie* : Les Camelots du Roi sous le Directoire et le Consulat (Batz, Hyde de Neuville, Rougeville, etc.).

11 JUILLET. — *L'Union fraternelle* : L'organisation du travail maçonnique ; La Révision de la Constitution ; La réforme de la Justice maçonnique ; L'organisation nationale de l'Instruction et de l'Education dans la Démocratie. — *Unité Maçonnique* : Etude sur le collectivisme, les phénomènes de la concentration économique, les grands magasins ; le recrutement maçonnique. — *Les Zélés Philanthropes* : Affiliation ; Initiations ; Rapports sur les questions renvoyées à l'étude des Loges ; Distribution des jetons de présence. — *Isis-Montyon* : Médicaments et médicastres ; Le rapprochement franco-allemand. — *Les Amis philanthropes et discrets réunis* : Rapports sur les circulaires du G.·. O.·. ; tenue de Compagnonnage.



13 JUILLET. — *Les Amis du Peuple* : Initiation rituélique ; Rapports sur les questions renvoyées à l'étude des Loges. — *L'Humanité future* : L'organisation nationale de l'Instruction et de l'Education dans la Démocratie ; Organisation pratique du travail dans les Loges, les Congrès et les Convents ; Dépopulation de la campagne, exode vers les villes.

15 JUILLET. — *La Renaissance* : Le rapprochement franco-allemand. — *La Justice* : Réunion remise au 21 juillet. — *Les Fidèles d'Hiram*, à Rueil : Conclusions sur les rapports des questions renvoyées à l'étude des Loges.

16 JUILLET. — *L'Avant-Garde Maçonnique* : L'assemblée générale. Le collectivisme. — *La France Maçonnique* : L'action de la Franc-Maçonnerie pour le maintien de la paix. — *Les Rénovateurs* : Revision de la Constitution. — *Famille et Travail* : La C. G. T. : origine, évolution, tendances. — *L'Union de Belleville*, : Recrutement maçonnique ; Revision de la Constitution ; L'instruction et l'éducation dans une démocratie. — *Germinal*, Joinville-le-Pont : Affaires diverses.

17 JUILLET. — *Les Amis Bienfaisants* : Affaires diverses. *La Parfaite Solidarité* : Compagnonnage et maîtrise. — *Evolution* : Initiations. — *L'Action Socialiste* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions ; Organisation nationale de l'instruction et de l'éducation dans une démocratie. — *Bienfaisance et Progrès* : Affaires diverses. — *La Semeuse* : Le rapprochement franco-allemand ; La loi de trois ans. — *Union Philanthropique*, Saint-Denis : Rapports sur les questions renvoyées à l'étude des Loges.

19 JUILLET. — *L'Evolution Economique* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions ; De la fabrication des chromos. — *Le Niveau Social*, Vincennes : Lecture et discussion de rapports sur les questions envoyées à l'étude des Loges.

23 JUILLET. — *Temple de l'Honneur et de l'Union* : De l'organisation du travail ; Modifications à la Constitution. — *Les Vrais Experts* : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions. — *Marcelin Berthelot* : Organisation de l'instruction et de l'éducation dans la démocratie. — *Equité*, 13, rue Chaudron : Instruction et éducation maçonniques. — *Etoile Polaire* : Affaires diverses. — *La Lumière*, Neuilly : Les questions renvoyées à l'étude des Loges. — *Les Réformateurs Unis*, La Garenne : Agape.

24 JUILLET. — *Les Vrais Amis* : Les bases biologiques de la sociologie. — *L'Homme libre* : Affaires diverses. — *Etienne Marcel* : Affaires diverses. — *La Libre-Pensée* : Le recrutement maçonnique ; Peut-on concilier la science avec les religions ? — *La Concorde*, Bois-Colombes : Etudes locales sur la vie économique et sociale des régions.

II. Grande Loge

1er JUILLET. — *L'Espérance fraternelle* : La Vie chère. — *La Nouvelle Jé-*



rusalem : Tenue de Maître : L'Education oratoire dans un At.·. ; Instruction maçonnique au 3e degré B.·. J.·.. — *Humanité* : Le rapprochement franco-allemand.

3 JUILLET. — *La Prévoyance n° 88* : La vraie défense laïque ; Instruction au 1er degré. — *La Philosophie sociale* : Le rapprochement franco-allemand.

4 JUILLET. — *L'Alliance* : Actualités. — *Les Hospitaliers socialistes* : Plan de travail pour 1913-14 ; Initiations. — *Droit et Devoir* : Initiation ; Echange de vues sur la loi de trois ans. — *La Jérusalem écossaise n° 99* et *Le Portique* : Maîtrise solennelle sous la direction du T.·. Ill.·. F.·. A. Lantoine, Conseiller fédéral, Gr.·. Secr.·. gén.·. adjoint de la G.·. L.·. de France. — *La République sociale* : Le Statut des Fonctionnaires.

7 JUILLET .— *La Semence* : L'alcoolisme. — *L'Education civique* : L'émancipation des classes populaires au moyen âge, la révolution communale. — *Esperanto* : Regularo de la Publikaj Oficistoj ; Trokareco de la Vivrimedoj

8 JUILLET. — *Le Libre examen* : Initiations. — *La Fédération maçonnique* : Les grands magasins, leurs conséquences économiques et sociales. — *La Montagne* : affiliation ; initiations ; compagnonnage ; maîtrise. — *Francisco Ferrer* : Compagnonnage.

9 JUILLET. — *La Nouvelle Jérusalem* : La vie chère.— *Garibaldi* : Tenue de jugement.

10 JUILLET. — *Alsace-Lorraine écossaise* : Impressions de séjour au Congo ; Après 15 ans d'erreurs socialistes, serait-ce l'Empire ?

11 JUILLET. — *La Justice n° 133* : Compte rendu de la délégation à la fête solsticiale de la R.·. L.·. *L'Olivier écossais*, Or.·. du Havre ; Compte rendu de l'œuvre de l'adolescence ; Statut des Fonctionnaires. — *Emmanuel-Arago n° 333* : Compte rendu du Congrès des Loges de la région parisienne ; Initiation.

12 JUILLET. — *La Fidélité* : Le statut des fonctionnaires ; La Vie chère ; L'alcoolisme.

16 JUILLET. — *Union et Bienfaisance* : Chronique du mois. Journal parlé. *Les Cœurs Unis Invisibles*. L'alcoolisme ; La création ; Le rapprochement franco-allemand.

17 JUILLET.— *La Prévoyance* ; Affaires diverses. — *L'Essor* : Le socialisme agraire. — L'enseignement populaire.

19 JUILLET. — *Le Réveil Maçonnique*, Boulogne-sur-Seine : Affaires diverses. — *Qui ? Vérité*, à Ivry : Réunion reportée au 9 août.

23 JUILLET. — *Osiris* : La vie chère. La défense de l'Ecole laïque ; Le rapprochement franco-allemand.

24 JUILLET. — *Le Libre Examen* : Conférence d'actualité. — *Alsace-Lor-*



raine : Affaires diverses. — *La Fidélité* : L'alcoolisme ; Tempérance et rénovation sociale.

PROVINCE

Paris-Centre, 7 juillet 1913, reproduit la note suivante de la *Croix du Nivernais* :

Nous continuons à renseigner nos lecteurs sur la Franc-Maçonnerie qui joue en ce moment et plus que jamais un rôle prépondérant dans nos affaires extérieures et intérieures. En ce qui concerne la Nièvre ;

Le Vénérable de la Loge de Clamecy pour 1913 est le F.·. Noireau. A Cosne, pas de Vénérable. A Nevers, création d'un chapitre de Rose-Croix, dont le T.·. S.·. est le F.·. Massé qui serait ainsi 18. Le F.·. Massé a donc reçu, comme on le dit dans le langage maçonnique, une augmentation de salaire. Nous ne parlons pas bien entendu de son traitement de ministre.

Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

Action Laique

Ligue d'Action et de Défense laiques (siège social, 69, rue de Turbigo, Paris). — La Ligue prendra part à plusieurs manifestations la semaine prochaine. Dimanche, 6 juillet, elle sera représentée par M. Wellhoff, président du comité de propagande, à Paris-Touquet-Plage, au Congrès des délégués cantonaux du Pas-de-Calais. Le même jour, le secrétaire général, Edmond Daube, sera présent à Lens, à la constitution du groupe départemental du Pas-de-Calais. Le jeudi 10 juillet, grande conférence aux « *Vrais Amis* », 16, rue Cadet, par Daube, sur : la Défense nécessaire de l'école laïque.

Congrès. — Plusieurs Congrès auront lieu cette année :

Le Congrès de la Ligue de l'enseignement aura lieu à Aix-les-Bains. S'adresser pour les inscriptions au secrétariat, 3, rue Récamier, à Paris.

Le Congrès des Jeunesses républicaines aura lieu à Reims. S'adresser au siège de l'Union, 37, rue Radziwil, à Paris (2e).

Le Congrès des Jeunesses laïques aura lieu à Lyon. Se mettre en rapport avec Boucoiran, secrétaire général, 38, boulevard de la République, à Nîmes.

Le Congrès de l'Union nationale des Libres-Penseurs aura lieu à La Rochelle. S'adresser à Gustave Hubbard, 42, boulevard Saint-Antoine, à Versailles.

Le Congrès des Œuvres laïques du Nord, sous le patronage de la Ligue d'action et de défense laïques, aura lieu à Armentières, les 17, 18 et 19 octobre. S'adresser à Wellhoff, receveur municipal, à Lille, ou à Daube, 69, rue Turbigo, à Paris.



Nous lisons dans le *Rappel* du 6 juillet 1913 :

L'Enseignement. — La Société « L'Enseignement », Société d'assurance mutuelle des risques de responsabilité civile des membres de l'enseignement public, a tenu, jeudi, au Palais de la Mutualité, son assemblée générale annuelle.

M. Perrin, secrétaire, a montré la marche ascendante de la Société, qui compte onze mille adhérents.

Les nombreux procès qu'elle a soutenus, tant en matière d'accidents que de diffamation ; les risques élevés — dix mille francs — qu'elle a payés en 1912 donnent une idée de son activité inlassable, surtout à un moment où l'instituteur, attaqué de tous côtés par des adversaires irréductibles, doit se sentir soutenu et aidé. Ses efforts portent sur la défense laïque, que tant d'autres négligent.

Son action, qui s'étend à tout le personnel de l'enseignement public de France et des colonies, à quelque ministère qu'il appartienne, apporte à tous la plus parfaite tranquillité d'esprit avec la sécurité la plus complète.

Etendant son œuvre de protection à toutes les œuvres postscolaires, elle a créé « Le Soutien Laïque », qui apporte à toutes les œuvres d'après l'école publique et à ceux qui s'y dévouent la même garantie qu'aux membres de l'enseignement.

M. Erba, trésorier, a rendu compte de sa situation financière excellente, puisque l'actif social, composé d'un fonds de réserve inaliénable, se monte à plus de 45.000 francs.

Elle a clôturé ses travaux en envoyant à l'instituteur Donat, de Couffouleux, l'expression de sa profonde sympathie et de son admiration pour son attitude héroïque dans la triste et pénible lutte qu'il soutient contre les adversaires de l'esprit laïque et républicain.

Lens. — *Ligue d'action et de défense laïques.*— M. Edmond Daube, secrétaire général de la Ligue d'action et de défense laïques, sera présent à Lens le dimanche 6 juillet, à l'occasion de la constitution du Comité départemental du Pas-de-Calais.

Voici la circulaire envoyée par le comité d'organisation du Comité :

« Cher collègue,

« Le comité provisoire nous charge de vous adresser des listes d'adhésion et de vous rendre compte des travaux de l'assemblée constitutive du 18 mai dernier.

« Nous avons fondé un groupe départemental d'action et de défense laïques qui se rattachera à la Ligue nationale d'action et de défense laïques, en conservant une autonomie suffisante.

« Une section, et non des moindres, de la Ligue nationale, celle de Lens, a déjà donné son adhésion au groupe départemental.

« Nous avons le concours assuré des parlementaires républicains, des amis de l'Ecole laïque et des propagandistes de l'esprit laïque dans le département.



« Nous savons, en outre, que, dans chaque commune, la plus petite, comme la plus reculée du département, un modeste fonctionnaire, au moins, attend depuis longtemps qu'une mesure quelconque de défense laïque se réalise.

« Le premier pas est fait ; nous avons le cadre de notre action. Nous venons vous convier à nous aider.

« Nous n'allons pas vous entraîner dans une œuvre de combat, ni de façade : nous venons vous demander votre adhésion toute morale, d'abord. La cotisation annuelle est réduite à son minimum et ne saurait en rien retarder notre organisation.

« Mais, comme il pourrait apparaître aux instituteurs organisés que ce nouveau groupement fait double emploi avec leurs associations corporatives ou professionnelles, nous allons préciser le but qui lui est assigné :

« Défendre l'école laïque devant l'opinion publique ; donner un appui « efficace aux maîtres laïques attaqués dans leurs méthodes d'enseignement ; « travailler à assurer le recrutement et la fréquentation des écoles laïques, « aider particulièrement celles qui sont menacées par les pressions de tous « genres ou concurrencées à armes inégales ; propager l'esprit laïc en faisant « uniquement appel au bon sens, en rejetant toute polémique acerbe. »

« De plus, le groupe comprendra bientôt, nous l'espérons, autant et même plus d'amis de l'école laïque que d'institutrices et d'instituteurs.

« Le champ est vaste et nous n'avons qu'ébauché notre programme.

« Nous avons recherché une organisation qui permette au groupe d'étendre son action partout où elle est nécessaire.

« Par l'institution de sections cantonales, il lui sera possible d'être renseigné sur les besoins de toutes les écoles publiques. Chaque institutrice et chaque instituteur pourront indiquer sous quelle forme devra se faire sentir l'action du groupe dans leur commune. De cette manière, l'action générale pourra être renforcée, là où il le sera jugé nécessaire, par une action locale.

« Cette action locale ne sera décidée qu'après approbation des intéressés et pourra être confiée aux amis de l'école laïque, nos adhérents de la commune ou de la région. L'instituteur laïc ne sera point mêlé aux luttes de partis et conservera ainsi toute la sérénité nécessaire à son œuvre d'éducation.

« Notre assemblée générale aura lieu le dimanche 6 juillet 1913, à Lens, à 10 heures du matin. Elle comprendra si vous le voulez, des délégués de tous les points du département.

« Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments dévoués.

« Courmont, V. Lecouffe, A. Richart, délégués cantonaux ; Dubois, Bocquet, membres de la section de Lens de la Ligue nationale d'action et de défense laïques ; Mlle Dubois, Brassart, Pruvost, membres de l'Amicale de la Solidarité laïque ; Bécart, Montreuille, conseillers départementaux ».

Cannes. — Ligue d'action et de défense laïques.— La section de Cannes,



dans sa réunion du 4 juillet, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La section de Cannes,

« Emue du jugement rendu par la cour d'assises de Rodez, en vertu duquel l'instituteur de Couffouleux, déjà victime moralement et matériellement du fanatisme clérical, a été condamné aux frais du procès,

« S'indigne que les frais de l'instruction criminelle incombent à une victime déjà trop éprouvée ;

« Espère que la proposition de loi déposée par MM. Balitrand et Fournol, tendant à modifier l'article 368 du Code d'instruction criminelle, sera votée à bref délai ;

« Adresse à l'instituteur Donnat l'expression sincère de sa sympathie républicaine et laïque ».

JEUNESSES LAÏQUES

Nous avons déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* des divisions qui se sont élevées dans la Fédération des Jeunesses laïques de France (voir le n° du 20 juin, p. 2083). Voici de nouveaux documents à ce sujet. Nous les empruntons au *Rappel*, 17, 19, 27 juillet, 3 et 7 août 1913. Voici d'abord une note émanant de la commission exécutive pour l'année 1912-13, dont le siège est à Nîmes, Boulevard Victor-Hugo, 22. Elle a paru dans le *Bulletin fédéral,* n° 10.

Pour la troisième fois, depuis sa fondation, notre Fédération des Jeunesses laïques de France a rencontré des difficultés suscitées par des éléments parisiens. Disons tout de suite qu'il ne s'agit que de quelques individus. La plus grande partie de nos amis de la capitale, et les meilleurs, nous sont restés fidèles.

Dans notre dernier bulletin fédéral, nous annoncions que la C. E. allait opérer le rachat des « Annales de la J. L. » pour en faire l'organe véritable et la propriété exclusive de la Fédération.

Or, le rachat, par nous, est devenu impossible parce qu'il a été effectué par d'autres, et voici dans quelles conditions :

Quand le secrétaire général, à la dernière réunion du comité d'action et de propagande, à Paris, apprit à ce comité que le rachat était sur le point d'être réalisé, le directeur des « Annales », Léon Vannoz, membre du comité d'action et de propagande, fit des réserves et annonça qu'il avait passé autrefois, avec feu M. Jacquin, imprimeur à Poligny et propriétaire administrateur des « Annales », un contrat réservant à lui, Vannoz, un droit de priorité pour acheter la revue au cas où elle viendrait à être mise en vente.

Immédiatement, le secrétaire fédéral demanda des renseignements à ce sujet et une réponse ferme sur les conditions du rachat à l'imprimeur propriétaire successeur de Jacquin. Ce dernier répondit qu'il écrivait à M. Van-



noz et attendait sa réponse. Sur ces entrefaites, parut dans la presse l'information suivante :

« M. Poincaré a reçu en audience M. Gaston Martin et le comité directeur des *Annales de la Jeunesse laïque* ».

Le secrétaire fédéral écrivit immédiatement à M. Léon Vannoz et au propriétaire administrateur, à Poligny, pour demander des explications. Du premier, *point* de réponse. Du second, celle :

« Poligny, le 7 juin 1913.

« Monsieur G. Boucoiran, Nîmes.

« Nous croyions que ces messieurs vous avaient déjà prévenu qu'ils avaient fait le rachat des *Annales*, puisqu'ils nous avaient demandé les noms de tous les collaborateurs, afin de les aviser qu'ils aient à correspondre, dès maintenant, directement avec eux, soit pour envoi de copie et tout ce qui concerne la revue.

« Nous leur avons même fait parvenir la copie du bulletin de la Fédération sitôt que nous l'avons reçue, et elle vient de nous être retournée pour être composée, le numéro devant paraître vers le 15. L'envoi des épreuves vous sera fait demain ou lundi au plus tard. Veuillez agréer, etc.

« Pour Veuve Jacquin et Biron,

« Arnaud ».

Quelques jours après, le camarade Georges Boucoiran recevait une lettre de M. Vuillermoz, secrétaire de la rédaction des *Annales de la Jeunesse laïque*, demandant l'autorisation de faire figurer le nom du secrétaire fédéral parmi les collaborateurs de la nouvelle revue, sous la rubrique : « Le mouvement des Jeunesses Laïques », insistant pour l'insertion du bulletin fédéral, et demandant une réponse par dépêche. Le camarade Georges Boucoiran télégraphia à la fois à M. Vuillermoz et à l'imprimerie, confirmant l'opposition formelle d'insérer le bulletin. En même temps, il avisait le camarade Gaston Bonnaure, président du comité de contrôle, au Puy. Ce dernier se rendit immédiatement à Nîmes pour conférer avec le secrétaire général. Il donna sans réserve son approbation au camarade Boucoiran.

Le bureau fédéral et le comité de contrôle, après une étude approfondie de la situation et d'un commun accord, ont décidé de ne pas retarder davantage l'accomplissement de la mission à eux confiée par tous nos derniers congrès nationaux, et, en particulier, par le Congrès de Moulins, c'est-à-dire de doter la Fédération des Jeunesses laïques de France de sa revue mensuelle, « qui sera son organe et sa propriété exclusive, qui servira uniquement la cause laïque et républicaine et les intérêts fédéraux et non l'ambition de quelques-uns ».

On se souvient que déjà, il y a deux ans, le Comité de contrôle dut opposer son *veto* à une tentative de rachat des *Annales*, organisée par les mêmes éléments qui viennent de les racheter. L'argument du C. C. était que le

rachat proposé alors, n'avait pas un caractère fédéral. Les événements actuels justifient cet argument puisque ceux-là qui voulaient à ce moment faire des *Annales* leur chose, et se servir de notre Fédération comme d'un chaperon et d'un tremplin, viennent d'acheter la Revue au moment même où la Fédération allait les racheter ; ce n'est donc pas l'intérêt fédéral qui les a guidés, autrefois comme aujourd'hui. Une fois encore leur manœuvre est déjouée. La Fédération des Jeunesses laïques de France est maintenant assez forte, et jouit d'une considération assez grande dans le monde laïc et républicain, pour faire vivre et prospérer une revue qui sera son organe.

Eh bien, nous avons le plaisir de vous annoncer, camarades, que c'est chose faite.

Le C. C. et le B. F. ont rencontré des amis, de véritables amis de la Fédération et de son œuvre qui, généreusement et sans condition aucune, nous permettent de faire paraître notre revue immédiatement, c'est-à-dire le 1er août ou le 1er septembre au plus tard, et « sans enlever un centime à la caisse fédérale ».

Floréal, tel sera le titre de l'organe officiel de la Fédération des Jeunesses laïques de France, *Floréal*, c'est-à-dire *Jeunesse* et *Révolution*, sera à la fois une revue d'idées et de combat. Tribune libre pour les maîtres et les disciples, où la liberté d'opinion sera largement pratiquée ; organe de combat, surtout combat loyal et franc, certes, mais sans trêve ni merci, contre tous les dogmes jusqu'au triomphe du libre examen.

Déjà, nous sommes assurés du concours et de la collaboration des maîtres les plus aimés des Jeunesses Laïques. Nous pouvons compter sur tous ceux qui ont collaboré depuis leur fondation aux *Annales de la J. L.*, à raison et à cause de notre Fédération, et qui ne se soucient guère de faire les affaires de quelques ambitieux.

Incessamment, vous recevrez une circulaire-appel en faveur de *Floréal*. Votre C. C. et votre C. E. ont rempli la tâche que vous leur aviez confiée ; à vous maintenant, camarades, de remplir la vôtre.

D'ailleurs, chacun de vous est intéressé à la prospérité de *Floréal*, puisque celle-ci est liée, désormais, à celle de la Fédération.

Vous êtes groupés dans 120 sections, et il faut que chaque section procure 20 abonnés ; avec ce seul chiffre *Floréal* peut vivre, mais c'est un minimum qu'il faudra dépasser. Il faudra créer des sections nouvelles, *Floréal* vous y aidera, à condition que vous aidiez *Floréal*. Chaque section donnera à la C. E. le nom d'un camarade actif, président ou secrétaire, qui sera nommé correspondant fédéral de la revue. Il sera spécialement chargé de diriger la propagande dans sa région. Il centralisera les abonnements recueillis par tous les camarades de sa section ou par des amis. D'ores et déjà, les sections sont priées de recueillir des souscriptions d'abonnement et d'en envoyer le montant.

Le prix sera le même que celui des anciennes *Annales de la Jeunesse laïque*. Le numéro, 0.30 ; abonnement, 3 francs par an, pour la France ; 4 francs pour les autres pays.

Allons, camarades, au travail, adressez-nous d'ores et déjà des souscrip-



tions d'abonnement, et des listes de citoyens et citoyennes susceptibles de s'abonner.

Comité d'action et de Propagande. Ce comité s'est réuni à Paris le dimanche 13 juillet. Le camarade G. Boucoiran s'est rendu à cette réunion pour saisir le Comité de l'incident des *Annales de la J. L.* et lui demander de faire toute la publicité utile autour de cet incident afin que les traîtres soient démasqués.

Le C. A. P. va, en outre, collaborer étroitement avec la section de Paris (Jeunesse laïque parisienne) pour l'organisation du Congrès national.

Avis important. — La revue dite *les Annales de la Jeunesse laïque*, anciennement l'organe de la Fédération, est devenue la propriété privée de quelques hommes, membres du cercle des Annales de la jeunesse laïque et de l'ancienne section de Paris (groupe Berthelot), qui ont acheté *les Annales* au moment où la Fédération allait les racheter.

Cette revue et ces acheteurs n'ont plus rien de commun avec la Fédération des Jeunesses laïques de France. Cet avis sera communiqué à toute la presse républicaine et à tous les anciens collaborateurs des *Annales.*

Floréal, qui va paraître, sera le seul organe officiel de la Fédération. La *Jeunesse laïque* et le *Cri des jeunes* restent des organes officieux.

A la suite de cette publication M. Léon Vannoz, président de la section de Paris, a adressé la lettre suivante au *Rappel.*

Monsieur le Directeur,

C'est avec une surprise attristée que j'ai lu dans le *Rappel* du 17 juillet, sous le titre usurpé en la circonstance, de la Fédération des Jeunesses laïques, un article tout à fait tendancieux, concernant le rachat et la transformation des *Annales de la Jeunesse laïque.* Des notes, plus graves encore, accompagnent cet article qui n'est lui-même qu'un tissu de fausses allégations. Votre bonne foi et votre loyauté ne faisant pour nos amis et pour moi aucun doute, nous vous prions de vouloir bien insérer la présente rectification, sans nous laisser même invoquer le bénéfice de la loi.

Il est, certes, navrant, en ce moment où l'union de tous les jeunes républicains serait si désirable, que des incidents aussi regrettables viennent la compromettre peut-être irrémédiablement. Il est malheureusement des hommes qui, par intérêt personnel, ne cherchent à apporter dans le parti républicain que le désordre. Les attaques qui nous surprennent ne peuvent rester sans réponse, et nous devons à tous nos amis de rétablir publiquement les faits et d'exposer la vérité sur le rachat et la transformation des *Annales de la Jeunesse laïque.*

Vous savez quels services cette vaillante revue, qui depuis douze ans milite à l'avant-garde de l'armée républicaine, a rendus à la cause de la laïcité. Avec un dévouement inlassable et désintéressé dont elle se trouve vraiment bien mal récompensée, elle a secondé toujours la Fédération des Jeunesses laïques.



Dans ces conditions, on pourrait estimer tout d'abord que les services rendus constituent au moins des titres suffisants pour présumer, en cas de désaccord, la bonne foi, et que, par conséquent, des attaques vagues, hypocrites et ne reposant sur aucun motif avouable, du genre de celles dont je suis l'objet, ne devraient, en toutes circonstances, jamais se produire.

Mais que peut-on penser, quand on connaît la vérité ? Celle-ci est d'une extrême simplicité. Les *Annales* étaient la propriété personnelle de notre ami, M. Jacquin, imprimeur à Poligny (Jura). Par dévouement pour une œuvre républicaine, il avait consenti à insérer gratuitement le Bulletin de la Fédération, qui constituait pour lui, comme il me l'a dit bien souvent, une charge d'autant plus lourde que certains militants avaient peu à peu pris l'habitude de se croire de véritables droits sur une revue qui n'était à aucun titre leur propriété. En ma qualité de directeur des *Annales* et de membre de la Fédération, je fus souvent mis à même de constater de déplorables malentendus, que j'eus beaucoup de peine à dissiper. J'avais cru entrevoir une solution : c'était de mettre sur pied un projet qui permettrait aux militants de la Fédération de racheter la revue. J'avais, en collaboration avec des camarades particulièrement compétents en matière de sociétés, comme mon ami Alfred Nast, élaboré les statuts provisoires d'une société anonyme à capital et personnel variables avec actions de 25 francs. Nous avions besoin de 600 actions. 301 (c'est-à-dire la majorité) étaient de droit réservées aux sections de la Fédération des Jeunesses laïques ; les autres pouvaient être souscrites par des militants, à titre individuel. Ce projet fut l'objet d'une insertion à l'*Officiel*. Les statuts provisoires furent publiés. Nous avions déjà reçu maintes souscriptions, lorsque l'opposition de certains militants fit tout échouer. Ils voulaient confondre la Fédération avec la société greffée sur la Fédération, qui aurait, pour le compte de celle-ci, administré les *Annales*. Ils ne voulaient pas se rendre compte que cette dualité était imposée par les textes mêmes de la loi, et que, de plus, elle répondait à l'équité. Le Congrès de la Fédération ne pouvait se confondre avec l'assemblée générale des actionnaires, qu'autant que tous les militants présents et toutes les sections représentées eussent souscrit des actions. D'autre part, la Fédération des J. L. est une association constituée en vertu de la loi de 1901, et il est très douteux qu'elle puisse racheter elle-même et exploiter une revue, qui est par nature, une entreprise commerciale.

Bref, nous dûmes rembourser les souscriptions reçues, et dès lors, je fus, je l'avoue, fortement déçu sur la valeur des projets de rachat de la Fédération et par la Fédération.

Je n'en continuai pas moins avec elle, ma collaboration étroite et cordiale comme par le passé. Mais M. Jacquin, le propriétaire de la revue étant venu à mourir, Mme Veuve Jacquin désirant vendre la revue, une solution s'imposait. En toute bonne foi, nous examinâmes toutes celles qui se présentèrent à nous. M. Boucoiran qui, depuis le Congrès de Moulins, était devenu secrétaire de la Fédération, me parla bien vaguement d'un projet à lui, mais je ne sus jamais jusqu'à quel point son projet était sérieux. Il me dit qu'il avait reçu d'un M. X., qu'il ne me nomma pas, promesse d'une cer-



taine somme d'argent pour racheter les *Annales*. C'est ce que M. Boucoiran appelle le rachat fédéral. Qui est ce M. X. ? A quelles conditions prêterait-il cet argent ? Quel lien de droit unirait la Fédération et M. X. ? M. X., l'anonyme bienfaiteur, deviendrait-il le propriétaire de la Fédération au même titre que des *Annales* ? Autant de questions sans réponses.

Quant au rachat des *Annales* par une nouvelle société composée de militants connus de nous, elle nous est apparue comme la seule solution acceptable et possible. C'est pourquoi nous l'avons adoptée. Elle rencontrait d'abord si peu d'opposition que, lorsque j'en ai parlé comme d'un projet ayant chance d'aboutir à l'une des dernières réunions du Comité d'action et de propagande, les assistants reconnurent que c'était parfaitement notre droit de racheter les *Annales*, et que la bonne camaraderie qui devait nous unir à la Fédération n'en serait nullement altérée. C'était si bien notre conviction que, ainsi que l'avouent les auteurs anonymes de l'article auquel nous faisons allusion plus haut, notre secrétaire de la rédaction, très aimablement, offrait au secrétaire de la Fédération de collaborer à la revue transformée, et prenait la peine de lui donner de précises indications pour la publication du Bulletin. Ce Bulletin, ainsi qu'en fait foi la lettre de M. Arnaud, publiée par vous, était même déjà composée. Quelles machinations, dirigées par quelles personnes, se sont à ce moment produites ? C'est ce que nous nous efforcerons d'établir très prochainement. Nous avons déjà recueilli un certain nombre d'indices des plus probants, qui engagent gravement la responsabilité de certaines personnes, et nous poursuivons notre enquête. Mais il semble bien que c'est le communiqué à la presse, relatant que le Comité directeur des *Annales* avait été reçu par le Président de la République, qui a déchaîné la fureur indicible de quelques belles âmes, dont le sectarisme démagogique confine à la démence.

Je ne pense pas d'ailleurs qu'à vos yeux, Monsieur le Directeur, le fait d'être reçu en audience par le premier magistrat de la République, constitue un cas d'excommunication majeure. Nous nous réservons de demander à tous nos camarades de la Fédération des J. L., qui sont complètement étrangers à ces incidents déplorables, ce qu'ils pensent des odieuses manœuvres dirigées contre nous.

Nous tenons à laisser pour compte aux auteurs anonymes de l'article injurieux nous concernant toutes leurs autres imputations, qui ne reposent sur rien. Nos camarades en feront bonne justice ; nous nous adresserons aux sections de la Fédération; elles seules ont une existence réelle. Que quelques démagogues exaspérés se soient, par surprise, emparés de certains pouvoirs apparents de ce grand organisme, cela n'a pas lieu de nous surprendre ni de nous émouvoir outre mesure. Mais nous ne pouvons croire que nos camarades de la Fédération se feront les auxiliaires et les complices d'aussi détestables procédés.

Nous sommes convaincus que, méprisant les jésuitiques manœuvres d'un ou deux « pêcheurs en eau trouble », nous continuerons tous, comme par le passé, à marcher la main dans la main pour le bien de la République et l'union des républicains.

Léon Vannoz.



A cette lettre M. Boucoiran, secrétaire général de la Fédération des jeunes laïques de France, a répondu :

Nancy, le 20 juillet 1913.

Monsieur le Directeur, — Le *Rappel*, journal républicain, nous avait spontanément offert l'hospitalité de ses colonnes pour tout ce qui concernerait la vie fédérale des Jeunesses laïques de France. A ce titre, il a reçu la copie du dernier bulletin fédéral, n° 10. L'importance de ce dernier ne lui a pas échappé et, spontanément, il en a publié un extrait. Nous l'en remercions.

Le bulletin fédéral, adressé régulièrement tous les mois aux sections, est rédigé par le secrétaire général. Ce dernier, seul, a qualité pour écrire au nom de la Fédération des Jeunesses laïques de France.

Il ne saurait donc être question d'article tendancieux et anonyme, comme le dit M. Vannoz. Et cette allégation, déjà, est l'indice d'une mauvaise foi évidente. Mais cette mauvaise foi éclate tout au long des explications que M. Vannoz se décide enfin à fournir.

M. Vannoz, maintenant bavard, lui qui prétend n'avoir pas desservi la Fédération, ne dit pas qu'il a dédaigné de venir s'expliquer devant ses camarades et les autorités fédérales et régulières, ainsi qu'il y avait été convié. Une première fois, dans les premiers jours de juin, à ma demande d'explications au sujet du rachat des « Annales de la J. L. », M. Vannoz ne répondit rien. Convoqué, avec prière de s'expliquer sur le même sujet, à la dernière réunion du comité d'action et de propagande, à Paris, le 13 courant, il a, par écrit, refusé. Pourquoi ? Vos lecteurs et l'opinion apprécieront comme déjà ont apprécié le bureau fédéral, le comité d'action et de propagande et le comité de contrôle, qui est la plus haute autorité fédérale. Ces trois organismes, devant qui les faits ont été exposés ouvertement, au grand jour, à la lumière de la discussion, ont jugé et condamné M. Vannoz et ses amis, et ratifié par une approbation complète notre attitude et nos actes. J'invoque, sur ce point, le témoignage de mes excellents et dévoués camarades, Edmond Daube, secrétaire général du comité d'action et de propagande, et Gaston Bonnaure, président du comité de contrôle.

M. Vannoz s'est engagé dans une vilaine aventure dont il ne prévoit que trop l'issue désastreuse, et nous comprenons qu'il soit ennuyé. Il pourrait reconnaître ses torts, en restant sur la question. Il pourrait reconnaître qu'il a, avec ses amis, acheté les *Annales de la J. L.*, organe officiel de la Fédération, sans nous aviser des préliminaires, des conditions et du résultat de l'opération. Toute la question est là, et non ailleurs. Personne n'a jamais contesté à M. Vannoz son droit de racheter les « Annales ». Mais la Fédération a le droit, et c'était notre devoir de parler en son nom, de reprocher à M. Vannoz et à ses amis, la façon dont ils ont procédé, contraire à l'esprit fédéral, incorrecte suprêmement pour des camarades. La vérité, que M. Vannoz raconte sans la dire, c'est que, sentant cette fois, imminent, le rachat des « Annales » par la Fédération, il s'est dépêché de faire son coup sans nous prévenir, pensant bien que le tour serait joué. La vérité, c'est qu'il craignait de perdre son « auréole » de directeur ; ses amis crai-



gnaient, à leur tour, de ne plus pouvoir, dans la revue, faire « la pluie et le beau temps ». M. Vannoz n'est plus directeur, il est vrai ; c'est M. Gaston Martin, et pour cause. Mais il reste rédacteur en chef, ses amis restent rédacteurs et gardent le droit de placer leur prose. Vous voyez d'ici la petite cuisine, Messieurs les bailleurs de fonds.

Nous touchons maintenant à un autre côté et non le moins délicat, de la question. Est-il vrai que la nouvelle société propriétaire des « Annales de la J. L. » ait fait, pour obtenir des fonds, des démarches auprès d'organisations ou de personnalités, en présentant la revue comme l'organe de la Fédération des Jeunesses laïques de France, par conséquent en se servant du nom de cette dernière, sans que les autorités fédérales aient été avisées ? Nous mettons au défi M. Vannoz et ses amis de répondre à cette question autrement que par l'affirmative. Des lettres que nous possédons, émanant de personnalités indiscutables, sont, à ce sujet, particulièrement suggestives.

Voilà pour la question elle-même. Suivons maintenant M. Vannoz dans ses « à côtés », qui constituent toute sa « défense ».

Les services rendus par les « Annales », M. Vannoz oublie de dire que, depuis longtemps, la revue ne nous donnait plus satisfaction, qu'elle fut souvent critiquée dans les congrès nationaux, et que le rachat en avait été discuté et décidé, depuis longtemps, pour cette raison.

Il serait trop long de revenir en détail sur la tentative de rachat dont parle M. Vannoz. Ce qui intéresse et suffit, c'est de répéter que le comité de contrôle opposa son « veto » parce qu'il la jugea « antifédérale » ; ajoutons que le congrès national qui suivit l'approuva.

M. Vannoz fait entrer en scène un M. X., et demande « quel est ce M. X..., qui aurait promis de prêter de l'argent. A quelles conditions ? L'anonyme bienfaiteur deviendrait-il le propriétaire de la Fédération au même titre que des « Annales ? Autant de questions sans réponses ». M. Vannoz ne saurait-il pas lire ? La réponse a été faite pourtant avant la question. Je cite textuellement le passage du bulletin fédéral, déjà publié par le *Rappel* : « Le C. C. et le B. F. ont rencontré des amis, de véritables amis de la Fédération et de son œuvre qui, généreusement et sans condition aucune, nous permettent de faire paraître notre revue immédiatement, c'est-à-dire le 1er août ou le 1er septembre au plus tard, et « sans enlever un centime à la caisse fédérale ».

Quant au rachat par une nouvelle société de « militants connus de nous », dit M. Vannoz, elle nous est apparue comme la seule solution acceptable et possible. A notre tour, nous demanderons à M. Vannoz, comment M. Gaston Martin, hier tout à fait inconnu de nous, est devenu, comme par enchantement, directeur des « Annales de la J. L. » ? Il est bien entendu que nous n'attaquons nullement l'honorabilité ni la personnalité de M. Gaston Martin, qui n'est pour rien dans cette affaire et dont certainement la bonne foi a été surprise comme celle de bien d'autres. Nous disons simplement que « nous ne le connaissons pas ».

Enfin, dernier trait de mauvaise foi : M. Vannoz prétend que ce serait l'information concernant l'audience accordée par M. Poincaré à M. Gaston



Martin et au comité directeur des « Annales de la J. L. », qui « aurait déchaîné la fureur indicible de quelques belles âmes dont le sectarisme démagogique confine à la démence ». Brrr ! Non, Monsieur Vannoz, cette information n'a pas déchaîné notre fureur, et le fait d'être reçu par le premier magistrat de la République ne constitue pas une excommunication majeure. Il n'a jamais été question de ça. C'est par cette information, tombée par hasard sous nos yeux, que nous avons appris le rachat des « Annales » et votre trahison. Voilà tout.

Et maintenant, que reste-t-il de la défense pitoyable de M. Vannoz ? Que reste-t-il de ses violentes accusations ? Où sont la perfidie et le mensonge ? Où, les procédés sournois ? Où, les intrigants et les ambitieux ?

M. Vannoz invoque les sections. Il sait bien que les sections sont en correspondance étroite avec le bureau fédéral, et que ce dernier est sûr de leur approbation.

Quant à nous, nous repoussons dédaigneusement des insultes qui ne sauraient nous atteindre.

Nommé une première fois secrétaire général (1904-1905), puis membre et président du comité de contrôle, enfin appelé à nouveau au Congrès de Moulins (1912), par la confiance de nos camarades, au poste périlleux et lourd de secrétaire général, nous n'avons jamais perdu de vue l'intérêt fédéral. Malgré notre modeste situation de prolétaire, nous avons, toujours de grand cœur, sacrifié à la cause de la Fédération nos rares loisirs, notre tranquillité et notre santé. Nous n'avons pas ménagé nos efforts et notre travail. Au service des Jeunesses laïques, nous avons mis toutes nos ressources intellectuelles, physiques, morales, pécuniaires : notre cœur d'abord, puis tout ce qui est en nous de connaissances, de raison et de forte volonté.

C'est notre talisman. Par lui, nous en avons vu et vaincu bien d'autres.

Nous avons triomphé de l'emprise que voulaient mettre sur notre organisation les partis politiques, à Tours le parti radical, à Marseille le parti socialiste unifié.

Notre chère Fédération (car nous l'avons créée et organisée, et nous la considérons un peu comme notre enfant), elle est restée ce qu'elle doit être : ouverte à tous les hommes de bonne volonté, de toutes les fractions du parti républicain ; sans jamais se laisser inféoder à aucune de ces dernières, elle reste en excellents termes avec toutes, parce qu'elle estime que toutes ont du bon.

Nul, plus que nous, ne désire l'union de toutes les forces républicaines. Et ce n'est pas seulement du bout des lèvres, mais du fond du cœur.

Mais ce qui est l'anémie, la gangrène de tous les partis, ce que nous avons toujours combattu, dans la Fédération des Jeunesses laïques de France, ce que nous combattrons toujours, ce que nous briserons, c'est l'arrivisme.

Pour la Fédération des Jeunesses laïques de France : Le Secrétaire général

Georges Boucoiran.

P.-S. — Il convient de signaler que, parmi les anciens collaborateurs des



« Annales de la Jeunesse Laïque », déjà ceux qui sont au courant ont prié M. Vannoz de les rayer de la collaboration de la revue et, en outre,en nous confirmant leur sympathie,nous ont assuré de leur concours pour la nouvelle revue *Floréal*, qui va paraître et sera l'*organe officiel et la propriété de la Fédération des Jeunesses laïques de France*, et non celle d'un ou plusieurs bailleurs de fonds, comme l'insinue M. Vannoz.

Quelle que soit l'attitude de M. Vannoz et de ses amis à notre égard, désormais nous ne nous prêterons pas à ce petit jeu,où ils ne gagneraient certainement rien au point de vue fédéral, mais qui leur servirait de réclame. Ils ne le méritent pas. Nous ne répondrons plus rien. Nous attendrons avec confiance le Congrès national. Jusque-là, nous avons à nous occuper de choses et de gens plus intéressants.

M. Vannoz a adressé une nouvelle lettre au *Rappel*.

Monsieur le Directeur, — A mon très vif regret, je suis obligé encore de vous demander de publier la présente lettre. Quelle que soit la répugnance que j'éprouve à polémiquer avec M. Boucoiran, au sujet du rachat parfaitement régulier des « Annales », je me trouve contraint, par respect pour la vérité et pour nos amis, de répondre à certaines de ses allégations parues dans votre honorable journal.

M. Boucoiran prétend que j'aurais manqué de loyauté en ne le prévenant pas du prochain rachat des « Annales ». Nos camarades qui ont assisté à la réunion du comité d'action et de propagande qui s'est tenue au café Grüber, il y a deux mois environ, pourraient témoigner que j'ai exposé au comité la question du rachat des « Annales », telle qu'elle se posait exactement à ce moment. Je n'ai point caché que je possédais un droit de préemption et que j'avais en vue un projet de réorganisation. Il fut même alors publiquement reconnu que,si j'usais de ce droit de préemption, la bonne camaraderie entre nous ne serait nullement altérée.

Que me reproche alors M. Boucoiran ? De ne l'avoir pas tenu au courant de nos opérations ultérieures ? De n'avoir pas répondu à sa brève et impérieuse demande d'explication, qui, par elle seule, constituait, dans les circonstances où elle s'était produite, une véritable insolence ? M. Boucoiran oublie, en effet, de dire qu'aussitôt après que je l'eus mis au courant de mes droits et de mes intentions, il s'empressa d'écrire en sous-main à Mme Jacquin, propriétaire des « Annales », pour lui proposer de racheter la revue, sans même m'en parler à moi, son camarade, qui venais de lui déclarer publiquement que j'avais un droit de préemption. Nous avons en mains les preuves formelles de cette duplicité.

On comprendra qu'après avoir constaté ces manœuvres, je n'avais pas à répondre aux ordres de M. Boucoiran, ni à ceux du Machiavel qui inspire tous ses actes.

Aussi, lorsque je reçus une bien étrange lettre, me demandant de me rendre à la réunion du comité d'action et de propagande (que le Congrès, entre parenthèses, m'avait chargé d'organiser et dont M. Boucoiran prit sur lui de désigner les membres), « pour m'expliquer sur les faits graves que l'on avait à me reprocher », je répondis tout d'abord à M. Boucoiran, par



une lettre dont j'ai conservé copie, que je ferai tout mon possible pour me rendre à la réunion de ce comité ; non pas en accusé, mais comme quelqu'un à qui l'on doit rendre des comptes. Telle était mon intention formelle, lorsque j'eus la preuve, la veille de la réunion, par la lecture des ***Droits de l'Homme***, que cette entrevue ne serait qu'une ridicule comédie, qu'un odieux traquenard tendu à ma bonne foi et à ma loyauté. J'écrivis alors, en présence de plusieurs de nos amis, à M. Boucoiran, une seconde lettre qu'il peut publier également, s'il le juge à propos.

Quant à ses projets de rachat « fédéraux », nous pouvons les apprécier par le « Bulletin » signé de son auguste main, et qu'avec une inconscience prodigieuse, il croit pouvoir nous opposer. Nous y lisons, en effet : « Le C. C. et le B. F. (en réalité deux ou trois personnes de ces organisations) ont rencontré des amis, de véritables amis de la Fédération et de son œuvre, qui, généreusement et sans condition aucune... nous permettent de faire paraître notre revue, « sans enlever un centime à la caisse fédérale ». Il faut toute l'incroyable naïveté de cet excellent Boucoiran pour ne pas comprendre ce que ces lignes ont de savoureux, et combien elles justifient tout ce que j'ai pu dire ou écrire antérieurement, au sujet du rachat « fédéral » !

Mais voilà assez d'explications sur ce point, et assez de discussions avec M. Boucoiran. Pour tous les éléments sérieux de la Fédération, il est à jamais disqualifié, sortant de son rôle défini par les statuts, il a complètement, jusqu'ici, négligé de remplir la besogne administrative qui lui était assignée, pour s'ériger en pape de la Fédération avec un ou deux camarades de son conclave. Il prétend incarner la C. C., la C. E., et le C. A. et P., alors que nous avons en mains les preuves écrites les plus formelles établissant que la plupart des membres de ces organismes fédéraux n'ont même jamais été mis au courant de ce qui se passait, ni consultés sur les décisions prises en leur nom par M. Boucoiran.

Et voilà maintenant qu'au mépris des articles les plus précis et les plus explicites des statuts, au mépris des garanties qu'ils contiennent, des individus qui n'ont peut-être jamais lu les statuts de la Fédération, prétendent, sans mandat de qui que ce soit, s'ériger en arbitres des conflits qu'ils ont sournoisement provoqués, en organisant, sans contrôle, à Paris, un Congrès qui, dans les conditions où il se présente, ne pourra être que truqué. Je ne sais encore ce que décideront nos camarades à ce sujet, mais si j'en juge par les témoignages que nous recevons tous les jours, autant la plupart d'entre eux auraient été heureux de participer à un Congrès sérieux où des explications loyales se seraient produites, autant ils sont prêts à considérer avec méfiance et peut-être avec mépris, les agissements de quelques gros malins qui se préparent, comme Tartufe, à nous expulser de la maison que nous avons tout entière édifiée :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.

Nous entendons déjà le cabotin de la bande déclamer ce vers de Molière.

Mais ces messieurs auront peut-être une surprise. Qu'ils prennent garde, ayant préparé soigneusement un coup d'Etat, de se trouver en face de la révolution.



Avec tous mes regrets d'être obligé de vous demander d'insérer ces explications conformément à la loi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Léon VANNOZ,

Président de la section de Paris,
membre de la Commission Exécutive et du
Comité d'action et de propagande de
la Fédération des J. L.

P.-S. — M. Boucoiran met en cause M. Gaston Martin, et demande qui il est. Pour un peu, il dirait que M. Gaston Martin est une pauvre victime que j'ai dupée. Or, notre ami sait mieux que quiconque à quoi s'en tenir sur les « Annales » et la Fédération. Il est un des premiers adhérents et l'un des fondateurs de la Fédération des J. L. Il conserve en particulier chez lui une foule de documents importants sur les origines de la Fédération, que M. Boucoiran et surtout ses acolytes de la douzième heure pourraient consulter avec profit. M. Gaston Martin est l'ancien directeur de la « Revue philosophique des croyances », qui parut sous le patronage de l'illustre Marcellin Berthelot. Si j'ai laissé la direction des « Annales » à M. Gaston Martin, pour n'en conserver que la rédaction en chef, ce n'est pas du tout pour les motifs bas et mercantiles que M. Boucoiran cherche à insinuer, c'est parce qu'étant personnellement très occupé, connaissant d'autre part la valeur de M. Gaston Martin, qui est plus libre que moi de tous ses instants, je savais que la revue serait en de bonnes mains. La sorte de *diminutio capitis* que j'ai non seulement acceptée, mais proposée moi-même à nos amis, dans le seul intérêt de l'œuvre commune, prouve assez à quel point je suis « arriviste ».

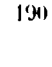
Ces messieurs jugent tout le monde à leur mesure.

L. V.

M. Boucoiran a jugé utile de répliquer, malgré la déclaration qui terminait sa lettre précédente.

Courte et dernière réponse à M. Vannoz. La lettre de M. Vannoz est un nouveau tissu de mensonges. Nous la traitons comme telle et n'y répondrons point.

Mais, pour mettre en garde ceux de vos lecteurs qui ne connaîtraient pas notre organisation, nous les prions de réserver leur jugement jusqu'à ce que nos assises annuelles aient tranché la question. Le onzième Congrès national des Jeunesses laïques de France est *régulièrement* convoqué à Paris les 21, 22, 23 et 24 septembre. Pourrront être représentées et prendre part aux votes fédéraux toutes les sections *en règle* avec la *caisse fédérale*, conformément au règlement du Congrès. *Par exception, et pour permettre de faire toute la lumière,* la section à laquelle appartient M. Vannoz, qui ne se trouve pas parmi ces dernières, sera invitée à se faire représenter à la séance où il sera délibéré sur les incidents actuels. M. Vannoz pourra être son délégué et venir, en toute liberté, plaider sa cause.





D'avance, nous prenons l'engagement d'honneur de nous incliner devant le verdict souverain du Congrès.

Que M. Vannoz et ses amis en fassent autant.

Pour la Commission exécutive de la Fédération des Jeunesses laïques deFrance.
Le Secrétaire général, Georges Boucoiran.

A cette invitation M. Vannoz répond par une dernière lettre :

Monsieur le Directeur, — Je vous prie de vouloir bien accueillir un dernier mot de réponse pour clore, en ce qui me concerne, une polémique pénible que je n'ai point provoquée et dont je ne saurais assumer en rien la responsabilité.

Plutôt que de répondre aux faits précis que je lui opposais, et sachant que je pourrais appuyer mes affirmations sur des preuves indiscutables, M. Boucoiran préfère se dérober en masquant sa dérobade derrière une injurieuse insolence dont je me garderai bien d'être dupe.

Il serait vraiment trop commode au secrétaire de la Fédération de faire dégénérer le débat actuel en une querelle personnelle entre lui et moi, et d'esquiver les lourdes responsabilités qu'il a assumées, en provoquant un incident mettant en jeu des froissements d'amour-propre individuel. M. Boucoiran n'agit ici que comme personne interposée, et ceux qui le font agir seraient trop heureux de voir la discussion prendre cette tournure. Nous ne leur donnerons point cette joie.

Une question plus sérieuse se pose. Elle met en cause l'existence même de la Fédération, dont les principes, les statuts et le règlement intérieur ont depuis quelque temps été constamment violés par celui-là même qui devait les appliquer. On nous annonce aujourd'hui qu'un Congrès va se tenir à Paris. Bien qu'étant président de la plus ancienne et de la plus importante des deux sections de Paris, je n'ai jamais été consulté à ce sujet, pas plus d'ailleurs que les autres membres de cette section. On avouera qu'il est bizarre de réunir un Congrès de la Fédération dans une ville, sans consulter même les plus anciens membres de la Fédération habitant cette ville et les plus anciennes sections qui y sont constituées. Le fait est d'autant plus caractéristique que le siège du futur Congrès avait été fixé à Lyon, par décision du Congrès de 1912. Cette décision du Congrès de Moulins ne pouvait être modifiée qu'en appliquant certaines règles et prescriptions des statuts et du règlement intérieur dont on n'a tenu aucun compte.

Dans ces conditions, on peut se demander si le Congrès qu'on nous annonce est régulier et si nous devons lui accorder la moindre valeur. Les statuts de la Fédération, dans ce cas particulier comme en tant d'autres depuis quelque temps,n'ayant été en rien observés, chacun de nous se trouvant en face du plus complet arbitraire, une question préjudicielle doit être soulevée : les personnes qui se présentent comme les organisatrices de ce Congrès sont-elles qualifiées pour assumer ce rôle ?

C'est une question d'ordre intérieur que seuls les groupes adhérents à la Fédération pourront résoudre. Jusque-là, je me contente de réserver mon



jugement, en me permettant toutefois de douter que les injustifiables incidents provoqués par le secrétaire fédéral aient contribué beaucoup à ajouter au prestige de la Fédération. Il me paraît certain que si celle-ci veut vivre, elle devra se réorganiser sur de nouvelles bases dont les sections seront seules juges.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Léon Vannoz,
Président de la Section de Paris, Membre de la Commission exécutive et du Comité d'action et de propagande de la Fédération des Jeunesses Laïques.

Les jeunesses laïques et les jeunesses républicaines tiennent une très grande place dans le régime maçonnique que nous subissons. Créées par la Franc-Maçonnerie elles sont l'espoir de la secte. On l'a bien vu à la tempête soulevée par les incidents de leur manifestation ridicule à la statue de Jeanne d'Arc. On n'a pas oublié avec quel empressement le gouvernement s'est incliné devant leurs réclamations. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était utile de mettre, malgré leur longueur, les documents ci-dessus sous les yeux de nos lecteurs. Ajoutons, pour terminer, que le *Rappel*, 7 août 1913, publie cette courte note :

Les Jeunesses laïques tiendront leur onzième Congrès national à Paris, les 21, 22, 23, 24 septembre 1913. Le sujet traité sera « Religions et Laïcité ». Pour adhérer au Congrès et pour tous renseignements, s'adresser au citoyen P.-H. Loyson, secrétaire général du comité d'organisation, 58, rue Caulaincourt, Paris, 18e.

Il paraît, si nous en croyons la communication ci-dessous parue dans le même journal à la date du 14 juillet dernier que les jeunesses laïques tiennent absolument à s'occuper de Jeanne d'Arc.

Monument à Jeanne d'Arc. — A la veille de la Fête nationale, dans sa réunion du 13 juillet 1913, le Comité d'action et de propagande des Jeunesses Laïques de France, s'inspirant d'un vœu du dernier Congrès tenu à Moulins, a décidé de faire appel au concours de toutes les organisations laïques, de tous les militants et de la presse républicaine, pour élever à Paris un monument aux victimes du fanatisme religieux, personnifiées en Jeanne d'Arc, qui sera représentée sur son bûcher.

Un comité d'honneur et un comité d'action ont été constitués. Nous en ferons connaître prochainement la composition.

Les adhésions et souscriptions sont provisoirement reçues par le citoyen Edmond Daube, à l'Ecole Turgot, 69, rue de Turbigo, Paris (3e).



La Ligue d'action et de défense laïques a immédiatement donné son adhésion.

Et la Franc-Maconnerie aussi, on peut nous en croire.

JEUNESSES RÉPUBLICAINES

J. R. du 20e. — Dimanche 6 juillet, excursion champêtre en chars à bancs à Bièvres, par Issy (les bords de la Seine, Meudon (la terrasse, les bois). Déjeuner à Bièvres. L'après-midi, promenade aux bords de la Bièvre, bal champêtre dans les bois de Verrières. Grande kermesse, courses et concours divers. Un objet d'art sera tiré entre les personnes assistant à l'excursion. Départ : place Gambetta, à 7 h. 30 du matin. Retour à Paris (par Robinson) vers 7 h. 30 du soir. Prix de la journée (tout compris) : 5 francs. Enfants au-dessous de 10 ans, 3 francs. Retirer ses cartes au plus tôt et jusqu'au 3 juillet, chez MM. Piquet, 1, rue des Balkans, et Schneider, 14, rue Belgrand.

J. R. du 20e. — Samedi 19 juillet, à 9 heures précises, au siège, 142, rue des Pyrénées : la Révolution de 1848. Conférence par M. Marcel Huart, membre d'honneur de la J. R.

J. R. du 3e. — Dimanche 20 juillet, excursion de l'après-midi à Brunoy et la forêt de Sénart. Rendez-vous à une heure, gare de Lyon.

Le *Rappel* du 12 juillet a inséré la lettre suivante qui se rapporte au projet du monument dont nous venons de parler. On voit que toutes les filiales de la Franc-Maconnerie emboîtent le pas.

Pour Jeanne d'Arc. — Nous avons reçu de l'Union des Jeunesses Républicaines de France la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

« Monsieur le Directeur,

« Tous les républicains ont été émus, à juste titre, du caractère politique donné le 5 mai dernier aux manifestations organisées en l'honneur de Jeanne d'Arc. Il est clair désormais que les adversaires du régime républicain entendent exploiter la mémoire de l'héroïne populaire au profit de leurs passions politiques et religieuses.

« C'est dans le but de protester contre cette tendance, et de restituer la mémoire de Jeanne d'Arc à la vérité historique, que l'Union des Jeunesses Républicaines de France arrêtait récemment de porter son hommage républicain à la fille du peuple, trahie par son roi et brûlée par les prêtres.

« Nous n'avons pas le dessein de récriminer à nouveau contre les entraves apportées au libre essor de cette manifestation calme et significative.

« Mais une idée nous est venue.

« Pourquoi les républicains que nous sommes ne revendiqueraient-ils pas le droit d'admirer et de vénérer la mémoire de celle qui, pour avoir incarné, un jour de notre belle histoire, l'esprit patriotique et populaire, fut immolée à la veulerie d'un monarque et à l'exclusivisme des ultramontains ?

« Le jour est proche, sans doute, où le Parlement revêtira du caractère national la fête annuelle en l'honneur de la bonne Lorraine.



« Il faut que, ce jour-là, les républicains puissent honorer sa mémoire dans ce qu'elle a de conforme à leurs convictions, à leur idéal et à la réalité.

« C'est sur son bûcher que Jeanne fut la plus glorieuse.

« C'est sur son bûcher que l'Union des Jeunesses Républicaines demande qu'elle soit représentée.

« Nous prenons donc la liberté de vous convier à une réunion au cours de laquelle nous vous demanderons de vous joindre à nous pour mettre à exécution le projet suivant : ***Erection dans Paris d'un monument à la mémoire de Jeanne d'Arc, et qui la représentera sur son bûcher.***

« De nombreuses personnalités des milieux républicains nous ont encouragé déjà à mettre à exécution ce projet.

« Nous convions à nous y aider tous les journaux et groupements d'opinion républicaine et de Libre-Pensée.

« C'est dans cet esprit que nous vous adressons la présente lettre, espérant que vous voudrez bien vous joindre à nous pour rétablir un point d'histoire, ce que personne ne saurait nous reprocher.

« Ce faisant, vous aurez avec nous affirmé que la mémoire de l'héroïne du passé appartient à tous les Français, et surtout à ceux qui ne séparent point dans leur idéal la République et la Patrie.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos fraternels et bien distingués sentiments. — *Le Bureau des Jeunesses Républicaines de France* ».

Universités populaires

1er juillet. — *La Semaille* : Bibliothèque. — *U. P. de Meaux* : Cours, solfège et chant.

2 juillet. — *La Semaille* : Bibliothèque. — *U. P. de Meaux* : Cours, dessin géométrique, broderie. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine* : M. Jean Labusquière, Oscar Wild, avec le concours d'artistes de l'Odéon et du théâtre Sarah-Bernhardt.

3 juillet. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*: Docteur Péoufle ; Les débilités mentaux dans l'armée et les tribunaux militaires.

4 juillet. — *La Semaille*, 21, rue Boyer : Bibliothèque. — *U. P. Zola*, 44, rue Planchat : Cours de modes pratiques. Bibliothèque. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine, n*o 157. — Le mandarin Ly Chao Pee : En Chine, avec projections.

5 juillet. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine, n*o 157 : *Les Coulisses de théâtre*. Soirée organisée par Davin de Champelos, de *Comœdia*, avec le concours d'artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et de la Gaîté.

6 juillet. — *Fédération des U. P.* : Musée Galliéra, visite de l'exposition de l'Art appliqué à l'enfance. Guide : M. Delard, conservateur du musée.

7 juillet. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, no 157 : Alexandre Mary : l'Origine et l'évolution des êtres organisés. — *U. P. du Havre*, 56, rue du Champ-de-Foire : L'U. P. organise, pour le dimanche 13 juillet, une excursion à Caudebec, Saint-Vandrille. Les inscriptions sont reçues au siège, jusqu'au jeudi 10 juillet.



15 JUILLET. — *Fédération des U. P.* : Dimanche 20 juillet, visite au musée d'Ennery (musée japonais). M. Deshayes, conservateur, présentera à nos camarades les collections nouvellement offertes au musée. — *U. P. du faubourg Saint-Anoine*, n° 157 : M. Paul Lombard : Réflexions sur l'art dramatique. — *La Semaille* : Bibliothèque. — *U. P. de Meaux* : Dimanche 20 juillet, fête du travail à l'Hôtel de Ville, à 2 heures, exposition des travaux des élèves des cours de broderie, dessins, espéranto. Partie récréative, musique, chants, récits, saynète, etc.

16 JUILLET. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : J. Delaisi : le Fait du jour. — *La Semaille* : Bibliothèque. — *U. P. du Havre* : L'U. P. organise une promenade nocturne pour le samedi 19 juillet. Le départ aura lieu au siège social, à 9 heures du soir.

17 JUILLET. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : M. Kownacki : la Philosophie de Bergson. Résumé et conclusion.

19 JUILLET. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : *Les Médecins de Molière*, soirée théâtrale organisée par Filnaly, de l'Odéon.

23 JUILLET. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : M. Capitan, professeur au Collège de France : Récentes découvertes préhistoriques. Projections. — *La Semaille* : Bibliothèque.

24 JUILLET. — *U. P. du faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Docteur Elie Faure : l'Art au dix-huitième siècle. Projections. — *Fédération des U. P.* : Avis important : La visite au Musée des antiquités asiatiques, annoncée pour dimanche prochain, est remise à une date ultérieure. Nous rappelons aux camarades qu'en raison de la période des vacances, il n'y aura pas de visites le dimanche pendant le mois d'août.

GRÈCE. — Le *Zirkel*, de Vienne publie les renseignements suivants :

Le Conseil Suprême du Rite Ecossais de Grèce, qui a célébré, le 12 juillet 1912, le 40e anniversaire de sa création, compte, d'après un journal maçonnique officiel, un consistoire du 32e, un tribunal du 31e, et un aréopage du 30e degré, à Athènes, sept Chapitres Rose-Croix, dont 2 à Athènes, les autres à Zante, au Caire, à Salonique, au Pirée et à Limasso (Ile de Chypre), une Loge de Perfection à Athènes. Le Grand-Orient de Grèce a sous son obédience 22 Loges. Les deux Corps seraient sur le point de conclure un nouveau traité.

HINDOUSTAN. — Renseignements donnés par une Revue maçonnique allemande :

— Le Fr.·. lord Carmichael, ex-Grand-Maître de la Grande Loge d'Ecosse, a été élu Grand-Maître de la Grande Loge du District du Bengale ; son prédécesseur, le Fr.·. Sir Laurence Jenkins ayant résigné sa fonction, qu'il exerçait depuis 1911. La Grande Loge de ce district compte 76 Loges, dont 21 ont leur siège à Calcutta. Lord Carmichael est aussi Grand-Maître de la Grande Loge Mark du même district, où il a succédé à feu Sir William



Dring. Cette Grande Loge compte 25 Loges. La Grande Loge de Bombay compte actuellement 37 Loges ; trois autres Loges sont en formation.

HOLLANDE. — Sous le titre « l'Œuvre de la Franc-Maçonnerie », la *Gazette de Liège* publie ce qui suit, dans son numéro du 17 juillet 1913 :

La concentration des trois partis libéraux fut jadis appelée par la « Gazette de Middelbourg», dont les attaches maçonniques sont bien connues, la « Concentration triangulaire ». Dès que les journaux chrétiens remarquèrent le fait, cette dénomination fut abandonnée par la presse libérale. Mais les soupçons étaient éveillés, et la presse catholique n'a pas connu de repos avant qu'elle n'eût recueilli les preuves de ce qu'elle pouvait bien supposer, mais non pas démontrer. Eh bien ! la preuve incontestable que la concentration libérale (qui a fait cartel avec les socialistes) a été l'œuvre de la Franc-Maçonnerie est désormais livrée. Elle se trouve dans le numéro du 1er décembre 1912 du « Maçonnick Tijdschrift » (Périodique « Maçonnique »), dont M. Carpentier Alting, professeur à l'Université de Leyde et auteur maçonnique bien connu (j'ai déjà eu l'occasion de parler de lui), est le rédacteur. Je traduis littéralement quelques passages de son article :

— Nous ne devons jamais oublier que c'est la Maçonnerie qui a pris l'initiative de cette concentration.

... — Nous savons tous, combien les cercles maçonniques se sont efforcés à établir le raccordement.

... — Ce mouvement de concentration a été maçonnique d'origine et de but. Maintenant, il faut prendre soin de continuer dans cette direction.

L'organe hebdomadaire de la Maçonnerie, de juin 1913, affirme tout cela encore, en s'exprimant ainsi :

« Pour une grande part, quant à sa formation, la concentration a été l'œuvre des Francs-Maçons.

... Et quand une fois la victoire aura été remportée, il sera urgent de veiller à ce que les principes maçonniques pénètrent dans la vie sociale, et que la société en soit animée...

Voilà donc de quel côté les partis chrétiens ont été attaqués. Voilà comment le libéralisme et le socialisme n'ont été de nouveau que les aveugles instruments de la secte qui travaille dans l'ombre et le mystère.

Je me demande chaque jour si la Franc-Maçonnerie a des raisons de se féliciter de son succès. La situation semble assez inextricable.

Dans son numéro du 30 juillet, *la Gazette de Liège* revient sur la situation....maçonnique :

Les journaux de droite défient formellement le libéralisme de faire son devoir constitutionnel :

Vous et les socialistes avez à vous deux la majorité dans la Chambre... Vous et vos compagnons rouges, vous nous avez vaincus. C'est donc vous et vos compagnons qui devez reprendre nos portefeuilles. Si vos compagnons de combat n'en ont pas le courage, c'est vous seuls, messieurs les li-



béraux, qui devez accepter le gouvernement. Si vous ne l'osez pas non plus, on pourrait trouver une autre solution. Mais d'abord vous devrez déclarer franchement que vous aussi, vous n'êtes pas assez forts pour affronter les conséquences de vos actes...

Allons donc, messieurs les Francs-Maçons! C'est vous qui avez déclaré dans votre « Tijdschrift » que c'est la Loge qui a conçu et réalisé le projet de la Concentration Triangulaire. C'est donc la Loge qui a le devoir de s'occuper de la formation d'un cabinet libéral. Pas de scrupules ! Ne vous cachez pas dans l'ombre de vos ateliers mystérieux : notre majorité chrétienne dans la Première Chambre, notre forte minorité de quarante-cinq pour cent dans la Seconde Chambre vous attend. A l'œuvre, mes Frères !

Le langage est vraiment provoquant. Nous verrons ce que le libéralisme y répondra. Quant à moi, je ne crois guère qu'il aura le courage de former un cabinet maçonnique. Pareil gouvernement ne survivrait pas aux discussions des budgets.

La Franc-Maçonnerie cherche surtout à empêcher la propagande catholique dans les colonies hollandaises.

Aux Indes, la presse libérale — et la presse y est, pour ainsi dire, totalement aux mains du libéralisme — la nouvelle victoire cartelliste dans la mère-patrie a causé une vive satisfaction. Le cri général y était, et c'est bien typique : Enfin nous allons être délivrés des tentatives officielles de christianisation des populations indigènes.

C'est bien beau, n'est-ce pas : le libéralisme qui préfère les religions musulmane, bouddhiste et païenne à la force civilisatrice du christianisme. Que la haine contre la Chrétienté doit être enracinée profondément dans la grande colonie asiatique, où la Loge exerce une influence infiniment plus grande que dans la mère-patrie !

The Trestle-Board, de San Francisco, juillet 1913, p. 23, donne la nouvelle suivante :

Iles Sandwich. — Les Francs-Maçons de Honolulu se disposent à construire dans cette ville un temple nouveau sur l'emplacement du temple actuel, à l'angle des rues de l'Hôtel et Alakea. Ce temple sera presque un gratte-ciel, un *Sky-Scraper*, car il aura neuf étages, sans compter un vaste sous-sol. Les étages où seront installées des Loges auront une hauteur double. Le rez-de-chaussée sera loué à des commerçants. Le sous-sol sera réservé aux banquets maçonniques. On évalue à 1.200.000 fr. les frais de construction et d'aménagement.

Italie. — Nous empruntons les renseignements qui suivent à *l'Ideo Nazionale*, de Rome, 12 juin 1913 :

Alessandro Luzio publia, il y a déjà quelque temps, un livre fort intéressant intitulé : *I Martiri di Belfiore*, où il raconta le rôle important qu'avait joué un certain Castellazzo dans le procès de ces conspirateurs : Lors de leur mise en jugement, tout le monde sut que leur condamnation n'eut d'au-



tres bases que le révélations faites sur eux par Castellazzo. Ce vil espion les avait trahis, avait livré à la police autrichienne les preuves de la conspiration. Après ces tristes évènements, Castellazzo eût dû se cacher et vivre du salaire de sa trahison dans l'ombre la plus complète ; il n'en fit rien. Il s'engagea sous un pseudonyme, croyons-nous, — dans l'armée de Garibaldi, se battit bravement. Il avait ainsi acquis de nouveaux droits au silence et à l'oubli. Il se laissa mettre en avant par le parti radical, et *la Maçonnerie* fit de lui son secrétaire général.

Cela lui donna toutes les audaces ; il nia désormais être l'auteur de la trahison. Quand M. Luzio fut sur le point de publier la seconde édition des *Martyrs de Belfiore*, il était en possession de documents qui prouvaient que Castellazzo avait commis les trahisons connues de tous, et niées par lui. Le 19 juin 1852, il commença ses déclarations, qui eurent pour suites des mandats d'arrêt contre des citoyens de Milan, qui heureusement étaient déjà en fuite.

Dans sa défense de 1884, Castellazzo déclarait solennellement : « Je puis prouver que le supplice de la bastonade me fut infligé le 19, le 20 et le 21 de juin, c'est-à-dire après l'exécution de toutes les arrestations ».

Dans une discussion serrée, M. Luzio démontre que les assertions de Castellazzo sont fausses ; il donne le détail de la plus horrible de ces trahisons, celle qui livra à la mort le jeune Sartena. Le traître fut enfermé avec Sartena, et lui persuada qu'il avait un moyen de préparer leur évasion ; il se fit remettre par sa victime une liste de ses amis, et il compléta de vive voix devant Kraus, le juge militaire autrichien, les renseignements que donnait cette liste. Et il eut l'effronterie de se moquer en plein tribunal de la candeur de Sartena.

L'un des quatre journaux qui se sont associés pour mener la campagne antimaçonnique, et qui la conduisent d'une manière aussi énergique qu'habile, le *Momento*, de Turin, a recu de ses lecteurs de nombreuses lettres lui demandant quel est le nombre des Maçons italiens. Voici sa réponse, qu'il donne dans son numéro du 9 juillet 1913 :

« Il est difficile d'indiquer ce chiffre avec une certitude mathématique. Comme on le sait ; le secret maçonnique est — selon le *Secolo* — relatif, quand il s'agit de certaines manœuvres obscures de la secte, manœuvres qui échappent nécessairement à la surveillance du « Temple » — mais le secret est absolu pour ce qui regarde la masse des affiliés, ce qui regarde leur nombre.

Il y a sans doute un numéro matricule, inscrit sur les diplômes d'affiliations au Grand-Orient, mais on sait que ce numéro est arbitraire et constitue une des plus fortes supercheries de la Maçonnerie Universelle.

D'après les calculs fondés sur le nombre des Loges existantes, il semble qu'on puisse déduire sans trop d'invraisemblance que le nombre des Maçons immatriculés est, en Italie, supérieur à dix mille.

Ce n'est pas un chiffre formidable, n'est-ce pas ? et quand on songe que



la plupart d'entre eux sont des «FF.·. dormants » c'est-à-dire des FF.·. qui ne prennent plus part au travail des Loges, et se bornent à payer pieusement leur taxe mensuelle assez forte, on s'étonnera qu'un groupe aussi peu nombreux puisse tenter des coups d'audace, de témérité comme ceux que tente la secte. Mais c'est là aussi une supercherie : la Maçonnerie vit essentiellement de la « vente de fumée », c'est-à-dire qu'elle entretient auprès des faibles, des sots, des timides, des pusillanimes, la réputation de pouvoir tout, de tout oser, tout promettre.

C'est sur cette équivoque colossale que vit l'honorable et équivoque société ; c'est ainsi qu'elle végète et fait peur non seulement aux profanes, aux hommes de gouvernement, mais encore aux affiliés : parce que — on ne saurait trop le répéter, après Poalo Orano — c'est une organisation montée pour exploiter les faibles en grand nombre au profit de quelques forts, en petit nombre.

« Au grand nombre » on promet faveur, emplois, — insignes de député, — mais une fois qu'ils sont entrés, qu'ils sont devenus FF.·. ***payants***, ils ne reçoivent plus que des menaces. Et sous l'intimidation continuelle de ces « terreurs maçonniques », la majorité des faibles paie, et plie l'échine pour faire la courte échelle au petit nombre, aux habiles, aux exploiteurs.

Telle est la psychologie essentielle de la secte, et c'est pour cela qu'un nombre aussi restreint d'individus peut dominer et intimider — comme la première bande Bonnot venue — toute une masse.

Nous reproduisons à ce propos une page intéressante de la revue maçonnique l'*Acacia*. Cette page, à vrai dire, n'est elle-même que la reproduction, empruntée à une revue Maçonnique étrangère, d'un petit article d'un journal catholique, ayant trait à la puissance de la Maçonnerie italienne. Que les lecteurs fassent quelque attention aux commentaires plus ou moins explicites dont sont accompagnées les affirmations du périodique catholique, qu'ils tiennent compte de l'éloquence des points d'interrogation et d'exclamation dont l'*Acacia* fait suivre les assertions principales, et les plus symptomatiques, — qu'ils apprécient l'importance de ce très court passage, qui, reproduit complaisamment par deux revues Maçonniques, démontre le féodalisme mal construit de la secte (sconcio feudalismo della setta).

Voici donc textuellement ce qu'écrit l'*Acacia* : « Sous le titre de « *La force de la Maçonnerie en Italie* ». Le *Tyler-Keystone*, — la revue Maçonnique dirigée par Richard Pride avec tant d'intelligence, et tant de sens des besoins modernes, — reproduit un passage d'un article paru dans un journal catholique de New-York, le *Freeman's Journal*, dans lequel on traite de la dernière assemblée constituante, et de la grande influence qu'exercent sur la vie politique, les quinze mille Maçons de la famille italienne : « L'organisation est dirigée par un groupe composé d'un petit nombre d'hommes, E.
« Ferrari, Nathan et Canti ; néanmoins elle a un très grand pouvoir sur la vie po-
« litique et municipale et sur le mouvement social. Il y a peu d'années, les hom-
« mes d'Etat italien, craignant son pouvoir et son influence pernicieuse sur
« l'armée, tentèrent de faire passer une loi interdisant aux officiers de l'ar-
« mée et de la marine, de faire partie de la Maçonnerie, mais les Maçons fu-



« rent plus forts que les ministres. Il y a environ deux ans, quelques chefs « du parti socialiste, s'apercevant que la Maçonnerie s'emparait (?) de leur « mouvement pour ses propres vues, cherchèrent à faire approuver un vote « qui rendît incompatible l'affiliation simultanée aux deux organisations. « Les Maçons furent plus forts qu'eux. La Maçonnerie a entouré de ses ten- « tacules des sociétés importantes.comme la *Dante Alighieri*, la *Borda fratres*, « elle a ses membres et agents dans tous les journaux importants d'Italie ; « elle est représentée dans un grand nombre de Conseils municipaux ; le « ministre de l'Instruction publique est toujours (? !) un Maçon, quel que « soit le parti qui occupe le pouvoir. Et pourtant il n'y a que quinze mille « Maçons dans tout le pays ! »

Voici le commentaire des « Tyler-Keystone » : « Si les faits qui précèdent « sont exacts, comment s'expliquer que les journaux cléricaux leur donnent « une publicité aussi étendue ? Ce n'est point glorieux pour l'Eglise, qu'une « petite poignée d'hommes, 15.000 en tout, puisse s'assurer la confiance du « peuple italien, à un tel point qu'en dépit de l'âpre et constante opposition « de l'Eglise, ils puissent régler les conditions de l'instruction publique, « domaine que, dans tout pays, l'Eglise s'efforce de maintenir sous son in- « fluence. »

« La leçon la plus étonnante qui se tire de cet article est l'affaiblissement manifeste de la force que possède en Italie la hiérarchie ecclésiastique... »

— L'*Idea Nazionale*, du 4 juillet 1913, a publié l'information suivante :

La semaine dernière a eu lieu au palais Giustiniani, sous la présidence du fier républicain F.·. Ettore Ferrari, Grand-Maître, une réunion importante tant par le nombre des Fr.·. que par les sujets mis en discussions. En effet ils étaient au nombre de 508, et on parla, bien entendu, des élections générales prochaines.

Chacun des collèges électoraux dont les dispositions étaient connues, avait reçu vingt jours à l'avance, du républicain Ferrari une invitation à envoyer un représentant *ad referendum*, et sans doute aussi *ad audendum*; en effet,à cette séance assistaient en même temps que les *pavots* (terme maçonnique) les plus considérables, les ministres Finocchiaro, Aprile, et le frétillant sous-secrétaire d'Etat de l'Instruction publique Fr.·. Vicini, représentant son propre ministre, l'honorable Credaro. Nous sommes parvenus à savoir que la lutte électorale se présente sous des auspices favorables pour les Francs-Maçons. Entre le premier scrutin et les ballottages, le Grand-Orient prévoit, ou du moins espère, le succès de 170 députés de la plus pure Maçonnerie.

Sans doute on a constaté avec amertume que, dans la tempête électorale, on perdrait quelques fortes plumes : par exemple, l'honorable Pavia, échouerait à Sorseina ; Arturo Luzzatto à Valdarno ; le ministre Credaro à Tirano ; Ciraolo à Fano; Castellino à Foggia; Patrizi à Città di Castello; Fazi à Foligno. Mais on aurait des compensations; on battit des mains à la perspective des triomphes d'Albano à Tarente; de Framassorito à Manduria; de Toronte à



Cagli; de Ruini à Castel-nuovo Monti; de La Pegna à Cortone; de Sindici à Ceccano ; Severidi en à Melfi, et ainsi de suite jusqu'au bout de la liste des fils à papa.

Dans cette même réunion on annonça la nouvelle toute fraîche que l'honorable Finocchiaro Aprile avait promis le laticlave (un siège de sénateur) à l'honorable Avellone, qui de son côté fait place au fils du Garde des Sceaux. Nous savons et nous affirmons sans crainte de démenti, qu'on a décidé de proclamer de plus en plus catégoriquement l'intégrité du bloc radico-républico-socio-démo-constitutionnel, en y prodiguant le ciment maçonnique, de manière à amener lors des ballottages aux Fr.·. candidats, et surtout aux radicaux, les voix des socialistes et des républicains, en donnant en gage à ces parties, la « tête du prêtre »: cette phrase à été accueillie par une triple batterie d'applaudissements ; par la « tête du prêtre », il faut entendre trois projets de loi, sur le mariage, sur le divorce et sur le patrimoine des congrégations. Ces trois points fixés, on s'est trouvé parfaitement d'accord sur l'opportunité de commencer immédiatement la campagne électorale. Les démo-constitutionnels, comme toujours, ont été plus ou moins maltraités, on les a moins favorisés dans la distribution des insignes de député, et ils laissèrent percer leur mécontentement, en menaçant de quelque obscure vengeance. On assure, par exemple, que, pour la première circonscription de Rome, ils ont refusé jusqu'à cette heure de voter, même aux ballottages, la candidature radicale gouvernementale de Don Scipion Borghese, auquel on reproche de n'être point Maçon, mais qui a la sympathie anglophile d'Ernesto Nathan, par des raisons de snobisme, de sorte que Nathan veut à tout prix le voir élire à la place de Campanozzi, dont il ne veut plus. On annonce donc une répétition de la plaisanterie faite aux dernières élections, où Vanni, Pigorelli, Raimondi, commandeurs et chevaliers de la Couronne d'Italie, donnèrent la préférence à un ex-employé et anarchiste, l'avocat Villa.

La réunion s'est terminée par la quête accoutumée, au profit de la presse « libérale »; puis par l'hymne de rigueur à la Fraternité universelle, et enfin par les accolades et embrassades ordinaires. On ajoute toutefois qu'on vota un applaudissement au *Messagero*, et au *Secolo* pour leur attitude hellénofrancophile, entièrement conforme aux grandes traditions « libérales » de l'association maçonnique.

Mexique. — Il y a quelques semaines (par conséquent dans les mois d'avril ou de mai) parut dans un grand nombre de journaux quotidiens des Etats-Unis une longue lettre d'un certain personnage, qui se disait « Grand-Maître de la Maçonnerie Mexicaine » et prétendait parler au nom de la Maçonnerie de ce pays ; cette lettre n'était qu'une série d'injures adressées au gouvernement des Etats-Unis, et surtout de critiques contre Mr. Wilson qui représente les Etats-Unis à Mexico. Un périodique maçonnique américain a pris à tâche de justifier le gouvernement des Etats-Unis, et pour cela il a demandé au Fr.·. Craig, Grand-Maître de la Grande Loge d'York



du Mexique des renseignements exacts. A-t-il recu de tels renseignements, en s'adressant à une autorité rivale de celle qu'il accuse? C'est ce que nous ne n'entreprenons pas de décider. Voici ces renseignements tels quels :

Pendant bien des années, l'histoire maçonnique du Mexique a été un chaos inextricable. Il suffira de dire que de cette confusion naquit récemment une Grande Loge qui se fonde sur les précédents et la procédure de l'Amérique et de l'Angleterre. La Grande Loge d'York du Mexique a des pièces probantes quant à son origine, et dans aucun de ses actes, on ne peut relever des faits qui dénotent l'ignorance des principes de l'Art, tels qu'ils sont admis par la partie du monde maçonnique qui parle l'anglais. Le fait que le Fr.·. W.-H. Seamon, autrefois commis à la correspondance pour la Grande Loge du Nouveau-Mexique, — Maçon de la Virginie, et d'éducation entièrement américaine, était Grand-Maître l'année dernière, devrait être une garantie de régularité et de qualité supérieure. Et l'auteur de l'article s'en porte aussi garant. Et puisque ce même auteur a accepté la charge de Grand-Maître de la Grande Loge d'York du Mexique, cela prouve que la dite Grande Loge répond à toutes les exigences de la Maçonnerie américaine.

Ceux d'entre nous qui connaissent les allures fantaisistes de la Grande Loge de la Vallée de Mexico, telle qu'elle se montrait il y a quelques années, sauront apprécier la simplification de la situation. Donc, il y a quelques années, le défunt Fr.·. T.-S. Parvin, alors Grand Secrétaire pour l'Iowa, proposa une résolution pour demander à sa Grande Loge qu'elle reconnût la Grande Loge hybride du Mexique. L'auteur qui a écrit la biographie du Fr.·. Parvin sur l'ordre de la Grande Loge d'Iowa, et qui a eu entre les mains les papiers de celui-ci, a pu se rendre compte des influences qu'on avait mises en jeu pour obtenir ce rapport. Une tendance vers le Rite Ecossais et aussi contre l'Art ancien, pourrait expliquer bien des choses ; des raisons personnelles et des raisons de famille expliqueraient le reste. Ce n'est pas que l'auteur veuille jeter un blâme sur la conduite du Fr.·. Parvin. Le Fr.·. Parvin avait fait son rapport en toute conscience. Mais il était vieux, incapable de trancher la question à lui seul. Il passa sur les inepties, les absurdités de la Maçonnerie Mexicaine, parce que cela eût blessé les préjugés, les affections de ses vieux jours. La Grande Loge d'Iowa ne voulut pas le contrarier, et l'auteur sait qu'en cela elle agit contrairement aux convictions de ses membres qui étaient le mieux au fait. Son influence, l'autorité de son nom l'emportèrent, et furent contagieuses; d'autres Grandes Loges américaines reconnurent la Grande Loge de la Vallée du Mexique, malgré les avertissements des Fr.·. qui virent le danger.

Quoi qu'il en soit, ce n'est plus là que de l'histoire ancienne. Le Corps gouvernant du Mexique fut, pendant quelques années, reconnu au moins par une partie des Grandes Loges des Etats-Unis, et, fort de ce soutien, il risqua davantage. Mais, soit qu'il accentuât trop fortement ses tendances écossaises, soit que la constitution latine de ses Loges ne pût se mettre d'accord avec ce qui est requis par une Grande Loge, d'après les traditions et

l'histoire de la Maçonnerie américaine, la division se produisit. Ce n'était point que ce Corps fût important, ou que les divergences fussent graves. La sécession eut lieu en 1910, époque où il n'y avait que 33 Loges comptant en tout 1.426 membres. A l'occasion du résultat d'une élection d'officiers, sept Loges rompirent tout rapport avec la Grande Loge, et organisèrent une agitation en vue de séparer les corps constituants travaillant sous le Rite Ecossais de ceux qui restaient fidèles au Rite maçonnique d'York. Les séparatistes, ayant de leur côté le Grand Secrétaire d'alors, déclarèrent qu'ils formaient eux-mêmes la Grande Loge Vallée du Mexique, et ils surent se faire accepter comme tels des Fr.·. et de toutes les Grandes Loges du monde, y compris quelques-unes des Etats-Unis, qui auraient dû savoir à quoi s'en tenir.

Cette façon de se séparer était déjà assez extraordinaire. Mais les vraies Loges de langue anglaise du Mexique, en suivant la pratique américaine, dans ce même pays, furent immensément soulagées: elles étaient délivrées d'un cauchemar. Le reste des Loges du Mexique, c'est-à-dire la majorité, ayant une origine clairement établie, furent en état de se maintenir en contact et en harmonie avec la Maçonnerie des Etats-Unis. Il n'y a plus qu'à déterminer certaines conditions pour aboutir à une reconnaissance formelle de ces Maçons d'York, pour les opposer à l'absurde combinaison qui singe les travaux maçonniques, sans rien comprendre aux devoirs et aux responsabilités qui s'attachent au caractère maçonnique.

Ainsi que l'a dit au début l'auteur de l'article, il tenait particulièrement à ce que ses lecteurs fussent fixés sur les pouvoirs et les qualités d'un personnage qui signe: « Le Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie Mexicaine » qui s'est donné comme le porte-parole de la Maçonnerie de ce pays, et s'est permis de critiquer le Gouvernement des Etats-Unis et son représentant accrédité. L'auteur a reçu les renseignements suivants du Grand-Maître de la Grande Loge d'York ; le seul Corps que la Maçonnerie américaine puisse tenir pour légitime :

« Je me hâte de vous informer que si le personnage en question peut se « dire « Grand-Maître des Maçons Mexicains »,l'organisation qu'il représente « n'a aucune connexion directe ou indirecte avec la Grande Loge d'York du « Mexique. Dans notre Corps, il y a au moment présent seize Loges qui tra- « vaillent dans le Rite Anglais, en anglais, et deux qui travaillent dans le « Rite Ecossais, et en espagnol. Et permettez-moi de vous dire que, dans « ce pays-ci, les Maçons de langue anglaise ne font pas de politique, directe- « ment ou indirectement ».

L'auteur a appelé l'attention du Fr.·. Craig sur les critiques faites contre le ministre américain Henry Lane Wilson par cette individu qui se donne à lui-même le titre de Grand-Maître de la Maçonnerie mexicaine, et voici la réponse du Fr.·. Craig :

« Comme ami personnel et admirateur de l'Ambassadeur Wilson, et de « l'œuvre qu'il a accomplie ici pendant les troubles récents, je suis charmé « de pouvoir dire que toute la colonie américaine ne saurait lui être trop



« reconnaissante. Les articles écrits sous l'inspiration de soi-disant Maçons « Mexicains ne reflètent que les idées mexicaines sur la Franc-Maçonnerie, « idées qui admettent l'immixtion dans la politique. Je crois être fondé à « dire que cette campagne d'accusations avait un but franchement politi- « que. Je n'abstiens de tout autre commentaire, attendu que cet incident « n'a aucun rapport avec la Grande Loge d'York du Mexique. Nous sommes « de simples passagers dans un pays étranger. J'apprends en outre que l'Hon. « Henry Lane Wilson est un Fr.·. Maçon, bien que je ne sache pas qu'il ait « visité aucune Loge de la juridiction d'ici, depuis qu'il réside au Mexique[1].

L'auteur a eu entre les mains un numéro du *Mexican Herald* du 1er mars, relatant une réunion de résidents américains dans la ville de Mexico. Il s'agissait de rendre hommage à l'attitude et aux services de l'Ambassadeur Wilson et d'autres personnes pendant la période critique du bombardement. Les résolutions votées furent un éloge enthousiaste de l'ambassadeur des Etats-Unis. On y déclarait que, grâce à ses efforts, la vie et les biens des citoyens des Etats-Unis et d'autres pays avaient été *respectés dans la lutte entre les partis aux prises*. Le compte rendu nous apprend aussi que le Fr.·. Craig, parlant en qualité de sujet anglais, avait exprimé les sentiments de tous les Anglais, Français, Allemands, Mexicains et autres naturalisés qui avaient été protégés par le drapeau américain en ces jours de danger, et qu'ils félicitaient chaleureusement l'Ambassadeur et le Vice-Consul des Etats-Unis ».

Les lecteurs sont maintenant en mesure d'apprécier le langage de l'homme qui prétend parler au nom de la Maçonnerie, qui cependant ne représente qu'un petit nombre de Loges discréditées et politiques, et dont les assertions sont désavouées et blâmées par tous les étrangers de Mexico.

L'auteur profite de l'occasion qui lui est offerte de décrire la situation au Mexique, pour répondre à un article de son ami le directeur du journal catholique *America* ; dans cet article, daté du 7 juin, ce journaliste expose les projets du parti catholique dans la République. D'après son exposé, on croirait que le parti en question représente les éléments les meilleurs qu'il y ait au Mexique, et qu'il ne se préoccupe que de réhabiliter ce pays aux yeux du monde. Cependant, une lecture attentive dudit article fait savoir que le parti catholique, dans la République du Mexique, n'a pas d'autre objectif que de rendre à l'Eglise les privilèges dont elle jouissait sous le régime espagnol, et avant l'insurrection suscitée en 1860 par Juarez. Le journaliste dit que les libéraux mexicains de cette époque subissaient l'influence des idées de la Révolution Française et qu'ils furent mis en état de prévaloir contre les nobles Conservateurs, grâce à l'aide de l'étranger, et particulièrement « grâce au concours et à la connivence des Etats-Unis d'Amérique « en faveur des libéraux ». « C'est, dit ce journaliste, un fait historique, « que l'annihilation du parti de l'Eglise au Mexique fut due à la politique « des Etats-Unis ». Puis le journaliste passe sans transition à l'administration de Diaz. Il ne faut pas espérer qu'un journaliste de l'Eglise trouve quoi que ce soit de bon dans le gouvernement d'un homme qui était regardé

1. Le même périodique nous apprend, dans un autre article, que le Fr.·. Wilson fait partie d'une Loge Anglaise du Chili, p. 407.



comme le chef de la Maçonnerie dans la République. Diaz est accusé ici « d'oubli de Dieu et de son Eglise, et spécialement du projet de déchristia-« niser le pays »...

Quant au gouvernement de Madero, qui fut si court et finit tragiquement, notre journaliste ne le trouve pas meilleur que celui de Diaz. « Tous deux, dit-il, ont été mis dans le plateau de la balance, et trouvés trop légers ». Selon cet écrit, le dernier espoir du Mexique est dans le parti catholique, le seul élément solide et cohérent du pays. Nous pouvons nous attendre à ce qu'il nous délivre des influences athées et maçonniques qui ont fait tomber si bas le pays.

Norvège — *The Standard*, Londres, 8 juillet 1913, publie l'information suivante :

Trente-trois Francs-Maçons sont revenus d'une croisière sur les côtes de la Norvège et au cap Nord, au sommet duquel ils ont tenu, le 27 juin, une réunion à minuit. A cette heure, il faisait grand jour. Après avoir fait l'ascension du sommet, qui est environ 320 mètres d'altitude, ils se sont arrêtés dans la hutte voisine du monument qui rappelle la visite de l'Empereur d'Allemagne, et ils y ont improvisé une tenue. Elle s'est bornée d'ailleurs à quelques mots de félicitation ; aussitôt après, les Maçons ont été photographiés en groupe. La majorité des FF∴ présents étaient anglais, mais les colonies anglaises les plus lointaines, l'Australie, le Cap, comptaient quelques représentants.

Nouvelle Zélande. — Nous empruntons à une Revue maçonnique canadienne les détails suivants :

La Grande Loge de la Nouvelle Zélande donne des chartes pour l'institution de Loges de recherches, dans les conditions suivantes :

« Après une pétition présentée au Grand-Maître, et signée d'au moins sept Maîtres régulièrement enregistrés sous la constitution d'une Grande Loge reconnue, ledit Grand-Maître peut accorder une Charte pour la fondation d'une Loge de recherches, qui aura pour objet l'étude des enseignements de l'Art, au moyen de conférences, de discussions et de journaux. — Ne pourront être admis à faire partie de ces Loges de recherches que les membres des Loges qui paieront leur taxe. — Les Loges de recherches ne feront pas d'initiation ; elles devront se borner à élever les Maçons du premier grade au second et au troisième, sur la demande d'une Loge ordinaire.

A cette information doit s'en ajouter une autre, de même source, qui s'y rapporte :

La Grande Loge de la Nouvelle Zélande a créé l'office de Grand Conférencier (Grand Lecturier) et engagé deux F∴ qui vont sans cesse



de Loge en Loge donner des leçons sur la morale, le symbolisme, l'histoire de l'art royal.

Porto-Rico. — Le F.·. Jenks, après avoir lu le compte rendu annuel de la Grande-Loge de Porto-Rico, lui adresse cette remontrance :

« Nous apprenons que, dans beaucoup de Loges de Porto-Rico, les officiers font le travail le livre à la main. Le Grand-Maître reconnaît que cela ne devrait pas se faire, mais il l'explique en alléguant l'usage établi de remettre à tout nouvel initié un rituel imprimé du grade qui lui est conféré. » Nous ne saurions rappeler trop fortement à nos FF.·. de Porto-Rico que toute publication du travail secret de l'ordre est une violation des obligations maçonniques, et devrait être interdite. Nos FF.·. sont désireux de se tenir sur le même alignement que les Grandes Loges du monde : ils l'ont prouvé en *effaçant de la liste des Puissances Maçonniques reconnues la Grande Loge et le Grand Orient de France.* »

Ensuite il conseille au Grand-Maître de supprimer les annonces de la brochure qui contient le compte rendu annuel.

« Un dentiste, un pharmacien, un oculiste tiennent une grande place dans une page de ce compte rendu ; plus loin on trouve l'annonce d'un bar bien approvisionné de vins fins, liqueurs et bières ». Si la Grande Loge de Porto-Rico a quelque respect d'elle-même et des autres Grandes Loges, qu'elle supprime cette publicité.

Le donneur de conseils n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les journaux maçonniques américains : il verra que certains d'entre eux sont pleins de ces annonces ; nous en avons reproduit ici même des spécimens, et non des plus grotesques.

Portugal. — Nous lisons dans un maçonnique allemand :

L'un des sujets mis à l'ordre du jour du *Congrès Maçonnique international* qui aura lieu à Lisbonne en 1913 est celui-ci ; Quel rôle est assigné à la race noire dans la Franc-Maçonnerie ?

Aux Etats-Unis, ce rôle est déjà fixé depuis longtemps : c'est celui d'un parent pauvre. Les gens de couleur ne sont pas admis dans les Loges de race blanche, et ont dû former une Grande Loge pour leur compte. Ils peuvent y recevoir les blancs. L'affiliation du boxeur nègre Johnson a causé dans l'Amérique maçonnique un scandale aussi grand que son mariage avec une femme de race blanche.

Notons à ce propos qu'il existe dans l'Etat nègre de Libéria une Grande Loge, siégeant à Monrovia, et comptant 7 Loges membres : elle a pour Grand-Maître le F.·. A. B. Stubblefield.

Suisse. — Nous empruntons les nouvelles suivantes à différents organes maçonniques :



Le 15 juin, à Genève, sept membres du Chapitre Rose-Croix français ont été promus simultanément Chevaliers Kadosch (30[me] Grade) du Conseil philosophique de Lyon. Le Grand-Collège des Rites du Grand-Orient de France avait envoyé un représentant spécial à cette solennité, à raison du nombre exceptionnel des admissions.

La Ligue maçonnique « *Au Soleil Levant* » fait de nouveau parler d'elle. La Gazette de Francfort du 23 mars reçoit de Suisse une lettre datée de Berne, 20 mai, où l'on trouve ce qui suit : « Les Délégués de la Ligue Allemande-Suisse de la Libre-Pensée, de la Ligue Moniste Suisse, de la Loge Nationale de l'Ordre international pour l'Ethique et la culture, et de la Loge Maçonnique « *Au Soleil Levant* », sociétés qui comptent ensemble environ 4000 membres, ont décidé de former un *cartel* ou *consortium* des Unions de Libre-Pensée de la Suisse. Le programme porte les articles suivants : 1° Libre développement de la vie intellectuelle, et rejet de toute oppression ; 2° Obligation de quitter l'Eglise ; 3° En conséquence accompilssement de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, particulièrement en vue de l'emploi de l'impôt conformément au § 49 de la constitution fédérale ; 4° autre conséquence : séparartion de l'Eglies et de l'Ecole ; 5° favoriser la séparation de l'Eglise et de la maison, en intervenant opportunément dans les grands événements de la vie de famille ;

Le *consortium* a pour président le professeur Vetter, de Berne, le secrétaire et M. Fritz C. Kœhler, qui habite Genève.

Histoire de la Franc-Maçonnerie

Canada. — Sous le titre: *Les Pionniers de la F.·. M.·. aux Etats-Unis*, notre collaborateur M. L. Hacault, publie dans *la Vérité* de Québec, 26 juillet 1913, le renseignement ci-dessous :

Il résulte d'une révélation faite par l'auteur de l'ouvrage *History of Jews in America*, par Wiernick, que ce sont des Juifs qui furent les premiers introducteurs de la Maçonnerie en Amérique.

Je cite, page 72-73 :

« La plus ancienne mention de Juifs à New-Port est de 1658, où 15 familles juives arrivèrent, dit-on, de Hollande, apportant les premiers degrés de la Maçonnerie (non juive des *Goim*, ne pas confondre avec celle des *B'naï Bérith*) qu'ils conférèrent à Abraham Moses dans la maison de Mordecai Campanal. (Voir : Oppenheim. « Les Juifs et la Maçonnerie, dans les *Publications* de documents juifs, XIX, pp. 9 et suiv.) P. 111, l'auteur ajoute : « Les annales de la Maçonnerie qui révèlent en général l'existence des premiers colons juifs dans diverses localités au XVIII[e] siècle, ne mentionnent aucun nom de Juifs comme appartenant aux loges que vers la fin de ce siècle. »

Suit une liste de FF.·. juifs appartenant à plusieurs loges. Quant aux *B'naï Bérith* (p. 247 et suiv.) l'auteur affirme que ces FF.·. talmudistes kabbatisies sont au nombre de 34.000 aux Etats-Unis. Il cite aussi d'autres associations secrètes juives.



Etat-Unis. — **Les renseignements qui suivent nous sont donnés par une Revue maçonnique américaine :**

Lors du second hiver qui suivit l'invasion des chercheurs d'or dans le Klondike, les Maçons qui se trouvaient parmi les mineurs résolurent de former une loge. Il existait déjà un petit groupement maçonnique, mais ses fonctions se bornaient au soin des malades et à la sépulture des morts. Lorsqu'on eut résolu de fonder une Loge, on demanda, avec dispense, une charte au Canada. Dans un pays comme le Klondike, les communications sont rares, et bien des mois se passèrent avant que la réponse arrivât. Puis il fallut trouver un local : on se contenta d'une hutte en madriers. La partie postérieure pouvait être doublée d'un épais revêtement de neige ; la façade fut disposée de manière à déjouer la curiosité des « cowans », ainsi que la maçonnerie désigne dédaigneusement les profanes. Le local prêt, il restait à le meubler, à se procurer les bijoux indispensables, car la Grande Loge Canadienne avait oublié de joindre à la charte ces accessoires indispensables ; presque tous les Maçons anglo-canadiens avaient leurs tabliers, un ferblantier pourvut au reste : il fabriqua les bijoux avec du fer blanc, et s'en tira fort bien, à ce qu'il paraît. Il ne manquait plus que la Bible. Les Bibles et les livres de prière ne manquent point chez cette rude population de mineurs, mais aucun ne possédait la Bible de grand format qui doit être placée ouverte sur l'autel, et sur laquelle on met l'équerre et le compas. Le hasard y pourvut en amenant dans le pays un homme qui possédait une Bible énorme, la traînait partout et la regardait comme un poids mort des plus encombrants. Cet homme était un Maçon, et il fut heureux, en apprenant qu'il se bâtissait une Loge, d'apporter sa pierre sous la forme d'une Bible de dimension suffisante.

Cette Loge était de composition fort hétérogène. Si peu nombreuse qu'elle fût, elle comptait un F∴ venu de la Tasmanie, qui est exactement aux antipodes de l'Alaska ; un autre F∴ venait de Natal, dans l'Afrique du Sud ; un troisième, de Berlin ; un quatrième, de Calcutta ; d'autres étaient arrivés de l'Alaska en passant par Honolulu ou par la Turquie.

La tradition enseigne qu'une Loge, pour être située convenablement, doit être orientée de l'Est à l'Ouest, faire face au Midi et tourner le dos au Nord, parce que le Nord représente les ténèbres et que les rayons du soleil et de la lune, venant du Sud, éclairant la Loge. A un telle distance de l'équateur, cet éclairage devait être bien faible, mais enfin il était suffisant au point de vue rituel, en sorte qu'on peut dire que la Loge établie à Dawson ,dans le Yukon (Alaska), était et est, sans doute, encore la Loge la plus septentrionale du monde entier.

Juifs

Généralités Internationales. — **Dépêche de l'Agence *Roma* :**

Le fonds national juif, institué en 1901 pour l'organisation univer-



selle sioniste, atteint maintenant la somme de quatre millions. Il se compose de contributions particulières et reste la propriété inaliénable de la « nation juive ». Il est destiné à l'acquisition de terrains en Palestine. Pour l'année prochaine, on prévoit une augmentation d'un million. AIR, 23 juillet 1913.

Nous empruntons à *la Vérité* de Québec, 26 juillet 1913, un intéressant article de notre collaborateur, M. L. Hacault, sur « Les Origines du Sionisme » :

Le Sionisme constitue, comme on sait, le mouvement tendant chez les Juifs contemporains à reconstituer, en vue d'une influence mondiale, la nationalité judaïque, je ne dis pas Israélite, car Israël n'existe plus. Le Sionisme veut replanter les Juifs en Palestine, ancienne patrie du peuple juif, dispersé l'an 70 après J.-C., après la prise de Jérusalem par Titus.

Les dix tribus du royaume d'Israël ont disparu 731 ans avant J.-C., lors de la dispersion de ces tribus perdues, à la suite de leur exportation en masse par les Assyriens, lors de la destruction de Samarie, leur capitale. Cette dispersion précéda de 131 ans la captivité juive à Babylone. Mais ce que très peu savent, c'est que le Sionisme est à la fois d'origine juive, yankee et maçonnique.

Le vrai promoteur du Sionisme fut le Juif et franc-maçon américain Mordecaï Manuel Noah. Ce Noah, né à Philadelphie en 1785, mort à New-York, en 1851, était d'origine portugaise. Il appartenait à une famille qui comptait parmi ses membres un Gr.·. M.·. maçon de Pensylvanie. Il fut d'abord journaliste à Charlestownville, très maçonnique. Le F.·. Madison, président des Etats-Unis, le nomma consul à Tunis, en 1812, avec mission, à Alger, alors encore aux mains des Arabes, d'y racheter des prisonniers américains. C'était à l'époque de la guerre des Etats-Unis avec l'Angleterre. Un corsaire américain entra au port de Tunis, avec 3 navires anglais capturés, chargés de marchandises venant des Indes. Le corsaire chargea le consul de vendre publiquement son butin. L'Angleterre s'y opposa, en invoquant la clause d'un traité international portant qu'aucune puissance *chrétienne* ne vendrait une prise de guerre ou une cargaison anglaise dans un port d'Algérie. Tunis faisait alors partie de l'Algérie.

F.·. Noah, qui connaissait à fond les vraies origines judéo-maçonniques de la constitution des Etats-Unis, votée du temps du F.·. Washington, invoqua le texte et l'esprit de cette Constitution, pour prouver que la nation et la République des Etats-Unis ne sont pas *chrétiennes*. Il invoqua aussi, dans le même sens, un traité conclu en 1808, entre les Etats-Unis et la Turquie. Bref, il conclut que la nation yankee n'étant pas chrétienne, ni de par sa Constitution, ni de par son gouvernement, la clause du traité invoqué par l'Angleterre n'était pas applicable au corsaire opérant pour le compte des Etats-Unis. Le Bey lui donna raison. F.·. Noah avait vraiment raison.



Et la vente eut lieu au profit des Etats-Unis. C'est donc à un Juif F∴ M∴ que les Etats-Unis doivent le triste honneur d'être reconnus par les Musulmans comme une nation non chrétienne. Ce fait une fois établi fait désormais partie de la loi internationale.

A son retour, F∴ Noah s'établit à New-York. Il y fut l'éditeur d'une foule de journaux *yankees.* Il n'avait pas attendu les déclarations célèbres du F∴ juif Crémieux, pour comprendre que le Juif, par la presse, aurait tout... « et le reste ». Voilà les antécédents biographiques du fondateur du Sionisme. Passons à l'histoire très édifiante de sa première tentative sioniste. Ici, je traduis fidèlement l'ouvrage juif, auquel j'ai emprunté ces détails biographiques, ouvrage publié récemment à New-York (1912), comme apothéose du Juif aux Etats-Unis : *The History of the Jews in America*, par P. Wiernich (1 vol. in-8°, édition de luxe illustrée, doré sur tranche, 499 pp.). Je cite les pp. 131 et suiv. :

« Durant cette période d'activité, Noah n'oublia jamais qu'il était Juif. Il avait de fortes convictions en ce qui concerne la nationalité juive et s'occupait beaucoup de la question juive, en général. Enfin, en 1825, il s'occupa de réaliser son projet longtemps nourri de rendre aux Juifs leur ancienne gloire, comme nation. Avec le concours d'amis (Juifs), il acheta une île de 30 milles de longueur et de 5 milles de largeur, appelée *Grand Island*, située dans la rivière Niagara, pas loin de Buffalo. Puis il lança une proclamation, à tous les Juifs du monde, les invitant à s'étabir dans cette île qu'il appela « Ararat, cité de refuge pour les Juifs ». Son plan avait un côté pratique et attira beaucoup l'attention. Noah était alors, peut-être, le plus distingué des Juifs d'Amérique. Il ne pouvait être traité de visionnaire. Cette île avait été choisie comme présentant des perspectives commerciales pleines de promesses, située qu'elle était près des grands lacs et du nouveau canal d'Erié. Noah la déclara « éminemment destinée à devenir, avec le temps, le plus grand entrepôt commercial du nouveau et meilleur monde » (*sic*).

« Après avoir fait à son projet une large publicité de presse, Noah choisit le 2 septembre 1825 comme date de la fondation de la nouvelle cité d'Ararat. Il y eut d'imposantes cérémonies, avec salves d'artillerie et le concours de personnages officiels de l'Etat, de membres du clergé protestant (*christian*) et même d'Indiens, dans lesquels Noah découvrit les restes des tribus perdues d'Israël. Ils devaient aussi trouver un refuge dans le nouvel Ararat.

« Il n'y eut pas, ce jour-là, assez de bateaux à Buffalo, pour transporter à *Grand Island* tous ceux qui voulaient s'y rendre. La célébration de la fête eut donc lieu à Buffalo. Un cortège, précédé d'une fanfare, se forma au moyen de compagnies militaires et de plusieurs corps maçonniques avec tous leurs *regalia*. Puis venait Noah, gouverneur et « juge en Israël » (*sic*), portant une robe judiciaire de soie rouge, bordée d'hermine. Il était suivi d'officiers et de dignitaires de



la Fraternité (maçonnique). Après avoir parcouru les principales rues de Buffalo, le cortège entra dans l'église épiscopalienne (protestante), où il y eut des exrcices religieux. Noah y prononça un long discours. La fin des cérémonies fut marquée par une salve de vingt-quatre coups de canon. La célébration, à Buffalo, fut le commencement, et la fin de l'entreprise.

« Il n'y eut pas de suite pratique donnée à la proclamation. La ville ne fut jamais bâtie. Le monument de briques et de bois, qui fut élevé dans l'île, sur le site choisi pour l'emplacement de la nouvelle ville, tomba en ruines. Il disparut totalement avec le temps. La seule relique de l'entreprise consiste dans la pierre de fondation de la cité projetée. Cette pierre est conservée dans les Salles de la Société historique de Buffalo. On peut y lire encore l'inscription de 1825.

« Le plan de Noah était de faire d' « Ararat » une cité de refuge purement temporaire, pour les Juifs, en attendant l'époque où les temps s'accompliraient d'une restauration de la nation juive en Palestine. L'échec du refuge temporaire n'affaiblit pas, du reste, la foi de Noah dans la restauration juive, en Terre-Sainte. Vingt ans après cet insuccès, Noah prononça le plus grand discours de sa vie, *Sur la Restauration des Juifs*. Ce discours fut publié, en un volume, à New-York (1844). Il y insistait sur le retour des Juifs en Palestine, comme étant la seule solution de la question juive, devenue brûlante en Europe aux époques troublées qui précédèrent les convulsions de 1848... »

Ces convulsions étaient le résultat d'un mouvement révolutionnaire, dû à la Judéo-Maçonnerie. Je n'ai pas besoin de commenter cet extrait, en ce qui concerne la participation maçonnique à l'entreprise de F∴ Noah. Regrettons, pour la République américaine, que les Juifs, qui actuellement sont en passe de devenir les maîtres de la *nation non chrétienne*, comme le proclamait naguère encore le Synagogue de New-York (un million de juifs), aient si mal répondu, il y a 65 ans, aux appels de F∴ Noah. Actuellement, il y a là-bas près de quatre millions de Juifs. Et leur puissance n'est pas exagérée par l'*History of the Jews in America*. — L. Hacault.

Autriche-Hongrie. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Le correspondant de l'Agence Roma, à Vienne, signale de nouveau l'envahissemnt juif dans l'empire austro-hongrois .Il attire partilièrement l'attention sur la situation en Galicie, dans la région de Boukovine, où toutes les professions libérales sont en majorité dans les mains des Juifs. AIR, 1er juillet 1913.

Canada. — *La Vérité* de Québec, 12 juillet 1913, après avoir annoncé qu'on venait de former à Montréal une ligue contre le péril jaune, écrit :

Le péril jaune existe, sans doute, au Canada, à un certain degré,

mais il n'est certainement pas aussi redoutable que le péril juif. Or, chaque fois que la presse catholique parle du péril juif et réclame une ligue antisémite, certaine presse anglo-canadienne s'empresse de crier à l'intolérance, à la persécution. On voit là l'influence de l'alliance judéo-maçonnique. Les anglo-canadiens veulent une loi d'exception contre les jaunes, mais ils se scandalisent bruyamment quand on propose de protéger notre pays contre l'envahissement juif. Il serait intéressant d'examiner sérieusement les deux périls, afin de se rendre compte si, à Montréal, par exemple, c'est le Chinois ou le Juif qui est le plus redoutable.

Pologne. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Dans le congrès tenu par les rabbins à Garbatka (Pologne russe), ceux-ci ont conseillé à leurs coreligionnaires boycottés par les Polonais, de ne pas user de représailles, mais de gagner à leur cause le clergé catholique, afin d'amadouer les meneurs du boycottage actuel. AIR, 4 juillet 1913.

Roumanie. — M. Saturnino Ximenez, envoyé du journal espagnol *El Mundo* à Bucarest, donne, à la date du 21 juillet 1913, à propos de la question juive en Roumanie, des renseignements qui lui ont été fournis par un juif espagnol de Bucarest :

Nous, les Sefardim, nous habitons ce pays depuis le XVIIe siècle Nous y vînmes de Constantinople. Les Hospodars fanariotes nous protégeaient. Nous nous entendions parfaitement avec la population, qui nous préférait aux marchands grecs. Malgré l'abîme que la différence de religion creusait entre elle et nous, nous vivions en parfaite harmonie, comme si nous formions un seul peuple. C'est que nous autres, Juifs espagnols, nous sommes des Juifs latinisés ; notre langue a une grande affinité avec la langue roumaine, et nos mœurs ressemblent à celles des Roumains. En 1847, à la veille du jour où se réalisa la fusion des deux principautés danubiennes, un Roumain se distinguait à peine d'un Juif. Un des nôtres, Hillel, était le personnage le plus considérable et le plus respecté de Bucarest. Lorsque l'Etat roumain fut créé par l'union de la Valachie et de la Moldavie, des milliers de Juifs galliciens envahirent la Roumanie, qui leur apparaissait comme la Terre promise. Le gouvernement, alarmé, crut devoir adopter des mesures défensives. De cette époque date la question juive. Avec nous, elle n'avait jamais existé. D'abord, nous n'étions pas nombreux. A l'heure actuelle, la colonie israélite *Sefardim*, de Roumanie, ne compte pas plus de 260 familles : 200 à Bucarest, 100 à Kraiwa, 60 en d'autres localités. Les Juifs polonais ont envahi la Moldavie par milliers, et ils se sont multipliés en 60 ans : ils sont aujourd'hui plus de 400.000. Depuis Plojesti jusqu'au Nord, on ne rencontre pas un seul juif espagnol. D'autre part, nous nous sommes renforcés dans l'Oltenia, qui est le groupe le plus important de



Kraiwa, où les Juifs polonais n'ont pu prendre pied. Les Roumains voient fort bien la différence qui existe entre nous et l'*autre bande*. Nous avons une culture morale héréditaire, supérieure à celle que possèdent les Roumains depuis deux cents ans ; nous nous sommes formés au contact d'une grande civilisation. Les Ashkinazim, sortis des misérables ghettos de la Pologne, étaient une population fanatique, ignorante, sordide, abjecte, superstitieuse à l'extrême. Ils ont apporté ici des mœurs bien différentes des nôtres. Le Roumain, à qui le Juif n'inspirait ni haine, ni crainte, a commencé à le redouter, à le détester, quand il a reconnu le caractère de l'invasion judéo-polonaise.

Il y a de la noblesse dans le Juif espagnol. Aucun de nous, ne renie son origine, ne rougit de ce qu'il est. Nos noms de famille se transmettent d'une génération à l'autre ; chacun de nous, au moyen des documents conservés dans les archives du Grand-Rabbinat, peut reconstituer sa généalogie, en remontant à de nombreuses générations, savoir d'où il vient, quels étaient ses ancêtres. Les autres n'ont point de nom, point de passé. En une même famille, les fils nés du même père ont des noms différents. Ces gens-là changent de nom, comme de ville et de pays. Aujourd'hui, ils se mettent à roumaniser leurs noms juifs, à prendre des noms de famille roumaines, terminés en *escu*, l'on voit les Abraham, les Moïse, les David, devenir même des Cicéron, des Tullius, des Marc-Aurèle. En outre, ils se font baptiser pour faire plus facilement leurs affaires. En somme, le Juif polonais est absolument incapable d'assimilation, et sous tous les déguisements possibles, il reste dans ses conditions ataviques. Nous, nous sommes assimilés, nous aimons notre patrie adoptive, nous nous sentons Roumains de cœur. Les Juifs galiciens sont les ennemis les plus redoutables de la race et de la patrie roumaines. »

Ainsi parla notre juif roumain ; mais l'état de choses qu'il décrit n'est point particulier à la Roumanie : il existe dans tout l'Orient.

Libre-Pensée

Autriche-Hongrie. — *Il Risveglio* de Fiume, publie l'article suivant dans son numéro du 7 juillet 1913, p. 116 :

« Un certain Spartacus », de Trieste, dans un opuscule de libre-pensée qui vient de paraître à Trieste, parle du sentiment de l'existence de Dieu, ainsi que de celui de l'immortalité de l'âme, sentiments qui se retrouvent chez tous les peuples. Il regarde la foi comme la maladie la plus contagieuse et la plus terrible, et la désigne sous le nom, qui n'est rien moins qu'un blasphème, de « *lèpre religieuse*. »

« L'individu qui en est atteint, écrit l'illustre Spartacus, peut se regarder comme perdu sans remède. Le mal se propage avec une rapidité surprenante sur les deux hémisphères du cerveau, paralyse les



fonctions suprêmes des centres frontaux, obscurcit l'intelligence et corrompt la raison. A partir de ce moment, le lépreux moral cesse d'être en communication directe avec la nature, se sépare et s'abstrait de la réalité des choses, vagabonde spirituellement dans un monde d'hallucinations et de songes. Le raisonnement et le libre examen cèdent la place à la foi, les idées reculent devant les croyances, la volonté est remplacée par la poltronnerie mentale et la résignation ».

Par contre, un protestant allemand, le Dr Dennert, a relevé les noms de 300 savants illustres, et recherché quelles étaient les opinions religieuses professés par eux. Pour 38 d'entre eux, il n'a pu arriver à des données précises, mais pour les 262 autres, il est arrivé aux résultats suivants : 20 sont indifférents ou incrédules, 242 admettent l'existence de Dieu, et se sont montrés fort attachés à la religion qu'ils professaient. Donc une moyenne de 92 0/0 représente la proportion des savants, qui ont une croyance religieuse. Et pour qu'on n'allègue pas qu'il s'agit d'obscurs personnages, citons quelques noms : Laplace, Cauchy, Herschell, J.-B. Dumas, Geoffroy-Saint-Hilaire, Milne-Edwards Chevreul, Charles Darwin, Pasteur, Newton, Henri Fabre, Faye, Ampère, Branly, Kepler, etc.

Bavière. — *La Presse associée*, 23 juillet 1913, reçoit la dépêche suivante de son correspondant de Munich :

Il y a quelques temps, la catholique *Germania*, du Centre, disait : « Les progrès de la Libre-Pensée en Allemagne sont vraiment effrayants ». Voici un fait qui le prouve :

Dimanche dernier, ce qu'on appelle la Communauté libre religieuse de Munich, groupe nombreux et remuant, célébrait sous la présidence du Dr Hornffer, le grand organisateur de ces manifestations de la Libre-Pensée, la Fête de la Jeunesse, dans une grande salle de concert. Une assistance nombreuse applaudit ce président, qui parla de la fin des dogmes et des bienfaits de la libre-pensée. Les paroles de l'orateur et les sons harmonieux de l'orgue auraient même fait couler bien des larmes.

Le catholique *Bayerische Kurier* fait à ce sujet la remarque suivante : C'est une preuve évidente des progrès de la Libre Pensée dans notre pays catholique. C'est une cause certaine d'affaiblissement moral et social dont les ennemis de l'Allemagne seront les premiers à se réjouir. »

Belgique. -- La *Gazette de Liége*, 9 juillet 1913, publie l'article ci-dessous :

La *Pensée*, organe hebdomadaire de la fédération des Sociétés belges de Libre Pensée, donne, dans son numéro du 6 juillet dernier, la primeur d'un rapport de M. Eugène Huis, son rédacteur en chef. Il traite de la Libre Pensée et du Socialisme.



Nous en extrayons ces deux passages :

« Il faut se reporter aux origines historiques pour fixer le sens que l'usage a donné au mot « libre penseur ». Ce mot a succédé au mot « libertin » employé du XVI[e] au XVIII[e] siècle pour signifier un non-pratiquant, un adversaire de l'Eglise et de ses ministres. Isolés d'abord, ces « libertins » se sont groupés, et c'est ainsi que sont nées les société de Libre Pensée, admettant dans leurs rangs, sans distinction des opinions politiques ou philosophiques, tous ceux qu'animait le désir d'affranchir les consciences du joug des religions révélées et de leurs ministres.

Et il nous semble que la lutte est assez rude pour qu'on ne doive rejeter aucun concours. S'il s'est trouvé qu'en Belgique, ce sont surtout les socialistes qui sont entrés dans les sociétés de Libre Pensée, nous n'en avons pas moins trouvé de précieux collaborateurs parmi les libéraux et les radicaux, et nous ne pouvons que souhaiter que leur nombre aille en augmentant.. Ce ne sera pas trop de tous les efforts communs pour faire pénétrer la lumière parmi le nombre incalculables de cerveaux incultes, enténébrés par les religions et achevés d'abrutir par leurs prêtres, et pour arriver ainsi à nous débarrasser d'une intolérable oppression.....

« Mais notre Fédération ne peut exiger de ses membres qu'ils s'en tiennent tous à une opinion déterminée en matière sociale. *Ce qui nous unit, c'est la lutte contre le cléricalisme, contre l'Eglise et ses ministres*, contre la superstition et le fanatisme. A tous ceux qui sont disposés à prendre part à cette lutte, nous ouvrons largement nos rangs ».

Et nous en retenons deux aveux qu'il est toujours bon de mettre en relief. La Libre Pensée, n'est pas une réunion de gens qui ont la liberté de penser, comme on peut le croire. Si on tolère prétendument toute les opinions philosophiques et politiques, pour y entrer, il faut au préalable *faire profession de foi anticléricale*. En second lieu, il est excellent de souligner qu' « *En Belgique, ce sont surtout les socialistes qui sont entrés dans la Libre Pensée* ». Et cela donne à penser qu'en dépit des protestations de tolérance du F∴ Vandervelde, le voisinage des fanatiques rationalistes n'est pas convenable pour les ouvriers chrétiens.

Espagne. — *El Defensor de Granada*, Grenade, 7 juillet 1913, publie la nouvelle suivante :

La Ligue Anticléricale Espagnole a adressé, le 5 juillet, au comte de Romanones une pétition, où elle demande la remise en vigueur de l'ordonnance royale sur le mariage civil, à laquelle ne s'est pas conformé le marquis de Vadillo, ministre de grâce et de justice. Il est dit dans cette pétition que le ministère actuel ne doit pas être moins avancé que celui de Sagasta.



France. — **Le 34e Congrès annuel des sociétés de Libre Pensée aura lieu à La Rochelle au moment où l'on imprimera ces lignes. Voici les documents qui ont été publiés à ce sujet; nous en empruntons le texte au *Rappel*, 30 juillet 1913, et au *Radical*, 6 Août :**

Appel de l'Union Nationale des Libres Penseurs

L'Union nationale des libres penseurs de France tiendra son congrès annuel à La Rochelle les 15, 16 et 17 août 1913, salle de l'Oratoire.

A cette occasion, nous adressons le plus pressant appel à toutes les sociétés de libre pensée, à tous les groupes et associations d'action antireligieuse, ainsi qu'à tous ceux qui sont pénétrés de la nécessaire affirmation de notre existence, de l'incontestable utilité de notre action et de notre si grand besoin de complète union pour surmonter les nombreuses difficultés que nous rencontrons au cours de la lutte que nous soutenons, pour donner à ce Congrès l'importance devant lui assurer la puissance et la force.

Nous sommes persuadés que toutes ces organisations se feront un impérieux devoir, en raison de l'heure présente et des questions si intéressantes de l'ordre du jour du Congrès, d'adhérer à cette si importante manifestation de la pensée libre.

Plus que jamais, nous avons l'inéluctable obligation d'unir tous les moyens de résistance pour les dresser en face de la réaction cléricale, afin de conserver le bénéfice des lois de laïcité si difficilement conquises et réaliser d'une façon complète et définitive la loi de séparation.

Pour l'Union nationale des libres penseurs de France :

Le secrétaire permanent : Gustave Hubbard, secrétaire général ; Dobelle, trésorier ; Mme Suzanne Pelloutier, MM. E. Bazire, Bonnet, Charpentier, Crétois, Daube, Galice, Gratecap, Goiffon, Ligneul, Maffre, Marielle, Moitry, de Méritens, Emile Noël, Pontvianne, Revol, Robert-Louis, A. Schleicher, Tellier et docteur Wagner, secrétaires.

Appel de la Fédération des Charentes

L'assemblée nationale des libres penseurs de France, réunie l'an dernier à Lille, a décidé de tenir son Congrès national de 1913 dans la ville de La Rochelle.

La date en a été arrêtée par le conseil interfédéral, d'accord avec nous, pour les 15, 16 et 17 août, et nous nous sommes empressés de prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette assemblée ait une pleine réussite et marque une date mémorable dans l'existence de la Libre Pensée française.

Nous nous joignons de tout cœur à l'appel qui vous est adressé



par l'Union nationale pour vous engager instamment à assister à cette manifestation, vous assurant que nous ferons tous nos efforts pour vous accueillir le plus fraternellement possible, et pour que vous emportiez de la ville de La Rochelle et des Libres Penseurs charentais le meilleur souvenir, ainsi que l'agréable conviction que la Libre Pensée aura fait encore un nouveau bond en avant vers le triomphe définitif.

Pour la Commission de la Fédération des Charentes :

Le secrétaire général : Em. Gratecap, secrétaire général de la L. P. de La Rochelle ; L. Bourguet, président de la L. P. de Rochefort ; P. Laval, président de l'Emancipation de Cercoux : Angibaud, président de la Société de Libre Pensée de l'Ile de Ré : Viaud, président de la Société de Libre-Pensée de Royan ; Manon, président de la Société de Libre Pensée de La Garde : Pollier, président de la Raison de Marennes ; Hyan, président de la Libre Pensée de Saintes ; Courdavault, secrétaire de la Société de Libre Pensée de Saint-Jean-d'Angély ; A. Cornu, secrétaire de la Société de Libre Pensée de Migron.

Conditions d'admission au Congrès

1° Le droit d'adhésion au Congrès est fixé à 2 francs pour les groupements autonomes ou fédérés, appartenant à l'Union nationale, et 1 franc par cent membres ; toutefois, ce droit ne pourra en aucun cas être inférieur à 5 francs. Il est de 6 francs pour les groupements n'appartenant pas à l'Union nationale.

2° Chaque groupement a droit : 1. à une voix, quel que soit le nombre de membres cotisants ; 2. à une voix supplémentaire par cent ou fraction de cent membres ; 3. de plus, les fédérations départementales ou régionales ont droit à une voix supplémentaire par groupe fédéré.

3° Tout délégué titulaire d'une organisation sise dans un rayon de 100 kilomètres du lieu du Congrès ne pourra disposer que de vingt voix. En dehors de ce périmètre, un délégué pourra disposer d'un maximum de soixante voix.

Les groupements n'appartenant pas à l'Union nationale ont droit à une voix par adhésion au Congrès.

4° Seuls les groupements à jour de leur cotisation auront droit de vote dans la partie administrative, qui fera l'objet d'une séance spéciale du Congrès.

Ordre du jour du Congrès

Première partie. — Vérification des pouvoirs. 1. Education rationaliste à tous les degrés ; 2. Organisation des patronages laïques : 3. Le pacifisme par la Libre Pensée ; 4. Congrès international de Lisbonne ; 5. Propositions et vœux divers ; 6. Revision des statuts.



Deuxième partie. — Séance administrative, à laquelle ne pourront prendre part que les délégués des groupes affiliés à l'Union nationale. Vérification des pouvoirs. 1. Rapport moral et financier ; 2. Rapports des commissions de contrôle et de propagande ; 3. rapport de la délégation française au bureau international ; 5. Fixation du lieu du prochain congrès.

N.-B. — Cet ordre du jour pourra être interverti par décision du Congrès, notamment en ce qui vise la revision des statuts.

PROGRAMME DES JOURNÉES DU 14 AU 17 AOUT

Jeudi 14 *août.* — Permanence ouverte de 2 heures à 7 heures du soir, salle basse de l'Hôtel de Ville, et le 15, au matin, de 8 à 10 heures. Les autres jours, la permanence fonctionnera salle de 'lOratoire.

Vendredi 15 *août.* — 9 heures : ouverture du Congrès. Adoption de l'ordre du jour de Congrès. Première séance plénière. 2 heures : Deuxième séance plénière.

Samedi 16 *août.* — 9 heures : troisième séance plénière. 2 heures : quatrième séance plénière. 8 heures et demie : représentation théâtrale de la pièce *Ferrer*, de Hubbard, par la Jeunesse syndicaliste de La Pallice.

Dimanche 17 *août.* — 7 heures : départ de La Rochette pour l'excursion à l'île de Ré. 7 heures et demie : départ de La Pallice. 11 heures : déjeuner au phare des Baleines. 2 heures : départ des Baleines pour La Flotte. 4 heures et demie : Remise solennelle d'un diplôme d'honneur à la Société de Libre Pensée de l'île de Ré, la plus ancienne de France. Visite à la tombe de son fondateur, Camille Magué. 6 heures : départ de La Flotte pour La Pallice. 8 heures : banquet à La Rochelle.

Prix de l'excursion à l'île de Ré, y compris le déjeuner aux Baleines: 6 fr. 50. Prix du banquet : 4 francs.

Recommandations particulières. — Les fédérations et groupes adhérents à l'Union nationale de France sont priés de s'adresser, pour recevoir leurs cartes et timbres internationaux, au citoyen Dobelle, trésorier, 98, boulevard de l'Hôpital, Paris (13e), à qui ils doivent envoyer leurs cotisations.

Les fédérations et groupes qui désirent assister au Congrès national de la Libre-Pensée, les 15, 16 et 17 août 1913, à la Rochelle, sont invités à adressser directement leur adhésion, dans le plus bref délai, au citoyen Em. Gratecap, secrétaire général de la Fédération régionale des Charentes, 2, rue des Frères-Prêcheurs, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

Afin d'éviter toute perte de temps, le nombre de voix auquel aura droit chaque délégué sera établi d'après le nombre de mandats parvenus à la société organisatrice du Congrès.

— La *Lanterne*, 23 juillet 1913, publie le compte rendu ci-dessous :



Aiguebelle. — Le congrès annuel de la Fédération de libres penseurs de la Savoie vient de se réunir à Aiguebelle. Le bureau est constitué : Chapuis, de la Libre Pensée Francisco-Ferrer d'Argentine, président ; assesseurs : Donnadieu, d'Albertville, et Pajean, du groupe de Saint-Pierre d'Albigny ; secrétaire, le docteur Dreyer-Dufer.

Après installation des délégués, le congrès émet des vœux en faveur de la laïcisation complète des hôpitaux ; en faveur de l'adoption d'un projet de loi déposé à la Chambre l'année dernière par le docteur Doisy, député des Ardennes, et relatif à la création d'écoles d'infirmiers et d'infirmières.

Le congrès nomme une commission chargée de centraliser les fonds destinés au monument de Jules Carret, bienfaiteur de la Savoie.

Un délégué attire l'attention du congrès sur les avantages de l'incinération des cadavres.

Le congrès décide que des listes de souscriptions seront envoyées dans chaque groupe pour la construction d'un four crématoire à Chambéry et qu'une propagande active sera faite en faveur de l'incinération.

Enfin, le congrès adopte un ordre du jour invitant les députés à demander la limitation des armements et le rapprochement de la France et de l'Allemagne.

Puis les délégués procèdent au renouvellement du bureau fédéral. Sont élus à l'unanimité : Secrétaire général, le citoyen Toubert ; secrétaire adjoint, Mme Toubert ; trésorier, le citoyen Dard.

— Nous lisons dans la *Libre Parole*, 30 juillet 1913 :

La Libre Pensée de Seine-et-Oise se réunit dimanche prochain, salle de l'Orient ∴, 2, rue Bailly, à Versailles, sous la présidence du citoyen Russacq, avocat à la Cour.

A l'ordre du jour : la Défense laïque dans l'Enseignement, dans les hôpitaux et dans toutes les administrations civiles et militaires de l'Etat ; la recherche des amendements urgents à apporter à la loi de Séparation.

— Nous empruntons au *Rappel*, 4, 5, 6, 14 et 21 juillet les renseignements suivants :

Fédération de la Libre Pensée du Loiret. — Le bureau fédéral, réuni le samedi 21 juin, à 9 h. 30 du soir, a décidé de convoquer les délégués des groupes du Loiret en réunion du conseil fédéral le 6 juillet, à 9 h. 15 du matin. Ordre du jour : 1° Lecture des procès-verbaux, correspondances ; 2° Vérification des comptes du trésorier.

Le groupe de L. P. l'*Ere Nouvelle, d'Orléans*, se réunira en assemblée générale le dimanche 6 juillet, à 2 heures, salle de la Justice de paix, à Orléans.

Ordre du jour : Adhésions et cotisations ; Admission des nouveaux



membres ; Lecture de la correspondance et des procès-verbaux ; Question des gardiennages laïques ; Organisation d'une section de chant et de théâtre pour les pupilles du groupe ; Vœux à adresser au Congrès national de libre pensée, qui aura lieu à La Rochelle les 15, 16 et 17 août 1913 ; Organisation d'une bibliothèque philosophique et sociale pour les membres de la Société ; Distribution des cartes fédérales ; Communication concernant la Fédération départementale et nomination, s'il y a lieu, de délégués auprès de cette organisation ; Renseignements concernant l'érection de la statue d'Etienne Dolet et projet d'une tombola en faveur de cette œuvre ; Radiations ; Dépôt des testaments philosophiques ; Questions diverses.

En Seine-et-Marne. — Demain, dimanche 6 juillet, salle Colas, « Au Sapeur », faubourg du Pont, à Moret : A 13 heures très précises : 1° Réunion de la commission administrative, qui aura à examiner les candidatures et les affaires en cours, notamment à déterminer la part du fonds social à affecter aux frais funéraires restant à la charge de l'Association ; 2° Réunion de la commission de contrôle. A 13 h. 3/4 : le trésorier et le secrétaire se tiendront — pour recevoir les cotisations dues ainsi que les testaments et les bulletins d'adhésion régularisés — à la disposition des sociétaires qui, par correspondance, ne se seraient pas déjà acquittés et mis en règle. A 14 heures très précises, assemblée générale statutaire. A l'ordre du jour : Congrès départemental à la Ferté-sous-Jouarre (novembre) ; Congrès national à La Rochelle ; Congrès international à Lisbonne ; Discussion et vote des textes statuaires consacrant les modifications apportées aux statuts en ce qui concerne les frais funéraires ; Affaire de Couffouleux, etc.

Fête Nationale du 14 juillet. — Appel aux républicains, aux libres penseurs. — L'Eglise et la réaction, dans le but d'éclipser la fête républicaine du 14 juillet, s'efforcent de donner le plus grand éclat à la fête de Jeanne d'Arc et de faire voter une loi qui la déclarerait nationale.

La « Pensée Libre » de Lille, justement émue de cette tentative d'accaparement de la mémoire de l'héroïne française par l'Eglise, qui adore aujourd'hui ce qu'elle a sali et brûlé hier, a, lors du Congrès de la Fédération des Sociétés de Libre-Pensée du Nord, qui s'est tenu à Lille le 2 juin 1912, décidé d'inviter d'une façon pressante les organisations républicaines et de Libre Pensée à protester avec énergie contre la création d'une deuxième fête nationale, qui ne serait qu'un prétexte à des manifestations religieuses et antirépublicaines.

Et, pour montrer que le peuple de France ne s'est pas désaffectionné de cette fête, qui lui rappelle sa libération et son émancipation politiques, la Pensée Libre engage tous les républicains, tous ceux qui se réclament des généreux principes de 1789 à pavoiser leurs



maisons aux trois couleurs et à fêter dignement le 14 juillet, la seule fête nationale, celle de la démocratie française.

Cercle Berthelot. — Le Cercle civique Berthelot a procédé vendredi soir à l'inauguration du buste de Marcelin Berthelot, installé à son siège, boulevard Saint-Michel, 49. M. Louis Barthou, président du Conseil, s'était fait représenter par M. Pierre Marcel, son chef de cabinet. Au nom du comité de patronage et de M. Léon Bourgeois, son président d'honneur, M. Paul Painlevé, membre de l'Institut, député de la Seine, a offert le buste au cercle ; il a rappelé l'œuvre scientifique de Berthelot et a dit ce que fut l'homme, le père de famille admirable, le citoyen dévoué à son pays. M. Camille Picard, député des Vosges, a remercié les membres du comité au nom du Cercle civique, et associé les fils du grand savant à l'hommage rendu à leur père. M. Pierre Marcel a célébré en Berthelot l'homme d'Etat et le citoyen. Un concert a eu lieu ensuite avec le concours de Mme Lautzenberg et de MM. Nucelly et Xavier Privas.

— Le *Réformiste*, organe trimestriel des Libre-Penseurs spiritualistes et de la société de simplification ortografique (*sic*), publie, dans son numéro du 15 juillet 1913, le compte rendu de l'Assemblée générale des Libre-Penseurs spiritualistes. Nous en extrayons les passages suivants :

L'Assemblée générale de la Ligue des Libre-Penseurs spiritualistes a eu lieu au siège social, le dimanche 27 avril, à 15 heures, sous la présidence de M. Jean S. Barès, président-fondateur.

Parmi les assistants nous avons remarqué :

Mmes Barès, Murgier, Bigot, Déum, Oudinot, Feld, Judam, Rouquier-Ricard, Mory, Archen, Tabuteau, Dessens, Romilde, Chabozy, Mlles Murgier, Farcy, Aladenise, etc., etc. ; MM. Barès, Trautner, Maillet, Han Ryner, Comte Murgier, Gouffé, Farcy, le colonel Myszkowski, Bigot, Legrand, le capitaine Barès, Lepoivre, Firmin Raillon, Tortochot, Lyet, Dessens, Tabuteau, Judam, Chabozy, Gustave Mortier, Raymond Bouchard, Rouquier-Ricard, etc., etc.

S'étaient excusés et fait représenter : Mmes A. Béchet, Léon Bergès, Court, Leducq, R. Mortier, Mortier mère, Poulalion, Réau, Triaud ; MM. Avit-Gautier, Valentin Bain, Adrien Béchet, Léon Bergès, A. Brun, Calcat, Chadeyras, Chalvin, Colas, Court, Jean Dechâtre, Driessens, Deniau, Dumas, Durafour, Ferdinand Gache, Louis Gâteau, Grimaud, Jules Jovelet, Leducq, Lucas, Louis Martin, Mathon, R. Mortier, Ferdinand Moura, Pélissier, Louis Perrin, le capitaine Pinaud, Poulalion, René Prot, Réau, Jean Robin, Sève, René Tartier,, Treil, Triand, Alexandre Valat.....

M. Maillet, trésorier, lit le rapport ci-après :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter une nouvelle fois le bilan annuel de la Ligue des Libre-Penseurs Spiritualistes.



En dehors des nombreuses adhésions morales, la Ligue a, depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre dernier, inscrit 255 membres payant une cotisation quelconque les seuls, par conséquent, que connaît la caisse. Il y a eu 15 décès et 11 démissions, soit 26 disparitions. Les 229 membres qui restent se répartissent ainsi : 2 membres fondateurs ; 3 membres perpétuels ; 122 membres actifs de la série D ; 23 de la série E ; 3 de la série F ; 24 de la série G, soit 172 membres actifs et 52 membres adhérents. Depuis le 1er janvier 1913, nous avons eu 5 adhésions nouvelles... Le président expose que, si le nombre des membres de la Ligue n'a pas augmenté considérablement, la prospérité de l'Association n'en est pas moins sensible. Il signale notamment le rapprochement qui a été sollicité amicalement par divers groupements disposés à une entente en vue d'agir avec nous pour obtenir les réformes sociales nécessaires. L'*Alliance Spiritualiste* et le *Cercle Berthelot*, en particulier, ont demandé à M. Barès d'aller développer devant leurs adhérents, les principes et les vues des Libres-Penseurs spiritualistes. M. Barès a répondu à ces invitationss et a reçu partout le meilleur accueil, tant pour sa personne que pour les doctrines exposées par lui... Après la réelection des membres sortants du conseil général, le bureau est ainsi constitué : *Président :* Jean Barès ; *Vice-présidents :* Mme Barès, MM. Lucien Trautner, Comte et Ferdinand Gache ; *Secrétaire général :* M. Gaston Bigot ; *Secrétaires-adjoints :* MM. Lepoivre et Raoul Mortier ; *Trésorier* : M. Louis Maillet ; *Trésorier-adjoint :* M. Farcy ; *Archiviste :* M. Murgier.

Malthusianisme

BELGIQUE. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 1er août 1913 :

Le projet de M. Carton de Wiart relatif à la propagande néo-malthusienne produit un vif émoi dans les milieux intéressés.

La Fédération des Ligues néo-malthusiennes de la province de Liège vient de répandre un « appel à la population » demandant qu'une protestation énergique s'élève pour empêcher le vote de ce projet, et protestant contre la qualification d' « immorale » donnée à la propagande en faveur des manœuvres anticonceptionnelles ou abortives.

Et savez-vous au nom de quoi cet appel est adressé ?... Au nom de la liberté d'opinion. Elle est jolie, cette liberté ! Pourquoi donc poursuivre encore les voleurs et les assassins ? Ne faut-il pas leur laisser la liberté de penser que la propriété est une usurpation et que la vie humaine n'a pas droit à leurs égards ?

Nous tenons, nous, que cette vie humaine est respectable dès son germe, dès son principe, et nous continuerons avec tous les honnêtes gens, à taxer d'immoral l'égoïsme jouisseur qui réclame les satisfac-



tions charnelles sans accepter les devoirs et les charges de famille ; nous continuerons à dénoncer comme un crime contre nature le recours a des procédés qui se réclament de la science, mais en réalité ravalent l'homme en dessous de l'animal.

L'ignoble protestation des néo-malthusiens contre le projet « sanitaire » de M. Carton de Wiart montre simplement l'opportunité de ce projet et la nécessité qu'il y a de le voter sans retard. C'est surtout à ce titre que nous la signalons.

Etats-Unis. — Le *Matin*, 4 août 1913, reproduit la dépêche suivante du *Times* :

Washington, 3 août. — La mise en vigueur en Pensylvanie, à la date d'hier, d'une loi sur le mariage eugénique provoque beaucoup d'intérêt en Amérique.

Aux termes de cette loi, les personnes désireuses de contracter mariage devront, pour y être autorisées, produire des certificats médicaux.

D'autre part, la première Chambre de l'Etat de Wisconsin a voté une loi contre l'union des gens impropres au mariage, et plusieurs autres Etats vont probablement suivre ces exemples.

France. — La *Gazette des Tribunaux*, 10 juillet 1913, publie ce qui suit :

Une des principales causes de la diminution de la natalité en France est la propagande néo-malthusienne. Cette propagande est faite surtout dans un but de lucre par des industriels et, il faut l'avouer, par quelques médecins qui réalisent des gains considérables dans la vente d'appareils ou de médicaments anticonceptionnels. La Chambre criminelle a jugé maintes fois que cette propagande échappait à l'application des lois sur les outrages aux bonnes mœurs si elle n'était pas accompagnée d'expressions ou de descriptions obscènes : (C. de cassation, 24 novembre 1911 (*Gaz. des Tribunaux*, 15 mars 1912 et les renvois.)

Mais cette propagande ne permet-elle pas à ceux qui en sont l'objet de demandes de dommages-intérêts pour le préjudice qu'elle leur cause ? L'affirmation a été consacrée dans les hypothèses où les prospectus néo-malthusiens étaient envoyés sous bande. Mais *quid*, s'ils sont envoyés sous enveloppe fermée ?

Telle est la question que vient de résoudre le Tribunal de paix du IX[e] arrondissement de Paris dans les circonstances suivantes.

Mme D..., institutrice primaire dans les environs de Paris avait reçu du docteur R..., médecin à Paris, sous enveloppe cachetée, un prospectus dans lequel celui-ci lui offrait « un moyen préservatif de la grossesse d'une efficacité absolue ». Mme D... a assigné le docteur



R... en quatre cents francs de dommages-intérêts à raison de l'injure que lui faisait cet envoi, « en la supposant capable de s'intéresser aux moyens immoraux préconisés par le docteur R... »

Sur plaidoirie de Me *Henri Lalou*, pour Mme D... et après explications du docteur R..., le juge de paix a condamné le docteur R... à payer à la demanderesse une somme de cent francs de dommages-intérêts pour le préjudice moral que lui a causé l'injure constituée par l'envoi du prospectus.

(Justice de paix du IXe arrondissement de Paris. — Présidence de M. Boyron. — Audience du 9 juillet 1913).

Modernisme

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Nous lisons dans les feuilles de l'*Agence Roma* :

Le terrorisme de la coalition libérale-interconfessionnelle-moderniste contre les catholiques intégraux n'en est pas à ses premières armes, ni en Allemagne, ni ailleurs. Il profite des tristes circonstances extérieures et intérieures, pour s'imposer et écraser les courageux. Tous les moyens sont bons pour ce terrorisme, tous, excepté les honnêtes. On boycotte moralement et matériellement les bons catholiques ; on les tracasse par toute sorte de chicanes, de procès, de dénigrements. La secte maçonnique n'agit pas autrement. Voilà la situation. Honte à qui voudrait la dissimuler ! AIR, 10 juillet 1913.

Nécrologie

FRANCE. — Les lignes suivantes, extraites de l'*Humanité*, 9 juillet, montrent une fois de plus l'union de la Franc-Maçonnerie, des libres-penseurs et du socialisme :

Les funérailles civiles de notre camarade Cordier, secrétaire du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ont eu lieu cet après-midi, à Lens.

On peut dire qu'elles ont revêtu le caractère d'une véritable démonstration populaire. Les travailleurs de la mine, reconnaissants des services à eux rendus par ce bon et sincère militant, n'ont pas voulu le laisser partir à jamais sans lui faire des obsèques vraiment dignes de lui.

Dès trois heures de l'après-midi, son corps fut exposé dans le vestibule de la Maison syndicale, tout drapé de noir. De nombreuses couronnes, offertes par les groupements syndicaux et socialistes, l'entouraient. En tête du cortège figuraient les nombreuses couronnes, puis venaient ensuite diverses fanfares ouvrières, des délégations des organisations ouvrières, socialistes, coopératives, libres penseurs,



maçonniques et enfin une soixantaine de drapeaux appartenant à ces diverses organisations. Les cordons du poêle étaient tenus par les citoyens : Basly, Lamendin, Huleux, Quintin, Prévost et Goniaux.

Au cimetière des discours furent prononcés par les citoyens Goniaux, Basly, Lamendin, députés, au nom des syndicats miniers : Ferrand, au nom du Parti ; Prévost, au nom des libres-penseurs : Malbranque, au nom de la franc-maçonnerie, et Lecuyer, au nom des cheminots.

Japon. — Nous lisons dans un organe maçonnique anglais :

On annonce la mort à Tokio, du F∴ Comte Tadasu Hayashi, qui a été ambassadeur du Japon en Angleterre. Il a succombé aux suites d'une opération chirurgicale. Né en 1850, il fut un des premiers Japonais qui vinrent faire leurs études en Europe. Nous devons laisser de côté l'histoire de sa carrière diplomatique, mais un journal maçonnique très informé nous apprend qu'il fut initié à la Franc-Maçonnerie dans la Loge *Empire*, n° 2.108, siégeant au restaurant Criterion, le 24 février 1903. Il fut exposé par le Fr∴ Sir Arthur Vendell, et appuyé par le F∴ S. F. Isitt, qui lui donna l'initiation. Cet événement a quelque intérêt en ce que le comte Hayashi fut le premier ambassadeur étranger qui ait été initié dans une loge anglaise: en outre, il fut le premier Japonais qui ait été initié. Il y avait des Loges à Tokio et à Yokohama, mais elles étaient composées exclusivement d'Anglais en résidence dans ces villes. Le Comte Hayashi fut choisi comme Vénérable par la Loge *Empire*, le 26 janvier 1904, quoiqu'il n'eût rempli que pendant moins d'un an la fonction de surveillant ; il reçut à cet effet une dispense. Il était, lors de son décès, Ex-Premier-Grand-Surveillant d'Angleterre depuis 1905.

Roumanie. Le *Zirkel*, journal maçonnique de Vienne, dément la nouvelle de la mort du Grand-Maître Moroin.

Pacifisme

Généralités internationales. — Du *Rappel*, 11 août 1913.

Le vingtième congrès universel de la paix tiendra ses assises à La Haye du 18 au 23 août. Le Congrès est placé sous le haut patronage du prince Henri des Pays-Bas, tandis que le ministre de l'Intérieur (président du Conseil des ministres), les présidents des deux Chambres des Etats Généraux et nombre d'autres autorités néerlandaises, parmi lesquelles les membres de la Cour permanente d'arbitrage siègent au comité d'honneur.

Les congressistes seront reçus officiellement par les mutualités de La Haye, d'Amsterdam, de Rotterdam et de Delft. Dans cette dernière ville, on rendra hommage à la mémoire de Hugo de Groot



(Grotius), le fondateur du droit des gens, qui naquit à Delft. Les deux premières journées du Congrès seront consacrées aux conférences des six commissions permanentes d'études, notamment celles s'occupant du droit international, des actualités, de sociologie, de la limitation des armements, de la propagande et de l'enseignement. Ensuite, outre le rapport annuel présenté en séance plénière par le docteur A. Gobat, directeur du bureau international de la paix à Berne, les rapports suivants seront soumis au Congrès : Droit international. *a.* Projet d'un code de droit international. Rapporteur MM. Henri Lafontaine (Belgique) et Emile Arnaud (France). *b.* Les sanctions relatives au droit international. *aa.* Des sanctions économiques en cas de violation du droit international. Rapporteur M. A. de Madray, professeur à l'Université de Neuchâtel. *bb.* De la sanction au moyen d'une police internationale. Rapporteur : M. C. van Vollenhoven, professeur à l'Université de Leyde. La presse au service du mouvement pacifiste. Rapporteurs MM. le docteur Alfred Fried (Autriche) et Lucien le Foyer (France. La rivalité sur le terrain commercial dans les relations internationales. Rapporteurs MM. Yves Guyot (France), et Norman Angell (Angleterre). Limitation et diminution progressive des armements. Rapporteurs M. le professeur L. Quidde (Allemagne).

Allemagne. — Un journal maçonnique allemand essaie de nous démontrer que la paix universelle n'a pas de plus ardent défenseur que l'Empereur Guillaume II :

« L'empereur a donné la preuve qu'il comprend la tendance pacifiste de l'époque ; il ne s'est pas laissé influencer par les idées héréditaires. Il aurait pu déchaîner la guerre, et, en agissant ainsi, il aurait été applaudi par des centaines de milliers d'hommes dans le peuple allemand. Mais la conscience du besoin général de paix apparaît dans les discours de l'Empereur. Dès 1891, il prononçait des paroles qui peuvent passer pour un programme : « Le Monde, à la fin du XIX[e] siècle se trouve sous le régime de l'Echange. Il brise les frontières qui séparent les peuples, et crée entre les nations de nouveaux rapports. » Lors de l'ouverture du canal de la Baltique à la mer du Nord, cérémonie qui eut lieu au milieu de l'attente universelle de grands événements militaires, l'Empereur dit : « Le commerce du monde ne peut se développer, ne peut prospérer que dans la paix, et nous voulons la paix, nous maintiendrons la paix. »

Toutefoisi, il ne faut pas se faire de trop grandes illusions sur le pacifisme de Guillaume II. Dans un article du *Temps*, juin 1909, le baron d'Estournelles nous en a donné la formule en ces termes :

L'Empereur est resté très fidèle à son idée première d'une union de tous les Etats civilisés en vue d'un développement supérieur.



Le journal maçonnique ajoute :

« L'Empereur Guillaume ne s'est pas borné à faire l'éloge de la paix, à discuter l'idée d'une organisation internationale ; il s'est en outre exprimé dans les termes les plus solennels, contre la guerre, dans son fameux discours de Brême, de 1905 : « L'empire mondial que j'ai rêvé pour moi, consisterait en ce que l'Empire allemand, constitué de nos jours, inspire à tout le monde la confiance la plus absolue, celle que donne un voisin paisible, si bien que, quand on parlera dans l'histoire d'une hégémonie universelle de l'Allemagne, ou d'une hégémonie universelle des Hohenzollern, ce sera d'une hégémonie fondée non point sur des conquêtes faites à la pointe de l'épée, mais sur la confiance mutuelle de nations qui tendent au même but ».

France. — Notre collaborateur, M. Jean Bidegain, a publié l'article suivant dans la *Liberté du Sud-Ouest*, 16 juillet 1913 :

L'inauguration du palais de la Paix a été ajournée « *sine die* » pour la troisième fois et cela est tout à fait symbolique.

Parmi les utopies dont la Franc-Maçonnerie a encombré, depuis deux cents ans environ la conscience de l'homme civilisé, celle de la paix universelle est, certes, l'une des plus extraordinaires.

Pour le franc-maçon, prototype du jacobin, il n'existe que des abstractions, des définitions philosophiques. Les mots Liberté, Egalité, Raison, Science, qui ont des significations diverses, presque aussi nombreuses que les hommes qui les emploient, sont, pour lui, les noms de divinités invisibles et ont une signification invariable, absolue, que l'on doit accepter, sous peine d'excommunication.

Par contre, le jacobin ne voit pas les réalités ; il ne veut ou ne peut pas comprendre combien sont divers, ondoyants et complexes les intérêts humains, les conceptions personnelles, les besoins de chacun, les aspirations contradictoires des individus, des nationalités et des races. Selon lui, la matière humaine — qu'il veut pétrir afin de la façonner à son moule — est un élément simple auquel il est extrêmement facile d'imposer l' « unité morale » et la paix perpétuelle.

Certaines paroles magiques, quelques formules incantatoires léguées par les « Grands Ancêtres » suffiront pour transformer les hommes et le monde et même — beaucoup le disent. — pour chasser loin de ce globe terraqué la misère, la maladie et la mort.

Ici, nous revenons aux songes des sorciers du moyen-âge, auxquels nos jacobins modernes sont plus étroitement apparentés qu'on ne le croit.

En ce qui concerne la paix universelle, chaque aube nouvelle apporte un démenti à ces rêveurs ; chaque pulsation de l'univers démontre leur folie, la vie n'étant partout, n'ayant jamais été qu'un perpétuel combat.



La Franc-Maçonnerie elle-même nous en fournit la preuve, sans le vouloir, puisque, dans ses convents, quand elle émet un vœu en faveur de la paix, de l'arbitrage international, elle vote, aussitôt après, un autre vœu repoussant la politique d'apaisement et incitant, par conséquent, les FF.·. à fomenter la guerre civile, aussi cruelle et souvent plus dispendieuse, pour les peuples, que la guerre contre l'étranger.

En politique, il faut le remarquer, la guerre naît de la paix. C'est seulement lorsque les citoyens ont acquis ces certitudes philosophiques ou sociales, c'est-à-dire lorsque, leur conscience ayant cessé de délibérer, la paix s'est faite en eux, qu'ils commencent à guerroyer contre ceux de leurs frères qui ont adopté, sur la vie en société ou sur nos fins dernières, des vues qui ne sont point les leurs. A défaut de conquêtes matérielles, il nous faut des conquêtes morales et, si cela prouve la noblesse de l'esprit humain, cela indique aussi que la paix se fera seulement en ce lieu où règne l'unité parfaite et qui n'est pas de ce monde. Il y aura toujours des rebelles et des dissidents ; il y aura donc toujours,aussi, des guerres doctrinales.

Dans le vaste domaine de la nature vivante, on voit se déployer une violence manifeste. Le décret de la mort violente est inscrit aux frontières mêmes de la vie. Des plantes sont tuées, étouffées par d'autres plus vivaces. Dans le monde animal, il y a des insectes de proie, des reptiles de proie, des oiseaux de proie, des quadrupèdes de proie. Il n'y a pas une minute de la durée où des millions d'êtres vivants ne soient pas tués par d'autres.

Quant à l'homme, il tue pour se nourrir, pour se vêtir, pour se parer, pour conquérir une demeure ou un territoire, pour se défendre contre des agresseurs.

L'équilibre, l'état de santé, ne se maintiennent, dans notre organisme, que grâce à un perpétuel combat contre les ennemis de l'extérieur, contre le froid ou le chaud, ou les poisons. Nous vivons sur le pied de guerre ; nous avons, en nous, une armée permanente, très vaillante et très disciplinée. Notre personne physique se défend spontanément contre les microbes, grâce à de très petits soldats contenus dans notre [illegible] globules blancs. Ces leucocytes ont pour mission d'attaquer et de digérer tous les corpuscules microscopiques qui s'introduisent dans notre corps. Lorsque survient une invasion microbienne, si les ferments destructeurs que secrètent les leucocytes sont plus puissants que le poison du microbe étranger, celui-ci est absorbé et l'équilibre renaît ; le malade guérit. Dans le cas contraire, c'est la désorganisation générale, l'affaiblissement progressif, puis la mort.

L'individu ne possède des leucocytes énergiques, n'a de bons soldats de son organisme que s'il jouit d'une bonne santé, s'il n'a pas, dans son hérédité, de grosses tares, et s'il observe les règles de l'hygiène. En un mot, l'homme ne se défend contre la maladie que si



l'équilibre existe en lui, et cet équilibre est le résultat d'une étroite discipline physiologique, d'une obéissance prompte et absolue de tous les éléments constitutifs de son corps aux lois de défense attentive et de combat sans trêve imposées par la vie.

Il en est exactement de même des peuples. Ils ne peuvent vivre que s'ils sont toujours prêts, non seulement à combattre, mais à vaincre.

Les socialistes — qui sont d'ardents pacifistes — affirment avec nous que la guerre a toujours existé. Le « Manifeste communiste » de 1848, qui est leur Evangile, ne proclame-t-il pas que l'histoire tout entière est celle de la lutte des classes entre elles ? On y lit cette phrase : « Les communistes déclarent qu'ils ne peuvent arriver à leurs fins, qu'en renversant « par la force » tout l'ordre social actuellement existant ».

Les marxistes, dans leurs conférences, leurs livres et leurs Congrès, nous disent tous les jours : « Le prolétariat organisé doit « conquérir » intégralement la puissance publique, se constituer en « classe régnante », en un mot « s'emparer de la suprématie politique » pour « abolir l'Etat bourgeois. »

On ne saurait être plus belliqueux. Il est, en effet, impossible de supprimer ses adversaires, de conquérir leurs biens et de régner, sans livrer, au préalable, de rudes batailles.

Les socialistes nous annoncent bien que, s'ils triomphent, toutes les classes étant abolies, l'égalité absolue régnant parmi les hommes, la paix universelle sera, par cela même, établie à jamais. On nous permettra d'en douter.

L'organisation nouvelle ne satisfera pas tout le monde. Au sein de l'Etat collectiviste, il y aura des mécontents, une opposition se formera. Si on ne veut pas la voir grandir et devenir périlleuse, il faudra la réprimer. D'où la nécessité des gendarmes — et les gendarmes sont des soldats. Si l'opposition acquiert assez d'audace et de force pour se révolter, une armée sera indispensable afin de la combattre et de l'anéantir.

En somme, la guerre sera encore embusquée aux carrefours de la Cité future.

D'ailleurs, la conquête du pouvoir par le Quatrième Etat ne se fera pas sans combats. Le Tiers se défendra, et je ne sais pas si l'inquisition fiscale que l'on se propose d'instituer pour établir l'impôt sur le revenu, ne sera pas le premier signal d'une nouvelle guerre sociale. La France a supporté, depuis quarante ans, la plus dure des tyrannies, mais les enquêtes bureaucratiques dont on la menace seront vraiment trop vexatoires pour être longtemps tolérées. Le possédant comprendra bien qu'on prépare, ainsi, « le cadastre des fortunes » qui doit servir aux expropriations annoncées par les prophètes Marx et Guesde. Plus tard, lorsqu'on voudra toucher à son champ, le paysan de France prendra son fusil.

Encore la guerre !



Ces luttes intestines seront funestes à la nationalité française et, par conséquent, propres à faire grandir encore le danger de guerre extérieure.

Les peuples qui n'ont pas su acquérir une discipline interne ou qui ont perdu celle qui fit leur unité, sont inéluctablement destinés à subir la discipline imposée par l'étranger.

Chaque fois que, dans une société, une catégorie quelconque de citoyens voit son influence s'accroître, elle tend aussitôt à devenir prépondérante, à opprimer, à tyranniser les autres classes.

La prépondérance d'une classe se produit dès que les multiples éléments constitutifs de la Nation cessent de se faire équilibre. La vie d'un peuple, comme celle d'un individu, ne peut se maintenir que par l'équilibre de ses divers organes. Le trouble de cet équilibre, c'est la maladie. La persistance du trouble détermine la mort. Le péril devient extrême, lorsque le parti qui prétend à l'hégémonie, a pour premier objectif d'affaiblir, puis de détruire les cellules nobles de la Nation, celles qui sont au premier rang pour la défendre contre l'invasion étrangère. Tel est le cas des collectivistes qui veulent, en premier lieu, anéantir l'armée.

Un pays où prédominerait un tel clan serait, le lendemain, la proie de ses voisins.

Toute maison divisée contre elle-même périra, mais les peuples qui deviendraient pacifistes seraient, eux aussi, destinés à une mort prompte et violente.

Carthage fut la plus opulente ville du monde antique et, peut-être, à cause de cela, le pacifisme y florissait. Lorsque le consul Marcius Censorinus se présenta devant cette cité, il vanta les bienfaits de la paix et maudit la guerre. Il conclut en disant aux pacifistes : « Livrez-moi vos armes ; elle vous sont inutiles, car Rome vous protègera ». Les Carthaginois obéirent avec empressement. « Confiez-moi, maintenant, vos vaisseaux de guerre ; à quoi pourraient-ils vous servir, puisque Rome vous défendra ? » Les pacifistes obéirent encore. « Il ne vous reste plus qu'un sacrifice à faire, dit enfin le consul. Pour éviter une révolte possible, Rome m'ordonne de raser Carthage. Elle vous autorise à bâtir une ville nouvelle dans le désert à la condition qu'elle sera située à quatre-vingts stades de la mer ».

C'est alors que les Carthaginois comprirent les dangers du pacifisme et, devant la perspective de mourir de faim et de soif dans les sables, ils entreprirent de se défendre, mais il était trop tard. Carthage disparut de la face du monde.

Aujourd'hui, Jaurès et ses coreligionnaires nous invitent à désarmer ou — ce qui revient presque au même — à ne point augmenter notre armée. Ils sont les complices inconscients de cette Allemagne, qui nous dit : « Soyez pacifistes, c'est-à-dire, acceptez le fait accompli, au « Deutschland », de l'Alsace et de la Lorraine ; reconnaissez notre supériorité militaire et nous serons amis. Nous ne vous ferons plus



la guerre, et vous pourrez vous livrer sans souci aux travaux de la paix, pour lesquels vous êtes supérieurement doués ».

Si nous acceptions, nous ne tarderions pas, nous aussi, à disparaître.

Le pacifisme est la plus dangereuse des utopies. Vivre, c'est combattre. Celui qui ne veut pas combattre n'a plus qu'à se coucher au tombeau. La paix ne règne que parmi les sépulcres. La guerre est partout où est la vie. Il faut s'y préparer, sans défaillance et pour demain, si l'on accepte de vivre.

Tout cela est d'une evidence extrême, et l'on est surpris de voir des hommes assez étrangers aux réalités les plus universelles et les plus constantes, pour proclamer que la paix règnera un jour dans le monde.

Cette utopie est maçonnique, répétons-le.

Jadis, dans les sabbats, de malheureux hystériques demandaient à Satan de les affranchir des lois inexorables qui courbent les humains sous leur joug, de reculer, pour eux, les bornes matérielles où leurs sens affolés étaient enclos. Chez les FF.·., on adore les fantômes brumeux et décevants que l'on a essayé de concréter dans les vagissantes formules des « penseurs » et des « savants », et l'on attend d'eux qu'ils rendent l'homme « aussi libre et aussi grand que la nature », qu'ils le libèrent de toutes les contraintes et de tous les maux.

La superstition a changé d'allure et de nom, mais on retrouve, chez nos francs-maçons, l'infirmité mentale des sorciers et des magiciens du moyen âge Ils s'obstinent, comme ceux-ci, à nier les réalités et à vivre dans les hallucinations et les rêves maladifs.

Ils ont peur de la Vie, de l'Action, et c'est du poison intellectuel qu'ils ont introduit dans l'organisme de la Nation, que la France souffre : c'est de lui qu'elle mourra, si elle n'élimine pas ce venin mortel. — Jean BIDEGAIN.

Presse

BELGIQUE. — Le tribunal correctionnel de Tournai a rendu un intéressant jugement en matière de droit de réponse. Nous en empruntons le texte au *Courrier de l'Escaut*, partie en cause, 3 juillet, et au *Petit Bleu*, 11 juillet 1913 :

Attendu que sous le titre : « Chez les FF.·. tournaisiens », le journal *Le Courrier de l'Escaut*, édité par le défendeur Favet, a, sous la date du 18 mai 1913, publié la liste des dignitaires de la R.·. Loge *les Frères Réunis*, fondée à l'Orient de Tournai, le 26 novembre 1906, et, dans cette liste le nom du citant, sous cette forme : Ex-Vénérable Maître, Allard Albert, avocat ;



Attendu que, prenant texte de la publication de son nom, le citant a adressé au cité, le 19 mai 1913, à titre de droit de réponse, une lettre commençant par les mots : « On me communique votre journal... » et finissant par les mots « je reste à votre disposition pour continuer le débat » ;

Attendu que le cité a refusé d'insérer cette réponse et que l'assignation, dont le tribunal a à connaître, tend à voir ordonner l'insertion dans le journal édité par le cité, à péril de dommages-intérêts par jour de retard, et sans préjudice des peines à requérir par le ministère public ;

Attendu que le droit de réponse et l'action en insertion forcée ont été établis par le législateur pour permettre à celui qui a été attaqué dans un journal de se défendre contre cette attaque ; que le droit de réponse n'est, en d'autres termes, que l'exercice légal et régulier du droit de légitime défense, comme l'a qualifié la Cour de cassation ;

Attendu que l'article publié par le journal du cité est constitué uniquement par la liste des dignitaires de la Loge des *FF∴ réunis* de Tournai ; que cette publication n'est précédée ni suivie d'aucun commentaire quelconque ; que le citant n'a donc été l'objet d'aucun attaque quelle qu'elle soit, sauf qu'il est qualifié d' « ex-Vénérable Maître », dignité qui n'est du reste pas méconnue par le citant Allard lui-même ; que l'indication de cette dignité ne peut donc être considérée comme une attaque dommageable, la liberté des opinions étant garantie par la Constitution ;

Attendu, il est vrai, que le citant prend texte d'un article antérieur publié par le *Courrier de l'Escaut*, le 15 mai 1913, pour établir que ce journal « a l'habitude de prétendre que la franc-maçonnerie est un danger public et une bande de brigands » ; que l'article ainsi visé a pour titre : « La chute d'une nation » ; qu'après avoir parlé des défaites récentes de la nation turque, il en trouve l'une des causes dans l'action destrucitve de la franc-maçonnerie et termine en disant : « La franc-maçonnerie a bouleversé la Turquie et préparé, plus sûrement que les pires catastrophes, son effondrement » ; qu'il n'apparaît aucun rapport direct entre ces faits et la R∴ Loge *les Frères Réunis* de Tournai, ou le citant Allard ;

Attendu que c'est donc à tort que le citant invoque ce dernier article comme l'une des bases de son droit de réponse ;

Que c'est à tort aussi que, dans sa réponse, il parle des rites et symboles de la franc-maçonnerie et notamment de la cène mystique et qu'il compare ces rites aux cérémonies religieuses de la religion catholique ;

Attendu que cette réponse n'est ni directe, ni sérieuse, et qu'au surplus ses termes contiennent une proposition directement contraire aux croyances religieuses des lecteurs du journal édité par le cité : qu'il n'est pas admissible, sous prétexte de réponse, dit Schuermans (Code de la Presse, t. II. p. 112), de faire publier par un journal



religieux les hérésies les plus contrariantes pour la foi de ses lecteurs.

Attendu que c'est donc à bon droit que le cité s'est refusé à publier dans les colonnes de son journal la lettre litigieuse ;

Par ces motifs, le tribunal, ouï M. Guillery, substitut du procureur du roi, en son avis et ses réquisitions contraires, déboute le demandeur Allard de son action et le condamne aux dépens ; renvoie Havet des fins de la poursuite sans frais. »

Voici le texte de la lettre dont le *Courrier de l'Escaut* avait refusé l'insertion :

Tournai, le 19 mai 1913.

Monsieur, on me communique votre journal, numéro de dimanche dernier, et j'y trouve mon nom cité parmi ceux des membres de la commission de la Loge des *Frères Réunis*.

Il y a quelques années, vous avez fait à mes dépens, une pesante consommation de gros sel. Puis, vous m'avez voué au silence. Cette seconde manière convenait beaucoup mieux à votre genre d'esprit.

Pour la cent cinquantième fois, vous rasez vos gens en leur redisant que je suis franc-maçon. Vous me forcez ainsi à leur répéter que la franc-maçonnerie est une association d'hommes probes, ayant pour objet principal le libre examen. Ses rites et symboles ont une signification plus morale que ceux de l'Eglise catholique. La cène mystique, par exemple, est un acte de fraternité supérieur à la communion eucharistique qui comporte l'idée déraisonnable de la présence réelle.

Je termine, en vous disant que je reste à votre disposition, pour continuer le débat.

Albert Allard.

France. — Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, publie dans la *Semaine religieuse* de son diocèse une déclaration censurant le journal hebdomadaire, soi-disant catholique, *L'Enquête*, de Paris, et recommande à son clergé, ainsi qu'aux œuvres catholiques, de s'en garder. AIR, 8 juillet 1913.

Protestantisme

Allemagne. — De l'Agence *Roma* :

A l'occasion du quatrième centenaire de la Réforme, en 1917, les protestants ouvrent une souscription jusqu'à concurrence d'un million de marks, somme destinée à l'ouverture d'écoles protestantes en Autriche. 180.000 marks ont déjà été recueillis. Onze comités, dont

on espère augmenter bientôt le nombre, se sont constitués pour travailler à cette besogne pangermaniste, anti-autrichienne et anticatholique. AIR, 25 juillet 1913.

CANADA. — De l'Agence *Roma* :

La presse catholique proteste contre le projet de bâtir un temple protestant dans les plaines d'Abraham, comme monument au général Wolfe, vainqueur des Français. C'est une provocation antipatriotique de l'esprit de secte, qui symbolise comme une défaite du catholicisme, une victoire remportée sur la France. AIR, 4 juillet 1913.

Religion

CHILI. — Nous avons donné, dans le numéro du 20 juillet, p. 2609, une dépêche annonçant le voyage d'un dignitaire du Grand-Orient de France au Chili pour y organiser la lutte contre l'Eglise. Le *Journal de Bruxelles* publie, dans son numéro du 28 juillet, sous le titre « L'Action de la Franc-Maçonnerie au Chili » une correspondance qu'il emprunte au *Kölnische Volkszeitung*.

Le correspondant du journal catholique allemand donne des détails sur l'agression dont fut victime l'internonce, Mgr Sibilia, de la part des étudiants anticléricaux de Santiago.

Le nonce avait été, on s'en souvient, absent pendant six mois, temps pendant lequel il était venu négocier à Rome la question de l'administration ecclésiastique des districts péruviens annexés, il y a quelque trente ans, par le Chili : « Lorsqu'il rentra à Santiago, dit le correspondant, il fut insulté et assailli par les étudiants anticléricaux qui brisèrent les vitres de sa voiture. Le nonce dut se réfugier à l'Institut des Salésiens. Le soir même, les étudiants anticléricaux organisèrent une nouvelle manifestation, parodièrent sacrilègement une procession, avec cierges, chapelets et vêtements ecclésiastiques. Le plan échoua, parce que les étudiants de l'Université catholique — qui fonctionne avec succès à Santiago depuis une vingtaine d'années — prirent à leur tour l'offensive et, en groupes compacts, donnèrent la chasse aux étudiants anticléricaux jusque dans les quartiers les plus éloignés, leur infligeant une leçon dont ils garderont le souvenir.

Quelques jours après, se déroulait dans la ville une procession religieuse. Il sembla que les troubles antireligieux allaient se renouveler. Mais les étudiants catholiques s'organisèrent, pour assurer la protection de la procession, et la police fit aussi son devoir. Les étudiants anticléricaux cherchèrent à faire parvenir au Président de la République une députation : le Président refusa de la recevoir.

Le grief mis à charge du nonce de vouloir faire transporter à



l'étranger les biens des Congrégations, fit l'objet d'une grande discussion à la Chambre, où en fut démontrée clairement la fausseté.

Les anticatholiques provoquèrent également des désordres dans la ville de Temuco : ils se livrèrent à des voies de fait contre l'évêque et donnèrent un assaut en règle au couvent des Sœurs de la Providence, qui donnent l'éducation à trois cents enfants indiens. Le couvent n'échappa à la dévastation que grâce à l'intervention d'un bataillon de soldats.

Tout cela, ajoute le correspondant, est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. Le Chili est peut-être le pays le plus catholique de l'Amérique méridionale. Il possède une presse catholique vaillante, forte et bien répandue ; et un parti bien organisé, ayant des principes catholiques, les « conservadores », auquel appartiennent les meilleures familles, y défend l'ordre et la religion. Le clergé y est bon, mais tend à diminuer de nombre ; les anciens ordres religieux s'acheminent vers leur extinction. Cinq congrégations allemandes y déploient une grande activité : les Jésuites parmi les colons allemands de la province de Llanquihue ; les capucins de Bavière à Aramo et parmi les Indiens ; les Pères de la Congrégation de Steyl, dans quatre écoles supérieures ; les Sœurs de Mallinkrodt (fondation de la sœur du fondateur du Centre allemand, Hermann de Mallinkrodt), dirigent 30 écoles moyennes et des hôpitaux, et les Sœurs de Sainte-Croix (Maison-mère à Menzingen (Suisse), ont aussi divers Instituts.

Ce qui manque au Chili, dit le correspondant, c'est une vigoureuse organisation sociale ; s'il en existait une, le Chili formerait, dans l'Amérique du Sud, comme une épine dorsale du catholicisme social, aussi robuste que la chaîne de ses monts gigantesques.

Espagne. — La Ligue Nationale de défense du clergé a remporté des victoires qui prouvent, dit la *Gaceta del Norte*, 14 juillet 1913, que l'action est bien préférable au laisser faire.

M. Bernardino del Teso, directeur du journal *La Protesta*, a été condamné pour injures, envers Don Camelio Geijo, curé de Carrizo (Province de Léon), à trois ans d'éloignement de son domicile actuel, — éloignement qui ne devra pas être inférieur à 150 kilomètres — à trois cents pesetas d'amende et aux frais.

M. Nakens y Soriano, le disciple dévoué de Ferrer, a été, pour un délit analogue, traduit devant le tribunal et laissé en liberté provisoire, moyennant une caution de 2.000 pesetas. Il a déclaré qu'il s'était borné à reproduire des articles de l'*España Nueva*.

D'autres procès ont été intentés par la même Ligue à d'autres journaux diffamateurs, le *Pueblo*, de Valence, la *Nueva Union*, la *Bandera Federal*. Qu'elle qu'en soit l'issue, on voit que le clergé espagnol a des défenseurs actifs.



— Nous lisons dans le *Heraldo*, de Madrid, 6 juillet 1913, à propos du mariage civil :

La Direction Générale de l'Enregistrement et du Notariat a décidé de punir d'une amende et de citer devant les tribunaux, tout juge municipal qui se refuserait à autoriser un mariage civil. Les faits qui ont motivé cette décision sont les suivants : le 31 août de l'année dernière, des fiancés qui désiraient se marier, se rendirent devant le juge municipal de leur localité, y présentèrent leurs papiers et demandèrent l'accomplissement des formalités préliminaires pour le mariage civil qu'ils désiraient contracter, en déclarant qu'ils n'appartenaient pas à la religion catholique. Au reçu de cette déclaration, le juge municipal répondit par un refus écrit, où il affirmait que les demandeurs appartenaient à la religion catholique, attendu qu'ils n'avaient point prouvé qu'ils en fussent séparés, ou qu'ils ne lui avaient jamais appartenu. La Direction Générale de l'Enregistrement et du Notariat, à qui parvinrent des réclamations à ce sujet, répondit en faisant connaître les dispositions légales suivantes :

« L'article 42 du Code civil, d'après lequel la déclaration faite par l'un des deux fiancés ou tous les deux, de ne point appartenir à la religion catholique, suffit pour les dispenser de l'obligation contenue dans la première partie de l'article cité. La mesure prise par le juge municipal enfreint donc le § 2 de l'article 11 de la Constitution, contre lequel ne saurait prévaloir aucun motif de conscience ; que les juges municipaux ne sont point les fonctionnaires chargés de déterminer quelles personnes appartiennent ou non, à la communauté des fidèles de l'Eglise catholique.

Etats-Unis. — L'Agence *Roma* annonce que :

Mgr Byrne, évêque de Nashville, Tennessee, vient de condamner, dans une lettre pastorale, les danses extravagantes et indécentes, comme le « pas du dindon », le « tango », l' « animal », le « bunny hug », etc. La lettre épiscopale fut lue du haut de la chaire, dans toutes les paroisses du diocèse. Les catholiques qui ne tiendraient pas compte de cet avertissement, encourront les plus graves peines. Par ces mesures, Mgr Byrne espère empêcher la propagation du mal qui, dans son diocèse, comme partout, prenait des proportions inquiétantes. AIR, 29 juillet 1913.

Sous l'influence de l'indignation des milieux catholiques et de tous les gens sérieux, les autorités municipales commencent aussi à sévir contre les danses indécentes, de plus en plus en vogue, dans les grandes villes américaines. Le maire de Boston a donné l'ordre à la police de visiter les « dancing halls » et de faire cesser la musique toute les fois que ces danses auraient lieu. AIR, 30 juillet 1913.

— Le *Matin* reproduit dans son numéro du 6 août 1913 la dépêche suivante :



De New-Yok au *Daily Mail* : L'évêque catholique de Nashwille (Tennessee), vient d'interdire aux fidèles de danser le « trou du dindon », le « tango », et autres danses « inconvenantes ». Dans une déclaration publiée hier, l'évêque dit :

« Si quelque prêtre, malgré tout, donnait l'absolution à un pénitent se livrant habituellement à ces danses « infâmes », cette absolution serait sans valeur, et la confession, dans ce cas, serait une malédiction plutôt qu'une bénédiction. »

Conformément aux ordres de l'évêque, tous les prêtres de son diocèse vont attirer l'attention des fidèles sur le caractère « odieux » des danses proscrites.

— Un périodique des Etats-Unis recommande tout particulièrement à ses lecteurs un article qu'il publie sous le titre significatif de *Removal of mask from political catholicism*. (Le catholicisme politique démasqué). Comme il est assez rare que les Maçons de ce pays combattent directement le catholicisme, laissant ordinairement cette besogne à des quotidiens profanes qui sont à leur dévotions, ces manifestations de haine anti-catholique n'en méritent que davantage d'être relevées. Voici cet article :

Nous recommandons à tout véritable Franc-Maçon, de lire l'article publié par le Père P. J. O'Callaghan, dans le *Catholic Temperance Advocate*, article qui ne laisse aucun doute, s'il en restait encore, sur l'attitude politique de l'Eglise catholique, aux Etats-Unis.

L'Eglise catholique romaine est la seule qui ait des nonces et des prélats dans les diverses capitales du monde, avec le même caractère politique et les mêmes fonctions que les ambassadeurs des gouvernements civils.

Webster définit le nonce et légat : agent diplomatique du Pape, auprès des cours, des gouvernements civils. Remarquez bien qu'il ne s'agit point d'un agent théologique ou ecclésiastique auprès des autres organisations ecclésiastiques, car le Pape n'admet de relations fraternelles qu'entre catholiques ; il s'agit d'un agent du Pape auprès des gouvernements, par exemple, comme l'agent qui réside à Washington. Il n'en faudrait pas davantage pour convaincre tout homme de bonne foi, que l'Eglise catholique romaine est un corps religieux-politique dans le monde entier, et le présent article a pour but de prouver que les Etats-Unis sont compris dans le champ de son activité.

A en juger par son attitude générale envers la Franc-Maçonnerie, qui pourrait douter que l'un des premiers actes de l'Eglise catholique serait de s'emparer du pouvoir aux Etats-Unis, puis de créer une législation opposée aux intérêts et à la prospérité de la Frater-



nité Maçonnique ? C'est ainsi qu'agit l'Eglise catholique romaine, partout où elle détient le pouvoir.

Il ne devrait pas être nécessaire de tracer au Maçon la ligne de conduite qu'il a pour devoir de suivre, en cette circonstance. Un bon général, qui a une position à défendre, ne permet point à l'ennemi de prendre pied en dedans de ses lignes, avant que le combat s'engage. Il a ses grand'gardes, ses postes avancés, pour l'avertir de l'approche du danger, et il se défend sur le terrain qu'il a choisi, à cause de ses avantages ; il évite ainsi une perte en hommes et en butin. Il n'est pas difficile d'appliquer ces principes à la Maçonnerie, de faire comprendre au Maçon, qu'il doit résister aux envahissements de son ennemie invétérée, l'Eglise romaine. On ne saurait douter que l'ennemi ne se rapproche actuellement des remparts des libres institutions politiques, la liberté de la parole, de la presse, du culte religieux, de l'école ; il suffira de lire l'article ci-dessous. Francs-Maçons, ne voyez-vous pas le danger qui vous menace ? Pouvez-vous hésiter à faire votre devoir envers vous-mêmes, votre pays et votre Dieu ? Que l'ennemi se démasque et ne nous laisse pas plus longtemps dans le doute sur le péril que courent nos libres institutions.

Les catholiques se sont plaints — et leur plainte a fait le tour des journaux catholiques — de ce que le Président Wilson n'a nommé aucun catholique, membre de son cabinet. Nous sommes franchement d'accord avec la plupart des choses qui ont été dites. Nous croyons qu'un gouvernement représentatif ne peut durer qu'à la condition de rester représentatif. Aucun corps de citoyens qui se respectent, dans cette nation, ne saurait admettre, avec une indifférence prolongée, la méconnaissance de ses droits à une représentation proportionnelle, dans les fonctions exécutives, judiciaires et législatives du gouvernement.

On peut impunément refuser cette représentation pendant un certain temps, et pendant un certain temps, ce refus peut être sans signification ; mais un refus indéfiniment prolongé doit avoir une cause qui doit être recherchée, qui doit l'être, non seulement, par ceux dont les droits sont lésés, mais encore par tous les bons citoyens.

L'injustice commise envers les catholiques dans notre pays, où elle a pu être commise sans danger, a été une injustice monstrueuse ; elle n'a pas été dénoncée avec la persévérance, la véhémence qu'il fallait. Les catholiques ont supporté le tout avec patience, d'abord parce qu'ils ne pouvaient faire autrement, et, en ces derniers temps, parce que leur longue patience, les avait accoutumés à cette idée. Partout où le tort a été redressé, il l'a été seulement lorsque l'influence catholique a fait sentir sa prédominance, avec quelque aide de citoyens protestants, d'esprit large, et obtenu la réparation de l'injustice.

Dans le gouvernement fédéral, c'est à peine si l'on a obtenu un



commencement de réparation. C'est plutôt ajouter l'injustice à l'injustice, que de dire que la religion d'un homme ne doit pas entrer en ligne de compte dans l'appréciation de l'aptitude des candidats aux emplois publics. Nous protestons donc contre l'oubli manifeste de ce principe, et non contre sa mise en pratique. Ce principe a été négligé de la manière la plus complète, et c'est à cette insouciance qu'il faut attribuer l'absence de représentation des catholiques dans toutes les branches du gouvernement fédéral.

Il faudrait avoir plus de foi dans la nature humaine, et plus de défiance de soi qu'on n'en trouve ordinairement, pour croire que le petit nombre des catholiques dans les emplois fédéraux a été dû à l'observation de ce principe et non à son oubli, trop longtemps prolongé. Nous serions plus dignes de respect, si nous formulions notre protestation en un langage irrité, au lieu d'une plainte larmoyante. Pour notre compte, nous aimerions mieux être traités comme des coquins, que comme des imbéciles ou des faiblards.

Nous avons mérité d'être blâmés pour notre endurance des torts, parce que nous avons trop longtemps gardé le silence. Nous nous sommes montrés trop reconnaissants des quelques postes, donnés à des catholiques, dans des emplois fédéraux. Nous avons accepté ces nominations comme des concessions splendides, et nous nous sommes rendus moins dignes de justice, par notre attitude d'hypocrite reconnaissance — L'*Annuaire Catholique* évalue à quinze millions au moins la population catholique des Etats-Unis. Nous croyons être plus près de la vérité, en portant ce nombre à vingt millions. En tout cas, si nous étions loyalement représentés dans les emplois électifs et à la nomination du gouvernement fédéral, les catholiques devraient occuper un quart ou au moins un cinquième des emplois. Notre influence compte pour plus d'un quart dans la nation et peut-être pour la moitié dans le parti démocratique. C'est dire des choses étrangères à la question que de soutenir que l'aptitude d'un homme à faire la besogne de l'emploi auquel il aspire, devrait être ce qui détermine tout d'abord l'électeur ou l'autorité compétente. Il peut y avoir des circonstances où le choix des fonctionnaires publics se limite à celui d'un homme capable, parmi une foule de gens incapables, mais de telles occasions ne sont pas fréquentes ; les catholiques probes et capables ne font défaut dans aucun domaine de l'activité humaine. »

France. — Le correspondant parisien de l'Agence *Roma* écrit :

Le *Figaro* donne le compte rendu de la distribution des prix de l'école Lacordaire à Paris. C'est un externat de lycéens du modèle de ceux que S. Em. le Cardinal Andrieu a proscrits dans son diocèse. Et qui pensez-vous que la direction ecclésiastique de cet établissement catholico-universitaire ait invité à prononcer le discours d'usage ? Eh ! tout naturellement une autre « victime » de l'archevêque de Bordeaux: M. Imbart de la Tour, directeur du *Bulletin de la Semaine* !



Oui, devant cette élite de parents et d'élèves catholiques, originaire de tous les diocèses, l'estrade a été réservée à ce condamné de soixante évêques et du Saint-Siège. Et il a osé, par des compliments déplacés à S. Em. le Cardinal Amette, se donner l'air d'être le fidèle et presque le représentant de l'Archevêque de Paris contre le Pape et l'épiscopat français. Quelle misère ! Quelle confusion des idées, des sentiments, quels scandales multiplient ces défis criminels !

AIR, 14 juillet 1913.

Italie. — M. Arthur Loth écrit dans *le Soleil*, 29 juillet 1913, au sujet des incidents qui se sont produits parmi la garde suisse du Pape :

A la manière dont les journaux révolutionnaires d'ici exploitent les récents et regrettables incidents du Vatican, on peut voir que la main de la Franc-Maçonnerie internationale n'y a pas été étrangère. Ces journaux parlent comme leurs confrères d'Italie. Des deux côtés c'est la même haine du Saint-Siège, le même mépris du Pape et de son digne ministre, le Cardinal Merry del Val, la même mauvaise foi, les mêmes calomnies.

Le langage identique de la presse révolutionnaire des deux pays, et certains faits révélés par l'enquête de l'autorité écclésiastique, donnent à croire qu'il y a eu coup monté, en dehors du Vatican. Les griefs, plus ou moins fondés, de quelques hommes de la garde suisse contre certains de leurs chefs ont été mis à profit par les meneurs, qui ont trouvé là une occasion de fomenter la révolte au sein de la garde papale, afin de fournir un prétexte à la police italienne d'intervenir dans l'intérieur du Vatican.

Les mutins étaient évidemment des complices. Eux qui avaient l'honneur de porter la hallebarde à la porte du Pape, ils n'ont rien eu de plus pressé, en quittant le Vatican, que d'acclamer Garibaldi. Ils ont chanté aussi la *Marseillaise*, dont de naïfs jeunes catholiques de chez nous voudraient faire l'hymne de leur action sociale.

La Révolution est la même partout. Ses héros, sont les mêmes dans tous les pays. Garibaldi a sa statue chez nous, comme à Rome, élevée par les mêmes mains, dans les mêmes sentiments.

On est en retard sur nous, il est vrai, pour la *Marseillaise*, dans les autres pays, car, ici, la *Marseillaise*, adoptée comme chant national par les révolutionnaires arrivés au pouvoir, est déjà regardée comme un chant réactionnaire par les révolutionnaires de demain, qui en sont à l'*Internationale ;* mais ailleurs, l'*Internationale* aura bientôt remplacé aussi la *Marseillaise*, et c'est l'hymne de la Révolution sociale qu'on chantera partout aux prochaines révoltes, aux prochaines émeutes.

La Franc-Maçonnerie qui mène tout, s'impatiente de voir le Pape



continuer à résider au Vatican, derrière les portes de bronze, qui lui font encore un domicile inviolable ; elle craint vaguement que certaines puissances n'interviennent, à la suite des événements des Balkans, pour régler, en même temps que les affaires d'Orient, la situation du Pape et lui assurer davantage son indépendance. Pie X, le Saint-Pontife, vit trop longtemps aussi au gré des ennemis de l'Eglise: la mutinerie du Vatican semble bien n'être qu'un prélude des troubles que la secte révolutionnaire internationale voudrait susciter pour achever la destruction du pouvoir temporel de la papauté, réduire le Pape à rien, et tuer l'Eglise à Rome même.

Ce ne sont que de vains projets, car la papauté est immortelle comme l'Eglise ; mais ils montrent à quel point en est arrivé la haine du catholicisme, et de combien de complicités, ouvertes ou occultes, elle est faite. C'est une raison de plus pour les catholiques fidèles de tous les pays de s'attacher plus fermement que jamais à la chaire de Pierre et à l'Eglise.

ARTHUR LOTH.

PORTUGAL. — Le Portugal, à l'imitation de ses grandes sœurs, la République française de 1793 et celle d'aujourd'hui, tient à avoir son clergé constitutionnel, c'est-à-dire schismatique. Le journal *O Seculo* de Lisbonne, 15 juillet 1913, qui est l'organe officieux de la Maçonnerie du pays, reproduit une lettre qui nous laisse entrevoir les effets déjà produits par le système :

« Permettez-moi, dit le correspondant en question, de demander une petite place dans votre important journal, le *Seculo*, pour faire connaître un fait vraiment anormal qui se passe à Chão de Maças, dont la population paisible et laborieuse, s'est toujours distinguée par son amour du bon ordre social.

« Il y a ici certaines dames fort occupées de questions religieuses, qui fréquentent assidûment les églises ; personne ne s'en choquerait si elles se bornaient à rendre un culte aux saints et aux saintes qu'elles révèrent. Ces dames sont dans les meilleurs termes avec les curés qui n'ont point accepté d'être pensionnés, mais elles professent une haine profonde envers les prêtres qui ont accepté. Messagères de mensonge et d'intrigue, elles emploient tous les moyens pour catéchiser ce bon peuple, vont de maison en maison, diffament les institutions, qualifiant tel ou tel d'hérétique, allant jusqu'au point de conseiller aux gens de ne point aller dans les églises où les offices sont célébrés par des prêtres pensionnés, qui, disent-elles, sont des excommuniés. La population est justement indignée contre ces saintes créatures, et les autorités compétentes sont invitées à prendre des mesures pour couper court aux calomnies et aux mensonges que propagent ces dames évangéliques.



— Nous lisons dans l'*Italia*, de Milan, 2 juillet 1913 :

Sous ce titre de « Persécution religieuse au Portugal » l'*Osservatore Romano* publie un article où après avoir rappelé sommairement les nouvelles venues de Lisbonne sur la Constitution d'une association cultuelle portugaise et sur l'ordre d'interdiction lancé à ce sujet par le Patriarche de Lisbonne pour les deux églises de la Grazia et de San Vincenzo, l'auteur nous apprend que l'article 17 de la loi sur la Séparation reconnaît aux Confréries le droit de se charger du culte dans les églises, à la seule condition de réformer leurs statuts, de manière à les mettre en harmonie avec les dispositions légales. Cette mesure a été la confirmation de la circulaire envoyée le 23 juin 1911, par Madeiro à tous les administrateurs, ainsi que de l'édit de Macieira, promulgué le 5 janvier 1913.

« En dépit de tout cela, écrit l'*Osservatore Romano*, et contrairement aux dispositions rapportées ci-dessus, le gouvernement refuse de reconnaître le droit concédé, même pour les églises où existent des Confréries, et il renouvelle ses exigences pour demander qu'il se forme des associations cultuelles schismatiques. Pour atteindre plus aisément le but qu'il s'est proposé, il recourt à l'expédient de confier à une seule association cultuelle les diverses paroisses, au lieu d'une seule paroisse pour chaque association ; il appliquera ainsi plus facilement le décret ayant force de loi ».

Puis le journal romain raconte la prise de possession de l'église de San Vincenzo qui a eu lieu, le 12 juin, au profit de l'Association Cultuelle l' « Orientale », par un procédé illégal et violent, qui excita l'indignation des fidèles, pendant la sacrilège prise de possession.

« Les cultuels se rendirent quatre jours après à l'église de la Grâce, pour accomplir le même acte ; ils y trouvèrent le curé, entouré d'un grand nombre de membres des Confréries ; dès que le curé eut appris de l'administrateur l'objet de sa venue, il lui présenta une protestation formelle, en déclarant que les cultuelles sont en opposition avec la hiérarchie ecclésiastique, et qu'il ne pouvait les reconnaître. A la protestation du curé, les représentants des Confréries joignirent la leur, en déclarant qu'on ne pouvait les dépouiller de biens qui leur appartenaient.

« Mais, conclut l'*Osservatore Romano*, lesdites églises, étant tombées au pouvoir d'une association cultuelle schismatique, il ne restait plus à l'autorité ecclésiastique supérieure qu'à prendre la grave mesure dont il a été question plus haut, c'est-à-dire l'interdiction ».

— D'autre part, nous lisons dans les feuilles de l'Agence *Roma* :

Ayant constitué deux cultuelles schismatiques dans les églises de Grâce et de Saint-Vincent, à Lisbonne, le gouvernement sectaire à défendu aux curés catholiques respectifs d'accomplir les actes du



culte, d'enseigner le catéchisme, etc. Les curés, soutenus par les bons paroissiens, ont protesté publiquement, dans l'église même, en face des sectaires et des apostats, leurs complices.

AIR. 10 juillet 1913.

Les cultuelles se sont emparées des églises de Saint-Vincent et de la Grâce à Lisbonne. Le Patriarche les a mises en interdit, mais le gouvernement laïque y fit célébrer la messe les dimanches par des prêtres renégats. AIR. 29 juillet 1913.

— Comme en France, le gouvernement pourchasse les congrégations religieuses hospitalières jusque dans les cliniques particulières. En effet, voici ce que nous lisons dans le *Diario de Lisboa*, à la date du 26 juillet :

Sur une dénonciation, le Dr Vasco de Vasconcellos, administrateur du second quartier de Lisbonne, ayant appris que, contrairement à la Loi de la séparation, plusieurs religieuses de diverses congrégations étaient encore employées à l'Institut Ophtamologique, procéda à une enquête. Le Dr Roquette réunit le personnel des infirmières qui, invitées à faire connaître leur identité, déclarèrent, à l'exception d'une seule, qu'elles appartenaient à la communauté des sœurs hospitalières. Le Dr Vasconcellos déclara alors qu'il en référerait au gouverneur civil, lequel déclara à son tour qu'il ne devait pas y avoir plus de trois religieuses dans les établissements médicaux, et, que, même pour cela, il fallait demander et obtenir une autorisation.

— Le *Jornal do Brasil*, Rio de Janeiro, 15 juin 1913, publie la note suivante :

Il semble que le Portugal ait rompu définitivement avec le catholicisme. J'ai entendu dire (mais je ne me porte pas garant du fait), qu'on avait pourchassé dans les rues de Lisbonne, parce qu'elle s'y était montrée dans le costume de son ordre, cette femme si bonne, si respectable, la sœur Paula, qui a fondé et fait vivre le Dispensaire des Pauvres... Mais on se trompe singulièrement, si l'on s'imagine que le catholicisme est mort au Portugal. Des renseignements dignes de foi, et tout récents me signalent un renouveau de piété, que stimulent les menaces et les persécutions. »

Révolution

Portugal. — Un rédacteur de la *Croix*, de Paris, 11 juillet 1913, a découpé l'entrefilet suivant dans la *Bataille syndicaliste*, 14 juin 1913 :



« Les plus élémentaires libertés n'existent pas ; meetings interdits, journaux supprimés, arrestations en masse. Le nombre des prisonniers politiques s'est élevé comme jamais il ne l'avait été au temps de la monarchie ; quelques-uns ont été gardés en prison pendant six et huit mois, et relaxés ensuite sans jugement, les preuves de leur culpabilité faisant défaut... Certains journaux sont supprimés, d'autres sont saisis dans les rues ou au moment de l'impression, d'autres encore sont soumis à la censure. Quelques-uns, pour pouvoir paraître, s'impriment clandestinement. Inutile d'ajouter que les arrestations sont opérées à tout propos et hors de propos. »

Et la *Bataille syndicaliste* est un journal favorable à la Révolution.

Sectes

Allemagne. — La ligue maçonnique *Au Soleil Levant* (zur aufgehenden Sonne) qui repose sur des principes monistes et qui n'est point reconnue, s'est beaucoup remuée en ces dernières années pour attirer l'attention sur elle. C'est ainsi qu'elle a fait paraître dans la *Münchner-Augsburger Abendzeitung*, numéro 13, du 14 janvier et dans la *Königsberger Allgemeine Zeitung*, du 22 janvier, ce qui suit :

« Pour éviter les malentendus, nous déclarons que :

« La pensée fondamentale de la Franc-Maçonnerie était de délivrer l'Humanité des liens étroits des confessions et des conceptions dogmatiques de l'Univers, et de la mettre sur le terrain de la pure nature humaine. La Franc-Maçonnerie « *Au Soleil Levant* » a rendu cette pensée fondamentale à sa pureté originelle et lui a donné une forme adéquate à notre époque, afin de grouper de nouveau tous les hommes qui aspirent à un niveau élevé, qui ont un penser libre et idéal, qui ont adopté une attitude adverse et désintéressée en face de la Maçonnerie dans les derniers siècles ; elle veut les réunir en une Ligue puissante que formera l'élite libre-penseur de notre temps, en excluant toute tendance politique.

« Par là, la Franc-Maçonnerie *Au Soleil Levant* entend devenir une école pour tous ceux qui, en grand nombre dans le monde entier, sont à la recherche d'une Ethique et de Dieu. Afin de pouvoir atteindre ce but sans obstacle, la Ligue s'est constituée en Grande Loge autonome et indépendante ; elle n'est point subordonnée, ni rattachée aux Grandes-Loges allemandes. »

Et, ajoute le maçonnique allemand, auquel nous empruntons ces lignes, comme preuves de cette activité propagandiste, on cite les faits suivants : « Le 25 janvier, le Grand-Maître de cette ligue, le F.·. Dr Weigt, de Hanovre, a fait à Kœnigsberg, une conférence publique, qui avait pour but de répondre aux conférences du F.·. Tiedje.



Cette conférence avait pour sujet : « *La Franc-Maçonnerie est-elle encore en rapport avec notre époque* » ? Elle avait déjà été faite, aussi en public, le 11 décembre 1912, à Dresde, et le 22 janvier, à Kiel, où venait de se fonder la Loge Moniste *Frei Nordmark* (Libre Marche du Nord) ; et enfin, le même jour, à Schoneberg, il avait fait une conférence sur : « *La Franc-Maçonnerie, comme art de la vie* ». Ajoutons que, tout récemment, a été fondé, à Dessau, le cercle maçonnique moniste dit *Sirius*, et que deux Loges monistes ont été fondées en Hongrie (à Steinamanger et à Szegedin).

Angleterre. — *L'Evening Standard* a publié l'article suivant :

Outre la Maçonnerie proprement dite, qui, en Angleterre, dans la Principauté de Galles, et dans les possessions anglaises d'Outre-Mer, est soumise à la juridiction de la Grande-Loge d'Angleterre, et a pour Grand-Maître le duc de Connaught, il existe un certain nombre d'associations auxquelles ne peuvent appartenir que les Maçons régulièrement initiés, mais qui ne sont pas reconnues par la Grande-Loge.

Telle est, par exemple, en Angleterre, la Maçonnerie Mark ; elle n'est point reconnue par la Grande-Loge d'Angleterre, bien qu'elle ait pour Grand-Maître le duc de Connaught. La Maçonnerie Royal Arch est toutefois reconnue officiellement par la Grande-Loge d'Angleterre. Il en est tout autrement en Ecosse : c'est la Maçonnerie Mark qui est reconnue officiellement par la Grande-Loge d'Ecosse, et non la Royal Arch. En Irlande, la Grande-Loge reconnaît l'une et l'autre.

Il existe toutefois d'autres Associations Maçonniques de grande réputation qui sont complètement en dehors de ce qu'on pourrait appeler la Franc-Maçonnerie officielle. L'une de ces Associations, l'Ordre du Secret Moniteur, a tenu le 18 juin sa 28e grande fête annuelle, à l'Hôtel Cecil. On prétend que la « Fraternité David et Jonathan » dont elle descendrait, est aussi ancienne que la Maçonnerie elle-même.

Les plus anciens documents qui existent relativement à l'organisation régulière de cet Ordre nous le montrent, en Hollande, où il fut fondé en 1773. Il fut transporté par les émigrants Hollandais en Amérique, où il se répandit rapidement. En 1845, l'Ordre fut établi à Malte; en 1846, aux Indes occidentales ; nous le trouvons en 1848, à Jérusalem ; les Maçons anglais le connurent en 1856. Ce ne fut toutefois qu'en avril 1887, qu'une tentative fut faite par la Loge *Bon accord*, des Maçons Mark pour organiser l'Ordre en Angleterre.

En juillet 1887, un Grand-Conseil fut formé la même année, il se créa quatre Conclaves ou Loges ; le défunt juge Philbrick fut nommé Chef suprême du Conclave n° 2. L'année suivante, sept autres conclaves furent créés. Il existe actuellement 42 conclaves sous la juridiction de Grand-Conclave du Royaume-Uni. En 1895, le comte de Warwick fut élu Grand-Chef-Suprême, et il occupe encore aujour-



d'hui cette fonction. Le comte de Halsbury a rempli pendant plusieurs années la charge de Grand-Chancelier de l'Ordre.

En 1898, fut autorisée la formation d'un fonds de bienfaisance : cette œuvre fut réalisée l'année suivante, mais la première fête de bienfaisance de l'Ordre n'eut lieu qu'en Décembre 1905.

Il existe actuellement des Conclaves de l'Ordre dans la plupart des grandes villes de l'empire britannique ; il y a des districts spéciaux pour l'Afrique méridionale (sept Conclaves) ; la Birmanie (trois Conclaves) ; et l'Inde (huit Conclaves) ; ce dernier district est divisé en sous-districts de Calcutta, Madras, Inde Centrale et Bombay.

Autriche-Hongrie. — De l'Agence *Roma* :

Les étudiants tchèques progressistes de Prague ont publié leur protestation habituelle contre l'existence de la faculté de théologie à l'Université. Ils font valoir, entre autres arguments, que Huss, professeur de Prague, a été condamné par l'Eglise catholique. AIR, 1er juillet, 1913.

Bohême. — Nous lisons dans la *Bonifatius Korrespondenz*, de Prague, 1er août 1913, p. 250.

Le journal de l'Union chrétienne de la jeunesse tchèque, le *Mlady Krestan*, de Prague, s'occupe, depuis quelques temps, avec un redoublement d'ardeur, d'organiser pour 1915, une grande fête, ou plutôt une grande manifestation, à l'occasion du quatrième centenaire de la mort de Jean Huss. Dans son numéro 7 de l'année en cours, nous trouvons l'indication détaillée, quoique provisoire encore, des préparatifs qu'on fait déjà. En voici les principaux points :

1° Inauguration du monument en mémoire de Huss, sur le Ring de la Vieille Ville. — 2° Les Libres-Penseurs ouvriront une souscription pour secourir les prêtres qui abandonneront l'Eglise catholique. — 3° La ville de Prague a institué un prix pour la meilleure biographie de Jean Huss. — 4° Une commission de quatre membres (les ingénieurs A. Holub, et A. Bohac, le pasteur B. Fleischer, et le professeur A. Frinta) propose de fonder un prix pour le meilleur roman historique, dont l'action se passera au temps des Hussites. Les quatre personnes qu'on vient de nommer ont déjà versé une première somme qu'on se propose d'augmenter par une souscription. — La Société Biblique britannique offrira à la nation bohême une nouvelle édition de la Bible de Kral. Les réviseurs du texte primitif sont déjà choisis. — 6° La Société Biblique Ecossaise offrira de son côté une nouvelle édition du Nouveau Testament. — 7° L'Union *Volna myslenka* espère conquérir sur les Eglises, et surtout sur l'Eglise catholique au moins 50.000 Tchèques, d'ici à 1915. — 8° L'Académie de Bohême a ouvert un concours pour une œuvre sur la vie et l'œuvre de Jean



Huss. (La rédaction de la *Bonifacius-Korrespondenz* laisse au journal cité la responsabilité de cette dernière information) ; — 9° En plusieurs localités ont lieu des réunions où les fidèles poussent des gémissements, et implorent la descente de l'Esprit-Saint sur notre nation.

Le journal cité conclut ainsi cette énumération : Si quelqu'un de nos lecteurs connaît d'autres détails au sujet de ces préparatifs, il est prié de nous en faire part. »

La *Bonifatius-Korrespondenz* en connaît, en effet, et elle s'empresse de les faire connaître ; les voici :

1° L'institution d'un Congrès évangélique slave, qui se propose d'organiser l'Union de Constance comme une partie intégrante de la grande fête de Prague ;

2° Un Congrès de la Libre-Pensée à Prague ;

3° La création d'un journal à un Kreutzer, qui prêchera le retour à la Réforme ;

4° La publication d'un guide à travers la ville réformée de Prague ;

5° La publication d'une brochure d'orientation pour le slavisme protestant ;

6° La fondation d'un séminaire théologique où seront admis toutes les dénominations (lire sectes) protestantes ;

7° L'institution d'un concours pour la composition d'un hymne protestant-hussite « Redresse-toi fièrement » (Il Hebe Dich Holz empor) dirigé contre l'Eglise catholique. (Il s'agit sans doute de la musique d'un hymne déjà composé).

8° Il s'est formé à Prague une commission ayant pour objet la création d'une Union de Huss, qui servira de centre à tous les éléments tchèques sous le drapeau du Hussitisme.

La *Bonifatius-Korrespondenz* promet de revenir sur quelques articles de ce programme.

Etats-Unis. — Le *Fortnightly*, si bien dirigé à Techny (Illinois) par M. le docteur Preuss, contient dans son numéro du 15 juillet 1913, p. 424, la curieuse question que voici :

« Nous lisons dans le *Record*, de Tolède (T. VIII, N° 45) : La Cara- « vane Wad-Ras de l'*Ordre de l'Alhambra* conférera les grades à un « groupe de 35 candidats de Tolède et des environs, le lundi soir pro- « chain, dans le théâtre de Zénobie. Wad-Ras compte 132 membres ».

La *Fortnightly Review* commente ainsi cette nouvelle :

« Non il ne s'agit pas d'une Fraternité maçonnique ou demi-maçonnique qui se rattacherait aux « *Chameaux du Monde* » (Camels of



the World) ou à l'ancien Ordre Arabe du *Sanctuaire mystique*, mais d'un cercle plus étroit de l'Ordre des *Chevaliers de Colomb*. En effet, ainsi que nous informe le *Record*, les membres de l'Ordre des *Chevaliers de Colomb* qui ont reçu le quatorzième degré sont éligibles comme membres de l'*Ordre de l'Alhambra*. Comme un catholique doit être fier de porter à sa boutonnière le mystérieux insigne de « l'*Ordre de l'Alhambra* ! »

Fortnigtly Review, numéro du 1er juin 1913, p. 344, contient l'information suivante :

Les *Chevaliers de Colomb* font des démarches auprès de différentes Assemblées législatives des Etats de l'Union, pour obtenir un bill déclarant offense criminelle la divulgation des Secrets des Sociétés Secrètes. On écrit à la *Fortnigtly Review* que cela est contraire à la Constitution « Apostilicæ Sedis ». (II Titre IV.) Sans aucun doute les Francs-Maçons seront fort reconnaissants aux *Chevaliers de Colomb* de la protection dont ils profiteront partout où ce bill sera adopté.

— L'Agence *Roma* public la note suivante :

Les *Chevaliers de Colomb*, les catholiques très américains qu'on connaît.... ou qu'on ne connaît pas, sont en train de consolider la réputation de « l'Eglise dansante » qui semble être un des points pratiques de leur catholicisme excessivement américain. Ils vont avoir à Boston, sous peu de jours, un grand Congrès ; un grand bal est déjà au programme vraiment américain. AIR, 26 juillet 1913

La même information a été donnée au Canada par le *Soleil* et la *Vérité* de Québec, 12 juillet 1913, qui ajoute :

Les conventions des *K. of C.* se terminent invariablement par un grand bal public ou clandestin, selon les circonstances

— Nous lisons dans *O Paiz*, Rio-de-Janeiro, 28 juin 1913 :

Le 24 mai 1913, a eu lieu, à Saint-Louis (Missouri), une Convention des Baptistes des Etats-Unis. Environ 1.500 délégués ou dames étaient présents : les séances publiques ont attiré près de dix mille personnes. Le célèbre théologien, Dr Dargan, auteur d'un ouvrage important intitulé *Notre Foi*, a été réélu président de la Convention. C'est la troisième fois qu'il remplit cette fonction, dont le titre officiel est, comme dans l'Eglise presbytérienne, celui de modérateur. Le nombre des fidèles du culte baptiste s'élève à deux millions et demi ; il est en augmentation de 25.000, la valeur des immeubles qu'il possède est estimée à 58 millions de dollars ; les contributions annuelles versées par les fidèles se montent à près de 11 millions de dollars.



Japon. — Nous empruntons au *Bulletin d'Informations Religieuses et Sociales* des renseignements sur les sectes bouddhistes au Japon :

Le malaise religieux qui règne au Japon est profond. Tous les milieux s'en inquiètent et tous proposent des remèdes : les uns suggèrent un amalgame de bouddhisme, de shinto et de christianisme ; d'autres plaident en faveur du retour au shinto primitif. Certains réclament une simple réforme de ce clergé bouddhiste auquel le Japon est redevable de sa civilisation.

Le correspondant de Tokyo du B.I.R.S. reproduit un article du journal japonais l'*Asahi Shimbun* numéro 9517 où nous lisons :

Parmi les sectes bouddhistes, fort nombreuses en ce pays, les deux plus importants sont la « Tozai Hongwanji » et la « Zodo ». Or, c'est un fait connu que la Higashi Hongwanji est la secte la plus endettée. Depuis la restauration impériale de 1868 jusqu'à nos jours, les chefs ecclésiastiques de la Higashi Hongwanji se sont surtout occupés de mettre de l'ordre dans leurs finances et n'y sont point encore parvenus. Aujourd'hui, leur incapacité saute à tous les yeux et les croyants en pleurent...

« D'après les renseignements qui nous parviennent, le désordre est tout aussi grand chez la secte Zodo, et les tribunaux vont être saisis des malversasions de ses prêtres.

« C'est dans ces désordres puant l'argent que se trouvent plongés ceux à qui est dévolu le soin de guider les âmes ! Que dire des autres sectes ? Il y a des milliers et des milliers de prêtres bouddhistes pour qui la routine et les superstitions ont force de loi. Toute la religion consiste pour eux, en l'apparat. Les cérémonies extérieures et la conservation des temples occupent leur esprit, et de la question d'argent, ils font la question fondamentale. L'ignorance et la naïveté des croyants leur permettent d'exercer une dictature, ils ont abusé de leur pouvoir. De telle sorte que ce que l'on considère comme le bouddhisme ou la religion n'a plus aujourd'hui de vie spirituelle, et faut-il s'étonner si les personnes qui recherchent des consolations religieuses fuient le bouddhisme ? Elles ne perdent pas de vue l'influence profonde qu'il a exercée dans tous les sens sur la société japonaise. Qu'elles n'attribuent plus à ce bouddhisme vide d'à présent une valeur quelconque, nous sommes d'accord avec elles, mais il ne faudrait pas ne pas consacrer à cette grave question un examen approfondi. C'est un problème dont la vie de la Société dépend ».

B. I. R. S. N° 167

Russie. — Le gouvernement vient de prendre des mesures pour entraver la propagande des Baptistes anglais. AIR. 10 juillet 1913.



SIERRA-LEONE. — Sociétés secrètes chez les nègres Africains :

A Sierra-Leone, colonie anglaise de la Côte Occidentale de l'Afrique, quarante membres de la Société du Léopard ont été pendus, et soixante bannis ; cette Société s'était propagée dans la tribu des Mendi, et obligeait tous les indigènes à opter entre l'obéissance ou la perspective d'être mangés.

Le journal maçonnique qui nous donne cette information la commente en ces termes : « Cette conduite est aussi arbitraire que celle d'une Trade-Union ».

Socialisme

FRANCE. — Le *Télégramme*, de Toulouse reproduit, dans son numéro du 29 juillet, un article de *la Vérité*, organe du parti socialiste autonome, paru sous la signature « Urbain Sarrat » :

En province, discrètement, les Francs-maçons complètent leurs conquêtes dans les organisations ouvrières et populaires. Le pouvoir municipal ne leur est pas indifférent, et un exemple bien vivant nous est offert dans la composition de l'administration et du conseil municipal de Toulouse. Il justifiera pleinement la mesure prise par le parti socialiste autonome, afin d'échapper à l'emprise maçonnique.

« Voici les noms des maire, adjoints et conseillers francs-maçons qui nous sont connus :

« Rieux, maire ; Bedouce, député, adjoint ; Deumié, adjoint ; Julien, adjoint ; Deltour, adjoint ; Billières, adjoint (admis près trois stationnements) ; Andrieu, conseiller municipal ; Blanc (de Lalande), conseiller municipal ; Brutis, conseiller municipal ; Berlia, conseiller municipal ; Craste, conseiller municipal ; De Verbizier, conseiller municipal ; Liétar, conseiller municipal ; Rieu (Dominique), conseiller municipal ; Victor, conseiller municipal.

« Soit, en tout, 15 maçons. Il se peut qu'il y en ait d'autres ; ils nous excuseront de les ignorer. Sur un conseil de 36 membres, ils possèdent l'administration tout entière, sauf une ou deux exceptions, et les principaux conseillers appartiennent à la Maçonnerie.

« Nulle constatation ne peut, plus éloquemment, confirmer notre thèse : les organisations populaires doivent donc fermer leurs portes aux maçons, si elles veulent conserver leur indépendance et leur constitution démocratiques ».

ITALIE. — Un candidat socialiste à la députation (dans la circonscription d'Andria), Mr. Nicola Barbato, avait été mis par les électeurs



socialistes en demeure de se prononcer contre la Maçonnerie. Il s'y refusa et écrivit à un journal socialiste, l'*Avanguardia*, de Rome, 29 juin 1913, pour se plaindre de ce procédé. L'*Avanguardia* lui a répondu pour approuver l'attitude des électeurs, et condamne le socialisme maçonnique. Voici ce passage, qui contient des détails intéressants sur l'attitude du parti, bien qu'il débute par des assertions aussi sottes que fausses sur une entente possible entre Maçons, cléricaux et nationalistes :

« Nous sommes archiconvaincus que Maçons, Cléricaux et Nationalistes, malgré leurs querelles en famille, sont prêts et disposés à s'unir dès demain, et à s'entendre corps et âme, contre le socialisme.

« Mais les socialistes ont des raisons différentes et plus nombreuses pour être plus et mieux anticléricaux que ne le sont les Maçons. Il y a d'abord la différence profonde, ou pour mieux dire, les contrastes irréductibles qui séparent l'action et la pensée socialistes de l'action et de la pensée maçonniques.

« Mais ce qui doit nous porter, nous, les jeunes, à rendre effectif et tangible notre antimaçonnisme, c'est la nécessité de tenir tête à la jeunesse socialiste qui affiche cyniquement ses idées utilitaires. On peut admettre que nos anciens aient traversé la Loge sans en subir la contagion (autres temps autres mœurs), mais il est de fait qu'aujourd'hui les jeunes de toute couleur entrent dans la Loge pour travailler à leur profit personnel. Donc, ce n'est point par indiscipline, mais par fermeté de caractère que nos jeunes d'aujourd'hui se déclarent prêts à l'action la plus énergique au nom et pour le compte du parti, et qu'ils entendent se désintéresser des candidatures des socialistes Maçons, c'est-à-dire de ceux des socialistes qui n'acceptent point l'obligation, le devoir de cette sublime discipline idéale et sentimentale qui est le sang le plus noble, la force la plus grande d'un parti de l'avenir comme le nôtre. « *Le Comité central de la Fédération italienne de la jeunesse socialiste* ».

ALLEMAGNE. — L'article suivant est traduit des Hamburger Nachrichten, de Hambourg, 23 mai 1913 :

Au XVIIIe siècle et surtout à l'époque où la Franc-Maçonnerie était à la mode, les acteurs montrèrent un empressement extraordinaire à s'y affilier, surtout en Allemagne. Au temps où les personnages du Roman Comique, les troupes ambulantes étaient encore en grand nombre, on comprend qu'un acteur s'intéressait à la Franc-Maçonnerie, qui le mettait partout en contact avec des F∴ au cours de ses pérégrinations. (En Angleterre la qualité de Maçon avait sauvé la vie à Kean, sur le point de mourir de misère sur le



grand chemin). Nous savons qu'il existait au commencement du XVIIIe siècle une Société secrète des plus remarquables, répandue dans toute l'Allemagne, et qui se nommait *la Pierre Bleue*. Elle avait été fondée par l'acteur et directeur de théâtre Friedrich Wilhelm Hunnius, qui vivait encore du temps de Goethe. Les réunions de cette société avaient lieu à huis clos, et les séances avaient la plus grande analogie avec les tenues maçonniques. Cette société qui dura une douzaine d'années, et disparut vers 1720, fut trahie par un de ses membres. L'acteur Blumauer livra les documents à l'autorité ; Hunnius fut emprisonné, et la caisse confisquée.

En 1741, le directeur de théâtre Schönemann fit jouer à Hambourg une comédie intitulée *der Freimaurer* (le Franc-Maçon) qui eut sans doute un grand nombre de rivales. Les pièces maçonniques, les unes originales, les autres traduites du français, poussèrent comme des champignons avant l'exécution de la pièce maçonnique par excellence, l'opéra qui a pour titre *la Flûte enchantée*. Le père de l'art scénique allemand, Conrad Eckhof, fut Maçon, comme tous les personnages notoires de son temps. Ludwig Frédéric Schroeder, le génial directeur du théâtre de Hambourg fut reçu, en 1770, dans la Loge *Emmanuel au Muguet* (Emanuel zur Maiblume), et il parvint même à la dignité de Grand-Maître de la Loge de Hambourg. Il a rendu de grands services au Rituel maçonnique, en l'inspirant des *Entretiens Francs-Maçonniques* publiés par Herder dans son *Adrastea*, au commencement du XIXe siècle.

Angleterre. — Nous empruntons les renseignements suivants à une revue maçonnique illustrée :

Qui ne connaît le savon Sunlight, dont la publicité est si encombrante ? La maison qui le fabrique est dirigée par Sir William H. Lever, Baronnet, qui a créé autour de son usine, toute une ville ouvrière, d'ailleurs fort bien aménagée, à laquelle il a donné le nom de son produit, Port-Sunlight. Cet industriel est un personnage considérable de la Maçonnerie Anglaise. Récemment, il invitait la Loge du *Temple du roi Salomon* à lui rendre visite dans sa seigneuriale résidence de Hulme Hall, qui est un véritable musée, avec une galerie de tableaux de maîtres, d'objets d'art et de curiosités provenant de collections célèbres, d'un certain nombre de reliques de Napoléon Ier.

Le même Fr∴ Sir Wliliam Lever a offert à la Loge *Bohemian*, n° 3294, de tenir sa réunion annuelle dans sa propriété, Thornton Manor. Cette Loge, dont les 200 membres exercent en grande majorité des professions se rattachant à l'art scénique, acteurs, chanteurs comiques, cinématographe, a terminé sa séance par une pantomime exécutée sur un théâtre improvisé. Nous avons sous les yeux une



photographie fort curieuse qui représente les pierrots et pierrettes. Les hommes qui sont des membres de la Loge, ont à leur chapeau pointu les trois points sous la forme de rosettes ou de cocardes noires ; les dames les portent sur leur robe.

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.



32. *Rituale vetus Cophtitarum* (en latin) dans les *Symmicta* de Leo ALLATIUS, 1653, p. 239.

33. ***Fasciculus Epistolarum*** A. R. P. Athanasii Kircheri S. J.,viri in Mathematicis et Variorum idiomatum scientiis celebratissimi,complectentium materias philosophico-mathematico-medicas. Augustæ Vindelicorum, typis Utzschneiderianis, 1684, in-8°. Très rare.

Ce recueil a été publié par Jérôme Ambroise Langenmantel ; on y trouve, p. 65 et suiv., un Mémoire du P. Kircher sur sa vie et ses ouvrages.

On a encore plusieurs autres lettres du Père Kircher, éparses dans différents recueils.

34. *Epistolæ Petro Gassendo.* — Dans les *Opera Gassendi.* Lugduni, 1668, in-4°. Tome 6, pp. 413, 426, 436, 446.

Epistola ad Joannem Rhodium de Cornu Danico, dans BARTHOLINUS DE ARMILLIS.

Epistola ad Archiducem Austriæ, dans la *Bibliothèque de* LAMBECIUS, Tome I, p. 90, de l'ancienne édition.

Epistolæ duæ ad Ducem lesvicensem Fridericum, de variis inventis Mathematicis, 1650. — Dans les *Reliquiæ Manuscriptorum* Jo. Petri LUDEWIG. Francofurti et Lipsiæ, 1720, Tome V, p. 385.

Zacharie GOETZ a inséré d'autres lettres de Kircher dans sa collection intitulée : *Celeberrimorum Virorum Epistolæ de re numismatica.*

J. BURCHARD a donné des extraits intéressants de celles que l'on conserve à la Bibliothèque de Wolfenbuttel. Voyez *Hist. Bibl. Augustæ Wolfenbutteli*, deuxième partie, p. 125 à 152.

L'avocat Carlo FEA, dans le Tome Ier de ses *Miscellanea Philologica Critica*, p. 301, a donné une lettre du P. Kircher au Pape Alexandre VII, où il décrit les Antiques trouvées dans le sépulcre de la famille Furia : cette lettre n'avait paru que d'une manière tronquée dans le Latium Vetus et Novum.

35. Quelques pièces en langues orientales dans le *Monumentum Romanum* a PERESCIO factum. Romæ, 1628, in-4°. Savoir : Elogium targumicum, p. 88. Dodecastichum Samaritanum, p. 90; Encomium Georgianum, p. 93; et Tristrophum Cophtum, p. 96.

36. *Sententia de Unguento Armario*, dans le *Theatrum Sympatheticum* de RATTRAY, p. 566. Norimbergæ, 1662.

37. *Of his Mundus Subterraneus* : Phil. Trans. Abr. 1. 40. 1665. The way of preparing a liquor that shall sink and colour the whole body of Marble causing a picture drawn on the surface to appear also in the inmost part of the stone. — Dans les Philosophical Transactions, Abr. 1. 40. 1665. C'est un extrait du *Mundus subterraneus*.

38. *Liber Philologicus de sono artificioso, sive Musica*, ejusque prima institutione, ætate, vicissitudine, propagatione. — Dans le *Thesaurus Antiquitatum Sacrarum* Blasii UGOLINI. Venetiis, 1766, t. 32, col. 353.

Liber Diacriticus de Musurgia Antiquo-Moderna, in quo de varia utriusque Musicæ ratione disputatur. Ibid. Col. 417.

39. *De lapide Philosophorum Dissertatio, et de Alchymia sophistica*, id est de illa Alchymia quæ aurum et argentum cupro, plumbo et stanno jungens, inde aurum magno augmento conflat. — Dans la *Bibl. Chemica* J.-J. MANGETI, Genevæ, 1702, t. I, p. 54 et 82.

40. *De Echeis, sive Phonismis Theatri Corinthiaci a Vitruvio descriptis* lib. V. Cap. V: Diatriba. — Dans les *Exercitationes Vitruvianæ tertiæ* Jo. POLENI. Patavii, 1741, p. 293.



41. *Discours touchant l'Origine du Nil*, avec la relation du R. P. Pais, qui a esté sur les lieux. — Se trouve avec la « Dissertation sur l'Origine du Nil, etc., traduite du latin d'Isaac Vossius. Paris, 1667, p. 81.

43. *Triumphus Cæsareus Polyglottus* seu *Elogia Ferdinando III diversis linguis concinnata*. Romæ, typis Vitalis Mascardi, 1655, in-fol.

Le catalogue de la Bibliothèque Casanate, toujours si exact, attribue encore cet ouvrage au P. Kircher.

Les curieux qui veulent compléter la collection des ouvrages du P. Kircher y joignent encore :

Physiologia Kircheriana experimentalis qua summa argumentorum multitudine et varietate naturalium rerum scientia per experimenta Physica, Mathematica, Medica, Chymica, Musica, Magnetica, Mechanica, comprobatur atque stabilitur, quam ex variis operibus Adm. R. P. Athanasii Kircheri extraxit, et in hunc ordinem per classes redegit, Romæ, anno M.DC. LXXV. Joannes Stephanus Kestlerus, Alsata Autoris discipulus et in re litteraria assecla et coadjutor. Amstelodami, ex officina Janssonio-Wæsbergiana, 1680, in-fol., pp. 248, sans les tables et les lim. Titre gravé et fig. L'épître dédicatoire de Kestler est datée de Rome, le 15 octobre 1675.

Prodromo Apologetico alli studj Chircheriani, Opera di Gioseffo Petrucci, Romano, nella quale con un'apparato di saggi diversi,si dà prova dell'esquisito studio ha tenuto il celebratissimo Padre Anastasio Chircher, circa il credere all'opinioni degli Scrittori, si de'tempi andati, come de'presenti, e particolarmente informo a quelle cose naturali dell'India che gli furon portate, o referte da'quei, che abitarono quelle parti. In Amsterdam, Presso li Janssonio-Wæsbergj, 1677, in-4°, fig., pp. 200, sans les lim.

« Michel Schaphirof, secrétaire du cabinet du Czar... donnera bientôt des Versions Esclavones, de quelques ouvrages du P. Kircher, Jésuite ». (*Mémoires de Trévoux*, février 1710, p. 354).

A la fin de l'*Ars magna Lucis et Umbræ*, édition de Rome, 1643, Kircher donne la liste de ses ouvrages imprimés ; ensuite vient : Libri vero, si vitam Deus largitus fuerit, ad edendum parati sunt : Quelques-uns de ses ouvrages furent imprimés. Voici ceux dont je ne connais pas l'impression.

I. *Natura Machinis Animata*, sive Mechanicus Θαυματοῦργος, vel Magia Mechanica ; opus tripartitum, quo omnis generis Machinæ motu artificiali, naturali et mixto in vitam abdita quadam et occulta vi, a nemine hucusque tradita, animantur.

II. *Polypædia Biblica*, sive de Arcanis Scientiarum sub Biblico textu latentibus.

III. *Concilium Geographicum* emendandæ Geographiæ rationes continens.

Libri ex peregrinis Idiomatis translati.

I. *Mor Isaac*, sive Philosophia Syrorum ex Syriaco manuscripto translata.

II. *Philosophia Arabum*, ex Arabico translata.

III. *Varia fragmenta Geometrica, Astronomica, Optica*, ex Arabibus translata.

IV. *Albenephi Arabs de Veterum Ægyptiorum litteris, et Institutis.*

V. *Canon Abensina*, Arabico-Hebræo-Latinus cum scholiis.

VI. *Rabbi Karnitol Kæther hamalcuth*, sive Diadema regni, liber asceticus ex hebræo latinitati donatus.

VII. *Cato Persico-Latinus.*

VIII. *Liturgiæ Arabico-Copto-Latinæ*, una cum controversiis Armenico-Latinis.

Atque hæc sunt Opera, quæ jam parata, si Deus vitam largitus fuerit, et feliciora affulgeant tempora, bono publico destinavimus ; pluribus aliis animo tantùm designatis, vitæ temporumque casibus reservatis, etc.



Le catalogue des ouvrages de Kircher se trouve encore à la suite de la *China illustrata*. Amsterdam, 1667, et plus complet à la suite de l'*Arca Noe*, Amsterd. 1675, ,et du *Musæum Collegii Romani*, Amsterd., 1678, à la p. 61-66.

Voici ceux que le P. Kircher promettait encore :

I. *Ars Analogica*, qua de quovis proposito themate, per rerum naturalium Analogismos, sive symbolicos conceptus, tum expedite scribendi, tum ample dicendi materia subministratur. Amstelodami, in-f.

II. *Iter Hetruscum*, quo Hetruriæ tum priscæ, tum tempore Reip. Rom., tum posteræ origo, situs, natura, politica, catastrophæ, monumenta sacra, profane, nec non naturæ admiranda, triplici ratiocinio, politico-physico-geographico describuntur et explanantur. Amstelodami, in-fol.

III. *Geometria practica-combinata, in usum Principum elaborata.* — Beughen, p. 77, dit : Amstelodami, in-fol.

IV. *Ars Veterum Ægyptiorum Hieroglyphica*, qua Sacerdotum priscorum in Obeliscorum, Statuarum, aliorumque monumentorum hieroglyphicis symbolis disponendis, ordinandis,et singula cum singulis combinandis, ratio, modus et methodus : a nemine, quod sciam hucusque tentato artificio vere et genuine exponitur, et Hieroglyphica sapientia tandem restituta jure dici potest.

V. *Abhemaali*, sive Avicennæ Tom. II. qui et Canon dicitur, de medicamentis simplicium, mineralium, plantarum, fructuum, gummium, animaliumque ad Medicorum instantes deprecationes ex Hebraica et Arabica lingua ab Authore in latinam translatus una cum plantarum figuris. (Museum Kircher.).

Cette liste avait déjà été donnée par Sotwel en 1676, p. 92. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé, quoique Sotwel suppose qu'ils l'aient été à Amsterdam.

Le P. Kircher, comme on l'a déjà dit, avait formé un cabinet précieux d'instruments de mathématique et de physique, de machines, de morceaux rares d'histoire naturelle et d'antiquités. De ces richesses se forma le Musée du Collège Romain, le plus beau qu'on eût vu jusqu'alors. George de Sepi, mécanicien intelligent qui travaillait sous les ordres de Kircher, en publia le catalogue sous ce titre :

F *Romani Collegii Societatis Jesu Musæum celeberrimum*, cujus magnum Antiquariæ rei, statuarum, imaginum, picturarumque partem ex legato Alphonsi Domini, S. P. Q. R. a secretis, munifica liberalitate relictum. P. Athanasius Kircherus, Soc. Jesu, novis et raris inventis locupletatum, compluriumque Principum curiosis donariis magno rerum apparatu instruxit, innumeris insuper rebus ditatum ; ad plurimorum, maxime exterorum, curiositatisque doctrinæ avidorum instantiam urgentesque preces novis compluribus machinis, tum peregrinis ex Indiis allatis rebus publicæ luci votisque exponit Georgius de Sepibus, Valesius, authoris in Machinis concinnandis executor. Amstelodami, ex officina Janssonio-Wæsbergiana, 1678, in-fol., pp. 66. Doubles colonnes, avec frontispice, portrait de Kircher et planches.

Le P. Philippe Buonanni, qui a beaucoup augmenté depuis le cabinet dont il s'agit ici, en a donné une nouvelle description sous ce titre : « *Musæum Kircherianum, sive Musæum a P. Athanasio Kircherio in Collegio Romano Soc. Jesu jam pridem incœptum, nuper restitutum et auctum, descriptum et iconibus illustratum* a Philippo Bonanni. Romæ, typis Georgii Plachi, cælaturam profitentis, et caracterum fusoriam apud S. Marcum, 1709, in-fol., pp. 522, sans les lim. et la table ; édition ornée de 122 planches diverses et de 48 qui représentent des coquilles, plus le portrait du prince François-Marie Ruspoli.

Jean-Antoine Battara en a donné une nouvelle édition, dans un nouvel ordre :

Rerum naturalium historia, nempe quadrupedum, etc., ac præsertim testaceorum



existentium in Musæo Kircheriano, edita jam a P. Bonanni, nuper vero nova methodo distributa, notis illustrata, etc., a Jo. Ant. Battara. Romæ, 1773-82, in-fol. 2 vol ; le 1er vol. a 51 planches et le 2e 59. Il y a des exemplaires sur grand papier et avec des figures coloriées.

Enfin le P. Contucci a publié : *Musæi Kircheriani ærea notis illustrata.* Romæ, 1763-1765, 2 tomes, in-fol. et renfermant 45 planches de médailles et d'antiquités avec l'explication ; ce volume est assez rare.

Musæi Kircheriani inscriptiones ethnicæ et Christianæ, in Sacras, historicas, honorarias et funebres distributæ commentariis subjectis. Q. I. M. D. G. C. Mediolani. ex typographia Poliania, 1837, gr. in-8°, pp. 130.

On attribue l'ouvrage à l'abbé Brunati. Les initiales furent interprétées (Biblioteca Italiana, Juglio 1836) « quæ in majorem Dei gloriam consecrantur ».

L'Æs grave del museo Kircheriano, ovvero le monete primitive de populi dell' Italia media, ordinate e descritte. Roma, 1839. Texte in-4°, et Atlas de 40 pl. in-fol. obl.

Ath. Kircheri Drey hunderd nützliche und lüstige Sætze allerhand merkwürdiger Stücke von Schimpf und Ernst aus der Kunst, und Natur genommen. Frankfurt 1670, in-4°, mit Kupf.

On ne renverra point pour les détails à la Biblioth. Script. Soc. Jesu du Père Sotwel, ni aux Mémoires de Nicéron, Tome XXVII ; les articles qu'on a consacrés à Kircher, dans ces deux ouvrages, sont également superficiels et inexacts ; mais on lira avec intérêt un Mémoire de peu d'étendue qu'il avait laissé sur sa vie et ses ouvrages dans le *Fasciculus Epistolarum*, publié par Langenmantel, p. 65 et suiv. Voyez la *Biogr. Univ.*, T. 22.

« *Analyse des Œuvres du P. Kircher*, Jésuite, dans laquelle on trouvera des extraits sommaires, chapitres par chapitres de tout ce qu'ils contiennent de plus curieux, de plus saillant dans les sciences et Arts du XVIIe siècle, et notamment sur l'Antiquité, la Théologie payenne, les Mathématiques, la Physique, la Médecine, la Chimie, etc., par Duchesne, Conseiller Référendaire en la Cour des Comptes, 2 vol. in-fol. Manuscrit moderne, autographe, et composé, le 1er volume de 658 p., le 2e de 648 ». Ce Ms. faisait partie de la Bibl. de M. J.-B. Huzard, Paris, 1842, Tome III, n° 5164.

707. Historisch-Tractat von dem Prozesse wider den Ritter-Orden der Tempelherrn (von Herrn Petri Puteani). Aus dem franz. übersetzt. — Frankfurt, 1665 ; in-4°, 72 pag.

[Traité historique du Procès des Templiers (par Pierre Dupuy). Traduit en français.)

Kloss, n° 2208.

L'original français de Pierre Dupuy est son *Histoire de la condamnation des Templiers*, Paris, 1654, l'un des *Traitez concernant l'histoire de France* ; voir ci-dessus, n° 659.

D'après Michaud (XII, 57), le premier titre de cet ouvrage fut celui-ci : *Traités concernant l'histoire de France, savoir : La Condamnation des Templiers ; l'Histoire du schisme d'Avignon ; et quelques Procès criminels*, Paris, 1654, in-4°. Ces traités furent réimprimés sous le titre d'*Histoire de la condamnation des Templiers*, nouvelle édition, augmentée de l'*Histoire des Templiers* de Gurtler, et autres pièces curieuses sur le même sujet, publiées par Jacques Godefroy, Bruxelles, 1713, 2 vol. petit in-8° ; ibid., 1571 et 1757, in-4°, fig.

708. L'Apocalypse de Meliton, ou Révélation des mystères



cénobitiques, par MELITON. — A Saint-Leger, 1665 ; in-18 ; frontispice. (Par Cl. PITHOYS, ou J.-P. Camus, évêque de Belley. — Sedan, chez Noël et J. Chartier.)

Voir ci-dessus, nº 695. On remarquera dans le titre de cette nouvelle édition quelques légères divergences d'avec le titre de la première, comme *Révélation* au lieu de *Révélations*. En outre, les pseudonymes de l'auteur et du lieu de publication sont indiqués ici entre parenthèses.

709. Levini LEMNII De Miraculis occultis naturæ. — Lugd. Batav., 1666 ; in-12.

[L. LEMNIUS. Des miracles secrets de la nature.]

Nous avons déjà rencontré cet ouvrage ; voir les nºˢ 82, 84, 98, 114 et 115.

710. Chimica Variis. — Amstelodami, 1666 ; in-12.

[Opuscules chimiques de divers auteurs.]

711. Les Religions du monde, ou Démonstrations de toutes les religions et hérésies, par A. ROSS, trad. par Th. LA GRUE. — Amsterdam, 1666 ; gr. in-4º.

Nous trouvons dans l'*English National Biography*, T. XII, p. 250, une notice assez étendue sur l'auteur de cet ouvrage.

« Alexander Ross, 1594-1654, polygraphe, fut probablement élevé au *King's College* d'Aberdeen, sa ville natale. En 1641, il dit qu'il avait étudié la théologie pendant trente-six ans. Vers 1616, il succéda à Thomas Parker, comme directeur de l'Ecole libre de Southampton (Cf. *Anthony a Wood*, Athenæ Oxonienses. Ed. Bliss, T. II, p. 241) ; il dut cet emploi à la protection d'Edward Seymour, comte de Hertford. En 1612, la faveur de Laud lui procura une des charges de chapelain du roi Charles Iᵉʳ. Cette année-là, il publia un ouvrage intitulé *The first and second Book of questions and answers upon the Book of Genesis* (1ᵉʳ et 2ᵉ livres de Questions et Réponses sur le premier livre de la Genèse). Dans la dédicace d'un autre de ses ouvrages, le *Mel Heliconum*, dont on trouvera le titre complet plus loin, à William, marquis de Hertford, il parle du Grand-père de celui-ci comme du vrai Mécène de sa jeune Muse. Au cours d'un sermon sur ce texte : « *Vous avez fait de la maison de Dieu une caverne de voleurs* », prêché à Southampton, il dit qu'il a passé vingt-six ans dans sa paroisse, activement et utilement occupé, et qu'il est sur le point de la quitter. En effet, il fut nommé *Vicar* (curé) de Carisbrook (île de Wight), il fut le dernier vicar présenté par le Queen's College d'Oxford (WOODWARD, *History of Hampshire*, t. II, p. 360). Dans la *Pansebia, or a view of all Religions of the World... together with a Discovery of all known heresies*, ouvrage paru en juin 1653, il donne la liste de tous les ouvrages qu'il a écrits et qu'il se propose d'écrire. Il mourut en 1654, à Bramshill, fort riche, ce qui lui permit de léguer des sommes, considérables pour le temps, aux pauvres, et aux étudiants pauvres.

Il a été mentionné, non sans quelque ironie, par Samuel Butler dans son poème d'*Hudibras* (partie I, chant II) dans ces vers :



There was an ancient sage philosopher,
That had read Alexander Ross over.

(Il y avait un ancien et sage philosophe, qui avait lu Alexander Ross d'un bout à l'autre).

Il était grand chercheur de querelles littéraires et scientifiques, et grand ennemi des découvertes et des prétendues découvertes de son temps ; il attaqua Kenelm Digby (l'inventeur de la cure sympathique), Thomas Browne (qui avait publié un livre utile sur les Erreurs du vulgaire), Hobbes et le docteur Hervey.

Voici la liste de ses ouvrages, outre celui qui figure dans cette notice biographique :

1° *Rerum judaicarum memorabilium libri tres*, 1617-19 ; in-12 ; (Evénements mémorables de l'histoire des Juifs).

2° *Tonsor ad cutem rasam*, 1627, in-8° ; Titre peu compréhensible.

3° *Three decades of divine Meditations, whereof each one containeth three parts : history, allegory, prayer, with a commendation of the private country life*, 1630, in-12 ; (Trois dizaines de méditations divines, chacune en trois parties, histoire, allégorie, prière, avec un éloge de la vie privée à la campagne.

4° *Rerum judiacarum memorabilium libri IV*, c'est la continuation du premier ouvrage mentionné dans cette liste.

5° *Commentum de Terræ motu circulari*, 1634, in-4° ; (le Mensonge de la rotation de la Terre).

6° *Virgilius Evangelizans*. C'est l'histoire de Jésus-Christ racontée en vers de Virgile. Lander accusa plus tard Milton d'avoir pillé cet ouvrage.

7° *Poemata*. Ces poèmes se trouvent dans le recueil publié par Johnston en 1637, sous le titre de *Deliciæ poetarum Scotorum*, in-12.

8° *Mel Heliconium, or poetical honey gathered out of the weeds of Parnassus, with meditations in verse*, 1642, in-12 ; (Miel de l'Hélicon, ou miel poétique cueilli sur les plantes du Parnasse, avec méditations en vers).

9° *The Philosophical Touchstone, or Observations upon Sir Kenelm Digby's Discourses*, juin 1645, in-4° ; (La Pierre de touche philosophique, ou observations sur les Discours de Sir Kenelm Digby).

10° *Medicus Medicatus*, 1645, in-12 ; (Le médecin soigné).

11° *A Centurie of divine Meditations upon predestination and its adjuncts*, 1646, in-12 (Une centaine de méditations divines sur la prédestination et les sujets qui s'y rattachent), 1646, in-12.

12° *The picture of the conscience drawn to the life*, 1646, in-12 ; (Le portrait d'après nature de la conscience).

13° *Colloquia Plautina viginti*, 1646, in-12 ; (Dialogues à la manière de Plaute).

14° *The New Planet no Planet*, 1646 et 1649, in-4° ; (La nouvelle planète n'est pas une planète).

15° *Gnomologicum poeticum*, 1647, in-12 ; (Recueil de sentences tirées des poètes).

16° *Mystagogus poeticus or the Muses's interpreter*, 1647, in-8° ; (Le Mystagogue poétique ou l'interprète des Muses).

17° *Isagoge grammatica* ; 1648, in-12 ; (Introduction à la grammaire).

18° *The Alcoran of Mahomet* (l'Alcoran de Mahomet, traduit sur la traduction française d'André du Ryer) et suivi d'un *Caveat or Admonition*, par A. Ross, 1649, in-4°.



19° *Wollebius's Abridgment of Christian divinity, translated by* A. Ross *and enlarged*, 1650, in-8° ; (Abrégé de théologie chrétienne de Wollebius, traduit et développé par A. Ross).

20° *Morellus's Enchiridion duplex, hoc ab Al.* ROSSÆO *concinnatum*, s. d. ; (Double Manuel de Morellus, arrangé par Al. Ross).

21° *The Marrow of History or an Epitome of Sir Walter Raleigh*, 1650, in-12 ; (La Moelle de l'histoire, ou abrégé de Sir Walter Raleigh). Raleigh avait employé les loisirs de sa longue captivité à composer une *Histoire universelle*.

23° *Arcana microcosmi, or the hid secrets of Man's body, with a refutation of Dr Brovvne's Vulgar Errors*, juin 1651, in-8° ; (Les Arcanes du microcosme, ou les secrets cachés du corps humain, avec une réfutation des « Erreurs vulgaires » du Dr Browne. — Nouvelle édition, en 1652, in-8°, augmentée de répliques à Hervey, à Bacon, etc.

24° *Leviathan drawn with a Hook*, 1653, in-12° ; (il s'agit du livre publié par Hobbes, sous le titre de *Leviathan* et le titre du livre de Ross signifie : Léviathan traîné avec un croc).

25° *Pansebeia, or a View of all Religions in the World... together with a Discovery of all known heresies*, 7 juin 1653 ; (Pansebeia ou tableau de toutes les religions du monde, accompagné de l'exposition de toutes les hérésies). Cet ouvrage, souvent réimprimé, est celui qui fait l'objet de cet article, et qui a été traduit par Th. de la Grue.

26° *Huish's Florilegium phrasicon, or a Survey of the latine Tongue, enlarged by* A. Ross, 1659, in-8° ; (Le bouquet de locutions de Huish, ou tableau de la langue latine, développé par A. Ross).

27° *Virgilius triumphans*, Rotterdam, 1661, in-12, *with Dedication to Charles II, by* Ross's *brother George*. (Virgile triomphant, avec dédicace à Charles II, par Georges Ross, frère de l'auteur.

Voir sur Alexandre Ross :

JAMES BRUCE, *Lives of Eminent men of Aberdeen* ; (Vies des hommes éminents d'Aberdeen), 1841, p. 225, Granger : Biogr. hist.

PARK. *Censura literaria*, T. IV.

THOMSON. *Dictionary of Eminent Scotsmen*, (Dict. des Ecossais éminents).

Notes and Queries, T. VIII, n° 344 ; T. X, n° 112.

TH. DE LA GRUE (et non *La Grue*) ne nous est connu que par la mention que fait de lui BRUNET (Table méthodique de son *Manuel*, col. 659, n° 10948 : THOM. DE LA GRUE, *Grammatica latina*, Amsterdam, 1664,

GRÆSSE (*Trésor des Livres rares et précieux*) donne au sujet de l'ouvrage de Ross les indications suivantes (T. VI, p. 166) :

AL. ROSS : *A View of all Religions*, London, 1682, in-8°, avec le portrait de l'auteur gravé par Lombart. — Autre édition en 1685, avec portrait daté de 1671, in-8°, avec 17 planches représentant des hérétiques. Il y en a une traduction par Th. Lagrue, Amsterdam, Schipper, 1666, in-4°, avec fig. ; et *Ibid*, 1669, 1686, 3 parties en un vol. in-12 avec fig. en taille-douce ; — une traduction en allemand par Chr. Sixtus, sous le titre : *Der Welt unterschiedlicher Gottesdienst in Asien, Africa, America und Europa*, etc... ; (Le Monde des diverses religions, en Asie, Afrique, Amérique, Europe, etc.), Heidelberg, 1660, in-8°, 960 pp.

Chose assez singulière, deux excellents biographes anglais, Watt et Lowndes, ne font aucune mention de l'ouvrage de Ross qui fait l'objet de cet article.



712. Diagraphe Fratribus Roseæ-Crucis dicata. — Francofurti, 1667 ; in-4°.

[Lettre dédiée aux Frères de la Rose-Croix.]

Kloss, n° 2624. C'est la seconde édition, particulièrement appréciée selon Kloss, de la lettre déjà publiée à Augsbourg, en 1615, et qui a fait l'objet du n° 308 ci-dessus. Voir aussi le n° 353, où nous avons omis de donner la référence de Lenglet du Fresnoy, III, 282.

713. Alphabeti vere naturalis hebraici, brevissima delineatio, cum icon. (auctor. Franc Mercurialis Baptistæ ab Helmont). — Sulzbachii, Abr. Lichtenthaler, 1667 ; in-12.

[Très brève Esquisse de l'alphabet hébraïque vraiment naturel, avec gravures, par F. M. B. van Helmont.]

Kloss, n° 3883. Voir plus loin, n° 716.

Græsse (*Trésor des Livres rares et précieux*, T. III, p. 237), nous donne sur cet ouvrage les indications suivantes :

Alphabeti veri naturalis hebraici brevissima delineatio, Sulzbaci, 1667, in-12, avec frontisp. et 36 pl. Il y en a une traduction allemande (Sulzbaci, 1667, in-12, avec pl.), et une autre en hollandais,par J. Cr. Amman, Amsterdam, 1697, la date 1657 sur le titre de l'édition latine est une erreur typographique.

La *Biographie nationale belge*, publiée sous les auspices de l'Académie Royale de Belgique, contient dans son T. VIII (col. 921 et 359), paru en 1884-85 la biographie la plus récente de ce personnage. C'est donc à elle que nous emprunterons les détails essentiels.

François Mercure van Helmont, médecin, chimiste, théosophe, linguiste, était le plus jeune des fils de l'illustre Jean-Baptiste Van Helmont et de Marguerite de Ranst ; il naquit en 1618, probablement à Vilvorde, et mourut en 1699 dans un faubourg de Berlin. Etudia-t-il à Louvain, comme son père ? On a de fortes raisons d'en douter. La chimie et la médecine l'attirèrent d'abord, mais il ne s'en tint pas là ; soit inconstance, soit besoin d'activité, il voulut tout savoir et tout faire. Il paraît qu'il mania le ciseau et le burin, que même il fabriqua tous les instruments dont il avait occasion de se servir ; il aurait même fait des chaussures. La fantaisie lui prit de s'initier à la langue des bohémiens ; il s'enrôla dans une de leurs bandes et parcourut avec elle plusieurs pays. Ayant ainsi jeté sa gourme, il devint un illuminé, c'est-à-dire qu'il exagéra la tendance mystique qu'il tenait de son père. La chimie le conduisit à l'alchimie ; il se vanta d'avoir trouvé l'élixir de longue vie et la pierre philosophale. Certains de ses biographes le soupçonnent de s'en être vanté pour vivre d'une façon dispendieuse avec un médiocre revenu. En tout cas, il vécut assez longtemps à Amsterdam, entouré de la considération publique et passant pour un homme universel. Finalement, son humeur voyageuse reprit le dessus, et quand il eut publié, conformément au vœu de son père, un ouvrage de celui-ci, l'*Ortus medicinæ*, il reprit ses voyages et s'adonna aux rêves de la théosophie. En 1662, il est à Rome, où quelques propos inconsidérés attirent sur lui l'attention de l'Inquisition. Il parvient à se faire absoudre et se hâte de quitter la capitale du catholicisme, en attendant de quitter le catholicisme lui-même. En 1663, nous le retrouvons à Mannheim, et trois ans plus tard à Sulzbach, à la cour du comte Palatin, où il rencontre l'auteur de la *Kabbala*



Denudata, Knorr von Rosenroth. Ils étaient faits pour s'entendre : ils travaillèrent ensemble à la traduction allemande des œuvres de son père. De là, il retourna en Hollande, passa en Angleterre, et resta plusieurs années chez la comtesse Cannaway, sœur du chancelier Finch, dame fort savante en philosophie platonicienne. De ce séjour date probablement son affiliation à la secte des Quakers. Feller s'explique à ce sujet en termes assez inexacts. En dernier lieu, après avoir habité Hanovre et avoir joui de l'intimité de Leibnitz (voir *Nouveaux Essais sur l'Entendement humain*, T. I.,), il fut attiré à Berlin par l'Electrice de Brandebourg et ne quitta plus cette ville. Leibnitz composa pour lui une épitaphe qui, d'après Feller, « malgré les éloges qu'elle « renferme, donne l'idée d'un enthousiaste et d'un visionnaire. » La voici, on en jugera :

Nil patre inferior, jacet hic Helmontius alter,
Qui junxit varias mentis et artis opes :
Per quem Pythagoras et Cabbala sacra revixit,
Elaeusque, parat qui sua cuncta sibi.

(Ci-gît le second Helmont, qui ne fut point inférieur à son père ; il réunit les ressources diverses de l'intelligence et de l'art ; par lui revécurent Pythagore et la Cabbale sacrée, et l'Eléen, qui sait se procurer tout).

François-Mercure n'est point inspiré, comme son père, par un vif sentiment de la liberté et des facultés morales de l'homme (Franck, *Dict. phil.*) ; son illuminisme est sans règle ; il ne se dépêtre point du panthéisme (idéaliste), son père se disait avant tout philosophe *per ignem* ; François se dit philosophe *per unum in quo sunt omnia.* Son but est d'approfondir la science mystique, de s'initier au *Saint-Art* ; d'embrasser tout entier *l'arbre de la vie*, c'est-à-dire de pénétrer jusqu'à l'essence même des choses, jusqu'à leur principe commun, de démontrer ainsi l'identité de toute la nature avec Dieu, le Christ étant donné comme trait d'union, intermédiaire, médiateur, si l'on veut. Pour lui, comme pour Spinosa, il n'y a qu'une substance, et les modes seuls diffèrent. La métaphysique de François Van Helmont n'est qu'un mélange assez confus de doctrines empruntées à la Cabbale, au néoplatonisme et au christianisme.

En revanche, un de ses travaux mérite toute notre attention. Il s'agit de l'éducation des sourds-muets, ou plutôt de *l'enseignement de la parole artificielle*, déjà tenté par P. Ponce,Dom Bonet et quelques autres; mais Van Helmont a pressenti une méthode nouvelle. L'importance capitale accordée par les Cabbalistes aux lettres de l'alphabet, et le goût inné de François Mercure pour les langues ont vraisemblablement dirigé son esprit vers cette question. Il se propose pour but non seulement de faire parler les sourds-muets, mais « de fixer pour toujours la prononciation d'une « langue universelle, de manière qu'elle puisse traverser les siècles, être parlée par « tous les peuples sans subir jamais aucune altération ». Il prit pour type l'hébreu, qu'il considérait comme notre langue naturelle ; si nous pouvions échapper aux influences sociales, nous parlerions tous hébreu, et quant à l'écriture, les vingt-deux caractères hébraïques « représentent si bien la position où doivent se trouver les organes pour les prononcer, qu'un sourd-muet peut les articuler à première vue ». Pour obtenir ce résultat, il s'agit tout simplement de figurer la parole. Fr. Van Helmont illustre donc son ouvrage de 36 gravures. « Chacune d'elles représente une tête dont « les joues découpées laissent à découvert tout l'intérieur de la bouche et laissent aper- « cevoir le jeu de la glotte, du larynx, de la langue, des dents et des lèvres dans l'ar- « ticulation des lettres et des syllabes simples et composées. C'est avec ces tableaux « exécutés en relief et avec un miroir, que ses élèves s'exerçaient à articuler les sons en « plaçant leurs organes dans la position de ceux qu'ils avaient sous les yeux ». (Alex. Rodenbach, *les Aveugles et les Sourds-Muets*, Bruxelles, 1853, in-12). Les conditions multiples à remplir pour pratiquer cette méthode avec succès paraissent avoir rebuté les contemporains de Van Helmont; mais de nos jours, on a repris son idée mère,



sans contredit originale et rationnelle, tout en laissant de côté les imaginations de l'auteur sur l'hébreu et la langue universelle. Cette idée a fait son chemin dans une grande partie de l'Europe, à la suite des travaux de Samuel Heinicke et il serait injuste de méconnaître la part de Van Helmont.

Indépendamment de l'édition donnée par Fr. Van Helmont de l'*Ortus Medicinæ* et de la traduction allemande de ce même traité, publiée à Sulzbach, en 1683, nous devons à Fr. Mercure Van Helmont plusieurs ouvrages :

1° Celui qui fait l'objet de cet article et dont voici le titre complet : *Alphabeti vere naturalis hebraici brevissima delineatio, quæ simul Methodum suppeditat juxta quam qui surdi nati sunt, sic informati possunt ut alios saltem loquentes intelligant, sed et ipsi ad sermonis usum perveniant, in lucem edita a F. M. B. ab* HELMONT. *Sultzbaci, typis Abrahami Lichtenthaleri, anno M. DC. LVII.* (la vraie date est donnée à la fin du volume : M. DC. LXVII.) avec un frontispice représentant l'auteur qui prend des mesures avec un compas sur sa propre figure vue dans un miroir, in-12, dédicace à son protecteur Christian Auguste, comte Palatin, — très long avis au lecteur, et 107 pages. Sur les 36 figures qui servent à expliquer la théorie de l'auteur, deux ou trois se rapportent à des expériences complémentaires.

2° *The Paradoxal Discourse concerning the Macrocosm and Microcosm*, Londres, 1685, in-f° ; (Discours paradoxal sur le Macrocosme et le Microcosme) qui a paru aussi en allemand à Hambourg, 1697, in-8°, et en hollandais, à Amsterdam, 1692, in-12.

3° *Opuscula philosophica, quibus continentur principia philosophiæ antiquissimæ*, etc. Amsterdam, 1690, in-12. (On n'est pas bien certain que ce livre soit de Fr. Van Helmont, mais il est écrit dans ses idées). Il y en a une édition de Londres, 1698, in-8°.

4° *Observationes circa hominem ejusque morbos*, Amsterdam, 1692, in-12, ouvrage qui a paru aussi en hollandais et en allemand.

5° *Seder Olam, sive Ordo sæculorum, h. e. enarratio doctrinæ philosophicæ per unum in quo sunt omnia* ; (Seder Olam, ou Ordre des siècles, c'est-à-dire exposition de la doctrine philosophique par le seul en qui sont toutes choses, Amsterdam, 1693, in-12.

6° *Quædam præmeditatæ et consideratæ cogitationes super quatuor priora capita libri primi Mosis* ; (Quelques réflexions bien méditées et approfondies sur les quatre premiers chapitres du livre 1er de Moïse), Amsterdam 1697, in-8°.

Cet article, extrait presque entièrement de celui qu'a publié M. Alphonse LEROY dans la *Nouvelle Biographie belge*, renvoie pour plus amples renseignements à FRANCK, *Dictionnaire de Philosophie*, aux Grands Dictionnaires biographiques, à la *Grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber*, v° ALEX. RODENBACH (Cf. ci-dessus). — Le *Dictionnaire Encyclopédique des Sciences Médicales* des docteurs DECHAMBRE ET LEREBOULLET (T. XII, p. 656), nous permet d'ajouter à ces indications l'ouvrage de M. BRÆCKX : *le baron François Mercure Van Helmont*, à Anvers, 1870, in-8°.

Enfin, notons que Fr. Mercure Van Helmont a été mentionné avec son père par Adelung dans son *Histoire de la folie humaine*, T. IV. (en allemand). Nous trouvons ce dernier renseignement dans la *Biographie et Bibliographie des Sciences exactes* de POGGENDORF, publiée en allemand à Leipzig, en 1863, T. I, col. 1060.

Cf. FELLER, t. VI, p. 232 ; MICHAUD, XIX, p. 82; HŒFER, XXIII, col. 864 : BRUNET, III, col. 91.



714. — Doctrina Hebræorum transcendentalis et metaphysica atque theologica (transl. ex Hebr. a Chr. Knorr ab Rosenroth. — Sulzbach, 1667 ; in-8°

Doctrine transcendantale, métaphysique et théologique des Hébreux, traduite de l'hébreu par Chr. Knorr de Rosenroth.]

C'est l'ouvrage connu sous le nom de *Kabbala denudata*. Kloss, n° 3885, ne signale pas cette édition de 1667 ; il enregistre seulement celle de 1677, que nous retrouverons plus loin, n° 759.

Nous trouvons dans Michaud (T. XXII, p. 72 et suiv.) une biographie fort bien faite et assez étendue de ce personnage, nous la complèterons avec d'autres matériaux.

Christian Knorr de Rosenroth naquit le 5 juillet 1631 à Alt Rauten, près de Liegnitz, en Silésie, où son père était pasteur. Après avoir terminé ses études aux Universités de Wittemberg et de Leipzig, il voyagea en Hollande, en France et en Angleterre. A Amsterdam, il se lia avec le Grand Rabbin Meier Stern, de Francfort-sur-Mein, et quelques savants anglais, qui l'engagèrent à étudier l'alchimie et les langues orientales, pour se préparer ainsi à l'étude approfondie de la Kabbale. Il devint ensuite conseiller intime et chancelier du comte palatin de Sulzbach, et épousa alors Sophie Paumgart de Holenstein. Il a composé par la suite un grand nombre de cantiques qu'il dédia à sa femme et à ses enfants, et dans lesquels il exprime sa tendance mystique. L'année même de son mariage, en 1667, l'empereur Léopold I[er], auquel il avait dédié, à l'occasion de son avènement, une œuvre intitulée *Conjugium Phœbi et Palladis*, qui est une allégorie chimique, le fit baron de l'Empire. Ce que nous venons de dire montre que Knorr avait des dispositions fort pieuses ; il lisait et méditait fréquemment l'Ecriture. Mais il ne sut pas se borner au sens naturel qui s'y trouve ; ainsi qu'on l'a vu, il se mit en état de l'interpréter et de l'approfondir au moyen de la Kabbale. Il en fut, selon J.-F. Buddæus, l'un des restaurateurs ; Morhof dit de lui qu'il était très versé dans la littérature et dans la philosophie, qu'il ne se borna pas à cultiver la sagesse pour régler sa conduite, mais qu'il la fit servir au bien général dans les conseils de son souverain. Il excellait aussi dans la jurisprudence, qu'il avait longtemps étudiée (Cf. Brucker, *Hist. de la Philosophie*, T. II, p. 921). A part quelques ennuis que lui valurent ses études kabbalistiques, et surtout les applications qu'il en faisait aux doctrines chrétiennes, sa vie semble s'être écoulée dans une certaine tranquillité, sans autres événements que la publication de ses ouvrages.

Il a écrit : 1° Une *Explication de l'Apocalypse* ; 2° Une *Histoire Evangélique* sans commencement et sans fin, *sine capite et calce*. Il y fait dialoguer un catéchumène kabbaliste qui propose des questions, d'après les quatre Evangiles, et un chrétien qui répond à ces questions ; 3° *Kabbala Denudata* seu Doctrina *Hebræorum transcendentalis et metaphysica atque theologica*, etc., 4 parties en 2 tomes, in-4°, Sulzbach, 1677. — 4° *Kabbalæ denudatæ tomus secundus, id est, Liber Sohar restitutus*. Francfort, 1683, in-4°. Cet ouvrage, qui forme ainsi 3 volumes in-4° a fait la grande réputation de Knorr. Il renferme à peu près tout ce qu'on peut dire sur la philosophie kabbalistique, dont l'auteur avait sondé les ténébreuses profondeurs, à l'exemple du docteur Henri Morus, et d'après les exhortations de Mercure Van Helmont. Il paraît que leur liaison fut très étroite. Knorr fit une Préface pour l'*Alphabet vraiment naturel* de Helmont, qui parut à Sulzbach en 1667, et ils composèrent ensemble une bonne traduction allemande de la *Consolation de la Philosophie*, de Boèce. Van Helmont traduisit en prose les passages en prose, et Knorr traduisit en vers allemands les pièces de vers qui accompagnent chaque chapitre ; l'œuvre de Knorr passe pour supérieure à celle de son ami. En revanche, Van Helmont rédigea la préface latine par laquelle la philosophie



hébraïque est recommandée à la protection et à la bienveillance du sérénissime prince, et il contribua par un tiers aux frais d'impression. L'ouvrage de Knorr est certainement curieux, mais il aurait été plus utile, si l'auteur avait élagué tout ce qui ne fait rien à son sujet, et surtout s'il n'avait pas cherché à accommoder les dogmes du Christianisme à la Kabbale, au contraire de Henri Morus qui a voulu concilier la Kabbale avec les mystères de la Religion Chrétienne.

La *Kabbala Denudata* fut bien accueillie des uns, violemment attaquée par les autres, et surtout par Laurent Odhélius, qui publia à Francfort, en 1691, un livre intitulé *Synagoga bifrons*. On accusa même Knorr de spinosisme, ou d'athéisme. Knorr ne chercha point à se défendre ; il était fort de ses bonnes intentions.

Quant à la forme de la *Kabbala Denudata*, nous n'hésitons point à dire que c'est un amas confus de matériaux sur une science ridicule, plutôt qu'un ouvrage systématique, et en cela nous ne serons point démentis par le petit nombre de ceux qui l'auront lue. Nous avons du reste pour garants de cette opinion Brucker, qui en parle assez longuement, et Buddæus, qui toutefois borne son analyse à la reproduction des tables et préfaces. (Brucker, *Introductio ad historiam philosophiæ Hebræorum*, Ed. de 1702, pp. 232-245). De Bure a minutieusement décrit cet ouvrage qui est très rare, et surtout le troisième volume, auquel il manque ordinairement une pièce intitulée : *Adumbratio Kabbalæ Christianæ*. De Bure s'imagine que la rareté de cette pièce tient à ce qu'elle aurait été supprimée, comme contenant un système dangereux pour le Christianisme. Mais il est plus probable que cette partie, imprimée après coup, avec une pagination spéciale, et pouvant être facilement détachée, a dû manquer dans le plus grand nombre des exemplaires.

L'*Adumbratio* est un dialogue entre un kabbaliste qui se propose de trouver une hypothèse par laquelle il puisse mieux comprendre la doctrine chrétienne, ou mieux accoutumer les chrétiens aux expressions énigmatiques des Cabbalistes, et un philosophe chrétien, qui a pour but non seulement de relever l'infinie bonté de Dieu pour les hommes, mais encore de leur faire connaître la personne et les actions du Messie, afin de porter les hommes à l'imiter, et à rendre un culte pur au vrai Dieu. L'*Adumbratio* contient 12 chapitres en 60 pages. On lit au verso du premier feuillet le quatrain suivant :

Quæro, non pono, nihil hic determino dictans ;
Conjicio, conor, confero, tento, rogo,
Juddeos capto ; meliori tramite ductor
Si fueris, cedo ; quæritur una salus.

5° Tentzelius et le Catalogue d'Uffenbach parlent d'un traité intitulé *Messias purus*, dans lequel Rosenroth explique par les écrivains cabbalistiques, l'histoire de Jésus-Christ, depuis sa conception jusqu'à son baptême. C'est vraisemblablement l'ouvrage qui a fait croire à Buddæus que, par la Cabbale, on peut éclaircir tout le Nouveau Testament, et surtout l'Apocalypse, que l'Oraison Dominicale dérive des Dix *Séphiroth*, etc. 6° *le Nouvel Hélicon avec les Neuf Muses* ou *Cantiques spirituels*, Nuremberg, 1684 et 1694, in-12 ; 8° *De Antiquis Romanorum numismatibus consecrationem illustrantibus*. On connaît encore de Rosenroth une traduction de l'Anglais en allemand de l'*Harmonie Evangélique*, Francfort-sur-Mein, 1672, in-8°. Halle, 1700 ; une traduction, aussi de l'anglais de la *Pseudodoxia epidemica*, Nuremberg, 1680, in-4°. Enfin, on trouve, dans un recueil de pièces diverses, anciennes et nouvelles (*Fortgesetzt Sammlung von alteren und neueren Stucken*, 1738, pp. 413-423), une longue lettre de Rosenroth à sa fille pour la ramener à la religion protestante qu'elle avait abandonnée, malgré lui, pour épouser un seigneur catholique. Chr. Theoph. Unger, son parent et son ami, a fait son Eloge historique dans les *Nouvelles littéraires latines* qui forment le supplément des *Acta Eruditorum*, de l'année 1718.



— La *Jewish Encyclopedia*, parue à New-York de 1901 à 1905, consacre un court article à Knorr de Rosenroth (T. X, p. 477). Nous apprenons par elle que Knorr croyait trouver dans la Cabbale des preuves de la vérité du christianisme, que l'Adam Kadmon des Kabbalistes était Jésus-Christ ; il identifiait les trois *Sephirot* supérieurs avec les trois personnes de la Trinité. Il se proposait de faire une traduction du *Zohar* et des *Tikkunim* : il publia comme études préliminaires les deux premiers volumes de sa *Kabbala denudata sive Doctrina Hebræorum transcendentalis metaphysica atque Theologica*, Sulzbach, 1677-1678. On y trouve une nomenclature cabalistique, le *Idra Rabbah*, le *Idra-Zuta* et le *Sifra di Zeni-uta*, essais cabalistiques de Nephtali Herz et de Jacob Elhanan. Rosenroth publia deux autres volumes sous le titre de *Kabbala denudata*, Francfort-sur-Mein, 1684, contenant le *Shaar-ha-Shamayim* d'Isaac de Luria. L'auteur de cet article renvoie à Wolf, *Bibliotheca hebraica*, T. III, p. 979, — Furst, *Bibliotheca Judaica*, — Graetz, *Geschichte der Juden* (Histoire des Juifs, en allemand), T. X, p. 267.

L'Allegemeine Deutsche Biographie (Biographie générale allemande), parue à Leipzig sous les auspices de l'Académie Royale de Dresde, ne parle guère du rôle de Knorr von Rosenroth comme cabbaliste, mais nous y trouvons ce détail curieux : Knorr mourut le 4 mai 1689 à l'heure qu'il avait prédite. Elle nous renvoie en outre à des auteurs qui peuvent nous renseigner sur la valeur de Knorr von Rosenroth, comme hymnographe : Wetzel, *Hymnopœographia*, T. II, p. 43 ; du même : *Analecta hymnica*, T. II, pp. 444 et à Horner, qui a publié en 1775 sans y mettre son nom un ouvrage intitulé : *Nachrichten von Liederdichtern des Augsburgischen Gesangbuches.* (Information sur les auteurs du Livre de Cantiques (de la Confession) d'Augsbourg.

Reprenons nos deux volumes dont le premier a pour titre :

Kabbala denudata, seu Doctrina Hebræorum transcendentalis et metaphysica atque theologica, Opus antiquissimæ Philosophiæ Barbaricæ variis speciminibus refertissimum, in quo ante ipsam Libri difficillimi atque in Literatura Hebraica summi. Commentarii nempe in Pentateuchum, et quasi totam Scripturam V. T. Cabbalistici, cui nomen Sohar, tam Veteris, quam recentis, ejusque Tikkunim seu Supplementorum tam veterum, quam recentiorum præmittitur Apparatus, cujus pars primia continet Locos communes Cabbalisticos, secundum ordinem alphabeticum concinnatos, qui Lexici Cabbalistici instar esse possunt : Opusculum in quo continentur :

I. Clavis ad Kabbalam antiquam : i. e. Explicatio et ad debitas classes sephiristicas facta distributio omnium nominum et cognominum divinorum et Libro Pardes.

II. Liber Schaare Orah, seu Portæ Lucis ordine alphabetico propositus, maximæ inter Hebræos autoritatis.

III. Kabbala rencentior, seu hypothesis famigeratissimi illius Cabbalistæ R. Jizchak Lorja Germani ex Manuscripto latinitate donata.

IV. Index plurimarum materiarum Cabbalisticarum in ipso Libro Sohar propositarum.

V. Compendium Libri Cabbalistico-Chymici, Æsch-Mezareph dicti, de Lapide Philosophico, etc.

Pars secunda vero constat e tractatibus variis, tam didacticis quam polemicis, post illius titulum enumeratio. (Nous donnons plus loin cette liste). Partium auteur seq. tituli suis tomis præmittentur : adjectusque est Index Latinus, et Locorum Scripturæ, insolita et rariore explicatione notabilium.

Scriptum omnibus Philologis, Theologis omnium Religionum atque Philochymicis quam utilissimum.

Solisbaci, Typis Abraham Lichtenthaleri, 1677, in-4°, avec frontispice gravé.



Deux parties en un volume in-4°, 1re partie, un anagramme en 4 vers latins où est indiqué, non point le contenu, mais l'esprit de l'ouvrage ; — Une préface au lecteur studieux des choses qui regardent le judaïsme, la chimie et la philosophie. — Un Index latin des matières traitées dans la pemière partie, ff. 6. — Un Index des passages de l'Ecriture qui sont cités au cours de l'ouvrage, — puis les divers ouvrages énumérés dans le titre, pp. 1. 740.

La 2e partie, qui est un commentaire sur le Sohar se compose des ouvrages suivants :

1° Excerpta ex Epistola quadam Compilatoris, de utilitate versionis Libri Sohar, p. 3-5.

2° Tabulæ duæ Synopticæ Cabbalisticæ, quarum altera est Clavis Sublimioris Kabbalæ.

3° Adtius tentatus rationem reddendi Nominum et ordinis decem Sephirotarum in duahus tabulis Cabbalisticis ex Scriptura, Platonismo, rationeque libera D. Henrici Mori Cantabrigiensis.

4° Tractatus I. Libri *Druschim*, seu introductio metaphysica ad Kabbalam autore R. Jizchak Lorja.

5° Quæstiones et Considerationes in Tract. I Libri Druschim D. Henrici Mori Cantabrigiensis.

6° Ad Considerationes et Quæstiones in Tractatum I. Libri Druschim R. Jisaaci Lorjensis Amica Responsio ad D. Henricum Morum, cum Epistolis huc pertinentibus ;

7° Tractatus de Anima, autore R. Moscheh Korduero (Cordovero).

8° Theses Cabbalisticæ, quod est compendium Libri Emek ham Melech.

9° Ulterior disquisitio de rebus in Amica Responsione contentis D. Henrici Mori.

10° Visionis Ezechielis seu Mercavæ Expositio ejusdem.

11° Fundamenta Philosophiæ seu Cabbalæ Æto-pædomeliseæ Ejusdem.

Le second volume, dont la publication est de beaucoup postérieure à la date du précédent, a pour titre :

Kabbalæ denudata Tomus secundus, id est *Liber* Sohar *restitutus*, cujus contenta pagina versa monstrabit. Opus omnibus genuinæ antiquitatis et sublimiorum Hebraicæ gentis dogmatum indagatoribus, nec non Hebraicæ et Chaldaicæ linguæ, et in specie idiomatis Terræ Israeliticæ, tempore Christi et Apostolorum usitati. Studiosis, aliusque curiosis utilissimum, et vere Kabbalisticum, cui adjecta *Adumbratio Cabbalæ Christianæ ad captum Judæorum*. Francofurti, Sumptibus Joannis Davidis Zunneri, Typis Balthasar ; Christoph. Wustii sen. 1684, in-4°, préface au lecteur et 598 pp. sans *l'Adumbratio.*

Voici maintenant la liste des opuscules qui composent le second ouvrage.

Parte prima continetur :

I. *Sypnosis dogmatum vulgatiorum totuis Libri Sohar sub certos titulos digesta*, cum adjectis parallelismis novi Testamenti in usum concionatorum ; quæ est versio libri Mareh Cohen, cujus autor fuit R. Jisaschar F. Naphtali sacerdos ; II. Introductio in dogmata profundiora ejusdem libri ; quæ est versio partis cujusdam libri Emeckhammeleck, cujus autor fuit R. Naphtali Hirtz F. Jacobi Elchanan.

Parte secunda :

I. *Siphra de Zeniutha, seu Liber Mysterii*, pars fundamentalis totius Libri Sohar.

II. *Idra Rabba, seu Synodus magna*, pars alia libri Sohar, quæ prioris quasi commentarius est.

III. *Idra Suta, seu Synodus minor*, pars itidem nobilissima Libri Sohar, quæ est Supplementum præcedentis. (Et hi omnes contextu originario ; qui in gratiam ty-



ronum punctatus, et in Sectiones et paragraphos dissectus exhibetur, una cum versione).

IV. *Commentarius in librum Zeniutha specialis*, e manuscripto A. R. Chajim Vital (leg. Hayyim Vital) juxta tradita R. Jischak Loriensis Germani edito, latinitate donatus.

V. *Commentarius generalis* in tres illas partes Libri Sohar e Scriptis R. Naphtali Hirtz, collectus et translatus.

VI. *Tres Tractatus initiales* Libri Sohar, qui in editione Mantuana referentur ad præfationem, cum textio originario, pro majori exercitio tyronum, non punctals, sed cum versione tamen, et Commentariis, allegatis ubique foliis utriusque éditionis libri Sohar, tam majoris seu Cremonensis, quam minoris seu Mantuanæ.

Parte tertia, quæ est *Pneumatica Kabbalistica, seu Doctrina Hebræorum de Spiritibus, nempe Angelis bonis et malis ; item de anima et varus ejus statibus*. I. Tractatus, excerptus et translatus e scripto Beth Elohim, cujus Autor R. Abraham Cohen Irira Lusitanus. — II. Tractatus de Revolutionibus animarum, translatus et Manucripto quodam Loriensis rarissino et magnæ inter Judeos autoritatis. Additis per Fractatus omnes de quibus prolixius agitur in Præfatione. Locis Biblicis, qui in textibus originariis non adjecti sunt.

On remarquera deux particularités dans les indications qui précèdent, d'abord que nulle part on ne trouve l'indication précise et formelle que Knorr de Rosenroth ou Van Helmont le fils aient eu quelque part à la composition des deux ouvrages ; ce n'est point d'ailleurs une raison pour en contester la paternité à Knorr, ni pour méconnaitre la part de collaboration de Van Helmont. Ces deux auteurs ne se sont point nommés, mais ils ne se sont point cachés. Ensuite, les indications ci-dessus données d'après les exemplaires eux-mêmes ne correspondent pas sur tous les points à celles qui ont été données dans la *Biographie Michaud*. Ainsi nous ne trouvons point la préface qui aurait été rédigée par Mercure Van Helmont pour recommander la philosophie hébraïque au Sérénissime Prince, protecteur de Knorr Von Rosenroth, non plus que la mention d'une impression de l'ouvrage faite à ses frais.

La préface de la *Cabbala Denudata* de 1677 est très courte, et se borne à un exposé succinct de l'œuvre entreprise.

Au contraire, celle dont est précédée la traduction du Zohar est fort longue et des plus intéressantes, surtout dans la partie où l'auteur explique les motifs qui l'ont décidé à accomplir une tâche aussi développée et aussi épineuse. Ces motifs énumérés en bon ordre sont au nombre de vingt-quatre. 1° Les Chrétiens doivent souffrir les Juifs parmi eux ; 2° Les magistrats chrétiens doivent supporter le peuple juif ; 3° Il n'est commandé nulle part dans le Nouveau-Testament, de ne point recevoir les Juifs, et de les chasser d'entre nous ; 4° L'Ancien Testament ne le prescrit pas davantage ; 5° Et même l'Ancien Testament prescrivait aux Israélites de tolérer parmi eux, et dans leur propre pays des étrangers, même d'une religion différente ; 6° La raison suivante est tirée des traités et contrats que des hommes pieux de l'Ancienne Alliance ont conclu avec des non-circoncis, comme Isaac avec Abimelech, Salomon avec Hiram : 7° Les chrétiens primitifs continuèrent quelque temps à fréquenter le temple de Jérusalem et à pratiquer des rites Juifs ; 8° Les Juifs, selon Saint Paul, ont un grand zèle envers Dieu ; quoique ce zèle ne soit pas selon la science ; 9° Il est prédit que les Juifs du monde entier se convertiront un jour, bien qu'il soit prédit que l'Evangile ne sera pas prêché dans le monde entier ; 10° Les Juifs sont, de tous les hommes et peuples, ceux dont la conversion est la plus désirable ; il faut donc y travailler avec toute l'ardeur possible ; 11° Les Juifs ayant été les premiers favorisés de la lumière divine par l'ancienne Alliance, doivent être ainsi, de tous les peuples non convertis, les premiers favorisés par la lumière de la nouvelle Alliance ; 12° Dieu ayant



appelé à lui, d'entre les nations, la famille d'Abraham, c'est-à-dire la racine, les Juifs, qui sont et seront les derniers rameaux de l'arbre, devront être appelés à leur tour; 13° Il est prescrit de greffer l'olivier sauvage sur l'olivier cultivé. Le Juif est cet olivier sauvage qui ne doit point être rejeté, mais greffé sur l'arbre fécond, qui est le Christianisme; 14° La tolérance envers les Juifs a été la pratique de la Primitive Eglise, bien qu'elle ait été persécutée très cruellement, soit par eux, soit à leur instigation; 15° La parole divine et les exemples des saints nous prescrivent de faire aux autres ce que nous désirons qu'on nous fasse; 16° Le droit civil ordinaire ne nous prescrit point de chasser les Juifs, et reconnaît même à ceux-ci certains droits; 17° Un autre argument est tiré du Droit canonique, qui leur reconnaît la faculté de célébrer leurs fêtes; 18° Les Juifs sont citoyens romains, c'est-à-dire sujets immédiats du Saint-Empire Romain Germanique : des décrets de la Chambre Impériale les ont rétablis dans leurs droits, contre les autorités des villes qui voulaient les chasser; 19° Les théologiens de toutes les religions sont d'accord sur le devoir de tolérer les Juifs; 20° La pratique de la tolérance est entrée dans les mœurs de tous les magistrats de la chrétienté. Le Pontife Romain en donne l'exemple; 21° L'argument suivant est tiré des absurdités et des inconvénients qui résulteraient de la proscription et de l'expulsion des Juifs. Si on les chasse, de qui recevront-ils les enseignements du Christianisme? Sera-ce des Turcs et des Païens? Le 22e argument est tiré de l'utilité des Juifs : en effet leur présence parmi nous est un exemple vivant et permanent de la justice divine, et de sa rigueur; exemple qui nous empêchera de commettre les mêmes fautes. Le 23e argument est tiré des avantages qu'il y a pour un Etat à garder les Juifs, d'abord un surcroît de population, ensuite un surcroît d'émulation entre les artisans des grandes villes. Ces avantages d'un ordre tout matériel sont exposés avec la naïveté et les illusions d'un théologien qui s'improvise économiste. Le 24e argument est fondé sur la prédiction des Ecritures, qu'un jour la conversion des Juifs sera complète.

On voit par là que les Kabbalistes chrétiens croyaient pouvoir tirer de la Kabbale des arguments d'apologétique chrétienne, et de tolérance sociale à l'égard des Juifs, mais qu'ils employaient un moyen bien peu efficace. D'abord, les Juifs se sont énergiquement refusés à laisser leur Cabbale devenir une œuvre chrétienne; ensuite, imposer aux chrétiens, même les plus érudits, des études telles que celle que nécessite la Cabbale, c'était leur faire perdre un temps précieux en vue d'un résultat dérisoire.

La Kabbale n'a pas perdu tous ses fidèles. Outre les savants qui se sont occupés d'elle au point de vue historique, et qui la considèrent en somme comme une chose du passé, il y a, paraît-il, en Italie, quelques cabbalistes isolés. En France, même, il a paru depuis l'ouvrage de Franck, aujourd'hui dépassé de beaucoup, une traduction complète du Zohar, dont voici le titre complet :

Sepher Ha-Zohar (le Livre de la Splendeur) *Doctrine Esotérique des Israélites, traduit pour la première fois sur le texte chaldaïque et accompagné de notes, par Jean de* Pauly, œuvre posthume, entièrement revue, corrigée et complétée par les soins de Emile Lafuma-Giraux. Paris, 6 vol. in-8°, 1906-1911.

Malheureusement, ce travail n'est point précédé d'une étude préliminaire qui en eût facilité l'intelligence, et eût indiqué les phases et les formes de la Kabbale.

Nous ne devons point passer sous silence un recueil d'ouvrages et opuscules dits cabbalistiques, intitulé : *Artis Cabalisticæ Hoc est Reconditæ Theologiæ et Philosophiæ, Scriptorum*, Tomus I, *in quo præter Pauli Ricii theologicos et philosophicos libros sunt Latini pæne omnes et Hebræi nonnulli præstantissimi Scriptores, qui artem commentariis suis illustrarunt. Opus omnibus Theologis, et occultæ abstrusæque philosophiæ studiosis pernecessarium : et hactenus a clarissimis multis viris magno desiderio expectatum.— Ex D. Joannis Pistorii, Nidani, Med. Doct. et Marchoinum Badensium consiliarii Bibliotheca. Cum Gratia et privilegio Cæsareæ Majestatis, Basileæ, per Sebas-*



Quis ut Deus?
TOME V

Dieu premier servi
N° 5

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 5 — 5 SEPTEMBRE 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . **20** fr. par an.
Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **2** fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

LIVRAISON DU 5 SEPTEMBRE 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaitre ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(*Suite*)

CHAPITRE IV

Le Choc de l'Entrée et le Choc de l'Illumination

Notre étude nous a peu à peu, dans les chapitres précédents, entraîné loin des notions incomplètes que nous avions au début sur la Maçonnerie américaine, entre autres de celles qui nous faisaient croire qu'elle était une simple affaire sociale, une institution charitable fondée pour le soulagement de la veuve et de l'orphelin; qu'elle était enfin la providence des frères âgés et pauvres. On nous en avait parlé comme d'une science et d'une philosophie. Nous avons étudié ses méthodes et ses procédés. On nous a même exposé son but : « c'est un système de morale ».

Entrant donc sous les portiques de la Maçonnerie dont nous voulons pénétrer la doctrine et la philosophie, nous ouvrons le *Masonic Ritualist* du Dr. Mackey, à la première partie de la Leçon faite à l'Apprenti enrôlé — qui est en somme la première instruction donnée au novice en Maçonnerie ; nous y trouvons le « Choc de l'Entrée ». On comprendra la raison d'être de cette rubrique en lisant ce passage que nous avons copié. Pour être plus complet, nous commençons notre citation dès le début de la Leçon.

« La première section de la Leçon de l'Apprenti enrôlé, dit le Dr.



Mackey, consiste surtout dans la récapitulation des cérémonies de l'initiation. Mais, à cause de cela même, il importe que chaque Maçon en ait connaissance afin qu'il puisse plus largement concourir à l'accomplissement correct du rite du grade conféré. On y trouve donc en guise d'introduction quelques principes généraux, qui nous autorisent à examiner les droits d'autrui à nos privilèges tout en prouvant les nôtres à la situation que nous occupons[1] ».

« Il est naturellement impossible, dans un livre d'instruction, continue-t-il, de donner une explication complète des cérémonies et des symboles variés que l'on emploie pour inculquer les vérités morales et religieuses; mais une allusion faite, même en termes généraux, à celles qui sont les plus importantes, en suivant l'ordre dans lequel elles se présentent, suffira pour porter le Maçon contemplatif à examiner plus attentivement leur signification ».

Nos yeux parcouraient superficiellement ce passage lorsqu'un mot arrêta notre regard : *religieuses* — que veut dire le Dr. Mackey quand il parle de vérités morales et *religieuses* ? Quels rapports y a-t-il entre la Maçonnerie et la religion ? La Maçonnerie ne proclame-t-elle pas, dans les termes les plus clairs, qu'elle ne s'ingère dans la religion de personne ?

« La Maçonnerie n'est pas une religion, dit le F.·. Pike[2]. Celui qui en fait une croyance religieuse, la fausse et la dénature. Le Brahmaniste, le Juif, le Mahométan, le Catholique, le Protestant, qui pratiquent chacun sa propre religion déterminée par les lois, le temps, le climat, devront la conserver, et ne peuvent pas avoir deux religions ; car les lois sociales et sacrées adaptées aux us et coutumes et aux préjugés de certains pays, sont œuvres d'hommes ». Halte-là, F.·. Pike ; votre plume court trop vite. Voudriez-vous soutenir, par exemple, que le catholicisme est le simple produit du climat? Nous croyions que les fidèles de cette Eglise se trouvaient sous toutes les latitudes. Soutiendriez-vous, comme vos mots l'expriment clairement, que le Catholicisme est uniquement l'œuvre des hommes? Une institution humaine, « adaptée aux us et coutumes et aux préjugés de certains pays » ? Nous regrettons cette digression, car nous ne songions qu'à l'idée émise par vous, que la Maçonnerie n'est pas une religion? Le paragraphe suivant va nous répondre.

« Mais la Maçonnerie enseigne et a conservé dans toute leur pureté les principes fondamentaux de la vieille foi primitive, qui sont les bases sur lesquelles s'appuie toute religion. Toutes les religions qui ont existé jusqu'ici ont eu un fonds de vérité ; et toutes l'ont recon-

1. *Masonic Ritualist*, p. 22.
2. *Morals and Dogma*, p. 161.



vert d'erreurs. Les vérités primitives enseignées par le Rédempteur furent plus rapidement corrompues, mélangées et alliées à des fictions que lorsqu'elles furent enseignées aux premiers hommes ». Ainsi, voilà quelle est votre doctrine. Toutes les religions, sans exception, sont de simples corruptions de vérités primitives. Le Christ il est vrai, a enseigné ces vérités dans leur pureté ; mais ses disciples hélas ! n'ont pas suivi son exemple. Ils ont corrompu, dans un laps de temps très court, la sainteté de son enseignement, et c'est ce faux Christianisme qui est actuellement en cours parmi nous sous les noms de Catholicisme, Méthodisme, Episcopalianisme, etc., etc. Et telle est la théorie à laquelle vous demandez à un Catholique d'adhérer ! Mais ignorez-vous que c'est tout nettement l'apostasie que vous réclamez ? Comment pourrait-on être Catholique au fond du cœur et professer votre doctrine ? Comment un Catholique pourrait-il révérer, aimer une Eglise et lui obéir, alors qu'elle serait en même temps, pour lui, un tissu d'erreurs ? Mais nous vous entendons enfin.

Selon vous, une religion est l'œuvre des hommes. C'est un amas de corruptions et d'erreurs religieuses surajoutées aux vérités fondamentales qu'elles modifient ; ces corruptions, différentes quant à la forme, s'adaptent « aux us et coutumes et aux préjugés de certains pays », et sont « déterminées par les lois [civiles], par le temps et par le climat », et « s'appellent le Brahmanisme, le Judaïsme, le Mahométisme, le Catholicisme, le Protestantisme. Voilà des religions. Voilà des croyances religieuses. Mais la Maçonnerie qui ne contient pas de corruptions surajoutées, la Maçonnerie, sur laquelle les hommes n'ont rien superposé, la Maçonnerie, n'est ni une religion, ni une croyance religieuse. Elle est certainement religieuse, car elle contient les vérités religieuses fondamentales dans toute leur pureté et leur intégrité ; mais elle peut, en toute sécurité, proclamer audacieusement qu' « elle n'est pas une religion, » puisqu'elle ne s'identifie avec les corruptions d'aucune.

Mais n'allons pas plus avant, pour le moment, dans l'examen de cette théorie : heureux que nos lecteurs soient maintenant plus à même de juger quelle sorte de Catholique, de Méthodiste, de Juif ou de Brahmaniste, doit être celui qui admet que la forme caractéristique de sa religion, en tant que religion particulière, n'est qu'un tissu d'erreurs, superposées à la révélation primitive par les machinations des hommes. Hâtons-nous de retourner à la Leçon de l'Apprenti enrôlé, après avoir appris, par une expérience instructive, comment la Maçonnerie, au moment même où elle feint de protester qu'elle ne s'occupe pas de questions religieuses, affirme, dans les termes les



plus forts, qu'elle le fait. « La Maçonnerie enseigne et a conservé dans toute leur pureté les principes fondamentaux de la vieille foi primitive, qui sont les bases sur lesquelles s'appuie toute religion ». D'où il appert que la Franc-Maçonnerie n'est pas une simple institution sociale ou charitable, mais qu'elle est une science, une philosophie, un système de morale — et on nous invite à la révérer comme enseignant seule la vérité religieuse, sans déformation. Continuons donc notre citation du *Masonic Ritualist*. Nous sommes préparés au « Choc de l'Entrée ».

« Dans la science symbolique de la Maçonnerie, écrit le Dr. Mackey, la Loge est souvent représentée comme un symbole de vie. En pareil cas, le travail de la Loge devient le symbole du travail de la vie avec ses devoirs, ses épreuves et ses tentations ; et le Maçon est le type de l'ouvrier et de l'acteur dans cette vie. La Loge est donc, au moment où paraît l'Apprenti enrôlé, un symbole du monde, et l'initiation est l'emblème de la nouvelle vie dans laquelle le candidat est sur le point de s'engager[1] ».

Donc, dans le symbolisme maçonnique, la Loge représente la vie humaine — la véritable vie humaine — le modèle de vie humaine que l'humanité devrait vivre. Ce n'est pas la vie que l'on mène hors de son enceinte, et qu'elle appelle la vie « du monde profane », mais la vie qu'elle lui enseignera — la vie maçonnique —. D'après cette idée, il s'ensuit que le travail de la Loge n'est qu'un terme figuré pour signifier le travail de la vie maçonnique, l'œuvre de la vie des Maçons suivant les principes maçonniques. Par conséquent, l'initiation, ou l'entrée dans une Loge, est l'entrée du candidat dans la vie maçonnique, l'acquisition de principes maçonniques pour guider sa vie – et telle est, dit notre auteur, la nouvelle vie dans laquelle il est sur le point d'entrer. Ceci une fois compris, continuons.

« Le voilà debout, en dehors de nos portiques, dit la Leçon, sur le seuil de cette nouvelle vie maçonnique, dans l'obscurité, l'infirmité et l'ignorance. Après s'être égaré parmi les erreurs et s'être plongé dans les corruptions du monde profane du dehors, il vient frapper à nos portes, à la recherche de la nouvelle naissance et demandant qu'on enlève le voile qui cache la vérité divine à ses yeux de non-initié[2] ».

Arrêtons-nous ici pour reprendre haleine et pour demander : « Mais, cher Docteur, ou plutôt, ô Maçonnerie, car c'est la Leçon officielle qui parle ici, où nous conduis-tu avec tant de précipita-

1. *Masonic Ritualist*, pp. 22-23.
2. *Masonic Ritualist*, p. 22.



tion ? De quelle obscurité parles-tu ? De quelle infirmité ? De quelle ignorance ? Dans quelles erreurs nous sommes-nous égarés ? Dans quelles corruptions nous sommes-nous plongés ? Nous ne sommes pas venus ici à la recherche d'une nouvelle naissance, mais pour nous joindre à une catégorie de compagnons sociables, pour nous avancer dans les affaires, pour servir nos aspirations politiques, pour assurer l'existence à nos femmes et à nos enfants, si la mort venait tout à coup nous surprendre, pour avoir des amis dans le besoin, si le malheur fondait sur nous inopinément. Voilà quels étaient nos motifs et quels étaient les avantages qu'on nous proposait. Nous ne sommes pas à la recherche d'une nouvelle naissance, et nous sommes encore moins en quête de la vérité divine, lorsque nous dirigeons nos pas ici. Nous sommes catholiques. Notre religion nous vient de l'Eglise instituée par Jésus-Christ ; de cette Eglise qui peut faire remonter sa lignée ininterrompue jusqu'aux temps les plus reculés ; de celle qui reçut des divines lèvres du Christ le message du salut, nous acceptons et révérons à notre tour, la vérité ».

Voilà comment devra parler un Catholique consciencieux ; voilà également ce que devra dire, d'accord avec sa foi, en termes analogues, quiconque adhère sincèrement à une forme de religion quelle qu'elle soit. Si tous avaient été comme nous instruits par le F∴ Pike ; s'ils avaient accepté la théorie maçonnique, que toutes les formes de religion, toutes sans exception, sont les œuvres des hommes seuls ; qu'en tant que distinctes les unes des autres elles ne sont rien qu'un tissu d'erreurs surajoutées à la vérité religieuse primitive et pure ; s'ils savaient que seule la Maçonnerie a conservé intact ce précieux dépôt, ils ne recevraient pas un « choc ». Ils seraient arrivés les yeux ouverts. Mais combien pensez-vous, cher lecteur, qu'il y en ait pour qui les choses soient telles ? Il n'est pas étonnant que l'entrée soit appelée un « choc ». Avant de rechercher consciencieusement la vérité divine dans la Maçonnerie, il faut rigoureusement examiner sur quoi repose son droit à s'en déclarer la dépositaire et la seule dépositaire. De qui la Maçonnerie a-t-elle reçu un tel dépôt ? Quand ? Où ? Comment la Maçonnerie prouvera-t-elle que ce dépôt confié à sa tradition orale qui, étant exposée à « la trahison de la mémoire, à la faiblesse du jugement et à la fertilité de l'imagination », porte les hommes « à oublier, à diminuer, à augmenter » ce qui lui est confié ; comment la Maçonnerie prouvera-t-elle que ce dépôt n'a subi aucun changement ? La Maçonnerie n'est-elle pas l'œuvre des hommes ? Quelles sont ses lettres de créance divines ? Combien nombreuses sont les graves et tout importantes questions à régler au préalable, non seulement



par tout adepte consciencieux d'une des formes reconnues de la religion, mais par tout homme sincère, aussi indifférent que possible en matière religieuse qu'il puisse être, avant que d'accepter cette nouvelle naissance ; avant que de recevoir de la Maçonnerie sa soi-disant vérité divine ! Mais retournons à notre Leçon :

Et ici, continue-t-il, de même qu'à Moïse, près du Buisson ardent, le conseil solennel est donné : « Enlève la chaussure de tes pieds, car la terre sur laquelle tu marches est sacrée ; » et les préparatifs du cérémonial l'entourent, tous ayant un caractère significatif lui indiquant que quelque grand changement va s'opérer dans sa condition intellectuelle et morale. Il commence déjà à découvrir (nous remercions l'auteur de sa franchise) que le but de la Maçonnerie est de l'introduire dans des conceptions nouvelles de la vie et de ses devoirs. Il va, en effet, commencer à apprendre de nouvelles leçons dans une nouvelle école. Il va y avoir pour lui, non seulement un changement pour l'avenir, mais encore la mort du passé ; car l'initiation est, pour ainsi dire, une mort au monde et une résurrection à une vie nouvelle.

Evidemment, si la Maçonnerie est ce qu'elle déclare être, sa Loge est une terre sacrée. Mais la Maçonnerie est-elle ce qu'elle dit être ? Voilà la question des questions, et celle que doit étudier sérieusement et consciencieusement tout homme qui a quelque souci de son âme, avant de consentir à « la mort complète du passé » pour pouvoir participer au grand changement intellectuel et moral promis par la Maçonnerie. En vérité, si la Maçonnerie seule propose à notre race une religion pure et sans tache ; si toute forme de religion définie n'est qu'erreur et corruption d'une foi primitive ; si tout ce qui a été ajouté à ce que la Maçonnerie expose comme étant la vérité religieuse fondamentale, est l'œuvre des hommes, que l'on fait passer pour œuvre divine aux yeux d'une génération crédule, nous comprendrons facilement cette extinction et cette mort. *Si ?* Mais quel redoutable *si*. Et si la Maçonnerie est ce qu'elle se définit elle-même ; « un système de morale », cette extinction totale, cette mort regardera-t-elle aussi ma nature morale ? La Maçonnerie doit m'introduire « dans des conceptions nouvelles de la vie et de ses devoirs » ; on doit me présenter ses leçons « dans une nouvelle école » ; il faut qu'il y ait « mort au monde », et le monde, en langue maçonnique, est tout ce qui n'est pas la Maçonnerie. Rien d'étonnant à ce que le candidat, pour peu qu'il se rende compte de ce que l'on exige de lui, reçoive un « choc ».

« Il commence à découvrir » dit le *Ritualist*. Donc il ne savait rien auparavant. Donc, ignorant la demande qu'on allait lui faire, il jura solennellement qu'il ne révélerait jamais ce qui allait lui être



manifesté, et qu'il « se conformerait avec empressement aux anciens us et coutumes de la fraternité »[1].

Voilà pourquoi la honte, le respect humain, et ce qu'il considère comme l'honneur de sa parole l'empêcheront de se retirer, même si sa conscience le lui commandait

« Tout candidat, devra faire avant sa réception, dit notre auteur, les déclarations suivantes au *Senior Deacon* (Premier Diacre) en présence des *Stewards* (Intendants) dans une chambre contiguë à la Loge :

« — Déclarez-vous, sincèrement, sur votre honneur que, sans y avoir été porté par des sollicitations intempestives de vos amis et sans avoir été influencé par des motifs mercenaires, vous vous posez librement et volontairement comme candidat aux Mystères de la Maçonnerie ?

« — Je le déclare.

« — Déclarez-vous sincèrement, sur votre honneur, que vous êtes poussé à solliciter les privilèges de la Maçonnerie par l'opinion favorable que vous concevez de l'Institution, et par un désir d'acquérir la science ?

« — Je le déclare.

« — Déclarez-vous sincèrement, sur votre honneur, que vous vous conformerez de plein gré à tous les anciens us et coutumes de la fraternité ?

« — Je le déclare[2] ».

Ayant ainsi déclaré sur son honneur que « librement » et de son propre mouvement, il s'offrait à la Maçonnerie, « poussé par l'opinion favorable... qu'il a de l'Institution et un désir d'acquérir la science » ; ayant promis « qu'il se conformera de son plein gré aux anciens us et coutumes établis » ; — quelle protestation peut-il faire à tout ce qu'on pourrait lui demander? Il est venu librement chercher la science. On lui communique la science, la science maçonnique. Celle-ci va contre ses notions premières — elle choque sa nature morale. Il aurait dû s'y attendre. Etant venu à la Maçonnerie pour y chercher la science maçonnique, il devait supposer que cette science et les principes propres à la Maçonnerie, n'étaient ni la science ni les principes qu'il possédait déjà. S'il est venu à la Maçonnerie pour y trouver une doctrine non maçonnique, il est un sot.

Mais sa conscience s'alarme ? Qu'y peut-on ? Les vieilles erreurs

1. *Masonic Ritualist*, p. 22.
2. *Masonic Ritualist*, pp. 21-22.



ont peine à mourir, nous le savons ; si ses principes lui suffisaient, pourquoi est-il venu à la Maçonnerie ? Il ne peut invoquer l'importunité des amis — car il a déclaré, sur son honneur, en présence de trois témoins, qu'il ne s'est pas rendu aux « sollicitations intempestives d'amis » ; il ne peut davantage exprimer des craintes sur ce que la Maçonnerie exigera de lui, car n'a-t-il pas déclaré solennellement qu'il vient avec « une opinion favorable de l'Institution » et « un désir d'acquérir la Science » ? Pieds et poings liés par sa parole d'honneur, pour ne rien dire du serment de secret que nous ne mentionnons pas ici, il est obligé d'aller de l'avant. Il est venu à la Maçonnerie librement ; il a librement consenti à subir ses conditions pourvu qu'elle l'instruise ; la Maçonnerie l'a pris au mot, et il subit la logique de sa situation. Mais retournons à notre Leçon.

« Et de là vient, dit le *Ritualist*, que, chez les Grecs, le même mot signifiait à la fois *mourir* et *être initié*. Mais, pour celui qui croit à l'immortalité, la mort n'est qu'une nouvelle naissance. Or, cette nouvelle naissance devrait être accompagnée de quelque cérémonie pour indiquer symboliquement et pour imprimer dans l'esprit cette rupture des anciens liens et la formation des liens nouveaux. D'où il ressort que l'impression de cette idée est faite par le symbolisme du « choc à l'entrée ». Le monde disparaît — les chaînes de l'erreur et de l'ignorance qui avaient jusqu'ici tenu le candidat dans une captivité morale et intellectuelle vont être brisées — les portes du Temple ont été largement ouvertes et la Maçonnerie est apparue au néophyte dans toute la gloire de sa forme et de sa beauté, pour ne lui être révélée cependant que lorsque la nouvelle naissance serait complètement effectuée. Ce moment solennel passera-t-il inaperçu? Ce grand événement — le premier de la vie maçonnique de l'aspirant — n'aura-t-il aucun retentissement perceptible ? La première entrée dans la Loge — la naissance dans la Maçonnerie, comme on l'a appelée avec raison — ne serait-elle pas symbolisée par quelque signe extérieur ? Le symbolisme de notre science, toujours prêt en toute occasion, avec ses beaux enseignements, sera-t-il en cette seule circonstance muet et insignifiant ? Ou plutôt, les Fils de la Lumière qui sont témoins de cette scène impressionnante ne feront-ils pas, comme les enfants de Korah qui, lorsque cessa la captivité de Babylone et lorsqu'ils entrèrent de nouveau dans le Temple, s'écrièrent dans un enthousiaste élan de joie reconnaissante : « O peuples, applaudissez tous ; criez vers Dieu avec la voix du triomphe ? ».

« Le Choc de l'Entrée, conclut cette section de la Leçon, est donc, « pour le candidat, le symbole de la rupture des liens qui l'atta-



chaient au monde, et son introduction dans la vie de la Maçonnerie. *C'est le symbole des agonies de la première mort et des angoisses de la nouvelle naissance*[1] ».

Etre initié à la Maçonnerie est donc mourir à ce qui n'est pas maçonnique; car « être initié », c'est « mourir ». Mais, comme nous en a aimablement prévenu le F.·. Pike, toutes les religions particulières, catholique, protestante, juive, bouddhiste, mahométane ne sont pas maçonniques, puisque chacune d'elles a superposé une multitude d'erreurs morales et intellectuelles sur les pures vérités fondamentales enseignées et conservées dans la seule Franc-Maçonnerie. Ces religions sont hors des portiques de la Loge; elles sont le monde profane ; elles sont dans l'ignorance de la Lumière maçonnique ; en entrant dans la Loge, les chaînes de la captivité morale et intellectuelle dans laquelle se trouvait le candidat sont brisées, et il est né libre de toute entrave dans la vie maçonnique ; il commence à être un bâtisseur libre que ne gêne aucun *credo*.

Le Choc de l'Illumination va nous faire comprendre avec plus de détail et une clarté éblouissante ce que le Choc de l'Entrée n'a fait qu'établir obscurément.

« La lumière matérielle qui jaillit au *fiat* du Grand Architecte quand disparurent l'obscurité et le chaos, dit le *Ritualist* aux pages 33-34, a toujours été, en Maçonnerie, un symbole favori de l'Illumination intellectuelle que l'Ordre a pour objet de créer dans les intelligences de ses disciples, d'où nous avons à juste titre pris le nom de « Fils de Lumière ».

« Cette illumination mentale, ajoute-t-il, cette lumière spirituelle qui est la première demande du candidat après sa nouvelle naissance, n'est qu'un autre nom pour la VÉRITÉ DIVINE — LA VÉRITÉ DE DIEU ET DE L'AME — LA NATURE ET L'ESSENCE DE L'UN ET DE L'AUTRE — CE QUI CONSTITUE LE BUT PRINCIPAL DE L'ENSEIGNEMENT MAÇONNIQUE ».

L'objet de l'Ordre, dit la Maçonnerie, est de créer dans l'âme la lumière intellectuelle; imaginez, cher lecteur, ce que doit être notre lumière ! La Maçonnerie ne doit pas augmenter, perfectionner notre lumière intellectuelle ; non, elle doit la créer. Pouvons-nous encore lui demander ses lettres de créance? Pouvons-nous demander la source de cette puissance qu'elle affirme posséder ? Son candidat ne le peut. Il est venu librement, pour être instruit. La Maçonnerie énonce ses doctrines. C'est tellement plus facile que de les prouver. Selon le Dr. Mackey, Pythagore ne prouvait pas ses

1. L'italique de ce passage est dans l'original.



doctrines : il les énonçait, et ses disciples dévoués les acceptaient révérencieusement. Pythagore est l'idéal de la Maçonnerie. « Les doctrines de Pythagore, dit le Dr. Mackey[1], étaient toujours présentées comme d'infaillibles propositions qui n'admettaient pas de discussion ; de là l'expression αὐτὸς ἔφη, *c'est lui qui l'a dit*, était-elle considérée comme une réponse suffisante à quiconque demandait une raison ».

Est-ce une situation semblable que la Maçonnerie voudrait créer pour ses disciples ? Elle le dit ; est-ce là la foi aveugle qu'elle appelle lumière intellectuelle ? Dois-je mourir au passé ? Dois-je considérer ma religion comme un tissu de corruptions de la vérité religieuse primitive, inventées par l'homme ? Dois-je accepter un nouveau code de morale duquel dépende ma destinée temporelle et éternelle, sur un simple *ipse dixit* ? Prouvez-moi d'abord que vous avez un droit justement acquis à l'infaillibilité, et quand vous aurez prouvé ce droit, j'admettrai volontiers votre *ipse dico*, dans les limites de votre infaillibilité — mais vous ne pouvez raisonnablement, sans preuve palpable, exiger de moi une telle soumission ; et je ne puis, en homme consciencieux et honnête, vous l'accorder. Je n'ai pas le droit, aux yeux de ma raison et de ma conscience, de vous abandonner tout mon être, simplement parce que, sans vous connaître, j'ai conçu de vous « une opinion favorable ».

La Maçonnerie a-t-elle des prétentions à l'infaillibilité ? On attend-on de nous que nous recevions des propositions infaillibles d'une autorité faillible ? Les professeurs en Maçonnerie ne sont certainement pas infaillibles individuellement, car un grand nombre d'entre eux sont ignorants, comme l'avoue constamment le docteur Mackey. Les Grandes Loges ne font valoir aucun droit à l'infaillibilité ; cependant, comme nous l'avons vu, elles sont les tribunaux suprêmes auxquels on en réfère pour l'interprétation de l'instruction orale qui contient les *arcanes* ou doctrines secrètes de la Maçonnerie. Le F.·. Pike tourne en dérision l'idée d'infaillibilité attribuée à un homme ou à une réunion d'hommes — nie qu'elle puisse exister, surtout en matière de croyance religieuse — et sûrement la Vérité Divine, que la Maçonnerie prétend enseigner, se rapporte à une croyance de ce genre.

« La Foi d'un homme lui appartient tout comme sa Raison, dit le F.·. Pike, dans ses *Morals and Dogma*, p. 29. Sa Liberté consiste autant dans sa foi libre que dans sa volonté délivrée de tout contrôle. Tous les Prêtres et Augures de Rome ou de la Grèce n'avaient pas le droit d'exiger de Cicéron ou de Socrate qu'ils crussent en

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 622.



l'absurde mythologie du vulgaire. Tous les Imans du Mahométisme n'ont pas le droit d'exiger d'un païen qu'il croie que l'Ange Gabriel dicta le Coran au Prophète. Tous les Brahmanes qui ont existé jusqu'à ce jour, fussent-ils assemblés en Conclave comme des Cardinaux, ne pourraient obtenir le droit d'obliger un seul être humain à croire en la cosmogonie hindoue. *Aucun homme ni aucune réunion d'hommes ne peut être infaillible, et n'est autorisé à décider ce que les autres hommes devront croire en ce qui concerne un article de foi quelconque*[1]. Toute religion, la vérité de tout écrit inspiré dépendent, excepté pour ceux qui les reçurent à l'origine, du témoignage *humain* et des certitudes intérieures qui sont soumises au jugement de la Raison et aux sages analogies de la Foi. Tout homme doit nécessairement avoir le droit de juger de leur vérité par lui-même ; parce qu'aucun homme ne peut avoir pour juger un droit supérieur à celui d'un autre aussi instruit et aussi intelligent que lui ».

Nous ne nous portons pas garant du raisonnement du F.·. Pike, encore moins de sa doctrine. L'un et l'autre sont erronés. De ce que les Grecs et les Romains n'étaient pas infaillibles en ceci, les Mahométans en cela, les Hindous en autre chose — il s'ensuivrait qu'aucun homme ou réunion d'hommes ne pourrait être infaillible. Jean Smith n'ayant pas d'argent dans sa poche ; Pierre Jones n'en ayant pas dans son chapeau, ni Paul Thomas, dans sa veste — il s'ensuit qu'aucun homme ou société ne peut avoir d'argent. L'Homme-Dieu exista, donc il put être infaillible ; il put, si tel fut son désir, communiquer aux hommes l'infaillibilité ; la nature elle-même, dans des choses évidentes, communique l'infaillibilité à chacun de nous. Donc l'homme *peut* être infaillible ; notre auteur n'a pas daigné nous démontrer pourquoi l'infaillibilité est essentiellement bannie de la foi.

Mais, en admettant même que l'infaillibilité en matière de foi soit possible, la Maçonnerie n'aurait rien à y gagner — car, *de facto*, nul Maçon ou Grande Loge de Maçons ne réclame pour soi une telle prérogative. Cependant la Maçonnerie s'arroge le droit exclusif d'enseigner la Vérité Divine, puisque tous ceux qui sont hors de son enceinte, clerc ou laïque, évêque ou pape ignorent tout de « Dieu et de l'âme — de l'essence et de la nature de l'un et de l'autre » : tous sont là, hors des murs, « dans les ténèbres, l'infirmité et l'ignorance », « tenus en captivité intellectuelle et morale ». Il faut que la Lumière — la lumière intellectuelle et morale soit créée dans leurs âmes.

1. Cet italique est du F.·. Pike.



Et lorsqu'ils se tournent vers la Maçonnerie pour lui demander quel gage elle peut leur donner que c'est bien la vérité et non l'erreur qu'elle va leur communiquer, elle les renvoie à l'école de Pythagore ou aux Anciens Mystères du Paganisme, où l'on ne discutait pas les doctrines, mais où on les énonçait comme autant de propositions infaillibles. On n'a jamais dit d'où venait cette infaillibilité, et cependant c'était là un point essentiel.

En ce qui regarde la vérité divine, l'esprit maçonnique, pour donner une base à son authenticité, est obligé de se rejeter sur l'interprétation et sur l'autorité d'une Grande Loge, laquelle, d'après le F.·. Pike, non seulement n'est pas infaillible mais ne peut pas l'être. Cette interprétation est sujette à des variations, car une Grande Loge peut être en désaccord avec une autre Grande Loge sur certains points litigieux. Et si, comme cela est arrivé en France, la Grande Loge substitue à votre « Grand Architecte de l'Univers » une « Force Supérieure », un « Principe Créateur », si l'on substitue le simple athéisme à votre déisme, quel devoir incombe à chaque Maçon et à chaque Loge, sinon celui de se soumettre, puisque l'interprétation des dogmes maçonniques appartient en dernier ressort à la Grande Loge seule ? Qu'advient-il de votre Vérité Divine ? — de la nature de Dieu et de l'âme humaine ? Ou encore, la théorie française ne serait-elle pas la conséquence logique du système maçonnique ? Nous posons simplement la question : nous la discuterons plus tard. La Maçonnerie fait bien d'appeler l'entrée dans sa Loge « une occasion solennelle », « un grand événement ». Son candidat a eu le temps de réfléchir à la décision qu'il allait prendre ; il l'a prise délibérément, et voilà où il en est — il apprend de nouvelles leçons dans une nouvelle école — les nouvelles leçons concernent Dieu et son âme, l'essence et la nature de l'un et de l'autre.

Regardez en arrière, cher lecteur, et voyez comment nous avons été entraînés par le courant de la doctrine maçonnique, loin de notre point de départ. Nous croyions alors que nos amis Maçons nous avaient franchement dit, dans un épanchement intime, quelle était la nature de la Fraternité. Vous ont-ils soufflé mot de ceci, que le grand but de l'enseignement maçonnique était la nature et l'essence de Dieu et de l'âme humaine ? Nous avait-on soufflé mot de l'infirmité, des ténèbres, de l'ignorance, des entraves morales dans lesquelles nous languissons et desquelles seule la Franc-Maçonnerie a le pouvoir de nous affranchir ? Savaient-ils tout cela ? S'ils le savaient et s'ils ont omis de nous le dire, que devons-nous penser de leur sincérité ? S'ils l'ignoraient, que peuvent-ils bien savoir sur l'Ordre ? Mais continuons notre citation.



« Et, dit le *Ritualist*, de même que le chaos et la confusion dans lesquels, au commencement, la terre informe et inhabitée était enveloppée, prirent fin et que l'ordre et la beauté apparurent au commandement suprême qui créa la lumière matérielle ; de même le chaos et la confusion qui enveloppent l'esprit du néophyte s'évanouissent au moment de sa déclaration faite comme il convient, dans les formes régulières et reconnues ; et c'est alors que la vraie connaissance de la science et de la philosophie, que la foi et la doctrine de la Maçonnerie sont révélées [1] ».

Ici, cher lecteur, vous qui n'êtes pas Maçon, considérez dans ce miroir maçonnique votre condition religieuse et morale. Ce n'est que chaos et confusion. Mais, en réalité, si vous ne connaissez pas la vraie nature de Dieu ni celle de votre âme elle-même, comment pourriez-vous connaître les vraies lois de l'action humaine ? Que pouvez-vous savoir de la religion et de la morale, si vous ignorez quelles en sont les bases ? Mais, de même que Dieu par son *fiat* omnipotent tira l'ordre et la beauté de l'abîme insondable du chaos et du désordre matériels, ainsi la Maçonnerie accomplira-t elle par son *fiat* omnipotent une plus grande merveille dans l'abîme de votre chaos intellectuel ; et vous connaîtrez Dieu ; vous connaîtrez votre âme ; vos idées religieuses et morales se coordonneront et s'harmoniseront ; la vérité et la beauté morales et religieuses qui, jusqu'à présent, vous étaient étrangères habiteront dans votre sein à la lumière de la nouvelle vie maçonnique. La Maçonnerie promet tout cela ; mais, encore une fois, nous demandons autre chose que des mots et des promesses qui se forgent facilement et à bon compte — nous demandons des lettres de créance, nous réclamons des preuves.

« Mais, continue notre guide, quel est l'esprit qui pourrait concevoir, quelle plume pourrait tracer le tableau de cette terrible convulsion de la Nature, de cette effroyable séparation de ses éléments qui ont dû accompagner l'ordre divin : « Que la lumière soit ». Tenter une telle description serait chose présomptueuse. Nous sentons, en méditant sur ce sujet, que l'immobilité et le silence ont dû s'enfuir au souffle de la Voix Toute-Puissante, et que la terre elle-même a tremblé dans sa nouvelle existence quand le sombre voile des ténèbres fut roulé comme un rideau et mit à nu la face de la nature [2] ».

Pourquoi a-t-il dû y avoir une convulsion ? Pourquoi une séparation des éléments dans l'abîme du chaos ? Qui vous a dit que les éléments étaient mêlés ; car, s'ils n'étaient pas confondus, il n'y a

1. *Ritualist*, p. 33.
2. *Id.*



point eu séparation ? Quel besoin de convulsion y a-t-il pour qu'au commandement divin, chaque élément, créature obéissante, s'unisse à son semblable suivant la loi et la mesure convenables ? Excusez-nous, Docteur, si, en toute justice, nous taxons votre *ont dû* de pure fantaisie, sans plus de réalité et avec moins de poésie que « l'enroulement du voile des ténèbres découvrant la face de la nature ». Notre étude nous donnerait plus de satisfaction si nous y rencontrions moins d'imagination et plus de preuves solides.

Nous comprenons, cependant, le besoin que vous avez de la convulsion et du tremblement, car, vous allez nous le dire tout à l'heure, la création de la lumière matérielle est pour vous l'emblème de la création de la lumière intellectuelle dans l'esprit de votre candidat. Vous cherchez à calmer cet esprit qui,s'il a quelque croyance religieuse définie, quelque système de conduite morale, ne peut manquer d'être saisi, que dis-je, terrifié par le saut qu'il est obligé de faire. Donc, cette convulsion, ce soulèvement *ont dû* se produire, parce que vous en avez besoin pour votre symbolisme. Non, cher Docteur, aucune convulsion, ni séparation, ni tremblement, n'ont été nécessaires pour que l'ordre sortît du chaos au commandement divin ; car chaque élément obéit à l'impulsion innée de sa nature en exécutant le commandement de Celui auquel c'était un plaisir d'obéir ; mais c'est justement ce cœur qui est sincère dans sa foi et dans sa morale, ce cœur qui a bien agi envers lui-même,envers Dieu, envers ses semblables, d'après les conseils de sa raison, c'est ce cœur-là que la Maçonnerie veut d'abord transformer en masse chaotique pour en réunir ensuite,s'il est possible, les éléments épars et en constituer ce qu'elle appelle la religion et l'ordre moral. Mais elle cherche artificieusement à cacher son action destructive en affirmant qu'il existe une condition mentale qui est de pure invention, afin de se poser plus aisément en bienfaitrice désintéressée de notre race. Mais terminons notre citation intéressante :

« Et en Maçonnerie, dit le *Ritualist*, nous cherchons, par le Choc de l'Illumination, humblement, il est vrai, à conserver le souvenir et à rendre sensible l'idée de la naissance de la lumière matérielle en représentant les circonstances qui l'ont accompagnée et leur rapport à la naissance de la lumière maçonnique. L'une est le modèle de l'autre ; c'est pourquoi l'illumination du candidat est accompagnée d'une cérémonie que l'on peut supposer avoir pour objet d'imiter la première illumination de l'univers — très faiblement, c'est vrai, mais d'une façon qui ne laisse pas d'être impressionnante.



« Le Choc de l'Illumination est donc un symbole du changement qui s'opère actuellement dans les conditions intellectuelles du candidat. *C'est un symbole* (l'italique est dans le *Ritualist*) *de la naissance de la lumière intellectuelle et de la dispersion des ténèbres intellectuelles* [1] ».

Tout autre commentaire est inutile après ce que nous avons déjà dit. Nos lecteurs ont compris quel est l'objet de l'enseignement maçonnique et ce que la Maçonnerie exige de son candidat. La Maçonnerie doit enseigner « la Vérité Divine — la Vérité de Dieu et de l'âme — la nature et l'essence de l'un et de l'autre ». C'est ce qu'elle appelle l'illumination intellectuelle, qu'elle va « créer » dans les esprits de ses néophytes. Elle leur donnera, par ce moyen, une nouvelle naissance dans la vie maçonnique, par laquelle ils acquerront une idée nouvelle de la vie et de ses devoirs, et seront libérés des entraves de la servitude morale dans laquelle ils ont vécu jusqu'à ce jour. Il n'y a point d'exception à faire, peu importe la religion à laquelle on a appartenu jusqu'alors, peu importe également la rectitude avec laquelle on l'a observée. Les saints de l'Eglise catholique eux-mêmes, qui ont quitté la vie hors de l'enceinte de la Maçonnerie, ont passé de cette sphère terrestre couverts des corruptions du monde extérieur.

En retour de cette illumination, de ce changement intellectuel et moral, de cet « ordre tiré du chaos », de cette « naissance à une vie nouvelle », la Maçonnerie demande l'âme de l'homme. Elle réclame une foi aveugle et absolue dans son droit de communiquer la Vérité divine ; dans son pouvoir de la communiquer ; dans le fait qu'elle la communique ; tandis qu'en même temps, comme nous l'a dit Albert Pike, elle trompe de propos délibéré ses initiés des grades inférieurs, en leur donnant de fausses interprétations des symboles, en leur faisant croire qu'ils savent beaucoup, alors qu'ils ne savent pratiquement rien du tout. Elle demande toute la vie de l'homme en ce monde, car cette vie doit se mouler sur ses principes ; elle demande sa vie dans l'au-delà, car l'autre monde doit correspondre à celui-ci. Elle ne demande pas un changement pour l'avenir, mais un effacement complet du passé. Elle réclame la rupture de toutes les anciennes attaches — de la religion, parce que toute religion, sauf la sienne, ne connaît ni la nature de Dieu ni celle de l'âme humaine ; elle ne connaît pas la Vérité Divine ; — et de la morale qui, de même que la religion, doit être enseignée par de nouvelles leçons dans une nouvelle école ; et elle va briser les chaînes qui retenaient captive la conscience humaine dans les

1. *Masonic Ritualist*, pp. 33-34.



ténèbres et les corruptions du monde profane. Et, alors que l'âme est terrifiée, que la conscience est frappée, que la raison voudrait élever la voix pour faire une enquête anxieuse, elle cherche à apaiser et à calmer le trouble des facultés humaines en leur assurant que tel est l'effet naturel de la « lumière » et que, dans leur état chaotique, ils doivent s'attendre à une convulsion semblable à celle que causa dans le chaos primordial la création de la lumière matérielle. Elle affirme beaucoup, et ne prouve rien. Si vous lui demandez des pièces à l'appui, elle n'en a pas à vous montrer.

Que le prêtre catholique qui parcourra ces pages s'arrête ici. Il s'expliquera plus complètement pourquoi il est si difficile, même à l'article de la mort, de ramener à la foi un Catholique qui a été Maçon. La difficulté n'est pas d'ordre moral seulement, mais d'ordre intellectuel. Il n'y a pas eu simple désobéissance à l'Eglise et négligence de ses sacrements ; il y a eu apostasie formelle et complète de la foi, dans laquelle la nature même et l'essence du Dieu des chrétiens a été reniée, aussi bien que la nature et l'essence de l'âme chrétienne. Sur quoi peut-on s'appuyer ? Sans un miracle de la grâce — sur rien ! Si les seules passions, l'intérêt, ou des motifs humains avaient égaré le cœur, mais en y laissant du moins les racines de la foi ; s'il n'y avait eu qu'un « changement » et non un « effacement total du passé », l'approche de l'éternité et la crainte d'un Dieu offensé pourraient réveiller ce qui était depuis longtemps endormi et comme mort. Mais, alors que les racines mêmes de la foi ont été arrachées, que tout lien religieux et moral a été brisé, que la grande transformation intellectuelle de la Maçonnerie a été opérée et que, non seulement un des dogmes a été répudié, mais tout le système catholique rejeté comme étant l'erreur, l'infirmité et l'ignorance, le cas est presque désespéré, comme le sait bien la Franc-Maçonnerie, puisque c'est elle qui l'a malicieusement préparé. S'il reste quelque espoir humain, on le trouvera dans l'intelligence de la source fatale qui détruit toute possibilité d'entente réciproque et dans l'effort entrepris pour faire rentrer dans le cœur ce qui en a été si artificieusement et si obstinément banni — les vérités de la foi divine apprises sur les genoux d'une mère.

A. PREUSS.



SOMMAIRES & ANALYSES

FRANCISCUS EQUES A CAPITE GALEATO

J'aurais mauvaise grâce à ne pas décerner tous les éloges qu'il mérite à l'ouvrage que M. Benjamin Fabre vient de publier sous l'égide de M. Copin-Albancelli [1]. Je connaissais en effet ces papiers depuis plusieurs années et j'avais glané quelques documents dans l'abondante moisson que faisait espérer le volumineux dossier de papiers maçonniques de François-Marie, marquis de Chefdebien d'Armissan, Chevalier Seigneur de Bizault, Saint-Amans et autres places, Chevalier de Justice, reçu et non profès de l'ordre hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, colonel d'un régiment de chasseurs au service de Malte, professant la religion catholique, apostolique et romaine [2]. Les titres maçon-

1. Benjamin Fabre. *Un initié des Sociétés Secrètes supérieures* : FRANCISCUS, EQUES A CAPITE GALEATO (1753-1814) ; portraits et documents inédits, nombreuses reproductions en photogravure ; préface de Copin-Albancelli. Paris, 1913, pp. XXII, 454, in-8°.

2. Depuis plusieurs années, j'ai parlé du rôle important de François, marquis de Chefdebien *Eques a capite Galeato* et fondateur du rite primitif des *Philadelphes* de Narbonne (*Histoire de la Franc-Maçonnerie en France*, I, p. 351). Les calendriers maçonniques, Thory, Daruty et maints ouvrages parlent de lui, je ne vois donc pas la nécessité de faire le mystère sur un personnage connu de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Franc-Maçonnerie.

Du reste, page 103, fac-simile Otto, de son volume, M. B. Fabre a omis, ligne 5, de supprimer le nom de son héros.

THORY, *Histoire du Grand-Orient*, p. 194. *Acta Latomorum*, I, p. 145 ; II, p. 12, 93, 136, 302.

Calendrier pour l'an maçonnique 5811 (1811) p. 238 : Narbonne (Aude) *Les Phila-*



niques du F.·. de Chefdebien sont innombrables ; il a feuilleté tous les catéchismes, approfondi tous les Rits, sans compter qu'il fut l'inventeur d'un régime *scintillant* où les chapitres chevaleresques à l'Orient du Mont Olympe (20[me] de longitude Est et 40° de latitude sep*ten*trionale) sont fréquentés par les Chevaliers à la Lance, à la Cuirasse ou au Casque d'Or, qui, dans leurs réunions capitulaires s'asseoient autour de la Table d'Hérodom, de la table ronde du Roi Arthur, de la table d'Emeraude d'Hermès Trismegiste, ou de la table du banquet des sages, mages, théosophes.

Dans la *Stricte Observance*, le marquis de Chefdebien a été reçu sous les titres et noms distinctifs d'Eques a capite galeato, le chevalier au chef casqué.

C'est sous ce nom que M. Benjamin Fabre le présente au public, encadré dans une auréole de documents intéressants, et agrémentés de notes personnelles qui, je dois le reconnaître, ne complètent ni n'expliquent pas toujours les pièces avec bonheur. L'auteur veut trop faire cadrer le document original avec des thèses qui lui sont agréables.

Ces réserves faites, nous nous applaudissons de la publication de ce recueil même lorsque parfois nous devons contredire les conclusions qu'en tire M. Fabre.

Si nous utilisons cet ouvrage et si nous le complétons avec nos notes d'autrefois et les renseignements que nous avons pris sur divers personnages cités, nous pourrons peut-être rectifier utilement l'étude de M. Fabre.

Le marquis de Chefdebien était né maçon tel qu'on l'était en France au XVIII[e] siècle ; il en aimait les doctrines, les hypothèses, les recherches vaines, les conclusions orgueilleuses ; il était perpétuellement en quête de secrets incroyables ; et, pour en avoir quelque notion, il frappait aux portes des temples de tous les Rits ; ex-maître du G.·. O.·., conseiller d'honneur du Directoire Ecossais de Septimanie de la *Stricte Observance*, son député au convent de Lyon en 1778 et au convent de Wilhelmsbad en 1782 ; membre de la 12[e] classe des Philalèthes des Amis Réunis à l'O-

delphes. Rite primitif, 27 du 10[e] mois 5779 (27 décembre 1779), agrégé au G.·. O.·. de Fr. le 21 du 8[e] mois 5806 (21 octobre 1806) Vén.·., le T.·.: C.·. F.·. François-Chefdebien d'Armissan, ancien chevalier de Malte, propriétaire, colonel de chasseurs.

A. M. Jean Philadelphe.

D. pour la L.·., le T.·. R.·. F.·. d'Aigrefeuille, grand officier d'honneur du G.·. O.·., et, pour le Chap.·., le T.·. R.·. F.·. Bacon de la Chevalerie, grand officier d'honneur honoraire du G.·. O.·..



rient de Paris. Tout en croyant à une origine récente de la F.·. M.·., Chefdebien rattachait cette secte aux Templiers, et nous le voyons en 1778, dater de l'an 465, ce qui fait remonter son ère à 1313 ; le membre de la *Stricte Observance* n'avait pas ignoré l'Illuminisme de Bavière, et tout porte à croire qu'il fut disciple de Weishaupt, à supposer qu'il fut le disciple de quelqu'un, car son esprit autoritaire le portait à créer un régime nouveau dont il était le Souverain·Grand-Maître. Ce régime, il le nomme le Rite Primitif, et ses membres sont les Philadelphes. C'est à Narbonne qu'il installe sa Loge *l'Amitié à l'Epreuve*, le 19 août 1780, en vertu d'une patente mystérieuse datée du 23 mars précédent.

Cette Loge est une véritable Loge de famille, car elle ne contient pas moins de six de ses parents. Elle traversera la Révolution sinon sans ennuis, au moins sans encombre majeur, et elle ne verra pas figurer parmi ses membres moins de 80 personnages et non des moindres.

Du reste, en voici la liste complète [1] :

1 Vicomte de Chefdebien François-Anne.
2 Marquis — François-Marie.
3 Chevalier — Louis-Paul-Marie.
4 Baron — Paul-Serge-Anne.
5 Abbé — François-René.
6 Chevalier — François-Gustave-Gabriel.
7 Chevalier — Louis-François-Gabriel.
8 Gros, Pierre-Paul (de).
9 Loubaissin, Etienne-Gabriel (de).
10 Castan, Louis-François-Joseph.
11 Loubaissin, Joseph-Firmin.
12 Gautier, Joseph.
13 Aragon, (comte Ligié d').
14 Grave baron Marie-Anne-Hyacinthe (de).
15 Léonard, abbé, Charles-Antoine-Joseph.
16 Lastours, chevalier d'Anderic (de).
17 Vernon, abbé, Paul-Serge.
18 Mauclerc, Pierre-Anne-Gabriel.
19 Chabert de Gaillard (de).
20 Arnaud, (chevalier d').
21 Andreossy, Joseph-Pierre-Claude.
22 Andreossy chevalier (Victor d').
23 Savalète de Langes, Charles-Pierre-Paul.
24 Aguilar (Le comte d').

1. M. B. Fabre n'a donné que les noms de quelques titulaires.



25 Exea, Jean-Barthélemy (d').
26 Giraud, Sebastiani.
27 Bondi Taillepied (de).
28 Du Trousset d'Héricourt.
29 Mesmer, Antoine.
30 Campan (chevalier de).
31 Avessens-Moncal.
32 Szapary (comte de).
33 Lezay Marnesia (marquis de)
34 La Farge Rolin (de).
35 Ros (comte de).
36 Andreossy fils, J.-F.-J.-A.-L.
37 Frémont de Peufly.
38 Gras-Préville (chevalier de).
39 Caylus (marquis de).
40 Thoron de Lamée.
41 Pradines-Barsa (chevalier de).
42 Alphonse (marquis d').
43 Najac-Saint-Sauveur (chevalier de).
44 Cagarriga (chevalier de).
45 Hautpoul (comte d').
46 Forbin d'Oppède (chevalier de).
47 L'Estang-Parade (chevalier de).
48 Lasset de Rustique.
49 Bacon de la Chevalerie.
50 Rœttiers de Montaleau.
51 Aigrefeuille (d') C.-M.-J.-L.
52 Harmensen (chevalier d').
53 Alez Bermond d'Anduze.
54 Thory, Claude-Antoine.
55 Amieu de Beaufort.
56 La Treille-Forières-Gléon.
57 Pyron, Jean-Baptiste-Julien
58 Mairesse de Prouville.
59 Belot, Raymond-Victor-Hilaire.
60 Tapis-Mengin.
61 Laville-Mirmont.
62 Berre J. F. P.
63 La Treille Gléon.
64 Gruyer L.-A.-J.-F.-P.
65 Delort de Mialhe.
66 Fourcade Guiraud.
67 Pascal J.-J.-E.
68 Coussières A.-G.-M.
69 Lasserre U.-R.-F
70 Avrial J.-A.
71 Caumette J.-J.

72 Brenquier L.-M.
73 Barthez de Marmorières.
74 Montredon (de) A.-J.
75 Avrial B.-A.
76 Chastelain J.-L.-A.-A.
77 Gout, Guillaume.
78 Canclaux J. (de).
79 Virmont (de).
80 Rolland Fourtou.

Pendant que certains Maçons, quelque peu vieillots, s'occupaient encore naïvement de rechercher la transmutation des métaux et la pierre philosophale, par des moyens physiques, chimiques ou kabbalistiques, quelques-uns d'entre eux, plus avisés, avaient trouvé que les spéculations financières produisaient des résultats plus certains, et, derrière la création de divers régimes, on trouve des combinaisons profitables à l'idée et... à ses partisans.

C'est ainsi que les membres de la *Stricte Observance*, s'inspirant de l'organisation de Voltaire, avaient voulu créer à Cassel, avaient essayé, par l'intermédiaire du baron de Staal, et les membres de la *Vraie Espérance* à l'Orient de Neuvied, de fonder un établissement avec caisse de viduité, banque de fortune, etc. Le siège social devait être dans le château de Friederichstein, appartenant au prince de Neuvied. Mais le baron de Staal et ses acolytes ayant disparu de Paris en y laissant des dupes, malgré le diplôme du prince allemand, l'affaire ne put trouver de souscripteurs, bien qu'elle ait été patronnée par un secrétaire du duc de Chartres et même par le Duc. Le G.·. O.·., il faut le reconnaître, refusa son approbation, et l'affaire échoua piteusement. Les notes de Savalète, publiées par M. B. Fabre (p. 86), viennent ajouter quelques détails intéressants à ceux déjà connus.

Ce prince de Neuvied était au reste un singulier souverain qui, sous la Révolution et sous l'Empire, pour se mettre à l'abri des bandes de malfaiteurs qui infestaient l'Allemagne, et pour augmenter la population de ses États, se mit sous leur protection et leur donna asile. Cet état de chose dura jusqu'à la médiatisation de la Principauté, en 1806, et son attribution au Duché de Nassau.

Le Rit Primitif semble avoir été installé en dehors de ces vues financières, et son bénéficiaire a eu surtout pour but de se créer des titres maçonniques supérieurs à ceux des autres régimes. Ces titres auraient été, d'après le F.·. de Chefdebien, une merveille en son genre.

La fameuse patente, contenant le plus sublime secret de la



Maçonnerie la plus pure contient une partie en claire qui n'est qu'un préliminaire avec les protocoles habituels employés dans les diplômes du Rit Primitif :

Sous l'espérance de la protection des souverains respectifs, spéciale ou présumée, et sous les auspices de la tolérance expresse ou tacite de la part des magistrats locaux. Au nom des supérieurs généraux majeurs et mineurs de l'Orient des Free and accepted masons du Rit Primitif F.·. de la Lance d'Or, Ch.·. Pr.·. de l'O.·. des M.·. P.·., et par la bienveillance de mes frères généraux et majeurs, le premier d'entre les mineurs du premier cercle de la première province dudit O.·. et Rit Primitif.

A tous ceux qui verront les présentes, Salut.



Par les 20° et plus de longitude Est et les 40° et plus de latitude septentrionale.

Dat. ap. heb. primit. Le soleil au 4e degré du bélier, le 16e jour du mois Védéar, l'an 5540 de l'Ere hébraïque et le 23 mars 1780 de l'Ere chrétienne.

Le Chevalier ✠ de la Lance d'Or.

Le Chevalier ✠ de la Cuirasse d'Or, Chancelier.



Le premier grand secret serait contenu dans le cryptogramme suivant que nous transcrivons intégralement ligne pour ligne :

ΓΝΩΘΙ ΣΕUYΤΟΝ (sic)

(Connais-toi toi-même)

E x i ſ l m r u m A c o c i l o s u n s u u C
eucliid h r l r p e h ſ d p E h p n l a h i e
x s l b r r p o h n e g r l b q x G ſ u k h c h u
ſ c a n b h e r o e i o l n x x d c t h a C i x s a
d d s p e u x o n k g x a o r q k h a C ſ q m a
x n a h e b h e i A q u i l x c l q x k i o a p x
n a C k o p n l r p p b r d g i p b a m g c e
bibl r x B x t x h c g ſ h ſ h d u a m g l
o t B n b k ü d b n e o l g l i r m q p i C c a s
b i ſ s l c c x s ſ t b h ſ p e l q x t a l e b g
G ſ c k e ſ r n p b c o m h g o a a i u g i e t
d i C ſ o p m ſ e r p x c x d d m q a t g e
c m r x x n o c e x i s pen n d q x g r c
m d B p ſ b l n x p o x p x l k u n u m q
b ſ q a p l o s i s x k r r q l l l x x g a r c ſ
l i G b i g i l x n t a l l p ſ A l p g e k c g a
p e o t ſ x r t i p t p bajaxet m b h n n
o h p t e p o p t h r h l r s m n d m a q a u



g m p d i g u d o c d r p f f h x e B q a b g
p s a n i n i p r n e d x u f s t n q k h g n
u l u i n b e n t i r f p A d c e r u c C i r r
n u g x t f B h e u o p u x b t g A f p f u
q x E s g x m e l e G n o n i n d e p r a
— Vatio sed in iis qui bene s —
ecundum naturam se agunt
de hominum natura conside—
randum est i k u n d e r p c p e o r
e a o i u g e b Oril A m x u i k b c p q
i x d m m x n o s r h c c k t i d m r i l E
n f h f e b s p n g l e d b x r c d x t r p e
f o d e r m s t a t l a l g i p l x o r r a l
g e o d e h B h b f q m b p e p r o g x r l b
p x e x c d q o c x l m i f e c x s d e l r
b d t e p r s u e p n u s h p g s x l m x o d
q c l e n n f r r x f c m d t n c m d x o o d f
t h s f t i s h r l g A g s i d x r n u m e u
l s a o b n A h d q r n a i C i h p p e i m x a
b t e h s p d i b p c i d c i o n b e u o x s p e u
g s n F. c o e l i e narrant gloriam d
ei

D'après le marquis de Chefdebien, voici quelle en serait la traduction :

« Chercheur, homme de désir, amateur de la vérité, quelle est ton inconséquence ? Tu veux soumettre à tes recherches, à tes procédés analytiques, tous les règnes, toutes les familles, tous les individus de la nature et ils sont hors de toi et tu ignores toi-même (*sic*) qui la touche par tant de points. Tu t'élances d'un vol téméraire pour fouiller dans le labyrinthe immense des cieux, et tu ne vois pas immédiatement devant toi la fosse prête à t'engloutir ! Tu veux savoir, tu veux connaître tout ce qui est au-delà de la couche légère d'atmosphère qui t'environne, et tu ne sais pas encore ce que c'est que ton corps, ton âme, ton esprit, d'où tu viens, qui tu es, où tu vas ? *Non in depravatis, sed in iis qui bene secundum Naturam se agunt, de Hominum natura, considerandum est.* Etudie essentiellement Dieu, médite secondairement sur toi-même, contemple et apprécie tes vrais rapports avec l'Etre des Etres, et toutes les merveilles de l'Univers visible et invisible se dévoileront sans effort aux yeux de ton intelligence, pour rendre hommage, honneur, et gloire immuable de toutes choses. *Cœli enarrant gloriam Dei.* »

Le cryptogramme en lettres que nous venons de citer figure à gauche de la patente en clair. Dans la partie droite se trouve un second cryptogramme en chiffres que nous reproduisons également ligne pour ligne :

א ל ח ם א ט ם

(Vous êtes des Dieux.)

65 57 86 96 25 97 12 24 52 11 32 54 82 56 22 36 34
92 140 22 24 11 47 76 86 77 56 46 12 71 17 64 66 71
32 66 55 86 32 37 64 72 66 53 42 96 52 86 85 82 32
34 92 46 87 56 77 44 47 56 17 26 12 45 16 73 34 63
76 63 37 591 82 37 87 96 72 81 52 16 97 57 86 23 22
65 37 96 14 27 26 77 42 72 82 16 26 15 74 12 11 92 96
77 37 35 54 85 34 86 921 12 25 57 46 94 83 26 57 27
32 91 96 12 56 23 72 44 47 56 43 25 74 14 77 71 67 36
16 63 32 56 82 36 22 34 15 25 56 42 34 54 82 65 27

63 64 66 12 56 56 71 75 44 54 12 81 12 45 77 46 31 35
17 36 63 561 26 67 21 33 16 56 27 14 66 84 87 86 54
37 66 92 16 86 85 74 72 15 86 12 27 17 12 12 77 35
63 77 96 35 83 86 625 54 67 13 56 24 42 65 52 86 2
51 56 63 37 34 77 53 26 71 72 77 87 12 86 15 74 15
46 33 92 43 94 32 81 82 64 22 36 46 221 Corpus quod
263
corrumpitur aggravit animam 85 46 32 26 82 87 84 32 65
96 12 53 84 14 72 47 56 76 22 74 76 43 47 92 97 17
67 61 55 54 96 22 33 74 56 86 17 34 57 56 67 53 36
62 36 75 27 23 74 72 46 57 11 87 74 71 15 14 64 32 74
96 63 27 24 37 53 366 13 54 27 12 32 52 56 84 53

32 67 66 12 84 57 74 46 41 82 14 22 76 12 16 14 92 34
71 97 94 86 21 62 27 67 16 86 52 47 94 83 87 82 26
666 94 67 74 53 22 12 16 46 82 12 84 76 15 17 16
66 32 44 660 97 57 56 37 84 66 45 27 83 44 32
86 56 82 84 96 65 332 45 87 86 76 72 16 85 12 27 17
16 12 76 92 96 45 97 36 26 82 96 55 67 76 25 54 4
664 25 87 82 86 37 62 36 14 53 54 46 46 76 87 44 22
74 76 12 16 94 35 16 92 97 24 82 31 22 94 47 81 83 47
63 24 23 56 221 63 67 36 75 27 57 41 72 45 87 77 53
77 74 76 17 31 61 15 64 65 54 23 36 87 94 75 53 26
42 64 85 85 86 22 34 64 921 16 22 56 77 71 74 23
71 87 74 46 76 17 97 35 43 32 65 56 82 94 53 92



76 22 52 16 96 52 26 51 26 35 93 66 46 55 86 43
14 13 56 43 52 461 45 17 46 33 62 43 322 65 57
86 62 86 35 47 26 82 17 63 260 56 87 55 37 93
36 46 22 26 71 72 44 85 17 27 12 77 17 16 92 91
43 36 32 82 23 64 56 61 72 81 83 42 371 52
56 56 22 61 65 64 42 25 64 71 76 72 26 77 84 46
15 11 76 66 97 41 34 32 21 67 34 56 94 72 66 52
73 94 83 64 82 52 62 37 91 14 222 51 15 77 46 87 12
66 12 44 77 14 925

Gott ist ein Geist
und die ihn anbeten die müssen ihn im Geiste
und ihn nit anbeten (Sic)
(Il manque le mot anders)

(Dieu est esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer
en esprit et pas autrement.)

Voici quelle en serait également la traduction, toujours d'après le marquis de Chefdebien :

« Pur souffle de l'Eternel, embarrassé par des organes hétérogènes à ta nature primitive, égaré de ta voie par l'usage erroné de ta volonté, poursuis avec résignation la carrière temporelle qu'il t'est donné de parcourir ; subis sans murmurer ton épreuve expiatoire. Mais ne perds jamais de vue ton origine céleste : *Corpus quod corrumpitur aggravat animam.* Prête une oreille attentive aux conseils salutaires qui ne t'abandonnent jamais ! Image et lieutenant de l'Eternel dans ce vaste univers, manifeste en tout temps, autant qu'il est en toi, par tes œuvres et par tes paroles, que tu es l'instrument et l'organe de la divinité, jusqu'à ce qu'ayant accompli ta loi temporelle, rétabli dans ta voie première et tes droits primitifs, tu puisses de nouveau te dire fils de Dieu, purifié, pur et parfait, et te confondre, sans obstacle, dans le sein ineffable d'où tu es émané ».

Il n'est douteux pour personne que le texte clair donné par le F∴ de Chefdebien n'a aucun sens sérieux, secret ; il ne sort pas des généralités banales qu'on trouve constamment reproduites dans les pièces de ce genre. Aucun point de repaire, aucune phrase suspecte, soit par son obscurité, soit par sa candeur, car



il ne faut pas oublier que le chef du Rit Primitif a prévenu que, précisément, les phrases les plus simples en apparences sont les plus graves. Mots que tout cela, afin de troubler les gens moins initiés que lui et pas autre chose ; car, le texte qu'il donne n'est certainement pas la traduction des deux cryptogrammes, et, à supposer que ces derniers aient réellement un sens, ce sens n'est pas celui indiqué.

Si nous étudions en effet le texte en lettres, nous constaterons que l'Alphabet des minuscules employées comporte celles de l'Alphabet français moins j. v. w. x. y. z., et qu'il n'y a que six majuscules employées : A. B. C. E. F. G., ce qui permet de supposer que les majuscules sont des lettres indicatives de clefs différentes et qu'elles ne sont pas représentatives de lettres du cryptogramme. Un simple examen démontre aussi qu'il ne s'agit pas de ponctuation dissimulée.

On peut supposer qu'il s'agit d'un cryptogramme transmis à l'aide de la table de Vigenère et l'emploi d'autant de clefs différentes qu'il y a de majuscules diverses employées ; seulement, on peut observer que le texte obscur ne renferme la répétition d'aucune succession semblable ternaire de lettres.

Enfin, le cryptogramme contient 533 signes majuscules ou minuscules avant la citation latine et 272 après. Or, la traduction du F.·. de Chefdebien en contient 553 et 207.

Si, d'autre part, on examine le cryptogramme en chiffres, on constatera 253 signes avant la citation latine et 409 après au lieu de 295 et 398 dans la traduction du F.·. Chefdebien.

On pourra constater également que, dans le corps du cryptogramme, il est employé 18 nombres de 3 chiffres et que tous les autres sont de 2 chiffres ; que les 10 premières unités ne sont pas employées, pas plus que les nombres binaires terminés par 8, 9 ou 0. Tous les autres chiffres de 11 à 97 sont employés, sauf 95. On ne constate également pas de succession ternaire de nombres. On peut supposer que les nombres de 3 chiffres indiquent les pages d'un livre, et les nombres de 2 chiffres, la place de la lettre ; mais, pourquoi exclure une catégorie de nombres ?

Quoi qu'il en soit, et ceci est le plus important, il n'y a aucun rapport entre les cryptogrammes et la traduction qui en est donnée.

Il est encore admissible que le F.·. de Chefdebien, après avoir fabriqué les hiéroglyphes de sa patente en perdit la clef.

Les titres, il faut l'avouer, ne sont ni plus ni moins sérieux que les titres similaires du XVIIIe siècle.



En 1807, Chefdebien dira que son sceau et ses connaissances lui sont advenus d'un rit qu'il ne doit jamais nommer, qui n'est ni le Rit Primitif, ni réformé, ni rectifié. Ce sceau qu'il disait tenir de Grasse Tilly, porte confusément :

Liberté de Passage (L. D. P.) que d'autres traduiront *Lilia destrue pedibus.*

Nec Plus Ultra (N. P. U.)

et *Obiit sed resurget* (O. S. R.)

Qu'il groupe L. N. O. P. S. U. R.

En 1790, le marquis rédigea un mémoire de quelques pages pour propager le Rit Primitif ; il résuma les vrais principes de la Maçonnerie sans compromettre les secrets essentiels de l'Art Royal ; les phrases les plus scientifiques, dit-il, ne voulant rien dire et toute la saveur et le mystère du document se trouvent dans les phrases les plus simples et les plus insignifiantes.

Comme, d'autre part, ses explications sont souvent contradictoires, il est difficile de savoir où se trouve *sa vérité.* Il est probable cependant qu'il attachait une importance majeure à ses quatres chapitres de Rose-Croix ; dans le 4e, celui du Grand Rosaire, l'objet spécial des adeptes était la réhabilitation et la réintégration de l'homme intellectuel dans son rang et ses droits primitifs. On retrouve dans ces doctrines les élucubrations des Elus Cohens de Martinez, celles de Duchanteau et celles des disciples de Claude de Saint-Martin. L'arrière-pensée de Chefdebien est, comme celle de tous ses émules, de connaître tous les régimes maçonniques, d'en posséder tous les grades et de s'emparer de la direction générale pour faire aboutir le Grand Œuvre tel qu'il le conçoit.

Sa correspondance avec Savalète de Langes, Pyron, Harmensen, Aigrefeuille, Bacon de la Chevalerie, etc., est du plus haut intérêt, parce qu'elle nous montre le vide de tous ces verbiages, le ridicule de ces prétentions d'apparence élevée et leur danger lorsqu'elles s'appliquent aux doctrines religieuses et aux nécessités de gouvernement. Leur perfection conduit tout droit à l'hérésie et à l'anarchie.

C'est au convent de Wilhelmsbad, que Chefdebien fit son plus grand effort pour se faire des partisans ; il provoqua la colère de Tiéman et celle de Willermoz qui s'indignaient de ses intrigues et de celles de l'IlluminéKollouwrath.Brunswick et Charles de Hesse l'ont en horreur et mépris ; ce dernier (25 octobre 1783) le déclare si bas, si cruellement dénaturé, qu'il serait juste de le mettre sous son vrai jour. Il est regrettable que M. Fabre n'ait pas com-



plété son intéressant dossier par les papiers de la *Stricte Observance* ; la vérité lui aurait apparu plus limpide et plus simple. Il se serait rendu compte que les chefs occultes dont il parle à maintes reprises ne sont pas d'autres personnages que les Supérieurs Inconnus, dont tous les ordres rectifiés se disaient les représentants. Il est curieux de voir ces prétentions maçonniques, convaincues de faussetés, reprises aujourd'hui par leurs adversaires, et trouver un certain crédit.

M. Fabre, d'après les très anciennes notes biographiques de Savalète de Langes, n'hésite pas à déclarer Falc le chef de tous les Juifs, alors que Savalète dit simplement « que les uns *croient* cet homme, à tous égards extraordinaire, le chef de tous les Juifs, et attribuent à des projets purement politiques tout le merveilleux et le singulier de sa conduite et de sa vie ». Et M. Fabre de conclure que le Falc de Savalète n'est autre que Falk-Schek, Grand Rabbin d'Angleterre, celui qui, d'après une légende à contrôler, aurait donné à Londres, au duc de Chartres, un talisman en lapis lazuli qui devait conduire ce prince au trône ; Mme de la Croix aurait brisé le talisman sur sa poitrine par exorcisme.

En réalité, le Falc dont il est question n'est autre que Ernest Frédéric Hector Falcke, bourgmestre de Hanovre, Conseiller à la Cour du Consistoire de S. M. Britannique à Hanovre, reçu profès de la *Stricte Observance* dans cette ville le 1er décembre 1782, attesté à Vechelde trois jours après par Ferdinand duc de Brunswick qui le reçut Chevalier Grand Profès sous le nom d'Eques a Rostro. Illuminé de Bavière, Falcke portait dans cet ordre le nom d'Epimenides.

Ferdinand de Brunswick écrivait le 9 sept. 1786 à Willermoz au sujet des sentiments de Falcke sur la question du mot de passe :

« Faut-il le supprimer en Allemagne comme en France ?

« Si on le supprime, il faudra de deux choses l'une ; ou le faire sans dire pourquoi, (ce qui serait multiplier les cris qui se sont élevés déjà de côté et d'autre contre le Jésuitisme caché de l'ordre en ce que, dès le porche déjà du Temple, on exigeait des Frères Maçons de se soumettre, avec une obéissance aveugle, à des ordres de supérieurs inconnus), ou dire qu'on tient ce changement des frères des provinces françaises, et, dans ce cas, nous ne pourrions faire une semblable déclaration sans contrevenir aux obligations qui nous imposent un silence absolu sur tout ce qui concerne les connaissances élevées auxquelles nos respectables frères français nous ont initiés (les grades de profès et de grand profès). »

Falcke fut donc un Maçon notoire, mais rien n'établit qu'il fut



le fameux supérieur inconnu, pas plus du reste que Kukumur ou le docteur Würtz qui n'étaient pas plus Juif que Falcke.

Le personnage que Savalète désigne sous le nom de Kukumur est très probablement le fameux Gugomos, lieutenant prussien puis gentilhomme de la chambre du Roi de Prusse. Dans la *Stricte Observance* il était désigné *Eques a cygno triumphante*

En 1775, il voyageait dans la haute Allemagne portant les titres de Chevalier, de grand Prêtre, de Duc, de Prince, etc. ; il se disait envoyé de Chypre par des S, [upérieurs] I [nconnus] du St-Siège. Il convoqua des assemblées, promettant des secrets, des visions, l'art de faire de l'or ; il prétendait avoir découvert le trésor des Templiers. Bientôt démasqué, il dut s'enfuir et en 1781 il rétracta par écrit toutes ses inventions donnant pour excuse qu'il avait été sous une inspiration diabolique.

Christian-Théodore Würtz, frère de l'associé du libraire Treuttel, était né à Strasbourg ; il mourut à Versailles le 9 septembre 1823. Docteur-médecin, il était membre de l'église évangélique luthérienne. Il publia, en 1790, à Strasbourg : *Moyens de rendre la Franche-Maçonnerie plus utile à l'humanité.*

En 1784, on le trouve membre du Musée ; en 1806, membre du *Choix*, O.·. Paris sous le nom de L-b-r-t-e-t, en 1812, membre de la même Loge écossaise.

On ne peut de même attribuer un rôle occulte majeur à Cambacérès, que M. Fabre traite vraiment avec cruauté ; on ne saurait cependant oublier que, pendant le procès de Louis XVI, Cambacérès montra modération et courage, et tout porte à croire que le rôle maçonnique de l'archi-chancelier de l'Empire fut exclusivement administratif et gouvernemental.

M. Copin-Albancelli, nous paraît au contraire très perspicace lorsqu'il déclare (XI et XIV) :

« Tous les initiés supérieurs cherchaient à se surprendre les uns les autres, à s'en conter, à se faire accepter pour ce qu'ils n'étaient peut-être pas... Il est vraiment curieux de voir à quel point certains hauts initiés cherchent à pénétrer les secrets des organisations occultes qu'ils ignorent, tandis que d'autres s'efforcent au contraire de faire prévaloir ce qu'ils appellent leur rit ».

A ces points de vue particuliers, les papiers du F.·. Chefdebien sont du plus haut intérêt, avons-nous dit ; mais, à les placer sur un autre terrain, on risque fort de glisser dans l'erreur. M. Fabre en a certes l'instinct lorsqu'il dit (p. 243) à propos de Rœttiers de Montaleau : « qui pousse (ce sous-ordre), qui le conseille,



le soutient, et au besoin le défend ? Nous n'avons pu découvrir l'homme ou la société qui le met en avant et se cache derrière le nuage ».

Pourquoi, après cet aveu, mettre en avant Cambacérès, Falcke ou Würtz ?

C'est bien avec les débris des multiples rits du XVIIIe, siècle que le G.·. O.·. se reconstitue au commencement du XIXe et cela est intéressant à constater sous la plume de Pyron (Lettre du 8 mai 1807 à Chefdebien, p. 358) :

« Le Chapitre métropolitain (*du G.·. O.·.*) qui vient encore de se mettre en grande dépense pour s'approprier quelques cendres du Phœnix, afin d'échaffauder une nouvelle compilation de ces sciences mystiques dont il a dérobé à chaque Rit le morceau qui lui a le plus convenu, pour en faire une communion générale dont lui seul est chef et grand légataire ; comme si un Rit, composé de pièces et de lambeaux, avoué par les *voleurs* et méconnu par les *volés* est un Rit régulier et conventionnel... »

Nous ne voulons pas, malgré la longueur de ce compte rendu passer sous silence les documents relatifs au rôle de Weishaupt pendant l'Empire.

Cependant nous ne croyons pas que c'est au chef des Illuminés de Bavière que Pyron fait allusion dans sa lettre du 2 mai 1809 (p. 368). Ce n'est pas Weishaupt qui est venu à Paris à cette époque, mais un Illuminé de Milan, d'après le texte même de cette lettre (p. 370).

Avant de terminer cet article, nous formons le vœu de voir M. Fabre publier prochainement le reste des papiers Chefdebien, car nous avons le souvenir d'en avoir consulté un plus grand nombre et d'un intérêt peut-être plus considérable que ceux qui viennent de paraître.

GUSTAVE BORD.



INDEX DOCUMENTAIRE

DOCUMENTS ANCIENS

Mémoire sur Naples[1] SOCIÉTÉS SECRÈTES

Les Napolitains sont doués d'une imagination extrêmement ardente ; voilà pourquoi ils furent entraînés avec charme vers les Sociétés secrètes aussitôt que la connaissance s'en répandit parmi eux. Déjà avant la Révolution, la Franc-Maçonnerie avait fait des prosélytes nombreux dans la noblesse et avait mis dans bien des têtes le germe d'idées qui ne convenaient point à celles du gouvernement.

La persécution s'en mêla, et les prosélytes n'en devinrent que plus ardents. Murat profita très adroitement de ces dispositions ; il ne dédaigna pas le titre de Grand-Maître des Francs-Maçons du Royaume ; et il serait inutile de dissimuler ici qu'il tira de cette qualité des avantages réels ; car cette secte avait pour lui le plus grand dévouement, et devint une espèce de propagande pour les bruits, les nouvelles et les opinions qu'on voulait accréditer.

Une autre association, dite des Charbonniers, fut aussi établie par les Français et fit des progrès encore bien plus considérables que la Franc-Ma-

1. Ce Mémoire est toujours tiré du dossier formé par Simon Duplay, avec les documents émanant pour la plupart du comte Brivazac de Beaumont. (Voir le numéro du 5 août, p. 2701). Nous ne donnons ici qu'un extrait, parce que le reste de ce Mémoire est uniquement politique.



çonnerie, même parmi le peuple, parce que cette association moins dispendieuse était aussi plus simple dans ses formes et dans ses symboles. Murat n'eut pas l'adresse de s'emparer des Charbonniers comme il l'avait fait des Francs-Maçons ; et, quand il s'aperçut de sa faute et qu'il voulut la réparer en fondant ensemble les deux sectes, il n'était plus temps, des mains habiles avaient saisi le fil, et les Charbonniers étaient devenus les ennemis du système régnant. On les vit semer le désordre, l'insurrection dans les provinces et même prendre les armes contre le gouvernement. On fut obligé de prohiber cette association et de prononcer même la peine de mort contre les Charbonniers. Leur zèle ne s'en enflamma que davantage, et nul doute que leurs menées n'aient beaucoup contribué à corrompre l'armée et à aliéner les cœurs à Murat. Ferdinand, à son retour, a prohibé les Francs-Maçons qui, dans le fait, n'étaient pas pour lui, et les Charbonniers qui avaient rendu des services à sa cause.

Il paraît que les Francs-Maçons se tiennent tranquilles ; mais, à en juger par les gazettes qui parlent d'envoi de régiments dans les Calabres pour contenir les Charbonniers, il est clair que ces derniers sont loin d'être en repos, et que ce qu'ils faisaient contre Murat, ils le font actuellement contre Ferdinand. Voilà le danger des Sociétés secrètes ; il est impossible de les avoir toujours dans les mains, et elles se tournent même souvent contre leurs instituteurs.

La persécution est-elle un remède efficace contre ce fléau ? On ne le croit pas, et peut-être qu'au lieu d'employer et de faire marcher des troupes, il eût mieux valu user de moyens secrets et faire agir des individus connus pour avoir quelque influence sur les Charbonniers. Ceux qui les mettent en mouvement ne sont pas dans les provinces, ils sont à Naples et peut-être même les trouverait-on parmi ceux qui passent pour les plus fermes soutiens de la cause de la légitimité. Les Allemands sont experts en fait de Sociétés secrètes, et il y a des Allemands à Naples. De plus, il faut remarquer que les agens de lord Bentinck en Italie savent aussi manier cette arme.

Indépendants

Il y a une classe de gens dans le royaume de Naples qui, sans être unis entre eux par aucun lien qui ressemble à une association, le sont au moins, et d'une manière peut-être plus dangereuse, par la conformité d'opinion.

Ces gens peuvent être désignés sous le nom d'Indépendants, parce que, dès le commencement de la Révolution, ils ne se sont attachés au système français qu'autant qu'ils y ont vu la possibilité de l'indépendance, non seulement de leur pays, mais de toute l'Italie réunie en corps de nation. Cette classe mérite d'autant plus l'attention du gouvernement, qu'elle ne se borne pas au Royaume de Naples et qu'elle a de nombreux adhérents dans tous les Etats d'Italie.

Il serait impossible de convertir ces visionnaires et de leur faire sentir que les localités, la différence des mœurs, des habitudes, des préjugés et celle même qui est très ordinaire dans les jargons populaires ne peuvent pas permettre l'exécution de leur plan favori. Quand Murat complotait contre



son beau-frère, quand, ensuite, il a voulu le secourir, il a étonnamment caressé cette chimère, et l'on ne doit pas oublier qu'à son passage à Bologne, à Ancône, les populations réunies le proclamaient le fondateur de l'indépendance et lui demandaient à grands cris des armes qu'il n'était pas, heureusement, en état de leur fournir. On doit sentir que, bien que l'animosité reconnue de tous les divers petits peuples d'Italie, présente des garanties à leur souverain, les Indépendants n'en forment pas moins un noyau d'agitateurs très dangereux, en ce qu'ils peuvent être mis en mouvement toutes les fois qu'il s'agira de troubler, soit une partie de l'Italie, soit toute l'Italie en général. Nul doute que lord Bentinck n'ait eu et n'ait encore de nombreux rapports avec les principaux Indépendants ; et nul doute aussi qu'il peut naître dans l'avenir des circonstances où de tels gens peuvent devenir précieux aux Anglais.

Réfugiés

Les Réfugiés Napolitains qui occupent beaucoup l'attention de la police de Naples sont bien loin d'être aussi à craindre que les Indépendants et ne sont pas même dignes de l'honneur qu'on leur fait de les surveiller. Ces Réfugiés se composent de deux classes, ceux qui ont abandonné Naples ou qui en ont été chassés dès le principe de la Révolution et ceux qui sont sortis du Royaume en même temps que Murat. Les premiers ne pensent plus à leur patrie, ils y ont en quelque sorte renoncé et vivent presque comme sujets des divers Etats où ils se sont fixés. Les autres, c'est-à-dire ceux qui ont quitté le royaume en même temps que Murat, sont en très petit nombre, soit en France, soit en Italie, soit ailleurs. Ils ne sont pas non plus dangereux et forment tout au plus une poignée d'intrigants subalternes, prêts même à servir d'espions à la police des pays où ils se trouvent. Quand on voit celle de Naples mettre tant d'importance à la surveillance des Napolitains réfugiés, on est en vérité tenté de croire qu'elle confond dans ce nombre tous les Français ou autres étrangers qui, n'ayant plus rien à faire à Naples, après le départ de Murat, ont abandonné le royaume. Que cette police se rassure et se persuade bien que, pour ce qui est au moins des Français, ils ne sont plus attachés à Naples par aucun lien politique et ne pensent pas à troubler la tranquillité Napolitaine.

Indication des sujets Napolitains qui peuvent être utiles à leur patrie dans les diverses branches du service public, précédées de quelques réflexions générales[1].

Quand les Révolutions sont terminées ; quand les gouvernemens légitimes, après avoir repris leur assiette et éteint l'esprit de parti et les passions qui agitaient le corps politique s'occupent à réorganiser les diverses branches du service public, ils doivent examiner avec soin et impartialité toutes

1. Ces indications fournies à Simon Duplay sont spécialement d'ordre politique. Nous les donnons cependant, parce que les personnages dont elles parlent ont tous joué un rôle, souvent important, dans le Carbonarisme et les Sociétés secrètes.



les institutions existantes, pour reconnaître et maintenir, outre les anciennes qui ont pu résister aux secousses révolutionnaires, celles qui sont nées de la force des choses, et de la nouvelle direction des idées, contre laquelle il est inutile de lutter et que le temps seul peut modifier ou changer.

De même et dans de semblables circonstances, ils doivent porter un œil scrutateur sur la masse des individus pour faire choix des sujets propres à faire marcher d'accord et prospérer également toutes ces mêmes institutions. Sans doute, il faut donner la préférence à ceux qui, dans les temps d'orage, se sont distingués par un noble caractère, par une fidélité à toute épreuve, et qui apporteront dans l'exercice des fonctions dont ils seront chargés, leur dévouement accoutumé, des intentions droites et surtout dépouillées de tout esprit de système, et de toute vue prenant sa source dans le passé. Mais s'ensuit-il qu'il faille pour cela, qu'en admettant sans discernement ceux qui n'ont bien souvent à mettre en avant qu'une longue impassibilité, qu'une longue interruption de service qui déposerait même contre leur capacité, se priver de sujets qui peuvent être utiles, sous prétexte qu'ils ont servi pendant l'absence du gouvernement légitime ou, qu'ayant commencé leur carrière dans le cours de la Révolution, ils en conservent toujours l'esprit ? On ne pense pas que cette question puisse être douteuse, et on la tranche en affirmant que tel individu qui n'a pas déshonoré son caractère ni sali ses mains en servant le gouvernement de fait, peut être fructueusement employé par le gouvernement de droit ; car, en servant le premier, il n'a fait que céder à l'empire des circonstances et obéir à cette voix intérieure qui crie à tout homme : Sers ton pays et ta nation ! C'est dans cet esprit que l'indication dont il s'agit sera faite. On n'y verra point figurer des militaires qui ont opprimé leurs concitoyens, des magistrats qui se sont avilis, des administrateurs qui se sont engraissés des sueurs du peuple ; mais on y verra (et l'on ne pourrait pas en indiquer d'autres, puisqu'on n'a pu connaître que ceux là), des sujets qui ont bien servi Joseph et Murat ; et qui, peut-être, par cela même, doivent faire présumer qu'ils serviront leur souverain légitime, encore avec plus de zèle, de dévouement et de fidélité !

Si, par considération pour des talens supérieurs, on en nommait quelques-uns qui ont commis des erreurs graves, qui ont même montré des défauts, on ne manquera pas, tout en rendant justice aux talents, de signaler les erreurs et les défauts. De plus, il faut dire que, comme on a perdu Naples de vue depuis assez longtemps, il est très possible que beaucoup de sujets qui seront indiqués, soient employés dans les mêmes fonctions qu'ils exerçaient, ou dans d'autres ; mais la désignation qui en sera faite ici servira toujours à confirmer la bonne opinion que leur gouvernement a conçue d'eux ; surtout, si l'on veut bien considérer que l'on parle ici sans passion et uniquement pour la prospérité d'un pays que l'on ne peut voir sans l'aimer, et qui a pour roi un Bourbon.

Avant de passer à cette indication, qu'il soit permis d'émettre quelques considérations, non pas sur les personnes, mais sur le fond même des institutions.



On a vu par les gazettes, que le Gouvernement de Ferdinand, qui avait d'abord fondu le Ministère de la Guerre et de la Marine, qui avait existé sous Joseph et Murat, dans un Conseil antique de guerre, d'après le mode autrichien, présidé même par l'infant des Deux-Siciles, D. Léopold, vient d'anéantir cette institution de sa création en y substituant dans la personne du général Nuguet, autrichien, une espèce de capitaine général de l'armée, réunissant les pouvoirs militaires et administratifs. On est bien loin de Naples,on n'a même aucune espèce de correspondance avec le pays ; cependant l'on ne craint pas d'affirmer, d'après la connaissance que l'on a de l'esprit de la nation, que ce changement n'aura pas son assentiment. Elle aura vu avec peine un étranger monter à ce haut rang et réunir des pouvoirs si étendus. Néanmoins, on ne peut qu'applaudir à cette mesure, et reconnaître en elle la sagesse des vues du gouvernement de Ferdinand, surtout s'il est permis d'en induire, sans se tromper, que le gouvernement s'est donc convaincu de l'impossibilité de trouver dans l'armée napolitaine un militaire assez fort et ayant des talents assez éprouvés pour remplir convenablement ces importantes fonctions, chose dont on est soi-même persuadé depuis longtems.

On applaudirait encore bien plus à cette mesure, s'il était possible d'en conclure, aussi sans se tromper, que ce gouvernement annonce par là l'intention d'admettre dans les divers grades de l'armée nationale des officiers étrangers ; opération que l'on regarde comme indispensable pour que cette armée puisse se former, se soutenir, se perfectionner ; et l'on dira plus, pour que l'on puisse compter sur sa fidélité. Que l'on n'aille pas inférer de là qu'on est aussi d'avis que le Gouvernement doit introduire dans les ministères, dans les magistratures, dans les administrations, des sujets étrangers. On est bien loin d'avoir une telle opinion, et cette idée, concernant l'introduction des étrangers, est absolument particulière à l'armée et n'a rien de commun avec les diverses autres branches du service public.

On est plus que persuadé qu'il y a parmi les Napolitains, plus de sujets capables qu'il n'en faut pour remplir de la manière la plus convenable, tous les postes de toute nature que requièrent les diverses autres branches ; et les *de Medicis*, et les *Tomanasso di Somma* s'indigneront avec raison que l'on voulût donner à entendre que l'on est encore dans les tems où leur Gouvernement devait recourir aux Toscans *Tamuci, Fortiguerra et Acton*.

Mais, s'il n'en est pas de même pour ce qui regarde particulièrement l'Armée, et si elle n'offre pas une pénurie totale de sujets, il faut au moins convenir qu'elle laisse beaucoup à désirer sur ces points. Il n'y a rien d'offensant dans cette vérité pour la nation napolitaine ; ce n'est pas sa faute si elle a passé successivement dans tant de mains ; ce n'est pas sa faute si, en raison de tous ces passages successifs, elle a contracté l'habitude de se soumettre au joug et de se laisser conquérir par une poignée d'hommes qui se présentent sur ses frontières. Ce n'est pas enfin sa faute si les différentes phases qu'elle a subies l'ont toujours laissée sans esprit national, sans but et sans armée. La nation napolitaine n'en est pas moins brave, plus brave peut-être que beaucoup d'autres. Mais ces heureuses dispositions pour la guerre, pour l'art militaire n'ont pas été cultivées ; et la dernière période de Murat,



trop longue sans doute,sous tous les rapports, ne l'a pas été assez pour rappeler les Napolitains aux inclinations belliqueuses de leurs ayeux. Les *Marses*, les *Samnytes*, les *Lucaniens* et les *Brutiens*. Croit-on, par exemple, que les Autrichiens, eussent eu aussi bon marché de Murat, s'il n'avait pas éloigné précédemment de son armée une foule d'officiers français qui y servaient, et surtout s'il eût pu déployer dans les champs de Tolentino, pour appuyer les Napolitains, les régiments français qu'il fit manœuvrer contre la Sicile sur le littoral des Calabres et qui firent trembler les Anglais sur le sort de cette île, que Murat n'avait pas cependant l'intention de conquérir, car l'unique but de son opération était de débloquer Corfou, et d'attirer les forces anglaises dans le phare de Messine ? On aurait tort de penser ainsi, et nul doute qu'avec ces officiers et ces régimens français, les Napolitains n'eussent tenu ferme contre les Autrichiens, sinon par attachement pour Murat, du moins pour l'honneur de leurs armes. Faisons l'application de tout ceci, et répétons au Gouvernement de Ferdinand, avec tous les militaires qui ont eu occasion de voir, dans les diverses campagnes de Bonaparte, les troupes napolitaines sur le champ de bataille : « Jamais vos soldats ne manœuvreront bien, jamais ils ne se battront bien qu'autant qu'ils auront, non seulement des officiers étrangers dans leurs rangs, mais encore des régimens étrangers pour les flanquer, en marchant à l'ennemi.

Ayez donc aussi à votre service un nombre de régimens étrangers proportionné à celui de vos troupes nationales. Les gens qui n'examinent pas les choses sous leurs divers aspects, diront qu'il y a à Naples assez de troupes étrangères, puisqu'il existe déjà six mille Autrichiens. Mais on leur fera observer que ces troupes ne cessent pas d'être autrichiennes, qu'on ne peut pas voir en elles les soldats du Roi de Naples ; et qu'elles n'ont enfin des ordres à recevoir que de l'Autriche. Tandis que des régimens à la solde du Gouvernement Napolitain deviennent portion de l'armée napolitaine, et, comme elle, ne dépendent que du souverain du Pays.

Voilà le cas de s'expliquer sur la question de fidélité, question qui ne choquera personne lorsqu'elle aura été éclaircie. On dit qu'une armée est infidèle à son souverain, à son gouvernement, à son chef, lorsque, par un mouvement spontané et général elle abandonne ses drapeaux et lâche pied devant l'ennemi.

Ce n'est pas dire pour cela que la Nation manque de fidélité ; ce n'est pas même dire que chacun des individus qui composent cette armée, en manque en particulier. C'est tout simplement une armée qui, quoique nombreuse, bien approvisionnée, bien fournie d'armes, de munitions d'artillerie, a senti sa propre faiblesse, a cédé à la terreur, et est devenue infidèle par suite de cette terreur. N'est-ce pas là positivement ce qui est arrivé à l'armée napolitaine, lorsque, conduite en 1799 à Rome, par Ferdinand en personne, elle a abandonné ce monarque, et s'est mise en déroute, sans avoir même, on croit, tiré un coup de fusil ? N'a-t-elle pas depuis donné une seconde représentation de cette fuite précipitée à Tolentino ? Que veut-on de plus ? Voici deux exemples. Profitez-en donc, et ayez à votre solde des régimens étrangers, des régimens suisses, par exemple. Qu'ils soient les gardiens de



vos frontières en temps de guerre, et servez-vous-en par une double raison pour faire vos garnisons de Sicile. Le Constitutionnalisme qui y règne n'agira point sur de tels soldats ; et l'or que les Anglais ont en abondance pour s'ouvrir l'entrée de cette île lorsqu'ils voudront la posséder, ne pourra corrompre des Suisses qui ne savent que faire feu sur les ennemis du souverain qui les paye. Mais, dira-t-on, l'armée napolitaine sera donc toujours dans l'enfance ; et toujours le gouvernement devra solder des étrangers ? Non ! cette armée se disciplinera, se formera, finira par acquérir la consistance qu'ont les troupes des autres nations. Au surplus, veut-on hâter l'époque où l'on pourra se passer d'officiers et de régimens étrangers ? Il est pour cela un moyen tout simple ; c'est de donner aux Napolitains un esprit national, et de les attacher à la dynastie régnante par un de ces bienfaits que les peuples n'oublient jamais ! Quel est-il ce bienfait ? Une constitution. Qu'on ne s'épouvante pas, et que surtout on ne se scandalise pas de cette vérité : elle n'est pas aussi effrayante ni aussi étrange qu'on pourrait le croire. Une portion considérable des Etats napolitains, la Sicile, ne jouit elle pas de ce bienfait ? Est-il très politique de gouverner un Etat de deux manières différentes ? De ces deux régimes différens, le plus doux, le plus attrayant, ne sera-t-il pas toujours un objet d'envie, de tourmens, de désespoir et, par conséquent, de découragement pour ceux qui n'en jouissent pas ? Leur situation ne leur fera-t-elle pas concevoir de l'indifférence et même du dégoût pour leur Gouvernement ? A toutes ces considérations, on ajoutera que le constitutionnalisme n'a pas fait de moindres progrès à Naples que dans le reste de l'Europe.

Des observateurs impartiaux diront qu'ils ont vu toute la nation napolitaine pour ainsi dire agenouillée devant Murat, demander une constitution et lui jurer, si elle l'obtenait, une fidélité à toute épreuve. Ils diront qu'ils ont vu plusieurs Etats d'Italie s'ébranler et lui tendre les bras à cette seule idée, et ils diront encore que, si Murat fidèle au premier traité qu'il avait conclu avec lord Bentinck, au lieu de suivre son beau-frère dans les déserts de la Russie, eût eu à cette époque le courage de sauter le pas et de présenter à l'Italie une Constitution napolitaine, on ne sait pas jusqu'où Murat, les Napolitains et l'Italie liguée pouvait aller. Mais Murat, qui n'était que le plus brave des soldats, pâlissait devant les difficultés politiques. A son retour des champs de Leipzig, il était peut-être tems encore d'exécuter ce plan, dont plusieurs membres de l'opposition d'Angleterre ont eu connaissance ; mais il balança de nouveau et ne prit définitivement son parti, dans un autre sens il est vrai, mais toujours avec l'idée de nationaliser toute l'Italie, que lorsqu'il sut la fuite de Bonaparte des rochers de l'Ile d'Elbe. Mais alors il n'était plus temps et les Autrichiens le surprirent en flagrant délit, c'est-à-dire déconsidéré dans l'esprit d'une nation qu'il avait leurrée du vain espoir d'une constitution, et à la tête d'une armée assez nombreuse, mais à peu près composée comme celle qui avait suivi dans des tems antérieurs Ferdinand à Rome. De là sa ruine totale. Mais ce que les Napolitains demandaient à Murat hautement, et d'une manière si empressée, croit-on que tacitement, au fond de leur âme, ils ne l'implorent pas aujourd'hui et avec autant d'instances de la paternité de leur monarque ? Croit-on donc



aussi que ce qui aurait pu donner, malheureusement, à Murat tant de poids et de consistance auprès de la Nation,ne pourrait pas ajouter beaucoup à la vénération et au dévouement qu'elle porte déjà à Ferdinand ? Nul doute que les Napolitains n'auraient vu dans Murat, par la suite, qu'un homme contraint à cet acte par la nécessité ; tandis qu'aujourd'hui, ils verraient éternellement dans Ferdinand leur dispensant les bienfaits d'une constitution, un monarque légitime agissant par pure bienveillance. Quelle raison peut donc s'opposer à cette grande œuvre que Louis XVIII achève en ce moment en France d'une manière si éclatante. On n'en voit d'autres que l'opposition du Gouvernement Autrichien, qui, possédant presque toute l'Italie, ne consentirait jamais à laisser jouir paisiblement les Napolitains d'un régime dont il ne fait pas jouir ses propres sujets. On avoue qu'il est impossible de répondre à cette difficulté,qui ne peut être modifiée que par le tems et qui ramène toujours à l'idée et à la nécessité d'avoir, en attendant les circonstances, des officiers et des régimens étrangers dans l'armée napolitaine, puisqu'on ne veut pas donner à la nation la seule chose qui pourrait faire naître dans son sein une véritable armée.

On vient de s'étendre beaucoup sur l'organisation de l'armée, parce qu'on a eu à traiter des questions assez importantes. On n'a rien à dire sur ce qui regarde l'Intérieur, la Justice et les Finances. On sait, à en croire du moins ce que disent les voyageurs,que ces trois administrations subsistent à peu près dans le même état qu'elles ont été laissées par les Français.Ces mêmes voyageurs ne se lassent pas de faire l'éloge de la manière dont les finances sont administrées par M. de Médicis, ils disent qu'avec une sagacité rare, mais qui n'offre rien d'étonnant dans l'homme qui a déjà donné une si haute idée de lui à l'Europe par diverses négociations pour la cause sacrée de son Maître, ce ministre sait profiter des changements qui ont été faits par les Français, en les rectifiant, en les modifiant à propos ; qu'il a établi sur des bases solides le crédit du Gouvernement ; qu'il contente tout le monde et que, par des transactions adroites, mais qui conviennent également aux parties contractantes, il fait, sans efforts et sans bruit, rentrer successivement les émigrés en possession de leurs biens.

Les relations des voyageurs qui reviennent de Naples ne sont pas aussi favorables à l'administration de la Police. Il paraîtrait cependant qu'il n'y a été fait aucun changement matériel, si ce n'est la transformation du Ministère en Direction générale, chose qui ne devrait porter aucune altération à l'esprit de l'institution, et qui peut-être vaut mieux pour un petit Etat ; cependant, d'après ces relations, il faudrait croire que l'administration de la police, pour ce qui regarde la Capitale, comme pour ce qui concerne les provinces, est bien déchue ; que le Lazzaronisme dont les habitudes ont été suffisamment signalées dans un mémoire précédent reprend le dessus ; que la masse des délits augmente chaque jour dans les villes et dans les campagnes et que le brigandage se propage d'une manière effrayante et avec des symptômes propres à en faire préjuger la propagation et la durée. Qu'on y prenne garde, il n'y a point de milieu : ou les institutions et les ordonnances laissées par les Français, en fait de police, seront suivies à la lettre, et alors l'extirpation du mal peut avoir lieu ; ou elles tomberont en-



tièrement en désuétude, et, alors, on doit s'attendre aux inconvéniens les plus graves. Il n'y a rien à répondre à ces faits ; la police française avait purgé le Piémont, le Milanais, les Etats gênois et la Toscane des brigands qui les infestaient; elle avait à peu près obtenu le même résultat dans le royaume de Naples et surtout dans les Calabres ; vous connaissez les moyens qu'elle avait mis en usage pour parvenir à ce but ; employez-les donc aussi ! et employez-les avec d'autant moins de scrupule que ces bandits sont toujours les mêmes hommes ; du tems de Murat, ils se disaient les soldats de Ferdinand ; on parie qu'ils se disent maintenant ceux de Murat qui n'existe plus. Il faut, en fait de brigandage, que le Gouvernement se dépouille de toute sa paternité ; il doit la réserver tout entière pour en faire dépense d'une manière mieux entendue et surtout plus profitable. La police napolitaine aura même aujourd'hui un avantage que celle des Français n'avait pas. Quand cette dernière opérait contre le brigandage, elle était sans cesse contrariée par le gouvernement sicilien, qui faisait son métier en excitant et en alimentant ce même brigandage. A présent, cet inconvénient n'existe plus, et personne ne songera à faire avorter les mesures que le Gouvernement pourra prendre pour la destruction de ce fléau[1].

Pourquoi un ministre tel que M. de Médicis, en administrant les finances, ne serait-il pas en même temps chargé de la direction de la Police Générale ? Pendant qu'il a été à la tête de cette dernière administration, il a rendu de bien grands services à son Maître. Sa haute police a été un chef-d'œuvre ; il a rallié tous les esprits au gouvernement, et une seule de ses opérations a assuré la tranquillité publique. La destruction du brigandage dans le royaume de Naples serait un jeu pour un homme de cette portée.

Le prince de Canoza qui lui a succédé comme ministre de la Police Générale, n'était pas propre à cette place, aussi son ministère n'a pas été long ; on l'avait prévu, parce qu'on avait pu juger ses talens à son caractère lorsqu'il commandait l'Ile de Pouza ; avec sa fougue et ses écarts, il ne pouvait faire que des mécontens. On est plus que persuadé que son déplacement a fait bien des amis au Gouvernement. On a vu les Napolitains trembler en songeant que le retour de leur monarque bien-aimé pouvait mettre les rênes de la Police Générale entre les mains du prince de Canoza.

Le directeur actuel de la Police Générale a-t-il les épaules assez fortes pour ce fardeau ? On croit que, sous un Médicis, il pouvait être un fort bon préfet, surtout en ayant pour secrétaire général, comme il l'avait, son parent, qui entend fort bien les détails de l'administration, et qui a été pendant de longues années, commissaire de police. On demande actuellement si le préfet actuel, sous le directeur actuel, peut à son tour être un bon préfet ? On sait

1. On se trompe ; un autre inconvénient qui existait pour la police française, existera aussi pour la police napolitaine ; c'est le voisinage des Etats Romains, qui permet aux brigands napolitains poursuivis dans les Abruzzes et dans la Terre de Labour, de se réfugier dans ces mêmes Etats. Il serait à désirer que les relations de bon voisinage, entre le roi de Naples et le Pape, devinssent telles que les deux gouvernements pussent également poursuivre sur les deux territoires les brigands de l'un et de l'autre Etat.



qu'au tems où nous sommes, les vieilles routines sont insuffisantes pour la préfecture de Naples, par exemple : ce qu'on ne peut pas mettre en question, c'est le dévouement et l'attachement de ces deux fonctionnaires pour la personne de leur souverain.

On va passer à l'indication des sujets. Parmi les membres qui composaient l'ancien Conseil d'Etat, plusieurs ont occupé des ministères et y ont développé quelques talens.

On ne saurait en refuser à Zurlo, ministre de l'Intérieur, qui a suivi Mme Murat en Autriche et qui se trouve actuellement, dit-on, à Florence, sans pouvoir rentrer dans son pays. Pourquoi se priver des lumières de cet homme ? Il aime sincèrement sa patrie, et ne s'était même attaché à Murat que dans l'espoir que celui-ci parviendrait à secouer le joug de la France. Bonaparte le détestait. Zurlo a fait preuve d'une grande intégrité. Après plusieurs années de Ministère, il est sorti de son pays pauvre et obligé, pour subsister, d'attendre ce que lui donnait Mme Murat. On ne dit pas qu'il faille le remettre au Ministère ; on pense même qu'il n'y a jamais été propre, mais il serait difficile de trouver un homme de meilleur conseil ; et s'il n'est pas bon pour l'exécution, il est très fécond en plans, en idées, et il indiquerait des ressources dans des circonstances où un autre n'en verrait pas.

Le duc de Campochiaro, qui, après avoir été ambassadeur en France, est passé au Ministère de la Police Générale et a ensuite représenté Murat au Congrès de Vienne, est un homme qui a encore plus d'esprit qu'on ne le croit généralement. Il apporte un grand sang-froid et une grande modération dans les affaires ; nul n'est, plus que lui, attaché à son pays, et Bonaparte ne l'aimait pas comme il aimait son prédécesseur, le duc de Montebono. Campochiaro est un homme aimable, qui a les formes les plus conciliantes et qui saura toujours faire aimer le gouvernement qu'il servira ; il a l'art de contenter tout le monde ; il est, de tous les ministres, celui qui sait le mieux donner audience, et il jouit de l'affection de ses concitoyens. Pendant qu'il a occupé le Ministère de la Police Générale, il aurait pu tourmenter bien des gens ; cependant, il n'a pas causé à qui que que ce puisse être le moindre désagrément ; il a toujours vu les choses, jamais les personnes, et sa justice a toujours été la même pour tous les partis. Campochiaro, par caractère et par inclination, est encore plus propre à la diplomatie qu'à la police ; il a du tact, de la finesse, et il possède même dans cette partie des connaissances théoriques que le marquis del Gallo est bien loin d'avoir ; en un mot, Campochiaro est un des hommes de Naples les plus propres au Ministère des Affaires étrangères ; il connaît tous les membres de la diplomatie actuelle de l'Europe et il a su personnellement s'en faire aimer et estimer malgré la fausse position dans laquelle il s'est trouvé à Vienne. Campochiaro a un défaut, celui d'être dérangé dans ses affaires particulières et dans sa dépense ; mais il est probe, loyal et s'il s'attache à un gouvernement, on peut être certain qu'il le servira avec dévouement.

Le duc de Lorrenzana a été médiocre comme préfet de police, et plus médiocre encore pendant qu'il a eu le portefeuille du Ministère de la Police Générale.



Cependant, il ne faut pas croire que ce soit un homme à mettre de côté; d'abord, il remplirait très bien toute espèce d'emploi à la Cour ; ensuite, il faut dire qu'il raisonne juste sur son pays et qu'il ne manque point de connaissances en administration et en finances. Le duc de Lorrenzana figurerait très bien encore à la tête des établissemens publics de bienfaisance, et nul doute qu'il n'apportât dans cette partie, très importante à Naples, le même esprit d'ordre et d'économie qu'il déploye dans sa propre fortune. De plus, il est politique d'employer le duc de Lorrenzana, parce qu'il tient aux premières familles du Royaume et que sa clientèle à Naples est très nombreuse. Les erreurs que le Gouvernement a pu croire avoir à lui reprocher dans les premiers tems de la Révolution, ont été suffisamment punies par sa détention.

On peut appliquer au duc de Cassano, beau-père du duc de Lorrenzana, à peu près tout ce qui vient d'être dit sur ce dernier, en ajoutant cependant que le duc de Cassano a montré plus de caractère et de talens dans le Ministère des Cultes qu'il a occupé sous Joseph.

Le duc de Cassano serait très bien à la Cour, très bien à la tête des établissemens de bienfaisance, et mieux encore comme chef du Syndicat de Naples. C'est au Gouvernement à voir si un père peut oublier la mort de son fils ; et quelle mort... ?

Le duc de Carignano, président de la Section des finances au Conseil d'Etat, qui succéda au duc de Campochiaro dans l'Ambassade de France, est sans nul doute, après le chevalier de Médici, l'homme de son pays qui se connaît le mieux en matière de finances. Il a fait ses preuves à cet égard devant le Conseil d'Etat, quoique ses idées n'aient pas malheureusement été suivies. Le duc de Carignano a montré une certaine vigueur dans son ambassade en France ; et il n'a pas craint de dire à Bonaparte plusieurs vérités assez fortes sur son pays.

Le prince de Gerau, Conseiller d'Etat, quoique moins fort que le duc de Carignano, a cependant des connaissances positives en finance. On peut lui confier sans crainte la direction d'une administration financière quelconque.

Le baron de Nolli, Conseiller d'Etat, qui a dirigé plusieurs administrations, et qui avait, à l'époque de la Restauration, le portefeuille des finances, est un homme qui peut être très utile au Gouvernement, par ses lumières, son expérience et la connaissance profonde qu'il a des ressources de son pays.

Le prince de Sirignano, Conseiller d'Etat, président de la Cour de Cassation, est un de ces magistrats rares dans le siècle où nous sommes ; il réunit tout, talents, vertus, caractère, et l'on est intimement persuadé qu'il figurerait très bien sous tous les rapports comme ministre de la Justice.

Guiseppe Pocrio, Conseiller d'Etat, procureur général à la Cour de Cassation, s'est élevé du banc des avocats à cette éminente fonction. On n'ignore pas que, dans le commencement de la Révolution, il a marqué par ses écarts ; mais ne les a-t-il pas expiés par sa longue détention à la *Farquana*. On n'ignore pas non plus qu'il a suivi Murat et qu'il est actuellement à Florence, ne pouvant pas rentrer dans son pays ; mais lorsqu'il est sorti



de Naples, il a cédé à la peur, et la crainte d'une nouvelle détention l'agitait fortement. Il faut bien se rappeler qu'à l'époque où il est parti, le chevalier de Médici n'était pas encore arrivé porteur des paroles de paix et des promesses de son maître. Pocrio est le plus éloquent des Napolitains ; il joint à cela une imagination active, une tête fortement organisée, un caractère ferme et entreprenant. Ces qualités sont-elles donc assez communes pour qu'un gouvernement néglige de s'attacher un homme qui les réunit toutes ?

Pocrio semble encore mieux destiné par la nature à l'administration de la justice qu'à celle de la police. On est persuadé qu'il est fait pour aller à tout dans cette dernière administration. On a beaucoup parlé de son goût pour la dépense et l'on a pu conclure de là qu'il aime l'argent. Son gouvernement n'en a-t-il donc pas à lui donner, et un gouvernement peut-il mieux employer l'argent qu'à se procurer des talents ? Fortunato (Giustini),rapporteur au Conseil d'Etat, est aussi son propre ouvrage.Il a rempli avec distinction les fonctions de procureur général à la Cour criminelle de Naples, et ensuite celles d'Intendant dans les Abruzzes avec beaucoup de succès.

C'est lui qui fut chargé du recensement que Murat fit faire de la Capitale. Fortunato est doué d'une rare facilité et d'un caractère ferme ; il ferait un excellent préfet de police.

De Tomasis, rapporteur au Conseil d'Etat, excellent magistrat, excellent intendant, homme propre à tout et de la plus scrupuleuse probité.

Filangieri, Conseiller d'Etat, ancien syndic de Naples et ensuite intendant de cette province. C'est un homme à employer dans la capitale. Il ferait toujours aimer le Gouvernement. Il serait bien à la Cour.

Le duc de Cauzano, Conseiller d'Etat, a administré avec une rare modération la province de Bari et s'y est concilié la bienveillance générale. Il avait un frère qui annonçait des dispositions pour la diplomatie et qui avait été envoyé ces derniers temps en Bavière.

Le marquis Puoti, auditeur au Conseil d'Etat, annonçait des dispositions qu'on fera bien d'encourager.

Tortoza, Directeur général des douanes, a beaucoup fait parler de lui à l'occasion du procès criminel intenté à son fils et de sa grande fortune. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'Administration des Douanes a considérablement rendu sous sa direction et qu'il entend fort bien cette partie.

Le marquis de Turris, directeur général des droits réunis; une grande exactitude, beaucoup de surveillance, à l'abri de tout soupçon ; est riche du bien de ses pères.

Le duc Della Torre, Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, de l'esprit, des connaissances, un peu négligent et dérangé dans ses affaires particulières. Le personnel de cette administration n'est pas bon ; il faut le refondre ; ce n'est pas la faute du duc Della Torre : son prédécesseur avait fait l'organisation.

Coco, Conseiller d'Etat, homme plein de simplicité, de droiture, de talents et de connaissances, bon écrivain ; on l'avait mis à la tête du trésor public et sous tous les rapports, ce n'était pas sa place, il n'y entendait rien et en



convenait lui-même ; il se tourmentait beaucoup et faisait damner tout le monde. On a entendu dire qu'il avait entièrement perdu l'esprit ; si cela est vrai,c'est une grande perte pour lui et son pays ; il était fait pour le servir et l'honorer.Si cela n'est pas,ce serait un homme à mettre à la tête de l'instruction publique ; il y serait beaucoup mieux que Galdi, qui a été bon intendant dans la province de Campo Basso, et très mauvais ensuite dans celle de Colenza; tant il est vrai que les hommes se démentent souvent.

Filangieri, frère cadet du Conseiller d'Etat de ce nom, ancien directeur de la régie des subsistances et auparavant intendant,n'est pas dépourvu de moyens pour l'administration,ni pour la partie financière.

Santangelo, intendant de la Bazilicata, est tout ce qu'il y a de mieux pour remplir ces fonctions.

Le duc de Montejaci, ancien intendant d'une des Abruzzes, ne manque ni d'esprit, ni de caractère.

Zurlo, frère de l'ancien Ministre de l'Intérieur,intendant à Campobasso, a une grande influence dans cette province, où il est né et où il a acquis de grandes propriétés, il faut l'y laisser.

Midoro Massa,intendant d'une des Abruzzes,ne manque pas de moyens.

Maztucci, ancien magistrat, ancien intendant à Nola,est un jeune homme de la plus grande espérance.

Massona, sous-intendant en Terre de Labour est plein de zèle et d'activité.

La Cour de Cassation du temps de Murat était parfaitement composée. Les Derogati, les Saponaza, les Canofari, les Nicolini sont des magistrats au-dessus de tout éloge. Ricciardi, procureur général, est un excellent magistrat.

Delisa, président du Tribunal de 1re instance,fait honneur à la magistrature napolitaine par la réunion des meilleures qualités.

Borelli, juge au Tribunal d'appel, mérite l'attention du gouvernement ; il est fait pour aller à tout. Il peut briller dans le ministère public. Les procureurs généraux et royaux dans les provinces n'étaient pas mal choisis, ainsi que les présidents, mais les juges demandaient une grande épuration. Maudrini, ancien préfet de police,en a rempli les fonctions avec exactitude et impartialité, il a eu en conséquence beaucoup d'ennemis, et c'est la peur qui lui a fait abandonner Naples. On croit que sa fortune vient plutôt des générosités de Murat, que de détournemens de fonds,comme on l'a prétendu.

Laghezza, Chef de division au Ministère de la Police,est un homme bien précieux pour cette administration.

Diego Delle Nocci, Chef de bureau au Cabinet du Ministère, est un jeune homme dont on peut tirer un grand parti avec le temps.

L'abbé Taddei, attaché au ministère pour la partie des journaux, est un homme précieux et rompu à ce travail. Il a beaucoup d'ennemis qui crient contre lui, mais il crie plus fort qu'eux, et, tout en criant, son journal se trouve fait.Il aime tant le travail qu'il trouve encore du temps pour s'occuper des affaires de police et faire de forts bons rapports. Picchmada, son chef de division, est moins propre à la police qu'à des fonctions judiciaires.Un certain Pecchia écrit très bien et est très utile au Ministère pour ses rédactions.



Le duc Marbilli, ancien Commissaire de police et secrétaire de la préfecture, est un homme propre à faire aimer le Gouvernement.

Parmi les Commissaires de police, il faut en distinguer deux : Loper et Bertolucci ; le premier est un homme très instruit et très délicat et qui gouverne paternellement son quartier, le second a de l'esprit, de l'adresse et une grande activité ; il faut le tenir de près, mais on peut en tirer un grand parti.

Ceccio Male, chef de division au Ministère des Finances, a de l'aptitude·

Rocco Pieneventano, chef de division au Ministère de l'Intérieur, a des talents ; il connaît bien le royaume.

Flauto, jeune mathématicien de la plus grande espérance, qui a déjà fait plusieurs ouvrages qui sont appréciés en Frnace, peut être fort utile à l'Instruction publique.

Il en est de même de Sangiovanni, plus connu peut-être dans les pays étrangers que dans sa patrie. Les professeurs français qui l'ont connu à Paris font de lui le plus grand éloge. On l'a vu mourant presque de faim à Naples, ce qui ne faisait pas honneur au Ministère de l'Intérieur.

Parmi les généraux napolitains, les seuls qui aient été remarqués par les Français qui ont eu occasion de servir avec eux sont :

Carascosa, capable de commander une division sur un champ de bataille.

Macdonaldo, que l'on met sur la même ligne ; il a suivi Mme Murat, mais on pense qu'il reviendrait à Naples, s'il croyait y être bien traité.

Filangieri, que l'on met au-dessus de tout éloge pour sa bravoure et ses talents militaires, et que l'on regarde comme destiné à aller aussi loin que possible.

Ambrosio, que l'on regarde cependant comme beaucoup moins fort que les trois autres.

Pignatelli Stongoli, qu'il ne faut pas employer activement, mais qui a d'excellentes connaissances sur l'organisation et l'administration de l'armée.

Pedrinelli a beaucoup de talents pour l'arme de l'artillerie. Il a quitté Naples et vit paisiblement aux environs de Paris, occupé à faire du charbon. Pourquoi ne pas le rappeler ? Il aime son pays, et l'on sait qu'il y est aimé.

Begarri, que l'on dit être plus fort encore pour l'arme du génie ; il a le tort, il est vrai, d'avoir défendu Gaëte. On ne peut pas nier que cette défense considérée uniquement sous le point de vue militaire n'honore ses talents. On est persuadé que son gouvernement oubliera un jour cette erreur et le rappellera.

Costanzo, qui ne peut plus être employé activement, mais auquel on accorde de profondes connaissances comme officier du génie.

Montemajore, que l'on dit aussi être très instruit dans la même arme.

Roccaromana, dont on vante beaucoup le courage et la manière dont il enlève ses troupes sur le champ de bataille, était très attaché à Murat : il l'a suivi un peu partout, tout en aimant sincèrement son pays.



Le prince de Cariceti, qui jouit d'une grande bravoure et donne de belles espérances.

On ne sera pas étonné du petit nombre de généraux qui figurent ici : l'armée napolitaine avait été formée sous Murat, elle était par conséquent fort jeune, et l'avancement y avait été très rapide.

Voici encore de fort bons officiers :

Arena, colonel 4e infanterie légère.

Vollaro, colonel du 8e.

Verdinois, colonel, 2e léger.

Rossi, colonel, 2e chevau-léger.

Casela (Cadet) colonel, 7e de ligne.

Brochetti, colonel 2e de ligne.

Ricutti, colonel, 3e léger.

Tocco, major des Cuirassiers.

Lombardo, commandant l'Ecole Polytechnique.

Rittucci, commandant l'Ecole de Mars.

Guilletti, colonel d'artillerie.

Rodriguez, chef de division à la guerre.

Balzani et Oliveri, officiers d'Administration.

Il y a de bons officiers dans la marine, Baussan, Casa, Diaz, Rodriguez, Montemajor, Saint-Caprais.

L'administration de la marine est mauvaise ; il faut la refondre en entier.

Toutes ces notes sont les résultats de souvenirs et d'observations que le temps n'a pas encore effacés. [1]

Pour copie : Léonce Grasilier.

1. *Archives Nationales*, F7 6667.



INDEX OCCULTISTE

COMPTE RENDU DES SCIENCES OCCULTES

Alchimie

Nous extrayons les lignes suivantes d'une étude sur « la Fausse Alchimie », publiée par M. Em. Delobel dans *Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée*, Août-Septembre-Octobre 1913 :

« Le souffleur moderne est le plus souvent un gentleman élégant, soigneux de sa personne, beau discoureur, légèrement poseur, non ennemi de la bonne chère et d'un certain confort ; en un mot, c'est l'alchimiste de salon. Il s'intéresse à l'Alchimie entre une promenade au Bois et une soirée au théâtre, comme d'autres s'intéressent aux chevaux ou bien aux champions de la boxe. Comme d'autres réciteraient sans défaillance de mémoire, la généalogie d'un grand favori, il conte agréablement l'histoire de Nicolas Flamel ou les vicissitudes de Raymond Lulle, le Bienheureux.

Le souffleur en impose dans certains milieux demi-intellectuels, dont la culture toute superficielle est incapable de discerner l'insuffisance que masquent ces apparences de faux adepte. Dans ces milieux désœuvrés, dépourvus de sens critique, mais avides d'éprouver des sensations anormales, intoxiqués le plus souvent par l'éther ou la morphine, dans ces milieux adonnés au spiritisme, plongés dans une atmosphère de vague religiosité et de mysticisme inquiet, le souffleur moderne étale complaisamment le maigre bagage qu'il a pu amasser au hasard de ses lectures ou de ses rares expériences. On l'écoute, et il en est fier ; on le complimente, et sa



prétentieuse suffisance ne connaît plus de bornes ; c'est le geai paré des plumes du paon, heureux de se trouver, à certaines heures, le centre écouté d'un cercle oisif et frivole...

Le type de faux alchimiste qu'on rencontre le plus fréquemment de nos jours, le plus nuisible aussi, sans conteste, c'est le type de l'alchimiste écrivain. Si les Souffleurs du Moyen Age ont écrit bon nombre d'insanités, il faut reconnaître que les modernes ne leur cèdent en rien à ce point de vue. Il existe à l'heure actuelle, en France, plus de vingt périodiques consacrés aux sciences occultes, et chacun de ces périodiques publie chaque année quelques articles relatifs à l'alchimie. Or, parmi tous ces travaux parus depuis vingt ans, combien en est-il qui portent l'estampille scientifique ? Ce sont généralement des considérations puériles sur les grandes découvertes effectuées coup sur coup, en ces dernières années, dans le domaine des radiations et des métaux radio-actifs, des comparaisons enfantines, parfois drôlatiques, et finalement des conclusions qui sont de la plus haute fantaisie...

Certains de ces pseudo-savants n'hésitent pas à composer, non plus un simple article de revue, mais des ouvrages entiers, aux titres ronflants, où ils décrivent avec une précision extraordinaire le procédé opératoire du Grand-Œuvre philosophique, les propriétés de la Pierre et de ses constituants. Sel, Soufre et Mercure, le tout avec un luxe de détails qui laisse rêveurs ceux qui ont, durant des années, courbé le dos sur les vieux traités.

Le comble du grotesque, c'est de voir un de ces prétendus adeptes critiquer tel ouvrage récemment paru et affirmer gravement — le temps des augures est-il vraiment passé ? — que l'auteur n'a pas encore une connaissance suffisante de la science alchimique.

Le portrait est joliment tracé et fait honneur à la plume de son auteur. Il eût été d'autant plus regrettable de le passer sous silence que les mêmes traits s'appliquent à beaucoup de ceux qui posent pour être des maîtres dans les autres branches des sciences occultes et font la gloire de certains cénacles. Chaque groupe compte ainsi pas mal de pseudo-savants qui se croient des oracles. Ils prétendent enseigner, alors qu'ils auraient au contraire tout à gagner, à se contenter d'apprendre. Et le plus triste est de constater que là, comme partout, ce sont ces moitiés d'ignorants qui font la loi, imposent leurs décisions et sacrent les réputations du haut de leur suffisante nullité. Pendant ce temps, les vrais savants travaillent et sont les victimes des puffistes.

Astrologie

Dans un article sur l' « Influence planétaire », publié par le *Théosophe*, 16 août 1913, et signé Isabelle Bataille, nous trouvons



quelques indications concernant les idées théosophiques sur l'astrologie judiciaire.

La force qui rayonne de la planète physique est peu importante si nous la comparons à l'influence spirituelle de l'Ame ou l'Ange de la Planète.

Comme le dit M. Leadbeater : « Dans toutes les conditions de la matière astrale, éthérique ou autre, il existe des éléments de tous genres, certaines parties de l'essence élémentale environnante sont mises en mouvement lorqu'un centre quelconque est appelé en activité. L'homme subit donc la contre-partie de deux forces, une partie de l'essence élémentale en lui est mise en mouvement, tandis que l'activité de cette même essence hors de lui est intensifiée et réagit sur l'individu. La position des planètes physiques nous indique où *l'influence planétaire a travaillé à un moment donné*, et, si nous étions clairvoyants, nous verrions cette force en action nous-mêmes, n'ayant pas besoin de l'indication que nous donnent ces planètes. Celles-ci sont, en somme, les aiguilles d'une horloge indiquant les différentes phases du travail qui s'opère dans ces sphères invibles, sans que ces globes matériels soient cause de l'émission de cette force. »

Mais n'oublions jamais que la position particulière d'une planète n'est pas l'indice *absolu* de la manifestation d'un événement particulier, mais qu'elle en *favorise* la réalisation. Cette influence est *une*, et nous la réfléchissons selon notre constitution mentale ou émotive ; notre caractère amenant des résultats selon notre nature intérieure, une même force éveillera chez certains êtres une véritable fièvre passionnelle, tandis que chez d'autres âmes équilibrées elle fera naître un courage à toute épreuve. C'est notre caractère qui nous a placés sous telle ou telle influence, car si nous inclinons à agir de certaine façon, c'est parce que notre passé a aiguillé nos énergies dans cette direction. Toutes ces planètes qui nous affectent sont les indicateurs de notre passé, la route que nous avons parcourue, la manière dont nous avons vécu ; semences produisant leurs fruits actuellement.

Franc-Maçonnerie initiatique

Sous le titre « Un grand homme disparu », Teder, pseudonyme de M. Détré, 33e, 90e, 95e, secrétaire général du Bureau Central de la Fédération Maçonnique Universelle, publie dans *Mysteria*, juillet 1913, un intéressant article nécrologique, auquel nous empruntons les passages suivants :

John Yarker vient de mourir. Il laisse un nom et une œuvre qui, dans le cœur des vrais maçons, vivront autant que vivra le souvenir de Mazzini et de Garibaldi, dont il fut le compagnon d'armes et l'ami...



Je le revis, il y a une douzaine d'années, et nous eûmes ensemble, dans sa villa des Peupliers, à West Didsbury, de longues conversations durant lesquelles je ne savais ce que je devais admirer le plus, ou de son urbanité exemplaire, ou de sa lucidité vraiment étrange, ou de son savoir, qui paraissait sans bornes.

Nous traitames toutes sortes de sujets et nous fîmes des comparaisons entre ce que nous avions appris tous deux, par des voies différentes, touchant les origines et l'action de la maçonnerie. Je le mis au courant des recherches historiques que j'avais entreprises soit au British Museum, soit dans la Bibliothèque du Château de Windsor, soit dans certaines archives ducales : et, m'encourageant à continuer ces recherches, il me fournit des indications très utiles, en même temps qu'il m'autorisa à étudier les précieuses collections constituant ses propres archives.

M. Teder raconte ensuite comment il découvrit dans celles-ci un manuscrit du XVIIIe siècle, que John Yarker lui déclara n'avoir jamais pu déchiffrer, même avec l'aide des plus savants cryptographes.

Pendant trois jours entiers, je mis un véritable acharnement à essayer toutes sortes de combinaisons : ce fut en vain. Au moment de renvoyer ce livre à John Yarker, je fis une dernière tentative ; mais, cette fois, j'abandonnai la raison et la mathématique tant vantées dans nos écoles, et je me laissai guider tout bonnement par l'intuition, dont on fait généralement si peu de cas dans le monde des raisonneurs... Une heure après, j'avais pu lire l'ouvrage...

Ce fait a été rapporté par John Yarker lui-même dans les *Transactions of Quatuor Coronati Lodge*, vol. XX, 1907, p. 21. Après avoir résumé un travail que j'avais publié dans l'*Initiation*, à partir de 1903, sur les origines de la maçonnerie ancienne et moderne, John Yarker, que mes procédés d'investigation avaient étonné, disait : « Que Teder soit un homme de beaucoup de pénétration, je « suis payé pour le savoir. J'ai eu en ma possession, pendant une « génération, un volume d'un format respectable, daté de Buenos-« Ayres, 1776-83. Les caractères manuscrits de ce livre composés « au moyen du *chiffre du Grand Maître Inconnu*, sont aussi serrés « que s'ils étaient imprimés. J'ai dépensé des heures entières à l'exa-« men de ce travail durant ces derniers vingt ans, et je me suis « adressé à tous ceux que je savais compétents en la matière : mais « ce fut en vain. Or, Teder a résolu la difficulté et a pu lire le livre « en une demi-heure ».

J'avais exprimé mon opinion sur ce travail. Elle fut partagée par John Yarker, car il ajoutait : « C'est un mélange de kabbale, d'as-« trologie et de maximes religieuses, le tout présenté sous forme de « questions posées par un disciple de Buenos-Ayres et de réponses « faites par son maître établi à Paris. Tous deux paraissent appar-



« tenir aux *Philosophes Inconnus*, dons le Rituel à deux degrés a été « publié par Ragon. Le disciple doit avoir été un homme de qualité, « car il y a une prédiction qui le concerne et qui est relative au ré- « sultat d'un amour avec la Reine de France. Le livre peut avoir eu « des rapports avec les Initiés, qui furent abolis quelque temps « avant cette époque. J'ai dit que ce manuscrit était composé à l'aide « des caractères secrets du Grand Maître Inconnu : mais ce n'est « que partiellement, car ces caractères sont mêlés à d'autres com- « plications ».

Il me faut dire ici que les « Philosophes Inconnus », dont il est question dans Ragon, n'ont absolument rien de commun avec le *Philosophe Inconnu* Louis-Claude de Saint-Martin.

A partir du moment où j'eus découvert la clef de ce document mystérieux, mes relations avec John Yarker devinrent plus étroites : *c'est qu'un même secret* — celui contenu dans le livre déchiffré — *nous liait l'un à l'autre*. Aussi mon ami alla-t-il jusqu'à m'écrire un jour qu'il était un vieillard, et, qu'ayant le pouvoir de se choisir un successeur, il songeait à moi pour le remplacer. A cela je répondis... qu'il trouverait bien certainement dans le monde un autre homme plus capable que moi de continuer son œuvre. Et je lui signalai deux FF∴ éminents : le docteur Papus, de Paris, et le juge Andrew J. Provost, de New-York.

Quand je vins en France, John Yarker me nomma son représentant particulier, et c'est en cette qualité que je parus, en 1908, au Convent Spiritualiste Maçonnique, où fut constitué par l'Ill∴ F∴ Th. Reuss et sous la grande maîtrise de l'Ill∴ F∴ Papus, le Souverain Grand Conseil Général et Grand Orient des Rites Unis pour la France et ses dépendances....

Trois semaines avant sa mort, mon grand ami vénéré m'envoya — en me priant de le traduire en français afin qu'une publication en fût faite simultanément en Angleterre et en France — un manuscrit dont le sujet ne manquera pas de produire une grande sensation. Dans la préface de ce travail, l'auteur, que John Yarker a connu et que je connais moi-même, s'exprime ainsi : « Comme « j'ignore en quelles mains ces lignes peuvent tomber, je crois *prudent* de garder l'anonyme ». Le nom de cet auteur ne sera pas divulgué : mais son travail sera publié, et *Mysteria* aura la primeur de la traduction dont j'ai été chargé. Par la même occasion, publication sera peut-être faite de la traduction de la Charte chiffrée de de Hundt.

La Maçonnerie Universelle a perdu en John Yarker un des écrivains maçonniques les plus instruits et les plus féconds. Initié en 1854, à Manchester, il parcourut tous les grades et fut reçu dans tous les rites, dont il étudia à fond les origines, le mécanisme et le but. En 1864, il fut nommé Grand connétable d'Angleterre, et il travailla ensuite à faire revivre les anciens degrés d'Heredom qui



avaient été autrefois sous le gouvernement de l'Ill.·. F.·. duc de Sussex.

A partir de cette époque, il voyagea beaucoup en Amérique et dans diverses autres contrées, donnant partout les preuves d'un savoir peu commun et l'exemple des plus hautes vertus maçonniques. En 1869, il fut admis dans l'Ordre du Temple, et l'on sait la part active qu'il prit dans la reconstitution, en Angleterre, de plusieurs rites, parmi lesquels le Rite Ancien et Primitif de la Maçonnerie, dont il fut, en octobre 1872, proclamé et installé Souverain Grand-Maître général pour l'Angleterre et l'Irlande dans le « Freemason's Hall » de Londres.

En 1882, en agissant avec les pouvoirs de son vieil ami, l'Ill.·. F.·. général Garibaldi, il devint le grand chancelier des Rites confédérés à cette époque, et finit par devenir, en 1902, grand Hiérophante Impérial 33e, 95e, 97e.

Une foule de Rites, qu'il est inutile de mentionner, convergeaient vers lui. Il était aussi le chef de la Maçonnerie arabe, dont tous les degrés et le pouvoir suprême lui avaient été cédés par les Ill.·. FF.·. Dr Mackenzie et Major F. G. Irving...

Ses études sur la Rose-Croix... portent l'empreinte du parfait initié. Mais un livre qui restera, c'est celui qui a pour titre *The Arcanes Schools*, car il est le couronnement de l'œuvre de toute sa vie et renferme la « perle de grand prix » recherchée par tous les Maçons studieux.

John Yarker était né en 1833, et, chose que tout le monde ne sait pas, il avait rang de colonel et descendait des ducs de Warton, dont l'un compta parmi les premiers Grands Maîtres de la Grande Loge d'Angleterre....

— Le Dr. Bérillon, professeur à l'Ecole de psychologie, a publié dans la Revue *Æsculape*, janvier et février 1913, une très intéressante étude sur « Le Baphomet, l'idole androgyne des Templiers ». Nous en extrayons les passages suivants, qui sont plus particulièrement initiatiques, sur cette célèbre société secrète :

Par leur contact avec les Musulmans, l'opinion des Templiers à leur égard s'était promptement modifiée. Après avoir constaté que, par beaucoup de côtés, la civilisation musulmane était plus avancée que celle de la chrétienté d'alors, ils avaient cessé de nourrir à l'égard des infidèles les sentiments d'animosité qu'on éprouvait dans tous les pays chrétiens.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que des doctrines gnostiques, manichéennes, alors florissantes dans tout l'Orient, ainsi que des conceptions islamiques, se voient propagées dans l'Ordre des Templiers et que l'on retrouve dans leurs cérémonies d'initiation des emprunts faits à ces diverses croyances.



L'Ordre des Templiers était une société secrète ; on n'en peut douter en présence du mystère dont ils entouraient leurs réunions capitulaires et des cérémonies de réception de nouveaux adeptes. Cela résulte aussi des épreuves qu'ils faisaient subir aux nouveaux initiés, ainsi que des serments redoutables par lesquels ils leur imposaient l'obéissance aux statuts de l'Ordre et la discrétion à l'égard de tout ce qu'ils pourraient avoir appris au cours de leurs réunions...

Parlant des initiations dans les sociétés secrètes, l'auteur écrit :

Si l'on pousse plus loin l'analyse, on comprend mieux le mécanisme des initiations symboliques ou religieuses, dont le but est d'exercer sur l'esprit une influence pénétrante et décisive.

Les cérémonies, tour à tour mystérieuses et solennelles, à l'aide desquelles elles s'accomplissent, l'habileté des mises en scène, la fatigue qui résulte d'attentes savamment graduées, mettent le néophyte dans des états de conscience qui correspondent aux états les plus profonds de l'hypnotisme. Il ne faut donc pas s'étonner, dans ces conditions, si les formules consacrées, énoncées d'une façon impérative, s'imposent à l'esprit de l'Initié avec le caractère dominateur qui émane de la suggestion hypnotique. Par là, l'initiation apparaît donc comme une véritable opération de psychologie.

En étudiant l'initiation chez les Templiers, l'auteur a trouvé ceci :

Les formalités compromettantes, telles que les actes d'abjuration, les insultes à la religion chrétienne, le reniement du Christ, les souillures et les profanations de la croix. Les actes d'humiliation et d'avilissement, tels que les bains infâmes imposés au récipiendaire.

C'est après l'accomplissement de ces diverses épreuves et la promesse de s'abstenir de toutes relations sexuelles avec les femmes, qu'on présentait d'une façon inopinée certaines figures d'un caractère absolument anormal....

L'idole présentée n'était pas partout la même. Les uns disent qu'elle représentait un homme, d'autres une femme ; mais quel que fût le sexe de cette singulière image, qu'elle fût sculptée, peinte ou gravée, la plupart attestèrent sur elle l'existence de *la barbe*. C'est de là que vint le nom habituel d'*idole barbue*.

Cette figure, tantôt en cuivre et tantôt en argent, était tirée de coffrets qui servaient à la serrer et qui contenaient en outre la cordelette de fil tressé dont le nouveau frère était ceint après son initiation. Il devait la porter sur sa chemise, pendant toute la durée de son existence. Elle devait assurément, par son contact, lui rappeler le souvenir des engagements pris et servir à justifier sa qualité de chevalier du Temple en cas de rencontre avec d'autres frères, dans des pays éloignés.



L'initiation terminée, la cérémonie se terminait par un repas de corps et, comme cela se pratique dans toutes les réceptions de nouveaux membres, par une fête intime. L'exclusion des femmes de ces réunions et la liberté d'allures qui résultait d'une réunion d'hommes de guerre, permettent de supposer que ces festins devaient prendre très rapidement la tournure d'orgies...

M. Babelon, le savant conservateur du musée des médailles, a émis l'avis que l'on doit regarder les Baphomets comme des objets exécutés par des sociétés secrètes, assez nombreuses au moyen-âge, composées d'hommes qui avaient fait pacte avec le diable. D'après M. Babelon, ces sectes se rattachaient plus ou moins directement au gnosticisme (BABELON : article Baphomet. *Grande Encyclopédie*).

— Pensée de M. Jean Béziat recueillie dans le *Fraterniste*, 15 août 1913 :

Si vous voulez m'en croire, amis lecteurs, ne dites plus : Jamais je ne ferai ceci, jamais je ne ferai cela. Nous savons que, dans l'Univers qui nous enveloppe de toutes parts, une dualité s'exerce constamment... N'excitons jamais contre nous l'occulte, puisque nous savons d'ailleurs qu'il n'y a pas action sans réaction. La Franc-Maçonnerie, par le silence qu'elle impose à ses membres, s'en est déjà rendu compte.

On ne voit pas bien comment les Francs-Maçons, en parlant aux profanes, exciteraient plus « les puissances de l'occulte » contre eux-mêmes, qu'en se contentant de discourir dans les Loges. A moins cependant que M. J. Béziat ait voulu simplement dire que le silence imposé aux initiés de la F.·.-M.·. l'était par ces mêmes « puissances de l'occulte » qu'il ne faut pas exciter ?

— Nous empruntons les renseignements suivants sur l'initiation maçonnique, d'un article paru dans un périodique américain :

« Très souvent on entend dire que toute la Franc-Maçonnerie est contenue dans les trois premiers grades ; on a tant parlé et écrit à ce sujet, qu'une grande majorité des membres des Loges Bleues se contentent de rester Maîtres Maçons et ne cherchent plus aucun avancement dans la Fraternité.

« L'auteur de ces lignes est fermement convaincu que tout Maître Maçon doit chercher à devenir un Maçon du Royal Arch, dût-il même ne pas aller au-delà : en effet, une connaissance du degré capitulaire est absolument nécessaire pour comprendre à fond le travail de la Loge Bleue, la connexion entre ces deux catégories étant des plus intimes, ainsi qu'on va le voir.

« Le grade de Maître Maçon Mark, le premier du système capitu-



laire, nous enseigne la valeur de l'ordre, de la régularité, de la discipline. De même que le grade de compagnon est destiné à enseigner des connaissances, celui de Maître Mark a pour but de nous apprendre comment ces connaissances peuvent être utilisées de manière à nous faire honneur et à rendre service à autrui. La liaison entre le second grade et le quatrième est telle : l'un inculque la pratique nécessaire des devoirs de la vie ; l'autre enseigne qu'il est important de les accomplir avec une régularité systématique. Il y a d'autres liaisons plus intimes encore ; elles ne peuvent être expliquées ici, mais elles sont parfaitement comprises de tous ceux qui ont été promus au grade de Maître Mark.

« Le grade de *Passé Maître* est plus en rapport avec la Maçonnerie symbolique qu'avec la Maçonnerie capitulaire ; il est introduit dans ce système par déférence pour une ancienne règle, qui exigeait que tous les candidats au grade de Royal Arch fussent Passés Maîtres. Il contient beaucoup d'instructions utiles et enseigne une excellente morale, mais, comme grade capitulaire, il semble quelque peu déplacé. Dans la Pensylvanie, il est d'usage de le conférer dans une Loge Bleue, et il semble que ce soit la meilleure manière de faire.

« Le sixième grade, ou grade de Très Excellent Maître a rapport à l'achèvement et à la dédicace du Temple de Salomon ; il est d'origine américaine et ne se trouve dans le Rituel d'aucun autre pays. Le grade de Maître Maçon a pour objet, dans son but symbolique, d'enseigner les doctrines de la résurrection des morts et de l'immortalité de l'âme par le passage à travers les portes du tombeau, tandis que le grade de Très Excellent Maître, par son beau symbolisme, représente l'homme prêt à franchir ce passage solennel. Cela montre la connexion entre le troisième grade et le sixième.

« Le septième grade, ou Royal Arch se rapporte à la construction du second Temple, celui de Zorobabel ; il est indiciblement plus auguste, plus sublime, plus important qu'aucun de ceux qui le précèdent : il imprime en nos intelligences la croyance à l'existence d'un Etre Suprême, sans commencement ni fin, et y maintient la révérence due à son nom. Le grade de Royal Arch est absolument nécessaire à la perfection du Maître Maçon, en tant que science du symbolisme, de même que ce dernier ne peut être compris sans le premier.

Si le grade de Royal Arch est considéré par certains, comme le sommet, la perfection de l'ancienne Maçonnerie opérative, il n'en est pas moins vrai que les grades de Maître Royal et Maître élu, qui ne sont conférés qu'aux Maçons de Royal Arch, jettent un flot de lumière sur les grades de Maître Maçon et de Royal Arch, au point qu'aucun Maçon, qui s'est intéressé à l'allégorie du Temple, ne saurait s'en passer ; ces deux grades forment les deux anneaux qui complètent la chaîne maçonnique.



Fraternisme

Nous avons plusieurs fois signalé les efforts faits pour attirer les enfants dans les sociétés spirites dites « *Fraternelles* ». Cela a été relevé par M. Armand Breye, secrétaire général des Fraternelles, dans le *Fraterniste*, 25 juillet 1913 :

> Combien j'avais raison de demander aux Fraternelles de diriger leurs efforts vers l'Education Fraterniste des Enfants. La Psychose qui m'a inspiré me disait souvent : Travaille ! Travaille sans relâche pour tes enfants... Ce sont eux qui seront chargés de démontrer la nécessité de la Vraie Fraternité !
>
> Et j'ai travaillé... Mais qui donc aurait pu soupçonner que des gens — qui veulent tout s'accaparer pour mieux dominer, qui prétendent avoir le monopole de la Charité, réclament la liberté de conscience pour eux et oppriment celles des autres — se seraient émus parce que nous voulons sauver l'enfance de leurs préjugés...
>
> L'Enfant, voilà l'Avenir ! Nous avons touché juste en dirigeant nos efforts de son côté, et ceci, sans doute, va encore émouvoir la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* — revue cléricale s'il en est une — qui, entre parenthèses, semble beaucoup s'intéresser au *Fraterniste*. Non seulement nous avons la joie de voir de nombreux enfants fraterniser entre eux, mais encore nous avons la satisfaction d'avoir été compris par eux, et leurs petites âmes vivent de ce sentiment d'Amour qui fait le bonheur et de cette reconnaissance qui encourage. BREYE Armand, Secrétaire général des Fraterternelles.

Nous sommes certainement « émus » de voir toutes les sectes chercher à attirer l'enfance dans leurs filets. Mais nous sommes de plus profondément indignés quand nous constatons que, sous prétexte d'apprendre aux enfants la « charité », la « bonté » et l'« amour fraterniste », on conduit de jeunes êtres sans défense dans des assemblées où on leur inculque les pratiques du spiritisme, qui conduisent à la folie et au suicide. C'est pourquoi nous ne cesserons de répéter aux Psychosistes : Respectez au moins l'enfance. Que diriez-vous de gens qui recueilleraient des enfants pour en faire des morphinomanes ou leur donner l'habitude de fumer de l'opium ?

— M. C. Moy nous apprend, dans *le Fraterniste*, 15 août 1913, pourquoi la statue du bienheureux curé d'Ars se trouve à l'Institut Pyschosique de Douai. Il trace d'abord une esquisse de la vie de « Jean-Baptiste-Marie Vianay (*sic*), connu sous le nom de curé



d'Ars », où se trouvent un certain nombre d'erreurs, à commence par la manière d'écrire le nom du bienheureux, qui doit être orthographié Vianney [1]. Sans vouloir relever toutes les autres, ce qui nous entraînerait trop loin, signalons seulement cette jolie trouvaille, qui nous permettra de prendre une fois de plus les adversaires de la Sainte Eglise en flagrant délit d'ignorance crasse des choses qui la concernent et dont ils ont la manie de parler à tort et à travers :

Sur ces entrefaites, la petite paroisse d'Ars devint vacante, et c'est là que l'abbé Vianay devait rendre tant de services à l'humanité souffrante au moral comme au physique. C'est là que, contrevenant aux ordres de ses directeurs sacerdotaux, il confessa jusqu'à *CENT MILLE* personnes certaines années, ô ironie !

Il est vrai que quelques lignes plus loin, M.C.Moyenregistre le don fait au curé d'Ars, du camail de chanoine du diocèse de Belley, par l'évêque. Où a-t-on jamais vu un prêtre confesser sans pouvoirs de l'Ordinaire et un évêque nommer chanoine un curé insoumis? On ignore sans doute au *Fraterniste* que le sacrement de pénitence donné dans ces conditions, sauf en cas de mort, loin d'opérer des miracles, ne serait même pas valide.

Voici le plus curieux de l'histoire racontée par le rédacteur du *Fraterniste* :

Il nous reste maintenant à dire pourquoi le curé d'Ars est actuellement en effigie à l' « Institut Général Psychosique ».

Les Spirites et les malades qui ont lu la préface du livre : *LA VIE*, écrite par M. Paul Pillault, savent qu'il n'est arrivé à connaître et à exercer son pouvoir de guérisseur qu'à la suite de communications spirites et d'un cours de médecine occulte que l'esprit de Jules Meudon vint lui faire, par l'intermédiaire du médium également guérisseur, M. Albert Morel. L'Abbé Vianay, par le même moyen, avec le concours d'un autre médium, avait fait savoir à M. Pillault, qu'il l'assistait dans ses guérisons, comme beaucoup d'autres guérisseurs de l'Au-delà du reste, l'assistent et également protègent les nouveaux guérisseurs qui viennent autour de lui grossir le nombre de tous ces bienfaiteurs de l'humanité malheureuse et souffrante.

Or, il arriva qu'un jour, à Paris, dans des circonstances toutes particulières, une statuette de l'abbé, portant gravée dans le pied ces mots : *Approuvé par sa Sainteté Pie X, le 3 janvier 1905*, fut donnée à M. Pillault, et c'est ainsi que l'on peut voir dans la Salle des Con-

1. *Le Bienheureux Curé d'Ars*, par Joseph Vianney, collection des « Saints » Appendice, p. 199.



férences, sous un globe, la statuette en question ayant à côté d'elle un très joli cadre, où sont parfaitement calligraphiées en diverses couleurs les lignes suivantes :

« Le 8 Février 1913 ; M. Pillault, M. Jean Béziat étaient dans une maison amie où on vénérait l'abbé Vianay, le curé-guérisseur d'Ars. Ce dernier, dans une incarnation provoquée par lui, dit textuellement à M. Pillault ces paroles :

« Cette statuette me représentant, je vous la donne. Placez-la à l'Institut, où vous voudrez ; mais à la *condition expresse* que vous effacerez l'autorisation du pape Pie X. Je ne reconnais à personne le droit de se servir de moi, pas plus aux papes qu'aux rois. Je n'appartiens qu'à Dieu. Je suis un esprit qui vous aide et vous aidera toujours dans vos guérisons, tant que Dieu le lui permettra ».

Cette histoire, quel que soit l'aspect sous lequel on l'envisage, démontre une fois de plus d'où vient le spiritisme, et de quels esprits sont le jouet ceux qui se livrent de bonne foi à ces expériences malsaines.

— Dans le *Fraterniste*, 15 août 1913, M. Albin Valabrègue nous parle de la souffrance :

Il n'y a pas d'être qui mérite sa souffrance. Nul n'a demandé à vivre. Le Fraternisme repousse absolument, formellement, catégoriquement toutes les explications religieuses et toutes les conceptions laïques qui *découlent* des premières sans qu'on s'en doute. Le mal n'est qu'un acte vu et jugé par quelqu'un qui a évolué. On est toujours le malfaiteur ou le malfaisant de quelqu'un.

Il est évident qu'on ne peut pas demander à un Juif de comprendre la beauté de la souffrance divinisée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— Nous extrayons ce qui suit d'une conférence faite par M. Béziat à Roubaix le 6 Juillet et publiée dans le *Fraterniste*, 1er août 1913 :

Je ne suis pas, comme pourrait le faire croire une erreur typographique contenue dans le texte qui a annoncé parmi vous ma venue, un Pasteur Protestant. Quoi qu'il soit bien loin de ma pensée de discréditer le Protestantisme, comme d'ailleurs toute espèce de croyance religieuse, je tiens à vous dire immédiatement que je ne suis le représentant d'aucune Eglise, et que, désireux de publier mes opinions en dehors de toute secte, je suis bien au-dessus des cultes organisés. Dans mon désir ardent de voir régner de par le monde une tolérance réciproque, bien plus, une *Fraternité réelle*, je n'appartiens ainsi à aucune religion ; et je puis dire aussi que j'appartiens à toutes, ou mieux, à la *Religion Unique de l'AMOUR DU PROCHAIN*......



M. Béziat, il faut lui rendre cette justice, est aussi modeste que convaincu : ce n'est pas, malgré toute la peine qu'il se donne, à ses efforts personnels qu'il attribue la diffusion du Fraternisme :

Si nous n'avions pas avec nous l'aide de la Psychose, comment aurions nous pu arriver à grouper autour de nous 56 fraternelles, dont tous les membres sont des pionniers convaincus de la Révélation nouvelle. On ne parvient pas à ce magnifique résultat en disant simplement : crois, mais vois, constate, car voici la preuve.

Notre mouvement colossal eut le don de causer une gène parmi les Eglises. C'est un manque de logique de leur part, car, bien loin d'être des concurrents, elles devraient nous considérer comme des collaborateurs, puisque nous venons apporter la Preuve que la croyance en la survie que contiennent leurs enseignements est une affirmation basée sur une vérité. Au point de vue de la morale spiritualiste, nous sommes donc avec elles, et non contre elles.

— Nous avons plusieurs fois relaté les travaux de la Fraternelle n° 20 de Bordeaux. Il paraît que les comptes rendus envoyés au *Fraterniste* se ressentent un peu trop de leur origine méridionale. Nous lisons, en effet, dans une lettre que publie très loyalement le *Fraterniste*, 1er août 1913 :

Passant au Spiritisme, dont il n'aurait guère dû être question, M. Mesnard nous raconta de fort intéressantes communications obtenues dans les groupes de Bordeaux. Des communications avec les esprits furent alors tentées, mais ne donnèrent aucun résultat. Entre temps, la Psychose avait été repoussée à l'unanimité et trouvée inadmissible. Voilà ce que fut cette séance !

Je veux croire d'ailleurs que M .Mesnard n'est pour rien dans cette falsification des faits, mais que toute la faute revient à un rédacteur, qui a rédigé la notice sans renseignement suffisants, et je veux croire aussi, dans l'intérêt de la bonne information de vos lecteurs, que ceci ne constitue qu'un fait isolé, ne se produisant pas pour les comptes rendus des travaux de vos autres Fraternelles.

Comptant sur votre bonne foi, pour l'insertion de cette rectification indispensable, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, mes salutations distinguées. RECOQUILLON.

Le journal ajoute en note :

Le *Fraterniste* n'ayant pas, comme les grands quotidiens, des rédacteurs spéciaux dans chaque ville, il arrive qu'il doit s'en rapporter, quelquefois, à la sincérité de ses correspondants pour l'exactitude des faits relatés par eux. De même, la Direction laisse toute la responsabilité de cet article à Monsieur Recoquillon.

Aux fraudes des médiums il faut maintenant ajouter les gascon-



nades de ceux qui racontent leurs exploits. Voici qui n'est pas pour rendre l'étude du spiritisme plus facile.

Qu'est-ce que les Fraternistes ? M. Armand Breye a donné cette explication à la fête de la Fraternelle n° 7 de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), le 13 juillet, compte rendu du *Fraterniste* du 25 juillet 1913 :

Dans nos Fraternelles, il n'y a aucun parti-pris. L'on a tort de croire que nous combattons la religion catholique. Certains disent que nous sommes des protestants, d'autres nous disent libres-penseurs, francs-maçons, etc... Tout cela prouve qu'on nous juge sans nous connaître. Nous n'avons absolument rien à voir avec les différentes religions, mais nous ne voulons pas non plus être dominés par aucune d'elle.

Le mieux serait peut-être de penser que, dans les Fraternelles, il y a tout à la fois des protestants, des libres-penseurs et des Francs-Maçons. On serait ainsi plus près de la vérité.

— *Fraternelle* n° 29, d'Hénin-Liétard, réunion du 29 mars 1913 ; compte rendu donné par *le Fraterniste*, 25 juillet 1913 :

Cette réunion fut organisée pour fêter l'anniversaire du rénovateur spirite que fut Allan Kardec ; quinze personnes étaient présentes. L'on commença, comme d'habitude, par le chant spirite ; le fraterniste Excourbaniès nous fit une causerie sur le spiritisme, qui fut très écoutée ; il nous parla longuement d'Allan Kardec et de ses œuvres. Il sut, dit-il, malgré les insultes, les railleries et les pièges que lui tendirent ses adversaires, faire triompher cette belle science qu'est le Spiritisme. Après cette causerie, on lut un chapitre de l'Evangile, afin d'avoir l'explication des paraboles ; et ensuite la prière d'évocation. Plusieurs esprits se manifestent, et en terminant, le médium, toujours en trance (*sic*), donne les conseils de l'esprit incarné en lui :

— *Fraternelle* n° 26, d'Orchies (Nord) : compte rendu donné par *le Fraterniste*, 8 août 1913 :

Une réunion très intéressante a été tenue le 21 juillet par le Groupe d'Orchies. Au cours de cette réunion, à laquelle assistaient plusieurs médiums, a eu lieu une séance spirite, dont les résultats, qui ont été satisfaisants, permettent d'espérer mieux encore dans les prochaines assemblées. Après une petite causerie d'éducation, on fait la lecture de recueillement et chacun « concentre sa pensée » pour la prière d'évocation. Puis les phénomènes spirites, qui sont très encourageants, se produisent et chacun se retire en se promettant de se réunir bientôt de nouveau.



Gnosticisme

Voici encore une preuve du lien occulte qui unit toutes les sociétés secrètes. Elle est tirée de la *Revue Spirite*, août 1913, reproduisant une étude gnostique :

Notre frère en croyance, P. Verdad-Lessard, a publié une étude sur la Gnose, qui résume admirablement tout ce qu'on peut dire sur la question. La Gnose n'est point étrangère au spiritisme. Tous les gnostiques sont spirites et leurs maîtres furent de très puissants médiums... On sait que Verdad-Lessard est disciple fidèle d'Allan-Kardec et fut l'ami de P.-G. Leymarie.

— Nous empruntons à cette étude de M. P. Verdad-Lessard, parue dans la *Revue Spirite*, août 1913, p. 570 et suiv., quelques notions sur le Gnosticisme :

Quest-ce que la Gnose ? C'est la science même, c'est la Connaissance, Science et Connaissance innées, fondées sur la Raison même, illuminée par le Divin, donnant à l'âme humaine, avec le but de la vie, une quiétude éternelle et la vision même de Dieu...

Pour connaître une vérité, il faut démolir les systèmes, avoir le courage de tuer la secte et l'esprit sectaire, passer à pieds joints sur l'orgueil des hommes, fondateurs de systèmes, créateurs de sectes, ne retenir que ce qu'ils ont dit de vrai, d'utile, de sage...

Si donc on dégage la Gnose et la pensée gnostique, en leur enlevant leurs particularités de systèmes, on arrive ainsi à se faire une opinion très vraie : que la Gnose représente à travers les religions et les philosophies, dans le passé comme dans le présent, non seulement la plus parfaite des doctrines, mais la doctrine elle-même de Vérité qui constitue la Science, forme la Connaissance et asseoit toute certitude.

La Gnose n'est contemporaine d'aucune école, car elle est de toute éternité, de tous les temps et de tous les lieux, car Dieu est avec elle et marche avec elle. J'entends par Dieu une intelligence suprême, une lumière qui éclaire toutes choses universellement, et se réfléchit dans l'homme, en tout homme, dès en naissant...

L'ère chrétienne est sortie de la Gnose comme les roses sortent des rosiers avec leurs parfums et leurs charmes. Tout le Christianisme vient de la Gnose ; tout ce qui a été créé depuis deux mille ans, tout ce qui a été créé dans la lumière, dans la vérité et dans l'amour a pour source unique la Gnose. En un mot : il ne surgit rien de nouveau, rien de bon, rien de vrai, au sein des sociétés humaines, comme au sein du Cosmos, qui ne vienne de la Gnose et ne doive y être toujours rapporté...

Il ne faudrait pas croire après cela que la Gnose est une doctrine unique. Non, c'est M. Verdad-Lessard qui nous le dit :

Les doctrines des chefs gnostiques diffèrent entre elles.

Alors, où est cette fameuse vérité ? En attendant, il paraît que :

La Gnose n'a jamais été, quoi qu'on en ait dit, une hérésie chrétienne ; elle n'est qu'une manière d'envisager et d'interpréter les dogmes ou les faits des Evangiles.

On avait toujours pensé jusqu'ici qu'une hérésie était justement une manière d'envisager les dogmes et les faits contraire aux enseignements de l'Eglise. Il paraît qu'en science gnostique, ce n'est plus cela. Qu'est-ce donc ?

Les Gnostiques n'ont jamais été pour la table rase ; ils portaient en eux, comme nous portons en nous, les richesses philosophiques et religieuses que de multiples et variées initiations leur avaient transmises comme un héritage précieux et une mine de nouveautés inépuisables. Ils se faisaient chrétiens et donnaient au Christianisme naissant cette physionomie catholique qu'il a gardée, malgré les sectes, et cette ardeur apostolique, qui en étendit les bienfaits dans le monde entier.

Le Christianisme, conçu dans sa pensée universaliste, non plus exclusivement judaïque, est le fait de la Gnose et de ses initiés. Toute la mystique, la théologie et la théurgie des anciens, furent sauvées et rajeunies par les Gnostiques devenus Chrétiens, et ce sont eux qui léguèrent aux Eglises chrétiennes primitives ce qu'elles ont gardé de vivant et de poétique à travers les siècles.

Comme on le voit, les prétentions des modernes gnostiques ne sont pas minces. Mais on oublie, et pour cause, de parler des mystères d'Hélène-Ennoia... et autres.

— *La France antimaçonnique* publie dans son numéro du 3 juillet 1913, p. 318 et suiv., une lettre adressée à la date du 24 avril précédent, par l'Evêque Gnostique P. Verdad-Lessard, à Mme Maria Von Vergen, luthérienne suédoise. Il y traite de Gnosticisme, de Martinisme, de Spiritisme, de Théosophie.

Voici le passage concernant la Gnose ; nous donnerons ceux qui ont trait aux autres sociétés secrètes dans les articles qui s'y rapportent.

En ce qui concerne la Gnose, Madame, vous avez pu voir ce que j'en ai dit maintes fois, et particulièrement dans la brochure que je vous ai envoyée. Mais, puisque vous voulez bien que je vous donne de nouvelles explications, les voici, relisez-les : D'abord, la Gnose n'est ni une Eglise, ni une secte. C'est simplement une Ecole de



philosophes. Si c'était une Eglise, je n'en ferais point partie. C'est à tort que quelques-uns de nos frères prennent le titre d'Eglise pour leurs groupements. La Gnose a des visées plus hautes que la constitution actuelle d'Eglises pour dire des patenôtres ou se revêtir, de temps à autre, de costumes ecclésiastiques.

A coup sûr, les gnostiques constituent une prêtrise et forment une communauté de hiérarques avec des titres correspondant à ceux d'évêques, d'archevêques, de patriarches, et cela prête beaucoup trop à la critique, je le reconnais.

Mais la Gnose n'est pas dans ces titres archaïques ; elle est, et reste elle-même dans sa vérité, dans sa fin ; et sa fin est une grande lumière, une véritable illumination. C'est dans la Gnose que se trouve la vérité intégrale, et le Verbe même de Dieu, quand on sait s'interroger et ouvrir son propre entendement aux grandes clartés, jaillissant pour l'esprit au contact même du Verbe divin avec le verbe humain.

La Gnose est la Science des Sciences ; elle est la connaissance en soi et hors de soi de tout ce qui est. Nos sciences fragmentées, exclusivement analytiques, ne peuvent la connaître, car ces sciences repoussent l'absolu, qui est cependant la synthèse même de la vie, là où toutes choses se réfléchissent et s'affirment éternellement. Quiconque a eu, à un moment de sa vie, la vision de la vérité, dans quelque partie des sciences que ce soit, fut gnostique et a servi la Gnose aussitôt, à son insu sans doute, mais ne l'a pas moins servie.

La Gnose est aussi dans les religions et toutes les religions sont dans la Gnose. Et il en est de même de la Sociologie et des sciences politiques ; avec toutes leurs variétés, c'est encore la Gnose, quand ces sciences renferment des vérités réelles, certaines, évidentes.

La Gnose ne peut diviser les hommes ; elle n'a jamais contribué qu'à les unir. C'est pourquoi elle ne peut être ni *une* Eglise, ni *une* secte. Elle est l'Eglise même, la Religion même, la Science même. L'athée même, non par son athéisme, mais en confessant une vérité qu'il découvre, est gnostique et, sans le vouloir, se fait membre de cette Fraternité universelle et fidèle de cette Eglise catholique qu'il méprise ou croit mépriser.

C'est la Gnose qui a fait toutes les révolutions, c'est elle qui fera la dernière, au profit de l'Humanité tout entière, enfin débarrassée des fantômes, des erreurs et des vices. Mais, en attendant, il faut que la Gnose reste ce qu'elle est, agissante toujours et inconnue du grand nombre. Sa main est mêlée à tout et en tout. Nos frères, vous les rencontrerez en soutane peut-être, mais plus souvent en laïcs, au milieu des foules misérables et révoltées, dans les salons avec les riches, sur les trônes avec les rois, dans les démocraties avec leurs chefs ; mais vous ne les trouverez jamais sur les champs de bataille, à moins que ce ne soit au milieu des blessés, pour les consoler et les soigner, en leur montrant l'horreur de la guerre et en



leur faisant prêter l'oreille aux cris de détresse que poussent les peuples vainqueurs comme les peuples vaincus.

Hypnotisme

La Prensa de Buenos-Aires reproduit dans son numéro du 6 juin 1913, la correspondance suivante de Santiago du Chili, datée du 5 juin :

Ce soir, au théâtre de Santiago, pendant la représentation, par ordre de Mr le juge criminel, Dr Franklin de la Barra, la police a procédé à l'arrestation d'un hynoptiseur, Enrique Onofroff, parce qu'il a été prouvé que ses exhibitions étaient de simples supercheries. C'est ce qui résulte des déclarations de cinq personnes de différentes nationalités qui l'accompagnaient dans ses tournées. Onofroff s'est défendu en disant qu'il avait été la dupe de ses sujets, qui s'étaient présentés à lui comme hypnotisables. Il a été mis en liberté, à la condition de quitter le Chili, sans y donner de nouvelles représentations. Il avait gagné 50.000 pesos dans le petit nombre de séances qu'il avait données.

Le journal *Las Ultimas Noticias* a critiqué sévèrement la mesure de police, prise contre le sieur Onofroff, qui s'est présenté aujourd'hui dans les bureaux de rédaction du *Mercurio*, et a donné devant le personnel, des preuves concluantes de son pouvoir hypnotique, en prenant ses sujets parmi les rédacteurs eux-mêmes. Il a déclaré alors qu'il assignerait devant le tribunal criminel le journal *El Diario Ilustrado*, qui avait organisé la campagne contre lui, et a dit qu'il était prêt à se soumettre à l'examen des savants.

Martinisme

Voici ce que M. P. Verdad-Lessard dit sur le Martinisme dans la lettre que nous avons citée plus haut, à l'article Gnosticisme :

Le Martinisme est société secrète, réveillée trop récemment pour en pouvoir parler utilement. Il devrait avoir pour objet la renaissance, plutôt la régénération des Pouvoirs maçonniques caducs. Il n'est pas impossible que cela soit. Les Francs-Maçons, les meilleurs, en majorité, sentent la nécessité de revenir à la Maçonnerie déiste et spiritualiste, sans cependant fermer la porte des loges à ceux qui ont cessé de croire.

Au reste, pour ces derniers, c'est au sein des loges que leur foi en Dieu et en l'immortalité se retrouvera. Je ne puis en dire davantage.

Malheureusement, l'Ordre martiniste est bien jeune et son organisation, pour l'instant, bien défectueuse. Les loges n'ont point assez de rapports entre elles, ne sont pas assez visitées par les dignitaires, et le recrutement des membres est trop coûteux et trop lent.



Je ne crois pas qu'il y ait, à Stockholm, de loge organisée. Vous pourriez en fonder une. L'Ordre martiniste ne répugne pas à admettre les femmes, à la condition que le mari, le père ou le frère, soit initié et présent.

C'est du moins mon avis personnel, dans le pays de France, où, quelque forte moralité dont nous soyons doués, même nos membres les plus puritains, les frères ne peuvent prendre contact avec les femmes sans immédiatement sentir monter en leur cervau des flots d'idées amoureuses et souvent sales et impures.

Occultisme

Sous la signature Magda Kneir et le titre « Etude sur quelques procédés qui touchent à la magie », nous trouvons, dans le *Théosophe* du 16 août 1913, les considérations suivantes sur les pouvoirs magiques. Nous les citons à titre documentaire, en faisant toutes nos réserves sur le fond de la question. L'auteur distingue évidemment entre la magie noire et la magie blanche. Or, nous n'admettons pas cette distinction ; il n'y a qu'une magie, dont l'origine est mauvaise et les effets néfastes dans leurs résultats définitifs, quelles qu'en soient, au premier moment, les apparences. De même, on ne saurait reconnaître comme exacte l'identification faite entre les procédés magiques et le symbolisme du culte catholique. Voici ce ce qu'écrit Mme Magda Kneir :

La puissance magique ne doit pas être recherchée pour la seule satisfaction de posséder des pouvoirs plus étendus, mais seulement pour devenir plus apte à faire face à de nouveaux devoirs, pour pouvoir mieux se dévouer, pour se délivrer de l'importance qu'on donne aux personnalités éphémères, pour arriver à se confondre volontairement, sciemment et utilement avec tous les composants que renferme l'Unique Réalité...

Il faut un cœur vraiment pitoyable, vibrant d'une force toute-puissante d'amour pour toute l'œuvre divine, et prêt à se sacrifier pour tous, sans jamais sacrifier pour soi la plus humble vie. Il faut un tour d'esprit qui ne s'attache jamais à la forme des êtres ni des objets ; qui sache bien qu'aucune forme n'a de durée et ne vaut par elle-même, mais seulement par sa signification cachée, et les possibilités qu'elle offre à l'idée qui s'y incarne, puisque les formes ne sont que des moyens transitoires d'évolution dont se sert la Vie.

Il faut ne jamais rien vouloir obtenir pour soi-même, rien, pas même cette puissance qu'on recherche, mais la rechercher seulement pour pouvoir mieux aider autrui, et être un meilleur ouvrier de la Grande Œuvre, car l'ambition personnelle, les désirs égoïstes, les possessions particulières, voilà les premiers obstacles qu'il faut franchir pour se diriger vers la voie de droite. Il faut aussi ne jamais altérer la vérité dans ses paroles, ni dans ses pensées, même les plus



intimes ; vivre parfaitement une vie de vérité est un point essentiel et très difficile à réaliser au milieu des innombrables mensonges de la société...

Pour s'approcher du pouvoir, il faut avoir un cœur purifié et des mains ouvertes pour donner et être véridique, car le pouvoir magique est une arme à multiples tranchants.

Aussi, avant d'essayer d'en rien acquérir, ne saurions-nous jamais trop nous exercer à maîtriser notre pensée ; à nous détacher des biens matériels ; à aimer tous les êtres, quelle que soit leur forme sur tous les plans, et à sentir que la Vie qui les anime nous anime aussi, comme elle anime toute sa création, afin que nos efforts groupent et commandent les entités, les éléments et les germes bienfaisants, et repoussent vers la dispersion et la désagrégation les entités, les éléments et les germes malfaisants et contraires par conséquent à ce qui évolue par la voie droite, vers l'Harmonie finale, but des millénaires efforts humains.

Des gens de condition bien modeste et d'intelligence inculte font par tradition de gestes et de mots dits ou chantés, une magie rudimentaire, généralement nommée sorcellerie ; ils se servent des forces les plus voisines de notre plan. Le plus souvent celles du plan subhumain et quelquefois de celles d'un des sous-plans de l'astral ; mais leurs fins généralement égoïstes et leur puissance irraisonnée limitent leur pouvoir.

Les prêtres de toutes les religions sont des magiciens conscients ou inconscients ; si leur cœur est compatissant, leurs pensées dirigées vers l'Ame Suprême, et leurs fins altruistes, leur pouvoir consolateur est grand ; leurs conseils sont précieux, et souvent ce qu'on nomme des miracles naissent (*sic*) du verbe et du geste dirigés par la foi pure et ardente qui guide leur volonté, pour guérir ou faire œuvre pie, au nom de leur Dieu.

Si, au contraire, les prêtres ont le cœur sec, les pensées ambitieuses, et si leurs fins sont égoïstes, leur pouvoir dominateur n'est pas moins grand, mais alors, par le verbe comme par le geste, ils plient la foule sous leur volonté et se rendent maîtres indiscutés des âmes malléables qui se courbent humblement devant eux.

Pour aider à la puissance de l'idée religieuse, les prêtres de tout temps ont su mettre en œuvre les parfums les plus subtils, la musique instrumentale et les chants qui sont les fils puissants du Verbe ; le rythme des génuflexions, les processions, les mouvements d'ensemble exécutés au bercement des prières psalmodiées, coupées de silences pendant lesquels leur magie pénètre les assistants qui, dominés, suggestionnés, sont d'autant plus pénétrés par l'ensemble des cérémonies qu'ils sont plus confiants, plus réceptifs, c'est-à-dire passifs, sans volonté propre.

Pendant les cérémonies religieuses, des entités sont attirées en masse vers les lieux consacrés, elles y trouvent des éléments de vie dans les pensées pieuses, les fumées des parfums et les exhalaisons



de la foule ; souvent ces entités arrivent à se possessionner des plus passifs d'entre les assistants, et en font ces fanatiques illuminés, dénués le plus souvent de raison, mais non pas de puissance, puisqu'ils deviennent un centre de manifestations.

— Le Dr. Edm. Dupouy publie dans la *Revue Spirite*, juillet 1913, p. 495, une étude sur la xénoglossie, « intelligence de langues inconnues et faculté de les parler », à laquelle nous empruntons les passages suivants :

La xénoglossie a été observée, soit généralement dans la période d'extase de la folie religieuse, soit dans l'intégrité absolue de la raison, chez des médiums en état de transe ou dans l'état normal.

On sait que le fait de parler et de comprendre des langues étrangères, sans les avoir apprises, est un des signes indiqués par le *Rituel*, comme pouvant faire soupçonner la possession diabolique du sujet. Après avoir cité un certain nombre d'exemples anciens ou modernes tirés des œuvres de J. Wier, du P. Michaëlis, de Carré de Montgeron, de Bodin, et des observations de F. Le Vayer, d'Aksakof, du professeur Oxon, des Drs Gibier et Richet, etc., le Dr. Dupouy écrit :

D'après Aksakof et d'autres psychologues, existerait-il une conscience intérieure, indépendante en apparence de la conscience extérieure, et qui serait douée d'une volonté et d'une intelligence qui lui sont propres, ainsi que d'une faculté de perception extraordinaire ? Cette conscience intérieure serait inconnue de la conscience sensorielle, les deux consciences n'agissant pas toujours simultanément. Chacune, possédant son individualité, représenterait l'activité psychique de l'homme.

En d'autres termes, la conscience sensorielle serait liée à notre existence terrestre et n'aurait que l'acquis obtenu dans celle-ci. La conscience intérieure, beaucoup plus puissante, posséderait l'acquis de la conscience sensorielle, et en plus, les acquis accumulés de vies précédentes, plus ou moins nombreuses, avec la faculté de réminiscence, à laquelle croyaient les grands philosophes de l'antiquité.

Cette interprétation des phénomènes de xénoglossie n'est pas la seule qu'on puisse invoquer. Une autre consiste dans la possession du médium par une personnalité psychique, autre que la sienne, parlant une langue inconnue de lui, ou discourant sur des questions incompatibles avec ses connaissances acquises.

Ces deux interprétations ne sont pas en contradiction avec nos données spiritualistes, et l'une et l'autre peuvent être acceptées, sans qu'il y ait opposition entre elles.

— *La Vérité*, de Québec, 12 juillet 1913, annonce que cinq chi-



romanciennes qui opéraient dans cette ville ont été arrêtées et condamnées à l'amende.

— Mme O de Bezobrazow a fondé un « groupe féministe d'études ésotériques », pour lequel elle lance un manifeste de propagande,

Entreprise, lisons-nous dans le *Fraterniste*, 25 juillet 1913, dans le but à la fois religieux et social, de rendre sensible à la femme la signification de la tradition dont les grandes initiations sont le centre.

Le bureau est ainsi composé :

Membres d'honneur : Fabre des Essarts. Patriarche de l'Eglise Gnostique ; Papus, directeur de *Mysteria ;* Béziat. directeur du *Fraterniste.*

Membres actifs : Mesdames O. de Bezobrazow, déléguée du *Feminisme Spiritualiste ;* Chauvel de Chauvigny, déléguée gnostique. MM. F. Drubay, délégué du *Progrès de Paris* et Chapelot, homme de lettres.

Philosophie

Les *Cahiers Romains* de l'Agence *Roma*, 6 juillet 1943, publient l'article suivant :

Les ravages du Monisme. — De jour en jour, les progrés du Monisme dans le domaine du Protestantisme et de l'indifférence deviennent plus grands. Les lecteurs de notre dernier article « Le Monisme en Allemagne », auront une belle confirmation de ce que nous avons déjà dit, en recevant d'autres nouvelles du Monisme.

Le *Bayerische Kurier* (N° 158, 7 juin 1913), nous annonce que le *Deutsche Monistenbund*, domicilié à Munich, Weinstrass 8/, vient d'envoyer aux professeurs des Universités allemandes un appel. Cet appel proclame que l'influence de la science ne doit pas être restreinte à l'hygiène et à la technique, mais qu'elle doit devenir efficace dans l'appréciation de tous les rapports de la vie sans exception. Ainsi nous arriverons à un rehaussement progressif de notre vie, de la vie de notre peuple, et ensuite de toute l'humanité culturelle. Est indispensable pour cette raison l'éducation libre et religieuse, que le *Monistenbund* a pour but de promouvoir, malgré tous les obstacles. Mais il faut aussi mettre la main à la politique. D'autre part, nous apprenons que le nombre des adhérents au *Monistenbund* est de sept mille hommes et femmes, dans tout l'Empire allemand et au dehors. Ce nombre paraît peu considérable, mais nous verrons qu'il n'y a pas lieu de s'en moquer.



Peu de jours après (N° 162, 11 juin 1913), nous lisons dans le même journal, que la loge (maçonnique) internationale et indépendante *Au Soleil Levant*, fondée il y a quelques années, à Nuremberg, entreprend de fonder une loge grande et puissante, sur la base moniste, libre de toute foi biblique et de toutes phrases bigotés, et de réduire ainsi la Franc-Maçonnerie à sa fin primitive. Les frères se vantent d'être irréligieux : « Sur notre autel, il n'y a pas de Bible ni d'autre livre religieux, et il n'y aura jamais de livre religieux ; de nos travaux maçonniques est banni tout ce qui est confessionnel-religieux ». On espère accaparer ainsi des ecclésiastiques (protestants), des instituteurs, des employés, des marchands, etc. Surtout ceux qui sont empêchés de se ranger ouvertement du côté de la libre-pensée, par certaines raisons de famille, de profession ou de rang. Le programme a un peu surpris les vénérables de l'observance ancienne.. Dans la *Bauhütte* (N° 22), le frède Dr. A. Schilling dit nettement aux fondateurs, que le Monisme n'est pas vérité, mais hypothèse, et que le dogmatisme des frères monistes est plus exclusif encore que le sentiment religieux des frères anciens. Très bien. Il conclut : « Il est douteux que les Monistes qui font la guerre au transcendant, aient encore un peu de religion. Lipsius dit que non. Il dit aussi que les relations de cette *Weltanschauung* avec l'éthique sont très relâchées. Une religion comme celle du Monisme, sous laquelle on pourrait entendre une démarche passionnée en faveur de l'athéisme, est une conception protéiforme ».

Plus triste encore que tout cela, est une étude de l'excellente *Bonifatius Korrespondenz* (juin 1913, n° 11, p. 197), où est montrée toute la misère du Protestantisme libéral, s'acheminant vers le plus infect monisme.

A la fête de l'Ascension 1912, un pasteur protestant dans la *Berliner Volkszeitung* (16 mai) publiait une « méditation » où nous rencontrons ces paroles : « L'homme moderne connaît un autre ciel. Mais ce ciel ne se trouve pas au-dessus des nuages, comme celui-ci, avec lequel on s'efforce quelquefois de nous consoler pour l'avenir, en récompense des maux de la terre, alors surtout qu'on nous diminuait les droits de l'homme dans le présent. Notre ciel est beaucoup plus proche et plus beau ; nous le portons en nous-mêmes dans notre cœur, etc. Un professeur d'instruction religieuse, selon la *Kreuzzeitung* (protest., 10 oct. 1908), dans ses leçons, se sert du livre du pasteur moniste Stendel. Dans ce livre, la foi en Jésus-Christ est nommée le « tort fondamental du Christianisme ecclésiastique ». Le même pasteur Stendel a eu un discours au *Monistenbund*, de Leipzig (31 oct. 1907), dont nous notons rapidement les phrases : La liberté de la volonté est aussi irréelle et impossible que les merveilles de la Bible... Moins sensée est encore l'expression : Un Dieu personnel... Si on suppose un dualisme quelconque, entre l'esprit et la chair, entre Dieu et le monde, l'éthique ascétique de l'Eglise, contraire à la nature, serait la seule conséquence possible... Les égarements



moraux de l'homme sont un destin aussi nécessaire, que la rupture d'une carafe... L'humanité qui progresse toujours sous l'impulsion d'une nécessité intrinsèque, c'est la divinité pour nous.

Dans la vieille cathédrale de Bremen, à l'occasion de la « confirmation » des écoliers, le pasteur Mauritz donna ces exhortations païennes : « Edifions des autels à la belle infinité. Amen... Que la belle humanité anime nos pensées, jusqu'à ce que nous arrivions au grand but, au but de l'humanité, qui devient toujours plus humaine, et par cela plus divine. Amen ». Mais il ne faut pas rester à Bremen, où le paganisme triomphe. A Cologne, le pasteur Badecke, ami du fameux Jatho, énonçait déjà en 1911, dans une soirée de discussion sur le Monisme, les propositions, qu'il publia plus tard, dans la *Christliche Freiheit* (1912, p. 60) :

« Nous autres, protestants libéraux, où marquerons-nous la frontière sous la devise : Vous qui êtes ici, au dedans, vous pouvez encore être des nôtres ; vous qui êtes là dehors, vous ne pouvez pas en être. (Quel sarcasme écrasant dans la bouche d'un protestant !)... Si des hommes de la piété moniste veulent venir à nous, ou rester chez nous, je souhaite qu'ils trouvent une patrie spirituelle dans le Protestantisme allemand ». Et il demande ensuite qu'on fasse place au Nietzsche, Horneffer, Kalthoff, etc., parce qu'ils sont chrétiens à leur insu, quoiqu'ils refusent la personne du Christ. Dans une autre réunion, Badecke parla, s'il est possible, plus clair encore. « Le libéralisme décidé décline aussi le reste du *credo*. Nous portons le nom du Christ seulement, parce que de la personnalité de Jésus nous avons reçu la plus forte impulsion... S'il se trouve une paroisse qui place sur la chaire un Horneffer, un Nietzsche, je n'y aurai rien à redire. Seulement, il faut qu'il soit un homme religieux. (*Der alte Glaube*, 1912, p. 503).

A Berlin, on n'aime pas à être retardataire. Le pasteur en chef Grau, avoua en 1912 (*Kreuzzeitung*, 12 avril) : « Il y a beaucoup de théologiens et de pasteurs, auxquels il est très naturel d'adopter les idées des Monistes, dès leurs années universitaires ». Ici même, le pasteur Lipsius avait déjà prêché en 1908 (*Berliner Volkszeitung*, 12 novembre) : « Toutes les objections qu'on peut faire contre la doctrine de Hæckel, ne peuvent pas ébranler l'édifice du Monisme, qui s'élève sur des piliers fermes, et qui a été construit sûrement, pierre par pierre ».

A Frankenthal (Bavière), un libre-penseur eut une conférence (*der Freidenker* 1908, n° 23), en 1908. Il était très content du vicaire protestant de cette ville, qui s'empressa de dire qu'il ne croyait pas en un Dieu personnel, ni en l'éternité. La *Bonifatius Korrespondenz* ne manqua pas d'ajouter qu'en France, le Protestantisme n'agit guère autrement en secondant la fondation de « L'union des libres-penseurs et des libres croyants pour la culture morale ».

Si l'on considère cet ensemble, la parole de la *Christliche Welt*



(1909, p. 797), ne paraît que trop justifiée. « Le Monisme populaire en héritier du Christianisme, se balance déjà sur les rameaux, comme un oiseau de proie, pour s'abattre sur son héritage, même avant le dernier soupir du mourant ».

Et du point de vue Moniste, la phrase qu'on lit ici n'est que trop vraie : « La folie de la vie n'est supportée que par la stupidité ou la démence. Mais il y est entré une erreur énorme. L'héritage pillé par le Monisme, c'est l'héritage de Luther, non celui de Jésus-Christ et de son Eglise, qui ne meurent pas. Et quand les protestants qui ont encore une étincelle de foi diront-ils : « Nous sommes déçus ; il n'y a que l'Eglise catholique qui puisse résister à l'Enfer ? »

— M. Albert L. Caillet a traduit un article du Swami Abhedananda sur la « Vedanta » ce qui veut dire littéralement : « fin de la Sagesse, but de la Sagesse ». Nous en empruntons les passages ci-dessous à la Revue *Hermès*, juillet 1913 :

Depuis près de cinq mille ans, l'Inde couve dans son sein cette idée sublime que la « Vérité est une, mais les moyens de l'atteindre innombrables ». Dans le *Rig-Veda*, la plus ancienne des Ecritures Saintes connues, ont peu lire : « Ce qui existe est un ; les hommes le nomment de bien des noms ». Les Juifs l'ont appelé Jehovah ; les Chrétiens, Dieu ou le Père qui est aux Cieux ; les Mahométans le révèrent sous le nom d'Allah ; les Buddhistes, sous celui de Buddha ; les Jaïns sous celui de Jina, pendant que les Hindous le nomment Brahma. C'est sur cette vérité fondamentale que repose tout l'enseignement de la Védanta ; et ceux qui étudient les Religions comparées en arrivent à reconnaître que, par le fait même qu'elle proclame cette doctrine de l'Unité d'existence sous la diversité des noms, plus que ne l'a jamais fait aucune autre Religion ou Philosophie du monde, elle offre, comme ne peut le faire non plus aucune autre, une base exactement appropriée à tous ces systèmes successifs *dualistes*, non-dualistes qualifiés et enfin *moniste*, qui comprennent toute la pensée religieuse. On peut dire que la Védanta, en fait, proclame une *Religion Universelle* qui embrasse dans son sein toutes les religions particulières du monde. Ce caractère unique d'universalité est encore souligné par ce fait qu'elle n'est basée sur aucune personnalite déterminée... Le système de la Védanta comprend plusieurs phases.

La phase *dualiste* (Dvaita) embrasse les principes fondamentaux de tous les systèmes Dualistes ou Monothéistes tels que ceux de Zoroastre, du Judaïsme, du Christianisme : en un mot tous ceux qui prêchent l'adoration d'un Dieu personnifié ou la dévotion à un idéal divin quelconque.

La phase *non-dualiste qualifiée* (Visishtadvaita) englobe tous les systèmes qui enseignent à la fois l'immanence et la transcendance de Dieu. Elle inclut toutes ces idées que : « Dieu est en nous-mêmes aussi bien que dans l'Univers » ; « nous vivons, nous nous mouvons,



et nous avons notre Etre en Dieu » ; « Il est l'Ame de nos Ames » ; nous sommes des parties d'un Tout Infini » ; « nous sommes les Fils de Dieu, les Enfants de l'Eternelle Félicité », etc.

Mais c'est la phase *Moniste* (Advaita) de la Védanta qui est la plus sublime de toutes. Très peu de penseurs sont capables de concevoir toute la grandeur de l'Unité spirituelle. Et pourtant c'est là la solution des problèmes les plus profonds de la Science, de la Philosophie et de la Métaphysique, en même temps que le but définitif de toutes les Religions. Seule elle permet d'expliquer comment on a pu dire : « Mon Père et moi ne faisons qu'un ».

La Védanta est un système de Religion aussi bien qu'un système de philosophie... Et malgré son antiquité, elle n'en est pas moins en parfait accord avec les dernières conclusions de la Science moderne : elle prêche la doctrine de l'Evolution et fait place en elle à toutes les Vérités qui pourront être découvertes dans le futur. Un autre trait remarquable de la Védanta, c'est qu'elle ne prescrit pas à tout le monde le même étroit chemin pour atteindre le but suprême de toute Religion... Elle classifie les tendances humaines en quatre grandes divisions qui, en y comprenant leurs subdivisions, embrassent à peu près toutes les classes de l'Humanité, et elle expose en détail les méthodes qui peuvent aider chacun. C'est ce qu'on appelle en sanscrit les *Yogas*.

Il y a d'abord la *Karma-Yoga*. Celle-là est pour l'homme actif, celui qui aime à travailler et qui est toujours prêt à aider les autres ; c'est celle qui convient à quiconque, dans le monde, travaille pour gagner sa vie,. *Karma-Yoga* dévoile le véritable sens du Travail et nous apprend à transformer en actes de piété notre labeur quotidien, de façon à atteindre la perfection ici-bas par le Travail seul...

La seconde méthode est la *Bhakti Yoga*. Elle est destinée aux natures sentimentales. Elle leur apprend comment les émotions ordinaires peuvent conduire au développement spirituel le plus élevé, à la réalisation suprême de toute Religion. En un mot, c'est la voie de la piété et de l'amour...

La troisième méthode est la *Rajah Yoga*, la voie de concentration mentale et de méditation. Le champ de la *Rajah Yoga* est extrêmement vaste : il couvre tout le monde psychique, et dévoile les méthodes suivant lesquelles on développe ces pouvoirs psychiques tels que la lecture de pensée, la voyance, la clair-audience, l'acquisition de perceptions dans l'Invisible, le dégagement de l'astral, la cure des maladies par le pouvoir mental, et la faculté d'effectuer tous ces phénomènes que l'on appelle ordinairement *miracles*.

Tous les pouvoirs psychiques qui furent manifestés par Jésus de Nazareth ou ses disciples, ou qui sont encore usités de nos jours par les *Christian Scientists*, les guérisseurs par la Foi, les guérisseurs divins et tous autres guérisseurs psychiques ont été pratiqués de temps immémorial par les Yogis Hindous.

La *Rajah Yoga* étudie ces pouvoirs et phénomènes psychiques ; elle



les classifie et en fait une Science. Elle enseigne aussi la Science du Souffle, de la Respiration...

Mais toutefois si la *Rajah Yoga*, d'un côté traite scientifiquement des pouvoirs psychiques, de l'autre elle ne cesse d'avertir ses élèves que l'acquisition de n'importe lequel de ses pouvoirs n'est aucunement un signe de spiritualité. C'est là une importante leçon que tous les Guérisseurs psychiques et en particulier les *Christian Scientists* auront tout profit à recevoir des Yogis de l'Inde. Les cerveaux étroits, les esprits faibles sont faciles à détourner du chemin de la Perfection Spirituelle quand quelque léger pouvoir psychique commence à se manifester en eux ; et ils s'imaginent volontiers avoir atteint les plus hauts sommets de la Spiritualité parce qu'ils sont capables de guérir un mal de tête ou de soulager un ennui. Mais la *Rajah Yoga* enseigne formellement, au contraire, que l'exercice des pouvoirs psychiques, et l'acte d'en faire sa profession, sont de grands obstacles sur le chemin de l'avancement spirituel. Son but principal, tout au contraire, est de conduire le Disciple par la Concentration mentale et la Méditation jusqu'au degré de la superconscience, là où l'âme individuelle entre en communion avec l'Esprit Universel, et atteint l'Unité de l'Etre, la paix éternelle et la Félicité définitive.

Jnana Yoga est la quatrième méthode. C'est la voie de la vraie Connaissance et de la discrimination. Elle est tout indiquée pour les esprits intellectuels, discriminatifs, et d'une nature philosophique.

La *Vedanta* explique en sus les principes fondamentaux du Spiritisme : comment l'âme survit après la mort, et dans quelles conditions, quelles sortes d'esprits peuvent communiquer avec nous, et ce qu'il advient d'eux ensuite ; comment les âmes attachées à la terre sont sujettes à la Loi de Karma ou de Cause et d'Effet, se réincarnent sur cette terre, en reprenant indéfiniment de nouvelles formes humaines. Elle explique la science de l'âme et avait exposé la Loi des correspondances, on ne sait combien de temps avant qu'il ne fût question de Swedenborg.

La religion de la *Vedanta* accepte les enseignements de tous les grands Maîtres spirituels du monde ; elle les reconnaît *tous* pour des incarnations de l'Esprit Divin et fait même une place à ceux qui sont encore à venir pour le bien de l'Humanité.

Psychisme

Le *Fraterniste*, 25 juillet 1313, nous donne un « simple aperçu de la conférence prononcée par M. Bénezech le 12 mai 1913 » au 2e Congrès spirite de Genève.

M. Benezech, qui est un pasteur protestant, « s'est proposé de démontrer qu'il y a dans les phénomènes psychiques une action combinée des médiums et des esprits » Il cite à l'appui le fait suivant :



La table, par les coups frappés, annonça le phénomène de l'écriture directe, qu'aucun symptôme ne faisait pressentir. Elle indiqua les dispositions à prendre, prescrivit l'obscurité et, après quelques minutes d'attente, signifia que l'opération était terminée. On demanda ce qui venait d'être écrit, et elle répondit : « Jésus ». On fit la lumière, et ce mot, que personne n'avait pu lire, était en effet nettement tracé sur la feuille blanche.

Si l'on repousse l'hypothèse spirite en vertu de laquelle ce mot avait été tracé et révélé par une personnalité invisible, disposant d'un organisme fluidique, il faut, pour s'en tenir à l'hypothèse du subconscient, supposer qu'il provenait exclusivement d'une force émanée du médium. Or, celui-ci était éveillé et attentif comme tous les autres membres du groupe. Il y avait donc en lui deux personnes, sa personne normale, qui n'était pas du tout désintégrée, et une personne seconde, qui savait des choses que la personne normale ignorait, bien plus, qui connaissait la personne normale sans être connue d'elle et se servait, pour écrire, d'un organisme spécial. L'hypothèse spirite est moins fantastique que l'hypothèse animiste. On veut faire, comme on dit, une économie d'hypothèses, et on est obligé d'inventer une hypothèse nouvelle pour attribuer au subconscient les pouvoirs les plus merveilleux.

Il y a une autre explication beaucoup plus simple : la fraude. Mais, quoiqu'elle soit la plus probable, dans la majorité des cas, messieurs les psychistes et les spirites ne veulent jamais en parler.

— Les *Annales des Sciences psychiques* publient dans leur numéro de juillet 1913 le compte rendu de l'Assemblée générale annuelle de la Société universelle d'Etudes Psychiques qui a eu lieu le 23 juin sous la présidence de M. le Dr. Paul Joire.

M. C. de Vesme, secrétaire général, a présenté le rapport sur les travaux de l'année 1912-1913.

Le banquet traditionnel a eu lieu ensuite, sous la présidence de M. le Docteur Paul Joire, président fondateur, et de M. Camille Flammarion, président de la section de Paris. Parmi les convives, se trouvaient Madame Camille Flammarion. M. Guillaume de Fontenay, vice-président, M. de Vesme, M. le Dr Bourdon, M. l'abbé Naudet, M. R. Warcollier, secrétaire-adjoint, M. P. Archat, trésorier-adjoint, M. le Dr Moulin, M. L. Lemerle, Mme Cornély, M. Thureau, M. Chevreuil, M. H. Durville, Mme Ag. Schlœmer, Mme Strauss, M. et Mme Pierre Borderieux, et plusieurs autres sociétaires.

Des discours ont été prononcés par le Dr. Paul Joire, M. G. de Fontenay, M. l'abbé Naudet, M. de Vesme et M. Camille Flammarion.



Sectes de l'Occultisme

Tonkin. — Les articles suivants ont paru dans l'*Opinion* de Saïgon, 24, 26 et 27 juin 1913. Ce journal les a lui-même empruntés à l'*Avenir du Tonkin*.

Outre les renseignements très intéressants que contiennent ces études sur les sociétés secrètes en Indo-Chine, ils ont la très piquante saveur de nous montrer le gouvernement français, composé de Libres-Penseurs et de Francs-Maçons, protégeant les sorciers et autres occultistes au Tonkin, pendant qu'il expulse de France les Religieux et Religieuses catholiques, et donnant chaque année aux adeptes de Confucius une certaine somme pour le service de leur culte, alors qu'en France. il pille au nom de la liberté les biens des Congrégations et de l'Eglise.

Pourquoi agit-il ainsi? est-ce par dévotion envers l'occultisme chinois? Pas le moins du monde, bien que la Franc-Maçonnerie, à laquelle appartiennent presque tous les agents des Colonies, ait une tendresse particulière pour le paganisme et ses désordres, tendresse faite surtout de haine contre la catholicisme.

En réalité, le gouvernement a peur de la révolte. Aussi n'est-ce pas pour le simple plaisir de mettre en lumière l'attitude peu banale de nos agents coloniaux que nous soulignons ces renseignements, mais nous voudrions surtout que les catholiques de la métropole comprennent enfin que s'ils avaient une attitude plus énergique, ils sauraient faire respecter, par la poignée de sectaires qui dicte ses lois au Pouvoir, les droits de leur foi et les ministres de leur religion.

Voici l'étude de M. Louis Bonnafont :

De tous temps le merveilleux eut ses adeptes et de tous temps les manifestations hypnotiques et le spiritisme furent exploités. Les amulettes des mages de Chaldée, les gris-gris de nos Sénégalais, les porte-bonheur des mondaines, la guérison de certaines maladies par un simple attouchement, comme le récent concours de « sourciers », relèvent du magnétisme. Il eût été contraire à toutes les probabilités, que la Chine de la Cité Rouge, des sorciers du Gynécée Impérial, et des très vieilles méthodes, ne pratiquât pas l'illusion magnétique, le spiritisme, l'exorcisme, la communication directe avec l'au-delà, et autres curiosités psychiques capables de sidérer le vulgaire.

Les adeptes créèrent des sociétés secrètes de Voyants ou d'Inspirés composées pour un tiers de fanatiques, un tiers d'arrivistes, et un tiers de charlatans. Tous étaient liés par un but commun : l'exploitation de la crédulité publique. Les sociétés de ce genre ne manquent pas d'ailleurs à l'Europe...



Une filiale de la Société la plus répandue, celle de Tom-Thanh ou des Trois Saints, fut créée au Tonkin par des Cantonnais, il y a une quarantaine d'années, c'est-à-dire assez récemment. Le siège est à Hanoï, dans une Pagode devant laquelle les Européens, habitant cette ville, sont passés ou passent tous les jours. La filiale, sous l'œil fermé et la protection bienveillante de l'autorité française, grandit, prospéra, et créa des succursales dans toutes les provinces. Soigneusement, d'ailleurs, les adeptes, complètement initiés, marquaient, sous le palladium de la Bienfaisance, le but réel définitif de leurs opérations. Des industriels, des commerçants, de nombreuses et riches femmes de mandarins, versèrent des sommes considérables, ignorant très souvent la destination exacte des fonds ainsi confiés.

Dans ces dernières années, des maîtres-chanteurs et des chevaliers d'industrie, mi-civilisés et mi-asiatiques, des paresseux prêts à tout, afin de bien vivre sans travailler, en attendant l'aube des temps nouveaux, se firent affilier, et devinrent les agents les plus dangereux et les plus actifs de l'association. Jouissant d'un certain prestige parce qu' « étudiants » (!) ou frottés de loin aux théories socialistes les plus délicates de la vieille Europe, ils en profitèrent pour extorquer de l'argent aux bagias crédules ; pour effrayer par des menaces de mort anonymes, les douteux et les tièdes ; pour « faire cracher au bassinet ». Ce sont ceux-là que nous allons retrouver, en 1913, agents provocateurs, thaumaturges, orateurs réclamant des réformes pour devenir puissants, et croyant renverser les vieilles méthodes, parce que sachant l'emploi des bombes à renversement.

Par quelles secrètes cérémonies les agents actifs du culte de Tam-Thanh, frappent-ils l'imagination des indigènes et se font-ils tant d'adeptes ? Deux imposteurs de l'Association, souvent déguisés en bonzes, parcourent la campagne tonkinoise à la recherche d'une pagode consacrée a un génie (*dèn*). Dans le village, ils choisissent un illettré qu'ils jugent apte à remplir le rôle de médium, le persuadent que l'esprit du Génie est descendu en lui ; et que cet esprit lui réserve un rôle social d'une grandeur infinie. La preuve ? Il va la voir lui-même à la Pagode, et tout le village sera stupéfié ensuite.

Il est une heure du matin. Dans la *dèn*, l'autel est brillamment éclairé, et de multiples baguettes d'encens brûlent de tous côtés. Un plateau contenant du riz ou du sable lavé est posé à terre, devant l'image du Génie. Les deux officiants s'avancent, encadrant le médium-poire, et tous trois font les laïs rituels. Un voile d'andrinople rouge, formant cagoule, est posé sur la tête de ce dernier. Les deux officiants chantent alors des invocations écrites sur des feuilles volantes afin de prier l'esprit de manifester en la personne du sujet.

Les supplications terminées, le néophyte est mis à genoux, le voile rouge toujours sur la tête, et les deux officiants brûlent les



feuilles volantes devant les yeux du candidat, en traçant avec le papier enflammé, des cercles et des signes cabalistiques. A ce moment, l'un des compères, met entre les mains du nhaqué une branche de pêcher, et lui ordonne d'écrire avec cette branche dans le sable ou le riz du plateau, en faisant exécuter à sa tête un lent moulinet. Ne pas oublier que le sujet est illettré et n'a jamais tenu un pinceau de sa vie. Mais l'un des magnétiseurs a crié : « Tu es inspiré ! Trace tes instructions sur le plateau... le monde va se transformer, à la pratique de tes sages préceptes !... » Le médium-poire trace des signes informes dans le sable ou le riz. Signes ou lignes lisibles ou illisibles, peu importe ! L'un des officiants lit... C'est d'abord le nom de la divinité inspiratrice, puis des poèmes philosophiques, des recettes contre les maladies, des conseils, des prières, des sentences abstraites, que les deux agents de la Tam-Thanh, écrivent dévotement et commentent à leur façon, au grand ahurissement du néophyte. Toujours le texte est prêt, et écrit d'avance, mais ne faut-il pas « inspirer » l'imbécile, abruti de se découvrir tout d'un coup le plus grand savant, le plus grand philosophe, le plus grand patriote de tous les temps ?

Cette première séance est privée. Je veux dire qu'il n'y a que les officiants et la poire ; les premiers ayant déclaré que la Divinité ne pouvait opérer en présence de la foule, au sein de laquelle se glissent toujours quelques incrédules.

Dans la nuit du 1er et du 15 de chaque mois, qui suit l'initiation, toujours vers une heure du matin, a lieu la cérémonie publique. Le médium est assis à la place d'honneur, et l'un des affiliés officiant commente les textes, écrits pendant l'inspiration...

C'est la propagande anti-européenne la plus féroce. L'un des derniers thèmes « *inspirés* » par divers Génies était le suivant : *Tout doit revenir à son origine.* Les commentaires peuvent varier à l'infini, cela va de soi. Une phrase, parfois même un caractère seul, éveille dans l'esprit du lettré une foule d'idées, qui demeureront lettre-morte pour le vulgaire. Les commentateurs, agents de propagande de Pham-Boï-Chau et de Cuong-Dè, traduisent suivant le genre et la qualité des assistants. Par des mots à double sens, ils développent la même idée, de façon à être compris différemment par les intellectuels et les sots. Quant à l'imbécile de médium, en échange du secret qui lui est demandé, il est, à sa joyeuse surprise, sacré *philosophe*, réformiste et *frère* patriote. Les commentaires des officiants sont écoutés avec d'autant plus de religieux respect, que le texte a été écrit par un illettré, alors qu'il était en extase, inspiré par le Génie du lieu.

Lorsque, dans le groupe des auditeurs, les affiliés de la Tam-Tham remarquent une « mouche », ou un partisan de l'autorité française, ils commentent les effets et la composition de médicaments, qu'ils distribuent d'ailleurs séance tenante.

Les agents initiateurs, pratiquent souvent dans les campagnes



les exorcismes et la géomancie. Ils savent l'avenir, prédisent les jours fastes et néfastes, et lisent l'avenir dans les entrailles des poulets.

Si, de tous temps, on vit les gens éclairés, quelque peu réfractaires aux pratiques de la sorcellerie, des exorcismes, du magnétisme ,de la suggestion hypnotique ; il n'en est pas de même des amateurs, des originaux, ni surtout du nhaqué instinctivement crédule, de l'Annamite ignorant, esclave des besoins de son imagination, naturellement avide de merveilleux. Aux fêtes annuelles de Kiep-Bac, près de Sept-Pagodes, de vingt à cinquante mille indigènes vont en pèlerinage se livrer sous l'œil bienveillant des autorités françaises aux pratiques des exorcismes.

Voici ce que j'ai vu à ces fêtes :

Une femme, les cheveux épars, arrive sur moi en trombe, en brandissant dans chaque main un sabre de bois doré. Elle est poursuivie par deux sorciers porteurs de petits drapeaux rouges qui courent en agitant des drapeaux derrière elle. Je subis le choc. La femme va tomber quelques pas plus loin. Les deux féticheurs ramassent les sabres et reviennent vers la pagode. C'est une possédée qui vient d'être exorcisée. Je poursuis à travers les mendiants, la boue, les immondices, les détritus et les mouches, et je gravis les trois marches qui donnent accès dans la première salle de la pagode.

Quatre cents indigènes sont pressés là, littéralement comme des anchois dans un baril .Il y a des possédées et des exorciseurs, des sorcières, des bonzes, des enfants dont les sorciers se servent pour envoyer des maléfices, des aides, des magiciens, des flûtistes, et des pélerins. L'atmosphère est celle d'une étuve, avec de la fumée, des bouts de papier brûlés retombant de la toiture, des drapeaux qui s'agitent, un relent mêlé d'odeurs âcres, de sueurs humaines et d'encens. Les gongs en cuivre, en étain, en bronze ; les tam-tams simples et doubles ,en bois,en peau, en métal ; les tambours, les triangles, les baguettes sont battus à tour de bras, les uns avec une fanatique rapidité, les autres moins vite, d'autres plus lentement, aucun sur le même ton. Aux tintements des cuivres en forme de plaques ou de grelots, répondent le bourdonnement des tambourins, le ronflement des grosses caisses, le tic-tac des sabres, le roulement des carillons. De ci, de là, un pavillon rouge tournoie, des tisons sont agités, des lances en bois, de couleur argent, rouge, or, sont brandies au-dessus des têtes. Des cris de douleur, des pleurs, des rires nerveux, des invocations, des prières, des injures, des clapissements, se croisent en tous sens. Le tapage, le tohu-bohu sont parfaits. La première impression est que cette populace compose du désordre, cherche à atteindre un maximum de bruit. Pas du tout. Ce sont des exorciseurs qui fonctionnent.

La possédée, les jambes repliées sous elle, est assise sur une natte, en face et à cinquante centimètres d'un individu qui, assis également, tape la natte avec une longue baguette plate.



Cet individu a le visage maigre, nerveux, les yeux brillants. Il crie très fort et de temps en temps échange la baguette contre un sabre de bois rouge et or, dont il frappe violemment le sol, de la pointe. Un aide, armé d'un petit pavillon rouge est à côté, crie très fort aussi, et frappe encore devant lui, le sol avec la petite hampe. Mais ils ont beau crier, l'homme du tam-tam qui est entre eux deux, bat son instrument d'autant plus fort que les opérateurs s'égosillent davantage, ce qui fait qu'ils ne s'entendent pas du tout. La possédée cependant commence à dodeliner de la tête. L'aide allume un petit paquet de baguettes d'encens, le fait respirer à la patiente, puis, après avoir fait exécuter aux tisons deux ou trois lents mouvements circulaires devant les yeux de celle-ci, les lui plante dans le chignon. La possédée maintenant se tape les jambes avec la paume des mains, le mouvement giratoire de la tête est devenu plus rapide, les cheveux sont dénoués, le haut du corps va suivre le rythme. Pendant que l'exorciseur crie comme un fou, que d'une main il frappe avec la baguette plate, de l'autre avec le sabre rouge, dont la poignée est toujours à hauteur des yeux de la malade, le compère a allumé un autre paquet de baguettes d'encens et décrit sous le nez du sujet de savantes arabesques, qui forment un 8 en feu, à quelques centimètres des yeux. Le tam-tam bat maintenant avec une rapidité qui va *crescendo*.

Le buste de la possédée tourne autour du tronc comme une tige décrivant des circonférences autour du pivot, le mouvement giratoire de la tête est devenu plus vif, la paume des mains tape le sol, le corps entier se soulève légèrement, se déplace par saccades nerveuses, s'efforçant de suivre la mesure du tam-tam. Le visage est franchement laid, la sueur coule en petits ruisselets, plaquant les cheveux épais et poussiéreux, traçant des rigoles plus claires dans la crasse du cou, pendant les commissures des lèvres laissent suinter un liquide rougeâtre, le jus de la chique de bétel. Mais la tension nerveuse est à son paroxysme. Les mains cessent de battre le sol ; la possédée, de ses poings fermés, se frappe la poitrine, les épaules, les flancs, puis brusquement tombe à la renverse, les jambes allongées, les bras croisés, les yeux clos. Alors elle roule sur elle-même comme une épileptique, parcourt ainsi deux mètres environ, revient au point de départ, toujours sans décroiser les bras et dans la même position, et continue cet exercice pendant cinq minutes. Encore quelques jongleries rappelant de loin les symptômes caractérisés des phénomènes comatiques et psychiques d'anesthésie, de contracture ou de catalepsie, et le sujet muni d'une prière écrite de la main de l'exorciseur, court dans le second compartiment de la pagode, ou à l'extérieur comme la femme qui avait fondu sur moi à l'arrivée (c'est une figure, heureusement).

Que l'on se figure, non pas une, ni dix, ni vingt, mais soixante possédées du diable, exorcisées par une cinquantaine d'opérateurs cédant la place sans arrêt d'une seconde, ni jour ni nuit, pendant six jours,



à soixante possédées se renouvelant constamment, tandis que les officiants se relayent par brigade. Tous ces premiers sujets, par groupes de deux, trois, quatre, répartis dans une grande pièce, faisant chacun leur partie séparément et sans aucun ordre. Ajoutez les seconds rôles, les comparses, les délégations, les pèlerins, les mendiants, les voleurs, les enfants, les oisifs ,les indicateurs, les multiples bonzes de passage et les ordonnateurs... Vous conviendrez que ce n'est pas la vue qui est la plus affectée...

Les opérations de magie et de spiritisme auxquelles se livrent les bonzes-exorciseurs, affiliés à la Tam-Thanh pour la plupart, sont-elles autorisées par la législation annamite ?

Non. Elles sont punies de mort. Comment, en ces dix dernières années, alors, le Gouvernement du Protectorat, loin de sévir contre des pratiques moyennageuses, qui, dans certains milieux, peuvent passer pour simplement rétrogrades ou absurdes, fût-il inconsciemment amené à favoriser le spiritisme en la personne officielle du Dè-Tham ?...

Dans tous les avatars du Dè-Tham, nous trouvons des pratiques spirites et un culte aux Esprits du mal. L'étroite relation entre l'ex-bandit du Yen-Thé et les Sociétés Secrètes est indéniable. Pendant de nombreuses années, le Dè-Tham fut le porte-drapeau de toute cette canaille rétrograde et anti-française. Où retrouve-t-on les assassins, les évadés de prison, les empoisonneurs de nos soldats ? Au Yen-Thé, chez le bandit, que d'aucuns ont qualifié de patriote, comme ils l'ont dit de Pham-Boi-Chau. Patriote, ils le sont tous deux, si par patriotisme on entend la négation de tout progrès.

L'histoire duTonkin est gigantesque, et il est douteux que nos petits-neveux acceptent pour vraisemblable l'autorisation officielle accordée au Dè-Tham d'élever une grande pagode dédiée au culte des âmes des pillards tués en défendant la cause du brigandage et de l'assassinat. Dans cette pagode, rasée en 1909, les vilaines âmes des notables pirates morts dans la région avaient leur image sous la forme d'un génie, auquel on rendait un culte. On invoquait l'Esprit du Mal, et la détermination des jours fastes et néfastes pour l'assassinat ou l'empoisonnement des Français, était le résultat d'interventions diaboliques.

Cette usine à suggestion criminelle fonctionna pendant quinze ans sous la protection du Gouvernement du Protectorat ! Il fallut le complot de 1908 pour dessiller les paupières de ceux qui avaient des yeux pour ne point voir !

En octobre de cette même année, une sorcière du nom de Ba-Dong installée sur un sampan stationné à Hanoï sur le fleuve Rouge donnait de retentissantes consultations, là et en ville, dans les parages du Petit-Lac. Cette femme dont l'influence était très grande, en laquelle le Dè-Tham avait un agent énergique et dévoué, fut, tout à fait par hasard, impliquée dans le complot de cette époque, et expédiée par la Cour Criminelle de Hanoï, avec le recruteur du Dè-Tham-Phoé, au quan-an de Phuc-Yen. Les deux meneurs se pendirent en prison,



la sorcière avec ce détail que la distance étant trop courte entre le barreaux de la fenêtre et le lit de camp, elle dut relever les jambes fort haut, pour arriver à ses fins. C'est dans cette position même qu'on la trouva.... Je suis persuadé que si le Dè-Tham était encore vivant, le Yen-Thé serait de nouveau à feu et à sang, et le mouvement révolutionnaire *infiniment plus grave.*

Mais revenons au spiritisme local. Les écrits tracés par les médiums sous l'inspiration du Génie de la « dèn », commentés par les agents de la Tam-Thanh, sont plus dangereux que les libelles imprimés à l'étranger, parce que la foule y voit des textes sacrés, dictés de l'au-delà Les imposteurs initiateurs du néophyte le savent bien... Et c'est ainsi qu'il y a trois mois, le nombre d'adhérents aux Sociétés Secrètes, lisez « aux Sociétés anti-françaises », avait des tendances à progresser.

Faut-il rappeler que, parmi les mille et un phénomènes déconcertants du magnétisme, on constate l'anéantissement dans une volonté supérieure, qui substitue les cerveaux les uns aux autres ? Quoi de plus facile pour un lettré asiatique, avec des *caractères chinois*, soit avec une figure idéologique et abstraite, de commenter de telle ou telle façon ?

Les pamphlets de Pham-Boi-Chau contre la France, rédigés en chinois, sont d'une tenue littéraire telle, que la plupart des Annamites, n'y comprennent rien. Un lettré de Hanoï en fit une adaptation poétique.

Le savant sinologue Lucien Bauno publia la traduction exacte des pamplhets et la traduction de l'adaptation poétique. Il n'y avait qu'un point de ressemblance dans les deux pièces : l'esprit anti-français. La forme n'est plus du tout la même.

Le différend Farjenel-Pilliot n'avait-il pas un peu pour origine cette même imprécision des caractères ?

Comme nous sommes au pays des combles, l'administration accorde, chaque année, une certaine somme par province, afin de sacrifier à Confucius, l'inventeur des caractères, inventeur en même temps des « origines de la vérité ». On voit le pouvoir magique du caractère au pinceau, tracé par le médium, *dicté par l'Esprit de vérité.* Il va de soi que, écrit en Quoc-Ngu, ce n'est plus la vérité. L'erreur, ce sont les lettres d'Europe, l'écriture d'Occident ; la vérité, l'espoir, ce sont les caractères chinois — la Chine.

Me suis-je fait comprendre ? Nous sommes en présence de deux éléments qui se repoussent : le chinois abstrait avec ses vieilles superstitions, et le quoc-ngu précis à allures modernes. Lequel l'emportera ? Le contrôle sévère de tous les écrits en caractères s'impose. La suppression des livres, brochures autres que les livres commerciaux, s'impose. Tout livre chinois doit, pour pouvoir circuler librement en Indochine, être timbré par une autorité française. Le caractère, parce que servant de trait d'union avec la Chine, doit être combattu dans toutes nos possessions asiatiques. Ce sera là le premier remède contre les Sociétés secrètes indigènes. Il va de soi que toutes sociétés à



forme dongloïtoire, ou de bienfaisance, devront tenir leur comptabilité en quoc-ngu. L'alphabet doit expulser le lettré jaune ; sinon le lettré expulsera le Blanc.

Le second remède consiste dans la simple application des lois contre les Sociétés Secrètes, la Sorcellerie, les Bonzes et les Pagodes ; lois qui ne furent jamais appliquées. En puisant dans l'arsenal de la législation annamite et française, nous trouvons que les Sociétés Secrètes sont interdites ; que les adeptes du spiritisme et de la sorcellerie sont punis de mort avec sursis ; que tout ce qui concerne le culte dans les pagodes ne peut se faire sans autorisation préalable ; que la consécration des bonzes doit être sanctionnée par l'autorité, laquelle doit leur délivrer un brevet ; qu'il doit être tenu un Etat des Services de chaque bonze, indiquant entre autres la pagode à laquelle l'officiant est attaché ; que le ly-trüong est responsable vis-à-vis de l'autorité, de toutes les irrégularités commises...

Toutes ces lois sont tombées en désuétude : les bonzes circulent comme coolies ou marchands ; les coolies ou marchands circulent comme bonzes ; personne ne peut dire le nombre exact des bonzes d'une province tonkinoise ; encore moins celui des géomanciens, hypnotiseurs, sorciers, prophètes, illuminés, qui pythonisent dans les pagodes, combattant notre influence.

Les notables du village demandent par lettre officielle au Gouvernement Général la promotion de tel ou tel Génie de Pagode à la classe supérieure ; ou sa rétrogradation, s'il se conduit comme un mufle. Pourquoi n'aviseraient-ils pas des cogitations de nouveaux Génies, qui écrivent en caractère chinois, avec des branches de pêcher, et sont commentés par des thaumaturges de passage ? Louis BONNAFONT.

Spiritualisme

La « Fédération Lyonnaise des Spiritualistes modernes » a réorganisé son bureau, dont nous trouvons la nouvelle composition dans le *Fraterniste*, 25 juillet 1913 :

Monsieur Bouvier, président d'honneur : Président : M. Barudio ; Vice-présidents : MM. Abeyl, Saudier. Vice-présidente : Mme Peter ; Membres Conseils : Mmes Bonnard et Coignet, M. Payol ; Secrétaire général : M. Barthélémy ; Secrétaire adjoint : M. Roche ; Trésorier : M. Théron ; Trésorier adjoint : M. Genin ; Membres assesseurs : MM. Bazan, Revol, Rogés.

Spiritisme

Dans le numéro de la *Revue* du 5 août 1913, p. 2773, nous avons relevé le passage du rapport présenté au Congrès spirite de Genève par le chevalier Le Clément de Saint-Marcq, où celui-ci parlait de



« moyens si étranges » enseignés par « la tradition mystique » pour l' « union entre l'homme et la divinité ». Nous demandions quels étaient ces moyens, déclarant n'en pas connaître d'autres que la prière. Nous venons seulement d'avoir sous les yeux un document qui nous fournit l'explication demandée. Nous nous excusons d'avoir à signaler cette malpropreté. mais, quand on entre en rapports avec les esprits sataniques qui opèrent dans les sectes et dirigent la plume ou la planchette des médiums, il faut prendre son courage à deux mains et s'attendre à rencontrer les pires abominations.

Sous le titre *L'Eucharistie, étude historique*, le chevalier Le Clément de Saint-Marcq, docteur ès sciences physiques et mathématiques, officier supérieur du génie en Belgique, président de la Fédération Spirite belge et probablement Franc-Maçon libre-penseur, a publié une brochure pornographique dans laquelle il voudrait faire croire que les honteuses pratiques de la messe noire viennent de Notre-Seigneur lui-même, des apôtres et des premiers chrétiens. Cet ignoble pamphlet blasphématoire, qui tendrait à mettre au compte des catholiques les répugnantes ignominies que l'auteur belge en question a rencontrées dans les arrière-loges maçonniques et occultistes, a reçu l'approbation de quelques libres penseurs, en tête desquels figure l'ex-abbé Charbonnel et M. Emmanuel Vauchez : les autres ne valent pas la peine d'être nommés.

En sa qualité de Président de la Fédération spirite belge, le chevalier Le Clément de Saint-Marcq faisait partie du dernier Congrès spirite, et cette assemblée a décidé de protester publiquement contre l'écrit ordurier et mensonger répandu parmi les membres du Congrès.

On a jugé l'action du chevalier Le Clément de Saint-Marcq par trop compromettante pour la secte, et pensé plus habile de lui infliger un démenti public ; d'autant que, d'après son auteur, cette brochure serait l'exposé de révélations dues à l'écriture médianimique.

Mais, si l'on veut bien remarquer que la brochure l'*Eucharistie* a déjà eu trente-cinq ou trente-six éditions et a été largement répandue dans toutes les associations spirites et occultistes, on se rendra compte que l'ordre du jour qui a désavoué cette ordure n'est qu'une tardive manœuvre pour dégager la secte d'une promiscuité, qui pouvait devenir trop compromettante auprès de naïfs adeptes de bonne foi non encore complètement initiés. Il est trop tard, et la malice est cousue de fil blanc ; nous ne devons pas nous y laisser prendre. M. le chevalier Le Clément de Saint-Marcq a maladroitement



publié les enseignements ésotériques qu'il a reçus dans l'initiation, en essayant de s'en faire une arme contre le catholicisme. Il est allé trop loin, on le désavoue ; mais il n'en a pas moins mis au jour la pensée intime de la secte, et sa brochure fait pendant aux inepties que nous avons eu à relever dans la *Revue Spirite* même, sous la plume de M. Henri Constant, au sujet de la confession, par exemple. On voit une fois de plus à quelles aberrations conduit la pratique des tables tournantes.

La preuve en est dans les approbations qu'a obtenues le président de la Fédération spirite et dans l'attitude de ses collègues belges au Congrès. Ceci dit, voici le texte de la tardive protestation votée ; nous l'empruntons à la *Revue Spirite,* juillet 1913, p. 510 :

Importante communication du Bureau du 2e Congrès Spirite universel de Genève (Mai 1913).

Résolution votée dans la séance du lundi 12 mai (après-midi) :

Le Congrès spirite de Genève (1913), justement ému de la publication de la brochure sur l'*Eucharistie*, des controverses qu'elle a suscitées et des fâcheuses interprétations auxquelles elle peut donner lieu en jetant de discrédit sur notre morale et sur nos réunions, tient à dégager doctrine spirite de toute solidarité avec des théories qu'il réprouve et condamne, et dont il laisse à l'auteur l'entière responsabilité. Angleterre : pour la *National Spiritualist's Union*, Hanson G. Hey ; pour la *London Spiritualist's Alliance*, E. W. Wallis. — Brésil : pour la *Fédération Spirite brésilienne*, Léon Denis. — Danemark : pour la *Dansk Spiritist Alliance*, J. Van Geebergen. — Espagne : pour la *Fédération Spirite espagnole*, Léon Denis. — Etats-Unis d'Amérique : pour la *National Spiritualist's Association*, Thos Grimsham. — France : pour la *Société Francaise d'Etude des Phénomènes psychiques* G. Delanne, E. Philippe, Thureau ; pour la *Société psychique de Bordeaux*, Lajounio ; pour la *Fédération Spirite Lyonnaise*, J. Solam ; pour les *Spiritualistes modernes de Lyon*, S. Peter ; pour la *Société d'Etudes psychiques de Nice*, Edward Troula ; pour la *Société spirite de Toulouse*, Léon Denis ; pour le *Groupe spirite de Tours*, Léon Denis ; pour les *Néo-Chrétiens*, A. Valabrègue. — Suisse : pour la *Société d'Etudes Psychiques de Genève*, J. Buclin, J. Glardon, A. Pauchard, Alf. Testuz. G. Wolfrum.

Ont adhéré à la Résolution : Norvège : pour la *Société Benjamin Franklin*, B. Tottenson. — Pays-Bas : pour la *Broederbond Harmonia*, A. de Koning-Nurstrasz, J. S. Goebel. — Suède : pour la *Spiritistika litteratur foreningen*, Maria von Bergen..

MM. Faikir et Wibin, délégués de la *Fédération Spirite Belge*, se sont abstenus.



M. le Ch. Le Clément de Saint-Marcq (auteur de la brochure) a voté contre.

L'attitude des délégués belges est d'autant plus significative qu'ils avaient été saisis, dans le courant d'avril 1913, d'une protestation de M. Jules Van Geebergen, « due à l'inspiration d'un Etre supérieur » et ne devant pas « sortir du cercle des affiliés ».

MM. Henri et Gaston Durville continuent dans le *Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, juillet 1913, la publication des faits se rattachant au médium Carancini. En voici un extrait :

En réponse au pneumatique de Carancini dont nous avons donné le texte dans notre précédent numéro. M. le Docteur Gaston Durville a écrit :

Paris, le 20 juin 1913.

Monsieur,

Mes frères, Henri et André Durville, comme bon nombre des témoins des expériences que vous avez faites chez moi, avons la preuve *absolue* que, au cours des cinq séances, vous avez truqué *tout le temps*. Nous savons exactement comment se sont produits tous les phénomènes, et, si nous ne vous avons pas pris plus tôt en flagrant délit, c'est uniquement parce que le magnésium s'est refusé à déflagrer. En outre, nous n'avons pas voulu faire de lumière tout de suite, espérant que, parmi tant de phénomènes faux, il en viendrait peut-être *un* bon. Nous n'avons pas eu cette chance. Le milieu était pourtant très « psychique », très favorable à la production de vrais et contrôlables phénomènes ; vous l'avez dit et répété vous-même.

J'étais décidé à publier de suite *intégralement* les résutats que vous avez donnés, en dévoilant les trucs et en publiant la photographie que M. Marcel Mangin vous a montrée, et les schémas des scènes non photographiées, celle du veston, par exemple.

Je suis extrêmement heureux que vous désiriez, comme vous le dites dans le pneumatique que je reçois à l'instant, vous « réhabiliter ». Je veux bien faire encore quelques séances : le milieu sera le même encore favorable à Giuseppe et désirant aider votre force de son mieux ; mais je n'accepte les nouveaux essais qu'à la condition *sine qua non* que nous vous mettrons dans l'impossibilité de truquer à nouveau. Vous savez que nous sommes au courant des trucs de la prestigidilation ; donc, sans vous couvrir de liens qui pourraient gêner votre respiration, votre circulation et troubler ainsi votre équilibre physiologique, sans même vous imposer une lumière trop vive, nous prendrons seulement les précautions suivantes :



1° La cage sera la même ;

2° Une planche sera placée verticalement sur la table, touchant la cage, dans le but d'empêcher la substitution d'une main ;

3° Chacun de vos poignets sera attaché à celui de chaque contrôleur. Les contrôleurs seront les mêmes que dans les séances précédentes (Henri ou André Durville, Chardon). Le lien sera une *petite ficelle*, et non une grosse corde ; un ou deux tours seulement fixés par un nœud cacheté à la cire ou épinglé. La tête, les genoux, les pieds resteront libres dans la cage, comme dans les séances précédentes.

On vous fouillera avec soin avant de vous mettre en cage et de sceller celle-ci.

Vous connaissez notre sympathie pour les phénomènes psychiques et pour les médiums : nos intentions sont donc et restent bonnes à votre égard.

Je veux bien ne rien publier pour l'instant de ce que nous avons vu, et je suis, n'en doutez pas, tout prêt à vous rendre justice si, dans des conditions satisfaisantes de contrôle, nous obtenons, non pas d'intenses phénomènes, mais même le *plus petit*.

J'accepte les conditions de paiement que vous demandez.

Soyez, je vous prie, assez aimable de vouloir bien me dire, par retour du courrier, si nous sommes bien d'accord. Si nous le sommes, la prochaine séance aurait lieu comme les précédentes, chez moi, 2, rue Pétrarque, à 9 heures du soir.

Agréez., etc. Docteur Gaston DURVILLE.

M. Marcel Mangin a eu l'amabilité de répondre au Dr Gaston Durville en un pneumatique dont voici l'essentiel :

« Carancini accepte les conditions que vous lui proposez, et il viendra mardi à 9 heures du soir...

Marcel MANGIN.

Cette séance n'a donné aucun résultat. Elle a été levée après une heure et demie d'attente vaine.

Nous décidons, de commun accord avec Carancini, qu'une septième séance aurait lieu. Nous avons de la patience.

Nous la préparons, lorsque, quelques heures avant le moment où elle devait avoir lieu, le docteur Gaston Durville recevait de Carancini le pneumatique suivant :

Paris, le 27 juin 1913.

Cher monsieur,

Voulez-vous m'excuser ce soir ; il ne m'est pas possible de donner la séance pour raison de santé. Je vous préviendrai à temps pour la prochaine séance.

Recevez, etc... F. CARANCINI.

Depuis deux mois nous attendons la nouvelle lettre de Carancini !



— *Le Fraterniste*, 1er août 1913, publie le rapport présenté au 2 Congrès spirite de Genève au mois de mai dernier par M. Paul Pillault. On en lira avec intérêt ces extraits :

Nous croyons utile de résoudre les quelques questions préliminaires suivantes :

— *Qu'est-ce qu'un Médium ?*

— Le Médium est un humain possédant une ou plusieurs qualités médiumniques.

— *Est-il le maître absolu de ses facultés médiumniques ?*

— Non, puisqu'il ne peut les mettre en pratique qu'autant qu'il est actionné par une psychose adéquente à la mise en œuvre de ses facultés.

— *Suffit-il qu'un Médium et que les personnes assistant à une séance de médiumnité le désirent, en fassent la demande, pour que les facultés médiumniques du médium soient actionnées ?*

— Non, il faut que l'Esprit ou les Esprits désincarnés disposés à cet effet, le veuillent, le puissent, ou sans cela aucune manifestation spiritique ne se produira.

Dans ces conditions, que penser de la première sous-question : Que faut-il faire par rapport aux médiums professionnels ?

— Les aider le plus possible [1].

— *Comment juger de la sincérité d'un médium ?*

— Ce n'est pas commode, puisqu'ils ne sont point eux, mais bien des psychosés spécialement et momentanément à seule fin de produire des phénomènes en dehors de leurs occupations journalières et habituelles.

— *L'Humain ne serait-il psychosé qu'au moment où il se livre à l'exercice de la Médiumnité ?*

— Non, il est constamment sous l'influence psychosique... Il y a psychoses et psychoses. Les unes sont inférieures, les autres sont supérieures. Au- dessus de toutes, il y a la psychose maîtresse, celle de Dieu, déchaotisante du Tout...

Il faut trois éléments : la Matière, l'Esprit et la Psychose, pour que l'humain soit à même d'être utile à quelque chose. Le corps matériel, nous le connaissons, puisque nous le palpons ; nous n'en parlerons donc pas. Le corps périspritаl, nous le nions, parce que nous ne le voyons pas, et cependant c'est lui qui est tout dans la direction du corps. C'est par lui que les psychoses agissent sur le système cérébral, pour faire mouvoir tout ou partie du corps matériel.

L'humain croit posséder sa totale volonté. Il se trompe. La vo-

1. M. Pillault aurait pu ajouter : et les surveiller avec plus de soin encore.



lonté ne lui appartient pas Elle lui appartient si peu qu'il ne fait pas ce qu'il veut, qu'il se déjuge à chaque instant, et que, sur une proposition quelconque qui lui vient à l'esprit, il sent lui affluer diverses conceptions de sa réalisation, et bien souvent les plus opposées :

Action et Réaction. S'il était LUI, et lui seul, il mettrait de suite à exécution sa première inspiration. Or, s'il ne le fait pas, c'est que diverses combinaisons viennent s'offrir à son raisonnement, comme il le dit improprement et définitivement, il n'agit que sous la poussée psychosique la plus fortement ressentie et qui lui tient lieu de raison.

Le raisonnement qu'il s'accorde lui vient des nombreuses pensées qui l'assaillent, et l'action qu'il produit lui est fournie par l'inspiration qu'il reçoit quand il s'agit d'un être d'une certaine évolution, et parfois par la contrainte sur le corps astral déterminant le corps physique, ce qui est le cas remarqué dans l'exercice des médiumnités, lors de la prise de possession totale du corps humain par un esprit dans le phénomène de l'incarnation.

Ainsi donc, l'homme n'est pas libre, puisque la psychose peut s'emparer de lui et en faire une sorte de mannequin à sa guise. Voyez l'obsession !..

Puisque tout est psychose, naturellement tout est médiumnité. L'orateur politique, l'orateur classique, l'orateur judiciaire, l'orateur psychosique, tous les orateurs ne le sont qu'aidés de la Psychose.

Le peintre, le sculpteur, l'architecte, le musicien, l'auteur et l'acteur, les artistes en général, les directeurs et les administrateurs, les patrons et les ouvriers, les mendiants et les bienfaiteurs, les orgueilleux et les humbles, les prodigues et les avares, les courageux et les paresseux, les académiciens et les idiots, le sage et le criminel, le malade et le guérisseur, tous, indistinctement, tous, n'agissent que mûs par l'action psychosique. Heureux ceux qui ont le droit à une bonne psychose ! Malheureux sont les autres.

Les esprits qui mènent l'homme sont-ils libres ? Y a-t-il une psychose qui les conduit eux-mêmes ? En tout cas, on voit où les théories spirites conduisent certains de leurs adhérents.

Il est juste toutefois de reconnaître que beaucoup de spirites ne partagent pas cette manière de voir. Nous lisons dans le *Fraterniste*, 8 août 1913 :

M. Delanne s'éleva avec force contre la théorie du Déterminisme absolu, non sans reconnaître toutefois que l'homme est souvent l'objet de poussées d'ordre occulte. Il s'étonna de l'emploi des mots « Psychosie » et « Psychoses », s'attachant à ne voir que la définition du dictionnaire, laquelle entend par Psychoses des troubles d'origine mentale, sans aucune intervention de l'occulte.



M. Léon Denis ne fut pas moins catégorique.

Il réfuta la théorie purement déterministe de Monsieur Pillault, et il en profita pour développer magistralement la doctrine Kardéciste, dont il se réclame exclusivement, nous montrant toutes les beautés et toutes les consolations qu'entraine avec elle cette morale spirite libre-arbitriste, reconnaissant à chacun un degré de responsabilité selon ses œuvres.

La discussion fut, paraît-il, assez orageuse, et M. Béziat dut faire appel à toute sa bonne « psychose » pour ramener le calme dans les esprits :

A mon tour, permettez-moi de rendre un profond hommage de gratitude à deux personnalités illustres du Spiritisme : MM. Léon Denis et Delanne. Je ne voudrais pas non plus oublier d'associer à leur nom tous ceux qui travaillent dans ce que je pourrais appeler le côté libre-arbitriste. Il faut, vous l'avouerez, un certain courage pour venir soutenir la théorie déterministe, lorsque des applaudissements ont interminablement couvert la parole de ces deux grands apôtres à qui, j'insiste encore, je rends un hommage profond.

De l'autre côté, vous avez entendu mon ami Pillault, avec qui je suis associé à la direction du *Fraterniste*. Il est ce qu'on appelle un déterministe exclusif, et il me permettra de dire en public, que nous sommes assez souvent en désaccord sur ce point, en ce sens qu'il me semble qu'il y a tout de même une infime liberté, qui nous amènera à la liberté totale, lorsque nous serons arrivés enfin dans le sein de Dieu, puisque c'est la liberté suprême. Cependant, dans l'état actuel des choses, je sens personnellement que je suis beaucoup plus assujetti que je ne suis libéré ; je sens que je suis encore tellement près de toute cette misère universelle qui m'enveloppe, et encore si loin de ce Dieu de perfection et de cet absolu, que le tout petit grain de liberté que j'ai, ne me permet pas ni de ne pas mourir, ni de ne pas naître. Je suis né malgré moi, et je mourrai malgré moi. C'est aussi votre cas, et puisque nous ne sommes pas libres sur les deux extrémités de cette échelle, puisque les deux extrêmes nous échappent, pourquoi voudriez-vous que tous les intermédiaires soient à notre disposition ? Ce serait absolument illogique et profondément contraire à toute loi mathématique et positiviste.

M. Béziat explique ensuite, pour répondre à M. Delanne, ce que les Fraternistes dénomment psychose :

On nous a demandé ce que nous entendions par psychose. Je m'étonne que notre ami Delanne, qui se tient au courant de tous les efforts du spiritualisme moderne, qui a écrit dans le *Fraterniste*, qui lit le *Fraterniste*, pose en public cette question : « Qu'entendez-vous par Psychose ? » Je vais l'expliquer. Lorsque, sous l'influence



médianimique, à certains moments, et non pas quand je le veux, je suis sous l'impulsion de l'Au-delà, lorsqu'un jour, les esprits m'ont fait écrire en présence de vingt personnes le mot « Psychose », je dois avouer que je l'ignorais. On pourrait me reprocher de n'avoir pas été un grand lettré à ce moment, car en ouvrant un dictionnaire, on peut voir que les docteurs appellent « psychoses » certaines entités morbides agissant sur les incarnations, par exemple, les cas d'obsession et les possessions.

Les esprits me l'ont fait écrire, je l'ai adopté. Est-ce à dire que, par ce mot de « Psychose », il faut entendre le déterminisme absolu ? Je dis, quant à moi : Non ! En voici les raisons : Je définis d'une façon aussi nette que possible ce que nous entendons par psychose : *l'influence du monde de l'occulte au sein duquel nous baignons comme un poisson baigne dans l'eau, l'influence de ce monde de l'occulte agissant, pesant sur le troupeau incarné humain... Voilà ce que j'entends par psychose...* ..

Je vous dis que nous, nous entendons par Psychose, non pas le terme purement médical, mais simplement l'influence du monde occulte, l'influence des esprits sur nous. Voilà exactement ce que nous désirons entendre par le mot psychose au *Fraterniste*.

Et voici comment M. Béziat, qui n'est pas, comme son collègue M. Pillault, un déterministe « exclusif », comprend le libre arbitre donné à l'homme :

Permettez-moi, maintenant, de vous citer des exemples, non pas pour rétorquer la théorie du libre-arbitre, mais pour vous montrer que le libre-arbitre est très faible, qu'il est tellement puissamment contrebalancé par l'autre plateau du déterminisme que c'est absolument comme si nous n'en avions pas du tout.

M. Béziat raconte des histoires de possession, d'obsession et de suggestion qui ne démontrent pas grand'chose au point de vue de sa thèse. Il s'agit, en effet, de malades ou d'anormaux. On ne saurait conclure de ces cas exceptionnels que l'humanité tout entière se compose exclusivement de possédés, d'obsédés et de suggestionnés.

— *La Revue Spirite*, août 1913, p. 578, publie un jugement du Tribunal civil de la Seine, 20 mai 1911, confirmé par arrêt de la Cour de Paris, 4 décembre 1912, qui contient les deux attendus suivants :

Attendu que toutes les croyances religieuses, scientifiques ou philosophiques sont essentiellement respectables, pourvu qu'elles soient



sincères et de bonne foi, et qu'il n'appartient pas à des juges civils, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions ou croyances personnelles, de les railler, critiquer ou condamner, alors surtout que, comme dans l'espèce actuelle, elles ont eu pour résultat d'atténuer, pour une grand'mère, la douleur résultant de la perte d'un petit-fils chéri ;

Attendu que la pratique des sciences occultes et du spiritisme ne saurait à elle seule suffire pour établir l'insanité d'esprit de la personne qui s'y livre ;...

La *Revue Spirite* ajoute :

C'est bien là une évolution caractéristique des idées et de la neutralité des juges qui ont rendu cet arrêt, et nous devons nous en féliciter. C'est une preuve que les idées spirites ont gagné bien des esprits, c'est, en quelque sorte, une affirmation de sa vitalité et de sa progression constante ; c'est surtout une indication très nette des bienfaits que l'on peut en attendre, au point de vue moralité et consolation.

On nous permettra, quitte à passer pour des sectaires, de témoigner moins d'admiration pour les magistrats qui ont rendu cet arrêt en matière de nullité de testament, pour cause de captation et d'insanité d'esprit chez une adepte du spiritisme et des sciences occultes. Et nous persistons à croire que de tels moyens occultes mis en œuvre pour obtenir une donation ou un legs sont illicites, frauduleux et immoraux, parce qu'ils sont un leurre, qui ne répond à rien de réel, dans l'état actuel de la science, et cachent des manœuvres qui ne sont le plus souvent que de simples escroqueries.

— Le Congrès de Genève avait à son ordre du jour la question des écoles de médiumnité. Nous trouvons dans le *Fraterniste*, 8 août 1913, l'opinion de Mme Rosen-Dufaure, qu'il est bon de retenir :

Madame Rosen Dufaure, présidente d'honneur de la Société psychique de Genève et qui, malgré ses 90 ans sonnés, a suivi tous les travaux du Congrès, ne partage pas l'avis de Monsieur Wibin.

Elle craint, au contraire, que le développement intense des médiumnités dans des écoles spéciales, ne détermine de très fâcheux accidents, en faisant de nombreux obsédés voisinant la folie... « Vous serez, dit Madame Rosen Dufaure, des écoles préparatoires aux maisons de santé ».

Le *Fraterniste* ajoute :

C'est peut-être aller un peu loin, mais il est certain que cette opi-



nion peut se soutenir dans une certaine mesure, si l'on veut bien comprendre que l'excès en tout est un défaut...

Exagérer le développement médiumnique, c'est aboutir à l'obsession dans bien des cas, mais, en instituant des écoles de médiums, pour rectifier la médiumnité et la rendre consciente et non désordonnée, cela peut être au contraire très utile.

Est-ce pour cela que, sans se préoccuper du danger de les livrer à l' « obsession voisinant la folie », les Fraternistes attirent les enfants dans ces véritables écoles de médiumnité que sont leurs Fraternelles ?

— Sous le titre « L'Être absolu », M. F. Barmold publie dans la *Revue spirite*, août 1913, p. 547 et suiv., une étude comparative entre le Christianisme et le Panthéisme,« seuls systèmes jugés dignes de captiver l'attention ». En voici la conclusion qui, comme l'auteur le suppose, du reste, ne nous surprend pas sous la plume d'un spirite :

De ces deux systèmes, quel est le plus logique ? En appréciant à sa juste valeur le pour ou le contre, soit de l'un, soit de l'autre de ces systèmes, certainement on ne s'étonnera pas de recevoir de nous cette réponse. Le système, évidemment le plus logique, nous devrions même dire le seul logique, c'est le panthéisme, proclamant la divinité de l'Etre Absolu, qui, seul, exerce la toute-puissance en soumettant éternellement à sa Loi tous les êtres relatifs.

— Extrait d'un discours prononcé par M. Léon Denis au 2e Congrès spirite, Genève, le 11 mai 1913, à la fin du banquet de Plainpalais. Compte rendu du *Fraterniste*, 25 juillet 19 3.

Genève n'est pas seulement une cité splendide ; elle est aussi un grand foyer intellectuel, dont le rayonnement s'est étendu sur l'Europe et sur le monde, son histoire évoque des ombres puissantes et des souvenirs impressionnants. Elle fut le berceau de la Réforme; elle a vu les premiers efforts de la pensée humaine pour briser le joug du dogmatisme et de la scolastique, s'élancer vers la lumière et vers l'avenir. La Réforme a été le prélude de la Renaissance, de la Philosophie du XVIIIe siècle et de la Révolution ; autant de mouvements de la pensée qui préparaient la voie au spiritisme. Aussi, nous ne devons pas nous étonner de voir le spiritisme se développer, s'étendre et grandir au sein de la cité Génevoise.

On se doutait de cette filiation, mais il est bon d'en enregistrer l'affirmation officielle.



licisme, vivement frappé par le témoignage concordant de tant d'hagiographes relativement aux apparitions de Marie, ainsi que par la profondeur du culte dont elle était l'objet, s'était dit que ce culte devait avoir un fondement réel...

La proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception (dans lequel les théosophes voient l'application à Marie d'une vérité essentielle qui devrait être appliquée par l'Eglise à l'humanité tout entière, à savoir que l'homme n'est à proprement parler pas entaché du péché originel, qui n'est qu'un symbole de son ignorance des lois divines), a été le couronnement dans le siècle précédent du culte de Marie, qui depuis longtemps, à Lorette, en Italie, à Kevelaar en Allemagne, à Montaigu en Belgique, et enfin à Lourdes en France, faisait opérer par la foi que ses adorateurs avaient en elle des guérisons vraiment miraculeuses auxquelles la science officielle ne comprend rien.

Un de nos instructeurs théosophes, Mabel Collins, qui nous donna ces pages admirable de pureté initiatique de son Maître Hilarion, connues sous le nom de *Lumière sur le Sentier*, fournit un témoignage précieux du rôle considérable qui fut confié à Marie pour le salut des âmes. Dans un ouvrage du plus haut intérêt intitulé : *Comment la Lumière sur le Sentier fut écrite* [1] ? Mabel Collins raconte ses voyages en astral vers les endroits où les maîtres de la Sagesse enseignent à leurs disciples ; il lui fut donné de voir également les lieux où les croyants, à leur arrivée dans l'Au-delà, reçoivent l'Illumination et la bénédiction de Ceux qu'ils ont adorés pendant leur vie terrestre. Voici ce qu'elle raconte de la « chapelle de la Madone »: « A côté de la chapelle de la « Lumière sur le Sentier », il y a la « chapelle de la Madone, où se dresse toujours la statue de la Vierge « Marie, les bras étendus afin d'assister ceux qui ont appris à « lever le regard vers elle en quête d'aide, et de les faire passer par « son sentier dans l'espace illimité des sphères spirituelles. Der- « rière son apparition mystique, il descend une douce lumière dans « la chapelle, et les âmes qui viennent à elle pour avoir du secours « y sont attirées et transportées, comme délivrées ». Plus loin, Mabel « Collins dit encore : « Certains ne peuvent être libérés que par « l'assistance de l'idée de l'amour maternel, et pour eux c'est la « Madone qui enlève le voile qui sépare le fini de l'infini. Par son « apparition, des âmes humainess'élèvent sans cesse et disparaissent « au-dessus d'elle dans les espaces éthérés ».

Nous avons insisté un peu longuement sur la justification de la vision d'Anne-Catherine, du rôle grandissant de Marie, parce que les

1. Il n'existe malheureusement pas encore de traduction française de cet ouvrage. Le texte cité est traduit de la traduction néerlandaise : *Hoë Licht op het Pad geschreven werd.*, p. 12 et 94, 1908. N. V. Theosofische Vitgeversmaats chappin. Amsterdam. (Note du *Théosophe*).



ouvrages théosophiques disent fort peu de l'action et du culte de Marie... »

M. J. Wittemans voit dans une des visions de Catherine Emmerich qu'il a citée, l'annonce de l'Alcyone-Bluff.

Nous qui savons quel est l'avenir glorieux auquel l'humanité peut s'attendre prochainement, comprenons la signification de cette vision : c'est le retour du Christ, après la crise religieuse formidable, à laquelle nous assistons, venant instruire et bénir le monde, retour préparé par le travail spirituel des Maîtres de la Sagesse, dont la Société Théosophique et l'Ordre de l'Etoile d'Orient, sont les instruments...

L'auteur termine ainsi :

Déjà actuellement, les ouvrages d'Anne-Catherine Emmerich sont très répandus. La vie de N.-S. Jésus-Christ, d'après ses visions, en trois forts volumes, ou condensée en un seul, a été traduite en diverses langues, et est fortement appréciée par les catholiques. Ses autres visions et ses expériences astrales sont, au contraire, fort peu connues. L'Eglise les tient un peu en suspicion, parce qu'elle n'en comprend pas toujours le sens. Nous croyons toutefois que les temps ne sont pas fortement éloignés, que les révélations de cette remarquable mystique recevront toute la lumière qu'elles méritent, et qu'elles serviront de rapprochement entre les croyants qui sont restés dans l'Eglise romaine, et ceux qui ont pris pour Eglise le genre humain tout entier, ainsi que la modeste religieuse à laquelle nous avons voué cet article, engageait prophétiquement les hommes à le faire. Nous espérons de tout cœur que cette étude n'aura pas été inutile dans ce but et que, lorsque le Seigneur d'amour et de compassion sera revenu parmi nous, tous ceux que les écrits inspirés d'Anne-Catherine a rapprochés davantage de la sublime figure du Christ, ressentiront la sainte émotion qu'elle a sentie d'avance, et se convaincront de l'avènement du royaume de Dieu, dont elle annonça l'approche en poussant des cris de joie.

Si nous écartons la mauvaise foi, ce qu'il est certainement juste de faire pour beaucoup, en dehors des meneurs, il faut convenir que ceux qui persistent à croire au retour du Christ, dans la personne du pauvre élève de M. Leadbeater, sont doués d'une incommensurable naïveté.

Que n'emploient-ils le don de foi qui leur a été si largement départi, à croire simplement et humblement aux enseignements de l'Eglise ! Cela vaudrait mieux, à tous les points de vue, que de se



mettre à la remorque des tristes dirigeants du mouvement créé par les « voyants » de la Société Théosophique.

— Le *Bulletin de l'Ordre de l'Etoile d'Orient*, juillet 1913, donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à Paris le 20 avril 1913, p. 74 et suiv., sous la présidence de J. Krishnamurti, chef de l'Ordre, assisté de son frère Mizar et de M. Jinarajadasa.

La grande salle de la Société Théosophique était absolument comble, et réunissait environ deux cent cinquante personnes. A l'entrée de Krishnamurti, tous se levèrent dans un silence recueilli.

Le commandant Duboc a souhaité la bienvenue, « avec l'autorisation qui lui en fut donnée », à l'élève de M. Leadbeater.

J'ai le grand honneur de saluer aujourd'hui, votre présence parmi nous respectueusement, et avec joie ; puisse-t-elle faire descendre dans nos cœurs la lumière et la force, dont nous avons besoin, pour préparer les voies du Seigneur.

De la courte et insignifiante réponse d'Alcyone, citons seulement ce passage :

Nous devons montrer beaucoup de fermeté, en ces temps-ci, où bien des gens attaquent l'Ordre de *l'Etoile*. Il ne faut pas nous laisser ébranler dans notre foi ; mais savoir envisager les difficultés qui se présentent, comme une occasion d'exercer notre fermeté.

De la conférence faite ensuite par M. Jinarajadasa nous retiendrons particulièrement ce qui suit. Parlant de la Société Théosophique l'orateur dit :

Il y a actuellement, dans la Société, des Chrétiens, des Hindous, des Bouddhistes, des Zoroastriens et des Mahométans, travaillant tous à une même œuvre commune, bien que chacun d'eux reste fidèlement attaché à la foi de ses pères...

La Société a une position tout particulièrement remarquable, en tant qu'héritière d'un ensemble déjà existant de vérités concernant le monde invisible. Cet ensemble de vérités a été reconstitué, recouvré de l'Inde, de l'Europe, du Moyen-Age, d'Egypte, de Palestine et de Grèce, et il est à présent offert au monde comme une solution des mystères de la vie... Bien que la Société, comme telle, n'ait pas de dogmes, elle a néanmoins, par ses membres les plus actifs, attiré l'attention publique, sur des lois d'évolution, telles que la Réincarnation, le Karma et les lois régissant la vie dans les mondes invisibles...



M. Jinarajadasa établit ensuite les différences qui existent entre la Société Théosophique et l'Ordre de l'Etoile d'Orient.

L'Ordre n'érige aucun étalon des valeurs dans le domaine de la vérité. La Réincarnation et le Karma ne font pas partie de son programme. Les membres peuvent appartenir à n'importe quelle religion ou bien n'appartenir à aucune ; ils peuvent professer la philosophie qui leur plaît ou bien aucune ; ils ne sont unis entre eux que par la grande idée, qu'ils croient en la proche venue d'un Grand Instructeur qui apportera un message d'amour et de paix à l'humanité tout entière. Mais cette croyance fait partie de toutes les religions existantes ; tout ce que l'Ordre fait, c'est de réunir en une seule et même organisation ceux qui, dans toutes les diverses religions, croient à une telle venue, afin qu'un effort collectif puisse être fait pour préparer la voie à l'Instructeur suprême...

En tant que théosophes, nous désirons mettre entre les mains de chaque homme la clef de toutes les énigmes de l'existence ; en tant que membres de l'Ordre, nous désirons amener chaque homme aux pieds du Suprême Instructeur pour recevoir de Lui la lumière de vie...

La douceur sera la note dominante chez le Grand Instructeur qui doit venir... En tant que membres de l'Ordre de l'Etoile d'Orient, nous travaillons à préparer l'avènement d'une ère nouvelle ; gardons-nous bien de rendre plus étroite la porte d'entrée pour ceux qui aspirent ardemment à travailler dans le sens de la douceur. Tant mieux s'ils croient aux vérités théosophiques ; mais cette croyance n'est nullement nécessaire pour travailler dans l'Ordre...

Notre croyance, à nous, membres de l'*Ordre de l'Etoile d'Orient*, est que la douceur sera la vertu suprême qui transformera la vie des hommes pendant la période dont l'aube commence à poindre...

L'Ordre de l'Etoile d'Orient, avec ses vertus de Dévouement, de Persévérance et de Douceur, est un mode nouveau de formuler la théosophie en tant qu'idéal de conduite. L'Ordre s'adresse à tous les peuples et les englobe tous, n'exigeant de ses adhérents aucune capacité de l'esprit ou du cœur, mais rien que le désir de pratiquer les trois vertus afin de préparer la voie au Suprême Instructeur...

Point n'est besoin, pour pratiquer la douceur, de fonder une nouvelle société secrète et d'avoir recours à une haute dignitaire de la Franc-Maçonnerie comme la S∴ 33e Annie Besant ; il suffirait de venir à l'Eglise de Celui qui a dit : « *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* »; on y trouverait facilement cette « puissance de la douceur » qu'on prétend attendre du Seigneur qui doit, paraît-il, s'incarner dans le pupille Hindou de M. Leadbeater. Et j'ajouterai qu'on y trouverait d'autres et plus saines émotions que celles que le *Bulletin de l'Ordre de l'Etoile d'Orient* nous décrit en ces termes (p. 76) :



Aussitôt après la conférence, Krishnamurti eut la bonne pensée de distribuer un ruban bleu de l'Ordre à chacun des membres présents ; et tous, un à un, défilèrent devant le chef,qui leur serra la main avec la cordialité la plus vive. Ce défilé eut lieu dans un ordre parfait et un silence absolu. Pas un instant,ce silence ne fut troublé, au cours de la réunion, et il fut des plus impressionnants, car on le sentait accompagné de recueillement, de sentiments dévoués et d'une joie intime dans laquelle tousles cœurs vibraient à l'unisson. Avec un éclair de bonté dans les yeux et un aimable sourire sur les lèvres, notre chef avait tenu à nous remettre lui-même ce petit ruban bleu,qui est peu de chose en lui-même ; mais que ceux qui l'ont reçu de ses mains conserveront comme un souvenir précieux de cette belle réunion.

Avant de nous quitter, Krishnamurti appela sur l'assistance la bénédiction du Seigneur, et c'est avec regret que chacun le vit s'éloigner, nous laissant sous le charme qui se dégageait de toute sa personne.

— On a lu plus haut, aux articles Gnosticisme et Martinisme, des extraits de la lettre adressée par M. P. Verdad-Lessard, évêque gnostique, à une luthérienne suédoise. Voici ce qu'il dit de la théosophie :

Les théosophes datent en France de 1878. J'ai fait partie du premier groupement, qui avait plutôt, à cette date, un caractère antichrétien, avec le colonel Olcott et Mme Blavatsky.

Les polémiques furent nombreuses, et avec une femme talentueuse comme Mme Blavatsky, il était difficile d'avoir le dernier mot. On doit cependant à cette femme extraordinaire le regain d'études des choses religieuses orientales qui, pour constituer une science religieuse, ont une importance capitale.

Depuis la mort de Mme Blavatsky, le mouvement théosophique s'est continué et n'a cessé, dans les classes riches et instruites, de trouver de l'argent et des zélateurs.

Que donnera ce mouvement comme résultat final dans la mêlée et dans le brassement des idées qui doivent triompher ? Nul ne le sait, car il y a là des fatras mystagogiques plus faits pour énerver le cerveau humain que pour le nourrir comme il convient, si nous voulons voir régner la raison à la place de la folie dans le domaine de la Religion comme dans le reste. Mme Mme Annie Besant, d'ailleurs, qui dirige, avec une maîtrise d'initiée des hauts grades, le mouvement actuel de la théosophie, ne manquera pas, tant qu'elle vivra, de l'empêcher de dévier, et elle lui fera produire des fruits nourrissants et désaltérants pour tous.

Signalons, en passant, l'erreur dans laquelle tombe M. Verdad-Lessard, erreur commune à beaucoup de ceux qui s'occupent du mouvement théosophique actuel.

Il y avait des théosophes en France bien avant la fondation de la Société Théosophique par Mme Blavatsky et le colonel Olcott.



Il y a des théosophes indépendants de cette Société. Et celle-ci peut sombrer dans la crise qu'elle traverse en ce moment sans entraîner avec elle dans cette chute la théosophie. C'est pourquoi ce serait une grave faute de tactique, pour tous ceux qui veulent combattre les Sectes de la Contre-Eglise, de borner leurs études au mouvement théosophique né du néo-boudhisme de Mme Blavatsky. Il y a autre chose dans la théosophie, et j'ajouterai que cet autre chose est bien plus dangereux et redoutable pour les âmes qui en sont dupes.

— Sous le titre « Le Mouvement théosophique » et la signature J. Stonet, nous lisons dans le *Soleil*, 1er août 1913 :

Des affaires d'enseignement et de traduction de leurs œuvres m'amenèrent personnellement en contact avec Mrs Besant et M. Leadbeater, les deux cerveaux qui dirigent le *mouvement théosophique* à Londres et à l'étranger.

C'était à l'époque déjà lointaine où, dans le paisible quartier de Saint-John's Wood, une communauté de théosophistes méditait, conversait, écrivait, planait la conversion du monde, et, de ce foyer ardent et laborieux, faisait rayonner partout des brochures et des pamphlets enflammés, que ces écervelés prenaient pour des inspirations divines et sublimes.

Au milieu de cette compagnie, drapée d'étoffes blanches immaculées ou d'autres vêtements excentriques, je remarquai un jeune garçon d'une douzaine d'années. Il avait l'air malingre, peu intelligent, peu développé pour son âge. Il parlait rarement. Mais je m'apercevais que, chaque fois qu'il ouvrait la bouche, on l'écoutait avec une sorte de révérence. Et, me prenant à part, on me chuchota à l'oreille : « Admirez la sagesse de cet enfant ». C'est Pythagore réincarné, Monsieur, et philosophant par les lèvres charmantes de ce petit génie... » Je souris, incrédule et ahuri, et, revoyant souvent cet écolier, je dus me convaincre, par son manque d'esprit et d'aptitude générale, que Pythagore avait bien dégénéré en se réincarnant. J'appris plus tard que le père de ce petit prodige, un capitaine en retraite de l'armée anglaise, l'avait brutalement retiré des mains de M. Leadbeater.

Tous les journaux ont relaté, ces temps derniers, le cas presque pareil du jeune Indien Krishnamurti. Mais, cette fois, ce n'est plus d'un Pythagore, c'est d'une espèce de Messie que l'on prive la Théosophie ; et les raisons alléguées à la Cour de justice pour renforcer l'autorité du père qui réclamait son fils, sont des accusations d'immoralité contre M. Leadbeater, le précepteur de l'adolescent hindou.

Il y a des pleurs de rage dans les yeux de tous les initiés. Mais ils n'ont point de honte pour des allégations aussi graves sur leurs préceptes d'éducation morale. Ces pauvres déments n'ont même point conscience de leur aberration et ils s'en vont, sans souci des railleries et du mépris de la foule, à la recherche d'une nouvelle réincarnation, qu'ils auréoleront sûrement de toutes les qualités humaines et peut-être des prérogatives divines...



A la suite de cet article, le *Soleil* a reçu la lettre suivante, qu'il publie dans son numéro du 3 août :

1er août 1913.

Monsieur le directeur,

Je lis dans le *Soleil* de ce jour un article de votre correspondant de Londres sur « le mouvement théosophique », qui pourrait laisser croire que Mrs. Besant et M. Leadbeater sont les seuls *leaders* de toute initiative théosophique. Je fais appel à votre bonne foi et à votre courtoisie pour vous prier de faire savoir à vos lecteurs que le véritable enseignement théosophique est tout à fait indépendant de ces deux personnes et que, promulgué par Mme H.-P. Blavatsky, voilà déjà de longues années, il est continué — dans sa pure doctrine — par Mme Catherine Tingley. Les adeptes de cette dame, dont les quartiers généraux sont à Point-Loma (Californie), ont rompu toutes relations avec Mme Besant et M. Leadbeater.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma parfaite considération.

J. Charpentier,
109, rue du Cherche-Midi.

La « pure doctrine » de Mme H. P. Blavatsky ne vaut pas mieux que les enseignements initiatiques de Mme Annie Besant ou de M. Leadbeater. Ceux-ci procèdent de celle-là, et la distinction n'a pas grande valeur.

— Nous lisons dans une communication envoyée de Bénarès le 17 mars 1913 par le Professeur E.-A. Woodhouse, secrétaire général de l'*Ordre de l'Etoile d'Orient*, publiée par le *Bulletin* de l'Ordre, juillet 1913, p. 94 :

Il devient de plus en plus évident ...qu'un vague sentiment d'attente grandit actuellement dans le monde entier... La grande vérité comprise par les membres de l'Ordre, est plus nettement imprimée sur certains esprits plus sensitifs, plus réceptifs, par les Puissances invisibles. Elle est manifestée par les médiums dans les séances expérimentales, par les clairvoyants ou autres psychiques, et les mystiques de différents pays commencent à la proclamer. En Inde, elle semble être connue d'un grand nombre d'ascètes et de sannyasis, et des astrologues un peu partout l'ont déjà prédite ; en outre, comme adjonction à ces diverses sources, il semblerait, d'après les informations reçues, qu'un grand nombre de personnes de pays différents ont expérimenté de curieux rêves ou des visions qui confirment cette même grande vérité : la prochaine manifestation d'un Grand Instructeur parmi les hommes...



Et le secrétaire général demande qu'on recueille tous les faits de cette nature et qu'on les lui envoie à Londres.

Il est bien entendu que tout ceci n'a jamais existé que dans l'imagination fertile des voyants de la Société théosophique, créateurs du bluff-Alcyone. Mais on veut essayer d'émouvoir l'opinion publique, et les amateurs de documents fantastiques peuvent se préparer à apprendre des histoires peu banales. Ce qu'on a déjà imaginé suffit pour faire prévoir tout ce que les cervelles détraquées de l'*Ordre de l'Etoile d'Orient* vont inventer.

— Notre éminent collaborateur, M. Flourens, ancien ministre des Affaires Etrangères, a publié dans le *Soleil*, 1er août 1913, un article intitulé « *Pangermanisme et Panthéisme* » dont voici le passage saillant :

Lorsque la Franc-Maçonnerie française a publiquement jeté par-dessus bord son fameux architecte de l'univers et a répudié ouvertement le masque de déisme dont elle s'était attachée jusqu'alors à couvrir ses machinations ténébreuses contre la religion et la morale chrétienne, elle a rompu en visière, sur ce point, avec les traditions et les doctrines de la Franc-Maçonnerie universelle. De là scandales, menaces de crise et de rupture de la part des pays comme l'Angleterre et l'Allemagne, où les pasteurs et révérends sont souvent affiliés aux Loges, et surtout de la part des Etats-Unis, où ils le sont presque tous. La situation des apôtres de la parole divine leur rendait, en vérité, impossible de ne pas se récrier.

Sans doute, de tous temps, il était enseigné dans les ateliers de rompre tout commerce avec ce Dieu de vengeance et de haine, souillé de sang humain, auteur de la guerre et de tous les fléaux qui ont dépeuplé la terre, abominable invention des prêtres ; mais, pour les timides et les indécis, ceux auxquels l'athéisme, dans sa hideuse nudité, fait peur, il était toujours permis de soutenir qu'il ne s'agissait que du Dieu des catholiques, du Dieu dont le Pape est le vicaire sur la terre, qu'avec tous les autres dieux on pouvait continuer d'entretenir des relations aussi fréquentes et aussi étroites que les besoins de la conscience de chacun le dicteraient.

Ce coup d'éclat avait été combiné par les fortes têtes de la secte pour lui ramener la confiance des éléments révolutionnaires qui, depuis l'avènement au pouvoir des Maçons, commençaient à percer à jour leur double jeu. L'effet attendu fut manqué. Par contre, dans certaines provinces, cet aveu brutal et trop dépouillé d'artifice, jeta un froid. Le nombre des affiliations diminua. Il ne faut pas oublier que les Francs-Maçons se recrutent, en général, parmi les gens qui tiennent essentiellement à dissimuler ce qu'ils sont pour pouvoir devenir ce qu'ils voudront, au gré des calculs d'une basse ambition. Une profession de foi d'athéisme leur paraissait un boulet qu'ils se rivaient inutilement au pied.

C'est alors que la théosophie fut lancée, avec un redoublement de récla-



me, pour rallier et ramener les déserteurs et les retardataires. Qu'est-ce que la théosophie ? Rien autre chose que la Franc-Maçonnerie avec une teinte de météquisme oriental plus accentuée,de déisme versant dans le panthéisme, et de spiritualisme versant dans le spiritisme. La Franc-Maçonnerie avait copieusement exploité les superstitions et les religions de l'Extrême-Orient, de l'Inde et de l'Egypte, pour se composer un bagage scientifique capable d'en imposer aux sots et aux ignorants ; elle s'était barbouillée de néo-platonisme et de thaumaturgie pour se donner un vernis métaphysique et ésotérique. La théosophie a suivi les mêmes errements; elle s'est remise à fouiller, avec un redoublement d'ardeur, dans le charnier des vieux cultes enfouis sous la poussière des siècles et le chaos des révolutions. Elle n'a rien su découvrir d'original.

— Si l'on veut voir à quelles aberrations sacrilèges peut conduire la théosophie et le bluff-Alcyone, sa filiale, il faut se reporter au compte rendu de la séance de l'*Ordre de l'Etoile d'Orient* donnée pendant le Congrès de Stockholm, le 14 juin 1913, à l'Académie de médecine de cette ville, sous la présidence de Mme Annie Besant, protectrice de l'Ordre. Voici ce que nous lisons dans le *Bulletin de l'Ordre de l'Etoile d'Orient*, juillet 1913, p. 103, discours de Mme Annie Besant :

La chose qui importe le plus à l'heure actuelle, c'est la persévérance ; certains ne comprennent pas qu'il y ait des obstacles à surmonter, mais si ceux-là sont des Chrétiens, ils prouvent ainsi qu'ils n'ont pas compris leurs Ecritures sacrées,où l'on montre combien Jésus eut de difficultés à vaincre ; c'est en présence de difficultés analogues que se trouve aujourd'hui notre chef vénéré. De nouveau,nous assistons à la fuite en Egypte,et le trouble, en général,est un indice certain de progrès.Ne pensez donc pas à Mrs Besant avec un sentiment de pitié, réjouissez-vous au contraire de ce qu'elle a le privilège de jouer un rôle aussi important dans une œuvre si grandiose.

Ainsi, le procès de Madras, aux détails répugnants, c'est la fuite en Egypte ; M. Leadbeater, le professeur aux théories immorales, est un nouveau saint Joseph,et Mme Annie, rien moins que la sainte Vierge qui emporte le nouveau Christ-Alcyone !!!

Il y a tout de même des moments où, en lisant certaines choses, il demeure difficile de conserver son sang froid, afin de ne pas sortir des égards que tout homme qui se respecte doit à une vieille femme, même franc-maçonne, pour crier son indignation. Mais si nous comprenons que des chrétiens, même hors de l'Eglise, comme MM. Schuré et Steiner, par exemple, se soient séparés d'un milieu où l'on ose dire des choses pareilles, nous demeurons confondus de



voir des écrivains beaucoup moins éloignés, peut-être, de la vérité religieuse, se disant même catholiques, ou à peu près, sanctionner par leur présence et leur silence des blasphèmes aussi formidables, enregistrés du reste sans un mot de réserve par d'autres.

— Le *Théosophe* publie, dans son numéro du 1er Août 1913, le document ci-dessous que nous croyons utile de placer sous les yeux de nos lecteurs, afin de les renseigner sur la Société Théosophique, dans sa partie exotérique :

Rapport présenté par M. F. Wittemans au nom de la Section Belge de la S. T. — La Société Théosophique, par les buts qu'elle poursuit, est une société internationale par excellence, et est de la plus haute utilité pour l'humanité. Voici quels sont ces buts :

1° Former le noyau d'une fraternité universelle dans l'humanité, sans distinction de race, de croyance, de sexe et de couleur ;

2° Encourager l'étude des religions comparées, de la philosophie et des sciences ;

3° Etudier les pouvoirs latents dans l'homme et les lois inexpliquées de la nature.

La Société Théosophique fut fondée en 1875, à New-York ; depuis 1882, son quartier général est établi à Adyar, près de Madras. Elle compte, à ce jour, au delà de 20.000 membres, répartis entre 22 pays, ayant des sections régulièrement organisées, sans tenir compte des pays dans lesquels les membres ne sont pas réunis en section. Ces membres sont groupés en 950 Loges ou branches. Les diverses sections sont indépendantes dans leur organisation ainsi que dans leur travail, tout en se soumettant au règlement général de la Société et en contribuant aux dépenses du quartier général.

La Société n'a pas de dogmes et ne connaît ainsi pas d'hérétiques ; elle a cependant des enseignements appelés théosophiques (le mot grec *Theosophia* signifie connaissance divine), qui constituent la quintessence des vérités enseignées dans les diverses religions; elle considère celles-ci comme des vérités partielles d'une Vérité unique, donnée aux hommes par les Grands Instructeurs de l'Humanité et appropriée à leur avancement, leur race, leur milieu et aux autres circonstances qui leur sont propres.

Comme société d'étude des pouvoirs latents dans l'homme, elle forme un milieu initiatique et ésotérique ; rompant avec les habitudes des sociétés analogues existant avant elle, elle a estimé que les vérités dites occultes devaient être l'apanage de l'humanité tout entière, et non le dépôt de sociétés secrètes provoquant la défiance et les attaques des exclus. Ces vérités peuvent se résumer dans les points suivants : l'évolution infinie de la vie à travers les divers règnes de la nature, l'état septuple du monde et de la matière, la pluralité des existences en rapport avec la loi de Karma ou de causalité, l'existence des Maîtres de la Sagesse, c'est-à-dire des Etres qui ont achevé leur évolution humaine et qui restent attachés à cette terre, ignorés



de la masse, pour aider ceux qui sont prêts à atteindre la libération humaine, l'existence d'un plan divin préconçu se réalisant dans le monde et prévoyant pour tous le bonheur et la toute-connaissance finale

Travaux Accomplis. — L'exposé des travaux accomplis par la Société Théosophique au point de vue international, depuis sa fondation, prendrait le développement d'un volume. Nous devons donc indiquer sommairement les résultats suivants :

Le résultat principal des idées théosophiques s'est manifesté au point de vue du rapprochement entre les diverses religions ; l'organisation de *Congrès internationaux des religions*, tels que ceux de Chicago et de Bâle, est certainement une conséquence de la large tolérance prêchée en matière religieuse par les théosophes dans tous les pays. Certaines idées, comme celles de la réincarnation et de la loi de Karma, se sont répandues jusque dans la presse, sur la scène et dans la chaire de vérité ; c'est surtout dans la littérature et dans l'art, que les enseignements théosophiques se sont le plus infiltrés.

Dans l'Inde, la Société Théosophique a relevé le niveau moral, intellectuel et religieux des Hindous. Constatant que la domination anglaise et l'influence des missionnaires avaient refoulé les enseignements brahmanistes et bouddhistes, qui s'étaient d'ailleurs fortement altérés, et avaient déprimé le sentiment de dignité national et religieux des habitants et entraîné la population dans un état de dépression dangereuse pour les individus autant que pour l'Etat, la Société Théosophique réenseigna aux Hindous, dans toute leur pureté, les vérités religieuses contenues dans leurs écrits sacrés et qui, au point de vue de la profondeur philosophique, sont de loin à la tête des Ecritures, dites révélées, de l'avis de tous les orientalistes ; elle créa des écoles hindoues, des collèges, des écoles pour parias ; elle organisa des comités d'éducation morale, et, d'une façon générale, obtint le relèvement de l'Inde, cette contrée immense où des populations diverses sont mêlées, y formant un réservoir de forces qui, bien dirigées, forment réellement le joyau de la couronne de l'Empire britannique. L'excellence de l'œuvre réalisée par la Société Théosophique a été reconnue fréquemment par le Gouvernement de l'Inde ; grâce à cette œuvre, celle-ci est traitée actuellement avec plus de douceur et de sympathie ; le couronnement de l'Empereur et de l'Impératrice des Indes à Delhi, où celle-ci parut la robe ornée, en dehors des fleurs symboliques du Royaume-Uni, de l'étoile des Indes, et l'organisation administrative des Indes, ne sont certes pas choses étrangères à l'action de la Société Théosophique, qui a toujours compris dans son sein plusieurs des plus hauts fonctionnaires de l'Inde.

D'autre part, l'Eglise bouddhiste du Nord et l'Eglise bouddhiste du Sud de l'Inde, qui étaient séparées depuis des siècles, se sont rapprochées grâce aux tentatives faites dans ce but par la Société Théosophique. Elles reconnaissent, depuis l'année 1891, un code commun de 14 articles constituant les principes fondamentaux du Bouddhisme, rédigé par M. Olcott, le président fondateur de la Société. Ce code fut, dans la suite, approuvé également par les grands prêtres du Japon, — dans lequel neuf fractions boud-



dhistes différentes se disputaient précédemment, — de la Birmanie et de Ceylan.

La présidente actuelle, Mme Besant a poursuivi avec un labeur admirable la tâche si élevée commencée par son prédécesseur. C'est surtout l'unification du Christianisme qui est l'objet de ses efforts ; elle dit aux Chrétiens : « Le lien qui vous unit est trop sacré pour que vous vous disputiez entre vous ; Celui qui est le Seigneur d'Amour ne peut être un objet de discorde ». Elle a écrit des ouvrages en matière religieuse, que tout chrétien devrait lire, tels que le *Christianisme ésotérique*, *Les Religions pratiquées actuellement dans l'Inde*, *Les Maîtres et l'Œuvre théosophique*, *La Sagesse antique*, etc. Aussi, les effets du travail de Mme Besant sont-ils manifestes dans nombre de communautés chrétiennes, animées actuellement d'un véritable souffle de fraternité entre elles.

Mme Besant s'est attachée dans les derniers temps à faire un rapprochement entre les textes sacrés des différentes religions, pour montrer le fond qui leur est commun ; elle a publié un *Précis de Religion et de Morale* en trois volumes (le troisième est en cours de publication), qui est une étape sur le chemin d'unification des religions que l'avenir nous réserve et dont de nombreux signes avant-coureurs sont visibles. Mme Besant, une mystique et une femme de science peu ordinaire, affirme d'ailleurs que le Christ est en réalité l'Instructeur Suprême du monde entier et qu'il a annoncé son retour pour unir tous les hommes en une grande fraternité nouvelle, réunissant toutes les religions en une seule.

Ce court exposé démontre toute l'importance de la Société Théosophique comme association internationale et justifie ce qu'elle prétend être, à savoir le berceau de la grande religion de l'humanité future.

Etat actuel de l'internationalisation de la Société Théosophique. — *a*) La Société Théosophique a créé de nombreux organismes internationaux distincts relevant de l'*Ordre de Service de la Société Théosophique*. Cet ordre de service constitue un essai d'application de la Théosophie en vue de pourvoir aux besoins de toutes les classes de l'Humanité, ce au moyen de diverses ligues qui peuvent être groupées comme suit :

Education. — Le Relèvement des classes déprimées, Allepy ; Ligue de l'éducation, Rangon ; Education théosophique, Amsterdam ; Education morale, Paris ; Education harmonieuse, La Haye ; Education nationale, Muzaffurpur ; Tables rondes pour la jeunesse, à Londres, en Ecosse, en Australie, en Italie, en Hongrie, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Amérique, à Paris, et à Bruxelles ; Ligue pour l'Education des jeunes filles, Bénarès ; Ligue pour l'Education à Bruxelles.

Réforme des maux sociaux. — L'Abolition de la vivisection, de la vaccination et de l'inoculation, à Londres, Manchester et Bournemouth ; Antivivisection, à New-York ; Medical, Londres ; La Sociologie et le Problème social, Manchester ; Développement de la Pureté sociale, Chicago ; Développement de la Tempérance et de la Moralité, Surat ; Idéals élevés, Spokane ; Travaux d'hôpitaux et de prisons, Seattle ; Abolition des mariages



entre enfants, Indes ; Protection des Animaux, Adyar ; Les Sept M., Buitenzorg. (Main, jeu ; Madon, commerce sexuel illégal ; Minum, alcoolisme ; Madat, opium ; Malin, vol ; Mada, calomnie ; Mangani, gloutonnerie) ; Ligue mentale internationale de la paix, Rio de Janeiro ; Ligue de l'union mentale pour la paix, Cuba ; Wereldvrede (Paix Universelle), La Haye ; Ligue Théosophique belge pour la Paix Universelle, Bruxelles.

Propagation de la Théosophie. — Traduction d'ouvrages sur la Sagesse et l'Islam, Muzaffurpur ; Ligue Braille, Londres, Boston ; Université Théosophique, Chicago ; L'Oasis, pour répandre la théosophie parmi les ouvriers de l'arsenal, Toulon ; L'Union fraternelle, pour répandre la théosophie parmi les classes laborieuses, Paris ; Science, Religion, et Art, Brooklyn ; Le Bodhalaya, Bombay ; La Mission Théosophique, New-York ; Ligue de la pensée moderne, Adyar ; Ligue Théosophique Espéranto, Londres ; Ligue de la méditation journalière, Londres.

Buts divers. — Esculapius, Bénarès et Manchester ; Fraternité des guérisseurs, Leyde ; Ordres des Aides, Melbourne ; Ligue de l'Unité, Paris ; Diminution de la souffrance, Paris ; Association de la pensée, Cape-Town, pour préparer le monde à l'avènement du Maître ; L'Ordre du Soleil Levant, Bénarès, transformé en Ordre indépendant de l'Etoile d'Orient, pour grouper tous ceux qui, tant dans le sein de la Société Théosophique qu'en dehors, croient à la venue de l'Instructeur Suprême du monde, comprenant 11.000 membres ; Ligue Saint-Christophe pour aider ceux qui ont un lourd karma physique, Londres ; Rédemption League, Londres, pour la protection de la femme et de la jeune fille. A côté de l'Ordre de service, des collèges et écoles diverses dont il a été question ci-dessus,il existe une Ligue européenne pour l'organisation de congrès théosophiques.

b) La Société Théosophique constituant un organisme unique, il n'y a pas de coopération entre elle et d'autres organismes.

c) Les publications internationales de la Société Théosophique,en dehors de très nombreuses publications théosophiques faites sous les auspices des sections nationales,sont le ***Bulletin d'Adyar***, le ***Theosophist*** et le ***Herald of the Star***, tous publiés à Adyar, ce dernier étant l'organe de l'Ordre de l'***Etoile d'Orient***.

d) Ainsi qu'il résulte du présent exposé, la réglementation internationale de la Société Théosophique n'a aucun caractère officiel et est libre.

e) Il n'y a d'autre unification ou système d'unités que de viser à une fraternité absolue entre les hommes et à découvrir une unité fondamentale dans les religions ; l'application de ces principes est laissée à l'interprétation individuelle.

f) La terminologie théosophique comprend assez bien de mots sanscrits employés par la littérature des autres langues, aucune de celles-ci n'ayant la richesse du sanscrit quant aux divers concepts philosophiques. Il y a cependant ici un motif qui éloigne un certain nombre de personnes de l'é-



tude de la Théosophie ; aussi est-il recommandé d'employer autant que possible les mots correspondants des diverses langues naturelles.

g) La documentation théosophique est un point capital pour la Société Théosophique. La mission unificatrice des religions, qui est la sienne, oblige ses membres à une étude approfondie de toutes les religions ; les diverses sections ont ainsi des bibliothèques en général richement fournies d'ouvrages philosophiques et religieux ; ces bibliothèques sont aussi accessibles aux non-membres sur la recommandation d'un membre. D'autre part, la littérature théosophique est répandue de plus en plus dans les bibliothèques nationales, bien qu'il reste encore beaucoup à faire à cet effet.

Il convient de faire une mention spéciale pour la bibliothèque centrale d'Adyar, qui constitue en même temps un musée de documentation religieuse fort intéressant. Des milliers d'ouvrages, de périodiques, de manuscrits, dont un grand nombre remonte à une grande antiquité, y sont conservés sous la direction du savant orientaliste, le docteur Otto Schrader. Si l'on peut dire que, grâce à l'Institut International de Bibliographie de Bruxelles, le cerveau du monde contemporain est dans la capitale de la Belgique, ainsi que le déclarait M. Le Foyer, au premier Congrès national de la Paix, tenu à Bruxelles, les 8 et 9 juin, grâce à la bibliothèque théosophique et orientaliste réunie à Adyar, à l'instar des grandes bibliothèques anciennes d'Alexandrie, de Ptolémaïs ou de Babylone, les archives du passé philosophique et religieux de l'humanité se trouvent concentrées à Adyar.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les nombreuses filiales théosophiques citées plus haut, qui, en dehors des sections nationales officielles, répandent, dans tous les milieux, les doctrines pernicieuses de la secte.

•

— *L'Ordre de l'Etoile d'Orient* en France a fondé un groupe d'études. Il a pour but, lisons-nous dans le *Bulletin* de juillet 1913, p. 89 :

D'étudier en commun toutes les données, soit nouvelles, soit enseignées par les religions ou les diverses sectes religieuses, qui peuvent avoir trait à la venue d'un Grand Etre.

Il résulte des premiers travaux du groupe que l'idée du retour du Christ est repoussée par les autorités religieuses catholiques et protestantes, et par la plupart des divers mouvements religieux. Un des rares mouvements qui attendent ce retour est le mouvement adventiste, dont un membre est venu expliquer devant le groupe sa croyance et ses raisons, mais il est apparu clairement que si les adventistes attendent fermement le retour très prochain du Christ, l'idée qu'ils se font de ce retour et de son but est totalement différente de celle de notre Ordre.

Voici maintenant un conseil qui en dit long sur la tactique des sectes (p. 90) :



Comme la religion catholique est dominante en France et que c'est pour ainsi dire au milieu d'elle que doit se développer dans ce pays l'Ordre de l'*Etoile*, le groupe est d'avis que, pour éviter de froisser toute opinion et pour mettre autant que possible tout le monde d'accord sur cette grave question, l'expression « *retour du Christ* » doit être de préférence remplacée par « *venue d'un Instructeur* », ainsi d'ailleurs que le porte la déclaration de l'Ordre de l'*Etoile*.

Quant à la personne de cet Instructeur et à son rôle futur, comme personne ne peut savoir dès aujourd'hui exactement comme il sera ni ce qu'il fera, il ne peut être que bon de se borner à le représenter sous l'aspect qui répond le mieux aux aspirations de ceux à qui l'on s'adresse.

Il eût été dommage de passer ce petit morceau d'architecture sous silence. Il montre un autre côté de la mentalité de ceux qui dirigent le mouvement théosophique actuel.

— Nous avons annoncé, dans le numéro du 2 août, p. 2798, que la Section hollandaise de la Société théosophique a organisé une Convention extraordinaire, qui se tiendra à Amsterdam les 13, 14 et 15 septembre 1913. Nous empruntons au *Théosophe* du 1er août 1913 le texte de l'appel adressé par le Secrétaire général de cette section :

Le Comité Central de la réunion extraordinaire de la section désire attirer l'attention des membres de la Société Théosophique sur l'importance du succès de ce rassemblement qui prendra l'aspect d'une fête. En effet, l'année 1913 est pour la Hollande une année de la plus haute importance, importante en ce qu'elle est la commémoration de l'indépendance de ce pays ou plutôt de son émancipation de la domination étrangère et de son unité comme Etat ; et non moins importante du fait que, au cours de cette année, le Palais de la Paix sera ouvert et sera le symbole de l'idée toujours croissante dans les nations que la paix et l'arbitrage sont les besoins de l'époque actuelle et que l'évolution est arrivée à un degré d'avancement tel que c'est le droit et non la puissance qui gouvernera leurs relations.

La Hollande a, dans cette question, un grand rôle à remplir ; l'édification dans notre pays du Palais de la Paix et de la Cour d'Arbitrage est un signe qu'elle devient le centre international de l'Europe, d'où tous les intérêts vitaux du continent en matière de Gouvernement, de Science, d'Art et de Religion, seront protégés et soutenus.

Là où de si grands intérêts sont en jeu, il va presque sans dire que la Section Hollandaise de la Société Théosophique se doit, cette année principalement, de consacrer toutes ses énergies et toute son attention à faire progresser ses idéals.

La commémoration de l'unité du peuple hollandais doit trouver un écho parmi nous ; en portant toute notre attention à la compréhension de l'u-



nité, nous hâterons la réalisation de cette idée chez nous aussi bien qu'à l'étranger.

Les conceptions dans le sens de la paix et de l'arbitrage découlent de cette idée d'unité, ainsi d'ailleurs que de la Fraternité humaine. C'est cela qui doit servir de base, encore que, pour le moment, toutes sortes d'intérêts éxotériques peuvent avoir la préséance.

C'est à la Société Théosophique tout entière et non seulement à notre Section, qu'il appartient de faire pénetrer nos idéals et de les mettre en lumière à certaines époques et dans certains pays, lorsque le besoin s'en fait sentir ; c'est pourquoi nous faisons appel à tous nos frères théosophes appartenant aux diverses Sections pour obtenir leur aide et leur soutien dans notre entreprise.

Au cours de sa conférence publique, donnée à La Haye en 1912, Mme Besant, en parlant de la Hollande, s'est exprimée ainsi qu'il suit :

« Il vous faut bien comprendre que vous ferez de votre nation ce que vous voudrez par l'étude. Non pas seulement par l'étude, mais par la pensée, profonde, constante, déterminée, d'édifier un haut idéal national. Il semble que le peuple Hollandais fait surgir graduellement la grande conception de paix qui sera le salut du monde et devant laquelle toutes les nations s'inclineront enfin et apporteront leurs hommages. Il semble qu'ici on élève un idéal qui, par la suite, dominera tout le monde civilisé, et hâtera ainsi la réalisation d'une possibilité qui, autrement, serait reculée indéfiniment.

« D'aucuns diront sans doute : la Hollande est si petite, les nations qui l'entourent si puissantes, qu'il est tout naturel qu'elle désire la paix, puisqu'une guerre, pour elle, serait sa destruction. Si les Allemands traversaient la Hollande et la Belgique pour envahir le nord de la France, quelle résistance la Hollande pourrait-elle opposer ? Il n'est pas surprenant donc qu'elle désire la paix. Et cependant, c'est là une erreur. Si vous remontez dans l'histoire de votre passé, la Hollande est-elle plus petite maintenant qu'elle ne l'était alors que votre flotte entra dans l'embouchure de la Tamise, semant la terreur dans la capitale de l'Angleterre ? La Hollande n'est pas plus petite aujourd'hui qu'elle ne l'était quand elle résista à la puissance de l'Espagne, du Pape et de l'Empereur, méprisant leur cruauté afin de sauvegarder sa liberté en matière de religion, malgré toutes les forces mises sur pied contre elle.

« Et pourquoi ? Parce qu'elle nourrissait un haut idéal, parce que ses enfants avaient l'amour le plus fort pour la liberté de pensée, qu'ils prisaient plus que leur vie. Ayant tout ce glorieux passé derrière vous, il ne vous convient pas de vous montrer aujourd'hui aussi humbles jusqu'à croire que vous ne pouvez exercer une grande influence du fait que votre pays ne mesure que quelques milles carrés. C'est l'idéal qui fait la force d'une nation. C'est l'idéal qui fit échec à la puissance de l'Espagne, parce que cet idéal inspira les hommes à s'unir dans l'action. Il n'y a rien qui puisse résister à un grand idéal.

« La pensée précède les actes. Ce qui fait la grandeur des nations, c'est l'élévation de leurs idéals et non l'étendue de leur territoire. C'est pourquoi je voudrais vous dire : Si vous aimez votre pays, modelez-le selon vos pen-



sées et vous deviendrez puissants. Ce que vous avez accompli en d'autres temps pour secouer le joug qui pesait sur vous, dans des luttes pour conserver votre liberté de pensée, vous l'accomplirez encore en écartant le joug de la guerre qui pèse si lourdement sur les nations.

« Aimez donc la paix, pensez à la paix, et vous aurez la gloire d'avoir été ses promoteurs, toute petite que soit votre nation ».

C'est sur ces opinions exprimées dans ce passage que nous désirons baser notre réunion ; nous désirons faire sonner la cloche qui ralliera tous les esprits à la réalisation de ce but, faire surgir l'idéal de la paix au moyen de notre réunion. A mesure que cet idéal se réalisera, la Hollande deviendra pour l'Europe, dans la même mesure, un centre de vie spirituelle, d'où l'idéal de paix se propagera avec une force intense sur le monde, jusqu'au jour où cet idéal sera enfin un fait accompli.

Que le but de notre assemblée soit donc de poser les bases de tel centre intellectuel ; la graine est déjà semée ; que tous nos efforts tendent à la faire germer pour qu'elle croisse en un gigantesque arbre de vie.

C'est pour réaliser ce but, que nous organisons, au mois de septembre prochain, une réunion extraordinaire à Amsterdam, où le centre a été formé par Mme Meulemans, où la puissance (kosmique) qui s'est exercée grâce à elle, a été établie et qui ne demande plus qu'à être revivifiée par nous pour devenir la force motrice de la grande œuvre, force qui surgira du sentiment de la tâche qu'il appartient à la Hollande d'accomplir.

Une nouvelle civilisation naît de l'union des forces de volonté, d'amour et de dévotion et sera guidée par l'Art, la Science et la Religion. La formation d'un centre d'où la nouvelle civilisation pourra s'étendre sur le monde fait partie de notre champ de travail, et en semer la graine est le but de cette réunion exceptionnelle. Au nom de ceux qui dirigent la Société, nous demandons à tous les membres de la Société Théosophique d'unir leurs efforts en sorte que notre humble tentative puisse être menée à bien et que la bénédiction et la direction de la sagesse puissent être déversées sur l'humanité.

La section Hollandaise de la Société Théosophique invite cordialement tous les membres de cette Société à se rendre à la Convention ci-dessus décrite, de façon à ce que, grâce à nos efforts réunis, un centre soit formé pour l'élévation du monde. Mme Besant a donné son approbation à nos plans et a promis sa coopération si la chose lui est possible. Dr A.-J. CNOOP KOOPMANS, *Secrétaire Général*.

— Nous lisons dans le *Théosophe*, 1er août 1913 :

Nous avons le grand plaisir d'apprendre que l'un de nos plus fidèles lecteurs, S. A. le Prince Mirza Riza Khan vient d'être nommé ministre de l'Instruction publique de Perse, à Téhéran, où il apportera certainement la note large de nos enseignements.

Bibliographie

Germes de Vie de l'Astral, par Ernest Bosc. Un volume in-18, 76 pp. H. Daragon, libraire-éditeur, Paris, 1913.



Dans ce petit volume, M. Bosc étudie les Larves, les Microbes, les Egrégores, la Microboculture, la Magie noire, les Incubes et Succubes, les Sorts, et donne sur chacun de ces sujets, envisagés au point de vue de l'occultisme, des renseignements utiles. Seulement il ne faut pas oublier que M. Ernest Bosc se documente surtout par voyance, ce qui rend la discussion impossible : il faut croire ou ne pas croire.

La science intégrale, dit-il, sera bientôt la science occulte, l'ancienne science des Mages, que l'homme a eu le grand tort de délaisser (p. 6).

En attendant, M. Ernest Bosc n'est pas tendre pour les savants, et si Raspail trouve grâce à ses yeux, Pasteur ne jouit pas de la même faveur :

« Raspail a traité l'homme d'une façon bénéfique ; Pasteur, d'une façon maléfique, portant aide et secours à la destruction de l'homme par la maladie, ce dernier, en un mot, n'a fait que de la magie noire pour pallier la maladie et faire croire à la guérison (p. 5 et 6).

Voilà à quelles regrettables exagérations la voyance conduit certains occultistes. Voici, dans un autre genre, des affirmations tout aussi, si ce n'est plus, sujettes à caution :

Les Egrégores sont des collectivités d'êtres artificiels créés par l'humanité... Chaque fois que nous parlons, nous créons de petits êtres éphémères, qui réalisent des images correspondantes à nos paroles (p. 22)... Ce sont les Egrégores qui, dans les lieux de pèlerinages, accomplissent les faits surprenants de guérison qu'on dénomme *Miracles !* (p. 23).

Et M. Ernest Bosc ajoute très sérieusement :

Et qu'on ne croie pas ici à une simple supposition ; à Notre-Dame de Lourdes, à Notre-Dame de la Salette, à Paray-le-Monial, les voyants et voyantes voient les masses d'Egrégores qui peuplent ces sanctuaires. Le dernier sanctuaire que nous avons visité avec une voyante est Notre-Dame de Fourvières, à Lyon.

Voici ce qu'a vu notre voyante dans l'ancienne petite chapelle, située en face de la nouvelle Basilique Romano-Byzantine ; elle a vu des masses de têtes avec de petites ailes autour du cou, telles que les anges que représentent les peintres dans leurs tableaux, et ces figures étaient rapprochées les unes des autres, tellement serrées, qu'il n'existait pas le plus petit vide entre elles. Ce qui explique cette énorme quantité d'entités, c'est que cette chapelle est très ancienne et a reçu des millions de pèlerins.

Il faudrait, après cette preuve, avoir l'esprit bien peu scientifique pour demeurer sceptique sur l'existence des Egrégores et leur



action dans les lieux de pèlerinage ! Car il est bien évident que la « voyante » emmenée par M. Ernest Bosc à N.-D. de Fourvières aurait été incapable d'inventer ou de concevoir une chose aussi extraordinaire. Des têtes d'anges avec des ailes, cela ne se voit nulle part... sauf, comme le reconnaît M. Bosc lui-même avec une franchise qui donne la valeur de sa critique scientifique, dans les tableaux des peintres religieux.

Croyez-vous aux sorciers ? En tout cas, voulez-vous en connaître ? M. E. Bosc va vous dire où vous pouvez en rencontrer :

Les vivisecteurs ne sont pas de simples malfaiteurs, ils sont doublés de sorciers (p. 26).

Ne doutez pas, c'est Mme Blavatsky qui l'affirme. Elle ajoute même Charcot et les hypnotiseurs aux savants qui utilisent la vivisection dans leurs recherches scientifiques. Ce sont des adeptes de la Magie, et de la Magie noire par dessus le marché, tout comme Pasteur.

La doctrine microbienne est en faillite, en complète déroute (p. 32).

M. Ernest Bosc est sûr de la « faillite des microbes », c'est le Dr Juan Antiga qui l'a écrit dans la *Revista de Estudios Psiquicos* de Valparaiso (janvier 1911), et l'autorité scientifique de l'Institut Pasteur ne pèse pas lourd en face d'une pareille autorité. Et puis il y a la voyance comme pour les Egrégores à tête ailée !

Une dernière citation,pour terminer le compte rendu de cet intéressant opuscule qui contient beaucoup de choses sous un très petit volume.

Ajoutons,en terminant,que beaucoup de gens font de la sorcellerie sans s'en douter ; par exemple,ceux qui, animés de mauvais sentiments, projettent contre leur prochain de la haine, des souhaits de malheur et des maléfices ; des médecins et des magnétiseurs, des hypnotiseurs, qui utilisent sans aucun savoir les forces de la nature ; enfin même des occultistes, qui n'ont pas pour leur prochain un profond amour (p. 61)...

La parole, le Verbe est créateur, il peut créer le bien, comme le mal...

Si donc, nous ne voulons pas créer des germes de maladies, des microbes, des larves, des Goules, des Empuses, des Vampires, en un mot, tous ces êtres malsains, ennemis de l'espèce humaine, nous ne devons avoir que des pensées de bonté, de charité, d'altruisme, qui créent alors dans l'ambiance : les *Egrégores du bien*, qui attirent sur nous les bons effluves, qui, en améliorant l'humanité, font le bonheur de chacun et de tous (p. 73).

Ce nouveau livre de M. Ernest Bosc, en tenant compte de toutes



les réserves qu'il appelle, sera lu avec profit par tous ceux qui, n'ayant pas le temps de lire de gros ouvrages, voudront se rendre compte des théories chères aux modernes occultistes.

Chez Satan, pages à l'Index, possession, par René Schwaeblé, in-8°, Bibliothèque Monnier, Paris.

La première partie de ce volume est une satire des cénacles occultistes. Les magiciens modernes, les spirites, les Lucifériens défilent tour à tour, et si certaines critiques sont assez justes, la documentation paraît des plus superficielles. Relevons cependant ce passage, qui montre que l'auteur en sait peut-être plus long qu'il ne veut en dire :

« Trois buts seulement forment les Sociétés secrètes, vraiment secrètes, celles dont les membres ont intérêt à dissimuler leur affiliation : le mal, la haine et la volupté ».

Il y a beaucoup de vrai dans cette assertion.

Premiers éléments de Morphologie humaine par le Dr G. Encausse, brochure in-8°, 30 pp. Bibliothèque Chacornac, Paris, 1913.

Dans ces quelques pages, très nourries d'utiles enseignements, le Dr. Encausse (Papus) étudie la classification des types humains, d'après les tempéraments, la forme et la couleur de la main, le profil de la tête, le profit de la bouche, le profil du nez. Il emprunte à Lavater, mais passe, je crois, complètement sous silence les travaux si remarquables d'Eugène Ledos, qui fut certainement,à la fin du siècle dernier, le maître incontesté de la science de la physionomie. L'astrologie est ici, comme dans toutes les sciences dites occultes, la clef indispensable pour mener à bien l'étude des physionomies et des tempéraments.

Le Sang dans la magie et les religions, par le Dr Regnault, brochure in-8°, 24 pp. Bibliothèque Chacornac, Paris.

Si nous en croyons l'auteur, qui est professeur d'anatomie à l'école navale de médecine de Toulon, les pratiques de la magie ne sont pas mortes.

En quelques cénacles, des opérateurs, qui ont la prétention d'être plus



sérieux, ne se contentent pas de ces simples pratiques (du spiritisme) ; ils suivent un rituel plus impressionnant, rituel qui s'est légèrement modifié à travers les siècles et dont l'origine se perd dans la nuit des temps : vêtus de lin, couronnés de verveine, ils s'enferment dans un triple cercle tracé sur le sol avec du charbon ; armés d'une épée et d'une fourche magique d'amandier ou de coudrier, ils tracent des signes cabalistiques, brûlent des parfums en prononçant des formules étranges et font enfin un sacrifice sanglant.

Le sang paraît une matière indispensable dans les œuvres magiques en général et dans les évocations en particulier... on en retrouve l'emploi dans les religions et les superstitions de tous les peuples... (p. 5).

Le rôle magique du sang n'est pas limité à une vague thérapeutique, à des rites funéraires ou à l'évocation des morts, il n'a pas tardé à s'étendre avec l'apparition de nouvelles superstitions, et tout particulièrement avec le culte des esprits et des dieux... (p. 9).

Après avoir passé en revue les cultes antiques où le sacrifice du sang joua un rôle, et les pratiques de la sorcellerie, le Dr Regnault ajoute :

On ne fait plus de pacte écrit avec Satan, mais les sorciers emploient toujours du sang : pour traiter diverses maladies, ils ouvrent un pigeon vivant et l'appliquent sur la tête ou la poitrine du patient ; pour faire un envoûtement d'amour ou de haine, ils demandent du sang du sujet et souvent sacrifient une victime ; crapaud, lézard ou poulet; quant à leur fourche magique, elle doit être coupée avec un couteau n'ayant servi que pour un sacrifice sanglant.

Les maîtres magistes modernes, Eliphas Lévy, Papus, Barlet ont conservé les traditions antiques et nous trouvons dans leur rituel quelques pratiques des anciens cultes de terreur, mais s'ils évoquent les génies qu'ils appellent larves ou élémentaires, c'est pour s'en rendre maîtres et les chasser, grâce à des exorcismes qu'ils prétendent infaillibles. Malheureusement, on trouve des fanatiques qui, s'inspirant de ces rituels ou des grimoires anciens, n'hésitent pas à revenir aux sacrifices humains... (p. 20).

Il est regrettable que le docteur Regnault n'ait pas cru devoir parler du crime rituel chez les Juifs: c'est une lacune dans son beau et intéressant travail.

***Le Mystère de la Mort*, par J. L. W. P. Matla et G. J. Zaalberg van Zelst, un vol. in-8° illustré, H. et H. Durville, éditeurs, Paris.**

La déclaration suivante des auteurs de ce volume indique tout de suite le sens où ils ont dirigé leurs études.

Nous avons pour but de faire un premier essai, afin de porter l'étude de l'âme sur le terrain physique et d'établir les bases d'une *psychologie physi-*



que. Nous estimons cette solution très importante, et pour la science et pour la philosophie et pour l'opinion religieuse des hommes. Voilà pourquoi nous commettrions une lâcheté morale si nous ne publiions pas nos recherches (p. 9).

Nous ne pouvons suivre les auteurs dans leurs démonstrations : il faut lire l'ouvrage, une analyse ne saurait en donner une idée même approximative. Comment, en effet, faire comprendre au lecteur, si tant est qu'on le comprenne soi-même, que MM. Matla et Zaalberg van Zelst prétendent fournir des

« Preuves physico-mathématiques, que l'âme humaine peut exister aussi dans une seconde forme de vie, et qu'alors aussi elle est matérielle ?

Et nos auteurs ont construit un appareil, dont ils donnent la description avec planches à l'appui, pour enregistrer la présence de l'âme vivant cette seconde vie. Ils l'appellent le Dynamistographe. Quant à l'âme, elle devient l'homme-force, dont on nous donne longuement la psychologie. Le dernier chapitre de ce livre, aussi original que peu sérieux malgré ses lourdes allures scientifiques, est intitulé :

L'Histoire de l'Idée. L'âme humaine. Identité de l'âme humaine, par l'emploi de matière inanimée faisant l'office de médium. La preuve absolue que l'âme humaine peut aussi exister dans une deuxième forme de vie, et qu'alors elle est aussi matérielle et par conséquent mortelle

Voici la conclusion des auteurs :

Nous croyons avoir démontré suffisamment dans cet ouvrage que nos dissertations philosophiques s'accordent jusqu'ici avec les hypothèses monistes, et s'adaptent dans le cadre de la science moderne. C'est aussi sur cette base que nous établissons la cinquième hypothèse :

La seconde forme de vie de l'homme, ainsi que sa première forme, est temporelle. De même que la matière de l'homme retourne à ses éléments, les matériaux de l'homme-force retournent à leurs éléments, et ainsi l'individualité de l'homme est anéantie.

Pardon, dans le monde des hommes-forces, il y a des médiums-forces qui ont construit des appareils très perfectionnés démontrant l'existence d'hommes bi-forces ; et dans ce nouveau monde du bi-au delà des médiums bi-forces ont découvert des hommes tri-forces, etc., etc. jusqu'au n+1me au-delà où se trouve l'homme n+1me force qui est la vie surnaturelle de l'homme-n+1me force. Quand on prend de la force il n'y a pas de raison pour se limiter et l'on rencontre



forcément pour dernier terme l'infini. Alors autant s'y arrêter tout de suite, sans chercher des états intermédiaires,dont le secours est bien inutile. Cela suffit, je crois, pour montrer la valeur des hypothèses et des rêveries spirites de MM. Matla et G. J. Zaalberg von Zelst, dont l'ouvrage n'en demeure pas moins curieux et intéressant.

***Œuvres complètes de Paracelse, T. I. Liber Paramirum,* traduction par Grillot de Givry, 1 vol. in-8°, avec portrait et fac-similé. Bibliothèque Chacornac, Paris.**

Ce nouvel ouvrage de la série des *Classiques de l'Occulte* publiés par la Bibliothèque Chacornac comble une lacune considérable pour tous ceux qui s'occupent d'occultisme. Paracelse est un maître auquel il faut toujours recourir. Ce premier volume comprend: le livre des Prologues ; Parenthèse sur les cinq Entités : entité des astres, du poison, naturelle, des esprits, de Dieu ; *Liber Paramirum*.

Ajoutons que M. Grillot de Givry a ajouté à son excellente et savante traduction des notices bibliographiques et un index alphabétique qui en font un excellent instrument de travail. Il est facile de retrouver immédiatement la citation dont on peut avoir besoin, ce qui est excessivement précieux. Nous espérons qu'outre cette table particulière à chaque volume, M. de Givry donnera, à la fin, une table générale, qui fera de son beau travail une œuvre parfaite, que, non seulement les érudits, mais aussi tous les étudiants de l'occultisme tiendront à avoir dans leur bibliothèque.

***La Clef de l'Horoscope quotidien,* par Jean Mavéric, 1 vol. in-12, 48 pp., H. et H. Durville, éditeurs, Paris.**

M. Jean Mavéric n'a pas, je suppose, la prétention d'avoir écrit un ouvrage scientifique, mais bien une œuvre de vulgarisation. Il a voulu mettre l'astrologie à la portée de tout le monde. Il n'est pas le seul, et beaucoup d'œuvres, qui se présentent sous un aspect plus scientifique, ne valent pas, à ce point de vue, mieux que la sienne.

Je suis personnellement absolument opposé à ce genre de publications, auxquelles nous devons tous les astrologues d'occasion qui encombrent les journaux de leurs réclames et déshonorent la science.

L'astrologie a pour base l'astronomie, et celle-ci est une science exacte; ni l'une ni l'autre ne peuvent se contenter d'à peu près.

Vouloir faire faire de l'astrologie à qui ne sait pas assez de mathématiques pour pouvoir calculer exactement l'état du ciel à un moment donné, est absolument la même chose que de demander à un garçon boucher d'opérer un malade de l'appendicite. Je ne pense pas qu'une pareille idée viendrait jamais à M. Jean Méveric. Alors, laissons la science aux savants et le charlatanisme aux farceurs, et n'aidons pas ceux-ci par des œuvres dites de vulgarisation.

***La Science de la Vie*, par Albert Caillet, ingénieur civil, 1 vol. in-12, 189 pp. H. et H. Durville, éditeurs, Paris.**

Dans ce petit et très intéressant volume, M. Caillet expose une doctrine d'hygiène basée sur l'occultisme. C'est l'antique science de la vie des anciens mages mise au point des données modernes de la science tout court. La clef est la croix ansée des mages de l'Egypte. L'auteur étudie rapidement la *New Thought*, la *Christian Science* et la *Vedanta*; puis la philosophie moniste. Voici les titres des différents chapitres qui viennent ensuite :

La Force pensée, la Foi. — L'homme matériel et immatériel. — La double source de la vie humaine. — La Volonté. — Conscience cosmique. — Concentration dans le silence. — La Loi de justice immanente. — Santé et Sérénité. — Régime fruitarien. — Pratique du traitement mental.

L'auteur a joint à son volume une petite bibliographie d'ouvrages modernes traitant les mêmes questions et pouvant servir à développer sa savante étude.

***Croquis Scientifiques et Philosophiques*, par Jollivet-Castelot, 1 vol. in-18, 454 pp., H. et H. Durville, éditeurs, Paris.**

Dans ce volume, M. Jollivet-Castelot a réuni un certain nombre d'articles et de chroniques qui ont paru dans diverses Revues. Disons tout de suite que l'idée est excellente, car il eût été dommage que ces pages dispersées çà et là demeurassent oubliées. L'ouvrage se divise en deux parties : les études proprement dites, qui comprennent trente-six articles, et la critique littéraire qui rend compte d'une quarantaine d'ouvrages environ. Certes, les idées et les appréciations de M. Jollivet-Castelot ne sont pas les nôtres, et nos conclusions auraient été, dans bien des cas, à l'opposé des siennes,

mais cela ne nous empêche pas de dire le plaisir que nous avons pris à la lecture de ces pages alertes et vives, et très souvent frappées au coin du bon sens et de la vraie science.

Et puis, si nous devions trouver des excuses à l'auteur, nous lui pardonnerions beaucoup de choses en reconnaissance de son article sur l'astrologie, les « astrologues meurt-de-faim » et les prédictions charlatanesques.

Un tel volume ne s'analyse pas, on le lit, même lorsqu'on ne partage pas les idées de l'auteur.

N. FOMALHAUT.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.

Quis ut Deus ? — Dieu premier servi

TOME V — N° 6

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

---

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 6 — 20 SEPTEMBRE 1913

ABONNEMENTS	France et Belgique. . .	**20** fr. par an.
	Etranger	**25** —

Prix du Numéro : **2** fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC



LIVRAISON DU 20 SEPTEMBRE 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. Victor DESCREUX, **86, Boulevard Malesherbes,** Paris, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.



ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(*Suite*)

CHAPITRE V

La Maçonnerie Américaine est-elle une religion ?

Nous nous posons cette question, non que nous croyions qu'il soit possible à un esprit réfléchi de la mettre en doute après les révélations du Choc de l'Entrée et du Choc de l'Illumination ; mais parce que le sujet est si important que l'étude ne peut manquer d'en être intéressante et profitable à différents points de vue.

Cette institution, dont le « but principal est d'enseigner la Vérité Divine » — « la Vérité sur Dieu et sur l'âme » — « la nature et l'essence de l'un et de l'autre » ; cette institution qui, pratiquement, a pour objet de façonner la morale humaine d'après cette théorie, est, de toute évidence, une religion ; car il n'existe ni dans le présent, ni dans le passé aucune religion qui n'ait tendu vers cette même fin ni qui l'ait fait plus complètement. La Maçonnerie est donc bien une religion. Mais nous allons étudier ce point sous un autre aspect.

En feuilletant notre *Masonic Ritualist*, nous trouvons à la page 190 une assertion digne de remarque. Elle comprend deux parties : l'une négative et l'autre affirmative. La voici : Quoique la Maçonnerie ne soit pas une religion, elle est, dans une large mesure, la



servante de la religion ». Cette assertion est contenue dans le discours adressé au Grand Chapelain, lorsqu'il est investi de sa charge.

« Très Révérend Frère, les fonctions sacrées de Grand Chapelain ont été confiées à vos soins, et voici que nous vous confions le bijou de votre office.

« Vos devoirs consisteront à diriger les exercices de dévotion de nos Grandes Assemblées (*Grand Communications*) et à accomplir les fonctions sacrées de votre sainte vocation dans nos cérémonies publiques. *Quoique la Maçonnerie ne soit pas une religion, elle est pour une large part la servante de la religion*, et nous sommes certains que, célébrés par vous sur ses autels, les offices ne perdront rien de leur influence vivifiante, puisqu'ils seront accomplis dans cet esprit de tolérance universelle qui distingue notre institution. Les doctrines de morale et de vertu que vous avez l'habitude d'inculquer au monde, en tant que ministre de Dieu, formeront les leçons convenables que l'on s'attend à vous entendre communiquer à vos frères dans la Loge. La profession que vous avez choisie dans la vie est la meilleure garantie que vous accomplirez les devoirs de votre fonction présente avec fermeté et persévérance dans le bien. Nous confions à votre garde la Sainte Bible, cette grande lumière de la Maçonnerie ».

Tout le monde en conviendra : les raisons de nier que la Maçonnerie soit une religion s'affaiblissent singulièrement en présence des lumières dont on l'entoure.

Un grand chapelain, un Très Révérend Frère, des fonctions sacrées, une vocation sainte, des exercices de dévotion, la célébration d'offices sur ses autels, le dépôt de la Bible — tout ceci indique à première vue une influence sur la religion, manifestement supérieure à celle d'une servante.

Mais de quelle forme de religion la Maçonnerie est-elle la servante ? Est-ce du Méthodisme, du Presbytérianisme, du Mahométisme ou du Catholicisme, ou encore de toutes ces religions ? Une servante est une aide. Il est étrange qu'aucune forme de religion ne reconnaisse la Maçonnerie comme une aide « dans une large part ». Le Catholicisme ne la reconnaît certainement pas, et nous n'avons jamais ouï dire que quelque autre religion le fît. L'influence de la servante si secourable est bien effacée en vérité. De plus, les prétentions émises par la Maçonnerie au « Choc de l'Entrée et au Choc de l'Illumination » excluent l'idée de servitude. Une extinction totale et l'anéantissement du passé, sont œuvre de destruction et non d'aide ; et ceci se conclut tout naturellement de la théorie maçonnique, que toutes les formes de religion sont des corruptions



d'une forme primitive ; car une fois cette théorie admise, celui qui consentirait à persévérer dans la pratique de semblables corruptions serait indigne du nom d'homme. Il doit donc, s'il n'est pas un hypocrite, abandonner toutes ces pratiques religieuses qui étaient autrefois pour lui l'expression de la Vérité divine ; et une société composée de tels hommes ne peut être envisagée comme une aide sincère de la religion.

De plus, si la Maçonnerie est la servante de la religion, elle doit se reconnaître soumise en matière de religion. Mais comment la soumission lui serait-elle possible, alors qu'elle considère tout postulant, a quelque religion qu'il appartienne, quelque hautes fonctions qu'il ait remplies dans cette religion, ou quel que soit le nombre d'années qu'il ait passées à en approfondir les dogmes, est considéré par elle comme se tenant aux portes de la Maçonnerie « dans l'obscurité, l'ignorance et l'infirmité », comme demandant avec prières que la lumière intellectuelle soit « créée » dans son esprit, afin qu'il puisse connaître Dieu et l'essence de son âme ? Quelle soumission peut-il y avoir dans la Maçonnerie à l'égard de la Vérité Divine ? Cependant elle a pour but principal l'enseignement de cette même Vérité. Et néanmoins la Maçonnerie ne consent à soumettre au jugement d'aucune autorité religieuse sa doctrine sur Dieu et sur l'âme humaine ; et elle ne permet à aucun de ses membres de la révéler.

Comment pourrait-on dire que la Maçonnerie est la servante de la religion, alors que l'une de ses caractéristiques est précisément l'impossibilité, pour tout individu ou toute corporation d'y introduire aucun changement, si léger soit-il ?

« Le dernier point caractéristique (*landmark*), celui qui les résume tous, est que ces *landmarks* ne peuvent jamais être changés[1] ».

« Vingt-cinquième : les *landmarks* de la Maçonnerie ne peuvent jamais être changés. Voici ce qui constitue les *landmarks*, ou, comme on les a parfois nommés, « le corps de la Maçonnerie », et il n'est donné à aucun homme ni à aucun groupe d'hommes d'y introduire la moindre innovation[2] ».

Non, non, la Maçonnerie n'est pas une servante. Elle est quelque chose de plus, comme son nom même l'indique. Elle est la *Franc-Maçonnerie*, ne reconnaissant de liens religieux ou moraux que les siens, comme nous l'avons vu. Elle n'est pas la servante, mais la maîtresse. Elle serait en vérité une servante étrange, celle qui, dans les grandes solennités, insisterait pour occuper la place

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 443.
2. *Masonic Ritualist*, pp. 242-243.



d'honneur. Voilà cependant ce que fait la Maçonnerie en matière religieuse, car, lorsque des offices publics sont célébrés dans une église aux jours de fêtes maçonniques, c'est le chapelain de la loge qui doit officier. « Dans tout pays où la Maçonnerie est encouragée, dit le *Ritualist*, ses jours de fête sont célébrés en grande pompe. Ces jours sont la saint Jean-Baptiste (24 juin) et la saint Jean l'Evangéliste (27 décembre). Ils sont réservés par la fraternité pour *adorer* le Grand-Architecte de l'Univers, pour implorer ses bénédictions sur toute la grande famille humaine ; et pour prendre part à la fête de l'affection fraternelle..... En arrivant à la grille de l'église, les frères se découvrent et ouvrent leurs rangs à droite et à gauche jusqu'à l'endroit où est le Maître qui, suivi des frères, passe au milieu, la tête également découverte, et entre dans l'église..... Le service divin doit être célébré par le Chapelain, et un discours de circonstance est fait par quelque membre compétent choisi pour l'occasion. On chantera des hymnes et des antiennes appropriées à la fête, et, après le service, on pourra quêter aux portes de l'église pour venir en aide aux œuvres de charité ».

Notre servante a certainement tout pris en main. Elle institue ses propres jours de fêtes, les frères se réunissent pour adorer le Grand-Architecte de l'Univers ; ils le font dans une église publique, leur chapelain y célèbre l'office divin ; ils chantent des hymnes et des antiennes appropriées à la circonstance — tout ceci se passe par ordre et sous le contrôle de la Maçonnerie, et cependant, celle-ci n'est pas une religion, mais seulement la servante de la religion ! Qu'il nous soit permis de demander quelle église elle a choisie pour les offices divins ? Qui est-ce qui charge le chapelain de les célébrer? De quelle nature sont les ordres sacrés qu'il possède ? Et même en possède-t-il ? De quoi se composent les cérémonies qu'il accomplit, et quelle sorte de culte rend-il au Grand-Architecte de l'Univers ? Qui ou qu'est ce Grand Architecte de l'Univers ? L'église n'est certainement pas une église catholique, le chapelain n'est pas catholique et le culte n'est pas catholique ; en sorte que, même si l'idée d'un Grand-Architecte de l'Univers était catholique (ce qu'elle n'est pas, étant donné son sens maçonnique), les autorités de l'Eglise catholique ne pourraient pas davantage permettre à ses enfants de prendre part à de tels offices qu'elles ne leur permettent d'assister à ceux des innombrables églises protestantes qui nous entourent.

La théorie de « la servante » ne tient pas debout à la lumière des faits et des principes maçonniques. La Maçonnerie est donc plus que la servante de la religion. *Elle est une religion.*

Nous le savons très bien : une telle affirmation faite avec calme



et après mûre réflexion va attirer sur nous un déluge de démentis. Nous avons démontré ce que valait celui du F.·. Pike et l'inanité de celui du *Masonic Ritualist*. Il est facile d'opposer des démentis ; mais qu'on réfute nos arguments ! Nous allons en fournir un nouveau dont l'utilité servira à nos adversaires comme à nous.

Il est évident qu'il faut compter comme une religion distincte celle qui a ses autels, ses temples particuliers, ses ministres spéciaux et même une grand'prêtrise ; ses consécrations et ses onctions propres ; son rituel, son culte à elle, ses cérémonies et ses fêtes religieuses distinctes, son propre *credo*, sa morale ; sa théorie particulière sur la nature de l'âme humaine et sur les rapports de cette âme avec la Divinité ; enfin son Dieu particulier.

Eh bien ! nous trouvons tout cela dans la Maçonnerie. D'où nous concluons que la Maçonnerie est une religion.

Nul homme de bon sens ne mettra en doute notre première proposition, la majeure de l'argument ; car nous avons énuméré beaucoup plus de choses qu'il n'en fallait à la rigueur pour constituer une religion distincte. C'est donc la seconde proposition ou la mineure qu'il s'agit d'examiner, et c'est une question de fait. N'est-ce pas un fait que toutes les choses énumérées plus haut se rencontrent dans la Maçonnerie? Si oui, la Maçonnerie est bien une religion, en dépit de toutes les dénégations qui ne peuvent venir que de ceux-là seuls qui ignorent les dogmes maçonniques ou qui ne sont pas sincères. Examinons donc le fait en détail :

1° L'*Autel*.

La première chose qui arrête notre attention dès que nous ouvrons le *Masonic Ritualist*, c'est l'autel maçonnique. Il se compose, paraît-il, d'un bloc de pierre entouré de trois chandeliers, sur lequel est posée la Bible, portant sur ses feuillets ouverts l'équerre et le compas. Le fond est en bois noir, probablement en cyprès [1]. Tel est l'autel pour les grades inférieurs, car la Maçonnerie a un autel différent pour les hauts grades. A la page 35, nous voyons un diagramme qui nous montre la disposition des lumières. Le dessin est accompagné de l'avertissement suivant :

« On commet si souvent des erreurs dans la disposition des lumières autour de l'autel que le diagramme précédent est inséré pour instruire le « Senior Deacon » (Doyen des Diacres), dont l'une des attributions consiste à veiller à ce qu'elles soient dûment distribuées ».

1. *Masonic Ritualist*, p. 11.



Et du commencement à la fin du livre, il est toujours question de l'autel ; cependant sa forme varie, comme nous l'avons dit.

On lit à la page 532 du *Ritualist :* « L'autel du Conseil des Maîtres Royaux et Elus *(Council of Royal and Select Masters)* représente la célèbre Pierre de Fondation du Temple sur laquelle on trouvera plus loin des renseignements. Il faudra donc que, contrairement aux autres autels maçonniques, il représente une pierre cubique, sans autres ornements, sur laquelle on déposera une représentation de l'Arche d'alliance. Comme la légende maçonnique place la Pierre de Fondation dans le « Saint des Saints » du second temple, mais immédiatement au-dessous dans le premier, et comme ce point est représenté par la neuvième arche dans le Conseil des Maîtres Elus, il est évident que, pendant une réception, du moins, l'autel devra être placé dans les limites de cette arche et non pas, comme on le fait trop souvent, en dehors ou même au milieu de la salle ».

La Maçonnerie a donc ses autels particuliers, autels qui ont un sens maçonnique spécial et dont la disposition, la matière, l'ornementation sont minutieusement déterminées.

2° Le *Temple*.

Un autel suppose tout naturellement une église ou un temple. Puisqu'ils ont des autels, les Maçons appellent, même publiquement, leurs édifices des « temples ».

« Le candidat, dit le *Masonic Ritualist* de Mackey, cherche la lumière et la vérité dans l'enceinte sacrée de la loge [1] » : dès son entrée, « il reçoit, comme Moïse au buisson ardent, l'avertissement solennel : « Quitte la chaussure de tes pieds, car la terre sur laquelle tu marches est sainte [2] » ; et l'une des différences qui existent entre l'ancien temple, dont la loge est la copie, et la loge elle-même est que « la place la plus sainte d'une Loge est son extrémité orientale, tandis que celle du temple est son extrémité occidentale [3] ».

« Ils ont l'un avec l'autre des rapports si étroits, nous dit encore le Dr. Mackey dans son *Encyclopædia*, à la page 798, qu'il serait fatal à l'existence future de la Maçonnerie d'essayer de les séparer l'un de l'autre. Chaque Loge est et doit être un symbole du Temple Juif » ; et c'est pour cela que, comme son modèle, la Loge contient le Saint des Saints. « Toute Loge, dit le F.·. Pike, est un Temple, symbolique dans son ensemble et dans ses détails ». [4]

1. *Libr. cit.*, p. 29.
2. *Masonic Ritualist*, p. 23.
3. *Ibid.*, p. 29.
4. *Morals and Dogma*, p. 7.



3° La *Grand'Prêtrise.*

La Maçonnerie possède, avec ses autels et ses temples, une grand'prêtrise instituée par elle et pour elle. Ce sujet est traité tout au long dans le *Masonic Ritualist*, page 420 et suivantes.

« Le but de ce grade (Grand-Prêtre), celui du moins auquel se rapportent ses cérémonies symboliques, semble être de présenter au candidat le lien de l'amour fraternel qui devrait unir ceux qui, ayant été élevés à la plus haute dignité par leurs compagnons, ont ainsi pour mission de conserver intacts les principes (*landmarks*) de l'ordre, et de protéger de leur haute autorité l'intégrité et l'honneur de l'institution. On rappellera à ceux qui sont ainsi séparés de la foule des travailleurs dans le domaine de la Maçonnerie, et qui sont consacrés pour remplir une mission sainte dont ils devront enseigner les glorieuses vérités, à ceux qui siègent dans le tabernacle comme les représentants du sacerdoce ancien, on leur rappellera par les cérémonies impressionnantes de ce degré l'amitié étroite et la camaraderie qui devrait exister entre tous ceux qui ont été honorés d'un privilège aussi distingué ».

Puis, à la page 430, les peines infligées à ceux qui assument indûment les fonctions sacrées, sont exposées dans le récit biblique des châtiments subis par Coré, Dathan et Abiron[1]; on y voit clairement établie la parité qui existe entre le haut sacerdoce maçonnique et celui d'Aaron. Nous devons ajouter que le *Ritualist* nous dit que ce passage de l'Ecriture est « parfois interprété comme l'explication d'une partie importante de l'investiture[2] ».

Après nous être pénétrés de la défense d'assumer indûment les fonctions de la plus haute dignité de la loge; après nous être convaincus qu'une consécration est nécessaire pour remplir une mission sainte dans laquelle doivent être enseignées les glorieuses vérités de la Maçonnerie, et que le futur grand-prêtre doit siéger dans le tabernacle comme les représentants du sacerdoce ancien, passons à la Bénédiction, qui doit être récitée à la *consécration* d'un Grand-Prêtre.

« Quand on consacre un Grand-Prêtre, on doit réciter la formule de Bénédiction suivante :

« Et le Seigneur parla ainsi à Moïse et lui dit : Dis à Aaron et à ses fils : Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël, et leur direz : Que le Seigneur te bénisse et te garde. Que le Seigneur te montre sa face et ait pitié de toi. Que le Seigneur tourne son visage vers toi et te donne la paix »[3].

1. *Num.* XVI. 1-35.
2. *Masonic Ritualist*, p. 430.
3. *Num.* VI. 22-26.



Et notre guide continue :

« La cérémonie de la consécration avec l'huile est préparatoire à l'élévation à tout office sacré comme l'était, chez les Egyptiens et les Juifs, celle qui consacrait les rois ou les prêtres. On trouve, parmi les monuments des premiers, un grand nombre d'œuvres d'art où l'on voit s'accomplir ce rite sacré. Les Ecritures font mention de trois cas différents où l'onction sainte fut administrée; c'est d'abord à Aaron lors de son entrée dans le sacerdoce, puis à David et à Salomon quand ils furent sacrés rois. L'onction était alors considérée comme un symbole de sanctification ou de désignation pour le service de Dieu ou quelque autre fonction sacrée ». Et, comme si tout cela n'était pas suffisant pour nous pénétrer du caractère sacré du haut sacerdoce maçonnique, on lit le passage de saint Paul, aux Hébreux, chap. VII, dans lequel l'apôtre parle du sacerdoce éternel du Christ. Ces paroles, dit le *Ritualist*, sont « lues comme explication de la charge sacerdotale ». Le passage en question est entièrement mutilé, on y a omis toute mention du Christ.

« Le Grand-Prêtre, dit encore le *Ritualist*, est au-dessus de tous dans un Chapitre de Maçons *Royal Arch*, le roi lui-même est son subordonné. « Il représente Joshua ou Jeshua, fils de Josedech, qui était Grand-Prêtre des Juifs lors du retour de la captivité de Babylone. Il siège à l'Orient et est revêtu du costume sacerdotal de l'ancien Grand-Prêtre chez les Juifs. Il porte une robe de lin bleu, pourpre, écarlate et blanc; il a pour ornement une plaque sur la poitrine, et il est coiffé d'une mitre sur laquelle on lit cette inscription: « Saint est le Seigneur ». Le bijou ou insigne du grand prêtre est une mitre »[1]. Son installation se termine par son introduction dans le Saint des Saints. « Vous allez maintenant prendre place dans le Saint des Saints, dit le Grand-Prêtre et faire l'installation des officiers qui vous sont subordonnés [2] ». « Puis le Grand-Prêtre est introduit dans le Saint des Saints[3] ».

Voici donc ce qu'est le haut sacerdoce en Maçonnerie. On choisit, selon l'idée maçonnique, un homme faisant partie d'une élite recrutée dans la foule des travailleurs maçonniques ; on lui confère, en le sacrant, la sainte mission d'enseigner les glorieuses vérités de la Maçonnerie ; il est le représentant des grands-prêtres de l'antiquité ; il revêt les habits sacerdotaux et porte la mitre sacerdotale ; il siège dans le Saint des Saints ; c'est à lui que s'appliquent les paroles de l'Apôtre relatives au sacerdoce du

1. *Masonic Ritualist*, pp. 343, 344.
2. *Ibid.*, p. 463.
3. *Ibid.*, pp. 463-464.



Christ. Les grands prêtres forment un corps suprême dans les affaires de la Maçonnerie américaine Peut-être aussi qu'en considérant que Joshua et Jésus sont en hébreu un seul et même mot, nos lecteurs seront entraînés dans un autre cours d'idées.

4° Le *Culte*.

Un sacerdoce sans culte serait une anomalie. La Maçonnerie aura donc son culte. Nous avons déjà parlé de son culte *public* en nous occupant du chapelain de la Loge ; mais il est un autre culte, *secret* celui-ci, qui se pratique sous le couvert des Loges ; son existence est bien établie par le *Ritualist,* mais on n'a pas le droit d'imprimer quelle en est la nature. Cela ne pourrait sans doute édifier que des yeux maçonniques[1].

5° Les *Consécrations et Onctions*.

Il en est question dans la description que fait le *Ritualist* du haut sacerdoce, de même que des cérémonies maçonniques. Pour plus de brièveté, nous nous abstenons d'apporter d'autres preuves.

6° Le *Rituel*.

La manière d'ouvrir et de fermer une Loge, de conférer les grades, de faire une installation et d'accomplir d'autres devoirs constitue un système de cérémonies que l'on appelle le Rituel. Une grande partie de ce rituel est ésotérique,et, comme il n'est pas permis de la confier au papier, elle ne peut se communiquer que par l'enseignement oral[2] ».

7° Les *Fêtes*.

« Dans toutes les religions, dit notre auteur[3], il y a eu certains jours consacrés à des réjouissances, et que l'on a appelés jours de fête ».....

« Les Maçons empruntant cet usage à l'Eglise, qu'ils imitent, ont toujours eu aussi leurs jours de fête consacrés. Les principaux jours de fête des Maçons Opératifs ou Maçons de Pierre du Moyen-Age étaient la saint Jean-Baptiste, le 24 juin, et la fête des Quatre Martyrs couronnés, le 4 novembre. Cette dernière fut écartée par les Maçons Spéculatifs [Francs-Maçons] ; et les fêtes que célèbre généralement de nos jours la Fraternité sont celle de saint Jean-Baptiste, le 24 juin, et celle de saint Jean l'Evangéliste, le 27 décembre. Ce sont les fêtes qui sont célébrées dans ce pays ».

1. *Masonic Ritualist*, p. 248.
2. *Encyclopædia*, p. 650.
3. *Ibid.*, p. 276.



8° Le *Credo*.

« Une croyance en Dieu. — Ceci constitue le seul *Credo* d'un Maçon — du moins le seul *Credo* qu'il soit tenu de professer, dit le *Ritualist*, à la page 44 ». Cependant le Dr. Mackey, dans son *Encyclopædia*, élargit quelque peu la doctrine ou plutôt explique les mots « tenu de professer ».

« Quoique la Maçonnerie, dit-il, ne soit pas une théologie dogmatique, et qu'elle soit tolérante dans l'admission de tous ceux qui ont une croyance religieuse, *on aurait tort de supposer qu'elle est sans credo*. Au contraire, elle a un *credo*, auquel elle enjoint rigoureusement d'adhérer, et le fait de le repousser rend absolument impropre à faire partie de l'Ordre. Ce *credo* se compose de deux articles : 1° la croyance en Dieu, Créateur de toutes choses, qui est par conséquent reconnu comme le Grand Architecte de l'Univers ; et 2° la croyance à la vie éternelle pour laquelle cette vie présente n'est qu'une préparation et une épreuve. L'assentiment au premier de ces articles est explicitement exigé aussitôt que l'on franchit le seuil de la Loge. Le second est enseigné d'une façon expressive par les légendes et par les symboles, et tout maçon doit y adhérer implicitement, surtout celui qui a reçu le troisième grade, qui est tout entier fondé sur la résurrection à une seconde vie ».

Nous pourrions facilement prouver que le *Credo* maçonnique est infiniment plus développé ; en effet, comment enseigner la Vérité Divine — la vérité de Dieu et de l'âme humaine — la nature et l'essence de l'un et de l'autre, si la simple croyance en Dieu est tout ce qui est requis des disciples de la Maçonnerie ? La nature et l'essence de l'un et de l'autre embrassent beaucoup, beaucoup de choses. Nous nous contentons cependant d'indiquer ce fait, car il nous suffit d'avoir prouvé que la Maçonnerie a son propre *Credo*.

9° La *Morale*.

Ceci est l'un des premiers objets des « nouvelles leçons que donne la nouvelle école de la Maçonnerie. La Maçonnerie se définit elle-même « un système de morale ». Ce système est certainement distinctif de la Maçonnerie, puisqu'il fait partie de son essence même. La lumière maçonnique est exigée pour le connaître ; l'aide maçonnique est indispensable pour le vivre ; il constitue en somme la « vie maçonnique ». Cette morale est de fait si spéciale, qu'on ne peut en trouver les éléments hors de l'enceinte de la Maçonnerie.

« Nous le voyons (le candidat) acquérir à son initiation les *premiers éléments de morale* », dit notre *Ritualist*, p. 338. Il est évident que,



s'il acquiert au moment de son initiation les premiers éléments de la morale, c'est qu'il ne la possédait pas encore. La morale de la Maçonnerie lui est donc particulière. Mais de ceci, nous reparlerons dans un chapitre spécial.

10° La *Théorie de l'Ame humaine* et les *Rapports de l'Ame avec la Divinité*, tout ensemble avec

11° Le *Dieu* spécial *de la Maçonnerie*.

Ces deux points nous sont clairement démontrés dans les phrases qui nous sont déjà familières, où la Maçonnerie expose qu'elle a pour but de communiquer la Vérité Divine en ce qui concerne la nature de l'âme et l'essence de Dieu. Tous ceux qui sont hors de son sein sont dans les ténèbres ; elle seule possède la lumière ; son candidat supplie pour « qu'on tire le voile qui cache la Vérité divine à sa vue de non initié ». Cette « illumination mentale », cette « lumière spirituelle » est « la première requête du nouveau candidat ». Comment connaître ce qui vous est tenu caché ? Pourquoi tant implorer pour posséder une chose qu'on a déjà ? Pourquoi entrer dans la Maçonnerie, si elle a pour objet de nous apprendre ce que nous savons ? Tout ceci s'éclaircira, s'il est possible, à mesure que nous avancerons dans notre Etude.

Le Dieu de là Maçonnerie n'est donc pas le Dieu que nous révérons, adorons et aimons, car Celui-là, nous le connaissons sans avoir recours à la Maçonnerie ; notre âme n'est pas ce que nous croyons qu'elle est, selon la Maçonnerie, mais autre chose que, seule, la Maçonnerie peut nous révéler. Voilà ce dont il s'agit. Elle affirme donc tout simplement ce que nous disions : qu'elle a sa théorie particulière sur l'âme humaine, sur Dieu, et nécessairement sa théorie sur les rapports entre l'âme et Dieu.

Nous n'avons pas épuisé, dans cette énumération, les caractères religieux de la Maçonnerie. Nous aurions pu parler de ses invocations, de ses bénédictions, de son baptême[1], de la communion de ses membres, de ses hymnes, de ses purifications, des crosses dont on fait usage dans les hauts grades, etc. ; mais nous n'avons pas besoin de plus amples développements pour prouver un fait aussi évident. Appelez le tout, si vous voulez, une religion travestie, considérez-le comme une caricature ridicule de la religion — nous n'avons rien à voir dans la sincérité ou la fausseté des protestations de la Maçonnerie. Nous avons montré qu'elle a ses autels,

1. Au sujet d'un « Baptême » maçonnique administré récemment à New-York City : voir la *Catholic Fortnightly Review*, vol. XV, n° 7.



ses temples, ses prêtres, son culte, son rituel, ses cérémonies, ses fêtes, ses consécrations et ses onctions, son *credo*, sa morale, sa théorie sur l'âme humaine et ses rapports avec la divinité, son propre Dieu. Toutes ces choses constituent certainement une religion, une religion fausse à la vérité, mais une religion.

A. PREUSS.

(*A suivre*).

LE POUVOIR OCCULTE

CONTRE LA PAPAUTÉ

A-T-IL UN SIÈGE CENTRAL ?

> « Un jour, il s'installera, à Rome, en face du Vatican, constituant un Pape juif en plusieurs personnes, devant le Vicaire du Christ... Nathan l'incarne aujourd'hui. Et c'est le *Kahal* suprême qui siège à Rome, dissimulé derrière une Loge mâtinée de Juifs et de FF. ·. maçons » (*Goim*).
>
> — Jean DRAULT. *Le Secret du Juif Errant* (Paris, 1913, p. 289).

Jean Drault n'est pas le premier — et ne sera pas le dernier — à affirmer que l'action Judéo-maçonnique, l'action du Kabbalisme organisé séculairement contre le Christianisme intégral est actuellement concentrée à Rome. Il cite (p. 291) l'*Univers Israélite*. Le 19 avril 1912, l'organe du Judaïsme Kabbalo-talmudique, publia un article d'un certain Louis Lévy, exaltant un ouvrage anticatholique édité par un Juif. Lévy « attribuait à Rome la caractéristique de siège du *Kahal* suprême. » Le *Kahal*, selon J. Drault (p. 77), est une organisation secrète, une commission dirigeante. D'après Ch. Fleury, il y aurait douze *Kahals* actuellement en France : « Un Kahal suprême dirige tous les *Kahals* du monde entier [1] ».

Gougenot des Mousseaux, cité par J. Drault (p. 287), affirme, dans son livre célèbre : *Le Juif, le Judaïsme, la Judaïsation des peuples chrétiens* » — « qu'un centre de commandement et de direction a toujours existé chez les Juifs, depuis leur

1. *La République Juive*, Paris, 1910.



dispersion générale jusqu'à nos jours. Cette direction se trouve aux mains de « princes » occultes, dont la succession se perpétue régulièrement.

« Ainsi, la nation Juive a toujours été conduite, comme une immense Société secrète, qui donne, à son tour, l'impulsion aux autres Sociétés secrètes » (de *Goim*). Celles-ci seraient, selon moi, organisées sur le type Kabbalique plus spécialement depuis la création (à Londres, 1717) de la Maçonnerie Impériale anglaise », dernier avatar des Rose-Croix des XVe, XVIe XVIIe et XVIIIe siècles.

A l'époque où Gougenot des Mousseaux faisait cette déclaration. on n'avait pas fouillé, comme aujourd'hui, les vraies origines du Maçonnisme. On n'avait pas encore découvert le Juif de la *Kabbalah* et du *Talmud* présidant à la naissance de toutes les hérésies, de toutes les sectes secrètes antichrétiennes, révolutionnaires, anarchiques, sataniques, depuis Simon, le magicien de Gitta, contemporain des saints Pierre et Paul, jusqu'au Luther *Rose-Croix* du XVIe siècle et ses continuateurs contemporains de la « Libre-Pensée ».

On était loin encore des événements, préparés de longue main, qui devaient, sous prétexte « d'Italie-Unie », aboutir à la destruction de l'Indépendance temporelle des Papes, à la prise de Rome par la Révolution maçonnique, à la captivité du Pape, au transfert à Rome des centres d'action des maçonneries *Goim* hiérarchiquement superposées, sur le modèle des *Bnaï Berith* — société secrète cosmopolite exclusivement Juive, d'antiquité séculaire, et dont le nom seul est moderne [1] — lesquels sont sous la direction d'un *Kahal* suprême.

Y aurait-il un centre-moteur du Maçonnisme universel, et ne serait-il pas confondu secrètement avec le centre-moteur, le *Kahal* des Judaïques *Bnaï-Berith* ? L'existence d'un centre-moteur du Pouvoir occulte Judéo-maçonnique a été jusqu'ici contestée par des auteurs très respectés, notamment par M. l'abbé de Bessonies (Gabriel Soulacroix). Si cette recherche s'impose, faut-il rechercher ce centre, là où l'on trouverait aussi le centre directeur de la Société secrète cosmopolite Juive des *Bnaï-Berith* ?

1. En 1894, la Secte Secrète des *Bnaï Berith* comptait en Italie : province de Naples, 61 loges juives ; province de Milan : 48 loges juives, total : 109 loges juives, dont 7 à Rome. (Voir l'*Universal Directory* du Suprême Conseil de Charleston (1895) et le *Cosmopolitan Masonic Calendar* (Londres, 1894) publié, *ad usum fratrum*, par la Gr.·. Loge d'Angleterre).

D'après l'*History of the Jews in America* (par P. Wiernik, New-York, 1912) p. 247, les *Bnaï Berith* constituent la grande organisation « Judaïque internationale. » L'ordre a été fondé en 1843, aux Etats-Unis, où ils sont actuellement 34,000.



Le centre Judaïque serait-il aussi le centre maçonnique international « des *non-juifs* »? Et si ce centre existait réellement,— centre d'action, de direction, de suggestion ou de « commandement », selon le mot de Gougenot des Mousseaux, centre commun au Kabbalisme organisé contre le Christianisme, et au Maçonnisme, forme extérieure du Kabbalisme pour les non-Juifs, — faudrait-il admettre que c'est à Rome qu'il se trouve depuis les événements de 1870 ? Et si tout tendait à prouver qu'il en est ainsi, qui incarnerait actuellement le double centre en question ?

La *Revue Internationale des Sociétés secrètes* (5 avril 1913, pp. 843) a posé la question en termes qu'il faut rappeler :

« Qui donc dirige cette armée mondiale avec une discipline remarquablement respectée, à l'assaut de l'Eglise, de la Famille, de l'Ecole, de la Patrie ? Aux antimaçons et aux maçons eux-mêmes qui répondent de bonne foi : « Personne », nous répliquerons : « La Maçonnerie est alors le miracle de la femme sans tête.» Mais, comme notre naïveté n'entraîne pas encore la croyance à de telles contradictions, nous nous persuadons que tous ces essais, ces vues, ces efforts pourraient bien contenir une part de vérité. Le *Palladisme* de Taxil et de Diana Vaughan une fois ruiné, il n'est pas impossible qu'il existe cependant un pouvoir secret en contact avec les Loges lucifériennes ; Satan serait l'inspirateur ; mais, si dociles que soient ses suppôts, l'exercice de l'autorité appartiendrait à des hommes libres. De son côté, le pouvoir occulte paraît un mystère inexistant ; qui sait si nous ne connaissons pas certains chefs de la Maçonnerie, sans soupçonner leur importance ? La discipline du secret, la sélection des hauts grades, la certitude d'une mort violente en cas de trahison fournissent, ce semble, une explication plausible à ce déconcertant occultisme.

« Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à tous ceux qui tentent de soulever le masque de la Maçonnerie, de ne pas s'arrêter aux apparences, dussent-ils parfois suivre une fausse piste. La secte internationale subit la loi commune : *elle a son gouvernement, puisqu'elle est une société...* »

Les *Cahiers Romains* de l'excellente Agence catholique internationale *Roma* ont signalé la question ainsi posée par la *Revue*. Citons :

« Les indices d'un « Pouvoir Occulte » — d'une direction centrale de la Secte, ignorée par les profanes et par la plupart des sectaires — sont désormais si nombreux et si reliés entre eux, qu'on ne pourrait pas sérieusement et honnêtement les méconnaître en bloc. Mais il reste toujours la question de la nature et du fonctionnement de ce Pouvoir Occulte. Toute explication, même toute hypothèse sérieuse, doit être prise en considération, car même si elle ne donne pas l'explication complète et certaine du mystère, elle peut



tout au moins,faire avancer encore d'un pas les recherches. ou en augmentant les probabilités de la solution présentée,ou,tout au contraire,en faisant mieux comprendre qu'elle est à écarter, ce qui est toujours un avantage, car il déblaye le terrain des recherches.

« Ce qui est de toute première importance,c'est de bien déterminer la question. Ainsi on a avancé la remarque que des hommes audacieux et ayant de la chance ont pu tenter et obtenir, jusqu'à un certain point et pour un certain moment, une grande influence personnelle sur le mouvement général des Sectes, donc de la Secte.

« Sans doute; mais, comme il serait illogique de déduire de ce phénomène l'existence d'un Pouvoir Occulte organique et permanent,autant il le serait de le nier, parce que ledit phénomène peut expliquer quelques-uns des faits qu'on présente comme indices aux preuves de l'existence du Pouvoir Occulte.

« Pour le moment, la forme pratique de la « question centrale » est, si nous ne nous trompons pas, la suivante , dans une série d'hypothèses :

« — Existence d'un vrai organisme central,composé par des individus qui se cooptent entre eux, et dont chacun peut ne pas être un chef ni un délégué d'une des sectes soumises au Pouvoir Occulte, leur dominateur et unificateur de leur action.

« — Existence d'un vrai organisme central, permanent, composé des chefs ou des délégués occultes de chaque secte soumise au Pouvoir Occulte, ou tout au moins de la plupart d'entre elles.

« — Existence d'une direction juive centrale (composée de Juifs et de quelques enjuivés),accaparant le mouvement des sectes et l'unifiant comme l'ancienne Synagogue des temps de la Diaspora dans le monde gréco-romain unifiait et dirigeait les synagogues locales, composéesd'Israélites et de prosélytes étrangers.

« — Entente organique et permanente entre les corps dirigeants de chaque secte (ou tout au moins de la plupart),en vue d'une action commune et continue. — C. R. [1]. »

Faisons abstraction, pour le moment, des travaux de Copin-Albancelli, de Mgr H. de Lassus,de Dasté et d'autres « piocheurs ». La question ou les questions connexes se réduisant, au fond, à une seule, peut être étudiée de trois façons : I. La méthode d'induction logique, rationnelle, pure. II. L'observation attentive des événements contemporains. III. Les documents authentiques.

I. — *L'induction logique et rationnelle.*

Comme le dit la *Revue*, toute société a son gouvernement. La Société secrète par excellence *doit* avoir son gouvernement. Car

1. Ce texte est emprunté à l'*Action Sociale*. — (Québec, 30 avril 1913.)



elle est *une* comme esprit, *une* comme action, bien que l'action ne soit pas simultanée. Tout gouvernement doit avoir une tête, unique ou composite. Les chefs des diverses branches locales, des diverses hiérarchies superposées qui constituent la Maçonnerie internationale, haute et basse, doivent avoir un chef ou un « Conseil suprême », ayant lui-même, de toute nécessité, un président. Voilà qui semble clairement, logiquement déduit, en présence de l'Unité incontestable reconnue par tous les auteurs maçonniques autorisés et par tous les observateurs « profanes » — unité qui caractérise la Société secrète par excellence. Déduction logique, nécessaire du fait, reconnu également, de la convergence de l'action maçonnique universelle. *Une* Société secrète superposée aux autres, les mène, les dirige, les inspire, les gouverne, les suggestionne, directement ou indirectement. Elle suit un plan unique et poursuit un but unique depuis plus de deux siècles. Il faut, pour cela, un état-major, des généraux, un généralissime, une tête de gouvernement et d'action. Cet état-major doit être chargé de l'exécution du plan unique, concerté en conseil de guerre occulte, modifié, quant à l'exécution, selon les circonstances de temps et de lieux.

S'il y a un fait qui, pour tous les « piocheurs » du Maçonnisme, est désormais bien établi, c'est son origine Kabbalique, Judaïque, son caractère universellement, essentiellement antichrétien, anticatholique. Condition d'existence *sine qua non*. Le Maçonnisme contemporain, hérésie totale, absolue, se révèle de plus en plus, dans ses dogmes, sa morale, ses gestes, ses documents, ses actes, ses hommes, ce qu'il était déjà proclamé, en 1879, par le Cardinal Deschamps : le « Satanisme même ». Il constitue, comme le disait publiquement à Venise, en 1896, le Cardinal Sarto, futur Pie X, « la secte infâme, infernale. » En 1889, il arborait publiquement, à Rome, le jour de la Pentecôte, dans un cortège monstrueux, presque sous les yeux de Léon XIII, l'étendard de Satan : *Evviva il Satana, il Re Nostro* !

Vexilla Regis prodeunt Inferni ! s'écria Léon XIII dans une allocution célèbre. Et la *Rivista della Massoneria Italiana*, sous la direction du Juif Kabbaliste Lemmi, répliqua :

« *Vexilla Regis prodeunt inferni*, a dit le Pape. Eh bien ! oui, les drapeaux du roi des enfers s'avancent, et pas un homme ayant conscience de l'être, ayant l'amour de la Liberté, qui ne vienne se ranger sous ces drapeaux, *sous ces bannières de la Maçonnerie*, symbolisant les forces vivantes de l'Humanité... » (*Rivista*, t. XV p. 356.)

Ce texte authentique n'a jamais été démenti par aucun



organe maçonnique. Or, quel est le vrai fond du Kabbalisme Judaïque, de la *Kabbalah* — fausse tradition ésotérique de la Bible, l'Anti-Bible par excellence —, si ce n'est le satanisme mystérieux des sectes secrètes de la Babylonie antique, auxquelles s'initièrent des rabbins, des prêtres apostats durant les 70 ans de la captivité Juive ? Le Maçonnisme ne revendique-t-il pas avec orgueil l'honneur d'être le conservateur, le continuateur, le dispensateur mondial de ces mêmes mystères perpétués par le Kabbalisme ? Pas un auteur maçonnique autorisé ne le nie. Il suffira de citer un des « Pontifes suprêmes » de la Secte, le confident et le successeur d'A. Pike, F∴ G. Mackey, disant dans son *Masonic Ritualist* (p. 27), analysé par *Preuss* [1] :

« Nous trouvons dons nos rites... une impressionnante preuve de la *source* « *commune* de tous ces rites *provenant de quelque primitive origine, à laquelle* « *la Maçonnerie* doit aussi son origine. »

Le F∴ Mackey avait soin de ne pas divulguer le nom véritable de cette source commune, de cette origine des mystères de la Maçonnerie. C'eût été trahir le secret des secrets. Mais il est évident, d'après les aveux de Pike lui-même, relevés par Preuss dans son chapitre sur le « Jéhovah Kabbalistique[2] », qu'il ne peut s'agir que de la *Kabbalah*, le seul canal par lequel les mystères et les rites du paganisme ésotérique nous sont parvenus, sous prétexte de « tradition... » biblique.

Le Maçonnisme est donc bien non seulement l'Anti-Biblisme Kabbalique, mais « l'Eglise à l'envers », comme l'écrivait le Cardinal Deschamps, dans une lettre personnelle, à l'auteur de la présente étude. Et, s'il en est ainsi, c'est que le « Singe de Dieu », selon le mot profond de Tertullien, se trouve être, grâce au Kabbalisme, l'inspirateur, l'âme, le génie, le *dieu* du Maçonnisme[3]. Or, Satan, dès avant la naissance de l'Humanité, dès le crime de Lucifer, co-auteur, inspirateur du premier crime de l'homme créé à l'image de Dieu, a toujours été le Singe de Dieu. S'il pouvait cesser de singer Dieu, il cesserait d'être Satan. — *Quo non ascendam* ! tel fut le cri de révolte de Lucifer devenu le singe in-

1. Voir Preuss, *A Study in American Freemasonry*, p. 118.

2. *Op. cit.*, pp 170-199.

3. *Rivista della Massoneria Italiana*, t. X, p. 265 : « Le génie de l'avenir, *notre dieu à nous*, porte en lui le germe de la nouvelle loi du Bien » (*sic*)... « L'édifice social qui s'écroule a besoin d'une pierre angulaire. C'est lui qui la posera. Et cette pierre angulaire sera sur la terre, non pas dans les cieux.

« Saluez le génie rénovateur, vous tous qui souffrez, levez haut les fronts, mes FF∴, car il arrive, lui, *Satan le Grand* »



fernal. — *Quis ut Deus ?* Le cri de *Micha-El* fut la réponse adéquate au suprême blasphème de l'ange de la lumière devenu celui des ténèbres.

Satan est le parodiste de Dieu, du Christ-Dieu, comme le mensonge est la parodie de la vérité, comme la *Kabbalah* est la parodie de la Bible, comme le Maçonnisme est la parodie du Christianisme.

Jusqu'au dernier soupir du dernier homme, Satan sera l'anti-Dieu, l'*anti*-Christ, dans toutes ses œuvres, dans toutes les doctrines qu'il inspire, dans tous les hommes qu'il « possède », dans toutes les sectes secrètes qu'il suscite pour parodier de la Grande société publique, l'Eglise du Christ. Il le fut dans l'âme damnée du Juif Kabbaliste, gnostique, Simon de Gitta, qu'il « posséda » — le premier anti-Simon Pierre de l'ère chrétienne. Il le sera dans l'âme du « Fils de la Perdition », prédit par saint Paul, la dernière incarnation de l'*anti* et de l'*anté*-Christ, dont le règne temporaire sera le châtiment des nations apostates, qui vont au Satanisme — en tournant le dos au Christianisme, qui veut les mener à Dieu.

La Maçonnerie universelle, fille du Kabbalisme Judaïque international, étant, du propre aveu de ses chefs, l'anti-Eglise, l'anti-Christianisme — l'Eglise ou la Synagogue de Satan — doit donc être aussi, de par son génie inspirateur, en logique diabolique, la parodie simiesque de l'Eglise du Christ. Dès sa chute, Satan a été l'anti-Christ. Dès que l'Eglise parut, il fut l'âme de l'anti-Eglise comme il fut l'âme des Pharisiens et des prêtres apostats qui crucifièrent le Christ au Golgotha.

La Secte secrète par excellence doit donc être une singerie machiavélique permanente de l'Eglise. Elle doit être, elle est la Simili-Eglise infernale.

Tout, dans l'Eglise triangulaire, à la base énorme, au sommet étroit — pyramide renversée dont la pointe est en bas, tandis que le sommet de l'Eglise est en haut — tout est plus ou moins occulte, tandis que dans l'Eglise tout est visible. Tout, dans la Maçonnerie kabbalistement organisée, est le contre-pied diamétralement opposé, la contrefaçon absolue de l'organisation hiérarchique de l'Eglise.

Avec ses millions de « fidèles » — d'asservis, de dupes, d'aveuglés, d'égarés, de complices, initiés par degrés hiérarchiquement superposés, base plus ou moins visible, dont le sommet touche à l'Enfer, parce que celui de l'Eglise touche au ciel — la Maçonnerie entière *doit* être dominée par une puissance occulte, humaine,



mais satanisée et qui se cache encore en bas, tandis que la Papauté, couronnement sublime de l'Eglise, brille depuis plus de dix-neuf siècles, éclairée d'en haut. Quel plus admirable modèle pouvait tenter le Singe de Dieu ! Parodier l'Eglise du Christ ! Satan devait à son orgueil de damné d'essayer l'entreprise. Il y travaille depuis bientôt deux mille ans.

Le Maçonnisme Kabbaliste — ou le Satanisme, en travail de reconquête du monde — *doit* donc avoir, au xxe siècle, une tête « possédée » connue, visible de quelques initiés parfaits, invisible encore de la masse des autres, surtout des « profanes ». De même l'Eglise a pour tête visible sur terre, le vicaire vivant du Christ Eternel, tête invisible sur terre : c'est la tête sacrée du Pape, *Papa*, père de la chrétienté, représentant du Père qui est dans les Cieux.

La tête de la Bête, celle de l'Orgueil doit se dresser, au fond de la Secte mondiale, comme la tête du Pape s'élève au-dessus de l'Eglise. Sans la tête satanisée, kabbalistement, comment s'expliquer l'unité universelle de la Secte, parodie de la catholicité chrétienne ? Sans la tête de la Bête, il n'y aurait que des sectes incohérentes, il n'y aurait pas de maçonnisme. Somme de l'Athéologie selon Satan, résumé concret, définitif de toutes les hérésies suscitées judaïquement, de siècle en siècle, dès le dernier cri d'agonie du Christ, contre l'Eglise du Christ, le Maçonnisme contemporain doit être arrivé au moment psychologique où surgira, bientôt peut-être, sa tête satanique incarnée dans un anti-pape, dans un anti-Christ. Ce moment psychologique sera sans doute celui de cette guerre universelle qui se prépare depuis longtemps contre les saints du Christ — guerre prédite par l'Apocalypse. Alors se montrera la tête de la Bête, munie de puissance, parlant par une bouche pleine de blasphèmes et de grands mots. Et le « Maître de la Terre » — pour un temps — sera l'homme kabbaliste juif, satanisé, anti-chrétien, l'homme fait Bête, l'homme de la Bête...

Sans tête, le Maçonnisme universel, Singe de l'Eglise universelle, ne se comprendrait pas plus que l'Eglise sans Christ, sans Pape. Le génie logique du Satanisme exige que la parodie aille jusqu'au bout, à mesure que s'achève son œuvre.

Et, depuis que le Maçonnisme est entré, il y a plus de quarante ans, dans la Ville des Papes par la brèche impie de la *Porta Pia*, la même logique exige que l'anti-Papauté ait à Rome, devenue la «Troisième Rome», à l'ombre du Vatican — où elle compte trôner un jour, parodie suprême tentée déjà en 1848-1849 —quelque



type vivant — plus ou moins caché — incarnant le dieu central, le moteur occulte, kabbaliste du Maçonnisme mondial.

Peut-être est-il au Capitole, destiné lui-même par la Secte à trôner un jour au Vatican, à Saint-Pierre, comme y trôna, il y a 65 ans, Mazzini, le Dictateur exécutif, l'homme de l'Assassinat et du Satanisme, caché sous un Déisme de contrebande, compère et complice du kabbaliste Pike. Peut-être y a-t-il dans la « Troisième Rome » — celle de la Maçonnerie — au palais Giustiniani ou ailleurs, un anti-Pape, prédécesseur d'un autre plus puissant, lorsque la monarchie usurpatrice et sacrilège aura sombré pour faire place à la « République ausonienne » — lorsque sera livré, après ou pendant cette catastrophe dès longtemps préparée, l'assaut suprême à la Papauté, soit sous Pie X, soit sous son successeur : *Religio depopulata...* Et l'anti-Pape actuel est peut-être, dès à présent, entouré d'un « Suprême Conseil » occulte-judaïque de « cardinaux » représentant les sept têtes cardinalices de la Bête.

Parodie nécessaire, logiquement, diaboliquement indispensable au mécanisme mondial du Maçonnisme, à l'action concentrée de l'unité maçonnique contre le Christ, son œuvre, son règne, son Eglise. Et cet instrument humain, kabbalisé, judaïque, obéira à une seule volonté, à une seule suggestion dominatrice, celle de Satan.

La Synagogue maçonnique doit avoir son « Grand Prêtre », comme celle des déicides, au temps du Christ. Ce collège de « cardinaux » doit avoir un chef chargé de diriger l'exécution des décisions définitives.

Pour moi, à la lumière des faits, des événements s'enchaînant suivant un plan d'action de plus en plus concentrée, je suis aussi convaincu de l'existence de l'anti-Papauté judaïque, satanique, au sein de la « Troisième Rome », que je le suis de l'existence, du fonctionnement de la Maçonnerie une, universelle, contre le Christ et son Eglise, aussi convaincu que je le suis de l'existence de Dieu, du Christ, et de l'existence de Satan.

Et si, de par Satan, la Papauté de Satan, opposée à la Papauté du Christ se trouvait aux mains des Juifs, toujours déicides, talmudistes, kabbalistes, adonnés comme leurs ancêtres aux sortilèges, à la nécromancie, à la Magie évocatrice des possédés de Satan — comme le fut Simon de Gitta — il n'y aurait là rien que de logique. N'est-il pas prouvé désormais qu'au fond de toutes les sectes secrètes, ou autres, qui, depuis près de deux mille ans, ont fait surgir toutes les hérésies anti-chrétiennes, s'est trouvé



le Juif du *Talmud* et de la *Kabbalah* ? — Les auteurs juifs, eux-mêmes, aiment à le proclamer aujourd'hui.

Dès lors, n'est-il pas absolument logique, nécessaire, que le Maçonnisme contemporain, somme totale, intégrale de toutes les hérésies, tête de toutes les sectes secrètes, soit la chose du Judaïsme kabbalique? Et si, depuis plus de quarante ans, la Maçonnerie mondiale a pris possession de Rome, capitale du monde catholique, pour en faire sa capitale à elle, ne saute-t-il pas aux yeux que, dans cette Rome — où le Pape est, au Vatican, son prisonnier, grâce à des complicités qui coûteront cher à l'Europe un jour — doit se trouver aussi concentrée toute l'action révolutionnaire occulte du Maçonnisme judaïque, anti-chrétien ?

Il n'y aurait dans cette concentration aux mains du Juif rien qui ne fût logique. Il s'agit de recommencer, si possible, le déicide, non plus à Jérusalem, mais à Rome. A Jérusalem, le Juif kabbaliste, pharisaïque, satanique, organisa le premier déicide. Il doit en être de même à Rome. Lui seul, animé des mêmes haines, visant toujours l'empire du monde qu'il s'agit d'arracher au règne du Christ, est à même d'organiser la grande conspiration dont il a créé tous les rouages, et de la diriger, Satan aidant, vers l'accomplissement final.

En dehors, au-dessus de la Maçonnerie des *Goim*, son œuvre depuis sa pénétration chez les Templiers, depuis la création des *Rose-Croix*, ancêtres immédiats des Francs-Maçons impériaux anglais, pères à leur tour de la Maçonnerie moderne et de la Révolution qui décapita la France chrétienne et sa monarchie séculaire — au-dessus de cette Maçonnerie, le Juif a possédé également, depuis des siècles, sa Maçonnerie propre, exclusivement juive, connue aujourd'hui sous le nom de *Bnaï Berith* (*Fils de l'Alliance*), superposée hiérarchiquement à celle des *Goim*, la pénétrant, mais ne se laissant point pénétrer par celle-ci.

Il ne peut être douteux que la Secte supérieure judaïque n'ait également son centre à Rome. Ce rouage, essentiellement kabbaliste, doit commander d'une façon occulte les mouvements de la haute Maçonnerie internationale de création juive, connue sous le nom de Maçonnerie *Ecossaise*. Et celle-ci commande à son tour les mouvements de la basse Maçonnerie, dite Symbolique, par les *Rose-Croix* des XVII[e] et XVIII[e] siècles — d'organisation, d'inspiration judaïque.

En Italie, les Loges *Bnaï-Berith* sont puissantes. Depuis 1895, le nombre des Loges exclusivement juives a dû singulièrement augmenter. L'un des signes de leur influence prépondérante,



c'est, non seulement la présence au Capitole de leur Chef Nathan, tête du Suprême Conseil dit *Ecossais* de Rome, mais encore celle de Juifs Bnaï-Berith comme Luzatti, naguère à la tête du gouvernement de « l'Italie-Une ». L'influence juive, qui se faisait déjà sentir si vigoureusement sous le Juif Lemmi, prédécesseur de Nathan, au point de saigner le trésor public au profit de la Maçonnerie, se fait sentir plus énergiquement encore sous Victor-Emmanuel II. Depuis qu'elle a poussé ce roi à décorer Nathan, presque malgré lui, de la Grande *Croix* de Savoie ; depuis que Nathan a osé, à l'occasion du 20 septembre, il y a quelques années, illuminer le Colisée au moyen de l'*Etoile* maçonnique, proclamée « l'*Etoile* de l'Italie », on dirait que le Sire, plus prisonnier que Pie X, n'a plus rien à refuser au Juif. N'a-t-on pas vu, tout récemment, Victor-Emmanuel intervenir officiellement pour amener Nathan à retirer sa démission de maire et de maître de Rome ?... Démission de comédie !

Ce sont là des faits d'extériorisation de l'influence judaïque occulte dans les choses de « l'Italie-Une ». Il en est de même, à coup sûr, de la conspiration organisée contre l'enseignement catholique dans les écoles publiques de toute l'Italie, après que Nathan eut réussi à « neutraliser », déchristianiser, maçonniser les écoles populaires officielles de Rome, en dépit des protestations des pères de famille. Le *Bnai-Bérithisme* et le Maçonnisme, haut ou bas, obéissent à la même impulsion.

Tout le monde se souvient du véritable complot organisé en 1910 pour 1911, à Rome, contre le Vatican, à l'occasion du cinquantenaire du vote de Turin (1911), proclamant « Rome Capitale », dix ans avant la prise de Rome par les troupes de Victor-Emmanuel, commandées par le prêtre apostat Cadorna. On se rappelle la lettre publique du général Pelloux, qui commanda l'artillerie contre la *Porta Pia* en 1870. Le général, qui est aussi sénateur, dénonça clairement ce complot, où Nathan devait jouer un rôle. Le général adressa sa lettre ouverte au *Bnai-Berith* Luzatti, alors chef du cabinet. On y lisait notamment :

« Les anticléricaux et leurs amis rêvent de transformer les « fêtes de 1911 (dites nationales) en une grande manifestation « (*contre le Vatican*) qui constituerait *la fin de* « *l'état de choses actuel*...

« Mon but est de mettre le pays en garde contre une telle éventualité et *d'inviter le gouvernement à empêcher qu'il en soit ainsi.* »

Il y eut alors, en Italie, un mouvement tel, que le complot



avorta... Le F.·. Théodore Roosevelt (lui aussi d'origine juive) à qui l'on avait, lors de sa présence sensationnelle à Rome, donné un mot d'ordre mystérieux, sous forme de message de congratulations fraternelles pour ses FF.·. d'Amérique, dut s'abstenir de le leur transmettre à son retour.

Voilà pour l'induction logique. Elle tendrait à prouver que, nécessairement, le Maçonnisme mondial, international, organisé hiérarchiquement au moyen des Sectes secrètes superposées, obéit de nos jours, en dépit de diversités trompeuses pour les profanes à un moteur central occulte, à un gouvernement secret ; que ce gouvernement est aux mains du Judaïsme kabbalique : que le centre d'action de ce gouvernement caché doit être à Rome, — nulle part ailleurs.

II. — *Les Evénements contemporains.*

Avant d'aborder la simple énumération de tous ces événements convergents vers Rome, où le Kabbalisme maçonnique n'a cessé de vouloir entrer pour s'y installer en maître, en destructeur de la Papauté, de son indépendance temporelle d'abord, puis de son indépendance spirituelle, de son existence, pour mettre fin, si possible, à son hégémonie divine sur l'humanité, remontons au premier fait historique, à la première tentative d'usurpation de la Ville des Papes par une Secte secrète affublée du masque humanitaire : les Frères « Humanistes », nés du Kabbalisme au XIVe siècle, de même que la Secte secrète des Templiers apostats, manichéanisés par les Kabbalistes d'Orient. Les Humanistes conspiraient, dès lors, contre la Chrétienté, marque incontestable de leur origine juive. Ceux du XVe et du XVIe siècle voulaient ressusciter sous prétexte de Renaissance, de Réforme, de Progrès, d'Emancipation, le vieux paganisme inspirateur de la *Kabbalah* satanique, réservoir séculaire de toutes les hérésies antichrétiennes suscitées par le Juif déicide. Les Humanistes étaient adonnés, comme les Kabbalistes de l'Occultisme, à la magie diabolique, aux vices les plus fangeux du paganisme.

L'obscénité enthousiaste, systématique, voulue, contre nature, caractérise le Kabbalisme, le Talmudisme et le Maçonnisme parfait. L'impudicité satanique est destructrice de la race humaine, dans ses sources mêmes. Le Juif, dirait-on, le Juif Kabbaliste, talmudique, respire le vice infâme et le suinte par tous les pores. Son inspiration se retrouve dans les trop fameuses lettres de



Nubius, chef de la *Haute Vente* maçonnique au F.·. *Volpe* (Renard) du 3 avril 1824, et du même au F.·. *Vindice* (Vengeur) du 9 août 1838 : « Nous devons faire l'éducation immorale de l'E-« glise »... « Ne nous lassons jamais de corrompre... Popularisons « le vice dans les multitudes. Qu'elles le respirent par les cinq « sens ; qu'elles le boivent ; qu'elles s'en saturent [1] ».

Les FF.·. tenaient leurs réunions secrètes dans les lupanars de Rome, et, profanation bien juive, dans les catacombes de la campagne romaine. On y a trouvé leurs pseudonymes inscrits avec des qualificatifs comme ceux de *Pontifex maximus* et de *Sacerdos*. Or, c'est à Rome que se forma la première conspiration antipapale découverte en février 1468. Il s'agissait d'assassiner Paul II, de renverser le Trône pontifical et d'instituer une République dont les FF.·. devaient être les maîtres, comme ils le sont aujourd'hui en France, en Portugal [2].

Ce fait, absolument historique, indique suffisamment que la Secte était fortement organisée à Rome même, au XVe siècle. Déjà, elle espérait y réaliser, contre la Papauté, le coup de force révolutionnaire, mûri, préparé de siècle en siècle par les sectes secrètes, issues du Kabbalisme, rêvant, avec les meneurs du Judaïsme antichrétien, cet empire mondial que, du temps du Christ, ils reprochaient au Messie de ne pas vouloir ou pouvoir réaliser, — base à l'accusation d'imposture dirigée par les Pharisiens contre Jésus.

Si nous passons au XVIe siècle, on se trouve en présence du kabbalisé Rose-Croix, Martin Luther, apostat, disciple du kabbalisé Reuchlin, apostat, entouré de Rose-Croix, comme Mélanchton et *tutti-quanti*. Contre qui se portent toutes les fureurs du « Réformateur », perdu de mœurs, de son propre aveu, protagoniste d'un « Evangile » kabbalisé, antichristianisé ? Contre la Papauté, contre Rome. Toutes ses vociférations tendent à soulever les princes et le peuple allemand contre la Papauté. Et, s'il n'a pas pu songer alors à faire envahir Rome et à renverser le Pape, c'est que les circonstances ne s'y prêtaient pas encore. Il fallait attendre trois cents ans avant que le Maçonnisme mondial, issu du Kabbalisme Rose-Croix, pût entreprendre de renouveler la tentative de 1468, en 1848 d'abord, puis en 1870.

.·.

Le Protestantisme, allemand, anglais, n'a cessé de conspirer

1. Mgr de Lassus : *Le Problème de l'heure présente*, t. I., pp. 173-174.
2. *Id.*, pp. 78-79. L'auteur invoque à l'appui l'*Histoire des Papes* de L. Pastor, écrite d'après les documents du Vatican.



contre la Rome des Papes. C'est sa note caractéristique dans toute son histoire. Le Maçonnisme international a repris la même conspiration judaïque. Depuis la rupture d'Henri VIII avec le Pape, et depuis Elizabeth, sa fille adultérine, presque toujours la politique impériale, anglaise, ouverte ou secrète, a eu cette Rome comme objectif. Le rôle joué par le F.·. Palmerston, dans la conspiration antiromaine est aussi connu que celui du F.·. Von Bismarck en 1870 et de F.·. Joseph Mazzini, organisateur du coup de force de 1848-1849, contre Pie IX.

En vertu du même plan de la conspiration judéo-maçonnique, un des premiers actes de la Maçonnerie Impériale anglaise — née en 1717 des œuvres secrètes des Rose-Croix du XVIIe siècle — fut d'implanter secrètement, à deux reprises, des Loges anglaises à Rome même, sous Clément XII, quatre ans avant sa condamnation solennelle de la Maçonnerie Impériale, la seule connue alors. Première Loge anglaise, 16 août 1734, fondée par le F.·. Colton, tenant pouvoirs de la Grande Loge de Londres, dissoute par le Pape le 20 août 1737. Seconde Loge, fondée en 1788, fermée d'autorité le 27 décembre 1789, jour de l'arrestation à Rome du F.·. Joseph Balsamo, dit comte de Cagliostro, conspirateur au service du Kabbalisme, et Juif probablement lui-même. Ces dates et ces précisions émanent du résumé historique secret de l'*Histoire de la Maçonnerie* en Italie, rédigé en 1864, par le prêtre apostat F.·. D. Anghera, alors Commandeur du « Suprême Conseil » Judaïque de Palerme.

Que voulait-on à Londres, en 1734, par la fondation occulte de Loges impériales à Rome ? Préparer la maçonnisation de Rome, la concentration de l'organisme moteur de la Conspiration anti-papale, conspiration mondiale, but principal de la politique maçonnique anglaise. Les anti-papes occultes de 1734 reprenaient, sous main, le plan des FF.·. judéo-humanistes du XIVe siècle. Ils frayaient la route au F.·. prêtre apostat Cadorna, qui devait, au XIXe siècle,entrer triomphant dans Rome, au nom de « l'Italie-Une » et du roi « Galantuomo », 22 ans après que la France républicaine eut expulsé J. Mazzini et la Maçonnerie de Rome conquise par l'émeute révolutionnaire. Ils préparaient, de Londres,les voies à l'anti-Pape Nathan, maire et maître de la « Troisième Rome », trônant au Capitole, en vue du Vatican, prison des Papes. Et ce maître vient de Londres !... C'est un élève de J. Mazzini, ennemi forcené de la Papauté, protégé du F.·. Palmerston, de la « Grande Loge », du « Suprême Conseil » de Londres. C'est un élève de la Maçonnerie impériale !



Est-il nécessaire de rappeler en détail le coup de force judéo-maçonnique de 1848-1849 ? Crétineau-Joly, dans son admirable ouvrage historique *l'Eglise Romaine en face de la Révolution*, en a esquissé magistralement les principaux épisodes [1]. Pour avoir tenté ce coup, il fallait évidemment que le *Kahal*, ou la Kabbale centrale, organisatrice, fût établie secrètement à Rome même, par Mazzini, avec des ramifications extérieures, non seulement en Italie, mais dans l'Europe entière. Et,remarquons-le, en 1848, — époque de tourmente révolutionnaire judéo-maçonnique, en France, en Belgique, en Allemagne (Prusse, Bavière, Autriche), en Italie, tourmente préparée en vue du coup de Rome — la diplomatie européenne allait, tout comme en 1870, laisser faire le coup, si la France de la République, de Cavaignac et de Louis-Napoléon, ancien carbonaro, lié par des serments qu'on saura rappeler plus tard à l'Empereur, ne s'était ressaisie un moment, pour secouer, quand même, le joug de la Secte qui avait fait la République de 1848, — fait avoué par Lamartine recevant une députation maçonnique à Paris.

On intervint à Rome contre Mazzini, en dépit du complot de la Secte.

Deux ans après cette action française de la Force au service du Droit Chrétien, le vieux Metternich, qui connaissait toutes les trames de la Judéo-Maçonnerie, disait à Bruxelles, au jeune Louis Veuillot, qui l'a raconté dans ses *Mélanges* : « C'est fini. Désormais la Force sans Droit va triompher du Droit sans Force ».

Et Metternich pleura.

La France se souvenant une dernière fois de sa vraie mission de « Sergent du Christ » — *qui aime les Francs* — voulut donner un démenti anticipé à cette prévision quasi-prophétique de l'illustre homme d'Etat. Cette prévision devait se vérifier à la lettre cependant vingt ans après — toujours contre la Papauté, contre la Rome des Papes...

Le complot Mazzini-Palmerston débuta par l'assassinat à Rome (1848), d'un journaliste catholique espagnol, l'abbé Ximenès, rédacteur du *Labaro*. La Secte l'avait condamné en vertu du dogme maçonnique,et ce fut sans doute quelque F.·. « Prince du Tabernacle », « Chevalier du Serpent », « Chevalier Kadosh »

1. Crétineau-Joly. *Op. cit.*, t. II. *Pie IX et la Révolution Européenne*, pp. 343-465.



(*consacré*) ou « Prince du Royal Secret »[1] qui assassina Ximenès.

Je dois renvoyer, pour l'histoire du coup de force révolutionnaire de 1848-1849, à Crétineau-Joly, qui mit en œuvre des documents livrés par Pie IX, provenant des archives du Vatican. Nul doute que si jamais la « puissance » conspiratrice parvient à s'emparer de nouveau du dernier refuge de la Papauté, ces archives séculaires ne soient détruites ou confisquées. On sait que l'anniversaire de la prise de la Bastille, 14 juillet, fut choisi en 1847 par la Secte, pour commencer la révolution qui devait chasser Pie IX de Rome et l'obliger à prendre le chemin de Gaëte. Le F∴ Lord Minto arriva de Londres à Rome « pour développer jusqu'au paroxysme » le mouvement révolutionnaire.[2] Alors, comme aujourd'hui, la puissance maçonnique mondiale, concentrée à Rome, agissait d'accord avec Londres. « Les Sociétés secrètes reconnaissantes, décernent au pied du Vatican, une perpétuelle ovation à l'Anglais, qui secoue sur l'Italie les torches de la guerre aux croyances[1] ». C'est alors qu'à Paris, du haut de la tribune nationale, le F∴ Thiers criait : « Courage, Saint-Père! » le lendemain, pour ainsi dire, du jour où le tribun romain, F∴

1. Voir Instruction secrète du F∴ D. Anghera, Souv∴ Gr∴ Commandeur du Supr∴ Cons∴ de Palerme, prêtre apostat, au F∴ Garibaldi (5 avril 1860. Palerme) ; « *Nos Princes du Tabernacle* (24e degré de perfection): proclament le droit qu'ont les sociétés (*secrètes*) de se débarrasser des institutions politiques et religieuses contraires à *notre* esprit. »

« *Les Chevaliers du Serpent* (25e degré) *coupent les têtes* aux serpents du despotisme « civil, religieux, militaire et économique, afin d'en assurer la destruction. »

« Nos *Kadosh* (30e degré) réalisent, *de fait*, l'émancipation sociale des serres infâmes des *rois et des prêtres*. Et, pour couronner le tout, nos *Grands Inquisiteurs* propagent notre autorité, nos *Princes du Royal secret* (32e degré) l'établissent et la défendent, et nous, *Grands Inspecteurs généraux*, nous l'exerçons...

« Repousse impitoyablement et *combats à mort*, à outrance, *par tous les moyens* que nous mettons à ta disposition, telle dynastie, telle institution, telle classe de la société, telle influence politique, telle autorité gouvernementale, tel personnage princier, *telle individualité marquante*, qui, se posant, soit en adversaire de la Révolution (*maçonnique*), soit en défenseur de l'idée ou de la Société chrétienne, formerait, par là même, un obstacle ou un retard à l'accomplissement de *notre* mission sociale... »

On a émis des doutes sur l'authenticité de cette Instruction d'assassinat et d'anarchie radicale, révélée par l'auteur de l'*Ennemie Sociale*, qu'il ne faut citer que sous réserves. Mais Barruel a révélé des grades analogues — d'après *les « Ecrits Originaux » des Illuminés de Bavière — grades* organisés par le Kabbaliste Weishaupt au XVIIIe siècle, et perfectionnés de 1751 à 1801 par les créateurs Judéo-Kabbalistes du haut Rite maçonnique, dit *Ecossais*.

C'est la résurrection, au XIXe siècle, du dogme Kabbaliste et anarchique des FF∴ *Haschichims du* XIe siècle.

2. Crétineau-Joly. *Op. cit.* p. 359 (édition de Paris 1851.)

3. *Id.*, p. 359.



Ciceruacchio, escaladant la voiture de Pie IX, en agitant le nouveau drapeau tricolore italien, avait crié : *Corragio, Santo Padre* [1] » !

On attendait, au sein du « Suprême Conseil » de Rome, le signal qui devait être donné à Paris, le 24 février 1848. Le 11 février, le Suprême Conseil avait déjà fait crier à Pie IX : « Plus de prêtres au gouvernement ! » Le Pape répondit : « *Non posso, non debbo, non voglio* »! Alors, Rome, déjà au pouvoir de la « Puissance » occulte, se voit maçonnisée. La racaille révolutionnaire cosmopolite est appelée à la rescousse. L'anarchie commence. Mazzini est à Rome, l'homme du « Suprême Conseil » — comme, soixante-cinq ans plus tard, on devait y voir, à la tête du « Suprême Conseil », un autre Mazzini, peut-être son fils, un Juif de Londres. La Secte fait assassiner Rossi, ministre de Pie IX (15 novembre 1848). Le Pape est assiégé dans son palais. Le 24 novembre, Pie IX part pour Gaëte. Mazzini, le dictateur du pouvoir central judéo-maçonnique concentré à Rome, l'exécuteur de ses ordres est maître de Rome. Il « proclame l'avènement de l'Humanité-Dieu » [2] (32e degré de perfection : *Prince du royal secret*).

Le 6 mars, Mazzini fait son entrée théâtrale à la *Constituante* maçonnique — singerie de la « Constituante » de 1789. Les biens de l'Eglise sont confisqués. La Secte s'occupe d'organiser à Rome la « Terreur », comme à Paris et en France, de 1789 à 1797[3] — comme elle l'a organisée, de 1910 à 1913, à Lisbonne et dans tout le Portugal.

Le jour de Pâques, le F∴ Mazzini, jouant la plus épouvantable comédie qu'ait pu lui inspirer le Kabbalisme sacrilège, fait célébrer à Saint-Pierre, sur l'autel du Pape, une prétendue messe solennelle, par trois prêtres apostats : Spola, Ventura, Gavazzi passés à la Secte satanique. « Et la Révolution chante l'*Alleluia* des Sociétés secrètes sur le tombeau même des apôtres [4] ».

Crétineau-Joly donne le texte de la proclamation dictée par le chef suprême des sectes au nom « du Peuple et Roi par la grâce de Dieu » (*le dieu* occulte de Mazzini) décrétant la déchéance de tous les Papes, à commencer par Pie IX, « lui envoyant la malédiction de ce peuple et se terminant par ces mots sortis évidem-

1. CRÉTINEAU-JOLY. *Op. cit.*, p. 359.
2. *Id.*, p. 360.
3. *Id.* Lettre de Mazzini (28 avril 1849) « Mon cher Daverio... Les conseils que vous donnez, surtout relativement à *l'organisation de la Terreur*, ne prennent pas encore. Du reste, nous nous en occuperons. Mais, *pour le moment*, nous sommes sur la brèche... Embrassez Garibaldi. »
4. *Id.*, p. 410.



ment du *Kahal* suprême : « Désormais aussi le Collège des Cardinaux peut être appelé le Collège de l'Enfer [1]. »

Enfin Mazzini fait appel aux chefs de la Maçonnerie internationale et à leurs sicaires, pour organiser la Terreur et aider la Maçonnerie à se défendre contre les soldats de la République française.

Des bandits accourent de toutes parts. Crétineau-Joly cite les noms des principaux [2].

Cet appel prouve bien que la puissance centrale, motrice, judéocratique des Sociétés secrètes était alors établie à Rome. Le cosmopolitisme des FF.·. venus à la rescousse est un argument décisif, attestant cette concentration de gouvernement de dictature.

Le 3 juillet, l'armée française est à Rome. On sait le reste. Le 12 avril 1850, Pie IX rentrait à Rome, porté en triomphe par le même peuple que la Secte avait tenu sous son joug odieux pendant près de deux ans. Et l'armée française saluait Pie IX de ses acclamations...

Mais, avant d'en finir avec cet épisode de la Conspiration maçonnique, exerçant sa puissance de gouvernement à Rome, je tiens à citer le passage suivant de Crétineau-Joly à l'adresse de l'Impériale Angleterre [3] :

« L'Angleterre a vu tour à tour dans sa capitale des envoyés de cette république romaine mendiant l'appui du cabinet de Saint-James. Canuti, Manzoni, Carpi et Marioni échouèrent dans leur mission. L'Angleterre (maçonnique) n'ose promettre qu'un appui moral... Sous prétexte d'étudier les vestiges de l'antiquité, lord Napier arrive à Rome pour offrir à la Révolution, de la part de lord Palmerston, des conseils de prudence... La Révolution (lisez : la Maçonnerie) son « Conseil Suprême », Mazzini et *tutti quanti* « se retira honteusement *sous passeport britannique* »...

.·.

C'était pourtant la même Angleterre du F.·. Palmerston,

1. Crétineau-Joly, *Op. cit.*, p. 411.

2. *Op. cit.*, p. 412 : « Maslowicki, Hang, Stewart, Laviron, Podulak, Topfer, Gabet, Lopez, Lensmid, Dobrowoleski, Besson, et une multitude d'aventuriers siciliens, milanais, génois, napolitains, piémontais forment l'état-major de cette armée *indigène*. Garibaldi, le spadassin de Montevideo, et Avezzana, le marchand de cigares de New-York, se proposent de devenir les libérateurs des Romains... »

3. *Op. cit.*, p. 420-421.



« Grand Patriarche », qui avait envoyé, en 1847, F.·. lord Minto de Londres en mission révolutionnaire à Rome.

Mais, en 1849-1850, Albion était occupée à forger le premier anneau de sa « Chaîne d'Union » avec le F.·. Napoléon, ancien *Carbonaro*, — chaîne devenue « la Cordiale Entente définitive » de 1913, après la visite significative de Poincaré à Londres [1]. Il fallait donc, pour assurer la prise de possession du trône impérial de France par l'ancien Carbonaro — dont elle devait plus tard se servir comme allié contre la Russie —, il fallait que l'Impériale et maçonnique Angleterre laissât le futur Napoléon III rétablir, provisoirement, Pie IX sur son trône pontifical, afin de mieux tromper la France catholique, sauf à trahir le même Pie IX par la « Convention de Septembre » 1864, préparant l'abandon de Rome en 1870, aux mains de Victor-Emmanuel, instrument de la Conspiration maçonnique. Et, par suite de la même conspiration internationale, Napoléon III perdait du même coup son trône, renversé par les FF.·. Guillaume et Bismarck, complices à leur tour des Garibaldi, des Mazzini, des Cavour, et du *Galantuomo*. Sans le F.·. Bismark, « l'Italie-Une » préparée, de longue main, par Napoléon III, n'aurait pas été faite — *fara da se* !...

Il importe de ne jamais perdre de vue que, dès l'apparition de la Maçonnerie Judaïque, au XVIIIe siècle, toutes ses batteries n'ont cessé de converger sur la Rome des Papes, directement ou indirectement.

Toute l'histoire de l'Europe, depuis l'explosion maçonnique de 1789, se résume dans le grand complot des Loges et du Judaïsme contre la Papauté. Si l'on a commencé par la France catholique, c'est qu'il fallait frapper d'abord la « fille aînée de l'Eglise », afin de pouvoir atteindre ensuite la tête de cette Eglise privée de son principal soutien temporel. Il fallait d'abord détruire, pour un temps, l'œuvre des Clovis et des Charlemagne, constituant la Chrétienté avec les Papes, vicaires du Christ, qui « règne et commande » au monde racheté : *Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat.*

C'est là ce qu'on veut effacer.

La Conspiration judéocratique, maçonnique, révolutionnaire n'a jamais eu d'autre objectif suprême. La haine du « nom chrétien », qui caractérisait le paganisme Impérial, est devenue, grâce au Kabbalisme Judaïque, l'héritage séculaire de la Maçonnerie universelle.

1. Voir « l'Hommage à la France » dithyrambique de F.·. Rudyard Kipling, futur poète lauréat d'Angleterre : 60 vers en l'honneur de la « *Cordiale entente*. »



Voilà le fait dominant de l'histoire moderne.

Napoléon Ier, dans l'orgueil de sa puissance, servit cette haine anti-papale, comme Napoléon III la servit avant de tomber.

L'un et l'autre sont tombés après avoir obéi à la Secte anti-chrétienne qui les tua.

D'autres puissants du jour qui ont participé à l'attentat fatidique contre Pie IX, ont payé ou payeront aussi leur crime : « Qui mange du Pape en crève »...

* * *

Faut-il retracer tout ce qui a précédé et suivi le crime de 1870 ? Ce serait trop long. Mais ce qu'on peut affirmer, à coup sûr, c'est que tous les événements, préparés secrètement, ont été menés de façon à faire rentrer au sein de Rome, après l'échec de 1848-1849, la puissance maçonnique concentrée afin,de lui permettre, en présence de l'Europe diplomatique complice, de resserrer de plus en plus les opérations du Siège du Vatican. Pour cela, il est de toute nécessité humaine que l'Etat-Major de la Conspiration maçonnique soit établi à Rome et que le gouvernement du « pouvoir occulte », directeur des opérations ait son quartier général, relié à toute la Maçonnerie mondiale, au cœur même de la ville Eternelle.

Je conclus, hardiment, sans hésitation, l'histoire à la main : « La Secte internationale, judaïque, anti-chrétienne, au premier chef, anti-papale par essence, depuis au moins le XVIe siècle », subit la loi commune. Elle a son gouvernement. » Ce gouvernement occulte est actuellement maître de Rome. C'est de Rome que tout part...

III. — *Les Documents authentiques.*

Ici, je n'ai vraiment que l'embarras du choix. Je me bornerai aux textes les plus contemporains, émanés documentairement du Maçonnisme, et dont l'authenticité ne peut être contestée. Ce sont presque tous des textes d'Italie, — ce qui est significatif. Et presque tous viennent de Rome même, — ce qui est décisif.

I. « La M.·. Italienne, plus qu'aucune autre, forme, par la cohésion de sa solidarité, une phalange compacte appelée à disperser les hordes mercenaires du Vatican... » (Déclaration officielle du 8 mai 1855, à la réunion plénière des Loges d'Ancône. *Rivista*, t. XVI, p. 167.)

II. « Il existe à Turin, un petit groupe des vieux F.·. M.·. qui refusent de reconnaître l'autorité qui gouverne les deux cents Loges italiennes ». (*Rivista*, t. XX, p. 266.)



III. « La F.·. M.·. Italienne, non officielle, persécutée, calomniée, a donné des Grands-Maîtres qui peuvent montrer sur leurs membres les cicatrices des fers subis avec impassibilité pour obtenir que le pouvoir temporel du Pape fût aboli à jamais. » (*Ibid.*, t. XIII, p. 339.)

IV. « Les Cléricaux d'abord, et le Pape ensuite maudissent la F.·. M.·., qu'ils regardent comme l'inspiratrice *de la plus puissante des idées modernes* et comme le véhicule le plus hardi de la Révolution. Ils ont raison, car c'est vrai. »

« C'est à la F.·. M.·. qu'est dû tout, absolument tout ce qui s'est accompli en Italie depuis 1859 jusqu'à nos jours, pour secouer le joug politique de l'étranger et le joug moral du Vatican. » (*Ibid.*, t. XVIII, p. 114.)

V. « Devant la Statue de Giordano-Bruno, le F.·. Bovio déclara, de Rome, au monde entier, que la Papauté était morte... » (Déclaration du F.·. Bacci, 11 février 1890. *Rivista* t. XXI, p. 15.)

VI. « N'oubliez pas, mes FF.·., que notre Sublime Gr.·. M.·. Garibaldi, nous a laissé un legs sacré, un devoir à accomplir coûte que coûte, l'abolition de la Loi des garanties et du Garanti — l'abolition de la Papauté » (*Ibid.* t. XIII, p. 228.)

VII. « L'anniversaire du 20 septembre 1870, du jour où Rome est devenue capitale de l'Italie et, où le pouvoir temporel du Pape a été renversé, *regarde exclusivement la F.·. M.·.*. C'est un anniversaire, une fête purement et simplement maçonnique, puisqu'il MARQUE LA DATE DE L'ARRIVÉE (à Rome) *de la M.·. Italienne*, BUT QU'ELLE VISAIT DEPUIS DE SI LONGUES ANNÉES. » (Circulaire du Gr.·. M.·. Lemmi, 1887, *Ibid.*, t. XIII, p. 15.)

VIII. « Rome, qui, dans le passé, a été le centre de la théocratie universelle sera, dans l'avenir, le centre de la Laïcité universelle. » (lisez) de l'*athéocratie* Kabbalique. (Déclaration du F.·. A. Saffi, à Bologne, 27 mai 1888, *Rivista* t. XIX, p. 134.)

IX. « La F.·. M.·. italienne est la première, sinon la seule association italienne qui soit appelée en duel à mort par le Vatican. » (*sic*). — (*Rivista*, t. XIV, p. 114.)

X. « Dans une époque, pas bien éloignée, il pourrait se faire que le Pape eût à prendre la route de l'exil... » (*Ibid.*, t. XVII, p. 346.)

XI. « A Rome, dans la ville universelle, QUI DEVRAIT ÊTRE LA CITÉ MAÇONNIQUE PAR EXCELLENCE, demeure encore et règne sur les consciences, le plus tenace, le plus terrible des ministres de toutes les fourberies religieuses. Tant que le Pape ne sera pas chassé de Rome, la F.·. M.·. ne pourra pas se vanter de son vrai triomphe... » (*Ibid.*, t. XIX, p. 217.)

XII. « La F.·. M.·., italienne combat, et combattra sans trêve son éternelle ennemie, la Papauté. » (Déclaration officielle du Gr.·. M.·. de la M.·. italienne, 1er février 1882. Discours d'ouverture de la Législative maçonnique. *Ibid.*, t. XIII, p. 188.)



XIII. « Voilà le Grand-Œuvre de la F.·. M.·.: saper, par tous les moyens le cléricalisme dans ses fondements et dans ses sources de vie, c'est-à-dire dans l'Eglise et dans la famille. C'est une erreur très grave de croire que le Colosse du Vatican puisse être renversé du premier choc .. » (*Ibid.*, t. XV, p. 162.)

XIV. « Et aujourd'hui, le *Gouvernement de l'Ordre maçonnique*, en Italie, qui a combattu et vaincu, pour vous et avec vous, est aidé par toutes les familles maçonniques de l'Univers entier, qui travaillent sérieusement à notre Grand-Œuvre. » (Rapport officiel lu à l'Assemblée Constituante de la F.·. M.·. italienne, 16 janvier 1885. *Rivista*, t. XVI, p. 4.)

XV. « Au cri de rassemblement poussé par le Gr.·. O.·. d'Italie, pour combattre en masse compacte l'ennemi commun, la Papauté, les FF.·. MM.·. de tous les points de la terre ont répondu par notre cri de guerre. Ils ont répondu par une solennelle déclaration de solidarité et de coopération. » (Déclaration officielle du Gr.·. M.·. à l'Assemblée Constituante, F.·. Lemmi, 16 février 1885. *Rivista*, t. XVI, p. 2.)

XVI. « Voilà notre ennemi le plus puissant. Il est là, au Vatican. C'est à nous de le combattre jusqu'à la dernière cartouche, à nous à brûler les autels de la prêtraille, à nous de renverser tout ce qui s'appuie sur eux. » (F.·. Ubaldo Carboni. Livourne, 28 mai 1889. *Rivista*, t. XX, p. 157.)

XVII. « Guerre à outrance et sans miséricorde contre la réaction, personnifiée par le monstre tapi au Vatican... » (F.·. A. Brogi. Florence, 6 février 1889. *Rivista*, t. XX, p. 27.)

XVIII. « Nous devons prouver à tous les FF.·. MM.·. du monde entier que, puisqu'ici, à Rome, se trouve leur ennemi invétéré... c'est à nous, FF.·. MM.·. italiens, qu'il appartient d'être la sentinelle vigilante, l'avant-garde courageuse, prête et décidée à entamer la lutte mortelle. » (Rapport officiel lu le 16 janvier 1885 à l'Assemblée Constituante de la F.·. M.·. italienne. *Rivista*, t. XVI, p. 6.)

XIX. « La F.·. M.·. italienne a reçu de l'Italie le poste si honorable de sentinelle du Vatican ; mais quelque flatteuse que cette mission de surveiller les mouvements de l'ennemi puisse être, elle ne suffit pas à son activité. « Elle éprouve le besoin, ELLE SENT LA NÉCESSITÉ DE TRANSFORMER EN CELUI D'ASSAILLANT son rôle d'observateur. » (*Ibid.*, t. XV, p. 24) .

Ce sont là des textes vieux, pour la plupart, d'à peine 25 ans. Quand on relit ces documents, jamais démentis ni contestés par la Maçonnerie depuis 1890, époque de leur divulgation, on est frappé de leur parfaite analogie avec les vociférations truculentes, évidemment inspirées par les Kabbalistes, qu'a vomies contre la Papauté, au XVI[e] siècle, le F.·. Rose-Croix, Martin



Luther. Même haine démoniaque, même fureur essentiellement judaïque. Cela sent le Juif déicide, satanique de la *Kabbalah*.

Beaucoup de ces textes émanent du reste du F.·. Lemmi, Juif par apostasie. La haine kabbalique séculaire ne pénètre pas seulement l'organisation tout entière du Maçonnisme mondial, mais encore la plupart des documents maçonniques, tombés aux mains des « profanes ». Ceux d'Italie sont d'autant plus dépouillés de pharisaïsme qu'ils émanent des FF.·. installés à Rome même, aux portes du Vatican. Ils ne savent pas garder leur machiavélique sang-froid en face du Pape, vicaire de ce Christ que les Kabbalistes firent crucifier au Golgotha. Luther n'était pas à Rome. La Maçonnerie y est... On retrouve, à un siècle de distance, dans ces éructations forcenées le cri de guerre de l'ignoble Arouet, cri judaïque, importé d'Angleterre : « ÉCRASEZ, ÉCRASONS L'INFAME !

Voici d'autres citations non moins frappantes :

I. Circulaire de 1890 (citée par le journal *l'Arco*, de Palerme [1], du Gr.·. Or.·. d'Italie. « Elle félicite les VV.·. FF.·. des trois importantes victoires que l'*Humanitarisme*. (L'Humanité-Dieu du Kabbalisme, 32e degré de perfection... écossaise) a remportées avec leur concours : la suppression des ordres religieux ; la *sécularisation* des biens ecclésiastiques ; la *destruction du pouvoir temporel du Pape*. Ce sont, dit la circulaire, les trois grands faits qui constituent la base granitique du mouvement maçonnique en Italie.»

II. Circulaire du Gr.·. Or.·. d'Italie, annonçant son installation officielle, à Rome, sous les auspices du F.·. Raffaele Cadorna, prêtre apostat, général des troupes de Victor-Emmanuel (20 septembre 1870) :

« Très chers FF.·., le gouvernement italien vient de prendre possession « de Rome. Le Gr.·. Or.·. de la M.·. en Italie et dans les Colonies décide « *donc* de s'y établir sans retard. Nous avons, en conséquence, transmis nos « ordres pour la translation de Florence à Rome, capitale définitive de la « nation.

« Or.·. de Rome, 22 septembre 1870 (Ere vieille). Le Gr.·. M.·. adjoint, L. MAZZONI, 33e. Le Souverain Gr.·. M.·., L. FRAPOLLI, 33e. »

III. *Rivista* : (1870) : « La Révolution (maçonnique) est allée à Rome, pour combattre le Pape face à face ; pour assembler sous la coupole de Saint-Pierre les champions de la Raison ; pour donner à la F.·. M.·. des proportions gigantesques, dans le cœur même de Rome, la capitale de l'Univers.

« Elle y attaquera, sans pitié, les religions qui ont pour point commun la croyance en Dieu (le Dieu des chrétiens) et en l'immortalité de l'âme... »

1. Extraite de : *Hermann et les Hohenzollern*, par l'abbé F. Dumas. Soc. Saint-Augustin, Desclée, Paris-Lille-Bruges 1891, p. 211.



Il faut noter ici un fait qui atteste la concentration du gouvernement exécutif occulte de la haute Maçonnerie à Rome. Mazzini était venu s'y installer comme chef de ce gouvernement, après sa libération de Gaëte. Il y fondait,en février 1871,la *Roma del Popolo.* Il mourut à Pise, le 11 mars 1872. Quant au « Suprême Conseil » Judaïque, présidé, de nos jours, par F∴ Ernesto Nathan, de Londres, il passa après la mort de Mazzini sous la présidence du F∴ Lemmi, désigné par Mazzini comme tel, à F∴ Pike, alors Souv.∴ Gr.∴ Commandeur de la haute Maçonnerie, dite « Ecossaise ». Avant de se fixer à Rome, le « Suprême Conseil » avait été caché à Palerme. Son chef était alors le prêtre apostat Anghera, qui fut l'initiateur du F∴ Garibaldi au Suprême degré de perfection... écossaise. Anghera était kabbaliste, comme Lemmi, comme Pike.

Poursuivons nos citations.

IV. Lettre de Lemmi à Pike, Rome, 21 novembre 1888 :

« Très Ill.∴ F.∴, Vous savez comme le Pape (Léon XIII) s'efforce partout de miner le progrès (maçonnique)... Vous savez que,lorsque les *Italiens* luttaient pour la liberté (*sic*) et pour l'Unité de la Patrie, le Pape, son poignard planté dans le cœur de l'Italie, avait des gibets et des bagnes pour ces héros et que, maintenant que le Vatican conspire pour rendre la Patrie asservie et divisée, il veut l'impunité pour le crime et proteste contre l'Italie. Aidez-nous à lutter contre le Vatican, vous,dont l'autorité (dogmatique) est suprême et, sous votre initiative, toutes les Loges d'Europe et d'Amérique épouseront notre cause ». (Bulletin officiel du suprême Conseil de Charleston. Vol. IX, p. 64 — traduction de l'anglais).

V — Lettre de Lemmi, au nom du Supr.∴ Cons.∴ de Rome, 6 mars 1893 au F.∴ Edwin A. Sherman 33e, V.∴ M.∴ du Chapitre *Rose-Croix* Gethsemani d'Oakland, Californie (traduction de l'anglais [1]. »

... « Il n'est que trop vrai que la Prêtraille, du fond de son nid, le Vatican, travaille à éteindre au souffle glacé de la réaction le feu sacré de la science et de la Liberté que notre Fraternité a allumé au prix d'énormes sacrifices et, en face de terribles dangers, feu qu'elle tient allumé sur tous les points du monde... Nous n'avons jamais douté de l'amour et de la sympathie des FF.∴ MM.∴ d'Amérique, pour nous, dans ce combat que nous soutenons dans la forteresse même du Vaticanisme... »

Le Délégué Souv.∴ Gr.∴ Commandeur, Ad. Lemmi 33e. Le Gr.∴ Secr.∴ Général Teofilo Gay 32e.

Le dernier document est de 1910. Il prouve, d'une façon que je crois définitive, qu'à Rome, aux mains de la Judéocratie maçonnique, fonctionne le centre-moteur de la Conspiration maçon-

1. Pour le texte complet du document, voir Preuss : *A Study in American Masonry.* Ch. XIV. *Un coup d'œil dans une Loge*, pp. 286-287. — Saint-Louis, Herder, 1908.



nique internationale contre la Papauté, les nations catholiques et les monarchies « réactionnaires ».

Il s'agit, dans l'espèce, de l'Espagne et d'Alphonse XIII, — objets d'un complot dans lequel l'Impériale Angleterre, Paris, Lisbonne, et la « Troisième Rome », surtout, jouent un rôle, habilement partagé entre les complices et comparses.

Le 5 novembre 1910, la *France d'Hier et France de demain* (Paris, 1re année, n° 1) aujourd'hui *la Bastille*,— publiait, p. 6, ce qui suit, sous ce titre : « Le Pouvoir occulte signalé par la Correspondance de Rome » :

« La *Correspondance de Rome* a publié, récemment, un discours prononcé aux Cortès par le député espagnol (catholique) Dalmacio Iglesias.

« Dans ce discours, M. Iglesias a cité une lettre du juif Nathan qui, à elle seule, suffirait à prouver l'envahissement maçonnique et juif dans la direction de la politique mondiale. Voici, en effet,ce qu'écrivait Nathan (de Rome) au F.·. Morayta (-y-Sagrario), Gr.·. M.·. de la Maçonnerie espagnole, le 6 janvier 1910, c'est-à-dire avant la chute du ministère (« libéral » se disant « royaliste ») Moret (-y-Prendergast, F.·. M.·.), à laquelle personne n'a rien compris, mais qui était prévue, on va le voir, par Nathan :

« Moi aussi, je suis convaincu que Moret ne remplira pas *nos* désirs ; c'est « pour cela que le « Suprême Conseil » (Rome), sous ma présidence, a déjà pré- « vu les mesures. Vous dites très bien que penser *encore* à la République « (maçonnique) espagnole est une aberration ; mais il n'importe, parce « que, avec République ou avec Monarchie, *notre plan* peut se réaliser et « se réalisera si vous m'aidez... Dans le parti libéral, il y a un homme jeune, « qui est la matière apte à nos projets, — à moins qu'il ne démente l'his- « toire de toute sa vie, ce qu'il ne fera pas, parce qu'il est ambitieux. (*Il « s'agit de M. Canalejas*).

« Quant à l'affaire Ferrer, dont vous me parlez, vous ne devez pas vous-même l'agiter officiellement ; mais rien n'empêche nos alliés de soulever cette question.

« M. Canalejas répond à M. Iglesias « qu'il ne connaît pas ces choses ». « Mais à cette affirmation, M. Iglesias oppose les constations suivantes :

« — Cette lettre a été envoyée d'Italie, nous a été communiquée par une personne absolument digne de confiance, mais surtout elle a été livrée à la publicité.On a pu la démentir alors puisqu'elle a été reproduite par presque tous les journaux d'Espagne. M. le président du Conseil,qui accueille des choses de peu d'importance, pour les réfuter, n'a pas réfuté cette lettre, lui ayant donné son assentiment tacite... Un mois après la date de cette lettre, tombait du pouvoir M. Moret,et M. Canalejas y montait. Deux jours après la publication de l'ordonnance royale sur les emblèmes extérieurs (du culte protestant) parut cet entrefilet expressif dans l'*Avanti*, organe officieux de la Maçonnerie italienne :



« Le Gouvernement de Canalejas a fait un pas de plus en autorisant le « culte extérieur des religions non catholiques. Signé : NATHAN. »

***

J'ai reproduit l'extrait complet de la *Correspondance de Rome*, au sujet de ce document significatif. Il est fâcheux que M. Iglesias n'en ait pas donné, aux Cortès, le texte intégral.Tel qu'il est publié,aucun doute sur son authenticité. Il n'a été démenti ni en Espagne, ni en Italie, ni ailleurs, par le F.·. Morayta ou par le F.·. Nathan.

Or, ce document, fragment évident d'une active correspondance secrète entre Rome et Madrid, au sujet de l'Espagne, atteste, par le ton général, une subordination du Gr.·. M.·. du Gr.·. Or.·. dit Espagnol — qui est en même temps chef (33e) du « Suprême Conseil » de Madrid, autorité supérieure en Espagne à celle du Gr.·. Or.·., — vis-à-vis du « Supr.·. Conseil » judéocratique de Rome, dont le chef est F.·. Ernesto Nathan, de Londres.

Examinons maintenant le document de près, sous toutes ses faces. Rapprochons-le des circonstances qui nous sont connues, — circonstances maçonniques, circonstances « profanes », politiques, antérieures, concomitantes ou postérieures au document venu de Rome et destiné à Madrid.

1° Avant cette lettre de Nathan à Morayta, il a dû y en avoir d'autres, toutes secrètes, relatives au F.·. Moret-y-Prendergast, successeur immédiat du Conservateur Maura, renversé à l'improviste par Alphonse XIII, sur des avis pressants de Londres. Ces avis concordaient, sans doute, avec d'autres avis plus pressants encore lancés de Rome à Londres. Nous aurons, plus loin, à raconter, documentairement, cette action hégémonique de Londres sur Alphonse XIII.

« Moi *aussi*, dit Nathan »... Donc, au Gr.·. Or.·., au Supr.·. Cons.·. de Madrid qui avait poussé F.·. Moret en avant, on n'était pas content de ce « libéral » trop « modéré ».

Moret a grimpé au pouvoir en novembre 1909, lors de la chute de Maura, amenée par la « frousse » que la Maçonnerie internationale provoqua, après l'exécution de Ferrer (octobre 1909). On crut, — avis de Londres, — que, pour sauver la Monarchie, il fallait donner un coup de barre à gauche. Mais les « Sup.·. Cons.·. de Rome, Londres, Madrid, n'osèrent pas passer, immédiatement, de Maura à Canalejas pour arriver à Romanones —



crescendo, toujours dans le sens plus accentué. Il fallait une transition temporaire. Moret servit à cela. Son temps expiré, place à Canalejas. Et celui-là, « supprimé » au moment psychologique, place à Romanones ! Et ainsi de suite, jusqu'à l'exécution parfaite de « notre plan ».

2° Il y a un plan combiné, international, contre l'Espagne catholique d'abord, contre la Monarchie du dernier des Bourbons régnant en Europe ensuite, — si la monarchie, se séparant de l'Espagne catholique, pactise, sciemment ou inconsciemment, avec Nathan-Morayta. En haute Maçonnerie, on sait parfaitement, — elle en a tant l'expérience ! — qu'une fois l'autel battu en brèche, le trône croule fatalement, tôt ou tard.

C'est comme cela qu'on a procédé, à l'anglaise, en France, de 1721 à 1789.

On a mis 68 ans à « écraser l'infâme ». Louis XV et Louis XVI ont plus ou moins laissé « écraser l'Infâme ». Puis on a « écrasé » la Monarchie... Alphonse XIII connaît-il un peu l'histoire des Bourbons de la décadence ?... Le plan Nathan-Morayta, d'où part-il ? Où a-t-il germé ? Où a-t-il été bâclé définitivement ? Je réponds sans hésiter, le document Nathan en main : le plan émane du Supr.·. Cons.·. de Rome. A coup sûr, il est international. Paris, Lisbonne, Londres, voire Bruxelles et Berlin maçonniques ont eu chacun leur mot à dire. Mais, c'est de Rome qu'est parti le mot d'ordre unique, décisif. C'est le Supr.·. Cons. de Rome qui juge si « l'on remplit ses désirs ». C'est lui qui « prend les mesures ». Du temps de F.·. Mazzini, avant la prise de Rome par la Maçonnerie en 1870, c'était à Londres que siégeait le vrai *Suprême* Conseil exécutif. Maintenant, Londres, ainsi que Paris, a encore un rôle très important dans la direction internationale du complot antichrétien, mais Londres n'est plus prépondérant depuis que Londres a envoyé son fils chéri, Ernest Nathan, à Rome pour y reprendre le rôle de Mazzini père, — avec ou sans poignard...

3° Le rôle de Mazzini n° 2 n'est pas seulement international. Il est hégémonique. Et s'il l'est en Espagne, pourquoi ne le serait-il pas aussi en France, en Portugal, en Turquie ? Pourquoi ne le serait-il pas, dans tous les pays de race chrétienne, qu'il s'agit de déchristianiser judaïquement ?

Le rôle hégémonique de l'Angleterre Impériale est diplomatique. Celui de la Troisième Rome est kabbalique.



Le rôle kabbalique est prédominant. L'esprit kabbalique, judaïque, antichrétien, anti-Papal a toujours inspiré satani quement, les Sociétés secrètes dès les premiers siècles de l'Ere chrétienne. Cet esprit a organisé, inspire toujours le Maçonnisme mondial — qui est l'anti-Christianisme, ou qui n'est rien.

4° C'est donc en vertu des mesures prises par le Supr. ·. Conseil du Juif Nathan à Rome que Canalejas est arrivé, — qu'il le sût ou non. Il en était de même, sans doute, quand il s'est agi de renverser Maura, coupable d'avoir osé toucher à Ferrer « très bon et très grand. » (Proclamation du Gr. ·. Or. ·. de Paris, novembre 1909). C'est en vertu de ces mesures que Moret est parti pour mourir récemment (heureusement converti). Il fallait faire place à Canalejas. Quant à la « suppression de celui-ci », en 1913, serait-ce aussi en vertu de certaines mesures ? *Chi lo sa* ?... Mazzini ne se gênait pas pour opérer, de Londres ou de Genève, les « suppressions » jugées nécessaires. Y aurait-il un « vieux de la Montagne » du même genre, à Rome ? *Chi lo sa* ?

5° Le F. ·. Morayta vient d'être remplacé, comme Gr. ·. M. ·., sur avis de Londres, par le F. ·. Melquiadès Alvarez [1], chef des républicains parlementaires dits « réformistes ». Ils offrent une alliance avec les « libéraux monarchistes. »

Il résulte du document Nathan-Morayta que Morayta a communiqué au Sup. ·. Cons. ·. de Rome son opinion opportuniste, qu'actuellement (1910) il ne pouvait, pas *encore*, être question de la République et que penser autrement serait une aberration. Nathan était du même avis, en 1910. En est-il encore en 1913, depuis que le jeune F. ·. Alvarez, républicain, a pris la tête officielle du Gr. ·. Or. ·. pendant que le vieux sénateur, ex-Gr. ·. M. ·. est tapi au fond du Supr. ·. Cons. ·. de Madrid ? Ainsi Nathan, ex-Gr. ·. M. ·. du Gr. ·. Or. ·. de Rome, reste en tête du Supr. ·. Cons. ·.. Du train dont vont les *cosas de Espana*, Romanones *regnante*, il se pourrait qu'à Rome, un de ces jours on donnât le mot d'ordre de la République, — comme à Lisbonne, — quand l'heure de la République espagnole aura sonné au cadran de Londres ou de Paris.

1. Voir la *Lectura Dominical* Madrid (7, Calle San Bernardo), 3 mai 1913, pp. 277-278. Les récents attentats ont produit en Espagne un mouvement de réprobation si général qu'il pourrait s'en suivre une réaction salutaire (contre la Maçonnerie) si celle-ci n'évoluait pas de façon à renforcer en fait l'action révolutionnaire tout en endormant le pays dans une fausse sécurité. Cette tactique, selon certaines informations de la *Lectura*, aurait été suggérée par la Gr. ·. Loge d'Angleterre, représentant la M. ·. opportuniste.



Au besoin, on saurait donner le coup de pouce.

La vie d'un roi ne tient qu'à un cheveu.

Le vieux Morayta doit attendre cette heure avec impatience. Voici ce qu'il déclarait, secrètement, à Anvers, le 23 juillet 1894, devant les FF.·. internationaux de la « Conférence Universelle », présidée par F.·. Houzeau de la Haie, sénateur belge (chef du Pacifisme, qui fait tant de dupes en Belgique et ailleurs), alors Gr.·. M.·. du Gr.·. Or.·. de Belgique :

« Le F.·. Morayta-y-Sagrario, Gr.·. Maît.·. du Gr.·. Or.·. Espagnol. ...« Nous avons (en Espagne) la démocratie dans les lois ; le système républicain sans la République. La République, en Espagne, est un progrès nécessaire et immédiat [1]. »

C'est pourquoi la Maçonnerie a formé en Espagne, — recrutés dans son millier de Loges et ateliers,outre ses 75.000 anarchistes connus de la police d'Etat, — son parti parlementaire de FF.·. Républicains « réformistes », à la tête desquels elle a su mettre le jeune Gr.·.M.·. Alvarez, peut-être désigné par Nathan et par le Supr.·. Conseil de Londres, d'accord avec ceux de Lisbonne et Paris.

Alphonse XIII n'a qu'à se bien tenir ! Le dénouement du drame espagnol s'approche. La guerre au Catéchisme, après la guerre aux religieux, ne pourra que le hâter...

6° Pourquoi la Maçonnerie judéocratique internationale, concentrée à Rome, veut-elle détruire l'Espagne catholique et royale ? Afin de la soumettre à son joug, comme la France y est soumise depuis trente-six ans, et le Portugal depuis trois ans, avec la complicité diplomatique de l'Impériale Angleterre — la première à reconnaître la République « Lusitanienne » (décembre 1910). Pourquoi la Maçonnerie veut-elle imposer son joug à l'Espagne ? Afin d'en faire avec le Portugal une seule république, fédérée avec celle du Gr.·. Or.·. de France, et d'accroître ainsi sa puissance politique antichrétienne ? Pourquoi cet accroissement de puissance ? Afin d'enlever au Saint-Siège encore un de ses soutiens naturels éventuels, et retourner enfin, avec la France, l'Espagne contre la Papauté, — en vue du moment où, la République maçonnique étant bâclée en Italie sur les ruines de la royauté sarde, la judéocratie pourra frapper le

1. « *Conférence Maçonnique Universelle d'Anvers*, du 21e au 24e J.·. du 9e mois 5894 (21 au 24 juillet 1894. » — Bruxelles. P. (et F.·.) Weissenbruch (Juif allemand), Imprimeur du roi (*sic*), 45, rue du Poinçon, p. 64.



grand coup définitif contre l'Eglise du Christ, soit sous ce pape, soit sous son successeur.

Le plan Nathan-Morayta est un implicite aveu. Il n'est pas étonnant qu'il ait été conçu à Rome et que de Rome la judéocratie en dirige les étapes.

C'est de la Rome pontificale qu'émane encore le gouvernement spirituel du monde catholique.

C'est de la Rome maçonnique, aujourd'hui, que doit émaner le gouvernement des Sociétés secrètes travaillant à la destruction de l'Eglise et des peuples chrétiens. Non seulement la logique l'exige, depuis 1870, mais les faits l'attestent. Il s'agit de donner le démenti décisif à la parole du Christ : *Et portæ Inferi non prævalebunt.*

Les « portes » de l'Enfer (les puissances infernales) espèrent prévaloir.

Si c'est à Rome, au Vatican, qu'on tient les clefs du Ciel, c'est aussi à Rome qu'on tient les clefs des portes de Satan. Ce n'est pas pour rien que le jour de la Pentecôte, en 1889, la Judéocratie kabbalique a fait défiler, dans les rues de la Troisième Rome, son cortège maçonnique monstre (25.000 FF.·.,80 musiques) précédant un étendard énorme qui portait l'image de Satan et l'inscription: *Evviva il Satana, il re nostro* ! aux accents de l'*hymne à Satan* du F.·. Carducci.

Le vieux Satan des mystères antiques de la Babylonie n'est-il pas le vrai *Dieu*, caché au fond de la *Kabbalah*, due aux apostats du Mosaïsme Biblique, initiés aux Sectes secrètes de la Babylonie, 600 ans avant Jésus-Christ ?...

6° Le plan Nathan-Morayta se réalise-t-il, la Maçonnerie aidant ? Incontestablement,et à vue d'œil. On n'a qu'à suivre les événements en marche depuis 1910. Maura renversé, — on verra plus loin comment —, lui qui avait osé fermer les *Ecoles modernes* d'anarchie semées par Ferrer, complice du Gr.·. Or.·. de France et du Sup.·. Cons.·. de Rome ; — le F.·. Moret leur permet de s'ouvrir de nouveau dans toute l'Espagne. Canalejas, l'homme « apte » de Nathan, confirme Moret. Il le confirme en vertu d'une législation maçonnique, antérieure, contemporaine d'un ministère « libéral », prédécesseur de Maura. Cette législation est due à Romanones, alors ministre, aujourd'hui chef du Cabinet d'Alphonse XIII.

Voici en quels termes secrets le F.·. Morayta célébrait le 22 juillet 1894, à Anvers, devant ses FF.·. réunis de toutes les



« puissances », cette législation protectrice de la liberté de l'Anarchie.

« *Nous* (FF.·. MM.·.) avons plus de *liberté* que vous ne le pensez. *Nous* « avons fait, par exemple, une loi *contre* les anarchistes — et *nous* avons *res-* « *pecté la propagande anarchiste... Nous* avons donc respecté le *droit* de propager les idées anarchistes. *Nous* n'avons mis aucune limite à la li- « berté de la presse...[1] »

C'est pourquoi, le 10 janvier 1910, Nathan pouvait écrire confidentiellement à son subordonné de Madrid :

« Avec République ou avec Monarchie, notre plan peut se réaliser et se « réalisera si vous m'aidez... »

Moret a aidé, Canalejas a aidé. Romanones aide... Alphonse XIII laisse faire. Il est vrai que le conseiller intime, secret de Canalejas, le Juif F.·. Luis Morote, désigné par Nathan, dont il était le chargé de pouvoirs, à Madrid, vient de mourir, député aux Cortès. Il devait être l'aviseur de Romanones aussi, mais, *uno avulso non deficit alter*. Quelque autre F.·. Juif de confiance l'aura remplacé, à coup sûr[2]. La guerre au Catéchisme, corollaire obligé de la réouverture des *Ecoles modernes*, n'est qu'une étape du plan révélé, en 1910, à Madrid. Cette guerre doit être dictée par Nathan qui, maire de Rome, a éliminé la Religion des Ecoles communales publiques, en dépit des protestations des familles. Romanones est poussé à agir de même en dépit de l'indignation espagnole. Il faut qu'il marche !... La mort de Canalejas est un avertissement. Et Alphonse XIII marche avec Romanones !...

7° Rien dans le document Nathan-Morayta n'est dénué de signification. Le passage sur Ferrer accentue plus encore la portée hégémonique de la Lettre secrète. Nathan ne veut pas que Morayta se compromette publiquement en l'honneur de celui que toute l'Espagne, même avec Romanones, considère toujours comme un scélérat, mais c'est aux aux FF.·. alliés, socialistes,

1. *Conférence maç.·. Universelle d'Anvers*, p. 64, trois cents délégués de 27 « puissances » d'Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Etats-Unis, République dominicaine, Cuba, République Argentine, Brésil, Chili, Haïti. (Tableau des *autorités* représentées, p. 7-8.) L'Angleterre, l'Italie, la Turquie, la Grèce manquent au tableau.

2. Le F.·. L. Morote, juif espagnol, assistait à Rome, avec Nathan, en 1906, je crois, à un banquet de FF.·. célébrant l'anniversaire de la fondation de l'*Avanti* par Mazzini. Il y porta le toast suivant : « A la suppression de la Compagnie de Jésus — et à la suppression de Jésus ! » Tel était le directeur de conscience politique de feu Canalejas.



républicains, anarchistes, que revient la mission d'agitation ferreriste. Un jour viendra, « avec république ou avec monarchie », où, comme le F.·. Juif Dreyfus en France, le F.·. satanique Ferrer sera « réhabilité » en Espagne. Il est impossible, du train dont on y va là-bas, qu'un « saint », un « martyr » canonisé par le Grand Or.·. de France et sur les murs de Rome par le F.·. Nathan, ne soit pas statufié à Barcelone, — comme Ferrer le fut quelque part, sur une place publique de Bruxelles, en Brabant, par la Maçonnerie furnémontesque, — sous un gouvernement catholique !...

.·.

J'ai promis, plus haut, de montrer l'action concordante de Londres, sous l'hégémonie du Supr.·. Cons.·. de Rome, dans la chute de Maura. En même temps que le Gr.·. Or.·. de Paris et Nathan, à Rome, canonisaient Ferrer, une vaste manifestation maçonnique internationale avait lieu en l'honneur du créateur de *l'école moderne*.

Et, de Rome, on agissait sur Londres en 1909, comme de Rome on agissait sur Madrid en 1910.

On sait les liens étroits de parenté anglaise créés par le mariage d'Alphonse XIII avec une princesse de Battenberg, convertie tout exprès au Catholicisme. Sa mère, restée protestante, a voulu la suivre à Madrid où elle a, sous Canalejas, introduit dans le palais royal un *clergyman* anglican, desservant un petit temple protestant, à l'usage de la belle-mère d'Alphonse XIII. Depuis cette alliance, voulue, dit-on, par la veuve d'Alphonse XII en vue de consolider le trône espagnol, des rapports très remarquables comme intimité et comme influence existent entre les deux familles royales. Cette influence, c'est l'atout aux mains de Nathan.

Quand il faut « faire marcher » le jeune roi d'Espagne, Nathan pousse, de Rome, sur le bouton qui commande à *Buckingham Palace*. Buckingham Palace pousse sur le bouton qui commande au palais royal de Madrid. Et Alphonse XIII marche.

Exemple : Le 27 octobre 1909, le *Star* (Montréal), organe impérial et maçonnique, voire Judéophile, publiait la dépêche suivante : (*Vérité*, Québec, 20 novembre).

— « *Barcelone* (lisez : Londres), 27 octobre : D'après les rapports, parvenus « ici, la retraite inattendue » (sauf à Londres) de Maura, le lendemain du « jour où il déclarait qu'il n'avait pas l'intention de se retirer » (C'était après



l'exécution de Ferrer, 13 octobre.) a été *énergiquement* (*emphatically*) *conseillée par Downing Street* (*Foreign Office London*) « et, peut-être, sur L'INITIATIVE DE BUCKINGHAM PALACE, le roi Edouard (Gr.·. Protecteur de la Maç.·. impériale, ex-Gr.·. M.·. de la Gr.·. Loge de Londres) « ayant suivi, avec une grande anxiété, les troubles toujours croissants du roi Alphonse. »

Quelques jours après ces « conseils énergiques », Maura, bien qu'à la tête d'une majorité parlementaire et appuyé par l'opinion publique, en Espagne, quittait le pouvoir. Le F.·. Moret-y-prendergast, y était appelé *dare dare*. Et en 1910, il passait la main à l'homme « apte » de Nathan.

Canalejas, l'homme Caméléon, « jeune ambitieux », ne dément pas l'histoire de toute sa vie, que Nathan connait si bien, vie d'ex-carliste, d'ex-intégriste, passé du libéralisme au radicalisme, du radicalisme à l'anti-cléricalisme.

Canalejas arrive armé du *Cadenas* (fabriqué à Rome ?) Et l'homme de la « politique moderne » grimpe au pouvoir...

Pendant la carrière mouvementée de Canalejas, Alphonse XIII a souvent des hésitations. Il est appelé en Angleterre, après la mort de F.·. Edouard. Il y passe tout le mois d'août 1912. Pie X sait pourquoi Alphonse XIII est à Buckingham Palace. Il écrit une lettre autographe au roi « très catholique », à Londres. On en devine le sens. Alphonse XIII, filleul du Pape Léon XIII, *je crois* répond à Pie X. « Impossible de résister » (voir la *Croix* de Paris, sept. 1910). Le roi rentre en Espagne et, à peine débarqué à Santander, il déclare (*interview de presse*) : « Catholique, je le suis toujours, mais pas « clérical » (*sic*). Quelques jours après, Canalejas se déclare : « libéral, toujours, mais anti-clérical ». Leçon apprise à Londres, musique de Nathan...

Autre exemple : le 7 août 1910, pendant le séjour d'Alphonse XIII en Angleterre, la *Manitoba Free Press*, autre organe impérial maçonnique (Winnipeg) publie, cachée dans un petit coin, une dépêche spéciale de son correspondant de Madrid :

Madrid, 7 août : « *Le roi Georges approuve.* » « La *Correspondance*, de Madrid, que le roi Georges a écrit à l'ambassadeur britannique à Madrid, pour approuver l'attitude du gouvernement espagnol (Canalejas), dans la question religieuse et qu'il (le roi Georges) a personnellement exprimé la même approbation au roi Alphonse. »

Cette dépêche était une indiscrétion. Elle fut mal vue de Londres. La *Free Press* fut seule à la publier dans toute la presse



Impériale anglaise, même au Canada. *Motus* en Angleterre. Silence dans tout l'Empire.

Une enquête longue, approfondie, établit ce fait singulier. Silence, oui, mais non pas démenti. Ce silence dura du 7 août au 19 novembre 1910, 3 mois 10 jours. Il ne fut rompu, à Londres, que parce que *l'Univers* de Paris, 10-11 oct. 1910, avait signalé la dépêche à sensation et que *l'Irish Catholic*, de Dublin, ayant reproduit l'article de *l'Univers*, avait télégraphié à *Buckingham Palace*.

Or, voici, traduit littéralement, l'article de la *Correspondencia de Espana* (Ano LXI, num. 19-170, Madrid, *Domingo* (dimanche) 7 de *agosto* de 1910, p. 2, col. 3. *Declaraciones y Commentarios. Una carta* (Déclarations et Commentaires. Une lettre) :

— « On parle beaucoup, ici, récemment, d'une lettre adressée au représen-
« tant, en Espagne, d'une grande Puissance Européenne, par une haute
« personnalité de la même Puissance, reliée par une très proche parenté au
« chef de l'Etat espagnol. Et l'on dit que les termes de cette lettre, traitent,
» à des points de vue très élevés, la question religieuse en Espagne, expri-
« mant l'affirmation que le senor Canalejas doit persister dans ses projets
« (*debe persistir en sus propositos*), parce que seulement ainsi l'Espagne pour-
« ra occuper la place qui lui revient de droit parmi les nations de premier
« ordre.

« Nous autres, nous savons que cette lettre existe — et que dans cette
« lettre il est parlé aussi de déclarations semblables, pareilles, faites au roi
« d'Espagne, en personne, précisément ces jours-ci » (*Nosotros sabemos que*
« *la carta existe — y que en ella se habla tambien de hacer iguales o parecidas*
« *manifestationes al Rey de Espana, en persona, precisamente en estos dias*).

Le bouton Rome-Londres-Madrid avait été poussé, par la main qui, un mois après la lettre de Nathan à Morayta (10 janvier 1910), signait dans l'*Avanti* de Rome le communiqué suivant :

« Le gouvernement de Canalejas a fait un pas de plus » (indiqué de Rome par bouton Londres-Madrid), en autorisant le culte extérieur (protestant anglais) des religions non catholiques. »

Satisfecit de Londres : 7 août 1910, après le *satisfecit* de Nathan ; 10 février 1910.

Jamais l'information de la *Correspondencia*, reproduite par presque toute la presse en Espagne, ne fut démentie en Espagne ni par Londres (*Buckingham Palace*) ni par Madrid (*Palais Royal*) ni par Canalejas. Il fallait fortifier Canalejas, l'homme « apte », à tout prix. Nathan prit ses « mesures ». Londres obéit. Et Alphon-



se XIII dut « marcher... » — Canalejas triompha. Le F.·. Juif L. Morote triompha. Le F.·. Juif Nathan triompha. Et Pie X sut à quoi s'en tenir sur l' « *Impossible de résister* »...

Quant au démenti du 19 novembre, provoqué par le brave *Irish Catholic*, il ne fut reproduit par aucun organe de la presse impériale anglaise, et pour cause.

Et ce n'est qu'un demi-démenti, *doublé d'un demi-aveu*. Le voici textuel (anglais et français.)

Buckingham Palace, London. To The Editor of the Irish Catholic. Dublin.	Palais de Buckingham, Londres, A l'éditeur de l'*Irish Catholic*. Dublin.
« In reply to your telegram, there « is no truth whatever in report you « mention.	« Répondant à votre télégram- « me, il n'y a rien de vrai dans l'in- « formation que vous mentionnez.
« And such action would have « been somewhat unconstitutional »	« Pareille action eût été quelque « chose d'inconstitutionnel ».
KNOLLYS.	KNOLLYS.

Or l'*Irish Catholic*, au lieu de reproduire intégralement l'article de l'*Univers* qui reproduisait textuellement la *Free Press* et la *Correspondencia*, n'avait interpellé *Buckingham Palace* que sur la première partie de cette information : la lettre de Georges V à son ambassadeur de Madrid. Il avait omis le passage de l'information affirmant que, dans cette lettre, Georges V, évidemment d'accord avec *Downing Street*, et agissant très constitutionnellement, déclarait avoir exprimé, personnellement, à Alphonse XIII (alors en Angleterre) son approbation de la politique de Canalejas sur la *question religieuse*.

Le droit constitutionnel du roi d'Angleterre d'informer son ambassadeur près d'Alphonse XIII, de cette approbation personnelle, est incontestable.

Le démenti Knollys eut soin de passer sous silence cette partie capitale de l'information de la *Correspondencia*. La *Correspondencia* de Madrid n'eut jamais notification du demi-démenti de Londres. Son affirmation capitale subsistait.

Il reste établi, qu'en Angleterre, en août 1910, Georges V, parlant à Alphonse XIII, approuva Canalejas — comme le voulaient Nathan-Morayta. Canalejas eut soin que rien de ce prétendu démenti ne passât dans la presse libérale en Espagne. Il lui importait, au contraire, de se montrer couvert par l'approbation hégémonique de l'Angleterre, lui et Alphonse XIII — Na-



turellement derrière le « Grand Protecteur » couronné, se tenait la Grande Protégée Impériale. Et derrière celle-ci manœuvrait Nathan. Au surplus, voici la traduction de la note officieuse anglaise précédant le démenti — telle qu'elle est reproduite par un seul organe anglais du Canada, la *North West Review* (Winnipeg, 19 novembre 1910) :

— « Le *Roi Georges dénie l'information* ». « L'*Univers* de Paris, ayant re-« produit *une* affirmation de la *Correspondance* de Madrid, portant que le « roi Georges d'Angleterre a écrit à l'ambassadeur anglais près la cour « espagnole, pour exprimer son approbation de l'attitude de Canalejas à « *l'égard de l'Eglise et de la Religion*, *l'Irish Catholic* (Dublin) télégraphia à « Londres pour être autorisé à contredire le libelle (de la *Correspondance* et « de la *Free Press*). « La réponse suivante a été reçue du secrétaire parti-« culier du roi ».

Suit le télégramme du F.·. Knollys, secrétaire de Georges V, « Grand Patron ». Le lecteur appréciera, ayant toutes les pièces sous les yeux. L'*Univers* ne reçut jamais notification, par qui de droit, de ce télégramme officieux. En Italie, pas plus qu'en Espagne, la presse inféodée n'en souffla mot. Nathan y veilla...

Cet épisode me semble suffisamment révélateur. Il y a entre Rome « Suprême Conseil », Londres, « Suprême Conseil », Madrid, « Suprême Conseil », des rapports aussi occultes que ceux de la « Grande Loge d'Angleterre » avec le Gr.·. Or.·. de Paris, — rapports avoués, le 10 sept. 1894, par le F.·. Dequaire, « rapporteur de la Commission des relations étrangères au *Convent* de Paris [1]. Cordiale Entente ! — Mais, si l'hégémonie anglaise domine la République « fille de la Maçonnerie », — aujourd'hui « reconnue » comme sa mère par ladite République « française », — car la Maçonnerie en France est la « fille aînée » de la Maçonnerie Impériale (1721) Dunkerque, 1re Loge anglaise en France) cette hégémonie est dominée, depuis 1893 [2], par l'hégé-

1. Voir Prache. « *La Pétition contre la Maçonnerie* », Paris, 1905, p. 286.

2. Preuss (*A Study in American Free Masonry*, 1908, p. 381, dit :
« La Maçonnerie n'a pas non plus d'unité de gouvernement ou de tête (*headship*) si nous considérons l'ensemble du corps des Maçons répandus sur le globe. Le rite « Ecossais », à coup sûr, se rapproche le plus de l'unité de gouvernement, de tête — NB: Il a établi son quartier général à Rome, pour accentuer son antagonisme contre la Papauté... » En 1908, on ne pouvait guère connaître en Amérique tout ce qui a pu être révélé, découvert, tout ce que les événements démontrent de plus en plus. Preuss ne cite pas la date de 1893. Cependant la lettre secrète de Lemmi du 6 mars 1893 au F.·. E. A. Sherman (33e) du « chapitre » Rose-Croix Gethsemani (Oakland, Californie) révélée seulement en 1903, aurait pu mettre l'éminent auteur sur la trace. Selon des informations dignes de foi, jusqu'à preuve contraire, c'est le 20 septembre 1893 que Lemmi, Juif, aurait été investi à la fois de la direction politique et dogmatique de la haute Maçonnerie *rouge* Judaïque, Kabbaliste, dite « Ecossaise, » établie à Rome, superposée avec le rite *noir* Kabbalo-satanique — à la basse Maçonnerie



monie supérieure — de suggestions ou d'ordres, — du Supr.·. Cons.·. de Rome, centre, siège du pouvoir occulte, gouvernement du Maçonnisme Judéocratique supérieur mondial, organisé en 27 « conseils », dont celui de Rome est la tête.

Les « *Cosas de Espana* » auront, je crois, contribué à mettre ce fait en pleine lumière. La lettre de Nathan à Morayta (10 janvier 1910) restera un document probant à l'appui.

La conspiration maçonnique universelle est décidément concentrée à Rome. Et c'est un Juif kabbaliste de Londres, qui en est le Mazzini.

L'Anti-Pape de l'Anti-Dieu est maire et maître de la Ville Eternelle en 1913, — comme le fut, en 1848-1849, le « Vieux de la Montagne » du XIXe siècle, — sous l'œil de Londres.

J'appelle, sur cette situation, l'attention catholique. La question de la Papauté en face de la Révolution, maîtresse de Rome une seconde fois, est autrement grave, pour nous, depuis 1870, qu'elle ne l'était en 1848. Cette question domine absolument toutes les autres « questions modernes » régionales.

* * *

Parmi les mouvements récents partis du centre kabbalique romain, celui de 1911, — à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation à Turin (1861) de « Rome Capitale » — fut encore un des signes attestant l'action mondiale, internationale de ce centre contre la Papauté

Les 17 et 18 février 1911, sous ce titre : « *Le Plan Nathan — par Lumen* », l'*Univers* avait publié une communication documentée, relative à ce complot dont le bruit était parvenu jusqu'en Amérique, à la suite de la visite mémorable de F.·. Théodore Roosevelt, ex-président de la République des Etats-Unis, plus maçonnique qu'on ne pense en Europe.

Cette communication, — qui avait dû, au préalable, être soumise à des amis bien informés de Rome, — se terminait comme il suit :

« En dévoilant ce que nous croyons le plan, en jetant ce cri d'alarme, pourrait-on espérer en suspendre l'exécution ou le commencement d'exécution ? C'est là le secret de Celui qui a dit : *Non prævalebunt.* Le XXe siècle

bleue dite « symbolique », d'origine rosi-crucienne, également Kabbalique. L'unité de gouvernement, de tête. s'exerce par suggestion ou par ordres secrets, du haut sur le bas de la pyramide.



semble devoir assister bientôt au grand crime du Vatican. La Maçonnerie, la Juiverie, qui constituent l'Antichristianisme satanique, croient, sans doute, qu'il n'y aura pas de résurrection pour la Papauté. C'est en cela que Satan se trompe. Comme le Christ est éternel, le Pape est immortel — jusqu'à la fin des siècles. *Dios nô mori.* LUMEN.

En mars 1910, les journaux anglais, au Canada, publiaient, venant de Rome, des informations intitulées : « *To force Pope from Rome* » (Chasser le Pape de Rome).

Il s'agissait d'un meeting récent, tenu publiquement à Rome par des « anticléricaux ». On citait le F.·. Ettore Ferrari, alors Gr.·. M.·. du Gr.·. Orient (Rome), comme ayant déconseillé un coup de force, « par crainte de complications internationales » qui mettraient en péril « l'Italie-Une » et son roi. On citait aussi parmi les interlocuteurs les FF.·. Maffi et Luigi Mallori (compétiteur alors du F.·. Fera (Saverio), ministre méthodiste (Florence) pour la direction du Rite Ecossais). Il exprima l'avis qu'il valait mieux continuer à « surveiller l'ennemi de très près » (voir la *Rivista della Massoneria*, 1880, t. XV, p. 24). Le protagoniste du coup de force, le F.·. Umberto Voteri finit par renoncer provisoirement au projet.

Encore un texte de la *Rivista* pour finir :

« Pour la Maçonnerie, aussi bien à Rome, au Vatican, qu'à Fulda, près du tombeau de saint Boniface, qu'à Malte, derrière les murs crénelés des anciens chevaliers, qu'à Jérusalem, près des Lieux Saints, le Pape sera toujours l'*Upas* (*sic*) assassin, qui empoisonne la terre de son ombre mortelle. Et contre lui, toujours, la Maçonnerie brandira les armes qu'elle enserre dans ses bras puissants. » (t. XIII, p. 3.)

Quand en 1910, le F.·. Roosevelt apparut à Rome, — terme d'un voyage sensationnel — et essaya d'être reçu, mais en vain, par Pie X, — il eut des entretiens significatifs, à Rome même, (la presse amie eut soin d'en parler) avec tous les chefs officiels de la Maçonnerie, le F.·. Nathan, en tête, les FF.·. Ferrari, Fera et Mallori, notamment. Avant son départ, il assista au Capitole, à un banquet apothéotique offert par Nathan: le F.·. Roosevelt y but au maire de Rome et loua la ville des Papes d'avoir un Juif à sa tête, un Juif aussi distingué que celui de Londres. Puis il reçut des FF.·. de Rome un message mystérieux, dont il eut soin de parler, à l'adresse des FF.·. d'Amérique.

A la suite d'un « Conclave » des FF.·. *Knight Templars*, à Chicago, un organe maçonnique : « *Life and Action*, publia, à Chicago, un manifeste signalé par Preuss (*Catholic Fortnightly*



Review, Saint-Louis, 15 nov. 1910).) Il analysa ce manifeste coïncidant avec le retour du F.·. Roosevelt. Le manifeste était intitulé : « *Call to horse* » (Boute-Selle). Il dénonçait en termes d'une virulence vraiment kabbalique, comme « anti-américaine », la Papauté, et spécialement la Compagnie de Jésus.

Le message mystérieux confié au F.·. Roosevelt fut sans doute communiqué aux FF.·. Yankees. Mais il dut y avoir contre-ordre de Rome, peut-être, à la suite de la lettre Pelloux.

Le complot fut ajourné.

* * *

Le très puissant F.·. Nathan paraît peu connu, personnellement, des « profanes » d'Europe en dehors de Rome. Il l'est plus, dirait-on, aux Etats-Unis.

Le *New-York Times*, organe protestant, a publié (3 janvier 1911) une biographie du maire imposé à Rome, non pas par élection, mais par décret royal, en vertu d'une loi due au F.·. Crispi, sous feu le F.·. Humbert Ier.

Nathan représente donc au Capitole, non pas les électeurs romains, mais « l'Italie-Une » officielle. Nous avons pu compléter la biographie du journal de New-York :

Il Signor Nathan (Ernest) naquit à Londres, le 5 octobre 1845. Son père (légal) banquier juif, d'origine allemande, était allié à cette famille des Nathan d'où sortirent les Rothschild. Le vrai nom juif de ces derniers est Nathan.

Les Nathan, de Londres, eurent douze enfants. Ernest fut le cinquième. A l'époque de sa naissance, le F.·. Giuseppe Mazzini vivait caché à Londres et connut intimement la famille Nathan. Ernest perdit son père à l'âge de 14 ans. Nathan père était rabbin (donc versé en *Kabbalah* et *Talmud*). Pour des causes peu connues, mais attribuées à Mazzini, dit le *New-York Times*, Ernest alla à Pise avec sa mère Sarah, en 1859. A cette époque, Mazzini était caché en Italie. A Pise, soutenu par Mazzini, Ernest fit ses études. La mère et l'enfant se rendirent à Florence, puis à Milan et à Gênes, toujours à la suite de Mazzini. A Gênes, les Nathan, de Londres, eurent des relations avec le F.·. Giuseppe Garibaldi. Obligés de s'en aller de nouveau, les Nathan et Mazzini allèrent se réfugier à Lugano (Suisse italienne).

Mazzini retourna peu après, à Londres. Nathan (Ernest) y resta jusqu'en 1870. Il avait 25 ans et appartenait à la Maçonnerie Impériale. Mazzini revint en Italie, après le 20 sept. 1870



et mourut à Pise en 1872. Il y avait fondé la *Roma del Popolo*, à laquelle succéda l'*Avanti*. Mazzini mort, Ernest Nathan s'attacha à multiplier les journaux au service des Loges, selon le précepte du Juif, le F. ·. Crémieux : « Avec la Presse, vous aurez tout, — et le reste ». Il fonda l'*Emancipazione, il Dovere*, servant à propager l'Evangile selon saint Mazzini, — dont le gouvernement de « l'Italie-Une » devait un peu plus tard, rendre classique et obligatoire, dans les Ecoles publiques, le livre : *Il dovere del' Uomo*, après avoir payé les frais d'impression des œuvres complètes du « Vieux de la Montagne ».

Le F. ·. Ernest Nathan appartient, simultanément, à la Maçonnerie « anglo-écossaise » (Sup. ·. Cons. ·. à l'*Orient* de Londres), à la Maç. ·. exclusivement juive kabbaliste des *BnaïBerith* (siège central, Rome, après Hambourg).

Nathan fut, paraît-il, pendant près de 25 ans, le vrai Gr. ·. M. ·. du Gr.. Or. ·. de Rome, jusqu'en 1895, époque à laquelle il se consacra exclusivement à la haute Maçonnerie judaïque, dite « Ecossaise » (siège central, Rome). C'est Nathan qui forma le « Bloc populaire » de Rome, comprenant les « Démocrates », les « radicaux » et les « socialistes » républicains, — avec leur queue obligée d'anarchistes.

Le programme politique du « Bloc » consiste à combattre les « Conservateurs » monarchistes et les « libéraux modérés ».

En 1908, par l'intermédiaire obligeant, obligé, de la Reine Hélène et de Mme Ernest Nathan, le F. ·. Ernest a consenti à recevoir de Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, la *Grande Croix* de Savoie, — qu'il ne porte jamais.

Dès avant d'être maire, le F. ·. Ernest, de Londres, naturalisé sujet italien, a eu soin de jouer, en perfection, le rôle opportuniste de monarchiste fidèle et loyal. Feu Humbert I[er], au lendemain de la mort, très « civile », de Mazzini, promit à F. ·. Crispi, d'être le premier, en Italie, à verser 100.000 francs de sa cassette royale, pour l'érection d'un monument à Mazzini, au pied du Capitole.

En 1869, le père d'Humbert avait fait expulser de Lugano le même Mazzini qui, en 1833, avait organisé avec le F. ·. Antonio Gallenga, de Corse, un complot contre la vie de Charles-Albert, grand-père. Mazzini fournit l'argent et le poignard, d'après une lettre du même à Federico Campanella. A Rome, Ernest Nathan, grand inspirateur de presse, a soin de faire déclarer souvent que, « sous une monarchie démocratique, on peut réaliser toutes les *réformes* ». Parmi ces « réformes », figure la *sécularisation* de l'Ecole



populaire communale, — qu'il s'agit de transformer peu à peu en *Ecole moderne* — style Ferrer...

Au moment où je mets le dernier point à la dernière ligne, une main amie me passe le dernier volume de Ch. Nicoullaud : *L'Initiation maçonnique* [1], étude profonde du Kabbalisme satanique, fondement du Maçonnisme doctrinal, dogmatique, et dont les lecteurs de la *Revue Internationale* ont pu apprécier la haute valeur de révélations. Je lis dans la préface de l'éminent chanoine Jouin :

«... Et de même que le Christ, chef invisible de l'Eglise catholique, est représenté visiblement, ici bas, par le Pape, de même j'estime que Satan, chef invisible de l'armée du mal, ne commande à ses soldats que par des hommes, ses suppôts, ses âmes damnées, si vous voulez, — toujours libres cependant de se soustraire à ses ordres et à ses inspirations. Quant à ce pouvoir, plus ou moins occulte, de la Maçonnriee et des Sociétés secrètes qui poursuivent le même but, il existe par la simple raison qu'il n'y a pas de corps sans tête, point de société sans gouvernement, point d'armée sans général, point de peuple sans pouvoir public. L'axiome romain : *Tolle unum, est turba ; adde unum, est populus* (*unum caput*) a ici sa pleine application. Sans un pouvoir directeur, la Maçonnerie serait une foule plus ou moins affolée par quelques idées subversives, mais qui se désagrégerait d'elle-même, au lieu d'être la maîtresse du monde... »

Je prends la respectueuse liberté de coudre cette préface comme postface à ce travail qui documente le même raisonnement irréfutable et l'éclaire au moyen des faits contemporains les plus récents.

Oui ! La France contemporaine du Christ lutte avec la Papauté, depuis près de quarante ans contre, Satan, — le Satan du Kabbalisme maçonnique, Satan qui a inspiré la *Kabbalah*, source de toutes les hérésies antichrétiennes, — mère de toutes les sectes antichrétiennes, y compris l'hérésie totale, intégrale, dont la Maçonnerie est la propagatrice mondiale.

L. HACAULT.

Bruxelles (Manitoba).

---

[1] Paris, 1913, Perrin et Cie, Editeurs.



LE

CRIME RITUEL CHEZ LES JUIFS

III

Les Avocats d'Israël

J'ai dit que toute l'argumentation des négateurs du crime rituel juif se résumait en cette opinion passée à l'état de formule : « C'est une stupide légende ! »

On m'accuserait légitimement de « me faire la partie belle » si je passais ainsi condamnation sur les plaidoyers des philosémites : en conscience, je dois présenter ces tentatives de réfutation.

Elles portent surtout, notons-le tout de suite, moins sur les faits que sur les prescriptions du Pentateuque et du Talmud.

Je reconnais bien volontiers que nos adversaires sont là sur un terrain qui leur est plus favorable.

Ce n'est pas que ces prescriptions puissent nous gêner dans nos démonstrations, et nous aurons, au contraire, à en faire état ; mais, d'une part, celles-ci peuvent s'opposer à celles-là, et nous verrons, d'autre part, que les enseignements talmudiques obligent les Juifs en conscience, même quand ces enseignements sont ou apparaissent contradictoires.

Le terrain hérissé d'obstacles et coupé de fondrières est éminemment propice aux dérobades et aux embuscades : ce n'est pas celui que choisiraient des combattants confiants dans leur cause et dans leurs armes.

Nous aurons à en débusquer tout d'abord nos adversaires, pour les amener en terrain découvert.

Pour passer sommairement au crible les procédés critiques des avocats d'Israël, nous nous cantonnerons dans notre époque, et ne discuterons que des contemporains.



Franz Delitzsch. — C'est lui qui tenta de réfuter *le Juif Talmudiste* de Rohling. La polémique dura plusieurs années, et il faudrait un volume pour l'analyser. Vilipendé, injurié, calomnié, Rohling s'était décidé à déposer une plainte en diffamation. Ses adversaires ont voulu triompher de ce qu'il avait retiré sa plainte à la veille des débats ; mais ils sont bien obligés de reconnaître que Rohling n'a fait cette démarche qu'à la requête du ministère autrichien, et dans l'intérêt de la paix publique.

Le Bloch qui l'avait attaqué, et ses imitateurs à son défaut, ont toujours à leur disposition un moyen de faire triompher publiquement leur thèse s'ils croient à la possibilité d'une victoire.

Une édition de Rohling,que j'ai sous les yeux, et que je mettrai à contribution quand je parlerai des enseignements talmudiques, est, en effet, ainsi présentée au public :

« Le Juif Talmudiste

« Résumé succinct des croyances et des pratiques dangereuses de la « Juiverie.

« Présenté à la considération de tous les Chrétiens
« par M. l'abbé Auguste Rohling,
« docteur en théologie et philosophie, professeur à l'Université de Prague.
« Ouvrage entièrement revu et corrigé
« par M. l'abbé Maximilien de Lamarque,
« docteur en théologie, chanoine à Monte-Giuliano.

« *Récompense de 10.000 francs à celui qui prouvera qu'une seule « des citations contenues dans cet ouvrage est fausse* ».

Récompense assez alléchante, même pour les Juifs. Il y a 25 ans — 15 juillet 1888 — qu'elle attend le bénéficiaire. Quant aux erreurs qui, au dire de Delitzsch et de Bloch, réduiraient à néant l'œuvre de Rohling, voici ce qu'en dit son érudit reviseur :

« Avant de publier cet ouvrage, je tiens à faire la déclaration suivante :

« Il y a quelques années déjà que parut à Munster (Westphalie) un ouvrage de M. l'abbé Rohling, intitulé *Der Talmud-Jude*. Le livre fit grande sensation, mais ne jouissait pas d'une longue existence. La Juiverie, avec sa formidable puissance, mit tout en mouvement pour en provoquer, de la part des autorités, la prompte confiscation. Comme motif de cet acte de violence, on allégua que le livre contenait quelques erreurs, qui cependant étaient très insignifiantes.

« Pendant dix ans, je me suis donné la peine de soumettre ce livre à un examen approfondi et, après l'avoir entièrement refait



et corrigé d'après les sources, je le présente de nouveau à l'attention du peuple chrétien ».

« Erreurs insignifiantes » de Rohling, dit l'abbé de Lamarque, après avoir puisé aux sources.

C'est un peu plus probant que les injures de Franz Delitzsch et de Joseph Bloch.

Le grand rabbin Zadoc-Kahn. — J'ai déjà dit que M. Zadoc-Kahn, lors de l'affaire Dreyfus, avait proclamé qu'il n'y avait pas de traîtres en Israël, dans le même temps où il exerçait une pression sur le lieutenant Kahn en vue d'amener cet officier à faire un faux témoignage en faveur du traître.

Le rappel de cet incident me semble une préface tout indiquée pour le document qu'on va lire et qui émane de ce même chef religieux de la communauté juive de France :

Le Grand-Rabbin
du Consistoire Central
des Israélites de France
—
17, Rue Saint-Georges
—

Paris, le 7 juillet 1892.

Monsieur Edouard Drumont,
Directeur de *la Libre Parole*, à Paris.

Monsieur,

Je ne sais quel sera le sort de cette lettre ; je veux espérer toutefois que vous l'accueillerez dans le plus prochain numéro de votre journal, en vertu de cet adage, cher aux anciens auteurs juifs, que l'ami de la vérité l'accepte avec empressement, quelle que soit la main qui l'apporte.

Vous nous accusez dans *la Libre Parole* de mercredi, 6 juillet, du procès qui se juge actuellement à Clèves, et vous l'annoncez sous ce titre à sensation : *Un crime rituel. Assassinat d'un enfant chrétien par un boucher juif.* La justice la plus élémentaire, la prudence même aurait dû vous inspirer une attitude différente, car un prévenu n'est pas un condamné. Quant à moi, je suis tranquille sur l'issue de ce procès : un meurtre peut avoir été commis, même par un Juif ; mais de meurtre rituel, il n'y en a pas eu, et il n'y en aura jamais.

Vous faites précéder l'article d'un extrait du Talmud, où l'on voit, dites-vous, « que les Juifs sont coutumiers des sacrifices humains ».

Ici, je suis un peu plus compétent que vous, et j'ai le droit de protester. Ceux qui vous ont communiqué cette citation se sont simplement moqués de vous et de vos lecteurs, ou bien ils n'ont eux-mêmes rien compris au langage du Talmud.

Je reproduis le passage que vous avez cité, en donnant la traduction mot à mot : « Si quelqu'un meurt et laisse un fils mineur (âgé de moins de treize



ans) à sa mère et que les héritiers du père disent : « Qu'il soit élevé chez nous ! » et que la mère dise : « Que mon fils soit élevé chez moi », on le confie à sa mère, et on ne le confie pas à ses héritiers éventuels : il est arrivé une fois que des frères (héritiers d'un mineur) l'ont égorgé une veille de Pâques ».

C'est-à-dire un jour où le voisinage d'une fête solennelle et l'obligation religieuse de s'occuper des préparatifs qu'elle entraîne rendaient ce fratricide encore plus horrible.

Le droit talmudique entend protéger les mineurs, orphelins de père, contre la rapacité possible de leurs frères : de là la mesure de précautions qu'il édicte et qu'il appuie d'un fait historique. On trouve une disposition analogue dans d'autres législations, par exemple dans les lois de Charondas (Voir Diodore de Sicile, XII, 15) : « Les parents paternels sont chargés de l'administration de la fortune du mineur, tandis que sa personne est confiée aux parents maternels ».

Je demande maintenant à tout homme de bonne foi et de bon sens ce que le passage talmudique de *Ketouboth*, 102, peut avoir de commun avec le crime rituel.

Il y a en France, Dieu merci ! assez d'hébraïsants, même dans le culte catholique, capables de déchiffrer « le mystérieux dessin des vieilles formules hébraïques » qui vous inspire tant d'horreur, et de lire les prophètes et les psaumes dans le texte original.

Interrogez-les, et vous verrez ce qu'ils en pensent.

Il serait vraiment temps de laisser tomber une accusation aussi odieuse que ridicule. Vous ne savez donc pas, monsieur, que le Christianisme primitif a été longtemps l'objet des mêmes reproches de la part des païens, et qu'il les a repoussés avec indignation en invoquant précisément la loi juive et les traditions juives ?

Vous ne savez donc pas que, depuis des siècles, on fouille dans les coins et recoins tous les écrits de la littérature juive, une des plus riches qui soient au monde, pour y trouver, ne serait-ce qu'un mot, qu'une allusion relative à un crime dont on voudrait pouvoir nous accabler, et que les chercheurs les plus passionnés en ont été pour leurs frais ?

Vous ne savez donc pas que les Papes les plus illustres, dont le noble Léon XIII est le digne et glorieux successeur, n'ont cessé de s'élever contre cette accusation qui a attiré tant de désastres immérités sur les Juifs pendant la seconde partie du Moyen âge ? Direz-vous qu'ils ont été gagnés par l'argent des Juifs, vous qui ne voyez dans la société actuelle que des acheteurs de consciences et des consciences vénales ?

Ne savez-vous pas enfin que des condamnations même, dues à la puissance du préjugé ou fondées sur des aveux arrachés par la torture, ne prouvent rien, absolument rien. Autrement, la mémoire de la pure et sainte héroïne, en qui la France aime à se reconnaître, resterait écrasée sous le poids d'un arrêt inique.

Monsieur, il ne suffit pas de haïr et de vouloir faire du mal, il faut encore choisir les armes dont on prétend se servir.



Il en est qu'une conscience droite et honnête n'emploiera jamais et que ne saurait justifier la plus violente passion.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

ZADOC-KAHN,
Grand-Rabbin.

On comprendra que j'accorde à ce document et à sa discussion la plus large place. Non seulement il émane de la plus haute autorité juive, mais il fournit le thème unique des plaidoyers qui suivront, et pour la première fois est lancé le mot d'ordre qui reviendra inlassablement comme un *leit-motiv* : « l'odieuse et stupide légende ».

Mais fournissons d'abord la riposte du collaborateur de M. Edouard Drumont, M. A. Plista :

A M. le Grand-Rabbin.

Monsieur le Grand-Rabbin nous fait tout à la fois l'honneur d'une courtoise et longue lettre, et le plaisir d'amener la discussion sur des faits qui méritent de ne pas rester dans l'oubli.

Il se demande « s'il n'est pas temps de laisser tomber une accusation aussi odieuse que ridicule ». Nous nous demandons si l'heure n'est pas venue d'en reparler hautement, au moment où un peuple de plus de 50 millions d'âmes a les yeux tournés sur la ville de Clèves et attend qu'on lui rende compte du sang d'un pauvre enfant de cinq ans.

M. le Grand-Rabbin nous dit aujourd'hui ce que tous les Rabbins de Vienne et de Berlin répètent depuis plus de dix ans, ce que le professeur Nœldeke disait à Clèves il y a deux jours : « Le Talmud ne parle pas de sang chrétien; le Talmud n'en recommande pas l'usage ».

Il est exact que le Talmud ne *prescrit* pas le meurtre rituel, mais nous maintenons qu'il le *constate*, ce qui suffit.

Rien n'est plus facile que de dénaturer un texte au moyen des commentaires dont on l'enrichit ; rien n'est moins légitime que de substituer sa pensée à celle d'un autre, si honorable que soit l'intention. Or, c'est la pensée de cet autre que nous jugeons, et personne ne peut nier qu'elle affirme aussi clairement que possible l'existence d'une pratique bien établie, puisque le législateur prend la peine de prémunir contre elle.

D'ailleurs, la Kabbale complète le Talmud. C'est elle qui nous apprend que le sang des vierges non juives est particulièrement agréable à Dieu ; que le Seigneur s'alliera à celui qui tue un étranger ; que verser le sang d'une fille non juive, c'est offrir à Dieu un sacrifice plus agréable que tous les parfums.

Rien n'est plus explicite que ces enseignements sur lesquels il conviendra de s'étendre davantage. Nous n'y manquerons pas.

Le Talmud, d'ailleurs, recommande en maints endroits d'assommer le meilleur des Goyms, de les laisser dans un trou quand on les y voit et de



mettre une pierre par-dessus ; d'essayer sur les Chrétiens (ou d'une manière générale sur les non-Juifs) les remèdes dont on n'est pas bien sûr (*Schulchan-Aruch* ; *Jore Deah*, paragr. 158).

Ce sont bien là des meurtres, mais on peut dire, à la rigueur, qu'ils ne sont pas rituels...

Laissons là pour le moment la question de textes qu'on ne peut traiter à fond en quelques lignes et passons à la question de fait.

S'il y a dans l'histoire un fait entouré de tous les témoignages requis, de tous les documents qui portent la certitude avec eux, un fait avéré et incontestable, c'est bien celui du crime rituel, commis par des Juifs sur des Chrétiens, et particulièrement sur des enfants.

Il est presque plaisant de nous obliger à donner une fois de plus la longue série de ces meurtres attestés par les historiens de tous les pays, et de faire parler encore Baronius, les *Acta Sanctorum*, les *Monumenta Germaniæ*.

Je serais très heureux d'apprendre le nom du Pape qui a nié le fait du Meurtre Rituel. Je me doute fort qu'il n'est pas encore né ; mais puisque M. le Grand-Rabbin fait intervenir l'Eglise dans une question qui la touche très indirectement, je lui rappelle que l'Eglise a canonisé des enfants victimes précisément de meurtres rituels.

Pour ma part, j'ai rencontré en Allemagne — où j'avais du reste l'honneur d'être le voisin d'un collègue de M. Zadoc-Kahn — des Hongrois et des Orientaux qui ne sont jamais arrivés à comprendre qu'un fait aussi clair fût encore discuté. Ils avaient sur le cas de Damas, sur celui de Tisza Ezlar les idées les plus arrêtées ; et je crois bien que les juges de Breslau se trouvèrent du même avis quand ils condamnèrent le jeune rabbin Berstein, qui tira du sang des veines d'un enfant, il y a trois ans à peine. L'enfant ne mourut pas, il est vrai, quoique la saignée fût très rituelle.

Je ne comprends pas ce qu'on trouve de si surprenant dans ces pratiques

Du moment où la loi talmudique fait la part si maigre à ceux qui ne son pas Juifs, du moment où elle les assimile aux ânes, aux chevaux et même aux porcs ; du moment où elle leur refuse la qualité d'hommes et n'en fait qu'une variété d'animaux, je ne vois plus ce que le meurtre d'une de ces bêtes offre de si alarmant pour une conscience talmudique.

C'est un sacrifice un peu plus distingué que les autres : au lieu d'être la bête qu'on nomme coq ou agneau, c'est la bête qu'on nomme chrétien.

Ici, le doute n'est pas plus permis que pour le reste.

Défense est faite, par exemple, à la sage-femme juive de donner des soins à une non-juive le jour du Sabbat, tandis qu'elle peut le faire pour une juive, car cette non-juive doit être regardée comme animal. (*Schulchan-Aruch*, *Orach Chaijm*, par. 329).

Le choléra, dont on parle tant aujourd'hui, et que je ne souhaite à personne, me rappelle un précepte non moins significatif.

Quand la peste se déclare et tue beaucoup d'hommes, les Juifs doivent prier dans la synagogue sans avoir bu ni mangé. Si la peste n'atteint que les animaux, ces cérémonies sont inutiles. Mais elles doivent se faire si la peste se déclare parmi les porcs, car leurs entrailles sont comme celles des hommes, et DE MÊME si elle se déclare parmi les non-juifs, car leur consti-



tution physique est pareille à celle des hommes. (*Schulchan Aruch ; Orach Chaijm*, par. 576.)

C'est le même principe qui fait dire qu'un Chrétien a le droit d'épouser sa mère, car les non-Juifs n'ont entre eux que des relations pareilles à celles des bêtes. (*Sch. Aruch, Jore Deah*, par. 269.)

Dans ce cas, je me demande encore pourquoi le Talmudisant se gênerait plus que je ne me gêne à la chasse : ce n'est plus l'assassinat ; c'est la chasse en temps prohibé ou le braconnage...

M. le Grand-Rabbin s'interroge avec inquiétude sur le « sort de sa lettre »...

Cette anxiété rappelle un vieux précepte, suivant lequel il est défendu au Juif de se faire faire la barbe par un chrétien ; tout au moins, faut-il qu'un bon nombre de Juifs soient présents, ou que ledit Juif soit devant un miroir afin de surveiller le mouvement, sans quoi le Chrétien lui couperait le cou ! (*Sch. Aruch ; Jore Deah*, par. 156.)

Les Juifs ont tant médité le Talmud qu'ils en ont perdu la croyance à la bonne foi d'autrui, eux qui savent cependant si bien soupeser la conscience humaine !

Que M. Zadoc-Kahn se rassure ! Il voit que nous avons publié sa lettre sans en changer un mot, et peut juger que nous ne craignons ni la contradiction, ni la vérité.

J'ai complété par anticipation la savante riposte de M. Plista, quand j'ai parlé des interventions pontificales et des accusations lancées contre les premiers chrétiens.

Je cherche ce qui peut subsister de la lettre de M. le Grand Rabbin, qui ne me semble même pas devoir enrichir la littérature juive, dont il parle avec tant de fierté, comme si cette question du meurtre rituel était du domaine des littérateurs.

« On n'a rien pu trouver », écrit-il froidement quelques années après les accusations de Rohling et le défi de l'abbé de Lamarque !

Cette affirmation vaut cette autre : « Il n'y a pas eu, il n'y aura jamais de meurtre rituel », laquelle équivaut à son tour à celle qui devait suivre quelques années après, au temps de Dreyfus et d'Ulmo : « Il n'y a pas de traîtres en Israël ».

RENAN. — Faut-il compter Renan parmi les négateurs du crime rituel ? Oui, puisque nos adversaires font grand cas d'une opinion qu'il a ainsi émise en 1883 [1] :

« Un des traits caractéristiques de la religion israélite est l'interdiction de faire servir le sang à la nourriture humaine.

« Cette précaution, excellente à une certaine époque pour inspirer le respect de la vie, a été conservée par le Judaïsme avec

1. *Bulletin de l'Alliance*, 1883, t. I, p. 31.



un scrupule extrême, même à des époques et dans des états de civilisation où elle n'est plus qu'une gêne. Et l'on veut que l'Israélite zélé, qui mourrait de faim et souffrirait le martyre plutôt que de manger un morceau de viande qui n'a pas été saigné à blanc, se repaisse de sang dans un festin religieux ? Cela est monstrueux d'ineptie ! »

Se repaître de sang, festin religieux : autant d'inventions pour les besoins d'une mauvaise cause.

Mais, qu'ont de commun des prescriptions hygiéniques, dont les Juifs ne tiennent plus aucun compte, quel rapport y a-t-il entre le mode d'abattage des animaux et un rite ou simplement des meurtres accomplis en haine du Christ ?

« Précaution excellente à certaine époque pour inspirer le respect de la vie », dit Renan. Et voilà, qu'il l'ait voulu ou non, une grave accusation contre les instincts de « la première aristocratie du monde ».

Si nous rapprochons la constatation de ces tendances des prescriptions talmudiques que nous a déjà énumérées M. Plista et que nous compléterons, il nous sera bien difficile de conclure avec Renan par une simple et méprisante épithète, procédé de discussion commode, mais peu probant.

N'est-ce pas le moment de rappeler une citation que j'ai déjà faite, relative à l'incendie de Rome :

« Toujours est-il que, par un mystère impénétrable, ils (les Juifs) se trouvèrent innocentés et les Chrétiens persécutés. Un contemporain, saint Clément, attribue les massacres ordonnés par Néron *à la jalousie.*

« Renan lui-même ne se défend pas de soupçonner fort les Juifs de cette odieuse machination [1] ».

On voit que Renan ne prête pas toujours aux Juifs la même horreur de l'effusion du sang, et combien sa critique est chancelante.

Passons, sans tenir compte des préventions que pourrait justifier l'auteur de *la Vie de Jésus* ; nous ne récusons pas les témoins, nous discutons les témoignages.

THÉODORE REINACH. — C'est M. Théodore Reinach qui a préfacé le livre de M. Strack sur lequel nous aurons à revenir longuement, *Le sang et la fausse accusation de meurtre rituel.* De notre temps, aucune manifestation de la pensée ne peut se produire

1. V. Charrier, *Croix* du 2 juin 1911.



sans l'estampille ou la censure de quelqu'un des trois frères Reinach. C'est à croire qu'ils nous sont arrivés de Francfort-sur-le-Mein tout spécialement pour tirer le génie français du chaos et le guider vers la lumière.

L'aîné, Joseph, s'est chargé de notre Histoire d'hier, voire de celle de demain ; Théodore triture l'Histoire ancienne, il veille sur notre langue ; Salomon s'est modestement commis à la garde et à l'enrichissement de notre trésor artistique.

C'est l'omniscience en trois personnes.

Mais, à l'examen, il y a du déchet.

Joseph avait écrit une Histoire de l'affaire Dreyfus : il a fallu plusieurs volumes à Henri Dutrait-Crozon rien que pour mentionner les erreurs et les faux de cet historien.

Quand on parle de la science et de la conscience de Théodore et de Salomon, il suffit de rappeler l'histoire de la tiare de Saïtapharnès.

Pour Salomon, c'était une fâcheuse récidive.

Il avait naguère découvert, et prétendu imposer à notre admiration une statuette des Baoussé-Roussé.

Voici comment il fut rappelé à l'ordre, par un savant français, M. G. de Mortillet, devant la Société d'anthropologie :

Après avoir raconté de la manière la plus simple et la plus enfantine — comme s'il voulait créer une légende — la découverte de cette pièce et son achat pour le musée de Saint-Germain, M. Salomon Reinach s'écrie, avec un incroyable aplomb : « Du reste, ce qui importait, c'était de bien fixer la provenance de la statuette ; quant à sa haute antiquité, c'est-à-dire à son authenticité, elle ne saurait être contestée que par des personnes étrangères aux études d'archéologie préhistorique ».

Je note au passage que c'est un procédé de discussion cher aux Juifs en général et aux Reinach en particulier : « Si vous n'êtes pas de mon avis, vous êtes un imbécile ou un homme de mauvaise foi ». Nous le retrouverons sous la plume de Théodore traitant du crime rituel.

M. G. de Mortillet continue :

Eh bien ! cette authenticité, je la conteste carrément !

M. Salomon Reinach le sait fort bien et il ne me considère pas tout à fait comme « personne étrangère aux études préhistoriques ». En effet, il y a environ deux ans, au moment où il venait d'acheter la statuette, plus de 100 francs, dit-on, bien qu'elle ne vaille rien, il me demanda mon avis. Après avoir examiné la pièce, — que je ne connaissais pas encore, — je lui déclarai que c'était un faux, et un faux des plus grossiers !

Voici les raisons que je lui donnai.



...Je n'ai jamais pensé que M. Salomon Reinach ait participé en rien à la confection du faux des Baoussé-Roussé. Après le musée de Saint-Germain, il a été la première victime des faussaires. Mais n'est-il pas à craindre qu'on ne l'accuse de maquillage, en voyant qu'au lieu de représenter la statuette telle qu'elle est, il la figure environ trois fois plus grande que nature, sans aucun avertissement ? Il agit de même, en aggravant le cas, concernant les deux autres objets qu'il figure dans le texte. Non seulement il n'indique nulle part la hauteur réelle de ces objets, non seulement il ne mentionne pas leur échelle, mais il place en face l'un de l'autre deux objets dessinés, le premier agrandi, le second diminué, sans aucun avis, sans crier gare.

Pour toutes ces raisons, je maintiens que l'article de M. Salomon Reinach manque complètement de précision scientifique, et que la statuette qu'il a acquise, décrite et figurée, est certainement fausse [1].

« Aplomb » et « maquillage » : voilà qui résume admirablement les frères Reinach.

Quand on dota nos voitures publiques d'un compteur, Théodore intervint : il fallait bien que, étalant l'érudition d'un élève de cinquième, un Reinach attachât son nom à cette modification des habitudes parisiennes. Le Juif Francfortois, à peine naturalisé, nous donnait une leçon de linguistique.

« Ne dites pas taxamètre, protesta-t-il véhémentement par l'organe du *Figaro* : c'est taximètre qu'il faut dire ».

Il faut croire que ce savant ignorait jusqu'à l'étymologie de son prénom, puisqu'il ne s'était pas aperçu que pour l'euphonie nous épointons souvent les racines grecques en les transplantant dans notre langue.

Mais le Français s'inclina devant la mercuriale, et les Compagnies firent à grands frais gratter et remplacer la fâcheuse inscription dont s'ornaient leurs véhicules.

Le Goy aime à être roulé : il roula en taximètre au lieu de rouler en taxamètre.

Vous entendez bien que M. Théodore Reinach n'a pas modifié sa méthode et réformé ses procédés critiques quand il a traité du crime rituel.

Il est resté dans sa tradition, dans celle de sa famille et de sa race : le Juif est traditionnaliste.

Dans la préface dont j'ai parlé, M. Théodore Reinach invoque, contre le meurtre rituel, l'autorité du *Schulchan-Aruch* : « La législation juive du moyen âge alla plus loin encore : ainsi le *Schulchan-Aruch*, rédigé au milieu du XVIe siècle, ordonne de jeter un œuf si l'on trouve dans le jaune une goutte de sang ».

1. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1898, p. 150, 151, 152.



Ce qui revient à dire qu'il ne faut pas absorber d'aliments de mauvaise qualité.

Est-ce que cette insignifiante citation peut prévaloir contre les textes du *Schulchan-Aruch* cités plus haut dans la riposte de M. Plista au Grand Rabbin ?

M. Théodore Reinach ignore-t-il donc ces textes ?

Et s'il ne les ignore pas, comment a-t-il eu « l'aplomb » d'invoquer cette autorité qui, d'après nos Juifs modernes, reste le Code moral d'Israël ?

Mais je voudrais me borner à citer deux faits typiques.

Dans une seule note de cette même préface, pages XX, XXI et XXII, M. Théodore Reinach commet deux erreurs qu'on pourrait légitimement qualifier de faux.

Parlant du crime de Damas, de l'assassinat rituel du P. Thomas et de son domestique, M. Th. Reinach semble placer sa réfutation sous l'autorité de M. Thiers. Il écrit en effet :

> Les consuls des diverses puissances européennes eurent dans cette affaire des opinions différentes : les uns laissèrent faire et encouragèrent les autorités égyptiennes ; mais le représentant de l'Autriche protesta avec énergie contre les moyens violents employés pour la découverte de la vérité et réclama une instruction criminelle plus conforme aux mœurs du XIXe siècle. *C'est ainsi, du reste, que parut l'entendre le ministre des Affaires étrangères de France, M. Thiers, lorsqu'il annonça à la tribune que, par ses ordres, un vice-consul allait se rendre en Orient pour s'enquérir de l'état des choses à ce sujet.*

Il faut savoir que le Consul de France à Damas avait résisté jusqu'au bout aux arguments juifs, qu'il était de ceux, innombrables, pour qui l'assassinat et le crime rituel étaient pertinents.

M. Reinach donne donc à entendre que M. Thiers, se méfiant de notre représentant et suspectant sa loyauté, envoyait un autre fonctionnaire pour être plus exactement renseigné.

A l'encontre, ne produisons aucune assertion, mais simplement un document officiel :

> M. THIERS, Président du Conseil. — ...*Quoique j'aie pris connaissance de tous les documents*, que j'aie lu tous les interrogatoires, je me croirais répréhensible si je venais à cette tribune émettre une opinion sur l'innocence ou la culpabilité de ceux qui ont été accusés à Damas. Quelle que soit mon opinion personnelle, mon devoir est de n'en apporter aucune à cette tribune.
>
> Je n'ai l'intention de faire qu'une seule chose à cette tribune, c'est de justifier la conduite de l'agent, que nous devons déclarer, jusqu'à plus ample informé, avoir tenu la conduite que devait tenir un agent fidèle à son devoir...
>
> Le supérieur diplomatique du Consul de Damas, le Consul d'Egypte,



M. Cochelet, s'est prononcé en faveur du Consul de Damas. — Devais-je sacrifier le Consul de Damas et celui d'Egypte sur la simple assertion du Consul autrichien ?

...Je ne soutiendrai jamais les agents français contre les agents étrangers à tort et à travers ; mais *jusqu'à ce que leurs torts soient démontrés, plus ils seront attaqués par les agents étrangers, plus je les soutiendrai.*

Je crois être ici plus instruit que vous tous sur la vérité... *J'ai lu avec beaucoup de soin les procès-verbaux de la justice turque ; on les a traduits...*

L'avis du Consul anglais est favorable au Consul français, et cela m'est revenu de Londres. *Ainsi, il y a aussi du côté du Consul français des assertions conformes* à la sienne. Et qu'ils (*les Israelites*) me permettent de le dire, ils sont plus puissants dans le monde qu'ils ne prétendent l'être ; et, à l'heure qu'il est, ils sont en réclamations auprès de toutes les Chancelleries étrangères ; ils y mettent un zèle extraordinaire, une ardeur dont on ne peut se faire une idée. Il faut du courage à un Ministre pour protéger son agent ainsi attaqué. Je crois que j'ai montré quelque fermeté dans cette affaire, et je l'ai dû.

Sachez, messieurs, je le répète, que *dans toutes les Chancelleries, les Israélites sont en instance pour cette affaire* et notre Consul n'a d'appui qu'auprès du Ministre des Affaires Etrangères de France... *Un agent français qui est dans son droit sera toujours protégé contre toutes les influences, quelles qu'elles soient.* (*Très bien ! Très bien !*) (*Monit. Univ.* du 3 juin 1840, p. 1258).

Rapprochez de ce texte indiscutable l'allégation de M. Théodore Reinach, et vous direz vous-mêmes comment il faut qualifier tels procédés, et ce que vaut la cause ainsi défendue.

La même note de M. Reinach commençait ainsi :

On sait que le jugement du tribunal arabe fut annulé par Méhémet-Ali (le Khédive)...

Encore une fois, voici le document officiel, le firman du Khédive :

Par l'exposé et la demande de MM. Moses Montefiore et Crémieux, qui se sont rendus près de nous comme délégués de tous les Européens qui professent la religion de Moïse, *nous avons reconnu qu'ils désirent la mise en liberté et la sûreté* pour ceux des Juifs qui sont détenus et pour ceux qui ont pris la fuite au sujet de l'examen de l'affaire du Père Thomas, moine, disparu de Damas..., lui et son domestique Ibrahim.

Et comme, à cause d'une si nombreuse population, il ne serait pas convenable de refuser leur demande et leur requête, nous ordonnons de mettre en liberté les prisonniers juifs, et de donner aux fugitifs la sécurité pour leur retour... Et vous prendrez toutes les mesures possibles pour qu'aucun d'eux ne devienne l'objet d'aucun mauvais traitement... et qu'on les laisse tranquilles de tous points.

Telle est notre volonté.

Méhémet Ali.



On voit que Méhémet-Ali, non seulement n'annule pas le jugement, mais qu'il se garde bien de donner à penser qu'il pourrait croire à l'innocence des Juifs condamnés après avoir avoué leur crime. Critique et historien, M. Théodore Reinach est jugé là.

« Aplomb et maquillage », comme disait M. de Mortillet.

(*A suivre.*)

ALBERT MONNIOT.



LA

MAÇONNERIE DIVISÉE

LA GRANDE LOGE CONTRE LE GRAND-ORIENT

Deux Obédiences vivaient en paix ; mais le Juif survint... Le monde profane ignore la lutte sourde, mais furieuse, actuellement engagée dans les Temples. Suivant les procédés internationaux modernes, la guerre n'est pas officiellement déclarée, mais les hostilités ont commencé, et de Loge à Loge on se lance les maillets à la tête.

C'est pour un capitaine Juif que la France a été divisée en deux camps, dont l'un a précisément recruté son état-major et ses cadres dans la Franc-Maçonnerie ; par un juste retour des choses d'ici-bas, c'est un capitaine Juif qui jette aujourd'hui la pomme de discorde dans le camp maçonnique.

Le premier a nom Dreyfus ; le second est Marix.

On connaît les avatars du capitaine Marix, condamné pour trafic d'influence et autres méfaits.

Sans entrer dans les détails qui nous écarteraient de notre sujet, disons que ces avatars judiciaires mirent en conflit le Très-Illustre F.·. Marix avec une bande d'escrocs qui avaient reçu la lumière du troisième appartement et étaient hautement protégés : la bande Sierra de Luna.



La revision du procès Marix s'instruisit dans quelques Loges, cependant que d'autres Loges, fortement engagées derrière la bande de Luma, contrecarraient l'action des réhabiliteurs.

Des appels furent lancés à toutes les Loges de France, les sollicitant de prendre parti, et peu à peu deux camps se sont formés, qui s'injurient copieusement.

Sans qu'il y ait coïncidence exacte, autant qu'il nous est permis d'en juger, le parti Marix groupe les Loges du Rite écossais, cependant que le camp adverse a son quartier-général au Grand-Orient.

Des documents maçonniques, extraits de *l'Ami de la Vérité*, qui est l'organe du camp Marix, vont nous fixer sur l'état actuel des hostilités.

La Loge *Picardie*, dont le F.·. Dutilloy est le Vénérable, s'étant signalée par ses vives attaques contre Marix, voici tout d'abord une riposte des plus édifiantes :

Une belle pl.·. de la L.·. « La Montagne »

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, la pl.·. odieuse que le F.·. (?!) Du..., l'indigne Vén.·. de la L.·. Picardie, *a fait aux at.·. l'injure de leur adresser ou de leur faire adresser, et l'erreur singulière que commet ce personnage, — dont les règlements seuls justifient encore l'appellation de F.·. —, en s'imaginant bêtement pouvoir, par le mensonge, la calomnie et l'intimidation, arrêter notre juste campagne. La place nous manque pour commenter, dans le présent numéro, cette pl.·. et ces agissements. Ce n'est que partie remise. Aujourd'hui, nous nous contenterons de publier, à ce sujet, la pl.·. si belle, si digne, envoyée, en réponse, à tous les at.·. des deux Fédérations, par l'admirable L.·. « La Montagne ».*

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

Rite Ecossais Ancien et Accepté

GRANDE LOGE DE FRANCE

□ 391 « La Montagne »

Or.·. de Paris, le 16 *juillet* 1913 (*E.·. V.·.*).

T.·. C.·. Vén.·., TT.·. CC.·. FF.·.,

La Resp.·. L.·. « *La Montagne* » a pris connaissance à sa tenue sol.·. du 8 courant, d'une pl.·. circulaire, — d'allures maçon.·. —, bien que revêtant un caractère d'anonymat contraire à nos usages —, pl.·. émanant, — semble-t-il —, de la L.·. « Picardie », Or.·. d'Amiens —, et qui a été adressée sous enveloppe *non fermée*, affranchie à 5 centimes.

Sans s'émouvoir outre mesure, les FF.·. de la L.·. « *La Montagne* »



tiennent cependant à attirer l'attention des At-At.·. des deux grandes Fédérations maç.·. de France sur des procédés inadmissibles et à protester contre les injures et les calomnies que déversent sur leur compte des individualités qui se masquent derrière l'anonymat pour éviter sans doute les justes sanctions qu'appelle leur conduite.

En débutant, le document déclare :

« La L.·. « La Montagne », ayant sollicité de la L.·. « Picardie » des renseignements sur l'ex-Fr.·. Marix qui avait appartenu à notre At.·., notre « Vén.·. fit répondre conformément aux instructions qu'il avait reçues en « ten.·. régulière, et ses déclarations, d'ordre exclusivement maç.·., motivent « aujourd'hui une ignoble campagne d'injures contre lui par un organe à la « solde de l'ex-Fr.·. Marix : « l'Ami de la Vérité ».

Aucun des membres de la Commission d'enquête nommée par la L.·. « *La Montagne* », — conscient de ses responsabilités, — n'a communiqué, et ne communiquera, à qui que ce soit, quoi que ce soit sur les travaux de cette Commission.

De plus, *l'unique* pl.·. reçue de la L.·. « *Picardie* » par ladite Commission est datée du 1er *mai* 1913 (et mise à la poste le lendemain) ; — par suite, l'article paru dans le journal « *l'Ami de la Vérité* » (1er numéro, paru le 15 avril et visé par la circulaire) n'a donc pu être motivé par une divulgation émanant de la Commission.

Avons-nous besoin d'ajouter que nous n'avons espéré, — et n'espérons toujours —, comme salaire, que la satisfaction du devoir accompli et d'une injustice réparée ? — Cette affirmation calomnieuse que nous serions *à la solde du F.·. Marix* suffirait à justifier la démolition de la L.·. « *Picardie* » si cet At.·. acceptait la paternité de la pl.·. circulaire. — Nous attendons !

Nous constatons, au surplus, que cette pl.·. passe complètement sous silence des faits d'une *haute gravité* imputés au Vén.·. de la L.·. « *Picardie* », — faits rendus publics par le journal « *l'Ami de la Vérité* » — ; et, — ce qui tend à démontrer que l'on cherche à créer une diversion —, la pl.·. équivoque sur des faits accessoires, — mais inexactement rapportés —, qui ne se trouvent pas, du reste, dans l'article du journal précité.

Pourquoi, en ce cas, ces attaques déloyales,— auxquelles, soit dit en passant, on devrait bien renoncer dans nos milieux —, contre la L.·. « *La Montagne* » ? Est-ce parce que cette L.·. compte dans son sein des FF.·., — dont elle est, à juste titre, fière —, collaborant au journal « *l'Ami de la Vérité* » et réclamant hautement, publiquement, des *sanctions inévitables* contre l'auteur des faits signalés ? Est-ce encore parce que la L.·. « *La Montagne* » poursuit une œuvre de réparation maç.·. qui, — d'après tout cela —, paraît contrarier, — sinon gêner —, nombre de maç.·. ?

Nous laissons à chacun le soin de conclure ; non cependant, sans rappeler que la chose ne peut se faire sans que, tous, nous ayons, — comme c'est notre devoir, — *la volonté de nous renseigner avant de juger*. — Nous renvoyons donc à la lecture du journal « *l'Ami de la Vérité* » pour connaître



des faits qui servent de prétexte, — à notre tour de le dire, — avec raison cette fois, — à *l'ignoble* — et anonyme — *campagne d'injures* contre nous.

Et puis, que vient faire, — comme appendice à cette pl.·., — serti entre deux rédactions de la L.·. « *Picardie* » (?!?) —, un ordre du jour qu'aurait voté le Congrès des LL.·. du N.·. O.·., — (du G.·. Or.·. de F.·.), — dans le but, — semble-t-il, — de blanchir un accusé qui, fuyant les juridictions règlementaires, réclame des autorités maç.·. les actes propres à le soustraire aux sanctions qui l'attendent ?

Pourquoi cet ordre du jour n'est-il signé d'aucun F.·. ? — Qui a autorisé cette publication ? — Le Congrès se solidariserait-il avec le Vén.·. de la L.·. « *Picardie* » jusque dans l'envoi — (*sous pli ouvert*) — de la pl.·. à laquelle nous répondons ? — Nous nous refusons à croire que la bonne foi des membres du Congrès n'ait pas été surprise, et nous restons persuadés que, dès que la vérité leur sera connue, ils n'hésiteront pas, — en bons Maç.·. — à joindre leur protestation à la nôtre.

N.·. V.·. S.·. T.·. C.·. V.·. E.·. TT.·. CC.·. FF.·. P.·. L.·. N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·. E.·. A.·. T.·. L.·. H.·. Q.·. V.·. S.·. D.·..

Par ordre de l'At.·. :

Le Vén.·.

Auguste CHARTIER,

3, rue des Puits, Suresnes (Seine).

Comme les Francs-Maçons se connaissent bien, on ne manquera pas d'apprécier la saveur de ces aménités.

Mais cette planche pourrait faire croire à une lutte localisée, dont n'auront pas à connaître les Suprêmes Conseils ; voici un appel qui démontrera combien les hostilités se sont généralisées :

ORDRES DU JOUR :

Plus de cent-vingt Loges se sont, à l'heure actuelle, étroitement solidarisées avec les admirables FF.·. du groupement « *Les Amis de la Vérité* ». Les ordres du jour adoptés par toutes ces Loges sont tous à citer, tant les sentiments qu'ils expriment sont nobles et dignes de parfaits Maçons. Nous en publions un nouveau, à titre de spécimen. Il peut, lui aussi, servir de modèle :

Loge « Le Héros de l'Humanité » nº 147, O.·. de Paris

« La R.·. L.·. « *Le Héros de l'Humanité* », nº 147, O.·. de Paris, dans sa « tenue solennelle du 18 septembre 1912, à la suite des conférences contra- « dictoires sur l'affaire Marix, conférences entendues par les FF.·. des diffé- « rents at.·. des deux ob.·., après avoir pris connaissance des documents « qui lui ont été présentés par le groupe des Francs-Maçons appartenant



« au comité profane « *les Amis de la Vérité* », documents desquels il résulte, « d'une façon absolument indiscutable, ***non seulement que notre F.·. le capi-*** « ***taine Marix est innocent des faits qui lui ont été reprochés en justice, mais*** « ***encore que ces faits ont été entièrement machinés contre lui ;***

« Convaincue qu'il y a, pour tous les FF.·., en présence de la situation « qui est faite à notre excellent F.·. Marix, un acte de solidarité maçon- « nique à remplir ; que cet acte, d'une nécessité absolue est, en même temps, « d'une urgence extrême ;

« Invite les FF.·. de tous les At.·. des deux ob.·. à se solidariser avec « le groupe des FF.·. qui s'occupe de faire rendre justice à notre F.·. « Marix ;

« Invite les FF.·. de toutes les LL.·. à faire la propagande la plus active « pour défendre la cause de Marix, qui représente la cause de tous, Francs- « Maçons ou profanes, exposés, comme lui, aux mêmes irrégularités, aux « mêmes erreurs judiciaires ;

« Et décide que le présent ordre du jour, adopté à l'unanimité, sera « communiqué sans délai aux présidents des différentes ob.·., aux Vén.·. « et à tous les FF.·., en les invitant à joindre leurs protestations indignées « à celles des membres de la L.·. « ***Le Héros de l'Humanité*** » pour exiger « des pouvoirs publics le rétablissement de la vérité, et la réhabilitation « éclatante de l'innocent.

« La L.·. « ***Le Héros de l'Humanité*** » croit, en outre, de son devoir, de « protester avec la plus grande énergie contre une organisation judiciaire qui « semble avoir commis sciemment dans « l'affaire Marix » et dans d'autres, « des illégalités monstrueuses, dans le seul but d'obéir aux ordres des pou- « voirs publics.

Par mandement de la Loge « Le Héros de l'Humanité » :

Le Vénérable, N. DUBOIS.

Le Secrétaire, M. CELLIER.

Le Député, JUBERT.

L'Orateur, GUÉNEAUD.

« Illégalités monstrueuses », « organisation judiciaire aux ordres des pouvoirs publics » : voilà des accusations inédites sous la plume des Francs-Maçons.

Que sont donc ces pouvoirs publics ?

Est-ce que d'illustres FF.·., parlant du régime actuel, n'ont pas proclamé que la République, c'était la Franc-Maçonnerie à découvert ?

Sans doute ; mais dans l'ardeur du combat, on néglige toute diplomatie et l'on perd toute prudence.

Et puis, ces documents n'étaient pas destinés aux profanes.



Mais voici mieux encore :

Voici le Grand-Orient traité en obédience inexistante, ses grades récusés comme irréguliers, ses FF.·. répudiés comme de faux frères.

C'est tout à fait nouveau, c'est un document à conserver pour les discussions ultérieures :

La situation maçonnique du F.·. Marix

REMARQUABLE COMPLÉMENT AUX ÉMINENTES CONSULTATIONS DES FF.·. ∞ ET R².·.

Comme suite aux si remarquables ppl.·. des ff.·. ∞.·. et R².·., nous recevons la non moins remarquable pl.·. suivante, que nous publions, elle aussi, sans commentaires :

MM.·. TT.·. CC.·. FF.·. ∞.·. et R².·.,

Je n'ai pas besoin de vous dire le plaisir avec lequel j'ai lu et relu vos consultations si éminentes, si précises et si documentées, à travers l'anonymat desquelles il n'est que trop aisé de découvrir vos hautes et illustres personnalités maçonniques si connues, si appréciées de tous les FF.·. ! J'approuve de tous points votre travail ; et, moi aussi, comme n.·. t.·. ill.·. F.·. R².·., je ne vous demande, en m'y associant, que la permission d'y apporter une addition que je crois importante :

Vous avez dit, très justement, m.·. t.·. ill.·. f.·. R².·., en parlant de n.·. t.·. ill.·. f.·. Marix, qu'en sa qualité de 33e.·., « s'il en excipe, « il n'est, dans aucune contrée, dans aucune région, dans aucun continent, « il n'est, nulle part, un seul vén.·., un seul président d'un at.·. quelconque de Francs-Maçons, travaillant à n'importe quel grade, qui puisse se « permettre de lui refuser l'entrée de son temple ; il n'est, nulle part, un seul « vén.·. qui puisse se permettre de lui en donner l'entrée autrement que « solennellement, maillets battants, et avec toutes les formalités, tous les « honneurs requis pour un 33e.·., à moins que le T.·. Ill.·. F.·. Marix « ne déclare lui-même expressément qu'il les décline ; il n'est, nulle part, « un seul vén.·. qui puisse se permettre de lui refuser le premier maillet, « comme c'est le droit, et je dirai même le devoir de notre T.·. C.·. et « T.·. Ill.·. F.·. Marix de le réclamer ».

Rien n'est moins discutable, *pour un véritable Maçon* ; et, si une question aussi fondamentale que celle de la pérennité des 33e.·., — des vrais 33e.·., — peut seulement être soulevée en France ; c'est parce que, bien malheureusement pour notre pays, *la plupart des soi-disant Francs-Maçons français ne sont pas de véritables Francs-Maçons ! !*

C'est là, à mon avis, ce qui restait à dire :

Certes, il est encore admissible que, dans les milieux incomplètement informés, comme chez notre excellent ennemi, l'abbé Tourmentin, et aussi



chez tous ceux qui utilisent ses informations, on discute, comme choses sérieuses, les errements continuels du Grand-Orient de France, attachant une importance énorme, à cette institution, qui est maçonnique uniquement par tolérance, attachant une importance à ses grades ! à ses cordons !

Mais, pour nous, Francs-Maçons véritables, qui avons, enfin, la chance de pouvoir, dans un journal véritablement maçonnique, regarder la vérité bien en face, qu'est-ce donc, je vous prie, au point de vue mondial, qu'un soi-disant 33e.·. (!?) du G.·. O.·. d.·. F.·. ? — à peine un 18e.·. ! — Le plus souvent même, à l'étranger, les cordons soi-disant maçonniques (?) du G.·. O.·. d.·. F.·. sont aussi « INVISIBLES » que s'ils n'étaient pas, et celui qui en est revêtu ne peut être reçu que comme un profane !

Quand le président du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. d.·. F.·., Desmons, alla, à New-York, aux fêtes données pour l'inauguration de la statue de la Liberté, il n'ignorait rien de cette situation. Pourtant, sans doute pour chercher à créer un précédent, et, pensant en imposer à cause de sa haute situation profane, il avait pris la peine de revêtir pompeusement tous les insignes habituels de ses grades maçonniques (?), si contestés ! si contestables ! Là, toutes les obédiences régulières du monde entier étaient officiellement représentées ; et, pour tous les FF.·. qui se trouvaient là, sans que la moindre discussion ait même été soulevée sur ce point, le G.·. O.·. d.·. F.·. ne fut pas considéré comme une obédience, et tous les cordons, toutes les chamarrures de son président furent INEXISTANTS. Ils ne lui ont même pas fait accorder, — autrement qu'en tenue blanche, — l'entrée du temple !

Nulle part, en tout cas, on ne reconnaît les grades du G.·. O.·. d.·. F.·., au delà du 18e.·. ; de telle sorte qu'un soi-disant 33e.·. du G.·. O.·. d.·. F.·. n'est pas, comme un 33e.·. régulièrement investi et reconnu par le Suprême Conseil R.·. E.·. A.·. A.·., — comme n.·. t.·. ill.·. f.·. Marix, par exemple, — un 33e.·. mondial ; il n'est pas, à lui seul une obédience, il n'est pas 33e.·. par lui-même, comme les autres 33e.·., il est, à la rigueur, un 33e, au G.·. O.·. d.·. F.·., si les FF.·. de cette soi-disant obédience sont assez naïfs pour accepter une « irrégularité » comme une chose « régulière » ! sans réussir, pour cela, d'ailleurs, à la « régulariser », en aucune manière ! Mais il reste, en tout cas, absolument « souché » au G.·. O.·., et dépendant, d'une façon complète, de son grand collège des rites ; de telle sorte que, même de l'avis des FF.·. qui le jugent le plus favorablement, un 33e du G.·. O.·. n'est que bien peu de chose, par rapport aux autres 33e.·. !!

Et cela est tellement vrai, tellement reconnu indiscutablement, par les dirigeants du G.·. O.·. eux-mêmes, que ceux-ci se sont *vainement* efforcés, à mainte et mainte reprises, de recruter des 33e.·.. à la G.·. L.·. d.·. F.·., pensant en arriver, par la présence au G.·. O.·. de 33e.·. « réguliers », à « régulariser » leurs grades supérieurs ?

Je le répète, n.·. t.·. ill.·. f.·. Marix est, lui, incontestablement, un Franc-Maçon véritable ; c'est un 33e régulier, régulièrement investi, régulièrement reconnu ; c'est, — *ce sera toujours*, — un 33e.·. mondial ; et nos

FF.·. (??) du G.·. O.·. qui, malgré leurs intrigues, n'ont jamais réussi à posséder, parmi eux, un seul 33e mondial, montrent aujourd'hui, — ne serait-ce que par les erreurs qu'ils commettent, — qu'ils n'ont même pas réussi à bien « comprendre » encore ce qu'est véritablement ce grade universel de 33e.·. mondial, qu'ils n'ont pas, qui leur fait tant défaut, qu'ils désirent tant avoir !

F.·. M.·.

Je dis que cela est éminemment instructif.

Méprisé par la Franc-Maçonnerie étrangère, voilà le Grand-Orient renié par la Grande Loge de France.

On comprendra que nous n'ayons pas à intervenir dans cette lutte, homérique par certains côtés : nous nous bornons à marquer les coups, en enregistrant les dures vérités que se jettent les deux partis.

Nous exprimons simplement le vœu que la secte continue.

« Toute maison divisée contre elle-même périra ».

Albert Monniot.

SOMMAIRES & ANALYSES

Bibliographie der freimaurerischen Literatur, herausgegeben von August Wolfstieg (Bibliographie de la Littérature maçonnique, éditée par A. Wolfstieg). — Register (Index). — 1913, Selbstverlag des Vereins Deutscher Freimaurer ; Burg B. M., A. Hopfer.

Lors de leur apparition, nous avons signalé et analysé (*Revue internationale des Sociétés secrètes*, 1re année, n° 1, p. 78-80 et n° 11, p. 1047-1049) les deux volumes qui forment la riche Bibliographie maçonnique publiée par l'Association des Francs-Maçons allemands et grâce aux soins de M. A. Wolfstieg.

Le troisième et dernier volume vient d'être livré au public Il contient l'index de l'ouvrage tout entier. Il comprend 536 pages imprimées sur deux colonnes et d'une façon compacte. C'est dire combien les rubriques y sont nombreuses. Elles sont classées par ordre alphabétique et réfèrent aux numéros de la Bibliographie proprement dite.

Dans un travail de ce genre, on ne pouvait guère mettre en pratique d'autre méthode, et tel qu'il est réalisé, l'index en question rendra, croyons-nous, tous les services qu'on est en droit d'en attendre. Cependant, un peu plus de clarté n'eût pas été superflu. C'est ainsi qu'au lieu d'employer uniformément des caractères gras pour chaque rubrique, on aurait pu réserver ces caractères aux articles objectifs et user de petites capitales pour les noms d'auteurs. Cette simple différenciation eût été d'un grand secours à l'œil.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre considérable et utile entreprise par l'Association des Francs-Maçons allemands a été menée à bonne fin dans un délai vraiment restreint. Par la richesse de la documentation, comme par la précision des renseignements, surtout dans le dépouillement des périodiques, elle constitue pour les chercheurs et les érudits un instrument de travail de tout premier ordre. Les ouvrages de Kloss et de Taute, si précieux et si riches à tant d'égards, trouvent dans cette Bibliographie le complément qu'ils méritaient.

D. Albrecht.



INDEX DOCUMENTAIRE

I

LE CRIME RITUEL DE KIEV

DOCUMENTS

Nous croyons intéressant de donner les documents qui suivent sur le crime rituel de Kiev.

Les premiers sont la traduction de deux articles de *La Pensée de Varsovie.* Bien que ces articles soient contenus dans l'acte d'accusation que nous avons publié, il importe de voir comment on présente cette affaire en Pologne. La suite annoncée par le journal n'a jamais paru ; notre correspondant en donne une explication qu'on lira plus loin.

Les seconds documents sont des extraits de journaux polonais dont nous avons les coupures sans l'indication du périodique d'où elles viennent. On voit facilement à leur lecture que quelques-unes sont de source juive.

I

Dépositions faites officiellement par divers témoins dans l'affaire du meurtre rituel commis par le Juif Mendel Beylis sur l'enfant chrétien André Iouchinski en Russie, à Kiev, en mars 1911 [1].

Premier témoin : Casimir Chakowsky, connu dans l'affaire sous le pseudonyme de « Fonarsky » ainsi désigné à cause de son emploi d'allumeur de réverbères dans différentes voies publiques de Kiev. Trois jours après le 12 mars (c'est-à-dire douze jours après qu'eurent commencé à circuler les

1. *La Pensée de Varsovie* (Varchavsekaja Miel'), nos du samedi 15 et du dimanche 16 juin : 28 et 29 juin, nouveau style.



bruits au sujet de Iouchinski, il rencontra sur son chemin le petit Génia Tchébériak et lui demanda : « As-tu bien joué avec André Iouchinski le jour « où je vous ai vus vous promener ensemble pour la dernière fois ? » Genia répondit : « Mal, parce qu'un homme à barbe noire nous a fait peur sur le « seuil de la maison Zaïtzeff ». Selon l'opinion du témoin, cet homme barbu ne pouvait être que Mendel Beylis, qui a été domestique chez Zaïtzeff.

Second témoin : Ouliana Chakowsky : elle a entendu dire à son amie Zakarovna, qui a pour nom et prénom Anna Wolkivna Zakarovna, en présence du petit Nicolas Kalioujny, qu'elle avait vu dans la cour (Atrium) un homme à barbe noire, qui *entrainait* André Iouchinski par force dans un four, et qu'elle, Zakarovna, l'avait appelé par son nom, Mendel.

Troisième témoin: Genia Tchébériak : il a raconté à son père, Basile, quelques jours après la découverte du cadavre de Iouchinski, qu'il avait joué avec André et plusieurs autres enfants dans la cour de la maison Zaïtzeff, et qu'ils avaient été obligés de s'enfuir parce qu'ils étaient poursuivis par Mendel Beylis qui cherchait à les prendre. Une autre fois, il racontait à son père qu'il avait vu dans la maison de Beylis deux Juifs habillés d'une manière extraordinaire, qui priaient ensemble, et qui, lorsque commença à courir le bruit du meurtre d'André, étaient partis du logement de Beylis. Il a été impossible d'interroger au sujet de cet entretien le petit Genia Tchébériak, parce qu'il est mort le 3 août, de la dysenterie.

Quatrième témoin : la fille de Basile Tchébériak, sœur de Genia, nommée Ludmila, a confirmé les dires au sujet des deux Juifs habillés de façon singulière, dans le logement de Beylis, où elle les a vus le jour où elle s'est rendue chez Beylis avec son frère (Genia) pour acheter du lait. En ce qui concerne André Iouchinski, Ludmila l'a vu environ sept jours avant la découverte du cadavre ; André vint vers huit heures du matin et invita Genia et Ludmila à venir jouer dans la cour de la maison Zaïtzeff ; en même temps qu'eux y vinrent sa sœur cadette Valentine et d'autres enfants. Pendant qu'ils jouaient, arrivèrent à grands pas vers eux Mendel Beylis et deux autres Juifs. Les enfants effrayés s'enfuirent tous, à l'exception d'André, qui fut emmené par force par les deux Juifs et Mendel Beylis réunis ; ils l'entraînèrent dans une chambre de la maison. Tous ces faits furent racontés à Ludmila par sa sœur Valentine, qui n'avait pas pu s'enfuir aussi vite et dès lors vit bien Mendel et les deux Juifs entraîner André dans une chambre de la maison.

Cinquième témoin : Kozachenko, détenu, qui depuis quelque temps subissait sa peine dans une chambre de la prison de Kiev, en même temps que Mendel Beylis. Sa peine finit en novembre de l'année 1911 ; avant sa sortie de prison, l'inspecteur de la maison lui demanda s'il n'avait été chargé d'aucune commission par Mendel; après une courte hésitation, il montra à l'inspecteur de la prison Omélianovsky, une lettre que Beylis lui avait confiée pour la remettre à sa femme. Cette lettre était ainsi conçue : « Chère femme, « reçois comme un de nous le porteur de cette lettre ; il t'aidera en beaucoup « de choses, dis-lui qu'on porte sur moi de faux témoignages. Pourquoi per-



« sonne ne s'occupe-t-il de me faire sortir de prison ? Je crois qu'il me sera « impossible d'y rester plus longtemps. Si cet homme demande de l'argent, « tu lui en donneras, parce qu'il en aura besoin. Ce sont certaine- « ment mes ennemis qui témoignent contre moi ». Cette lettre était écrite de la main du détenu Pouchalsky. Beylis l'avait signée en y ajoutant seulement ces mots : « Aie entière confiance en cet homme ». La déposition de Kozachenko revient à ceci : « Mendel Beylis parlait quelque- « fois de son affaire. Entre autres choses, il proposa à Kozachenko de l'ar- « gent pour que celui-ci donnât du poison à deux témoins (dans l'affaire « André Iouchinski) et pour qu'il corrompît à prix d'argent un troisième « témoin. Il fallait empoisonner Liagouscheky (nom qui désignait Michael « Nakonecheny) et Fonarsky (c'est-à-dire le premier témoin, Casimir Cha- « kowsky). Beylis ne désigna point par son nom le troisième témoin, celui « qu'il fallait corrompre à prix d'argent ; il se borna à indiquer l'endroit où « on le trouverait, c'était la place Oboukové. Au sujet de Fonarsky, il est « affirmé qu'il avait vu Mendel allant avec André Iouchinski.» Mendel Beylis dicta au détenu Pouchalsky une lettre pour sa femme ; en la remettant à Kozachenko, il lui promit que sa femme lui donnerait de l'argent, argent qui serait fourni par des quêtes que ferait la nation juive intéressée dans la cause de Beylis. Kozachenko recevrait aussi des Juifs de la strychnine pour la faire prendre aux deux témoins susnommés. Beylis n'a pas dit précisément quelle somme Kozachenko recevrait pour son salaire ; il a dit seulement que pour les frais, celui-ci recevrait cinq cents (500 roubles). Mais si l'affaire était menée à bonne fin, alors Kozachenko recevrait une somme qui assurerait son existence.

Le *sixième témoin* mentionné dans la lettre dictée par Beylis sous le nom de Liagouscheky, c'est-à-dire Michael Nakonecheny, déposait d'une manière favorable à Beylis et d'une manière hostile à Fonarsky, c'est-à-dire à Casimir Chakowsky, lequel se rendant un jour chez le juge d'instruction, affirmait (à Michael Nakonecheny) qu'il perdrait Mendel Beylis, parce que celui-ci l'avait accusé à faux d'avoir volé du bois dans la maison de Zaëtz. Cette dernière déclaration a été faite par Nakonecheny sans y avoir été sollicité par le juge.

Septième témoin : Wladimir Golubijev, étudiant à l'Université (de Kiev); en avril, il a reçu de Genia Tchébériak la déclaration suivante : « Le 12 mars, « au matin, André Iouchinski vint trouver Genia Tchébériak ; ils allèrent « ensemble chez Werner; de là ils revinrent dans la rue Wierchine Jurowska « où se trouve la maison Zaëtz », mais on reviendra plus loin sur cette déposition.

Des circonstances diverses, et surtout la manière dont André Iouchinski a été mis à mort, donnèrent lieu à une enquête sur les motifs qui avaient pu porter à ce meurtre. On demanda avis sur ce point, 1° à M. Sikorvsky, professeur à l'Université de Kiev, et célèbre en psychiâtrie ; 2° à M. Glagoleff, professeur à l'Académie ecclésiastique (orthodoxe) de Kiev où il enseigne la langue hébraïque et l'archéologie biblique ; 3° au professeur des mêmes sciences dans l'Académie ecclésiastique (orthodoxe) de Saint-Pétersbourg.



Troïztky ; 4° au prêtre Pranaïtis, maître en théologie, et professeur de langue hébraïque à l'Académie ecclésiastique catholique de Saint-Pétersbourg.

Déclaration de M. Sikorsky (professeur de psychiâtrie) : « André Iouchinski a été martyrisé et ensuite tué non par un aliéné, c'est-à-dire par un homme dépourvu de raison, mais par plusieurs personnes qui l'ont fait périr peu à peu suivant un plan préconçu et rigoureusement exécuté. Les aliénés homicides ne s'y prennent pas d'une manière uniforme dans leur manière de tuer, et ils ne se préoccupent point de cacher le cadavre. Dans le cas présent, la technique de l'homicide est tout à fait en opposition avec la conduite des aliénés. Un examen attentif du cadavre d'André Iouchinski fait reconnaître trois circonstances : 1° Une émission de sang hors du corps en très grande abondance ; 2° une martyrisation, un supplice lent et prolongé ; 3° enfin la mort par un dernier coup porté au cœur de Iouchinski, mais seulement après l'accomplissement des actes précédents, et alors que la victime martyrisée semblait près de mourir, à ce qu'il parut aux meurtriers. Iouchinski a reçu les premières blessures, et des blessures mortelles à la tête et au cou ; toutefois, ces blessures n'ont pu déterminer une mort rapide. Les meurtriers avaient irrité divers organes de Iouchinski par des blessures faites plus tard, et en même temps, ils avaient causé une très abondante effusion de sang ; ils avaient fait souffrir à André d'horribles douleurs par des blessures faites aux cuisses et au foie. Les blessures découvertes sur le cadavre sont faites d'une main assurée, calme, nullement tremblante ; ce sont des ouvertures causées par des coups d'un instrument pointu ; elles sont égales, bien mesurées ; circonstances qui font défaut dans l'homicide causé par la colère, la fureur. Les blessures découvertes prouvent que la main qui les faisait s'est exercée par des expériences faites sur des animaux ».

Sur la question : à quelle religion doit-on rattacher les meurtriers de Iouchinski, le professeur Sikorsky a répondu : « Cet homicide doit être assimilé à un très grand nombre d'autres homicides typiques qui se commettent de temps en temps non seulement en Russie, mais encore dans différentes nations. La base psychologique de ce genre de meurtres est la rancune, la vengeance qui provient du fanatisme religieux des Juifs. Cette supposition admise, on peut s'expliquer le nombre des blessures (quarante-sept) et la longueur du supplice infligé au petit Iouchinski ; elle explique aussi pourquoi, dans un très grand nombre de cas semblables, les Juifs tuaient de jeunes enfants, pourquoi aussi le cadavre a été trouvé entièrement exsangue, parce que le sang qui provenait du corps était recueilli pour leurs usages (rituels) ».

Déclarations relatives à la partie rituelle selon les principes religieux des Juifs.

M. Glagoleff, professeur de langue hébraïque à l'Université de Kiev a déclaré : « Les interdictions faites par la Loi mosaïque de verser le sang et de s'en servir comme aliment, n'ont subi aucune modification, — autant que je sache, — tant d'après le Talmud, que d'après les autres sources ; il serait impossible de prouver par des documents soit écrits, soit imprimés, l'usage du sang chrétien par les Juifs. L'usage du sang serait absolument



contraire à la législation qu'on trouve dans les livres officiels juifs. Si les faits prouvaient qu'il en est tout autrement, cela devrait être attribué soit à la haine, soit au fanatisme religieux d'individus isolés ».

2° Le professeur de langue hébraïque et d'archéologie biblique à l'Université de Saint-Pétersbourg, M. Troïtzky a déclaré : « L'usage de n'importe quel sang est interdit par la Loi écrite des Juifs. Selon les préceptes des médecins juifs, dont l'autorité chez les Juifs est tenue pour égale à celle des Rabbins, l'usage du sang est permis pour des fins médicales et des cas guérissables. La *Loi orale*, ou non écrite interdit aux Juifs de *sauver de la mort les hommes d'une autre race, ou les non-Juifs*, et *cela même dans le cas où ils ne sont pas en guerre avec les Juifs*. Mais on trouve dans la *Loi écrite* des dispositions contraires : 1° *Goï*, c'est-à-dire le non-hébreu, qui apprend la Loi judaïque, est coupable d'un crime qui mérite la mort ; 2° *Meliorem ex Gois, id est non hebræis occide* (tue le meilleur d'entre les Goïm, c'est-à-dire des non-hébreux) ». Ces deux préceptes se trouvent dans la littérature hébraïque. Quelle influence ces prescriptions ont-elles sur la vie pratique des Juifs ? Le professeur Troïtzky ne saurait le dire. Il n'a rien pu dire sur ce que les mystiques juifs pensent de l'usage du sang ; le professeur Troïtzky a déclaré franchement que cette partie lui était inconnue.

3° Le prêtre Pranaïtis, maître en théologie et (auparavant) professeur de langue hébraïque dans l'Académie catholique-romaine de Saint-Pétersbourg, auteur d'un ouvrage intitulé *Le Chrétien dans le Talmud*, a prouvé l'emploi du sang chez les Juifs, et cela dans des buts rituels, par un grand nombre d'arguments : « M'appuyant sur diverses sources de la législation judaïque, j'affirme, dit-il, que le dogme du sang existe chez les Juifs. Cela est prouvé par les faits suivants : 1° Toutes les écoles de rabbins diffèrent dans diverses questions, mais elles sont unanimes dans leur haine contre les gens d'autre race ; ces derniers sont qualifiés dans le Talmud, de « bêtes » ou « animaux à figure humaine » ; la haine des Juifs à l'égard des étrangers a atteint son point culminant au sujet des Chrétiens. C'est d'après cette considération que, selon les rabbins, le commandement de *non occides* regarde les Juifs et non les étrangers ; 2° l'extermination des étrangers est qualifiée d'œuvre bonne et religieuse. Selon les mystiques juifs, la mise à mort d'un Chrétien hâte la venue du Messie ; il est du devoir de tout Juif de hâter la venue du Messie : c'est un sacrifice suprêmement agréable à Dieu. Les sacrifices anciens des Hébreux ont cessé depuis la destruction du Temple de Jérusalem. Depuis cette époque, la mise à mort des étrangers, et en particulier des chrétiens, tient lieu de ces sacrifices. »

La mise à mort, en tant qu'acte, est réglée par un mode cabbalistique. Celui qui est destiné à la mort est bâillonné ; il doit mourir sans pouvoir parler ; il est tué soit par douze et un coups, soit par treize coups sans interruption. Cette manière de tuer est décrite dans le livre intitulé « *Zohar* ». Passant de là aux tourments endurés par André Iouchinski, il est prouvé qu'on lui a fermé la bouche, qu'on l'a frappé au cœur et au foie, qu'il a reçu du côté gauche treize coups (c'est-à-dire blessures) de ses assassins ; 3° Le sang a une signification des plus importantes. Et d'abord le sang pos-



sède une vertu curative. Si un Juif manque de sang, il n'est pas tenu de tuer, mais il s'en procure en entaillant la chair et par des coups portés au moyen d'un instrument pointu. L'opinion d'après laquelle le sang ne devrait point entrer dans les aliments des Juifs est combattue par des preuves tirées du Talmud. Dans cet ouvrage, le sang est qualifié de boisson comparable à l'eau et au lait. Dans la littérature juive, il est question du *sang cuit*, employé comme aliment. Les Juifs se servent sous cette forme du sang de Chrétien pour faire les pains azymes de la pâque; opinion confirmée par la déclaration du Néophyte (moine), qui, de rabbin juif, se fit chrétien et moine. Il a écrit un livre sur la Législation hébraïque (non écrite) en langue grecque. Le professeur Troïtzky a pris dans cet ouvrage les endroits qui s'appliquaient le mieux à l'affaire Beylis, et les a traduits du grec en russe. Dans son ouvrage, le Néophyte affirme que les Hébreux possèdent un secret très rigoureux et horrible, qui ne se trouve point dans leurs livres ; que ce secret consiste en ceci : « Les Juifs tuent des Chrétiens, dont le sang leur est nécessaire pour différents usages. Le moine Néophyte a indiqué trois causes pour la mise à mort des chrétiens : 1° la haine inextinguible à l'égard des chrétiens ; en mettant des chrétiens à mort, les Juifs croient offrir à Dieu un sacrifice des plus agréables ; 2° la crédulité fanatico-religieuse, qui attribue au sang une qualité magique ; 3° les Rabbins disent que Jésus-Christ n'aurait point été le Messie ; donc, ils pensent que le sang des chrétiens leur sera utile pour leur salut, s'ils le répandent. Selon ce même Néophyte, les Juifs se servent du sang de chrétiens pour *différents objets*. D'abord, les Rabbins en font usage pour la médecine, surtout dans les maladies des yeux. En outre, ils se servent du sang dans les cérémonies du mariage, de la circoncision, de la sépulture, et, ainsi qu'il a été dit plus haut, dans la préparation du pain azyme pascal. Afin d'obtenir le sang nécessaire pour cette dernière fin, les Juifs enlèvent, avant la pâque, des enfants chrétiens, qu'ils tiennent en lieu sûr, pour les tuer ensuite et avoir du sang. Les Juifs tuent par les piqûres parce qu'ils croient tuer ainsi Jésus-Christ.

L'usage du sang de chrétien est tenu extrêmement caché, et c'est un secret que connaissent seuls les *Rabbins*, les *hommes de loi* et les *pharisiens*. Ce secret est transmis sous le sceau du serment par le père à un seul de ses fils. Le Néophyte déclare qu'un secret de ce genre lui fut enseigné par son père qui commença par lui demander de jurer solennellement qu'il ne le révèlerait à qui que ce fût ; mais, ayant reçu le baptême, il considéra qu'il se rendrait coupable en gardant un secret aussi dangereux pour la société.

Sur quelles preuves se fonde l'accusation portée contre Mendel Beylis ?

Les circonstances, sinon les preuves qui servent à démontrer la participation de Beylis dans la mise à mort d'André Iouchinski, se ramènent aux suivantes : André Iouchinski est sorti pour la dernière fois de chez lui le matin du 12 mars. En sortant pour aller à l'école, il avait ses livres de classe, mais il n'est point allé à l'école. Le 12 mars, il a pris de la poudre, dont il s'est servi pour faire un pétard ; avant le 12 mars, il disait à sa grand'mère Olympiade Niéjinsky, qu'il voulait aller chez une certaine personne de Kiev, pour avoir de la poudre ; donc, selon l'opinion de Mme Niéjinsky, au lieu d'aller étudier à l'école, il est allé à la recherche de la poudre. Il est prouvé



que le 12 mars, André Iouchinski n'est point allé à l'école. En avril, Genia Tchébériak raconta à l'étudiant Vladimir Goloubef, qu'André Iouchinski était venu le chercher le matin du 12 mars, qu'ils étaient allés ensemble chez Werner, et ensuite qu'ils étaient revenus dans la rue Verkné Iourkowskoï. Dans les confrontations et entretiens qu'il eut ensuite avec Goloubef, Tchébériak nia avoir vu André Iouchinski, le 12 mars, mais sa première déclaration a été confirmée par les témoignages de Casimir et de Ouliana Chakowsky qui ont déclaré sans hésitation avoir vu le 12 mars, vers neuf heures du matin, André Iouchinski avec Genia Tchébériak. Ouliana Chakowsky fut la première qui les vit debout au coin des rues Verkné Iourkowskoï et Polovenkoü, où ils mangeaient des bonbons. Un instant après, aux environs de la maison où habitait Tchébériak,Casimir Chakowsky les vit aussi, et il atteste avoir vu entre les mains d'André un petit pot contenant une poudre noire, qui, selon l'opinion de Chakowsky,avait été donnée à André par Genia Tchébériak.

Les déclarations de l'accusé, le Juif Mendel Beylis reviennent à ceci : Il ne connaîtrait point André Iouchinski ni Genia Tchébériak ; il ne connait que la mère de ce dernier.

Comme domestique dans la maison Zaïtzeff,il aurait été de temps à autre obligé de chasser de la cour de la maison les enfants qui venaient y jouer.

Quant aux Juifs vêtus d'une manière singulière, il n'y en avait point. Son père à lui, bien que « Kasid » n'était point religieux, car il travaillait les jours de Sabbat. Voilà cinq ans qu'il est domestique chez Zaïtzeff et qu'il est chargé de la préparation du « matzé »,c'est-à-dire des pains azymes pascals; puis,sur l'ordre de son maître,il distribuait ces pains aux parents et amis de Zaïtzeff. Il est vrai qu'il a donné à Kozachenko une lettre pour sa femme, mais il n'a nullement demandé à celui-ci d'empoisonner ou d'acheter quelqu'un. Kozachenko a dit qu'il pourrait être utile à Mendel ; il affirmait qu'il connaissait par les journaux les dépositions de Liagouschcky (c'est-à-dire de Michael Nakonecheny) et de Fonarsky (c'est-à-dire de Casimir Chakowsky).

Pouchalsky a écrit la lettre, mais Beylis lui-même se bornait à dire à sa femme qu'elle donnât de l'argent à Kozachenko pour avoir porté la lettre, et non point pour des dépenses en vue de découvrir des témoins.

II

1. — *Affaire Mendel Beylis* [1] Le tribunal de Kiev a décidé d'entendre tous les témoins. Il est difficile de préciser leur nombre, parce que sur les 150 témoins, il en est un certain nombre qui sont cités,à la fois par Beylis, ses accusateurs et le procureur du tribunal. Il a été nommé onze experts, quatre de la part du procureur, et sept de la part de l'accusé Beylis. Les défenseurs de Mendel Beylis, D.Grygorowitch-Barsky et W. Ulanicky présentent encore de nouveaux témoins, qui réfuteront les dires des témoins

1. Les chiffres romains correspondent aux coupures des divers journaux en langue polonaise.



qu'invoquent le défenseur juré de la part du tribunal, A. Chmakoff, et le vice-procureur de la Chambre de Saint-Pétersbourg, O. Wipper.

II. — Le défenseur-juré A. Chmakoff a présenté au tribunal sept nouveaux témoins qui indiqueront la cause de la mort des fils de « Nadia », c'est-à-dire de Fides Tchébériak et en même temps prouveront : qu'avant la mise à mort d'André Iouchinski, il y a eu une réunion spéciale de Juifs dans la rue Clobodka (Beylis a parlé de la rue Clobodka au détenu Kozachenko). Sur la requête du *vice-procureur* de la Chambre judiciaire de Saint-Pétersbourg,O Wipper, qui remplira les fonctions d'accusateur dans les débats, de la part du gouvernement, le tribunal a décidé d'assigner encore 34 nouveaux témoins.

III. — Le vice-procureur O.Wipper s'est rendu de la ville de Kiev à Saint-Pétersbourg pour rendre compte personnellement au ministre de la justice sur la demande de Mendel Beylis, accusé, tendant à la citation de nouveaux témoins et à la désignation de nouveaux experts de son côté. La question de savoir si l'on peut admettre de nouveaux témoins et de nouveaux experts a été auparavant examinée en réunion des membres du tribunal avec l'assistance du vice-procureur du Tribunal de Kiev, Karboroski. La question a été débattue à la 10e Chambre du Tribunal de Kiev.

IV. — Dans la dernière réunion de la 10e Chambre du Tribunal de Kiev on a examiné la requête des deux défenseurs de Mendel Beylis, savoir l'avocat Grygorowitch-Barsky et Ulanicky,tendant à faire admettre 14 nouveaux témoins qui réfuteront les dires des témoins auxquels se référait l'accusateur de Mendel Beylis. Le Tribunal a accordé son consentement, et a décidé en même temps d'appeler comme expert un Rabbin de Moscou nommé Maze. Le défenseur de Beylis demandait ce même Rabbin Maze dans sa première requête, mais il n'avait pas obtenu le consentement des membres de la 10e Chambre.

V. — Parmi les témoins (assignés) sur la requête du défenseur de Mendel Beylis sera aussi appelé E. Laschkarew, qui, à l'époque où il était vice-procureur du Tribunal de Kiev (car il est actuellement procureur du Tribunal de Mohilev) a été chargé dès le début de l'affaire André Iouchinski, de faire les premières enquêtes, et de rechercher la cause de la mort, conjointement avec le juge W. Fenenko ; ce dernier sera aussi appelé comme témoin.

Les débats commenceront probablement le 23 ou le 28 septembre et dureront vraisemblablement jusqu'au milieu d'octobre.

VI. — Sur le nombre des onze experts désignés par le défenseur de Mendel Beylis, le Tribunal a décidé d'en entendre seulement sept. Le Tribunal a refusé d'entendre comme experts : le professeur Bechmietjew, le professeur Osipow, le professeur de Berlin Schtrach, et le Rabbin de Moscou Maze. Il a, en dernier lieu, admis celui-ci, ainsi qu'il a été dit plus haut. Les témoins jurés dans la cause de Beylis seront choisis par le tirage au sort.

VII. — L'avocat Chmakoff (défenseur-juré) est arrivé de Moscou à Kiev ; de concert avec un autre avocat, Zamystowsky, ils rempliront dans le procès



Beylis les fonctions d'accusateurs de la part de la mère de la victime, André Iouchinski.

VIII. — Il a été tenu,sous la présidence du Procureur duTribunal,une réunion de la 10[e] Chambre du Tribunal de Kiev, au sujet de l'admission des 95 témoins cités par l'avocat-juré Chmakoff.

IX. — Dans la séance publique du Tribunal de Kiev ont été choisis pour les sessions d'automne les juges-jurés pour la 5[e], la 6[e], la 10[e] et la 12[e] Chambres. Le tirage au sort a eu lieu sous la présidence d'un membre du Tribunal de cercle, en présence, des juges M.Miernyj. Etaient présents: les défenseurs de Mendel Beylis.M. Grygorowitch-Barsky et W.Ulanicky qui ont été informés par lui du tirage au sort.

Sur la liste générale des personnes qui ont le droit de figurer aux sessions judiciaires comme juges-jurés,ont été choisis 33 candidats pour chacune des sessions sus-dites. La session (ou chambre) dixième du Tribunal de cercle, à laquelle est attribuée l'affaire Beylis commencera le 23-28 septembre (ancien style, je crois) date où tout sera prêt pour commencer les débats.

X. — L'affaire de M. Beylis, accusé de l'assassinat de Iouchinski est portée au 8 octobre.

XI. — Le Sénat de Saint-Pétersbourg a décidé en dernier ressort, dans 'affaire du crime rituel d'André Iouchinski qu'un très grand nombre de pièces relatives à cette affaire ont été fabriquées par le directeur de la police secrète de Kiev, nommé Michouk, et ses employés subalternes Padalka et Smolonik. Ces derniers auraient falsifié des pièces réelles et ensuite rédigé un procès-verbal tendant à établir faussement la découverte fortuite de documents qui prouvent la culpabilité de l'accusé. La Chambre judiciaire de Kiev, a défendu les agents capables,Michouk, Padalka et Smolonik, c'est-à-dire les hommes de la police secrète, mais le Sénat de Saint-Pétersbourg a annulé la sentence et a ordonné une nouvelle enquête sur l'affaire. Michouk et ses complices ont été condamnés aux mines pour un an avec privation de tous leurs droits civils par le Sénat. Le Sénat a rejeté la requête tendant à ce que ce décret fût cassé, et il a admis la culpabilité par une décision sans appel.

XII. — La requête adressée au Sénat par Michouk a été rejetée par le Sénat, et ledit Michouk a été condamné par le Tribunal de Charkow avec ses complices aux mines pour un an. Ces jours derniers, le journal *Russkoje Slovo*, de la Ville de Saratov, annonçait que Michouk, transporté à Saratov, s'était fait sauter la cervelle.

Note de notre Correspondant

Tous les renseignements ci-dessus (I-XII) ont été pris dans des journaux de Varsovie ; mais il est à regretter que ces journaux n'aient point été désignés par *leur titre*, par *leur numéro* et *leur date*. Je les ai reçus dans la même *forme* que les renseigne-



ments donnés, dans les deux numéros de *La Pensée de Varsovie.*

A la fin du second numéro de ce journal en langue russe, la *Varchavsckaja Micl* (La Pensée de Varsovie), il est dit « *Sera continué* », et cependant aucune continuation n'a été publiée. Cela paraissant des plus significatifs, un monsieur s'est rendu à la rédaction du journal la *Varchavsckaja Micl* et a demandé à un rédacteur la cause de ce silence, pourquoi on ne donnait pas la continuation des articles relatifs à l'affaire Beylis, mais il n'a obtenu aucune réponse. Sans aucun doute, l'or juif a fait taire ce journal. Je m'occupe de chercher de nouveaux renseignements dans les journaux locaux de Kiev ; si je puis m'en procurer, je vous les enverrai.

Votre très dévoué

P. Pz.

8 septembre 1913



II

INDEX MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la REVUE. *Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.*

Antimaçonnerie

ALLEMAGNE.— Voici, d'après la *Magdeburgische Zeitung* 24 août 1913, le résumé télégraphique du discours prononcé par Mgr Koppes, évêque de Luxembourg, dans la seconde séance du 60me Congrès catholique allemand tenu à Metz :

« Il y a de nos jours une puissance secrète qui agit d'une manière « destructive, surtout dans les pays latins. C'est la Loge, la Maçonnerie (*très-vrai*, dans l'auditoire). Beaucoup de catholiques ne se « rendent pas compte du danger qui vient de cette puissance. Dès « 1829 [1], une encyclique pontificale fut lancée contre la Maçon-

1. Les Encycliques pontificales sont de 1738 (Clément XII) ; 1751 (Benoit XIV) : 1821 (Pie VII) ; 1825 (Léon XII) : 1832 (Grégoire XVI) : la date de 1829 est une faute d'impression.



« nerie, qui cherche par tous les moyens à corrompre la jeunesse « par de mauvaises doctrines. Dans beaucoup de pays, la Maçon- « nerie a causé des maux inexprimables. La Maçonnerie forme une « jeunesse qui ne tient plus compte d'aucune leçon ; sa loi est le « mensonge, son Dieu est le Démon, ses principes sont les plus abo- « minables qu'on puisse penser, etc.).

Le journaliste qui rapporte cette allocution, l'interrompt ici par un *et cetera*, et entreprend alors un enthousiaste panégyrique de la maçonnerie en général, et de la maçonnerie allemande en particulier.

« Les accusations portées contre cette Société, dit-il, ne sont pas nouvelles, mais celles de cette année ne doivent pas être passées sous silence, car elles dépassent en perfidie tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour, parce qu'elles sont mises en circulation par un Prélat qui occupe une haute situation. Ou bien, cet homme, qui a peut-être été amené par quelque hasard à la fonction qu'il occupe, est un fanatique, ayant acquis sa science dans l'isolement du cloître, ou bien cet état d'esprit est un des degrés de la formation, de l'éducation cléricale que nous devons supposer chez un Evêque catholique. Mgr Koppes, a formulé, contre toute vérité, les calomnies les plus graves contre une société dons les effets bienfaisants ont été reconnus dès les temps passés, même par des ecclésiastiques, qui ont marqué leur adhésion en s'y affiliant.

« Malheureusement l'état particulier des Loges, cette séparation qui consiste moins dans la possession d'un secret que dans une certaine action, ne laisse aucun repos à ceux qui regardent cet exclusivisme comme une atteinte portée à leur émoi ; le fanatisme et la haine politique et religieuse font le reste, pour entretenir l'ardeur de cette lutte incessante. Ce n'est que rarement, et quand une longue période de silence a fini par être interprêtée d'une façon fâcheuse par le public, que les principes des Loges sont exposés avec calme, et opposés aux fausses interprétations, ce n'est point dans les idées insensées de la *fraternisation de l'humanité*, sottises si souvent citées par les adversaires, qu'il faut chercher des indications sur l'activité des Loges, non : *les Loges concentrent leur activité dans le domaine de l'éducation.*

« *L'Education qui fait l'homme :* telle est la tâche la plus haute de la Loge ; c'est dans la propagation de l'idée d'Humanité que consiste le véritable progrès, le but que veulent atteindre les Loges. C'est ainsi qu'elles veulent établir le règne de Dieu sur la terre...

« Education personnelle et tolérance affectueuse à l'égard des idées d'autrui, telles sont les colonnes de la Maçonnerie allemande. Haine et fanatisme, comme on les voit dans le langage de Mgr Koppes, d'un pasteur d'âmes, tout cela ne franchit pas le seuil de la Loge. (*Magdeburgische Zeitung*, de Magdebourg, 24 août 1913).



Nous avons fait des citations assez longues de ce plaidoyer pour montrer aux lecteurs que la défensive des FF.·. se réduit à des dissertations en l'air, et que jamais on ne les voit discuter et détruire les accusations qui portent sur des faits précis.

— On lit dans l'*Offenburgischer Zeitung* du 28 août 1913 :

Le discours prononcé par Mgr Koppes, évêque de Luxembourg, au congrès catholique de Metz, sur l'école antireligieuse dans ses rapports avec la Franc-Maçonnerie et la social-démocratie, a eu lieu don de mettre en grande colère les feuilles libérales et leurs inspirateurs Maçons ; on fait des efforts visibles pour atténuer les effets de ce discours par des allusions à la Taxiliade [1].

C'est un procédé bien connu... D'ailleurs, les Francs-Maçons ne se montrent pas trop difficiles dans le choix de leurs moyens d'agitation et de lutte... Mais on n'en a pas moins le droit de s'étonner quand on voit un Prélat comme Mgr Koppes, qui occupe une haute situation dans l'Eglise, et qui, d'ailleurs, jouit d'une réputation sans tache comparé à un trompeur de l'espèce de Taxil.

Sans doute, le Catholicisme et la Maçonnerie sont aux deux pôles opposés. La croissance de l'un, c'est la décroissance de l'autre. Mais le Catholicisme s'est montré l'adversaire le plus heureux comme le plus énergique des deux champions en présence ; il s'est montré le défenseur, non seulement de l'idée religieuse, mais encore de toutes les idées nécessaires à la durée de l'état social. Au contraire, les Francs-Maçons ne peuvent montrer dans leurs rangs qu'un petit nombre de princes régnants, et ils espèrent, avec cela, prouver leur droit et leur aptitude à la vie publique. Le Catholicisme et les représentants les plus connus combattent non des personnes, mais des idées, et des idées que l'expérience a fait reconnaître comme stériles ou nuisibles. Le Catholicisme est convaincu que la déchristianisation de la vie publique, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat ont été le commencement d'une fin, d'une fin que même les hommes d'Etat à courte vue ne peuvent manquer de voir. Lorsque Louis XIV, avec un orgueil digne d'un Czar, jeta le gant à la Papauté, lorsqu'il joua à l'Eglise nationale, lorsqu'il voulut faire perdre au Catholicisme son universalisme, il ne se doutait pas que, dans une période assez rapprochée, l'Eglise nationale se perdrait dans la souveraineté populaire et que son second successeur périrait par la guillotine. Aujourd'hui, les Révolutions sont moins fréquentes. Le miasme intellectuel qui les produit, exige des dizaines d'années, des générations entières pour se glisser dans la vie publique, même lorsqu'il est pro-

1. Sans donner à cette remarque plus d'importance qu'elle n'en comporte, nous constaterons que certains antimaçons usent volontiers en ce moment du même procédé de discussion. Il est tout aussi ridicule dans un cas que dans l'autre. Ch. N.



pagé par des enthousiastes désintéressés ; mais alors un incident minime suffit pour faire éclater la mine et soulever les masses.

« Nous sommes certains que les Francs-Maçons doivent être rangés parmi ces faux prophètes de conceptions funestes. Une Société qui se pose en adversaire du Christianisme en général, et qui se recrute exclusivement dans certains milieux sociaux qui professent, et même avec ostentation, leur souverain mépris à l'égard des classes laborieuses, à l'encontre du Christianisme, ne peut exercer une influence bienfaisante, et mérite d'être combattue en toute circonstances par les fidèles d'une religion, dont le fondateur ne connaissait aucune distinction de race ou de couleur, et n'écartait aucune condition sociale.

Egypte. — *Il Risveglio,* de Fiume, 18 août 1913, p. 140, publie sous le titre « La Conversion d'un Franc-Maçon » l'intéressante histoire suivante :

Solutore Avventore Zola naquit à Mombello, dans les environs de Turin, en 1840 ; il étudia les mathématiques dans cette ville ; en 1860, il prit part à la seconde expédition Medici, puis, avec Garibaldi, aux campagnes de Sicile, de Calabre et de Capoue, comme capitaine d'artillerie. A Capoue, il fut chargé de missions secrètes fort délicates. Il dut émigrer en France en 1861 ; il en partit l'année suivante pour rejoindre Garibaldi en Calabre. Après l'affaire d'Aspromonte, déguisé en prêtre et prenant le nom de Dom Ardissone, il se réfugia à Malte, puis en Egypte, où le vice-roi Saïd-Pacha le nomma capitaine-instructeur de cavalerie. La mort presque subite de Saïd-Pacha fit perdre à Solutore son emploi, dès l'année 1863 ; il gagna alors la Pologne, pour combattre contre les Russes, pour l'indépendance de ce pays.

En 1864, il retourna en Egypte, et s'y établit libraire-éditeur ; en 1866, il fut chargé d'enrôler et de commander les volontaires qui désiraient prendre part à la campagne contre l'Autriche, pour la délivrance de Venise.

Revenu, en 1870, sur la terre des Pharaons, il y fut accueilli avec empressement ; tous les grades maçonniques, jusqu'à celui de trente-deuxième lui furent conférés ; il fut nommé fonctionnaire de la Porte Khédiviale à la direction générale, qui avait pour chef Muzzi-Bey.

De 1871 à 1885, Zola exerça la profession d'ingénieur entrepreneur de travaux publics, et, à partir de 1872, les Khédives Ismaël et Tewfik le comptèrent parmi leurs amis les plus dévoués, et le tirent en quelque sorte leur conseiller secret.

En 1872, Zola fut élu Grand-Maître du *Sanctuaire des Patriarches* du Rite Maçonnique de Memphis ; le 21 mars 1873, il fonda le Suprême Conseil des 33es pour l'Egypte et ses dépendances (Rite Ecossais ancien et accepté) dont il fut élu le premier Souverain Grand Com-



mandeur. En 1874, il transféra en Egypte le siège du *Temple mystique du Rite Oriental de Memphis*, qui existait déjà à Paris, et prit le titre de Grand Hiérophante Universel et Chef suprême dudit Rite. Le 8 octobre 1876, Zola fonda la Grande Loge Symbolique Nationale d'Egypte, dont il fut élu le premier Grand-Maître. Peu après, il réunit en Fédération, sous le nom de Grand-Orient d'Egypte, les trois corps maçonniques fondés par lui, et prit la Grande-Maîtrise de l'Ordre.

Voilà donc une carrière maçonnique bien remplie. Voyons comment elle se termina. Un article de M. Daurelle, paru en 1900, dans le Journal *La Vérité*, à Paris, va nous l'apprendre.

« Depuis cinq ans, M. Zola avait acheté et habitait, dans les environs de Rome une petite maison voisine de l'église de la Vierge du Divin Amour, si chère au peuple, mais il n'avait jamais visité ce sanctuaire. Le 27 octobre 1900, la curiosité l'y conduisit enfin : il n'y allait que pour voir ce que faisait ce peuple si religieux et assister à ces dévotions avec un sourire railleur. Le même soir, Solutore Zola fit une chute et il se brisa le pied gauche en troi sendroits. A cause de l'éloignement, les médecins ne purent venir que tardivement ; le pied était enflé, il fut impossible de réduire les fractures ; l'enflure prit d'énormes proportions, et une couleur noire qui ne présageait rien de bon ; elle était accompagnée de souffrances continuelles et atroces. Deux mois se passèrent ainsi ; le malade était tombé dans le désespoir. On était arrivé à la veille de Noël. Son cousin et d'autres parents, venus pour cette fête, voulurent absolument qu'il y prît part ; il se leva, se traîna à table avec leur aide, mais vaincu par la douleur, il dut se remettre au lit.

« Le sommeil vint ; il eut un songe : Des amis l'avaient installé dans une calèche, l'avaient étendu confortablement sur des coussins moëlleux, et l'avaient ainsi conduit à l'office qui se célébrait dans l'Eglise de la Vierge du Divin Amour. Il se rappelait parfaitement y être venu une fois. Pendant qu'il regardait çà et là avec curiosité, une dame d'aspect majestueux, vêtue de rouge et drapée dans un manteau bleu, avec un petit enfant dans les bras, lui apparut sur un des murs latéraux. D'abord, il crut qu'elle y était peinte, mais elle se détacha bientôt de la surface, s'approcha de l'autel, et de là, lui adressa la parole : « Tu étais déjà venu me rendre visite, mais tu « ne m'avais point prié. Tu t'étais peut-être raillé de moi. Prie-« moi aujourd'hui. Tu n'as rien à me demander ? Tu souffres d'un « pied : Ce n'est rien, jette-là tes béquilles, et marche ». Il fit un effort et marcha sans difficulté. Mais, avec ce raisonnement réflexe qui intervient même dans les rêves, il se dit : « Ici, en songe, je mar-« che, mais après ? qui sait ? ». Cette apparition ne l'impressionnait pas beaucoup. Il sentait instinctivement la présence d'une mère, il voulait la remercier de sa bonté ; il cherchait dans ses souvenirs une prière, et n'en trouvait d'autre que la formule « *Dominus vobiscum* » et il la prononça.



« Puis la vision s'effaça : il dormit jusqu'à l'aube, sa femme lui demanda alors pourquoi il avait parlé tout seul, à qui il avait adressé ces paroles : « *Dominus vobiscum* ! »

« Ces mots de sa femme lui rappelèrent dans ses moindres détails le songe qu'il avait eu. Il répondit à sa femme : « Allume un cierge « à la Madone ». La femme obéit. C'était le premier signe de foi qu'il donnait après quarante ans de mariage. Le bienfait accordé par la Vierge l'avait gagné. Un fourmillement dans le pied blessé semblait l'avertir qu'il s'était réveillé guéri. Il l'était.

« Il se leva, posa son pied sur le sol sans éprouver de douleur, lui fit supporter le poids de son corps. Tremblant d'émotion, il vit que toute trace du mal avait disparu. Il fut forcé de se rendre à l'évidence. Il crut, et se convertit. Le curé de la Madone du Divin Amour voulut avoir la relation écrite. Zola s'empressa de la rédiger, et la remit au prêtre, après y avoir apposé sa signature, avec le sceau de sa dignité maçonnique.

« Après quatre mois de réflexions et d'études, le 18 avril 1900, Zola fit, devant Mgr Sala, l'abjuration de ses erreurs ; apres trente ans de vie maçonnique, sur le soir de sa vie, il rentra dans le sein de l'Eglise, où il avait été élevé par la plus pieuse des mères.

France. — Des publications récentes ont donné un certain regain d'actualité au mouvement de ralliement à la République préconisé avec tant d'ardeur par le Cardinal Lavigerie. Lorsqu'il ne s'agit que d'études rétrospectives, destinées à éclairer un point très intéressant de notre histoire, rien de mieux, et l'on ne saurait trop multiplier les documents. Mais si l'on veut, en vue de la situation politique actuelle, renouveler les discussions qui ont suivi le célèbre toast d'Alger, nous n'en voyons pas l'utilité : bien plus, nous croyons cela nuisible et dangereux. Les événements de ces vingt dernières années se sont chargés de montrer la vérité.

Ceci dit, nous croyons devoir signaler une étude de Mgr Baunard, recteur honoraire de l'Université catholique de Lille, intitulée « Léon XIII et le Toast d'Alger », parue dans les *Questions Ecclésiastiques*, numéros de juillet et août 1913. L'éminent prélat y montre d'une façon définitive que, si la politique du Cardinal Lavigerie a été approuvée, celui-ci n'avait reçu aucune mission du Pape, et que l'initiative lui appartient tout entière, ainsi que l'emploi des moyens.

Quant aux causes de l'échec, elles tiennent à une méconnaissance absolue de ce fait que la République était alors et est encore, dans sa forme comme dans ses principes, le gouvernement de la Franc-Maçonnerie. Il est absolument impossible de séparer, chez nous, l'une de l'autre.



La Franc-Maçonnerie et la République actuelle ne font qu'un ; la Franc-Maçonnerie, qui « symbolise l'effort de toutes les intelligences révoltées », n'est autre chose que la contre-Eglise, donc la République chez nous est la contre-Eglise.

Cela est tellement vrai que les républicains ont toujours repoussé le « ralliement », à moins qu'il ne se transforme en « reniement ».

C'est pour avoir méconnu ces vérités,mises aujourd'hui en pleine lumière par les travaux des antimaçons, mais déjà signalées par les catholiques clairvoyants, comme l'éminent M. Keller, par exemple, que l'effort tenté par le Cardinal Lavigerie est demeuré stérile.

Et c'est pourquoi aussi nous ne croyons pas davantage à la réussite des adversaires de la Secte qui veulent se maintenir avant tout sur le terrain républicain, pas plus du reste que nous n'admettons la sincérité des efforts de ceux qui demandent une place, et souvent de choix, parmi les défenseurs de l'Eglise, tout en restant éloignés d'elle.

Il n'y a qu'une seule manière de soutenir l'Eglise, parce que celle-là renferme toutes les autres : c'est de se montrer soumis à ses enseignements, d'observer ses commandements, autant du moins que la fragilité humaine le permet, et de pratiquer humblement ses sacrements. Si l'Eglise a survécu à toutes les épreuves qu'elle a eu à subir à travers les siècles, elle le doit à ses saints. Il faut donc que ceux qui prétendent à l'honneur de lutter pour elle commencent par marcher sur les traces de ces âmes d'élite. On ne sert pas l'Eglise en méprisant ou dédaignant ses commandements formels.

Hors de là, sans mettre en cause la bonne foi de personne, nous pensons que les efforts tentés serviront plutôt à la Secte, parce qu'ils manqueront du surnaturel divin qui seul peut les rendre efficaces contre elle.

C'est ainsi que nous voyons certains adversaires des Sectes, qui croient pouvoir aimer l'Eglise et travailler pour elle, tout en restant en dehors de la pratique de ses sacrements, chercher à établir une doctrine antimaçonnique, dont ils prétendent tracer les règles, fixer les limites, déterminer les bases, en enfermant les travaux de l'antimaçonnerie tout entière dans le cercle étroitement fermé qu'il leur a plu d'imaginer.

Demeurés en dehors de l'Eglise ou imparfaitement réconciliés avec elle, ils conservent une certaine cécité, ne comprennent pas ce que tout cela a de factice, et traitent la question comme ils le feraient pour une controverse politique. C'est une erreur. Il ne s'agit pas de politique, mais de religion. L'antimaçonnerie n'est pas un parti politique. L'antimaçonnerie est un mouvement de défense religieuse



C'est l'Eglise en face de la contre-Eglise. Il n'y a donc pas, et il ne peut pas, croyons-nous, y avoir de doctrine antimaçonnique. La doctrine antimaçonnique, c'est la doctrine de l'Eglise, elle ne saurait donner lieu à discussions. L'esprit antimaçonnique est l'esprit de soumission à l'Eglise opposé à l'orgueil de la révolte intellectuelle et morale.

Entre les deux, aucune conciliation n'est possible ; il n'y a pas de milieu : ou soumission et obéissance entière et absolue, ou indépendance et révolte. D'un coté, la Révolution, la République actuelle et la société secrète, la synagogue de Satan avec son surnaturel luciférien. De l'autre, l'Eglise catholique, agissant au grand jour, sans enseignement ni groupement esotérique, soutenue par le surnaturel divin et défendue par les saints auxquels s'unissent tous ceux qui font effort pour le devenir. L'antimaçonnerie fait partie de l'Eglise, et les antimaçons doivent lui appartenir non seulement par tactique politique, mais aussi de cœur, et il leur faut surnaturaliser les efforts qu'ils font à son service s'ils veulent aboutir à un résultat.

Les plus dangereuses de toutes les infiltrations parmi nous sont celles des catholiques qui ne le sont que du bout des lèvres et ne puisent pas dans les sacrements la force qui les empêchera de devenir une proie facile pour les trop habiles et multiples suggestions de la secte.

— Le *Journal de Maine-et-Loire*, 10 août 1913, publie le texte d'une très intéressante conférence sur la Maçonnerie, faite par le commandant d'Argenton, au groupe « René d'Anjou », le 5 juillet 1913.

— *La Mayenne* publie l'information suivante dans son numéro du 23 août 1913 :

M. l'abbé Bordron a donné, lundi soir, à Angers, en présence de 500 auditeurs, une conférence sur la nécessité de la lutte contre la franc-maçonnerie et la nécessité d'une organisation pratique pour combattre cette secte malfaisante.

Cette conférence a eu pour résultat la formation d'une section locale de l'Association antimaçonnique de France, section dont M. le colonel Couilleau, conseiller municipal d'Angers, a bien voulu accepter la présidence.

Italie. — Nous avons donné, dans notre numéro du 20 août, p. 2.897, le questionnaire adressé par *l'Idea Nazionale*, aux personnages importants de l'Italie, sur la Franc-Maçonnerie. Voici quel-



ques-unes des réponses obtenues, publiées par *l'Idea Nazionale* du 7 août 1913 :

Le professeur Paolo Orano, un des esprits les plus avancés de l'Italie contemporaine, écrit :

Sur la première question. — Rien de ce qui est vraiment nouveau et sain dans la vie publique n'est compatible avec les méthodes des associations secrètes. Par le secret, les honnêtes gens sont affaiblis : ils se plient à des transactions, à des bassesses ; par le secret, les coquins deviennent capables de tout. L'Italie d'aujourd'hui, ouverte à tous les courants de la pensée et de l'action, n'a plus rien à voir avec les principes, les forces, les formulaires secrets.

La Maçonnerie soutenait les droits des Turcs, — droits qui n'existaient que maçonniquement, — contre le pays, qui voulait la guerre contre la Turquie, et qui a fait cette guerre. Mais à l'épreuve, on a vu ce que pouvait la Maçonnerie ; c'est de la glu sur les branches : les mouches, les araignées s'y prennent, mais l'arbre ne sent point ce léger contact.

Sur la deuxième question. — Il n'existe rien qui mérite le nom de doctrine maçonnique. Les rites sont d'origine assyro-babylonienne et hébraïque. Les maçons sont incapables d'en donner une explication satisfaisante. La Maçonnerie forme une mêlée de toutes les idées moyennes, des sentiments médiocres, des conceptions inertes, inoffensives, quoique bruyantes. Mazini, Mme Blavastky, Büchner (arrangé par Stefænoni), Giodarno Bruno (selon les opuscules idiots), des restes de carbonarisme, des débris de « Jeune Italie », des phrases d'Alberto Mario, de Saffi, de Bovio, de Voltaire, de V.Hugo, etc. Au fond un tas de vieilleries moisies. Les Maçons lisent très peu Mazzini. Il fut un temps où passa sur eux un souffle ardent de Marxisme : aujourd'hui, les Maçons s'en rient. Dans la Maçonnerie, il n'y a pas de classes : rien que du peuple, la démocratie, sous l'espèce bureaucratique de nos jours. L'orateur qui a le verbe facile, le trait final brillant, qui sait citer dans le ton de Garibaldi, dans le langage de Ramayana, est assuré de sa fortune. Le positivisme survit, c'est-à-dire qu'il y a des Maçons qui s'efforcent de galvaniser le positivisme dans la Maçonnerie. Probablement ce n'est point un être vivant, mais un trompe-l'œil, qui donne quelque illusion de la vie. Ce n'en est que plus lamentable.

Les Maçons sont obligés, contraints de faire de l'humanitarisme. La colonne, le soutien de la Maçonnerie, c'est l'israélitisme, et Israël est cosmopolite par nécessité. Car les nations, les patries, les empires, les Etats, et au fond, les peuples, qui ont un séjour déterminé et historique, sont ennemis d'Israël.

Tout Israélite est dans le fond, dans ce qui fait son âme, férocement opposé à l'expansion en Libye. Israël veut, ou du moins,



il préfère, une Italie inquiète, une Europe inquiète, un monde inquiet. Sera-t-il jamais possible que l'humanité trouve le repos, pendant qu'Israël est encore au ban des nations. Le patriotisme des Israélites d'Italie est toujours, — regardez bien au fond, — une résignation, un effort, une condamnation tacite. Les Israélites sont patriotes par force, socialistes par expédient, subversifs par tradition, ennemis de l'histoire et de la civilisation latines, ils le sont absolument, instinctivement.

En ce qui regarde la campagne d'expansion italienne en Libye, il faut se rappeler que les Arabes sont les Sémites, et que si « Paul « de Tarse revenait parler sa langue, les Arabes le comprendraient » comme l'a dit Renan. La guerre contre les Arabes a été regardée par les Israélites d'Italie comme une manifestation antisémite. Pour quelle part cette raison est-elle entrée dans la féroce campagne qu'a menée contre l'Italie la presse étrangère, pendant la période de nos combats en Libye ? Qui le sait ?

J'insiste sur ce fait, à propos duquel j'ai engagé maintenant une polémique avec un Israélite illustre, mon très grand ami, Raffaele Ottolenghi [1], l'auteur des *Voci d'Oriente* dans le *Cænobium*. L'humanitarisme et l'internationalisme d'Israël, sujet que rabâche sans cesse la Maçonnerie, et qui en constitue la neutralité, cela n'a pas de prise sur nous. Les Maçons, au grand jour, sont tous des amis de l'Ordre. Leurs révolutions n'ont d'ardeur et d'élan que dans le songe et dans le secret ; mais pour les Maçons-Israélites, la chose a plus de réalité que jamais. Dans le socialisme italien, les Israëlites les plus hardis ne sont point Maçons ; ce sont des caractères et des esprits radieux, des exceptions brillantes.

La gangrène du socialisme de parti et de doctrine, la banqueroute des résistances maçonniques-turques à la déclaration de guerre de l'Italie, la diminution des sympathies pour un humanitarisme chaotique, un internationalisme trop socialiste, la déroute du positivisme, la mise au musée des antiquités, du matérialisme et de tout pessimisme scientifique et philosophique, — Israël est toujours négateur et pessimiste, parce que le Messie ne doit point venir, — tous ces faits et d'autres de moindre importance démontrent que rien dans la Maçonnerie, entendue comme organisation intellectuelle, ne correspond plus aux tendances vitales de la pensée contemporaine.

Sur la troisième question. — Les officiers, les magistrats, les professeurs, les fonctionnaires de tout ordre dans les administrations publiques, s'ils sont Maçons, constituent un péril effrayant pour le pays.

Je pose le cas de l'officier anticlérical tel qu'il est, stupidement, brutalement, dans la Maçonnerie ; et de soldats animés d'une foi re-

1. Il y a eu un juif. général Ottolenghi, ministre de la guerre en Italie. N. du R.).



ligieuse militante ; le cas d'officiers supérieurs Maçons qui ont à juger des inférieurs qui ne sont pas Maçons ou qui sont ennemis déclarés de la Maçonnerie.

Je pose le cas d'un juge instructeur, ou d'un Procureur du Roi — j'appelle l'attention sur le cas particulier, — qui sont Maçons, dans une instruction mettant en cause un individu revêtu d'une charge publique, représentant d'un parti, d'un bloc par exemple, et qui soit aussi Maçon. Le cas peut prendre un aspect tragique. Si ce magistrat est d'une honnêteté rigide, il peut se montrer d'une sévérité exagérée. Il est certainement plus facile de ne pas insister sur un point faible. L'instruction est si mystérieuse, si ambiguë ! Qu'on se figure ce qui se passe quand juge et accusé son FF∴. Belle situation sur la scène, mais situation indigne dans la vie civile.

Je pose le cas de professeurs Maçons, qui ont pour élèves des fils d'amis Maçons, de FF∴. Si l'engagement ne produit pas ses effets dans l'école A de la ville B, le F∴ ne sera-t-il pas plus heureux à l'examen dans l'école A de la ville C ?

Et dans les administrations publiques, dans les concours ? Le jeune lauréat Maçon qui bat la grosse caisse pour faire valoir le professeur universitaire de telle manière, et se livre à cette occupation avec ténacité, avec dévouement, voilà le futur professeur libre, le chargé de cours. Les beaux-arts, en Italie, sont aux mains d'une dizaine d'autorités souveraines maçonniques. Un grand nombre de petits employés de la municipalité se sont affiliés, bien à contre-cœur, à la Maçonnerie ; mais ils se sont hâtés de le faire dès qu'ils ont senti le premier souffle du vent du Bloc. Il est naturel qu'une administration désire se mouvoir dans un milieu favorable, sûr, discipliné.

Vous voyez donc combien l'Italie est grande et saine si, malgré une plaie rongeante aussi profonde, elle arrive à marcher d'un pas assuré, le front levé à la lumière ; si, malgré l'énorme équivoque, qui sert de prétexte à l'anticléricalisme, elle parvient à maintenir le principe d'une force propre et conquérante.

Mentionnons aussi l'opinion de M. le sénateur Ulderico Levi, dont le nom semble indiquer l'origine, et que je déclare plus brièvement, mais aussi fermement contre la maçonnerie.

Sur la première question. — Je crois non seulement superflue, mais encore fâcheuse et immorale la survivance d'une association secrète, quelle qu'elle soit, dans un pays comme le notre, où l'on jouit de la plus grande liberté.

Sur la seconde question. — Je ne connais pas suffisamment l'action occulte exercée par la Maçonnerie italienne, mais j'en connais assez certains effets pour en déplorer l'existence. C'est pour cette raison, comme à cause de mon aversion contre les sociétés secrètes, que j'ai



résisté à toutes les tentatives qu'on a faites, pour me persuader de m'affilier.

Sur la troisième question. — Ce qui la tranche, c'est que la Maçonnerie italienne est présidée actuellement par un ennemi déterminé de nos institutions. Je crois donc la Maçonnerie absolument incompatible avec les qualités du juge et du soldat, et je suis convaincu que la présence parmi eux de tels éléments peut causer de grands dommages au pays.

— Voici de nouvelles réponses au questionnaire envoyé par l'*Idea Nazionale* de Rome aux personnalités en vue dans le monde politique, littéraire et savant, de l'Italie :

M. Giovanni Amendola : « La vie italienne a surtout besoin de discipline, et la discipline ne peut exister qu'à la condition d'être une et absolue. Les magistrats, les officiers, les fonctionnaires, les professeurs ne doivent point connaître une discipline qui se superpose, à celle qui les lie à l'Etat. De plus, pour l'officier, cette incompatibilité prend un caractère plus aigu, parce que, même si l'on pouvait prouver que les autres disciplines se subordonnent chez lui à la seule discipline vraie et légitime, on peut toujours présumer qu'il restera en son esprit des impulsions et des phobies capables d'affaiblir la situation morale du combattant ».

M. Pietro Borgèse : « Puisque les Maçons affirment la parfaite pureté de leurs desseins et de leurs moyens, la Maçonnerie devrait avoir le courage d'entreprendre une réforme intérieure et de s'affranchir de cette anachronisme du mystère, une réforme qui lui permette de prendre part aux luttes de la vie moderne, ainsi que font les subversifs, les suffragettes, les membres du clergé ; ces derniers portent dans leur costume même, le signe de leurs convictions et de leur responsabilité. Le rationalisme mystique n'est point notre affaire ; il aura peut-être sa place dans la dialectique de l'histoire (?) mais on ne voit pas quel rapport peut exister entre les problèmes de la pensée pure, et les rites, les hiérarchies, le secret. L'idée de l'humanité, qui peut se ramener à la *pax romana*, idée qui s'est formée lors de notre renaissance, n'est point perdue, mais nous avons compris que cet idéal se réalise et ne peut se réaliser parfaitement que dans le conflit, dans la concurrence sanglante ou non sanglante, suivant des nécessités supérieures aux velléités de Pierre ou de Paul.

« De plus, il suffit qu'on soupçonne un groupe de citoyens, de fonctionnaires : ils sont une chose et en paraissent une autre ; ils disent ceci, et font cela ; pour qu'il en résulte un trouble, une inquiétude...»

Le sénateur Giovanni Cadoloni : « Pendant ma jeunesse, j'ai fait partie de sociétés secrètes qui avaient pour but l'émancipation de la patrie. La sainteté de la cause nous rendait indifférents aux dangers, et l'espoir d'atteindre le but nous faisait entrevoir un jour



où les Sociétés secrètes ne devraient plus exister. Sous le règne de la liberté, toutes les institutions, toutes les sociétés, même les plus disparates, doivent vivre à la lumière du soleil, être respectées comme les communautés religieuses. Mais quand des sociétés, même ayant à leur tête des hommes honorables, agissent secrètement, elles font naître le soupçon, et même la conviction qu'elles ne sont que des associations de protection mutuelle. Une appréciation nous semble des plus profondes en ce qui concerne l'infiltration maçonnique dans les administrations de l'Etat, dans les rangs de l'armée de terre et de mer : cette infiltration tend à développer le favoritisme, à préparer une œuvre ténébreuse de conspiration contre la discipline militaire et la justice civile. Quiconque a fait partie des troupes garibaldiennes sait les effets délétères que produisait sur celles-ci l'infiltration mazzinienne ; *il est bon de rappeler que cette cause détermina, à la veille de la bataille de Mentana, la désertion de trois mille volontaires* ».

Le professeur Conti, de l'Université de Cagliari, est inscrit au parti radical. Il déclare qu'il est contraire à la Maçonnerie, et il s'attend à ce qu'elle disparaisse avec le temps.

Nous continuerons, s'il y a lieu, à tenir nos lecteurs au courant des réponses intéressantes données par l'*Idea Nazionale*. Remarquons seulement pour aujourd'hui que, jusqu'ici, aucune voix maçonnique ne s'est fait entendre. Evidemment, la Maçonnerie obéit docilement à un mot d'ordre qui prescrit le silence le plus absolu. En attendant qu'elle se décide à le rompre, enregistrons une déclaration des plus importantes, car elle émane d'un haut magistrat qui a pu voir la Maçonnerie à l'œuvre dans l'organisme judiciaire, Mr. Francisco Bruno, président honoraire de la Cour de Cassation. Il dit que la Maçonnerie bouleverse et confond les divers organes de l'Etat, armée, magistrature, enseignement.

— L'*Idea Nazionale* consacre son numéro du 14 août à la reproduction des réponses qui lui ont été envoyées par de nombreuses notabilités du monde de la politique, des arts, des sciences, des lettres, toutes ces réponses sont défavorables à la Maçonnerie ; mais si les jugements sont identiques, les considérants sont des plus variés. Le *Corriere d'Italia* qui les reproduit dans son numéro du jour suivant, 15 août, fait remarquer cette unanimité. Il est certain que ce mouvement d'opinion n'est point inconnu de la Maçonnerie Italienne, qui est particulièrement visée par les auteurs des réponses ; mais elle continue à garder un silence obstiné. Ce silence s'explique par deux raisons : La Maçonnerie ne peut pas répondre et elle ne le veut pas. Elle a pour principe de laisser passer l'orage, d'opposer à toutes les attaques la force d'inertie. Jamais cette tac-



tique n'a été plus manifeste qu'en cette circonstance, jamais elle n'a été plus justifiée par la difficulté de répondre.

La *Revue* a publié les articles de l'*Allgemeine Rundschau*, où M. le Dr Brauweiler a porté contre la Maçonnerie allemande des accusations non moins graves, non moins documentées. Les journaux maçonniques allemands qui contiennent tous la piteuse réplique des Loges de Munich n'ont pas mieux réfuté les accusations de l'*Allgemeine Rundschau*. Toujours le système du silence, du recul, devant l'attaque directe.

TURQUIE. — Le *Mécheroutiette* publie l'avis suivant en tête de son numéro 45, août 1913 :

L'opposition ayant décidé de ne former qu'un bloc contre la tyrannie du comité *Union et Progrès*, le parti radical a fusionné avec *l'Entente Libérale* et n'existe plus en tant que parti séparé. La fusion a été d'autant plus facile que les deux programmes étaient à peu près les mêmes.

L'Entente Libérale, ne pouvant continuer en Turquie, vu l'absence totale de liberté, l'œuvre entreprise par elle depuis cinq ans, a dû transporter son siège central à Paris. Le bureau est composé du général Chérif pacha, président et trésorier ; du colonel Sadik bey, vice-président, fondateur de *l'Entente Libérale* ; d'Ismaïl bey Gumudjinali, ancien député, vice-président ; et comme membres : de Basri bey, ancien député ; Moustapha Sabri effendi, ancien député ; Réchid bey, ancien second chambellan de Mehmed V ; du Docteur Réfik Nevzad bey, ancien interne des hôpitaux de Paris ; Ihsan bey, ancien gouverneur de Péra ; Pertew Tevfik bey, etc., etc.

ANGLETERRE. — Nous lisons dans une revue maçonnique anglaise :

La Grande-Loge d'Islande a sous sa dépendance les Loges régimentaires suivantes : 4e Dragons de la Garde, 5e Dragons de la Garde, 1er des Carabiniers Ecossais, 1er Régiment d'Infanterie de Worcester, 2e bataillon d'Infanterie légère du Duc de Cornwall, 1er bataillon du Régiment des Indes Occidentales, 1er bataillon des Eclaireurs du Connaught et le Régiment de l'Afrique Occidentale.

Armée

BELGIQUE. — *La Presse associée*, 11 août 1913, a reçu la dépêche suivante de son correspondant de Munich :

Chez la duchesse Charles-Théodore, mère de la reine des Belges, on parle beaucoup des graves ennuis du roi Albert, à propos de la franc-maçonnerie et de l'armée belge.



Comme c'est le cas pour le roi Victor-Emmanuel, on assure que le Kaiser a personnellement encouragé le roi Albert à faire son possible pour empêcher tout contact entre la franc-maçonnerie et l'armée belge. Ce qui semble aussi certain, c'est que l'Empereur François-Joseph — son oncle — et l'archiduc-héritier d'Autriche ont encouragé le souverain belge à soustraire son armée à l'influence maçonnique.

Canada. — M. Joseph Begin, directeur de *La Croix*, de Montréal, écrit à la date du 5 juillet 1913, après avoir rappelé la campagne menée en Italie contre les officiers Francs-Maçons :

Ignore-t-on que les cadres des officiers de notre armée sont presque remplis de sujets francs-maçons ?

Ne sait-on pas que le jour où la patrie sera menacée par quelque ennemi de l'extérieur, nous aurons peut-être à compter avec un autre ennemi d'autant plus redoutable qu'il aura été nourri dans nos murs et qu'il possédera les clefs de nos forteresses ?

France. — Sous le titre : « Organisation nécessaire », notre collaborateur, M. Jean Bidegain, le seul des anciens Francs-Maçons venus à l'antimaçonnerie et à l'Eglise, qui ait porté un véritable coup à la secte et fait œuvre vraiment utile, écrit dans la *Liberté du Sud-Ouest*, 6 septembre 1913 :

Nous avons prouvé, dans la *Liberté du Sud-Ouest*, que le projet, — dont on parlait beaucoup, alors, — de nommer des commissaires parlementaires aux armées était d'origine maçonnique.

Depuis, le projet est devenu une réalité et la Commission sénatoriale de l'armée a désigné, pour suivre les manœuvres du Sud-Ouest, MM. D'Alsace et Charles Humbert et un maçon très actif, le F.·. Gervais.

Les journaux maçonniques exultent. « C'est nous qui tenons les « cordons de la bourse, disent-ils. Il est donc bien naturel que les « sénateurs et les députés se permettent de se mettre en contact « avec cette armée qu'ils arment, habillent et soldent ». Et l'on trace un programme minimum de contrôle. *L'Evénement* écrit :

« Les mandataires du pays ont le droit et ils ont incontestable« ment le devoir d'examiner de près certaines questions matérielles « que comporte notre organisation militaire. Les ressources mises « à la disposition de nos officiers sont-elles utilement employées ? « Les services d'intendance fonctionnent-ils normalement ? L'équi« pement des hommes ne laisse-t-il rien à désirer ? Ce sont là pro« blèmes dont les commissions de l'armée du Parlement ne peu« vent pas se désintéresser. »

Ce seul programme, si modeste d'allure, permettra toutes les dé-



nonciations et tous les passe-droits. Nous plaignons d'avance les officiers soumis au « contrôle » des Commissaires. « Nous avons « de fortes et de nombreuses raisons de croire, écrivions-nous, ici, « le 5 août, que des commissaires civils aux armées seraient uni-« quement les instruments de la domination maçonnique, les exécu-« teurs des projets et des vengeances de la Secte ». Lorsque les délégations du Sénat et de la Chambre aux armées seront composées en majorité de FF∴, — et l'on y viendra, — nous reverrons le temps des « fiches », mais la persécution contre nos officiers sera plus violente encore, parce que les commissaires aux armées seront tout puissants et pourront agir ouvertement sous des prétextes dont nul ne pourra vérifier l'exactitude. Que peuvent, contre des parlementaires, des officiers obligés de garder silence ? La partie sera vraiment trop inégale, et c'est le pays, c'est la défense nationale, qui paieront l'enjeu.

Ainsi, la F∴ M∴, qui a déterminé et dirigé la résistance contre la loi de trois ans, a déjà pris sa revanche. Elle pourra, désormais, « contrôler » les officiers et, par ce moyen, désorganiser l'armée.

La Secte secrète et internationale poursuit avec une extraordinaire ténacité, l'exécution de ses plans, et, malheureusement, ceux qui devraient résister à ses entreprises antifrançaises, non seulement n'agissent pas, mais ne semblent même pas avoir l'intention de s'unir en vue des périls prochains, tant de fois annoncés.

Il en a toujours été ainsi, et c'est là un fait extraordinaire qui nous a vivement frappé.

Au dix-huitième siècle, les hommes qui détenaient l'argent et l'autorité sociale furent prévenus que s'ils ne luttaient pas contre la F∴ M∴ tout serait un jour, perdu pour eux.

En 1738, le pape Clément XII disait, dans sa Constitution Apostolique « *In Eminenti* », où il dénonçait la Secte :

« Nous appliquons notre attention avec tout le zèle de Notre solli-« citude à fermer l'accès aux erreurs et aux vices, pour préserver « surtout l'intégrité de la vraie Religion et pour écarter de l'uni-« vers catholique, en ces temps si difficiles, les périls de boulever-« sement. »

Le bouleversement prédit par Clément XII, cinquante ans avant la Révolution, fut immense ; il emporta l'ancien régime. Ecoutez les Papes venus après lui : tous déplorent qu'on n'ait pas écouté leurs avertissements :

« Il y a déjà longtemps que le Saint-Siège, ayant découvert ces « sectes, a élevé contre elles une voix forte et libre, et qu'il a mis au « grand jour les desseins qu'elles formaient dans l'ombre contre la « Religion et même contre la société civile. Il y a déjà longtemps « qu'il a excité la diligence de tous pour que tous fussent attentifs « à les empêcher de tenter l'exécution de leur complots impies.



« Mais il faut gémir de ce que le zèle du Saint-Siège Apostolique « n'a pas obtenu le résultat qu'il attendait.

(Pie VII, Constitution Apostolique, « *Ecclesiam a Jesu Cristo* », 13 septembre 1821.)

« Plût à Dieu que ceux qui avaient alors le pouvoir en mains eus- « sent attaché à ces décrets autant d'importance que le demandait « le salut de l'Eglise et de l'Etat ! Plût à Dieu, qu'ils eussent été per- « suadés qu'ils devaient voir dans les Pontifes Romains, succes- « seurs du Bienheureux Pierre, non seulement les pasteurs et les « chefs de l'Eglise universelle, mais encore les défenseurs infatiga- « bles de leur dignité, les sentinelles les plus vigilantes des périls « qui les menacent. Plût à Dieu qu'ils eussent employé leur puis- « sance à détruire les sectes dont le Siège Apostolique leur avait « découvert les desseins empoisonnés ! Ils y auraient alors pleine- « ment réussi.

(Léon XII, Constitution Apostolique. « *Quo Graviora* », 13 mars 1825.)

« Plût au ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux pa- « roles de Notre prédécesseur ! plût au ciel que, dans une affaire « aussi grave, ils eussent agi avec moins de mollesse ! Certes, nous « n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à déplorer tant de « mouvements séditieux, tant de guerres incendiaires qui mirent « l'Europe entière en feu, ni tant de maux amers qui ont affligé et « qui affligent encore l'Eglise !...

« Toutefois les efforts du Siége Apostolique n'ont pas eu le succès « que l'on eût dû espérer.

(Pie IX, Allocution solennelle « *Multiplices inter* », 25 septembre 1865.)

« Leurs prévoyantes et paternelles sollicitudes n'eurent pas par- « tout ni toujours le succès désirable : ce qu'il faut attribuer, soit « à la dissimulation et à l'astuce des hommes engagés dans cette « secte pernicieuse, soit à l'imprudente légèreté de ceux qui auraient « eu cependant l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement.

(Léon XIII, Encyclique « *Humanum genus* », 20 avril 1884.)

Les mêmes paroles pourraient être redites aujourd'hui, mais depuis trente ans, l'action de la F∴ M∴ a été visible et si néfaste que les objurgations des Papes auraient dû, semble-t-il, être écoutées avec plus d'attention qu'elles ne le furent jadis.

Nous ne disons pas qu'il faut désespérer. Depuis la divulgation, en 1904, des délations maçonniques, la F∴ M∴ a été justement frappée d'une immense impopularité, mais nous devons regretter que les bons Français ne se soient pas groupés, sur toute l'étendue du territoire, afin de déjouer, dans chaque région, dans chaque ville, les intrigues des FF∴, de répondre aux mensonges propagés par



eux et de défendre les victimes des Loges. Il est pénible, aussi, de constater qu'au Parlement trop peu de voix s'élèvent, dans l'opposition, pour attaquer la maçonnerie et dénoncer au pays ses projets et ses manœuvres.

En somme, notre anti-maçonnerie est toute verbale. Elle devrait être agissante. C'est, évidemment, sur le terrain de la lutte sociale et politique contre la Secte que pourrait se faire l'union de ceux qui veulent un régime meilleur et une France forte. Cette union et cette action auraient des conséquences incalculables.

Un F∴ instruit, d'esprit pénétrant, le F∴ André Lebey, se demandait, dans la « *Revue Socialiste* », le 15 septembre 1910, pourquoi ceux qui combattent la F∴ M∴ s'acharnent contre l'Eglise d'Hiram. Et il répondait :

« Ils agissent ainsi parce qu'ils savent que la maçonnerie, une « fois détruite, la République, l'œuvre de la Révolution française, « et le socialisme tomberaient vraisemblablement du même coup ; « les trois sont liés, et toute tactique tendant à les diviser, tant soit « peu, profite à la Réaction. La favoriser, si imperceptiblement soit-« il, dans le parti républicain, dans le parti socialiste ou dans les au-« tres groupes divers qui se réclament de la Révolution, compromet « l'œuvre nécessaire, en retarde l'heure ».

Le F∴ Lebey donne, bien entendu, le nom de République au régime actuel, qui est la négation permanente des principes républicains les plus élémentaires. Comme tous ses FF∴, il est l'ennemi d'une vraie république où règnerait effectivement la liberté, l'égalité et la fraternité. Il est évident que la maçonnerie ne pourrait exister en même temps qu'une République semblable.

Nous somme d'accord avec le F∴ Lebey. La F∴ M∴ est comme la colonne vertébrale ou, plutôt, comme le système nerveux central du régime présent. On ne peut pas supposer que l'action menée parrallèlement, contre l'Eglise et l'Idée française, depuis un siècle et demi, par tous les partis de révolution, aurait été aussi habile et aussi méthodique si elle ne partait pas d'un centre directeur ayant un but préalablement fixé.

Le centre, c'est la F∴ M∴ Les Papes nous l'ont dit maintes fois, et les francs-maçons eux-mêmes prennent le soin de nous en avertir.

Pour que soit établi, en France, un régime vraiment national, nous devons, d'abord, organiser la lutte contre la F∴ M∴, qui est la mère et la propagatrice de toutes les erreurs dont nous souffrons. Le reste viendra par surcroît. JEAN BIDEGAIN.

— M. Oscar Havard écrit sur le même sujet (*Express du Midi*, 21 août 1913) :

C'est décidé : le *Grand-Orient* exige que les grandes manœuvres soient suivies par des « civils ». Le Parlement obéit à cette somma-



tion. Les deux « Commissions de l'armée » de la Chambre et du Sénat viennent de nommer une délégation qui sera chargée de surveiller les opérations et les mouvements des généraux. C'est un acheminement vers le rétablissement des « Commissions aux armées ». Il fallait s'attendre à ce retour à la tradition révolutionnaire.

Quel en est le prétexte ? Le contrôle des dépenses. Je ne suis pas prophète, mais, instruit par l'histoire, je puis vous annoncer d'avance que l'institution nouvelle aggravera les dilapidations et multipliera les gabegies.

Les représentants que la Convention adjoignit aux chefs militaires se distinguèrent surtout par le cynisme et l'immensité de leurs vols. Le fameux Dubois-Crancé s'achète, avec le produit de ses pillages, une riche abbaye dans les Ardennes ; Merlin de Thionville, enrichi par les mêmes rapines, s'installe au Mont-Valérien, transforme le Calvaire, fait retentir le château des aboiements d'une meute, des piaffements d'une écurie pleine, des fredons d'un chœur de filles ; Barras s'adjuge la terre de Grosbois ; André Dumont, l'hôtel de Plouy ; Rivière, avec 80.000 francs d'assignats, se fait donner un domaine d'un demi-million ; Fouché, le futur préfet de police, commence, dans la Nièvre, avec le couperet, la fortune de douze à quinze millions qu'il aura plus tard. Laporte, Salicetti, Rewbell, Rousselin, Châteauneuf-Randon, Tallien, Ysabeau sont des brigands de grand chemin.

Un jour, Carnot présente à ses collègues du Comité de Salut public la preuve des dilapidations commises à l'Armée du Nord, par Danton et par Lacroix ; aussitôt Saint-Just s'emporte : « Il n'y a qu'un ennemi de la République, s'écrie le voleur de couverts, qui puisse accuser ses collègues de dilapidations — comme si tout n'appartenait pas de droit aux patriotes ! »...

Nous pardonnerions aux « Commissaires aux armées » ce faste asiatique s'ils avaient du moins racheté leurs rapines par des victoires. Au nombre des fables qu'accrédite depuis cent ans l'école révolutionnaire, est celle qui nous montre la Convention fauchant, à coups de rasoir national, les généraux ineptes ou malheureux pour contraindre les survivants à moins de prudence et à plus de bravoure.

Niaise imposture ! C'est l'époque où fleurissent les « épaulettiers », tout à la fois les plus ineptes et les mieux en cour ; — c'est le temps où, selon le témoignage de Kléber lui-même, le fameux Prieur de la Marne prend, dans un Conseil de guerre, la défense de Rossignol contre les meilleurs généraux, contre les Aubert du Bayet, les Marceau, les Dambarrère, les Haw, les Beaupuy, etc., humiliés de subir la suprématie de cet incapable et de ce fuyard.

Ouvrier orfèvre promu général en chef, Rossignol avait fait outrageusemenit battre l'armée républicaine par les Vendéens. Les officiers et les soldats murmuraient. Kléber se fit l'organe de ces mécontentements.



« Le Comité de Salut public, riposta Prieur de la Marne, furieux, a la plus grande confiance dans les vertus civiques du général Rossignol. Je déclare donc aux officiers généraux qui m'entourent que, *quand même Rossignol perdrait encore vingt batailles, quand il éprouverait vingt déroutes, il n'en serait pas moins l'enfant chéri de la Révolution et le fils aîné du Comité de Salut public !* »

Ce ne fut pas tout. Après une pause, le représentant en mission ajouta : « Nous voulons que Rossignol soit entouré de généraux de division capables de l'aider de leurs conseils et de leurs lumières. Et malheur à eux s'ils l'égarent ! Nous les regarderons comme les seuls auteurs de nos revers chaque fois que nous en éprouverons. »

Qui nous rapporte ce discours ? Est-ce un historien royaliste ? Non, c'est le général Kléber qui, dans ses *Mémoires*, ne manque aucune occasion de nous signaler l'ineptie de ces représentants en mission si vantés par l'école de la légende....

— Nous lisons dans le *Bulletin mensuel de la Ligue militaire*, 15 août 1913, sous le titre « Les Loges et l'armée » :

La F.·. M.·. mord et déchire mais parfois aussi elle caresse : ce qui vient de se passer à Chambéry en est un exemple. Le 139e à Aurillac fut ravagé et *chambardé* par le préfet Hélitas pour avoir réprimé l'émeute à Narbonne. Le 97e à Chambéry vient d'être maintenu dans cette garnison de par la faveur du député Périer, ancien ministre F.·. M.·., envers et contre la volonté du Ministre de la Guerre et des Etats-Majors.

Voici l'histoire : nous en tirerons ensuite la morale.

Dans le but très louable de renforcer nos troupes de couverture de l'Est, le Ministre décida de prélever sur les troupes du 14e corps deux régiments qui se rendraient dans les Vosges.

A la date du 5 mai et sur l'avis conforme de l'Etat-Major du 14e corps, il prit donc fort judicieusement la décision ci-dessous. « Après « les manœuvres d'automne, les changements de garnison suivants « seront effectués : le 97e régiment d'infanterie quittera Chambéry, et « ira tenir garnison à Bruyères, Corcieux et Fraize (Vosges). Il sera « remplacé à Chambéry par les deux bataillons du 158e régiment d'in- « fanterie stationnés à Lyon.

« Le 17e régiment d'infanterie quittera Gap et ira tenir garnison à « Epinal et à Rambervillers (Vosges). Il sera remplacé à Gap par les « deux bataillons du 157e d'infanterie stationnés à Lyon.

Pour le 17e, la chose passa comme une lettre à la poste ; c'est un régiment qui arrive du Midi, il n'a pas encore pris pied à Gap, le contact avec la population n'est pas encore très étroit : personne ne s'intéresse à lui, et lui-même n'est pas lésé en allant à Epinal ; d'accord en cela avec les textes officiels, il considère Gap comme une garnison non désirable.



Quant au 97e, depuis plus de 40 ans à Chambéry, il est là comme chez lui ; de la droite à la gauche, chacun s'y trouve bien. Les officiers et les sous-officiers sont mariés dans le pays ; civils et militaires fraternisent, journellement on échange quantité de ces petits services qui entretiennent l'amitié.

Le 97e ne manifesta d'ailleurs aucune inquiétude quand parut la note ministérielle qui le concernait. Les officiers et sous-officiers déclarèrent tranquillement à qui voulut l'entendre qu'ils ne quitteraitent pas Chambéry : pas un seul ne songea à donner la dédite de son logement. Le colonel ne pensa pas davantage à adresser des réclamations par la voie hiérarchique. C'est là une naïveté à laquelle aucun militaire ne se laisse plus prendre, personne n'ignore que c'est là le meilleur moyen de n'arriver à rien.

Mais les hautes interventions politiques furent mises en mouvement sans tarder une minute.

Les conseillers généraux, le maire, le préfet, les députés et les sénateurs partirent en guerre immédiatement.

Le Ministre, qui croyait commander rue Saint-Dominique, n'avait pas prévu pareille levée de boucliers dans le monde officiel si longtemps et si perfidement ligué contre l'armée dont il fut le pire délateur.

Mais il n'y avait pas de lutte possible : le Ministre le comprit et rapporta purement et simplement sa décision du 5 mai qui fut remplacée par une note ainsi conçue :

« Par décision ministérielle en date du 10 juin 1913, le 158e régiment « d'infanterie a été désigné pour aller tenir garnison à Bruyères, Corcieux et Fraize (Vosges). »

En recevant cette décision, le colonel du 158e, un Alsacien, lança un ordre du jour des plus patriotiques : cet air de bravoure enregistré par tous les journaux fit le tour de France. C'est bien ce qu'on voulait. Le public, le grand public qui n'y regarde pas de si près, pensait-on en haut lieu, trompé par cette martiale harangue, voyant que le colonel du 158e se félicite et félicite ses hommes d'être envoyé à un poste d'honneur, croira que tout le monde est content et sera fier de son armée et très content lui-même !..

Le bon sens et la logique désignaient le 158e pour les Alpes parce que ce régiment, depuis sa formation, manœuvre dans les hautes vallées dont il connaît à fond les sentiers, les cols, les portes, les moindres ravins. Il est armé et équipé en troupe de montagne ; son recrutement lui assure les montagnards et les guides patentés du Mont-Cenis, de la Vanoise, de la Maurienne : ses officiers et ses sous-officiers rengagés dressent des équipes de skieurs renommés, ils connaissent l'utilisation si spéciale de la mitrailleuse en montagne. Toutes ces raisons avaient frappé le Ministre de la Guerre et le grand Etat-Major.

Mais M. Périer, ancien ministre de l'Instruction publique, séna-



teur de la Savoie, ne se préoccupe point des raisons militaires. Il s'est chargé de porter au ministre les doléances de sa bonne ville. Et chacun savait d'avance qu'il avait partie gagnée : car il est irrésistible. Son pouvoir réside rue Cadet.....

Aucune raison ne prévalut contre l'ultimatum du sénateur Périer et des autorités civiles coalisées flanqués du fameux Chautemps, député d'Albertville, insulteur du général Pau. Finalement le 97e exulte.....

Que dire du 97e et de son colonel qui remuent ciel et terre pour rester dans l'hospitalière et tranquille région savoyarde, poste de tout repos, loin des brutales velléité allemandes ? Dans une réunion, sans aucun mystère, le colonel du 97e, nous dit-on, a remercié le sénateur Périer de ses bons offices, en son nom et au nom de son régiment. Nous voudrions espérer un démenti.

Et maintenant un mot des dessous, des coulisses et de la cuisine politique.

Le maire de Chambéry s'appelle M. Verrat. Ce maire radical est désigné en haut lieu pour concurrencer aux prochaines élections législatives, M. Delachenal, le député libéral actuel. Pour *déboulonner* ce dernier, il n'est pas trop tôt de prendre position. Aussi, afin de mettre M. Verrat en bonne posture vis-à-vis de l'électeur savoyard, M. Etienne, Ministre de la Guerre, l'a avisé télégraphiquement du maintien du 97e à Chambéry, et cela avant toute communication à la hiérarchie militaire, soigneusement tenue à l'écart pendant toute cette affaire.

M. Verrat en a eu la primeur.

Sans perdre une seconde, M. Verrat a transmis la bonne nouvelle télégraphique aux militaires du 97e bien entendu, mais surtout il en informé ses administrés. C'est lui qui signa le communiqué à la Presse.

Et voilà le marchandage électoral par anticipation dans toute sa beauté. Ce geste signifie : « Votez pour moi et je ferai pleuvoir sur vous la manne gouvernementale. Les ministres, vous le voyez, n'ont rien à me refuser. Avec Périer, Chautemps et moi, vous aurez tout ce que vous voudrez. »

La morale de tout ceci c'est que les officiers de plus en plus sont poussés à faire de la politique... gouvernementale.... et maçonnique, mais celle-là seulement. Car il demeure entendu que l'accès de la Ligue militaire reste interdit même aux officiers de réserve. Les officiers savent que leurs chefs ne peuvent rien faire pour eux. Les ordres et contre-ordres cités plus haut signifient que les circulaires sur les recommandations et interventions politiques sont restées lettre-morte. Le 158e va dans l'Est parce que le 97e n'a pas voulu y aller et qu'il a su utiliser auprès du Ministre de puissantes interventions. On prétend chasser la politique de l'armé, mais en même temps, par des exemples réitérés, on prouve aux chefs militaires que le seul mo-



yen de réussir, c'est pour eux d'être les amis des hommes politiques bien en cour.

Quant à M. Jaurès, qui n'aime pas les endroits malsains, je crois bien qu'il ne sera ni d'un côté ni de l'autre.

Et, pour en finir avec la question du 158e, nous n'avons plus qu'à dire ceci. La parole est maintenant au F.·. Goussault, capitaine d'habillement du 158e, dignitaire de la Loge *Bienfaisance-Amitié* avec le titre d'*ordonnateur.* La loge se prépare à emménager dans le couvent volé aux petites sœurs de l'Assomption, rue de Cuire, à Lyon.

Mais le frère Goussault se décidera-t-il à faire échec aux F.·. M.·. de Chambéry ; c'est douteux. Il a présenté et a donné son consentement. Les F.·.M.·. ne se mangent pas entre eux. D'ailleurs, nous le savons ; à cette exception près, du haut en bas de la hiérarchie, le 158e est un bon et loyal régiment qui ne vit pas à l'ombre de l'Acacia. Pour ce motif, sous le régime maçonnique que nous subissons, il ne mérite en rien la sollicitude des Pouvoirs Publics.

COMMANDANT MARTIN.

— Dans le *Quarterly Examiner,* organe des Quakers, Mr. Eliot Howard raconte un fait fort intéressant qui indique une fois de plus la puissance néfaste de la Maçonnerie et le danger très réel qu'elle peut présenter, en temps de guerre, si on permet aux officiers de s'affilier à la Secte :

« Le terrible siège de Metz touchait à sa fin. Je me rendis dans le pays avec deux compagnons, MM. Thomas Whitwell, de Darlington, et Robert Spence Watson, de Newcastle, deux hommes avec lesquels on irait au bout du monde. Très différents l'un de l'autre, au physique comme au moral, ils étaient incapables de crainte et prenaient fort au sérieux leur œuvre d'humanité. » Après avoir parlé des premières difficultés, Mr. Howard nous apprend que ses deux compagnons se virent arrêtés dans leur trajet par la forteresse de Longwy, et ils commirent l'erreur de montrer leurs papiers au maire de la ville, ce qui leur valut une bordée d'invectives de la part du commandant de la place, un petit Corse très colérique. Il leur enjoignit de quitter la ville sans délai, sous peine d'arrestation, et ils durent chercher abri dans une petite auberge qui se trouvait près de la porte. Howard avait été laissé à Arlon. Le lendemain, les deux amis rentrèrent dans la ville, allèrent trouver le colérique commandant, et lui montrèrent encore une fois leurs papiers, nouvel accès de fureur, plus terrible encore que le premier. Le commandant les traita d'espions prussiens, refusa de discuter, d'examiner les papiers. Mais on eût dit que la grande barbe de Watson avait le don d'attiser la fureur du petit Corse. Il s'avança vers Watson, qui, à ce moment même, était un peu en arrière de Whitwell, et paraissait prêt à lever les mains sur lui, quand tout à coup sa colère tomba : il



redevint maître de lui-même, revint à son bureau et demanda d'un ton très poli aux deux Anglais : « Messieurs, que puis-je faire pour vous être utiles ? » Whitwell répondit : « Soyez assez bon pour examiner nos papiers ». Le commandant y jeta un coup d'œil, et leur remit un permis les autorisant à traverser la forteresse sans avoir à doner aucune explication. Puis il les accompagna à la porte et les salua avec la plus grande courtoisie.

Watson était absolument ahuri de ce changement à vue. Il en demanda la raison à Whitwell qui paraissait trouver la chose toute naturelle ; il l'expliqua ainsi : « Quand j'ai vu que les choses tour-« naient mal, qu'il allait peut'être se jeter sur Watson, il m'est venu « tout à coup à la pensée que l'officier était un Corse, un Carbonaro, « et dès lors un Franc-Maçon. Je me suis dit que je pourrais bien « essayer d'un signe maçonnique. C'est alors qu'il s'est calmé ; j'ai « fait un second signe, et alors il a changé entièrement de façons ».

Italie. — *La Presse associée,* 1er août 1913, publie la dépêche suivante de son correspondant de Berlin :

Il semble de plus en plus probable, que l'Allemagne est pour beaucoup dans les mesures prises par le Gouvernement italien pour soustraire l'armée à l'influence de la franc-maçonnerie.

Le Kaiser a confidentiellement conseillé au roi Victor-Emmanuel d'interdire à tout officier ou soldat d'appartenir à la franc-maçonnerie. Une parole de M. de Hertling, ministre-président bavarois, le confirme.

On fait cependant remarquer que l'Allemagne sait se servir de la franc-maçonnerie quand elle le juge utile à ses intérêts.

Bibliographie

Angleterre. — Voici en quels termes un périodique maçonnique apprécie un ouvrage qui vient de paraître sous le titre suivant : « *The Perfect Ashlar and other Masonic Symbols* » (La Pierre angulaire parfaite et autres symboles maçonniques), par le Fr∴ Revd John T. Lawrence, ex-Grand-Chapelain :

« L'auteur s'est montré habile, comme à son ordinaire, dans l'ex-« position des mystères cachés de la Maçonnerie. Ceux-là mêmes « qui sont le plus au fait seront intéressés, et mêmes instruits ; ils « trouveront jusqu'à de l'amusement, dans ce qu'il nous apprend « sur les vérités maçonniques. Pour voir le sens caché des choses, « il faut le tempérament qui constitue l'homme d'esprit, la faculté « de saisir les extrêmes, de voir rapidement les rapports des choses. « C'est la faculté qui fait nos meilleurs orateurs et prédicateurs, « c'est celle qui leur conquiert dès l'abord l'attention de leurs audi-



« teurs. Dans cet ouvrage, tous les emblèmes employés dans la « Maçonnerie professionnelle sont disséqués, tous leurs sens cachés « sont mis en lumière, l'auteur parcourt toute la route qui mène de « la pierre angulaire parfaite jusqu'à la pierre sur laquelle le candi- « dat est placé dans la Loge dès qu'il y est admis... Cet ouvrage est « orné de photogravures représentant l'intérieur de la Bibliothèque « et du Musée de la Grande-Loge. Il a paru chez MM. A. Lewis, 13. « Paternoster Row, Londres, au prix de 4 shillings six pence.

— A signaler, parmi les dernières publications maçonniques, les deux ouvrages qui suivent. Ils méritent quelque attention, non seulement à raison des sujets qu'ils traitent, mais encore pour les gravures extrêmement rares et curieuses qu'ils reproduisent :

1° *The Life and writings of Philip, Duke of Wharton* (*Vie et écrits de Thomas, duc de Wharton*). Th. Wharton fut Grand-Maître de la Maçonnerie anglaise, en 1722-23 ; il la quitta dans des conditions qui donnèrent lieu à de vives discussions, et alla fonder une Loge à Madrid. Cet ouvrage a pour auteur M. Lewis Melville, et paraît chez John Lane. Le prix est assez élevé (16 shillings).

2° Le tirage à part d'une conférence faite à la Loge des *Dorset Masters*, n° 3366, à Dorchester, ayant pour titre : *Freemasonry in its relation to the serious Pictorial Art of the Eighteenth century* (La Franc-Maçonnerie dans ses rapports avec l'art de la peinture sérieuse du 18e siècle), par le F∴ Broadley, le 13 novembre 1912, et parue chez MM. Sherren et fils à Weymouth. On y trouvera des études sur les peintres qui ont traité des sujets maçonniques ; comme Hogarth, Highmore, Faber, etc.

ÉTATS-UNIS. — Le *Washington Herald*, 23 mars 1913, a publié les renseignements suivants que nous trouvons reproduits dans une revue bibliographique maçonnique de juillet :

Peu de personnes savent que parmi les grandes bibliothèques qui se trouvent à Washington, l'une des plus considérables est la Bibliothèque du Suprême Conseil du 33e degré. Cette Bibliothèque, qui compte actuellement 75.000 volumes environ, eut pour premier fond, la collection formée par le général Albert Pike. Elle n'a pas toutefois un caractère exclusivement maçonnique. Le F∴ Pike, qui fut commandeur du Suprême Conseil, de 1859 à 1891, était un lettré, et de plus un bibliomane ; il achetait des livres sur tous les sujets possibles, et il y employait des agents dans toutes les parties du monde. A ce premier fond sont venues s'ajouter d'abord la collection du Docteur Leroy M. Taylor, 33e : environ 2.500 volumes sur la philosophie, l'occultisme, le spiritisme, puis la collection Collins, presque entièrement consacrée à l'Amérique, à son histoire et à sa descrip-



tion ; puis les collections des FF.·. 33es Busby, Perkins, Harley, Nunn, Wolf et Parsell. Mais, ce qui fait le prix de cette Bibliothèque, c'est le grand nombre d'ouvrages maçonniques rares qu'elle contient. Mentionnons les *Constitutions of Freemasonry*, imprimées à Londres, en 1723, et les éditions de 1738, 1756, 1767, 1784 ; le *Book of Constitutions*, par Edward Spratt, imprimé à Dublin en 1751 ; *The Antique History of the Orders of Freemasonry* (Histoire ancienne des Ordres Maçonniques), par E. Lyon, Londres, 1752 ; *The Complete Freemason, or Multa Paucis for Lovers of Secrets* (Le complet Franc-Maçon, ou beaucoup (de choses) en peu (de mots) pour les amateurs de secrets), Londres, 1763 ; *The Freemason's Pocket Companion* (Le Compagnon (manuel) de poche du Franc-Maçon), Edimbourg, 1763 ; *Spirit of Masonry* (L'Esprit de la Maçonnerie), par Hutchinson, Londres, 1775 ; *A Choice Collection of Freemason's Songs* (Choix de chansons maçonniques), Londres, vers 1783.

L'affaire Morgan, produisit un grand nombre de publications antimaçonniques, de 1827 à 1835 ; quelques-unes sont fort curieuses telles *The Illustration of Masonry* (L'explication de la Maçonnerie), par William Morgan lui-même, en 1827 ; *The Morgan Investigator* (Le Chercheur de Morgan), journal hebdomadaire qui parut à Batavia (Etat de New-York), en 1827 ; *The New-England Antimasonic Almanac* (L'Almanach anti-maçonnique de la Nouvelle-Angleterre), Boston, 1829 ; *Freemasonry unmasked* (la Franc-Maçonnerie démasquée), imprimée à Gettysburg, en 1835.

— Le Temple maçonnique de Denver (Colorado) renferme une bibliothèque d'une certaine importance ; parmi les ouvrages qui y figurent, on trouve une publication intitulée :

The Universal Masonic Library (Bibliothèque maçonnique universelle) qui est une réimpression de tous les ouvrages classiques de la Maçonnerie. Cette compilation parut en 1855 et contient divers ouvrages que tout Maçon trouvera intéressants, bien qu'il ne puisse en accepter les données sans se faire accuser d'une certaine crédulité. Il y a, par exemple, les écrits du Révérend Dr Oliver. Un autre ouvrage a pour titre : *Dictionary and Book of the Lodge* (Dictionnaire et Livre de la Loge). Citons encore *The Ashlar* (la pierre angulaire) un des plus anciens magazines maçonniques américains ; le premier numéro parut à Détroit, en 1855.

ITALIE. — Nous lisons dans l'*Avvenire d'Italia*, de Bologne, 12 juillet 1913 :

« *Le Maçonnerie au Parlement* » tel est le titre d'un petit volume qui vient de paraître à la Libreria Editrice Fiorentina, et qui peut utilement documenter la polémique antimaçonnique.

On y trouve le compte-rendu sténographique des épisodes de la



campagne antimaçonique qui ont eu lieu au Parlement vers la fin de la XXIII[e] législature, et le développement de l'interpellation présentée par Mr. Meda, le 9 mai.

C'est aussi Mr. Mera qui a écrit la préface. Il y racon̈te l'affaire Fara. On y trouve encore entre autres choses, le discours de M. Santini sur la Maçonnerie dans l'armée et la marine. On voit, par l'ensemble des débats, qu'il était facile de prévoir que la question serait d'abord esquivée, puis enterrée.

Cette brochure a été tirée à 500.000 exemplaires en vue de la prochaine campagne électorale.

Boy-Scouts

Allemagne. — Nous lisons dans une Revue maç∴ :

Le mouvement qui a produit les Boy-Scouts a eu quelque peine à atteindre l'Allemagne et à s'y développer. Ce n'est qu'à partir du 18 janvier 1894, date de l'établissement de la *Ligue des Eclaireurs*, avec centre à Berlin, que le public s'est laissé gagner. Les Boy-Scouts allemands s'appellent les *Jung Deutschlands Pfadfinder*. Actuellement, cette Société compte une centaine de groupes locaux ; elle a plus de 10.000 membres adultes et près de 20.000 jeunes affiliés. Les *Eclaireurs* ont, depuis 1912, leur manuel, composé par A. Lion, et recommandé par les journaux Maçonniques.

France. – Nous empruntons aux *Cahiers Romains*, 31 août 1913, les très justes et très frappantes considérations qui suivent sur les œuvres de sport et les patronages catholiques :

Dans le patronage au sens traditionnel, les enfants et les jeunes gens des classes populaires reçoivent, outre la préservation, une formation chrétienne sérieuse par les moyens surnaturels d'abord. Les exercices du corps n'y sont pas négligés, mais on s'y adonne avec mesure. On observe ce que saint Paul prescrit à Timothée (I Tim., IV, 8-10) : « L'exercice corporel est utile à peu de chose, mais la piété est utile à tout, ayant la promesse de la vie présente et de la vie à venir... C'est là une parole certaine et digne d'être reçue... Commande ces choses et enseigne-les ». Pie X parlait en ce sens dans sa *lettre aux sociétés sportives* : « L'éducation physique doit être le complément de l'éducation morale et intellectuelle ». Celle-ci ne doit pas être étouffée par celle-là.... Produire au dehors des milliers de gymnastes évoluant habilement, fussent-ils cent mille ou cent cinquante mille..., est-ce donc prouver qu'on a su, mieux que par le passé, former des chrétiens, car c'est là le but des œuvres catholiques ? La présence des gymnastes à la messe, le matin des concours, est-elle une preuve suffisante ? Il y aurait ici beaucoup à dire. La *Vigie*, dans



ses numéros du 6 janvier, du 27 février, du 27 mars, a montré quels déplorables abus engendre la fièvre des sports. Ce ne sont pas là des cas accidentels. Les désordres résultent de l'organisation elle-même, en dépit des bonnes intentions de ses chefs. Ceux-ci ont préconisé les méthodes de l'adversaire. Or, elles absorbent facilement le jeune homme dans les préoccupations et les exigences d'un entraînement où l'âme est sacrifiée au corps. Il ne peut en être autrement, en pratique, quoi qu'on dise en théorie...

Les initiés supérieurs, les chefs réels de la secte internationale, savourent la joie de voir leurs méthodes de sport à outrance inventées pour étouffer la vie chrétienne, provoquer l'admiration et l'émulation des catholiques naïfs. Ceux-ci ne se lassent pas d'être dupes de leurs manœuvres en criant au progrès. Les faits cités par la *Vigie* et un très grand nombre d'autres journaux, qui restent ensevelis dans le silence, mais que l'ennemi n'ignore pas, lui ! font bien voir aux sectaires que, à leur point de vue, ils ne se sont pas trompés. La secte a fait passer ses méthodes d'enseignement jusque dans les collèges et les écoles libres. Combien de chrétiens ont eu l'esprit déformé par une éducation libérale reçue dans un établissement chrétien ! De même la secte a su imposer ou faire adopter ses méthodes sportives dans les milieux catholiques au grand détriment de la vie chrétienne...

Si on prévoit l'assistance obligatoire à la messe, peut-on dire que le dimanche est sanctifié selon le vœu de l'Eglise ? L'agitation fiévreuse de cette jeunesse, passionnée avant tout pour les sports, lui permet-elle d'assister à la Messe avec le recueillement nécessaire ? A ce sujet, plus on est renseigné, moins on est édifié. Ce n'est pas surprenant, l'équilibre a été rompu, les têtes sont à l'envers, l'éducation physique l'emporte. C'est un succès pour l'adversaire ; il fera, dans cette jeunesse à demi-laïcisée, de faciles recrues...

Allez donc prêcher la pénitence, la prière et le sacrifice à des jeunes gens dont l'idéal est déplacé... sans une vie catholique intense, ils périront tous au milieu des dangers de toute espèce de notre époque ; et que fait-on dans les œuvres catholiques, si d'abord on n'assure pas cette vie catholique pour la jeunesse ?...

Dans les patronages, ancien type, on prêchait surtout la prière, l'abnégation chrétienne et l'apostolat dans la famille et dans l'atelier, au moins par l'exemple. En tout cela, on provoquait l'émulation selon la méthode apostolique. On n'exhibait pas en public la jeunesse chrétienne ni pour faire admirer ses vertus, — car on redoutait l'esprit pharisaïque, — ni pour découvrir ses muscles, — car la vanité seule y trouve son compte. La vie humble, laborieuse et modeste de l'apprenti, du jeune ouvrier, était en honneur. Les œuvres catholiques donnaient à Dieu de vrais fidèles ; au ciel, des élus à l'Eglise et à la Société des familles chrétiennes. C'était le petit nombre, mais au sein d'un monde redevenu païen, c'était le fruit sérieux, le fruit qui demeure et qui augmente lentement mais continuellement.



On apprenait au jeune ouvrier, non à se glorifier de ses muscles, mais à être fier de son baptême et à le faire valoir dans la pratique ; non à fraterniser avec l'ennemi de sa foi, avant ou après un concours sportif, mais à combattre le bon combat de la foi.

Voilà ce que la secte voulait faire cesser à tout prix. De là, ses nouvelles tentatives pour séduire et corrompre la jeunesse. Elle s'y appliquait depuis longtemps avec un art infernal. Ses œuvres post-scolaires ne suffisaient pas. Alors, pour soustraire entièrement l'enfance et la jeunesse à toute influence salutaire comme à toute autorité légitime, elle a créé les boy-scouts, organisme perfectionné de l'éducation laïque *à travers les sports*.

Voyant bien que, de toutes les œuvres post-scolaires chrétiennes, c'est surtout le patronage ancien type, création admirable de l'esprit catholique, qui mettait obstacle au plan de déchristianisation des enfants dans les classes populaires, c'est donc très spécialement contre lui que la secte a dressé ses boy-scouts. Nous disons très spécialement, et non pas uniquement, car c'est là une entreprise générale de déchristianisation qui ne vise pas seulement les enfants du peuple, et qui tend à ruiner partout, avec l'autorité paternelle et la vie de famille, toutes les traditions catholiques...

Certains évêques, après avoir béni et soutenu les associations sportives de leurs diocèses, ont conçu à leur égard de légitimes inquiétudes... On finira par comprendre que les méthodes maçonniques greffés sur les œuvres catholiques portent leur fruit à elles, fruit empoisonné du naturalisme, c'est-à-dire le culte de la chair, avec l'orgueil qui en est inséparable. Les meilleures intentions des directeurs indiscutables, n'y changent rien, ou fort peu de chose. Les applaudissements du public, les louanges de la presse, les clichés à l'usage des journaux illustrés même, n'en modifient pas le caractère...

Une grande mystification, après tant d'autres, aura vécu, avec la dictature qu'on voudrait imposer aux derniers patronages vraiment traditionnels qui ont refusé jusqu'ici de se laisser entraîner dans la mystification de combattre les œuvres sectaires de jeunesse en singeant leur laïcisme.

Et propter vitam vivendi perdere causas,

comme disait le poète latin.

— L'article suivant de M. Oscar Havard a paru dans un certain nombre de journaux de province. Nous en empruntons le texte à l'*Express du Midi*, 14 août 1913. Il a pour titre « Boy-Scouts et Scout-Girls » :

La *Revue antimaçonnique* du mois de juillet appelle notre attention sur une nouvelle manifestation du « Scoutisme ». L'œuvre des « boy-



scouts », il faut bien le dire, n'est qu'une entreprise des Loges. Dénoncée et démasquée par la presse catholique, la Franc-Maçonnerie fonde des « filiales », innocents en apparence, mais d'autant plus dangereuses. L'entreprise des boy-scouts est l'une de ses filiales les plus perfides.

Il n'est pas de semaine où nos amis de la Ligue Antimaçonnique ne nous signalent la création d'un nouveau groupe de boy-scouts, dont les cadres sont presque toujours fournis par la Loge locale.

Nombre de familles catholiques laissent enrôler leurs enfants dans ces groupes sournois où, sous prétexte de préparer les jeunes gens au métier militaire, on veut surtout les détacher de l'Eglise en commençant par les empêcher d'assister à la messe. N'est-ce pas là, en effet, le but de ces exercices dominicains qui s'ouvrent à cinq heures du matin et qui ne finissent qu'à deux heures de l'après-midi ? Nos pères n'ont pas eu besoin du scoutisme pour remporter les victoires qui ont fait la France.

Il n'est que temps d'entraver le mouvement qui, sous les auspices de personnages suspects, entraîne la jeunesse française vers les Loges.

Rien ne prouve mieux les attaches du scoutisme avec la Maçonnerie que le Décalogue qui tend à substituer au Décalogue chrétien l'observance de dix préceptes vulgaires ou ridicules.

Mais cette origine maçonnique s'accuse encore davantage peut-être dans une institution jumelle, les Sout-Girls, qui commence à fonctionner en Angleterre et en Amérique. Cette institution s'adresse aux jeunes filles. Leur Société s'appelle « les Feux du bivouac ». Chaque groupe réunit une vingtaine de jeunes filles de 12 à 20 ans. A la fête de chaque groupe veille une « Gardienne du Feu », femme d'âge mûr, analogue aux officiers chargés d'instruire les scout-boys.

Cette « Gardienne » mise à part, il existe, dans l'organisation, trois grades : 1° la Ramasseuse de Bois ; 2° l'Allumeuse de feu ; 3° le Porte-flambeau. Pour être admise au premier grade, l'aspirante doit observer la loi des « Feux du Bivouac », loi dont voici les cinq commandements : 1° Cherche la beauté ; 2° Sois serviable ; 3° Fais qu'on puisse compter sur toi ; 4° Veille à ta santé ; 5° Glorifie le travail ! Pour acquérir le deuxième grade, on impose un autre décalogue, aussi puéril, aussi banal et aussi dépourvu de toute prescription religieuse ou même simplement morale. C'est le Maçonnisme tout pur.

Il faut reconnaître que les sectaires qui ont créé ces organisations n'ont pas manqué de flair.

A la période d'antimilitarisme succède, en ce moment, un engouement indéniable pour l'armée. Il s'agit donc d'exploiter, au profit de la Maçonnerie, cet engouement. Rien de plus habile ; aussi, nombre de parents excellents se laissent-ils piper par ces dehors. Je connais des officiers catholiques qui se font les éducateurs bénévoles des boy-scouts. Ces malheureux refusent de voir ce qui nous crève les yeux.



C'est ainsi qu'à la veille de 1789, les Loges maçonniques, en Bretagne, groupèrent de nombreux membres de la noblesse et du clergé : bénédictins, minimes, dominicains, etc., pêle-mêle avec les futurs boutefeux de la Révolution. Allons-nous recommencer les mêmes fautes ? Fascinés par les simagrées militaristes des boy-scouts, permettrons-nous à nos enfants d'abandonner les offices de l'Eglise pour les pantalonnades du scoutisme ?

Crémation

BELGIQUE. — *La Gazette de Liège*, publie dans son numéro du 28 août 1913, un intéressant article signé Henri Bougkoms sur « *la Crémation* ». Nous en extrayons les lignes suivantes :

Qui donc se fût douté en voyant Furnémont (à quoi bon dire Monsieur) lamper son verre, que le bonhomme pouvait songer à la mort ? Il est pourtant certain que pareille pensée déambulait quelquefois dans la cervelle de ce franc-maçon. Furnémont, en effet, a mis son nom au bas d'un projet de loi « concernant l'incinération facultative des cadavres humains ». Sa signature était encore, en février 1913, plus brillante qu'un vers luisant ; les signatures de MM. Buisset d'Hauwer, Royer, P. Janson et Franck, l'entourent comme des satellites.

Le projet de loi sur la crémation contresigné par ces anticléricaux, fut d'abord longuement préparé dans la presse maçonnique avant que de prendre sa forme définitive actuelle. Bien mieux, en 1910 la crémation eut son stand au palais de l'Exposition de Bruxelles, mais l'inauguration de ce stand fut, si l'on en croit la *Chronique* « discrète, presque clandestine, sans aucune participation officielle. On n'y a même pas bu le vin d'honneur ». Furnémont n'en était donc pas ! Plus tard, à l'Exposition de Charleroi, l'on fit à la crémation une réclame plus bruyante. L'on était d'ailleurs au pays des verriers où l'on pouvait parler de four à cœur ouvert. Aussi, c'est un ingénieur qui prononça, à Charleroi, l'éloge du four crématoire. Il s'appelait Suain, et c'est Ransart qui l'a donné au monde ! Tout devait inspirer cet homme qui vote sans doute pour M. Buisset. Sa parole de feu réduirait en cendres les objections que le vulgaire fait à la crémation, et les flammes de son discours monteraient glorieuses au-dessus du four de l'Exposition Carolorégienne. De fait, les phrases de l'apologie présentée par M. Suain s'élevèrent graves comme des fumées opaques et lourdes. Malheureusement, le feu se fit attendre, il ne jaillit pas de cette bouche prophétique. L'univers fut déçu !...

Est-il vrai que l'Eglise trouve l'incinération contraire au dogme ? Non ! Dieu ressuscitera aussi aisément un corps détruit par le feu qu'un corps désagrégé au sein de la terre. Car ceci n'est point chose plus facile que cela ! Est-ce pour le simple plaisir de contrarier la tradition païenne que cette même Eglise demande aux fidèles d'enterrer



leurs morts ? Non encore ! Un franc-maçon se brûlerait, lui, à petit feu pour chagriner un catholique, car il trouve, malgré tout, plaisir à haïr. De là, des actes souvent absurdes. Mais l'Eglise ne s'inspire dans ses prescriptions que du bons sens chrétien, et point de la haine. Aussi elle permettra l'incinération pour des raisons graves en temps de guerre ou d'épidémie. Toutefois, en temps normal, elle a d'aussi graves raisons pour recommander aux chrétiens l'inhumation des morts.

Il y a d'abord « la tradition de l'humanité » fondée sur le sens moral de tous les peuples.

Les peuples primitifs inhumaient leurs morts, aussi bien les Juifs que les Egyptiens ou les Chaldéens, les Mèdes et les Perses. Pardon ! dira-t-on, les Grecs et les Romains n'enterraient point leurs morts, ils les brûlaient ; or, c'est contre la tradition Greco-latine que l'Eglise voulait lutter. Erreur. Pline déclare que l'usage de brûler les morts n'est pas fort ancien à Rome. Les Grecs n'introduisirent la pratique de l'incinération qu'à l'époque homérique, et ce, pour dérober les corps de leurs guerriers aux profanations des ennemis. L'Eglise sait, et elle comprend que l'inhumation est universellement répandue que parce qu'elle symbolise le mieux la croyance universelle à l'immortalité. Pour cet admirable motif, elle prescrivit donc aux premiers chrétiens, d'inhumer leurs morts quoi qu'il dût leur en coûter !

Enseignement

ALLEMAGNE. — Le R. P. Engelbert, capucin, a présenté au 60e Congrès des catholiques d'Allemagne, qui s'est tenu à Metz au mois d'août 1913, un très important rapport sur la question scolaire. Nous en donnons les principaux passages, d'après le texte publié par le *Lorrain*, 21 août 1913.

L'école est nécessaire tout autant que l'éducation et l'instruction des enfants dans la famille, tout autant que l'une et l'autre telles que les donne le prêtre au point de vue religieux. Ne vous récriez pas si je vous dis que nous trouvons la première école au paradis terrestre : Dieu lui-même ne se fit-il pas, en quelque sorte, l'instituteur de nos premiers parents, leur enseignant leurs devoirs et tout ce qui concernait l'épreuve à laquelle il devait les soumettre ? On voit paraître ici la première école que j'oserai appeler l'école modèle ou normale.

Malheureusement, il y eut bientôt aussi une autre école ouverte par le diable, la première école émancipée. En voici l'enseignement : n'en croyez pas votre premier maître, vous serez vous-mêmes comme des dieux, vous verrez clair, vous connaîtrez le bien et le mal, émancipez-vous !

N'est-ce pas le programme scolaire qu'ont en tout temps propagé les ennemis de la religion, programme qu'on veut de nos jours ap-



pliquer partout et par tous les moyens. Il y a des partis puissants et actifs qui travaillent de toute leur force pour supplanter l'école chrétienne que, Dieu merci, nous possédons encore. Et c'est justement ce fait qui nous impose le devoir impérieux de sauver notre école et de combattre vigoureusement toute tentative, ouverte ou cachée, qui a pour objet de la détruire. Il ne nous est nullement facultif de nous désintéresser de l'école. Les familles en ont besoin. Car elle crée l'avenir de leurs enfants ; elle est la condition du progrès temporel, et, quand elle est bonne, elle met l'enfant sur le chemin du salut éternel...

L'école est tellement nécessaire que les ennemis de la religion veulent la posséder exclusivement, et, comme on dit de nos jours, la laïciser entièrement. La nécessité, voilà le prétexte ; la laïcisation, voilà le but, mais un but habilement coloré.

En veut-on une preuve ? Le célèbre mandement de Mgr Dupont des Loges, de 1868, nous la fournit. En ce temps, les ennemis de l'Eglise et avant tout les loges maçonniques avaient formé une ligue d'enseignement qui ne tendait à rien moins qu'à créer l'école neutre, c'est-à-dire prononcer le divorce entre l'Eglise et l'école. Mgr. Dupont des Loges lança ce mandement, qui eut un si grand retentissement, et qui sauva la situation autant que faire se pouvait. Or, dans ce mandement est cité un passage très curieux et très instructif du journal *Le Monde maçonnique* d'octobre 1866 (ou, selon la chronologie maçonnique, 5866). « Il faut, y est-il dit, préparer le monde profane (c'est-à-dire nous, chrétiens) à recevoir nos principes. Je considère l'instruction primaire comme la pierre angulaire de notre édifice... Le principe d'autorité surnaturelle (c'est-à-dire la foi en Dieu et à la Rédemption de l'homme), qui enlève à l'homme sa dignité, est inutile pour discipliner les enfants ».

Nous voilà édifiés sur les tendances des ennemis de l'école chrétienne, il y a un demi-siècle. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement dans l'ombre des loges que cette lutte se poursuit. Elle a été portée dans les assemblées législatives, dans une foule de réunions publiques et privées. Partout retentit le cri : « A bas l'école confessionnelle ! Vive l'école neutre ! »

Et la presse fait chorus, et d'innombrables feuilles répandent jusque dans nos hameaux les attaques contre l'école chrétienne. Faut-il l'avouer, et pourquoi pas ? Depuis les temps de Mgr. Dupont des Loges, les ennemis de notre école ont fait du chemin, même beaucoup de chemin !

Si je parle des attaques d'hier et d'aujourd'hui contre le caractère chrétien de l'école, c'est pour en revenir à notre thèse de la nécessité de l'école chrétienne et pour nous rappeler le devoir de la défendre par tous les moyens dont nous pouvons disposer...

La situation légale de l'école au milieu de nous est restée à peu près ce qu'elle était dans la première moitié du 19e siècle. De par le



Concordat, les enfants devaient recevoir à l'école une éducation religieuse. La loi du 15 mars 1850 ordonne que l'école soit confessionnelle, ce qui revient à dire que les enfants et l'instituteur doivent avoir la même confession.

La loi de 1850 a été en grande partie conservée après l'annexion, la confessionnalité maintenue, mais la haute direction sur l'école que l'Etat s'était réservée, s'accentua dans ce sens toujours davantage ; mais c'est là justement que réside le danger pour l'école confessionnelle. La confessionalité de l'école a des ennemis puissants, obstinés qui ne recuferont devant aucun moyen pour arriver à leur fin.

Les autorités auront-elles toujours la force et la sagesse de leur résister : A juger par certains signes qui ne trompent pas, il est permis d'en douter. A l'heure qu'il est, je ne vois de moyen efficace pour assurer la confessionalité de l'école, que le bulletin de vote...

Il est de toute nécessité de ne pas perdre de vue, un seul instant, les droits inaliénables et imprescriptibles de l'Eglise, qui sont d'ailleurs la meilleure sauvegarde du droits des parents. L'Eglise ne peut, en aucun pays et sous aucun régime, être privée du droit de donner l'instruction aux enfants, ni être exclue de l'école. Ce ne serait qu'au détriment de la société qu'on la priverait de ce droit. L'expérience le prouve tous les jours.

A côté d'un droit divin incontestable, elle a aussi le droit historique de donner l'instruction religieuse, tant dans les écoles supérieures que dans les écoles élémentaires. Dans un temps où le pouvoir civil ne se souciait guère d'instruire le peuple, c'est l'Eglise qui fondait des écoles qu'elle entretenait avec l'argent des fidèles. Et aujourd'hui, l'on voudrait la chasser de ces mêmes écoles dont les titres historiques lui permettent de se proclamer la fondatrice et la mère. Anomalie, sans doute, mais surtout remarquable ingratitude !

L'Eglise, d'ailleurs, et c'est historique aussi, ne s'est jamais laissé dépouiller de ce droit sans protester à la face de l'humanité.

Ecoutez ce qu'écrit, à ce sujet, dans son Encyclique, le Pape Léon XIII aux Evêques de Bavière, le 22 décembre 1883 : « Il est absolument injuste de fermer les écoles à l'autorité ecclésiastique, car l'Eglise a de Dieu la vocation d'enseigner la religion, sans laquelle personne ne peut arriver au salut. Cette vocation n'a été donnée à aucune autre société, et aucune autre ne peut y prétendre. C'est pourquoi l'Eglise réclame pour elle seule cette vocation qui est son propre droit, et elle se plaint de son droit lésé. »

Déjà Pie IX, dans une lettre apostolique à l'Archevêque de Fribourg, du 14 juillet 1866, avait écrit : « Ceux qui veulent que l'Eglise abandonne sa direction et son influence salutaire à l'école ou l'interrompe pour un temps, veulent que l'Eglise agisse contre les commandements de son Fondateur divin, qu'elle devienne infidèle. Or, son devoir impérieux est de promouvoir le salut de tous les hommes «.

Il ressort donc, de toute évidence, que l'Eglise ne peut, à aucun prix,



consentir à l'abolition ou à la diminution de son droit divin sur l'école...

La situation actuelle n'est certes pas idéale, elle a pourtant été, sinon acceptée avec joie, du moins largement tolérée par nos Evêques. Tout en gémissant sur l'esprit exclusif de la loi quant à l'instruction, l'épiscopat n'en a pas moins insisté sur la nécessité d'en profiter le plus possible au point de vue de l'enseignement religieux.

Mais serait-il permis de rappeler le malaise profond qui s'est emparé de notre population, et en premier lieu de notre clergé, quand beaucoup d'instituteurs, beaucoup trop dans un pays en grande majorité catholique, se sont joints à l'association générale des instituteurs d'Allemagne. Comme personne ne peut l'ignorer, ladite association poursuit le but de chasser la religion de l'école. La protestation indignée de l'Evêque de Strasbourg est encore trop présente à notre souvenir pour que j'aie besoin de m'y attarder. Je rappellerai, cependant, avec quelle vive satisfaction le public apprit que la majorité de nos instituteurs s'étaient orientés résolument d'un autre côté, celui de la vaillante et florissante organisation des instituteurs catholiques d'Allemagne...

Les parents sont les premiers intéressés à l'éducation des enfants. Nous n'en sommes pas encore, grâce à Dieu, dans notre pays, à cette conception païenne de l'école, que les droits de l'Etat priment ceux des parents. Les enfants appartiennent à leurs parents avant d'appartenir à l'Etat ; ainsi le veut la loi naturelle. Après les droits des parents viennent les droits de l'Eglise, qui a été établie par Dieu pour lui amener les âmes ; donc, ces âmes d'enfants se réclament de leur Créateur...

Le prêtre, lui aussi, appréciera le rôle bienfaisant de l'instituteur et tiendra compte de l'obligation où celui-ci se trouve vis-à-vis d'un règlement d'un programe et d'une méthode qui lui sont imposés.

Le prêtre et l'instituteur, voilà les deux grands facteurs de l'éducation. Si l'accord est nécessaire entre deux hommes, c'est bien entre le prêtre et l'instituteur. Si chacun de ces deux éducateurs est bien pénétré de son propre devoir et des droits de l'autre, l'accord est facile, malgré les défauts inhérents à la nature humaine.

Il y a lieu de rappeler ici un des points les plus délicats de la question qui nous occupe, je veux parler de la nécessité qu'il y a pour l'instituteur d'être muni de la « *missio canonica* », c'est-à-dire du droit et du devoir d'enseigner les vérités de la religion. Malheureusement, les lois n'ont rien spécifié à ce sujet, et par le fait même, la situation créée aux Evêques est des plus difficiles. Hâtons-nous d'ajouter que, pour des raisons majeures, l'instituteur est néanmoins tacitement et par tradition de la « *missio canonica* ».

Cette faculté, et mieux, cette mission d'enseigner la religion est pour l'instituteur son vrai titre de noblesse. Nous ne saurions mieux le faire ressortir qu'en citant ces paroles de Léon XIII dans son



Encyclique : «*Sapientia Christiana* » sur la coopération des laïques à l'enseignement chrétien : « Cette coopération, dit-il, a été jugée par les Pères du Concile du Vatican tellement opportune et féconde qu'ils n'on pas hésité à la réclamer : Tous les chrétiens fidèles, disent-ils, surtout ceux qui président et qui enseignent, nous les supplions, par les entrailles de Jésus-Christ, et nous leur ordonnons en vertu de l'autorité de ce même Dieu sauveur, d'unir leur zèle et leurs efforts pour combattre les erreurs opposées à la foi. » (Mgr Flech, mandement de Carême 1891).

Voilà le terrain qui devrait servir de base à une entente solide entre tous ceux que la question concerne, mais surtout entre le prêtre et l'instituteur...

En 1833, M. Guizot, un protestant, comme on sait, a dit une parole qui s'applique bien à notre temps, et que je livre à vos méditations : « Messieurs, disait-il, prenez garde à un fait qui n'a jamais éclaté peut-être avec autant d'évidence que de notre temps : le développement intellectuel, quand il est uni au développement moral et religieux, est excellent ; mais le développement intellectuel tout seul, séparé du développement moral et religieux, devient un principe d'orgueil, d'insubordination, d'égoïsme et, par conséquent, de danger pour la société »...

La parole est ensuite donnée à M. le Dr Cuny, professeur à Montigny, sur l'organisation de la Ligue pour le maintien de l'école confessionnelle.

Le rapporteur établit en quelques mots la nécessité, pour les catholiques, de sauver l'école confessionelle.

Le but de la Ligue est de rendre les pères de famille attentifs aux menées des adversaires de l'école confessionnelle : socialistes, libéraux, monistes, etc.

Les moyens utilisés par la Ligue ? On donne des conférences sur ce sujet dans les réunions catholiques, dans celles de l'Union Populaire, par exemple. Les comités donnent sur ce sujet les renseignements nécessaires.

A Augsbourg, en 1910, au Congrès des catholiques, la fondation de la Ligue fut décidée.

A Aix-la-Chapelle 1912, se tint la première grande réunion.

A la tête de la Ligue se trouve le comité général qui se réunit tous les ans à l'occasion du Congrès des catholiques. Il y a des comités locaux et régionaux. Sont appelés à faire partie de la Ligue tous ceux qui ont intérêt à sauver l'école confessionnelle : instituteurs, curés, pères et mères de famille.

La discussion est ouverte à laquelle prennent part MM. les chanoines Collin, Eugène Muller de Strsbourg, et deux résolutions sont adoptées en faveur de l'école confessionnelle.



— L'Agence *Roma* publie les dépêches suivantes :

Le groupement des Monistes de la petite ville de Géra (principauté de Reuss) a présenté au Conseil Municipal une pétition demandant que, dans les écoles publiques, l'enseignement religieux chrétien soit remplacé par l'enseignement moral-adogmatique-scientifique, afin de cultiver une religiosité interconfessionnelle basée sur la science. Les pétitionnaires, tous protestants modernistes, voient dans le système scolaire actuel une violation de conscience, car les parents qui sont déjà sortis de l'Eglise officiellle luthérienne doivent élever leurs enfants dans les écoles où l'enseignement religieux luthérien est obligatoire, Voilà pourquoi le petit nombre des monistes de Gera voudraient octroyer à leurs concitoyens luthériens, l'enseignement religieux moniste. L'organe de la Ligue moniste allemande, le *Monistiche Jahrhundert* n'a pas manqué de publier la demande des coreligionnaire de Gera et d'y ajouter un long commentaire. AIR, 11 août 1913.

— Une grande réunion de catholiques a eu lieu ces jours-ci à Dusseldorf, sous la présidence de l'abbé Stœffler, de Strasbourg. Celui-ci a déclaré que les catholiques doivent surveiller avec soin la discussion de la loi scolaire et combattre non seulement l'école neutre et, à plus forte raison, l'école athée, mais aussi l'école interconfessionnelle. AIR, 12 août 1913.

— Le syndicalisme chrétien, religieux, interconfessionnel, purement économique va être appliqué aux organisations des instituteurs Jusqu'ici, il en existait de deux sortes en Allemagne : les libérales, presque toutes affiliées à l'Union nationale des Instituteurs allemands, et les Sociétés des Instituteurs catholiques, organisées selon les différents Etats dont se compose l'Empire. Le 19 juillet, a eu lieu à Saarbrucken (Prusse Rhénane), une réunion de propagande de la section nouvellement constituée dans cette ville du « Volks-Schullehrer-Verein » qui veut grouper tous les instituteurs en écartant toutes les questions politiques et religieuses, ce qui lui permettrait d'englober les instituteurs de toutes les confessions. On a défini la nouvelle union un « syndicat chrétien » des instituteurs. Nous ne savons pas quelle part a eu dans cette organisation la centrale de Munchen-Gladbach, la grande organisatrice de l'idée syndicaliste interconfessionnelle. Mais, même en admettant qu'elle soit complètement étrangère à cette entreprise, on ne peut pas nier que celle-ci est la fille légitime des idées propagées par elle. AIR, 13 août 1913.

Belgique. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 3 septembre 1913, sous le titre « L'école neutre » :

La Fédération des Instituteurs belges soi-disant neutres a tenu dimanche, à Gand, son 56e Congrès.



M. Cambier, échevin libéral-progressiste, en recevant messieurs les « neutres », a jugé opportun d'établir un parallèle entre l'école publique et l'école libre ; la grande supériorité de la première sur la seconde est, d'après lui, d'être ouverte à tous.

Comme le remarque le « *Bien Public* », si l'école neutre ouvre largement ses portes à tous les enfants, c'est à peu près comme s'ouvre une souricière. La question n'est pas de savoir si une porte est ouverte ou fermée, mais si tous les enfants peuvent en franchir le seuil sans mettre leur foi en péril.

A ce propos, notre confrère gantois rappelle ce précieux aveu de la « *Flandre libéral* » (8 avril 1880) :

« Pourquoi notre arrondissement échappe-t-il aux catholiques ? Parce que depuis trente ans, il se livre contre eux à Gand un combat ininterrompu, parce que les écoles de Gand ont fait depuis longtemps en faveur de la cause libérale une propagande efficace décisive.

Quiconque envoie son enfant à l'école communale, écrivait la «*Flandre* », le 8 mai de la même année, est de fait enrégimenté dans les rangs des libéraux. Combien de gens sont ainsi venus à nous presque sans le savoir, sans le vouloir !.. On a réussi jusque dans les plus petits villages à créer ainsi un groupe de gens fort rapprochés de la libre pensée.

Les uns céderont peut-être, mais leurs enfants, pénétrés dès l'âge le plus tendre du mépris du culte, rompront facilement avec le catholicisme.

Voilà comment l'école « neutre » est ouverte aux catholiques.

Or cette école... de propagande libérale est, d'après messieurs les instituteurs neutres, la seule école qui doit exister. En exposant « l'idéal » de la Fédération des instituteurs, M. Ferrier, président du Congrès, s'est en effet écrié : « Tous les enfants à l'école nationale ! » — ce qui veut dire « plus personne à l'école catholique » et suppression de celle-ci.

Et dire que les instituteurs qui lancent ces énormités sont « neutres ! » Que serait-ce donc s'ils ne l'étaient pas ?

— Sous ce titre « Les FF.·. recommencent leur campagne, qui veut faire main-mise complète sur l'enseignement public ; l'Eglise ou la Maçonnerie » ? le vaillant *Patriote* de Bruxelles publie, dans son numéro du 19 août 1913, l'article suivant :

> Quand les ministres viendront annoncer au pays comment ils entendent organiser l'enseignement du peuple, je m'écrierai : « A moi Maç.·. ! A moi la question de l'enseignement ! A moi la solution... et la solution conforme à nos vœux ! (Bulletin du Gr.·. Or.·. de Belgique, 1878, p. 51).



En 1895, des « spontanéités » dites « foudroyantes » furent organisées dans tout le pays pour faire échec au projet de loi scolaire que venait de déposer M. Schollaert. Protestations des conseils communaux, pétitions aux Chambres, affiches illustrées et autres, articles de journaux, publication de tracts, meetings, manifestations, rien ne fut négligé pour essayer de donner à une agitation de surface, les apparences d'une « lame de fond », disait F.·. Vandervelde.

Démontrons :

1° Que ce mouvement factice fut décidé, organisé, dirigé et soudoyé par la Maçonnerie, qui, prudemment, se tenait dans la coulisse ;

2° Que la Veuve Hiram recommence aujourd'hui, contre le projet Poullet, sa campagne de calomnies et de mensonges pour tenter une fois de plus, de faire prévaloir la volonté des Loges, c'est-à-dire de quatre à cinq mille porte-truelle, qui n'osent même pas se faire connaître sur la majorité légale du pays.

Dans la « tenue du 7e j.·. 5e.·. 1895 » (7 juillet 1895) le Grand Orient de Belgique arrêta le plan de « campagne contre le projet scolaire » qui devint la loi du 15 septembre 1895, — loi toujours en vigueur.

Dans la discussion, le F.·. C..., député de la Loge « *La Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies* » de Liège, fit remarquer que « l'intervention ostensible de la maçonn.·. serait néfaste sur le terrain scolaire et qu' « elle pourrait tout compromettre sans profit pour personne. »

« Le Gr.·. Or.·. consulté » sur ce point, se prononça « contre l'intervention de la maçonnerie comme corps constitué ».

(Décision suggestive, n'est-ce pas ? Condamnation par elle-même de la Maçonnerie et du programme scolaire qu'elle veut imposer au pays : elle reconnaît que son « intervention » lui est « néfaste » dès qu'elle est démasquée ?)

Après avoir décidé que son « intervention» resterait occulte, le Grand Orient arrêta les mesures « auxquelles le Gr.·. Com.·.» (lisez Grand Comité) s'était « rallié ». Elles avaient été proposées par la Loge « *Union et Progrès* » de Bruxelles (les mots soulignés, le sont dans le texte maçonnique) :

I. Il est désirable que tous les Maç.·. provoquent au sein des Conseils communaux des protestations contre le projet scolaire, et surtout qu'ils fassent décider l'affichage de ces protestations.

II. Il est désirable que l'on appose des affiches, autant que possible illustrées, et que des Comités locaux soient formés à cette fin. Les Atel.·. aideraient de leurs subsides ces Comités.

III. Un tract, rédigé par les soins d'un Comité siégeant à Bruxelles,



signalera au public les atteintes à la liberté de conscience que contient la loi en projet.

IV. Des Comités locaux devraient être formés pour rédiger des articles à insérer dans les journaux, en tenant compte de la nuance de ces journaux.

V. Il y a lieu de provoquer partout des meetings et autres manifestations auxquels les Maç.·. sont priés d'apporter leur concours dévoué.

VI Des mesures seront prises pour constituer à Bruxelles un Comité central de défense. Des sous-Comités devraient être créés dans toutes les localités de quelque importance. Ces Comités et sous-Comité devraient comprendre des délégués de tous les groupes anticléricaux (*Bulletin du Gr.·. Or.·. de Belgique*, 1894-1896 1er fasc., p. 76).

Enfin, outre les « subsides » à fournir par les Ateliers des divers Orients, le Grand Orient décida que sa caisse serait aussi mise à contribution pour soutenir le mouvement. En réponse à cette question : « Le Sér.·. Gr.·. Maît.·. demande que l'on se prononce sur ce point : les fonds seront-ils remis anonymement ou non ? », il fut encore « décidé de remettre officiellement la somme en question ». (*Ibidem*, p. 78).

Il n'était pas très compromettant d'agir « officiellement » dans ce cas-ci puisque les fonds devaient être remis aux FF.·. qui organisaient « dans le monde profane »... ces « spontanéités foudroyantes ».

La nouvelle « campagne » annoncée par le « *Soir* », est ouverte. Suivez-la de près, elle se poursuivra exactement suivant le même plan qu'en 1895, sauf une coopération plus active de la Marianne révolutionnaire, devenue la fidèle alliée de la Veuve Hiram.

Il y a quelques jours, un « grand meeting » de protestation contre le projet Poullet, était organisé à Anvers, avec, comme « orateurs », le Secrétaire général de la Fédération maçonnique des instituteurs dits « neutres » et un « ancien enfant de chœur » devenu, d'après l' « *Indépendance* », le citoyen « Constipé » F.·. Kamiel Huisdans.

Le F.·. Huysmans, dit le compte-rendu de l' « *Etoile* » des Loges (N° du 20 août) « a établi que l'Eglise compte faire la mainmise complète sur l'enseignement public ».

Nous allons établir par des documents dont le F.·. Kamiel et ses co-porte-truelle ne pourront nier l'authenticité, que c'est la Maçonnerie qui veut faire « main-mise complète sur l'enseignement public ».

Le cardinal Mercier, disait le 14 avril 1909, en installant le comité provincial des ligues scolaires catholiques du Brabant :

« Je crois nécessaire, afin de prévenir les préjugés et d'empêcher



les équivoques, de souligner à nouveau quelques idées émises déjà à l'assemblée de fondation :

« Dites bien autour de vous que l'intention de la L. S. C. n'est pas de détruire quoi que ce soit de ce qui existe pour le bien. Nous cherchons à perfectionner.

« 2. Puis, nous ne voulons pas opposer l'école libre aux écoles officielles : Ce serait à la fois une erreur et une folie.

« Grâce à Dieu, il existe de très bonnes écoles officielles... Nos adversaires auront pour tactique de dire que nous sommes opposés à l'enseignement officiel. Prévenons cette imputation. Nous la désavouons par avance et la déclarons calomnieuse.

« La vérité est que nous déplorons qu'il faille des écoles libres.

« L'idéal serait que l'enseignement officiel fût en rapport avec les convictions et les droits de tous, et assez respectueux des consciences pour ne pas imposer aux catholiques les sacrifices que réclament d'eux la création et l'entretien d'un enseignement privé ».

Ces déclarations du Primat de Belgique sont très nettes.

Voyons maintenant celles qu'a faites un autre primat, le F∴ Hasse, de son métier « profane » architecte à Anvers, en qualité de « Sérénissime Grand Maître National du Grand Orient de Belgique ».

Le 10 février 1908, au Grand-Orient, il a déclaré, textuellement, en réponse à cette question : « Quel droit est le rôle de la Maçonn∴ au XX[e] siècle et spécialement celui de la Maçonn∴ belge » :

« Nous n'avons pas les enfants, nous devons créer des légions d'éducateurs, qui nous les amèneront, qui en feront nos successeurs....

« Et nous pouvons le faire, si nous voulons, et en gardant cependant intacte notre armure du secret ». (*Bulletin du Gr.∴ Or.∴ de Belgique* 5907, 2[e] fasc., p. 220).

Or, quelles écoles doivent ainsi devenir avant tout des pépinières maçonniques. Celles que la Veuve Hiram fonde et entretient de ses deniers ? Il n'en existe pas. Il y a une quarantaine d'années, elle en a ouvert une, restée exemplaire unique, l'école dite « modèle » de Bruxelles : quoique « payante » et subsidiée, elle vivota pendant quelques années, et bientôt les FF∴ durent la fermer, « on ne put la maintenir, a confessé le F∴ Buls, faute de ressources suffisantes ».

Alors, en quelles écoles devront opérer ces « légions d'instituteurs » dont la mission principale est d'être les pourvoyeurs des Loges, sinon dans les écoles officielles ?

Ce n'est donc pas l'Eglise, mais la Maçonnerie belge qui, « tout en gardant intacte son armure du secret », c'est-à-dire sans oser se démasquer, « compte faire main-mise complète sur l'enseignement public.



CANADA. — *La Vérité*, de Québec, 2 août 1913, reproduit, d'après la *Liberté* de Winnipeg l'analyse d'un important discours prononcé en juin dernier par S. G. l'Archevêque de Saint-Boniface à Bruxelles, Manitoba, en réponse à une adresse présentée par M. L. Hacault. Nous en extrayons le passage suivant, bon à méditer pour les catholiques français :

« Voyez la question scolaire chez nous. Je pourrais dire la grande question qui domine toutes les autres, et avec raison. C'est la question pour nous tous, Evêques et fidèles. L'ennemi le sait bien. Que de négociations, que de pourparlers, que de transactions, de concessions, de compromis que l'on croit honorables. Eh bien ! est-elle résolue dans le sens de la justice et du droit ? Non. Là encore la diplomatie a eu affaire à la perfidie.

« Moi aussi, je fus tenté par la politique humaine. J'ai vu les hommes d'Etat, les hommes de parti se vantant de régler la question scolaire en un tour de main. On a voulu que moi, Evêque de la sainte Eglise, je me déclare enfin satisfait. Et les promesses ne manquèrent pas, les offres les plus séduisantes, même celle de l'argent ! il m'aurait à la rigueur suffi de me taire. Or, il ne faut pas plus mentir dans l'Eglise qu'en politique. J'ai repoussé promesses et offres. J'ai non seulement refusé de me taire. « J'ai dit tout haut, dans des mandements : « Je ne suis pas satisfait ! Nous sommes sacrifiés » J'ai dit cela au nom de l'Eglise, au nom des catholiques. Et c'est la vérité — « *Scripta manent* ».

« Je n'ai aucun ressentiment personnel, je n'éprouve aucune rancune pour les avanies dont l'Evêque a été abreuvé, en remplissant son devoir. Je pardonne en Evêque, en chrétien à tous les égarés de la politique humaine. Je sais que j'ai combattu contre elle le bon combat. Et je continuerai jusqu'au bout. Cela suffit. Dieu me jugera..

« On ne perd jamais son temps à faire son devoir. Aujourd'hui, le devoir consiste à agir. Si la question scolaire n'est pas encore résolue comme elle doit l'être pour sauvegarder tous nos droits, cependant nous ne devons pas désespérer. Nous avons gagné. On a fait quelques pas de plus. Nous avons gagné que nos instituteurs et nos institutrices soient catholiques, qu'il puissent garder la robe religieuse. Nous avons des inspecteurs catholiques, une école normale où nos droits sont respectés.

« Nous avons fait en sorte, que dans le pays de Québec, on sache bien que la question scolaire du Manitoba n'est pas résolue, et que nous lutterons jusqu'au bout pour obtenir justice. Ainsi font actuellement les catholiques canadiens-français de l'Ontario. Assez de concessions, de reculs !... De l'action, du combat, de l'union, de l'organisation ! Et au bout, la victoire.

« Les vrais soldats du crucifix ne passent pas tout leur temps à



parlementer avec l'ennemi. Ils le combattent, et c'est seulement ainsi qu'on le fait reculer, — au lieu de reculer soi-même.

« Nous assistons, en Orient, à la chute d'une puissance persécutrice pendant cinq siècles, du christianisme : la Turquie.

« Eh bien, c'est en combattant, une autre puissance occulte, judaïquement anti-chrétienne, conspirant contre l'Eglise, contre les peuples chrétiens que nous, catholiques fidèles, nous finirons par la vaincre à son tour. Et cette victoire sera le prix de notre union comme en Belgique, l'union qui est la force ».

Espagne. — Voici, d'après le *Diaro de Jerez*, 16 juillet 1913, les passages essentiels d'une Lettre Pastorale de l'Archevêque de Séville, en date du 15 juillet 1913.

« La Direction de l'Enseignement primaire a envoyé dans toutes les provinces d'Espagne des collections de livres qui seront mis à la disposition des enfants et des adultes, pour répandre la culture et l'instruction de toutes les classes de la Société. Jamais, autant qu'aujourd'hui, l'Eglise ne s'est préoccupée d'éclairer et d'instruire le peuple, mais elle l'a fait dans les limites de la doctrine catholique, qui, bien loin d'imposer des entraves à l'intelligence, lui enseigne la vérité qui vivifie, et condamne l'erreur qui tue et détruit. Nous savons que, dans les bibliothèques circulantes, se trouvent des œuvres condamnées par l'Eglise, des œuvres qui figurent à l'Index : il est de notre devoir d'avertir nos bien-aimés diocésains qu'avant de faire usage des livres qu'offrent ces bibliothèques, ils devront consulter leurs confesseurs et curés.

« Il faut aussi entreprendre une campagne de moralisation. Les étalages présentent des dessins qui font rougir les honnêtes gens ; les cinématographes offrent des scènes indécentes et grossières ; les revues s'ornent d'illustrations pornographiques ; dans les théâtres, la licence est à l'ordre du jour. Tout cela, les jeunes gens, les enfants l'ont sous les yeux : ainsi se prépare une génération qui, parvenue à sa maturité donnera des fruits amers à cette société qui vit dans un milieu énervant, et sans autre idéal que le plaisir et la mollesse. »

Etats-Unis. — Nous trouvons les renseignements ci-dessous dans un journal maçonnique américain :

La Fraternité l'*Acacia* est une organisation universitaire qui a des chapitres dans une vingtaine des établissements d'enseignement supérieur les plus réputés des Etats-Unis. Ainsi que son nom l'indique, elle est fondée sur les principes de la Franc-Maçonnerie, et nul ne peut en être reçu membre, s'il n'est Maître, et si sa situation n'est pas régulière. La Fraternité l'*Acacia* a été fondée à l'Université du Michigan en mai 1904, et n'a cessé de s'accroître depuis cette époque.



Elle est organisée d'après le même plan que les Fraternités dites de la Lettre Grecque, mais elle emploie l'alphabet hébreu pour distinguer ses différentes sections. Elle présente aussi quelques autres différences notables, en ce qu'elle se recrute exclusivement parmi les Maçons, arrivés au grade de Maître, et ne choisit ces derniers que dans le milieu universitaire ; en leur imposant le devoir d'employer leur instruction supérieure à répandre les principes maçonniques. Elle a pour organe *l'Acacia Journal*, et pour insigne un triangle rectangle, orné de gemmes et de triangles plus petits.

France. — M. Barthou, président du Conseil et ministre de l'Instruction publique, a fait signer au Président de la République le décret suivant :

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu la loi du 30 octobre 1886 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1887 ;

Vu l'article 4 de la loi du 27 février 1880 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique ;

Décrète :

Article premier. — Il est dressé chaque année, et dans chaque département, une liste des livres reconnus propres à être mis en usage dans les écoles primaires publiques.

Art. 2. — A cet effet, les instituteurs et les institutrices titulaires de chaque canton, réunis chaque année en conférence spéciale, sous la présidence de l'inspecteur primaire, proposent les livres susceptibles d'être inscrits sur la liste départementale. Les propositions tendant à l'addition ou à la suppression d'un ouvrage sur ladite liste doivent faire l'objet de rapports motivés.

Art. 3.— Ces propositions sont transmises à l'Inspecteur d'Académie. Une commission siégeant au chef-lieu du département les examine et dresse, pour le département, le projet de catalogue.

Cette Commission est composée ainsi qu'il suit :

L'Inspecteur d'Académie, président ; les inspecteurs primaires, le directeur, la directrice et les professeurs des écoles normales.

Après avis publié au *Bulletin départemental* ou au *Recueil des Actes administratifs*, le projet de catalogue est déposé au secrétariat de l'inspection académique. Pendant un mois, à partir du jour du dépôt, tout père de famille dont un enfant fréquente une école publique du département, a le droit d'en prendre connaissance et de produire à l'Inspecteur d'Académie ses observations écrites.

Ces observations sont transmises avec le projet au recteur.

ART. 4. — Le projet de catalogue départemental est soumis à l'approbation du recteur.

Si le recteur juge nécessaire la radiation d'un ou de plusieurs ouvrages, il saisit, pour nouvel avis, la Commission départementale, en lui transmettant ses observations.

Il arrête définitivement le catalogue.

ART. 5. — Les modifications apportées au catalogue départemental sont publiées chaque année par les soins de l'Inspecteur d'Académie au *Bulletin départemental* ou au *Recueil des Actes administratifs*.

ART. 6. — Tout père de famille dont un enfant fréquente une école publique du département peut réclamer contre l'inscription d'un ouvrage au catalogue départemental.

Les réclamations sont adressées au ministre de l'Instruction publique qui statue après avoir pris l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

ART. 7. — Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment les articles 20, 21 et 22 de l'arrêté du 18 janvier 1887.

ART. 8. — Le Président du Conseil, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er *juillet* 1913.

Le Ministre de l'Instruction publique accompagne l'envoi de ce décret d'une circulaire aux recteurs d'Académie, 20 juillet 1913, où nous lisons :

L'Etat n'a pas un instant songé à se réserver le privilège commode et dangereux de dresser lui-même le catalogue officiel des livres à placer dans les mains des maîtres et des enfants. Il n'a pas voulu imposer une doctrine, un système de morale, un dogme historique, une méthode scientifique. Il a estimé que seule la liberté peut animer, féconder et vivifier l'enseignement, que toute doctrine imposée se résout en formules enseignées sans foi et apprises sans l'adhésion nécessaire de l'intelligence et du cœur. Il a fait confiance aux instituteurs ; il leur a laissé l'initiative pleine et entière de leurs propositions.

Il a pensé que des résultats heureux ne pouvaient manquer de sortir de ces discussions sur le choix des livres qu'il provoquait dans les réunions cantonales ; que la comparaison des méthodes, des auteurs, faite par les maîtres eux-mêmes, serait pour eux d'un utile enseignement, que leur expérience personnelle gagnerait à l'échange des idées quelquefois contradictoires, développées devant eux, et que rien n'était plus propre que ces conférences à former leur éducation pédagogique.

Mais, d'autre part, il ne pouvait se dissimuler qu'il y avait quelque danger à cette faculté de choix illimitée; qu'en prenant en charge le soin de l'éducation nationale, il ne pouvait abdiquer ses devoirs envers les enfants, les



familles et les maitres eux-mêmes. Ceux-ci peuvent manquer de lumière et de discernement, se laisser séduire sans y regarder d'assez près et faute de la connaissance approfondie d'un ouvrage, par une publicité indiscrète ou par des recommandations chaleureuses, et laisser passer des livres mal faits, d'une science imprudente et même dangereuse. C'est à la Commission départementale, composée des plus instruits et des mieux avertis de nos maîtres primaires, qu'il appartient de reviser les propositions des assemblées cantonales...

Le catalogue est définitivement arrêté par vous. Il ne s'agit pas là d'une formalité, d'un visa pur et simple à apposer sur la liste présentée : vous devez songer que vous êtes, auprès des familles, le répondant de la valeur éducatrice et morale des ouvrages qui sont mis entre les mains des enfants, et, au regard de l'Etat, l'arbitre en la sagesse et en la prudence de qui il se repose de l'un des devoirs les plus importants de sa fonction.

Pénétré de cette double mission, vous examinerez avec la plus grande attention la liste soumise à votre approbation. Le décret ne vous habilite pas pour faire vous-même une proposition et pour substituer un livre à un autre ; il ne vous confère qu'un droit d'improbation, c'est-à-dire, en définitive, de veto. Ce droit, il ne convient de l'exercer qu'avec une extrême circonspection.

C'est pourquoi, avant de rayer un livre, vous commencerez par le renvoyer à la commission départementale avec les observations et les doutes que sa lecture vous aura suggérés. Vous inviterez cette commission à l'examiner à nouveau, à vous soumettre ses remarques ou à vous faire d'autres propositions s'il y a lieu. Vous ne statuerez qu'après cette seconde consultation.

Il ne s'agit pas, bien entendu, sous prétexte de neutralité scolaire, de n'accorder votre approbation qu'à des ouvrages insignifiants, sans substance et sans doctrine. Vous devez vous inspirer de l'esprit de large libéralisme et de tolérance traditionnel dans l'Université. Vous ne devez non plus jamais oublier qu'il s'agit d'enfants dont l'esprit est encore désarmé et incapable de réagir contre l'autorité et la parole écrite. Ce que vous devez proscrire par respect de l'enfance, outre les livres contraires à la morale, à la Constitution ou aux lois, ce sont les ouvrages de polémique violente ou agressive, ceux qui provoquent ou entretiennent des haines entre les citoyens, ceux qui tendent à ébranler ou à compromettre le culte de la patrie. L'école publique qui s'ouvre à tous les enfants sans distinction d'origine, de religion ou de parti, doit être, dans l'intérêt de tous et dans les vœux de chacun de nous, un asile de concorde et de paix au seuil duquel se taisent les querelles qui nous divisent.

C'est dans cette intention qu'après avoir assuré par cette série de mesures l'indépendance des maîtres et le choix des ouvrages classiques, l'Etat a pris le soin de donner les garanties les plus sérieuses aux familles contre l'emploi d'ouvrages de nature à les alarmer par la violation de la neutralité promise. A cet effet, le décret leur ouvre un double droit d'appel, l'un au recteur, l'autre au ministre. De telles précautions apparaissent comme suffisantes pour rassurer les consciences les plus timorées



L'examen des questions délicates que soulève l'application des nouvelles prescriptions, les responsabilités qui en découlent exigent assurément de la part de l'autorité académique, un redoublement d'attention et de vigilance. Ils demandent surtout des qualités de tact et de mesure et le sens délicat des besoins et des devoirs présents.

— Voici quelques opinions sur ces documents. M. Gaston Doumergue, sénateur, ancien ministre, écrit dans *La Lanterne* du 18 août 1913 :

Il peut se faire que les adversaires de l'Ecole publique considèrent la nouvelle réglementation non pas comme une victoire, car cette réglementation, reconnaissons-le, ne leur permet pas de s'opposer à l'adoption dans l'enseignement primaire public de tous les livres qui leur déplairont, parce qu'ils seront impartiaux, mais comme une sorte de première et légère satisfaction morale. Ce n'est certainement pas ce qu'a voulu faire M. Barthou qui est d'esprit très laïque. Mais peut-être eût-il pu ajourner les mesures et la réglementation qu'il a prises.

Une réglementation nouvelle était cependant nécessaire. Il n'est pas douteux qu'on avait pris l'habitude d'inscrire sur la liste départementale pas mal de livres que personne d'autorisé n'avait préalablement lus, et uniquement sur la confiance qu'on faisait à l'auteur ou à l'éditeur.

M. Paul Duché écrit dans la *Liberté du Sud-Ouest*, 17 août 1913 :

La circulaire ministérielle, qui n'est qu'un premier pas fait vers le respect des consciences, est motivée par une situation des plus graves pour l'enseignement sans Dieu et sans morale ; la question des manuels offensants pour les croyances des familles et justement interdits à ce titre n'a jamais été plus menaçante pour certaines écoles et pour certains maîtres ; les familles chrétiennes, de jour en jour plus pénétrées de leurs devoirs et de leurs droits, ont su enfin formuler des protestations qu'on a été obligé d'entendre ; et si le gouvernement est amené à leur offrir quelques garanties, encore très insuffisantes, pour le choix des livres qui doivent être donnés à leurs enfants, c'est dans l'intérêt même de ses écoles qu'il le fait.

On a voulu jouer avec les consciences chrétiennes et les soumettre aux plus cruelles injures. Elles ont été invitées par leurs chefs naturels à la plus légitime des résistances. C'est avec cette résistance, dont rien ne pourrait triompher, qu'on est forcé de compter maintenant.

M. Jules Véran écrit dans l'*Eclair* de Montpellier, 21 août 1913 :

Si la désignation des recteurs pour le choix définitif des manuels scolaires n'offre pas aux catholiques toutes les garanties désirables, elle leur donne tout au moins une sérieuse garantie...

Ce sont, en effet, des hommes qui ont beaucoup lu, et qui, n'ayant pas beaucoup voyagé, ont beaucoup retenu ; ils ont une longue expérience de l'éducation ; anciens professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur,



ils sortent d'un milieu où en général l'esprit critique fait la vie assez dure aux mensonges et aux fantaisies de la passion, où le culte fervent des humanités et l'habitude des hautes spéculations inclinent l'homme au respect de toutes les croyances ; étrangers aux querelles politiques, ils sont bien les fonctionnaires les moins connus des politiciens ; enfin — et c'est bien ce qui m'étonne que l'on ait songé à eux — ils sont compétents.

De M. Paul de Leoni, dans l'*Autorité*, 16 août 1913 :

La circulaire et le décret de Barthou ont un mérite qui consiste à s'entourer de précautions contre les aliborons qui, livrés à eux-mêmes et endoctrinés par les suggestions les plus funestes, verseraient, sous couleur « d'esprit laïque », dans les pires doctrines du matérialisme, de l'antimilitarisme et du chambardement social.

Le décret et la circulaire Barthou sont la manifeste démonstration que la laïcité a la frousse.

Les laïciseurs eux-mêmes commencent à être effrayés. Ils veulent bien se déclarer républicains, mais ils sont chefs de famille, et ils pensent aussi à la santé morale de leurs enfants.

Ce ne sont pas les catholiques que rassure Barthou, c'est en faveur de ses amis républicains qu'il prend ses précautions.

M. le Colonel Keller donne, dans la *Correspondance hebdomadaire*, 10 août 1913, une note différente : il croit que le ministre a agi sous l'influence du mouvement créé par les associations de pères de famille. Voici ce qu'il dit :

M. Barthou, dans ses diverses déclarations s'était manifesté jusqu'ici plus sectaire que libéral. Son souci de donner des gages aux Loges avait paru aussi évident que sa mauvaise volonté à assurer la neutralité de l'école. Son langage avait été généralement d'une brutalité offensante pour les catholiques.

Dans un décret qu'il vient de soumettre à la signature du Président de la République et dans la circulaire aux recteurs d'académies qui l'accompagne, le ministre semble avoir pris une conscience plus avertie de ses devoirs, tels que les lui tracent et la loi et l'équité...

Une pareille reconnaissance de nos droits mérite d'être enregistrée avec satisfaction. Elle établit nettement les abus dont l'Etat doit se garer et le rôle des familles pour contrôler et assurer la neutralité de l'école.

C'est un résultat manifeste, dont les Associations de chefs de famille peuvent revendiquer l'honneur. Les quinze cent mille pétitionnaires qui, récemment, réclamaient la liberté d'avoir leur part de surveillance et de direction dans l'instruction donnée à leurs enfants ont fait une bonne besogne, et leur acte de courage n'aura pas été inutile.

Ils ont montré qu'il y avait encore dans notre peuple une masse compacte et imposante de citoyens qui n'étaient pas disposés à abdiquer leur indépendance et qui voulaient être respectés dans leurs augustes fonctions paternelles.



Un gouvernement, quel qu'il soit, est obligé de tenir compte d'une aussi profonde émotion des consciences : la circulaire ministérielle en est la conséquence.

M. Henri Merlier juge mieux la situation, croyons-nous, en écrivant dans *La Vigie*, 22 août 1913 :

La presse catholique presque tout entière s'est subitement attendrie à la lecture de la circulaire Barthou. M. Barthou doit bien rire. Avec quelle aisance n'est-il pas en train de mettre les catholiques dans sa poche ! Un bout de papier et quelques pattes de mouche dessus... Il ne lui en faut pas davantage. C'est tout juste si on ne lui pardonne pas, en raison de sa circulaire, ses odieuses paroles sur « *ce que nous appelons les devoirs envers Dieu* ». Aujourd'hui, en France, c'est comme cela. Une hypocrite caresse a vite fait oublier les coups de bâton de la veille. Quelle misère ! Pour M. Bazire, l'orateur des Congrès diocésains, la circulaire Barthou est « un grand pas fait dans la voie de la justice » ! (*Libre Parole*, 17 août 1913).

Roger Duguet dit plus loin ce qu'il faut penser de telles appréciations. La circulaire Barthou n'est bel et bien qu'une manœuvre. Ce que le gouvernement a voulu, en la rédigeant, c'est d'ôter aux catholiques, par une apparente concession, l'arme redoutable que la Lettre des Evêques leur avait mise aux mains,et grâce à laquelle ils eussent été invincibles s'ils avaient su s'en servir. Regardez-la de près, cette circulaire ! Avec ses airs de libéralisme, elle a tous les aspects d'un piège. Les catholiques, habiles à se tromper eux-mêmes quand ils ne se laissent pas naïvement abuser par les autres, ne paraissent pas vouloir en convenir. Ils en conviendront mieux dans quelques mois. Attendons seulement qu'un père de famille ait demandé la suppression, sur la liste des ouvrages scolaires que la sollicitude de ce bon M. Barthou fait mettre à sa disposition, d'un de ces manuels précisément que les évêques ont condamnés !

En vérité, — et c'est là le point qu'il faut voir, — étant donné le gouvernement actuel et sa conception de l'école, étant donné les principes qui le dominent et qui l'inspirent, étant donné au surplus la composition du personnel enseignant que vous savez et que trente années de matérialisme et d'anticléricalisme ont perverti à fond, quel bien les catholiques peuvent-ils espérer tirer d'une circulaire comme celle de M. Barthou ? On étonnerait bien M. Barthou si on lui disait qu'elle aura pour conséquence, demain, le retrait des manuels interdits par la mémorable Lettre collective de 1909 ! Et pourtant, si le résultat ne doit pas être *au moins* cela, rien n'est fait !

Voilà l'évidence devant laquelle, si nous avions le sens des réalités, nous devrions dès maintenant nous placer. De la méditer nous épargnerait les plus décevantes illusions. On aime mieux prêter l'oreille à la musique de M. Barthou. On n'a pas encore, paraît-il, été assez trompé !

On est littéralement stupéfait quand on considère la facilité avec laquelle les catholiques se laissent rouler. Il semble que l'expérience ne leur ait rien appris. Mais justement, dans cette question scolaire qui nous occupe, quelle n'a pas été la cynique désinvolture avec laquelle le gouvernement a agi à



leur égard. On avait dit : « L'école sera neutre confessionnellement, mais elle ne sera pas neutre philosophiquement, et l'on y enseignera les deux grands principes, base de toute morale, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ». Or, c'est M. Barthou lui-même qui, à la tribune de la Chambre, officiellement, devant tout le pays, est venu renier l'engagement pris par ses prédécesseurs.

Voici le passage de l'article de M. Roger Duguet, auquel M. Merlier fait allusion plus haut.

Le plus lu de nos journaux catholiques parle à nouveau d' « apaisement », comme aux jours les plus louches du briandisme ; il veut reconnaître un « effort de bonne volonté » dans la récente circulaire du ministre de l'Instruction publique sur le choix des Manuels scolaires. C'est une trahison !

Il n'y a pas, en effet, d'apaisement possible sur le terrain d'une neutralité qui a rejeté les devoirs envers Dieu. La suprême tolérance, entourée de précautions, des deux Lettres collectives de l'Episcopat français supposait l' « honnête » exécution des programmes de 1882. Elle ne s'étend point jusqu'à une impossible abdication. On n'a pas le droit de le donner à croire au peuple chrétien et, bon gré mal gré, l'on doit être l' « adversaire obstiné » de celui qui fut l'adversaire déclaré de Dieu à l'école.

Les garanties qu'on invoque sont d'ailleurs illusoires et constituent un nouveau piège de la secte. Il faut manquer particulièrement de tout sens politique et de toute susceptibilité religieuse pour penser que le fameux catalogue des livres scolaires, dressé par l'assemblée cantonale, redressé par la commission départementale, nous donnera peu ou prou satisfaction, parce qu'il sera laissé, chaque année, pendant un mois à la disposition des familles. Le recteur d'Académie, juge en dernier ressort de la liste à établir, décidera en réalité d'après les instructions et les vœux connus du gouvernement, non selon des observations sans autorité, sans efficace et sans sanction. Quelle comédie veut-on donc nous faire prendre ici au sérieux ? Quoi ! la fameuse enquête universitaire, ouverte il y a deux ans, à la suite des réclamations de nos évêques, aboutit à ce résultat dérisoire, et on se proclame satisfait ! On feint de croire à une concession du pouvoir qui a définitivement banni des classes toute idée religieuse ! On ne voit pas la manœuvre, qui consistera, de la part des prochains ministres, à répondre aux protestations les plus justifiées : « Nous n'y pouvons rien ! Ce n'est pas nous, mais le peuple souverain lui-même, qui a tout décidé. C'est le libre jeu de nos institutions. Prenez-vous-en aux pères de famille ! » Cependant que les instituteurs continueront de faire leurs choix à peu près à leur guise, que le recteur, souverain arbitre, sera choisi par le ministre, et que le ministre n'aura plus d'autre souci que de réclamer à la Chambre des armes nouvelles contre les réfractaires !

En vérité, c'est se moquer cruellement que de vanter ce nouveau rouage anti-hiérarchique de la machine à persécuter ; et l'on ne sait plus que dire devant l'acceptation tranquille, heureuse, par des catholiques éminents, de cette nouvelle sorte de cultuelles : je veux dire l'organisation extra-épisco-



pale du droit de contrôle de l'Eglise sur l'éducation de l'enfance. Il semble que les meilleurs fidèles aient perdu la notion véritable de la société religieuse, de l'autorité et du baptême. C'est une sorte de bienfait à leurs yeux qu'une règlementation, manifestement hostile, qui semble leur permettre de faire entendre timidement et en vain leurs revendications à un fonctionnaire, — lequel décidera selon le bon plaisir des maîtres du jour, pourvu qu'on n'invoque point la décision du seul véritable juge de la foi. Soumissionnisme à la fois plus subtil et plus profond, qu'on voit triompher présentement partout d'un air tout naturel et content de soi !

Enfin le correspondant de l'Agence *Roma* écrit :

Le Gouvernement a daigné enfin s'émouvoir de cette question des manuels scolaires, ouverte par les fameuses Lettres collectives de l'épiscopat français. M. Barthou a donné sa solution à cette crise de la conscience religieuse. Solution digne de lui, du temps et des puissances occultes qui nous mènent.

Pour briser et éparpiller l'effort déjà naturellement languissant des Associations catholiques de chefs de famille, on feint d'une part de céder quelque chose aux réclamations, mais la concession n'est qu'apparente. On avoue à demi-mot des torts qu'on ne veut pas réparer. On fait semblant de soumettre à un commencement d'ordre et de hiérarchisation le choix sans responsabilité des manuels scolaires. En réalité, l'anarchie fait place à l'étatisation. Les bureaux académiques succèdent à l'arbitraire des affiliés d'Amicales. Voilà tout. Pas une garantie sérieuse n'est donnée aux catholiques, et de sourdes menaces grondent sous les phases prudhommesques du texte. Le récent décret du ministre de l'Instruction publique retire, en effet, aux instituteurs la faculté de choisir les livres à mettre entre les mains de leurs écoliers. Mais, c'est pour donner le droit de dresser les listes nécessaires aux assemblées cantonales ; la commission départementale les revisera ; enfin, il appartient aux recteurs d'Académie de les sanctionner, en les modifiant dans le sens indiqué par le gouvernement. Or, celui-ci reconnaît que la règlementation de 1882 a engendré bien des abus, et prêtait à toutes les fantaisies d'interprétation. Pour y remédier, il fait appel à la neutralité et à la liberté. L'Etat veut rester neutre... Il va même jusqu'à se décharger d'une besogne embarrassante sur les commissions scolaires qu'il se réserve seulement de composer à son gré... AIR, 16 août 1913.

— Nous empruntons les renseignements ci-dessous au *Petit bleu*, 28 août 1913 :

Le 33e Congrès de la Ligue française de l'Enseignement se tiendra à Aix-les-Bains, les 25, 26, 27 et 28 septembre.

Trois commissions se partageront les congressistes :

1° Celle de la fréquentation scolaire, où M. Théodore Reinach, député de la Savoie, est chargé du rapport ;



2° Celle du rôle de la femme dans les questions d'hygiène sociale ;

3° Celle de la culture physique au point de vue fréquentation scolaire, où M. Braibant, député, est rapporteur.

La première séance plénière s'ouvrira le 25 septembre, à une heure et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique.

Au programme, figure une allocution de M. le docteur Marty, maire d'Aix-les-Bains ; un discours de M. Dessoye, député, président de la Ligue, et le rapport général de M. Léon Robelin.

Le vendredi 26, à une heure et demie, deuxième séance plénière, avec communication de M. Théodore Reinach, député, sur l'éducation athénienne comparée à l'éducation française.

Le samedi 27, à la même heure, troisième séance plénière, avec communication de M. Dufayard, professeur au lycée Henri IV, conseiller général de la Savoie, sur l' « Ame de la Savoie ».

Dimanche 28, à 9 heures et demie, séance solennelle de clôture.

A midi, grand banquet sous le hall de la Villa des Fleurs.

— La *Semaine Religieuse* du diocèse de Cambrai, 16 août 1913, publie l'article suivant que nous croyons devoir mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs, ce sont là, bien qu'elles soient connues, des choses qu'on ne saurait trop répéter :

La Franc-Maçonnerie et l'Ecole

La première manifestation de son existence que donna la Franc-Maçonnerie, fondée chez nous en 1727 par la Grande Loge d'Angleterre, ce fut la destruction, en 1764, de la Compagnie de Jésus, qui avait si admirablement organisé l'enseignement des classes dirigeantes. Déjà les Loges avaient préparé secrètement tout un plan d'enseignement *laïque* qui, donné par leurs adeptes, était destiné à infuser au peuple français le poison de l'irréligion et de la démoralisation et à préparer les générations révolutionnaires de 1789 et 1793.

Le F.·. Arouet, dit Voltaire, et les autres FF.·. *Philosophes* du temps, avaient élaboré longuement ce plan en Loge.

Le F.·. de la Chalotais, procureur général du Parlement de Rennes, fut chargé par ses FF.·. de donner à ce plan maçonnique une forme *profane*. Il fut rédigé et imprimé en 1763 sous le titre *Essai d'Education* NATIONALE (sic) ou *plan d'études pour la jeunesse déposé au greffe du Parlement de Bretagne par Messire Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, procureur général du Roi*. Le F.·. de la Chalotais était membre de la Loge les *Neuf-Sœurs* de Paris dont faisaient aussi partie les FF.·. d'Holbach, Helvetius, Diderot, d'Alembert, Voltaire, etc.

Avant d'imprimer son *Essai d'Education nationale*, le F.·. de la Chalotais fit parvenir son manuscrit au F.·. Voltaire qu'il pria de le revoir. La réponse du F.·. Voltaire est du 28 février 1763. On y lit entre autres choses :



« Je ne puis trop vous remercier de me donner un avant-goût *de ce que vous destinez à la France*... Il n'y aura pas de père de famille qui ne regarde votre livre comme le meuble le plus nécessaire de sa maison,*et il servira de règle à tous ceux qui se mêleront d'enseigner.*»

Voici des extraits de l'analyse que fait M. Henri Hello (*l'Action maçonnique au* XVIIIe *siècle*, pp. 50 à 63) de ce premier programme dressé en France par les Loges, pour déchristianiser la France et la soumettre au joug maçonnique :

« 1° LE MONOPOLE DE L'ENSEIGNEMENT APPARTIENT A L'ETAT. Il prend la charge complète de l'éducation de tous les enfants depuis 6 ou 7 ans jusqu'à 17 ou 18 ans. C'est le premier principe. Il est sous-entendu que l'Etat sera franc-maçon, ou inspiré, mené par la Franc-Maçonnerie.

« 2° Cet enseignement sera partout exclusivement confié à des *laïques*. Le bien de la société, dit le F.·. de la Chalotais, exige manifestement (!) une *éducation civile*. Si on ne *sécularise* pas la nôtre, nous vivrons éternellement sous l'esclavage du *pédantisme*. » Ce dernier mot, dans le langage des « philosophes » maçons d'alors, signifie la doctrine et la morale chrétiennes. Le F.·. M.·. ajoute : « Il faut réduire toute la religion à un pur *déisme* »... On va plus loin aujourd'hui, puisque le ministre de l'Instruction publique, chasse Dieu de l'école.

« Pour obtenir ce résultat, il faudrait que l'*Instruction*, en toutes ces choses, FUT FAITE DANS LES LIVRES ; *qu'on n'y laissât presque rien à ajouter au maître et qu'il n'eût pour ainsi dire qu'à lire et à interroger*. CES LIVRES, ces histoires, ces recueils, POUR ÊTRE UTILES, DEVRAIENT ÊTRE COMPOSÉS PAR DES « PHILOSOPHES ».

C'est bien ce qui se fait aujourd'hui. L'Etat impose à la Jeunesse l'uniformité des livres scolaires dont il est le fabricateur et fournisseur. Ces livres uniformes de l'Ecole d'Etat doivent être les instruments uniformes aussi de l'Education *civile*. Nécessairement, ils doivent être *neutres*, c'est-à-dire, étrangers à toute Religion. Tout au plus, le F.·. de la Chalotais admettait-il dans ces livres d'Etat « une religion réduite au pur *déisme* », c'est-à-dire, une espèce de Religion temporaire, provisoire, dont le déisme serait tout ce que l'on voudrait, excepté le Dieu du Christianisme, excepté Jésus-Christ, et dont la morale *civile* serait tout ce que l'on voudrait, excepté la morale chrétienne des Dix Commandements de Dieu.

L'enseignement des dogmes et de la morale du christianisme doit être éliminé de ces livres scolaires, édités par l'Etat et rédigés pour l'Etat, parce que, disait le F.·. de la Chalotais, la Religion révélée, le Catéchisme de la doctrine chrétienne, l'Evangile, tout cela constitue des « controverses futiles » et des « BAGATELLES SACRÉES » (sic).

Ainsi, il y a cent cinquante ans que l'organisation de l'enseignement dit *neutre* a été tracée dans tous ses détails par un Franc-Maçon à la demande d'autres FF.·..

Il y a donc bien un inspirateur qui,depuis plus d'un siècle,agit toujours dans le même sens pour arriver à ses fins,qui sont la déchristianisation de la France par l'école.



Après avoir entendu les déclarations des Francs-Maçons du XVIIIe siècle, prêtons l'oreille à celles des Francs-Maçons de nos jours.

Au Grand Convent de 1893, fut émis un vœu, demandant :

Que l'Etat se réserve le monopole de l'enseignement à tous les degrés. (Ass. gén., 14 sept. 1893, p. 440.)

Au Grand Convent de l'année suivante, le 12 septembre 1894, un vœu nouveau demanda :

Que dans un délai de cinq ans, le personnel des établissements publics de l'Etat, des départements et des communes soit exclusivement confié à des laïques... (La Commission (des vœux), très favorable à ce vœu, s'en rapporte au Conseil de l'Ordre) (p. 205).

Au Grand Convent de 1895, le F.·. Faucillon-Boucher prononça ces paroles sans détours :

Il faudrait inviter nos députés et sénateurs à faire leur possible pour *supprimer l'enseignement clérical*, PARCE QU'IL EST IMPOSSIBLE DANS NOS PROVINCES DE LUTTER CONTRE CET ENSEIGNEMENT (p. 313).

Qu'on remarque ce mot : « Nos DÉPUTÉS ET SÉNATEURS !... » Le F.·. Faucillon-Boucher aurait pu dire : *Nos serfs, nos esclaves*, en parlant de ces tristes sires qui ont sollicité les votes des électeurs *pour les tromper*, puisqu'ils exécutent servilement, non pas les volontés du Peuple, mais les volontés de la Maçonnerie !

Il faut (ajoute-t-il), que nos députés et sénateurs *suppriment l'enseignement clérical « parce qu'il est impossible dans nos provinces de lutter contre cet enseignement »*. Le F.·. Faucillon-Boucher proclamait ainsi l'éclatante supériorité de l'école chrétienne sur l'école laïque ou antichrétienne, et la préférence marquée donnée par le public à l'école chrétienne. Mais, comme le mot *Liberté*, inscrit dans la trilogie maçonnique qui orne nos murailles, est un mensonge ; comme le citoyen français soi-disant libre est fait pour obéir aux Francs-Maçons et aux Juifs, leurs maîtres, — la conclusion du F.·. Faucillon-Boucher était *qu'il fallait détruire les écoles chrétiennes* (qui plaisent au citoyen français !) *et construire partout de nouvelles écoles antichrétiennes* (qui déplaisent au citoyen français) !

Au Grand Convent de 1897, le F.·. Blatin, l'un des plus hauts pontifes de la Maçonnerie française, donna le mot d'ordre décisif :

Il ne faut pas réglementer l'enseignement congréganiste, IL FAUT LE SUPPRIMER (24 septembre 1897, p. 215).

La volonté de la Maçonnerie exprimée par le F.·. Blatin est devenue *Loi* de l'Etat français !

Mais en même temps qu'elle se mettait en mesure de supprimer les Associations religieuses enseignantes, la Maçonnerie, au même Convent de 1897, déclarait que le but final de sa campagne ne serait point encore atteint par l'expulsion des religieux, que ce but était le *Monopole de l'Enseignement réservé à l'Etat*. Ecoutons, en effet :

Le F.·. *Alph. Bouyer.* — La Commission (des vœux) a pensé qu'elle



n'avait qu'à émettre un vœu général, un vœu de principe en matière d'enseignement, et elle l'a résumé ainsi :

« ...Les enfants, quelles que soient les positions sociales de leurs parents, naissent tous avec un même droit naturel, le droit à l'existence.

« *Au nom de la liberté de conscience* (!) la Société a le devoir d'élever les enfants dans les principes d'une morale indépendante de tout dogme religieux et de toute conception métaphysique.

« La Société ne peut remplir ses devoirs envers les enfants qu'*en organisant l'enseignement* EXCLUSIVEMENT *en service public.* » (24 septembre 1897, p. 219).

L'année suivante, le F.·. Geyer fit, à ses FF.·. du grand Convent, le 23 septembre 1898, un discours « extraordinaire » sur le Monopole de l'Enseignement réservé à l'Etat. C'est ce jour-là qu'il s'écria : *l'Etat, c'est nous !*

En attendant l'heure où la loi du monopole pourra être promulguée, le F.·. Pochon, dans la séance plénière du 12 septembre 1891, avait fait adopter un vœu ainsi conçu : *A l'avenir, nul ne pourra être investi d'une fonction publique rétribuée par l'Etat, s'il n'a fait dans les écoles universitaires les études exigées pour remplir ladite fonction.*

Les diplômes, brevets, et certificats d'études ne pourront être accordés qu'aux seuls candidats qui, durant les trois années précédant leurs examens, auront fait leurs études dans une école de l'Etat, des départements ou des communes.

Un des hauts pontifes, le F.·. Blatin, 33e, a précisé *le but qui a été réellement poursuivi en émettant ce vœu Pochon dans un certain nombre de Conseils généraux de France* (*Id.*, p. 451).

L'origine du vœu, Mes Frères, sort *de votre sein* (dit le F.·. Blatin), *de la Maç.·. même, du Convent et du Conseil de l'Ordre.* L'année dernière, à la suite d'un certain nombre de manifestations dans ce sens qui ont eu lieu au Convent, un grand nombre de LL.·. se sont mises à étudier la question..., ont envoyé au Conseil de l'Ordre une série d'indications demandant que le Conseil agisse de toute sa force sur les pouvoirs publics, pour obtenir la satisfaction demandée par ce vœu.

A la suite de ces indications très nombreuses, *le Conseil de l'Ordre, réunit tous les députés et sénateurs francs-maçons* ; tous ne sont pas venus, mais tous ont été appelés ; on leur a dit le vœu qui avait été émis dans un très grand nombre de Loges. Le F.·. Floquet, le F.·. Brisson assistaient à cette réunion, ainsi qu'un très grand nombre de nos amis les plus éminents, *et à l'unanimité, à la suite d'un discours également très intéressant du F.·. Brisson, tous se décidèrent unanimement pour le vœu Pochon.*

...Le vœu Pochon n'a pas une valeur doctrinale, mais c'est un vœu qui a la prétention de mettre entre les mains du gouvernement *un instrument de lutte et de combat...*

Le jour où les familles comprendront sérieusement que la carrière à venir de leurs enfants peut être réellement compromise par l'instruction dans les établissements congréganistes, le jour où les mères de famille comprendront



que leurs enfants pourront souffrir de cette éducation.... il y a grande chance que l'amour maternel l'emporte sur le désir de satisfaire à l'élégance et aux habitudes du monde, *et, ce jour-là, les mères de famille deviendront républicaines, parce que ce sera l'intérêt de leurs enfants qu'elles soient républicaines.* (*Id.*, p. 451 à 453, 17 septembre 1891.)

Ici encore le mot républicain est pris dans le sens d'anticatholique, antireligieux. N'est pas vrai républicain qui n'est pas ennemi de la religion, décidé à tout faire pour l'anéantir.

Quand le monopole de l'enseignement sera établi législativement, la secte veillera à ce qu'il n'y ait plus d'autres maîtres que ses initiés dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, dans l'enseignement supérieur. Déjà les Francs-Maçons sont au nombre de 4.400 dans l'enseignement public.

L'an dernier a été publiée une brochure intitulée : LES FRANCS-MAÇONS DANS L'ENSEIGNEMENT, 4.400 *noms tirés du Répertoire maçonnique et des archives de l'Association antimaçonnique de France* (Paris, 42, rue de Grenelle. Prix : 1 fr. 25).

L'auteur, dans sa préface, justifie ainsi sa publication : « Les parents, avant de confier leurs enfants à un maître, ont le droit de savoir si ce maître ne fait pas partie de l'Association qui compte le F.·. Thalamas et le F.·. Hervé au nombre des siens, et qui honore le F.·. Ferrer comme un de ses apôtres et de ses martyrs ».

Ce répertoire des 4.400 Francs-Maçons instituteurs, professeurs, inspecteurs, membres du Conseil supérieur de l'instruction publique donne leurs noms et les emplois qu'ils occupent. On voit quelle en est l'utilité. Il est donné par départements. Les recherches y sont donc faciles. Il devrait être à la disposition de toutes les *associations de pères de famille*.

Ils y liraient, entre cent autres, ces déclarations :

« Nous sommes l'avant-garde de l'éducation laïque et républicaine, s'écriait le F.·. Francolin au *Convent* de 1879 ; partout où il y a un enfant, partout où il y a une école, on rencontrera la main d'un Franc-Maçon ». — En 1887, le Congrès maçonnique du Havre recommanda « d'attirer dans les Loges les instituteurs et professeurs pour substituer leur influence à l'influence religieuse ». — En 1900, le Grand-Orient pressait ses adeptes de pénétrer « parmi les maîtres de l'enseignement primaire », car « eux seuls, au milieu de ces populations rurales, peuvent, sans éveiller de dangereuses oppositions, répandre, faire pénétrer nos idées et nos principes, semence féconde entre leurs mains pour faire naître une génération nouvelle ». Oui, nouvelle celle que nous voyons, une génération d'apaches !

Citons encore le F.·. Fiant, au Congrès maç.·. de Trouville, 1890 : « On ne détruira l'Eglise que par l'Ecole ».

— Voici d'après l'*Ora*, journal maçonnique de Palerme, résumant dans son numéro du 20 juillet 1913, un livre de Giuseppe Prezzolini, sur la France contemporaine comment ce démocrate, libre-



penseur, italien, apprécie le mouvement antireligieux de la République française :

« A dater du ministère Ferry, toutes les institutions républicaines tendirent logiquement, nécessairement à la lutte contre le catholicisme. La France étant devenue un Etat purement laïc, athée; qui ignore non seulement la religion, mais encore les manifestations politiques de la religion, qui a supprimé l'ambassade auprès du Vatican, qu'est-ce que la démocratie lui a donné en échange ?

« On a tenté d'aller en avant, avec l'équivoque de l'impartialité et de l'objectivité, avec l'éducation mensongèrement qualifiée d'historique, on a fait résonner aux oreilles des enfants toutes les cloches de l'opinion. L'école laïque, à ce point de vue,a fait une faillite dans l'idéal comme dans la réalité; par ses subterfuges, elle a compromis toutes les doctrines. Quand on lit les journaux les plus idéalistes opposer à la doctrine catholique quelque chose de concret, de moderne, quand on lit, par exemple, les *Droits de l'Homme,* on est péniblement surpris de se trouver en présence d'un apostolat vieillot, désorienté, nébuleux. »

— Les Instituteurs syndiqués sont réunis à Bourges en Congrès, mais ils tiennent soigneusement la presse éloignée de leurs séances. Voici les raisons que le *Rappel*, 13 septembre 1913, donne de cet ostracisme, elle montre quel est l'état d'esprit des maîtres auxquels la secte confie nos enfants :

Il se tient en ce moment à Bourges une réunion des délégués des syndicats d'instituteurs qui donne, en raison du secret et du mystère dont elle s'enveloppe, beaucoup de mal aux « envoyés spéciaux » des journaux. L'envoyé d'un journal parisien télégraphiait hier : « Jamais reporter n'eut à boire plus d'obstacles que ceux auxquels je me heurte depuis bientôt 24 heures. C'est à défier toute imagination ».

C'est que,sans doute,ils ignorent les conditions dans lesquelles les instituteurs syndiqués se sont réunis à Bourges. Leur Congrès actuel a une « histoire ». Et il aurait suffi de la connaître pour prévoir que les journalistes n'auraient aucune chance d'être admis aux séances.

Après les incidents qui avaient suivi le dernier Congrès de la Fédération des syndicats d'instituteurs — tenu l'an dernier au mois d'août à Chambéry — et après les poursuites intentées contre les syndicats qui avaient refusé de se dissoudre, le bureau de la Fédération était assez indécis sur l'attitude à tenir, cette année. Pour se rendre compte des dispositions des adhérents, il fit engager dans l'*Ecole émancipée*, il y a trois ou quatre mois, un débat sur l'opportunité qu'il y aurait à tenir ou non un Congrès national des syndicats d'instituteurs et d'institutrices aux prochaines vacances. Le projet rencontra des partisans et des adversaires également résolus.

M. Raffin, du Rhône, ancien trésorier fédéral, se déclara résolument contre le Congrès et proposa qu'il fût remplacé par une réunion des délégués du



comité fédéral, qui se tiendrait à Lyon. Cette idée avait rencontré l'adhésion du syndicat du Rhône. Mais de nombreux « militants » demandèrent bientôt à M. Raffin et au syndicat du Rhône de retirer leur proposition. Dans un article de l'*Ecole émancipée*, un instituteur fédéré déclara : « Nous voulons un Congrès ouvert à tous, car nous avons le droit et aussi le devoir de participer à tout ce qui intéresse la vie de notre fédération ».

En présence de ces deux tendances opposées, le comité fédéral décida de faire trancher la question au moyen d'un referendum qui eut lieu au début du mois de juin. Dans son numéro du 21 juin, l'*Ecole émancipée* donna le résultat de ce referendum dans une note ainsi conçue :

Résultats du referendum. — Syndicats et sections ayant répondu : 32.

Principe d'un congrès. — Contre tout Congrès : 4. Proposition Raffin : 9. Pour un congrès : 19.

Date. — Début des vacances : 10. Fin des vacances : 17.

Lieu. — Paris : 5. Lyon : 8. Bourges : 17.

Nature des questions. — 1. Réorganisation : unanimité : 2. traitements : 6. Rapports de la Fédération et de l'*Ecole émancipée* : 5.

La deuxième question sera donc relative aux traitements.

Les rapports de la Fédération avec l'*Ecole émancipée* peuvent d'ailleurs rentrer dans la première question.

Le Congrès aura lieu à Bourges du 10 au 20 septembre.

Le comité fédéral s'entendra avec la section du Cher pour la date exacte.

Cette note avait passé complètement inaperçue aux autorités universitaires. Mais la *Voix du Peuple*, organe de la Confédération générale du Travail, la reproduisit dans un article qui attira l'attention du cabinet du ministre de l'Instruction publique.

M. Barthou fit prévenir sans retard les intéressés « qu'il ne tolérerait sous aucun prétexte et en aucun cas » la réunion d'un congrès de syndicats d'instituteurs. Les maîtres d'école qui prendraient part à une semblable manifestation seraient immédiatement révoqués.

Après avoir envisagé la situation créée par cette interdiction ministérielle, le comité fédéral s'est décidé à recourir à une tactique que la Fédération a déjà employée lorsque M. Briand avait interdit le Congrès mixte de Lyon. Les délégués se réunissent, mais s'abstiennent de faire aucun acte public ou de publier les ordres du jour pouvant être considérés comme des manifestations d'un congrès.

— La Fédération des Amicales d'Instituteurs a organisé « une enquête auprès de tous ses groupements affiliés pour aider les parlementaires dans leur argumentation en faveur d'une nouvelle législation » sur la défense de l'école laïque. Mme Mauger, secrétaire générale de la Fédération, a été chargée du rapport. M. Jean Coste donne, dans le *Radical* du 8 août 1913, les « conclusions et vœux » formulés dans ce travail. Voici cet article :



Que demandent les instituteurs pour enrayer la propagande cléricale et pour développer l'école laïque ?

Contre les actes de pression, de violence, de menaces ou de voies de fait, il n'y a qu'un remède qui soit efficace : la répression pénale. Tous les groupements fédérés se rallient au texte Viviani [1].

Contre l'ouverture de nouvelles écoles privées dans les communes où les établissements publics sont suffisants pour assurer la fréquentation scolaire, considérant que l'ouverture de ces établissements n'a trop souvent comme résultat que de troubler le fonctionnement de l'école publique et, par répercussion, d'amener des dissensions souvent graves dans les populations, la Fédération demande le vote du projet Brard amendé.

A propos du fonctionnement des écoles privées, les groupements d'instituteurs ne se prononcent pas sur le monopole (ils s'engageront officiellement sur cette question au Congrès de Nîmes, l'an prochain), mais tous demandent :

1° La suppression de ces « garderies » que la loi tolère et où s'est réfugiée une grande partie des anciens congréganistes. Sans aucune garantie de diplômes, ni de déclaration, ces établissements sont des officines à tendance politique ;

2° La suppression absolue des moniteurs spéciaux non brevetés. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a bien interdit tout récemment l'usage des auxiliaires non diplômés pour l'enseignement général, mais voici déjà que le clergé tourne la loi en employant des moniteurs de gymnastique, de travaux manuels, de comptabilité, d'agriculture, de langues vivantes, etc. Les instituteurs demandent que l'emploi de ces auxiliaires non brevetés soit rigoureusement interdit, et qu'en cas d'infraction les tribunaux puissent appliquer l'article 40 de la loi du 30 octobre 1886 (amende et prison avec fermeture de l'établissement en cas de récidive) ;

3° Il apparaît à beaucoup d'Amicales que la tutelle d'une Université occulte avec ses inspecteurs paroissiaux et diocésains, avec ses examens et la délivrance de ses diplômes doit disparaître.

En résumé, les groupements d'instituteurs demandent aux pouvoirs publics de ne pas consacrer les privilèges des instituteurs privés, mais de les ramener dans le droit commun : mêmes diplômés, mêmes inspecteurs et mêmes inspections pour *tous* les maîtres publics ou privés, comme le demandait déjà M. Massé au nom de la commission de l'enseignement en 1909.

1. M. Viviani, rapporteur du budget de l'instruction publique, a proposé la modification de l'article 21 de la loi du 28 mars sous cette forme :

Quiconque, soit par violences, menaces, soit en leur faisant craindre de perdre leur emploi ou d'exposer à un dommage leur personne, leur famille ou leur fortune, aura provoqué les parents ou personnes responsables d'un enfant à empêcher cet enfant de participer aux exercices règlementaires de l'école publique où il est inscrit ou de se servir des livres régulièrement mis en usage dans cette école, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 500 francs ou de l'une des deux peines seulement.



Pour le fonctionnement de l'école publique, la Fédération estime qu'il n'y a pas de meilleure défense laïque qu'avec l'adoption du projet Dessoye sur la fréquentation scolaire, et du projet Viviani sur les caisses des écoles ; beaucoup d'amicales demandent aussi la discussion du rapport Gilbert-Laurent sur l'inspection médicale des écoles dans l'espoir d'obliger les communes récalcitrantes à surveiller d'un peu plus près l'hygiène des locaux scolaires. Comme le projet sur la fréquentation scolaire est en bonne voie d'adoption par la Chambre, c'est surtout vers la réorganisation de la caisse des écoles que les amicales vont concentrer leurs efforts dès la rentrée prochaine ; elles sont d'autant plus fondées à orienter leur action dans cette voie que la commission du budget s'est déjà montrée favorable à la proposition Viviani, et que, d'autre part, la commission de l'enseignement a approuvé cette même proposition en acceptant l'avis rapporté par M. Bouffandeau.

Il s'agit d'incorporer dans le budget de 1914 un crédit de 5 millions, dans le but de subventionner les caisses des écoles devenues obligatoires dans chaque commune.

Reste la partie la plus lourde, mais non la moins opportune de la réforme : l'organisation de l'œuvre postscolaire et complémentaire de l'école, avec ses garderies, ses crèches, ses colonies de vacances, ses amicales, ses patronages, ses bibliothèques, ses cours d'adultes, ses sociétés de préparation militaire et d'éducation physique, ses foyers du soldat, etc. Ici, sans doute, il faut accepter les concours qui sont d'initiative privée, mais, si l'école publique a pu se développer rapidement en devenant une institution d'Etat, c'est par une organisation analogue que sera assurée l'éducation des adultes. Les amicales sont toutes d'accord sur cette question ; elles disent que la préparation à la vie n'est qu'à peine ébauchée chez l'écolier, et qu'en raison des influences extérieures qui s'exercent sur la conscience naissante et hésitante, c'est à l'enseignement complémentaire qu'il faut demander la consolidation de l'éducation première. Cependant, comme l'attraction à cette seconde scolarité ne peut être réelle que si l'intérêt du jeune homme ou de la jeune fille est en jeu, toutes les amicales veulent donner une orientation professionnelle à l'enseignement postscolaire. Si, par endroits, le concours des laïcs est suffisamment influent pour créer des organisations volontaires, tant mieux ; mais, quand cela ne sera pas possible, quand on ne pourra pas donner les éléments essentiels d'une culture primaire appropriée au milieu et à l'élève par la persuasion, alors il faudra avoir recours à la loi ; c'est par la loi d'obligation que l'Allemagne a rendu possibles ses cours de perfectionnement ; quelles que soient les menues différences de systèmes, nos voisins de l'Est (et avec eux les Suisses et les Autrichiens) n'ont pas hésité à constituer solidement non seulement les cadres supérieurs de l'armée du travail, mais encore les cadres moyens et inférieurs ; ils n'ont pas donné un but purement utilitaire à leur école complémentaire ; ils s'en sont servis pour renforcer l'éducation nationale ; ils ont compris que la préparation militaire n'est pas suffisante pour assurer la grandeur d'un pays. Puisse la France les imiter pour éviter dans l'avenir des désastres industriels, commerciaux et



agricoles qui, pour être moins barbares que la guerre, seraient aussi décisifs et peut-être aussi mortels.

Telle est, rapidement résumée, la conclusion qui se dégage de l'enquête des amicales. L'opinion publique en sera saisie, et dès maintenant, le bureau fédéral recherche les moyens d'action les plus logiques pour décider les pouvoirs publics à d'autres remèdes que des paroles.

Sans prévoir le résultat de cette action, on ne peut que se réjouir de voir une grande association de fonctionnaires travailler à l'amélioration d'un service public aussi complexe que celui de l'enseignement populaire ; même s'ils se trompent dans leurs solutions projetées, nos instituteurs montrent ainsi que le but de leurs groupements n'est pas égoïste ; ce ne sont pas principalement des intérêts de métier que les amicales défendent, c'est le service lui-même qu'elles veulent améliorer. Parce qu'elles préparent l'action qui contribuera peut-être à la réorganisation attendue, elles méritent l'attention des pouvoirs publics auxquels elles prêtent ainsi un concours vraiment précieux.

(*Voir aussi plus loin, à l'article Libre-Pensée*, France. *Congrès de La Rochelle.*)

Italie. — Nous lisons dans les *Débats*, 14 août 1913 :

Au moment où le gouvernement français vient de modifier la procédure suivie jusqu'ici dans le choix des livres qui peuvent être mis aux mains des écoliers, il n'est peut-être pas dépourvu d'intérêt de rapprocher du règlement nouveau le projet que le ministre italien de l'Instruction publique, M. Credaro, se propose de faire adopter.

Suit une analyse du projet de règlement dont voici les principaux articles :

Article premier. — Une Commission est instituée pour examiner et soumettre à l'approbation du ministre les livres classiques des écoles élémentaires et les livres destinés à être donnés en prix aux élèves et à être introduits dans les bibliothèques scolaires, professorales et populaires.

Art. 2. — La Commission est normalement composée de 11 membres, un président et 10 membres choisis dans les catégories suivantes : professeurs de pédagogie de Facultés ou d'Ecoles normales, professeurs d'hygiene de Facultés, professeurs de lettres et d'histoire et géographie de Facultés ou de lycées, professeurs de sciences naturelles et de mathématiques de Facultés ou de lycées, des inspecteurs généraux de l'enseignement primaire et populaire, des personnes ayant une compétence reconnue en la matiere, un directeur didactique, un instituteur.

Art. 5. — La Commission est tenue d'examiner, non seulement le contenu, mais encore les qualités extérieures du livre, au point de vue hygiénique, économique et artistique.

Art. 9. — Les maîtres sont libres de choisir les livres obligatoires et facul-



tatifs pour leur classe sur la liste approuvée par la Commission. Toutefois, dans les écoles ou groupes d'écoles soumis à une seule direction didactique locale, dans les classes de même degré réunies ou disséminées : la majorité des maîtres en décide. En outre, dans les communes où il y a plusieurs classes de même degré réunies ou disséminées, l'autorité communale, l'inspecteur ou le vice-inspecteur peuvent proposer un accord entre les maîtres, de telle façon qu'un même livre soit en usage dans toutes les classes ouvertes dans les communes. Le livre doit être choisi à la majorité absolue des maîtres.

Les livres adoptés ne peuvent être changés que tous les trois ans.

Art. 11. — Est interdite l'adoption de livres classiques écrits par des auteurs détenant une part de l'autorité scolaire dans les circonscriptions ou dans les écoles où ils exercent cette autorité. Pourtant, les instituteurs sont autorisés à employer dans leurs classes respectives leurs propres livres, à condition qu'ils soient approuvés.

— Le Franc-Maçon Nathan, maire de Rome, vient de subir un échec qui lui a été infligé par la persévérance des pères de famille catholiques de Rome. Voici les faits dont nous empruntons le récit à différents journaux :

Conformément à un règlement émané, il y a cinq ans, d'un ministre franc-maçon, le F∴ Rava, le conseil municipal blocard de Rome s'est empressé de supprimer l'enseignement du catéchisme.

Mais ce même règlement statue que, dans ce cas, les parents qui le désirent ont le droit d'avoir la jouissance des locaux scolaires pour y faire donner l'enseignement religieux à leurs enfants par des maîtres approuvés.

Depuis quatre ans, les pères de famille catholiques de Rome, réclament de Nathan cette jouissance des locaux scolaires. Le maire a commencé par ne pas répondre du tout. Les intéressés ont recouru aux exploits d'huissier. Nathan a répondu par des subterfuges, et finalement par une superbe affirmation de faire sa volonté en dépit des lois et règlements.

Les pères de famille se sont alors adressés au conseil provincial scolaire, qui est dans chaque province une section du conseil de préfecture, surveillant les questions d'enseignement.

Le conseil provincial scolaire vient de prendre une délibération, qui est publiée dans les journaux.

« Etant donné, disent les considérants, que le président de ce conseil, proviseur du roi, a fait des instances auprès de M. le Maire de Rome, pour que, en toute hypothèse, le maire désignât sans délai les locaux scolaires qui doivent être mis à la disposition des parents ;

« Etant donné que, ni dans la délibération municipale du 30 juin dernier, ni dans la lettre du maire qui nous en donne communication, il n'y a trace d'une réponse à la demande présentée par le proviseur-président en ce qui concerne la désignation des locaux scolaires ;

« Le conseil provincial scolaire décide qu'il y a lieu d'accepter la requête



par laquelle il se voit sollicité de se substituer au conseil municipal pour prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde des droits des pères de famille ;

1° D'inviter l'administration municipale de Rome à mettre les locaux nécessaires à la disposition des parents qui, au début de l'année scolaire 1913-1914, en feront la demande dans les formes prescrites, pour que l'enseignement religieux y soit donné ;

2° De fixer pour l'enseignement religieux la première heure du samedi soir qui suivra la dernière leçon ;

3° D'exiger les titres, actes, diplômes que doivent présenter les personnes désignées par les pères de famille pour donner cet enseignement religieux et de décider, d'après les pièces, si ces personnes remplissent les conditions voulues.

— Le *Corriere della Puglia*, Bari, 19 août 1913, publie le compte rendu suivant :

Le 17 août a eu lieu, au gymnase communal de San Provolo, à Venise, une réunion convoquée par la Ligue des Pères de Famille pour l'enseignement religieux dans les Ecoles publiques. Cette réunion fut très importante, grâce à la présence du comte della Torre, président de l'Union populaire, et du marquis Filippino Crispolti, qui prononcèrent des discours fort applaudis. Le patriarche de Venise était au nombre des auditeurs. Le comte della Torre a rappelé l'œuvre de la Commission Pro Schola, qui est une des branches de l'Union populaire, ayant pour but de demander à la Chambre prochaine, dès la rentrée, la revision de la législation scolaire. L'orateur engage les catholiques à demander aux nouveaux élus des mesures favorables à l'école chrétienne.

Le marquis Crispolti se place au point de vue local : il déclare que l'un des buts de la Ligue des Pères de famille doit être d'obtenir que les pères de famille soient les maîtres dans l'école de leur ville. Il dit aussi quelques mots sur la faiblesse des parents à l'égard des enfants, faiblesse qui contribue à l'augmentation de la criminalité juvénile.

Luxembourg. — Nous avons déjà signalé dans nos numéros du 20 avril, p. 1241 et du 20 août 1913, p. 2937, la situation nouvelle faite à l'école dans le Grand-Duché, et l'énergique protestation de l'autorité épiscopale contre les modifications apportées sous la pression des Francs-Maçons à la législation scolaire. Nous n'y reviendrons que pour signaler une très intéressante étude publiée par le Dr. J. Rogmann sur ce sujet dans *Les Questions ecclésiastiques*, août 1913, p. 145. Elle a pour titre : « La question scolaire dans le Grand-Duché de Luxembourg ». L'auteur débute par cette constatation que devraient retenir avec soin tous les catholiques :

C'est un fait incontestable dans l'histoire des peuples, que, lorsque des



influences maçonniques, libérales et socialistes, arrivent à dominer dans un pays, l'heure du combat pour l'enseignement a sonné et que des bouleversements profonds et funestes sur ce terrain se préparent.

Et le Dr. Rogmann montre que « la dernière législation du Grand-Duché de Luxembourg en donne de nouveau une preuve frappante ». Il est intéressant d'enregistrer cette action parallèle de la secte dans tous les pays où elle arrive à prendre pied au pouvoir.

Paraguay. – Le *Jornal do Brasil*, 6 août 1913, publie l'information suivante :

Le 4 août, un grand nombre de dames du Paraguay ont envoyé une délégation au Congrès National de ce pays, pour demander que l'enseignement religieux fasse partie intégrante du programme de l'enseignement primaire. Elles ont représenté humblement, mais avec fermeté, que cet enseignement est une véritable nécessité publique.

Esperanto

Allemagne. — Le F.·. Dr. Ullmann, de Schussenried, publie dans un journal maçonnique allemand un article en faveur de l'Esperanto où nous trouvons les renseignements suivants :

« L'Esperanto poursuit depuis quelques années sa marche à travers le monde : il possède déjà une littérature qui compte plusieurs milliers d'ouvrages ; 120 journaux permettent aux Espérantistes de communiquer ensemble. On rédige en esperanto des prospectus et des catalogues pour les fabriques, les magasins, les entreprises ; cela s'imprime par millions d'exemplaires ; le nombre des affiliés se compte aussi par millions. En conséquence, on ne saurait dire que l'Esperanto est une langue morte.

Le Fr.·. Ullmann dit quelque part dans son article que l'Esperanto est fabriqué d'une manière scientifique au moyen de racines sanscrites ramenées à leur état de pureté. Cette prétention est simplement ridicule.

Suisse. — Le 9e Congrès international d'Esperanto a eu lieu à Berne du 25 au 31 août 1913. Nous en empruntons le compte rendu au journal l'*Eclair*, de Paris, numéros des 25, 27 août et 1er septembre 1913.

Berne, 24 août. — Cet après-midi a eu lieu la séance d'ouverture du neuvième congrès international d'esperanto.

Les congressistes ont fait une ovation au docteur Zamenhof, inventeur de l'esperanto.



Le congrès s'est ouvert par un discours de M. Emile Frey, ancien président de la Confédération.

M. Descartes, professeur à Paris, a parlé pour la France ; le professeur Monti, de Milan, pour l'Italie. Environ 1.100 congressistes, représentant vingt-trois pays, prendront part aux travaux du congrès.

Berne, 25 août. — L'arrivée des espérantistes suscite, dans la vieille capitale fédérale de la République helvétique, une légitime curiosité. La ville a reçu une décoration appropriée, et, dès leur descente du train, les Espérantistes étrangers sont accueillis par des équipes de boy-scouts, affiliés à l'Esperanto, qui, dans leur costume original et drapeau vert en tête, les conduisent, par les arcs de triomphe élevés en leur honneur, au Casino où se tiennent les séances du Congrès.

Le docteur Zamenhof, auteur de l'Esperanto, honorait la séance solennelle d'ouverture de sa présence : il reçut des mains d'une charmante Suissesse, une médaille d'or commémorative du 9e Congrès universel qui marque, dans l'histoire de l'Esperanto, le commencement d'une nouvelle période de diffusion.

Le colonel Frey, ancien président de la Confédération suisse, qui avait accepté la présidence d'honneur du Congrès, prononça une allocution très applaudie dont je suis heureux de vous traduire le passage le plus saillant et dont l'effet parut le plus considérable sur les 1.200 Espérantistes présents :

« Créer et vivifier une langue internationale, c'est rendre à l'humanité un service incommensurable dont seul peut saisir la portée, celui-là qui connaît les barrières élevées entre les peuples par la diversité des langues. Une langue internationale élèvera des ponts sur ce fossé et permettra aux représentants des nations et des langues les plus diverses l'échange des idées et leur donnera les moyens de parvenir au but le plus élevé qui se puisse atteindre dans la grande famille des peuples, à la tolérance.

« La tolérance dans la vie des peuples, c'est la fin de toutes ces querelles et de ces inimitiés, le premier pas, non pas vers la faillite de l'idée de nation, mais vers la concorde et l'entente universelles ».

Aux côtés du docteur Zamenhof avaient pris place les représentants officiels de plusieurs gouvernements : l'Espagne, la Suisse, les Etats-Unis, Costa-Rica, et des Etats de Maine et Massachussets, les membres du bureau du Congrès : MM. Schmitt, président ; Stettler et R. de Saussure, vice-présidents, et Chant, secrétaire ; les vice-présidents nationaux, M. l'ingénieur en chef du ministère de la marine, Rollet de l'Isle, pour la France, et les délégués des 22 nations représentées au Congrès.

Parmi les pays qui participent à ces assises universelles, la France vient en tête avec plus de 250 congressistes ; l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse arrivent au second rang. Les Etats-Unis ont envoyé une douzaine de membres ; l'Australie et le Japon deux congressistes, et 3 Martiniquais représentent la race noire.

La séance d'ouverture terminée, les membres se sont groupés par nationalités, et, réunis en cortège, ont parcouru les principales artères de la ville.



En tête marchait la musique municipale qui,pendant tout le parcours,joua des airs populaires suisses ; la procession s'est rendue devant le Palais Fédéral où, tête découverte, les Espérantistes ont entonné l'Hymne suisse,et, massés autour de leurs drapeaux nationaux, ont gagné le Kazinoplatz et chanté l'*Espero*, leur hymne officiel.

Cette manifestation a soulevé en ville une très grande curiosité et un très légitime intérêt à l'égard de la langue internationale.

Berne, 31 août. — Ce matin a eu lieu la séance de clôture du 9e Congrès universel d'Esperanto. M. Schmitt la présidait et le docteur Zamenhof y assistait,ainsi que les 1.000 ou 1.100 congressistes qui peuplent Berne depuis huit jours.

Au cours de cette dernière assemblée, ont été proclamés les résultats du concours oratoire. Les opérations de cette curieuse épreuve avaient eu lieu, hier, en présence d'une foule de curieux : les concurrents, appartenant un peu à tous les pays, avaient reçu, 2 heures avant la séance publique, le thème qu'ils auraient à traiter, puis, ils furent invités à prendre successivement la parole. L'auditoire écouta ainsi une Française et un Français, une Anglaise, — suffragette, s'il vous plaît, — un Belge, un Espagnol, un Allemand, un Flamand et un Hongrois, qui traitèrent, en Esperanto, les sujets les plus différents : « De l'intérêt d'une bonne santé ; de la lecture des livres sérieux ; de la protection des enfants ; de la peine de mort. »

M. R.-Ch. Pichon, de Paris, fils d'un de nos universitaires les plus distingués, se voit décerner le premier prix, et M. Mahn, de Breslau, le second.

Le jury était composé de M. Wenger (Suisse), président ; de Mme Hankel (Allemande) et de MM. Privat (Français) et le capitaine Perogordo (Espagnol).

Lecture a été donnée aux congressistes d'une lettre du plus haut intérêt, relative à l'unité de la langue auxiliaire et émanant de M. Wenke, ancien président de la Société Idiste Suisse. On a pu croire un moment, et des bruits ont couru, que l'avenir de l'Esperanto était compromis par la création de l'Ido, son imitation plus parfaite. L'expérience n'est pas venue confirmer les prévisions d'alors : l'esperanto seul continue à tenir honorablement sa place au soleil et à remplir son rôle d'auxiliaire pratique. La défection de ce chef idiste est assez caractéristique. M. Wenke écrit, entre autres choses, que plusieurs années de propagande de l'Ido et de luttes en faveur de cette sœur cadette de l'Esperanto l'ont convaincu de ses imperfections ; il reconnaît l'incontestable supériorité de l'œuvre de Zamenhof, abandonne la propagande idiste et revient tout simplement à l'Esperanto. Il profite de cette occasion pour souhaiter aux efforts des Espérantistes un succès définitif et complet.

Cette communication a produit une grande impression sur les congressistes.

Jeudi, les espérantistes ont excursionné à la Jungfraü et à Interlaken où les conduisirent deux trains spéciaux et un service de bateaux réservés. Dans cette coquette cité, ils purent assister à une représentation en plein



air, de *Guillaume Tell*, donnée spécialement en leur honneur, par le dévoué régisseur, M. Harttman. La scène du théâtre de nature d'Interlaken a plus de 100 mètres de long,et l'interprétation du chef-d'œuvre de Schiller exige 200 acteurs. Par une attention directoriale, plusieurs passages du grand drame furent prononcés en Esperanto.

Après cette séance générale, le Congrès sera effectivement clos : des groupes restreints visiteront la Suisse en caravanes ; les espérantistes catholiques partent demain pour Rome où commence, jeudi, leur grand pèlerinage que patronne Mgr Merry del Val ; d'autres congressistes partent pour Milan où a lieu le congrès italien.

Le 9e Congrès vient de recevoir l'invitation des Parisiens qui convient le monde espérantiste à tenir la 10e session de ses assises universelles à Paris, en 1914 : il a accepté cette offre et il est à supposer qu'en raison de son importance et du choix de la Ville-Lumière, le Congrès de l'an prochain sera une décennale solennelle à laquelle prendront part,d'après de très vraisemblables prévisions, 3 ou 4.000 congressistes.

— La *Petite République*, 31 août 1913, a publié l'article suivant sur ce congrès. Il contient des renseignements intéressants :

L'espérantisme et le pacifisme sont frères, a dit la baronne de Suttner ; on serait tenté d'ajouter que l'espérantisme est aussi quelque peu parent de l'armée du Salut. On y retrouve le même enthousiasme, la même ardeur de propagande basés sur une grande pensée humanitaire ; c'est presque une religion dont le docteur Zamenhof serait le grand prêtre.

Le créateur de cette langue artificielle est né en Russie, à Biélostock. Dans cette ville, la population se compose de quatre éléments principaux : des Russes, des Polonais, des Allemands et des Israélites qui sont loin d'avoir entre eux des relations cordiales. Tout jeune encore, Zamenhof souffrit de ces discordes et, peu à peu, il acquit la conviction que la diversité des langages, par les innombrables malentendus qui en résultent, est,sinon la seule, du moins la principale cause de la désunion qui existe entre les membres de la famille humaine ; il en conclut donc à la nécessité d'une langue seconde, devenant indispensable à la vie internationale.

Comprenant que, pour des raisons de politique ou de rivalité, on ne pourrait tomber d'accord ni pour le français, ni pour l'allemand ou l'anglais, Zamenhof inventa une langue qui, par sa simplicité, est facile à apprendre, et par cela même se répand très vite. Son *esperanto* (l'espérance, l'avenir...) est construit sur 900 radicaux, au moyen desquels on forme les autres mots. Toute la grammaire a place sur une carte postale. Les règles n'ont point d'exceptions.

Il est facile à qui connaît plusieurs langues européennes de suivre à peu près une conversation en esperanto. Toutefois, on ne saurait le parler sans l'apprendre,et c'est précisément cette ressemblance avec nos langues existantes qui, au début, produit de la confusion. Tout en ayant puisé d'une façon assez équitable dans les idiomes des différentes nationalités, Zamenhof a pris aux langues latines le plus grand nombre de ses racines ; il leur a de-



mandé aussi la clarté de la phrase et la construction logique. Parlé par un Français, l'esperanto est fort agréable à l'oreille et rappelle l'Italien ; l'Allemand lui imprime une certaine rudesse,et l'Anglais a de la peine à le prononcer distinctement. Mais,de quelque pays qu'ils viennent, les espérantistes présentent un caractère commun, c'est d'élever la voix très fort. On a un peu l'impression qu'ils se croient mutuellement sourds. Peut-être cette exubérance n'est-elle ici qu'accidentelle,et faut-il l'attribuer à la joie de se trouver réunis en aussi grand nombre en Suisse.

Il y a plus de 1.300 participants à ce neuvième Congrès, des gens venus de tous les coins du monde : des Chinois, des Australiens, des Javanais, des Nègres... Un groupe de ceux-ci, ils étaient huit, arriva par un train,dans la nuit,à Berne ; on ne les attendait plus à l'hôtel où ils s'étaient annoncés et le portier, non averti, faillit se trouver mal en présence de cette invasion noire qui s'obstinait à parler esperanto.

Le Congrès de Berne avait pour les espérantistes un attrait tout spécial ; on y fêtait par la même occasion les noces d'argent du docteur Zamenhof et de l'esperanto. Voici vingt-cinq ans qu'il l'a lancé dans le public. Après les difficultés du début, qui absorbèrent le temps et la fortune de l'inventeur, celui-ci aurait le droit d'être grisé par le succès actuel, s'il est vrai, ce qu'on affirme, que plus de 100.000 personnes parlent à présent cet idiome.

Les ovations, les acclamations de ses disciples enflammés, les témoignages de sympathie durent être chers à celui dont l'idéal d'entente universelle semble déjà se réaliser en partie. Mais ce petit homme chauve, aux lunettes de myope, à la barbe grisonnante, qui n'a rien physiquement d'un maître des foules, déclara alors que désormais, son nom ne devait plus être joint à celui de l'esperanto. La langue était viable, elle avait fait ses preuves, elle allait grandir et s'accroître encore ; lui, Zamenhof, n'étant plus le chef nécessaire,rentrerait dans l'ombre.

Une véritable cordialité paraît régner entre les espérantistes. L'envie est un sentiment qu'ils ne connaissent sans doute pas, car il suffit que l'un d'eux se mette à parler pour que les autres applaudissent à tout rompre. C'est l'admiration mutuelle. Pas une fausse note n'a troublé les réunions de leurs différentes séances,et ils sont certainement plus pacifiques que les pacifistes. Un des orateurs a fait allusion, non sans une pointe d'amertume, au refus de Carnegie de s'intéresser à l'espérantisme. Evidemment, quelques millions viendraient à point pour une bonne propagande, mais peut-être est-ce précisément cette absence d'emplois payés, de services rétribués, de hauts faits récompensés qui conserve aux espérantistes leur belle humeur et leur désintéressement.

De même que le docteur Zamenhof s'est sacrifié sans arrière-pensée à la réussite de l'idée, de même quelques-uns de ses adeptes se vouent à son œuvre avec une abnégation complète. Parmi les plus actifs, nous voyons Hector Hodler, fils du célèbre peintre Ferdinand Hodler. Depuis dix ans, il met son activité au service de ce qu'il considère un mouvement social. Ce jeune homme a créé l'Union espérantiste universelle, grâce à laquelle chaque région ou ville possédera son délégué,et l'on peut dire que cette association, fort bien organisée, a puissamment aidé à la propagation de la langue.

Les diverses sections du congrès travaillent, dit-on, avec le plus grand zèle. Ne figurant pas parmi les auditeurs auxquels le langage nouveau est complètement intelligible, nous ne pouvons juger des résultats scientifiques et pratiques des séances ; le programme des fêtes flatte davantage notre goût et notre entendement. Il y a des concerts, représentation théâtrale en esperanto, banquet avec force discours,et,pour finir, voyages à prix réduits dans l'Oberland. Les congressistes vont se montrer plus bruyants et plus aimables que jamais. Il y aurait un moyen cependant de changer leur gaieté en colère et indignation, il suffirait de prononcer le mot d'ido. L'ido est le schisme de l'esperanto et rien qu'à l'ouïe de ce vocable, les espérantistes voient rouge et deviennent furieux...

Malgré leur entrain et leur confiance dans l'avenir, ils pressentent le danger dont ils sont menacés. Si vraiment leur langue est viable, elle n'échappera pas à sa destinée et obéira aux lois de la physiologie qui s'appliquent à tous les organismes vivants. Comme la plante et l'animal dont le type se différencie au cours des âges, ainsi et bien plus vite, du tronc de l'esperanto naîtront des branches, des idiomes dont la première et inévitable manifestation sera précisément de compromettre ou de détruire l'unité poursuivie avec tant d'ardeur. Les maîtres de la linguistique et de la philologie, un Darmesteter, un Michel Bréal, un Max Muller ont démontré la vérité dans cette thèse.

Franc-Maçonnerie

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — **Un périodique maçonnique contient un article intitulé : « *Une Nation de Maçons* ». Comme cet article est assez court, nous pouvons le reproduire en entier :**

« Aimeriez-vous à voir quelque part sur notre verte terre, une nation « nouvelle qui aurait été fondée par des Maçons, peuplée par des « Maçons, où tous les emplois seraient remplis par des Maçons, où « les juges seraient des Maçons ? Voilà ce qu'on nous propose dans « une circulaire qui vient de paraître à Londres, et que vient de re- « cevoir un Maçon de Chicago. Platon, n'étant pas content de la Ré- « publique athénienne, s'en alla établir une République de sa façon, « et la peupla d'hommes construits selon son idéal. Mais Platon vivait « il y a des miliers d'années. La Première République maçonnique « va poser sa première pierre l'année prochaine, et cette nation nou- « velle sera... où ? Dans l'Afrique du Nord.

« La nouvelle entreprise maçonnique sera modelée sur le gouverne- « ment australien. Les Empereurs, les Rois, les Sultans, les Présidents « de Républiques sont prévenus qu'on ne cherchera point à détourner « leurs sujets de leur devoir. Cette nation maçonnique entrera dans la « famille des nations avec une administration au grand complet, y « compris des consuls pour la représenter au dehors. La Cité Maçon- « nique sera la capitale. Le gouvernement achètera et possèdera des



« terres : il sera partagé en trois parties, administration, législation, « justice. Le pouvoir législatif se composera d'un Sénat et d'un Par- « lement ; le premier corps sera composé des représentants des pays « étrangers : La Grande Bretagne en aura 12 ; la France, 7 ; l'Alle- « magne, 7 ; les Etats-Unis, 14 ; les pays Sud-Africains, 8 ; les Juifs, « dans leur ensemble, 14 ; la Grèce, 2 ; la Russie, 3 ; la Chine, 4, etc. « Après dix ans, tous les membres du Parlement devront être des « Maçons. Tous les fonctionnaires et employés du Gouvernement se- « ront Maçons. Seuls les travailleurs ou laboureurs seront dispensés « d'être Maçons; toutes les femmes employées devront être de familles « maçonniques. Le Président et le Secrétaire d'Etat devront avoir « 46 ans d'âge, et 15 ans de présence dans la Maçonnerie. Le Parle- « ment sera composé de résidents appartenant à toutes les races, à « toutes les nations. Le gouvernement aura la surveillance de l'édu- « cation ; il ne tolérera pas d'écoles sectaires. Aucune secte religieuse « ne devra faire du prosélytisme : on ne s'ingérera dans les affaires « d'aucune religion. Le Président sera nommé pour huit ans, les « juges le seront pour vingt ans, les sénateurs pour quinze ans, les « membres du parlement pour cinq ans. Le Vénérable de la Loge « maçonnique sera maire, le Grand-Maître, gouverneur de la Pro- « vince. »

Ici s'arrêtent brusquement ces *ægri somnia*. Le journal anglais commente malignement ce projet : il s'étonne qu'un journal de Boston ait pu accueillir une œuvre pareille, et il exprime des doutes sur l'origine anglaise de la circulaire. Nous ajouterons aussi notre petit commentaire : la part faite aux Juifs dans le Sénat indiquerait un Juif comme auteur de cette *Atlantis* délirante. Cf. *Revue* 1913, III, 2839.

— Nous avons parlé, dans le numéro du 20 août 1913, p. 2939, de l'*Universala Framasona Ligo*. Nous trouvons dans un journal maçonnique allemand les noms des promoteurs de cette Ligue nouvelle, ce sont les FF.·. :

Ed. Quartier-la-Tente, Conseiller d'État, Neuchâtel, rue des Beaux-Arts, 23.

Professeur Boucon, à Annecy (Haute-Savoie).

Carl Barthel, Wolhlerstrasse, 14, Francfort-sur-Mein.

Dr Ullmann, à Schussenried, Wurttemberg, et enfin, le sénateur Dr S. de Magalhaes-Lima, à Lisbonne.

— Voici ce que nous lisons dans un journal maçonnique :

« Un des droits et des privilèges qui appartiennent à tous les Maîtres-Maçons est celui de porter l'emblème de la Fraternité ma-



çonnique. L'usage de ce privilège impose une obligation de plus. Le monde profane ne peut jamais savoir ce que font les Maçons quand la Loge est couverte. Nous travaillons dans le silence et le secret. Le monde profane ne peut pas davantage savoir qui est Maçon, et qui ne l'est pas, à moins que le Maçon ne se fasse connaître comme tel ».

Les profanes arrivent tout de même, quoi qu'en disent les organes maçonniques, à pénétrer les secrets de la Secte et à connaître les noms de ses adhérents sans avoir recours aux bons offices des Frères ; témoin ce que nous publions tous les quinze jours dans la *Revue*.

— Nous empruntons à un périodique maçonnique ce petit cours de morale à l'usage des FF.·. des deux hémisphères :

« Voici quelques conseils qui m'ont été suggérés par l'expérience, et dont je veux faire profiter mes jeunes compagons :

« En premier lieu, habillez-vous convenablement avant d'entrer dans la Loge. Ce devoir est encore plus rigoureux quand vous entrez dans une Loge étrangère. Informez-vous auprès du Tuileur à quel grade elle est ouverte ; avancez-vous vers l'autel et saluez le Maître avec la posture due et le signe du grade dans lequel la Loge travaille. Si le Maître est occupé, saluez le premier surveillant de la même manière. Un coup d'œil sur le compas et l'équerre vous renseignera sur le grade auquel on travaille.

« Tenez-vous bien sur vos gardes, et en aucune circonstance ne faites un signe supérieur devant un F.·. inférieur. Toutes les fois qu'il vous faut parler à la Loge, levez-vous, saluez le Maître par le signe du grade et attendez toujours qu'il vous ait répondu par signe convenable, avant de parler. Il est extrêmement inconvenant de saluer la Loge avant d'avoir fait au Maître et reçu de lui le signe de reconnaisance. Interrompre un F.·. qui parle est un indice de mauvaise éducation, pour ne pas dire plus.

« Ne soulevez pas de discussions sur des vétilles, ne vous rebiffez pas, quand la Loge a rejeté une proposition faite par vous. Votre proposition peut être excellente, mais puisque la majorité n'en veut pas, vous n'avez qu'à vous incliner.

« Quand le travail est mis en train, vous devez garder le silence pour deux raisons principales, et quelques autres. La première, c'est que si le candidat entend autour de lui un bourdonnement continuel, il s'imagine que les FF.·. ne s'intéressent point du tout à lui, ou bien encore qu'ils sont en train de combiner une mauvaise farce, dont il sera le but. Cela lui donne des distractions, il perd de vue la leçon qu'on lui fait, et il ne subit pas l'impression qu'il devrait subir. En second lieu, quand l'équipe connaît son affaire, ceux qui la com-



posent se figurent que leur travail n'est pas apprécié comme il le mérite, ou bien qu'ils ont commis une erreur. En outre, il est difficile de parler pendant que les gens causent.

« Il faut aussi éviter en Loge les plaisanteries grossières et les gros mots : ils me paraissent aussi déplacés en cet endroit que dans une église.

« Lorsque vous circulez dans la salle, faites-le sans bruit, sans ostentation, gardez-vous de passer entre le Maître et l'autel.

« Lorsque vous êtes dans la rue, ou dans quelque endroit public, évitez de faire aucun signe. Il n'est jamais nécessaire de donner la poignée de main complète. Il est convenable de porter un emblème à la boutonnière : on peut porter un anneau, une breloque, les plus simples sont préférables. Car la Maçonnerie, vous le savez, n'est point fondée sur l'ostentation et la parade.

« Si vous parvenez à des hauteurs supérieures (ou que vous jugez telles) par exemple le grade capitulaire, celui de Chevalier Templier, celui de 33ᵉ, ne regardez point avec mépris vos inférieurs, les FF.·. de la Loge Bleue. Ils sont de la vraie Maçonnerie autant que vous, et il y en a beaucoup qui valent mieux que vous. Jamais je n'éprouverai une impression aussi désagréable que quand j'entendis un membre de l'*Ordre du Sanctuaire* me dire à une réunion de Grande-Loge, en prenant un air de grandeur : « Comme cela, Brownie, vous n'êtes que troisième ! » « Oui, monsieur, je suis fier de n'être que cela et d'en savoir bien plus long que certains de nos frères les plus éminents ». Quand j'eus parlé ainsi, mon homme changea de sujet.

« La Loge n'est point un endroit où l'on se réunit pour boire. Le respect que nous devons à l'Ordre devrait nous porter à maîtriser toutes nos passions, à éviter toute intempérance, tout excès qui pourraient affaiblir nos facultés ou ravaler notre profession ».

On se demandera peut-être si cette conférence sur les bonnes manières est une mauvaise plaisanterie, ou si elle a été rendue nécessaire par le sans-gêne proverbial du Yankee. Le passage suivant n'aidera guère à trancher la question :

« Ne laissez pas voir votre amusement devant ce que fait un candidat lors de son initiation. Pour lui, l'affaire est extrêmement sérieuse. On ne peut certainement rien trouver d'amusant dans les belles cérémonies allégoriques qui servent à faire un Maître-Maçon ».

— Nous empruntons les renseignements suivants sur les *Loges mixtes* à un journal maçonnique allemand :

« Il existe en Italie une « Gran Loggia Misfa ». En ce qui regarde la position prise par la Maçonnerie « dite Anglo-Saxonne » à l'égard des Loges mixtes et féminines, il faut remarquer qu'on s'en est tenu



aux préceptes et aux principes maçonniques anciens, en excluant les femmes des travaux rituels des Loges. Mais on a volontiers consenti à admettre les femmes dans l'intérieur des édifices maçonniques, soit à l'occasion de fêtes auxquelles sont invitées les mères, sœurs, femmes, veuves des F.·., on a aussi consenti, comme en Amérique, à créer une très grande variété de grades (Ladies degrees) réservés à cette catégorie de dames ; ces grades sont conférés avec ou sans cérémonial. De ce nombre est l'ordre bien connu de « l'Etoile d'Orient ». On a également admis la création d'insignes spéciaux pour les réunions maçonniques de jeunes gens, les fêtes de famille. Cet usage est surtout répandu en Belgique. En Angleterre, on organise très fréquemment dans les Loges des bals maçonniques, c'est-à-dire des bals auxquels prennent part les femmes, filles, etc., des Maçons, et même des profanes. En Allemagne et en Autriche-Hongrie, ces fêtes existent aussi, mais elles sont peu nombreuses (Jour de l'an, Noël et la Saint-Jean), et elles sont réservées aux familles maçonniques. De plus, elles sont organisées d'après un rituel spécial. Cet esprit exclusif en Allemagne est le résultat de la tentative malheureuse que fit le baron de Hund pour établir en Allemagne la Maçonnerie d'adoption, et aussi l'échec de l' « Ordre de la Rose ». Si l'on considère le rôle que joue la femme soit dans la Loge androgyne, soit dans la Loge féminine, on constatera qu'il a une direction bien déterminée. Ces sortes de Loges se préoccupent de l'égalité des droits entre les deux sexes, des questions sociales qui intéressent la femme et l'enfant. Ainsi, au Congrès des Loges mixtes qui eut lieu le 18 septembre 1912 à Paris, un des sujets traités fut le « travail industriel des femmes et des mineurs » ; un autre, « les Prisons d'enfants » ; un troisième fut « la propagande contre la fréquentation des écoles ».

Allemagne. — La *Frankfurter-Zeitung*, de Francfort-sur-le-Mein, publie, à la date du 3 août 1913, un long article sur la question Léo Taxil, et les circonstances qui aboutirent à la révélation publique de sa supercherie. Les éléments de cet article étant empruntés aux *Souvenirs d'un journaliste* du Dr. Bachem, directeur de la *Kölnische Volkszeitung*, que nous avons donnés, nous n'avons pas à revenir sur les faits eux-mêmes, mais il y a quelque intérêt à reproduire les commentaires dont la *Frankfurter-Zeitung* les accompagne, commentaires qui contiennent d'ailleurs des faits nouveaux.

En premier lieu, le journal de Francfort dit que le Dr Bachem a tort de déclarer que les publications de la maison Taxil et Cie, passèrent presque inaperçues en Allemagne ; il renvoie, pour le prouver, aux numéros du dimanche de la *Germania*, en date des 1er, 8 et 15 décembre 1895 et à des articles divers du même journal jusqu'au 22 août 1896. Jusqu'en cette année 1896, la presse catholique d'Allema-



gne publia d'ailleurs un très grand nombre d'articles à ce sujet, et en prit texte pour accuser la Maçonnerie de corruption.

En second lieu, le journal de Francfort soutient que ce n'est point uniquement à l'heureux hasard d'une parenté entre Hacks et M. Bachem que serait due la découverte de la supercherie. Il ajoute que des Francs-Maçons avaient déjà tenté d'éclaircir le public sur cette mystification monstrueuse, et il renvoie à des ouvrages parus vers cette époque : le premier, dû à un F∴ bien connu, J.-G. Findel, a pour titre : *Witter Dom Margiottas Enthüllungen* (Contre les révélations de Dom Margiotta ; Leipzig, 1896) ; un autre a pour titre : *Die Germania Hund der Gockelhahn des Teufels Bitru* (La Germania et l'épouvantail du diable Bitru ; Leipzig, 1896) ; un troisième est : *Die Katholische Klerisei auf der Leimrute* (Le clergé catholique pris à la glu ; Leipzig, 1897.) Citons aussi l'ouvrage de J. Lanz-Liebenfels *Der Taxil schwindel ein welthistoricher Ulk* (la mystification Taxil, farce mondiale), paru à Francfort-sur-Mein.

L'auteur de l'article ajoute que l'affaire du Congrès antimaçonnique ne suffit pas pour désabuser tous les catholiques, car le 19 octobre 1896, Mgr A. Villard, secrétaire du cardinal Parodi, aurait écrit (dans l'*Antimaçon*) une Lettre à Mademoiselle Vaughan, pour la consoler et lui affirmer qu'il croyait à son existence. Enfin, le 13 octobre 1896, c'est-à-dire trois semaines après que le Dr Bachem eut publié ses révélations dans la *Kölnische Volkszeitung*, on lut dans le même journal un article du même genre, et le 19 octobre, toujours dans le même journal, le docteur Hacks se déclarait publiquement le complice de l'affaire.

La *Frankfurger-Zeitung* termine son article en disant que, si le clergé catholique avait lu et écouté le Franc-Maçon Findel, il aurait été averti de se tenir sur ses gardes, bien longtemps avant que le hasard mît le Dr Bachem sur la piste de la bande Taxil.

— Nous lisons dans la *Breslauer Zeitung*, 26 août 1913, journal bien connu pour ses attaches maçonniques :

« Le discours de l'Evêque Koppes au congrès catholique de Metz, contre la Franc-Maçonnerie, prouve que, dans le grand public, il règne toujours une ignorance des plus regrettables, et qu'on se fait les idées les plus déraisonnables sur la nature, le but et l'action de la Franc-Maçonnerie. L'espace me manque pour m'étendre sur ce sujet, et d'ailleurs ce serait faire trop d'honneur à l'Evêque Koppes que de discuter sérieusement avec lui. L'Evêque, par les assertions ridicules et par les calomnies dont il a émaillé son discours, a fait plus de tort à sa considération personnelle et à sa cause qu'à la Franc-Maçonnerie. Il a qualifié celle-ci d'Eglse de Satan, ce qui rappelle l'époque de l'affaire Taxil, surtout les fameux détails sur Bitru, l'archidiable des Francs-Maçons. Mais une injure grossière, qui n'a pas même l'ignorance pour excuse, c'est l'assertion de l'Evêque Koppes, que



« Le Dieu de la Maçonnerie est le Démon, que ses lois sont le mensonge, que son culte est le plus infâme ». De plus, l'Evêque a énoncé une calomnie déplorable, quand il n'a pas rougi de dire que « la Maçonnerie fait tout son possible pour pervertir la jeunesse ».

Mgr Koppes, on le voit, a affirmé en plein congrès catholique, avec la haute autorité qui s'attache au caractère sacré dont il est revêtu, la même thèse que notre collaborateur, M. Charles Nicoullaud,a développée dans les études sur l'*Initiation Maçonnique* publiées par la *Revue*, et aujourd'hui réunies en volume.

Cette thèse n'a rien de commun avec les grotesques inventions de Léo Taxil. Et l'appui qu'elle vient de recevoir à Metz devrait faire réfléchir ses adversaires et les amener à l'étudier avec attention, de façon à pouvoir la comprendre, ce qui leur éviterait de la dénaturer.

— On lit dans les *Petrus-Blätter*, journal catholique qui paraît à Trèves, à la date du 11 juillet 1913 :

« Un fait bien moins remarqué, mais qui devient de plus en plus fréquent, c'est l'apparition des emblèmes maçonniques dans la vie ordinaire.

« Par suite de la tendance de la Maçonnerie à aller au peuple, on voit les emblèmes apparaître d'une manière plus ou moins visible sur tous les objets imaginables. Telle est, par exemple, l'étoile à cinq pointes, qui se multiplie sur les écussons (enseignes), sur les pierres tombales, et qui s'est glissée jusque dans l'ornementation des églises. Les journaux catholiques achètent, sans y prendre garde, aux marchands de clichés, des dessins de ce genre. Quiconque est familier avec l'étude de ces sujets y retrouva sans peine la répétition du cercle, du niveau, du compas, du marteau, de l'équerre ; on le voit à l'endroit où le journal « *Saar Post* » met les annonces concernant les travaux d'architecture. L'étoile aux cinq pointes, qui n'a rien de commun avec la croix, et dont les lignes de contour forment le cercle, le cordeau, le sceptre et le bâton de commandant est un emblème universellement usité pour désigner la Franc-Maçonnerie, celui que les Loges mettent en tête de leurs circulaires de convocation ; on le voit sur les médailles, par exemple sur la médaille commémorative de la fondation du Grand-Orient de Bruxelles, sur leurs sceaux, sur leurs drapeaux, comme pour l'inauguration du monument de Victor-Emmanuel : on le voit comme motif de décoration sur les palais des Loges.

« Cet effort pour familiariser le peuple avec la Maçonnerie qu'il avait jusqu'alors traitée comme l'organisme traite un corps étranger, doit être signalé et combattu. Il ne faut pas se borner à éclairer le peuple sur les fins de la Maçonnerie, il faut encore lui montrer comment elle les réalise.



Si ces avis sont bons à retenir, il ne faut cependant pas exagérer et voir un emblème maçonnique dans toute les étoiles à cinq branches qui se rencontrent un peu partout et sont employées en ornementation le plus innocemment du monde.

— Nous avons déjà indiqué le mouvement d'opinion qui se dessinait dans la Franc-Maçonnerie allemande en faveur d'une action plus active des Loges dans les questions religieuses et politiques qui divisent l'opinion publique. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un périodique maçonnique allemand :

« C'est une excuse agréable et commode (pour s'exempter de la discussion des questions du jour) que de dire : La politique et la religion sont exclues des Loges. Mais il ne faut pas le nier ; c'est à son indifférence à l'égard des questions les plus brûlantes de l'époque, que la Maçonnerie est redevable de sa décadence. Songez-y, mes F.·., un nombre bien plus grand de notre peuple s'intéresse aux sujets qui, sous les noms de Religion et de politique, représentent les idées de culture progressive et de lumière, et que le niveau intellectuel de nos concitoyens est tout autre que celui de nos prédécesseurs d'il y a deux ou trois générations. Ce sont là des faits indéniables... Ainsi donc, mes F.·., reconnaissons qu'en excluant les grandes questions d'intérêt général, la Maçonnerie a commis une faute, qu'elle a méconnu sa tâche la plus sainte et la plus haute. Puis cet aveu fait, mettons-nous à l'œuvre, allons-y en commun.

« Chacun de nous peut s'y donner de la manière qui correspond à ses aptitudes, à sa situation personnelle ; sous la seule réserve de respecter le plan général, le but final, qui est l'éducation en vue de créer une belle personnalité morale.

« Il n'y a pas seulement la personnalité qui est constituée par l'individu : il y a aussi, ou il devrait y avoir une personnalité nationale, qui s'élèverait de plus en plus, et ce progrès serait une des tâches de la Franc-Maçonnerie.

« Oui, si la Franc-Maçonnerie pouvait devenir un centre où concourraient les efforts jusqu'à ce jour dispersés de notre peuple pour acquérir une individualité, elle donnerait à son travail le but idéal qui lui fait défaut, pour devenir un élément actif du progrès ».

Une partie de la Franc-Maçonnerie allemande voudrait adopter l'attitude combative de la Franc-Maçonnerie latine. Le mouvement est intéressant à suivre.

— Dans les listes des membres des Loges, il y a une colonne ayant pour titre : « *Situation en dehors de la Loge* ». Un correspondant d'un journal maçonnique trouve ces renseignements indiscrets et abusifs :



« D'après mon expérience, cette colonne est tout à fait antimaçonnique ; elle n'a rien à voir avec les efforts que fait la Maçonnerie. Puisqu'on n'a pas réservé une colonne pour indiquer la confession à laquelle appartient l'intéressé, celle qui est relative à la situation en dehors de la Loge est inutile. C'est cette mention qui a donné lieu à bien des affaires, qui a développé la « Maçonnerie d'affaires » celle qui met les FF.·. en relation d'affaires avec la Loge, celle qui autorise les FF.·. a entretenir de la correspondance avec la Loge. Il serait parfaitement suffisant qu'on ait dans les actes de chaque Loge, une liste, l'original de celle qu'on soumet à l'impression, et qui contient, à l'exception des indications personnelles, tout ce qu'il est utile de connaître. A l'impression, on supprimerait la colonne relative à la situation des FF.·. dans le monde profane.

« Il me paraît bien préférable de substituer à cette colonne, une autre qui mentionnerait le lieu de naissance du F.·. On se figure aisément combien il est agréable à un F.·. qui vient à Berlin du fond d'une province lointaine, de trouver, au moyen de cette indication, des compatriotes, des gens de sa petite ville.

« Il est utile de mettre sur les listes des indications qui permettent de ne pas confondre les FF.·. qui portent des noms très répandus, comme Schmidt, mais cette confusion a peu d'importance. Si on dit, au contraire que tel Schmidt est de Klein-Machnow, on sait tout de suite à quel Schmidt on a affaire. La colonne « *Situation dans le monde* » favorise l'esprit de caste, la vanité ; la colonne « *Lieu de naissance* » fait naître au contraire la camaraderie ».

Le même correspondant voudrait que les dignitaires de la Loge se tinssent en garde contre les tentations qui ne manquent pas d'assaillir un homme à tête faible, lorsque, dans un local spécial, il est orné de différents objets en métal, qui symbolisent à ses yeux la puissance énorme et redoutée de la Maçonnerie mondiale. Tout ceci est très instructif sur l'état d'esprit des Francs-Maçons allemands et les usages des Loges de ce pays.

— L'unité de doctrine n'existe pas plus, paraît-il, parmi les FF.·. allemands que parmi ceux des LL.·. latines, mais, néanmoins, tous servent la Secte, qui trouve son compte dans toutes les opinions :

Dans le dernier numéro des *Communications libres* (Zwanglose Mittheilungen) que publie l'*Union des Francs-Maçons allemands*, le président de cette union, Dr Bischoff, traite du choix des conférenciers ambulants, ou missionnaires maçonniques. Il y fait remarquer que les opinions, les tendances personnelles des orateurs, percent à travers le langage et les idées maçonniques, et font croire à une propagande tantôt conservatrice, tantôt libérale, tantôt libre-penseuse. Le Dr Bischoff constate que ces conférenciers sont choisis par



les sections locales de l'Union, cette dernière n'intervient que pour le choix du conférencier qui prend la parole à la réunion générale annuelle. Donc l'*Union des Francs-Maçons allemands* n'est nullement responsable des divergences d'opinions qui peuvent se manifester dans les différentes conférences locales.

— D'après la *Bruderhilfe*, de Leipzig, mars 1913, nous voyons comment la Secte a recours à tous les moyens pour gagner l'enfance :

La Loge *Wilhelm zum Siebernen Anker* (Guillaume à l'ancre d'argent) de Wilhelmshaven, se proposé de fonder une école supérieure pour les filles ; on leur enseignera l'allemand, les mathématiques, la couture et le raccommodage, et on leur fera des conférences sur l'hygiène de la maison, sur les soins à donner aux jeunes enfants, sur des sujets littéraires, etc.

— *Le Verein Deutscher Freimaurer* tiendra sa 51e assemblée générale à Breslau les 20 et 21 septembre 1913. Le F.·. Dietrich Bischoff, Dr. jur., Baudirektor, Grass-strasse 18, Leipzig, fournit tous les renseignements.

— Nous trouvons dans le *Bausteine*, de Hambourg, juillet-août 1913, quelques renseignements sur un parti réformateur dissident de la Franc-Maçonnerie :

Un petit Manuel de l'histoire et de l'organisation de la Franc-Maçonnerie, par le F.·. Paul Knak, en cent pages, signale un mouvement de réforme maçonnique. Ce mouvement aurait pour inspirateur le F.·., Settegast ; il tendrait à disparaître, mais non sans laisser des traces ; il a, en effet, donné lieu à la création de plusieurs Loges clandestines. Settegast était inspiré par le plus pur esprit maçonnique.

— Il existe à Bayreuth, siège d'une des huit Grandes-Loges allemandes, un Musée maçonnique qui a été fondé par le Fr.·.Georges Niehrenheim et dirigé par lui jusqu'à ce jour. Pour des raisons de santé, il passe cette direction au Fr.·. Dr Beyer.

— Voici, d'après une revue maçonnique, quelques renseignements sur une filiale de la Secte :

Il existe en Allemagne, depuis dix ans, une organisation maçonnique appelée *Rat und Tat* (conseil et action) dont les objets sont fort divers, mais qui déploie beaucoup d'activité. Elle est complètement distincte de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, mais elle peut, de

même que cette Union, être regardée comme un des ouvrages extérieurs, un des postes maçonniques, où le contact s'opère entre la Maçonnerie et le monde profane.

Voici ce qu'a fait cette société dans la dernière de ses dix années d'existence.

La section I est une œuvre d'assistance judiciaire et un bureau de placement. Elle était d'abord ouverte aux frères et aux profanes. Mais on l'a fermée à ces derniers, on a jugé avec raison qu'il fallait se borner à leur recommander les FF.·. sans emploi.

La section II est une caisse de prêts et de secours. Les demandes de prêts ont été au nombre de 87, et les demandes de secours au nombre de 222. On a répondu favorablement à 28 des premières, à 118 des secondes. Il y a quelques profanes parmi ces 118 personnes, mais ce sont des parents de FF.·.

La section III doit être considérée comme une Ecole pratique de la vie : les Frères devraient utiliser les leçons précieuses qu'ils reçoivent devant l'autel, et éprouver une haute satisfaction à remplir les devoirs qui leur incombent à l'égard de la société. L'une des œuvres de cette section consiste dans la vente de bon lait au public, d'un lait qui ne compromettra pas la santé des nourissons. Nous ne pouvons qu'approuver la fondation de laiteries maçonniques, surtout si elles s'inspirent des principes énoncés en tête du présent alinéa.

Les poètes, comme les nourrissons, ont droit aux bienfaits du *Rat und Tat*, Section III. Le *Rat und Tat* a donc subventionné dans la mesure de ses moyens, l'entreprise pour le monument commémoratif de la poésie allemande. Puis viennent l'œuvre de la protection de la jeunesse, la maison des estropiés, l'institution pour les soins à domicile ; les détenus libérés ne sont pas oubliés. Cinq FF.·., dont quatre docteurs, se consacrent à cette section.

Le *Rat und Tat* organise des voyages pour les FF.·., membres de la Société. Ces voyages ne sont pas uniquement des voyages d'agrément : en effet, ils répondent au besoin qu'ont les Francs-Maçons de se fréquenter entre eux, de combiner leurs affaires nationales et internationales. Mais le *Rat und Tat* ne se préoccupe que de la partie matérielle de ces voyages.

Le *Rat und Tat* a son journal : de plus, il fait paraître des annonces dans les divers journaux maçonniques allemands. Enfin le *Rat und Tat* organise des conférences. Elles ont pour but exprès de rappeler aux FF.·. et aux SS.·. l'obligation de porter dans la vie pratique, dans les détails de l'existence journalière, les principes maçonniques.

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, le *Rat und Tat* a fait une distribution de secours à des FF.·. pauvres et il a même fait de cette distribution décennale une institution définitive.

— Voici la statistique de la Maçonnerie allemande d'après les



données les plus récentes (1912). Nous les empruntons à un journal maçonnique :

NOMS DES GRANDES LOGES	SIÈGE	NOMBRE DES LOGES	NOMBRE DES MEMBRES
Grande loge nationale . . . *Aux Trois Globes*	Berlin	150	16.894
Grande loge Nationale . . .	Berlin	141	15.273
Grande loge de Prusse . . . Royal York l'*Amitié*	Berlin	78	7.936
Grande loge de Hambourg .	Hambourg	61	5.372
Grande loge de Saxe . . .	Desde	35	5.001
Grande loge Eclectique . . .	Francfort-s/M.	23	3.496
Grande loge de Bayreuth . . (*Zur Sonne*)	Bayreuth	37	3.586
Grande loge *La Concorde* . .	Darmstadt	8	727
Les Cinq loges indépendantes.		5	1.428
Totaux.		537	59.663

Le total réel est de 538, car il y a, à Hambourg, une Loge indépendante, la « *Gudrun* », auparavant dépendante de Bayreuth.

Nous complétons ces renseignements par les chiffres suivants recueillis dans un autre organe maçonnique allemand :

Selon les statistiques officielles les plus récentes de l'Union des Grandes-Loges allemandes, à la date du Jour de la Saint-Jean, les Loges bleues étaient au nombre de 538, avec 59.663 membres, dont 46.190 Maîtres, 7.346 Compagnons, 6.037 apprentis, ce qui donne une augmentation de 24 Loges et de 1692 membres sur l'année précédente.

Angleterre. — Voici en quels termes significatifs la question de la morale est posée par un périodique maçonnique anglais, et non des moindres :

« Sommes-nous obligés moralement envers nos Frères seuls, ou envers tous les hommes ? » Cette question n'est pas aussi simple qu'elle le paraît. Dans quatre occasions très importantes, la Grande-Loge a été occupée de cette discussion, et chaque fois elle a conclu d'une façon bien propre à nous faire douter de la sagesse de la Grande-Loge elle-même. Le dernier mot a été dit lors de la Réunion générale de Mars 1910, et nous allons citer textuellement d'après le rapport imprimé du Grand Archiviste (Registrar).

« Les faits de la cause sont : Le F∴ A., membre d'une Loge dépen« dant d'une juridiction étrangère, a demandé le divorce, à raison de « l'adultère commis par sa femme et le Fr∴ B, appartenant à une « Loge de la juridiction anglaise : Le fait de la faute étant prouvé, le



« Bureau de district pour les affaires générales n'avait à rechercher « qu'une chose, savoir si, à l'époque où le Fr.·. B. commit la faute, il « savait que sa complice était la femme d'un F.·. Maçon. »

Le périodique en question commente cette information dans les termes suivants :

« Il fallait bien quelque indulgence, car, sans cela, il aurait été nécessaire d'appliquer la peine la plus grave qu'inflige le code maçonnique, l'expulsion ».

Ce n'est pas tout ; voici un autre fait analogue, toujours puisé à la même source :

« Il y a quelques années, un F.·. contre lequel l'expulsion avait été « prononcée pour une faute identique, interjeta appel (maçonnique), et « son appel fut acueilli, et on lui permit de sortir de l'audience avec « l'assurance qu'il n'avait point commis un délit maçonnique. Cela lui « avait été dit formellement ».

Un dernier fait, mais qui, toutefois, paraît ne pas concerner la Maçonnerie anglaise :

« Un F.·. était partie dans une affaire de divorce ; la Loge dont « il était Vénérable ne procéda point contre lui pendant l'affaire, mais, « quelques mois après, on apprit que la dame intéressée dans les dé« bats avait dans un pays éloigné, un frère qui était Maçon. On en« gagea ce dernier à se plaindre, et le coupable fut chassé de la Maçonnerie ».

— Nous avons parlé maintes fois des Loges anglaises qui sont formées de membres appartenant à une même profession, loges militaires, loges d'acteurs, d'auteurs, de médecins.

Il existe à Londres neuf loges de médecins ; elles se sont chargées à frais communs de recevoir les FF.·. qui devaient assister au Congrès de médecine. Ces FF.·., au nombre d'environ 300, se sont réunis le 11 août, au Quartier-Général de la Maçonnerie londonienne, sous la bannière de la Loge *Æsculapius n° 2460*. Les autres loges qui participaient à cette cérémonie de bienvenue étaient la *Cavendish*, la *Sancta-Maria*, la Loge de l'*Hôpital du Middlesex*, celle de l'*Hôpital de Londres*, la Loge *Chère Reine*, la Loge de l'*Hôpital de King's College*, et celle de *Lanesborough*. Le Fr.·. duc de Connaught, Grand-Maître avait accordé son patronage à la cérémonie, mais elle fut présidée de fait par le Pro-Grand-Maître. Lord Ampthill. Ce dernier a souhaité la bienvenu en langue anglaise à toute l'assemblée. Les FF.·. Owen et Clarke en ont fait autant. mais le premier en langue française et le second en langue allemande. Voici l'allocution de Lord Ampthill :



« Mes FF.·., j'ai l'honneur de prendre la parole devant vous au nom du Grand-Maître de la Grande-Loge Unie d'Angleterre, et en celui des Francs-Maçons anglais, pour vous expliquer le but de cette assemblée et chercher à exprimer les sentiments de ceux d'entre nous qui sont vos hôtes en cette occasion. Nous sommes ici pour souhaiter une bienvenue maçonnique aux Frères d'Outre-Mer, à ceux qui sont venus de toutes les parties du monde, ceux dont la haute et noble profession est plus qu'aucune autre en rapport avec les principes de la Franc-Maçonnerie. Nous venons ici pour leur assurer que, s'ils avaient besoin de l'aide de FF.·. Francs-Maçons pendant leur bref séjour en ce pays, nous serions fiers et heureux de la leur apporter dans toute la mesure de nos moyens. Nous voulons qu'ils sachent que la chaîne de fraternité qui unit tous les vrais Francs-Maçons dans le monde entier a son chaînon le plus solide en ce pays, celui où la Franc-Maçonnerie est née, et que nous désirons les remercier d'avoir sacrifié, pour passer quelques instants parmi nous, une partie de leur temps si précieux. Je parle, ainsi que je l'ai dit, au nom de notre Grand-Maître, et mon premier devoir est de vous faire connaître le message personnel dont il a bien voulu me charger. Son Altesse Royale, le Duc de Connaught, ne pouvant se trouver à Londres aujourd'hui, et disposant de trop peu de temps pendant le court séjour qu'Elle fait à Londres, m'a écrit de sa propre main, le 31 juillet, ce qui suit :

« Mon cher Ampthill, — Puis-je vous prier de souhaiter très chaudement la bienvenue en mon nom aux FF.·. faisant partie du Congrès International de Médecine qui doivent assister à la réunion maçonnique tenue en leur honneur, le 11 août. Assurez-les de mon salut le plus fraternel, souhaitez-leur la santé et le bonheur ; assurez-les de l'affection fraternelle que portent tous les Maçons Anglais à tous les Maçons reconnus des Véritables Loges Etrangères, et du plaisir que l'Art éprouve à leur souhaiter la bienvenue chez lui. Dans l'espoir que tout ira bien en cette occasion, croyez-moi bien sincèrement et fraternellement vôtre — ARTHUR, Grand-Maître ».

« Mes Frères, rien de ce que je pourrais dire ne saurait ajouter à ce message de notre Très-Vénérable Grand-Maître, et vous saurez tous, je n'en doute pas, en apprécier le langage. Mais il me reste à parler au nom des Loges médicales de Londres, qui m'ont fait l'honneur de me désigner pour leur interprète, et au nom de tout l'Art qui est régi par la constitution anglaise. D'ailleurs, soyez assurés que je vous administrerai leur ordonnance sous une forme concentrée. Je me rends compte que cette méthode est la seule qui convienne pour des hommes occupés des affaires les plus importantes, et je ne pousse pas la vanité au point de vouloir rivaliser avec les personnalités éminentes qui vous ont si éloquemment exprimé la bienvenue au nom de ce pays. Les trois grands principes sur lesquels notre Ordre est fondé sont l'affection fraternelle, l'aide et la vérité ; cela étant ainsi,



je me demande quelle classe d'homme est la mieux préparée à entrer dans la Franc-Maçonnerie que celle des membres de la profession médicale. Est-il une affection plus grande que celle de l'homme qui risque sa vie pour sauver celle de son ami ? C'est ce que font tous les jours les docteurs, sur toute la surface du monde. Quelle forme de secours est plus souhaitée, plus appréciée que celui qui éloigne la maladie et la souffrance ? C'est le médecin, qui, avec sa science, son habileté, sa sympathie humaine, apporte cette aide à ses semblables, quand elle leur est le plus nécessaire. La vérité, pour nous autres Maçons, est la connaissance des « Mystères cachés de la Nature et dela science » et nous professons qu'il est du devoir de chacun de nous de concourir à la recherche d'une telle vérité. Mais quels sont ceux d'entre nous qui accomplissent aussi constamment ce devoir, qui le font d'une manière plus sympathique, plus dévouée ? Il n'est pas de classe d'hommes, pas de profession qui se consacre aussi entièrement aux objets qui sont la raison d'être elle-même de la Maçonnerie que la vôtre. Vous autres, Docteurs, vous devez être, et vous êtes en effet, les plus vrais, les meilleurs des Francs-Maçons, et nous, les autres membres de l'Art, nous ne vous égalons, ni en instruction, ni en habileté ; nous n'avons pas autant d'occasions, autant de zèle et nous sommes fiers de vous compter comme membres de notre ordre. Nous admirons votre dévouement pur et désintéressé à la cause de l'humanité, et, de notre propre aveu, tout ce que nous pouvons faire par la législation, la philanthropie, les encouragements donnés au progrès matériel, intellectuel et moral, ne saurait se comparer aux bienfaits pratiques que l'espèce humaine vous doit dans ses heures critiques. Personne ne connaît mieux que vous la nature humaine, car vous seuls voyez les hommes et les femmes dans les moments suprêmes de la vie, alors que les caractères les plus énergiques sont obligés de se défaire du masque social. C'est alors que la confiance inspirée par votre science, votre habileté formée par l'expérience, que votre sympathie, que le tact dont vous savez user, vous mettent en possession des secrets des cœurs humains, secrets que l'on cache au prêtre, à l'homme de loi, à l'ami. Alors vous apportez une aide que l'on ne peut payer, l'aide contre la douleur pour le malade, l'aide contre l'inquiétude, à ceux qui viellent sur lui. Le médecin est l'ami de l'humanité entière ; nous voulons être aussi cela, nous autres Francs-Maçons, bien que nous soyons bien loin d'atteindre cet idéal. Nous voudrions aussi être des philosophes ; mais combien peu d'entre nous, dans la mêlée hâtive de la vie moderne, accordent un instant de réflexion à ces secrets de la nature qui occupent les pensées journalières du Médecin, et qui sont si merveilleusement révélés à ses patientes recherches ? Comme Franc-Maçons, on nous enseigne à contempler la fin de notre existence mortelle, et à ne point craindre la mort. Mais il en est peu de nous qui aient mis cette leçon en pratique aussi constamment que le fait le Médecin. Chaque jour, il met sa vie en danger, il brave la mort avec autant d'intrépidité que le

soldat sur le champ de bataille. Des périls de toute sorte l'entourent, périls dont il a pleine conscience, mais que le reste du monde apprécie peu. Il est sans cesse « sous le feu », car il doit affronter les risques d'infection ou de contagion qu'on ne peut ni voir, ni éviter, mais qui ne sont pas moins mortels que la balle rapide et invisible de l'ennemi. Enfin, je me hasarde à suggérer qu'il n'est pas de profession qui soit plus éloignée de la controverse politique que la profession médicale, aucune qui donne plus d'occasions d'apprécier les ouvrages merveilleux du Grand Architecte de l'Univers. Combien il est donc naturel que les médecins viennent aux Vrais Francs-Maçons, puisque l'existence même de l'Art repose sur la croyance au Grand Architecte de l'Univers, et sur l'éloignement de toute controverse politique et religieuse. Parlant au nom de tous ceux qui sont réunis, je dis à nos invités que nous sommes honorés de leur présence, heureux de les accueillir comme Francs-Maçons. Nous espérons que leur visite dans notre pays sera profitable et utile ; nous leur souhaitons non seulement un retour sûr dans leur patrie, mais encore de nouveaux succès dans leur notre profession et dans leur œuvre de dévouement pour l'humanité ».

A cette allocution ont répondu le Fr.·. H. Hæberlin, ex-Grand-Maître de l'*Alpina*, le Fr.·. W.-E. Redman, Grand-Maître Provincial d'un des districts de la *Grande-Loge de Nouvelle-Zélande*, le Fr.·. Pellegrina Ascarelli, Grand-Trésorier du *Grand-Orient d'Italie*, le Fr.·. Charles M. Green, ex-Vice-Grand-Maître de la *Grande-Loge du Massachussets*, et le Fr.·. Dr. Polak, de la *Grande-Loge de Hongrie*.

Voici les passages les plus importants de l'allocution prononcée ensuite par le F.·. Owen :

« Mes Frères, je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue dans ce pays et dans cette Loge, et de vous dire combien nous sommes sensibles à la courtoisie que vous témoignez à la Maçonnerie anglaise et à nos Frères anglais, en nous faisant une visite pendant cette semaine laborieuse du Congrès international qui se tient actuellement à Londres.

« Malheureusement nous n'avons pas avec nous ce soir tous les Maçons, médecins du Congrès, parce qu'il y en a qui sont membres de Loges avec lesquelles nous ne pouvons pas être en communion. Le rituel de la Maçonnerie anglaise a pour base la croyance en l'existence du Grand Architecte de l'Univers ; et sans ce point de départ, et sans le Livre de la Sainte Loi, il n'y a ni rituel, ni Maçonnerie ».

« Les premiers mots que prononce le profane à son initiation expriment cette croyance, — une croyance qui passe comme un fil d'or par tout le trame (*sic*) de notre rituel. Notre grand savant, Charles Darwin (dont les opinions étaient assurément assez libres) écrivit



dans son livre, la *Descente de l'homme* (*sic*, pour *descendance*), que la croyance en l'existence de Dieu ennoblit la vie de l'homme. Et nous sommes de cet avis.

« Mais au-delà de cette confession de foi, ni l'initié, ni le Maçon, n'est soumis à aucune autre épreuve religieuse. On ne discute jamais les questions religieuses ou politiques, ni dans la Loge, ni au banquet qui, d'ordinaire, a lieu après la Loge. De sorte que la Maçonnerie anglaise est absolument libre et elle entoure tous les enfants d'une atmosphère d'amitié et de paix ».

Cette allusion aux Loges latines, et particulièrement aux Loges françaises, montre que l'accord officiel n'est pas encore rétabli entre les deux Maçonneries, malgré les manifestations de l'*Entente cordiale*, dont nous avons parlé dans nos précédents numéros.

L'allocution adressée en allemand par le F.·. Ernest P. Clarke aux médecins venus d'Allemagne est des plus bienveillantes, mais aussi des plus banales : nous n'y relèverons que ce passage :

« Frères, nous pouvons espérer, en imitant une devise en usage « parmi vous, qu'un de vos mots de passe sera toujours : « *La* « *Franc-Maçonnerie au-dessus de tout* ».

Traduction maçonnique du : *Deutschland über Alles*, l'Allemagne au-dessus de tout.

Le Fr.·. Hæberlin, ex-Grand-Maître de l'*Alpina*, a répondu à ces discours par une petite allocution, dont voici quelques passages :

« La Grande Loge suisse m'a fait l'honneur de me nommer son délégué à cette fête mémorable... Pendant cinquante ans et plus, les deux Grandes-Loges, l'*Alpina* et la *Grande-Loge de Londres*, ont entretenu les relations les plus cordiales, mais ces relations avaient un caractère assez théorique et formaliste. Notre Grande-Loge suisse a toujours eu des sentiments de respect profond et de gratitude envers sa haute et vénérable mère. Je ne puis m'empêcher de dire que, pendant un temps très court, ces relations ont perdu de leur cordialité, et je vous assure que cela nous a fait la plus grande peine pendant ma Grande-Maîtrise. Mais grâce au Grand Architecte de l'Univers, et avec de la bonne volonté de part et d'autre, tout s'est arrangé ».

— La Loge professionnelle anglaise des *Chevaliers de la Route*, *Knights of the Road*, composée de Voyageurs de commerce, a tenu sa réunion d'inauguration le 19 juillet, à Brighton. Elle comptait pour cette cérémonie sur un personnage de première grandeur, le Duc de Richmond, qui s'est dérobé, et qu'il a fallu remplacer par le Fr.·. Major R. Lawrence Thornton, pro-Grand-Maître.

— Voici, à propos des tentatives d'accord entre la Franc-Maçon-



nerie latine et la F.·. M.·. anglo-saxonne, ce que nous lisons dans un périodique anglais, organe très important de la Secte :

« Nous regrettons de constater certains indices d'encouragement aux tentatives qui ont pour but de représenter comme appartenant à la Maçonnerie certains corps européens qui se sont mis volontairement en dehors des frontières maçonniques en renonçant au principe même qui en est la base, à la doctrine, qu'elle présuppose : la croyance à l'existence d'un Etre Suprême qui a révélé sa volonté à l'homme, croyance qui est nécessairement et ouvertement exprimée par la présence de la Bible dans toute Loge légitimement constituée. Au nom de tout ce qui est maçonnique, nous répudions l'insulte que fait gratuitement aux Grandes-Loges Anglo-Saxonnes, le F.·. Gorrell, quand il s'exprime ainsi dans son rapport :

« Le temps n'est pas loin où la Maçonnerie de ce côté de l'Atlan-
« tique (c'est-à-dire du côté américain), se verra aux prises avec son
« ennemi, comme cela s'est vu pour le Grand-Orient de France et les
« autres Corps Européens. Cette chicane de ne pas le reconnaître, en
« présence de la lutte victorieuse de la France contre l'Église est un
« déshonneur pour toute institution qui professe comme principes
« fondamentaux la Vérité et la Liberté, et la lâche attitude prise par
« les Grandes-Loges Anglo-Saxonnes dans cette lutte pour donner la
« lumière à l'Univers, est un démenti peu honorable à leurs assertions
« si souvent réitérées d'être à l'avant-garde du progrès humain ».

« Il y a, dans ce passage, autant d'erreurs que de lignes. La Maçonnerie, sur ce continent (américain) n'a point de bataille à livrer à un ennemi extérieur, et ce qui est plus certain encore, c'est qu'elle ne s'oubliera pas jusqu'à imiter les *organisations bâtardes* qui sont mentionnées dans cet extrait, et déclarer la guerre à un système de théologie, quel qu'il soit, à aucune Eglise, quelle que soit l'attitude prise par cette dernière en face de l'Art.

— La Grande-Loge d'Angleterre a tenu sa réunion trimestrielle le 3 septembre. Signalons, parmi les propositions faites par sa Commission des affaires générales, la suivante, qui semble viser directement la Maçonnerie française, en vue de maintenir d'une manière plus stricte l'interdiction aux FF.·. français de pénétrer dans les Loges anglaises à titre de visiteurs. La Commission propose, en effet, de modifier la règle 150 du *Livre des Constitutions*, dans les termes suivants :

« Aucun Fr.·. soumis à la juridiction anglaise ne sera admis dans
« une Loge, à moins qu'il ne soit personnellement connu d'un des
« FF.·. présents, et que celui-ci ne se porte caution ; — Aucun Fr.·.,
« qui n'est pas soumis à la juridiction anglaise ne sera admis comme
« visiteur, à moins que son certificat ne spécifie qu'il a été initié con-



« formément aux anciens rites et cérémonies dans une Loge pro-« fessant la croyance au Grand Architecte de l'Univers, et à moins « qu'il ne reconnaisse lui-même que cette croyance est un ancien land-« mark (point fondamental) de l'Ordre ».

Ce qui prouve bien que la revision de l'article 150 des Constitutions de la Grande-Loge Unie d'Angleterre, est une mesure de blâme et de répudiation à l'égard de la Maçonnerie française, c'est qu'un autre périodique maçonnique anglais, peut-être le plus important et le plus autorisé, a jugé à propos de publier de nouveau le compte rendu de la séance tenue le 5 décembre 1877, sous la présidence du Grand-Maître Comte de Caernarvon, dans laquelle fut décidée la rupture avec le Grand-Orient. L'allocution du Grand-Maître nous apprend qu'alors,76 Loges de France protestèrent contre la décision du Grand-Orient supprimant la croyance à l'existence de Dieu comme condition fondamentale.

Tout ceci est une réponse aux tentatives faites dernièrement par un certain nombre de Loges.

— Nous lisons dans un périodique maçonnique anglais :

En cette saison, la Franc-Maçonnerie est virtuellement morte, au point de vue du travail ; cela est vrai non seulement pour la capitale, mais encore pour les grandes villes de province. Donc les Maçons sont en vacances ; il se sont dispersés de tous les côtés pendant la saison. Mais, dans les districts d'Angleterre qu'ils visitent, il y a des Maçons de mœurs plus sédentaires, avec lesquels ils seraient peut-être enchantés de faire connaissance, et rien ne faciliterait plus ces relations que le port d'un insigne extérieur. Mais, cela présente de graves inconvénients, et il faudrait avoir bien de l'audace pour prétendre faire la part du pour et du contre, celle des avantages et des désavantages d'une telle publicité ».

— En réponse à cette note, le journal a reçu la lettre suivante :

« Cher Monsieur et Fr.·., — Votre article sur les signes (insignes) extérieurs ou visibles propres à faire reconnaître un membre de l'Art, aborde un problème difficile qui s'est présenté mille fois à l'esprit des FF.·. Je me suis dit bien souvent que, tout en possédant des signes et des mots qu'aucun profane ne peut s'approprier, nous n'en avons aucun qui permette d'interroger un inconnu ou de lui répondre sans contact personnel. Le G (*grip*-poignée de main), ou le T (?) sont souvent donnés accidentellement par des profanes, et amènent un Fr.·. à une conclusion précipitée. Je ne suis point d'avis que l'on doive porter en public les emblèmes proclamant que vous êtes du troupeau, mais j'admettrais très volontiers un signe peu voyant si l'on pouvait en inventer un de ce genre.



« Sans doute il faudrait veiller sur ce signe avec une jalousie extrême ; il faudrait qu'il fût visible au Maçon, invisible au Non-Maçon, et même, dans le cas où un tel signe finirait par être connu du monde extérieur, un instant de conversation avec le porteur suffirait pour s'assurer s'il est Maçon. N'avez-vous pas remarqué, quand un Fr∴ en rencontre un autre pour la première fois, avec quelle rapidité ils deviennent « copains » (*Chummy*). Vous voyagez en chemin de fer de Londres à Edimbourg avec une demi-douzaine d'inconnus, sans échanger un mot, et pourtant il peut se faire qu'il y ait parmi eux deux ou trois membres de l'Art ; ils ont des amis qui sont aussi les vôtres. Mais vous ne pouvez pourtant pas lâcher la question, et vous continuez votre voyage sous cette sorte d'isolement.

« Bien vôtre, etc.... »

Un autre correspondant, dans le même journal, nous apprend que, si le port des insignes maçonniques est rare, il n'est point complètement inusité :

« Un jour, comme je revenais des Highlands par la grande route, et que je traversais une des grandes villes d'Ecosse, je vis un vaste écriteau portant l'équerre et le compas. Je m'approchai et je me trouvai en présence d'un homme qui vendait des pommes de terre cuites. Cela, c'est l'abus des insignes maçonniques, il s'agit de régler l'usage ».

— Un journal maçonnique américain a découvert le fait suivant :

Le maître paveur qui, sous le règne de la reine Victoria, fut chargé de renouveler le pavage d'une des cours de la Tour de Londres, imagina de faire placer parmi des pavés irrégulièrement disposés, d'autres pierres qui figurent très-nettement l'équerre et le compas. Une photogravure publiée par le journal ne laisse aucun doute à cet égard. Un des détails de cette découverte, et non le moins curieux, c'est qu'un des gardiens de la Tour, un Beef-Eater (mangeur de bœuf), qui était de service depuis dix ans dans cette partie de l'édifice, et qui de plus était un F∴ n'avait jamais soupçonné l'existence de ce dessin sur lequel il passait quotidiennement.

— Nous trouvons le renseignement suivant dans un périodique américain :

La *English Masonic Literature since 1751* (La Littérature maçonnique depuis 1751) : tel est le titre d'une conférence faite aux FF∴ de la Loge des *Quatuor Coronati* de Londres, le 8 novembre 1912 par M. Edmond Hunt Dring, Maître N° 2076. Il l'a fait tout récemment imprimer à Londres pour la distribuer aux membres de la Loge. C'est un opuscule fort savant, très bien écrit, œuvre d'un homme des plus compétents, de 41 pages, où l'on trouve l'indication de 233 ouvrages.



pamphlets, journaux, etc., quelques descriptions, quelques ... historiques de grande valeur.

— A Londres, le Restaurant Frascati sert de lieu de réunion à soixante-dix Loges.

— On sait que les chiffres donnés sur le nombre des Francs-Maçons, diffèrent dans des limites assez étendues, et que cette incertitude n'est point due entièrement aux difficultés de la tâche. La Maçonnerie modifie ses chiffres selon qu'elle veut dissimuler sa force, ou au contraire y faire croire. En Angleterre même, le pays du monde où la Maçonnerie jouit de la plus grande sécurité, les incertitudes du dénombrement maçonnique inspirent à un périodique important de la secte les réflexions suivantes :

« Lorsqu'on veut s'enquérir de la force numérique de la Franc-Maçonnerie dans les divers pays du monde, et particulièrement en Angleterre, on s'imagine qu'on pourrait obtenir sans grande peine et sans crainte d'inexactitude grave, une réponse satisfaisante. Il n'en est point ainsi dans notre juridiction : il n'y a pas de documents utilisables, et toute tentative pour arriver à la solution du problème comporte une forte proportion d'aléa.

« Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi il en est ainsi. Nous autres Francs-Maçons anglais, nous n'avons aucun sujet de rougir d'être Francs-Maçons. Pourquoi donc cacher notre force, soit en membres actifs, soit en membres non-affiliés ? Nous admettons qu'il ne soit pas toujours possible de dénombrer ces derniers, mais quant aux premiers, il semble que la tâche ne présente pas de difficultés »

Ces réflexions faites, leur auteur tente d'arriver au but par voie indirecte :

Les FF.·. étant taxés à six pence (0.75) par tête pour les frais des constructions, et ce compte étant toujours tenu à part ; il suffira de diviser par six pence la somme totale recueillie dans l'année.

Cette somme a été :

En 1910.	de	3533 £ st.	2 d.	
En 1911.	de	3815 —	1 »	9.
En 1912.	de	4609 —	15 »	7.

Il y aurait donc au moins 183,391 membres souscrivants, à la ... de 1913. Les constitutions exemptent les Loges de district et celles de l'étranger de souscrire au fonds de construction. Ces Loges étant au nombre de 656 à l'étranger, contre 711 à Londres et de 1711 dans les provinces, en leur attribuant une moyenne égale, nous arrivons à un nombre probable et minimum de 234.333 Francs-Maçons anglais.



Il est évident que cette évaluation très approximative s'applique uniquement à la Maçonnerie qui dépend de la Grande-Loge de Londres.

Colonies Anglaises. — Afrique Orientale. — La Loge Stanley n° 3559, qui se trouve à Nakuru, a été consacrée il y a deux à peine, et elle est déjà prospère. Les FF.·. ont jugé à propos de changer le nom de leur Loge et de lui substituer celui de *Menengai*, mot indigène, qui signifie : « L'endroit où demeure celui que nous ne comprenons pas », ou, selon la traduction FF.·. du pays : « L'endroit où Dieu habite ».

Colonies anglaises. — Afrique du Sud. — Lors de la réunion de la Grande-Loge Provinciale de l'Afrique du Sud, qui a eu lieu récemment, le Grand-Maître Provincial, Fr.·. O. Bate a prononcé une allocution où il expose ses idées sur l'avenir de la Maçonnerie au point de vue anglais, point de vue fort différent de celui de la Maçonnerie latine, et même de la Maçonnerie allemande. Voici les passages les plus caractéristiques de cette allocution :

« Quelles sont les possiblités qui s'offrent à la Maçonnerie pour prouver son utilité ? La question peut être posée de deux manières différentes, d'abord comme une question mondiale, intéressant l'ensemble de toute la Maçonnerie, et ensuite comme une question locale, qui concerne notre province et ses environs. La fraternité, dans son ensemble et depuis le milieu du dernier siècle, a atteint un nombre d'adhérents qu'on estime à un million et trois quarts, et celui des Loges est approximativement de 22.000. Assurement un tel nombre d'hommes devrait exercer une grande influence, et comme ils sont disséminés dans le monde entier, leur influence devrait être non seulement puissante, mais etendue en surface. De plus, l'Art a une grande force d'attraction : si nombreux que soient ses affiliés, plus nombreux encore sont ceux qui aspirent à entrer dans ses rangs. Nos cérémonies, avec leur caractère archaïque, attirent les inities, même en ce vingtième siècle, et c'est sans doute parce que les vérités qu'elles se proposent d'enseigner sont aussi essentielles à l'habitant de l'Afrique du Sud qu'aux Egyptiens qui firent part de leur science à Moïse. Nous avons, dans l'Ordre, nombre d'hommes très habiles, très influents, des hommes qui ont fait leurs preuves d'aptitude à la direction, qui ont rempli les plus hautes fonctions. Ces avantages font naître nécessairement les occasions favorables, et avec celles-ci la responsabilité qui résulte de leur utilisation.

« Mais la question a une autre face. Bien que l'immense majorité des FF.·. soit d'accord sur tous les points essentiels, il y a une fraction qui diffère considérablement de l'ensemble, non seulement



par l'objet qu'elle se propose, mais encore par les moyens qu'elle veut employer pour l'atteindre ; cette différence est une source de faiblesse. Un union organique des Grandes-Loges du monde entier est actuellement impossible, et sans doute elle le sera toujours, mais il serait grandement désirable que toutes les Grandes-Loges agissent d'une manière assez uniforme. Il a été créé un *Bureau international des Affaires maçonniques*, mais jusqu'à ce moment, il ne semble pas qu'il ait obtenu le concours des Grandes-Loges les plus fortes et les plus influentes ; il n'est en relations qu'avec un nombre relativement faible de Loges. Dans un article que j'ai lu récemment, il était dit : « L'on peut distinguer dans la Maçonnerie universelle trois groupes « principaux, et ils diffèrent entre eux, non par leurs principes. « mais par leur mode d'activité et leurs tendances. Ce sont la Ma- « çonnerie anglo-saxonne, la Maçonnerie allemande et la Maçonne- « rie latine. La Maçonnerie anglo-saxonne est essentiellement rituelle « et charitable ; la Maçonnerie allemande est surtout philosophique « et traditionnelle ; la Maçonnerie latine est surtout très active, très « humanitaire, très vaillante pour le bien-être de l'espèce humaine ».

« De ces trois groupes, le premier est de beaucoup le plus important ; il comprend probablement les neuf dixièmes des Maçons du monde. La différence numérique entre les deux autres groupes n'est pas très considérable. Il n'y a pas d'abime qui sépare la Maçonnerie anglo-saxonne et la Maçonnerie allemande. Tout récemment, les représentants de trois Grandes-Loges de Berlin se rendirent à Londres, et après avoir passé quelques jours avec les FF.·. d'Angleterre, déclarèrent que les Maçonneries d'Angleterre et d'Allemagne étaient identiques en fait. Ce qui est vrai de la Maçonnerie anglaise l'est nécessairement de la Maçonnerie en Irlande, en Ecosse, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie. Mais, à l'égard de la Maçonnerie latine, ou en tous cas d'une fraction, les choses sont, par malheur, tout autres. Les circonstances l'ont fait dériver vers un état de choses qui a eu pour résultat de la faire accuser de se mêler de religion et de politique. La Maçonnerie anglo-saxonne la désavoue, parce qu'elle n'affirme pas la croyance à Dieu et à l'immortalité de l'âme. Mais, s'il n'y a pas sur ce point l'accord universel qui serait souhaitable, la grande majorité des Maçons du monde sont d'accord sur les points essentiels. Quels résultats bienfaisants peuvent-ils espérer de réaliser ? Un Grand-Maître américain déclarait récemment qu'en aucune circonstance, une guerre ne pourrait éclater entre l'Angleterre et les Etats-Unis, parce qu'il y avait dans ce dernier pays un million de Maçons qui s'y opposeraient toujours. Un million, c'est un gros chiffres et néanmoins bien faible en proportion de la population totale des Etats-Unis, mais si ce million se compose de gens qui occupent des situations éminentes, qui ont de l'influnece, ils seront capables de faire pencher le plateau de la balance de leur côté, du bon côté. On peut admettre d'avance que, pour un Maçon, le bon côté est toujours contre la guerre ; de nos jours, le vainqueur n'a rien à ga-



gner à la guerre ; elle se solde toujours par une perte pour lui. Cela ne signifie pas qu'un Maçon devrait hésiter à combattre pour son pays, si la guerre éclate. Il devra suivre le conseil que Polonius donne à son fils : « Evite d'entrer dans une querelle, mais si tu y entres, fais en sorte que ton adversaire ait une crainte de toi ». S'il arrivait que les principes maçonniques fussent adoptés par tous les gouvernants, nous verrions le temps où le « tambour de guerre cesse de vibrer, où les drapeaux sont remis dans le fourreau ». On peut toutefois se demander s'il est possible, s'il est sage pour la Maçonnerie d'agir en corps pour exercer une influence directe, même dans une cause aussi juste que le maintien de la paix. Une action indirecte, individulle, serait probablement bien plus efficace. C'est certainement l'opinion de notre Grand-Orient, quand il dit que « l'Ordre vise à favoriser le développement général et harmonieux de l'espèce humaine, en commençant par l'individu ». L'on ajoute « que l'Ordre travaille dans ce but, soit personnellement, au moyen de ses membres, soit collectivement, au moyen de ses organes autorisés, en cas de nécessité ». Il semble que l'on préfère ici l'action individuelle à l'action combinée. Il est fort malaisé à la Franc-Maçonnerie d'agir d'une façon déterminée dans la plupart des grandes questions de politique nationale, sans se laisser entraîner dans certains débats qui laissent toujours des froissements ».

L'orateur continue en faisant l'éloge des principes maçonniques, qui, pratiqués dans tous les détails de la vie journalière, feraient des FF.·. autant de saints Cette partie de son discours se compose de banalités sans intérêt. Il en est tout autrement des passages que nous avons reproduits et qui décèlent dans la Maçonnerie anglo-saxonne une aversion plus ou moins déguisée à l'égard de la Maçonnerie latine.

Colonies Anglaises. — Hindoustan. — Nous trouvons les nouvelles suivantes dans différents journaux maçonniques :

Le roi d'Oudh, mahométan de l'Inde anglaise, a été initié à la Maçonnerie, dans la Loge de Londres « *Friendship* » (L'amitié), n° 6. Un volume du Coran a été employé dans l'initiation ; il avait été envoyé par le Très-Respectable Grand-Maître, et le candidat a été invité à prêter serment sur ce livre par le Vénérable, qui était un Clergyman.

Lors de son installation comme Grand-Maître de la Grande-Loge de Bengale, dont le siège est à Calcutta, Son Excellence, le Fr.·. Très-Honorable Baron Carmichael de Stirling, a prononcé une allocution où nous relevons les détails suivants :

« J'assume ce soir l'administration d'un des Districts Maçonniques



les plus étendus de la Grande-Loge d'Angleterre. Ma juridiction maçonnique s'étend de Dibrugarh, dans l'Est, à Chakrata dans le Nord, et à Cuttack, dans le sud. Il s'y trouve 75 Loges qui comptent 2459 membres ».

Un autre périodique maçonnique nous apprend la fondation du Chapitre « *Pandyan* », dans le Madura, présidence de Madras ; ce Chapitre a pour Principal le Compagnon Barrett. Les Chapitres des environs avaient envoyé des délégués à cette cérémonie, qui a eu lieu dans les premiers jours du mois d'août. On trouve des noms indigènes dans la liste des dignitaires, tels que A. B. Cariappa, M. V. Govinda Rao, Zemindar, de Palayampatty ; Munisawamy, Narasinga Rao.

Colonies Anglaises. — Soudan. — On construit actuellement à Khartom un temple maçonnique, qui, dit-on, fera un des ornements de la ville. Il est bâti aux frais des FF.·. qui habitent cette localité et ils veulent le consacrer à la mémoire d'Edouard VII : Il se compose d'une salle centrale de 40 pieds sur 30, avec vérandas sur les deux faces latérales.

Autriche-Hongrie. — Nous empruntons l'article suivant au *Risveglio*, le vaillant et habile journal catholique qui a pris à tâche de combattre la Maçonnerie hongroise, et de défendre le catholicisme, à Fiume.

A lire les statuts, les rituels, les conférences des Maçons, et les livres écrits à l'usage des profanes pour la défense de la secte verte, on s'imaginerait que la Maçonnerie est la société la plus sublime et la plus parfaite qui se puisse concevoir, une association formée des hommes les plus intègres, de gens ornés des vertus les plus hautes, de gens qui se distinguent de nous autres profanes comme la lumière se distingue des ténèbres, le bien du mal, la vérité de l'erreur.

Or, lisez ce qu'écrit le Maçon Scaurus, dans une brochure sur la Maçonnerie [1].

« *Les personnes qui viennent s'affilier aux Loges, doivent être des* « *hommes honnêtes et fidèles ; quant aux gens décrépits, aux ras-* « *saux* (? — sans doute aux gens qui exercent des professions de do- « mestiques) *quant aux femmes, aux gens immoraux, scandaleux, ils* « *ne peuvent être membres des Loges ; on n'y reçoit que les hommes* « *de bonne réputation* [2].

1. Nous ferons remarquer que de toutes les citations de la Maçonnerie, données par nous, et de toutes celles que nous donnerons par la suite, aucune n'a été publiée auparavant dans un journal, ni dans un livre profane, hongrois, allemand ou croate, et que nous sommes les premiers à les mettre dans le domaine public. (*Note de l'auteur de l'article*).

2. V. Scaurus, *Szabadkömuvesseg* (la Franc-Maçonnerie), à Buda-Pest, Imprimerie Markus Samu, 1907, p. 10.



Ainsi qu'on le voit, M. Scaurus n'a aucune confiance dans la vénérable vieillesse, ni dans le sexe féminin ; il est exclu catégoriquement du Temple d'Hiram, tout comme il le fait pour les gens immoraux et scandaleux. Mais reprenons les assertions de la secte verte, et donnons la parole au F∴ docteur Luigi Golberger, qui s'est exprimé ainsi dans une fête maçonnique, à l'occasion du neuvième anniversaire de la Loge *Demokratia*

« Il n'y a, dans le monde, aucune autre institution qui soit plus ca-« pable que la Maçonnerie, d'éduquer moralement l'homme adulte ».

C'est le langage même que tient le F∴ docteur Simone Gold dans une réunion de MOPSES, tenue le 25 mars 1905, à la Loge *Konyves Kalman*, de Budapest.

« Nous voulons le règne de la morale pure[1] et celui qui s'y oppose est « notre ennemi. C'est pourquoi nous faisons un continuel effort pour « nous anoblir, nous perfectionner, nous améliorer ».

Ainsi donc l'amour de la perfection, le désir ardent de s'améliorer et d'améliorer les autres poussent les hommes à chercher la vraie lumière... dans l'obscurité des Loges. En fait, un jour d'initiation de quelques profanes dans une Loge de Budapest, en 1893, le F∴ Gustave Gngug leur parla en ces termes :

« Cette chose secrète, qu'une main céleste a gravée en mon esprit, « cette chose indéfinissable qui m'excite à travailler pour les grands « intérêts des hommes, mes frères, c'est cette même chose qui vous « pousse, peut-être à votre insu, parce que vos cœurs ont été blessés « des plaies sans nombre de l'humanité, qui se lamente, souffre et « pleure autour de nous, partout, sans cesse ».

Cela est très beau ; mais voyons le dessous des cartes.

Il est bien entendu que ce ne sont là que phrases ampoulées, qui ne contiennent rien de vrai, qui n'ont pas d'autre but que d'inviter le profane à entrer dans le giron maçonnique, et que la synagogue de Satan se propose un objet bien différent.

Et cela est reconnu des Maçons eux-mêmes : dans la « *Camera Caritatis* » (Chambre de bienfaisance), ils avouent avec amertume que le plus grand nombre des postulants entrent dans la Maçonnerie pour des fins personnelles, pour leur propre avantage, et ne se préoccupent aucunement de soulager l'humanité souffrante.

Et pour qu'on ne nous accuse pas de partialité ou d'exagération, nous allons citer, non point les assertions d'un apostat ou d'un ennemi de la Maçonnerie, mais un de ses membres les plus actifs, un de ses plus vaillants défenseurs, le Dr Gross, qui, dans une brochure secrète, imprimée à Nagyvarad, en 1902, brochure qui fut envoyée à toutes les Loges de Hongrie, se lamentait du peu d'esprit de sacrifice de ses confrères. Il écrit entre autres choses :

1. Lois laïques (*Note de l'auteur*).



« Le mal est que notre association ne possède pas la force ma-
« rielle ne comporte sa fin ; en effet, les biens possédés per les 47
« Loges valent beaucoup moins d'un million de couronnes (1 million
« de francs environ) et l'avoir de la Grande-Loge ne dépasse pas
« 70.000 couronnes. Le mal est que l'association n'a pas assez de
« force d'attraction et de solidarité, de sorte que des 67 Loges fondées
« avant les trente-deux dernières années par le Grand-Orient et les
« Grandes-Loges de Saint-Jean, au temps de leur union accomplie il
« il y a 16 ans, il n'en resta plus que 39, et que ces Loges, en ces 16
« dernières années, ne se sont accrues que de huit. En outre des 8.800
« Fr.·. affiliés en 32 ans, il n'en reste que la moitié, soit 3.500. Sans
« doute, 800 d'entre eux sont passés dans l'Eternel Orient ; sur ces
« 3.500 Fr.·., plus de 500 habitent à l'étranger ; nous pouvons donc
« dire que nous ne sommes pas plus de 3.000... »

« Le mal est que, parmi les membres de l'association, il règne peu
« d'enthousiasme, que non seulement la foi en la victoire des idéal
« maçonniques est bien faible, mais encore qu'il en est ainsi du sen-
« timent du devoir et de l'aptitude au travail... »

« Le mal est que, parmi nous, nombreux sont les gens qui ont été at-
« tirées à notre association par le désir de travailler à leur propre inté-
« rêt, de sorte qu'ils se servent de l'institution au lieu de la servir ».

Tel est le langage que tient un Très-Vénérable Fr.·., nous n'avons donc pas besoin d'y ajouter nos commentaires pour prouver que la Maçonnerie n'est autre chose qu'une association de commerçants, qui cherchent, à l'ombre du Baphomet, à tirer le parti le plus avantageux possible de ceux qui ne font point partie de la secte maudite.

— Nous trouvons dans la partie d'un journal catholique destinée **à la petite correspondance cette curieuse information :**

« Dans la Loge locale la *Sirius* (de Fiume), la *Sœur mopse St...* a fait cette année une conférence à laquelle ont assisté un grand nombre de dames, sœurs et femmes des Francs-Maçons, juifs pour la plupart. La Signora St... a encouragé ses auditrices à répandre les idées maçonniques dans toutes les associations de Fiume. »

Nous apprenons de la même manière qu'*Ivan Prigorski* est le pseudonyme pris par l'auteur d'une publication anticatholique, et que cet auteur se nomme réellement le Dr Adolphe Mihalic, employé de l'Etat de Zagabria, ville voisine de Fiume. Le Fr.·. Ad Mihalic est le membre le plus dangereux de la Maçonnerie croate, car il en est le personnage le plus remuant, le plus entreprenant, et dans toutes les réunions, toutes les fêtes, de la Loge de Zagabria, il ne manque jamais de lancer ses traits contre la « tyrannie noire ».

— Nous lisons dans un journal maçonnique allemand qui complète l'information que nous avons donnée, p. 2453, juillet 1913 :



Les cercles maçonniques de Bohème ont tenu, le 20 avril 1912, à Saaz, une réunion ayant pour but de prononcer sur l'étendue de la juridiction de la Grande-Loge de Hongrie. Parmi les cercles de Bohème, les uns dépendent de Loges allemandes, les autres sont indépendants, à l'exception du cercle de Pilsen, qui dépend d'une Loge de Presbourg. Cette réunion a eu pour cause occasionnelle, ou pour prétexte, la conduite de la filiale de la Grande-Loge de Hongrie à Prague, la *Charitas* (union non politique) à l'égard du cercle maçonnique de Karlsbad, qui prétendait se rattacher à une Loge allemande. Dans la réunion de Saaz, on s'est opposé à toute délimitation de juridiction, et l'on a décidé de former, en Bohème, une union qui serait définie par son but et non par des limites géographiques. Cette union a été réalisée aussitôt par l'adhésion de trois cercles. Celui de Pilsen n'a cependant pas jugé à propos de faire partie de cette union. Selon le *Zirkel*, le Vénérable de la Loge *Humanitas* (En Autriche une Loge s'appelle une union humanitaire) s'est rendu, le 3 mai, à Pilsen, avec seize F.·. et a fait au cercle maçonnique une allocution dans laquelle il s'est félicité de ce que le lien maçonnique entre la Bohème et l'Autriche ne fut pas brisé.

On sait qu'en Autriche, la Maçonnerie est interdite (mais on vient de voir plus haut qu'elle existe, sous un autre nom) ; il y a en Autriche et en Hongrie des *Unions d'humanité* qui travaillent en Hongrie tantôt comme Loges, tantôt comme Unions, et qui, sous la première forme, dépendent de la Grande-Loge de Hongrie. Les cercles maçonniques de Bohème, sont des réunions dans le sens qu'on donne au mot de *Kranzchen* en Allemagne, et ils prétendent ne pas être tenus en tutelle par la Grande-Loge de Hongrie. Ils se promettent plus de succès sous la dépendance allemande que sous l'influence hongroise.

Qui ne voit que le pangermanisme a pour complices les Loges allemandes établies en Autriche-Hongrie ?

Belgique. — Nous lisons dans la *Gazette de Liège*, 6 août 1913 :

Le *Peuple*, en prenant la défense de deux Francs-Maçons en butte aux attaques d'un journal... libéral, fait cette déclaration :

« Nous n'avons pas à défendre la Loge ; elle ignore le Parti ouvrier, et réciproquement.

Sans doute, un certain nombre de socialistes sont maçons, mais il est un contingent beaucoup plus considérable de maçons qui sont antisocialistes. »

Nous demandons la liste de ces Maçons antisocialistes : elle sera vite dressée.

Tout le monde sait que la Maçonnerie se recrute principalement dans les rangs des libéraux avancés, qui s'intitulent progressistes et ne diffèrent guère des socialistes que par le nom.

Tout le monde sait aussi que le principal artisan du cartel a été



la Franc-Maçonnerie ; si c'est ainsi que ces messieurs libéraux de la Loge se montrent antisocialistes...

Ce à quoi *Le Patriote*, 6 août, ajoute :

F.·. Vandervelde, chef de l'extrême-gauche est maçon ; F.·. Lafontaine est « vénérable » ; F.·. C. Huysmans, son premier lieutenant. est maçon ; F.·. Vinck gémit d'avoir à subir les injonctions d'un Conseil supérieur qu'il ne connaît pas ; F.·. Furnémont fut vénérable de la loge et maintes fois, il représenta officiellement à l'étranger. Ah ! oui, le parti socialiste ignore la Loge !...

Hé ! coquin de *Peuple*, demandez donc à votre ci-devant directeur de Brouckère s'il n'y a pas de rapport entre la Loge et la direction du parti socialiste, — si le cartel qu'il a combattu, n'a pas été imposé par la Loge...

***Le Hainaut*, de Mons, 7 août, complète l'information en ce qui concerne cette ville :**

F.·. André, président du Conseil provincial, socialiste, et F.·. Rolland, sénateur, socialiste, sont de la Loge .·. *La Parfaite Union*, dite du Dromadaire.

Et avec eux, bien d'autres socialistes militants, mais moins importants, qui n'ont pas l'air d'y toucher, mais qui sont initiés et qui ont vu la lumière « pau trau », comme on dit à Mons.

— Voici ce que nous lisons dans un journal maçonnique américain sur la Franc-Maçonnerie belge :

Le Fr.·. Aldro Jenks, faisant un rapport sur les Grandes-Loges qui correspondant avec la sienne, dit : « L'adresse du Grand-Maître de l'Arkansas contient un rapport sur la Maçonnerie belge préparé par les soins du Fr.·. Albert J. Kruger. Nous apprenons par ce rapport que la Maçonnerie a toujours existé en Belgique depuis 1671, époque où fut fondée la Loge de Mons, qui, dit-on, existe encore. Jusqu'en 1820, la Maçonnerie qui existait dans les Loges belges avait un caractère catholique très marqué. A chaque proposition d'initiation ou d'affiliation, se trouve jointe la remarque : « Le candidat est de la religion catholique, apostolique et romaine ». A la mort d'un Fr.·., trois messes étaient dites aux frais de la Loge. Le jour de la Saint-Jean, les banquets étaient précédés d'une grand'messe, à l'église. Les membres du clergé catholique qui se présentaient pour l'initiation étaient toujours reçus à l'unanimité. Cet état de choses se modifia après Waterloo ; depuis cette époque, l'Eglise de Rome proscrit la Maçonnerie et maintenant elle prétend que les Maçons sont ligués avec le diable, qui, dit-elle, assiste aux réunions maçonniques. Naturellement la Maçonnerie est devenue, en Belgique, une position stratégique, qui permet de mieux combattre la hiérarchie catholique.



Birmanie.— Nous lisons dans un journal maçonnique anglais :

Dans son rapport annuel, le F∴ E W. Ormond, Vice-Grand-Maître de la Grande-Loge de Birmanie, fait connaître que plusieurs FF∴ du District de Tavoy désirent y fonder une Loge, et que ce fait sera accompli avant la fin de l'année. Il est aussi question de transférer la Loge *Astrea*, n° 1378, dans le district plus populeux de la région pétrolifère, attendu que sa résidence actuelle, Thayetmo, n'a plus la population suffisante pour justifier l'existence d'une Loge, comme c'était le cas au temps où cette localité était prospère et avait une garnison. Dans les provinces du Bengale, les Loges se multiplient rapidement, mais ici il n'y a pas un hinterland civilisé pour fournir des ressources et une population suffisantes à la création de Loges.

Canada. — Un juge de Montréal a décidé récemment qu'un catholique romain avait droit à une indemnité pour injure calomnieuse,quand il avait été traité de Franc-Maçon. Le journal maçonnique qui rapporte ce fait ajoute la réflexion suivante :

« Et cela se passe à l'ombre du Drapeau britannique ! Comme la réputation du pauvre homme a dû être endommagée ! Rien qu'une indemnité de quelques milliers de dollars peut effacer cette tache ! »

—Nous trouvons dans un journal maçonnique anglais les renseignements qui suivent sur la réunion annuelle de la Grande-Loge :

« La Grande-Loge du Canada, qui a son centre à Ontario, a tenu les 17 et 18 juillet, sa 58e séance annuelle, au théâtre Russell, le temple maçonnique ayant été détruit quelques semaines auparavant par un incendie. La plupart des réunions politiques qui ont lieu à Ottawa se passent en fêtes et en excursions : il n'en est pas de même pour les Maçons. Le programme de leur réunion ne contient pas un seul divertissement : on se réunit pour parler d'affaires, et seulement pour cela. Chacun des *huit cents* délégués qui forment cette assemblée prend une part active aux discussions, et surtout à l'élection des officiers. Parmi les FF∴ visiteurs, on remarque les personnages les plus distingués de la Maçonnerie dans l'Ontario, sinon au Canada, car sur 90.000 Maçons de ce pays, 54.000 appartiennent à la Province d'Ontario. Le rapport du Grand-Maître, le Fr∴ Aubrey White, contient quelques détails qui méritent d'être relevés. Il a prononcé la nullité d'un vote, parce que plusieurs membres étaient ailleurs que dans l'antichambre quand ils furent appelés pour voter. Il a interdit à un Club de prendre le nom de *The Masonic Travel Club* (Club maçonnique du voyage). Il a enfin déclaré, qu'à l'exemple d'un de ses prédécesseurs, il désapprouvait l'emploi des salles maçonniques pour donner des bals.

— Nous extrayons les lignes suivantes du rapport présenté par le



Fr∴ Ponton, à la Grande-Loge du Canada, session d'Ottawa, au sujet du centenaire de la paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis :

« Il a été suggéré que l'Art pourrait célébrer dignement ce centenaire pacifique par une grande fête analogue à celle qui a lieu périodiquement à Londres ; ce serait un centre magnétique qui attirerait l'élite de la Fraternité mondiale à ce rendez-vous, sous l'égide de notre Grand-Maître, — nous nous contentons d'avoir émis l'idée — et sur notre sol canadien, sans envahir aucune souveraineté territoriale. Les traités peuvent être abrogés, les frontières même déplacées, mais la Maçonnerie n'a ni longitude, ni latitude, et de même que l'Empire est partout où le drapeau flotte aux rayons d'un éternel matin, de même la Maçonnerie existe partout où bat sincère et libre un cœur loyal de la Fraternité de Solidarité.

« Pourquoi nos Grandes-Loges n'entreraient-elles pas en des délibérations plus intimes ? Que notre doctrine et notre pratique coïncident. Nous parlons de Frères qui sont des anneaux dans une chaîne vivante ; pourquoi nos Grandes-Loges ne feraient-elles pas des bataillons soudés entre eux ? Des conférences consultatives et amicales d'Ex-Grands-Maîtres et de Grands-Maîtres, où l'on traiterait du but général, de la tendance et des intérêts de la Maçonnerie, pourraient produire de très heureux effets. Voilà des siècles que nous creusons des fondations, que nous rassemblons des matériaux, que nous taillons des pierres ; n'est-il pas temps de *bâtir ensemble*, tout en conservant notre autonomie, notre œuvre particulière, notre type distinctif. Nous avons la certitude que notre Grand-Maître peut prendre cette initiative ; le temps est mûr, l'occasion est favorable. Plus qu'aucune autre organisation humaine, la Maçonnerie est en mesure, avec un but précis, sous un chef capable, de fixer un objet à la vie, d'entrer en contact avec la vie... Serrons maintenant le triple nœud du ruban aux neuf plis ».

— D'après *The Standar*, de Londres, 1er août 1913 :

La fonction de Vice-Grand-Maître a été vivement disputée, et a été enfin confiée au F∴ Sydney A. Luke, d'Ottawa, et celle de chapelain au Révérend Donald Stewart, d'Alexandria. On estime le nombre des Francs-Maçons du Canada, à environ 90.000, dont 54.000 dans la province d'Ontario.

— Le Grand-Maître de la Maçonnerie dans la Province d'Alberta a refusé l'autorisation pour l'institution d'une Loge de gens de couleur, bien que la requête demandant cette autorisation fût signée de quatorze personnes déclarant qu'elles appartenaient régulièrement à la Maçonnerie.

Chine. — **Un officier qui a été affilié il y a cinq ans à la Loge**



Genevoise *Fraternité*, a été nommé, au commencement de 1913, général de brigade. Il n'est pas le seul. A ses côtés est tombé, pendant la révolution chinoise un de ses camarades qui était affilié en même temps que lui à la Maçonnerie.

— CUBA. — Un recueil maçonnique allemand nous donne les renseignements suivants :

Après la guerre qui a rendu Cuba indépendante, la Maçonnerie y a fait de grands progrès, dûs surtout à l'activité du Fr∴ José Fernandez Pellon, qui de concert avec le Fr∴ Aurelio Miranda, entreprit de ressusciter et de réformer les Loges. Plusieurs d'entre elles ont actuellement à leur tête des personnalités importantes : le célèbre avocat Juan B. Hernandez-Barreiro, président du Tribunal supérieur, le Fr∴ Pellon, déjà nommé, le colonel Fernando Figueredo ; le vieux combattant de la guerre d'Indépendance Calixte Fajardo, actuellement Grand-Maître ; le Fr∴ Francisco Sanchez Curbelo, politicien de marque.

Cuba possède une Union de Maçons, présidée par le Fr∴ Francisco de Paula Rodriguez, colonel, membre du Conseil suprême, et président de la commission des relations extérieures.

La Grande-Loge de Cuba possède un bel édifice, où l'étage supérieur contient trois Temples servant chaque soir aux tenues de différentes Loges.

Une des innovations les plus remarquables de la Grande-Loge de Cuba consiste dans ses relations directes avec la presse quotidienne de l'Ile. Tous les journaux qui paraissent dans la capitale ou dans l'intérieur contiennent une rubrique Maçonnique, qui est confiée généralement à un Fr∴. Ces journalistes ont fondé une Union que préside le Fr∴ Carlos E. Forment, secrétaire de la Loge dite *Cuba*. Depuis, il paraît trois publications exclusivement maçonniques, la *Gran-Logia*, organe officiel, *El Palenque Masonico* (le levier maçonnique), que dirige le Fr∴ Leopoldo Valdès Codina, et la *Juventud Masonica* (la jeunesse maçonnique) qui paraît à Santiago, sous la direction du Fr∴ Martinez Argola.

Il y a à Cuba 84 Loges actives, dont 38 dans la Province de la Havane.

Sur l'initiative de la Loge *Union Latine*, la Grande-Loge a décidé récemment de convoquer un grand congrès maçonnique panaméricain, qui se réunira prochainement. L'auteur de cette proposition est le Fr∴ Docteur Pedro Mendoza Guerra, sous-secrétaire pour l'instruction publique. Toutes les Puissances maçonniques latines, américaines, et quelques-unes de l'Amérique du Nord ont adhéré.

La Grande-Loge entretient des relations cordiales avec toutes les Puissances reconnues, par l'intermédiaire de Délégations qu'elle reçoit et envoie à l'étranger.



Danemark. — Renseignements puisés dans un organe maçonnique espagnol :

Le feu Roi Frédéric VIII avait été initié à la Maçonnerie le 1er novembre 1870, dans la Loge Zowbabel, à Copenhague. Le 6 juillet de l'année suivante, il fut nommé Grand-Maître de la Grande-Loge de Danemark, et prit une part fort active à ses travaux.

Son successeur, le Roi Christian X, est entré dans la Maçonnerie le 22 novembre 1889, à l'âge de dix-neuf ans.

Deux autres princes danois, Haakon, devenu depuis Roi de Norvège, et Héral, sont aussi Francs-Maçons, depuis le 23 avril 1896.

Ecosse.— Voici ce que nous apprenons de plus récent sur l'affaire Jack Johnson, le boxeur nègre, qui s'est permis de s'appliquer le *dignus est intrare* maçonnique. La Loge coupable d'avoir appliqué le principe de l'égalité des races, est à vrai dire une Loge européenne, la *Forfar*, qui siège à Dundee. Nous reproduisons le compte rendu donné par un journal maçonnique américain :

« Les officiers de la Loge ont été cités à comparaître devant le grand Comité et à montrer pourquoi la charte de la Loge ne serait pas retirée temporairement et plusieurs d'entre eux suspendus. A la date fixée, les débats ont été ouverts par le Comité, et la Loge y a été entendue dans la personne de son avocat ; les ex-maîtres désignés ont comparu en personne. Après audition des témoins et discussion, il a été résolu à l'unanimité :

« Que la Loge *Forfar et Kincardine*, n° 225, de Dundee, serait suspendue à partir de ce jour jusqu'au 1er novembre 1913. » — que le Fr.·. Robert Thomson Blues, Très-Vénérable Maître de la Loge, serait privé de tous les privilèges maçonniques pendant une période de deux ans, à partir de ce jour ; — que les FF.·. Georges Smith, John Ross, et Alexander Low, ex-Maîtres, seraient privés des mêmes avantages pendant un an à partir de ce jour. Le grand Comité a décidé, en outre, que la charte de la Loge soit remise au Grand-Maître Provincial du Comité de Forfar, qui l'enverra à la Grande-Loge pour la durée de la suspension ». (*The Masonic Observer*, 2 août 1913).

— Le *Telegraph*, de Londres, 27 août 1913, publie la nouvelle suivante :

Le Club Burns, d'Ayr, a reçu, de la Grande-Loge d'Ecosse, l'autorisation d'ouvrir une souscription auprès des Loges, en vue du monument qu'on se propose d'élever au poète Robert Burns, dans la cathédrale de Saint-Gilles, à Edimbourg, mais la Grande-Loge a accordé cette autorisation à la condition que cette souscription ne serait pas annoncée comme étant sanctionnée par elle.



Espagne. — Assemblée annuelle du Grand-Orient. — Le 16 juin 1913 a eu lieu, à Madrid, l'Assemblée annuelle du Grand-Orient d'Espagne. A cette Assemblée étaient représentées les Loges suivantes :

Loges

Iberica.
Morayta n° 284.
Aurora.
Lealtad, n°6.
Jovellanos.
Nilad.
Mount-Carmel.
Caridad.
Pilar.
Maguindanaw.
Alona.
Canarias.
Abraham Lincoln.
Torre de Babel.
Esperanza.
Lanuza.
Constante Alona.
America.
Samaritan.
Abd-el-Aziz.
Walana.
Christopher Columbus
Hiram.
Justicia y Libertad.
Hermanos de la Humanidad.
Obreros Unidos.
Lealtad n° 28.
Integridad.
Añaza n° 51.
Crysantema.
Mount Lebanon.
Palafox.
Evergreen.
Acacia n° 52.
Dalisay.
Acacia n° 252.
Nazareth.
Araw.
Umanita
Abora.
Wm. Mackinley.
Porvenir de Puerto-Rico.
Malinaw.
Washington n° 48.
Noli me tangere.
Fraternidad n° 245.
Washington n° 268.
Añaza n° 270.
Simikuan.
Pilgrim.
Lafayette.
Abora.
Morayta n° 56.
Liberty.
Mabini.
Bagong-Buhay.
Perseverancia.
Eureka.
Delta.
Normal.
Federacion Valentina.
Fort Bur.
Keystone.
Mount Ophir.
Valley.
Cedar.
Equality.
Pinagsabitan.
Silanganan.
Harry Goode.
Union Justa.
Union Liberal.
Giordano Bruno.
Fazilete.
Himanuel.
Ordonez.
Rizal n° 315.
Dapitan.
Oahonrel.
Rizal n° 312.
Catoniana.
Gloria y Libertad.
Star of the Future.
Benjamin Franklin.
Honor and Justice.
Igualidad (chambre de Kadosch).
Gomer (chambre de Kadosch)
Solidaridad.
Los Hermanos del 96 (chambre capitulaire)
Hijos de la Patria.
Oakmont.
Fraternidad n° 242.
[illegible]
Justicia y Libertad
España Democratica.
Hijos de Minerva.
Condorcet.
Luz en la Montaña.
Progress y Amistad.
Resurreccion.
Ferrer.
Capital City.
Banahaw.
Jephté.
Patria.
Elegidos de la Patria.
Py y Margall.
Minerva.
Fraternidad Española



Nous n'avons indiqué les numéros que pour les Loges homonymes.[1] 109 Loges, dont deux Chambres de Kadosch et une Chambre capitulaire étaient donc représentées. L'on a procédé à l'élection des dignitaires de l'Assemblée :

Grand Président : le F.·. José M. Pedriera Guimaré, gr. 18e délégué de la Loge *Minerva*, Vallées de Porto-Rico ; Grand-Premier Vice-Président, le F.·. Enrique Faramillo Guillen, grand 4e délégué de la Loge *Equality*, des Vallées de Newcastle (Pensylvanie-Etats-Unis) ; Grand-Second Vice-Président, le Fr.·. Manuel Garcia Gomez, délégué gr. 3e de la Loge *Ferrer*, Vallées de la Campana (Séville) ; Grand-Orateur, le Fr.·. Eduardo Barriobero Herran, gr. 4e délégué de la Loge *Catoniana*, vallées de Madrid ; Grand-Secrétaire, le Fr.·. Enrique Barea Perez, gr. 4e délégué de la Loge *Perseverancia*, des Vallées de Salonique ; Grand-Expert, le Fr.·. Julio Barbera Alviach, gr. 3e délégué de la Loge *Honor and Justice*, des vallées de Boston (Etats-Unis); Grand-Maître des Cérémonies, le Fr.·. Basilio Lancha de la Cruz, gr. 30e délégué de la Loge *Porvenir de Puerto-Rico*, vallées de Mayaguez ; Grand-Aumônier, le Fr.·. Ricardo Villamor Turpin, gr. 3e délégué de la Loge *Keystone*, vallées de Pottsville (Pensylvanie) ; Grand-Gardien du Temple, le F.·. Emilio Rodriguez Marquez, gr. 3e représentant de la Loge *Delta*, vallées de Chester (Pensylvanie) ; Grand-Orateur adjoint, le Fr.·. Eugenio Morcones Bautista, gr. 3e délégué de la Loge *Federacion Valentina*, des vallées de Valence.

Il a été procédé ensuite à la formation des commissions réglementaires au nombre de trois. L'une d'elles, la commission du Message, a été chargée du rapport sur le Message adressé cette année à l'Assemblée par le Grand-Maître Docteur Miguel Morayta, et qui a pour titre : *Le nombre des individus qui composent le personnel ecclésiastique, et la dépense extraordinaire qu'exige son entretien.*

(Nous possédons ce document, en une brochure in-18 de 64 pages.)

« C'est, dit la commission, une étude remarquable sur l'influence du cléricalisme en Espagne, contenant des données statistiques très-étendues et très exactes sur le nombre des religieux de toutes classes qui existent dans notre pays, sur les diocèses qui auraient dû être supprimés légalement, sur les irrégularités qui se commettent dans les paiements, et les sommes exagérées que l'Eglise perçoit.

« De tous ces faits, le Grand-Maître conclut que le trait caractéristique des Espagnols, en matière de religion, est l'indifférence, dont les ennemis de la raison profitent pour miner les fondements des libertés publiques.

« L'importance et l'étendue de ce Message a décidé la Grande Assemblée à le faire imprimer en une élégante brochure, qui sera envoyée à toutes les Loges, aux Puissances Maçonniques avec lesquel-



les nous sommes en relation, et aux souscripteurs du Bulletin officiel. »

Suit l'analyse élogieuse de ce travail, dont l'impression et la distribution sont approuvées conformément au vœu de la Commission. Ensuite, le Grand Secrétaire donne lecture de son mémoire sur les travaux accomplis, les résultats acquis et les difficultés rencontrées au cours de l'année dernière. Il débute ainsi :

« Illustre Grand-Président et Vénérables Frères représentants, permettez-moi de faire, comme l'année dernière, une excursion dans le domaine de notre politique nationale, afin de chercher, en analysant cette politique, s'il ne s'est point ouvert des horizons plus vastes, plus propres à nous donner des espérances, ou si, au contraire, nous devons exprimer de la défiance, et douter que nos hommes de gouvernement soient capables de donner une impulsion énergique et précise aux forces vives du pays...

« La phalange réactionnaire est toujours aux aguets pour empêcher tout progrès. De toute cette arrogance de la gent noire, sont responsables uniquement des gouvernements libéraux qui, par leurs faiblesses et leurs craintes, constituent une grave infirmité nationale.

« Une autre cause qui donne plus de force et d'impulsion à la réaction, consiste dans la sensiblerie dont souffrent libéraux et démocrates en matière de croyances religieuses, et particulièrement dans la liberté qu'ils accordent à leurs épouses et à leurs enfants de participer à la pratique d'exercices religieux dirigés et exécutés par des étrangers.

« Nous autres hommes, nous convenons en grande majorité que le fanatisme constitue un danger pour la paix du foyer, puis nous appuyant sur la maxime de la tolérance, faussant le sens moral que ce mot renferme, nous consentons que les êtres que nous chérissons le plus se jettent, poussés par un vertige spirituel, dans le chaos de l'inconscience, où il se défont de tout devoir social et humain, pour se jeter dans les bras de l'inconnu, endormis par la suggestion ; c'est là une autre des infirmités dont souffre la nation espagnole.... »

« Nous avons cependant eu la consolation d'assister à un mouvement émancipateur de la conscience. Si le pessimiste pouvait garder encore quelque doute sur ce point, que la solidarité humaine est un fait tangible, ce doute disparaîtrait en présence des milliers d'adhésions que nous avons reçues de sociétés et d'intellectuels de l'étranger, qui, voyant la lutte titanique que sur cette terre hantée par les vampires, nous avons à soutenir, nous libres-penseurs et maçons, ont voulu fortifier nos cœurs, nous apporter leur coopération vaillante et désintéressée. Nous commettrions une ingratitude, si nous laissions passer cette occasion de leur adresser dans ce *Mémoire*, notre remerciement fraternel ».



Suivent les éloges des grands dignitaires de l'Ordre. D'abord pour le Grand-Maître, le F∴ Morayta,

Qui n'a pas cessé d'exercer son action dans tous les mouvements d'opinion cléricale, et qui s'est acquis la première place parmi ceux que la gent noire regarde comme ses ennemis. Que le Grand Architecte prolonge la vie de Notre Grand Maître, comme le désirent tous ceux qui sont sous sa direction !

Les autres personnages importants reçoivent, à leur tour, les éloges dus à leur zèle, à leurs talents,etc. Puis, le Grand Secrétaire aborde des sujets d'un intérêt plus général:

Relations extérieures. — Nos relations avec la Franc-Maçonnerie régulière continuent à être des plus cordiales. Des négociations sont en cours pour mettre le Grand-Orient d'Espagne en accord complet avec les Grandes-Loges de France, de Saint-Domingue, d'Angleterre et de Porto-Rico, les Suprêmes Conseils de Serbie et de l'Equateur ; nous avons renouvelé notre garant d'amitié avec le Grand-Orient Argentin. Nous avons été représentés au Congrès International des Suprêmes Conseils, à Washington, par le Grand-Commandeur du Suprême Conseil du Sud des Etats-Unis, l'illustre F∴ James Richardson, et dans ce Congrès, comme dans les précédents, aucune contestation ne s'est élevée contre notre régularité et notre prestige.

Formation de Loges. Voici les Loges dont les chartes datent de l'année qui vient de finir : *Abd-el-Aziz*, vallées de Tanger et de Séville ; *Justicia y Libertad*, vallées de Tanger et de Séville ; *Jephté*, vallées de Aguadilla (Porto-Rico) ; *Maguindanaw*, vallées de Cagayan de Misamis (Philippines) ; *Umanita*, vallées de San Francisco *maritan*, vallées de San-Francisco ; *Malinaro*, vallées de San-Pablo Gijon ; *Elegidos de la Patria*, vallées de San Juan (Porto-Rico) ; *Samaritan*, vallées de San-Francisco ; *Malinaro*, vallée sde San-Pablo de la Laguna (Philippines) ; *Espana Democratica*, vallées de Cadiz ; *Ferrer*, vallées de la Campana (Séville) ; *Condorcet*, vallées de Madrid ; *Pinagsabitan*, vallées de Santa-Cruz de la Laguna (Philippines) ; Un chapitre Rose-Croix, dit *Ordônez*, vallées de Ponce (Porto-Rico) ; Un *triangle*, vallées de Téfuan (Maroc) ; Sous la dépendance de la Loge *Morayta*, deux Loges ouvrières, *Vierra y Libertad*, et *Francisco Ferrer*.

Il est question de la formation de six Loges nouvelles et d'un second *Triangle*. D'autre part, on est en lutte, à Porto-Rico, avec une Grande-Loge irrégulière qui se dit Souveraine de Porto-Rico.. Une Loge s'est dissoute volontairement, *l'Estrella* de la Carolina (Porto-Rico) ; La Loge *Espana*, des vallées de Cadiz, s'est dissoute en laissant ses travaux inachevés ; la Loge *Ie*, de Séville, a été exclue de la Fédération pour rébellion et négligence de ses devoirs.

Finances. — Le capital social du Grand-Orient d'Espagne s'est ac-



crue de 3.865 pesetas, ce qui le porte à 57.461 pesetas, sur lequel est disponible un actif de 21.613 pesetas.

Nous laisserons de côté les propositions faites à l'Assemblée, qui ne sont relatives qu'aux affaires administratives, pour relever des propositions d'un caractère plus important :

1° *Propagande maçonnique.* — Une proposition relative à cet objet demande qu'on y consacre 2.500 pesetas. La Grande Commission des projets trouve cette somme trop faible : elle voudrait que la Maçonnerie fît une propagande active dans tous les chefs-lieux de provinces et localités importantes du territoire espagnol, et propose de porter l'allocation à 4.000 pesetas.

2° *Ligue anticléricale Hispano-Américaine.* — La Loge *Elegidos de la Patria*, de formation toute récente (Vallées de San Juan de Porto Rico), demande que la Maçonnerie agisse en vue de donner un caractère international à la *Ligue Anticléricale Espagnole*, qui devrait désormais s'appeler *Ligue Anticléricale Hispano-Américaine*. La Commission considère que cette proposition entraînerait un remaniement complet de cette Ligue, dont font partie des Maçons et des profanes, et elle propose de la mettre à l'étude.

3° *Fête de la Raison*: — Cette proposition est faite par la Loge *Herica* ; et elle est recommandée par le Grand-Conseil de l'Ordre. Le Travail a déjà sa fête. Le socialisme internationl est déjà parvenu à faire accepter dans tous les pays cette fête, qui a débuté modestement, qui a été néanmoins troublée par les autorités constituées, et est enfin devenue un fait régulier, périodique, par l'*internationalisation de la pensée*. Mais s'il existe une *fête du Travail*, il manque une *fête de la Raison*. Travail et Raison, joints à la Solidarité, forment la base des sociétés modernes. La Fête de la Raison doit être internationale comme celle du Travail, et la Maçonnerie Universelle seule peut lui donner le caractère qui lui convient... Cette fête doit être une manifestation, avec déploiement de drapeaux, à une date déterminée, qui sera choisie parmi celles où s'est produit quelque fait glorieux de la Libre-Pensée ; elle devra être un rendez-vous de tous les peuples du monde.

La Commission fait sienne cette proposition et demande qu'elle soit présentée au Congrès Maçonnique International de Lisbonne.

4° *En faveur de la Paix Universelle.* La Loge *Ierica*, qui a pris l'initiative de cette proposition, demande : 1° que la Maçonnerie de tous les pays emploie tous les moyens possibles jour empêcher les conflits armés ; 2° que dans ce but on nomme un Tribunal d'arbitrage, formé de représentants des Grands-Orients et des Grandes Loges, tribunal qui sera permanent. La Commission répond par les conclusions suivantes :

1° La Grande Assemblée des représentants du Grand-Orient Espagnol se déclare en faveur de la Paix Universelle ;



2° Nos représentants au Congrès Maçonnique International de Lisbonne présenteront et défendront une proposition tendant à ce que ce Congrès se déclare partisan de la Paix Universelle, et s'unisse à d'autres Associations de caractère international qui, comme la Maçonnerie, se sont manifestées franchement comme favorables à la Paix Universelle ;

3° Le Grand Conseil de l'Ordre reste chargé de rédiger le préambule qui devra précéder les décisions ci-dessus, de les modifier, s'il le juge convenable, mais sans leur faire perdre leur caractère.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

5° *Nouvelle Ligue Espérantiste.* — Il est proposé que le Grand-Orient d'Espagne adhère à une organisation nouvelle dénommée *Universala Framasona Ligo*, en vue de réaliser l'idéal de la constitution d'un Orient International avec un Rite simplifié, qui réponde aux nécessités actuelles ; ce sera un résultat auquel l'idiome international contribuera puissamment.

La Commission considérant que la langue espagnole est parlée dans l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud, l'Espagne, les Antilles, tout le Nord de l'Afrique, en Asie Mineure, dans les Balkans (*sic*) et dans les Iles Philippines ; d'où il est aisé de conclure que la langue espagnole est de tous les idiomes européens le plus universel relativement aux nations libres qui l'emploient comme langue nationale, conseille une œuvre préparatoire de propagande en faveur de la langue espagnole.

6° *Causes de l'analphabétisme en Espagne.* Le Grand-Maître désirant que tous les Ateliers de la Péninsule fissent connaître à la Grande Assemblée ce qu'ils savent sur ce sujet si intéressant, leur envoya une circulaire, où il leur demandait de rédiger un rapport sur les causes de l'analphabétisme en Espagne et les moyens d'y remédier.

Cinq Loges seulement ont envoyé des rapports. La Commission se félicite de ce résultat, en constatant toutefois qu'aucun de ces rapports n'indique la vraie cause ni le vrai remède ; les voici :

« L'influence civilisatrice que notre Ordre Auguste exerce et doit exercer est précisément un remède à l'analphabétisme, c'est-à-dire que si la Maçonnerie était aussi répandue que le sont les Ordres Religieux, ce mal national n'existerait pas, et qu'un des moyens de le faire disparaître, c'est la propagation de la Maçonnerie.

Pas une seule loge n'a mentionné cette cause et ce remède. Mais, dit la Commission, cela prouve que la chose était évidente et que c'eût été une sottise de l'exprimer formellement.

Ces Loges ont découvert d'autres causes de l'ignorance : Ce sont : 1° L'oubli lamentable des aspects multiples et variés de la nature. (Le remède proposé consiste dans un enseignement rationnel et neu-



tre, ayant pour objet de porter l'enfant à ne plus lever les yeux vers le ciel, mais à reporter son regard avec amour sur la terre, c'est-à-dire sur la Nature) ; — 2° les écoles en trop petit nombre pour répondre aux besoins du pays ; — 3° le manque de maîtres, et l'insuffisance générale de leur culture ; — 4° l'insuffisance du matériel pédagogique ; — 5° les mauvaises conditions hygiéniques et pédagogiques des locaux scolaires ; — 6° le caractère religieux de l'enseignement actuel, et le système routinier qui cultive seulement la mémoire (Le remède proposé consiste dans l'enseignement gradué, intégral, obligatoire, gratuit, et *par conséquent* absolument exempt de tout préjugé politique ou religieux) ; — 7° le système de châtiments corporels qui se résume dans le proverbe antique et barbare : *la letra con sangre entra* (la lettre entre par le sang) ; — 8° l'indifférence de nos gouvernants, qui n'ont pas su, n'ont pas voulu reconnaître à l'enseignement primaire toute l'importance qui s'y attache incontestablement, gens égoïstes ou lâches qui se sont laissé dominer par la curie romaine, au mépris évident des prérogatives intangibles du pouvoir civil ; — 9° le manque de civisme chez les citoyens espagnols, qui n'ont que peu ou point d'énergie pour imposer à leurs représentants l'accomplissement de leurs devoirs sacrés ; — 10° Le privilège du sexe dans l'enseignement. Le professorat et les écoles espagnoles sont organisés presque exclusivement en vue du sexe masculin. (Le remède consiste dans la création d'écoles mixtes organisées d'après le climat, l'âge, et facilitant à la femme l'accès aux professions libérales) ; — 11° La parcimonie honteuse avec laquelle on paie les maîtres, les sommes dérisoirement faibles qui figurent dans les budgets de l'Etat, de la province et de la commune. (Le remède consiste à inscrire au budget de l'Etat les crédits nécessaires) ; — 12° Enfin l'état misérable où se trouvent les classes moyennes et ouvrières, que la faim oblige trop souvent à faire travailler leurs enfants avant le temps.

7° *Subvention à la Ligue anticléricale espagnole.* — Cette proposition a pour objet de demander qu'il soit accordé à cette Ligue pour la présente année maçonnique, une subvention de 250 pesetas. La Commission accepte le principe de la subvention, parce que la Ligue est un des organes les plus féconds pour la diffusion des idéals maçonniques dans le monde profane ; mais elle veut ne pas fixer le montant de cette subvention, et laisse à l'Assemblée du Grand-Conseil de l'Ordre, le soin de le déterminer, selon les circonstances.

8° *Projet de création d'une imprimerie pour le Grand-Orient d'Espagne.* — La Commission propose de créer cette imprimerie, qui permettra une économie des deux tiers de la dépense et de réaliser ce projet au moyen d'un emprunt de 10.000 pesetas, en titres de 25 pesetas, remboursables en cinq payements mensuels. Cette proposition est votée, et le Grand Conseil est chargé de recueillir les fonds, d'en faire l'emploi, et de régler le fonctionnement de l'imprimerie.



9° Propositions diverses.

a. — Envoi d'un télégramme de bienvenue au Grand-Orient de Portugal, avec l'annonce de l'envoi d'un don de 20.000 reis, destiné à l'Asile Maçonnique de San Juan, à Lisbonne, fondé et entretenu par ledit Grand-Orient.

b. — Triple batterie de deuil à la mémoire des FF.·. décédés pendant l'année.

c. — Remerciement par la triple batterie rituelle, au travail intelligent de la Presse maçonnique, remerciement qui est étendu par un vote spécial à la Presse profane qui collabore aux travaux de la Fédération maçonnique.

d. — Envoi d'un salut affectueux du Grand-Orient Espagnol à la Maçonnerie universelle.

e. — Envoi de cordiales félicitations à tous les ateliers fédérés ainsi qu'aux Grandes-Loges régulières de Pensylvanie, de Porto Rico et des Philippines, dont les travaux en faveur du Grand-Orient Espagnol sont dignes des plus grands éloges.

f.— Amnistie pour tous les petits délits maçonniques.

g. — Nomination d'une commission chargée d'organiser le banquet de clôture, et d'une commission de cinq Vénérables, qui seront chargés de la lecture et de l'approbation de l'acte de clôture de la dernière séance de l'assemblée.

Nous ajoutons ici le résultat des élections pour le Grand-Conseil de l'Ordre pour la période 1913-1917 :

Grand Premier Surveillant (premier Vice-Président), Fr.·. Antonio Lopez del Villar, gr. 33ᵉ ; Second Grand Surveillant (2ᵉ Vice-Président), Fr.·. José Lescuras Bocras, gr. 18ᵉ ; Grand Premier Expert Expert (4ᵉ Vice-Président), Fr.·. Auguste Barcia, gr. 4ᵉ ; Grand Ora- (3ᵉ Vice Président), Fr.·. Eduardo Barriobero, gr. 4ᵉ ; Grand Second teur : Fr.·. José Moreira Espinosa, gr. 33ᵉ ; Grand Secrétaire : Fr.·. Victor Gallego Barrientos, gr. 33ᵉ ; Grand Trésorier : Fr.·. Victoriano Alonso Gutierrez, gr. 33ᵉ ; Grand-Maître des Cérémonies : Fr.·. Luis Monides Miguelanez, gr. 4ᵉ ; Grand Comptable : Fr.·. Jaime Sanchez Horcajada, gr. 30ᵉ ; Grand-Aumônier : Fr.·. Juan José del Carril, gr. 4ᵉ ; Grand-Gardien du Temple : Fr.·. Ramon Martinez Sol, gr. 3ᵉ ; Grand-Orateur adjoint : Fr.·. Fernandez de la Jara, gr. 33ᵉ ; Grand-Secrétaire adjoint : Fr.·. Enrique Barea Perez, gr. 4ᵉ ;

Conseillers en fonction : les Fr.·. Dʳ Enrique Jaramillo Guiren, gr. 4ᵉ ; Enrique Grás Morillo, gr. 33ᵉ ; Manuel Garcia Gomez, gr. 3ᵉ ; Luciano Narganes Melgosa, gr. 30ᵉ ; Basilio Lancha de la Cruz, gr. 30 ; Carlos Riera Viana, gr. 9ᵉ ; Andrès Lopez Rodriguez, gr. 33ᵉ ; Juan Heras, gr. 31ᵉ ; Dʳ Ricardo Villamor y Turpin, gr. 3ᵉ ;



Conseillers suppléants, les Fr.·. Amalio del Rey, gr. 3e ; Emilio Gonzalez Linera, gr. 4e ; Julio Barbera, gr. 3e ; Léon Cervera Cremades, gr. 4e ; Fausto Matas, gr. 4e ; Luis Balmes Ovalle, gr. 3e ; Carlos Kirst, gr. 4e ; Antonio Alcaraz, gr. 3e ; Francisco Escola Berada, gr. 4e ; Antonio Espana, gr. 3e.

Le banquet de clôture a eu lieu le mercredi 2 juillet dans les jardins du restaurant los Viveros de la Villa, sous la présidence du Vén. Fr.·. Dr. Purique Jaramillo, qui avait à sa droite le Grand-Maître et à sa gauche le Grand-Commandeur.

Nous donnerons ci-dessous les décisions les plus importantes qui ont été prises par le Grand-Maître.

La première a pour objet de déléguer à ses propres fonctions, pour cause de santé, le premier Vice-Président du Grand-Conseil ; le Fr.·. Antonio Lopez del Villar.. Le F.·. Morayta est député ; il s'est en outre occupé de rédiger un message auquel nous avons fait allusion plus haut, et qui a dû exiger un travail personnel considérable.

La seconde décision est relative à l'approbation provisoire d'un atelier symbolique pour le nom de Casablanca, que viennent de constituer les Maçons de Casablanca ; ils sollicitent leur admission dans la Fédération du Grand-Orient espagnol.

La troisième est relative à la Loge *Elmantica*, qui vient de se former à Salamanque.

D'autres décisions autorisent la formation de *triangles* maçonniques aux Iles Philippines ; ils dépendront des Loges sur le territoire desquelles ils sont situés.

— L'Illustre et Puissant Fr.·. Dr. Luis Simarro, Grand-Commandeur, Président du Suprême-Conseil du 33me grade, va entreprendre un voyage officiel à l'étranger ; il est chargé de porter les salutations maçonniques à diverses Puissances de l'Ordre, et de resserrer les liens qui les unissent à la Maçonnerie Espagnole. Il est parti dans les premiers jours du mois d'août.

— Les Loges *Iberica* et *Catoniana*, des Vallées de Madrid ont été inaugurées par la conférence du Fr.·. Carlos Cerrillo Escobar membre actif de la Loge *Catoniana*. Il a pris pour sujets : *La transformation progressive de la propriété ; Considérations sur les Juifs espagnols, nécessité de remédier aux maux que leur expulsion a causés à la patrie, et moyens de favoriser leur désir d'obtenir la naturalisation espagnole.* Les FF.·. ont offert leur concours pour l'organisation d'autres conférences.

Etats-Unis. — Le renseignement suivant montre le rôle de la Maçonnerie en Amérique :



La première pierre du dépôt d'armes de l'Etat à Golden (Etat du Colorado) a été posée par la Grande Loge de cet Etat, dans l'après-midi du 14 juin 1913. Près de 300 Maçons étaient venus de Denver pour assister à cette cérémonie et quarante membres de la Loge de Golden du Rite Ancien et Accepté faisaient les honneurs aux visiteurs. Les cérémonies ont été accomplies de la manière la plus imposante par le Grand-Maître Fr∴ George E. Simonton.

Le gouverneur de l'Etat, le général Chase, le maire, M. Broad, et le Dr Regis Chauvenet, président honoraire de l'Ecole des Mines, ont prononcé des allocutions.

Ajoutons que le maire a prêché le pacifisme, sujet de circonstance, à l'occasion de l'inauguration d'un arsenal.

— Un journal américain publie un article de M. Charles H. Merz intitulé *Diabolism and Masonry, with Reflections on Leo Taxil* [Diabolisme et Maçonnerie, avec réflexions sur Léo Taxil]. Cet article est un exposé très sommaire de l'affaire et naturellement il n'apporte aucun fait nouveau ; l'auteur paraît même ignorer les faits qui se sont passés au Congrès de Trente, et depuis. Toutefois la conclusion vaut la peine d'être reproduite.

« L'antique hostilité de l'Eglise catholique romaine contre la Maçonnerie a reçu une nouvelle impulsion, grâce à cette découverte que les Maçons sont des adorateurs du Diable, que la Fraternité tout entière est une serre-chaude où l'on prépare toutes les révolutions destructrices. Le Diabolisme moderne a pris une importance factice, grâce à ses prétendus rapports avec la Franc-Maçonnerie, Ordre que l'Eglise Romaine a toujours regardé comme son implacable ennemi, non seulement en matière politique, mais encore et tout particulièrement parce qu'elle redoute le mysticisme. Elle a, à l'égard de la science transcendantale une crainte toute naturelle, parce que cette science possède la clef des doctrines catholiques. Elle ne redoute pas les forces mauvaises, car elle est capable de leur tenir tête ; ce qu'elle craint, c'est le mysticisme, qui accepte les dogmes catholiques, mais en leur donnant une interprétation différente ; le mysticisme prétend, en matière de religion, à une certitude qui dépasse celle que donne la foi ; il a l'air de faire entendre que, sur un point au moins, il est possible de miner les fondations de l'Eglise catholique. Voilà pourquoi elle a tenu toujours pour suspects le Mysticisme et aussi la Maçonnerie, à cause du lien qui les unit.

« Pendant un certain temps, ce lien fut visible, et l'histoire s'en est occupée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'histoire de la Maçonnerie a été une partie de l'histoire transcendantale. Mais, aujourd'hui, le lien en question n'existe plus. Il faut se bien tenir en garde contre l'erreur qui consiste à considérer cette connexion comme une identité ; il y a toutefois, et sans aucun doute, une certaine communauté de buts en matière de symbolisme, d'histoire et d'origine, entre les deux Ordres. Le Mysticisme veut saisir le Divin par le moyen de la raison, ou bien exprimer dans le langage de la raison les données



de la faculté par laquelle il atteint le Divin. Le Mysticisme théiste, philosophique appartient presque exclusivement au Christianisme. Il vint de ce que l'Eglise, devenant de plus en plus mondaine, les esprits les plus profondément religieux, les plus réfléchis, se virent contraints de quitter le monde pratique et de chercher à se satisfaire dans la spéculation. La Réforme sortit du Mysticisme... La Maçonnerie et le Mysticisme s'enseignent l'un et l'autre par le moyen d'allégories et de symboles. Toutes les ressemblances qu'on remarque entre la Maçonnerie et le Mysticisme sont de pures coïncidences de la pensée. Il y eut toujours dans le cœur humain une tendance à croire en une vie future, et à revêtir cette croyance de symboles. La légende du troisième grade et celles des Mystères Eleusiniens, Babiriques (*sic Leg.* Cabiriques), Dionysiens et autres sont identiques en ce qu'elle enseigne la réalité d'une vie future.

L'auteur ne paraît pas avoir des notions bien exactes sur le mysticisme, qu'il semble confondre avec le symbolisme. Pas plus du reste que sur la raison et la foi.

— Les deux citations suivantes empruntées à des journaux américains nous montrent jusqu'où va l'orgueil des FF.·. :

« Le Tout-puissant s'est servi des tremblements de terre et des déluges pour modeler la terre ; qu'y a-t-il de plus grandiose que la terre avec ses variétés, ses plaines, ses vallées, ses montagnes, que parcourent des fleuves, que séparent des océans. Nos temples maçonniques sont des manifestations de notre art en architecture. Quand nous contemplons leurs masses énormes de granit ou de grès se dressant vers le ciel, attestant, par leur extérieur comme par leur intérieur,la plus grande habileté dans le dessein et l'exécution, nous ne pouvons qu'en être fiers. La force, l'élégance, la symétrie, la proposition mathématique s'y relèvent partout. La durée de la Fraternité est symbolisée par ces temples, qui sont bâtis pour l'éternité. Ces temples, comme le Temple du Roi Salomon à Jérusalem, ont plutôt l'apparence d'édifices créés par le Divin Architecte que de constructions élevées par des mains humaines. »

— Nous traduisons textuellement ce qui suit :

« Le monde est redevable de la possession de la Bible à la Maçonnerie Savez-vous que la Maçonnerie est plus ancienne de trois mille ans que la Religion chrétienne, qu'elle est antérieure de 4.700 ans aux croyances Baptistes, Presbytériennes et Méthodistes? Elle était vieille et grisonnante et elle avait été connue du monde oriental, et aux Iles de la mer, longtemps avant que Colomb eût découvert l'Amérique. Pendant près de cinq mille ans, ses principes ont été enseignés aux enfants des hommes en termes si clairs que nous retrouvons les anciens *Landmarks* inaltérés, conduisant les hommes au culte de Dieu et à l'amour du prochain. Il se peut que vous ne parveniez pas à atteindre l'idéal maçonnique, et que votre Loge se voie enlever sa charte, mais la Maçonnerie survivra sur ses fondements, son créateur, son constructeur, c'est Dieu ».



— D'après le rapport tout récent de la Grande-Loge de Michigan, la Loge *Palestine* compte 1.873 membres, et s'est accrue de 146 membres pendant la dernière année ; la Loge *Lion* en compte 1.471 ; la Loge *Détroit,* 1.192 ; la Loge *Ashlar,* 1.419. La Loge *Palestine* est la Loge la plus nombreuse du monde. La Loge de Minneapolis, qui compte 1.330 membres, occupe le septième rang.

La Loge *Veritas*, de Chicago, qui date à peine de trois ans, a 500 membres.

Voici d'autres exemples tirés du rapport annuel de la Grande-Loge du Minnesota, pour 1912, avec les chiffres pour 1913 :

	1912	1913
Loge *Cataract*	719	753
— *Ancient Landmark*	603	628
— *Minneapolis*	1274	1291
— *Palestine*	729	754
— *Ark*	606	649

Le développement de la loge *Veritas* plonge dans la stupéfaction la plus sincère la rédaction d'un journal maçonnique anglais, qui s'écrie : « Où s'arrêteront ces Américains » ? On peut regarder comme une réponse suffisamment explicite les allocutions prononcées à l'occasion de la 500me affiliation par quelques dignitaires de la loge *Veritas*. Nous allons en donner les passages importants.

Le Vénérable Fr.·. Downey a dit que le succès de cette loge s'explique par ces faits qu'elle s'est recrutée parmi les jeunes gens, que ses affiliés sont presque tous les fils de Maçons, beaucoup d'entre eux fils de Vénérables, et que, sous la double influence de la jeunesse et des exemples ou enseignements paternels, ils sont animés du zèle le plus ardent pour la société et ses principes.

Puis le Révérend Fr.·. R. Keene Ryan prit la parole ; il rappela le rôle capital qu'avait joué la Maçonnerie dans la fondation et l'organisation des Etats-Unis. A toutes les époques, les Maçons ont été les défenseurs de la vérité et de la liberté ; et il a conclu en ces termes :

« Frères de la Loge *Veritas*, écoutez-moi : votre merveilleux accroissement numérique, votre vaste influence, votre puissance pour la cause que vous représentez dans cette région occidentale (de la ville), tout cela m'atteste que votre fraternité est arrivée à un moment décisif, providentiel. La Maçonnerie, telle que vous l'avez établie ici, marque le commencement d'une ère nouvelle et meilleure pour les enfants de la création divine. C'est l'inauguration du règne de la jeunesse, qui forme cette Loge *Veritas*. Que les cri-



tiques rient de vos travaux, qu'ils les raillent, qu'ils vous imputent des motifs bas, des procédés douteux, peu importe. L'époque de votre triomphe approche ; vos enseignements gagnent du terrain, aucune critique humaine, aucun obstacle de main d'homme ne peut retarder votre marche vers des choses plus hautes et plus nobles. Les vieilleries ont disparu, tout est renouvelé. La Maçonnerie a été touchée par l'esprit nouveau ; c'est pour cela que vous ne voulez pas suivre les sentiers battus et pratiquer des méthodes usées par le temps... La Maçonnerie ne saurait rester immobile quand tout change autour d'elle, les institutions comme le reste. S'arrêter, c'est mourir, et la Maçonnerie est un corps qui vit, qui respire, qui donne la vie. Pendant des années, des siècles, le travail préparatoire s'est accompli, et le temps est venu de se mettre à l'œuvre proprement dite dans toutes les directions, telle que cette Loge la comprend.

« La science se répand sur toute la terre, soumet la terre et le ciel à un examen sévère, comme il n'en fut jamais depuis l'aurore de la Création. La jeunesse frappe aux portes de la Maçonnerie pour demander de la lumière, encore de la lumière ; les murs de séparation s'effondrent, les gouvernements tremblent, les trônes chancellent, et les signes des temps nous disent clairement que nous subissons une transformation merveilleuse. C'est pour notre cher Ordre maçonnique une occasion comme il n'en a jamais connu d'égale; nous devons montrer que nous sommes à la hauteur de notre époque, que nous sommes dignes de la mission de confiance que Dieu nous a imposée : sinon nous passerons, nous disparaîtrons certainement. L'accroissement de cette Loge est un phénomène naturel, logique, une marque de santé ; il a le droit d'être encouragé, d'être imité par les FF.·. de tout le pays ; il faut que votre exemple devienne contagieux. Vous serez bientôt un millier là où vous n'êtes encore que 500, et chacun des membres de ce millier vaudra pour cette nation une centaine de ceux qui sont complètement étrangers à la Franc-Maçonnerie. Considérez, mes Frères, les signes étonnants de cette ère merveilleuse, les indices indubitables de notre époque, jetez les yeux sur les grands et glorieux préparatifs qui se font de tous côtés, et qui ne seront achevés que le jour où la vérité pour laquelle vous vivez et enseignez, la vérité « qui affranchit les hommes », couvrira la terre comme les eaux couvrent la mer ».

— Voici en quels termes un périodique maçonnique définit la tâche de la Maçonnerie et la façon dont elle doit l'accomplir :

« La mission de la Maçonnerie n'est pas de produire la grande cause à laquelle devront s'intéresser tous les Maçons, mais de former les Grands-Maîtres capables de représenter dignement toute grande cause qui aurait besoin d'une personnalité adéquate... Pourquoi ne vivre que sur le passé ? Pourquoi l'Ordre Maçonnique est-il pour ainsi dire plongé dans le sommeil, et sans mission visible ? Nos collèges, nos Universités, nos Ecoles, auraient-ils pris la place de la Loge Maçonnique ? L'Ordre compte actuellement aux Etats-Unis plus de membres qu'il n'en avait il y a cinquante ans dans le monde entier, mais il réalise bien moins de choses que dans le passé. — Quand



nous lisons dans l'histoire récente qu'en France 30.000 Francs-Maçons ont délivré la France de l'influence papale et soustrait l'organisation scolaire à la domination paroissiale, cela nous fait l'effet d'un miracle, mais cette première impression se dissipe à la réflexion. Le fait que cette œuvre est attribuée aux Francs-Maçons par leurs ennemis et par leurs amis nous oblige à examiner de plus près la réalité : J'ai eu la bonne fortune de faire la connaissance des 30.000 Français qui ont accompli ce miracle,et voici son explication : « Chez nous, la Loge est réellement un lieu où l'on étudie, où l'on « s'instruit. Nous faisons des classes ; chaque soir, la salle de la Loge est « occupée par une classe différente, où nos FF.·. les plus instruits et les « mieux placés donnent avec empressement leur temps pour éclairer et ins- « truire les autres. Le Maçon qui manque sa classe une fois par semaine est « bientôt hors d'état de se tenir au courant et il reste dans les grades infé- « rieurs ». — Voilà ce que m'a dit ce Français. Etonnez-vous, après cela, que 30.000 Maçons fassent dans un pays une révolution pacifique.

Nous ne savons pas quel est le Franc-Maçon qui a raconté cette histoire, mais si les FF.·. américains la croient, c'est qu'ils sont encore naïfs. Toutefois, ce qui est à remarquer dans cette citation, c'est l'éloge de la Maçonnerie des Etats-Unis pour l'œuvre de déchristianisation de la Maçonnerie française, particulièrement par les lois scolaires et laïques.

— On lit dans le *New England Craftsman*, de Boston, août 1913, p. 367, qui reproduit le *New-York Courier :*

Le *Freemason's Magazine* dirigé par Moore, contient dans son numéro du 1er février 1863 ce qui suit.

« Les Maçons de Royal Arch de ce pays (Etats-Unis) sont sans doute familiers avec le chiffre secret et la clef qui, dit-on, appartient au grade (de Royal Arch). Mais, à l'origine, ce chiffre appartenait aux grades symboliques,et fut transporté dans le Royal Arch par Thomas Webb, lorsqu'il le réorganisa. Il ne semble pas qu'il ait été fréquemment employé en Angleterre, mais, sur le Continent, son usage était presque constant, non seulement dans les Loges bleues, mais encore dans plusieurs des grades dits Ecossais, ou grades supérieurs. Il était employé aussi, avec des combinaisons diverses, dans la *Stricte Observance*, dans les Rites Suédois, et dans l'*Ordre des Architectes Africains*.

La « Clef » de ce chiffre secret est certainement fort ancienne. C'était la base qui servit à composer les *marques* sous forme de monogrammes des Maçons allemands du Moyen Age, et celles de l'architecte byzantin. Dans les diverses sociétés secrètes des Théosophes, alchimistes et astrologues allemands, français et italiens, depuis le commencement du xive siècle jusqu'au xvie siècle, ce chiffre fut préféré. Ces savants l'avaient tiré directement des Cabbalistes juifs, dont les doctrines secrètes étaient apparentées de très près à celles de Zoroastre et des Gnostiques Alexandrins. Dans un



ancien manuscrit du temps du célèbre Pic de la Mirandole [1], il est dit que, dans les temps antiques, ce chiffre était regardé comme un grand secret, et qu'il tirait son origine de l'alphabet, appelé l'alphabet céleste, employé par Moïse et les anciens Prophètes.

« La fameuse *Charte de Cologne*, dont l'authenticité a donné lieu à tant de discussions, et reste encore douteuse,est écrite avec ce chiffre. On l'a aussi trouvé dans l'inscription d'une tombe antique à Herculaneum. »

— On lit dans un journal maçonnique américain :

« Nous entendons souvent dire qu'un tel a « enfourché le bouc »,et cela signifie qu'il a été initié à la Maçonnerie. Bien des gens ignorent que cette expression remonte au Moyen Age, époque où l'on croyait aux orgies des sorcières ; on prétendait que le diable s'y montrait monté sur un bouc. Cette expression n'a aucun rapport avec les cérémonies maçonniques, mais on peut l'appliquer aux Maçons qui se servent de la Maçonnerie pour expliquer leurs absences nocturnes,qui vont d'abord à la Loge,mais la quittent presque aussitôt pour aller passer la soirée dans un endroit favori où la bière coule à flots, et où l'on tient de gais propos. Tendres épouses, interrogez vos époux quand ils rentrent, quand ils prétendent avoir enfourché le bouc ; vous apprendrez peut-être qu'ils ont « évoqué le diable » dans un endroit autre qu'une Loge maçonnique. Ce n'est pas au bouc qu'il faut imputer l'odeur forte que certains Maçons rapportent à la maison ».

— Nous empruntons à un périodique américain l'entrefilet suivant, traduit aussi littéralement que possible.

« Le *Sanctuaire* n'a pas le monopole de la sottise inconvenante. Une Commanderie de Washington, District fédéral, avait une chèvre dans son Grand Campement qui a eu lieu récemment à Denver ».

— Un journal maçonnique américain décrit ainsi le maillet historique » de la Loge *Washington n° 26*, qui siège à Ottuwa (Iowa).

La partie la plus épaisse, celle qui forme le maillet proprement dit, provient d'une des portes de la bibliothèque du Congrès. La poignée, ou manche, provient d'une porte du Sénat ; le bonze, qui termine l'une des extrémités, a fait partie jadis de l'ascenseur hydraulique de la Chambre des Représentants, et le bronze de l'autre extrémité, provient du cuirassé le *Maine* (celui dont la destruction imputée aux Espagnols, servit de prétexte à la déclaration de guerre). Tout cela est garanti par la signature du Fr∴, colonel Elliot Wood.

1. La science est si outrageusement défigurée dans les périodiques maçonniques américains que l'auteur de cet article a écrit Pic de la Marandolet. Un autre périodique américain nous apprend que Babylone fut prise par Cyril. De plus, un manuscrit contemporain de Pic de la Mirandole ne peut guère passer pour un manuscrit ancien. (N. D. L. R.).



— Il y a, au Canada, une Loge qui tient ses séances au sommet d'une montagne, en plein air. Un périodique maçonnique américain nous apprend un autre fait analogue :

Le Grand Canyon d'Arizona, fossé large et profond qui a été creusé par une rivière et dont les berges sont des falaises à pic de plusieurs centaines de pieds de hauteur, a été choisi pour lieu de réunion d'une tenue des 8 et 9 septembre. La Loge *Arizona* n° 2 y conférera les grades aux candidats. Le Grand-Maître de la Grande Loge d'Arizona a accordé une dispense pour le choix de cet emplacement.

— Nous trouvons ce curieux renseignement dans un périodique américain :

Un usage très répandu aux Etats-Unis permet au Vénérable d'une Loge de garder son chapeau sur sa tête pendant qu'il préside. On explique cet usage en alléguant que le Maître, ou Vénérable, étant le représentant du Roi Salomon, porte son chapeau comme Salomon portait sa couronne, et l'on en trouve une confirmation dans un texte de l'Ecclésiastique (XXXII, 2) : « Quand tu te seras acquitté de ta tâche entière, prends ta place, afin de recevoir une couronne, pour avoir bien ordonné le banquet ».

Les Rabbins officient dans les synagogues le chapeau sur la tête. Est-ce que les Vénérables des Loges américaines ont aussi le taleth sur les épaules?

— Nous avons rapporté la lettre dans laquelle la Senora Suarez, faisant valoir les services rendus par son mari Pino Suarez, à la Maçonnerie, implore le secours des FF.·. des Etats-Unis. Est-ce à cette demande que fait allusion un journal maçonnique dans les termes suivants ?

« A chaque instant, quelqu'un envoie aux Loges de l'Etat (de New-York) une circulaire demandant de l'argent pour ceci ou pour cela. Il y a peu de temps, les Loges ont reçu de New-York une circulaire demandant de l'aide en faveur d'une veuve de Mexico. Il ne s'agit pas ici de discuter le bien-fondé de la demande, mais d'appeler l'attention sur ce fait que la circulaire n'a point été approuvée par la Grande Loge de l'Illinois, et que dès lors les Loges de cette juridiction ne doivent en tenir aucun compte ».

— Le F.·. Colonel George Soule, doyen des 33mes du Rite Ecossais, définit ainsi le rôle de cette branche de la Franc-Maçonnerie :

« Toutes les catégories de la Maçonnerie, dit-il, sont bonnes ; la Loge Bleue a sa sphère d'action, la bienveillance, la charité, l'humanité ; elle soigne les malades, enterre les morts, aide les veuves et les orphelins, fait le bien qu'il faut faire. Il en est de même pour toutes les autres divisions de



la Maçonnerie ; chacune d'elles concourt à former un côté du caractère humain. Mais il reste une œuvre à accomplir ; elle est réservée au Rite Ecossais. Il fait de meilleurs maires, de meilleurs sénateurs, de meilleurs législateurs, de meilleurs présidents, de meilleurs fonctionnaires pour les institutions politiques, sociales et morales du siècle ».

Ce qui n'empêchera pas la Maçonnerie américaine de dire, comme ses sœurs européennes, qu'elle ne fait pas de politique.

— Nous lisons dans un recueil maçonnique américain :

Le Grand Consistoire de la Louisiane est sur le point d'inaugurer une pratique dont il n'existe peut-être aucun précédent. Jusqu'en ces deux dernières années, les FF.·. désireux de recevoir les grades écossais dans la Louisiane, étaient obligés de se rendre à la Nouvelle-Orléans. Ce n'est que depuis deux ans qu'il a été établi à Shreveport deux chapitres florissants, dont la proximité abrège sensiblement le trajet nécessaire.

Le Grand Consistoire a récemment étendu sa juridiction sur la zone du Canal de Panama, et un grand nombre de Maçons du pays ont exprimé le désir de se faire conférer les grades plus élevés. Obliger ces FF.·. à se rendre à la Nouvelle-Orléans et à plus forte raison dans d'autres Etats de l'Union, c'eût été leur imposer un voyage trop pénible. Le Grand Consistoire de la Louisiane a donc décidé que les dignitaires des différents corps se rendraient dans la zone du Canal, accompagnés d'une équipe de FF.·. actifs, pour conférer les grades aux candidats, qui seront, dit-on, au nombre de plus de cent. Chaque courrier apporte des demandes nouvelles. Un steamer a été frété pour ce transport et il a quitté la Nouvelle-Orléans le 29 juillet 1913.

— Nous avons enregistré les doléances du Fr.·. Paraf sur les Loges qui se changent en tabagies. Ce travers est assez commun aux Etats-Unis : on lit en effet dans une Revue maçonnique :

« Pendant bien des années, les Loges maçonniques ont été extrêmement libérales en fait de cigares, et les ont distribués abondamment dans toutes les réunions maçonniques. Il est pénible de songer qu'une cérémonie maçonnique s'accomplisse sans l'accompagnement de l'herbe odorante. L'habitude du cigare maçonnique est devenue si constante, qu'il n'est point rare de trouver qu'au budget les cigares dépassent de beaucoup la charité. Considérant que vingt-cinq pour cent des membres de la Loge ne sont point fumeurs, il est extrêmement injuste d'offrir des cigares aux soixante-quinze pour cent de fumeurs, et de ne rien offrir aux abstentionnistes. Il n'y a pas longtemps, une Loge constata cette injustice et décida de la réparer en offrant pour 10 cents (dix centimes) de sucre de pomme à ceux des FF.·. qui ne fumaient pas.

— Nous trouvons dans une Revue maçonnique les conseils d'un F.·. pour rendre les Maçons assidus aux séances des Loges :



Conseil 4 : que les officiers invitent les FF.·. à être exacts, qu'ils les accueillent d'un air cordial, mais grave. Un jour ou deux avant chaque réunion, quand vous rencontrez un Fr.·. dans la rue, parlez-lui de la Loge, pressez-le d'assister à la réunion ; certifiez-lui qu'il passera son temps d'une manière utile et agréable, faites-lui entendre que sa présence sera appréciée.

Conseil 5. Donnez à tous les FF.·. quelque chose à faire ; étendez le ciment. Nommez autant de FF.·. que possible dans les Commissions, faites-les participer au travail de l'initiation, invitez-les à faire de petites allocutions ; en un mot, faites-leur entendre qu'on a besoin d'eux, et qu'on fait grand cas de leurs services.

Conseil 7. Encouragez avec insistance les FF.·. à lire de la littérature maçonnique, à se perfectionner dans la connaissance de la Loi, à devenir des Maçons actifs et enthousiastes.

Ce n'est pas la première fois que nous trouverons le conseil d'intéresser les Maçons au travail de la Loge en leur donnant une participation effective. Ce conseil est à retenir pour une foule d'œuvres catholiques dans lesquelles les membres n'ont rien à faire et se désintéressent bien vite d'un but excellent qui n'est plus poursuivi que par le bureau de l'œuvre, et parfois encore bien mollement.

— Nous lisons dans un maçonnique américain :

— Le Grand-Maître du Michigan a posé la première pierre d'un Club de femmes, à Lansing, dans cet Etat. Le Grand-Maître de Vermont a posé la première pierre d'une Ecole supérieure ; mais il eut des scrupules : il n'y avait pas de précédents. Le Michigan ne craint pas d'en créer. N'est-ce pas dans cet Etat que Miss Alice Roosevelt mania un jour le maillet ou la truelle sous les auspices de la Grande Loge du Michigan ?

— L'Ordre de l'*Etoile d'Orient*, fort répandu aux Etats-Unis, compte quelques Chapitres où le nombre des membres est fort élevé. Ainsi, à Chicago, il y a deux Chapitres qui comptent plus de 600 membres ; et dans l'Etat d'Illinois, il y a cinq chapitres qui dépassent 500.

La *Maçonnerie d'adoption*, on le voit, est florissante aux Etats-Unis.

— Voici quelques passages du discours prononcé par le Grand-Maître de l'*Ordre du Temple*, lors du Grand Campement triennal (le 32e) qui a eu lieu à Denver (Colorado), dans la semaine du 10 au 15 août 1913 :

« Une armée de 22.000 soldats de la Croix est enrôlée sous les bannières de plus de 1.300 Commanderies aux Etats-Unis, soit plus de vingt fois le nombre des Templiers dans tout le reste du monde. Nous formons un ordre qui s'est consacré à une grande mission. Notre constitution nous donne les



noms d' « *Ordres de Chevalerie maçonnique chrétienne*. Fondant nos Ordres sur la Franc-Maçonnerie Symbolique, où l'initié est tenu de déclarer qu'il croit en un Dieu, unis avec nos compagnons du Conseil et du Chapitre dans l'œuvre qui se propose de construire un temple du caractère humain digne de servir de séjour à l'esprit du Père Eternel, *l'Ordre du Temple* constitue un digne couronnement de l'édifice du Rite d'York. Sur ce faîte,les Ordres de Chevalerie doivent poser la couronne et l'orner, et tenir en état de combustion les charbons sur l'autel élevé pour la religion chrétienne, dont le Nazaréen est le modèle ».

— « *Un crime ritualiste !* », tel est le titre sensationnel sous lequel un journal maçonnique américain apprend à ses lecteurs le minuscule événement que l'on va lire; la chose s'est perpétrée dans l'Etat de Vermont, et voici comment l'expose le Grand-Maître de cette juridiction :

« J'ai reçu une communication du Secrétaire de la Grande Loge du Massachussets, sous forme d'une excuse en faveur d'un ex-Grand-Maître de cette Juridiction; je suis informé par là qu'il est venu à sa connaissance que ledit Grand-Maître a conféré le troisième grade dans une de nos Loges du Vermont, en employant le rituel du Massachussets... (suivent des détails sur d'autres irrégularités non moins graves)... Je lui ai répondu que tout cela était absolument irrégulier... Si je n'avais pas été convaincu que tout s'était fait par inadvertance, j'aurais cru de mon devoir de recourir à des mesures énergiques ».

— On lit dans un journal américain, le *Corner Stone :*

— Pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis, le sieur Israël Israël personnage considérable, fut accusé d'avoir tenu des propos hostiles à l'Angleterre. Le général anglais décida que la ferme d'Israel serait brûlée, sa femme eut grand'peine à sauver le bétail, et le mari tomba aux mains de l'ennemi qui le fit passer en cour martiale. Un des matelots qui faisaient partie de son escorte lui apprit que presque tous les officiers étaient Maçons, et qu'une tenue devait avoir lieu le soir même. Israël était Maçon lui-même. On n'a aucune peine à prévoir ce qui arriva. Israel fit le signe de détresse ; les dispositions de ses juges changèrent instantanément, et les témoins furent admonestés pour avoir voulu nuire à un homme honorable. Ces faits sont mentionnés dans les Archives de la Grande Loge de Pennsylvanie, et nous apprenons que M. Israel Israel en devint plus tard le Grand-Maître, pendant les années 1803, 1804 et 1805.

Voici un autre exemple :

— Pendant la Guerre de Sécession, et lors de l'investissement de Vicksburg, le général chargé de la défense voulut avoir des renseignements précis sur la force de l'armée de blocus, commandée par J. Johnson ; trois volon-



taires s'offrirent comme éclaireurs, mais ils furent cernés par un peloton de cavalerie. Leur mort était certaine. Ils se défendirent de leur mieux ; l'un d'eux fut tué, le second blessé ; le troisième visait un colonel ennemi et allait faire feu, quand celui-ci fit le signe maçonnique. L'effet fut immédiat. D'autre part, le colonel n'oublia pas son devoir de Maçon ; il eut soin de faire prisonnier le volontaire ; le soir, il se chargea de faire l'inspection des prisonniers, parmi lesquels il retrouva son homme. Profitant d'un moment favorable, il lui dit : « Restez où vous êtes, mais quand on relèvera la garde, il y aura cinq minutes d'intervalle. Alors dirigez-vous vers cet arbre, là-bas, vous trouverez deux chevaux ».

Récit de Thomas M. Carter, publié dans le *New-England Craftsman*, de Boston, août 1913, p. 366.

— Nous trouvons les renseignements suivants sur les coteries maçonniques dans un journal américain :

Un des phénomènes qui ont le plus contribué à compliquer la Maçonnerie a été la formation graduelle de sociétés, de petits clans, de coteries dans les Grands Corps. Un coup d'œil jeté sur la presse maçonnique nous apprend qu'il y a un grand nombre de Ligues, de Fédérations, d'Associations, composées exclusivement de Maçons, qui existent dans le corps central, mais où l'on exige certaines qualités pour l'admission. Un des exemples les plus remarquables de ce parasitisme intérieur, est « *La Grande Loge Américaine de l'Ordre des Maîtres Coloniaux* ». D'après ce qu'on nous dit, c'est une organisation où l'on n'admet que les Maîtres des Loges dont les patentes sont antérieures à l'année 1776.

— Dans la liste des membres du Suprême-Conseil de l'*Ordre du Temple*, pour l'année 1786, on trouve le nom du Fr.·. Comte de Grasse-Tilly, âgé de 34 ans, fils de l'amiral qui commandait la flotte française envoyée au secours des Américains.

— Nous lisons dans un journal maçonnique américain :

— Un journal maçonnique, qui paraît dans le Missouri, se compose en grande partie d'annonces et de déclarations de candidats aux emplois politiques, en indiquant à quelle Loge ils appartiennent et donnant leur histoire maçonnique. Cette publicité est-elle convenable ?

A cette question il est répondu : 1° qu'un règlement de la Grande Loge de Missouri interdit ce genre de publicité ; 2° que le journal en question a allégué son ignorance de l'interdiction, et promis de ne plus recommencer.

— Voici deux décisions de jurisprudence maçonnique américaine :

— Question : peut-on agréer la demande d'affiliation d'un candidat qui a perdu l'index de la main droite ? Réponse : Non.



Décision : Un candidat dont la vue est trop affaiblie pour lui permettre de recevoir l'instruction dans les arts et mystères de la Maçonnerie est disqualifié physiquement.

— Nous savons déjà que le Président Taft reçut l'initiation maçonnique complète en une seule séance. En voici un autre exemple : L'Amiral Schley, le vainqueur de l'Espagne, reçut les trois grades en une seule soirée, en 1899, avec dispense du Grand-Maître de Colombie.

— La ville de Chicago compte à elle seule 100 Loges et environ 50.000 Maçons, c'est-à-dire un chiffre un peu inférieur à celui des Maçons de l'Allemagne entière et de beaucoup supérieur à celui de la France.

— Réflexion tirée d'un journal maçonnique américain :

Les trente mille Maçons de France ont affranchi ce pays de la hiérarchie catholique romaine. Et cependant ces patriotes ne sont point reconnus comme Frères par les Maçons Américains. On les reconnaît à leurs fruits.

Toujours les sympathies américaines pour la lutte contre l'Eglise catholique.

France. — On sait que la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient de France est toujours à la recherche d'une *morale*. La question est à l'étude des Loges. Voici quelques suggestifs extraits d'un rapport présenté, sur ce sujet, par le F.·. F.-O. Ritz à la L.·. *La Lumière*, O.·. de Neuilly-sur-Seine.

...Notre devoir est d'établir sur une base démocratique l'éducation morale laïque du peuple. Trop longtemps nous avons été bernés, détournés du devoir social par l'erreur religieuse. La « *laïque* » doit démontrer qu'il est possible d'éduquer les enfants sans avoir recours à un sinistre croquemitaine spirituel... montrer qu'il est possible et même avantageux d'éliminer l'idée de Dieu dans notre éducation...

Nous ne devons pas perdre de vue le fait important, celui qui prime tous les autres, que la morale laïque s'adresse en premier lieu à l'enfance, l'Espérance de Demain... Nous devons donc débuter par nous occuper du cerveau de l'enfant... sujet d'une importance si vitale et si urgente pour la F.·. M.·. et pour l'avenir de la laïcisation de la Société...

« L'esprit laïc, au point de vue social, c'est l'espérance et la recherche d'une vie heureuse durant notre existence réelle sur la terre, c'est la foi dans l'effort de la pensée humaine... La morale laïque et scientifique, c'est une morale pratique qui a pour objet de déterminer l'accord à établir entre la conduite personnelle et les conditions du milieu social où nous sommes ap-



pelés à vivre, à évoluer et à mourir... Elle cherche à régler les rapports de la vie terrestre suivant la vérité et la justice, sans aucune préoccupation d'un chimérique au delà... La Morale laïque se préoccupe surtout des choses de la terre et de la vie réelle ».

Bien qu'il ne présente aucun intérêt au point de vue du sujet, nous ne pouvons résister au plaisir de citer le poncif suivant ; il est caractéristique de la manière dont on parle dans les Loges maçonniques [1] :

Cette année, mes FF.·., le Convent, en nous soumettant l'étude de la morale individuelle, nous invite par là même à franchir victorieusement le premier échelon de l'échelle qui se dresse à pic contre le mur des réalités vivantes et quotidiennes, le champ de bataille de la lutte pour la vie que nous voulons, nous F.·. M.·., organiser, guider par la justice, pour le plus grand bien de la collectivité. Notre récompense en tant qu'homme et Maç.·. nous attend au sommet de cette échelle, car lorsque, grâce à nos luttes et à nos travaux, nous aurons atteint son dernier échelon, nous verrons avec joie poindre l'aurore d'une société meilleure, dont les bases cimentées à l'aide de nos truelles maç.·. soutiendront solidement le Temple de l'Humanité, au fronton duquel brilleront au soleil les trois grands mots de Liberté, Egalité, Fraternité, principes immortels devenus alors des réalités...

Reprenons la citation des idées du F.·. Ritz sur la morale maçonnique :

Cette morale que nous qualifions de laïque pour deux raisons, la première, étant qu'elle est avant tout humaine, non divine, et dont l'idéal est placé au cœur même de l'humanité, la deuxième caractérisée par le fait que la croyance dans le mythe d'un gouverneur surnaturel ou spirituel de l'Univers, père protecteur et justicier, est encore éliminé...

Voici maintenant un échantillon des idées scientifiques non assimilées par les primaires des Ateliers maçonniques :

En nous basant sur les résultats acquis des sciences géologique, biologique et paléontologique, nous savons aujourd'hui d'une façon certaine, grâce aux magnifiques travaux de Geoffroy Saint-Hilaire, Darwin, Huxley, Hæckel, Zaborowski, Dr Laloy, pour ne citer que les principaux de ces hardis pionniers, que nos premiers ancêtres, véritables animaux, ont lentement évolué au cours des siècles... Les trois périodes de l'ère tertiaire : éocène, miocène et pliocène, fournissent une préfiguration de notre animalité moderne. C'est ainsi que le type du « singe » apparaît dans la période éocène. Le type de l'anthropoïde, dérivé du singe, se montre dans la période miocène. Enfin, le type hominien est formé dès la période pliocène. Nous voici arrivés à l'ère quaternaire caractérisée par la venue et le règne de l'homme

1. Citation d'un travail du F.·. Noaillees, or.·. de la L.·. *Conscience et Volonté*.



véritable faisant suite à l'homme singe,et dans laquelle se trouve encore l'humanité présente... La science estime qu'il a fallu environ 200.000 ans pour que s'y accomplisse cette évolution de l'animal à l'Homme. La légende biblique de la Genèse, si délicieuse dans sa simplicité enfantine,est donc en désaccord complet avec la Science. Ce Jéhovah mystérieux et splendide, créant l'Univers d'un coup de baguette de fée, doit disparaître pour faire place aux résultats de l'observation et de l'expérience. Nous devons nous en réjouir, car la Science, loin de considérer l'Homme comme un Dieu déchu, comme un être vil, misérable et pétri, dès sa naissance, de tous les vices, l'exalte au contraire, le replace dans son véritable milieu, elle lui montre le dur chemin déjà parcouru, les progrès réalisés, lui souffle au cœur la flamme de l'espérance et lui crie : « Ton origine animale au lieu de t'abaisser te grandit, aie confiance en ton intelligence,ta ténacité,ta volonté ; ne te laisse pas emporter par un stupide orgueil qui engendre les rêves fous et malsains du surnaturel,mais que ton idéal soit basé sur l'amour de l'Homme et de la Vie, créatrice de plus de Justice, de plus de Bonheur et d'une fraternité plus grande et plus sincère... »

La cause première de la croyance au Surnaturel réside dans la peur, la peur de la souffrance corporelle, de la mort et de l'inconnu... L'étude de l'anthropologie et de l'histoire prouve d'une façon indubitable qu'à l'origine l'ignorance constituait le terrain le plus riche et le plus fertile à la croissance et au développement de toutes les erreurs religieuses qui dépriment et empoisonnent notre vie.

En somme, qu'est-ce que la moralité ? Elle constitue l'ensemble des moyens, des procédés, par lesquels une société grégaire se protège contre l'égoïsme naturel inhérent à chaque individu...

Est-ce la religion qui apprit à l'Homme que le meurtre, le vol, etc., étaient des actes criminels ? Certainement non ! Ces notions élémentaires de bien et de mal, de vice et de vertu, furent inculquées à l'Homme par la force des circonstances, par la pression des nécessités naturelles et immédiates du milieu environnant... Oui, mes FF.·., n'oublions pas que la moralité est d'origine sociale... L'unique mobile de nos actions ne doit, ne peut être que l'intérêt personnel [1]. L'égoïsme transformé produit le monde moral, comme la sensation transformée produit le monde intellectuel, comme le mouvement transformé produit le monde matériel. La vraie morale n'est donc constituée que par la physique des mœurs...

Comment le Christianisme accueillit-il les merveilleuses découvertes de Galilée ,Copernic, Harvey, les doctrines philosophiques de Giordano Bruno, Michel Servet, Etienne Dolet et de tant d'autres glorieuses victimes ? Il y a trois ans, le souvenir de ces sombres jours nous a été douloureusement rappelé par le cruel assassinat de Ferrer, mis à mort pour avoir essayé d'implanter l'éducation laïque en Espagne...

Devons-nous étudier la moralité de l'adulte, ses droits et ses devoirs envers la Société ? Ou devons-nous considérer plutôt comme individu : l'enfant qui représente la moisson de demain, le magnifique et pur bouquet, riche

1. Opinion d'Helvétius.



d'espérances, dont la floraison disperse les graines fécondes,dont la germination influencera si profondément l'évolution de la Cité future, de cette société meilleure et plus fraternelle dont la construction laborieuse des fondations constitue l'idéal de nos Ateliers Maçonniques ?

Comme il est question d'éducation laïque, je crois, pour ma part, qu'il serait plus utile et plus intéressant de prendre l'enfant comme base de notre étude...

On aura toujours soin d'insister sur le fait que toute leçon de morale a pour base et objet l'intérêt même de l'individu, intérêt identique à celui de ses semblables...

Le Patriotisme. Quelques notions élémentaires sur ce qui constitue le patriotisme éclairé et humain en contraste avec le patriotisme borné du chauvin. Expliquer la maxime de Marc-Aurèle : « Je suis citoyen du monde,et tout ce qui est humain me tient au cœur »... Glorification de la paix, seule base du progrès... ».

Il y a quelques années, M. S. Reinach a écrit une *Histoire générale des Religions*, véritable chef-d'œuvre qui peut être mis avec profit entre les mains de jeunes gens de seize à dix-sept ans...

Un mot,avant de conclure,sur la nécessité de nous occuper sans tarder de la question si importante et si grosse de conséquences des œuvres post-scolaires et des patronages laïcs... Mais, me direz-vous, il faut des gens désireux de se dévouer à une tâche, noble il est vrai, mais très ardue. Mes FF.·., je crois qu'il ne serait pas trop difficile de trouver des personnes de bonne volonté. Tout d'abord, pourquoi ne pas faire appel à la F.·. M.·. ? Partout où se trouve un at.·. maç.·., nous pourrions trouver parmi nos FF.·. un militant qui, avec le concours d'une femme dévouée, indispensable collaboratrice, saura seconder l'instituteur dans sa tâche, former l'œuvre et la mener à bien.

En outre, dans le même but, nous pourrions faire appel à la *Ligue française de l'enseignement*... puis aux nombreuses sociétés provinciales de libre-pensée et aux groupements radicaux-socialistes... Quant au côté financier de la question, nous avons les caisses des écoles.

Le F.·. Ritz termine son travail par des vers de Jean Sévère :

Dans les siècles futurs inondés de lumière,
....
Un Etre apparaîtra, maître de la Matière
....
Plus grand que tous les rois, les césars de naguères,
Cet Etre sera dieu, mes frères,
Ce sera l'homme émancipé !

— Nous lisons dans *Le Rappel*, **10 septembre 1910** :

Le Convent du Grand-Orient de France, assemblée générale des délégués de toutes les Loges du Rite Français, aura lieu cette année du 15 au 20 septembre, rue Cadet.



Le Convent des Loges du Rite Écossais adhérentes à la Grande Loge de France, se tiendra rue de Puteaux, du 24 au 27 septembre.

Par les importantes questions qui seront étudiées cette année, les assises de la Maçonnerie présenteront un intérêt tout particulier.

— Nous lisons dans un organe maçonnique italien :

— La Loge *Le Portique*, n° 427, de la Grande Loge de France est, sans contredit, un des ateliers maçonniques qui montrent le plus d'activité intellectuelle. Elle compte moins de 30 membres, mais elle est une des plus laborieuses, grâce à l'initiative de son Vénérable, le Fr.·. Lantoine. Deux brochures émanées de cette Loge énumèrent les sujets des rapports et discussions qui ont eu lieu dans les années 1911 et 1912. On remarque parmi ces sujets le Délit, la Morale contemporaine, le Socialisme, la Prostitution, l'Antisémitisme, la Relégation, l'Autorité, la Chasse, la Pudeur, le Sentiment religieux, le Patriotisme, la Famille, le Féminisme, la Guerre.

— Nous avons parlé, dans notre numéro du 20 août, p. 2960, de la candidature de M. Léon Bourgeois à l'Académie française. M. Edouard Drumont écrit à ce sujet dans *La Libre Parole*, 28 août 1913 :

Depuis 1870, la Franc-Maçonnerie a été une des formes de l'intelligence française : c'était une force. Cette force, je le reconnais, était la plus inférieure et la plus lamentable qui soit. Je trouverais bon, néanmoins, pour sa leçon historique, que cette force fût représentée dans ce corps littéraire qui a compté tant de hauts et puissants esprits, tant d'esprits tout simplement charmants.

Léon Bourgeois, c'est le Franc-Maçon-né, c'est le Franc-Maçon par excellence, non point peut-être parce qu'il a le secret des arrière-Loges, mais parce qu'il représente à merveille je ne sais quoi d'incolore, de vide, de creux et de spécieux cependant, qui est le fort de la phraséologie maçonnique.

Avez-vous lu des discours d'orateurs de Loges ? Il y a là les improvisateurs de tœnias, plus extraordinaires que Spuller... Ces discours se ressemblent tous. Les mots y sont à leur place : les idées semblent s'enchaîner dans un certain ordre, et, quand vous essayez de tirer quelque chose de ces colonnes de phrases qui se succèdent, vous êtes stupéfaits de ne trouver ni un mot qui vous frappe, ni une idée qui vous arrête, ni un trait d'esprit, ni une belle vision, ni même un blasphème original.

Tout cela roule dans un flot de verbosités inutiles, dans un courant de banalités ternes et grises...

M. Bourgeois a porté ce genre à sa perfection. Il en a fait l'instrument de sa fortune politique, et tous les F.·. de la Chambre et du Sénat, se retrouvent là-dedans avec amour et se complaisent à la vue de leur propre néant.

Cette éloquence spéciale est faite à l'image de ces âmes fermées à toutes passions généreuses, étrangères à tout ce qui n'est pas la convoitise d'une



ambition immédiate, pressée et subalterne ; la préoccupation d'un *moi* à pousser hâtivement aux jouissances et aux honneurs...

Pour les hommes de notre génération, Léon Bourgeois a été ce que j'ai dit déjà de quelques autres ; il a été un compagnon de route. Sans avoir même à lutter particulièrement contre lui, nous l'avons toujours senti sur nous, nous avons toujours eu le Franc-Maçon dans le dos. A une époque où le Juif et le Franc-Maçon jouaient un rôle considérable, Joseph Reinach a été le grand Juif, et Bourgeois a été le grand Franc-Maçon.

C'est même au point de vue philosophique un phénomène intéressant, que de constater l'inanité de l'œuvre à laquelle, avec tant de ressources, les deux forces si considérables que constituent la Maçonnerie et la Juiverie, ont pu aboutir dans la société française. Par l'association des idées, quand on regarde l'horizon politique, constamment pluvieux, l'été devenu maussade comme un hiver, et qu'on se demande ce qu'ont pu faire ces hommes qui ont bouleversé le Ciel et la Terre, on est tenté de se répondre : « Ils ont fait le temps que nous avons ».

— Nous avons déjà signalé les générosités du Conseil général du département de la Seine et du Conseil municipal de Paris pour l'Orphelinat maçonnique. Nous lisons dans le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 21 août 1913, p. 3915 :

1913. 176. — *Subventions aux orphelinats et œuvres intéressant l'enfance* (1re *répartition*) (M. Jousselin, *rapporteur*).

« Le Conseil général,

« Vu le mémoire de M. le Préfet de la Seine, en date du 19 juin 1913, relatif aux subventions sollicitées par divers orphelinats et œuvres intéressant l'enfance ;

« Vu les pétitions des œuvres demanderesses ;

« Sur les conclusions de sa 3e Commission,

« Délibère :

« Article premier. — Les subventions suivantes sont accordées aux orphelinats et œuvres intéressant l'enfance ci-après désignés :

....

« Orphelinat maçonnique, 19, rue de Crimée, 6.000 francs ;

....

« Total, 30.950 francs.

« Art. 2. — La dépense, s'élevant à la somme de 30.950 francs, sera imputée sur le crédit inscrit chap. 13, art. 26, du budget de 1913 ».

Trente-trois œuvres participent à cette distribution d'une somme de 30.000 francs, et l'Orphelinat maçonnique reçoit à lui tout seul 6.000 fr., soit le cinquième.



Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

ACTION LAÏQUE

Nous lisons dans *Le Rappel*, 8 septembre 1913 :

L'œuvre des patronages laïcs de France, dont M. Raymond Poincaré a accepté la présidence d'honneur, nous annonce qu'elle tiendra son premier Congrès national, à Paris, les 14, 15 et 16 septembre.

Elle adresse, à cette occasion, un pressant appel à toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre de l'éducation nationale, à toutes celles qui pensent que la plupart des questions qui peuvent nous diviser actuellement : questions religieuses, sociales ou politiques trouveront leur solution dans une éducation rationnelle, telle que la comprennent tous les républicains, tous ceux qui s'appuient sur les données actuelles de la science et qui, tous les jours, marchent vers plus de vérité.

Les diverses commissions nommées par les congressistes étudieront, pendant les deux premiers jours, les questions suivantes : ***Opportunité de l'établissement d'une fiche sanitaire pour les enfants*** (rapporteur, M. Debraie) ; ***La défense de l'Ecole par l'Ecole et de la République par l'Ecole laïque*** (rapporteurs, MM. Léon Léger et Louis Lesouds) ; ***Organisation de la solidarité à l'Ecole et dans les Patronages*** (rapporteur, M. G. Sauvage).

Le mardi 16 sera consacré aux séances plénières et au banquet du soir, qui terminera le Congrès.

JEUNESSES LAÏQUES

Nous lisons sous la plume de M. E. Segui, dans *Le Cri des Jeunes*, organe mensuel des Jeunesses laïques et républicaines de France et des Colonies, trait d'union des républicains laïques et de la démocratie sociale, juillet-août 1913 :

Nous pouvons ignorer la valeur de la prière parce que nous n'éprouvons pas de besoins religieux, mais nous ne pouvons pas la condamner comme une vaine illusion. Il en est de même des autres attributs de la conscience religieuse soumise au contrôle rationnel. Ce n'est pas une raison, parce qu'ils ne répondent pas à *notre* réalité pour que nous les appelions rêves et chimères...

On parle beaucoup de rénovation religieuse à cette heure, et il est certain que l'élite intellectuelle se réclame bien moins de la Libre-Pensée. Il est bon d'affirmer qu'il y a des foyers de vie religieuse qui conviennent à des gens de Libre-Examen, afin que, si l'inquiétude religieuse persiste, *le catholicisme oppresseur n'en soit pas le bénéficiaire.*

Je montrerai, dans un prochain article, quelles raisons politiques et socia-



les doivent nous éloigner, nous, forces vives de la jeune démocratie, de la lutte antireligieuse, lutte fratricide. Mais, si nous devons être neutres en face de la religion, nous devons être les *adversaires irréconciliables du cléricalisme.*

Je défendrai une méthode d'attaque que je crois plus efficace que celle communément employée.

En attendant, nous serions curieux de savoir quels sont, aux yeux de l'auteur, ces « foyers de vie religieuse qui conviennent à des gens de Libre-Examen ». Temples protestants, synagogues juives, loges théosophiques ou Ateliers maçonniques ?

Constatons que *Le Cri des Jeunes* porte dans son titre l'étoile flamboyante : c'est toujours une indication.

— Nous avons tenu nos lecteurs au courant des difficultés qui se sont élevées au sein des Jeunesses laïques; voici encore deux documents à ce sujet. Nous lisons dans *Le Cri des Jeunes*, juillet août 1913, sous le titre : « Lettre de P.-H. Loyson à Georges Boucoiran à propos d'une récente manœuvre :

A la suite de l'interdiction faite aux *Annales*, « nouveau style », de publier le *Bulletin fédéral*, une circulaire a été adressée à la plupart des Sections par la direction des *Annales* ou le camarade Vannoz, nos souvenirs sont peu précis. La Section de Cette ni le *Cri des Jeunes* n'ont, en effet, reçu cette circulaire, nous ne savons pourquoi. Mais il nous a été donné de la lire : l'on y prenait injustement à partie notre camarade Loyson. A titre documentaire, nous aurions voulu publier la circulaire de la direction des *Annales* ou du camarade Vannoz, si nous l'avions possédée : nous n'insérons donc que la réponse précise, vigoureuse et spirituelle de Loyson.

Mon cher Boucoiran,

Je ne répondrai pas à l'article de M. Marcel Géraud, paru dans l'*Action* du 19 juillet dernier et inspiré par qui vous savez.

Ce serait faire trop d'honneur à ces Messieurs,et je ne veux point, d'ailleurs, moi, membre du C. A. P., me livrer publiquement à une polémique au sujet des J. L. ; je laisse ces procédés à nos adversaires qui travaillent contre la Fédération ; mais je tiens cependant à ce que celle-ci soit exactement renseignée sur mes actes.

Si j'ai informé les nouvelles *Annales de la Jeunesse Laïque* de l'interdiction qui leur était faite de publier dorénavant le *Bulletin fédéral*, c'est que j'avais, à cet égard, reçu des instructions précises de vous.

Le 9 juin, en effet, vous m'écriviez pour me prier de voir notre camarade Edmond Daube, du Comité d'Action et de Propagande, dont je fais partie, afin de lui communiquer ces instructions. Je me mis aussitôt en rapport avec Daube.

D'autre part, le même jour que votre lettre (9 juin), mais une heure plus tôt, j'avais reçu la visite de M. Gaston Martin, directeur des nouvelles *Annales*, venu chez moi spontanément pour solliciter ma bienveillance à l'en-



droit de son entreprise (*sic*). Naturellement, j'avisai Daube de cette démarche. Et c'est en raison de cette circonstance, c'est parce que les nouvelles *Annales* avaient entamé la conversation avec moi que ***notre ami Daube me chargea*** de leur signifier ***en son nom*** l'interdiction de publier le ***Bulletin fédéral.***

Ici se place, dans l'article de M. Géraud, une fâcheuse inexactitude. Le rédacteur de l'*Action* a omis de dire que j'ai transmis cette interdiction à qui de droit ***au nom d'Edmond Daube.*** Pourquoi cet oubli ? Je mets les nouvelles ***Annales*** au défi de publier la lettre que je leur adressai ; le nom d'Edmond Daube y figure. Je ne me suis associé à lui, pour signifier l'interdiction, qu'en raison, je le répète, des circonstances sus-indiquées (démarches des *Annales* auprès de moi) et en ma qualité de membre du C. A. P.

Là où le nom de Daube ne figure point, c'est dans la reproduction ***tronquée*** que les nouvelles *Annales* font de ma lettre pour la communiquer à toutes les Sections des J. L. et laisser croire à nos camarades que j'avais pris cette initiative sans Daube, secrétaire du C. A. P. J'admire, vraiment, une telle bonne foi. C'est le deuxième faux, d'ailleurs, que les *Annales* commettent à mon détriment ; le premier avait trait au deuxième Congrès dit « Républicain de la Jeunesse », alliance équivoque que je réprouvais par expérience, puisqu'elle embrassait des cléricaux : ce qui n'empêcha pas les *Annales* d'annoncer ce Congrès *sous mon nom*, sans même me l'avoir demandé.

Mais, ce qui scandalise le plus les nouvelles *Annales*, c'est que je me sois servi, pour leur écrire, du papier entête des *Droits de l'Homme*. Ce détail, de toute évidence, est l'indice d'une sombre machination : M. Vannoz est un « sourcier ». Que voulez-vous ? Nous n'avons pas, au C. A. P., de papier à entête qui nous soit propre. J'écris sur celui des *Droits de l'Homme*, et Daube sur celui de l'Ecole Turgot.

M'est avis, cependant, que M. Vannoz et ses amis sont devenus fort chatouilleux sur l'étiquette. Ils ont, sans doute, oublié certain article sensationnel paru jadis dans un journal politique et signé par M. Vannoz, en sa qualité de directeur d'un organe qui avait alors des attaches officielles à la Fédération. Sans doute, ont-ils oublié aussi qu'avant même la première réunion du Comité d'Action et de Propagande, M. Vannoz s'en était lui-même « bombardé » président, comme en fait foi une circulaire que je possède. Présidence hélas, éphémère, puisqu'elle est morte dans sa fleur.

Enfin, l'*Action* affirme, au nom des amis de M. Vannoz, que je ne fais partie de la Fédération que depuis six mois. Elle se trompe d'autant. Il y a juste un an qu'à ma grande surprise mon nom paraissait dans les journaux comme membre du Comité d'honneur. Je n'avais rien sollicité et je ne sollicite toujours rien. Ce n'est d'aucun titre protocolaire que je me prévaux pour servir les J. L. de tout mon cœur et de toutes mes forces.

Je préfère les campagnes à l'ancienneté. Voilà plus de dix ans que je suis sur la brèche, *prenant corps à corps le cléricalisme*, lui disputant, sur tous les terrains, les positions usurpées par lui, m'offrant aux coups pour en porter.

Plus récemment, depuis trois ans, depuis l' « apaisement », je n'ai fait que redoubler d'efforts, au mépris de mes autres occupations et de ma car-



rière littéraire. Le Dieu des cléricaux me pardonne ! Je crois même avoir, l'hiver dernier, prononcé plus de discours de défense laïque, sur tous les points du territoire, que M. Vannoz, depuis sa naissance...

Qu'après cela j'aie un journal où je soutienne telle politique que bon me semble, cela ne regarde pas M. Vannoz. Le Président du Comité de Contrôle des J. L., notre ami Bonnaure, a le sien aussi, où il combat le même combat que moi ! Et M. Vannoz n'en use-t-il pas de même dans l'*Action*, où il défend *sa* politique, qui est celle du moderne « Périclès » ? Je me sens, d'ailleurs, parfaitement libre d'imprimer dans les *Droits de l'Homme*, que les nouvelles *Annales* n'ont plus aucun lien d'aucune sorte avec la Fédération des J. L. : je ne fais là que transcrire la déclaration du *Bulletin fédéral*. Et c'est encore en vertu de la même liberté que j'ai annoncé et continuerai d'annoncer, dans les *Droits de l'Homme*, les démissions des rédacteurs des *Annales*, celle de Lucien-Victor Meunier, qui y écrivait dans chaque numéro depuis tant d'années ; celle de Paul Brulat, qui leur était si sympathique ; celle d'Henri Morisot, ancien président de l'Union des Jeunesses Républicaines, qui se refuse à encourager les adversaires de l'Association-sœur, « la Fédération des J. L. », et celles d'autres, d'autres que je nommerai.

M. Vannoz et ses amis crient à une « scission » sacrilège au sein des J. L. ! Ils se flattent. La Fédération est un bâtiment de haut bord qui file droit et ferme vers le large. Les *Annales* n'étaient qu'un frêle esquif remorqué dans le sillage du navire. Le câble a été coupé. A Dieu vat ! Fraternellement. Paul Hyacinthe Loyson.

D'un autre côté, *Le Rappel*, 16 août 1913, publie ce qui suit :

Comme suite aux diverses communications que nous avons insérées, relativement aux regrettables incidents qui divisent certains militants des *Jeunesses Laïques*, nous nous faisons un devoir d'impartialité d'insérer la lettre suivante de M. Bonnaure, président du Comité de contrôle de la Fédération :

Monsieur le Directeur,

Le *Rappel* veut bien donner, sans compter, aux Jeunesses laïques, l'hospitalité de ses colonnes. Permettez-moi d'y faire appel encore, au nom du Comité de contrôle de la Fédération, dont je suis le président, qui représente la plus haute autorité fédérale. Au surplus, la lettre que je vous adresse, au sujet des incidents créés par le rachat de notre ancien organe officiel, constitue une simple mise au point des inexactitudes publiées sous la signature de Léon Vannoz.

J'avais toujours considéré Vannoz comme un excellent camarade au sein de la Fédération. Je le tiens encore pour un ami personnel. Mais je ne puis laisser passer sans protestation les communications qu'il vous a adressées.

Il ressort, en effet, de ses lettres publiques : que le rachat des *Annales* par des militants connus... de lui, était opéré dans le but de servir les intérêts de la Fédération ; que les protestations et la rupture entre les *Annales* et la Fédération qui ont suivi le rachat auraient été inspirées par je ne sais quel Machiavel : enfin, que le nouveau comité des *Annales* aurait l'appro-



bation de la plus grande partie des sections et des militants fédéraux. Autant d'inexactitudes !

Non, le rachat des *Annales* tel qu'il a été opéré n'a eu ni pour cause, ni pour effet de servir la Fédération. Vannoz n'ignorait pas, après l'échec de son premier projet de rachat, échec voulu par la Fédération qui a approuvé les opposants, après les votes du Congrès du Mans et des Congrès suivants, que la Fédération ne pouvait et ne voulait accepter qu'une forme de rachat : celle qui lui donnerait la propriété et la direction exclusive de la revue. Pour reprendre la formule du Mans, tout autre rachat était une duperie à son égard, puisque la revue serait entre les mains d'individualités qui pourraient à leur gré évincer la Fédération. Propriété et direction, voilà ce que voulait la Fédération, ce qu'elle a dit dans tous ses Congrès. Voilà ce que Vannoz, qui assistait à nos Congrès, savait parfaitement. S'associer à un rachat opéré par quelques individus, ceux-ci fussent-ils très républicains, c'était donc pour des membres, et surtout des membres influents de la Fédération, collaborer à une trahison fédérale. C'est ce que Vannoz, inconsciemment peut-être, vient de faire. La Fédération devait blâmer de tels camarades et renier un tel rachat. C'est ce qu'elle fait par la voix de ses autorités régulièrement constituées. Il n'y a pas d'équivoque : désormais, les *Annales de la Jeunesse Laïque* n'ont plus rien de commun avec la Fédération des Jeunesses Laïques de France.

J'ajouterai que, dans les circonstances actuelles, le rachat auquel Vannoz s'est prêté, était, au point de vue fédéral, particulièrement inqualifiable, car Vannoz savait encore que la Fédération était en mesure de l'opérer elle-même. Boucoiran le lui avait dit. Je le lui avais dit moi-même à Moulins. Puisque Vannoz avait une option pour le rachat, il devait donc, s'il voulait servir la Fédération, réserver son option à celle-ci. Il devait, avant de se prêter au rachat par quelques individualités, demander au secrétaire général si la Fédération voulait racheter et lui réserver la priorité. Il ne l'a pas fait, il a donc trahi les intérêts fédéraux.

Non, la rupture entre les *Annales* et la Fédération après le rachat que l'on sait n'a été inspiré par aucun « Machiavel ». Je crains plutôt que Vannoz ait été poussé au rachat antifédéral par tout un groupe de petits machiavels de trente-sixième ordre qui gravitent autour de lui, lui, leur sereine et insoucieuse étoile. Quoi qu'il en soit, on le voit par les explications qui précèdent, les dirigeants de la Fédération, en désolidarisant celle-ci d'avec les *Annales*, ne faisaient que rester fidèles aux traditions fédérales et aux votes des Congrès. Ils ne faisaient que remplir leur devoir le plus strict en empêchant la Fédération de servir les intérêts politiques, littéraires ou commerciaux de quelques individualités sans mandat, celles-ci fussent-elles animées des meilleures intentions. La Fédération a entrepris une tâche collective. Fût-ce avec tristesse, elle doit se retrancher les membres mauvais qui dédaignent sa discipline. Ils veulent agir pour leur propre compte ? Soit... mais alors qu'ils ne comptent pas sur la Fédération pour les approuver et les aider dans leurs agissements personnels. En l'espèce, dans le désaveu qu'elle leur a infligé, la Fédération a agi seule et avec le seul concert des au-



torités fédérales (C. C. ; C. E.). Prétendre le contraire et invoquer je ne sais quelle influence occulte, c'est tout simplement mentir. Je puis sciemment parler ainsi, puisque, pour délibérer sur la question, j'ai pris la peine, comme président du C. C. de franchir les deux cents kilomètres qui me séparent du secrétaire général.

Non, le nouveau Comité des *Annales* n'a l'approbation ni des militants fédéraux, ni de la plus grande partie des sections. Les décisions concernant les *Annales* n'ont été formulées *ex cathedra* par aucun pape. Elles ont été prises très régulièrement par les organes directeurs de la Fédération. Quant aux sections, à l'heure actuelle, nous avons reçu des renseignements d'au moins les trois quarts d'entre elles et toutes, sans aucune exception, approuvent et félicitent leur secrétaire général, leur Commission exécutive et leur Comitéde contrôle. A mon tour, au nom du C. C., je tiens à donner publiquement ma complète approbation à notre dévoué secrétaire général, le camarade Boucoiran, pour les éminents services qu'il vient, une fois de plus, de rendre à la cause fédérale.

J'espère que cette mise au point sera la dernière communication dont sera saisie la grande presse sur cette question. Nous avons mieux à faire qu'à nous attarder à de vaines polémiques.

A l'œuvre, camarades, pour la cause laïque et républicaine. Quelques personnalités ont voulu priver notre grande Fédération de sa revue d'idée. La Fédération aura sa revue quand même : *Floréal*, qui va paraître incessamment, forte de la collaboration et du dévouement de tous les jeunes laïcs de notre chère Fédération et aussi de tous nos aînés du grand parti républicain. Quant aux *Annales*, elles « vivront leur vie », la vie que leur ont faite leurs nouveaux et exclusifs propriétaires. Quant à vous, encore, ami Vannoz, je ne puis croire que vous prêterez indéfiniment votre nom aux ambitieux, que vous continuerez à couvrir les traîtres et à faire cause commune avec eux. Je veux être persuadé que vous avez agi plus par faiblesse que par raison. Je veux penser quand même que vous reviendrez encore, après une courte éclipse, à la cause fédérale. Ce ne sera pas la première fois.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements pour votre obligeance, l'assurance de mes sentiments très distingués.

GASTON BONNAURE, *Avocat, président du Comité de contrôle de la Fédération des Jeunesses Laïques de France, président de la section du Puy.*

— Nous lisons dans *Le Cri des Jeunes*, juillet-août 1913 :

Voici les Sections qui ont manifesté leur activité, ces temps derniers :

Autignac. — Beaucaire. — Castries. — Cette. — Chareil-Cintrat. — Chauny. — Decazeville. — Laparade. — Mamers. — Millau. — Montpellier. — Nîmes. — Niort. — Perpignan. — Pinet. — Quimper. — Rabastens-sur-Tarn. — Roquemaure. — Saint-Pourçain-sur-Sioule. — Vauxaillon. — Verdun. — Viviez. — Villeveyrac.

N.-B. — Les Sections d'Autignac, Castries, Saint-Aunès ont eu le *Cri des*



Jeunes pour parrain. Nous rendrons compte, prochainement, de leurs fêtes d'inauguration.

— Les *Jeunesses laïques*, nous l'avons déjà annoncé dans notre numéro du 20 août, tiendront leur XI[e] Congrès à Paris du 21 au 24 septembre, à la mairie du X[e] arrondissement. Ce Congrès rédigera la « Charte des Jeunesses laïques ». En dehors de cela, l'ordre du jour ne comporte qu'une seule question : *Religion et Laïcité*. Le Congrès est placé sous le patronage de MM. Anatole France, Jean Jaurès et Emile Combes.

L'Humanité, 4 septembre 1913, publie la lettre suivante du premier de ces « jeunes laïques », président d'honneur de la Fédération :

25 août 1913.

Chers camarades,

Jamais on n'eut plus grand besoin en France de votre intelligence et de votre courage.

La Séparation a été faite de manière à donner au clergé une entière indépendance sans lui ôter aucun de ses privilèges.

Uni au parti militaire, il peut tout entreprendre, tout oser. Si l'on n'y veille, un gouvernement criminel et un Parlement imbécile lui livreront bientôt la République.

Les évêques mettent en interdit les instituteurs de l'Etat ; et déjà l'on parle d'un général pour en faire un diplomate et l'envoyer négocier au Vatican.

Je m'associe, chers camarades, à votre action contre le parti noir pour la défense de la société laïque et pour sauver la nation d'un irréparable désastre.

Car on sait le sort des pays gouvernés par les prêtres.

Salut et fraternité,

ANATOLE FRANCE.

Le *Temps*, 5 septembre 1913, après avoir reproduit cette lettre ajoute :

On se demande quels sont les privilèges du clergé auxquels M. Anatole France fait allusion, alors qu'il se plaint à tort ou à raison, à tort croyons-nous, qu'on ne lui laisse même pas la liberté.

Quant au général chargé de négocier au Vatican pour le compte du gouvernement français, on se demande quel est l'homme de guerre de qui veut parler ainsi M. Anatole France dans sa lettre.

Il y a malheureusement longtemps que M. Anatote France nous a permis de constater à quelles aberrations la politique et l'anti-



cléricalisme peuvent conduire un homme de talent ; mais c'est toujours avec peine qu'on voit un maître écrivain de cette valeur descendre à de pareilles petitesses.

L'intervention de M. Combes, autre « laïque » non moins « jeune », ne nous inspire pas les mêmes regrets, et pour cause. Voici sa lettre dont nous prenons le texte dans le *Rappel*, 13 septembre 1913 :

« Jeunes Amis,

« Je regrette vivement de n'être pas au milieu de vous en ce jour de fête laïque et de rapprochement fraternel. Car personne ne suit avec plus d'intérêt que moi l'heureux développement de votre œuvre.

« Non, mes jeunes amis, personne ne s'associe de meilleur cœur à vos efforts persévérants pour faire prévaloir les grandes idées de droit et de devoir, de justice et de liberté sur les basses et misérables suggestions de l'intérêt personnel.

« Par le spectacle réconfortant de votre propagande, vous ramenez notre pensée à des époques restées chères entre toutes aux vrais républicains, alors que le besoin de défendre nos institutions contre l'arrogance outrecuidante d'un cléricalisme officiel et les trames menaçantes d'un patriotisme de mauvais aloi unissait dans un même sentiment tout ce que la France comptait dans son sein de citoyens indépendants et clairvoyants.

« Pour ceux qui, comme moi, sont arrivés au soir de leur vie, après avoir enduré sans fléchir les pires calomnies ou subi sans s'émouvoir de quotidiennes injures — et cela uniquement parce qu'ils ont obéi en toute loyauté à leurs convictions et servi leur pays avec un désintéressement absolu — il fait bon entendre vos voix jeunes et fraîches s'élever courageusement, en dépit de l'indifférence, du moins apparente, de ceux-là même qui ont mandat de représenter la nation et revendiquer hautement les droits imprescriptibles de la raison humaine contre les assauts, renouvelés avec plus d'audace que jamais, d'un clergé fougueux à qui ne suffit pas la liberté absolue qu'on lui a laissée dans l'ordre religieux, et qui réclame bruyamment sa suprématie dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre politique.

« Poussez à fond cette lutte, mes jeunes amis, poussez-la résolument et avec confiance, à l'exemple de vos aînés d'autrefois. Ne perdez pas de vue, à cet effet, que la Vérité et le Droit, fussent-ils momentanément délaissés, finissent toujours par triompher conformément à la loi inéluctable du progrès.

« Sachez bien, au surplus, que vous avez avec vous, pour vous soutenir dans votre tâche, tout ce qu'il y a dans notre France d'indépendant par l'esprit et de généreux par le cœur.

« Amitiés.

« Pons, le 30 août 1913.

« Emile COMBES. »

***Le Rappel* du 21 août, *Le Radical* de la même époque et d'autres journaux du même bord ont publié l'appel suivant :**



Aux Laïcs,

Pour la onzième fois, vous êtes appelés à vous réunir en Congrès.

Vous viendrez nombreux continuer et défendre la tradition de nos devanciers, synthétiser, en une charte unique, les décisions prises à Paris, en 1902 et 1903 ; à Nîmes, en 1904 ; à Tours, en 1905 ; à Marseille, en 1906 ; au Puy, en 1907 ; à Béziers, en 1908 ; au Mans, en 1909 ; à Verdun, en 1911 ; à Moulins, en 1912.

Dans une cité, dont le nom seul est un symbole de révolution, dans une ville qui, plus que jamais, malgré certaines apparences — l'écume à la surface du flot — est résolue à faire triompher contre la coalition de tous les réacteurs, la grande cause de l'émancipation, vous aurez le devoir d'affirmer la vitalité et la puissance de l'idéal laïc. Le programme du Congrès : *Religions et Laïcité*, permettra le développement de toutes les questions essentielles qui nous tiennent à cœur : la démonstration de l'éminente supériorité de la morale humaine ; la laïcisation sincère de tous les codes et de tous les services publics ; la diffusion effective de la science par l'éducation intégrale ; les rapports de la laïcité avec la vie matérielle des individus ; l'antagonisme irréductible qui existe entre militarisme et laïcité.

Vous savez que la réaction parade, à cette heure, insolemment et qu'elle se flatte de remporter bientôt des victoires plus cyniques encore : le cléricalisme est toujours en croupe du nationalisme. A tous les militants de se convaincre que la moindre hésitation serait le signal de la déroute, l'abstention une trahison.

Aussi avons-nous l'assurance que vous viendrez à ce onzième Congrès national exalter les principes laïcs dans une République sociale où les hommes soient dignes de l'idée.

Pour le comité d'organisation du 11e Congrès national : *le Secrétaire général*, Paul-Hyacinthe LOYSON.

Pour la C. E. de la Fédération des J. L. de France : *le Secrétaire général*, Georges BOUCOIRAN.

Programme du Congrès

Le programme du prochain Congrès ne comprend qu'une question : *Religions et Laïcité*. Ce titre général se subdivise en trois titres secondaires qui feront chacun l'objet d'une séance :

Religions et Laïcité aux points de vue :

a) Philosophique : Morales religieuses et morales laïques ;

b) Politique : Exploitation du sentiment religieux (lutte contre l'école laïque), prétentions temporelles du Vatican (va-t-on vers une reprise du Concordat ?) ;

c) Social : Le cléricalisme et la situation extérieure (son alliance avec le militarisme), le cléricalisme et la situation intérieure (son alliance avec le capitalisme).

Pour tous renseignements, écrire au citoyen Paul-Hyacinthe Loyson, 58, rue Caulaincourt, Paris (18e).



L'Humanité, 4 septembre, ajoute les détails suivants :

Le sujet : « Religions et laïcité » sera traité en trois séances publiques, qui seront présidées par les citoyens Lucien-Victor Meunier, Arthur Rozier, Beauvisage.

Le 24, à 19 heures, un banquet réunira les congressistes. Il aura lieu dans les locaux de la coopérative l' « Egalitaire », 17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris (10e arr.). C'est pour conformer leurs actes à leur idéal que les organisateurs ont pris cette décision.

Les adhérents pourront constater le parfait fonctionnement d'une œuvre d'émancipation humaine, due à l'esprit de solidarité des travailleurs. Le prix du banquet est de 4 francs. S'inscrire à l'avance.

Enfin, *Le Radical*, 5 septembre 1913, a publié l'appel ci-dessous :

M. Paul-Hyacinthe Loyson, secrétaire général de la commission d'organisation du onzième Congrès national de la Fédération des jeunesses laïques, vient d'adresser aux sections l'appel suivant :

« Camarades,

« Vous avez appris par vos délégués à la C. E., par les journaux officieux de la Fédération, le *Cri des Jeunes*, la *Jeunesse laïque*, et par diverses circulaires qui vous ont été adressées, que le onzième Congrès national se tient à Paris du 21 au 24 septembre 1913.

« En acceptant le mandat que lui confiaient les organes fédéraux régulièrement constitués, la Jeunesse laïque parisienne assume une grande responsabilité et une lourde charge. Nous ne refusons ni l'une, ni l'autre ; l'intérêt fédéral est en jeu.

« Pour des raisons que la C. E. révèlera le moment venu, la section de Lyon n'a pu, en effet, tenir ses engagements de Moulins.

« Mais, si nous prenons sur nous d'assurer l'organisation matérielle du Congrès, si nous demandons leur concours aux amis de la laïcité et aux journaux qui luttent pour nos idées, nous ne saurions nous substituer à la Fédération des jeunesses laïques et garantir à nous seuls le succès moral de nos assises.

« Jeunes camarades, nous faisons notre devoir, *faites le vôtre*.

« Le président d'honneur de notre Fédération, le maître Anatole France, vous en donne l'exemple. Il vous adresse cette lettre que nous vous communiquons :

(Ici le texte de la lettre de M. Anatole France que nous donnons plus haut).

« Camarades, ainsi que l'atteste notre président, vous êtes vraiment épris de justice et d'idéal ; vous avez l'intention réelle de concurrencer pratiquement l'organisation méthodique, puissante et féconde en résultats des catholiques et des royalistes ; vous êtes convaincus, puisque vous avez adhéré à la Fédération des J. L., que seule l'union fait la force. Faites donc acte de foi, de volonté et de solidarité.



« Respectez votre parole en participant au Congrès de Paris ; apportez à nos aînés, *en nous envoyant de nombreux délégués*, le témoignage de la vitalité des idées laïques, la preuve que la République a encore des défenseurs.

« A la dernière *Semaine sociale* (Congrès des Jeunesses catholiques) participaient quinze cents congressistes. Voilà un fait brutal. Le succès ou l'insuccès est entre vos mains ; nous vous laissons le soin de prendre vos responsabilités.

« *P.-S.* — Au cas où vous ne pourriez nous envoyer des mandataires, ce que nous regretterions vivement, *ne manquez pas de nous adresser vos pouvoirs*. Vous serez représentés par des camarades qui vous offriront toutes garanties.

« Nous vous serions alors reconnaissants de bien vouloir nous donner *mandat impératif* sur les questions à débattre au Congrès ».

Universités Populaires

5 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : La Chanson pour tous : Xavier Privas et Francine Lorée-Privas.

7 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Ce soir, à 9 heures, conférence de M. Ludovic Fichou, avocat à la Cour d'appel : Mes impressions d'audience.

8 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : La Normandie par ses poètes, grande veillée organisée par M. Jacques Heberthot.

9 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Jean Bertot, président du Caveau : la Normandie, ses poètes, ses chansonniers.

10 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Soirée organisée par Mlle Blanche Dussane, de la Comédie-Française.

13 AOUT. — *U. P. du Havre*, 56, rue du Champ-de-Foire. — Vendredi 15 août, excursion à Paris, organisée par l'Union Amicale Cycliste de l'U. P. Prix du billet, aller et retour, 8 francs, valable 8 jours. Départ collectif, retour individuel. *U. P. du Faubourg St-Antoine*, n° 157 : — M. Alexandre Mary : Histoire comparée du développement de l'être humain et des représentants de sa série ancestrale.

14 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : M. Léon Valès : l'Amour maladif dans le théâtre d'Henri Bataille. *Poliche*. — *U. P. du Havre*, 56, rue du Champ-de-Foire. — Dimanche 17 août, excursion à Rouen. Aller par bateau, retour par chemin de fer. Les retours seront valables pendant huit jours. Prix du voyage : 5 fr. 30. Départ, dimanche matin à 8 h. 1/2, quai Notre-Dame.

15 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : A 5 heures, Mme Blanche Gastinger : la Cure pratique de la tuberculose par le docteur P. Pujade.

20 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, n° 157 : Ernest Hecht : Rouen (projections).



21 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Schepers : Victor Hugo, avec auditions. — *U. P. du Havre*, 56, rue du Champ-de-Foire. — Visite de la brasserie Paillette. Rendez-vous à 9 h. 45, 18-20 rue d'Etretat.

22 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Fédération de l'ameublement.

23 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Soirée théâtrale organisée par Léon Charbonnel.

26 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Léon Valès : L'Amour chez le surhomme ; *les Affranchis*, de Marie Lereu. — *U. P. du Havre*, 56, rue du Champ-de-Foire : Dimanche 31 août, excursion à Honfleur-Trouville.

27 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Paul Lombart : « Réflexions sur l'art dramatique ».

28 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Pierre Finaly, de l'Odéon : *les Paroles de Gueulette*.

29 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : Comité intersyndical.

30 AOUT. — *U. P. du Faubourg Saint-Antoine*, nº 157 : *Les Mousquetaires au couvent*, organisée par M. Deschamps, du Théâtre des Champs-Elysées.

A propos de cette « Université populaire » dont on peut constater l'activité, nous avons trouvé dans le *Matin*, 22 août 1913, un curieux renseignement. Mme Rirette Maîtrejean, dont on n'a pas oublié le rôle dans la bande tragique Bonnot, Garnier, etc., et qui fut acquittée par la Cour d'assises alors que son ami Kilbatchiche était condamné publie ses mémoires Voici comment elle fit la connaissance de Kilbatchiche, grâce à un ami commun :

Un beau jour, il nous présenta d'autorité l'un à l'autre, à l'Université populaire du Faubourg Saint-Antoine.

Sans vouloir tirer de ceci des conséquences exagérées, il nous a semblé que le renseignement était utile à enregistrer.

Autre fait. M. Jean Variot écrit dans l'*Echo de Paris*, 11 août 1913 :

Vers 1902, les Universités populaires battaient leur plein. Les pédagogues venaient s'entraîner là aux meetings. Je pus soigneusement les observer à ce moment : au fond, ils dédaignaient ce « peuple » qu'ils voulaient « dégrossir ». Leur ton pédantesque est resté un de mes étonnements les plus profonds ; quant à leur démagogie, elle tenait du prodige.

Un jour, il y eut dans une U. P. (comme on disait alors) une petite fête artistique, au cours de laquelle un chanteur fit entendre la prière de *Rienzi*. Il fut écouté avec une froideur marquée, et, comme certains membres du comité (lequel était composé de professeurs et, pour la forme, d'un ou deux



ouvriers) affirmaient que c'était une maladresse de chanter un texte commençant par les mots *O Dieu puissant*, je ne pus m'empêcher de leur dire qu'ils avaient des œillères ; mais, la discussion s'envenimant, j'appris que c'était à cause des gens de ma sorte que la République irait à Canossa...

Généralités maçonniques

Grèce. — **Le F.·. E. Galanis nous fournit des renseignements sur la Franc-Maçonnerie hellénique. Nous traduisons de l'italien :**

La Maçonnerie grecque date de 1867 ; elle était alors sous l'obédience du Grand-Orient d'Italie. Dans les Iles Ioniennes, à Corfou, existaient, avant l'annexion à la Grèce, deux Loges, l'une anglaise, et l'autre dépendant du Grand-Orient de France. Cette dernière continue à travailler sous le nom de Loge *Phénix*, conformément au traité conclu entre le Grand-Orient de Grèce et celui de France. Il y avait aussi deux Loges dans l'Ile de Zante ; l'une d'elles, qui était française, fut dissoute ; l'autre, qui est anglaise, existe encore, mais elle a peine à vivre.

En 1867, la Maçonnerie grecque se déclara indépendante, et prit le nom de Grand-Orient de Grèce. En 1872, le Fr.·. Prince Rhodokanakis, 33e, initié en Ecosse, fonda le Conseil Suprême; il fut nommé Souverain Grand-Commandeur, et en même temps Grand-Maître de l'Ordre.

L'antique Loge *Panhellénion* était alors en sommeil ; la seconde Loge régulière fut constituée en 1882 par le Grand Secrétaire du Grand-Orient, sous le nom de *Pythagore*, dont le Vénérable fut ce même Grand Secrétaire, Fr.·. E. Galanis. Dans cette Loge furent initiés des personnages de marque, dont quelques-uns appartenaient au clergé. D'autres Loges furent fondées par la suite. En 1895, se dessina un schisme. Le Grand-Maître du Grand-Orient de Grèce rompit toute relation avec le Suprême Conseil régulier, et constitua avec d'autres FF.·. un Grand-Orient et un Suprême Conseil, c'est-à-dire une Maçonnerie indépendante. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1907, où les Loges en sommeil, ainsi que les FF.·. se remirent sous l'obédience de l'ancien Grand-Orient. Il restait toujours une Loge irrégulière : en 1912, elle s'est mise sous l'obédience de l'ancien Grand-Orient, en sorte que la Maçonnerie grecque est arrivée à une unité complète. Le Grand-Maître actuel du Grand-Orient de Grèce est le Fr.·. Angelopoulos, membre de la Chambre des députés et Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil. En sa qualité de Grand-Maître, le Fr.·. professeur Em. Galanis eut la direction des Loges symboliques jusqu'en 1907, et, comme Souverain Grand Commandeur, il dirige, depuis 1903, les grades philosophiques.

Le Grand-Orient de Grèce a sous sa dépendance 16 Loges, 6 à Athènes, 2 au Pirée, 1 à Volo, 1 à Salonique, 1 à Constantinople, 2 en Egypte, 1 dans l'Ile de Chypre, 1 à Zante, et 1 en Macédoine.

Le Suprême Conseil se compose de 3 Chapitres, 1 Consistoire, une Loge de Maîtres Secrets, et 1 Chapitre, à Volo.

« La Maçonnerie grecque, ajoute le journal qui nous fournit les informations précédentes, a dû lutter contre le fanatisme du peuple, qui a gardé



encore contre les Maçons une défiance fondée sur de sots préjugés. Cette hostilité était l'œuvre des cléricaux catholiques ; elle avait été introduite et propagée par les marins qui font en Italie de fréquents voyages et en rapportent des idées fausses. Il faut reconnaître, en effet, que l'Eglise grecque n'est point aussi fanatique qu'on pourrait le croire ; elle est même fort tolérante. Peu à peu, par les bienfaits de l'instruction, le peuple s'émancipe intellectuellement et ses préjugés contre la Maçonnerie s'affaiblissent ».

Hollande. — Les deux Loges de La Haye *L'Union* et *Hiram Abiff* ont organisé des réunions tous les mardis soirs au local *Fluwelen Burgwal n° 22* pour tous les FF.·. visiteurs du 1er juillet au 15 septembre.

— Nous trouvons les renseignements ci-dessous dans un journal maçonnique allemand :

Le Grand-Orient de Hollande a tenu son assemblée annuelle le 15 juin à la Haye. Auparavant avait eu lieu une réunion maçonnique chez le Fr.·. professeur J.-H. Carpentier-Alting, de Leyde, sur *l'utilité, la nécessité et la possibilité d'assurer à la pensée maçonnique une influence plus grande dans la vie sociale*. On s'est longuement entretenu dans cette réunion des *Frères de la Lumière intérieure* et on a exprimé le regret que les Frères en question ne se fussent pas encore expliqués clairement sur leur but et sur leur genre de travail ; on a exprimé le vif désir de recevoir ces explications très prochainement. Dans l'assemblée générale, on a approuvé la création à Meppel d'une Loge à travail restreint. Ensuite, on a discuté diverses propositions ; celle d'un bureau pour relations avec la presse quotidienne, qui, à l'imitation de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, publierait des tracts, a été transmise aux Loges pour qu'elles donnent leur avis, elles auront à le faire connaître à l'assemblée de l'année prochaine. Un traité avec le Conseil Suprême du Rite Ecossais pour la Hollande, nouvellement fondé, a été approuvé. On a rejeté, à cause des conséquences, la demande faite par la Loge de la Ville du Cap, *la Concorde*, de se séparer de la Grande Loge Provinciale de l'Afrique du Sud. On a adopté la proposition de présenter une adresse à la Reine, à l'occasion du centenaire de l'indépendance hollandaise. Enfin un Fr.·. a proposé, mais sans succès, la formation d'une Union dans le genre de l'*Union des Francs-Maçons Allemands*.

— La Grande-Loge de Hollande a sous sa dépendance 32 Loges dans l'Afrique du Sud.

Irlande. — Le Comté de Down qui n'est pas un des plus étendus ni des plus peuplés de l'Irlande, compte un grand nombre de Loges qui datent de plus de cent ans. En 1815, il y avait 55 Loges dans ce Comté ; récemment, lors de la réunion annuelle à Crawsfords-Burn, 97 Loges étaient représentées.



ITALIE. — Nous donnons ci-dessous les passages les plus importants du *Bulletin du Rite symbolique italien*, rédigé par le Grand-Secrétaire de la Grande-Loge symbolique et daté du 6 mai 1913 :

1° *Nomination* du Fr.·. Emilio Bazzi, professeur de lettres et docteur en droit comme Directeur du Secrétariat général ; il a pour collaborateur aux archives le Fr.·. Rossetti, chargé spécialement de faire une liste générale par ordre alphabétique des FF.·. du Rite.

2° *Finances*. La Grande Loge avait en caisse, au 6 mai 1912, la somme de 342 fr. 42. Les crédits aux Loges se montaient à 16.219 francs, au Grand-Orient, à 1.341 fr. 90 ; le 25 avril 1913, les rentrées se sont élevées à 10.565 fr. 95, les sorties à 9.283 fr. 06. On a donc en caisse 1.665 fr. 31, et les crédits aux Loges se réduisent à 8.090 fr. 30.

3° *Propagande*. Le procès-verbal mentionne la réception de 4.000 lettres ou télégrammes ; deux cents actes de solidarité en faveur de FF.·. ont été accomplis, la plupart avec succès. On a demandé par circulaire des notices et renseignements propres à rendre plus étroits les rapports entre Loges et à faire connaître la physionomie, les forces, l'activité de la famille rituelle. — Les Dignitaires du Conseil de Présidence ont visité plus de trente Orients, et quelques-uns à plusieurs reprises. Il a été constitué neuf Loges nouvelles et douze Triangles ; il n'y a point eu de démolition, car celle qui avait eu lieu à Turin a été réparée par une reconstruction immédiate.

4° *Instruction et éducation*. On a adressé aux Ateliers différentes publications : un exemplaire de la nouvelle Loi électorale commentée et expliquée ; des opuscules des Ill.·. FF.·. Nathan, Quartier-la-Tente, Comandini. Comme il a paru nécessaire de faire une publication qui exposât les origines et la marche du Rite, nous nous sommes adressés à la R. Loge *Ausonia*, de Turin, Loge-Mère du Rite Symbolique italien, pour qu'elle fournît les matériaux que contiennent ses archives. Le Fr.·. Buscaglione s'en est occupé ; il a réuni les matériaux relatifs aux années de 1859 à 1865 ; il en tirera un volume d'une centaine de pages, contenant des pièces peu connues et de grande importance. La Grande Loge publiera ce travail dans la série de la Petite Bibliothèque qu'elle a projetée. On trouvera dans cet ouvrage le précieux manuel composé pour l'apprenti par le Fr.·. Zanni ; la traduction, par le Fr.·. Bazzi, de l'admirable volume du Fr.·. Nys, professeur à l'Université et conseiller d'appel à Bruxelles. Le Fr.·. Bazzi travaille en outre à la rédaction d'un Manuel du Compagnon, ainsi qu'à la réunion des pièces sur l'histoire de l'Ordre depuis 1865. — Nous enverrons prochainement le projet de rituel pour l'installation des charges, pour un projet de règlement relatif aux attributions et fonctions des Loges régionales. Le fonctionnement des ateliers sera étudié dans la chambre du Maître, et on demandera les propositions et corrections. La Grande Loge a voté une somme de cent francs pour l'acquisition de livres et la constitution de sa bibliothèque.

5° *Conseil de présidence*. On a pourvu à une répartition du travail et de la responsabilité entre ses membres. Le Président demande à être relevé de ses fonctions, et à les transmettre au Fr.·. A. La Pegna.



Le même compte rendu nous donne des détails sur la réunion de la Grande Loge Symbolique, les 24 et 25 mai 1913. Y assistaient le Conseil de Présidence au complet, moins le Président, sept représentants pour le Latium, deux pour la Ligurie, deux pour la Campanie, un pour la Vénétie, le Piémont, l'Emilie, la Toscane, et la Sicile. Les autres régions s'excusent de l'absence de représentants, en envoyant l'offrande pour le tronc de la Veuve. Après une discussion longue et animée, on vote l'ordre du jour suivant :

« La Grande Loge,

« Affirme de nouveau la confiance la plus complète, la plus absolue, la plus inconditionnée de tout le Rite Symbolique italien, en l'Illustre Fr.·. Président, refuse sa démission, et l'invite à venir prendre place comme Président aux travaux de la réunion ».

Toutefois, cette démission est acceptée après l'exposé des raisons personnelles que le Président fait valoir ; mais il consent à rester en charge jusqu'au 31 décembre 1913. On fixe le mois de décembre pour l'élection de son successeur.

Ensuite, la Grande Loge blâme énergiquement les Loges qui sont en retard dans le paiement de leur contribution.

Puis on propose d'intenter un procès maçonnique à un membre de la Grande Loge qui, non seulement n'a point défendu, mais encore a compromis les intérêts du Rite. On rappelle avec éloges la mémoire du Fr.·. défunt Ad. Engel, et on adresse un salut affectueux à l'admirable Fr.·. Malachia. de Cristoforis, que la maladie a empêché de venir.

Dans la séance du lendemain, on fixe la date de l'assemblée générale ordinaire au 14 décembre 1913 ; on prend des mesures d'ordre pour la tenue de cette assemblée.

Réunion du Grand-Orient

Le 25 mai, a eu lieu, sous la présidence du Grand-Maître, la réunion du Grand-Orient d'Italie. Le Grand-Maître a ouvert la séance en faisant diverses communications.

Il a d'abord rappelé la mort de l'Ill. Fr.·. Adolphe Engel, Grand-Maître honoraire et Président honoraire de la Sérénissime Grande Loge du Rite Symbolique italien. Il a fait connaître que le Grand-Orient de Belgique et la Grande Loge occidentale mexicaine avaient désigné leurs garants d'amitié ; que le désaccord avec le Grand-Orient de la République Argentine avait été arrangé ; il a annoncé aussi les adhésions à la cérémonie annuelle que font à Londres les Loges de langue étrangère, au *Congrès Anticlerical* organisé par la Maçonnerie espagnole à Madrid, à l'Assemblée générale de la Grande Loge suisse l'*Alpina*, à la participation aux fêtes maçonniques organisées par la Loge *la Philosophie cosmopolite* de Nice. Il a fait connaître l'invitation au Congrès maçonnique international qui aura lieu à Lisbonne en octobre, et la publication prochaine du compte rendu du Congrès international tenu à Rome.

Ensuite, le Grand-Maître a donné communication de ce qu'il avait fait : pour améliorer la loi sur l'enseignement moyen ; au sujet de l'agitation pro-



voquée par les affaires Nasi, la démission Fara, et la campagne réactionnaire contre la Maçonnerie.

Le Grand-Orient a pris acte des communications du Grand-Maître au sujet de la *campagne antimaçonnique* et des déclarations du Ministre Spingardi, invitant les officiers de terre et de mer à sortir de l'institution,et il a voté un ordre du jour qui devra être répandu dans le monde profane. Ensuite, il a discuté les divers sujets mis à l'ordre du jour, entre autres : le rapport du Grand Orateur sur l'action exercée dans le dernier semestre par les pouvoirs centraux en vue de donner une organisation plus solide aux forces maçonniques dans la lutte contre les forces clérico-réactionnaires ; et sur le rapport qui traite des principes devant présider à la réforme de la justice maçonnique. Quant aux règles à appliquer pour la reconnaissance et l'organisation des associations féminines initiatiques, le Grand-Orient n'a pas jugé à propos de les discuter, le rapporteur n'ayant pu réunir toutes les données nécessaires pour élaborer un projet complet.

Voici maintenant le règlement relatif au gouvernement des Loges du Rite Symbolique, dans leurs relations avec les pouvoirs rituels. Toutefois le règlement que nous donnons n'est point complet : il ne contient que les dispositions nouvelles qui ont été substituées aux articles 1, 3 et 19 d'une planche envoyée antérieurement par le Grand-Orient.

Les articles 1 et 3 sont modifiés ainsi qu'il suit :

1er Les Loges maçonniques font l'élection de leurs charges dans la troisième décade du mois de juin. — 3e Les Loges maçonniques transmettent dans le courant du mois de juillet les actes prescrits par l'article 40 des Constitutions.

Quant à l'article 9, il est désormais ainsi conçu : « Aucun Fr.·. de la « Communion italienne ne peut s'adresser au Grand-Orient et aux Loges, « tant pour motifs personnels que pour motifs généraux, autrement que par « l'intermédiaire du Vénérable de sa Loge ».

Cet avis est accompagné de la recommandation urgente d'observer les dispositions qui suivent :

1° Répétition de l'article 14.

2° Toute correspondance, qui contient des signes et indications rituelles doit être envoyée sous enveloppe fermée, quelle que soit la personne à laquelle elle est adressée.

3° La correspondance avec les pouvoirs rituels doit être signée du Fr.·. Vénérable, et non par le Fr.·. Secrétaire, par ordre.

4° Chaque planche ne doit traiter que d'un sujet. Toute demande en vue d'actes de solidarité doit être accompagnée d'un *pro-memoria* complet, mais bref, et en forme profane.

5° Quand il s'agira de questions d'un intérêt général, nous invitons les Loges, à faire transmettre leurs votes et leurs propositions par l'intermédiaire de leurs Loges régionales respectives, qui y ajouteront leur opinion particulière. Ce mode de transmission sera la règle générale.



6° Les Loges Régionales ont pour fonction et pour but de servir d'intermédiaires, et c'est un devoir pour les FF.·. de travailler à ce que les Loges Régionales exercent leur activité dans ce sens.

7° Nous rappelons particulièrement les dispositions de la circulaire du 16 décembre 1913, demandant la communicution annuelle des travaux de chaque Loge et du programme qu'elle s'est assigné.

8° Toutes les Loges, tous les Frères, ont pour devoir de fournir à la Grande Loge tous les renseignements, toutes les notices ayant trait à l'histoire des Ateliers, à la biographie d'un Fr.·. célèbre par ses services profanes et maçonniques, qui méritent d'être recueillis et conservés pour la documentation et la gloire de l'Institution et du Rite.

9° *Il est absolument nécessaire* que les Ateliers informent avec soin la Grande Loge des déplacements des FF.·., afin qu'elle puisse calculer exactement la contribution annuelle qui lui est due par chaque atelier.

— Le Grand-Orient d'Italie a accompagné l'envoi de son *Annuaire* pour 1912-1913, d'une lettre aux Grands-Officiers, qui contient le passage suivant :

«Dans cette publication vous remarquerez, sans doute avec une joie sincère, le grand développement pris par la Maçonnerie italienne, qui croît constamment, non seulement en nombre et en influence, mais encore s'enracine avec force dans des Orients nouveaux et dans des pays qui étaient hier encore sous le joug de l'ignorance et de la superstition ; elle y répand la lumière de la vérité et de la justice, et n'en fait désirer qu'avec plus d'ardeur les bienfaits inestimables de la liberté et du progrès. En vérité, la Franc-Maçonnerie italienne pousse avec un redoublement de vigueur son œuvre qui est dévouée à l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle de la Société italienne pour le bien de la nation et l'honneur de l'Ordre. Elle ne borne pas son travail aux actions éthiques, elle y ajoute la force et l'efficacité des efforts énergiques de tous les FF.·. et leur apporte une aide financière continuelle, en sorte que le Grand-Orient, en dehors de ses subventions aux Loges particulières, a dépensé dans les deux dernières années, environ 300.000 lires pour créer et soutenir des écoles, secourir des veuves de FF.·., aider dans leurs intérêts des Francs-Maçons méritants ; puis, pour la *propagande anticléricale*, pour les familles des soldats morts dans la guerre d'Afrique, pour les Italiens qui ont été contraints de quitter la Turquie. A en juger par les succès que la Maçonnerie italienne a remportés dans le passé, elle peut augurer favorablement de l'avenir, et c'est avec joie et orgueil qu'elle marchera sur la route âpre et ardue qui mène vers la complète réalisation des hauts idéals de notre ordre, en plein accord avec tous les autres corps maçonniques avec lesquels nous sommes en relations amicales dans le monde entier.

— Le Grand-Orient, devant le mouvement d'opinion publique qui a débuté par l'affaire Fara, et abouti au *Referendum* de *l'Idea*



Nazionale, a recouru au système de la Maçonnerie, c'est-à-dire au silence, qu'il appelle un silence de dédain. C'est du moins son attitude à l'égard du monde profane ; mais, dans les journaux officiels de la F.·. M.·., réservés aux seuls Frères, il se défend âprement. Nous y trouverons d'abord une attaque violente contre Mr. l'ingénieur Barreca, l'auteur des révélations les plus compromettantes. Il est représenté comme un névropathe, un homme instable, inquiet, qui passait son temps à quitter une Loge et à entrer dans une autre Loge[1]. Mais à côté de ces appréciations, pas un démenti, pas même une discussion des faits énoncés par lui. Le périodique en question s'en excuse en alléguant le défaut de place; or la place ne lui a pas manqué pour faire défiler devant nous une longue procession de FF.·. plus ou moins illustres, et consacrer à chacun une nécrologie détaillée.

Un autre périodique maçonnique italien, émet cette affirmation stupéfiante :

La Maçonnerie n'a pas, et il vaut mieux qu'elle n'ait pas de journaux à elle, mais il y a des journaux qui sont ses amis, et qui ne se sont pas beaucoup émus dans cette période de lutte maçonnique ; c'était pourtant leur devoir de tenir tête à l'orage antimaçonnique, en invitant des Maçons à écrire des articles.

— On sait ce que l'on doit penser de la première de ces assertions. Voici d'ailleurs les passages les plus importants du plaidoyer *pro domo suâ* que nous trouvons dans un périodique maçonnique.

L'article a pour titre : *Considérations sur la campagne antimaçonnique actuelle :*

« Ainsi que le disait le Grand-Orient de Rome dans une publication imprimée en 1903, les accusations contre la Franc-Maçonnerie ne sont pas d'aujourd'hui, et celles d'aujourd'hui sont bien peu de chose en comparaison des attaques qui ont été dirigées contre nous dans le passé, et qui ont été assez désastreuses pour les FF.·., car il ne fut par rare qu'elles aboutissent à des procès et à des condamnations.

« A ce propos, il est bon de rapporter un discours que Guillaume Ier, alors Roi de Prusse, prononça dans la Loge de Mayence *les Amis de la Concorde*, dans la tenue du 12 octobre 1855. Voici ses paroles rapportées exactement : « Les attaques contre la Loge sont visibles, et elles augmentent de jour en « jour. Le péril n'est pas encore passé. Ce qui montre mieux que toute autre

1. L'auteur de l'article consacré à Mr. Barreca termine par une sommation en règle adressée au Ministre de la Marine : « Mr. Pasquale Barreca n'en reste pas moins ingénieur électricien de la Marine Royale. Qu'en pense le ministre » ?



« chose l'imminence du danger, c'est que moi-même, dans la haute situa-
« tion que j'occupe, je n'ai pu les faire cesser, bien que la protection que j'ac-
« corde à l'Ordre, soit la meilleure garantie qu'il n'y a rien en lui de dange-
« reux. J'estime qu'en accordant cette protection à l'Ordre, j'ai rendu indu-
« bitablement un service. Si j'ai amené à l'Ordre mon propre fils, c'est pour
« qu'il puisse exercer cette protection d'une manière encore plus efficace,
« si Dieu lui conserve la vie ».

« Que dirons-nous de la France, où la Maçonnerie atteignit son plus grand développement et exerça une influence énorme dans les mouvements révolutionnaires de l'année 1789, et où l'organisation la plus solide de l'armée, le sentiment le plus élevé du patriotisme et des devoirs du citoyen n'eut d'égal dans aucun autre pays? Que l'action de la Maçonnerie ait été et soit encore d'une efficacité supérieure, cela ne peut s'admettre si l'on prétend que le fait d'être un bon Maçon empêche d'être un bon et loyal soldat patriote, un courageux défenseur de son pays, comme l'ont toujours été les soldats français. Ceux de nos FF.·. qui font partie de l'armée, ceux qui remplissent des fonctions publiques n'ont pas fait et ne feront pas moins ; ils ont versé leur sang pour la liberté et la grandeur de la patrie ; ils ont sacrifié leur liberté personnelle. .

« Examinons maintenant en détail ce qui a été dit contre la Maçonnerie, surtout en ce qui regarde l'incompatibilité entre la qualité de Maçon et celle de soldat ou de fonctionnaire. Le secret est un des principaux griefs qu'on allègue. Il est donc à propos de rappeler ce que disait le Très-Puissant Fr.·. Nathan dans un discours qu'il prononça, si je ne me trompe, en prenant possession de l'office de Grand-Maître du Grand-Orient d'Italie ; j'en donnerai toutefois la substance plutôt que le texte : « La plus grande partie des actes de quelque importance qu'accomplit la Maçonnerie sont connus du public, qui peut s'en rendre compte. On publie les comptes rendus des réunions maçonniques les plus solennelles, on publie les circulaires du Grand-Orient, on publie les programmes de l'action maçonnique. Il reste bien une partie secrète, mais elle se rapporte uniquement aux adhésions formelles et aux noms de ceux qui font partie de l'institution; et on agit ainsi pour des raisons de convenance personnelle, de circonstances toutes particulières, ce qui, d'ailleurs, ne peut faire de tort à personne. Et puis, quels sont ceux qui nous accusent de secret ? Quels sont ceux qui proclament l'incompatibilité du secret avec la qualité de militaires, et surtout de militaires investis d'un commandement ? Ce sont ceux qui entendent observer le plus religieusement le secret le plus grave, celui de la confession...

« Nos adversaires nous accusent d'un vain anticléricalisme. Mais notre anticléricalisme n'a rien de vague. Il a été proclamé à maintes reprises avec toute la franchise, toute l'énergie désirables, et il ne pouvait l'être autrement, car les cléricaux veulent se couvrir du masque du patriotisme, mais ils regarderont toujours le pouvoir temporel du Pape comme une aspiration à laquelle ils ne peuvent et ne doivent point renoncer, et tout au plus se contenteront-ils d'une formule analogue à celle des Français pour l'Alsace-Lorraine : y penser toujours et n'en parler jamais. Je trouve qu'il y a vrai-

ment de l'effronterie à dicter les règles de la loyauté et de la conduite aux bons citoyens, aux bons patriotes, quand on emprunte à Loyola les préceptes de la restriction mentale ».

Ensuite, l'avocat d'office passe en revue les grands noms qui figurent sur les listes maçonniques : Garibaldi, Mazzini, Romagnosi, Mamiani, Crispi, Bovio, Franklin, Washington, Littré. Puis, il passe à une autre accusation : La Maçonnerie procure à ses amis des faveurs qu'ils ne méritent pas. Son argumentation se résume ainsi :

Le devoir maçonnique d'un supérieur à qui on recommande un Fr.·. est de favoriser ce F.·., à mérite égal. « Pour mettre à néant cette maligne légende, il suffira de rappeler que,dans une des dernières assemblées générales des représentants de toutes les Loges d'Italie, on adopta et on publia, pour éclairer les profanes qui désiraient entrer dans la Maçonnerie, pour servir de règle de conduite à tous les Ateliers nationaux, le catéchisme-programme qui formulait les principes absolus de la solidarité maçonnique : « Elle ne doit pas s'exercer autrement qu'en accordant la préférence au Fr.·. à égalité de mérite, mais en aucun cas, on ne doit l'invoquer pour déterminer des préférences injustifiées, des appuis non mérités.

La fin de ce plaidoyer mérite d'être reproduite : nulle part on ne voit mieux le contraste entre les faits et les doctrines, entre l'idéal et la réalité :

« Le profit matériel personnel est absolument exclus pour quiconque appartient à la Maçonnerie. Nos statuts nous imposent d'être justes, humains, sincères. Favoriser un Fr.·. pour le seul motif qu'il est Fr.·., serait commettre une injustice. La solidarité maçonnique ne doit s'appliquer qu'au bien, en combattant l'hypocrisie, l'ignorance, la superstition. Les Maçons doivent secourir les FF.·. dans le besoin, le faire selon la mesure de leurs forces, les réconforter dans le malheur, les défendre, s'ils s'ont injustement attaqués, et surtout s'ils le sont à raison de leurs convictions. Le devoir commande de préférer un Fr.·. seulement quand cette préférence ne fait pas commettre une injustice, un acte malhonnête, ou même une indélicatesse. Les constitutions de l'Ordre obligent à protéger les FF.·. dans les limites du juste et de l'honnête, et il ne serait ni juste, ni honnête d'appuyer de son vote le moins digne. Ce n'est qu'à égalité absolue de conditions qu'on peut préférer un Fr.·., en ayant la conscience tranquille, en se disant qu'on a favorisé les aspirations d'un homme qui professe les mêmes principes que nous. Les statuts de l'ordre imposent aux Maçons surtout d'être de bons citoyens, et ce ne serait point l'être que négliger le bien public pour avantager des personnes peu dignes ou peu capables de le servir. La voix publique qui accuse les Maçons de travailler à leur profit au moyen de protections spéciales est une calomnie répandue habilement par ceux qui craignent l'influence bienfaisante de la Maçonnerie pour la patrie et l'humanité. Si un



grand nombre de Maçons arrivent aux hautes charges, c'est parce qu'on opère parmi les candidats à l'initiation une sélection véritable ; on étudie le caractère, l'intelligence, la probité des FF.·. ,et il est dès lors tout naturel que, parmi les FF.·. , on trouve des hommes mieux doués de ces qualités. On peut affirmer que si par erreur, il entre dans la Maçonnerie des gens peu dignes, attirés par l'espoir de voir favoriser leurs intérêts personnels, ils ne tardent pas à être désabusés;et,si on reconnait qu'ils sont malhonnêtes, on les juge et on les expulse. Enfin la Maçonnerie consiste à donner et non à recevoir, à s'instruire et à s'éduquer mutuellement pour se corriger soi-même, et user de tolérance envers autrui.

« Par le résumé des devoirs de solidarité maçonnique, l'on peut voir combien sont fausses les calomnies répandues contre notre Ordre. Nous voulons le bien de tous, le progrès général de l'humanité; nous combattons et combattrons toujours la superstition et les préjugés, mais non la liberté de conscience, pour laquelle nous réclamons la tolérance la plus complète. Mais nous ne permettrons pas qu'on prétende qu'il existe un état social dans lequel la qualité de Maçon puisse être regardée comme contraire aux principes de la conduite la plus loyale et la plus honnête, qui sont le devoir primordial de tout bon citoyen, de tout bon patriote, et nous ajouterons de tout bon et loyal soldat ».

— Un périodique maçonnique des Etats-Unis daté du 9 août 1913, a reçu une circulaire envoyée par le « Suprême Conseil Universel du Rite Philosophique Italien et des Associés» à Florence, dont un certain Eduardo Frosini se dit le Grand-Maître Général. Il ajoute que le « Souverain Rite Maçonnique de Memphis, du Sanctuaire Egyptien et de Mizraïm », de Chicago, Illinois, Etats-Unis, agissant par l'organe de son Souverain Grand Maître, W. S. Campbell, 33[e], 90[e] et 96[e], directeur du *Masonic World* (le Monde maçonnique) s'est mis spontanément sous ses auspices. Voici les noms de quelques-uns des corps avec lesquels ce prétendu Suprême Conseil déclare être en relation fraternelle.

Le Grand Conseil Ecossais des Rites de la Vallée de Glasgow.

Le Souverain Rite du Sanctuaire Royal Maçonnique, Grand-Orient des Rites pour les Etats-Unis, Chicago, Illinois.

La Fédération Maçonnique Américaine, Rite Ecossais Ancien et Accepté (A. A.S. R.) symbolique;

Les Conseils Suprêmes confédérés, Souverains Grands Inspecteurs généraux, 33[e] et dernier degré aux Etats-Unis ;

L'Orient de Salt-Lake-City, Grande Loge Intermontana, Utah; L'Orient de Chicago, Grande Loge de l'Illinois ; L'Orient de San-Francisco, Grande Loge de Californie ; L'Orient de la Ville de New-York, Grande Loge de New-York ; L'Orient de Seattle, Grande Loge de l'Etat de Washington ; L'Orient de Détroit, Grande Loge de Michigan ; L'Orient d'Ancon, zone du Canal ; L'Orient de Portland, Grande Loge d'Orégon ; L'Ordre oriental des Nobles



du *Sanctuaire Mystique* ; L'Ordre adoptif de *l'Etoile d'Orient* ; La *Fédération Américaine des Droits de l'homme* (Co-Maçonnerie universelle) ; La Très Respectable Grande Loge des Anciens et Acceptés Maçons de l'Ohio ; Le Bureau international des Relations Maçonniques du Monde, Nouvelle-Orléans, Louisiane ; Grande Loge de la Vallée du Mexique ; Le Conseil exécutif des Grands-Orients Maçonniques d'Amérique ; Le Suprême Conseil du Mexique ; La Grande Loge Mexicaine Unie, de la Vera-Cruz ; La Très Respectable Grande Loge de Saint-André pour l'Etat de Louisiane.

« La liste ci-dessus, dit le périodique, ne contient qu'une très petite partie des ramifications de ce Suprême Conseil Universel. La seule Maçonnerie légitime d'Italie est celle que reconnaît la Grande Loge de New-York, celle qui a son quartier général à Masonic-Hall, à New-York ».

— *Il Risveglio*, de Fiume, 1 août 1913, p. 134, publie l'article suivant :

— Un Franc-Maçon, qui voulait se donner l'air d'un profane aux yeux des naïfs lecteurs d'un opuscule anticlérical expliquait ainsi, il y a peu de temps, le mystère maçonnique : « Les gouvernements, disait-il, les papes, les rois, ont toujours combattu la Maçonnerie et l'ont interdite ; elle se voit donc obligée de rester secrète, afin de pouvoir subsister ». Répondons en peu de mots. Si la Maçonnerie est justement prohibée, c'est à cause de ses conciliabules et de ses doctrines révolutionnaires dans le XVIIIe et dans la première moitié du XIXe; mais aujourd'hui, elle est la maîtresse absolue et despotique de tous les gouvernements. Aujourd'hui qu'elle jouit de la plus grande liberté, tous les gens intelligents voient que le mystère maçonnique est un anachronisme, une absurdité. En France, par exemple, que peut craindre la Maçonnerie, où elle compte sept ministres sur neuf, et un très grand nombre de membres parmi les sénateurs et les députés ? Et pourtant, dans ce pays, elle craint la lumière autant qu'en Autriche, où elle est défendue. Le mystère maçonnique a donc une autre cause. Interrogeons à ce sujet Massimo d'Azeglio, écrivain qu'on ne soupçonnera pas de cléricalisme.

« En Italie, écrit Massimo d'Azeglio, dans ses *Souvenirs*, dans le pays classique des sectes, des dissimulations politiques, où tout dégénère en associations de malfaiteurs, en coteries, en travail souterrain, laissez-nous respirer un peu et portez votre Grand-Orient un peu plus à l'Orient, ou si vous aimez mieux, un peu plus à l'Occident, mais faites en sorte de ne pas devenir des sectaires. Puisqu'avec toutes vos bienfaisances, votre appui mutuel vos hôpitaux, toutes choses excellentes en soi, vous ne pouvez pas empêcher que, sur notre sol gangrené, votre société humanitaire ne devienne bel et bien une secte, une société secrète avec ses simulations, exclusions, persécutions, avec ses intrigues, ses menées pour donner à l'un un emploi, ôter son emploi à un autre, pour diriger et commander, amuser ou épouvanter du fond des ténèbres, vous substituer en un mot, à l'action loyale, claire et publique des pouvoirs politiques et de la société, société où votre naturel sectaire, au lieu de se corriger, persiste et empire, car il n'a plus ni excuse, ni prétexte. Et de fait, je vous le demande, quelle est cette opinion, cette



idée qu'on ne peut imprimer en Italie, qu'on ne peut discuter, ni mettre en délibération ? Quelle est cette absurdité, cette bouffonnerie, qu'on ne peut exposer devant un public respectable, dans une salle ou sur la scène d'un petit théâtre, avec son accompagnement de sonnette, de président, d'orateurs, de sièges, de chandeliers ? Ne vous suffit-il pas de rester d'accord avec le Code civil et le Code criminel ; qui vous empêche de vous réunir, d'examiner des théories politiques, théologiques, sociales, artistiques, littéraires ? Pourquoi toutes ces cachotteries ? Je ne sors pas de là : ou bien c'est de l'enfantillage ; vous voulez vous donner de l'importance ; ou bien vous narguez le Code et vous travaillez à miner la maison que nous habitons tous ; ou encore vous vous entr'aidez pour avoir de bons emplois, de l'influence, de l'argent, et ainsi distribuer les faveurs ou les dommages, non point à ceux qui sont utiles ou nuisibles au public, mais à ceux qui vous aident ou vous contrarient dans vos manœuvres ».

— Nous lisons dans *Il Momento,* de Turin, 19 juillet 1913 :

En tête de la liste des souscriptions que le journal maçonnique *Il Messagero* recueille dans le but de pourvoir à la guérison de cinquante enfants « atteints de tuberculose commençante, figure la mention suivante : « *Le* « *Grand-Maître Ettore Ferrari au nom du Grand-Orient d'Italie, la somme de* « *mille lires* à la direction des colonies estivales pour les élèves pauvres ».

L'*Osservatore Romano* commente ainsi ce fait : « La Maçonnerie qui veut sauver l'enfant : voilà en effet du nouveau. Elle qui fait la guerre à tout principe, à tout sentiment de religion, à tout élément d'éducation chrétienne dans les écoles, et prépare ainsi chaque jour, dans tous les pays,la ruine morale et matérielle de tant de millions d'enfants, qu'elle condamne indirectement au séjour malsain,à l'abandon des crèches,elle qui en voue un si grand nombre d'autres à des prédispositions morales qui les mèneront à l'asile des fous ou à la prison, etc., elle sent le besoin de sauver l'enfant ! »

— L'inauguration du nouveau temple maçonnique de la L.·. *Fidès*, rite écossais ancien et accepté, or.·. de Livourne, a eu lieu le 20 mars dernier. Le Vén.·. est le F.·. Averardo Menaboni, 30e. Le F.·. Orateur est le Colonel Cocco Ortu, 3e.

— On lit dans *L'Italia*, à la date du 21 août 1913 :

Bergame, 21 août. L'*Eco* annonce que M. Leonida Mattioli, ingénieur en chef du bureau technique des finances, et le géomètre Baroni Baronio, vérificateur en chef dans le même bureau, ont été déplacés d'office, à la suite d'une enquête minutieuse, faite par le Commandeur Bosio, sur l'ordre du ministre des finances. L'ingénieur Mattioli a été envoyé à Campobasso, et le géomètre Baroni Baronio à Parme. Ce dernier départ laisse libre le poste de Vénérable de la Loge *Pontida*. Avis aux FF.·. que cette charge tenterait.



— Il résulte d'une statistique récente que les FF.·. appartenant à la Communion régulière italienne sont répartis ainsi dans le Parlement (Chambre et Sénat) :

Monarchistes constitutionnels 28,14 pour cent ; Radicaux, 23,11 ; Républicains, 13,41 ; Socialistes (Révolutionnaires et Réformistes), 11,13 ; non inscrits à un parti, 22,21.

Cette statistique n'est pas tout à fait exacte, puisque le total donne 98 au lieu de 100. On voit par là néanmoins que plus de la moitié des FF.·. (51,25), sont monarchistes (monarchistes constitutionnels et monarchistes radicaux) mais ils sont plus nombreux encore, si on leur adjoint, comme cela est probable, la majeure partie des députés qui ne sont inscrits à aucun parti.

Il aurait été intéressant de savoir aussi combien de Maçons font partie des deux Chambres italiennes.

— On lit dans le *Risveglio*, de Fiume, 18 août 1913, à l'article « Petite correspondance » :

A nous, catholiques, incombe le devoir de faire les plus grands efforts pour travailler à l'organisation du mouvement féministe, car la Maçonnerie cherche à s'en emparer par tous les moyens. Récemment, il s'est formé à Florence et à Turin deux Loges composées exclusivement de femmes. Provisoirement, les locaux maçonniques seront mis à la disposition des SS.·. Maçonnes, qui y tiendront leurs séances le jour, tandis que les FF.·. se réunissent le soir.

— On lit dans le *Bayrische Vaterland* (la Patrie bavaroise) du 6 juillet :

« La presse italienne, celle qui n'est pas inféodée à la Loge et à la Révolution, continue la lutte contre les influences maçonniques dans le gouvernement. Après le ministre de la guerre et celui de la justice, on met en cause le ministère de l'Instruction publique. C'est le domaine où la Loge règne, depuis le temps de l'infâme Nasi, ministre de l'Instruction publique, que ses actes ont amené devant les tribunaux. Lorsque Nasi perdit son mandat de député, une circulaire fut adressée à toutes les Loges par le Grand-Maître Ferrari, et le ministre flétri y était prôné, à raison des services qu'il avait rendus à la Maçonnerie et de ses sentiments démocratiques. Le ministre actuel, Credaro, un radical, appartient à la Loge *Propaganda*, qui ne paie rien aux deux Grandes Loges du pays. Le Fr.·. Vicini, le Sous-Secrétaire d'Etat de Credaro, appartient à la section maçonnique non écossaise. On peut s'imaginer le favoritisme qui résulte de cet état de choses.

— Nous trouvons dans un journal maçonnique italien le texte d'une allocution prononcée (à une date qui n'est point indiquée) par



le Fr.·. P. Mazzini, orateur de la Loge *Italia*, Orient de Paris. Le Fr.·. Mazzini avait pris pour sujet : « *Le réveil du cléricalisme en Italie* ». En voici les passages essentiels :

« La vérité, la voici : Le réveil clérical est grand, le péril est grand. Pour tracer l'histoire du cléricalisme contemporain en Italie, il faut remonter jusqu'en 1870, au jour où la pensée laïque passa héroïque et victorieuse par la brèche de la Porta Pia et déploya ses ailes lumineuses sur Rome... Peu à peu, silencieusement, sous les regards indifférents du gouvernement italien, et les yeux très bienveillants de la très cléricale reine Marguerite, femme du feu roi Humbert, les Jésuites revinrent ; le chef suprême de la formidable société planta sa tente dans la ville de l'art et des fleurs ; les congrégations reprirent leur place au soleil de l'Italie, et travaillèrent à la conquête des consciences et de la fortune publique.

« Pendant ce temps, la France, puissamment aidée par la Maçonnerie, chassa de la République moines, religieux et congrégations. Nous applaudîmes au courage de nos FF.·., mais nous fûmes les premiers à en subir les inconvénients. Une invasion nouvelle s'abattit sur le sol italien. Les congrégations se réfugièrent dans la monarchie, dans cette monarchie qui, après avoir détruit le pouvoir temporel des Papes, devait mentir à son passé laïc, à sa propre tradition... Nous, les fils de ceux qui votèrent la loi de 1867, laisserons-nous passer le torrent clérical sans élever une voix de protestation ?...

« L'homme de Dronero, l'homme de la Banque Romaine, l'éternel président du Conseil, Giovanni Giolitti peut dire et répéter, impassible, de la tribune parlementaire : « Mais le gouvernement italien fera sienne la poli-« tique anticléricale de la France, puisque l'Italie doit respecter la loi des « garanties et la formule de Cavour ».

« La Chambre a refusé d'interdire l'enseignement religieux dans les écoles, et, chose triste à dire, il s'est trouvé des députés Maçons pour s'opposer à cette interdiction. Conséquence logique et fatale : L'Eglise romaine étend ses tentacules visqueux et terribles, depuis les Alpes jusqu'au bord extrême de la Sicile.

« La statistique, mes FF.·., est là avec ses chiffres inexorables. Sans doute les statistiques des organisations confessionnelles ne révèlent peut-être pas toute la vérité, peut-être n'indiquent-elles pas les proportions exactes du mal, mais elles prouvent que l'armée cléricale croît, s'étend, sous toutes les formes. Les derniers chiffres sont relatifs aux cinq années qui viennent de s'écouler, ils sont désolants dans la crudité de leur éloquence.

« Les Sociétés cléricales de Secours mutuel étaient au nombre de 741 en 1905 ; cinq ans après, elles s'élevaient, en chiffre rond, à 1.100. Il y avait 21 secrétaires (*leg.* Secrétariats) du peuple ; ils sont actuellement environ 40. Les Coopératives ont passé de 170 à 250 ; les Unions professionnelles de 170 à 220 ; les Unions rurales, de 33 à 70 ; les Unions agricoles (la différence avec les Unions rurales n'est point indiquée), de 43 à 90. Les Sociétés d'approvisionnement collectif de 29 à 40 ; les Banques, de 70 à 80 ; les Caisses rurales, de 895 à 1.920 ; les Caisses ouvrières, de 40 à 90 ; les Assurances



contre la mortalité des bestiaux, contre l'incendie, contre la grêle, de 154 à 270 ; les Associations et Cercles de propagande, de 187 à 360 environ, et elles comptent près d'un demi-million de membres. Les forces catholiques, encouragées par la politique du gouvernement, se sont multipliées, tant pour le nombre des adhérents que par la somme des intérêts en jeu, par l'accroissement de la capacité financière. Il est établi que les Caisses rurales possèdent 100 millions de francs, et que les sommes prêtées à la bourgeoisie catholique, à l'artisan catholique, au paysan dévot, esclave du curé, dépassent 50 millions. Les Banques catholiques détiennent des dépôts s'élevant à 130 millions et réalisent chaque année un bénéfice supérieur de beaucoup à un million ; et leur chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions. Derrière ces puissantes organisations confessionnelles, on voit les prêtres, curés, évêques, cardinaux, les moines, les religieuses. Les moines et les religieuses étaient au nombre de 20.000 en 1882 ; ils atteignent aujourd'hui le nombre de 60.000 environ ; le nombre des couvents est passé de 1872 à nos jours, de 70 à environ 300. Mais je le répète, la réalité est encore plus sombre. Ces chiffres ne donnent qu'une faible idée du mouvement catholique qui enserre l'Italie et menace de l'étouffer dans un réseau d'Ordres, de Congrégations, destinés à empêcher toute impulsion vers la liberté et le progrès.

L'orateur continue par une étude particulière sur la statistique des établissements religieux de Turin, ville qu'il regarde comme le centre réel du cléricalisme italien, puis il passe à Rome. Nous n'en parlerons pas; le milliard des Congrégations nous a montré ce que valent les statistiques tendancieuses. Voici les conclusions du F∴ Mazzini :

« Le Cléricalisme ne s'est point endormi en 1870 ; il veille toujours, et il n'a pas suspendu une heure, une minute son œuvre de démolition, la démolition de la troisième Italie antitemporelle et anticléricale ; il n'a pas suspendu, ni même ralenti, l'œuvre de construction qui aurait fait de l'Italie un immense couvent, une immense caserne de soldats dévoués et prostitués à l'Eglise de Rome, si nos pères ne s'y étaient opposés à force de sacrifices et en versant tant de sang...

« En face de nous se dresse, symbole gigantesque et obscur, le Vatican, qui projette, phénomène grandiose, son ombre stérilisante des énergies, entrave le libre-vouloir de la pensée humaine. Dressons, en face du Vatican, la construction idéale plus grande, plus belle, plus lumineuse de notre temple, et les splendeurs du temple de la libre-pensée chasseront les ombres délétères. Faisons plus encore. Que nos coups de pioche soient fréquents, sûrs, tenaces, infatigables, en vue de démolir le refuge de celui qui personnifie, guide et bénit la secte ennemie ».

— Un journal argentin, la *Prensa*, de Buenos-Ayres, consacre, dans son numéro du 6 juillet, deux longues colonnes à un éloge enthousiaste d'Ernesto Nathan. Cet éloge peut du moins servir à faire connaître quelques épisodes de la vie maçonnique italienne.



Le Bloc italien se forma sur le modèle de l'*Union des Partis Populaires*, née en 1899 contre la réaction, qui avait à sa tête le général Pelloux, et du fameux bloc français qui a donné tant de gloire à Combes et à Clémenceau. Le bloc ainsi formé comprend tous les partis qui croient à la liberté, radicaux, républicains, socialistes, et même les démocrates constitutionnels. Le *Messagero* est son organe le plus important. Un jour ce journal, publiant la liste des envois faits à une souscription ouverte pour couvrir les frais de l'organisation du Bloc, on lut parmi les noms des souscripteurs cette mention : « Envoi d'un vieux général, 50 lires ». Le public se demanda avec curiosité quel était ce personnage ; on sut bientôt dans les milieux démocratiques que le « Vieux général » était le Roi. Il était en effet le plus jeune des généraux, mais leur aîné, en ne tenant compte que de l'ancienneté en grade.

« Ernesto Nathan, reprend notre biographe est un homme de talent. Dans sa jeunesse, il fut journaliste, mais il fut surtout le Mécène le plus généreux pour les journalistes. Il a été l'un des fondateurs de la Société Dante Alighieri, et il a rempli les fonctions de Grand-Maître de la Maçonnerie italienne ; qui l'a nommée son Grand-Maître honoraire à vie.

« Ernest Nathan à su conserver la confiance publique, et administrer habilement les finances de la Ville Eternelle. Devant la brèche de la Porta Pia, dans d'innombrables congrès de savants, il n'a jamais manqué de prendre la parole au nom de Rome. En avril dernier, fut célébrée la grande fête du second millénaire de la fondation de Rome. Cette cérémonie eut lieu au Capitole ; on y vit des délégations de toutes les provinces de l'Italie.Le bas-relief qui commémore cet événement, et qui est dû au ciseau de Leonardo Beitalfi porte l'inscription suivante, composée par Giovanni Bertacchi.

« *Auspice Ernesto Nathan, antico asserlore di italici diritti — Primo cittadino in Campidoglio — Nel sacro cinquantenario dell' unità conquistata — I Comuni d'Italia ricompongono in Roma — La loro storia, le loro fedi* — Onde un ardor rinnovato — D'italica *umanità fecondi la Patria — Si propaghi sul mondo* ».

« Pendant cette cérémonie, un groupe de fillettes des écoles entoura le grand homme (Nathan) pour lui serrer les mains, pendant que toutes les autres criaient « Vive Nathan ! »

Et le journal termine cette apothéose du Juif, maître de Rome, par ces mots :

« C'était le salut du printemps italien au premier magistrat de Rome ».

Portugal. — La *Villinger Volksblatt*, (Grand-Duché de Bade), dans son numéro du 5 juin 1913, nous informe que les Francs-Maçons du Portugal continuent à persécuter les catholiques. La Commission pour la liquidation des biens ecclésiastiques a proposé au Gouvernement de fondre les cloches des couvents supprimés pour en faire un monument à Pombal, ministre royaliste, mais Franc-Maçon et persécuteur acharné des Ordres religieux.



Philippines. — Voici quelques renseignements sur la Franc-Maçonnerie dans ce pays :

Trois Loges de Manille,qui ont reçu leurs chartes de la Grande Loge de Californie ont rendu leurs chartes pour s'organiser en Grande Loge. Il y a à Manille deux autres Loges qui relèvent de la Grande Loge d'Ecosse, et qui ont refusé d'imiter les trois premières et de se joindre à elles. Cela fait prévoir des complications ; l'ère des difficultés s'est ouverte le jour où le Grand Chapitre du Royal Arch d'Ecosse a institué des chapitres dans ce pays. La jurisprudence des États-Unis va introduire des complications nouvelles dans l'affaire, quand on soutiendra que, selon elle, toute juridiction est définie par des limites géographiques, et que les Loges Ecossaises doivent lui demander des chartes, ou se voir interdire toutes relations fraternelles. Lorsque le Grand Chapitre d'Ecosse établit à Manille un chapitre, le Grand Chapitre général des Etats-Unis déclara que ce procédé était illégal, et interdit aux Maçons de Royal Arch de sa juridiction d'entrer en relation avec les Chapitres d'origine écossaise ».

Les choses sont-elles susceptibles de s'arranger ? On en doute, car : « Nos Frères d'Ecosse sont des plus entêtés, et il faudra du temps pour leur faire entendre raison. En attendant, il y aura bien des discordes, bien de l'aigreur ».

Porto-Rico. — Nous lisons dans un journal maçonnique allemand :

Dans son rapport annuel, le Grand-Maître de la Grande Loge de cette île se plaint de ce que quatre Loges se sont dissoutes, tant par suite de dissensions intérieures, que parce que le travail maçonnique ne les intéressait pas suffisamment. Cette Grande Loge comprend 37 Loges avec 1.619 membres. Le Grand-Maître se plaint aussi de ce que l'esprit de fraternité fait défaut, non seulement d'une Loge à l'autre, mais encore entre membres d'une même Loge.

Serbie. — *La Revue Internationale des Sociétés secrètes* a déjà eu plus d'un occasion de mentionner la Maçonnerie serbe et d'en indiquer l'origine et l'action. Voir nos du 15 février 1913, p. 454 ; du 20 avril 1913, p. 1257 ; du 20 juin, p. 2057. Cette Maçonnerie a tous les caractères que les Maçons eux-mêmes attribuent à la Maçonnerie latine, c'est-à-dire une tendance agressive, militante, anticatholique. Aussi mérite-t-elle d'être suivie d'assez près. Nous trouvons quelques détails à son sujet dans un journal catholique bien placé pour la voir à l'œuvre, le vaillant *Il Risveglio*, de Fiume, 18 août 1913 :

« Dans l'espace de trois mois, dit ce journal, huit Maçons affiliés à la Loge *Demokratia* (parmi eux figurait le Fr.·. Jov. Aleksijevic) achevèrent les préparatifs nécessaires pour l'ouverture d'un atelier maçonnique, si bien



que le 7 décembre 1910, ils purent demander au Grand-Orient de Budapest la permission d'ouvrir les travaux rituels. On le leur accorda avec empressement par décret du 8 janvier suivant, signé des Grands-Maîtres de la Maçonnerie hongroise, Anton Berecz et Maurice Gelleri.

L'on fixa au 14 février la date de l'inauguration et de la consécration de la Loge *Pobratim* ; tel fut le nom donné à la Loge nouvelle.

Les FF.·. Hongrois voulurent être représentés dignement à cette cérémonie solennelle ; aussi le 13 février, partirent ensemble de Budapest, comme représentants du Grand-Orient, le Grand Secrétaire Maurice Gelleri, le Grand Trésorier, Edouard Horn et le Grand-Maître des Cérémonies, Jean Bosanyi.

La députation du Grand-Orient fut en outre accompagnée de deux Maçons de la Loge *Corvin Matyas*, d'un Fr.·. de la Loge *Humboldt*, de trois de la Loge *Konyves Kalman*, et de six de la Loge *Demokratia*, fondatrice de la *Pobratim*. Dès l'arrivée à Neusatz, ils furent salués par plusieurs Maçons de Semlin et de Belgrade. Arrivés aux frontières de Serbie, les Vénérables FF.·. ne furent pas requis de montrer leurs papiers, car on conçoit que des gens faisant partie d'une Société secrète ne peuvent être que d'honnêtes personnes, et cette formalité ne s'applique qu'aux misérables profanes. Peu importe ; les Maçons hongrois eurent le privilège de franchir la frontière serbe sans même être obligés d'ouvrir leurs bagages, peut-être par crainte qu'on n'y trouvât les insignes clandestins des Grands Dignitaires de Budapest. Et ainsi, dit le périodique maçonnique (*Orient*, de Budapest, 1891), les Maçons hongrois franchirent la frontière sans avoir subi le moindre désagrément, la Maçonnerie serbe ayant su leur procurer le *freue Passage ohne Zollrevision*. (Le libre passage sans inspection). Les Maçons anglais en visite à Berlin en avril 1913 ont bénéficié de la même faveur par ordre spécial des autorités.

Ce fait n'est pas rare. Ainsi la *Rivista Antimassonica* de Rome (année 1896) inséra la lettre suivante d'un voyageur :

« Le 10 mars 1895, je débarquai à Alexandrie d'Egypte du vapeur *Umberto*, de la Compagnie générale de navigation italienne. Au passage à la douane, on demanda les passeports. Nous avions presque tous des papiers, mais point de passeports. Aussi fûmes-nous obligés de nous rendre au Consulat.

« Seul un voyageur juif, le Franc-Maçon Jonas, naturalisé Autrichien, montra son diplôme de Fr.·. M.·. signé du Maître Waldeck-Rousseau, Vénérable de sa Loge, et il put passer sans obstacle, tandis qu'on ne voulut pas se contenter de nos actes de naissance.

« Le susdit Jonas, qui représente la maison parisienne Boussod et Valadon, m'a avoué qu'il avait souvent agi de même, surtout à Beyrouth ».

Suisse. — **Les renseignements suivants sur la Franc-Maçonnerie en Suisse sont extraits d'une importante revue maçonnique :**

La Franc-Maçonnerie fut introduite en Suisse, en 1736, par quelques Anglais qui fondèrent à Genève la *Société des Maçons libres du parfait consentement*. *L'Union des Cœurs*, fondée le 7 février 1768 et neuf Loges constitué-



rent une Grande Loge Nationale. Des Anglais habitant Lausanne avaient fondé le 20 février 1739 *La Parfaite Union des Etrangers*, d'autres Loges se réunirent sous le nom de *Directoire national helvétique romand*. A Neuchâtel, la L.·. *Aux trois Etoiles flamboyantes* fut établie en 1743. *Les Vrais Frères Unis* du Locle, datent de 1774. *La Bonne Harmonie* de Neuchâtel est du 5 juin 1791.

A l'époque de la Révolution, toutes les Loges se fermèrent. Lorsqu'elles reprirent leurs travaux à Genève, dans le pays de Vaud, à Berne, à Soleure, à Bâle, elles durent se soumettre au Grand-Orient de France, qui autorisa, en 1810, la création d'un *Grand-Orient national helvétique romand*.

Un grand nombre de Loges furent créées qui eurent une existence éphémère.

La Chrétienne des Alpes, fondée en 1822, appartenait au pasteur Ronailly qui la prit avec lui lors de son déplacement à Aigle en 1828, où elle est encore.

L'Espérance, de Berne, devenue Grande Loge provinciale sous l'Obédience de la Grande Loge d'Angleterre profita de la dissolution du *Grand Orient Helvétique Romand* pour former, avec cinq Loges Vaudoises, *La Grande Loge Nationale Suisse*, en 1822.

En 1823, Bâle et Zurich proclamaient à nouveau *Le Directoire écossais*, composé des membres des LL.·. *Amitié et Constance* et *Modestia*. Parmi les FF.·. de cette dernière : les poètes de Salis et Matthisson ; Grüner, ministre de Prusse auprès de la Confédération ; Capo d'Istria ; Lavater ; Orelli ; J.-J. Ottinger, etc. A Bâle, Félix Sarasin, à Aarau, l'historien Zschokke.

Après de nombreuses discussions, le 24 juin 1842, cent quarante-deux frères réunis au Locle, jetaient les bases d'une entente maçonnique. La L.·. *Modestia* de Zurich fut chargée d'élaborer le pacte. Les délégués des LL.·. d'Aarau, Aubonne, Bâle, Berne, Bex, La Chaux-de-Fonds, de deux LL.·. de Genève, Lausanne, Le Locle, Neuchâtel, Vevey, Winterthour et Zuzich signèrent le pacte d'alliance, du 22 au 24 juin 1844, à Zurich. La *Grande Loge Suisse Alpina* était fondée. Le nom avait été trouvé par le F.·. Baiter.

L'Union des Cœurs de Genève se plaça sous l'Obédience du Chapitre provincial restauré à Besançon, en 1842.

Le premier G.·. M.·. fut le F.·. J.-J. Hottinger, ancien chancelier du Directoire écossais; le F.·. Baiter fut chargé d'élaborer un rituel pour la Grande Loge, maçonnerie symbolique de Saint-Jean, qui permettrait cependant aux LL.·. écossaises de continuer leurs travaux.

Les débuts furent remplis de difficultés de 1844 à 1878, les G.·. M.·., Hottinger, de Zurich ; Jung, de Bâle ; Meystre, de Lausanne ; Gelpke, de Berne ; Rüegg, d'Aarau ; Aimé Humbert, de Neuchâtel ; de Tscharner, de Berne, travaillèrent à les aplanir. En 1879, une ère nouvelle s'ouvrit avec la revision de la Constitution.

Voici la constitution de la Grande Loge suisse *Alpina*, telle qu'elle est sortie de ces différentes délibérations :

« Dès ce jour, il est constitué une Union composée de toutes les Loges



suisses qui entrent dans la présente Alliance. Elles forment un Grand-Orient national indépendant.

« Ces Loges travaillent sous l'Obédience d'une Grande Loge suisse... composée des Vénérables, de deux députés de toutes les Loges faisant partie de l'Union. Les membres actuels du Directoire écossais et ceux du Comité Directeur de la Grande Loge Nationale Suisse restent membres honoraires de la Grande Loge Suisse.

« La Grande Loge Suisse nomme dans son sein un Conseil d'administration. Ce Conseil est soumis à un changement régulier de personnes et de lieu.

« Le droit de travailler d'après un des systèmes actuellement reconnus en Suisse est garanti à toutes les Loges de l'Union maçonnique Suisse.

« La Grande Loge Suisse présentera des statuts réglant les rapports entre elle et les Loges de son Obédience. L'acceptation de ses statuts par une Loge confirme son entrée dans l'Union ».

Voilà le point de départ. Aujourd'hui, de par la Constitution adoptée en 1879, les organes essentiels de l'*Alpina* sont : 1° la Grande Loge ; 2° le Conseil Administratif ; 3° Les Loges.

La Grande Loge, pouvoir suprême dont les décisions sont sans appel, se compose des Présidents des Loges (Maîtres en Chaire), de délégués élus chaque année par celles-ci et des membres du Conseil Administratif. Ont en outre voix consultative les représentants de la Grande Loge auprès des Loges (Maîtres Députés). La Grande Loge se réunit une fois par an pour examiner le rapport et les comptes du Conseil Administratif, pour procéder aux élections, s'il y a lieu, et traiter les affaires qui ont été soumises aux Loges un mois à l'avance pour préavis. Elle seule a le droit de reconnaître des associations maçonniques étrangères et d'entrer en relations avec elles par l'organe des représentants (Garants d'amitié).

Le Conseil Administratif se compose du Grand-Maître, du Grand-Maître Adjoint et de 13 autres membres. Cinq membres font partie de la Loge de la localité où habite le Grand-Maître, et qui est le siège de la Direction, tandis que les dix autres membres sont pris dans les Loges, suivant une juste répartition entre les territoires maçonniques du pays.

La durée des fonctions est de cinq ans. A l'expiration de cette période, un nouveau Grand-Maître doit être nommé et il faut changer le siège de l'*Alpina*. Il n'est pas prescrit, mais il est d'usage depuis assez longtemps de faire alterner entre eux des Grands-Maîtres allemands et français, afin que les idées et les manières de voir des Loges de chaque territoire maçonnique puissent se manifester, circonstance qui a notablement contribué à l'établissement de relations amicales entre Wilches et Suisses allemands. Le Conseil Administratif désigne deux de ses membres qui forment avec le Grand-Maître un Comité-Directeur, chargé de l'exécution des décisions de la Grande Loge du Conseil, ainsi que des affaires courantes, avec droit d'initiative dans les cas d'urgence.

Les Loges peuvent se donner elles-mêmes dans le cadre de la Constitution de l'*Alpina*, leurs constitutions, leurs statuts, leurs rituels et avoir leur propre administration.



Ce sont autant de petites démocraties, dont la situation à l'égard de la Grande Loge est à peu près celle de chacun des cantons suisses dans le sein de la Confédération Helvétique.

Les Loges ont seules le droit de recevoir de nouveaux membres, elles sont entièrement libres pour les élections, comme aussi pour les promotions de leurs Apprentis au grade de Compagnon et de ceux-ci au grade de Maître. L'Alliance franc-maçonnique suisse ne connaît absolument que ces trois grades, et les Maçons appartenant aussi aux ordres philosophiques ne doivent paraître aux Tenues que revêtus des insignes du grade de Maître. Le président d'une Loge est le Maître en Chaire qui administre celle-ci avec l'aide d'un Collège d'Officiers. Les Maîtres Députés sont nommés par le Grand-Maître sur préavis des Loges avec mission de veiller à ce que les dispositions constitutionnelles de l'*Alpina* soient observées. C'est là l'unique contrôle exercé par le pouvoir supérieur.

Les ressources financières de l'Union des Loges suisses se composent : *a*) d'une finance d'entrée à verser par chaque Loge nouvellement admise; *b*) d'une cotisation annuelle à fixer par le Conseil Administratif dans la proportion de ses besoins et à payer par tout membre actif des Loges de l'Union; *c*) de contributions extraordinaires que pourrait décréter la Grande Loge.

La Constitution de l'*Alpina*, enfin, peut toujours être revisée, en tout ou en partie, conformément aux dispositions de l'art. 43. Quant aux membres, sont aptes à être admis dans l'Alliance maçonnique les hommes libres et de bonnes mœurs, jouissant de leurs droits civils et politiques, et qui, par leur culture intellectuelle et morale, en sont jugés dignes. Tout candidat doit avoir au moins l'âge de vingt ans révolus et, s'il n'est pas majeur, être autorisé par son père ou son tuteur. Les fils de Maçons actifs ou décédés peuvent être reçus dès l'âge de dix-huit ans révolus. La votation, trois semaines au moins après la présentation de la demande, se fait par le ballottage. S'il rentre un septième de boules noires, la demande est repoussée et ne peut être renouvelée avant le terme d'une année. Dans certaines Loges, comme « *La Bonne Harmonie* », à l'O∴ de Neuchâtel, il suffit même de trois oppositions.

Les promotions n'ont lieu qu'à un an de date du Grade inférieur au Grade supérieur.

Toute démission doit être accompagnée d'explications nettes et franches.

Ajoutons que dans la Loge même, la Loge de Maîtres a certaines attributions. C'est d'elle que relève tout ce qui concerne les rituels, les statuts et règlements, la conclusion des traités d'alliance avec d'autres Loges. Elle seule, en particulier, a le droit de voter une pénalité et de l'appliquer.

La Loge de Compagnons, ou réunion des Maîtres et Compagnons, ne s'occupe que des réceptions et des instructions de ce Grade.

La Loge d'Apprentis, ou réunion plénière, reçoit les profanes, affilie les FF∴ d'autres Orients, décide de toutes les questions financières, fait toutes les élections et se prononce sur tout ce qui n'est pas expressément réservé à la Loge des Maîtres.



En résumé, l'Union des Loges Suisses a donc pour organes : La Grande Loge, le Grand-Maître, le Conseil Administratif, le Comité-Directeur, les Maîtres Députés et les Loges de Saint-Jean. A l'intérieur même de celles-ci, les Loges de Maîtres, de Compagnons et d'Apprentis.

Pas de confusion, chacun est bien à sa place.

L'*Alpina* repose sur une base éprouvée à satisfaction, et l'on peut affirmer que l'édifice tout entier répond vraiment aux exigences de la Franc-Maçonnerie Suisse, unie dans sa diversité, grâce à l'intelligente Constitution qui préside à ses destinées depuis 1879.

TUNISIE. — Nous trouvons les renseignements suivants dans un important recueil maçonnique :

Il existe en Tunisie dix Ateliers maçonniques et plusieurs Triangles sous les Obédiences des G.·. O.·. de France et d'Italie. Les Loges sont par ordre d'ancienneté : La *Nouvelle Carthage*, G.·. O.·. de Fr.·. ; *Progresso*, G.·. O.·. d'It., fondée par le F.·. Giuseppe Cittanova, 3e ; *Veritas*, Or.·. de Tunis ; *Nuova Ruspa*, Or.·. de Monastir ; *Nouvelle Hadrumete*, Or.·. de Sousse. *Fides* et *Mazzini*, Or.·. de Tunis. Le chapitre italien a été fondé par le Dr Guglielmo Funaro, doyen des Maçons tunisiens.

Le F.·. Communaux a fondé la L.·. *Salambo* ; le F.·. Colson, officier supérieur de marine, a fondé la L.·. *Volonté*, sous l'obédience de la G.·. L.·. de F.·..

Dans le sud, à Sfax, *l'Antica Tagape* et le *Phare de Thyna*. Les Triangles de Monastir, Kairouan, Gabès.

Juifs

ANGLETERRE. — Nous lisons dans *El Mundo*, de Madrid, 22 juillet 1913 :

Il est depuis quelque temps question de réformer la législation anglaise relative à l'immigration. Ces mesures sont justifiées par les conditions particulières à l'immigration juive. Les Juifs attendent leurs coreligionnaires à l'arrivée, et disent qu'à défaut d'argent, on leur procurera un emploi ou du travail. L'invasion des Juifs pauvres, ou plutôt misérable, a fini par préoccuper l'attention publique. Des quartiers entiers de Londres se sont peuplés de multitudes israélites venues de Russie et de Pologne. Ces multitudes sont réfractaires à toute idée d'hygiène et de propreté. Des familles qui gagnent quinze livres sterling par semaine, c'est-à-dire plus de 375 francs vivent entassées dans de pauvres chambres, où elles couchent, font la cuisine, se livrent à leur travail. Dès lors, le quartier tout entier prend un aspect sordide, caractéristique. Les affiches, les enseignes en anglais sont bientôt remplacées par des affiches et des enseignes en caractères russes et hébreux, la vague juive envahit les régions nouvelles.



Comment endiguer cette pénétration pacifique ? En dix ans, l'Angleterre a perdu par l'émigration aux colonies, quinze cent mille jeunes gens, l'élite de la race ; elle a « *gagné* » dans le même laps de temps deux cent mille israélites, qui débarquent sans un centime, mais avec une abondante provision de préjugés, de coutumes, avec leur idiome, ils ne s'en défont que passagèrement quand leur commerce l'exige, et ils pratiquent le commerce avec l'avarice et la saleté traditionnelles. Ces gens acceptent et même demandent la nationalité pour en tirer parti, mais ils ne prennent jamais racine dans le pays ; ils se regardent toujours comme des étrangers.

Comment ralentir cette invasion qui menace de modifier graduellement le caractère du peuple anglais ? Il faut modifier la législation sur l'immigration continue ou périodique ; il faut empêcher que la brèche ouverte par l'émigration de la jeunesse anglaise soit comblée par les Juifs.

Il n'est pas un trait de cette description qui ne s'applique à Paris, mais l'Angleterre songe à se défendre, tandis que le gouvernement maçonnique de France y a complètement renoncé.

AUTRICHE-HONGRIE. — L'Agence *Roma* publie les dépêches suivantes sur les Congrès sionistes dont nous avons déjà parlé dans notre numéro du 20 juillet dernier :

Les *Sionistes* tiendront prochainement leur congrès à Vienne. On discutera surtout l'affaire de la création d'une université à Jérusalem, où l'on préparerait d'excellents médecins, pharmaciens, dentistes sionistes pour les envoyer comme émissaires de la cause juive dans les autre pays. Les communautés juives, qui élèvent des délégués pour le congrès, sont tiraillées en sens divers, surtout parmi les juifs de l'Autriche et de la Pologne russe. Les partis juifs conservateurs sont en profonds dissentiments avec les « novateurs » sionistes. AIR, 9 août 1913.

Au mois de septembre, 600 délégué sionistes vont se réunir à Vienne en Congrès. On va délibérer 1° sur le fonds national ; 2° sur les colonies en Palestine ; 3° sur les organisations sionistes ; 4° sur l'état économique des Juifs ; 5° sur les affaires politiques et culturales. Les questions religieuses seront exclues. Ce Congrès sera précédé par une conférence des ouvriers socialistes sionistes qui portent le nom de *Paolesionistes*. La conférence aura lieu à Cracovie. Elle va réunir les délégués de tous les pays. Les « Conférencistes » se rendront ensuite à Vienne. Les sociétés gymnastiques juives et les boy-scouts juifs produiront leurs exercices devant le public juif des congressistes et de leurs hôtes. Les femmes juives auront leurs séances à part. La question qui passionne déjà les esprits, c'est la question de la langue que les sionistes voudraient adopter. Les uns



sont pour le « Yeddisch », le jargon vieux-allemand ; les autres pour les langues des pays respectifs. Pendant le Congrès, il y aura des divertissements de tout genre, des représentations théâtrales et sportives, des concerts, etc. AIR, 19 août 1913.

Le Congrès des ouvriers juifs sionistes s'est ouvert à Cracovie le 23 août, dans la salle du théâtre juif. Les sujets des discours méritent d'être connus. Ainsi M. Kaplan-Kaplanski a parlé sur la colonisation de la Palestine ; M. Awner, très au courant des choses de Turquie, a parlé sur la position actuelle des Juifs dans ce pays. On a lu aussi le compte-rendu du secrétariat de Vienne sur les fonds ouvriers. On a parlé de la position actuelle de la Turquie, de l'action du comité colonisateur, de la presse, de la propagande, de l'organisation de divers projets pour l'avenir. Soixante-dix délégués ouvriers de tous les pays ont pris part au Congrès qui va durer six jours, pendant lesquels auront lieu plusieurs meetings et conférences publiques. Ainsi, le 26, M. le prof. Haïnmann a prononcé un discours sur « La Fraternité générale mondiale des ouvriers juifs » ; le 27, M. Kaplanski parlera publiquement sur la Palestine ; le 28, M. Barachow, sur la culture juive et sur la classe ouvrière juive. Le 30 enfin, aura lieu le grand meeting où sera traitée, par plusieurs conférenciers la question : « Qu'est-ce que le peuple juif attend des juifs de Galicie ? » Le Congrès se terminera par des fêtes populaires, après quoi les délégués se rendront à Vienne pour le XI[e] grand Congrès mondial des Sionistes, auquel le Congrès de Cracovie a servi de préparation. AIR, 27 août 1913.

— Nous lisons dans la *Libre Parole*, 31 août 1913, sous la signature de notre collaborateur Albert Monniot :

Du 2 au 9 septembre prochain, les Sionistes tiendront à Vienne leur onzième Congrès.

L'absence du docteur Max Nordau y soulignera la scission qui coupe désormais le Sionisme en deux camps et marquera l'orientation nouvelle du parti, dont les revendications nationales gênaient et inquiétaient les Juifs arrivés du monde entier.

« Là où on est bien, là est la patrie », professent les barons de haut vol de la Juiverie, et la masse des Juifs dont le ventre n'est pas encore doré, en se ruant vers le Sionisme qui leur promettait la reconstitution du royaume d'Israël et affirmait la nationlité juive, inquiétait les triplement Français installés dans nos plus luxueux châteaux.

Comment les sportulaires de la presse enjuivée pourraient-ils accuser les Antisémites de faire une campagne exclusivement cléricale, de ne viser qu'à ressusciter les guerres de religion, si les Juifs eux-mêmes proclamaient leur nationalisme et revendiquaient leur droit à se reconstituer en nation-une ?



Il fallait imposer silence à ces enfants terribles, et, comme sur le terrain juif, on ne pouvait les convaincre d'hérésie, on les a tout simplement divisés contre eux-mêmes.

Contre le Sionisme politique, celui de Herzl et de Nordau, on a dressé le Territorialisme.

Ici, il n'est plus question de Sion, de la reconstitution d'une nation juive sur son ancien sol, mais simplement de l'occupation de territoires quelconques par les Juifs, c'est-à-dire de la création de colonies juives.

Voilà qui n'est pas inquiétant pour les grands Juifs qui aiment mieux régner chez les autres que végéter chez eux, et les territorialistes ont eu d'emblée les sympathies des journaux doctrinaires qui opposent leur esprit pratique aux chimères des purs du Sionisme.

Au point de vue catholique, nous ne pouvons admettre la reconstitution du royaume de Sion ; mais nous regrettons l'affirmation loyale qui se trouvait à la base du Sionisme : « Nous ne sommes pas seulement une religion, nous sommes un peuple, une nation, et par conséquent nous sommes et restons partout des étrangers ».

Né de cette loyauté, le Sionisme en meurt.

— Le même journal revient sur ce sujet le 7 septembre 1913 :

Vienne, 6 septembre. — Le Congrès sioniste qui se tient ici, est la onzième de ces grandes assemblées internationales et la plus importante de toutes pour deux raisons : d'abord il réunit un nombre énorme de participants, car on y voit plus de cinq cents délégués délibérants et une dizaine de mille auditeurs ; ensuite, le fiasco lamentable auquel je vois marcher ce Congrès, sera l'annonce de la décadence du Sionisme.

Je n'ai pas besoin de vous exposer ce qu'est le Sionisme. Mieux vaudrait, d'ailleurs, dire ce qu'il prétend et ce qu'il croit être. Les Sionistes assurent qu'ils se proposent d'effectuer la restauration de la nation juive en réunissant, sur un territoire à eux appartenant, ses enfants dispersés dans tout l'Univers, c'est-à-dire en créant un Etat juif qui aurait son sol national, ses frontières, sa mécanique gouvernementale et qui serait, en un mot, un Etat indépendant.

Or, cette idée de la constitution nationale de l'Etat juif procède de deux sources.

Les Juifs des régions orientales de l'Europe, ceux d'Autriche en particulier, ont été stimulés durant ces dernières années par le puissant mouvement national qui a disloqué l'Empire ottoman et qui en disloquera bientôt un autre. Ils ont vu les hommes parmi lesquels ils vivent, s'explorer et s'ausculter les uns les autres, pour reconnaître leurs frères et pour s'en rapprocher en s'éloignant des étrangers: ils les ont vu rejeter le fard artificiel dont les contingences historiques les avaient couverts et ressaisir chacun son entité propre, car c'est ainsi que sont sortis de l'enlisement germanique, pour réapparaître



à la lumière des vivants, les Tchèques, qui commençaient à s'oublier eux-mêmes, et les Slovènes, qui ne s'étaient jamais bien connus.

A force d'entendre répéter ces formules nationales qui remplissaient tous les discours des classes instruites et qui devenaient la *directive*, non seulement de la vie publique, mais aussi des rapports privés, un grand nombre de Juifs ont voulu faire comme les autres et se réclamer d'une nationalité. Ils l'ont voulu par esprit d'imitation ; ils l'on voulu par l'effet de la poussée intime qui leur rappelait qu'ils sont, eux aussi un peuple ; ils l'on voulu parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, attendu que chaque nationalité, ramenant à elle tous ses adeptes, les Juifs se trouvaient en dehors de tous les groupements comme un résidu ne s'agrégeant à aucun.

Les uns réagirent et, trouvant opportun de perpétuer le mensonge se faufilèrent dans les divers organismes nationaux ; les autres acceptèrent le fait accompli et se déclarèrent Juifs de nationalité juive citoyens de la nation juive provisoirement sans territoire, Juifs nationalistes. C'est des universités d'Autriche que sortit ce mouvement. Théodore Herzl, le principal promoteur du Sionisme, était un Juif viennois.

Or, il arriva que son appel fut entendu d'un nombre immense d'adeptes auxquels il n'avait pas pensé en le lançant ; les orthodoxes entassés en Galicie, en Russie, en Roumanie crurent reconnaître, en l'entendant, les paroles de la tradition antique de la réunion des tribus en la patrie commune et de la résurrection de Sion. Ces gens crurent en lui et vinrent à lui, et le fantaisiste qui n'avait pensé que composer un opuscule en écrivant son *Etat juif*, se vit, à l'improviste, conducteur de peuple, prophète, presque Messie. Il accepta, bon gré mal gré, la conception qu'apportaient ses fidèles, pour qui le futur Etat devait être la Palestine, et il fut Sioniste, fort tranquille d'ailleurs sur les suites de sa mission, car il savait bien qu'il aurait le temps de décéder dix fois avant que l'heure d'aller s'établir à Sion sonnât.

En somme, le Sionisme renferme un redoutable malentendu : ses chefs se moquent, dans le fond du cœur, de la tradition rabbinique de Sion, et du rabbinisme orthodoxe, et de l'orthodoxie, et les orthodoxes se défient de ces prophètes sortis des écoles profanes, qui ne savent pas même l'hébreu et qui vivent la vie des grandes cités, pêchant contre les prescriptions rituelles sept fois et nonante fois sept fois par jour. Mais il ont besoin les uns des autres et marchent ensemble.

Vers quel terme ? Voilà où les difficultés apparaissent.

Il y a plus de neuf millions de Juifs sur la terre : mesurez la Palestine en long et en large, et jugez si elle peut recevoir plus d'un million d'habitants nouveaux. L'Etat juif ne compterait donc pas plus d'un dixième des Juifs : affaire manquée, affaire inexécutable. Mais le pire est que ce million ne se trouvera même probablement jamais, car c'est à peine si les Sionistes ont réussi à décider 20.000 émigrants



à s'établir à Sion. J'ai d'ailleurs ouï dire qu'ils s'adonnent à l'horticulture et font pousser des roses. C'est très beau, mais ce n'est qu'un tout petit côté de la vie rurale.

La vérité est que les Juifs aiment mieux aller s'entasser à Paris, où ils se portent en nombre effrayant dans ces temps-ci, ou à New-York, ou dans les autres capitales. Plus puissant que toutes les séductions de la tradition sionienne, l'instinct parasitaire leur dit d'aller là où sont les chrétiens, car ils ne peuvent vivre que sur autrui, aux dépens d'autrui.

Les Sionistes ne peuvent plus croire sérieusement à l'Etat juif de Palestine. S'ils étaient bien sincères, ils avoueraient qu'ils collaborent, en subalternes, aux combinaisons de leurs adversaires les Assimilés ou se disant tels. Ceux-là voudraient qu'on les préservât des nuées de Juifs, dont est menacée la bienheureuse existence qu'ils mènent dans nos pays. L'approche de ces frères gênants leur a fait peur, car ils sont trop, et trop sales, et trop rudimentaires de procédés et vont tout gâter un jour ou l'autre.

Où les déverser ? Les capitales européennes approchent de la sursaturation ; les phénomènes chimiques fâcheux seront inévitables si l'on additionne encore : les Etats-Unis n'en veulent plus. « Colonisons, disent les financiers aux Sionistes, et puisque ces gens n'aiment pas les colonies, parlez-leur de Sion, cela les fera marcher ! Mais expédiez-les-nous le plus loin possible ».

Ainsi, nous voici parvenus au point où le Sionisme finit d'être une chimère et commence à devenir une mystification. Les mystifiés, ce sont les orthodoxes qui vont s'écrier : « Voilà des siècles que nous nous grattons en attendant la restauration du royaume ; vous nous dites que les temps sont venus, et vous nous proposez d'aller à l'Ouganda. Maudits soyez-vous ! »

Beaucoup, d'ailleurs, commencent à dire que le Sionisme n'est pas en règle avec les prophéties, car Sion doit être rétablie par le Messie ; or, les rabbins venus au Congrès ayant dévisagé le *Herr Doktor* par-ci, le *Herr Professor* par-là, et les autres pères spirituels de l'entreprise, n'ont trouvé une mine messianique à aucun d'eux. Cette nuit, par exemple, le Congrès a été agité par des scènes tumultueuses ; peu s'en est fallu qu'on ne se battit.

Pour la colonisation agricole, rien ; mais les chefs ont décidé la création d'une Université en Palestine. Herr Professor, Herr Doktor ! La Germanie a idiotifié ces gens-là.

Au bout du compte, ce que le Sionisme aura fait de bon avant sa banqueroute se réduit à peu de chose. Il a détruit quelques habitudes cauteleuses et mensongères des Tartufes de l'Assimilation, en affirmant que le Judaïsme est un peuple. Il a tenté un essai honorable en combattant les avidités matérielles et basses du Judaïsme pillard et écumeur qui étale ses instincts grossiers et ses insolentes fortunes dans nos villes. Il nous a fait espérer que nous serions aux prises



avec ses adversaires estimables ; mais il décline et les autres restent. — G. V.

AUTRICHE-HONGRIE. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Le mouvement sioniste, qui existe depuis seize ans seulement, est déjà possesseur de trois banques dont l'une est à Londres, l'autre à Constantinople et la troisième en Palestine. La banque de Londres possède un capital de cinq millions et demi de marks. Les deux autres, 2.800.000 marks. Le fonds national juif pour l'acquisition de terres en Palestine et le fonds pour l'action cultuelle en Palestine disposent d'un capital de 3.530.000 marks. En général, tout le fonds sioniste, en y comptant ce que possèdent les diverses institutions, atteint le chiffre de 12.640.000 marks. Toutes les institutions prospèrent bien et augmentent vite en nombre et en argent. AIR, 1er septembre 1913.

— Dépêche de l'Agence *Roma* :

Avant le Congrès des sionistes à Vienne, a eu lieu une conférence des Juifs de la Russie. Un des assistants, M. Zabotinski, a parlé du boycottage économique des Juifs en Pologne, en soulignant son importance historique. Les Polonais, d'après l'avis de M. Zabotinski, combattent les Juifs parce que ceux-ci se servent de leur langue propre, parce qu'ils ont leur propre presse, leur propre politique juive. Le peuple Juif, en tant qu'organisme particulier doit compter avec ce boycottage et lui répondre comme il convient. Deux délégués sionistes, après leur arrivée à Vienne sont tombés malades du choléra, ce qui cause quelque embarras aux autres congressistes, car la police exerce un contrôle sur les arrivants. A cette occasion, les journaux d'Autriche observent qu'au temps du Congrès eucharistique la majorité de la presse libérale, qui est dans les mains des Juifs, insistait sur le grand danger pour les conditions sanitaires de la ville qui peut résulter d'une telle accumulation de personnes ; on faisait même des allusions à l'opportunité d'une révocation du Congrès pour cette raison. Dans le cas présent, cette même presse fait un silence autour du vrai danger qu'a causé déjà le congrès sioniste aux habitants de Vienne. AIR, 4 septembre 1913.

Pendant le congrès sioniste de Vienne, grâce à la motion de M. Sokolow, de Varsovie, les congressistes ont pris des résolutions très importantes pour mettre fin au boycottage des Juifs par les Polonais de la Pologne Russe. M. Bernstein, sioniste bien connu, a dit : « Nous sommes ruinés par ce boycottage aussi bien que par les persécutions des Juifs en Russie, d'où l'on nous chasse tout bonnement. AIR, 6 septembre 1913.

Le Congrès des sionistes à Vienne a été clos le 10 septembre. Il y



a eu 10.000 assistants et 500 délégués. Les débats ont été très chauds et très vifs. Ils ont même donné lieu à des scènes de tumulte qui menaçaient d'aboutir à des actes de violence. M. Wolfshon, surtout, ancien directeur de l'organisation sioniste, en accablant de violents reproches la direction actuelle, a excité les esprits au point que M. Bodenheimer, Vice-Président de l'Assemblée, a jugé opportun de clore la séance avant l'heure. Le mouvement sioniste a, en pratique, offert des difficultés auxquelles on ne s'attendait pas. La question de créer une Université à Jérusalem était débattue depuis longtemps : le congrès a nommé un comité qui élira une commission chargée d'étudier cette création plus à fond. M. Lowe, de Berlin, a soutenu chaleureusement ce projet en le complétant par la fondation d'une riche bibliothèque. Les adversaires du projet voulaient faire porter tous les efforts sur la colonisation et demandaient dans ce but la création d'un bureau de renseignements *Palestine*. M. Ehrenreich, de New-York, a parlé contre l'Université qui absorberait toutes les finances et toutes les forces du Sionisme. M. Abronovitsch estime que les étudiants instruits ne rencontreront pas un champ de travail suffisant en Palestine. Les séances ont été interrompues le samedi 6, jour de Sabbat. Le soir, les académiciens sionistes ont organisé un banquet pour des corporations académiciennes venues d'autres Universités. Un millier d'étudiants ont pris part à la fête. Un cortège a aussi défilé devant la tombe de M. Théodore Herzl, ancien meneur du mouvement sioniste. Il y a eu concours de gymnastique pour les sociétés sionistes. La dernière séance du Congrès a duré trente-six heures de suite. On a cherché les moyens de remédier aux persécutions de toute nature du gouvernement russe, notamment en matière d'instruction de la jeunesse. AIR, 12 septembre 1913.

— On lit dans *Il Risveglio*, journal catholique de Fiume, le 4 août 1913, p. 131 :

Les ennemis les plus acharnés du catholicisme sont le Maçons juifs. Nous ne disons pas cela par haine de leur foi, parce que notre devise est de haïr l'erreur et non l'errant, mais afin d'ouvrir les yeux aux catholiques de Fiume qui sont plongés dans une léthargie trop profonde. Le judaïsme maçonnique, voilà l'ennemi.

Exagérations, diront peut-être ceux qui ne connaissent pas les menées ténébreuses de la secte verte. Mais notre méthode consiste à ne rien affirmer sans le prouver. Donc voici nos preuves :

Lorsque les membres du cercle local de la « Libre-Pensée recueillirent des souscriptions pour le journal anticlérical : « *La Controcorrente*, de Bologne, quels furent les donateurs les plus généreux ? Les Maçons de la Loge *Sirus*. Et leurs noms sont imprimés dans le susdit journal : la générosité de la Maçonnerie judaïsante à l'égard de la Libre-Pensée n'est donc pas un produit de notre imagination. Mais si les Maçons de Fiume subventionnent la Libre-Pensée étrangère



n'agissent-ils pas de même pour la Libre-Pensée locale ? Cela est certain : On lit dans le journal clandestin de la Loge *Sirius*, le *A Del* de cette année (p. 10), sous la signature du F.·. E. G., secrétaire de ladite Loge (Rapport sur l'œuvre maçonnique de 1812 : « Nous nous sommes occupés du droit de vote des femmes et nous avons soutenu la Société de la Libre-Pensée ».

Donc les Juifs qui forment la majorité de la Loge *Sirius* soutiennent et appuient la Société de la Libre-Pensée, qui publie chaque mois cette *Fiaccola* remplie d'insultes contre le catholicisme.

Espagne. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

La *Revista de Geografia Colonial y Mercantil*, éditée par la Société royale de géographie de Madrid, rendant compte d'une conférence faite par le Juif Abraham Galante, à l'Institut égyptien du Caire, donne la liste des journaux publiés actuellement en Orient par les Juifs, soit en langue espagnole, soit en hébreu. Il y en a de tous les types : *El Tiempo*, *El Telegrafo*, paraissent à Constantinople ; *la Epoca* et *El Porvenor*, à Salonique ; la *Buena Esperanza*, *El Novellista*, *El Messeret* (nom turco-arabe qui signifie la joie, l'allégresse) et *El Comercial*, à Smyrne ; *El Achofar* (la trompette, en hébreu), à Filippopoli ; *El Dio*, *La Luz* et *La Tolerancia*, à Sofia ; enfin, *La Vara*, au Caire. AIR, 12 août 1913.

L'Agence *Roma* complète cette note dans son numéro suivant, 13 août 1913 :

La liste qui a été donnée par Abraham Galante dans sa conférence à l'Institut égyptien du Caire, sur la « Langue espagnole en Orient », est seulement celle des journaux publiés par les Israélites d'Orient en langue espagnole et en caractères hébraïques. Dans cette conférence, traduite par la *Revista de Geografia Colonia y Marcantil*, de mai-juin dernier Abraham Galante, ancien inspecteur de l'instruction publique au service du gouvernement turc, aujourd'hui directeur du journal judéo-espagnol imprimé en caractères hébraïques, au Caire, *La Vara* (qui signifie la baguette et s'applique aussi à la verge de Moïse et des magiciens de Pharaon), Abraham Galante dit qu'il y a à Salonique 70.000 Israélites de langue espagnole, et qu'il y en a 20.000 au Caire. Les chiffres complets des Juifs espagnols d'Orient doivent être cherchés dans le livre d'Angel Pulide, récemment publié à Madrid, sous le titre de *Españoles sin Patria*, après un voyage de cet Israélite, de nationalité espagnole, en Orient. Les livres à lire ou à consulter sur les Juifs espagnols sont en outre, sauf omission : la bibliographie des livres hébraïques publiés à Madrid par Marcellino Menendez y Pelaye dans le troisième volume de son ouvrage *La Ciencia Española* ; la savante et consciencieuse *Historia de los Heterodoxès Españoles*. du même Menendez Pelayo. Ce serait un grand service rendu à l'Eglise catholique et à la vérité historique que de publier



une traduction française et une traduction allemande de ce grand ouvrage... à la seconde édition, en cours de publication à Madrid, chez l'éditeur Victoriano Suarez, l'écrivain trop tôt décédé, a ajouté un tome I nouveau qui est un tableau des religions établies en Espagne avant la prédication du Christianisme ; cette deuxième édition continue d'ailleurs à paraître, grâce aux notes préparées par le défunt et à ses exécuteurs testamentaires... *La Aljama de Juheus de Vich* (1 vol. Barcelone ou Vich, 1909), par Ramon Corbella, très intéressante étude historique écrite en catalan par un prêtre catholique du diocèse de Vich, et pleine de renseignements curieux et suggestifs... *Romancero judeo español, el idioma espanol en Oriente, romances tradicionales, gramatica y literatura presente y porvenir* (1 vol. Madrid, 1911), par Rodolfo Gil... *Revue Hispanique*, publiée à Paris (librairie Klinksieck), depuis 1893, sous la direction de l'Israëlite Fouché-Delsbose, organe européen de « The Hispanic Society of America », société littéraire qui publie les classiques espagnols en fac-simile et présidée par l'hispanophile américain, M. Huntington ; cette Revue a publié quelques études relatives aux Juifs espagnols de Turquie et à leur langue.... *Revue des Etudes Juives*, éditée à Paris, qui publia des écrits de Abraham Danon, directeur du Séminaire rabbinique de Constantinople... *Bibliotheca espanola-portuguesa-judaïca*, par le feu docteur Kayserling, grand rabbin de Budapest, et autres ouvrages du même, relatifs à l'Espagne et au Portugal. AIR, 13 août 1913.

Etats-Unis. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Sous le nom de *Aryan Pure Race Society of America*, il existe à Philadelphie une société qui a pour but de développer la civilisation arienne et de la préserver de toute contagion étrangère. Elle combat principalement les influences spirituelles sémitiques auxquelles les Ariens doivent, paraît-il, tous leurs malheurs actuels. Cette Société convoque un Congrès pour étudier les moyens efficaces de réaliser son but. AIR, 28 août 1913.

France. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Les journaux juifs de Paris annoncent que les Juifs parisiens qui construisent un temple énorme, s'étaient adressés au baron de Rothschild, ont refusé leur souscription sous le prétexte que dans le nouveau temple on doit se servir du jargon et non de la langue française. AIR, 28 août 1913.

Hambourg. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Le journal *L'Ami du Sion*, de Hambourg, dit que 7 Juifs convertis exercent les fonctions de pasteurs protestants. 10 autres juifs sont devenus missionnaires protestants et 12 étudient la théologie protestante. AIR, 5 août 1913.



Italie. — La *Perseveranza*, de Milan, 27 août 1913, annonce que l'avocat Eucardio Momigliano a transmis au nom de la Fédération Sioniste Italienne, et du Groupe Sioniste Milanais la dénonciation suivante au Procureur du Roi :

« Pendant que les journaux les plus importants d'Italie font tous leurs efforts pour soutenir, à l'occasion des événements balkaniques le drapeau de la Liberté religieuse, il est triste de constater qu'en Italie par le fait de ceux-là même qui prétendent exercer un apostolat de fraternité, on cherche à semer la mauvaise plante de la haine religieuse. Grâce au libéralisme de ses Princes et à la sagesse de ses ministres, l'Italie a donné à tous les peuples l'exemple lumineux d'un sage et probe libéralisme, d'une grande tolérance en matière religieuse, et c'est à cela qu'est dû certainement ce fait que les cultes des minorités vivent tranquillement à côté du culte de la majorité. Mais en Italie, comme en d'autres pays fâcheusement connus pour le fanatisme et l'ignorance de leurs populations, on a vu le spectacle ignoble des persécutions antisémites qui ont déshonoré des nations fières d'une civilisation supérieure à la nôtre.

« C'est avec une vive douleur que j'ai lu en ces derniers temps un article publié, le 11 juin 1913, dans le « *Labaro* » (le Labarum), journal catholique de Milan, sous le titre policier de « Cherchez le Juif » un fait faux, raconté dans un but diffamatoire, à savoir que le traître autrichien, le général Redl appartenait à la religion juive, alors qu'il n'y a jamais appartenu.

« Il n'est pas nécessaire de présenter à Votre Excellence les arguments mesquins sur la vulgarité de la feuille milanaise, nous rappelons seulement qu'en Italie, les Juifs sont fiers d'avoir fourni dans une proportion cent fois plus grande, proportionnellement à leur petit nombre, des combattants à toutes les guerres nationales, des martyrs à toutes les potences étrangères et sur les champs de bataille ; c'est aussi leur gloire d'avoir joui de la confiance du Roi, en fournissant de nombreux Présidents du Conseil, des juges à tous les tribunaux supérieurs, des fonctionnaires du plus haut rang à toutes les branches de l'administration supérieure. Et cela, sans que jamais une voix se soit élevée, même dans les plus violents débats politiques, pour faire de la religion de ces hommes un motif de polémique. Et c'est peut-être qu'on a vu un gage de probité dans le fait reconnu que l'hébraïsme, et surtout l'hébraïsme italien, pour des raisons éthiques qu'il n'est pas opportun de rappeler ici, se distingue par une absence presque absolue de délits, et que c'est là une tradition établie.

« Aussi est-ce une stupeur douloureuse et un grand mépris qu'on éprouve en lisant dans les colonnes du « *Labaro* » des assertions comme celles-ci :

« Se faire baptiser par spéculation est chez les Juifs chose habi



tuelle » et ailleurs, toujours à propos du colonel Redl : « Et le fait même qu'il était Juif explique comment il lui a été possible de trahir son pays pendant des années et des années. »

« Dans tous les mots de l'article se traduit la tendance qui l'a dicté, la haine religieuse.

« Les soussignés dénoncent à Votre Excellence l'article en question et demandent s'il ne paraît pas juste de faire application, dans ce cas, de l'article 141 du Code Pénal, qui semble rendre responsable le gérant du « *Labaro* », ainsi que ses complices éventuels ».

PALESTINE. — Dépêche de l'Agence *Roma :*

Les sionistes font de grands efforts pour amener les Juifs à parler l'hébreu, même en famille. Ils obtiennent peu de succès. AIR, 5 août 1913.

POLOGNE. — Dépêche de l'Agence *Roma :*

Les Polonais de la Pologne russe persévèrent dans le boycottage économique des Juifs. Les Juifs du gouvernement de Plock ont recouru aux autorités locales pour forcer les Polonais de cesser le boycottage. Les Juifs dénoncent surtout les prêtres catholiques comme provocateurs de ce mouvement. Les Juifs font cette dénonciation en toute conscience de son poids ; ils savent que les autorités locales russes ne demandent rien de mieux que de trouver quelque prétexte pour reprocher aux prêtres catholiques leur immixtion dans la vie en dehors de la sacristie, et qu'une telle dénonciation pourra leur attirer de nouveaux désagréments et de nouvelles difficultés. AIR, 18 août 1913.

Les journaux juifs annoncent qu'à Myszkov, gouvernement de Piotrkow, Pologne russe, sept riches familles juives ont organisé une union ayant pour but l'émigration de ces familles de « l'ingrate » terre polonaise, où le mouvement de boycottage commercial indigène trouble les intérêts du peuple juif. Ces familles ont rassemblé la somme de 40.000 roubles pour l'achat de terres en Palestine où elles veulent aller s'établir. AIR, 21 août 1913.

RUSSIE. — Dépêches de l'Agence *Roma :*

Le Bureau de l'Agriculture élabore un projet de colonisation des terrains de Sibérie appartenant à l'Etat. A ce propos, on a soulevé la question de savoir si les juifs pouvaient aussi profiter du droit de colonisation. M. Maklakoff, ministre des affaires intérieures, a répondu que la participation des Juifs lui paraît inadmissible. Le directeur du Bureau de l'Agriculture, M. Krivochéine a été du même avis, en l'appuyant sur les décisions du Gouvernement touchant le



séjour des Juifs en Sibérie. Le Conseil des ministres a partagé cette opinion. AIR, 25 août 1913.

Le ministre des affaires intérieures étudie le projet d'abolir les écoles juives talmudistes appelées « heders ». Elles seraient remplacées par les écoles gouvernementales confessionnelles élémentaires avec le programme officiel auquel on ajouterait l'enseignement de la religion juive par des maîtres juifs. AIR, 7 août 1913.

Libéralisme

France. — La *Vérité*, de Québec, 2 août 1913, reproduisant les observations dont nous avons fait suivre un article de l'Agence *Roma* dans notre numéro du 20 juin, p. 2121, écrit :

Ici, je prends la liberté d'interrompre la citation.

Combien de catholiques, en France surtout, se doutent que les vraies origines dogmatiques ou doctrinaires, de ce qu'on appelle le *libéralisme* et le libéralisme *catholique* sont maçonniques, de même que les clameurs, les préjugés contre l'*ultramontanisme*, c'est-à-dire contre l'influence nécessaire, légitime de la Papauté, dans l'action catholique, dans la politique catholique, sont également maçonniques.

Le *libéralisme*, si bien dénoncé par Pie IX, n'est qu'un des masques archiusés du Maçonnisme de *tolérance*, invoquant l'incertitude de la vérité, de ses droits : *Quid est veritas ?* comme disait ce pauvre Pilate...

* * *

Le Maçonnisme, depuis au moins deux siècles, se vante d'être toujours à la recherche de la vérité, qu'il ne trouve jamais. Il la déclare même intangible, le *progrès* exigeant qu'elle recule toujours.

Le libéralisme base sa *tolérance* sur la même incertitude. Cette tactique permet au Libéralisme de se laver les mains dans le bassin de Pilate, quand il s'agit de livrer le Juste et la Vérité aux exécuteurs du Maçonnisme.

Et l'on a pu voir le libéralisme, dit catholique, verser, trop souvent, son eau, peu bénite, dans ce bassin légendaire, par crainte de César...

Je voudrais tout citer, mais il vaut mieux renvoyer aux pages si remarquables, si vraies, si lumineuses, de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, à son *Index documentaire*, si parfaitement, si abondamment informé.

La *Revue* devrait être aux mains de tous les publicistes non seulement catholiques, mais même de ceux qui, de bonne foi, veulent loyalement voir clair, jusqu'au fond des choses contemporaines.

Si j'ai voulu signaler cette étude sur les choses de France, c'est qu'elle présente aussi un véritable intérêt d'actualité pour le Canada catholique français. L. Hacault.



— Le correspondant parisien de l'Agence *Roma* constate le quasi insuccès du pétitionnement organisé contre les nouvelles lois scolaires :

Il faut bien conclure que cette campagne si nécessaire a échoué jusqu'ici à créer un mouvement d'opinion et de défense satisfaisante. A qui la faute ! C'est une autre question. Il est bien facile d'accuser l'indifférence générale. Si on lui proposait, à la fin, des moyens d'action plus sérieux et non pas seulement des ligues platoniques, où tout se réduit à des congrès de « trop connus » et à l'éternel versement d'une cotisation. Si l'on renonçait au nombre amorphe, pour retremper véritablement une élite, peut-être alors la terre germerait-elle encore des hommes.

En tout cas, l'aveu acquis, que ces fameuses directions semi-libérales, auxquelles on a sacrifié tant d'intransigeance, à la tête de toutes ces grandes ligues semi-confessionnelles, n'ont rien donné de ce que leurs partisans fanatiques en promettaient comme force de pénétration conquérante. Combien il eût été plus habile même de rattacher davantage, dès le premier jour, cet effort au mouvement général, autorisé et décentralisé, des Unions diocésaines. Là était la vie. On en a soustrait trop d'initiatives individuelles ; le faisceau à former, disputé aux évêques par des chefs laïques, s'est partagé en verges impuissantes dont l'ennemi se moque au lieu de les craindre. AIR. 9 août 1913.

— Les lignes suivantes sont extraites des *Cahiers Romains* de l'Agence *Roma*, 10 août 1913 :

Le démocratisme ne nuit pas seulement aux convertis. Il est, comme le libéralisme, dans l'air. On le respire partout. On se l'assimile sans y prendre garde.

Toute une catégorie d'hommes zélés négligent la doctrine par principe. Ils en ont fait une spécialité pour quelques intellectuels. La séduction les enveloppe et leurs intentions excellentes sont perverties par une manie d'agitation. « *Non in commotione Dominus* ». Ils l'ont publié. Les grands saints convertisseurs étaient plus calmes. Ils pérégrinaient sans le tapage des apôtres modernes. Par contre, ils priaient plus, et ils étudiaient davantage. Ils voyaient juste et n'étaient pas trompés par ce qui n'est que le mirage du mieux, mirage qui s'éloigne à mesure qu'on court vers lui.

Jamais dans l'Eglise, grâce, peut-être (?), au progrès matériel qui facilite les déplacements et multiplie les moyens de propagande, jamais on n'a vu semblable fièvre d'action. Nous parlons d'action humaine ; le vrai mot serait agitation.

Les œuvres germent comme champignons au printemps. Le résultat correspond-il aux efforts multipliés, aux sacrifices si généreusement acceptés ?



Il serait cruel d'insister. Nous voulons, il faut le supposer, refaire *l'ordre social chrétien ;* retrouver le beau temps de foi où les Eglises étaient le centre de la vie nationale, aussi bien que de la vie de famille, parce que chacun vivait de la grâce. Car, qui oserait sincèrement affirmer qu'on marche vers ce but ? Mirage ! mirage que les succès apparents. Ne sont-elles pas, par exemple, le fruit d'une influence *démocratique*, ces *œuvres interdiocésaines* et exclusives ? En marge de la hiérarchie, elles sont aux mains de quelques personnages, qui, fidèles au même titre que les autres, devraient chercher leur direction près des évêques de chaque diocèse. Au contraire, ils emploient leur force interdiocésaine à imposer leur domination. Nous ne pouvons pas illustrer ces lignes par le récit des tendances émancipatrices se manifestant en haut lieu dans ces ligues ou associations. On veut demeurer libre même de la tutelle bienfaisante de Rome, malgré des protestations officielles de soumission. On y constate donc, et non sans trembler, le reflet de la pensée moderniste ne voulant guère distinguer entre l' « *Ecclesia discens et l'Ecclesia docens* », demandant par contre une petite part à la direction de l'Eglise, souhaitant de dire humblement (?) son mot, et de glisser un conseil.

N'est-elle pas une conséquence de l'esprit démocratique, cette floraison toujours plus abondante de Congrès : petits parlements où l'on discute avec des formes sans voiles cette autorité ; où l'on traite avec elle en public, presque d'égal à égal, des méthodes à suivre et de l'opportunité des attitudes, non toutefois sans se congratuler et s'encenser réciproquement ? L'impulsion y est donnée trop fréquemment par des voix peu autorisées, souvent les mêmes. Le procès si justifié qu'en a fait la « *Critique du libéralisme* » devrait y faire prendre garde. Ces gens s'imposent de force, grâce à leur coterie.

N'est-il pas encore une suite de cet envoûtement démocratique ce bluff du nombre, ce bruit de statistiques auquel les meilleurs se laissent prendre ?

On a souvent redit, non sans une pointe d'ironie, le mot attribué à un « grand directeur » : « Peu mais bon ». Il est profond cependant. Il est né de la prudence la plus élémentaire et du discernement le mieux averti. Il a son fondement dans l'expérience, nous dirons même dans la véritable humilité.

Le zèle ne procède pas uniquement du cœur, mais plus encore de l'intelligence éclairée par la foi. Notre siècle névrosé a une hypertrophie du cœur, au détriment du jugement, fils de l'intelligence, qui en demeure anémiée.

On veut atteindre les masses. On veut enrayer le grand mal. Mais qui ne sait que la démocratique « hérésie du nombre » empêche radicalement le travail en profondeur, le seul sérieux ?

La faute du siècle est d'avoir négligé les élites. La faute du siècle, plus grave encore, c'est de n'avoir donné qu'un *vernis chrétien* seulement, quelques pratiques trop peu nombreuses et surtout exté-



rieures, de simple entraînement, en dehors de toute véritable vie surnaturelle ayant sa source dans l'état de grâce et la pratique des vertus.

En notre temps on se croit chrétien et on s'affirme tel, dès qu'on est inscrit sur les registres d'une œuvre dirigée par un prêtre ou un pieux laïque ; aussi les conséquences s'en font sentir. Nos catholiques sont loin de l'héroïsme, loin même du simple devoir défendant de trahir Dieu dans la vie privée, dans la vie de famille, dans la vie publique. Ceci demanderait de douloureux, mais suggestifs développements.

Et les *œuvres !* les *méthodes d'œuvres* s'en sont ressenties. On accepte par exemple : le cinéma, en le déclarant nul au point de vue du bien à faire et de l'apostolat, en confessant même ses dangers pour l'imagination et l'équilibre des facultés. L'excuse ? c'est un moyen de contact accepté des masses. N'y en a-t-il pas d'autres ?

Une revue sérieuse pourtant, revue didactique destinée aux hommes d'œuvres, a consenti naguère à publier un article sur « les poses plastiques » : exhibition en des costumes si sommaires qu'on éprouvait le besoin d'écrire en note : « Les poses plastiques ne seraient pas à recommander indistinctement en tous lieux. Devant une assisatnce mélangée d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles, un directeur ne saurait en user qu'avec sobriété, choisissant ses tableaux avec tact, et surtout s'entourant pour les costumes et les postures des personnages de toutes les précautions indiquées par l'auteur de l'article ». Il est étrange, ce besoin de telles restrictions ; tout autre commentaire demeure superflu.

Nous ne faisons que signaler tel patronage mixte, vous entendez *mixte*, tenu par le vicaire d'une paroisse de grande ville. Il ne s'en cache pas et sourit quand on le menace de dénonciation à l'archevêché ! Son curé lui-même ne peut rien contre lui.

S'agit-il des syndicats ? On se garde bien d'affirmer les droits des patrons, d'essayer le syndicat mixte. Sans doute on crie très haut la confessionnalité. Mais ceci ne peut suffire. Il faut la pratiquer et l'enseigner. Or, les devoirs et les droits qui régissent les rapports de patron à ouvrier font partie de la doctrine sociale de l'Eglise. Pour atteindre les masses de nos ouvriers, presque tous ou en trop grand nombre à mentalité socialiste; on garde un silence coupable sur la base de toute action corporative. L'esprit démocratique est niveleur. Ce ne sont pas là les œuvres demandées, après Léon XIII, par Pie X.

Enfin on nous rabat les oreilles de la brillante manifestation catholique des concours de gymnastique...

Mirage trompeur ! ce sont des *fantômes d'œuvres chrétiennes* que vous nous montrez. Il n'y a rien en tout cela. N'y a-t-il rien ? Hélas il vaut mieux taire ce que trop souvent on est en droit de supposer.

Quand reviendrons-nous, dans l'apostolat comme dans tout le reste, aux vieilles traditions évangéliques ! Quand secouerons-nous

la hantise démocratique, qui a persuadé au trop grand nombre que, pour sauver les âmes, il faut descendre dans l'arène enfiévrée du monde maudit par Notre Seigneur et lutter sur le terrain des fêtes, des sports, et des syndicats !

Ce sont peut-être là d'habiles tactiques pour œuvres humaines : elles sont détestables lorsqu'il s'agit d'une œuvre divine. On se plaint de la diminution des vocations. Si les œuvres nombreuses étaient vraiment surnaturelles, elles peupleraient nos séminaires.

Et pourtant notre grand et saint Pontife Pie X multiplie ses avertissements. Nous ne voulons pas abuser, en voici un, tiré de sa première Encyclique :

« Nous entendons que les associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la religion catholique. Il importe peu, en réalité, d'agiter subtilement de multiples questions et de disserter avec éloquence sur droits et devoirs, si tout cela n'aboutit à l'action. L'action, voilà ce que réclament les temps présents, *mais une action qui se porte sans réserve à l'observation des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion*, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi et sur ses avantages terrestres.

Ces conseils pontificaux s'appliquent aux œuvres antimaçonniques comme aux autres ; et les critiques, un peu tirées au noir, qui les précèdent peuvent leur être profitables. Chose étrange ! les principes démocratiques et interconfessionnels ne seront jamais attaqués par la Maçonnerie ; donc, ils lui sont favorables. Evidemment, la victoire ne sera qu'aux chrétiens militants ; peu importe qu'ils soient le petit nombre, s'ils sont réellement de Francs-Catholiques.

Libre-Pensée

Généralités Internationales. — Nous lisons dans *La Gazette de Liège*, 21 août 1913 :

Il y a eu dimanche un Congrès de libres-penseurs belges à Bruxelles ; il y a eu aussi un Congrès de libres-penseurs à Paris. A ce dernier congrès, un F∴ Paul Dobelle, trésorier de *l'Union nationale des libres-penseurs de France* a prononcé ces paroles terribles :

La vie publique et privée du libre penseur doit être impeccable, a-t-il dit ; il doit servir d'exemple de moralité. Nous prouverons ainsi que la morale religieuse est inutile et nous augmenterons le nombre des adhérents.

Nous ne chercherons pas à savoir quelle impression ces paroles auraient produite, si elles avaient été prononcées au congrès de



Bruxelles ; constatons seulement que personne n'y a proposé d'acclamer l'ex-pape de la Libre-Pensée Furnémont.

D'autre part, nous regrettons que les paroles du F∴ Dobelle n'aient point porté jusqu'en Espagne, car tandis que ce bon penseur-libre prêchait la vie impeccable, cette dépêche de Madrid nous donnait des détails curieux sur les mœurs des penseurs-libres compatriotes de Ferrer :

On mande de Valence qu'au cours de la procession dite de la Vierge de l'Aurore, qui avait lieu ce matin, un groupe de radicaux libres penseurs a attaqué à coups de revolver les gens qui suivaient la procession. Les agresseurs s'enfuirent après avoir vidé leurs armes et disparurent dans la foule. On compte de nombreuses victimes parmi les personnes qui suivaient la procession.

La police recherche les auteurs de cette lâche attaque.

Est-ce ainsi que dans le monde de la pensée libre on entend la « vie impeccable ».

Espagne. — Nous lisons dans *El Diluvio*, Barcelone, 18 août 1913 :

La Ligue Anticléricale Espagnole a renouvelé son bureau, et élu président de la Commission de direction don Victor Gallego, et secrétaire Don Antonio Lopez del Vilar ; président de la commission exécutive don Miguel Morayta, et secrétaire de la même commission, don Ramon Martinez Sol. Cette Ligue organisera très prochainement une campagne active en vue de la sécularisation des cimetières.

Le *Diluvio* omet d'apprendre à ses lecteurs que tous ces personnages font partie du Grand-Orient espagnol.

France. — Parlant du Congrès de La Rochelle, le correspondant de l'Agence *Roma* écrit :

C'est la première mise à l'étude exotérique du programme élaboré par les Convents, et elle se rattache à tout le plan de campagne international de la Secte. En outre, il faut remarquer que ce Congrès anti-religieux, suivant de près le congrès pseudo-religieux des modernistes et autres spiritualistes, complète le plan de la Secte. En effet, celle-ci a sa « branche anti-religieuse » et sa branche « pseudo-religieuse » de façon à centraliser dans la contre-Eglise et dans la pseudo-Eglise son effort satanique contre l'Eglise catholique romaine. AIR, 7 août 1913.

— L'*Union nationale des Libres-Penseurs de France* a tenu son 2e Congrès annuel les 15, 16 et 17 août, à La Rochelle, dans la grande salle de l'Oratoire. Nous avons donné, dans le numéro du



20 août, p. 3017, l'ordre du jour des séances et différents documents sur lesquels nous ne reviendrons pas.

Nous empruntons les éléments du compte rendu ci-dessous aux journaux le *Rappel* et le *Radical*, numéros du 16 au 20 août 1913 :

Donnons d'abord les déclarations suivantes faites à la presse amie par M. Paul Dobelle précédemment secrétaire général de la Fédération de la Libre-Pensée, fondée en 1889, et actuellement trésorier de l'Union nationale des Libres Penseurs de France.

Depuis plus de trente ans, ajoute le *Radical*, notre camarade Dobelle a combattu vaillamment, sans répit, et avec la plus profonde abnégation, pour l'idéal commun. Délégué français aux Congrès internationaux de Bruxelles, de Genève, de Rome et de Paris, il a suivi ponctuellement le mouvement de la Libre-Pensée.

« Ce qui a manqué, nous dit Dobelle, jusqu'à ce jour, à nos groupes, c'est la méthode de travail et l'organisation. Dans tous les coins de la France, nous avons fait une active propagande, nous avons créé de nombreux groupes, mais nous ne sommes pas arrivés à leur donner la force d'union permettant la lutte contre les religions.

« La création des fédérations départementales réunissant tous les groupes de chaque département permettra d'y recruter les orateurs nécessaires à la propagande ; on ne verra plus quelques curés en rupture de soutane, quelques avocats sans cause ou quelques journalistes en quête d'abonnés, réclamer des sommes importantes pour se transporter de Paris à l'extrémité de la France, en vue d'y prononcer un discours d'une heure de durée.

« La propagande pourra être organisée méthodiquement par les fédérations.

« Les groupes doivent sortir de leur apathie et agir vigoureusement ; en effet, il ne suffit pas de se réunir une fois par an pour compter les enterrements civils auxquels on a assisté, de percevoir des cotisations et de reviser quelques articles de statuts ; il y a une besogne beaucoup plus féconde à accomplir ; il faut examiner, au cours de réunions ou assemblées générales, le travail de propagande à accomplir pendant la durée de l'année qui commence et bien être fixé sur les endroits où l'on doit agir vigoureusement.

« Demander aux groupes d'organiser, avec le concours des fédérations départementales, une conférence annuelle, n'est pas se montrer trop exigeant ; mais pour obtenir une bonne organisation dans ce sens, la commisison exécutive de l'Union nationale aura le devoir de provoquer la constitution d'une fédération dans chaque département. Cette dernière recevra la mission de se rendre dans chaque canton et d'y tenter la fondation d'un groupe composé de tous les vrais libres penseurs, sans distinction d'école ; ce groupe devra

réunir toutes les nuances du parti républicain, du plus modéré au plus avancé ; ce qu'il faut exiger des citoyens qui désirent entrer dans nos groupes pour y faire de la propagande, c'est de prendre l'engagement de ne se livrer à aucune pratique religieuse et de n'y faire participer aucun des leurs. Que seraient nos groupes et quelle autorité exerceraient-ils sur l'opinion publique si on n'exigeait pas cet engagement ? Nos adversaires ne font-ils pas assez de gorges chaudes quand ils arrivent, par des moyens inavouables, à s'emparer de la dépouille mortelle d'un des nôtres !

« La vie publique et privée du libre penseur doit être impeccable : il doit servir d'exemple de moralité. Nous prouverons ainsi que la morale religieuse est inutile à l'homme pour se diriger honnêtement et partant de ce principe, nous augmenterons le nombre de nos adhérents[1].

« Les congressistes de la Rochelle ont surtout pour tâche de constituer l'organisation nationale suivant le principe fédéraliste.

« A mon avis, la base de l'organisation est le groupe cantonal réunissant les sections communales et rattaché à la fédération départementale. Cette dernière, reliée aux autres départements, forme l'Union nationale.

« Les groupes se réunissent trimestriellement au chef-lieu et discutent les questions posées par les sections communales, prennent part à toutes les manifestations publiques et privées (fêtes laïques, œuvres postscolaires, caisses des écoles, mariages et enterrements civils).

« Ils font le dénombrement annuel de toutes les sociétés laïques et religieuses, se tiennent au courant des agissements de nos adversaires, centralisent tous les renseignements et fournissent un rapport à la fédération départementale. Ce faisceau de rapports est transmis à l'Union nationale.

« Le secrétaire administratif de l'Union centralise à son tour tous les documents fournis par les départements et constitue un dossier pour chacun d'eux.

« Le conseil interfédéral de l'Union nationale, ayant en mains tous les renseignements utiles à son action, peut organiser sa propagande dans toute la France.

« Les groupes doivent organiser au moins une conférence par an, en ayant soin de changer chaque fois de commune. Les conférenciers peuvent être fournis soit par la fédération départementale, soit par l'Union nationale ; toutefois il y a avantage à les recruter dans le département évitant ainsi des frais de voyage toujours onéreux.

« Les fédérations départementales organisent chaque année un congrès qui, en dehors des questions administratives, inscrit à son ordre du jour l'étude des questions philosophiques et sociales.

« Les vœux émis et les décisions votées par les congrès départementaux sont envoyés au secrétaire administratif de l'Union. Les

1. C'est la phrase relevée plus haut par la *Gazette de Liège*.



dates de réunion des congrès départementaux doivent être antérieures à celle du congrès national.

« L'union nationale convoque chaque année les fédérations départementales en assemblée générale, en vue d'examiner les questions devant être inscrites à l'ordre du jour, lesquelles questions émanent des décisions prises par les congrès départementaux, en dehors des questions d'actualité qui demandent une solution immédiate.

« Le comité interfédéral a pour devoir de transmettre aux pouvoirs publics les vœux émis par les congrès. A l'appui du comité de propagande, d'un conseil juridique chargé de transformer en projets de loi les résolutions votées par les congrès et de les transmettre aux membres du Parlement, les congressistes de la Rochelle auront à constituer un service administratif à la tête duquel ils placeront un homme réunissant les aptitudes nécessaires, c'est-à-dire un homme désintéressé, dévoué et ayant depuis de longues années donné des preuves de son attachement à la cause de la libre pensée.

« En dehors des questions d'organisation vient la question des patronages laïques, qui doit attirer tout particulièrement l'attention des libres-penseurs, attendu qu'elle assure pour l'avenir le recrutement de nos groupes.

« Les congressistes devront voter une résolution invitant tous les libres penseurs à fonder un patronage dans chaque commune où il n'en existe pas et à prêter leur concours dévoué à ceux qui fonctionnent déjà.

« Cette mesure devient réellement indispensable, en raison de l'attitude de nos adversaires. La lutte sera d'autant plus ardue que nous ne disposons pas, comme eux, de ressources nous permettant d'amener à notre cause la jeunesse au moyen de dons et de multiples distractions. Néanmoins, je reste convaincu qu'en faisant appel à tous les dévouements et au modeste budget de la collectivité, nous arriverons à une solution des plus satisfaisantes. Les congressistes, en prenant une ferme résolution dans ce sens, auront assuré le triomphe de leurs idées d'émancipation intellectuelle et sociale ».

Le Congrès a été ouvert le 15 août dans la matinée.

Tous les groupes de libre pensée avaient répondu à l'invitation du secrétariat permanent et du bureau fédéral des Charentes, qui avait enregistré l'adhésion de plus de vingt Fédérations départementales : Loiret, Haute-Savoie, Hérault, Sarthe, Rhône, Puy-de-Dôme, Deux-Sèvres, Loire, Oise, Charente, Nord, Seine-et-Oise, Vosges, Saône-et-Loire, Haute-Vienne, Aveyron, Côte-d'Or, Charente-Inférieure, Seine-Inférieure, Morbihan.

Outre ces Fédérations, plus de cinquante sociétés autonomes, y compris l'Association de la Libre Pensée de France, avaient envoyé des délégués.

Par acclamations, M. Gratecap, secrétaire général de la Fédération



des Sociétés de Libre Pensée des Charentes et du Sud-Ouest, est élu président de la première séance.

L'assemblée décide alors de nommer une Commission des vœux et projets divers et une Commission de vérification des pouvoirs. Sont nommés membres de la Commission des vœux : MM. Thibault, Noël, Charpentier, Rousseau, Frimat, Tellier, Frémont, Joubert, Favaud.

M. Ripault dépose une motion de condoléances à la famille de Bebel.

M. Tellier estime que le Congrès ne peut pas voter cette motion parce que le pacifisme n'est pas son but, mais la libre pensée.

— Nous sommes, dit-il, des anti-cléricaux, et les socialistes allemands disent que la religion est une affaire privée.

M. Bazire. — La question Bebel n'est pas à l'ordre du jour.

M. Ripault. — La mort de Bebel non plus n'était pas à l'ordre du jour.

M. Ferdinand Buisson. — Je dois dire qu'à Berne, Bebel a produit une impression profonde sur tous les délégués, sans distinction d'opinions. C'est avec un profond sentiment de respect que nous avons serré la main d'un homme qui a fait de la prison pour avoir dit que l'Allemagne n'avait pas le droit de s'emparer de l'Alsace-Lorraine.. (Applaudissements répétés).

La proposition de M. Ripault est adoptée à l'unanimité, ainsi qu'un vœu pour la réintégration du camarade Chrétien, du Mans.

M. Bazire dépose une motion demandant les mêmes droits pour les femmes et pour les hommes. Cette motion est adoptée.

A la séance de l'après-midi, que préside toujours M. Gratecap, on discute « la situation morale de l'Union ».

MM. Bazire et Laclef demandent que l'organisation des fédérations fixée par le Congrès de 1911, soit maintenue.

M. Dobelle, invite les groupes à ne pas trop solliciter le concours des orateurs parisiens à cause des dépenses trop élevées. Il préconise une sérieuse organisation départementale.

M. Gandon, au nom de l'*Association des Libres penseurs de France*, déclare que cette organisation a tenu ses engagements et qu'on ne peut pas logiquement demander sa disparition.

Tel n'est pas l'avis de M. Marielle, qui demande la dissolution de l'Association ou le changement de son titre pour ne pas gêner la propagande de l'Union.

MM. Rousseau et Bazire proposent que l'action de l'Association soit limitée au département de la Seine.

Une courte discussion s'engage entre M. Robert Louis et M. Dobelle. Le premier défendant, le second critiquant l'Association.



M. Vaudet, ancien conseiller municipal de Paris, demande que l'Union des libres penseurs soit réalisée contre les forces catholiques.

M. Noël voudrait que les délégués de province fussent chargés de diriger l'Union jusqu'au prochain Congrès. A cette époque, la direction sera confiée à nouveau aux organisations parisiennes.

M. Hubbard répond. Les reproches qu'on nous fait son peu justifiés, dit-il ; nous voulons faire une grande coopérative morale. Il faut du temps. Notre organisation est jeune, mais robuste et l'on doit croire en son avenir. Je vous demande de me décharger du secrétariat permanent, ma parole restant à votre disposition (applaudissements).

La discussion continuera demain. On procède à l'élection d'une commission chargée de rédiger les statuts. Sont désignés, MM. Robert, Tellier, Cuzin, Bazire, Rousseau, Marielle, Dobelle, Gandon, Noël. La commission se réunira dans la soirée.

On commence la discussion de l'éducation rationnelle.

MM. Tellier, Bazire, Rousseau lisent les rapports. M. Ferdinand Buisson prend la parole. Le premier devoir de la libre pensée, dit-il, est d'être anticlérical. Il faut délivrer les hommes des dogmes. L'esprit laïque est un esprit de défense, de résistance et d'attaque contre toutes les manifestations du cléricalisme. N'imposez pas à l'enfant même la vérité, ni à plus forte raison, des préjugés qui pourraient fausser son intelligence. Nous ne voulons pas du monopole de l'enseignement. Nous ne voulons pas que l'instituteur soit « anti-curé ». L'instituteur doit s'interdire tout ce qui constituerait un abus de confiance sur l'intelligence de l'enfant. Du moment où nous nous trouvons en face de l'enseignement scientifique il n'y aura pas contestation entre les parents. L'Etat peut imposer cet enseignement.

Le 16, à la séance du matin, le Congrès discute la revision des statuts, qui sont adoptés après une assez vive discussion.

On procède ensuite à l'élection du Conseil interfédéral.

Sont élus pour les fédérations : Seine, Robert Louis ; Loiret, Bihan ; Morbihan, Rousseau ; Hérault, Monestier ; Sarthe, Guillemère ; Rhône, Roche ; Puy-de-Dôme, La Bussière ; Deux-Sèvres, Ancel ; Oise, Marielle ; Charente, Lagarde ; Nord, Tellier ; Vosges, Charpentier ; Haute-Vienne, Noël ; Seine-Inférieure, Bazire ; Charente-Inférieure, Gratecap ; Vendée, Jaim.

Pour les groupes : Goiffon, Janot, Neveu, Lebet, Frémond, Bernardin, Brunelière.

Puis a lieu la nomination de la Commission exécutive et du Bureau.

Voici les résultats des élections de la Commission exécutive. Ont obtenu : Ancel, 18 voix ; Bazire, 18 ; Noël, 18 ; Marielle, 17 ; Goiffon,



16 ; Bellier, 16 ; Gratecap, 15 ; Rousseau, 14 : Dobelle, 13 ; Charpentier, 13 ; Billon, 12 ; Robert Louis, 8.

La séance est suspendue pour l'élection de son bureau par la Commission exécutive, élection qui donne les résultats suivants :

Secrétaire général, M. Bazire ; secrétaire administratif, M. Dobelle ; secrétaires de propagande : MM. Tellier et Noël ; trésorier, M. Marielle ; trésorier adjoint, M. Goiffon.

Le Congrès décide que le prochain Congrès aura lieu à Nevers.

La question du « *Pacifisme par la Libre-Pensée* » a amené une assez longue discussion.

M. Tellier dit que, tout en se déclarant pacifiste, il n'appartient pas à la libre pensée de discuter les moyens d'action destinés à assurer le pacifisme.

M. Ferdinand Buisson prend alors la parole :

— Le cléricalisme, dit-il, est ce qui donne forme et direction à toutes les réactions, sociale, politique, nationale et internationale. Voulez-vous déclarer qu'il vous est indifférent que notre Pays prenne sa direction vers le pacifisme ou vers le militarisme ? (Applaudissements). Nous ne nous engageons pas à la paix quand même, à la paix sans conditions. Mais nous voulons un tribunal d'arbitrage. Nous voulons lutter par des arguments, par la discussion devant une autorité instituée et reconnue universellement. Nous voulons armer notre patrie, pour le présent, de tout un effort conscient et républicain.

M. Ripault dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Congrès, considérant que l'esprit de méfiance, d'animosité et de conquête qui caractérise encore trop souvent les rapports entre les grandes nations, et les pousse à préparer de formidables armements les unes contre les autres, est contraire à la marche normale de la civilisation, du progrès, et met la paix en péril ; qu'il y a lieu de ne pas laisser plus longtemps cet esprit pernicieux présider aux rapports internationaux, ni de laisser les relations entre les puissances livrées au hasard des circonstances et des incidents fortuits, ni d'admettre pour la solution des conflits la seule souveraineté des armées ; qu'il serait bon d'établir en commune collaboration une législation internationale capable d'assurer les rapports normaux et déterminés entre les différents Etats ainsi que le respect réciproque de leurs droits ;

« Invite le Gouvernement à prendre l'initiative de négociations diplomatiques en vue d'amener l'organisation d'un Parlement international ayant pour objet d'élaborer une législation pour tout ce qui a trait aux rapports de droit entre les nations, d'établir les règles d'après lesquelles seront solutionnés les conflits internationaux et de fixer aussi les mesures propres à limiter les armements ».



— Il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, qu'en croupe du nationalisme est toujours le cléricalisme. La libre pensée ne peut pas méconnaître la question du pacifisme. L'arbitrage a déjà triomphé en diverses circonstances, notamment à propos de l'incident de Hull et même, dans l'accord franco-allemand, à propos du Maroc, on prévoit les cas d'arbitrage. (Longs applaudissements).

M. Tellier persiste dans sa manière de voir. Il maintient que la question du pacifisme ne doit pas être discutée par le Congrès.

M. Bazire fait observer, non sans quelque malice, que si la libre pensée n'avait pas le droit de discuter sur toute chose, elle ne serait plus la libre pensée.

Bref, la motion *Ripault* est adoptée à l'unanimité moins une voix (celle de M. Tellier).

Notons que cette motion fut présentée, au mois de juin dernier, à la Chambre des députés, où elle recueillit 140 voix de gauche.

Est adoptée également une motion complémentaire de *M. Vaudet*, déclarant que les libres penseurs seront les premiers défenseurs de la patrie en cas d'agression.

M. Gandon tient à faire remarquer qu'il a voté contre.

Voici les conclusions du rapport de M. *Tellier* sur l'éducation rationnelle :

Comme nous pourrions attendre longtemps la réalisation d'un vœu en faveur du monopole de l'enseignement, voyons ce qu'actuellement il serait pratique de faire :

1° Contrôle des livres servant à l'instruction de l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement supérieur peut rester libre, l'homme en possession de sa raison est alors capable d'user de son libre examen.

2° Unification du brevet.

L'instituteur doit justifier des mêmes garanties, en particulier des mêmes garanties de savoir et de capacité pédagogiques, que l'instituteur public.

Il est bien entendu qu'il s'agit du *minimum* des garanties imposées à l'instituteur public.

Or, actuellement, les garanties de l'instituteur privé sont inférieures à celles exigées pour l'instituteur public.

Le brevet simple suffit pour enseigner dans une école libre ; il faut en plus le certificat d'aptitudes pédagogiques pour enseigner dans un établissement public.

Il faut unifier les conditions.

Evidemment, le niveau de l'enseignement national gagnerait à cette réforme. Mais, et j'emprunte cet extrait à M. Chavin :

« Il faut aussi faire cesser les conditions d'inégalité et de concurrence à armes inégales entre l'enseignement public et l'enseignement



privé. S'il est permis à celui-ci de recruter et d'employer un personnel auquel il suffira d'avoir satisfait aux exigences plus que mitigées d'un brevet d'écolier et non de maître, si, avec ce semblant de titre, il conquiert moralement l'égalité avec l'enseignement public, tenons pour certain que les inconvénients de la situation actuelle s'aggraveront ».

Il est regrettable que diverses propositions de loi, en ce sens, proposées par notre éminent ami Buisson n'aient pas encore abouti.

3° Pratiquement, encore à l'heure actuelle, on pourrait adopter cette proposition de la Libre-Pensée de Niort :

« Considérant qu'en vertu de la loi du 15 juillet 1880 (art. 17) les établissements d'enseignement primaire libre sont exempts de toute patente, qu'en exécution du tarif annexé à cette même loi, les établissements d'enseignement secondaire libre ne paient qu'une patente infime composée uniquement d'un droit proportionnel sur la valeur locative du seul logement du directeur ;

« Considérant que c'est sans raison valable et contre toute justice que l'Etat se prive annuellement de sommes relativement importantes pour le seul bénéfice des pires ennemis de la République et de l'Ecole laïque ;

« Emet le vœu :

« 1° Que l'exemption de patente dont jouissent actuellement les établissements d'enseignement primaire libres soit au plus tôt supprimée ;

« 2° Que les établissements d'enseignement secondaires ou primaires soient assujettis à une patente composée d'un droit fixe et d'un droit proportionnel, ce dernier droit portant sur tous les locaux occupés ».

En attendant que l'on réduise à l'impuissance ceux qui sont, comme le disent nos camarades, « les pires ennemis de la République et de l'Ecole laïque » par le monopole de l'enseignement, et en souhaitant que l'unanimité du parti républicain se rallie à cette mesure radicale, nous vous proposons d'adopter ces différents vœux dont la réalisation soulèvera moins de difficultés et demandera moins de temps.

D'autre part, voici le texte adopté à l'unanimité par la commission chargée de fondre tous les projets ; elle a pris pour base le texte de *M. Rousseau*, instituteur du Morbihan :

« Considérant que la Libre-Pensée doit poursuivre un idéal d'harmonie humaine, basé sur la liberté, la justice et la solidarité, et doit, par conséquent, se préoccuper de l'éducation morale et rationaliste de la jeunesse, de l'adolescence et du peuple ;

« Considérant que les parents ont la possibilité d'enseigner à leurs enfants des idées religieuses ou libres-penseuses en dehors des heu-



res de classe, mais que l'enseignement primaire élémentaire, indispensable à toute personne, doit éveiller la conscience, développer toutes les facultés et préparer à la vie en s'appuyant sur la vérité scientifique mise à la portée des intelligences enfantines ;

« Considérant que toute éducation vraiment rationaliste et laïque ne peut être donnée que dans des établissements publics ou privés, dont le personnel aura acquis la même préparation pédagogique et éducative et les mêmes diplômes et dont tout l'enseignement sera également contrôlé par les inspecteurs primaires ;

« Le Congrès et sa Commission, après avoir entendu les rapports, discours et communications des citoyens Tellier, Bazire, Rousseau, Buisson, Vaudet, Cuzin, Trimot, Renaudin ;

« Décident de charger le Conseil interfédéral de la Libre-Pensée française, ainsi que les bureaux de ses Fédérations départementales et groupes, d'agir auprès de la presse et des parlementaires, afin d'obtenir le plus tôt possible :

« 1° Des mesures complètes et efficaces pour assurer la fréquentation régulière de tous les enfants en âge scolaire et pour réprimer toute pression ayant pour but de les en détourner (proposition de loi rapportée par M. Dessoye) ;

« 2° La création obligatoire des caisses communales des écoles suffisamment subventionnées pour établir la gratuité des fournitures scolaires, les cantines scolaires, etc. (projet rapporté par M. Viviani et amendé) ;

« 3° L'abrogation de la loi Falloux et la réorganisation de l'enseignement primaire et secondaire dans l'esprit des principes qui précèdent (proposition de loi de M. Buisson) ;

« 4° L'organisation définitive de l'enseignement complémentaire et professionnel, obligatoire et sanctionné, pour les jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de 18 ans et non élèves des écoles supérieures ou spéciales ;

« 5° La création ou le développement de patronages laïques, éducatifs et récréatifs, près de toute école publique, avec l'aide financière de l'Etat, des communes et des sociétés populaires, et avec le concours des éducateurs professionnels et volontaires (proposition de loi de M. Meunier) ;

« 6° L'extension de toutes les autres œuvres scolaires et postscolaires animées de l'esprit de laïcité et de fraternité sociale.

Le Congrès a modifié comme il suit les statuts de l'*Union nationale des Libres-Penseurs de France :*

Article premier. — L'Union Fédérative de la Libre Pensée française et des colonies a pour œuvre de concentrer et de coordonner les efforts de toutes les fédérations affiliées à l'Union nationale qui in-

tent pour le triomphe de la liberté de conscience, l'émancipation et l'affranchissement moral et matériel de l'individu.

Toutefois, les groupes isolés existant au 1er janvier 1914, situés dans un département où il n'existe pas de fédérations départementales, sont conservés à l'Union nationale, sous la réserve absolue qu'ils fonderont une fédération départementale d'au moins trois groupes dans un délai de deux ans.

Cependant, au cas où, ce délai passé, et par suite d'une impossibilité absolue et démontrée, ces groupes isolés n'auraient pu satisfaire à cette obligation statutaire, ils devront adhérer à l'une des fédérations voisines, s'ils veulent bénéficier des avantages que donne la nouvelle organisation nationale.

Art. 5. — L'Union Fédérative de la Libre Pensée française et des colonies est administrée par un conseil interfédéral, lequel est uniquement composé des représentants nommés pas les fédérations adhérentes et cotisantes.

Art. 6. — Chacune de ces fédérations a droit à un représentant titulaire, pris dans son sein, et à un suppléant pouvant appartenir a une autre fédération affiliée à l'Union nationale. Le suppléant, qui pourra assister en tout temps aux séances du conseil interfédéral, n'y aura voix délibérative qu'en l'absence du titulaire et sur mandat spécial à la séance. Il ne pourra posséder qu'un seul mandat.

Art. 7. — Les délégués au conseil interfédéral n'auront droit qu'à une voix par fédération.

Transitoirement, les délégués des groupes comprenant au moins deux cents membres disposeront également d'une voix sous la réserve exprimée au paragraphe 2 de l'article premier.

Donnons aussi, pour être complet autant que possible, le texte de l'adresse envoyée à Mme Simon Bebel :

« Le Congrès de la libre pensée adresse à Mme Simon Bebel son très solennel hommage pour la mémoire de son illustre père, qui servit avec tant d'éclat pendant cinquante ans la cause de l'Humanité ».

Dans une séance de nuit, le 16, le Congrès a discuté deux questions : 1° une motion de M. *Robert* déclarant que la Libre-Pensée s'interdirait à l'avenir toute action politique modifiée par M. *Rousseau* qui demande qu'on ajoute : électorale. Après deux heures de discussion le Congrès adopte la question préalable.

On devait ensuite donner un mandat aux délégués au Congrès international de Lisbonne sur cette question : « Attitude de la Libre-Pensée vis-à-vis de la question sociale ».

Pour M. Tellier, la Libre-Pensée doit proclamer qu'elle ne fera que de l'anticléricalisme à l'exclusion de toute politique.



M. Rousseau, intervenant à nouveau, fait décider que la Libre-Pensée s'interdit toute action électorale.

Enfin, pour clore la discussion, M. Vaudet dépose l'ordre du jour suivant qu'on adopte à l'unanimité :

« Le Congrès, considérant que l'action de la Libre-Pensée ne doit dépendre d'aucun groupement politique, que la Libre-Pensée doit rester une et indivisible, au-dessus de tous les partis, donne mandat à ses délégués à Lisbonne d'agir au mieux des intérêts de la Libre-Pensée, en s'inspirant des idées générales émises au congrès de La Rochelle ».

M. Rousseau, constatant la présence de nombreuses femmes dans la salle, fait voter une motion affirmant les sentiments féministes de la Libre-Pensée.

— *La Lanterne*, 19 août 1913, donne des renseignements complémentaires sur les vœux adoptés :

Parmi ceux-ci nous citerons tout d'abord les motions suivantes, déposées respectivement par M. Marielle, de l'Oise, et M. Tunia, de Nevers, toutes deux adoptées à l'unanimité :

1° Qu'une mesure de clémence soit prise en faveur des jeunes soldats condamnés pour manifestation à l'occasion du projet de loi sur le service de trois ans.

2° Qu'en présence des perquisitions et arrestations auxquelles a donné lieu le projet de loi de trois ans, les organisations adhérentes à l'Union fassent l'effort nécessaire auprès de leurs élus à la Chambre pour qu'ils combattent avec énergie une politique aussi néfaste à la Libre-Pensée qu'à l'idée démocratique.

Ce seront ensuite une adresse de sympathie qui fut votée, sur la proposition du délégué de la Seine-Inférieure, en faveur de l'instituteur Donat, de Couffouleux, « victime de son idéal laïque » ; un vœu en faveur de l'extension des incinérations ; et enfin, un ordre du jour de la Libre-Pensée socialiste de Lorient, présenté par le citoyen Rousseau, et demandant « que les ministres de l'intérieur et des finances prennent, par décret, toutes mesures nécessaires pour organiser la préparation professionnelle des infirmiers et infirmières laïques ».

— Comme épilogue à ce Congrès, nous lisons dans *Le Rappel*, 10 septembre 1913 :

Voici l'appel qu'adresse l'Union fédérative de la Libre-Pensée française et des colonies à toutes les fédérations et groupes, fédérés ou non, et aux libres penseurs isolés :

Citoyens, libres penseurs,

Pour la troisième fois depuis le premier Congrès constituant de sep-



tembre 1907, la Libre-Pensée française organisée vient d'affirmer sa volonté de se donner définitivement une base et une organisation fédératives. Rompant avec les errements du passé, elle ne veut plus être dirigée, mais administrée et simplement orientée suivant l'esprit qui a inspiré les décisions de ses Congrès.

Organisation nécessaire. — C'est dans cet ordre d'idées que les membres du bureau de la Commission exécutive de la nouvelle et unitaire Fédération nationale qu'est « l'Union fédérative de la Libre-Pensée française et des colonies » ont accepté le mandat de contribuer à l'organisation démocratique et rationnelle des Fédérations et des groupes de libres penseurs isolés de France. Profondément persuadés que le penseur libre, si convaincu qu'il soit, est un anachronisme dans le monde de la pensée et de la démocratie que, possesseur de vérités ou de talents, il ne lui appartient pas de les conserver jalousement pour lui et que, seul à les faire connaître, il perd un temps précieux, il apparait que son devoir est d'entrer dans un groupe de libre-pensée ou d'en créer un dans sa localité s'il n'en existe pas, afin que rayonne dans sa commune la pure lumière de la vérité dressant ainsi un groupe rationaliste en face du temple d'erreur et d'asservissement de l'Eglise catholique.

C'est pour combattre pied à pied l'organisation cléricale que le Congrès de la Rochelle a rédigé les nouveaux statuts nationaux de manière : 1° à ce que chaque groupe communal de libre-pensée soit incité à adhérer à la Fédération de son département ou à celle la plus voisine ; 2° à ce que chaque Fédération départementale fasse elle-même partie de l'Union fédérale nationale. Or, à l'heure actuelle, un grand nombre de Fédérations *nationales* sont affiliées à la Fédération *internationale* de la libre-pensée, opposant ainsi le lien universel de la pensée libre à l'organisation cléricale et universelle du catholicisme.

Mais, pour que ce lien soit fort et l'action de la libre-pensée internationale efficace, il faut que, dans chaque nation, la libre-pensée soit fortement organisée et son action bien coordonnée.

Deux commissions permanentes. — C'est pour obtenir ce résultat que la Commission nommée par le Congrès de La Rochelle a décidé la création de deux Commissions permanentes ayant pour but :

La première, appelée « Commission juridique », de renseigner les groupements de libre-pensée fédérés sur les cas religieux qui peuvent se présenter, notamment lors de l'exécution des dernières volontés des libres penseurs et de les aider à les solutionner. Cette Commission a pour secrétaire le citoyen Charles Vaudet, juge de paix à Ecouen (Seine-et-Oise), et les citoyens Gustave Hubbard et André Tellier, avocat ; de Méritens, homme de loi, comme membres.

La seconde, la « Commission d'études et de propagande rationalistes », en outre de toute innovation utile (comme la création d'un noyau de conférenciers, pour lequel il est fait, dès à présent, appel



à toutes les bonnes volontés) a pour mission première de tracer les schémas de conférences types sur chacune des principales questions du programme anticlérical et antireligieux. Ces schémas, tracés dans un ordre progressif, permettront aux militants de toutes les provinces de France de faire l'éducation rationaliste des masses d'une façon méthodique tout en y procédant avec leur caractère et leur tempérament personnels. Cette Commission effectuera le même travail en ce qui concerne le texte type de discours pour naissances, fêtes de la jeunesse, mariages et inhumations ou incinérations civils. Elle a pour secrétaire le citoyen Rousseau, instituteur à Lorient (Morbihan), avec comme membres les citoyens Gustave Hubbard, de Méritens, Robert, Charles Vaudet.

L'utilité de ces deux services n'échappera pas aux libres penseurs militants qui savent que le développement de la libre-pensée est *entièrement* une question *d'éducation rationaliste.*

Aussi, la Commission exécutive espère-t-elle que les groupes et les libres penseurs isolés vont s'empresser d'adhérer à L'Union fédérative de la Libre-Pensée française et des colonies par la voie que leur indiquent les nouveaux statuts nationaux, afin d'intensifier le mouvement en avant de la Libre Pensée française. Quant aux Fédérations et aux groupes *actuellement* fédérés, il est de leur devoir d'adresser de suite au secrétaire général : *Edmond Bazire*, 9, *rue des Capucines, à Rouen*, les noms et adresses des groupes et des libres penseurs isolés qu'ils connaissent.

Le Congrès de Lisbonne. — Il leur appartient également d'affermir davantage l'action internationale de la libre-pensée en assurant le succès du Congrès international de Lisbonne des 6, 7, 8 octobre prochain, auquel le Congrès de La Rochelle a décidé d'envoyer des délégués.

Ce Congrès a pour but, outre la solution internationale de l'importante question « de la réalisation d'une éducation vraiment rationaliste », de manifester contre l'insolence dont l'Eglise romaine fait preuve en tous pays dans ses Congrès eucharistiques envers la pensée humaine. Puis aussi de magnifier la République portugaise qui s'est courageusement empressée, dès son avènement, de laïciser toutes ses institutions. Pour cela, il faut que la France soit représentée par un nombre de congressistes. Il convient donc, à présent, que tous les libres penseurs, groupés ou non, désireux de répondre à l'invitation si chaleureuse faite par le citoyen et sénateur Magalhaes Lima, au Congrès de Munich, envoient tout de suite leur adhésion à ce Congrès au secrétaire général de l'Union fédérative de la Libre-Pensée française, de façon à pouvoir obtenir une forte réduction sur les frais de chemin de fer.

Contre le péril clérical. — Le danger clérical est plus grand que jamais. Les clergés de tous les pays et particulièrement ceux de France et de Belgique redoublent d'audace et de violence. A la lutte



sourde et hypocrite d'hier contre l'esprit laïque succède une attaque au grand jour dont le cynisme et la sauvagerie se sont nettement manifestés dans les poursuites des évêques contre les manuels et contre le instituteurs, lors de l'affaire Donat, le maître d'école de Confoleux. Comme jadis, le cléricalisme veut être le maître absolu dans l'enseignement et dans la nation entière, libres penseurs conscients vous ne le permettrez pas. Tous, penseurs libres isolés, qui, dans le plus humble hameau comme à la Ville-Lumière, laissez votre activité inemployée, secouez-vous, levez-vous, et venez apporter à l'Union fédérative de la Libre-Pensée française et des colonies les lumières de votre pensée et le concours de votre énergie, et la Libre-Pensée sera triomphante.

Pour la Commission exécutive,
Le secrétaire général : E. BAZIRE.

— A la suite du Congrès de La Rochelle, il a été créé, sous le titre suggestif de « *Foyer rationaliste* », une nouvelle filiale de la Libre-Pensée, dont le président-fondateur est M. Adolphe Schleicher. C'est une « société nationale d'instruction, de propagande rationaliste et de défense de l'enseignemement laïque ».

Le *Radical*, 20 août 1913, a publié l'appel suivant :

Parmi les questions de brûlante actualité soulevées au Congrès national de la libre-pensée qui vient de se clore à la Rochelle, il en est une qui mérite tout spécialement d'attirer l'attention des républicains, au moment où les organisations cléricales semblent vouloir étendre leur rayonnement dans les régions de l'activité économique et sociale les plus inattendues.

Sociétés de préparation militaire, de gymnastique, de tir, de musique, syndicats ouvriers, groupements agricoles, écoles de cuisine ménagère, réunions d'étudiants, théâtres, orphéons, cinémas, bars, librairies, journaux ; partout, discrète, active, inlassable, une soutane passe et élabore la mobilisation patiente de forces dont on ne saurait nier le nombre, et qui toutes, conscientes ou non, seront, le jour venu, un instrument précieux entre les mains d'un parti intellectuellement et socialement hostile à la pensée moderne, à la république laïque.

Le plus curieux de l'affaire, c'est que tous les esprits clairvoyants connaissent parfaitement les faits dont nous parlons, mais que beaucoup ont comme une pudeur de dénoncer publiquement cette mobilisation multiforme. On a vu, en effet, ces temps derniers, l'Eglise romaine faire des conquêtes, ou plutôt des captifs parmi ceux dont le jugement guide ou contrôle l'opinion, le goût des polémistes. Il est devenu le bon ton parmi les lettrés, les philosophes de considérer l'anticléricalisme comme quelque chose de tout à fait inélégant. Et, de peur d'être comparés à ce brave M. Homais, beaucoup de bons es-



prits ont tu les appréhensions que faisait naître en eux la renaissante activité de l'Eglise.

D'autres, qui auraient peut-être sauté en riant au-dessus de ce sobriquet illustre, redoutaient l'accusation d'antipatriotisme, tant la réaction cléricale avait su habilement mêler ses intérêts et déguiser ses desseins sous les trois couleurs sacrées de la patrie.

Mais les faits sont les faits, et nul pieux sophisme ne saurait prévaloir contre leur redoutable éloquence. Nous renvoyons à ce sujet les lecteurs du *Radical* au véritable dossier que nous dressâmes, au jour le jour, des innombrables et complexes manifestations d'une activité dangereuse, non par sa forme immédiate, mais par ses tendances réelles et incontestables.

Or, il ne s'agit pas seulement de bien voir un péril, d'en mesurer avec précision l'étendue et la portée. Il faut encore trouver, mettre en œuvre, faire vivre les moyens efficaces de défense, ne pas permettre que les conquêtes magnifiques de nos savants, de nos penseurs, de nos hommes d'Etat, de nos artistes soient menacées, au spirituel comme au temporel, par l'activité merveilleusement habile et souple d'un parti dont les intérêts deviennent dangereux quand ils veulent s'identifier avec ceux de la nation.

Aussi ne saurait-on trop souligner la motion présentée par M. Rousseau au congrès de La Rochelle, et adoptée à l'unanimité par le congrès.

Cette motion vise à la protection de la liberté de penser, de l'école laïque et de son enseignement, à l'abrogation de la loi Falloux, à l'organisation d'un enseignement postscolaire rationnel, de patronages laïques multiples et vivaces. Tous ces vœux se basent sur des propositions de loi, des projets présentés ou défendus au Parlement par MM. Buisson, Viviani, Verlot, etc.

D'autre part, le congrès de Lisbonne, en octobre prochain, a inscrit aussi à son ordre du jour le projet et la discussion d'une éducation rationaliste, et l'on peut prévoir l'ampleur que, prendra un tel débat aux assises internationales de la libre-pensée.

Mais, à côté de l'action parlementaire et législative, et justement pour faciliter et continuer celle-ci, une action parallèle est nécessaire dans le pays.

C'est à ce but que répond une société récemment créée et qui peut, qui doit rendre à la pensée laïque, à la société républicaine, les services qu'exigent les temps de *bonne presse* et de *bonnes œuvres* que nous traversons.

La haute et spontanée adhésion de M. Buisson, l'autre jour au congrès, est à elle seule suffisamment significative de l'accueil que les républicains et les laïques vont faire au *Foyer rationaliste*, dont le simple projet a déjà reçu les précieuses adhésions et les encouragements de MM. Gaston Doumergue, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique, docteur Debierre, sénateur du Nord, Herriot,



sénateur, maire de Lyon, Beauvisage, Cornet, sénateurs, MM. J.-L. Breton, Thalamas, de Kerguézec, Verlot, Beauquier, députés etc.

Le *Foyer rationaliste*, société nationale de propagande rationaliste et de défense de l'enseignement laïque, dont le siège est, 142, rue Montmartre àParis, a conçu la féconde et noble idée de rapprocher, d'unir dans une action commune les membres de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, tous ceux qui, à un titre quelconque, participent à l'éducation publique.

Devant le péril commun qui s'efforce de les menacer, les deux enseignements, en effet, ont tout intérêt à chercher à réaliser une union morale et une union pratique qui, jusqu'à présent, n'ont jamais été nettement organisées.

Si le *Foyer rationaliste* parvient à réaliser pratiquement partout cet article de ses statuts, on voit quelle belle force d'action intellectuelle la société républicaine pourrait opposer à la société religieuse, et quel gain les deux enseignements tireraient de ce contact coordonné, dont le progrès intellectuel et moral des classes populaires serait la résultante et la fin.

En dehors, en effet, de son action universitaire, scolaire, postscolaire, le *Foyer rationaliste* se propose de créer un grand parti démocratique d'action intellectuelle, pour achever, dans les mœurs et dans les lois, l'œuvre de la Révolution française.

L'action de la Société s'exerce par des conférences, des fêtes, des congrès, par l'organisation de bibliothèques, de foyers locaux, d'universités du peuple, par l'intervention parlementaire et par la presse.

En outre, la plus grande initiative est laissée aux membres du Foyer, qui peuvent payer une cotisation minimum de 1 franc, et qui s'assurent, dans les provinces les plus lointaines, l'appui quotidien du foyer central et le concours de ses orateurs, de ses conférenciers, de ses publications, de sa bibliothèque.

Aussi le *Foyer rationaliste* lance-t-il un cordial et sincère appel à tous les maîtres et à tous les étudiants de l'enseignement supérieur et secondaire, à tous les instituteurs et institutrices, à tous les amis de l'enseignement laïque.

Les républicains verront sans peine quelle tâche féconde le *Foyer rationaliste* va réaliser pour les idées qui leur sont chères, et quel essor nouveau vont recevoir de son action les grands principes de Liberté et de Justice que la réaction cléricale a pu obscurcir et combattre, mais qu'elle ne saurait faire disparaître du sol généreux de la France, patrie intellectuelle de tous ceux qui pensent librement, de par le monde.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à notre collaborteur Robert Louis, secrétaire général du *Foyer rationaliste*, 142, rue Montmartre.

Voici, d'après le *Bulletin de la Semaine*, 27 août, les statuts de cette association nouvelle :

Article premier. — Il est fondé à Paris, entre les membres de l'enseignement et tous ceux qui, à un titre quelconque participent à l'éducation publique, une Société nationale, qui s'appellera le *Foyer rationaliste*. Le siège est à Paris, 142, rue Montmartre. Les femmes font partie de la Société au même titre que les hommes.

Art. 2. — La Société a pour but : 1° De protéger la liberté de pensée contre toutes les religions et tous les dogmatismes, quels qu'ils soient, et d'assurer la recherche libre de la vérité par les méthodes de la raison ; 2° de contribuer à la laïcisation de l'enseignement public et à l'affranchissement des individus et des familles des dogmatismes confessionnels qui engendrent par leur absolutisme, des conflits entre les hommes ; 3° de travailler au relèvement moral et intellectuel des classes populaires en s'efforçant d'encadrer l'adolescence pendant la délicate période qui va de l'école au régiment et en amenant les pouvoirs publics à réaliser l'enseignement postscolaire obligatoire : 4° d'organiser un grand parti démocratique pénétré de l'idéal de justice, de fraternité et de solidarité, pour achever, dans les mœurs et dans les lois, l'œuvre de la Révolution française ; 5° de défendre par tous les moyens en son pouvoir les rationalistes lésés dans leurs droits et d'intervenir auprès des pouvoirs publics chaque fois qu'une inobservation des lois sur la laïcité serait signalée.

Art. 3. — L'action de la Société s'exerce par des conférences, des fêtes civiques, des congrès, par l'organisation de bibliothèques, par la coopération permanente des œuvres de l'émancipation de la raison et de l'éducation sociale, par l'intervention parlementaire.

Art. 4. — Pour devenir membre du *Foyer rationaliste*, il faut accepter les présents statuts et payer une cotisation annuelle de 1 franc au minimum. Les adhésions doivent contenir les noms, prénoms, qualité de chaque signataire ainsi que son adresse. Le bureau de la Société statue sur les adhésions.

Art. 5. — La Société le *Foyer rationaliste* est administrée par un bureau élu par l'assemblée générale et composé de onze membres nommés pour trois ans et rééligibles : un président, six vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire-adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint. L'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Art. 6. — Le bureau à seul qualité pour recevoir les adhésions, organiser la propagande rationaliste et déterminer les manifestations de la société. Le bureau se réunit au moins une fois tous les trois mois, et autant de fois que les circonstances peuvent l'exiger. Les délibérations sont valables, quel que soit le nombre des membres présents. Les convocations sont faites par le président ou son délégué. Le conseil peut tenir ses réunions soit à Paris, soit dans toute autre localité, afin de faciliter le déplacement de ses membres.

Art. 7. — La société se réunit en assemblée générale, une fois l'an,



soit au siège de la société, soit dans une ville désignée par le bureau. L'ordre du jour de l'assemblée générale est établi par le bureau, un mois avant la date fixée pour la réunion. A l'assemblée générale, le secrétaire général présentera un rapport sur les travaux réalisés par la société, et le trésorier général exposera la situation financière.

Art. 9. — La qualité de membre honoraire s'acquiert par le dévouement notoire à l'enseignement laïque et à la propagande rationaliste. Les membres honoraires paient une cotisation annuelle de 2 francs au minimum. Ils ont, sur leur demande, voix consultative devant le bureau de la société, participent aux fêtes et à toutes les manifestations du *Foyer rationaliste*.

Art. 10. — La société accepte les dons en vue du but qu'elle poursuit.

Art. 11. — La société nationale le *Foyer rationaliste* se charge de créer en province des sections en vue de la propagande rationaliste. Ces groupements devront verser à la caisse centrale une cotisation annuelle de 10 francs au minimum.

Art. 12. — Les modifications aux présents statuts ne pourront être présentées à la discussion de l'assemblée générale que sur la proposition du bureau, ou par un tiers des membres de la société.

Art. 13. — En cas de dissolution de la société, la commission consacrera les fonds, s'il en existe, aux œuvres des écoles laïques, et les archives de la sociétés seront remises au président du *Foyer rationaliste*.

— *La Presse coloniale*, 25 août 1913, nous apporte les renseignements ci-dessous :

Voici à titre documentaire, le mandat qui a été donné par l'association la « Libre-Pensée Algérienne », à son délégué au congrès :

« Pour toutes les questions à débattre au congrès, le délégué s'inspirera de ce fait, que nous sommes de cœur avec tous les libre-penseurs, pour préconiser tout ce qui doit contribuer à affranchir et à élever la pensée humaine, et à établir la paix entre tous les peuples, par la justice et par l'arbitrage.

En ce qui concerne spécialement l'Algérie, nous demandons au congrès d'émettre les vœux suivants :

1° Que la laïcisation des services publics soit complétée, notamment en ce qui concerne les hôpitaux, dont beaucoup, en particulier le grand hôpital d'Alger, ont leur service d'infirmerie dirigé par des religieuses embrigadées sous les ordres de l'évêque catholique.

La neutralité religieuse à l'hôpital est plus nécessaire encore en Algérie que dans le reste de la France, à cause de la plus grande diversité des croyances religieuses.

2° Qu'on laïcise aussi les lois et les règlements concernant l'Algérie



en supprimant l'expression « indigènes musulmans », employée à tort pour « indigènes non naturalisés ».

La loi ne doit connaître aucune religion, pas plus la religion musulmane que les autres : chrétienne, juive, etc.

D'ailleurs, l'expression dont nous demandons la suppression dans la loi est inexacte, car, d'une part nous connaissons des indigènes non naturalisés qui sont libres-penseurs. D'autre part, beaucoup d'indigènes naturalisés français pratiquent la religion musulmane, comme c'est incontestablement leur droit.

La France doit affirmer nettement l'indifférence absolue de l'Etat en matière religieuse. Nous devons simplement pratiquer en Algérie, comme en France, une neutralité bienveillante pour tous les groupements religieux, philosophiques ou autres, qui ont le droit de se former, de vivre, d'évoluer et de se transformer, ou de disparaître, au gré de leurs membres.

3° Développer en Algérie, avec beaucoup plus de rapidité qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'enseignement laïque français, et ne pas séparer sytématiquement, comme on le fait dans beaucoup de centres, les indigènes des Européens, dans les écoles publiques.

4° Prendre les mesures nécessaires pour que les indigènes sachent bien, comme les Européens, que l'hypocrisie religieuse n'est pas obligatoire et que, partout où la France domine chacun a le droit d'être ou de ne pas être musulman, chrétien, juif, etc., ou libre-penseur, sans que l'une ou l'autre qualité puisse lui valoir la faveur ou la défaveur de l'autorité.

— Nous lisons dans *Le Rappel*, 11 septembre 1913 :

VERSAILLES. — *Libre-Pensée.* — Il se produit en ce moment-ci, dans le département de Seine-et-Oise, un mouvement d'organisation de toutes les forces libres penseuses que nous sommes heureux d'enregistrer.

Félicitons-en le vaillant militant qu'est le citoyen Gilloteau, de Sèvres, qui ne ménage pas ses efforts pour lutter contre le cléricalisme et la réaction.

Il existait jadis à Sèvres un groupe très important de Libre-Pensée qui fonctionnait d'autant plus activement qu'il luttait opiniâtrement contre une municipalité cléricale ; les conférences succédaient aux conférences, les manifestations laïques succédaient aux fêtes laïques. La municipalité républicaine actuelle à peine élue, tout rentra dans le silence.

Si les libres penseurs de Sèvres crurent à ce moment qu'ils n'avaient plus désormais qu'à se croiser les bras, ils s'aperçoivent aujourd'hui très durement du contraire.

Comme, malheureusement, tous les partis ayant obtenu la victoire, la Libre Pensée de Sèvres se divisa aussitôt.



Une partie approuva « la manière » du nouveau conseil, l'autre lui reprocha un manque de fermeté qui eût peut-être passé pour excessif ; il en résulta un froid intense entre le conseil et le groupe qui, petit à petit, vit ses adhérents cesser de s'intéresser aux réunions dans lesquelles l'harmonie avait disparu.

De leur côté, ne se sentant plus soutenus par l'esprit libre penseur qui primait autrefois dans l'opinion publique de Sèvres, les édiles durent maintes fois composer à regret avec leurs adversaires.

Heureusement, tout cela va changer, car la Fédération départementale vient de prendre en main la question de la réorganisation du groupe, en groupe régional, ce qui est le meilleur moyen de combattre les divisions locales ; le plus fort est fait, et le bureau nous prie d'annoncer, dès maintenant, l'assemblée générale organisée sous les auspices de la Fédération, qui aura lieu le mercredi 17 septembre, à 21 heures précises, à la mairie de Sèvres.

La Jeunesse Républicaine a promis son concours, et la municipalité y est très cordialement conviée ; nul doute que les bons citoyens de Sèvres, Meudon, Chaville, Saint-Cloud ne se fassent un devoir de venir coopérer à la reconstitution d'un groupement dont la situation exceptionnelle, en plein pays de calotins et aux portes de la capitale, en fera une citadelle de premier ordre pour la Libre-Pensée de Seine-et-Oise.

Pour tous renseignements, s'adresser : soit au secrétariat général de la Fédération de Libre-Pensée de Seine-et-Oise, 9, rue du Marché-Neuf, à Versailles, soit au citoyen Gilloteau, secrétaire du groupe de Sèvres, 72, Grande-Rue, à Sèvres.

— *La Lanterne* publie, dans ses numéros du 20 et 26 août 1913, deux lettres de M. Edgard Lynch, secrétaire général de la *Fédération de la Libre-Pensée de Seine-et-Oise*, auxquelles nous empruntons les passages suivants :

Le seul fait d'avoir vu le citoyen Bazire présenter une motion tendant à interdire à la Libre Pensée sa complète liberté d'action, n'est-il pas la preuve matérielle que la vieille école fut encore trop largement représentée à La Rochelle.

Le vœu fut très heureusement repoussé, il faut nous en réjouir, car il importe beaucoup moins à l'heure actuelle de prouver que les Cultes sont une exploitation éhontée du mensonge, ce qui importe peu à un grand nombre de gens qui tirent un profit matériel ou moral, parfois les deux, de cette exploitation, mais, suivant le timide exemple donné par nos adversaires, de transformer notre action philosophique en un large mouvement a-religieux et social.

C'est seulement à cette condition que nous donnerons à la Libre-Pensée moderne la force nécessaire pour combattre utilement le cléricalisme connu sous le nom de Socialisme chrétien, qui est bien



l'œuvre la plus dangereuse du jésuitisme dressée contre la République Démocratique.

J'ajouterai qu'à la suite de l'excellent article de la *Lanterne*, la Fédération de Seine-et-Oise, qui ne recule devant l'examen d'aucune idée, se prononcera le 21 septembre sur le projet Brard qui semble avoir effrayé quelque peu les Congressistes de La Rochelle, et en faveur duquel elle a toujours paru fort bien disposé.

Confinée sur le terrain religieux, la Libre-Pensée augmentera peut-être le nombre des incroyants, mais non, hélas ! celui des impratiquants, et ce sont ces derniers qui, seuls, font sérieusement échec à l'Eglise.

Il faut, en vérité, voir les choses sous le jour de la réalité et non avec la longue vue des théories.

Elargissons donc sans crainte le domaine de la Libre-Pensée ; la meilleure preuve que ce sera du bon travail, c'est que les ratichons de tout poil sont les premiers à s'en plaindre.

N'est-ce pas grâce à l'élargissement de leur « cléricalisme », que les gens de Rome redeviennent peu à peu les maîtres de la France ?

Ce serait une faute des plus graves de ne pas les suivre sur ce terrain, et nul, parmi les Libres Penseurs convaincus, ne saurait y songer sérieusement.

Une seule remarque s'impose : c'est que l'excès en tout est pernicieux.

Ne limitons pas notre action, disons seulement que la Libre-Pensée doit faire d'abord de l'anticléricalisme et ensuite de tout un peu, en consacrant à chaque sujet un temps relatif à son importance réelle.

Et puis, il est très nécessaire de constater très loyalement que, jusqu'ici, l'aide morale et surtout l'aide matérielle nous a constamment manqué pour mettre sur pied les créations nécessaires à opposer aux cercles, patronages, sociétés de gymnastique et associations postscolaires religieux.

Si nous sommes demeurés les plus forts, ce n'est donc pas tant à nos œuvres embryonnaires de défense laïque que nous le devons, mais plutôt à l'opinion publique, qui doit rester notre principal objectif.

Il convient donc de continuer la conquête de l'opinion à l'idéal laïque et, pour y réussir, nous éviterons soigneusement la surenchère, mais nous ne tremblerons pas pour cela d'afficher nettement nos idées et nos convictions.

Si des défections viennent à se produire dans nos rangs, comme le craint le citoyen Hyan, nous ne nous en affligerons pas outre mesure ; car ce seront celles de quelques esprits timorés ; dont l'action consiste surtout à embarrasser notre mouvement d'évolution rationnelle.

N'oublions pas que nous avons moins besoin de « suiveurs » que de militants d'avant-garde ; quand on veut lutter contre le ciel, il faut, au besoin savoir lâcher du lest.



— Même journal, numéro du 14 septembre 1913 :

HYÈRES. — Depuis près de deux ans, la Libre-Pensée d'Hyères, croyant sans doute que sa tâche était terminée, n'existait plus guère que de nom. Convaincue par les événements actuels qu'il y a urgence pour tous les adversaires de l'idée religieuse à se grouper plus étroitement que jamais, elle s'est reconstituée dimanche dernier. Les membres présents à la réunion ont décidé de reprendre la lutte pour l'émancipation, en écartant systématiquement toutes les personnalités politiques qui se sont trop souvent fait un tremplin de la Libre Pensée dans leur intérêt personnel, détournant par conséquent celle-ci de son véritable but.

La Libre Pensée, en effet, ne doit avoir d'autre objectif que celui d'être un groupement philosophique apte à éclairer la masse encore sous le joug de l'Eglise. — G. C.

— Nous lisons dans *Le Midi socialiste*, de Toulouse, 23 août 1913 :

Le Conseil fédéral de cette association a siégé le dimanche 24 août à Béziers, dans la salle du café Ayral, sous la présidence du citoyen Deldon Joseph, de Florensac.

Monestié, secrétaire fédéral, rend compte du congrès de La Rochelle qui, en cinq laborieuses séances, a épuisé son ordre du jour. Un compte rendu complet et intéressant sera envoyé par ses soins à toutes les sociétés fédérées.

Certaines négligences étant reprochées à l'ancien bureau national notamment quant à la propagande et à la distribution des cartes, le Congrès a renouvelé le bureau et nommé Bazire, de Rouen, secrétaire fédéral ; Bobelle, de Paris, secrétaire administratif ; Tellier, de Lille et Emile Noël, de Limoges, délégués à la propagande.

On compte beaucoup sur ces citoyens pour intensifier la propagande pendant la campagne 1913-1914, et on espère enregistrer des résultats satisfaisants au prochain Congrès national qui aura lieu à Nevers en août 1914.

Sur la proposition de Deldon Joseph, le conseil fédéral décide que, pour 1913, la dernière réunion de la Fédération départementale de l'Hérault aura lieu à Béziers, au mois de décembre, sous forme de Congrès, et qu'une conférence publique et un banquet fraternel seront organisés à cette occasion.

La Fédération fait un pressant appel aux sociétés de Libre-Pensée de l'Hérault non encore fédérées, pour qu'elles lui donnent leur adhésion et s'adressant au citoyen Moniestié, secrétaire fédéral, café Ayral, à Béziers.

— La *Correspondance hebdomadaire*, 26 août 1913, résume assez bien tout ce mouvement lorsqu'elle dit :



Qu'on n'attache pas une importance excessive à des Congrès comme celui qui vient de se réunir, à La Rochelle, quelques dizaine de Libres-penseurs : rien de plus naturel, si l'on considère que ce sont là des chefs sans troupes et que rien ne distingue, à une ou deux exceptions près, sinon leur sectarisme étroit. Qu'on dédaigne tout à fait semblable manifestation : rien de plus imprudent, si l'on considère, d'autre part, que la Franc-Maçonnerie ne laisse échapper aucune occasion de manifester ses volontés, et que les vœux d'un « Congrès de la Libre-Pensée » valent aux yeux de la majorité radicale et radicale-socialiste de notre Parlement. La part active prise aux débats de l'Assemblée de La Rochelle par M. F. Buisson n'est-elle pas significative ?...

Il est impossible de nier l'importance de la propagande entreprise par la Franc-Maçonnerie, par ses filiales et par ses plus ardents champions pour nous arracher ce qui nous reste de la liberté de l'enseignement.

Et quand, à la Chambre, de bons apôtres oseront prétendre que c'est faire respecter strictement la neutralité jadis promise qu'ils soutiennent et votent des projets Dessoye, Viviani, Paul Meunier, n'oublions pas de leur opposer que ces projets, le Congrès de la Libre-Pensée a déclaré les faire siens, « en attendant le monopole de l'enseignement, en attendant que l'on réduise à l'impuissance ceux qui sont les pires ennemis de la République et de l'école laïque ».

Les avertissements du Congrès de la Rochelle ont leur intérêt.

Italie. — L'*Avanti*, journal socialiste, 28 juillet 1913, publie la nouvelle suivante :

« On nous téléphone de Rome, 27 juillet, au soir : Aujourd'hui, dans le quartier du Trastevere, les catholiques avaient organisé une procession à la Madona del Carmine. Les jeunes républicains de Rome ont organisé une contre-manifestation anticléricale à laquelle ont pris part les associations affiliées à la *Giordano Bruno*. Le cortège s'est formé à 4 heures et demi du soir dans le Campo dei Fiori, devant le monument du martyr de Nola, et, précédé d'une fanfare, s'est dirigé vers le Trastevere. Devant l'Eglise de San Grisogono, où des cléricaux étaient réunis, il y a eu des batailles entre les deux troupes. La police a rétabli le calme, et les anticléricaux sont allés déposer une couronne de fleurs naturelles sur la pierre qui rappelle le sacrifice héroïque de Giuditta Tavani Arquati. Des discours enflammés ont été prononcés alors par des orateurs anticléricaux et républicains, entre autres par un ex-prêtre qui a fondé la nouvelle association des libres prêtres.

La *Vita*, 26 juillet 1913, journal maçonnique de Rome, nous apprend que ce dernier orateur était le Docteur Rutili, ex-chanoine. Nous trouvons aussi dans le même journal la liste des associations qui ont pris part à cette manifestation du fanatisme le plus grossier. Ce sont :



En premier lieu la *Giordano Bruno* et ses sections de quartier et de banlieue. — Plusieurs cercles anticléricaux (*Sub. Aventin, Ferrer, Arnaldo di Brescia,* — *la Récréation populaire*, dite Duc des Abruzzes, — la Loge *Carlo Pisacane*, — Les Faisceaux d'Etudiants anticléricaux de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, — la Section romaine du Parti Radical indépendant, — Les Cercles républicains *Mazzini, Ciceruacchio, XXII, Juin, IX Février Initiative, Fils de l'Avenir* — Faisceau Républicain des Infirmiers, — Cercles des Jeunes Républicains (Jeunesse rebelle du Borgo, du Testaccio, du Trastevere, Romeo Frezzi), — Cercle Républicain *Foi et Devoir*, — Fédération républicaine de la Jeunesse du Latium, — Cercles républicains Universitaires et secondaires, — Cercle Anticlérical et Universitaire, — Section romaine du Parti socialiste et réformiste, — Parti Mazzinien intransigeant. — Cercles *Maurizio Quadrio, Mazzini, Trastevere, Goffredo, Mameli, Brusco Onnis*, Association des Accusés et condamnés politiques du régime pontifical, — Cercles communistes anarchistes, les Martyrs de Chicago, — La jeunesse sans patrie, le cercle *Francisco Ferrer*. — *Union des Prêtres libres*, — Groupe de la Jeunesse anarchiste *Argante Salucci*. Comité permanent *Moroni* et des compagnies de discipline.

Portugal. — ***La Lanterne*, 29 août 1913, publie l'article suivant :**

Au Congrès international de la Libre Pensée tenu l'année dernière à Munich, notre ami Magalhaes Lima, sénateur de la République Portugaise, fit un cordial et très pressant appel à tous les représentants de la Libre-Pensée des diverses nations, pour qu'ils acceptassent de tenir leurs assises de 1913 à Lisbonne.

A Lisbonne, pour fêter la Jeune République portugaise ! A Lisbonne, pour affirmer solennellement la solidarité de tous ceux qui défendent la liberté de conscience dans le monde, avec les vaillants qui ont renversé au Portugal l'une des plus odieuses et méprisables tyrannies monarchiques et cléricales.

Mais depuis que Magalhaes Lima adressa son invitation aux libres penseurs, quels efforts n'a pas faits la réaction non seulement portugaise, mais de tous les pays, pour calomnier, insulter, salir, discréditer nos amis républicains de là-bas !

Raison de plus, certes, d'aller à Lisbonne acclamer et soutenir ceux qui sont à la lutte la plus acharnée.

Il faut que la France républicaine surtout ait des délégués nombreux au Congrès de Lisbonne.

Le Congrès aura lieu du 4 au 10 octobre.

Une communication des organisateurs au Cercle Berthelot (l'Union des Cercles civiques), que M. André Berthelot préside, fait connaître que la Municipalité de Lisbonne recevra officiellement à l'Hôtel de Ville les délégués ; que M. Alfonso Costa, président du Conseil des ministres (et d'ailleurs membre d'honneur du Cercle Berthelot depuis sa fondation), les invitera aux fêtes officielles par lesquelles, le 5 oc-



tobre, tout un peuple enthousiaste célébrera le deuxième anniversaire de la proclamation de la République (5 octobre 1911) ; et qu'enfin le président de la République lui-même leur accordera l'honneur d'une réception à la présidence.

Au mois de mai 1912, le Cercle Berthelot reçut en un banquet intime M. Alfonso Costa, de passage à Paris, et le ministre du Portugal à Paris, M. José Chagas. Dès lors le projet d'une grande manifestation républicaine à Lisbonne fut examiné.

Quelques mois plus tard, M. Magalhaes Lima revenait à Munich avec l'idée de réunir dans la capitale républicaine le Congrès international de la Libre-Pensée et de le faire coïncider avec les fêtes commémoratives de la fondation de la République. Et cette idée, il l'exposa éloquemment dans une des grandes soirées du Cercle Berthelot. Elle était lancée.

Avec empressement, les Cercles civiques et les associations laïques adhérentes, qui sont au nombre de 155, vont répondre à l'invitation amicale de M. Magalhaes Lima et de ses collaborateurs de la Commission d'organisation du Congrès, notamment de son vaillant et distingué secrétaire, M. Augusto José Vieira.

Une délégation importante partira aux premiers jours d'octobre.

Elle retrouvera à Lisbonne les personnalités suivantes, qui font partie du Cercle Berthelot :

M. Alfonso Costa, président du Conseil des ministres ; M. José Chagas, ministre du Portugal à Paris ; M. Alvès da Veiga, ministre du Portugal à Bruxelles ; M. Magalhaes Lima, sénateur ; M. Fernaô Bolto-Machado, député ; M. le général Constantino de Brito, député ; M. le docteur José d'Almeida, député ; M. Théophile Braga, ancien président du Gouvernement provisoire ; M. Frano Borges, directeur du journal « *O'Mundo* » ; M. José da Costa Amorim, ingénieur, et enfin un éminent ingénieur français, M. E. Le Fraper, qui créa et dirigea longtemps les Compagnies du Gaz et Electricité de Lisbonne et de Porto, ainsi que Mme Le Fraper, femme très distinguée, d'origine portugaise.

C'est dire que les libres penseurs, membres des Cercles civiques, sont assurés de l'hospitalité la plus cordiale.

Le Cercle Berthelot, nous dit-on, se mettra en rapport avec la nouvelle Union fédérative de la Libre Pensée, constituée à La Rochelle, pour que la représentation française à Lisbonne soit digne du grand pays de la liberté de conscience.

Quelques-uns de nos amis, lecteurs ou correspondants, en étaient ces jours-ci à se demander quelle pouvait bien être la tâche des sociétés de Libre-Pensée.

Ne leur semblera-t-il pas que, pour le moment, ce serait de prendre une part active au Congrès de Lisbonne et de faire ainsi que la France anticléricale et républicaine apporte un solennel encouragement aux vaillants libres penseurs qui fondent dans le rationalisme le plus résolu la Jeune République portugaise ?



— Voici le texte de l'appel lancé par la *Fédération internationale de la Libre-Pensée*. Nous l'empruntons au *Radical*, 1er septembre 1913 :

La Fédération internationale de la Libre-Pensée, dont le siège est à Bruxelles et qui relie entre elles les organisations de la Libre-Pensée les plus importantes du monde entier, répondant à la chaleureuse invitation faite à Munich au nom des libres penseurs portugais, par l'éminent citoyen le sénateur Magalhaes Lima, a décidé de tenir son dix-huitième congrès à Lisbonne.

Depuis sa fondation (congrès de Bruxelles 1880), la Fédération a tenu successivement des congrès à Londres (1882), à Amsterdam (1883), à Anvers (1885), à Londres (1887), à Paris (1889), à Madrid (1892), à Bruxelles (1895), à Paris (1900), à Genève (1902), à Rome (1904), à Paris (1905), à Buenos-Aires (1906), à Prague (1907), à Bruxelles (1910) et à Munich (1912).

Le congrès de Lisbonne, assuré dès maintenant d'un succès complet, grâce au concours des maîtres de la pensée humaine qui participeront à ces grandes assises, s'annonce comme une double manifestation, à la fois contre l'insolence de l'Eglise romaine qui, dans ses congrès eucharistiques, jette l'outrage à la pensée humaine, ainsi qu'en l'honneur de la République portugaise, qui s'est empressée, dès son avènement, de laïciser toutes ses institutions.

La date du congrès coïncide d'ailleurs avec la troisième célébration de la proclamation de la République (5 octobre 1911).

Les délégués seront invités aux grandes fêtes organisées à cette occasion par le gouvernement, ayant à sa tête M. Affonso Costa, un des plus glorieux militants de la Libre-Pensée portugaise.

Sont invités à assister au congrès de Lisbonne les fédérations nationales des divers pays, affiliées ou non à la Fédération internationale de la Libre Pensée, toutes les sociétés rationalistes, les loges maçonniques, les universités et les établissements d'instruction, les universités populaires, les « communautés religieuses libres » les sociétés positives, les société d'étudiants anticléricaux, les comités libéraux, républicains, socialistes, en un mot tous les groupements qui reconnaissent la malfaisance des Eglises et défendent le principe de la liberté de conscience. Les libres penseurs n'appartenant à aucun groupement et qui peuvent néanmoins apporter un concours utile à la Libre-Pensée sont également admis à prendre part au congrès de Lisbonne.

Ordre du jour

1. La loi portugaise de séparation ; ses résultats politiques et les modifications dont elle a besoin ;

2. Quel est le mode de réaliser une éducation rationaliste uniquement compatible avec la Libre-Pensée ?



3. La Libre Pensée et la question sociale.

L'ordre des travaux a été réglé comme suit par la commission organisatrice de Lisbonne, d'accord avec le bureau permanent de la Fédération internationale :

Le 4 octobre, à partir de six heures du soir, réunion familière au local de la Libre Pensée, Largo do Indente, 45, 1°, d'où l'on se dirigera vers l'hôtel de ville, où aura lieu la réception officielle, à neuf heures du soir.

Le 5 octobre, à neuf heures du matin, séance d'inauguration du congrès ; à cinq heures de l'après-midi, conférence de Magalhaes Lima sur Diderot, à l'occasion de son bicentenaire.

Les 6 et 7 octobre, il y aura deux séances par jour, à neuf heures du matin et à huit heures du soir.

Le 8 octobre, séance de clôture à neuf heures du matin, et le soir banquet de fraternisation.

Les excursions projetées se feront dans l'intervalle des séances, aux heures les plus favorables. Pour la réception à la présidence de la République, le choix de l'heure appartient naturellement au président.

Pour les communications et demandes de renseignements, s'adresser au secrétaire de la commission organisatrice, Augusto-José Vieira, Largo do Intendente, 45, 1°, à Lisbonne.

La cotisation des délégués a été fixée à 10 francs ; celle des adhérents individuels à 5 francs. En envoyant cette somme à l'adresse précitée, avec justification de sa délégation, ou avec son adhésion, on recevra, en échange, sa carte de participant au congrès, avec une brochure descriptive de la ville de Lisbonne.

Les participants, sur le vu de leur carte, jouiront d'une réduction de 50 % sur les chemins de fer portugais.

Le bureau permanent de la Fédération internationale de la Libre-Pensée : le président Guillaume Degreef, recteur de l'Université nouvelle ; le vice-président, Georges Lorand, membre de la Chambre des représentants ; le secrétaire général, Eugène Hins, rédacteur en chef de *La Pensée* (350, Chaussée de Bondael, Bruxelles) ; le secrétaire-trésorier, Maurice Exteens, archéologue (21, rue de Loxum, Bruxelles) ; les membres : Mélanie Janssens, inspectrice et vice-présidente de l'Orphelinat rationaliste ; Houzeau de Lehaie, sénateur ; Emile Royer, membre de la Chambre des représentants ; Modest-Terwagne, docteur en médecine, membre de la Chambre des représentants ; Emile Vinck, sénateur.

Les délégués. — Angleterre : pour la National Secular Society, William Heaford, vice-président de N. S. S. ; pour la Rationalist Press Association, Vivian Phelips, publiciste ; pour l'International Union of Ethical Societies, Lucien Vertongen, président de la Libre-Pensée de Bruxelles. — Allemagne : Gustave Tschirn et Peter Schmal, respectivement président et secrétaire du Deutscher Freidenker Bund. — Autriche : L. Wutschel, député au Reichsrath. — Bohême : docteur Bartosek, secrétaire de la Fédération rationaliste tchèque. — Roumanie : docteur Thiron, professeur à l'Université



de Jassy. — Norvège : Arnfred Olesen, secrétaire de la Fédération norvégienne. — Grand-duché de Luxembourg : Koster, sous-chef de gare. — France : Gustave Hubbard, ancien député, secrétaire général de l'Union nationale des libres-penseurs de France. — Suisse : docteur Otto Karmin, secrétaire général de la Fédération intercantonale suisse. — Italie : le professeur Gino Bandini. — Espagne : pour la Fédération de Libre-Pensée, Fernando Lozano, publiciste ; pour la Liga anticlerical, le professeur docteur Miguel Morayta. — Portugal : le sénateur Magalhaes Lima. — Brésil : docteur Cœlho Lisboa, ancien sénateur. — République Argentine : Francisco Gicca, publiciste, secrétaire général de la Fédération argentine. — Pérou : docteur Christian Dam, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie péruvienne. — Chili : Abel de la Cuadra Silva, publiciste.

Pour le Conseil général de la Libre-Pensée portugaise. — Docteur Magalhaes Lima, avocat, sénateur, président du Conseil général de la Libre-Pensée portugaise ; Augusto José Vieira, professeur et journaliste, secrétaire général ; général Constantino de Brito, président du comité exécutif du même conseil ; Gonçalves Neves, fonctionnaire et journaliste, secrétaire du même conseil.

La commission organisatrice du congrès. — Docteur Alvaro de Castro, avocat et officier d'infanterie, ministre de la Justice ; colonel Antonio Xavier Correia Barreto, ancien ministre de la Guerre, président du conseil municipal de Lisbonne ; João Teixeira Simões, employé de commerce ; Salvador Saboya, fonctionnaire des postes ; José Justino Ferreira, employé de commerce ; Innocencio Vasco Gamito, employé de commerce ; Arthur Tavares de Mello, greffier au tribunal de Lisbonne ; Alfredo Eduardo Cruz, officier supérieur de l'armée ; Julio Berto Ferreira, employé aux chemins de fer ; Wenceslau Diniz d'Aranjo, commerçant ; Julio Silva, employé de commerce ; Arthur Pena Martins, employé de commerce ; Carlos Simões Torres, étudiant.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — *La Prensa*, de Buenos-Ayres, nous donne dans ses numéros du 26 juin, 5 et 7 juillet 1913, les renseignements suivants sur le *Congrès de la Libre-Pensée* qui a eu lieu dans ce pays :

Un journal de Buenos-Aires annonçait à la date du 26 juin pour le dimanche suivant, 29 juin, la réunion dans la ville de Lujan, d'une Conférence de propagande organisée par le Comité national de la Libre-Pensée ; dans cette conférence, on devait traiter du Congrès National de la Libre-Pensée, que ce Comité prépare pour une date très prochaine dans la même ville. Voici les sociétés qui ont donné leur adhésion à ce projet.

Comité de Santa-Fé ; Loge *Teutonia*, de Buenos-Aires ; Comité de Roldan ; Loge *Hugo Bassi*, de Buenos-Aires ; Loge *Subleyes*, de Libertas ; Loge *Salvador M. del Carril* et Comité de Libre-Pensée de San-Juan.

— Il s'est tenu le 4 juillet, à Lujan, dans cet Etat, un *Congrès de la Libre-Pensée*, qui ne doit pas passer inaperçu, surtout à raison de la part que la



Maçonnerie du pays a prise à son organisation. On voit en effet figurer parm les corps qui y ont contribué, les Loges *Garibaldi* nº 2, Nueva Roma, Argentina, et le Club Républicain Italien ; les Loges *Tolerancia*, *Amie des Naufragés*, et *Lumen*. Ce Congrès est le cinquième des Congrès nationaux organisés dans ce pays. Le Secrétaire Senor Francisco Cuttoli, dans son discours d'inauguration, a indiqué le programme des travaux : on y voit figurer la propagande pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui a été l'objet d'une proposition à la Chambre des députés ; cette assemblée discutait à cette époque même une Loi qui établissait le divorce.

La réunion s'est terminée par une manifestation fort bruyante, sous les auspices du Comité National de la Libre-Pensée, et par une autre réunion en plein air, où plusieurs députés ont pris la parole.

Ce Comité a dû faire de grandes dépenses, car il a pourvu à la distribution gratuite de billets d'aller et retour par train spécial, pour toutes les personnes qui ont voulu assister au Congrès.

Le Congrès a voté les trois motions suivantes :

1º « La *Ligue de la Libre-Pensée* demande à tous les libéraux du pays, aux « hommes conscients en général, d'apporter leur concours au mouvement « déjà entrepris pour arriver à la suppression de la Compagnie de Jésus, et « demander au Gouvernement qu'il applique fidèlement la Constitution en « ce qui regarde cet objet ».

2º « Le *Congrès National de la Libre-Pensée* proteste devant les pouvoirs « publics contre l'enseignement religieux obligatoire, qui est en principe « opposé à une loi nationale, et que prétend imposer dans les écoles de Cor- « doba le ministre du gouvernement de cette province ».

3º « Le cinquième Congrès National a inscrit à son programme l'organi- « sation dans tout le pays d'un mouvement en vue de « la Séparation de « l'Eglise et de l'Etat, pour le jour où le projet de cette Séparation sera pré- « senté à la Chambre des députés ; et il appuiera de même la loi établissant « le divorce ».

Puis, le Congrès a fait choix de la ville de Rosario (Etat de Santa-Fé) pour la prochaine réunion, qui aura lieu dans le cours de la semaine sainte en 1914.

Tunis. — *L'Unione*, journal italien qui paraît à Tunis, nous donne, dans son numéro du 10 août 1913, des détails sur l'affaire Morère, qui a été révoqué de ses fonctions de gérant du journal le *Socialiste* et rayé de la Fédération tunisienne du Groupe de la Libre-Pensée, pour avoir attaqué dans le *Socialiste* quelques membres de l'Association. On y trouve des détails curieux sur l'imitation du cérémonial maçonnique : Salle transformée en chapelle ardente, catafalques, tentures noires, ce que Morère trouvait ridicule.

Le président Imer avait répliqué en disant que la radiation des socialistes officiels (*sic*) et des Italiens avaient eu pour motifs l'incompatibilité (d'humeur) et le manque de respect envers le drapeau français. Il y avait un autre motif plus grave : La Libre-Pensée ne devait pas servir de refuge à certains individus qui en profitaient pour marquer leurs intrigues antifrançaises, révolutionnaires et anarchistes.

Ces procédés ont soulevé des protestations indignées dont M. Corridi s'est fait l'écho dans une lettre où on lit ce qui suit :

« Un bon nombre de Libres-Penseurs, en 1909 résolut de reconstituer le groupe, en faisant appel à des éléments français, arabes, italiens, espagnols et allemands. Il était évident que le groupe devait être international, et sans couleur politique. Il ne pouvait avoir d'autre but que de combattre toutes les religions, au moyen de conférences, d'une active propagande, toujours dans les limites prescrites par la loi. le groupe arriva bientôt au chiffre de 460 adhérents pleins de bonne volonté. Tout allait bien, mais la discorde s'introduisit dans le sein de la Société, et certains voulurent s'emparer de la direction et transformer la Société en un groupe nationaliste purement français. Il en résulta que beaucoup de membres virent là une tendance politique, contraire aux statuts.

« Imer s'était imposé et était devenu un petit czar, chef de l'Etat, chef de la Religion. Les membres du comité étaient désignés par lui, à la condition d'obéir à ses ordres. Il finit par proposer à une partie dudit comité aux *Trois fois bons*, de créer un cabinet de réflexion, dans le genre de celui qui existait autrefois dans les Loges maçonniques ; on y verrait deux chaises avec un drap blanc disposé de façon à paraître recouvrir un cercueil, une petite table sur laquelle brûleraient deux bougies ; un crâne humain, et les murs de la chambre seraient ornés d'inscriptions stupides telles que : Dieu te voit, Abjure, — La Mort ; tu renies ton Eglise, ton Dieu ».

« Le pauvre candidat serait enfermé dans ce cabinet, pour écrire son testament (plus ou moins valide).

« Or, je demande au Sr Imer, les noms des anarchistes expulsés du groupe de la Libre-Pensée... Ni les anarchistes, ni les socialistes ne pouvaient faire de la politique dans un groupe qui devait s'interdire la politique. Ferrer était anarchiste, et cette qualité aurait dû lui faire perdre le titre de libre-penseur, suivant la logique du sieur Imer.

« Je ne voudrais pas prendre le rôle du corbeau de mauvaise augure, mais je prévois le dépérissement graduel de la Société, et la victoire de nos adversaires noirs ».

Le sieur Moreri, dans la *Tunisie française*, demandait au sieur Imer dans quelle armée et dans quelle patrie il avait servi. Moreri avait oublié que le sieur Imer avait été employé Turc.

Et dire qu'Imer était un socialiste militant, très actif !

Uruguay. — Le *Diario del Plata*, de Montevideo, publie l'information suivante dans son numéro du 10 août 1913 :



— Sous le patronage de la Ligue anticléricale, le journaliste Adolfo Vaquez a fait au cercle Gallego de Montevideo, une conférence sur la Religion et la liberté des peuples. Cette conférence fait partie d'une série de conférences sur des sujets analogues.

Malthusianisme

ALLEMAGNE. — *Le Matin*, 24 et 31 août 1913, publie les deux dépêches suivantes de son correspondant particulier :

Berlin, 23 août. — On cherche en ce moment à créer, en Allemagne, un mouvement en faveur du malthusianisme. Une réunion publique, qui s'est tenue hier soir dans la banlieue de Berlin, sous les auspices d'une revue socialiste, a pris une tournure tout à fait significative.

La salle était bondée de femmes de la classe ouvrière. Les citoyennes Clara Zetkin, Louise Zietz et Rosa Luxemburg ont véhémentement combattu la thèse du malthusianisme, qui ne fut soutenue que par un médecin du nom de Moïse. D'ailleurs, il s'est fait vivement rabrouer, et la citoyenne Rosa Luxemburg, qui compte parmi les adeptes ultra-radicaux de la social-démocratie allemande, a résumé le débat en cette formule :

Si nous voulons arriver au but final, il faut que nous ayons la masse derrière nous ; mais pour pouvoir s'appuyer réellement sur une masse, eh bien ! il nous faut beaucoup d'enfants, car autant d'enfants, autant de révolutionnaires de demain. Donc, il faut avoir des enfants.

Berlin, 10 août. — Une nouvelle réunion publique s'est tenue hier, à Berlin, sous les auspices de la social-démocratie, afin de discuter une fois de plus la question du malthusianisme.

La réunion d'hier fut plutôt tumultueuse. Un médecin, le docteur Bernstein, qui est un partisan convaincu de la doctrine de Malthus, a combattu la thèse des trois citoyennes. A un moment donné, il s'écria :

Si toutes les femmes qui ont un cas de « grève » de ce genre sur la conscience devaient être arrêtées séance tenante, l'immense salle où nous sommes réunis ce soir se viderait aussitôt !

A ces mots, de nombreuses Berlinoises qui se trouvaient dans l'auditoire — d'ailleurs presque exclusivement féminin — s'esclaffèrent bruyamment et opinèrent cyniquement du bonnet.

D'une façon générale, on fut d'accord pour reconnaître que le malthusianisme est une affaire qui ne doit pas préoccuper le parti.

ETATS-UNIS. — *L'Extension Magazine*, de Chicago, cité par la *Catholic Tribune*, de Dubuque (Iowa), 31 juillet 1913, publie ce qui suit :

— Le *Bureau d'Education* de Chicago est appelé à se prononcer sur une proposition tendant à introduire dans les Ecoles publiques l'enseignement de l'hygiène sexuelle. Les journaux locaux, et surtout le journal *Inter-Ocean*



soutiennent ce mouvement. Si les partisans de ce système arrivent à faire accepter leurs vues, le premier effet qui en résultera sera de donner une énergie nouvelle à la création des écoles privées.

— On lit dans les *Tidings*, de Los Angeles (Californie), citées par *The Catholic Tribune*, de Dubuque (Iowa), 31 juillet 1913 :

Il s'est tenu récemment à Chicago un Congrès d'aliénistes et de neurologistes, dans lequel le docteur James J. Walsh a soumis les théories de l'*Eugenisme* au contrôle d'un examen rigoureux. Il a comparé les œuvres accomplies par les Athéniens et la pauvreté intellectuelle des Spartiates, qui avaient fait de l'Eugénisme une institution d'Etat, allaient jusqu'à jeter dans un gouffre naturel les enfants nés faibles et n'épargnaient que les nouveaux-nés vigoureux et bien portants.

« Les Spartiates, dit-il, furent les machines à se battre les plus parfaites que le monde ait connues, mais ils ne nous ont pas légué une seule idée de valeur. Athènes, qui n'était guère plus grande que Sparte, et qui en était assez voisine, qui était peuplée par une race identique, qui jouissait d'un climat semblable, a laissé au monde un immense héritage, sans avoir jamais cédé à la folie eugénique. Tout ce qu'il y a de merveilleux dans le monde de l'art, de la littérature, est athénien d'origine ou d'inspiration... N'oublions pas que le plus grand nombre des grands hommes sont nés dans un état de faiblesse qui les eût fait condamner par les Spartiates à une mort immédiate. Tels étaient Newton, Byron, Robert-Louis Stevenson, Grieg. — A ces noms, ajoutons ceux de Fontenelle, de Voltaire, de Victor Hugo..

— On lit dans le *Morning Star*, Nouvelle-Orléans, 23 août 1913 :

Dans sa douzième réunion annuelle, tenue à Milwaukee (Wisconsin) du 11 au 13 août 1913, la Fédération Américaine des Sociétés catholiques a condamné énergiquement l'enseignement sexuel : « Nous voyons avec hor-« reur, dit-elle, dans une de ses résolutions, le projet d'introduire dans les « écoles l'enseignement de l'hygiène des sexes. Nous regardons cette pro-« position comme absolument immorale, comme propre à produire un effet « corrupteur, diamétralement opposé à celui que visent ses défenseurs bien « intentionnés, sans doute, mais irréfléchis ».

Un des faits, qui ont pu motiver cette protestation, est une proposition faite sérieusement pour introduire dans les Ecoles publiques de Chicago l'enseignement de l'hygiène sexuelle. Le Bureau d'éducation de la ville est appelé à statuer sur cette proposition, et tous les journaux la discutent avec passion, l'*Inter-Ocean*, la *Post*, entr'autres.

— Le même journal écrit à la date du 2 août :

— Quelques essais ont été faits aux Etats-Unis comme un peu partout pour introduire l'enseignement de l'hygiène sexuelle dans l'Ecole primaire, où cet enseignement est plus condamnable encore que dans les degrés supérieurs. Ces essais ont généralement échoué. Notons un nouvel insuccès :



« L'ordre donné par le comité d'administration des Ecoles de Chicago au surintendant Young, d'établir dans les écoles de cette ville des cours sur l'hygiène sexuelle, a provoqué de telles protestations que la mesure a été abandonnée. Il faut féliciter les parents des 21 écoles supérieures de Chicago d'avoir imposé leur volonté, et d'avoir écarté de l'enseignement, des leçons qui, données à l'âge si dangereux de la transition, ne peuvent avoir d'autre résultat que d'éveiller l'attention des enfants.

— *Le Matin*, 24 août 1913, publie la dépêche suivante :

L' « *Eugénie* » fleurit particulièrement aux Etats-Unis, où un groupe de pédagogues a entrepris de former, par une éducation parfaite, des femmes exemplaires. Il existait déjà, à l'université de Harvard, une école maternelle où les enfants étaient élevés suivant les principes scientifiques. Le célèbre collège de Brynn-Mawr, en Pennsylvanie, vient d'ouvrir une école de filles qui a pour but, s'il faut en croire ses annonces, de créer la « surfemme américaine ». Vingt jeunes filles, entre onze et douze ans, seront choisies aussi belles et aussi saines que possible. Elles passeront sept ans dans cette école, dont les classes sont construites en bois et en verre, avec des parois mobiles. L'enseignement sera presque toujours donné en plein air ; en hiver, les élèves seront en costume d'esquimau, emmitouflées de fourrure. Des exercices physiques, bien choisis, alterneront naturellement avec les travaux intellectuels ; et les arts d'agrément : dessin, musique, chant, danse, ne seront pas oubliés.

La meilleure élève recevra, au bout des sept ans, un prix de 12.500 francs : ainsi les dépenses faites par ses parents, pour son éducation, constitueront une simple avance.

Avis à ceux qui veulent élever leurs filles « eugéniquement » et économiquement.

— La *Catholic Tribune*, de Dubuque (Iowa), 31 juillet 1913, écrit :

— Le 30 juillet 1913, le Sénat de l'Etat de Wisconsin a voté un bill relatif au prétendu *mariage eugénique*. Les membres opposés à cette mesure ont dit que le vote de cette mesure était une honte pour l'Etat, et que les historiens de l'avenir ne manqueraient pas de la citer pour prouver à quel degré la moralité s'était abaissée dans ce pays en 1913. Mais on espère encore que l'Assemblée législative ne sanctionnera pas un bill qui fait descendre l'institution du mariage au niveau d'une méthode d'éleveur.

— Nous lisons dans le *Morning Star*, Nouvelle-Orléans, 23 août 1913 :

— La presse catholique a été seule aux Etats-Unis, à combattre le mouvement eugénique qui s'est répandu dans tout le pays. Elle a été seule à démontrer qu'il aboutirait à des mesures impraticables, et qu'il est le résultat d'une erreur scientifique. Mais voici que les faits lui apportent le concours de leur éloquence. Un journal de Pensylvanie a dit :



« On ne doit pas être surpris d'apprendre que la nouvelle loi de l'Etat de Pensylvanie, qui exige que, pour obtenir un permis de mariage, les fiancés répondent à certaines questions sur leur aptitude eugénique, soit d'une application difficile. De nombreux aspirants au mariage se voyant obligés de se soumettre à un interrogatoire, refusent de répondre, et s'arrangent pour obtenir un permis dans un autre Etat, que la manie eugénique n'a pas encore gagné.

« D'ailleurs la question présente un côté scientifique, et les médecins ont leur mot à dire. Au Congrès International de Médecine qui a eu lieu à Londres vers le 10 août, un des congressistes, qui jouit d'une grande autorité dans la profession a condamné l'idée eugénique, comme un obstacle au développement normal de l'espèce humaine ; et pas une voix ne s'est fait entendre pour combattre son opinion. Elle est de plus celle du docteur Charles S. Potts, neurologiste distingué de Philadelphie : il a dit pour ajouter un argument du bon sens à des arguments tirés de la science : « Vous ne pouvez songer à régler les mariages d'après les principes et l'expérience d'un producteur de bétail ».

France. — Nous lisons dans la *Génération Consciente*, organe du néo-malthusianisme, 1er août 1913, sous la signature Manuel Devaldès :

Les parents sans droits devant l'enfant sans devoirs. Telle est la formule qui doit logiquement présider à l'évolution de la famille vers l'individualisme. C'est d'ailleurs la seule qui se puisse rationnellement admettre dans l'état avancé de nos connaissances sur la génération humaine.

Modernisme

Généralités Internationales. — On écrit de Bruxelles à l'Agence *Roma* à la date du 4 août :

Comme il fallait s'y attendre, l'ordre du jour du Congrès des syndicats chrétiens anglais à Plymouth, préconisant un trust mondial des syndicats chrétiens, a été accueilli par des transports de joie de nos « chrétiens ».

L'Action démocratique d'ici, dans son numéro du 27 juillet, avait sonné la diane en ces termes : « Les syndicats catholiques d'Angleterre veulent donc entrer dans la Confédération internationale des Syndicats chrétiens fondée à Zurich au mois d'août 1908 et qui groupe déjà les délégués d'Allemagne, 360.000 syndiqués ; de Belgique, 100.000 ; d'Autriche, 90.000 ; de Suisse, 15.000 ; et d'Espagne, 6.000. Nous espérons aussi que les groupes syndicaux français qui comprennent 50.000 cheminots catholiques s'inscriront également dans l'Alliance internationale... Crions le cœur gonflé de joie : Vive l'Internationale du syndicalisme chrétien » !

« Au 2e congrès syndical « chrétien » de Belgique, qui a eu lieu ici, auquel assistaient M. Schiffer pour l'inévitable « Munchen-Gladbach » et M. Huissing pour leurs collègues de Hollande, un vœu a été exprimé pour que l'In-



ternationale de Zurich se mette en rapports avec les catholiques d'Angleterre pour les affilier à cette fédération.

« Or... au congrès syndicaliste chrétien de Zurich, un chef de « Munchen-Gladbach » protesta contre toute ingérence de l'autorité ecclésiastique dans les syndicats chrétiens. Il lança la phrase fameuse : « Au besoin, nous saurons dire à Messieurs les Evêques : ne vous mêlez pas de ça ! ». Ils ont tenu parole. Les rares Evêques qui ont voulu voir clair dans le Gladbachisme, se sont entendu dire sur tous les tons : ne vous mêlez pas de ça !...

Les trusts internationaux entrent depuis quelques années dans le programme du démo-libéralisme catholique. La Fédération des Ligues catholiques féminines devait avoir un pendant dans une Fédération des sociétés et des journaux catholiques, préparée au Congrès eucharistique de Vienne et manquée pour le moment. Aujourd'hui, c'est la forme la plus apte à mettre l'organisation catholique du monde entier sous la dictature des hauts chefs du démo-libéralisme à étiquette catholique. L'épiscopat, Rome elle-même seront débordés par ces colosses qui échapperont à tout contrôle sérieux de la part de la hiérarchie. — AIR, 7 août 1913.

Ce mouvement international catholique, conduit en dehors des Evêques et de Rome, est excessivement grave ; il n'y en a pas de plus dangereux pour l'Eglise, parce qu'il n'y en a pas qui facilite davantage les infiltrations des sectes maçonniques ou maçonnisantes. Ceux qui, cachés derrière les naïfs, tiennent les ficelles, le savent, mais ils n'ont garde de le dire.

Qu'on ne s'y trompe pas, tout ce qui dans l'Eglise veut s'organiser en dehors de la hiérarchie, c'est-à-dire des curés, des Evêques et du Pape, doit être tenu pour profondément suspect.

Tout mouvement local doit avoir son centre à la paroisse et à l'évêché ; tout mouvement international doit avoir sa direction à Rome. Hors de là, on ne l'a que trop souvent constaté, il ne peut y avoir qu'erreur et danger. Et ceux qui préconisent ces organisations indépendantes de la direction et du contrôle direct de l'autorité hiérarchique légitime se font les agents conscients ou non de la secte qui dirige la contre-Eglise. C'est là une vérité qu'on ne saurait trop répéter, parce que, malheureusement, beaucoup de catholiques, du petit au grand, ne veulent pas la comprendre et se laissent séduire par les théories fallacieuses des ennemis de l'Eglise, soit du dehors, soit du dedans et suivent les conseils des agents secrets de la secte, hommes ou femmes. Méfions-nous des initiatives trop hardies, qui se font jour dans toutes les branches de l'action catholique, demeurons fidèles aux vieilles méthodes qui ont sauvé tant d'âmes et paru suffisantes aux saints, soyons surtout soumis et obéissants envers toute autorité légitime dans l'Eglise. Là, et là seulement, est le salut, le triomphe final contre tous les ennemis avoués ou secrets de Jésus-Christ et de son Eglise.



Nécrologie

ANGLETERRE. — Nous lisons dans un journal maçonnique :

Le *Times* du 2 août et d'autres journaux ont donné une notice nécrologique sur le Fr.·. Joseph Watson, correspondant parisien, bien connu de l'Agence Reuter. Il avait été affilié à la Loge *Gallery*, nº 1928, en 1829, par son ami et confrère en journalisme, le Fr.·. E.-A. Peachey ; il faisait partie de cette pléiade de correspondants qui furent membres de la même Loge. Citons parmi ceux-ci : le Fr.·. Dr E.-J. Dillon, qui envoya de Vienne et de Bucharest une série d'articles fort remarqués sur la question d'Orient, au *Daily Telegraph* ; le Fr.·. Lucien Wolf, publiciste et écrivain international.

FRANCE. — M. l'abbé Jouin, l'éminent fondateur de notre *Revue* qu'il dirige avec un talent, une autorité et une science auxquels nos lecteurs et ses collaborateurs sont les premiers à rendre hommage vient d'être cruellement éprouvé. M. Henry Jouin, son frère, s'est éteint à Hermanville-sur-Mer, le 11 août dernier, dans sa soixante-treizième année.

Secrétaire honoraire de l'école nationale des Beaux-Arts, chevalier de la Légion d'honneur, M. Henry Jouin était, comme son frère, un travailleur infatigable. Les œuvres et les entreprises qu'il a su mener à bien, malgré qu'une infirmité d'enfance le tînt attaché à sa table de travail, sont innombrables. Doué d'un esprit fin et remarquable, caractère ouvert et franc, sa bonté et son bienveillant accueil savaient retenir sous le charme d'une conversation toujours animée, et qui embrassait les sujets les plus divers, les visiteurs qui venaient à lui.

Mais M. Jules Delahaye, qui fut son ami de toujours, a su, mieux que nous ne pourrions le faire, tracer le portrait de l'homme éminent que nous conduisions tous à sa dernière demeure, au cimetière Montparnasse, le 15 août dernier. Voici le remarquable discours qu'il a prononcé sur sa tombe avant que ne la refermât la pierre du caveau où dorment déjà de leur dernier sommeil, le T. R. Père Jouin, des Frères Prêcheurs et Mme Jouin, sa mère.

Messieurs,

L'homme de labeur inlassable, auquel nous allons dire l'au revoir éternel, fut de la rare élite de ceux dont la mémoire demeure comme une source de foi et d'œuvres.

De son adolescence à son extrême vieillesse, il n'a pas cessé, un jour, de penser pour agir et d'agir pour l'honneur de Dieu, de son pays, de sa famille, et pour le bien de tous.

Quelques heures avant de quitter les siens, il souriait encore à l'espoir du travail et dictait quatre lettres, comme pour résumer en ce suprême effort



une existence façonnée par l'habitude de l'admirable défi de saint Paul aux inégalités humaines appuyées sur la foi : *Plus je suis infirme, plus je paraîtrai fort* .

Je pourrais ne rien ajouter à cette parole d'apôtre, car je viens de vous conter toute la carrière d'Henry Jouin.

Ayant vécu en un temps où la fidélité à toutes les croyances, à toutes les pratiques chrétiennes, était pour sa marche en avant, une entrave plus lourde encore que la paralysie qui, depuis l'enfance, l'avait privé de ses membres inférieurs, il devança pourtant ses égaux de si loin, il se rendit si nécessaire aux plus puissants qu'il parvint et fut maintenu, envers et contre tous, aux places et aux honneurs les plus jalousés.

. . . .

Il avait trouvé dans les traditions de sa famille et dans l'éducation reçue de sa mère, femme d'une volonté supérieure, d'une volonté sainte, l'exemple de la bonté active et pratique ; il avait grandi avec la conviction que cette bonté est le principal désir de Dieu. Accusé comme bien d'autres, à cause d'elle, tantôt de libéralisme, tantôt d'intransigeance cléricale, il se fixa néanmoins dans la doctrine et les pratiques les plus charitables, parce qu'il la regardait comme le cœur même de la vérité. Ses longs jours n'ont été que le développement et le progrès de la bonté instinctive, raisonnée, et avant tout religieuse.

Il n'avait pas beaucoup dépassé la vingtième année, si j'ai bonne mémoire, lorsqu'il fut le précurseur de l'école sociale qui, depuis, a été l'honneur des catholiques de France, en fondant leurs premiers patronages et en créant la *Revue des Questions ouvrières*, devenue le recueil des La Tour du Pin et des de Mun.

Poète plein d'âme, facile et charmant, poète récité et chanté d'abord dans les humbles cercles de jeunes gens auxquels il consacra ses premières années d'activité, puis joué à la *Comédie-Française*, il n'eut qu'à ouvrir les yeux pour être artiste et le plus fin des critiques d'art...

Prié à la dernière heure par ses amis d'être leur interprète sur cette tombe, je n'ai pas eu le temps de compter ses œuvres, plus de cinquante volumes, sur toutes les matières qui touchent à la sculpture, à la peinture, à toutes les formes du Beau. Mais j'aurai précisé leur valeur hors de pair en citant son *David d'Angers*, dont le Musée, à Angers, est dû, comme tant d'autres entreprises, à son initiative et à ses démarches infatigables ; puis son Coysevox et son Lebrun, couronné par l'Académie-Française. J'aurai caractérisé sa puissance de production en rappelant qu'appelé au Secrétariat des Beaux-Arts par les amitiés illustres qu'il avait rencontrées dans le monde des poètes, des littérateurs, des artistes, il fut regardé par l'Administration, dont il était le fonctionnaire le plus érudit et le plus zélé, comme le seul homme capable de dresser *l'Inventaire des richesses d'art de la France*. Ce bénédictin laïc, comme on l'appelait, n'avait pas eu de prédécesseur dans les archives confiées à sa garde ; il n'a pas eu de successeur. Voilà ce que pourront dire les biographes qui se disputeront l'honneur de mettre en lumière les services prodigués par lui à ses chefs et à l'art français.



Il n'est pas jusqu'aux loisirs forcés de la souffrance qu'Henry Jouin n'ait occupés stoïquement pour l'Eglise, pour la France et pour les siens.

Frère d'un des moines les plus pieux, les plus éloquents de l'Ordre des Dominicains et d'un des prêtres les plus éminents du clergé parisien, il avait l'âme évangélique de l'un et de l'autre. Ce fut durant une maladie douloureuse qu'il trouva encore la force, encore le temps, d'achever les deux volumes consacrés à la vie du moine et, du même coup, à l'histoire contemporaine de l'Eglise de France.

Après avoir été le modèle des serviteurs de l'Etat, des administrateurs, il se fit journaliste pour servir son pays jusqu'à la fin. L'âge du repos et de la retraite fut son âge le plus militant. Il semait alors ses idées, partout où on lui ouvrait un champ, pour le seul plaisir de semer. Partout où il pouvait communiquer sa passion contre l'inertie mortelle, il offrait le concours désintéressé de sa plume, de sa parole, de son expérience à grouper et à associer les générosités éparses. *Paroles dans la Tourmente* : tel fut le titre d'un de ses derniers livres, recueil de pages volantes où il s'efforçait de répandre son âme restée optimiste jusque sur son lit de mort.

Un jour, il se trouva deux jeunes hommes, j'allais dire deux jeunes hommes comme lui, dont le nom était synonyme de la lutte à tout prix, de la lutte irréconciliable, pour demander à ses soixante-dix ans l'aide ponctuelle, assidue, en vue d'administrer la seule ligue qui semblât manquer en des jours où les ligues de résignation se multiplièrent. J'aurai achevé de peindre Henry Jouin en remémorant qu'il fut le collaborateur de Paul et de Guy de Cassagnac dans la fondation de leur *Ligue de résistance* des Catholiques français. Pour une pareille tâche d'union entre les idées et les hommes les plus divers, il fallait plus que l'esprit d'ordre et de suite, plus que le labeur qui lui étaient familiers. Le vrai libéralisme qui comprend tout et qui fait tout comprendre, l'aménité qui attire et retient, la douceur qui apaise, la fermeté qui n'abandonne rien des principes nécessaires ni des fiertés utiles, Henry Jouin avait tout cela, et tout cela était l'action par excellence, l'action souple et variée, l'action sans défaillance ni découragement.

J'aurai esquissé le dernier trait de la figure que nous ne verrons plus, en évoquant les deux entreprises qu'il menait de front avec l'administration de la *Ligue de résistance* des Catholiques français...

Il avait une dette de reconnaissance envers le comte de Falloux, qui nous avait donné la liberté de l'enseignement aujourd'hui reniée, presque abolie. Il la paya en lui faisant élever la statue que l'auteur de la loi de 1850 n'avait pas encore et qu'il méritait, sur sa terre natale.

Il avait un culte d'artiste, de poète, de savant, et de patriote pour Jeanne d'Arc. Son dernier rêve, interrompu seulement par la mort, fut d'édifier à Rouen, une autre statue, une statue colossale, comme l'œuvre passée, présente et future de la France catholique, à l'héroïne, à la martyre, qui avait réveillé et qui, sous ses yeux réveillait encore les traditions auxquelles notre pays doit le miracle de Chinon et de Reims, auxquelles, — espérait quand même Henry Jouin, — il devra la résurrection nationale.

Quel chef de famille avait un esprit aussi ferme, aussi droit, aussi éclairé,



un cœur aussi noble, aussi tendre ; quel ami un chrétien aussi sûr, aussi bienfaisant même pour ses ennemis, je n'ai besoin de le dire, en finissant, que pour rendre hommage à sa principale vertu, que pour unir nos larmes et nos regrets à ceux de la femme, qui sut le comprendre et l'aider, si doucement, si fortement, si efficacement, à ceux de son frère survivant et de ses enfants, qui furent sa plus douce récompense en ce monde.

Cher ami, tu fus pour nous tous un modèle de foi, d'action et d'œuvres. Tu seras pour les tiens désolés et pour la France que tu as si bien servie, l'intercesseur dont ils ont si grand besoin . [1]

A cet hommage, si juste et si mérité, nous voudrions ajouter un mot pour montrer dans M. Henry Jouin l'antimaçon dont les encouragements furent si précieux pour notre éminent directeur.

La tâche est facile : il suffit de parcourir les deux volumes des *Paroles dans la Tourmente*, où M. Henry Jouin avait réuni un certain nombre de courts articles, envoyés au jour le jour à un grand nombre de journaux de province.

Voici d'abord « *les Francs-Maçons au Parlement* », 21 avril 1906 [2] :

Les Francs-Maçons au Parlement ne prennent pas conseil d'eux-mêmes dans les questions posées, ils suivent aveuglément les ordres des Loges et des arrière-Loges ; ils sont les exécuteurs dociles de décisions prises dans des réunions occultes, dans des conciliabules tenus secrets, par des hommes sans mandat, et dont le terme, nettement avoué, est la destruction de toute croyance religieuse, l'anéantissement de l'armée, l'avilissement de la magistrature, la ruine et l'affaissement de la nation française... Un député maçon n'est pas maître de ses votes. C'est un prisonnier ; c'est un otage.

Puis, *L'Enigme de la Franc-Maçonnerie*, 26 octobre 1906 :

Ce n'est un secret pour personne que la France actuelle est aux mains de la Maçonnerie. Le but de cette secte coupable est de renverser et d'anéantir. Elle n'a d'autre objectif que des ruines. Elle a sapé l'armée, corrompu la magistrature, gangrenée l'administration. Elle est résolue à détruire l'Eglise.

Si le siège de la secte était en France, si les inspirateurs de toutes les félonies, de toutes les violences dont nous souffrons si cruellement, depuis trente années, étaient nos compatriotes, nous pourrions espérer peut-être que le spectacle de la division, de l'abaissement qui énerve et poussent un grand peuple à l'abime, arrêterait un jour les artisans de ruines conjurés contre la nation dont ils sont les fils. Mais il n'en est point ainsi... Le siège de la Franc-Maçonnerie est hors de France. Ce sont les étrangers qui nous dictent les lois néfastes, les décisions ruineuses contre lesquelles la France est impuissante. Ce sont des étrangers qui soulèvent les passions, qui agitent le pays et le font pencher vers les pires catastrophes...

1. Extrait de *La Vendée Catholique*, 24 août 1913.
2. Henry Jouin, *Paroles dans la Tourmente*, 1 vol. in-18, Garnier Frères Paris, 1907, p. 161.



Anticatholique, antireligieuse, la Maçonnerie, adversaire de toute croyance, est également l'adversaire de toute patrie [1].

Citons encore ces pages du deuxième volume de la même série :

Les esprits modérés ou superficiels hésitent encore à suivre les hommes d'énergie dans leur réprobation contre la Franc-Maçonnerie. Ceux d'entre nous qui dénoncent, avec insistance, le péril maçonnique sont taxés d'exagération. Tout le monde est d'accord, cependant, pour reconnaître que la plupart de nos gouvernants sont Francs-Maçons. Mais on se plaît à voir dans ce fait étrange une coïncidence, alors que cette main-mise sur le pouvoir est une conséquence. Les événements auxquels nous assistons n'ont rien d'accidentel. Ils sont le résultat, l'aboutissement d'un plan préconçu, longuement élaboré dans les Loges. C'est en vain que nos meilleurs amis nous accuseraient de hantise, de suggestion, lorsque nous essayons de les mettre en garde contre un adversaire implacable ; c'est en vain qu'ils répondraient par un silence désapprobateur à nos avertissements ; c'est en vain qu'un sourire de méfiance plisserait leurs lèvres sévères lorsque nous revenons à la charge dans nos écrits; ce désaveu, qui nous serait pénible, ne nous arrêterait pas dans la démonstration de l'oppression maçonnique [2]...

La Maçonnerie est une secte en révolte contre l'ordre social. Elle est révolutionnaire par principe. Elle a pour terme le bouleversement des Etats ; elle est un agent de ruines. Tout organisme régulier lui est odieux ; toute force l'offusque. De là, sa haine irréductible contre l'Eglise catholique et les monarchies... La secte maçonnique n'a pas de patrie. Elle est internationale, cosmopolite [3].

Terminons par ces conseils si justes et si utiles à retenir :

Cessons de nous lamenter sur les exactions de quelques milliers de sectaires. Cessons de plier devant l'ennemi. Résistons face à face, corps à corps sans lassitude et sans merci. Que la Maçonnerie trouve devant elle le mur vivant d'une armée compacte. Pour le droit, pour la liberté, pour la croix, pour le drapeau, pour la patrie, sus aux Francs-Maçons ! Nous ne vaincrons nos louches adversaires que par une résistance opiniâtre, incessante, directe, atteignant chaque membre de la secte dans ses intérêts. Que le mépris provoqué par la Maçonnerie prenne une forme précise, projets de loi, pamphlets, discours ! Que les honnêtes gens, les croyants et les patriotes se liguent pour l'assaut de la citadelle maçonnique, et ils en seront maîtres avant peu [4].

En parcourant ces volumes nos yeux sont tombés sur la dédicace manuscrite placée en tête de l'un d'eux par M. Henry Jouin et nous avons lu avec émotion :

« A mon frère Ernest, mon exemple et mon appui ».

1. *Ouvrage cité* p. 167.
2. Henry Jouin, *Paroles dans la Tourmente*, 2e année, 1 vol. in-18, P. Lethielleux, Paris, p. 175.
3. *Ibid.*, p. 190.
4. *Ouvrage cité*, p. 189.



Certes, M. l'abbé Ernest Jouin, le savant et pieux curé de Saint-Augustin, demeure là « l'exemple et l'appui », le conseil toujours consulté avec fruit par tous ceux qui ont le bonheur de l'approcher, mais on peut sans crainte associer à la lutte que nous poursuivons contre la secte le souvenir de M. Henry Jouin et du R. P. Jouin ; il est juste, en effet de ne pas séparer dans le combat actuel trois frères si tendrement unis.

République Argentine. — Une haute notabilité de Buenos-Ayres nous communique la note suivante sur le V.·. Emilio Gouchon, dont nous avons déjà parlé (1912, I, 226).

Il y a de l'intérêt pour les lecteurs de la Revue, à apprendre la mort chrétienne d'un Vénérable de la Ville de Buenos-Ayres. Cet exemple a consolidé la foi de nos frères ; ils ont vu,ainsi que toujours,se réaliser la vérité consolatrice, qu'à l'heure de la mort aucun catholique ne cherche refuge dans une autre religion ou secte, tandis qu'au contraire, on voit protestants et maçons recourir à notre foi pour mourir.

Emilio Gouchon est le Maçon dont nous allons parler.

Pendant trente ans, le docteur Gouchon figura dans les Loges maçonniques, et s'y distingua par son activité et sa fureur à combattre la foi catholique et à propager les funestes principes de la Maçonnerie. Il est naturel qu'un tel enthousiasme l'ait amené promptement à une place culminante dans les Sociétés secrètes, aussi fut-il élu Maître-Vénérable de sa Loge.

Pendant qu'il remplissait ces fonctions, il arriva à être élu député au Parlement, et il se distingua par ses projets contre l'Eglise, projets qui eurent un grand retentissement. Un des thèmes qu'il se plaisait le plus à développer était celui des Congrégations religieuses. Plus d'une fois, il tenta de nuire à celles qui existaient ou d'empêcher l'entrée des autres, mais ce fut sans résultat.

Eh bien! ce Maçon militant tomba gravement malade; il réfléchit, il vit que sa fin approchait, et il commença à changer d'idées. Il déclara qu'il voulait ne rien savoir, rien, absolument rien de ses Fr.·. Maçons. La maladie ayant fait des progrès, il consentit à ce que sa femme allât chercher un prêtre. Il accueillit en effet le vicaire de la paroisse du Socorro (Secours) qui vint aux côtés du malade ; la femme de celui-ci fit sortir toutes les personnes présentes. Pendant ce temps, le Vénérable Gouchon se confessa et reçut tous les sacrements.

Cela fait, il autorisa le prêtre à demander à Mgr l'archevêque de permettre sa sépulture ecclésiastique, et de célébrer la messe devant le corps. L'archevêque accéda à cette demande. Ensuite, il ordonna à sa famille de veiller à ce qu'aucun insigne maçonnique ne parût sur son cercueil, et à ce qu'aucun Maçon ne prît la parole.

Après la mort du Vénérable, eut lieu la messe mortuaire ; et lorsque le corps fut conduit au cimetière, un Maçon s'approcha et couvrit la bière d'une bannière maçonnique. Le fils du Vénérable Gouchon, voyant cela,



prit des deux mains la bannière maçonnique, et la jeta à terre devant l'assistance, disant qu'en agissant ainsi, il se conformait à la dernière volonté de son père.

Les Maçons, rendus furieux par l'abjuration de leur chef, enlevèrent son portrait qui se trouvait dans la Loge et y firent mille insultes.

Cette conversion du Vénérable eut un grand retentissement dans la République Argentine, et il ne manqua pas de Maçons qui, devant cet exemple, abandonnèrent les Loges.

Pacifisme

ETATS-UNIS. — Nous lisons dans un journal maçonnique américain :

— Le Grand Chapitre de Connecticut s'est réuni à Hartford le 13 mai 1913. Le compte rendu de cette session contient un détail important : « Une proposition tendant à faire admettre le principe de l'arbitrage dans les questions internationales a été rejetée, après avoir été désapprouvée par le Comité de jurisprudence, comme étant étrangère au rôle du Grand Chapitre. Des propositions de ce genre sont faites de temps à autre dans un grand nombre de Corps, et parfois les FF.·. permettent à leurs impressions personnelles de l'emporter sur leur discernement, et ils acceptent ces propositions. Nous sommes d'avis que la prudence doit interdire à la Maçonnerie de prendre cette responsabilité ; sinon, elle risque de devenir une arène où se combattront les intrigues politiques et religieuses, et de dégénérer, comme elle l'a fait, dans un ou deux pays d'Europe ».

HOLLANDE. — Les travaux du Congrès de la Paix, à La Haye, ont commencé le 17 août.

Voici les dépêches communiquées par l'*Agence Havas* aux journaux :

La Haye, 18 août. — Le nombre des délégués arrivés pour assister au Congrès de la paix est très grand.

Les travaux qui commencent aujourd'hui pour finir vendredi seront principalement consacrés à la discussion des rapports des diverses commissions.

Le Congrès est placé sous le haut patronage du prince Henri des Pays-Bas, tandis que le ministre de l'Intérieur (président du conseil des ministres), les présidents des deux Chambres des Etats Généraux et nombre d'autres autorités néerlandaises, parmi lesquelles les membres de la Cour permanente d'arbitrage, siègent au comité d'honneur.

Les congressistes seront reçus officiellement par les municipalités de La Haye, d'Amsterdam, de Rotterdam et de Delft. Dans cette dernière ville, on rendra hommage à la mémoire de Hugo de Groot (Grotius), le fondateur du droit des gens, qui naquit à Delft. Les deux premières journées du Congrès seront consacrées aux conférences des six commissions permanentes d'études, notamment celles s'occupant du droit international, des actua-



lités, de sociologie, de la limitation des armements, de la propagande et de l'enseignement.

La Haye, 21 août. — Le Congrès de la paix s'est occupé aujourd'hui de la question des sanctions pacifiques, des décisions arbitrales, et en particulier du projet du professeur hollandais Van Vollenhoven, tendant à l'institution d'une police internationale. La Commission du Congrès estime que ce projet n'est ni pratique, ni opportun.

Après une longue discussion, le Congrès a adopté, à l'unanimité, la résolution proposée par M. Fried et le professeur hollandais Van Eysinger, aux termes de laquelle la question d'une police internationale, abordée pour la première fois dans ce Congrès, doit être maintenue à l'ordre du jour des Congrès suivants.

Ensuite, le Congrès a adopté la proposition de M. David Starr Jordan (Californie), tendant à ce que le bureau de Berne institue une enquête concernant les conséquences éventuelles des mesures de sanctions pacifiques, spécialement sur le boycottage économique, et qu'il provoque l'établissement d'un code des moyens de sanctions des sentences arbitrales.

Les membres du Congrès se sont rendus au Palais de la Paix, où ils ont procédé à l'inauguration du buste de M. Hugo Groot, offert par la Ligue néerlandaise « La Paix par le Droit » au comité de la fondation Carnegie.

Après cette cérémonie, le président du bureau de Berne, le sénateur belge M. Lafontaine, a fait ressortir que l'édification du Palais de la Paix est le résultat des efforts faits par les pacifistes groupés dans les Congrès de la paix, et que la visite actuelle à ce Palais consacre l'inauguration officielle de cet édifice.

Dans la séance du Congrès, M. Le Foyer, délégué français, a protesté contre l'affirmation de M. Ruyssen, de Bordeaux, selon laquelle la conférence de Londres aurait prolongé la guerre des Balkans au lieu d'y mettre fin. L'orateur a rendu hommage à sir Edward Grey, qui a grandement contribué à la conclusion de la paix.

Sur la proposition de M. Monchelen, délégué anglais, le Congrès a décidé d'envoyer un télégramme d'hommage à M. Carnegie, à l'occasion de la visite faite par le Congrès au Palais de la Paix.

La Haye, 22 août. — Le Congrès de la paix a adopté une résolution en faveur du rapprochement franco-allemand. Il a exprimé le vœu que le différend anglo-américain concernant le canal de Panama soit soumis à la cour de La Haye, au cas où cette affaire ne pourrait être terminée par la voie diplomatique.

Le Congrès a exprimé ensuite le regret que la « finance internationale ait prêté son appui aux belligérants pendant la guerre des Balkans ».

En outre, le Congrès a émis le vœu que les différentes commissions, entre autres, celle concernant la codification du droit international et celle relative à l'arbitrage obligatoire dans tous les conflits qui peuvent se présenter, soient portées à l'ordre du jour de la 3e Conférence de la paix, et que dès maintenant des commissions préparatoires soient formées dans tous les pays, afin que cette 3e Conférence de la paix puisse se réunir en 1905.



Le président du bureau de Berne, M. Henri Lafontaine, a exposé l'urgence qu'il y avait à ce que des démarches soient faites auprès des gouvernements de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique pour que cette Conférence se réunisse dans le délai fixé par la Conférence de 1907, le bruit ayant couru qu'elle n'aurait pas lieu en 1915.

Finalement, le Congrès a adopté une résolution en ce sens.

Presse

Généralités internationales. — Nous lisons dans les feuilles de l'Agence *Roma :*

La puissance juive dans la presse est énorme. Presque toutes les agences télégraphiques comme Reuter, Wolff, celle de Vienne et de Budapest, les parisiennes non moins que les américaines et que la Stephani de Rome sont aux mains des Juifs ou du moins dirigées par des Juifs. L'Air a publié, il y a quelques mois, la statistique de l'année dernière concernant, sous ce rapport, la presse allemande et autrichienne. Il serait nécessaire de faire de semblables recherches aussi pour les journaux d'autres pays. Peut-être trouverait-on que, dans beaucoup, la puissance juive dans le journalisme est plus grande encore. En Italie, par exemple, les deux grands journaux, la *Tribuna* et le *Giornale d'Italia* appartiennent aux Juifs Leroux et Sonnino ; l'*Avanti*, organe du socialisme, est édité par le Juif Trèves, un des leaders des socialistes italiens. Podrecca, qui dirige l'infâme *Asino* est également Juif. — AIR, 11 août 1913.

Etats-Unis. — Nous trouvons dans un périodique maçonnique l'information suivante :

« Les Loges américaines qui sont sous l'obédience de l'Organisation Maçonnique mixte *le Droit humain* ont décidé la publication d'une intéressante revue mensuelle que dirigeront l'Illustre Sœur Alida E. de Leuw, et l'Illustre Fr∴ Louis Goaziou.

Portugal. — *O Commercio do Porto*, Porto, 22 août 1913, donne la nouvelle suivante :

Le gouverneur civil de Porto, se conformant aux instructions du ministre de l'Intérieur, a envoyé aux administrateurs de divers conseils du district, l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la circulation et la vente du *Mensajeiro do Coraçao de Jesus* (Messager du Cœur de Jésus).

Protestantisme

Généralités Internationales. — Dépêche de l'Agence *Roma :*

La propagande protestante est de plus en plus active. Pendant la guerre des Balkans, la Société Biblique Britannique et étrangère a fait distribuer



cent mille exemplaires du Nouveau Testament et des Evangiles parmi les Bulgares, les Serbes, les Turcs et les Grecs. Ces exemplaires écrits dans la langue respective de ces peuples étaient répandus dans les camps, dans les hôpitaux et parmi les prisonniers. — AIR, 5 août 1913.

ALLEMAGNE. — On écrit au *Bote ans dem Riesengebirge* (Messager du Riesengebirge), de Berlin, à la date du 18 juillet 1913 :

« Tout le monde est convaincu que l'Eglise Evangélique, — au moins dans son état présent comme Eglise nationale —, est atteinte d'une décomposition lente, mais persistante. Cette idée a été discutée par un disciple bien connu de Nietzsche, le docteur Horneffer [1], dans son journal *Der Tat*. Bien qu'il reconnaisse que l'Eglise actuelle a droit à de grands éloges, il ajoute qu'il ne faut pas espérer de la voir se développer par un principe intérieur. Il faut donc songer à créer de nouvelles institutions religieuses, et s'y prendre à temps, pour donner satisfaction à ceux qui abandonnent cette Eglise, survivante d'un passé mort. Les Unions Monistes, avec leurs conférences d'histoire naturelle ou d'éthique sociale, paraissent produire peu d'effets sur le grand nombre. L'auteur de l'article semble trouver dans les Loges maçonniques des éléments beaucoup plus adaptables à une nouvelle organisation religieuse. Il y a là un phénomène auquel les penseurs devront accorder quelque attention. D'ailleurs, il a déjà paru, dans le *Christliche Welt* (le Monde Chrétien), un article qui représente formellement les Loges maçonniques comme les « Eglises idéales pour hommes ». D'autre part, il ne faut pas méconnaître que les Loges maçonniques ont dépassé la période ascendante, que leur influence commence à décliner, et qu'il faudrait leur donner une vie nouvelle pour les mettre en état de répondre aux besoins religieux, et de constituer une organisation ecclésiastique ».

— Dépêches de l'Agence *Roma* :

Dans la province de Brandeburg, en 1912, près de 9.000 personnes ont déclaré leur sortie de l'Eglise officielle protestante pour passer dans les rangs des areligieux ou libres-croyants. — AIR, 12 août 1913.

— Sous prétexte de germanisation, les protestants font une active propagande en Pologne prussienne et en Lorraine. On envoie dans les sociétés commerciales et industrielles des ouvriers et des employés allemands protestants afin de fortifier « les droits de l'Evangile dans ces pays jusqu'ici catholiques », lit-on dans le dernier compte rendu (1912) de l' *Union Gustave Adolphe*. — AIR, 19 août 1913.

— La *Kreuzzeitung*, organe des protestants orthodoxes d'Allemagne, s'étend sur le manque de discipline qui se manifeste de plus en plus dans l'Eglise protestante. Le cas du pasteur Andersen, qui suit les traces de Jatho

1. Lequel ? Il y a Aug. et Ern. Horneffer, mais cette distinction a peu d'importance, car tous deux partagent les mêmes opinions. (N. de la R.).



et de Traub, a fourni l'occasion à la *Kreuzzeitung* d'exprimer des plaintes amères à propos de la situation actuelle du protestantisme. Le journal cite les étapes de la décadence du pasteur Andersen qui successivement se déclarait rebelle dans diverses circonstances. Il a commencé par la critique du vieux Testament, puis vinrent les affaires de Jatho et de Traub dans lesquelles il s'était prononcé contre les mesures disciplinaires du Consistoire envers les deux pasteurs en question. Ensuite, il a nié la Résurrection de Notre-Seigneur. « Ainsi, dit la *Kreuzzeitung*, sont détruites une à une toutes les réalités objectives : la Sainte-Ecriture d'abord, ensuite l'autorité de l'Eglise, et enfin la personne du Christ. »

Qu'est-ce qui reste ? « ...Comme on le voit, d'après la *Kreuzzeitung*, les relations intérieures de l'Eglise protestante laissent beaucoup à désirer. L'individualisme qui a créé la Réforme dans son évolution fatale la tue à son tour. — AIR, 20 août 1913.

— L'Union évangélique de l'institution de Gustave Adolphe se réunira en Congrès, à Kiel, du 15 au 19 septembre. On y traitera la question du protestantisme en Galicie et celle des missions évangéliques dans les colonies de l'Ouest et du Sud de l'Afrique. — AIR, 21 août 1913.

— Fondée l'année dernière la *Ligue Evangélique Populaire* compte déjà plus de 40.000 membres. Cette nouvelle ligue *Evangelischer Volksbund* veut réagir contre les tendances vers le libéralisme théologique et la haine anticatholique de la *Ligue Evangélique* tout court *Evangelischer Bund*. — AIR, 26 août 1913.

Angleterre. — On lit dans le *Morning Star*, Nouvelle-Orléans, 16 août 1913 :

La nouvelle Société anglicane, *la Ligue Catholique*, qui appelle le Saint-Père « son Patriarche » et fait des vœux et des prières pour la réunion des communions chrétiennes, et particulièrement pour le retour de l'Angleterre à la foi et à la pratique catholiques, a déterminé un véritable orage dans les rangs de l'Anglicanisme : *La Church Association* (association ecclésiastique) s'en est plainte auprès de l'évêque de Londres et prétend que cette Ligue est formée de Sociétés secrètes, telles que la *Ligue de Notre-Dame*, le *Petit Rosaire de Saint-Dominique*, la *Confrérie de Marie*, etc. Un autre évêque anglican en a excommunié les membres. Le président de la *Ligue Catholique* est un clergyman qui a organisé une série de messes « à l'intention du Patriarche », mais il a été obligé par l'évêque de Londres de donner sa démission. Bien des signes indiquent néanmoins un rapprochement, ou tout au moins un mouvement plus étendu de conversions. Un grand faubourg du nord de Londres a adressé une pétition au cardinal Bourne, pour qu'il y créât une paroisse, attendu que le nombre des catholiques y est suffisant, et qu'il n'y a d'église catholique qu'à deux milles de là.

— *The Standard*, de Londres, 21 juillet 1913, donne la nouvelle suivante :



Un office à la fois maçonnique et anglican a été célébré en juillet dans l'Eglise du Christ, à Dulwich, d'accord avec la Loge *Rupert Paterson*, n° 3646 ; avant la cérémonie, un acacia fut planté dans le cimetière par le maire de Camberwell ; l'office avait été modifié en vue de la circonstance, de même que la musique habituelle. Les leçons furent dites par le Révérend Rupert Paterson, ex-Vénérable, les actions de grâces et l'intercession furent dites par le Révérend J. Woodford Causer, et le sermon prêché par le Révérend J.-G. Pearson. Une dispense avait été accordée par la Grande Loge pour le port des bijoux maçonniques, et le centre de l'Eglise était réservé aux Francs-Maçons.

— Nous lisons dans un journal maçonnique :

Le Fr.·. Révérend docteur W.-S. Mac-Gowan, qui occupe dans la Maçonnerie Sud-Africaine les grades de P. M. 828, et de P. D. G. C. a commencé une série de sermons. Le sujet qu'il traite le dimanche matin est : « *Le libéralisme, vrai et faux* », celui du dimanche soir est : « *Appel que Dieu adresse au Londonien comme citoyen d'une grande ville* ».

— Un périodique maçonnique reproduit une allocution prononcée par le chanoine (anglican) Horsley, Grand-Aumônier de la Grande-Loge d'Angleterre, et faisant partie du chapître de la Cathédrale de Southwark. Nous relevons les passages suivants :

« On voit à quels grotesques résultats aboutit la persécution dirigée contre la Maçonnerie, quand on constate que Ferdinand VII d'Espagne, en 1751, (*Sic.* Ferdinand VII naquit en 1784), condamna les Francs-Maçons à mort sans aucune forme de procès,et que plus tard il fut accusé par la populace d'être Franc-Maçon parce qu'il n'avait pas rétabli l'Inquisition (*autre erreur*). Nos Frères de Portugal firent preuve d'une grande dignité, d'une grande patience, en 1869, lorsqu'ils publièrent un Manifeste contre la condamnation prononcée à l'égard de la Franc-Maçonnerie par le Pape. Ils disaient dans ce Manifeste : « La Franc-Maçonnerie n'est ni une secte religieuse, ni un parti politique. Elle ne prétend point à une origine divine, elle ne veut point jouir des prérogatives de l'Eglise, ni s'emparer des emplois de l'Etat. Elle ne sympathise point avec cet esprit qui combat l'Eglise ou qui la tourne en ridicule; elle ne cherche point à mettre au-dessus de l'Eglise une société ou un système de philanthropie ».

« Mais en tout temps,les disciples du Pape —,notamment,de nos jours,le P. Benson, le romancier, hanté par les actes et les désirs imaginaires qu'il impute à la Franc-Maçonnerie, — ont refusé d'entendre raison, ou de faire la moindre distinction entre ceux qu'ils condamnaient à juste titre, et ceux qui, tout comme les Papes, et avec bien plus d'autorité qu'eux, condamnaient au nom de la Maçonnerie ce qu'il plaît encore à Rome de qualifier de vraie Maçonnerie. Ils (les Papes) agissaient comme celui qui accuserait l'atmosphère, parce qu'il a respiré par hasard un air vicié par de l'hydrogène sulfuré.



« C'est de la même source que vient le reproche fait à la Maçonnerie d'être une Société secrète. Une Société est-elle nécessairement mauvaise, parce qu'elle a des secrets ? Qu'il y ait des Sociétés secrètes qui sont dangereuses pour la Société et ennemies des lois, tout le monde le sait, mais les écrivains antimaçonniques trouveront aisément de ces sociétés parmi leurs coreligionnaires, en Italie, dans les îles de la Méditerranée, même à Dublin, et parmi les catholiques irlandais aux Etats-Unis.

« Traiter légèrement la *Mafia* et *Tammany*, et vouloir ensuite attaquer pour tout de bon la Maçonnerie, est aussi absurde que de mettre toutes ces sociétés dans la même catégorie. La Loi anglaise, en interdisant les Sociétés secrètes, a exempté nominativement de cette défense la Franc-Maçonnerie, soit parce que la Franc-Maçonnerie n'est pas du tout une Société secrète, soit parce que le caractère et les buts en étaient connus, et qu'on les jugeait avantageux pour l'humanité, à un tel point qu'on ne pouvait porter contre la Maçonnerie aucune des accusations qui atteignent les autres Sociétés secrètes.

« Et puisqu'il est question de Sociétés secrètes, est-ce que la Société des Jésuites est une société moins secrète que la Maçonnerie ? Ses membres ne se connaissent pas nécessairement entre eux ; leurs buts et leurs actes n'ont pas toujours été connus ou approuvés des Papes. Tous les peuples successivement les ont chassés, parce qu'ils formaient une Société secrète. La vérité, c'est que la Maçonnerie n'est nullement une Société secrète, bien qu'elle possède certains secrets, consistant tout simplement en mots et actes servant à prouver qu'on en fait partie. Y a-t-il donc des gens intelligents qui soient incapables de distinguer entre une Société secrète et une Société qui a des secrets ? »

Bavière. — L'Agence *Roma* cite un petit fait qui montre ce que vaut, en réalité, cette tolérance dont les sectes affectent tant de parler :

Contiwig est une petite contrée du Palatinat avec 1.700 catholiques et 600 protestants. Les catholiques voulaient confier l'enseignement dans l'école (pour les seuls catholiques) à des sœurs, et les autorités y consentirent. Les protestants protestèrent contre cet établissement de Sœurs institutrices, auprès de toute la hiérarchie administrative, depuis le Conseil municipal jusqu'au ministère de l'Instruction publique. Mais on eut le bon sens de ne pas tenir compte de ces protestations protestantes. — AIR, 13 août 1913.

— Le Synode général de l'Eglise protestante de Bavière s'ouvrira le 19 septembre et durera quatorze jours. AIR, 21 août 1913.

Etats-Unis. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Dans un livre sur le protestantisme aux Etats-Unis, M. Pinchot et le pasteur Otis Gill constatent la décomposition progressive des Eglises protestantes. Ils sont d'avis qu'on ne peut se fier aux statistiques pour juger le



développement réel d'une Eglise. Selon ces messieurs, il faut juger d'après la fréquentation des églises ; or, celle-ci est en grande baisse chez les protestants. — AIR, 30 août 1913.

— *L'Italia*, de Milan, 22 juillet 1913, publie l'article suivant :

— Une nouvelle révolution menace le protestantisme aux Etats-Unis. L'Eglise Episcopale d'Amérique serait disposée à renoncer à l'épithète de protestante, qui, aux yeux d'un grand nombre de ses fidèles, n'aurait plus de raison d'être, et elle deviendrait « l'Eglise catholique américaine ». Elle fut d'abord une simple branche de l'Eglise d'Angleterre. Au temps de la domination anglaise, elle prit racine assez solidement dans le pays, surtout dans la Virginie et le Maryland. Lorsque les colonies anglaises secouèrent le joug de la Mère-patrie, l'Eglise Episcopale prit partie pour les oppresseurs, et s'aliéna ainsi la sympathie du peuple américain. La guerre d'indépendance terminée, les Episcopaux songèrent à s'organiser en Eglise libre. Le premier évêque fut le docteur Seabury, qui alla se faire consacrer en Ecosse en 1784, et revint en Amérique. De vives polémiques menacèrent un moment de compromettre l'existence de la nouvelle Eglise, et donnèrent lieu à trois partis distincts, celui de l'Eglise large, à tendances rationalistes ; le parti évangélique, qui nie la nécessité absolue d'une succession apostolique et flirte volontiers avec les autres sectes ; enfin le parti de la Haute-Eglise, qui cherche, comme en Angleterre, à copier l'organisation de l'Eglise catholique, sa liturgie, ses sacrements, et voudrait même lui prendre son nom.

Ce dernier parti, sur lequel le mouvement d'Oxford de 1833, exerça une action favorable, est riche, organisé, puissant. En 1852, un membre influent de ce parti, le docteur Ives, évêque de la Caroline du Nord, abandonna son siège pour entrer dans l'Eglise catholique romaine. Cette conversion fut suivie de beaucoup d'autres.

Le parti de la Haute-Eglise fut quelque temps entravé dans son expansion, et même menacé dans son existence, par les nombreuses conversions au catholicisme, qui regagnait des forces et reprenait sa marche vers Rome.

En 1873, le parti évangélique, ébranlé par l'invasion du ritualisme, et l'extension des tendances catholiques, dans l'Eglise protestante épiscopale, se déclara indépendant, et fonda l'Eglise épiscopale réformée. Il ne reste donc plus en présence, actuellement, que le parti de l'Eglise large et celui de la Haute-Eglise, qui ont à eux deux trois millions d'adhérents ; mais leurs différences s'accusent de jour en jour, et font prévoir une scission complète. Non contents d'adopter l'organisation catholique et de reproduire les rites et prières catholiques, les membres de la Haute-Eglise veulent être catholiques de nom.

Le prochain Congrès de l'Eglise-Episcopale convoqué pour le mois d'octobre prochain décidera de cette question.

— *The Fortnightly Review* publie l'article ci-dessous dans son numéro du 15 août 1913, p. 467 :



— Les immigrants italiens sont nombreux aux Etats-Unis, et ce sont eux surtout que vise la propagande des sectes protestantes. Elles emploient dans ce but la Y. M. C. A., *Young men Christian Association*, association de la jeunesse chrétienne (qui a aussi un centre important à Paris.-N.de la R.). Voici ce que dit à ce sujet le *Christian Intelligencer*, l'Informateur Chrétien, de New-York, cité par le *Catholic Citizen*, de Milwankee (T. 42, nº 34) :

« Une des branches de la Y. M. C. A., que je connais, compte parmi ses membres 1.500 Catholiques, dont quelques-uns participent à l'œuvre religieuse. Une autre branche de la même Association, et peut-être celle qui se renferme le plus étroitement dans l'œuvre de propagande, compte 75 % de Catholiques.

« Les faits prouvent que depuis cinq ans, les Italiens d'Amérique abandonnent en masse l'Eglise catholique. Le fonctionnaire chargé de l'œuvre dans l'Eglise Episcopale Méthodiste m'a appris qu'il y a, dans la région Est du Mississipi, soixante églises ou chapelles de cette dénomination, où l'on ne prêche qu'en italien. Les Presbytériens en ont bien davantage, et chaque année la liste s'allonge à leur profit. Il y a à peine une mission de propagande où les Catholiques ne forment pas la moitié ou le tiers des ouvriers ».

HOLLANDE. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

La réception du cardinal Van Rossum et les prévenances de la Reine à son égard ont exaspéré les protestants. Ils ont fondé une « Ligue protestante » contre les dangers du « papisme ». Les catholiques forment en Hollande plus du tiers de la population. — AIR, 1er août 1913.

Religion

CANADA. — Dans une allocution prononcée devant la Grande-Loge de Québec, un Grand Chapelain de District, le Fr.·. Rév. Allan Shatford, a traité des rapports entre la Maçonnerie et la Religion. Voici le passage le plus significatif de ce discours, mais il ne faut pas oublier que c'est un pasteur protestant qui parle :

« Il y a eu récemment de chaudes discussions dans quelques-uns de nos périodiques religieux au sujet de l'attitude que devrait prendre la Loge par rapport à l'Eglise. Certains sont partis de cette idée que la Maçonnerie est hostile à la religion chrétienne, et ils soutiennent qu'on ne doit point faire partie de l'Eglise, qu'on ne doit point assister aux offices religieux. Je m'empresse d'apporter mon témoignage qu'après un séjour de dix ans dans l'Ordre, je crois que cette accusation portée contre la Maçonnerie, par certaines églises est dépourvue de fondement. Je trouve dans les Loges des gens qui jouissent d'une situation influente dans l'Eglise ; ce sont, dira-t-on, des exceptions qui ne prouvent rien. Et pourquoi des Maçons ne figureraient-ils pas dans les rangs de ceux qui combattent pour la cause des Eglises ? Leurs intérêts sont presque identiques ; leurs principes moraux sont au fond les mêmes. Les uns et les autres croient en un Dieu, expriment le même espoir



d'une mortalité, insistent sur la fraternité humaine, inculquent la morale la plus haute et la meilleure. Le rituel de l'Eglise doit convenir à tout Maçon, et inversement, le rituel de la Maçonnerie devrait obtenir l'approbation de l'Eglise. Les deux rituels devraient être placés l'un à côté de l'autre ; ils sont tous deux les serviteurs de la religion (N. du trad. l'expression anglaise dans sa familiarité, est plus expressive encore : *They are both handmaids of Religion* •; tous deux sont les servantes à faire les gros travaux). Il ne convient guère à un corps ecclésiastique, non plus qu'à un potentat d'Eglise de froncer le sourcil devant une association qui enseigne si clairement, si fermement, la paternité de Dieu et la fraternité entre les hommes ».

Chine. — L'Agence *Roma* publie une lettre d'un missionnaire de Chine où nous lisons :

J'ai lu dans les journaux européens la nouvelle des prières demandées à tous les missionnaires par le gouvernement chinois. Oui, mais cela s'adresse surtout aux protestants. Par ailleurs, un mandarin sur dix, à peine, a transmis la demande aux intéressés. Ici, je n'ai rien reçu du tout. Quelle farce !

En attendant, les ennemis et les rivaux de l'Eglise catholique s'organisent et travaillent activement, depuis les missionnaires à roubles de l'orthodoxie russe jusqu'aux missionnaires à sterlings et à dollars du protestantisme anglo-saxon. La Franc-Maçonnerie européo-américaine donne la main aux vieilles sectes indigènes. — AIR., 16 août 1913.

Espagne. — Nous lisons dans *Il Siglo Futuro,* Madrid, 18 juillet 1913 :

Dans ce pays, la persécution religieuse prend parfois la forme d'une exigence vexatoire, comme on va le voir. Il y a peu de jours a paru dans la *Gazette* (officielle) un ordre royal du ministère de Grâce et de Justice, frappant d'une amende de vingt à cent pesetas, les curés qui ne seraient pas présents à l'heure fixée pour la célébration d'un mariage, et de plus, les condamnant aux frais. L'auteur de ce décret n'a pas voulu prévoir qu'un curé peut être retenu par un devoir plus important, plus urgent[1] ; il semble au contraire avoir voulu soumettre les actes du curé au contrôle d'un fonctionnaire civil qui aura à décider si les motifs de ces actes sont légitimes.

Etats-Unis. — Pas mal de Francs-Maçons d'Amérique et d'ailleurs sont persuadés qu'une des plus grandes préoccupations de l'Ordre des Jésuites est de s'introduire dans la Maçonnerie pour dénaturer cette belle institution et la corrompre. Nous trouvons une nouvelle preuve de cet état d'esprit dans le fait suivant ; Un périodique maçonnique de New-York insère dans chacun de ses numéros mensuels une annonce en faveur d'un livre écrit par un prêtre

1. Par exemple, assister un malade, un mourant.



défroqué, Mr. Crowley, et certains Maçons désapprouvent ce genre de publicité. Un des lecteurs du périodique en question l'approuve au contraire, et il en informe ce journal en ajoutant les réflexions suivantes :

« Un gentleman du Sud me persuada presque de ne point recevoir les grades du Rite d'York en me faisant entendre qu'après avoir risqué ma vie pendant trente-deux ans aux pièges des Jésuites, je pourrais m'exposer au même danger, aux mêmes pièges, en écoutant un Chevalier Templier.

« Le langage du gentleman du Minnesota qui désapprouve la publicité faite à Crowley me prouve que j'ai raison, que des instruments des Jésuites se sont glissés dans certaines Loges pour voir s'il était possible de jésuitiser (pardonnez-moi ce néologisme) l'ordre maçonnique.

« J'ai été catholique romain trop longtemps pour ne pas connaître ces gens-là. Il est bien regrettable qu'un bon Maçon ne se donne pas la tâche de les découvrir, de montrer aux Loges que ce sont des Maçons indignes, et de les en faire chasser. Ces gens s'affilient à une Loge pour se faire bien voir de leurs maîtres, les Jésuites catholiques romains. Je dis cela parce que j'en suis convaincu, et j'offre de payer la moitié des frais du voyage pour aller prouver cela à l'homme du Minnesota.

« Je vous en prie, cessez désormais d'envoyer votre journal à ces gens-là, et vous verrez avec quelle promptitude ils se débarrasseront de leur qualité de Maçons pour retourner auprès de leurs maîtres et des Chevaliers de Colomb.

« Je ne suis Maçon que depuis dix-huit mois, mais j'ai déjà remarqué que certaines de nos Loges ne sont pas assez sévères dans le choix de leurs membres. J'ai appris qu'il s'y glisse bien souvent des gens indignes, qui sont un fléau pour la Maçonnerie, parce qu'ils croient au Jésuitisme et au Romanisme, et qu'ils se laissent gouverner par leurs femmes catholiques.

« Les Romanistes sont malins. Ils accumulent les faveurs sur leurs dupes protestantes, les aident de leur patronage dans les affaires, de leurs votes dans la politique.

Le croirait-on ? Il y a des Maçons qui ont fait vœu d'obéissance au Pape !

« L'Ordre Maçonnique fera bien désormais d'avoir l'œil sur les Frères de cette sorte, et de s'arranger pour qu'ils soient dispensés d'avoir désormais à payer leur taxe ».

« A vous fraternellement,

J. F. Kr. 32e de Saint-Joseph (Missouri). »

C'est le F.·. Wirth, je crois, qui a dit que les transfuges n'étaient pas une acquisition désirable pour la F.·. M.·.. Nous croyons que la lettre ci-dessus lui fournira un nouvel argument en faveur de cette opinion.

— La Fédération Américaine des Sociétés catholiques a tenu sa douzième assemblée annuelle à Milwaukee (Etat de Wisconsin), du



11 au 13 août 1913. Parmi les résolutions qu'elle a adoptées, il en est plusieurs qui intéressent le monde catholique entier.

L'une d'elles est relative à la persécution religieuse exercée contre les catholiques :

« Attendu que les outrages incroyables commis par la République de Portugal ont pour effet la destruction complète de la liberté religieuse, la confiscation arbitraire de la propriété, l'emprisonnement cruel de centaines de victimes innocentes, l'infliction d'insultes incroyables et de souffrances physiques, pour des raisons exclusivement religieuses, la spoliation et l'exil d'hommes et de femmes dont la vie est entièrement consacrée au service de Dieu et du prochain, la conspiration contre toute religion, la proscription de la tolérance même sous sa forme la plus essentielle, — et que ces faits exigent une action sérieuse et concertée, non seulement de la part des catholiques américains, mais encore de la part de tous les citoyens américains,

« En conséquence, nous insistons auprès du Président du Congrès des Etats-Unis, sur la nécessité d'une protestation énergique et efficace, au nom des quinze millions de catholiques des Etats-Unis, au nom de tout citoyen honnête de notre République, au nom de la civilisation, au nom de la liberté, au nom de l'humanité outragée dans les principes les plus élémentaires de la justice. Nous exprimons l'espoir que citoyens et communautés seront promptement rétablis dans leurs droits et leurs possessions, qu'il sera mis un terme au règne de l'anarchie, de l'intolérance et de la persécution.

« Et, afin que cette protestation soit efficace, nous demandons à toutes les sociétés et organisations affiliées à la Fédération d'adresser cette protestation au Président des Etats-Unis, et à leurs sénateurs et représentants respectifs ».

Une autre résolution a trait aux indigènes des Iles Philippines. Le gouvernement américain se permet tout contre l'enseignement catholique ; aussi la Fédération déclare-t-elle :

« Nous attirons sérieusement l'attention des Catholiques américains sur la situation de l'Eglise dans les Iles Philippines, où sept millions de catholiques vivent sous notre drapeau. La suppression brusque du soutien donné par l'Etat à l'Eglise, l'introduction des écoles laïques, que fréquentent 600.000 enfants, le déplorable manque de prêtres, les efforts incessants d'agents de prosélytisme amplement subventionnés, mettent en grand danger la foi de nos lointains coreligionnaires... Comme citoyens américains, nous demandons pour le peuple catholique des Iles Philippines les mêmes droits de propriété et de liberté religieuse dont jouissent les citoyens des Etats-Unis, grâce à notre Constitution.

Ces textes sont extraits du *Morning Star*, Nouvelle-Orléans, 23 août 1913.

— La petite place que les catholiques des Etats-Unis réclament



au soleil de la Liberté américaine leur est disputée avec aigreur par la Maçonnerie de ce pays. Qu'on en juge d'après cette citation d'un journal maçonnique :

« Les catholiques comptent plus de quarante membres au Congrès, proportion qui est supérieure à celle que leur donne le chiffre de la population. Le Secrétaire particulier du Président Wilson est un Jésuite, aussi Chevalier de Colomb; la secrétaire particulière de Mrs. Wilson est une jeune personne graduée d'un couvent catholique, et cependant les catholiques se plaignent que le Président n'ait appelé aucun catholique à faire partie de son Cabinet. Les catholiques encombrent les emplois de l'Union ; des Etats et des municipalités ».

— Les Francs-Maçons veulent bien capter les jeunes gens catholiques, mais ils n'admettent pas que l'Eglise les défende contre les entreprises de la Secte.

« L'hostilité de l'Eglise Catholique Romaine à l'égard de la Maçonnerie « se manifeste de bien des manières. En ce moment même, une forme de « son hostilité se montre dans le soin qu'elle prend d'exiger des jeunes gens « qui font partie de ses fidèles, la promesse de ne point s'affilier à la Franc-« Maçonnerie, et de ne favoriser en rien cette Institution. Vingt-un gradués « d'un Collège catholique romain ont fait ce vœu aussitôt après avoir reçu « leur grade. Quand des jeunes gens se montrent si empressés à faire vœu « de ne jamais entrer dans la Maçonnerie, à se laisser imposer une volonté « étrangère, cela ne prouve pas leur indépendance, ni leur intelligence ».

A contrario, c'est donc faire preuve d'indépendance et d'intelligence que d'entrer dans la Maçonnerie et de se laisser prendre aux inepties qui se débitent dans les Loges de tous les Orients?

— Nous trouvons dans un périodique maçonnique l'article suivant :

« Les invectives violentes du Pape Pie IX dans sa Bulle contre la Maçonnerie, sont d'un intérêt tout particulier pour les Maçons, parce que les archives de la Grande Loge d'Italie montrent que Sa Sainteté infaillible fut exclue de la Fraternité après son élection comme Pape. La proclamation de son expulsion fut signée par Victor-Emmanuel, alors Roi d'Italie, et Grand-Maître de la Maçonnerie dans ce pays ».

Le plus fort n'est pas qu'il se trouve des sectaires pour écrire de pareilles inepties, mais bien qu'il y ait autant d'imbéciles pour les croire.

Il est vrai que lorsqu'on voit un homme qui n'est pas le premier venu, comme le R[d] Horsley, chanoine de la Cathédrale de Southwark, grand chapelain d'Angleterre, dire dans une conférence ma-



çonnique, après avoir énuméré les condamnations de l'Eglise contre la Franc-Maçonnerie :

« Plusieurs de ces bulles eurent pour auteur Pie IX qui avait été secré-
« taire d'une Loge dans l'Amérique du Sud ».

rien ne surprend plus, et l'on se demande jusqu'où peut aller la naïveté ou la mauvaise foi d'un Franc-Maçon.

Grèce. — Un de nos abonnés nous communique l'extrait suivant d'un journal du Caire, la *Bourse Egyptienne*, 20 août 1913 :

Athènes, le 14 août. — Athènes se prépare à faire au Roi guerrier, au Grand Constantin, une réception enthousiaste. Le programme n'a pas encore été arrêté. Mais il semble que pour le moment tout soit d'accord pour que la rue Stadion, où passera Sa Majesté, soit parée avec les trophées pris à l'ennemi. Puis il y aura profusion de drapeaux, de feuilles de laurier, comme aux beaux temps classiques, où cet arbrisseau indiquait la gloire. Pour rattacher la tradition classique à celle de Byzance, les dames jetteront sur le cortège triomphal, des feuilles de roses.

Comment entrera le Roi dans sa Capitale ? Sa Majesté fera, d'après un projet qui finira par être définitif, son voyage jusqu'au Phalère à bord d'un cuirassé, escorté de toute la flotte, puis il montera en automobile jusqu'à la dernière station de la ville, à l'Agia-Triada, et de là, le Grand Vainqueur des Bulgares montera à cheval et, entouré de tout son Etat-Major, entrera à Athènes par la rue du Pirée ou le Boulevard Singros. On irait tout de suite à la Cathédrale pour une messe de joie. D'aucuns voudraient que le Roi se rendît à l'Acropole et fasse chanter une action de grâces dans le Temple même du Parthénon, comme avait fait le Roi Basilius, le Tueur de Bulgares. Mais les savants ne voudraient pas refaire du Parthénon, consacré à la Vierge hellénique Pallas Athénas, un temple chrétien. Dans ce jour de triomphe de l'esprit civilisateur hellène contre des barbares, esprit justement personnifié dans Athénas Pallas, on ne voudrait pas faire ombrage à cette divinité en faisant occuper son séjour de beauté et d'harmonie éternelles par une autre déesse, fût-elle de la religion dominante d'aujourd'hui.

Nous verrons quel projet prévaudra. A l'Acropole ou à la Cathédrale, dans le Temple de la Vierge de l'Hellade ou de la douce fille de Judée, le peuple d'Athènes dira toute son âme au triomphateur qui a donné une si grande étendue aux frontières de l'Etat et qui a agrandi encore plus ses frontières morales, devant les yeux étonnés du Monde, qui commence à voir dans la moderne Hellade la digne fille de l'ancienne.

Notre correspondant ajoute :

C'est un exemple typique de l'esprit païen et sectaire répandu par la secte et qui s'infiltre jusque dans des journaux qui d'ordinaire semblent respectueux de la religion. Cette expression *douce fille de Judée* introduite dans un véritable blasphème et opposée à *la Vierge de l'Hellade* en dit long. C'est un coup de griffe bien maçonnique.



Italie. — Nous lisons dans *Il Momento*, de Turin, 19 août 1913 :

« De temps à autre, un Congrès de Libres-Penseurs vote des ordres du jour relatifs aux Congrégations religieuses, qui sont pour les Jacobins de tous pays, un sujet de préoccupation constante. En effet, les Jacobins, au nom de la liberté, ne sauraient admettre qu'il y ait des gens désireux de vivre réunis sous une même règle, mais séparés du monde, tout en se consacrant à des œuvres qui déplaisent aux Jacobins susdits.

« Sans doute il s'agit de sectaires, et l'on ne peut admettre que des gouvernements, des Parlements les écoutent et prennent leurs vœux en considération. Mais il faut s'attendre à voir surgir en Italie, comme en France et en Portugal, une tempête d'anticléricalisme : la suggestion imitative joue un grand rôle en politique. Bien qu'en Italie il existe en face du gouvernement, non point des Congrégations religieuses, mais, chose bien différente, des associations religieuses, nous ne serions pas étonnés s'il arrivait au pouvoir un cabinet qui, faute de mieux, et pour donner à la vie politique une plate-forme nouvelle, s'attaquerait aux Associations, et il ne servirait guère d'opposer à la persécution l'argument de la justice.

« Le langage jacobin à ce sujet est assez connu : c'est une phrase stéréotypée, dont le dernier Congrès National libre-penseur nous a donné une réédition : « Après avoir constaté le danger et le dommage qui résultent pour « la société civile du nouvel accroissement des Congrégations religieuses, « danger et dommage dus à l'insuffisante application des lois qui régissent « la matière, à leur impuissance contre les fraudes des acquisitions par per- « sonnes interposées ; après avoir déploré que les gouvernements assistent « impassibles à la reconstitution de la main-morte ; on demande une en- « quête sur les corporations survivantes, une enquête inspirée par le prin- « cipe d'une véritable séparation de l'Eglise et de l'Etat, une enquête où « l'on tienne compte de l'immigration en Italie de congrégations non recon- « nues à l'étranger, etc. ».

« Comme on le voit, ces formules antijuridiques révèlent un état d'esprit. On voudrait organiser un mouvement contre les Congrégations : *main-morte* et *personnes interposées*, tels sont les deux termes du binôme, tels sont les mots magiques qu'on répétera à satiété dans les réunions électorales.

« Mais les Jacobins trouveront quelque opposition. La question qu'ils se proposent d'aborder sera étudiée sérieusement par l'*Association juridique italienne pour la défense des intérêts religieux*. Cette institution a été créée, il y a déjà quelques années ; elle était tombée dans une certaine langueur, mais il est probable que la situation actuelle lui rendra son activité d'autrefois.

— Nous lisons dans le *Corriere d'Italia*, Rome 21 août 1913 :

Il existe en Italie, à San-Adriano, depuis plusieurs siècles, un établissement destiné à fournir aux nombreux Albanais émigrés de la péninsule balkanique le clergé du rite catholique grec qui leur était nécessaire, et cet établissement avait reçu du Vatican un appui constant ; il était des plus prospères.



En 1897, le gouvernement entreprit de le laïciser, et il le fit graduellement. Le Commandeur Scalabrini, commissaire royal, commença par imposer au Révérend Ulivano, recteur de ce collège, un directeur-adjoint : depuis, ledit auxiliaire, étendant abusivement ses pouvoirs, avec la connivence de l'autorité, sous prétexte de faire à l'édifice des réparations considérables, congédia professeurs et élèves, puis il le rouvrit, mais il en dénatura entièrement le caractère ; il en fit un établissement moitié laïc, moitié ecclésiastique. Ce n'était qu'un premier pas : aujourd'hui, le collège albanais donne à ses élèves une instruction toute laïque, propre à faire d'eux de bons employés, de bons fonctionnaires, mais la source du recrutement d'un clergé albanais, adapté aux besoins religieux d'une population considérable, est entièrement tarie. Le gouvernement maçonnique a atteint son but.

— Le *Journal des Débats*, 2 septembre 1913, publie l'article suivant, sous le titre l'*Osservatore Romano* et la *Dante Alighieri* :

L'*Osservatore Romano*, organe officiel du Vatican, consacre son éditorial d'hier dimanche à la Société *Dante Alighieri*. L'occasion de cet article est la prochaine réunion du Congrès de la grande Société nationale italienne à Pallanza ; l'article lui-même tire un certain intérêt de sa nouveauté. La *Dante Alighieri* passe pour être en Italie la Société maçonnique et anticléricale par excellence, M. Nathan, le syndic de Rome, en est aujourd'hui l'un des membres les plus en vue.

L'organe officiel du Saint-Siège, jusqu'à présent, ne s'était jamais occupé de la *Dante Alighieri*, que pour dénoncer son esprit sectaire et son action antireligieuse. Aujourd'hui encore, il ne lui ménage pas les critiques. Mais ce sont des critiques d'un autre genre, et le ton sur lequel elles s'expriment est tout différent. « Certes, dit l'*Osservatore Romano*, nous n'attachons pas une importance excessive à l'œuvre de la *Dante Alighieri*, surtout, depuis que cette Société, s'étant inféodée à certains partis politiques et étant devenue une émanation de la Franc-Maçonnerie, a complètement méconnu le but pour lequel elle avait été instituée... Cependant, étant donné que la *Dante* ne s'occupe pas seulement des intérêts anticléricaux et maçonniques des Italiens à l'étranger, mais encore de leurs intérêts civils, il ne sera pas inutile que nous regardions de près les questions qui vont être agitées au Congrès de Pallanza ».

Plus loin, l'*Osservatore* s'excuse encore une fois d'entretenir aussi longuement ses lecteurs d'une Association suspecte à plus d'un titre. Nous ne sommes pas enthousiastes (*spasimanti*) de la *Dante Alighieri*, — déclare le journal du Vatican ; mais nous voyons qu'à l'étranger surtout, on attache une grande importance à cette Société ; elle reçoit de nombreuses subventions du gouvernement et des particuliers, et elle peut, si elle veut, rendre plus aisée et meilleure la vie de nos émigrants. Traitons-la donc avec les égards qu'elle mérite.

Ces sentiments sont naturels et louables : on s'étonnera seulement que l'organe du Saint-Siège ne se montre si libéral et si objectif dans sa manière de juger les œuvres de civilisation et d'humanité, que lorsqu'il s'agit d'œu-



vres italiennes. En France et en Allemagne, on condamne sans rémission des initiatives de même ordre, qui ne sont nullement anticléricales ou maçonniques, mais simplement, comme on dit à Rome, interconfessionnelles. On se montre beaucoup moins sévères à l'égard de Sociétés comme la *Dante Alighieri* ou l'*Association nationale des Missions* ; on les ignore, quand il le faut, et aussi quand il le faut, on n'hésite pas à s'en servir. C'est la sagesse même : on souhaiterait que cette sagesse s'exerçât sans distinction.

Il n'est que juste de reconnaître, d'ailleurs, qu'à la tolérance dont le Vatican fait preuve à leur égard, les Sociétés italiennes, quelque anticléricales et maçonniques qu'elles soient, répondent par une tolérance égale. N'est-ce pas Nathan lui-même qui, dans un Congrès de la *Dante Alighieri*, à Cagliari, parlant des écoles italiennes à l'étranger, déclarait : « Mieux vaut une école laïque qu'une école religieuse ; mieux vaut une école religieuse que pas d'école du tout » ?

D'un autre côté, la *Catholic Press Association* adresse la dépêche suivante à ses correspondants. Nous en trouvons le texte dans *The Catholic Tribune*, de Dubuque (Iowa), 31 juillet 1913 :

« Rome, 18 juillet. — Mgr Pace, archevêque de Rhodes et évêque de Malte, a écrit au Vicaire général du Diocèse au sujet de la Société *Dante Alighieri*. Un grand nombre de catholiques maltais avaient demandé si cette Société était de celles auxquelles on pouvait s'affilier. Leur évêque a répondu : « Elle n'a pas été formellement condamnée par l'Eglise, mais la réponse est négative ». La condamnation qu'il prononce n'intéresse que son diocèse, mais la Société *Dante* est fort répandue, et la décision de Mgr Pace aura certainement de l'influence sur les autres Prélats, et amènera à examiner de plus près le but et les méthodes de la *Dante Alighieri*.

Son but premier était d'encourager l'étude de la langue italienne, qui doit surtout à Dante sa forme actuelle. En Italie, ce but a été peu à peu délaissé en faveur de la politique, et cela est manifeste, d'après la sentence négative prononcée par Mgr Pace.

Syrie. — Nous lisons dans les *Petrus-Blätter*, de Trèves, 8 août 1913 :

« Les véritables ennemis des missions catholiques, dit un P. Jésuite dans « le journal *Missioni Cattoliche* de Milan, sont de quatre sortes : le fanatisme « des Turcs, la prépondérance des schismatiques, la Maçonnerie orientale, « et le protestantisme ».

Nous connaissons les Turcs et les Schismatiques. Quant à la Maçonnerie, elle continue ses efforts pour étreindre l'Orient. Toute ville d'Orient qui a plus de 30.000 habitants a déjà une Loge maçonnique. Même dans les localités d'importance moindre, celles qui comptent au plus quelques milliers d'habitants sont en grand nombre pourvues de filiales maçonniques.

La Syrie, à elle seule, compte une cinquantaine de Loges : c'est surtout



dans le Liban qu'elles se sont multipliées, grâce aux écoles protestantes, qui les précèdent et les soutiennent, surtout depuis la mise en vigueur de la Constitution de 1908. La Franc-Maçonnerie cherche surtout à conquérir la population pauvre au moyen des Ecoles laïques.

Le Protestantisme exerce une action analogue et parallèle ; mais il opère avec de grandes ressources pécuniaires, et s'attache à séduire surtout par les avantages matériels.

Révolution

PORTUGAL. — Nous empruntons l'article ci-dessous au *Journal du Loiret*, Orléans, 23 août 1913 :

Les haines implacables qui mettent les républicains aux prises les uns avec les autres ne sont pas une crise passagère. Une barrière infranchissable sépare les amis d'hier, adversaires irréconciliables aujourd'hui. Leur presse étale au grand jour ces haines mesquines,et si l'organe du ministre Aff. Costa, *O Mundo*, reste le journal haineux par excellence, l'*Intransigente*, le *Debate* et d'autres encore ne cessent d'attaquer avec une violence inouïe les ministres, les gens au pouvoir.

Ainsi le *Debate* du 11 août écrivait :

« Six millions de Portugais, après avoir accepté, animé du plus vif espoir, un régime qui devait les émanciper d'une oppression intolérable, tombent enfin sous les griffes d'une bande qui, sans la moindre autorité, seulement par la terreur, s'impose et règle tout, mystifiant grossièrement ceux qui, avec tant d'abnégation et de naïveté,lui servirent de piédestal ».

Le *Socialista* du 11 août tient ce langage :

« Décidément, jamais la presse portugaise ne fut l'objet de tant d' « attentions » de la part des autorités comme dans ces « heureux » temps de « liberté », d' « égalité » et de « fraternité » qui courent ».

Maintenant, c'est le commandant de la police qui défend aux informateurs des journaux l'entrée dans les corridors du gouvernement civil...

Or, au temps de la monarchie, jamais personne n'a eu l'idée de faire une défense pareille.

L'*Intransigente* du 2 août, sous la signature de M. Santos, le héros de la révolution, écrivait :

« Aujourd'hui, au Portugal, il existe un gouvernement de terreur. C'est la seule arme que M. Aff. Costa sut manier dans l'opposition : c'est la seule dont il s'est servi au pouvoir. L'insulte, la menace, la violence et, pour conclusion,la cour martiale et le pénitencier,tels sont les moyens politiques que l'on adopte pour consolider un régime nouveau dans le cœur de six millions de Portugais ! Si la potence et la guillotine n'eussent été bannies de la politique, certes, nous les verrions en pratique dans cette période tragique de la vie nationale. Et cela ne ferait pas plus de victimes que n'en a fait l'in-



carcération d'innombrables personnes dans les prisons du continent et des îles ; ce sont des bras vigoureux qui pourvoyaient à l'existence de beaucoup de milliers de créatures qui aujourd'hui ont faim dans la misère de leurs foyers ».

Les défenseurs de l'« Etat calomnié » que diront-ils à ce révolutionnaire, fondateur de la république démagogique du Portugal ?

Dans le journal officiel on voit d'après le bilan hebdomadaire de la Banque nationale que la circulation financière (en billets de banque) s'était élevée à 83.631 contos, soit 295 contos de plus que la semaine précédente, et le compte du Trésor s'éleva à 24.917 contos, soit 182 contos (chaque contos vaut 5.000 francs) de plus que la semaine précédente. Le change augmente, malgré la mystification du « boni » d'Affonso Costa.

Voilà les résultats du triomphe de la secte maçonnique au Portugal.

— Nous lisons dans *The Morning Star*, Nouvelle-Orléans, 16 août 1913 :

— Le gouvernement portugais ne laisse pas passer un jour sans tracasser les catholiques et les dépouiller. Il vient de dissoudre le comité Camoens qui avait été organisé pour construire une basilique du Sacré-Cœur, et qui avait recueilli près d'un million de francs. Il a agi de même contre le Comité de la Basilique de Notre-Dame, et a empoché des sommes considérables, comme dans le cas précédent. Il croit se justifier en disant que ces sommes sont destinées aux pauvres. Mais on sait que les fonctionnaires portugais sont fort pauvres, et qu'ils méritent d'être secourus les premiers.

— Nous lisons dans le *Diario de Noticias*, Lisbonne, 20 juillet 1913 :

Le ministère de la justice a condamné à un éloignement de six mois de leur résidence vingt-cinq curés; ce bannissement est de dix-huit mois pour un autre curé, d'un an pour plusieurs autres. Un délai de six jours est accordé à tous pour quitter leur paroisse.

Sectes

Allemagne. — Du 9 au 12 septembre, à Cologne, Congrès international des Vieux-Catholiques. AIR, 26 août 1913.

Angleterre. — *Le Caffaro*, de Gênes, 21 août 1913, publie l'article ci-dessous :

C'est la saison des bains de mer ; c'est aussi celle des *Pentecostalistes*. On nomme ainsi une secte qui a précédé en Angleterre l'apparition de la *Christian Science* ; cette secte croit à l'apparition matérielle du Saint-Esprit, à la révélation par le moyen de langues inconnues qui sont interprétées par des médiums *ad hoc*. Une des particularités de cette secte est le baptême par



immersion. Un de ces baptêmes a eu lieu, il y a peu de jours, à Sunderland, où cinq hommes et trois femmes furent reçus dans la secte par les *Pentecostalistes* de la localité. Tous les croyants se réunirent avant le lever du soleil, sur la plage de Roker. Il soufflait un vent du nord très froid, l'eau de la mer était glaciale. Cela n'empêcha pas les cinq dames d'entrer dans l'eau, les pieds nus, et vêtues d'une grande robe blanche. Après le baptême, et sans doute par suite de la sensation produite par cette immersion totale dans l'eau froide, elles sortirent de la mer en hurlant, et prononçant des mots incompréhensibles, mêlés aux hymnes de la secte. La crise nerveuse dura plus d'une demi-heure et se termina par l'épuisement complet de deux femmes qu'il fallut emmener chez elles dans une voiture d'ambulance. L'organe officiel des *Pentecostalistes* dit que depuis bien des années, la secte n'a pas obtenu de résultats aussi brillants.

— Nous lisons dans la *Stampa*, de Turin, 8 août 1913 :

La Société des Musulmans, institution religieuse et scientifique qui s'est fondée à Londres, et qui réunit l'élite intellectuelle des résidents mahométans dans cette ville, a tenu ces jours-ci (vers le 8 août) sa cinquième assemblée annuelle. Le Dr Seman Aga Khan, théologien, juriste et philosophe gradué d'Oxford et de Paris a inauguré la session par un discours sur l'Empire asiatique turc, et sur la récente guerre. Il a dit que les derniers événements ont dû prouver au monde chrétien l'union droite et indissoluble de tous les peuples qui professent l'Islamisme ; il a dit que, pour l'Angleterre, — puissance musulmane dans l'Inde Anglaise seule, qui compte 80 millions de Mahométans — il est d'une nécessité absolue qu'elle respecte davantage à l'avenir, la pensée et la culture musulmanes, et défende l'indépendance de la Turquie d'Asie et de la Perse. Une défaite entière de la Turquie en Asie, si elle était suivie du partage de cette région entre les puissances méditerranéennes, détruirait à jamais l'influence anglaise en Orient et en Extrême-Orient. L'Angleterre doit donc laisser aux Musulmans non seulement la liberté entière de leur culte, mais encore celle de la propagande. Les Musulmans de Londres vont créer prochainement une Revue qui s'adressera au monde chrétien, elle aura pour objet de montrer la beauté de la religion musulmane et les services rendus à la civilisation par les Etats mahométans.

COLONIES ANGLAISES. SIERRA LEONE. — L'*Action*, 21 août 1913, a publié l'information suivante :

D'après un livre blanc du Colonial Office sur la Sierra Leone, il existe, dans cette colonie une Société secrète qui porte le nom de Société du Léopard humain et dont les membres s'adonnent aux sacrifices humains et au cannibalisme.

C'est l'année dernière seulement que le gouvernement de la colonie a pu se rendre compte de l'importance de cette Société, qui a commis une trentaine de meurtres en quelques années. De nombreuses arrestations ont été



opérées, mais aucune preuve n'a pu être établie, les indigènes redoutant une vengeance et ayant confiance, d'autre part, dans les médecines préparées par cette Société, médecines qui exigent d'être renouvelées au moyen de sang humain.

Colonies anglaises. Indes. — Nous lisons dans un journal maçonnique :

— L'Ordre des *Secrets Moniteurs* ou du *Secret Moniteur*, comme on l'a dénommé quelquefois, vient d'étendre ses frontières, en créant un conclave à Bangalore, dans l'Inde du Sud. Le nouveau Conclave porte le nom d'*Unanimity*, et le numéro matricule 42. Le Délégué Chef, chargé du sous-district de Madras, a chargé de ses fonctions le Fr.·. Francis Isaac Walters, Ex-Grand Surveillant de Madras, aidé des FF.·. Sivangnana Mudaliar, Hallsworth, et autres FF.·. de Madras.

Les noms hindous abondent dans la liste des dignitaires du Grand Conseil : nous y trouvons : S.-V. Ramaswamy Iyengar, Grand Chef ; premier conseiller, B.-V. Krishna Iyengar ; premier guide, B. Shammana, puis le Fr.·. Srunavasa Gopala Chari. Ce Conclave est le troisième de la Présidence de Madras, ce qui fait six Conclaves dans l'Inde du Sud et du Centre. A l'occasion de cette inauguration, le Fr.·. Hallsworth a fait une allocution de laquelle il résulte que le principe fondamental de la *Fraternité de David et Jonathan* (autre nom de l'Ordre) est simple dans sa formule, mais terrible et grandiose dans son application : « Tout membre est le gardien de son frère ». Après quelques banalités de morale, il donne ce détail plus intéressant : « Dans cet Ordre, bien que tous les principes de l'Art Maçonnique soient enseignés, nous n'avons point de doctrine secrète (esotery) comparable à celle de l'Art ; nous nous bornons à prendre des engagements fraternels plus rigoureux ». Un peu plus loin, il représente l'Ordre du *Secret Moniteur* comme un cercle tracé dans un autre cercle, c'est-à-dire comme une élite tirée dans une autre élite.

Bohême. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Moudy Krestan (le jeune chrétien) vient de publier le programme du prochain centenaire de Huss que les tchèques se proposent de célébrer solennellement. Les fêtes commenceront le 15 juillet 1915 par l'inauguration du monument de Jean Huss. Les libres-penseurs tchèques vont recueillir pour ce jour un fonds, pour soutenir les prêtres catholiques apostats. La ville de Prague a mis au concours la biographie de Huss. Un comité spécial doit donner un prix au meilleur roman ayant pour sujet Huss et sa doctrine. On fera une nouvelle édition de la Bible protestante de Kral. La Société Biblique Ecossaise dédiera aux compatriotes de Huss une nouvelle édition tchèque du Nouveau Testament. La Société *Volna Myslonka* (la libre-pensée) se propose de faire sortir pour ces fêtes au moins cinquante mille personnes de l'Eglise catholique, ce qui « serait le meilleur hommage rendu à Huss. » On convoque pour honorer Huss un congrès slave-protestant à



Prague et un congrès international des libres-penseurs. On fondera un journal pour la propagande protestante...., etc., etc. — AIR, 6 août 1913.

États-Unis. — Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec, 23 août 1913 :

Voici quelques notes sur les *K. of C.* Chevaliers de Colomb, fournies par le rapport annuel présenté à la Convention de Boston.

Il y a 302.074 membres. Les nouveaux membres de l'année sont au nombre de 19.326.

Il y a 1.630 Conseils. 37 nouveaux Conseils ont été fondés au cours de l'année.

Les élections pour le Suprême Conseil ont donné le résultat suivant :

Suprême Knight, James A. Flaherty, Philadelphia ; deputy supreme knight, Martin H. Carmody, Grand Rapids, Mich.; supreme secretary, William J. Mo Ginley, New Haven, Conn.; supreme treasurer, Daniel J. Callahan, Washington ; suprême advocate, Joseph C. Pelletier, Boston.

— *La Catholic Tribune*, 14 août 1913, publie l'information suivante :

Trois mille *Chevaliers de Colomb* réunis dans la Cathédrale de Boston, ont eu, dans la première semaine d'août, l'agréable surprise d'apprendre que le Pape Pie X leur faisait transmettre ses félicitations par l'intermédiaire du cardinal Merry del Val. Mgr Anderson, évêque de Boston, a prononcé à cette occasion une allocution fort éloquente, où il a indiqué en termes précis l'utilité et la nécessité même de la participation des laïcs à l'œuvre du clergé. Nous donnons ici le début de cette allocution, qui en marque nettement la tendance générale :

« Après avoir fait un éloge magnifique de l'œuvre des *Chevaliers de Colomb*, et les avoir remerciés de leur concours à la création d'une nouvelle Université Catholique pour le don d'un demi-million de dollars (1.130.000 francs), Mgr Anderson invite ses auditeurs à ne pas s'endormir sur leurs lauriers ; sans cela, ils en viendraient à n'être plus qu'une banale société fraternelle qui n'obéirait plus à une influence catholique, et ne se distinguerait en rien des autres. « Il est nécessaire, a-t-il dit, que nous sachions lire les signes des temps, apprendre par l'expérience de l'Europe, les dangers qui nous menacent, les devoirs qui nous incombent. Nous voyons que les ennemis de la religion se rendent pleinement compte de la puissance de l'effort collectif bien organisé, et que, mettant à profit l'apathie des Catholiques, ils cherchent à réaliser leurs projets criminels d'opposition et de persécution contre l'Eglise, dans les divers pays d'Europe. Ils ont su s'emparer des rênes du gouvernement, se rendre maîtres de la presse, aussi ont-ils pu établir des lois injustes contre l'Eglise, et influer sur l'opinion publique de manière



à la rendre hostile à l'Eglise ; et ils ont tendu,par ces moyens,à la paralyser dans son action, à la discréditer aux yeux du peuple ».

— Nous lisons dans *The Morning Star*, 9 août 1913 :

« Les *Chevaliers de Colomb*, section de Washington, déploient une grande activité auprès du Suprême Conseil de l'Ordre qui s'est réuni à Boston le 3 août, pour faire désigner Washington comme capitale fédérale, et centre général et permanent de la société. On propose la construction d'un édifice qui servira de quartier-général et qui coûtera un million de dollars (5.250.000 francs). Depuis que l'on a inauguré à Washington la statue de Christophe Colomb, l'ordre qui a pris son nom, a acquis auprès des citoyens de l'Amérique une notoriété qu'il ne possédait pas, et l'on ne saurait faire un choix meilleur que celui de la capitale d'un des plus grands pays du monde. Une autre raison qui devrait fixer ce choix, c'est qu'il vient à Washington un grand nombre de catholiques en quête d'emplois du gouvernement, et que cet édifice leur assurerait non seulement un abri provisoire, mais encore un lieu de réunion permanent.

« Voici en quels termes le cardinal Gibbons parle des *Chevaliers de Colomb* : « Je ne connais dans le monde civil ou religieux aucune organisation « qui ait fait davantage pour répandre les idéals chrétiens, alléger le fardeau « qui pèse sur le pauvre et protéger le foyer domestique ».

— *La Vérité*, de Québec, 16 août 1913, publie la note suivante :

Il existe aux Etats-Unis une société sous le nom de *Filles d'Isabelle*, qui fait très bon ménage avec les Chevaliers de Colomb. Nous avons déjà signalé des bals où figuraient les *K. of C.* et les *Filles d'Isabelle*. Cette association est considérée comme une société *secrète catholique* de femmes. C'est donc tout naturellement le pendant féminin des *Chevaliers de Colomb*. De plus,il y a des comités généraux qui servent d'intermédiaires entre les *Filles d'Isabelle* et les *K. of. C.*

Nous ne croyons pas qu'il existe des cours de *Filles d'Isabelle* dans notre province. Voici quelques notes sur cette société qui se développe très rapidement aux Etats-Unis.

Elle a été fondée en 1903, et compte actuellement plus de 200 cours et 200.000 membres. Dans certaines villes,les *Filles d'Isabelle* se signalent surtout à l'instar des *K. of. C.* par leur amour de la danse.

— Il vient de paraître à Collegeville, Indiana, une histoire des différentes sectes chrétiennes, écrite par le R. Père V. H. Krull. Le livre contient des explications détaillées sur l'origine et l'enseignement des sectes surgies en Amérique et en Angleterre. AIR, 1er août 1913.



— Nous lisons dans le *Morning Star*, 2 août 1913 :

Le vice-président des Etats-Unis, M. Th. Marshall (qui, soit dit en passant fait partie de la Maçonnerie) a prononcé un discours, le 26 juillet 1913, à Chicago, à l'occasion d'une réunion de l'Ordre local des Moose, qui ce jour-là posait la première pierre de son Université industrielle. Il a pris pour sujet le caractère trop peu pratique de l'éducation aux Etats-Unis.

— *The Fortnightly Review*, dirigée par Mr. le Dr Arthur Preuss, à Techny (Illinois), publie l'information suivante dans son numéro du 15 août 1913, p. 468 :

Une dépêche envoyée de Birmingham (Alabama) au journal *The Globe Democrat*, de Saint-Louis, en date du 25 juillet, nous informe que deux hommes ont été tués dans cette ville (Birmingham) par un choc électrique reçu au cours de leur initiation à l'Ordre Loyal de l'Elan (*Loyal Order of Moose*). La décharge électrique faisait « partie de la cérémonie », et, par suite d'une fausse manœuvre, le courant a été donné avec trop de force. On rapporte de nombreux cas de ce genre, ce qui n'empêche pas ces funestes sociétés secrètes d'attirer des milliers de dupes.

— Nous trouvons les renseignements suivants dans un journal maçonnique :

Une société semi-secrète: *Les Odd-Fellows*. Statistique. L'Ordre des *Odd-Fellows* dont il s'agit ici, est accessible aux femmes, mais elles forment des Loges spéciales, ou Loges de Rebecca, et, comme dans l'*Etoile d'Orient*, plusieurs des dignités de chaque groupe féminin sont réservées à des Fr∴. Est-ce pour exercer une surveillance et établir une communication avec la Maçonnerie ? La section américaine des *Odd-Fellows* (Etats-Unis et Canada) compte 17.985 Loges, avec 1.624.606 membres ; et 9.543 Loges de Rebecca, avec 687.039 membres, dont 230.751 Frères. L'Ordre possède des Loges au Klondike (Alaska), au Mexique, dans les îles Hawaï, en Australie. Il en a trois au Danemark. L'Ordre se compose de 62 Grandes-Loges, dont 49 aux Etats-Unis, 7 au Canada, 5 en Europe (Danemark, Suisse, Allemagne, Suède, Hollande), et une en Australie.

La Grand-Loge d'Allemagne compte 106 Loges avec 6.466 membres.

Madagascar. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

L'administration vient d'accorder l'autorisation de constituer à Tananarive une Union des indigènes, sous le nom de *La Jeunesse chrétienne*. Cette association est déjà, dans son germe, pleinement aux mains des sectaires. — AIR, 5 août 1913.

Pologne. — L'Agence *Roma* publie les renseignements ci-dessous :



La secte des Mariavites cherche à se répandre au-delà de la frontière russe. Elle a réussi à s'établir dans les provinces polonaises appartenant à la Prusse, notamment près de Kattovitz et de Myslovitz. Le gouvernement prussien couvre la secte de sa protection. — AIR, 26 août 1913.

— La mariavite Musytalerz, après avoir terminé la peine de prison que lui a valu son zèle mariavite, a quitté Lodz pour poursuivre ailleurs avec ses camarades se propagande sacrilège. Dernièrement, elles ont prêché leurs doctrines aux alentours de la ville de Blonie, en engageant le peuple à rendre les honneurs divins aux évêques Kowalski, Prochniewski et Golebiowski, ainsi qu'à la petite mère Kozlowska, cette dernière étant la Sainte-Vierge et ceux-là, la Sainte-Trinité. Toutes les propagandistes ont été arrêtées sous l'accusation de mener une propagande sacrilège. — AIR, 28 août 1913.

Russie. — Dépêche de l'Agence *Roma* :

Les colons allemands des alentours de Minsk sont en majorité « adventistes ». Ils ne fêtent pas le dimanche, mais le samedi, à la manière des Juifs. Ils ne baptisent pas les enfants, mais les adultes. Ils ne mangent pas de porc. Leurs églises sont très simples, il n'y a pas de croix, des versets de la Bible ornent seuls les murs. — AIR, 12 août 1913.

Socialisme et Anarchie

Espagne. — Un Fr∴ allemand, qui voyage en Espagne, a adressé à un périodique maçonnique quelques détails sur la manière dont on travaille dans les Loges espagnoles d'ouvriers :

Le but de ces Loges est de conquérir aux idées maçonniques l'élite intellectuelle de la classe ouvrière, de développer en elle l'esprit maçonnique, de manière à la rendre un jour capable de participer aux travaux de la Loge dans toute leur étendue. On n'admet dans les Loges ouvrières que les hommes dont les qualités morales font espérer qu'ils feront de bons Maçons, qu'ils sont aptes à recevoir l'éducation maçonnique ; ces Loges sont sous la protection de la Loge qui les a fondées ; elles sont conduites par les Lumières et l'Orateur de celle-ci, et ils sont chargés aussi de l'instruction. Dans les villes où il n'y a pas de Loges, un cercle maçonnique peut remplacer la Loge, et, à défaut du Cercle, un Fr∴ Vénérable peut se charger de la direction d'une Loge d'ouvriers qui s'y fondera. Les Loges ouvrières ne comprennent que des Apprentis et des Compagnons ; elles travaillent d'après le Rite Ecossais, et reçoivent du Grand-Maître un mot de passe spécial. Les Fr∴ ouvriers n'ont le droit de visite qu'auprès des FF∴ de leurs propres Loges, mais ils peuvent assister en Corps, sur invitation officielle, au travail d'une Loge complète. Les Loges ouvrières correspondent avec le Grand-Orient Espagnol par l'intermédiaire de leur Loge d'adoption ; d'ailleurs, à cet égard, ils ont les mêmes droits que celle-ci. Ils peuvent, s'ils se sont préparés



suffisamment, et s'ils s'en montrent dignes, être élevés au grade de Compagnon. S'ils veulent devenir Maîtres, ils sont admis aux mêmes conditions que les Maçons ordinaires. La fondation des Loges ouvrières est un essai, tenté exclusivement sur le sol espagnol, et qui sera repris dans des proportions plus grandes, en cas de réussite. Il y a actuellement deux Loges ouvrière, l'une à Séville, l'autre à Tanger.

France. — Les anarchistes se sont reunis en congrès à Paris. Entre autres questions ils ont discuté sur l'attitude à tenir vis-à-vis de de la Franc-Maçonnerie. Nous empruntons le passage suivant au compte rendu du *Matin*, 17 août 1913 :

« La Franc-Maçonnerie est une société de fonctionnaires coalisés pour avancer plus vite et de commerçants groupés pour obtenir des décorations ».
Les anarchistes peuvent-ils adhérer à la Franc-Maçonnerie ?

— Oui, dirent les uns, qui se souvenaient des campagnes révolutionnaires auxquelles les « frères » apportèrent l'appoint de leur dévouement.

— Non, répliquaient d'autres, qui ne voyaient dans le Grand-Orient qu'un groupement « bourgeois ».

Cette discussion avait soulevé les passions. On ne s'entendait plus guère dans le congrès.

Le F.·. Sébastien Faure a naturellement défendu la Franc-Maçonnerie, et c'est justice, celle-ci étant par excellence la secte anarchique. En fin de compte, le congrès décida que la question ne serait pas discutée.

Sous le titre : « Anarchisme et Franc-Maçonnerie », *Le Libertaire*, 23 août, publie une étude qu'il fait précéder de la note suivante :

Lors du Congrès de la semaine dernière, la question des rapports entre les anarchistes et la Franc-Maçonnerie ne put être discutée, le temps faisant absolument défaut. Comme il nous paraît que cette question est importante, nous voulons donner aux contradicteurs la possibilité d'échanger leurs idées. Nous insérons donc cette semaine un article de notre camarade José Landès, et nous demandons à nos amis du groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais d'apporter, la semaine prochaine, la thèse contraire.

Voici maintenant l'article du F.·. José Landès :

Parmi les rapports à l'ordre du jour du congrès anarchiste figurait celui du groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais sur « les anarchistes et la Franc-Maçonnerie ». Vu l'heure avancée, ce rapport ne put être lu, ni par conséquent discuté. Personnellement, je le regrette. Franc-Maçon, j'aurais été



heureux de discuter avec les antimaçons du groupe Pantin et ceux des autres groupes, s'il s'en trouvait, espérant trouver chez tous la courtoisie et la *tolérance* que j'ai *toujours* trouvées chez les Francs-Maçons, même quand ils étaient mes adversaires philosophiques.

Dans une discussion, il ne s'agit pas d'apporter des mots, de tronquer des textes pour avoir raison. Ce qu'il faut surtout, c'est démontrer que le groupement, l'association que l'on combat est nuisible aux idées que l'on défend.

Malgré les innombrables « documents » sortis par les antimaçons, il n'en est pas un, *pas un seul*, qui soit venu prouver l'influence néfaste exercée par la Maçonnerie sur la marche des idées révolutionnaires. Que certains individus s'y soient perdus, c'est là un point qui peut se discuter, mais encore ne faut-il pas oublier que leurs conceptions révolutionnaires ne devaient pas être très solides pour sombrer si facilement. Quand, au deuxième jour du Congrès, Sébastien Faure dit incidemment, au cours de la discussion sur le syndicalisme : « Il est un milieu bien plus dangereux pour le militant que le fonctionnarisme syndical, c'est la F.·. M.·.; mais je ne me suis jamais laissé absorber, au contraire, j'ai pu amener des Maçons à nos idées », il avait raison, l'individu convaincu ne subira pas l'influence du milieu des Loges.

Faire du prosélytisme est chose presque impossible ; d'ailleurs, je ne crois pas qu'il se trouve un seul anarchiste qui ait demandé à être initié pour faire de la propagande anarchiste, la F.·. M.·. étant surtout composée de bourgeois. Il faudrait avoir une dose incommensurable de naïveté pour croire qu'on y fera plus d'adeptes que chez les travailleurs. Mais, en revanche, on y fait son éducation ; nos adversaires doivent le savoir par la lecture du *Bulletin* qu'ils reçoivent plus exactement que nous, on apprend à discuter avec calme, à écouter même ses contradicteurs et aussi, ce qui a bien quelque valeur, à défendre ses idées *en toute liberté*.

Le rapporteur du groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais ne doit pas ignorer tout cela, puisqu'il semble connaître la « secte » abhorrée mieux que les « Enfants de la Veuve » eux-mêmes, et il est fort regrettable que son rapport oublie si opportunément ces choses, qui ont bien, je crois, quelque importance. Mais il n'est pas à un oubli près ; n'omet-il pas non plus de nous parler des affaires Ferrer, Durand, Rousset, dont la F.·. M.·. s'est occupée dans l'intérêt de ceux-ci. Peut-on la rendre responsable de la précipitation des événements, qui ont devancé son action dans l'affaire Ferrer ? Je ne le pense pas, car, alors, il faudrait adresser le même reproche aux révolutionnaires.

Le rapport de nos camarades semble oublier, ô bien innocemment, j'en conviens, que la F.·. M.·. s'est élevée contre la guerre qui nous menaçait, contre l'augmentation du service militaire. Je sais que ce dernier fait est loin de nous satisfaire, puisque nous ne voulons pas plus de trois ans de service que de deux ans, et même de milices, et que nous sommes contre tout militarisme. Mais peut-on dire qu'il est un acte de réaction, sans être de parti pris ou atteint de phobie maçonnique ?

Dans le travail que nos camarades avaient préparé pour le congrès, il est dit que si la grève des postiers échoua, les responsabilités en sont à la F.·. M.·., qui exerça la plus néfaste influence.



Pauvre Franc-Maçonnerie, elle est vraiment le bouc émissaire !

Lors de la grève des postiers, je n'avais pas l'*honneur* d'être Franc-Maçon : toutefois, je puis affirmer que *jamais* le Grand-Orient ou la Grande Loge de France n'ont donné d'ordres pour arrêter une grève ; *jamais* un Maçon n'a reçu d'ordres directement ou indirectement de la puissance maçonnique à laquelle il appartient. Mais, supposons le contraire, admettons un seul instant que tous les membres du comité de la grève des postes aient été Maçons, qu'ils aient reçu ordre de faire cesser la grève dans l'intérêt de la République, de la Finance ou de Tartempion, peu m'importe le bénéficiaire, que faites-vous donc, farouches antimaçons, de la masse, de son éducation syndicale ?

Ne croyez-vous pas que, malgré les appels des chefs du mouvement de grève aux ordres du G.·. O.·., cette masse serait rentrée docilement, passivement, si elle avait eu en elle l'esprit de révolte nécessaire quand on se lance dans un tel mouvement ? Ne l'oubliez pas, les fonctionnaires de l'Etat sont dans des conditions spéciales, ainsi que l'a fait remarquer notre ami Pierre Martin au cours du congrès. C'est pourquoi ils ont abandonné la lutte à la veille de remporter la victoire. N'osant pas, je parle de la masse, aller plus loin, craignant la perte de leur emploi, de leur avancement, de leur retraite.

Ils ont eu peur, voilà la vérité. Ils ont eu peur, parce que, chez les fonctionnaires des P. T. T., l'éducation syndicale et révolutionnaire était nulle à cette époque.

Quant aux déclarations de Grandvallet, elles n'ont que peu de valeur aux yeux des esprits impartiaux ; que demain, à la suite de l'échec d'une grève, un antimaçon déclare que la faute en est à la fameuse « Veuve », pour me servir de l'expression du rapporteur, quelle importance aura une semblable affirmation ? Celle que ses amis voudront lui donner dans l'intérêt de leur cause, pas davantage !

Le grand reproche que l'on fait aux anarchistes francs-maçons est celui de *collaborer* avec des bourgeois, des officiers, des politiciens, des flics, des policiers ; un jour, un adversaire de la Maçonnerie me reprocha même de collaborer en Loge avec Deibler, qui n'est pas maçon ; où va se nicher la bonne foi ? Avec tous les anarchistes F.·. M.·., j'ai toujours demandé en quoi consistait cette fameuse collaboration, et je n'ai jamais obtenu de réponse, nos détracteurs ignorent sans doute, eux qui connaissent mieux cette institution que ses membres, l'article premier de la Constitution du Grand-Orient de France, ainsi conçu :

La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité.

Elle a pour principe la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.

Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif



de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.

Elle a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Peut-être aussi n'ont-ils pas lu, ou ont-ils oublié la réponse faite par Malato, encore un anarchiste, *à un juge ennemi des jurés* (*Libertaire* du 20 novembre 1904), où se trouve le passage suivant qui, débarrassé de son contexte, ne dénature point l'article : La Franc-Maçonnerie proclame ce principe primordial qui garantit l'indépendance de chacun de ses membres : *Le Maçon est libre dans sa Loge libre.*

Et que diraient nos « intransigeants » adversaires si, usant de leurs procédés, nous les accusions de collaborer, en menant leur campagne, avec les Drumont, les Pujo, les Cassagnac, avec toute la horde nationaliste, bonapartiste, royaliste, avec les rastaquouères du trône et de l'autel ?

Nous croyons que de telles affirmations seraient indignes d'hommes de bonne foi, et pourtant nous aurions le droit de les émettre.

Mais je termine ; comme tous les anarchistes francs-maçons, quand je suis entré dans la Maçonnerie, j'y suis entré librement, et j'ai déclaré hautement que j'étais anarchiste, que je ne réprouvais aucun moyen révolutionnaire, *même la propagande par le fait*, pour détruire la société capitaliste et établir une société communiste anarchiste. J'ai *toujours* trouvé dans les Loges la tolérance la plus grande, j'ai *toujours* pu y exposer mes conceptions philosophiques et mes idées révolutionnaires en toute *liberté*.

Je dois ajouter que *jamais* je n'ai vu un révolutionnaire, socialiste, anarchiste, communiste ou individualiste — il y en a — à qui l'entrée dans la Maçonnerie ait été refusée à cause de ses idées révolutionnaires.

Librement j'y suis entré, librement je puis en sortir. Il est fâcheux que les anarchistes antimaçons aient oublié dans leur rapport de nous dire quelle sanction devait être prise contre leurs adversaires, les frères trois points, et pourtant une conclusion s'imposait, la suivante, je crois :

« Si la Franc-Maçonnerie, institution tolérante, admet des anarchistes dans son sein, les anarchistes antimaçons, afin de prouver leurs sentiments de tolérance, rejettent les Francs-Maçons de leurs groupements. JOSÉ LANDÈS.

Le Libertaire du 30 août publie la réponse suivante :

Le *Libertaire* offre à ses « amis du groupe de Pantin-Pré-Saint-Gervais » la facilité d'exposer la thèse contraire à celle de José Landès sur la F.·. M.·.. Nous répondons en espérant, toutefois, que le *Libertaire*, qui ouvre la controverse, toujours courtoise de notre part, la permettra toujours *in extenso*, de part et d'autre, et jusqu'au bout.

Que nous déclare José Landès ?

Il commence par louer la *tolérance* qu'il a toujours rencontrée dans la F.·. M.·.. Nous connaissons la chanson ! Et où iriez-vous, grands dieux, si vous ne vous tolériez pas entre vous contre les profanes ? Les tribunaux



maçonniques seraient d'ailleurs un peu là pour vous radier l'empêcheur de maçonniser en rond, car, en entrant dans la F.·. M.·., le profane se paye le luxe d'avoir un petit supplément de tribunaux.

L'anarchiste n'avait pas assez des tribunaux profanes, et s'il ne veut pas se soumettre à ses nouveaux « devoirs », aux simagrées rituelles, etc., il tombera sous le coup des tribunaux maçonniques.

Rappelons-nous, en passant, que la F.·. M.·. se propose modestement la conquête du monde profane *en secret*. A ce prix, on peut, entre soi, se tolérer pas mal de choses. L'anarchiste, briseur d'images et iconoclaste par définition, qui se prostitue sous le maillet, les symboles, le rituel (voûte d'acier, testament philosophique, etc.) a payé assez cher, en gestes idolâtres et stupides, le droit d'être toléré par les bourgeois maçons pour que les Loges soient pour ce singulier iconoclaste une véritable maison de tolérance. Voilà donc notre anarchiste initié, et après quelles épreuves, et dans quel but ? Dans quel but ? José Landès nous dit : « Faire du prosélytisme est chose « presque impossible ; d'ailleurs, je ne crois pas qu'il se trouve un seul anar- « chiste qui ait demandé à être initié pour faire de la propagande anarchiste, « la F.·. M.·. étant surtout composée de bourgeois ». Entendu, camarade Landès, entendu ! Nous le savions, mais vous êtes le premier à oser l'avouer. Et vous ajoutez : « Il faudrait avoir une dose incommensurable de naïveté pour *croire qu'on y fera plus d'adeptes* que chez les travailleurs, mais en revanche, on y fait son éducation ».

Ah bah! Alors, ce sont ces bourgeois et quels bourgeois! — depuis nos ministres Massé, Dumont, etc., jusqu'aux agents des mœurs et de la secrète — qui vont faire l'éducation de l'anarchiste ! Fameux aveux ! et quelle tolérance, de la part des anarchistes. La voilà bien, la tolérance !

Et José Landès, qui en tient pour la *tolérance*, ajoute : « On apprend à discuter avec calme, à écouter même ses contradicteurs et aussi, ce qui a bien quelque valeur, à discuter ses idées en toute liberté ».

Quelle aubaine ! Notre contradicteur vient de déclarer qu'il y a *impossibilité* à faire du prosélytisme dans ce milieu bourgeois et qu'il ne se trouve pas, à son avis, un seul anarchiste qui ait demandé à être initié pour faire de la propagande anarchiste, et il est heureux de constater qu'il peut exposer ses idées *en toute liberté*.

Pourquoi faire, alors ? Pour le plaisir de parader, de pérorer dans le désert, avec le petit tablier...

Pourquoi n'irait-il pas exposer ses idées à la tribune retentissante de la Chambre des députés ? Si ses idées ont valeur ou utilité, elles ne seraient pas du moins perdues pour tous. Les journaux, et à défaut le *Journal officiel*, qui coûte 5 centimes, les transmettraient aux populations ébahies. Si la confrérie de Saint-Vincent-de-Paul nous promettait, elle aussi, la tolérance, et pourquoi pas ? vous y feriez-vous affilier ? Mais pourquoi vous cacher sous le secret des temples pour aller y jouir — et pour le plaisir d'une inutile tolérance ?

Ah ! la tolérance de ces bourgeois Francs-Maçons — parmi lesquels se



trouvent depuis nos gouvernants jusqu'aux bourriques qui viennent prendre de nos nouvelles chez nos concierges — est vraiment admirable, mirifique.

Laissez-moi penser cependant qu'*ils ne donnent rien pour rien*, ces ennemis de classe ; patrons, bourgeois, magistrats, juges d'instruction, politiciens, qui sont vos frères ! Et veuillez croire que, s'ils vous donnent la *tolerance*, cette si précieuse tolérance pour vos parlottes inutiles (c'est vous qui le dites), ils exigeront donnant, donnant, *au bon moment*, les petits services que vous savez : défendre la République comme pendant l'affaire Dreyfus, ou l'empereur ou le roi, comme jadis et encore aujourd'hui dans les pays monarchiques où trônent le père Edouard VII (Georges V successeur) et le prince Frédéric de Prusse.

Défendre le régime en exercice qui leur assure leur râtelier, obliger l'anarchiste à *faire préférence de gouvernement*, celui qui défend les privilèges du bourgeois maçon anticlérical, aujourd'hui en France, qui sera demain maçon royaliste ou maçon impérialiste si le descendant du Frère.·. Philippe-Egalité ou le descendant du Frère.·. Napoléon montait sur le trône. Ça, c'est de l'histoire déjà vécue.

Autre ritournelle ! Landès nous dit que la Veuve.·. a défendu Ferrer. C'était la moindre des choses, puisque Ferrer, un 33e, travaillait pour elle à fonder la République en Espagne ; le même petit travail qui a rendu si heureux les syndicalistes et les ouvriers du Portugal, où ils sont massacrés, emprisonnés et terrorisés par la F.·. M.·. toute-puissante et qui a établi une telle censure féroce, que les cris de nos frères portugais révolutionnaires ne peuvent à peine parvenir jusqu'à nous ! Mais vous parlez de Ferrer et de sa défense par la F.·. M.·.. Pas si vite ! Savez-vous que le Pape, oui, le Pape lui-même, a demandé la grâce de Ferrer mis en chapelle ? Et savez-vous qu'il a été fusillé en Espagne, où Romanones, alors ministre tout-puissant, était un frère.·. ? Vous devez savoir tout cela, c'est de notoriété publique. Et vous devez savoir aussi que la Franc-Maçonnerie italienne a refusé de défendre Ferrer. Alors, et Bintz, scandaleusement abandonné par les révolutionnaires complices des frères.·. Rognoni et général Peigné, pourquoi n'en parlez-vous pas ? Et quand bien même la F.·. M.·. aurait défendu Ferrer, Durand, Rousset, vous croyez que ces arguments, purement sentimentaux, excuseraient la présence des anarchistes dans les Loges ! La F.·. M.·. défendra les siens ou ceux qui lui seront recommandés par les siens *pour cause d'utilité sociale*, et sa tolérance laissera fusiller ceux des anarchistes révolutionnaires — et des meilleurs — qui la méprisent et la haïssent, parce que, en France, elle est au pouvoir, oui, elle est chez nous au pouvoir; tout est là. Voulez-vous, vous anarchiste, faire la conquête des pouvoirs publics par la Franc-Maçonnerie ?

José Landès ajoute :

« La F.·. M.·. s'est élevée contre la guerre qui nous menaçait, contre l'augmentation du service militaire, etc. ». Un des auteurs du projet de loi est Reinach, qui est Maçon ; et le rapporteur de la loi est le Frère.·. Paté, député du 11e.



Quelle blague ! Voulez-vous prendre les noms des députés et sénateurs Francs-Maçons qui ont voté contre la loi de 3 ans ? *Vous n'en trouverez pas la moitié*, à commencer par les deux ministres les plus ignobles du ministère. Dumont et Massé, qui étaient contre la loi et, pour le maroquin, se sont déclarés brusquement pour (et,en prenant le maroquin,ces deux illustres frères n'ont pas rendu leur tablier). Ça encore, c'est de l'histoire et publique, palpable, tangible,qui compte parce qu'elle est vécue,et donne un démenti aux palabres hypocrites qui se font en secret dans les Loges. A qui donc croyez-vous raconter ces histoires ! Ah ! l'hypocrisie maçonnique, nous la connaissons pour être insondable. Quant à votre affirmation extravagante, donnant à penser que la grève des postiers n'a été ni enrayée, ni déclanchée par la F.·. M.·., les faits vous opposent le démenti le plus formel. Les documents ont été publiés (juin 1908) dans la *Guerre Sociale* de la bonne époque; ils sont signés des frères Subra, Buthelot, Pinettes, etc., surpris en combinaisons avec le Fr.·. Dreyfus, député, émissaire de Clémenceau, auprès des dits postiers, pour le compte du F.·. Simyan, ministre des Postes, et des FF.·. Joyeux et Serres, directeurs des Postes.

Ces documents ont été si véridiques qu'ils n'ont jamais été démentis par les FF.·. cités plus haut et dont les noms ont été imprimés tout vifs par notre presse anarchiste.

Et les faits ont été si édifiants qu'aujourd'hui, l'Association générale des P. T. T. est divisée en deux camps : les Maçons et les antimaçons — jolie besogne syndicale perpétrée par les manœuvres maçonniques qui, aujourd'hui, énervent et régentent sournoisement la plupart des syndicats. Vous voyez, José Landès, que nous précisons. Oh ! si vous voulez continuer, vous n'êtes pas au bout de vos infortunes.Nous attendons vainement l'argument, le seul et unique, qui vous sera valable.

Continuons. Vous ajoutez : « Et s'il était prouvé que les postiers aient reçu ordre de faire cesser la grève dans l'intérêt de la République ou de la Finance, que faites-vous donc, farouches antimaçons de la masse, de son éducation syndicale ».

Ce que nous faisons pour éclairer cette masse ? Nous lui crions les faits que nous savons, que nous prouvons toujours,à savoir que partout, dans nos milieux, cette si tolérante F.·. M.·., par ses émissaires, essaye d'étouffer à son profit le mouvement ouvrier. Et c'est parce que nous le lui disons,que vous nous traitez de « réactionnaires » ou de « vendus à Drumont ». D'ailleurs, votre raison d'être dans les Loges,votre seule et unique raison d'être, pour laquelle la F.·. M.·. vous accorde, en échange, cette monnaie de macaque — la fameuse tolérance — pour que vous lanciez aux anarchistes dignes de ce nom la calomnie et l'intolérance. Vous n'allez pas nier, je l'espère, que vous n'êtes pas dans les Loges en pleine promiscuité patronale et policière. Vos frères et amis l'ont reconnu, c'est signé : Chaboseau, Tillier, Testaud, dans un manifeste publié dans la *Guerre Sociale* (juin 1908).

Inutile d'ajouter aux noms des flics le nom de Deibler qui, en coupant les têtes, ne vaut ni plus, ni moins que ceux de vos frères qui les lui livrent. Allons, pas de chiqué sentimental; laissons Deibler à son métier pour lequel



le paye le Franc-Maçon ministre. Et qu'attend la F.·. M.·. toute-puissante pour supprimer le bourreau ?

José Landès excelle à s'abriter derrière les tiers, il a déjà cité Sébastien Faure ; maintenant, il cite Malato, qui a, paraît-il, écrit cette phrase qui n'est qu'une phrase (en 1904) : « Le Maçon est libre dans sa Loge libre ». Le même camarade Malato s'est cru libre, vous ne le saviez pas, de *démissionner* de la Franc-Maçonnerie en 1908.

Quant à notre camarade Sébastien Faure, sans avoir d'aversion pour lui, il est aisé de se rendre compte, en lisant le bulletin m.·., qu'il tire profit de sa qualité de frère à charge de réciprocité. Il en reçoit des souscriptions pour ses réunions anticléricales, des prêts de salle gratuits (écoles, mairies, théâtres, etc.), que lui accordent, à Paris et en province, les municipalités maçonniques et a pu ouvrir, contre tout droit légal, une école qui ne peut exister que par tolérance maçonnique. Encore une tolérance,et qui compte. Il est vrai que Sébastien Faure paye la Franc-Maçonnerie de retour, on l'a vu pendant l'Affaire, par ses sujets anticléricaux, ses conférences spécialement en faveur de la F.·. M.·., et l'on peut dire que,s'il n'était pas maçon, il n'y aurait peut-être pas deux révolutionnaires dans les Loges.

José Landès est dans ce cas probablement.

La F.·. M.·. d'un côté,et le F.·. Sébastien de l'autre, y trouvent largement leur compte. Glissons en attendant les arguments écrits des anarchistes maçons qui n'ont pas encore osé paraître. José Landès voudrait-il, une autre fois, parler en son nom et ne pas nous jeter des tiers dans les jambes... Vous nous citez l'article premier de la constitution du Grand-Orient de France ; nous la connaissions ! Ah ! les mots « philanthropie, respect mutuel, tolérance (encore !) ». Vous nous faites rire ! La déclaration des Droits de l'Homme est belle aussi ! et les frères *qui sont au pouvoir*, ne l'appliquent ni ici, ni là, comme vous le savez bien. Du reste, la phrase qui la termine indique tout : « La F.·. M.·. a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité ». Nous disons que cette devise pare les murs des prisons, des bastilles que dirigent encore nos frères — ne savez-vous pas que le directeur de la Santé est un frère ? votre main ne tremble pas en écrivant de pareilles billevesées ! Et celle-ci encore : « Comme tous les anarchistes maçons, quand je suis entré dans la Maçonnerie, j'y suis entré librement et j'ai déclaré hautement que j'étais anarchiste. Que je ne réprouvais aucun moyen révolutionnaire, *même la propagande par le fait*, pour détruire la société capitaliste ». Eh bien, en faisant un tel acte de foi (inqualifiable, d'ailleurs), ou vous vouliez bluffer ou parler sérieusement. Le bluff ne vous coûtera rien, mais si on vous a jugé capable de propagande par le fait, vous n'avez pas fait autre chose que de donner votre nom aux policiers qui foisonnent dans les Loges révolutionnaires et qui n'y vont pas, eux, pour le plaisir de pérorer, mais pour soigner leur avancement.

Lorsqu'une société secrète est arrivée au pouvoir, elle ne peut être qu'une souricière de police gouvernementale — à moins que les bourriques soient des anges,et les exploiteurs,de petits agneaux avant d'être maçons ; le patron est patron, la bourrique, une bourrique.On soigne sa situation avant tout.



et c'est, vous le savez bien, la raison d'être de la F.·. M.·.. Que vous êtes naïf, et que vous nous semblez beau ! Pour finir, vous nous proposez ironiquement un ordre du jour que nous acceptons en l'agrémentant de motifs comme suit : La Franc-Maçonnerie qui est, en France, représentée au pouvoir, étant une institution de contre-église et de contre-police, elle ne peut y tolérer des révolutionnaires qui sont contre toute église, toute police et tout pouvoir. Et les anarchistes,par la plume de Landès,reconnaissant que leur propagande y est impossible,ne peuvent y entrer que pour des intérêts inavouables.

Le Groupe anarchiste de Pantin.

— *Le Rappel*, 9 août 1913, avait dit que M. Compère-Morel, député du Gard, était entré dans la Franc-Maçonnerie. Celui-ci répond par l'intermédiaire de *la Presse associée,* 14 août :

« Ce filet est un tissu d'erreurs. Non seulement je ne me suis pas fait recevoir Franc-Maçon, mais j'y pense moins que jamais. Quant à ma situation politique dans le Gard, la tournée que je viens de faire dans nos 99 communes me la fait paraître comme excellente. Les milliers de petits propriétaires paysans que je représente à la Chambre savent trop combien je me suis attaché à défendre leurs intérêts pour se détourner du parti auquel j'appartiens.

« Et, nous dit en terminant Compère-Morel, coupez-moi les ailes à ce canard ».

— D'autre part, *La Libre Parole* a publié la lettre suivante dans son numéro du 20 août 1913 :

Paris, 17 août 1913.

Monsieur le Directeur,

Rentrant de voyage, je trouve sur ma table de travail un numéro de *La Libre Parole* du 7 août dernier, où je lis que *je passe au Bloc avec armes et bagages, en abjurant ma foi guesdiste.*

Autant d'inexactitudes que d'affirmations. Si votre collaborateur était un tantinet plus au courant des conceptions des militants du parti socialiste, il saurait que je n'ai jamais cessé d'affirmer, hier comme aujourd'hui et aujourd'hui comme hier, qu'il ne pouvait y avoir de Bloc qu'entre les exploités et contre les exploiteurs, les intérêts des expropriés étant diamétralement opposés aux intérêts des expropriateurs. Il saurait aussi que je ne me suis pas davantage caché pour dire que M. Caillaux — tout comme M. Barthou — n'ayant été et ne pouvant être que le chargé d'affaires de la classe capitaliste, maîtresse du pouvoir et des moyens de production, d'échanges et de transports, il n'y avait aucune raison pour confondre notre

action avec la sienne et celle de ses amis. Quant à mon adhésion à une Loge maçonnique, je ne sais vraiment pas ce que cela veut dire !

Non seulement je ne fais partie d'aucune Loge, pas plus dans l'Oise qu'ailleurs, mais je ne pense nullement à y entrer ! Je n'en sens ni l'utilité, ni la nécessité, au point de vue socialiste. La propagande que je mène pour la diffusion de nos idées m'absorbe assez pour ne pas avoir ce temps à perdre dans des organisations à côté !

Je vous prierai, monsieur le directeur, dans l'intérêt de la vérité et pour ne pas se laisser créer des légendes ridicules, de bien vouloir publier cette réponse, que je m'excuse d'avoir faite si longue, dans votre plus prochain numéro.

Recevez, monsieur, l'assurance de toute ma considération.

COMPÈRE-MOREL.
Député d'Uzès.

Théâtre

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES.— L'étude suivante est empruntée à un journal maçonnique :

La Maçonnerie a souvent fourni au Théâtre des sujets fort nombreux. Kloss ne cite pas moins de trente-une pièces. La plus ancienne est celle que mentionne Thory comme ayant été jouée à Paris en 1739, sous ce titre : *Le Franc-Maçon* . Des éditions en parurent à Londres, à Brunswick et à Strasbourg. En 1741, nous notons la représentation d'une pièce maçonnique à Leipzig. La France et l'Allemagne ont surtout contribué à enrichir la littérature dramatique de la Maçonnerie. Toutefois, le Danemark même a eu sa part, il a fourni une pièce en 1745. Pour l'Italie, la première production date de 1785. En Angleterre, on ne trouve qu'une pantomime : l'*Arlequin Franc-Maçon* , représenté à Covent-Garden, en 1781, et un Oratorio : *le Temple de Salomon.* Les Templiers ont aussi inspiré l'art dramatique : en 1788, notons la pièce de ce nom par Kalckberg, poème dramatique en cinq actes. Un mélodrame en trois actes : *le Grand-Maître des Templiers* fut joué à Paris en 1806 ; l'année suivante, ce fut un autre mélodrame, intitulé : *Jacques Molay.* Enfin, on connaît la célèbre pièce de Raynouard.

SUISSE. — L'*Eclair* du 29 août 1913 a publié la dépêche suivante de son correspondant particulier :

BERNE, 28 août. — Le répertoire espérantiste vient de s'enrichir de deux nouvelles œuvres qui, mises à la scène à l'occasion du 9e Congrès universel d'Esperanto, prouvent, une fois de plus, la parfaite adaptation de la langue auxiliaire au théâtre.

Déjà avaient été essayés la tragédie classique avec *Iphigénie en Tauride*, de Gœthe, jouée à Dresde par la fameuse troupe Rucher, l'opéra avec *Halka*,



à Cracovie, la tragédie dramatique avec *Kaatje*, à Anvers, l'opérette et de petites comédies en maintes occasions : le Congrès de Berne innove un autre genre, et la représentation simultanée de *Paternité*, drame social en 4 actes de Mme Wolff, et de *Ginevra*, drame lyrique en 3 actes de M. Ed. Privat, marque une date dans l'histoire du théâtre international.

A. Martigue.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.



tianum HENRICPETRI, s. d. in-f° de 2 ff. de préf. 1 f. d'index des auteurs, 22 ff. d'index en 978 pp. La préface est datée de mars 1587.

L'intérêt particulier de cet ouvrage consiste en ce qu'il contient des œuvres de cabbalistes chrétiens, Reuchlin, Ricius, etc., c'est-à-dire les preuves et les résultats des efforts chimériques tentés par les théologiens de la Réforme pour souder la Cabbale à l'Ancien et au Nouveau-Testament. Bien que le titre porte *Tomus I*, il n'a point paru de Tome II. L'auteur, ainsi que nous l'apprenons par la Biographie MICHAUD, (T. XXXIII, p. 417), naquit à Nidda, petite ville de Hesse, en 1546, et mourut à Fribourg (en Brisgau) en 1608. Il a publié, en outre, un recueil des histoires de la Pologne, qui contient des pièces rares ; un recueil des histoires allemandes, et il a enfin publié le troisième volume de l'*Hispania illustrata* de André Schott.

Ajoutons pour terminer l'article très important sur la Cabbale de la *Jewish Encyclopædia* (T. III, pp. 458-479).

715. Biblia sacra. — Coloniæ, B. ab Egmondt, 1667 ; 8 vol. in-12.

[La Sainte Bible en latin.]

716. Kurzer Entwurf des eigentlichen Naturalphabets der heilichen (*sic, pour* : heiligen) Sprache, nach dessen Anleitung man auch Taubstumme verstehend und redend machen Kann. Auf Liecht gegeben von F. M. B. VON HELMONT. — Sulzbach, Lichtenthaler, 1667 ; in-18, fig.

[Courte esquisse de l'alphabet proprement naturel de la langue sacrée, avec l'aide de laquelle on peut aussi amener les sourds-muets à comprendre et à parler. Publiée par F. M. B. VAN HELMONT.]

KLOSS, n° 3882. C'est évidemment la traduction ou adaptation allemande de l'*Alphabeti vere naturalis hebraici brevissima delineatio* du même auteur, publiée la même année chez le même éditeur ; cf. ci-dessus, n° 713.

717. Elias mit dem Buch der Grossen Welt, an die ganzen-Welt, im Gericht über die Welt, u. s. w. Die Harmonie aller Dingen, das grosse Bunder (*sic ; lire* : Wunder) der Welt. — (S. l.), 1667 ; in-12. (Première partie du premier volume).

[Hélie avec le livre du Grand Univers, (s'adressant) au monde entier pour le jugement du monde, etc. L'harmonie de toutes choses, le grand miracle du monde.]

Nous avons souvent trouvé dans la littérature des Rose-Croix le titre d'*Helias*, *Helias artista*, *Helias tertius artista* (Voir ci-dessus les nos 328, 435, 455, 486). Cet ouvrage doit rentrer dans la même catégorie. Peut-être est-il de John HEYDON dont nous avons parlé au n° 704, à propos de son livre : *La gloire de la Rose-Croix*. Ses deux ouvrages : *Le Saint Guide* et *l'Harmonie de l'Univers* qui montrent le chemin de la merveille du monde, enseignant à connaître toutes choses passées, présentes et futures, etc., forment peut-être la traduction allemande que Peeters relève dans ce numéro sous le titre : *Hélie avec le livre du Grand Univers*.

718. Nic. PERRAULT, Docteur de la Sorbonne. La Morale des



archevêque de Paris, et qui a été imprimée. Avant ce temps-là, et dès le 7 mai 1664, il partit pour aller visiter l'île de Nordstrand, en laquelle il avait mis du bien, alla par la Hollande, arriva en Danemark, où est cette île, revint par l'Allemagne et la Lorraine à Paris, où il arriva le 26 octobre de la même année. On a encore une relation de ce voyage en forme de journal, qu'il a dressé lui-même, et qui est manuscrit comme le premier. Pendant que M. de Saci était encore à la Bastille, il fit un autre voyage, pour lequel il partit de Paris le 4 juin 1667, alla en Hollande et en Flandre, et fut de retour le 2 septembre de la même année. Le but de ce nouveau voyage était encore de conférer avec les intéressés dans l'île de Nordstrand et de faire imprimer par Elzévir le Nouveau-Testament de la traduction de MM. de Port-Royal, connue sous le nom de version de Mons, quoiqu'elle n'ait point été imprimée dans cette ville. Il y avait déjà plusieurs années qu'il avait renoncé à ses bénéfices, disposé même de son patrimoine, et qu'il ne s'était réservé que deux cents écus qu'il avait mis à fonds perdus dans l'Hôtel de Ville, et qu'il avait choisi pour retraite, quand il était à Paris, une maison particulière dans la rue Bafroi près Pincourt (*sic*), au fbg Saint-Antoine. Là, uni avec quelques amis, et surtout avec M. Claude de Sainte-Marthe, connu seulement sous le nom de M. le Mercier, et inconnu à toute sa famille, il travaillait comme les pauvres, et vivait même encore plus austèrement qu'eux, ne se permettant presque jamais l'usage de la viande. En 1668, il s'en alla dans le désert de Port-Royal-des-Champs, où il se chargea de l'office de jardinier, dont il fit pendant dix ans les fonctions les plus basses et les plus laborieuses. Il y travailla aussi à une relation exacte des miracles opérés dans cette maison par la Sainte Epine, dont feu le Pape Benoit XIII a reconnu la vérité dans un écrit de sa composition qui a été imprimé. Obligé de se retirer en 1679, il alla de nouveau à Rome, où il agit avec force en faveur des amis de Port-Royal. Il demeurait en cette ville sous un nom emprunté, et il s'y fit aimer et respecter. Mais la Cour de France ayant fait demander son expulsion de Rome, il revint et se retira dans l'Abbaye de Haute-Fontaine, près de Saint-Dizier en Champagne, où il demeura avec M. Le Roi, qui en était abbé, jusqu'à la mort de cet ami, arrivée le 19 mars 1684. Comme cet abbé avait entrepris de réformer les moines de son abbaye, qu'il avait obtenu pour cela quelques religieux d'Orval, et que M. de Pontchâteau l'avait secondé dans ses vues, il n'abandonna point le projet de cette réforme après la mort de cet abbé, ce qui l'engagea à rester encore près d'un an dans cette abbaye ; mais l'entreprise ayant manqué, il alla se cacher lui-même dans l'Abbaye d'Orval, où, sous le nom de M. Fleury, il vécut plus austèrement encore que les religieux. Il y arriva le 10 février 1685 et y demeura cinq ans dans la plus austère pénitence. Au bout de ce terme, quelques affaires de charité l'ayant rappelé à Paris, il y tomba malade pendant le Carême de l'an 1690, et, dès qu'il se fut un peu senti soulagé, ayant recommencé ses grands jeûnes, la maladie revint, et l'emporta le huitième jour ; c'était le 27 juin 1690, dans la 57e année de son âge, étant né le 20 janvier 1634, jour de la Saint-Sébastien. C'est M. de Pontchâteau qui est l'auteur des deux premiers volumes de *la Morale pratique des Jésuites*, dont M. Arnauld a fait les six autres. Feu M. Duguet a assuré qu'on devait aussi à M. de Pontchâteau la traduction française des *Soliloques* de M. Hamon sur le Psaume 118, que l'auteur de la seconde traduction de cet ouvrage a dû être M. Le Roi, ou M. Fontaine. Ce fut aussi entre ses mains que M. Hamon remit ses manuscrits, et c'est à ses sollicitations que l'on doit l'édition que M. Nicole en a donnée. Il a fait aussi des remarques sur un bréviaire manuscrit qui est dans la maison de l'Institution des Pères de l'Oratoire à Paris. Ces remarques ne sont point imprimées. Etant à Orval, il fit un petit écrit sur un jeûne établi dans la maison, qui est aussi manuscrit. Beaubrun a composé la vie de M. de Pontchâteau qui est encore manuscrite. Voir *Mémoires du temps* ; Nicole, lettre 80, de l'édition de Paris ; *Nécrologie de Port-Royal* et Arnauld, en bien des endroits de ses *Lettres*, *Histoire de la Vie et des ouvrages de M. Nicole*, passim.



GRÆSSE (*Trésor des livres rares et curieux*) mentionne un extrait fait en allemand, de la *Morale des Jésuites*, sous ce titre : *Der Jesuiten Christenthumb und Lebenswandel*, paru à Freystadt, chez Liberius Warner, 1670, in-12.

Pour être complet, citons GOUGOUX (XXII, 266) qui reporte la mort de Cambout de Pontchâteau au 27 juin 1699, et lui attribue cinq ouvrages :

1° *La manière de cultiver les arbres fruitiers* ; Paris 1652, in-12, sous le nom de *Le Gendre.*

2° Les deux premiers volumes de *la Morale pratique des Jésuites* ; Cologne, 1669, 8 vol. in-12, dont Arnauld a fait les 6 autres. On prétend que Pontchâteau fit exprès, fet même à pied, le voyage d'Espagne pour y acheter le *Teatro Jesuitico.* (Cet ouvrage ut condamné par le Parlement de Paris à être brûlé et lacéré par la main du bourreau ; et défendu par Rome sous peine d'excommunication dans un décret publié le 27 mai 1687).

3° Une *Lettre à Péréfixe*, en 1666, en faveur de M. de Sacy qui avait été mis à la Bastille.

4° La *Vie de saint Thomas*, archevêque de Cantorbéry ; Paris, 1679, in-4°.

5° Traduction en français des *Soliloques* de HAMON sur le psaume CXVIIIe.

Cf. FELLER, X, 223 ; *Nouveau Larousse illustré* (VI, 1011), d'après qui Pontchâteau fit imprimer, en Hollande, par Elzévir, la première édition du *Nouveau Testament de Mons* et s'employa à faire entrer à Paris les ouvrages favorables à son parti, que la police proscrivait.

Quant à la partie de *la Morale des Jésuites* attribuée à Pontchâteau, l'exemplaire que nous avons sous les yeux se compose de 2 volumes in-18, dont le premier a un titre identique à celui que donne Barbier ; il se compose de plusieurs pièces énumérées dans la Préface : « On y rapporte des extraits d'un livre intitulé *Image du Premier siècle de la Société de Jésus*, que les Jésuites firent imprimer en Flandre, en 1640... Ils ont eu dessein d'y représenter tous les différens événemens qui leur estoient arrivez depuis 1540. Quant aux autres pièces de ce recueil, « les premières ont esté extraites d'un factum présenté au Conseil de Sa Majesté par le Vicaire Général de l'Ordre de Cluny en Allemagne ; d'autres, d'un livre d'un célèbre religieux Bénédictin d'Allemagne, et d'autres, d'un Arrest du Parlement de Mets... Tout le reste a esté extrait d'un livre espagnol intitulé *le Théâtre Jésuitique*, qui est une apologie pour les autres Religieux contre les Jésuites, addressée à Innocent X, et imprimée à Coïmbre en 1654 ». L'auteur est désigné comme étant un Dominicain du nom d'Ildefonse de Saint-Thomas, qui fut successeur de l'évêque Palafox à Osma, puis devint successivement évêque de Placentia et de Malaga.

Le second volume a pour titre : *La Morale pratique des Jésuites, Second volume* divisé en sept parties, où l'on représente leur conduite dans la Chine, dans le Japon, dans l'Amérique, et dans l'Ethiopie. Le tout tiré de livres très-autorisez, ou de pièces très-authentiques. — marque : à la Sphère armillaire. S. l. M. DC. LXXXIII, in-16, de II-412, pp. et 12 pp. de table des matières.

La première partie est formée d'un grand extrait du *Théâtre Jésuitique, touchant la conduite des Jésuites dans la Chine et dans le Japon.* C'est la suite de l'extrait commencé dans le premier volume, il occupe les pp. 3-105. — La seconde partie a pour titre: *Lettre du bienheureux martyr Louis Sotello, de l'Ordre de Saint-François* (p. 106-197). — 3e partie : *Mémorial présenté au Roy d'Espagne par le P. Diego Collado, de l'Ordre de Saint-Dominique* (pp. 198-262). - 4e partie : *Extrait de la Relation du Japon et de la cause de la persécution des Chrétiens dans ces Isles, par M. Tavernier dans le dernier*



volume de ses voyages (pp. 262-283). — 5e partie : *Lettre de M. de Palafox, Evêque d'Angélopolis, à un Provincial des Jésuites*. Cette pièce est précédée d'un avis assez étendu. (pp. 284-324). — 6e partie : *Remarques sur diverses choses importantes que les Jésuites racontent d'eux-mêmes en rapportant les histoires de leurs missions*. Cette pièce est accompagnée de deux gravures sur cuivre fort curieuses, l'une est donnée comme étant le portrait d'un Jésuite fort savant en astronomie, et très en faveur à la cour de Pékin, le P. Adam SCHELL, en costume de mandarin ; la seconde représente le cortège officiel du P. MARTINIUS, mandarin du premier ordre (pp. 325-313). 7e partie : *Extrait du Livre des Missions apostoliques de M. l'Evêque d'Héliopolis*, où l'on voit quel doit être l'esprit et la conduite de ceux qui prêchent la foy aux Infidèles (pp. 394-412).

719. Les conformités des cérémonies modernes avec les anciennes (par P. MUSSARD), où il est prouvé par des autorités incontestables que les cérémonies de l'Église romaine sont empruntées des payens. — (S. l.), 1667 ; in-8o.

Nous trouvons,au sujet de P. Mussard et de son livre,un article dans la *France Protestante* de HAAG (Paris, 1855, T. VII, p. 557), d'où nous tirons quelques indications.

Pierre MUSSARD naquit en 1627 [1] à Genève de parents d'origine française. Il fit ses études à l'académie de sa ville natale, et y fut immatriculé en 1649. Appelé vers 1655 à desservir l'église de Lyon, il fut député en 1660 au Synode de Loudun, et en 1669,il présida le Synode de Bourgogne qui se tint à Is-sur-Tille le 3 août,en présence du commissaire royal Janthial. Mussard était un théologien érudit et un prédicateur estimé. L'archevèque de Lyon faisait, dit-on, cas de lui. Il desservait encore l'église de cette ville lorsque le Conseil de Genève l'appela à venir exercer le ministère dans sa ville natale. La Vénérable Compagnie des pasteurs se plaignit vivement de cet empiétement sur ses droits ; elle dut céder, mais elle garda rancune à Mussard. Elle voulut le forcer à signer la fameuse profession de foi appelée *Formula Consensus*, il s'y refusa, et la Compagnie s'obstinant à ne pas vouloir se contenter de la signature de la Confession des Eglises de France, du Synode de Dordrecht, de la liturgie et du catéchisme, il finit par donner sa démission. Plusieurs notables bourgeois firent connaître,dès 1675, leur mécontentement, et demandèrent son rappel en 1678, mais il préféra s'exiler, et il partit pour l'Angleterre, où il devint pasteur de l'église française à Londres et mourut dans cette ville avant 1686, à un âge peu avancé [2].

D'après Haag, son livre des *Conformités* parut à Leyde, in-12o. Il en fut publié à Amsterdam, en 1744, une nouvelle édition à laquelle on ajouta l'ouvrage de CONYERS MIDDLETON sur le même sujet. Mussard ne signa point cet ouvrage, par prudence, dit Haag, mais il avoua au prédicant non-conformiste Quick, qu'il en était l'auteur.

On a publié aussi de lui des *Sermons*. Il est l'auteur d'un autre ouvrage qui rentre dans le domaine des Sciences occultes ; c'est celui qui a pour titre:*Historia deorum fatidicorum cum eorum iconibus et dissertatione de divinatione et oraculis*. (Histoire des Dieux qui révèlent le destin, avec leurs figures, et une dissertation sur les oracles. Coloniæ Allobrogum, 1675, in-4o). Il composa cet ouvrage à la demande du libraire Chouet, désireux d'utiliser des planches gravées qu'il avait acquises.

Pierre Mussard était marié à la petite-fille de Théodore de Bèze (DIDOT, *l. c.*),ce qui explique son influence parmi les protestants. Bayle, dans sa lettre à Janssen d'Ameloven appelle Mussard un homme très-illustre. GOIGOUX (*l. c.*) prétend qu'il fut appelé à Londres à l'église de la Savoie,au service de laquelle il consacra les six dernières années de sa vie.

Tous les biographes lui reconnaissent, après MORERI (V, 444) quatre ouvrages :

1. GOIGOUX (XX, 105) fait naître Pierre Mussard vers 1625 ou 1626, et MICHAUD (XXIX, 635), en 1630.
2. D'après la Biographie DIDOT (XXXVII, col. 27), il mourut vers 1680. MICHAUD (*loc lit.*) place cette mort en 1686, et GOIGOUX (*loc. lit.*), en 1681.



1° *Jugement rendu par MM. de la propagation de la foi sur le traité du purgatoire prouvé contre la doctrine de MM. de la religion prétendue réformée par messire Bobye, conseiller aumônier et prédicateur du roi*, in-8°, Lyon, 1661. DIDOT marque une édition de Genève en 1662. C'est par erreur que Michaud met *Robye* au lieu de Bobye.

II *Conformités des cérémonies modernes avec les anciennes, où l'on prouve, par des autorités incontestables, que les cérémonies de l'Eglise romaine sont empruntées des païens.* Genève, 1667, in-8°. DIDOT indique La Haye, 1667. Traduction anglaise peu de temps après son apparition. Traduction allemande avec notes par Sig. Hosmann, Leipsick, 1695 et 1703. Traduction française avec additions, suivie de la *Lettre écrite de Rome*, sur le même sujet, par Conyers MIDDLETON, Amsterdam, 1744, in-12. L'ouvrage de Middleton a pour titre : *Lettre de Rome où est démontrée l'exacte conformité du papisme et du paganisme, ou la Religion des Romains d'aujourd'hui dérivant de celles de leurs ancêtres païens.* D'après MICHAUD (XXVIII, 252) cet ouvrage fut blâmé par les protestants eux-mêmes. Enfin, le livre des *Conformités* de Pierre Mussard fut réimprimé dans le tome VIII° des *Cérémonies religieuses*, édition de Hollande. Voici, d'après BARBIER (I, col. 554) le titre et le détail de cet ouvrage : *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées de la main de Bernart Picart, avec une explication, et quelques dissertations curieuses* (rédigées par J.-Fr. BERNARD, libraire-éditeur, BERNARD, ministre à Amsterdam, Ant.-Aug. BRUZEN DE LA MARTINIÈRE et autres), d'après les ouvrages de Richard SIMON, de J. ABBADIE, DUPIN, de l'abbé THIERS, du P. LE BRUN, de BURNET, de PHÉLIPPEAUX, de SALES, de BOULAINVILLIERS, de GAGNIER, de RELAND, du P. CHARLEVOIX, de KEMPFER, de GARCILASO DE LA VEGA, etc., etc. Amsterdam, J.-F. Bernard, 1723 à 1743, 11 vol. in-fol. — Nouvelle édition, revue et augmentée (par F.-H.-S. DE L'AULNAYE et Henri GRÉGOIRE). Paris, Prudhomme, 1807 à 1809, 12 vol. in-fol.

Les onze volumes des *Cérémonies religieuses* de l'édition de Hollande se composent des parties suivantes :

1° Cérémonies des peuples idolâtres. Tomes I et II.

2° Cérémonies des Juifs, Chrétiens, Grecs, Protestans, Luthériens, Anglicans et Mahométans. Tomes I, II, III, IV, V.

3° De deux volumes tomés, l'un tome septième, seconde partie, et l'autre tome huitième.

Le tome septième, seconde partie, contient plusieurs dissertations de messieurs les abbés BANIER et LE MASCRIER sur des matières qui ont quelque rapport aux cérémonies religieuses, etc.

Le tome huitième contient un parallèle historique des cérémonies religieuses de tous les peuples anciens et modernes, etc.

4° Superstitions anciennes et modernes ; préjugés vulgaires qui ont induit les peuples à des usages et à des pratiques contraires à la religion. Tomes I et II.

Les tomes septième, seconde partie, et huitième de cette collection, sont les plus rares.

L'original français des *Conformités* est devenu fort rare, dit Firmin-Didot « même parmi les protestants, qui n'ont pu le sauver des recherches actives qu'on fit pour le détruire. C'est un livre curieux ne manquant ni d'esprit, ni d'érudition ». Mais c'est un livre qui manque de critique et fait de parti pris. Il a servi de base aux ouvrages similaires des moderaistes et des Francs-Maçons de notre époque.

III *Sermons*, un volume, Genève 1674, in-8°.

IV *Historia deorum fatidicorum...* Genève, (Coloniae Allobrogum) 1675, in-4° ; Francfort-sur-le-Mein, 1680, in-4°.



Michaud (2e édit.) reproche à Brunet d'avoir attribué à Pierre Mussard le *Fouet des jureurs et blasphémateurs*, qui est du cordelier Vincent Mussard. La cinquième édition de Brunet ne contient pas cette erreur.

720. Les Provinciales, ou Lettres écrites par Louis DE MONTALTE à un Provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites. — Cologne, N. Schoute, 1667 ; in-8°.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que les *Lettres Provinciales* ont paru dans des conditions particulières qui leur ont donné, dès le début, le caractère de pamphlets et devaient dès lors inspirer aux esprits impartiaux quelques doutes sur la valeur des arguments et l'exactitude des citations. Les *Lettres Provinciales* parurent successivement sous le voile de l'anonyme. Celui que Pascal adopta, LOUIS DE MONTALTE lui plut assez pour qu'il s'en servît plus tard, en tirant de ce nom, par la méthode de l'anagramme, un second pseudonyme, Amos Dettonville. Il a paru sous ce dernier nom trois ouvrages que mentionne QUÉRARD (*Supercheries littéraires*, T. I, col. 926), savoir :

1° *Lettre d'— à M. de Carcavy, en lui envoyant une méthode générale pour trouver les centres de gravité de toutes sortes de grandeurs.* — Paris, 1658, in-4°.

2° *Lettres d'—, contenant quelques-unes de ses inventions de géométrie, sur la roulette, etc., avec une Lettre à M. de Carcavy.* — Paris, 1659, in-4°.

3° *Traité de Géométrie*, Paris, Desprez, 1659, in-4°.

Avant de passer à l'énumération des *Provinciales*, de leurs éditions et des répliques qu'elles ont provoquées, empruntons à QUÉRARD de précieuses indications d'ensemble (T. II, col. 1186).

« M. Basse a inséré dans le *Bulletin du Bibliophile* un travail étendu sur les éditions originales des *Provinciales*.

« M. Lesieur a publié, en 1867 (Paris, Hachette, in-8°, XIX, 367 pp.), un *Texte primitif des « Provinciales »* d'après un exemplaire, où se trouvent des corrections en écriture du temps. Toutes les variantes des éditions postérieures sont signalées ».

Et ces variantes ont de l'importance, car, continue QUÉRARD (*ibid*), M. Sainte-Beuve a fait observer (*Port Royal*, éd. in-8°, T. II, pp. 539, 540) que le texte de l'édition originale a été modifié : des mots tels que *atroces, détestables, horriblement* ont été remplacés par des expressions moins dures. »

Nous donnons ci-dessous, d'après QUÉRARD (*France littéraire*, T. VI, p. 614 et suiv.), la série des éditions des *Lettres Provinciales* ; elles ont paru soit isolément, soit réunies sous le titre qui les a rendues célèbres, soit enfin dans les éditions des œuvres complètes de Pascal.

Provinciales (les), ou *Lettres de* LOUIS DE MONTALTE (Bl. Pascal, aidé de P. Nicole) *à un Provincial de ses amis* (l'abbé Le Roi) *et aux Pères Jésuites, sur la morale et la politique de ces Pères.* Nouvelle édition avec les notes de G. WENDROCK (P. Nicole), traduites du latin en français (par Mlle de Joncoux) 1700, 2 vol. in-12 ; à Amsterdam, chez J.-F. Bernard, 1735, 3 vol. in-12.

L'édition de 1700 est au moins la huitième. La première fut publiée sous le titre de *Lettres écrites à un provincial par un de ses amis sur la doctrine des Jésuites*, sans nom d'auteur, ni lieu d'impression, 1656, in-4°. P. Nicole en publia dès 1658, une traduction latine, avec des notes, in-8°, version qui a eu plus de douze éditions.

« Les *Lettres provinciales*, dit l'abbé Goujet, ont été revues par MM. Arnault et Nicole. Le dernier corrigea, en 1656, les 2e, 6e, 7e et 8e éditions étant à l'Hôtel des Ursins ;



il donna le plan de la 9e, de la 11e et de la 12e, étant chez M. Amelin, au faubourg Saint-Jacques ; il revit la 13e à Vaumurier, près de Port-Royal-des-Champs ;il fournit la matière des 16e, 17e et 18e, dont la dernière est entièrement conforme à la 3e Disquisition que Nicole fit imprimer en latin, en 1656, sous le nom de Paul Irénée. Cf. *Vie de Nicole*, 1732, in-12, p. 59 et suiv.

— *Les mêmes, augmentées des Lettres de Polémarque* (le P. Lombard) *à Eusèbe, sur le Livre de M. Arnauld « de la Fréquente Communion », et d'un théologien* (le docteur Arnauld) à Polémarque, sur la « *Théologie morale des Jésuites* », 1700, 1709, 3 vol. in-12 ; 1733, 4 vol. in-12.

Les rédacteurs du Catalogue de la Bibliothèque du Roi ont cru faussement que le P. Eusèbe Roger, jésuite, s'était caché sous le masque de Polémarque, pour répondre au P. Lombard, qui avait pris le nom d'Eusèbe, dans sa Lettre contre le docteur Arnauld. Polémarque, selon les éditeurs des Œuvres complètes d'Arnauld, était un homme de cour, beaucoup plus attaché à M. Arnauld qu'aux Jésuites, ainsi qu'on le voit en lisant sa lettre et la réponse de l'illustre docteur.

— *Les mêmes*, augmentées des « *Instructions catholiques touchant le Saint-Siège* » c'est-à-dire de « *L'Esprit de Gerson* », par LENOBLE), 1741, 4 vol. in-12.

— *Les mêmes*, avec un *Discours préliminaire* (par Etienne RONDET) (*Paris, Barrois*) 1754, in-12.

— *Les mêmes*, édition revue et corrigée (par Etienne RONDET) 1766, in-12.

— *Les mêmes*, Paris, A.-A. Renouard, 1803 ou 1814, 2 vol. in-18 ; sur papier vélin avec portrait ; ou 2 vol. in-12, jolies éditions ; il y a de la première un exemplaire sur papier vélin.

— *Les mêmes*, édition stéréotype. Paris, Firmin Didot... 1819, 2 vol. in-18. C'est encore cette édition, divisée en 3 vol. qui fait partie de la Nouvelle Bibliothèque des Classiques français, publiée en 1829, par le libraire Lecointe.

— *Les mêmes* (sous le titre de *Lettres Provinciales*) Paris, Didot aîné, 1816, 2 vol. in-8°. Cette édition forme les tomes XXVI et XXVII de la « Collection des meilleurs ouvrages de la langue française », publiée par le même libraire. En tête du premier volume est un *Essai sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans la langue française, et particulièrement sur les Lettres Provinciales de Pascal*, signé. François de NEUFCHATEAU.

— *Les mêmes*, Paris, Ledentu, 1820, 2 vol. in-18.

— *Les mêmes*, Paris, Ménard et Desenne, 1821, 2 vol. in-18 ou in-12 ; édition faisant partie de la Bibliothèque française, publiée par les mêmes libraires.

Lettres Provinciales et Pensées. Nouvelle édition augmentée : 1° d'un Examen des Lettres Provinciales et des Sources de la perfection du style de Pascal ; 2° d'une introduction aux *Pensées*, par le comte François de NEUFCHATEAU ; 3° d'une nouvelle table analytique des *Pensées*. Paris de l'imprimerie de Crapelet-Lefèvre, 1822, 2 vol. in-8°, avec portrait. Réimpression faite sur l'édition des Œuvres, en 1819.

— *Les mêmes*, revues avec soin, sur les différentes éditions, par M. P.-R. Auguis. Paris, Froment, 1822, 2 vol. in-18. Edition faisant partie d'une « Collection des classiques français ».

— *Les mêmes* (sous le titre de *Provinciales*, ou *Lettres*, etc.), *Avignon*, J.-A. Fischer, 1823, in-12.



Lettres Provinciales, Paris, de l'Imprimerie de Didot aîné, — Lefèvre, Brière, 1823, 2 vol. in-32. (Edition faisant partie de la « Collection des classiques français » dirigée par M. L.-S. Auger.

— *Les Provinciales* ou *Lettres de* Louis de Montalte ; Paris, de l'imprimerie de Firmin Didot. — L. Debure, 1824, 2 vol. in-32. Faisant partie de la collection intitulée : Classiques français, ou Bibliothèque portative, etc. ;

— *Les mêmes* (sous le titre de *Lettres écrites à un provincial,etc.*) précédées d'un *Essai sur les Provinciales et sur le style de Pascal*, par M. François de Neufchateau. Paris, de l'impr. de J. Didot aîné. — Lefèvre, 1826, gr. in-8°. Edition faisant partie de la « Collection des classiques français », publiée par le même libraire. Le morceau qui la précède est la réimpression de celui qui a paru dans l'édition des Œuvres de 1819, et des *Lettres et Pensées*, de 1822.

— *Les mêmes*. Paris, Ponthieu, Delaunay, Sanson, etc., 1826, in-32.

— *Les mêmes*, Paris, A. Dupont ; Pinard, 1827, in-32.

— *Les mêmes* (sous le titre de *Lettres Provinciales*. Paris, Ledentu, 1827, 2 vol. in-32.

— *Les mêmes* (sous le titre de *Lettres écrites à un provincial*) précédées d'une notice sur Pascal considéré comme écrivain et comme moraliste, par M. Villemain. Paris, Emler, 1827 ou 1829, in-8°.

— *Les mêmes*, Paris de l'impr. de Didot aîné, Dufour et Cie, 1828, 2 vol. in-48 avec portrait. Cette petite édition fait partie d'une collection intitulée « *Les Classiques en miniature* ».

— *Les mêmes*, précédées d'une notice par M. N.-L. Lemercier, Paris, rue Hauteville, n° 22 (*Arm. Aubrée*) 1829, in-8°, avec portrait, 2 vol.

— *Les mêmes* (sous le titre de *Lettres provinciales*) *Paris, rue des Grès*, n° 10, ou avec de nouveaux titres, Paris, Leroi, 1832, 2 vol. in-8°.

— *Les mêmes*, Paris, Hiard, 1832, 2 vol. in-18, faisant partie de la « Bibliothèque des Amis des Lettres ».

Les ouvrages de mathématiques dont Pascal est l'auteur, n'ont été réimprimés depuis 1700, que dans la collection de ses Œuvres.

Œuvres complètes (publiées par l'abbé Bossut). La Haye, chez Detune, et Paris, Nyon aîné 1779, 5 vol. in-8° avec figures. Edition estimée. Les deux premiers volumes se composent des *Provinciales* et des *Pensées* ; on trouve en tête un *Discours sur la vie et les ouvrages de Pascal*, par l'auteur, morceau formant 129 pages ; *l'Eloge* latin de Pascal par Nicole, et son *épitaphe* par Proust de Chambourg. Les *Pensées* dans cette édition, dit l'abbé Bossut, sont augmentées non seulement d'un grand nombre de pensées, mais encore de plusieurs morceaux très considérables, qui n'avaient jamais été imprimés. Le troisième se compose de pièces attribuées à Pascal, ayant toutes pour objet des discussions ecclésiastiques. Les ouvrages mathématiques forment les tomes IV et V.

— *Les mêmes*, Paris, de l'imprim. de Crapelet-Lefèvre 1819, 6 vol. in-8°. En tête du premier volume, qui contient les *Lettres Provinciales*, on trouve un Avertissement signé Berth***, un Discours sur la vie et les ouvrages de Pascal, un Essai sur les meilleurs écrits en prose dans la langue française, et particulièrement sur les *Lettres Provinciales* de Pascal, revu, corrigé et précédé d'une Lettre à MM. de l'Académie Française,



par M. le comte François de Neufchateau, et à la suite des *Lettres Provinciales*, leur censure et condamnation. En tête du second volume, qui contient les *Pensées* de Pascal, avec les notes de Voltaire et de Condorcet, d'après les éditions de 1776 et 1778, on trouve : une *Introduction aux Pensées de Pascal* ; la suite de l'Essai sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans la langue française, par M. le comte Fr. de Neufchateau.

— *Les mêmes*, précédées d'une notice sur l'auteur par M. N.-L. Lemercier, Paris, Arm. Aubrée, 1830, 2 vol. in-8°. Mais il n'a été publié de cette édition que les *Provinciales* et les *Pensées*.

Avant de poursuivre cette notice, il faut rappeler que Bayle a adopté le titre de *Lettres à un Provincial* pour un de ses ouvrages. Ces lettres sont en réalité de petits Essais sur les sujets les plus divers ; leur destinataire, qui n'est pas nommé, est assez clairement désigné : c'est le P. Richard Simon, connu par ses travaux sur l'exégèse biblique.

L'histoire des *Provinciales* de Pascal peut se diviser en deux périodes, la période polémique, où elles servent d'armes offensives et défensives dans la longue lutte entre les jansénistes et les Jésuites ; la période littéraire, où elles ne sont plus regardées et étudiées que comme un des chefs-d'œuvre de la langue. Cette distinction se devine déjà dans la notice que nous avons empruntée à Quérard. Nous devons laisser aux littérateurs le soin d'étudier cette dernière période.

Quant à la première période, il est à remarquer que les *Provinciales* n'ont pas joué un grand rôle dans les discussions qui ont précédé l'expulsion des Jésuites.

Cette bibliographie commence réellement en 1652, époque où Port-Royal dans la personne d'Ant. Arnauld, a commencé les hostilités. Nous retrouverons, en passant, quelques-uns des ouvrages déjà mentionnés dans d'autres articles,mais les répétitions sont inévitables pour l'ordre chronologique.

Nous trouvons dans la *Bibliographie historique des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par le P. Carayon. (Paris, Londres et Leipzig, 1864) pages 419 et suiv.

N° 3132. *L'Innocence et la vérité défendues contre les calomnies et les faussetés que les Jésuites ont employées*, etc., et que le P. Brisacier a recueillies dans son livre, etc. (par Ant. Arnauld) 1652, in-4° ;

N° 3134. *Remontrances chrétiennes aux Pères de l'Oratoire de la Maison de Paris sur leur prétendue réconciliation touchant la doctrine, avec les Jésuites*, par un ecclésiastique de leurs amis (Jean Courtot) 1653, in-4°.

N° 3136. *Sentence d'excommunication prononcée par Monseigneur l'Archevêque de Sens, contre tous ses Diocésains de l'un et de l'autre sexe qui iront à confesse aux Frères de la Société du nom de Jésus*, le 26e jour de janvier 1653, in-4°.

N° 3138. *Les Enluminures du fameux Almanach des Jésuites*, etc. (Isaac le Maistre de Saci) 1654, in-12. — Liège, 1683, in-8° ; — 1733, in-16.

N° 3139. *Lettre écrite à une personne de condition sur le sujet des Secondes Enluminures du fameux almanach*. Paris, 1654, in-8°.

N° 3140. *Lettre d'Eusèbe* (Le P. Pinthereau) *Jésuite, au théologien de robe courte sur le sujet du libelle diffamatoire intitulé : Théologie morale des Jésuites* (par Ant. Arnauld), 1654, in-8° (Cf. Barbier, anony. n° 16443).

N° 3145. *Le Port-Royal et Genève d'intelligence, contre le Très-Saint-Sacrement de l'Autel dans leurs Livres*. Et particulièrement dans leurs Equivoques de l'Art. XV de



la seconde partie de la seconde lettre de M. Arnauld. Quoiqu'il y prétende faire passer pour une horrible imposture cette intelligence. Par le R. P. Bernard MEYNIER, de la Compagnie de Jésus. A Poictiers, 1656, in-4°.

N° 3146. Cet article est entièrement consacré aux éditions et traductions des Provinciales. Nous n'y prendrons que ce qui n'a pas été donné par QUÉRARD.

« Les *Lettres Provinciales*, dit BRUNET (IV, col. 325 et suiv.) avaient été déjà publiées par feuilles séparées depuis le 23 janvier 1656 jusqu'au 24 mars 1657 ; on y avait ajouté dans quelques exemplaires trois autres pièces, savoir *Advis de MM. les Curez de Paris...* (par Ant. ARNAULD et P. NICOLE), *Requeste de MM. les Curez de Rouen... Table et Extrait des plus dangereuses propositions de la morale des nouveaux carmistes.*

C'est évidemment aux impressions séparées des *Lettres Provinciales* que se rapporte le fait suivant cité par Brunet, d'après Guy Patin (Lettres, T. II, p. 326, lettre CCCXI de l'édition in-8°) : « Le libraire nommé Desprez et l'imprimeur, nommé Langlois « l'aîné, qui imprimaient ces *Lettres* pour le Port-Royal, ont été découverts, et sont « prisonniers dans la Bastille. Les Loyolistes, *hominum gemes nequissimum*, se van- « tent qu'ils les feront envoyer aux galères ; c'est un compagnon imprimeur qui les a « découverts, pour quelque argent qu'il a eu de la Société. » Heureusement pour les deux libraires, ces menaces sont restées sans effet, et peut-être n'ont-elles jamais été faites.

(Ce qui prouve bien que cette anecdote se rapporte aux feuilles séparées, c'est que la première édition des *Provinciales* parue en France, a été publiée à Clermont en 1752).

1° *Les Provinciales ou Lettres escrites par* LOUIS DE MONTALTE à *un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites : sur le sujet de la morale et de la politique de ces Pères.* Cologne, Pierre de la Vallée (D. Elsevier) 1657, petit in-12.

(BRUNET, il en existe réimpression faite sous la même date, et qui a du prix en ce qu'elle contient les dernières corrections de l'auteur).

2° *Les Provinciales*, etc... Cologne, 1659.

(BRUNET donne le titre complet : *Les Provinciales, ou Lettres escrites par Louis de Montalte à un de ses amis et aux RR. PP. jésuites : avec la théologie morale des dits Pères et nouveaux casuistes, représentée par leur politique et par leur livre*, (*leg.* leurs livres) *divisée en cinq parties.* Cologne, chez *Nic. Schoutte*, 1659. Les deux dernières parties se trouvent quelquefois sans les *Provinciales* et sous le titre suivant : « *La « Théologie morale des Jésuites et nouveaux casuistes, représentée par leur pratique et par « leurs livres, condamnée il y a déjà longtemps par plusieurs censeurs, décrets d'Univer- « sitez et arrests de Cours souveraines ; nouvellement combattue par les Curez de France « et censurée par un grand nombre de Prélats et par des Facultez de Théologie catholique ; « divisée en cinq parties* ».

3° Cologne, 1661, in-12 ;

4° Cologne, 1666, petit in-12 ;

5° Cologne, 1667, in-8° ;

6° Cologne, 1669, petit in-12 ;

7° Cologne, 1685, in-8° ;

8° Cologne, 1688, in-12 ;

9° Amsterdam, 1697, in-12 avec les notes de Wendrock, traduites par Mlle de Joncoux ;



10° Cologne, 1698, in-8° ;

11° Amsterdam, 1699, gr. in-12.

(Ici, BRUNET signale la 1re édition qui contiendrait la traduction des notes de Wendrock, en ces termes : « *Les Provinciales*... avec les notes de Guillaume WENDROCK, traduites en françois sur la Ve édition de 1679 (par Françoise-Margueritede JONCOUX), nouvelle édition augmentée de la vie de l'auteur (écrite par Mme PERRIER, sa sœur). Cologne, Nic. Schoutten (en France), 1700, 2 vol. in-12. Il a été fait plusieurs éditions sous cette même date, et particulièrement une en 3 vol. in-12.,augmentée d'une lettre de Polémarque à Eusèbe et d'une lettre d'un théologien à Polémarque).

12° Cologne, 1712, 2 vol. in-8° ;

13° Francfort, 1716 ;

14° Amsterdam, 1734, 3 vol. in-8°

15° Amsterdam, 1735, 3 vol. in-8° ;

16° Cologne, 1738, in-12 ;

17° Cologne, 1739, avec les *notes* de WENDROCK, 4 vol. in-8° ;

18° Cologne, 1741, 4 vol. in-12 ;

19° Clermont, 1752, in-12 ;

20° S. l. 1754, in-12 ;

21° Amsterdam, 1767, avec les *notes* de WENDROCK, 4 vol. in-12 ;

22° Amsterdam, 1777, avec les *notes* de WENDROCK, 2 vol. in-18 ;

23° Paris, 1803, avec les *Pensées*, 4 vol. in-18 ;

24° Paris, 1815, 2 vol. in-12 ;

25° Paris, Didot, 1816, 2 vol. in-8°, avec l'*Essai* de FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU sur les *Provinciales* ;

26° Paris, 1819, avec les *Pensées* ;

27° Paris, 1820, 5 vol. in-12 ;

28° Paris, 1822, in-8° ;

29° Paris, 1823, 4 vol. in-32 ;

30° Paris, 1824, 4 vol. in-32 ;

31° Paris, Debure, 1824, 4 vol. in-32, avec portrait ;

32° Paris, 1827, avec la *notice* de VILLEMAIN sur Pascal, in-8° ;

33° Paris, 1828, in-8° ;

34° Paris, 1829, avec la *notice* de VILLEMAIN, in-8° ;

35° Paris, 1832, 2 vol, in-32 ;

36° Paris, 1833, 2 vol. in-8° ;

37° Paris, 1842 ;

38° Paris, 1849, Firmin-Didot, in-12 ;

39° Paris, 1851, édition avec commentaire de M. MAYNARD, 2 vol. in-8° ;

40° Paris, Didot, 1853, in-8° ;

41° Paris, 1858, Charpentier, avec un précis historique sur le jansénisme par Charles LOUANDRE.

Quant aux traductions, à cette époque où le latin était encore la langue officielle de la République des Lettres, elles ont été assez nombreuses ; nous avons déjà vu que quelques éditions françaises contenaient la traduction des *Notes* de WENDROCK (Nicole).



Reprenons les indications du P. Carayon.

La traduction latine des *Provinciales* par Guillaume WENDROCK a été publiée à Cologne, 1658, petit in-8°, et ensuite, s.l. en 1661, qui se donne pour *l'editio tertia* ; — Il y en a eu d'autres à Cologne, 1665, *editio quarta* ; in-8° ; — Cologne, 1666, in-8° ; — Cologne, 1679 ; — Cologne, 1864, in-8° ; — Cologne, 1700, 2 vol. in-12 ; — Lausanne, 1775, *Ed. decima*.

(BRUNET : *Les Provinciales traduites en latin par Guillaume Wendrock, en espagnol, par Gratien Cordero, et en italien, par Cosimo Brunetti*, à Cologne, *chez Balthasar Winfeldt*, 1684, in-8°. La première édition de la traduction latine des *Provinciales*, avec des notes de NICOLE, sous le nom de WENDROCK, *Coloniæ*, apud *Nic. Schoutten*, 1658, petit in-8°, a été, croyons-nous, imprimée chez les Elsevier d'Amsterdam. Celle de 1665, sous la même indication de ville et de libraire, est aussi un petit in-8° de 40 ff. non chiffrés et de 646 pp. et se qualifie d'*editio quarta*, la cinquième est de 1679 ; la sixième, sous la rubrique *Coloniæ, Nic. Schoutten*, 1700, 2 vol. in-12. Pourtant Nicole, dans son *Histoire des Provinciales*, placée parmi les pièces préliminaires de sa traduction, dit que l'édition de 1660 est la cinquième. C'est sans doute à celle de 1658 que se rapporte la réponse dont voici le titre : BERNARDI STUBROCKII (Honorati Fabri), *Soc. Jesu notæ in notas Will. Wendrockii ad Montalti litteras in disquisitiones Pauli Irenæi, Coloniæ*, Joann. Busæus, 1659, petit in-8°. — La traduction de Nicole a eu comme l'original, les honneurs du bûcher, ainsi que le prouve la pièce suivante :

« Arrêt du Conseil du 23 septembre 1660, portant qu'un livre intitulé : Lud. MON-« TALTI *Litteræ provinciales*, sera lacéré et brûlé, ensemble, la sentence du lieutenant-« civil donnée en conséquence dudit arrêt, et le procès-verbal de l'exécution, avec le « jugement des Prélats et Docteurs qui ont examiné le livre. *Paris, imprimerie du Roy*, 1660, in-4°.

TRADUCTIONS EN LANGUES MODERNES.

Nous avons déjà indiqué une traduction italienne et une traduction espagnole réunies dans une même publication. Voici d'autres indications que nous donnons d'après le P. CARAYON, en les complétant par celles de BRUNET :

Traductions anglaises : Londres, 1657, petit in-12 ; (BRUNET : imprimée à Londres par J. G. pour Royston, en 1657, petit in-12, avec frontispice gravé par Vaughan ; il y en a une seconde édition, augmentée en 1658, in-12, avec un frontispice représentant les portraits de Loyola, de Lessus (*lire* Lessius) de Molina et d'Escobar. Cette traduction a été réimprimée plusieurs fois, notamment avec une *Vie de Pascal*, par W. A. (William Andrews), 1744, 2 vol. in-8°, avec les portraits d'Arnauld et de Pascal (par Vertue). — Londres, 1658, in-12, avec le frontispice qui contient les 4 portraits des PP. Jésuites, la même que mentionne Brunet. — Londres, 1744, 2 vol. in-8°, avec les portraits d'Arnauld et de Pascal, aussi mentionnée par Brunet : (BRUNET : autre édition à laquelle est ajouté l'opuscule : *A View of the history of Jesuits, and bull for the revival of the Order.* (Tableau de l'histoire des Jésuites, et Bulle pour le rétablissement de l'Ordre, Londres, 1816, in-8° ; les lettres 19 et 20 n'en font pas partie). — Edimbourg, 1847, 1848, 1851, in-12, par le Dr Th. Mac Crie, réimpr. à New-York, 1859, petit in-8° avec portraits. (BRUNET dit de ces dernières : Ces trois éditions ont été suivies d'une autre éditée par O.-W. Wight, contenant une *Vie de Pascal* tirée de la *North British Review*, et un *Critical Essay*, traduit de celui de VILLEMAIN.

Enfin le P. CARAYON mentionne une traduction italienne parue soi-disant à Venise (mais réellement en Suisse), en 1761, avec les notes de Wendrock, 6 vol. in-8° et une traduction allemande, 1773, s. l.



Cette notice serait à la fois incomplète et partiale si nous omettions de mentionner les réponses qui furent faites au brillant interprète de Port-Royal.

Notons d'abord, d'après le P. CARAYON (P. 421) nº 3147 : 1º *Réponse aux Lettres provinciales*, Paris, 1657, in-4º.

2º *Réponses aux Lettres provinciales publiées par le Secrétaire de Port-Royal, contre les PP. de la Compagnie de Jésus, sur le sujet de la Morale desdits Pères* (par les PP. NOUET et ANNAT). Liége, 1657, in-12, — Liége, 1658, 1659, in-12.

On peut citer aussi (CARAYON, nº 3150) « *Divers écrits, requêtes, factures (factums) et censures, qui ont été faits contre le livre des Jésuites, intitulé : Apologie pour les Carmistes contre les Calomnies des Jansénistes.* »

Nº 3155 : *Bernardi Stubrockii* (Honor. Fabri) *Societatis Jesus notæ in notas Will. Wendrockii ad Montalti Litteras...* Coloniæ, 1659, petit in-8º.

Nº 3156. *Faussetés et impostures d'un cahier qui a pour titre : Lettre de l'illustrissime Jean de Palafox... Par le Révérend P. François* ANNAT, *de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1659, in-4º

Nº 3148 : 1º *Première response aux lettres que les Jansénistes publient contre les Jésuites*, in-4º. Personne ne peut nier, etc.

2º *Lettre écrite à une personne de condition sur le sujet de celles que les Jansénistes publient contre les Jésuites* ; in-4º : « Puisque vous voulez, etc. » ;

3º *Response aux impostures des Lettres que les Jansénistes publient contre les Jésuites*, in-4º : « Ce n'est pas seulement ». — Autre édition, in-4º ;

4º *Seconde partie des impostures que les Jansénistes publient dans leurs lettres contre les Jésuites*, in-4º : « Celui qui se donne ».

5º *Lettre escrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre la Compagnie de Jésus : avec celles que le Ministre Du Moulin a publiées, devant eux, contre l'Eglise Romaine, dans son Livre des Traditions*, imprimé à Genève en l'an 1632, in-4º (par le P. NOUET).

Il y a aussi des indications intéressantes dans BRUNET (T. IV. col. 398), où il est question du second des ouvrages mentionnés dans la présente section (réponses des Jésuites) ; 1º En premier lieu, l'apologiste répond aux secrétaires de Port-Royal, c'est-à-dire à Arnauld, Nicole et Pascal et non au secrétaire, c'est-à-dire à Pascal seul. Ensuite Brunet nous apprend le nom de l'imprimeur, Math. Hovius, et il ajoute : « On a réuni dans ce recueil diverses réponses aux 15 premières lettres déjà imprimées séparément de format in-4º, en y ajoutant les réponses aux Lettres 16e et 17e, et les réponses d'un théologien aux propositions de quelques curés de Rouen ; le tout a été réimprimé en 1658 et en 1659, avec le même nom du libraire. — Il est certain que Pascal et son ami Nicole, en isolant ou en dénaturant certains passages des casuistes jésuites, ont eux-mêmes *escobardé* plus d'une fois ».

Il ajoute encore, pour l'instruction des curieux qui voudront approfondir cette question obscure, l'indication d'un ouvrage contemporain de la génération qui la vit disparaître :

« *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe, ou Réponse aux Lettres provinciales* » (par le P. GABRIEL DANIEL). Cologne, chez P. Marteau, 1692, et 1694, in-12.

« *Apologie des Lettres Provinciales contre la dernière réponse des PP. Jésuites intitulée : Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe* (par Dom Mathieu PETIT-DIDIER, bénédictin de l'Abbaye de Saint-Vanne), Rouen, se vend à Delft, chez Van Rhyn, 1697-98, 2 vol. in-12) ».



Dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, publiés par les Religieux de la Compagnie de Jésus, ouvrage qui a pour auteur le P. CARLOS SOMMERVOGEL, S. J. Paris 1884, in-4°, nous trouvons quelques indications nouvelles sur des ouvrages déjà mentionnés et d'autres.

1° (Col. 838) : *Réponse d'Eusèbe au Théologien de Courte robe sur le sujet du Libelle diffamatoire intitulé Théologie morale des Jésuites.* Et lacéré par Arrêts du Parlement de Bordeaux. S. l. 1644, in-8° (par le P. PINTHEREAU) ; le livre attaqué dans cet ouvrage est d'Antoine ARNAULD.

2° (*Ibid*) : *Réponse d'un Théologien aux propositions extraites des Lettres de Jansénius par quelques curés de Rouen*, 1656, (par le P. Jean de BRISACIER).

3° (Col. 839) : *Réponse générale à l'auteur des Lettres qui se publient depuis quelque temps contre la doctrine des Jésuites*, par le Prieur de Sainte-Foy, prestre théologien. A Lyon, chez Guillaume Barbier. M. DC. LVI. (Par le P. ANDOCHE MOREL.)

La question de la querelle entre les Jansénistes et les Jésuites a peut-être disparu à l'ordre du jour de l'actualité, mais celle de la valeur polémique des *Provinciales*, doit y rester jusqu'à ce qu'elle soit tranchée dans un sens ou dans un autre. Nous avons indiqué plus haut une édition des *Provinciales* qui a pour elle à la fois le mérite d'être assez récente et celui de discuter les textes et les arguments ; c'est celle de M. l'abbé MAYNARD. M. Guillaume LEBROCQUY a fait paraître, en 1870, à la librairie H. Goemare, un petit volume intitulé *Pascal et les Jésuites* ; il promet d'être impartial et il tient sa promesse, de plus, il a su condenser, tasser la discussion dans un petit espace. Quant à l'ouvrage de SAINTE-BEUVE, il est de ceux qui se présentent d'eux-mêmes à la mémoire, mais dont l'impartialité est moins accusée.

721. La Morale des Jésuites, extraite fidèlement de leurs livres avec la permission et l'approbation des Supérieurs de leur Compagnie. — Mons, 1667 ; in-4°.

Très vraisemblablement l'ouvrage de Nic. PERRAULT, déjà catalogué plus haut, n° 718. Il s'agit sans doute de la même édition avec un titre légèrement différent et sans nom d'auteur. KLOSS, n° 3301, ne connaît pas deux éditions avec la date de 1667.

722. L'Apocalypse de Meliton, ou Révélation des mystères cénobitiques, par MELITON. — A Saint-Léger, 1668 ; pet. in-12, frontispice.

Voir ci-dessus, nos 695 et 708.

723. Academia universalis Philadelphica, seu Collegium Samaritanorum, oder Zusammentretung etlicher in gottlichen natülichen Wissenschaften geübter Personen in eine Colegium und Societat, etc. Dazu werden hiemit die Kunstbegabten und Vielerfahren eingeladen, nothige Leges vorgeschlagen, und die gantze Sache vorhero dem Urtheil der Gott-und Naturgelehrten untergeben, von Justiniano TREULOW, wolgedachter Societat Secretario. — Francofurti, J. Matt. Gotz, 1669 ; in-12, 40 pages.

[Académie universelle des Amis fraternels, ou Collège des Samaritains, c'est-à-dire







